

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE.

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE,

OUVRAGE

COMMENCÉ PAR DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS

DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

ET CONTINUÉ

PAR DES MEMBRES DE L'INSTITUT

(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES).

TOME XXXI.

QUATORZIÈME SIÈCLE.



PARIS 1893

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1971

Réimpression avec L' accord de
L' Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris

KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1971

Printed in Germany
Lessingdruckerei Wiesbaden

AVERTISSEMENT.

Quoique ce volume soit plus considérable que les précédents, il ne contient pas un aussi grand nombre de notices. Deux de ces notices sont, en effet, très étendues : l'une sur les livres d'images, l'autre sur les écrivains juifs nés en France. Nous ne pouvions négliger ces livres d'images dont le dénombrement nous a semblé le complément nécessaire du discours sur l'état des arts au XIV[e] siècle. Quant à la notice sur les écrivains juifs, la dimension anormale en est motivée par la résolution que nous avons prise de ne pas disperser dans un nombre encore incalculable de volumes des auteurs de même religion, de même langue, et si différents, sous tous les rapports, de nos auteurs chrétiens qu'ils ne paraissent, en vérité, ni de leur pays, ni de leur temps. Un premier travail sur les rabbins du XIV[e] siècle a été publié dans notre tome XXVII, et, dans l'avertissement mis en tête de ce tome, on a reconnu la grande part que M. Adolphe Neubauer a prise à ce travail. Nous lui devons aujourd'hui le même témoignage de notre reconnaissance; c'est sur ses savantes notes, recueillies non seulement en France, mais encore en Angleterre, en Allemagne, en Espagne et ailleurs, qu'un de nos collaborateurs a rédigé ce dernier article comme le premier.

Nous devons ajouter que M. Steinschneider a bien voulu revoir toutes les épreuves de cet article, et nous apporter ainsi une garantie supplémentaire d'information exacte et complète. Il a mérité la gratitude de nos lecteurs aussi bien que la nôtre.

Les autres notices de ce volume sont consacrées à des auteurs d'écrits très variés. Au temps dont présentement nous écrivons l'histoire il n'y a plus, entre les esprits, sur qui l'Église a moins d'empire, concert vers un but commun; de là plus de diversité, sinon plus de mérite. Nous sommes dans une période d'essais individuels, pour la plupart timides. On en signalera dans les volumes suivants de plus audacieux et de plus heureux.

Les auteurs de ce trente et unième volume de l'Histoire littéraire de la France, membres de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sont désignés, à la fin de chaque article par les initiales de leurs noms :

P. P.	MM. Paulin Paris.
Ern. R.	Ernest Renan.
B. H.	Barthélemy Hauréau, *éditeur*.
G. P.	Gaston Paris.
L. D.	Léopold Delisle.

NOTICE

SUR

ERNEST RENAN,

UN DES AUTEURS DES TOMES XXIV-XXXI DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

Nous n'avons pas à raconter ici toute la vie de M. Ernest Renan, à le montrer sous toutes ses faces, à présenter le détail de ses œuvres si nombreuses et si diverses. D'autres l'ont fait et d'autres le feront encore. Cette enviable renommée qu'on appelle la gloire survivra longtemps à l'érudit, au philosophe, à l'écrivain. Mais nous devons acquitter la dette de notre reconnaissance en disant quelle grande part a prise à notre œuvre commune ce collaborateur si vivement regretté.

Appelé très jeune encore, en l'année 1856, dans notre Académie, M. Renan fut, le 17 avril de l'année suivante, adjoint comme auxiliaire à la commission de l'Histoire littéraire, et nommé membre de cette commission, le 19 novembre 1858, en remplacement de M. Lajard. Les qualités déjà bien connues de son brillant esprit ne l'avaient pas recommandé seules aux suffrages de la compagnie. Il avait fait preuve de sa compétence dans les questions particulières que nous avons à résoudre par ses travaux antérieurs sur l'étude du grec au moyen âge et sur l'influence malsaine de l'averroïsme dans les écoles rivales de la nôtre. Introduit d'ailleurs par notre libre choix, nous aimons à le rappeler, dans le département des manuscrits, à la Bibliothèque nationale, nous l'avions mis à la source des informations dont il était besoin pour éclairer l'histoire obscure des lettres latines au XIVe siècle. Et puis on le savait plein de bonne volonté, plutôt jaloux qu'effrayé de prendre à sa charge les enquêtes les plus laborieuses. On n'avait pu réclamer le concours d'un plus vaillant, d'un plus capable que lui.

Devenu le collègue de MM. Paulin Paris, Le Clerc et Littré, M. Renan fut d'abord invité par eux à rédiger le discours sur l'état des beaux-arts au XIVe siècle. Il n'était pas préparé à traiter ce sujet; mais la nature l'avait

doué d'une faculté bien précieuse, celle de tout voir d'un premier coup d'œil et d'improviser une synthèse même avec des notes par d'autres recueillies. Si, d'ailleurs, il n'avait étudié la technique d'aucun art, il les aimait tous, il avait la passion du beau, l'horreur du laid, le mépris du vulgaire, et, en toute matière, un discernement de ce qu'il convient de louer ou de blâmer qu'on a rarement pris en défaut. On ne s'étonne donc pas qu'il ait accepté sans hésitation la tâche difficile que lui avaient assignée ses collègues; et il l'a si bien remplie, et par devoir et par goût, que son travail, applaudi quand il parut par tous les bons juges, est encore, après trente ans, considéré comme n'ayant pas vieilli. Oui, l'architecture religieuse du XIII[e] siècle, improprement appelée gothique, est une des plus belles formes qu'ait imaginées l'art de bâtir. Pourquoi les autres arts ont-ils, dans le même temps, moins prospéré? C'est, M. Renan l'a justement remarqué, parce qu'elle les tenait en vasselage, ayant le droit reconnu de leur imposer une coopération dont elle pouvait se passer. Mais au siècle suivant, le grand art se déconsidère, sa souveraineté décline et les subalternes s'émancipent. Voyez le maître maçon du XIV[e] siècle : il s'applique avec un incontestable succès à fortifier, à décorer le monument civil, le palais des rois, le château des seigneurs, de l'évêque, de l'abbé scandaleusement enrichi, à construire des remparts, des hôtels, des quais, des ponts utiles; mais il n'a plus l'inspiration religieuse, et, chargeant de frivoles atours toutes les surfaces de l'église amoindrie, il ne cesse d'être un imitateur servile que pour devenir un novateur maladroit. Plus on s'avance vers le XV[e] siècle, plus l'art français s'abaisse, se dégrade, n'aspirant bientôt plus qu'à se faire de mieux en mieux gager par de prodigues courtisanes et de riches usuriers. C'est le temps des très habiles imagiers, enlumineurs, orfèvres, joailliers, émailleurs, ciseleurs, tapissiers, relieurs et brodeurs; mais il n'est plus, l'architecte anonyme à qui Paris doit le plan sévère de sa splendide cathédrale; il n'est plus, et les gens de son métier qui tiennent sa place ne font guère au même lieu preuve d'expérience et de talent qu'en édifiant le vieux Louvre et l'hôtel Saint-Paul. De vastes, de splendides palais et de mesquines églises. Voilà ce qu'a parfaitement exposé M. Renan dans son éloquent et savant discours. Quoiqu'il eût l'admiration facile, il ne pouvait admirer les œuvres, même les plus estimables, d'un siècle où l'art fut sans génie.

Notre tome XXV commence par une de ses notices. Il s'agit de l'ar-

tisan picard Villart de Honnecourt, longtemps oublié, maintenant presque célèbre, dont l'Album conservé n'est pas moins instructif qu'il est curieux. Il appartenait à M. Renan de dire tout ce qu'on sait sur cet aïeul de Léonard, qu'il avait plusieurs fois cité dans son discours, architecte et peintre, expert en physique, en mécanique, en médecine et en musique. On n'a pas, il est vrai, de suffisantes informations sur la vie nomade de cet humble artisan; mais on ne connaît pas beaucoup mieux celle des hommes qui firent au moyen âge le plus de bruit et jouirent du plus grand renom.

M. Renan se vit obligé de le constater quand il entreprit d'écrire, pour le même volume, la notice sur Jean Duns Scot. Aucun autre docteur de ce temps-là n'a plus été loué durant sa vie, après sa mort; saint Thomas lui-même n'a pas eu de plus fanatiques zélateurs. Et pourtant ses confrères n'ont pu, voulant raconter sa vie, que mettre bout à bout de fabuleuses légendes. Il avait écrit ceci, dit cela; voilà tout ce que ses contemporains avaient pris le soin d'attester touchant sa vie. On ignore même dans quel lieu, dans quel temps il est né. Quant à ses assertions doctrinales, M. Renan était en mesure de les exposer fidèlement, et il l'a fait dans les meilleurs termes. Il avait plusieurs fois condamné, dans son discours sur l'état des beaux-arts, l'abus de la logique et malmené les logiciens intempérants. Il ne pouvait donc se montrer trop favorable au docteur nommé par excellence le Subtil. Mais comme il avait un grand fonds d'indulgence, il a critiqué sa doctrine avec beaucoup de mesure, cherchant, après avoir signalé ses torts, à les atténuer. Il avait, d'ailleurs, des facilités pour le faire : ce philosophe hautain et querelleur, aussi prompt à la riposte que vif à l'attaque, a conclu rarement et s'est contredit souvent. M. Renan ne dit pas expressément qu'il ait été moins jaloux de faire valoir, de faire admettre des opinions arrêtées, que de servir la plus ardente passion de son ordre en argumentant contre saint Thomas; il ne le dit pas, mais il le laisse entendre, et cela semble la vérité. Il n'y a peut-être jamais eu deux partis plus hostiles l'un à l'autre que les dominicains et les franciscains, ceux-ci plus agressifs, ceux-là plus méprisants. Jugez combien vive était l'animosité des franciscains! Qui réfuta le mieux le panthéisme imparfait de Jean Duns Scot? Un clairvoyant et courageux docteur de leur robe, derrière lequel vinrent aussitôt se ranger, lui faisant honneur, presque tous les philosophes indépendants. Eh bien, ce logicien en tant de lieux applaudi

n'eut dans son ordre aucun succès. Pourquoi? Parce qu'il s'était rapproché de saint Thomas en se rapprochant d'Aristote. Jean Duns Scot, désormais délaissé, si ce n'est par ses haineux confrères, est resté néanmoins un personnage considérable, qui, de plein droit, occupe une des premières places dans l'histoire de deux grandes universités, celle de Paris et celle d'Oxford, et, quoiqu'il ne soit pas né sur nos rives, une notice lui était due dans notre Histoire littéraire. M. Renan, qui s'en était chargé, y a mis tous ses soins. Son travail excellent montre que son zèle pour la vérité ne reculait pas devant les plus minutieuses enquêtes quand l'état de sa santé lui permettait de les faire. L'historien, nous disait-il souvent, doit avant tout s'inquiéter d'être exact et précis.

Ses collègues l'avaient prié de rédiger cette notice sur Jean Duns Scot; c'est à sa demande que lui fut confiée celle qu'il donna dans le tome suivant sur Pierre du Bois, avocat des causes royales au bailliage de Cotentin. Il avait, disait-il, un penchant pour ce pamphlétaire peu lettré, conseiller sans mandat, novateur entiché de vieilles superstitions par beaucoup d'autres répudiées, ennemi de l'Église et naïf croyant, mécontent de tout, parlant de tout avec aigreur et néanmoins bon homme. En lui M. Renan voyait la fidèle image d'un gros bourgeois de son temps. Aussi l'a-t-il très attentivement observée. Plusieurs des nombreux écrits de Pierre du Bois donnent, en effet, une juste idée de ce qu'osait penser, dans les dernières années du XIII[e] siècle, un fonctionnaire de l'ordre civil, dont les quotidiennes chicanes des clercs contrariaient, entravaient à tout propos l'autorité mal définie. Non seulement elles l'ont rendu maussade et frondeur; le voici devenu réformateur, la réflexion l'ayant convaincu que ce qui est ne peut durer sans péril pour la société chrétienne. Il faut donc réformer et l'Église et l'État. Or, pour tout mettre en bon ordre et chacun à sa place, il s'agit de modifier le système d'éducation publique, de promulguer un nouveau code de procédure, où la compétence des officiaux sera strictement limitée, de confisquer tous ou presque tous les biens de l'Église, de donner au pape une sévère leçon de conduite, de reconquérir la Terre-Sainte, enfin de supprimer plusieurs empires et d'en fonder un nouveau. M. Renan n'a-t-il pas pris trop au sérieux l'auteur de ces beaux plans, et, jugeant son programme de réformes plus original qu'il l'était, ne l'a-t-il pas trop blâmé d'avoir dit ceci, trop loué d'avoir dit cela? Moins on reconnaîtra de données originales dans les mémoires de Pierre du

Bois, plus on nous les signalera comme intéressants, car ce sera nous prouver qu'il a fait entendre la voix publique. Et il est en effet au moins vraisemblable qu'il n'a pas été seul à penser ce qu'il a cru devoir écrire. L'agitation des esprits était alors très vive; partout, et particulièrement dans cette classe déjà riche, déjà presque éclairée sur ses droits, la bourgeoisie française, se faisait sentir un impérieux besoin de changement, et, l'autorité du glaive spirituel s'étant d'elle-même affaiblie, c'était, au jugement de tous les politiques, celle de l'autre glaive qui devait prévaloir.

M. Renan nous a fait mieux constater encore ce malaise des esprits et cette passion d'innover dans sa très remarquable notice sur Guillaume Nogaret. Il ne pouvait ni justifier l'entreprise d'Anagni, ni concéder à la pitoyable victime de cette coupable agression le droit qu'elle s'attribuait de tout régler dans les affaires de ce monde. Mais en racontant de la manière la plus fidèle toutes les circonstances de l'événement, puis en partageant les torts avec la plus équitable mesure, il a montré clairement que les choses d'autrefois devaient être alors plus ou moins modifiées et que l'opinion poussait les princes laïques vers le but où tendait leur ambition. « Les difficultés entre la couronne de France et le Saint-Siège, qui remplissent, dit-il, le règne de Philippe le Bel, avaient commencé sous saint Louis, et l'on peut dire que l'éclat de 1303 ne fut que la crise d'une maladie qui couvait depuis longtemps. » Mais, la crise passée, ce n'étaient ni Philippe ni Nogaret qui pouvaient guérir la société malade; il lui fallait d'anodins remèdes dont ces hommes violents ne connaissaient pas l'usage.

M. Victor Le Clerc nous disait un jour : « Plus j'étudie l'histoire des démêlés de Philippe le Bel et de Boniface, plus je deviens philippiste. » M. Renan ne pouvait pas autant le devenir; il avait instinctivement trop en horreur l'emploi de la force. Non, sans doute, il ne pouvait justifier les prétentions inopportunes de Boniface; sachant bien d'ailleurs que toutes les choses humaines sont nées, comme dit l'Ecclésiaste, pour mourir, il ne pouvait regretter que le vrai moyen âge eût pris fin avec ce pape entêté. Mais cela ne devait pas le rendre favorable à Nogaret, à Philippe. Il convient d'imposer l'abandon de leurs privilèges à des institutions surannées; mais cela ne veut pas dire qu'il y ait lieu de glorifier ces juristes formés à l'école de Nogaret qui se sont tout permis pour édifier la monarchie française et, plus tard, ont usé des mêmes argu-

ments pour la détruire. Telle était la doctrine de M. Renan, conforme à son naturel doux et placide. Aussi loin qu'il remontait dans l'histoire, il ne reconnaissait aux confesseurs de la vérité que le droit de convaincre, leur refusant celui de contraindre.

C'est surtout dans sa notice sur Clément V que M. Renan s'est prononcé contre Philippe le Bel. S'il hésite à condamner ses intentions et le but qu'il poursuit, très fermement il déclare que ses procédés le révoltent. Quant à ce pape mondain, que son ambition sans noblesse et sa duplicité sans constance ont mis à la discrétion d'un roi passionnément volontaire et résolu, comme on le savait, à briser tous les obstacles qu'il aurait pu rencontrer, M. Renan fait bien apprécier que ses contemporains ont été plus sévères pour lui qu'ils auraient dû l'être. Il avait sans doute peu de vertus et quelques vices; mais plus d'une fois il a témoigné qu'il n'ignorait pas ses devoirs, et, s'il avait été libre de les remplir, on peut croire qu'il l'eût fait. C'est la réaction contre les emportements de Boniface qui le força d'être un pape endurant tout. Ses contemporains se sont trompés en appelant trahison ce qui n'avait été qu'impuissance.

On a justement remarqué que si la raison de M. Renan l'avait un jour dissuadé de croire tout ce qu'enseigne l'Église touchant les causes et les fins surnaturelles, son cœur était resté sous l'action d'une piété mystique qu'il aimait à manifester. C'est pourquoi sans doute il se plaisait à confesser qu'il avait une tendre sympathie pour les dévots, surtout pour les dévotes de ces temps lointains dont nous écrivons l'histoire. Ses notices sur Christine de Stommeln et sainte Douceline sont au plus haut point touchantes. Il les tient, à la vérité, pour plus ou moins folles, et ne le cache pas; mais il inspire pour elles une compassion mêlée de respect qui fait bien comprendre l'émotion qu'il avait éprouvée lui-même en lisant les relations de leurs extases, de leurs souffrances, de tous les excès de leur piété.

Nous devons enfin à M. Renan, outre son intéressant travail sur le Livre des secrets aux philosophes et sa participation à d'autres notices par nous en commun rédigées, deux séries de très savantes études sur les écrivains juifs du XIVe siècle. Il venait d'achever la dernière, que nous publions dans ce volume, quand la mort l'a frappé.

Voilà ce que M. Renan a fait pour nous. Il a certes d'autres titres à la gloire; mais avec raison il attachait du prix à ceux-ci. Qu'on le sache

bien, s'il nous honorait en étant notre collègue, il ne lui était pas indifférent de l'être. Ce savant profond, cet écrivain d'une incomparable élégance, était un homme simple, qui n'a jamais offensé personne en faisant montre d'une supériorité qui n'aurait pourtant pas été contestée. Dans cette commission de l'Histoire littéraire, où il était notre doyen et notre président, il donnait timidement ses conseils, il écoutait modestement ceux des autres et les suivait de la meilleure grâce. Assurément les acclamations du grand public auraient pu le distraire de nos obscurs et pénibles travaux. Mais il n'en a rien été; il a pris, en effet, une part constante à ces travaux tant qu'une cruelle maladie ne l'a pas empêché de le faire. En perdant cet éminent collaborateur, c'est encore un ami très sûr et très cher que nous avons perdu.

B. H.

IMPRIMERIE NATIONALE.

TABLE

DES LIVRES CITÉS DANS LE TOME XXXI

DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

A

Spicilegium, sive collectio veterum scriptorum, cura Lucæ Dacheri. Paris, 1655-1677, 13 vol. in-4°; 1723, 3 vol. in-fol.	Achery (D'). Spicileg.
Acta Sanctorum quotquot toto orbe coluntur collegerunt J. Bollandus et alii. Antuerpiæ, Tongarloæ, Bruxellis, 1643-1892, 63 vol. in-fol.	Acta Sanctorum
R. Salomo Al'ami's. Sittenlehre und Schilderungen der spanischen Juden im Anfange des XV. Jahrhunderts geschrieben. Zum zweiten Male... herausg. von Dr Ad. Jellinek. Wien, 1872, in-12.	Alammi Salomon.
Allgemeine Zeitung des Judenthums. Leipzig, 1836, in-4°. (Se continue.)	Allg. Zeitung des Judenthums.
Amudé ha-Aboda (Columnæ cultus). Onomasticon auctorum hymnorum hebræorum eorumque carminum... Digessit E. Landhuth. Berlin, 1857-1862, 2 parties, in-8°. (En hébreu.)	Am. Abodah
Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne république d'Arles, 4 parties. Yverdun, 1779-1781, in-8°.	Anibert, Mém. sur la rép. d'Arles.
Israelitische Annalen. Ein Centralblatt für Geschichte, Literatur und Cultur der Israeliten aller Zeiten und Länder, herausgegeben von Dr J. M. Jost. Jahrg. 1837-1841. Frankfurt am Main, in-4°.	Annalen.
Annuario della società italiana per gli studi orientali. Roma, 1872, 1873, in-8°.	Annuario.
Archives des missions scientifiques et littéraires, choix de rapports et instructions publiés sous les auspices du Ministère de l'instruction publique. Paris, 1850 et suiv., in-8°.	Archives des missions.
Archives israélites de France, revue mensuelle historique, biographique, etc., sous la direction de S. Cahen. Paris, 1840 et ann. suiv., in-8°.	Arch. isr.
Aristotelis Stagiritæ omnia quæ extant opera... Averrois Cord. in ea opera omnes qui ad nos pervenere comment. Venise, 1550, 11 vol. in-fol.	Arist. Averrois opp.
Bibliothecæ apost. Vaticanæ codicum manuscriptorum catalogus... Stephanus Evodius Assemanus et Joseph Simonus Assemanus recensuerunt... Partis primæ t. I, complectens codices hebraicos et samaritanos. Romæ, 1766, in-fol.	Assemani Catal.
Mémoire pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier, par feu M. Jean Astruc, revu et publié par M. Leroy. Paris, 1767, in-4°.	Astruc, Mém.
Atti dell' Accademia pontificia dei nuovi Lincei. Rome, 1881, in-4°. (Se continue.)	Atti n. Linc.
Voir *Schem haggedolim.*	Azulaï, Schem haggedolim.

B

Baluze, Vitæ pap. Avenion.	Vitæ paparum Avenionensium a Stephano Baluzio editæ. Parisiis, 1693, 2 vol. in-4°.
Bandellis (Vincent. de), De singul. purit.	Tractatus de singulari puritate et prærogativa conceptionis Salvatoris nostri Jesu Christi, ex auctoritatibus ducentorum sexaginta doctorum, editus per fr. Vincentium de Bandellis, ord. Prædic. quondam magistrum generalem. Ad exemplar impressum Bononiæ, anno 1481.
Bandini, Bibl. Laur.	Catalogus codicum latinorum bibliothecæ Mediceæ Laurentianæ, sub auspiciis Leopoldi reg. princ. Hung. et Bojoh., arch. Austriæ, Ang. Mar. Bandinius recensuit, illustravit, edidit. Florentiæ, 1774-1777, 4 vol. in-fol.
Barbet de Jouy.	Notice des antiquités, objets du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes composant le Musée des souverains, par Henry Barbet de Jouy. Paris, 1866, in-8°.
Barrois, Bibl. protyp.	Bibliothèque protypographique, ou Librairie des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berry, Philippe de Bourgogne et les siens, par J. Barrois, Paris, 1830, in-4°.
Bartoli, Il libro di Sidrach.	Il libro di Sidrach, testo inedito del secolo XIV, pubblicato da Adolfo Bartoli. Parte prima. Bologna, 1868, in-8°.
Bartsch, Chrestom. prov.	Chrestomathie provençale, accompagnée d'une grammaire et d'un glossaire, par Karl Bartsch; 4ᵉ édition, revue et corrigée. Elberfeld, 1880, grand in-8°.
Bartsch, Grundr. der Gesch. der prov. Literat.	Grundriss der Geschichte der provenzalischen Literatur, von Karl Bartsch. Elberfeld, 1872, in-8°.
Bastard (A. de), Études de symbol.	Études de symbolique chrétienne. Rapports sur les crosses de Tiron et de Saint-Amand de Rouen, faits, en 1856 et 1857, au Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France (section d'archéologie), par le comte Auguste de Bastard. Paris, 1861, in-8°.
Beaumanoir (Ph. de), Œuvres poétiques.	Œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, publiées par Hermann Suchier. Paris, 1884, 2 vol. in-8°. (*Société des anciens textes français.*)
Beer, Phil.	Philosophie und philosophische Schriftsteller der Juden (traduction de l'article de M. Munk dans le Dictionnaire des sciences philosophiques), avec des notes. Leipzig, 1852, in-8°.
Ben Chan.	*Ben Chananya.* Wochenblatt für jüdische Theologie. Herausgeber und Redakteur: Leopol Löw. 10 Jahrgänge. Szegedin, 1858-1867, in-8° et in-4°.
Benfey (Th.), Pantsch tantra.	Pantschatantra: Fünf Bücher indischer Fabeln, Märchen und Erzählungen. Aus dem Sanskrit übersetzt mit Einleitung und Anmerkungen von Theodor Benfey. Leipzig, 1859, 2 vol. pet. in-8°.
Berger (S.), La Bible française.	La Bible française au moyen âge. Étude sur les plus anciennes versions de la Bible écrites en prose de langue d'oïl, par Samuel Berger. Paris, 1884, in-8°.
Berliner, Magazin.	Magazin für die Wissenschaft des Judenthums. Publié par A. Berliner et D. Hoffmann, 1847, in-8°. (Se continue.)
Beth hab.	בית הבחירה *Beth hab-Behirah.* Choix des classiques hébreux, par Samuel Philipp (prospectus). Lemberg, 1887, in-8°. (En hébreu.)
Bibl. arabico-hispana	Bibliotheca arabico-hispana Escurialensis, seu librorum omnium manuscriptorum quos arabice bibliotheca cœnobii Escurialensis complectitur recensio et explanatio. Madrid, 1760-1770, 2 vol. in-fol.
Biblioteca española.	Voir *Castro.*

Bibliotheca græca, sive notitia scriptorum græcorum, etc...., par J. Alb. Fabricius. Hambourg, 1705-1728, 14 vol. in-4°.	Bibliotheca græca.
Voir *Wolfius.*	Biblioth. hebræa.
Bibliotheca judaica antichristiana, par J. B. de Rossi. Parma, 1799, in-4°.	Bibl. jud.
Bibliotheca judaica, par Julius Fürst. Leipzig, 1849-1863, 3 vol. in-8°.	Bibl. jud.
Bibliotheca mathematica. Zeitschrift für Geschichte der Mathematik, rédigé par Gustaf Eneshöm. Stockholm, 1887, in-8°. (Se continue.)	Bibl. mathem.
Voir *Fabricius.*	Bibl. med. et inf. lat.
Bibliotheca magna rabbinica, auctore D. Julio Bartolocci de Celleno. Rome, 1675-1693, 4 vol. in-fol.	Bibliotheca rabb. (Bartolocci.)
Joan. Buxtorfii Bibliotheca rabbinica cum appendice... Herbonæ Nan., 1708, in-8°.	Bibliotheca rabbinica (Buxtorf).
Bibliotheca sacra, sive syllabus sacræ Scripturæ editionum ac versionum, etc., par le P. Jacq. Le Long. Paris, 1723, in-fol.	Bibliotheca sacra.
Bibliothèque de l'École des Chartes, recueil périodique paraissant tous les deux mois. Paris, depuis 1839 jusqu'à ce jour, in-8°.	Bibliothèque de l'École des Chartes.
The history, art and palæography of the manuscript styled Utrecht psalter, by Walter de Gray Birch. London, 1876, in-8°.	Birch (W. de G.), the Utrecht Psalter.
Bibliothecæ hibernicæ-florentinæ catalogus (extrait de Bibl. Mediceæ Laurent. Flor., etc., etc., vol. I). Florence, 1757, in-8°.	Biscioni, Catal.
Bollettino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche, pubblicato da Boncompagni, t. I-XIX. Roma, 1868 à 1890, in-4°.	Bollettino.
Registrum visitationum archiepiscopi Rotomagensis. Journal des visites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, MCCXLVIII-MCCLXIX. Publié, pour la première fois, par Bonnin. Rouen, 1852, in-4°.	Bonnin, Registrum visitat. archiepisc. Rotom.
Archives de l'Empire. Inventaires et documents publiés par ordre de l'Empereur. Actes du parlement de Paris, par E. Boutaric. Paris, 1863-1868, 2 vol. in-4°.	Boutaric, Actes du parlem.
Jahrbücher für jüdische Geschichte und Literatur. Herausgegeben von N. Brüll; 10 Jahrgänge. Frankfurt-am-Main, 1874-1890, in-8°.	Brüll, Jahrbücher.
Manuel du libraire et de l'amateur de livres, par Jacques-Charles Brunet. Paris, 1860-1865, 6 vol. in-8°.	Brunet, Manuel du libraire.
Bulletin de la Société archéologique de Touraine. Tours, 1871 et années suivantes, in-8°. (Le tome V répond aux années 1880-1882).	Bulletin de la Soc. archéolog. de Touraine, V.
Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1854, in-8°. (Se continue.)	Bull. Soc. arch. de l'Orl.
Annales ecclesiastici, post illustriss. et reverend. dominum D. Cæsarem Baronium, S. R. E. cardinalem bibliothecarium, auctore R. P. Fr. Abrahamo Bzovio, Polono. Coloniæ Agrippinæ, 1616-1641, 9 vol. in-fol.	Bzovius, Ann. Eccl.

C

La France israélite, par le docteur Carmoly. Francfort-sur-le-Mein, 1858, in-8°.	Carmoly, France israélite.
Das Buch Kusari des Jehuda ha-Levi nach dem hebräischen Texte des Jehuda Ibn-Tibbon, herausgegeben, übersetzt und mit einem Commentar, so wie mit einer allgemeinen Einleitung versehen von Dr David Cassel. Zte Aufl. Leipzig, 1869, in-8°.	Cassel, Cusari.

Castro (De), Bibl. españ.	Biblioteca española. Madrid, 1781, 1786, 2 vol. in-fol.
Catal. Angel.	Catalogo dei codici ebraici della biblioteca Angelica, per Angelo di Capua. Firenze, 1878, in-8°.
Catal. Asher.	Verzeichniss hebräischer Handschriften und seltener Drucke aus dem antiquarischen Lager von A. Asher und C°. Berlin, 1868, in-8°.
Catal. Berol.	Verzeichniss der hebräischen Handschriften, von M. Steinschneider, mit den Tafeln. Berlin, 1878, in-4°. (Dans la série des catalogues de Berlin.)
Catal. Bodl.	Voir *Steinschneider.*
Catal. Bodl. (Neubauer.)	Catalogue of the Hebrew manuscripts in the Bodleian Library and in College libraries of Oxford.... compiled by Ad. Neubauer, with forty facsimiles. Oxford, 1886, in-4° et in-fol.
Catal. Cambridge.	Catalogue of the Hebrew manuscripts preserved in the University Library, Cambridge, by S. M. Schiller-Szinessy, vol. I. Cambridge, 1876, in-8°.
Catal. Carmoly.	Catalog der reichhaltigen Sammlung hebräischer und jüdischer Bücher und Handschriften aus dem Nachlass des sel. Herrn Dr. P. B. Carmoly. Frankfurt-am-Main, 1865, in-8°.
Catal. de Rossi.	Voir *Catal. Parme.*
Catal. des mss. d'Arras.	Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville d'Arras. Arras, 1860, in-8°. (Publié par Caron, en partie d'après le travail de J. Quicherat.)
Catal. des mss. de Metz.	Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements. Tome V. Paris, 1879, in-4°.
Catal. des mss. de Troyes.	Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements. Tome II. Paris, 1855, in-4°.
Catal. Franequer.	Catalogus librorum Bibl. publ. quae est in Academia Franequerana. Franequeræ, 1713, in-fol.
Catal. gén. des mss. des dép.	Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements. Paris, 1849-1885, 7 vol. in-4°.
Catal. Halberstam.	Catalog hebräischer Handschriften von S. J. Halberstam in Bielitz. Wien, 1890, in-8° (en hébreu).
Catal. Hambourg.	Catalog der hebräischen Handschriften in der Stadtbibliothek in Hamburg.... von Moritz Steinschneider. Hambourg, 1878, in-8°.
Catal. Jews' Coll.	Catalogue of the Hebrew manuscripts in the Jews' College, London, compiled by A. Neubauer. Oxford, 1886, in-8°.
Catal. Leide.	Voir *Steinschneider.*
Catal. Lips.	Codices orientalium linguarum descripserunt H. O. Fleischer et Franc. Delitzsch. Grimmæ, 1838, in-4°.
Catal. Merzbacher.	Catalogue de la bibliothèque de feu A. Merzbacher, par N. V. Rabbinowitz. Munich, 1888, in-8° (en hébreu).
Catal. Mortara.	Catalogo dei manoscritti ebraici della biblioteca della comunità israelitica di Mantova, compilato dal rabbino maggiore Marco Mortara. Livorno, 1878, in-8°.
Catal. Munich.	Die hebräischen Handschriften der K. Hof- und Staatsbibliothek in München, beschrieben von Moritz Steinschneider. München, 1875, in-8°.
Catal. of the Harl. mss.	A Catalogue of the Harleian manuscripts in the British Museum, with indexes of persons, places and matters. London, 1808-1812, 4 vol. in-fol.
Catal. Oxford.	Voir *Catal. Bodl.*

Catalogue des manuscrits hébreux et samaritains de la Bibliothèque impériale (Paris, 1866), in-4°.	Catal. Paris.
Manuscripti codices Hebraici biblioth. J.-B. de Rossi. Parme, 1803, 3 vol. in-8°.	Catal. Parme.
Voir *Catal. Turin.*	Catal. Pasini.
Catalogo dei codici ebraici della biblioteca di Parma non descritti dal de Rossi, per Pietro Perreau. Firenze, in-8°.	Catal. Perreau.
Voir *Catal. Turin.*	Catal. Peyron.
Sans titre, en hébreu, publié le 26 Eloul 5644-1884.	Catal. Rabbinowitz.
Codices manuscripti bibliothecæ regii Taurinensis Athenæi, per linguas digesti et binas in partes distributi. Recensuerunt Jos. Pasinus, etc.; Taurini, 1749, in-fol.	Catal. Turin (Pasini).
Codices hebraici manu exarati regiæ bibliothecæ quæ in Taurinensi Athenæo asservantur. Recensuit, illustravit Bernardus Peyron. Taur., 1880, in-8°.	Catal. Turin (Peyron).
Catalogus cod. mss. bibliothecæ Palatinæ Vindobonensis; pars II, cod. Hebraici; digesserunt Albertus Krafft et Simon Deutsch. Vienne, 1847, in-4°. Partem III digessit Jac. Goldenthal. Vienne, 1841, in-4°.	Catal. Vindob.
Katalog der Seminar-Bibliothek (Jahresbericht des Seminars). Breslau, 1870, in-8°.	Cat. Zuckermann.
Les axiomes du droit français, par le sieur Catherinot, avec une notice sur la vie et les écrits de l'auteur par Ed. Laboulaye et une bibliographie raisonnée des écrits de Catherinot, par Jacques Flach. Paris, 1883, in-8°. (Extrait de la *Nouvelle Revue historique du droit.*)	Catherinot, Axiomes du droit franç.
Étude historique sur Fonfroide, abbaye de l'ordre de Cîteaux, par E. Cauvet. Montpellier, 1875, in-8°.	Cauvet (E.), Étude hist. sur Fonfr.
Le roman d'Arles, fragments d'un poème provençal publiés par C. Chabaneau. Paris, Maisonneuve, 1890, in-8° (extrait de la *Revue des langues romanes*).	Chabaneau, Le roman d'Arles.
Répertoire des sources historiques du moyen âge, par Ulysse Chevalier, t. I. Bio-bibliographie. Paris, 1877-1888, grand in-8°.	Chevalier, Répertoire.
Les grandes chroniques de France, selon qu'elles sont conservées en l'église de Saint-Denis en France, publiées par M. Paulin Paris. Paris, 1836-1838, in-fol., et 6 vol. in-12.	Chroniques (Les grandes) de France.
Vitæ et res gestæ pontificum romanorum et S. R. E. cardinalium Alphonsi Ciaconii, ord. Prædic. et aliorum opera descriptæ, ab Augustino Oldoino S. J. recognitæ. Romæ, 1676, 4 vol. in-fol.	Ciaconius, Vitæ et res gestæ pont.
חמשה קונטרסים *Hamischa Quontresim.* Commentarii quinque doctrinam talmudicam illustrantes, ex mss. ed. Nathan Cronel. Vienne, 1844, in-8°.	Comm. quinque doct. talm.
Liber *Qoré had-doroth*, auctore R. David Conforte (ouvrage biographique). Ed. D. Cassel. Berlin, 1846, in-8°.	Conforte, Qoré had.
שאלות ותשובות, Quæsita et Responsa. Riva, 1589, in-4°.	Consultations, Isaac Shésheth.
Concordiæ comitis disputationes adversus astrologos. Bonon., 1495, in-fol.	Contra Astrologos.
Catalogus codicum manuscriptorum qui in collegiis aulisque Oxoniensibus hodie adservantur. Oxford, 1852, 2 vol. in-4°.	Coxe, Catalogus codd. coll. Oxon.

D

קונטרסים דברים עתיקים, *Qontresim debarim attiqim,* Libellus *Verba antiqua,* extrait des mss. par Isaac Ben-Jacob, 2 parties. Leipzig, 1844-46, in-8°.	Deb. Attiqim.
De ludis orientalibus libri duo, par Thomas Hyde. Oxford, 1694, in-8°.	Deliciæ regis.

Delisle (L.), Le cab. des mss. — Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Étude sur la formation de ce dépôt, par Léopold Delisle. Paris, 1869-1881, 3 vol. in-4° et atlas.

Delisle (L.), Les Collections de Bastard d'Estang. — Les collections de Bastard d'Estang à la Bibliothèque nationale, catalogue analytique par Léopold Delisle. Nogent-le-Rotrou, 1885, in-8°.

Delisle (L.), Mél. de paléogr. — Mélanges de paléographie et de bibliographie, par Léopold Delisle. Paris, 1880, in-8°.

Delisle (L.), Vie du bienh. Thomas de Biville. — Vie du bienheureux Thomas de Biville, publiée par Léopold Delisle. Cherbourg, 1860, in-8° (extrait des Mémoires de la Société académique de Cherbourg).

De ludis or. — Voir *Deliciæ regis*.

Denis, Cod. ms. theol. Vindob. — Codices manuscripti theologici bibliothecæ palatinæ Vindobonensis latini aliarumque occidentis linguarum. Recensuit, digessit, indicibus instruxit Michael Denis. Vindobonæ, 1793-1802, 6 parties en deux vol. in-folio.

Derenbourg, Mél. Renier. — Mélanges Renier. Recueil de travaux publiés par l'École pratique des hautes études, en mémoire de son président Léon Renier (Bibl. de l'École des hautes études, 63ᵉ fasc.). Paris, 1887, in-8°.

Der Orient. — Literaturblatt des Orientes. Berichte, Studien und Kritiken für jüdische Geschichte und Literatur. Herausgegeben von Dʳ Julius Fürst, Jahrgänge 1840-1851. Leipzig. in-4°.

De Rossi. — Voir *Biblioth. judaica*.

De Rossi. — Libri stampati di letteratura sacra ebraica ed orientale della biblioteca del dottore G. B. de Rossi. La division LIX (p. 199) traite des mss. hébreux, nᵒˢ 1378 à 1430, acquis après que le catalogue de Rossi eut été publié.

Der Streit zw. Mensch. — Der Streit zwischen Mensch und Thier, ein arabisches, aus den Schriften der lautern Brüder; texte arabe reproduit par F. Dieterici. Berlin, 1858, in-8°.

Dibré Hakhamim. — ספר דברי חכמים, *Sepher dibré hakhamim*, extraits de différents manuscrits, publiés par Éliézer Ashkenazi. Metz, 1849, in-8°.

Dibré Héfess. — דברי חפץ, *Dibré Hefess*, Acceptable words; recueil tiré des manuscrits, par Hirsch Edelmann. Londres, 1853, in-8°.

Dict. sc. phil. — Dictionnaire des sciences philosophiques.... sous la direction de M. Ad. Franck; 2ᵉ éd. Paris, 1875, in-4°.

Didot, Des Apoc. figurées. — Des Apocalypses figurées manuscrites et xylographiques. Deuxième appendice au Catalogue raisonné des livres de la bibliothèque de M. Ambroise Firmin-Didot. Paris, 1870, in-8°.

Die Erdkunde. — Die Erdkunde im Verhältniss zur Natur und zur Geschichte des Menschen, oder allgemeine vergleichende Geographie, von Carl Ritter. 3ᵉ éd. Berlin, 1822-29.

Dizionario storico. — Dizionario storico degli autori ebrei e delle loro opere, par G. B. de Rossi. Parme, 1802, in-4°.

Douais, Les Fr. Préch. en Gasc. — Les frères Prêcheurs en Gascogne au XIIIᵉ et au XIVᵉ siècle. Chapitres, couvents et notices. Documents inédits publiés pour la Société historique de Gascogne par C. Douais, chan. honor. de Montpellier. Auch, 1885, in-8°.

Douët d'Arcq, Invent. de la bibl. de Charles VI. — Inventaire de la bibliothèque du roi Charles VI, fait au Louvre en 1423 par ordre du régent, duc de Bedford. Paris, 1867, petit in-8°.

Douët d'Arcq, Invent. des sceaux. — Inventaire de la collection des sceaux des Archives nationales. Paris, 1863-1868; 3 vol. in-4°.

Du Cange, Glossarium med. et inf. latin. — Glossarium mediæ et infimæ latinitatis conditum a Carolo Dufresne, domino Du Cange (édit. Henschel). Paris, 1840-1850, 7 vol. in-4°.

Description géographique et historique de la Haute Normandie, divisée en deux parties, dont la première comprend le païs de Caux et la seconde le Vexin (par Toussaints Duplessis). Paris, 1740, 2 vol. in-4°. — Duplessis, Descr. de la haute Normandie.

Voir *La Croix du Maine.* — Du Verdier.

E

Jahrbuch für romanische und englische Literatur. Leipzig, 1859-1876, in-8°. — Ebert, Jahrbuch.

Georgii Josephi Eggs Purpura docta, seu vitæ, legationes et res gestæ cardinalium qui doctrina et scriptis cluere. Monachii, 1714, 3 vol. in-fol. — Supplementum Purpuræ doctæ. Augustæ Vindelicorum, 1729, in-fol. — Eggs, Purp. docta.

עמק הבכא, Vallis fletus; historia persecutionum Judæorum, comprehendens periodum ab anno p. Chr. LXX usque MDLXXV; cum notis criticis edidit M. Letteris. Vindob., 1852, in-8°; traduction allemande par M. Wiener. Leipzig, 1858, in-8°. — Emek hab.

Allgemeine Encyclopædie der Wissenschaften und Künste, par J. S. Ersch et J. G. Gruber, sections I-III. Leipzig, 1818, in-4°. (Se continue.) — Encycl. Ersch und Gruber.

Der Roman von Escanor, von Gerard von Amiens, herausgegeben von D[r] H. Michelant. Tübingen, 1886, in-8°. (Publication du Literar. Verein de Stuttgart.) — Escanor.

Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon, dominicain du XIII[e] siècle, publiés pour la Société de l'histoire de France par A. Lecoy de la Marche. Paris, 1877, in-8°. — Étienne de Bourbon, Anecdotes.

F

Jo. Alberti Fabricii Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis, cum supplemento Christ. Schœttgenii et notis J. Dominici Mansi. Patavii, 1754, 6 tom. in-4°. — Florentiæ, 1858, 6 part. 3 vol. in-8°. — Fabricius, Bibl. med. et inf. æt.

Œuvres de M. Claude Fauchet, premier président de la Cour des Monnoyes. Paris, 1610, in-4°. — Fauchet, Œuvres.

La librairie des papes d'Avignon, sa formation, sa composition, ses catalogues (1316-1420), d'après les registres des comptes et l'inventaire des archives vaticanes, par Maurice Faucon. Paris, 1886 et 1887, 2 vol. in-8°. (Fascicules 43 et 50 de la Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome.) — Faucon, La Librairie des papes d'Avignon.

Histoire de la ville de Paris, avec les preuves, par Michel Félibien et Lobineau. Paris, 1725, 5 vol. in-fol. — Félibien, Hist. de Paris.

The fifty-third chapter of Isaiah according to the Jewish interpreters, edited from printed books and manuscripts by Ad. Neubauer. Vol. I, texts; vol. II, translation. Oxford, 1876-1877, in-8°. — Fifty-third chapter.

Histoire ecclésiastique, par Claude Fleury. Paris, 1691-1737, 39 vol. in-4°, ou 1758-1761, 40 vol. in-12, y compris la continuation par le P. Barre, de l'Oratoire, et les 4 volumes de table. — Fleury, Hist. ecclésiast.

Florilegium rabbinicum, complectens præcipuas veterum Rabbinorum sententias, versione lat. et scholiis illustratas, auctore Jo. Plantavitio. Lodov., 1645, in-fol. — Floril. rabb.

Voir *Carmoly.* — France israélite.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Freudenthal, Averroes. — Die durch Averroes erhaltenen Fragmente Alexanders zur Metaphysik des Aristoteles, untersucht etc. von J. Freudenthal (Abhandlungen d. k. Akad. der Wiss. zu Berlin, philos. Abth.). Berlin, 1885, in-4°.

Frimmel. — Die Apocalypse in den Bilderhandschriften des Mittelalters. Eine kunstgeschichtliche Untersuchung von Dr. Th. Frimmel. Wien, 1885, in-8°.

Frizon, Gall. purp. — Gallia purpurata, qua cum summorum pontificum tum omnium Galliæ cardinalium res præclare gestæ continentur, ab anno 998 ad 1629, studio Petri Frizon. Parisiis, 1638, in-fol.

Fürst, Concord. hebr. — אוצר לשון הקדש, *Otsar leschon haq-Qodesch*, Concordantia librorum V. T., par Julius Fürst. Lipsiae, 1840, in-fol.

G

Gallia christ. nova. — Gallia christiana (nova), studio Dion. Sammarthani et aliorum benedictinorum. Parisiis, 1715-1785, 13 vol. in-fol. — Tomos XIV, XV, XVI condidit B. Hauréau. 1856-1865.

Gautier, Les Épopées françaises. — Les épopées françaises, études sur les origines et l'histoire de la littérature nationale, par Léon Gautier. Seconde édition. Paris, t. I, 1878; t. II (1re partie), 1893; t. III, 1880; t. IV, 1882, in-8°.

Geiger, Jüdische Zeitschr. — Jüdische Zeitschrift für Wissenschaft und Leben. Herausgegeben von Dr Abraham Geiger; 11 Jahrgänge. Breslau, 1862-1875, in-8°.

Geiger, Vierteljahrsschr. — Vierteljahrsschrift für Literaturgeschichte. Weimar, in-8°, 1888 et années suivantes.

Gesamm. Schr. — Voir *Zunz*.

Gesch. der Juden. — Voir *Grætz*.

Geschichte der Rochade. — Das Schachspiel des XVI. Jahrhunderts, par A. van der Linde, n° 1. Leipzig, 1874, in-8°.

Gesch. des Erziehungswesens. — Geschichte des Erziehungswesens und der Cultur der abendländischen Juden während des Mittelalters und der neueren Zeit, von M. Güdemmann, 4 parties. Vienne, in-8°.

Gott. gel. Anz. — Göttingische gelehrte Anzeigen. Göttingen, 1739, in-8°. (Se continue.)

Grætz, Gesch. der Juden. — Geschichte der Juden von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart aus den Quellen neu bearbeitet von Dr H. Grætz. Leipzig, 1857-1878, 11 vol. in-8°.

Gross, Monatsschrift. — Voir *Monatsschrift*.

Guérard, Cartul. de N.-D. de Paris. — Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris, publié par Guérard. Paris, 1850, 4 vol. in-4°. (Collection de documents inédits.)

Guiart, Br. des roy. lign. — La branche des royaux lignages, chronique métrique de Guillaume Guiart, publiée pour la première fois par J.-A. Buchon. Paris, 1828, 2 vol. in-8°.

H

Hain, Repert. — Repertorium bibliographicum, in quo libri omnes ab arte typographica inventa usque ad annum MD typis expressi ordine alphabetico enumerantur, opera Ludovici Hain. Stuttgard et Paris, 1826-1838, 4 vol. in-8°.

Hak-karmel — הכרמל, *Hak-Karmel*, journal hebdomadaire, plus tard mensuel, rédigé par Joseph Fium. Wilna, 1861-1879, in-4° et in-8°.

המגיד, *Ham-Maggid*, journal hebdomadaire en hébreu, rédigé par E. Silbermann. Lyck en Prusse, 1856, in-fol. (Se continue.) — Ham-maggid.

Die Juden und die slawischen Sprachen, von Albert Harkavy. Wilna, 1867, in-8°. — Harkavy, Jud. und Slaven.

Remarks and collections of Thomas Hearne; vol. I-III. Oxford, 1885-1889. (Edited by C. E. Doble for the Oxford historical Society.) — Hearne, Remarks and collections.

Die hebräischen Uebersetzungen des Mittelalters. (Ouvrage de M. Steinschneider non encore publié.) — Hebr. Uebersetz.

החלוץ, *Hé-Halouç*, Wissenschaftliche Abhandlungen über jüdische Geschichte, Literatur und Alterthumskunde, dirigé par O. H. Schopp. Lemberg, Breslau et Francfort-sur-le-Mein, 1852 et années suiv., 13 vol. in-8°. (Se continue.) — Hé-Halouç.

Histoire des médecins juifs anciens et modernes, par M. Carmoly. Bruxelles, 1844, in-8°. — Histoire des médecins juifs.

Histoire littéraire de la France, par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (dom Rivet, dom Clément, dom Clémencet, etc.), continuée par des membres de l'Institut: MM. Brial, Ginguené, Pastoret, Daunou, Amaury Duval, Petit-Radel, Émeric David, Fauriel, Lajard, P. Paris, V. Le Clerc, Littré, Renan, Hauréau, G. Paris, L. Delisle. Paris, 1733-1888. C'est l'ouvrage dont nous publions le tome XXXI. — Hist. litt. de la Fr.

The History of Chess, from the time of its invention in India till the period of its establishment in Europe, by Duncan Forbes. Londres, 1860, in-8°. — History of Chess.

חותם תכנית, *Hotham-Tokhnit* (Hebräische Synonymik), von Abraham Bedarschi aus Béziers... Herausgegeben von G. J. Pollak. Amsterdam, 1865, in-8°. — Hoth. Tokh.

Historia diplomatica Friderici secundi, sive constitutiones, privilegia, mandata, instrumenta quæ supersunt istius imperatoris, etc. Collegit, ad fidem chartarum et codicum recensuit, juxta seriem annorum disposuit et notis illustravit J.-L.-A. Huillard-Bréholles. Paris, 1852-1861, 6 vol. in-4°. — Huillard-Bréholles, Hist. dipl. Friderici secundi.

I

Il Buonarroti, scritti sopra le arti e le lettere, raccolti per cura di Benvenuto Gasparoni. Roma, 1866, 2 vol. in-8°. Continué par Enrico Narducci. — Il Buonarroti.

Israelitische Letterbode. Driemaandelijksch tidschrift..... onder redactie von M. Roest, 12 Jaargange. Amsterdam, 1875-1888, in-fol. et in-8°. — Isr. Letterbode.

J

Voir *Brüll*. — Jahrb. de Br.

Voir *Catalogue Jew. coll.* — Jewish College.

Voir *Monatsschrift*. — Joel.

Œuvres de Jean sire de Joinville, comprenant l'Histoire de saint Louis, le Credo et la lettre à Louis X, avec un texte rapproché du français moderne mis en regard du texte original, corrigé et complété à l'aide des anciens manuscrits et d'un manuscrit inédit par M. Natalis de Wailly. Paris, 1867, in-8°. — Joinville, éd. N. de Wailly, 1867.

Voir *Annalen*. — Jost, Annalen.

Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote et sur les commentaires grecs ou arabes employés par les docteurs scolastiques, par Amable Jourdain. Paris, 1819; 2e édition, 1843, in-8°. — Jourdain (Am.), Traduct. d'Arist.

Avranchin monumental et historique, par Édouard Le Héricher. Avranches, 1845-1846, 2 vol. in-8°. Le Héricher, Avranchin.

Histoire et antiquités de la ville et duché d'Orléans, avec les noms des rois, ducs, comtes, etc. Ensemble le tome ecclésiastique, contenant l'origine et le nombre des églises, monastères, histoires et vies des évêques d'Orléans, par M. François Le Maire. Orléans, 1648, 2 tomes en 1 vol. in-fol. Le Maire. Antiquités de la ville d'Orléans.

Oriens christianus, in quatuor patriarchatus digestus, quo exhibentur ecclesiæ, patriarchæ ceterique præsules totius Orientis, studio et opera R. P. F. Michaelis Le Quien. Paris, 1740, 3 vol. in-fol. Le Quien, Oriens christianus.

Catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourbon en 1507 et en 1523, par M. Le Roux de Lincy. Paris, 1850, in-8°. (Extrait des Mélanges de la Société des bibliophiles français, année 1850.) Le Roux de Lincy, Bibl. des ducs de Bourbon.

אגרות ישר, *Igroth Yaschar*, Epistolæ J. R. Reggio, 2 parties. Vienne, 1834, 6 vol. in-8°. Lettres, Reggio.

Sechzig Epitaphien von Grabsteinen des israelitischen Friedhofes zu Worms..... von L. Lewysohn. Francfort-sur-Mein, 1855, in-8°. Lewysohn, Epitaph.

Voir *Zunz, Ritus*. Liter. der Synag.

Voir *Der Orient*. Literatur des Orientes.

H. Loriquet. Rapport, présenté à M. le Ministre de l'instruction publique, sur l'identification de fragments de manuscrits trouvés à Calais en 1884, suivi d'un tableau des déprédations commises, en 1816, sur les manuscrits de la bibliothèque d'Arras. Arras, 1886, in-8°. Loriquet, Rapp. sur des fragm. de mss.

Histoire et antiquitez du diocèse de Beauvais, à Monseigneur messire Charles de Monceaux, conseiller et aumosnier du Roy, par P. Louvet. Beauvais, 1635, 2 vol. in-8°. Louvet, Hist. et antiq. de Beauv.

Prolegomeni ad una gramatica raggionata della lingua ebraica, di S. D. Luzzato. Padova, 1836, in-8°. Luzzato, Prolegomeni.

M

Ouvrages posthumes de D. Jean Mabillon et de D. Thierri Ruinart, publiés par D. Vincent Thuillier. Paris, 1724, 3 vol. in-4°. Mabillon, Œuvres posth.

Annals of the Bodleian Library, Oxford, A. D. 1598-A. D. 1867, with a preliminary notice of the earlier library founded in the fourteenth century, by the Rev. William Dunn Macray. London, Oxford and Cambridge, 1868, in-8°. Macray, Annals of the Bodl. library.

Catalogi cod. man. Bibl. Bodleianæ pars IX. Codices a viro clarissimo Kenelm Digby ...donatos confecit W. D. Macray. Oxonii, 1883, in-4°. Macray, Catalog.

Magasin encyclopédique ou Journal des sciences, des lettres et des arts, 122 vol. Paris, 1795-1810, in-8°. Magasin encyclopédique.

Magasin pittoresque, journal fondé en 1833 par Édouard Charton. (Se continue.) Magas. pittor.

מחברות עמנואל, Immanuel (R.), fil. Salomonis. Liber Mechabberoth, sive compositiones poeticæ. Brescia, 1491, in-4°. Mahberot Immanuel.

Classicorum auctorum e Vaticanis codicibus editorum tom. I-X, ed. Angelo Maio. Romæ, 1828-1838, in-8°. Mai, Script. vet.

Description, notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque publique de Rennes, par M. Maillet. Rennes, 1837, in-8°. Maillet, Catal. des manuscr. de Rennes.

Manna.	**Manna (traduction allemande de poésies hébraïques), von M. Steinschneider. Berlin, 1847, in-8°.**
Martin (H.), Man. de l'Arsenal.	**Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, par Henry Martin. Paris, 1885-1892, 6 vol. in-8°. (Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France.)**
Maskir.	המזכיר, *Ham-Mazkir*. Hebräische Bibliographie.... redigirt von M. Steinschneider. vol. I-XXI, 1858-1882, in-8°.
Méghed Jerahim.	מגד ירחים, *Méghed jerahim*, recueil hébreu, publié sous la direction de Joseph Kohen Zedek. Lemberg, 1855 et années suivantes, 4 parties, in-8°.
Mélanges.	Voir *Munk*.
Mél. Sh.	מלאכת השיר, Extraits des manuscrits hébreux sur la versification hébraïque, publié par Ad. Neubauer. Breslau, 1865, in-8°.
Melo Hofnaïm.	ספר מלא חפנים, *Sépher melo hofnaïm*. Biographie des J. S. del Medigo, etc., von Abraham Geiger. Berlin, 1840, in-8°.
Mém. de la Soc. des ant. de l'Ouest, 1838.	Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest. Poitiers, 1836 et années suivantes. (Le volume de l'année 1838 est le cinquième de la collection.)
Mém. de la Soc. des ant. de Norm.	Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. Caen et Paris, 1825 et années suivantes, 1re série in-8°, 2e et 3e séries in-4°.
Mém. de la Soc. des ant. de Picardie.	Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Amiens, 1838 et années suivantes, in-8°. (Le volume cité est le tome III, publié en 1840.)
Mém. lus à la Sorbonne, Arch. 1863.	Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues les 8, 9 et 10 avril 1863. Archéologie. Paris, 1864, in-8°.
Ménage (G.), Rem. sur la vie de Matth. Ménage.	Vita Matthæi Menagii, canonici et theologi Andegavensis, 1674 et 1692, in-8°.
Meyer (Paul), La Chanson de la croisade contre les Albigeois.	La chanson de la croisade contre les Albigeois, commencée par Guillaume de Tudèle et continuée par un poète anonyme, éditée et traduite pour la Société de l'histoire de France par P. Meyer. Paris, 1875-1879, 2 vol. in-8°.
Michel, Liber Psalmorum.	Libri psalmorum versio antiqua gallica e cod. ms. in bibl. Bodleiana asservato, una cum versione metrica aliisque monumentis pervetustis. Nunc primum descripsit et edidit Franciscus Michel. Oxonii, 1860, in-8°.
Michelet, Hist. de France.	Histoire de France par J. Michelet. Paris, 1833-1860, 14 vol. in-8°.
Monatsschr.	Monatsschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judenthums, sous la direction de Z. Frankel et, depuis 1868, sous celle de M. Graetz. Dresde et Breslau, 1852-1887, in-8°.
Monum. Germ. hist. Script.	Monumenta Germaniæ historica. Scriptores. Hannover, 1826, in-fol. (Se continue.)
Munk, Mélanges.	Mélanges de philosophie juive et arabe, par S. Munk. Paris, 1859, in-8°.

N

Nah. Qed.	נחל קדומים, *Nahal Qedumim*. Dissertations et extraits de manuscrits en hébreu, par Léopold Dukes. Hannover, 1853, in-8°.
Notices et extr. des mss.	Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi et autres bibliothèques, par l'Académie des inscriptions. Paris, 1787-1892, in-4°.

O

Les Olim, ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, etc., publiés par A. Beugnot. Paris, 1839-1848, 3 tomes en 4 vol. in-4°.	Olim, éd. Beugnot.
אוצר הספרים, Bibliographie der gesammten hebräischen Literatur mit Einschluss der Handschriften (bis 1868) nach den Titeln alphabetisch geordnet, von J. A. Benjacob. Wilna, 1880, in-8°.	Otsar hasefarim.
אוצר נחמד, *Otsar Nehmad*, recueil hébreu, sous la direction de J. Blumenfeld. Vienne, 1856-1857, 4 vol. in-8°.	Otsar Nehmad.
אוצרות חיים, *Ozrot Hayyim*, Katalog der Michael'schen Bibliothek, herausgegeben von den Michael'schen Erben. Nebst einem, vielfache Berichtigungen und Excerpte enthaltenden, Register zum Verzeichniss der Handschriften von M. Steinschneider und einem Vorworte von L. Zunz. Hamburg, 1848, in-8°.	Otzeroth Hayyim.
Casimiri Oudini Commentarius de scriptoribus Ecclesiæ antiquis, cum multis dissertationibus. Francofurti et Lipsiæ, 1722, 3 vol. in-fol.	Oudin, Comm. de Script.

P

Histoire poétique de Charlemagne, par Gaston Paris. Paris, 1865, in-8°.	Paris (G.), Hist. poét. de Charlem.
Merlin, roman en prose du XIIIe siècle, publié d'après le manuscrit appartenant à M. Alfred H. Huth, par Gaston Paris et Jacob Ulrich. Paris, 1886, 2 vol. in-8°. (Société des anciens textes français.)	Paris (G.) et Ulrich (J.), Merlin.
Les manuscrits français de la Bibliothèque du roi, leur histoire, etc., par M. Paulin Paris. Paris, 1836-1848, vol. I-VII, in-8°.	Paris (P.), Les Manuscrits franç.
Jahrbuch der deutschen Dante-Gesellschaft. Leipzig, 1866 et années suivantes, 4 vol. in-8°.	Paur (Th.), Jahrb. d. d. Dante-Ges.
Catalogue d'une partie des livres composant la bibliothèque des ducs de Bourgogne au XVe siècle. Seconde édition, revue et augmentée du catalogue de la bibliothèque des dominicains de Dijon, rédigé en 1307, avec détails historiques, philologiques et bibliographiques, par G. Peignot. Dijon, 1841, in-8°.	Peignot, Bibl. des ducs de Bourgogne.
Beiträge zur Geschichte der hebräischen und aramäischen Studien, von J. Perles. München, 1884.	Perles, Beiträge.
Bibliographie der middelnederlandsche Taal- en Letterkunde, door Louis Petit. Leiden, 1888, in-8°.	Petit, Bibliog. der middelnederlandsche Taal- en Letterkunde.
Voir *Catalog. Turin*.	Peyron.
Analecta novissima. Spicilegii Solesmensis altera continuatio. Tomus II. Tusculana. Edidit Joannes Baptista cardinalis Pitra. Parisiis, 1888, grand in-8°.	Pitra, Tuscul.
פלטת סופרים, *Pletath Soferim*. Beiträge zur jüdischen Schriftauslegung im Mittelalter..... von D[r] A. Berliner. Breslau, 1872, in-8°.	Pl. Sof.
Liber Guillelmi Majoris, édité par M. Célestin Port dans le tome II des Mélanges publiés par le Comité des travaux historiques. Paris, 1877, in-4°.	Port (C.). Livre de Guill. Le Maire.
Regesta pontificum Romanorum, inde ab a. post Christum natum 1198 ad a. 1304, edidit Augustus Potthast. Berolini, 1874, 1875. 2 vol. in-4°.	Potthast, Reg.

Promptuarium. — Joh. Henrici Hottingeri Promptuarium sive Bibliotheca orientalis. Heidelbergæ, 1658, in-4°.

Pseudo-Lit. — Zur pseudoepigraphischen Literatur insbesondere der geheimen Wissenschaften des Mittelalters..., von M. Steinschneider. (N° 3 der Wissenschaftlichen Blätter aus der Veitel H. Ephraim'schen Lehranstalt.) Berlin, 1862, in-4°.

R

Raynaldi, Annal. eccles. — Cæsaris Baronii Annales ecclesiastici a C. n. ad ann. 1198, cum Oderici Raynaldi continuatione, Ant. Pagi critica, etc. Edidit G. Dominicus Mansi. Lucæ, 1738-1757, 38 vol. in-fol.

Raynaud (G.), Bibliogr. des chansonniers. — Bibliographie des chansonniers français des XIIIe et XIVe siècles... par Gaston Raynaud. Paris, 1884, 2 vol. petit in-8°.

Rechtsgutachten. — Voir *Resp. Lattes.*

Rec. des hist. — Scriptores rerum Gallicarum et Francicarum. Recueil des historiens des Gaules et de la France, par dom Bouquet et d'autres bénédictins; continué par l'Académie des inscriptions. Paris, 1738-1876, 23 vol. in-fol.

Reg. Clement. V. — Regestum Clementis papæ V, ex Vaticanis archetypis sanctissimi domini nostri Leonis XIII, pontificis maximi, jussu et munificentia nunc primum editum, cura et studio monachorum ord. S. Benedicti. Anni I-IX. Romæ e typographia Vaticana, 1885-1888, in-fol. — Appendicum tomus I, 1892, in-fol.

Reg. d'Honor. IV. — Les Registres d'Honorius IV. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après le man. des Archives du Vatican, par M. Maurice Prou. Paris, 1886-1888, in-4°. (Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome.)

Reg. Nic. IV. — Registres de Nicolas IV. Recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des Archives du Vatican, par Ernest Langlois. Fascicules I-VII. Paris, 1886-1892, in-4°. (Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome, série in-4°.)

Reinaud, Extr. relatifs aux croisades. — Extraits des historiens arabes relatifs aux Croisades, recueillis et traduits par M. A. Reinaud (tome IV de la Bibliothèque des Croisades, par J. Michaud). Paris, 1829, in-8°.

Renan, Averr. — Averroès et l'averroïsme, essai historique, par Ernest Renan. Deuxième édition, Paris, 1860, in-8°; troisième édition, 1866, in-8°.

Renan, Hist. des orig. du christian. — Histoire des origines du christianisme, par Ernest Renan. Paris, 1863-1879, 7 vol. in-8° et 1 vol. de tables.

Resp. Lattes. — שאלות ותשובות, Rechtsgutachten des R. Isaak ben Immanuel de Latas... herausgegeben... nebst einem Commentar und Anmerkungen von M. H. Friedländer. Wien, 1860, in-8°.

Revue des Études juives. — Revue des Études juives; publication trimestrielle de la Société des études juives. Paris, 1881, grand in-8°. (Se continue.)

Rev. des Soc. sav. — Revue des sociétés savantes des départements, publiée par le Comité des travaux historiques et des sociétés savantes. Paris, 1859-1882, in-8°.

Revue hist. — Revue historique, paraissant tous les deux mois. Paris, 1876 et années suivantes, in-8°.

Revue orientale; recueil périodique d'histoire, de géographie et de littérature, publié par E. Carmoly. Bruxelles, 1841-1844, 3 vol. in-8°.	Revue orientale.
Averrois Commentarius in Aristotelis De arte rhetorica, hebraice versus a Todroso Todrosi Arelatensi; nunc primum ex cod. bibl. senat. Lipsiensis cum prolegomenis edid. J. Goldenthal. Lipsiæ, 1842, in-8°.	Rhet.
Voir *La Croix du Maine.*	Rigoley de Juvigny.
Historia ordinis seraphici, auctore Petro Rodulphio. Venetiis, 1586, in-fol.	Rodulphii, Hist. ser ord.
Catalog der Hebraica und Judaica aus der L. Rosenthal'schen Bibliothek. Amsterdam, 1875, 2 vol. in-8°.	Rœst, Catal.
Eugène Rolland. Faune populaire de la France. Paris, 1877-1883, 6 vol. in-8°.	Rolland (E.). Faune popul.
Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris. Paris, 1872 et années suivantes, in-8°.	Romania.
Glossaire de la langue romane, par J.-B. de Roquefort. Paris, 1808, 2 vol. in-8°. — Supplément au Glossaire de la langue romane, par J.-B. de Roquefort. Paris, 1820, in-8°.	Roquefort, Glossaire de la l. rom.

S

Les Juifs du Languedoc, antérieurement au XII° siècle, par Gustave Saige. Paris, 1881, in-8°.	Saige, Juifs du Languedoc.
Monumenta historica ad provincias Parmensem et Placentinam pertinentia. Chronica fratris Salimbene, Parmensis, ordinis Minorum, ex codice bibliothecæ Vaticanæ nunc primum edita. Parme, 1857, grand in-4°.	Salimbene, Chron.
Sammelband kleiner Beiträge und Handschriften (par la Société de מקיצי נרדמים), Jahrg. I-IV. Berlin, 1885-1888, in-8°.	Sammelband.
Supplementum et castigatio ad Scriptores trium ordinum S. Francisci a Waddingo aliisve descriptos. Opus posthumum fr. Hyacinthi Sbaraleæ. Romæ, 1806, in-fol.	Sbaralea, Suppl.
ספר שלשלת הקבלה, *Sépher schalschéleth haq-qabbula*, ouvrage biographique, par Gedalyah ibn-Yahya. Venise, 1587, in-4°.	Schalschélet haqqabbala.
ספר שבט יהודה, Liber *Schebet Jehuda*, auctore R. Salomone Aben Verga; chronique, publiée par M. Wiener. Fasc. I, texte. Hanovre, 1855, in-8°. Traduction allemande, 2 fasc. Hanovre, 1856, in-8°.	Schébet Jehudah.
ספרי שם הגדולים ועד לחכמים, *Siphré Schem hag-Gedolim va ad la hakhamim :* dictionnaire bibliographique, par Hayyim Joseph David Azulaï; éd. Ben-Jacob. Wilna, 1852, deux parties, in-8°.	Schem haggedolim.
Beschreibendes Verzeichniss der Amplonianischen Handschriften-Sammlung zu Erfurt, bearbeitet und herausgegeben mit einem Vorworte über Amplonius und die Geschichte seiner Sammlung, von Dr Wilhelm Schum. Berlin, 1887, grand in-8°.	Schum, Beschr. Verzeichn. der Ampl. Handschr.
Exempla codicum Amplonianorum Erfurtensium sæculor. IX-XV. Herausgegeben von Wilhelm Schum. Mit 55 Abbildungen auf 24 Blättern. Berlin, 1882, in-fol.	Schum, Ex. cod. Ampl.
ספר צמח דוד, *Sepher Tsemah David*, par David Gans. Prague, 1592, in-8°.	Semah David.
Serapæum. Zeitschrift für Bibliothekwissenschaft, Handschriftenkunde und ältere Literatur. Publié par Robert Naumann. Leipzig, 1840 à 1870, 31 vol. in-8°.	Serapæum.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sif. Yesch. — שפתי ישנים, *Sifthé yeschenim*, dictionnaire bibliographique par Schabbathai Ban. Zolkiev, 1806, 2 vol. in-4°.

Simon (Richard), Hist. crit. du V. T. — Histoire critique du vieux Testament, par Richard Simon, 2e éd. Paris, 1685, in-4°.

Springer (Ant.), Die Psalter-Illust. — Die Psalter-Illustrationen im frühen Mittelalter, ein Beitrag zur Geschichte der Miniaturmalerei, von Anton Springer. Leipzig, 1880, grand in-8°. — Extrait du tome VIII des Abhandlungen der philologisch-historischen Classe der k.-sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften.

Steinschneider, Alfarabi. — Al-Farabi (Alpharabius). Leben und Schriften, etc. (Mém. de l'Ac. de Saint-Pétersbourg, série VII, vol. 13). Saint-Pétersbourg, 1869, in-4°.

Steinschneider, Catal. Bodl. — Catalogus librorum hebræorum in Bibliotheca Bodleiana, etc., par M. Steinschneider. Berlin, 1852, 1860, in-4°.

Steinschneider, Catal. Lugd. Bat. — Catalogus codicum hebræorum bibliothecæ Academiæ Lugduno-Batavæ, auctore M. Steinschneider. Leide, 1858, in-8°.

Steinschneider, Encycl. — Voir *Encyclopædie*.

Steinschneider, Hebr. Uebers. — Voir *Hebr. Uebersetz.*

T

Taam Zeqénim. — Notices et extraits de manuscrits hébreux, publiés par Eliezer Aschkenazi. Francfort-sur-le-Mein, 1854, in-8°.

Tab. cod. Vindob. — Tabulæ codicum manuscriptorum præter græcos et orientales in bibliotheca palatina Vindobonensi asservatorum. Edidit Academia cæsarea Vindobonensis. Vindobonæ, 1864-1892, 8 vol. in-8°.

Test. de Blanche de Navarre. — Testament de Blanche de Navarre, reine de France, publié d'après les documents des archives des Basses-Pyrénées par Léopold Delisle. Paris, 1885. In-8°. (Extr. du tome XII des Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France.)

Theodori Pœnit. — Theodori, Cantuariensis episcopi, Pœnitentiale, cura *Jacobi* Petit. Parisiis, 1677, in-4°.

Thomas de Cantimpré, De Apibus. — Thomæ Cantipratani, sacræ theol. doctoris, Bonum universale de apibus; opera G. Colvenerii. Duaci, 1627, in-8°.

U

Uebersetz. — Voir *Hebr. Uebersetz.*

V

Vaissète, Hist. gén. de Lang. — Histoire générale de Languedoc, par dom Claude de Vic et dom Vaissète. Paris, 1730-1745, 5 vol. in-fol.

Van der Linde. — Geschichte und Litteratur des Schachspieles, von Antonius Van der Linde. Berlin, 1874, 2 vol. in-8°.

Van Hasselt (A.), Cléomadès. — Li roumans de Cléomadès, par Adenès li Rois, publié pour la première fois... par André van Hasselt. Bruxelles, 1865, 2 vol. in-8°.

Van Praet, Invent. de la bibl. du Louvre. — Inventaire ou catalogue des livres de l'ancienne bibliothèque du Louvre fait en l'année 1373 par Gilles Mallet (publié par Van Praet). Paris, 1836, in-8°.

דקדוקי סופרים, *Diqduqé Soferim*. Variæ lectiones in Mishnam et in Talmud Babylonicum... auctore Raphaelo Rabbinowicz. Monachii, 1867-1886, in-8°. — Variæ Lectiones.

Histoire de la ville d'Orléans, 2ᵉ édition de l'Indicateur orléanais, par C. F. Vergnaud. Orléans, 1830, 2 tomes en 1 vol. in-12. — Vergnaud-Romagnési, Hist. d'Orléans.

ויכוח, Controverse de Jehiel de Paris avec Donin (en hébreu), édition de G. S. Grünbaum. Thorn, 1873, in-8°. — Vicuah.

Cronica di Giovanni Villani, a miglior lezione ridotta coll'aiuto de' testi a penna. Firenze, 1823, 8 vol. in-8°. — Villani.

Archiv für pathologische Anatomie und Physiologie und für klinische Medicin, publié par Rud. Virchow. Berlin, 1847, grand in-8°. (Se continue.) — Virchow. Arch.

W

Catalogue of Romances in the Department of manuscripts in the British Museum, by H. L. D. Ward, t. I. London, 1883, in-8°. — Ward, Catal. of romances in the British Museum.

Wenrich (Jo. Georg.). De auctorum græcorum versionibus et commentariis syriacis, arabicis, armenicis persicisque commentatio. Lipsiæ, 1842, in-8°. — Wenrich, De auct. græc. vers.

Voir *Deb. Attiqim*. — Werbluner.

Facsimiles of the miniatures and ornaments of anglo-saxon and irish manuscripts, executed by J. O. Westwood. London, 1868, grand in-fol. — Westwood, Facsimiles.

Jo. Christophori Wolfii Bibliotheca hebræa. Hamburgi et Lipsiæ, 1715, 4 vol. in-4°. — Wolfius, Bibl. hebræa.

A selection of latin stories from mss. of the thirteenth and fourteenth centuries; ed. by Thomas Wright. London, 1842. In-8°. — Wright (Th.), Latin stories.

Y

ישורון, *Yeschurun*. Zeitschrift für die Wissenschaft des Judenthums, gesammelt und herausgegeben von Joseph Kobak. Lemberg, Breslau, Fürth, Bamberg, Jahrgänge 1850-1878, in-8°. — Yesch. Kobak.

ספר יוחסין, Liber *Yuchasin*, sive Lexicon biographicum et historicum... compilatum ab illustri R. Abraham Zacuti. Ed. H. Filiponsky. Londres, 1857, in-8°; Cracovie, 1581, in-4°. — Yuchasin.

Z

Catalogue of the Hebrew books in the British Museum. Londres, 1867, in-4°. — Zedner, Catal. Mus. Brit.

Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft. Leipzig, 1845, in-8°. (Se continue.) — Zeitschrift der M. G.

Zeitschrift für Mathematik und Physik, édité par Schlömilch et Witzschel. Leipzig, 1856, in-8°. (Se continue.) — Zeitschr. für Math.

Zeitschrift für romanische Philologie, herausgegeben von Dʳ Gustav Gröber. Halle, 1877 et ann. suiv., in-8°. — Zeitschrift für rom. Philologie.

Wissenschaftliche Zeitschrift für jüdische Theologie... herausgegeben von Abraham Geiger. Frankfurt am Mein, Grünberg und Leipzig, 1838-1844, 6 vol. in-8°. — Zeitschrift, Geiger.

Zeitschrift von Frankel. Zeitschrift für die religiösen Interessen des Judenthums... herausgegeben von Dr Z. Frankel, 3 Jahrgänge. Berlin, 1844-1846, in-8°. Voir *Monatsschrift*.

Zeitschrift, Zunz. Zeitschrift für die Wissenschaft des Judenthums. Herausgegeben... von Zunz. 1 Band. Berlin, 1823, in-8°.

Zunz, Add. Additamenta ad Delitzschii catalogum Lipsiensem. 1838, in-4°.

Zunz, Gesamm. Schr. Gesammelte Schriften von Dr Zunz, herausgegeben vom Curatorium der Zunzstiftung. 3 Bände. Berlin, 1875-1876, in-8°.

Zunz, Lit. der syn. Poesie. Literaturgeschichte der synagogalen Poesie, von L. Zunz. Berlin, 1855, in-8°.

Zunz, Ritus. Die synagogale Poesie des Mittelalters, abtheil II, von L. Zunz. Berlin, 1859, in-8°

Zunz, Zur Gesch. und Lit. Zur Geschichte und Literatur, von L. Zunz. Berlin, 1845, 1 vol. in-8°.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE TRENTE ET UNIÈME VOLUME.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE.

SUITE DU QUATORZIÈME SIÈCLE.

MAÎTRE YON,

GRAMMAIRIEN, SOUS-MONITEUR DES ÉCOLES DE SOISSONS.

Nous avons déjà fait remarquer plusieurs fois la place que le Doctrinal d'Alexandre de Villedieu occupa dans l'enseignement de la grammaire pendant plus de trois siècles, et nous avons analysé quelques-uns des innombrables commentaires auxquels ce célèbre ouvrage a donné naissance. Celui dont nous allons parler n'aurait peut-être pas mérité un examen détaillé, s'il ne s'était pas présenté avec un nom d'auteur et avec une date qui lui donnent droit de figurer dans nos annales du commencement du XIV[e] siècle. L'existence nous en a été révélée par la récente publication de l'excellent catalogue des manuscrits d'Erfurt, dû à l'érudition du docteur Wilhelm Schum.

Le petit volume qui porte le n° 14 dans la série in-octavo des manuscrits d'Erfurt contient, en caractères extrêmement fins, serrés et surchargés d'abréviations, du commencement du XIV[e] siècle, un commentaire sur le Doctrinal, divisé en deux traités d'inégale longueur. Le premier correspond aux neuf premiers chapitres de l'ouvrage; le second porte uniquement sur le chapitre XI, relatif à l'accentuation

IMPRIMERIE NATIONALE.

et à la ponctuation. L'ensemble du commentaire embrasse donc tout le Doctrinal à l'exception des chapitres X et XII, consacrés l'un à la prosodie, l'autre aux figures.

Le second traité se termine par une souscription ainsi
Fol. 178. conçue : *Explicit Accentus super Doctrinale a magistro Ione, summonitore Suessionenci* (sic), *compositus, anno Domini Mº CCCº primo, feria sexta post diem dominicam qua cantatur « Miseri- « cordia Domini »*. La souscription qui se lit à la fin du premier
Fol. 163. nous indique seulement le nom de l'auteur : *Expliciunt reportamina sub magistro Ione, Suessionensi summonitore, reportata et correcta.*

Nous avons donc dans le manuscrit d'Erfurt des leçons faites, en 1301, par un grammairien nommé maître Yon, qui se qualifiait de sous-moniteur de Soissons, c'est-à-dire, si nous ne nous trompons, maître adjoint ou répétiteur des écoles de Soissons.

L'explication que nous proposons du mot *summonitor* est justifiée par une glose du manuscrit d'Erfurt, où l'on voit que, pour aider les enfants à surmonter les premières difficultés de la grammaire, on les confiait à un maître spécial ou sous-moniteur, chargé de leur donner des éclaircissements en français :

Fol. 6 vº. *Si pueri primo, etc.* Hic respondet actor cuidam tacitæ objectioni. Aliquis enim posset dicere : « Magister, quomodo potuerunt intelligere « opus vestrum, cum etiam dicatur difficile canutis et barbatis? » Ad hoc respondendum quod, si pueri non possint primo opus suum intelligere, ipsi debent habere magistrum specialem, scilicet summonitorem, qui eis possit lingua materna demonstrare, vel in communi ydiomate. Per hoc invitat auditores ad audiendum librum suum. Unde littera plana *Si pueri* (glosa ut supra) *nequeant attendere*, id est attente intendere, *primo*, id est prima vice, opus illud, supple « tum ille qui est » *fungens vice doctoris* attendet, scilicet summonitor, et ipse legens pueris layca lingua, in communi ydiomate, quia, si sint in Anglia, lingua anglica, si in Græcia, lingua græca.

Comme équivalent du mot sous-moniteur, une autre glose, imprimée dans l'édition du Doctrinal qui parut à Nuremberg en 1487 (nº 748 de Hain), emploie le terme

répétiteur : *Ille qui est vice fungens doctoris, id est repetitor vel magister lecturus.*

La glose du Doctrinal commençant par les mots *Domine labia mea aperies* donne aussi d'intéressants détails sur les docteurs et sur les auxiliaires (*vicedoctor sive archiscolaris*) qui les secondaient pour la tenue des écoles :

Ms. 1038 de l'Arsenal, fol. 15, col. 2.

..... Si pueri non possint intelligere, vicedoctor sive archiscolaris est in scolis, qui reserabit eis in lingua magis nota, scilicet materna. Et aliud remedium datur a Boecio : dicit quod magister debet habere vicedoctorem, id est aliquem fungentem vice doctoris et officio magistri ; tamen non debet ei omnino credere. Officium doctoris est non mentiri, sed in omnibus verum dicere. Unde versus :

Est non mentiri sapientis qui reperiri
Vult castigator bonus et virtutis amator.

Nota quod multi usurpant et abutuntur officio doctoris. Unde versus :

Garcio quisque, duas cum s[c]it conjungere partes,
Sic stat, sic loquitur quasi cunctas noverit artes.

Le sens du mot « sous-moniteur » est d'ailleurs très nettement fixé par les statuts des petites écoles de grammaire de Paris au XIVe siècle. Un article de ces statuts indique les conditions dans lesquelles les sous-moniteurs pouvaient changer d'établissement : *Nullus [magister] tenebit submonitorem qui cum alio magistrorum fuerit, nisi cum tribus scolis intermediis.*

Félibien, Hist. de Paris, t. III, p. 447.

Ainsi maître Yon était un maître adjoint, qui tenait la place d'un docteur, *doctoris vice fungens*, comme dit Alexandre de Villedieu. Il remplissait dans l'enseignement les mêmes fonctions que ce Jean de Vignai dont il a été question dans le précédent volume et qui, suivant les textes contemporains, était vice-docteur à Dijon.

Hist. litt. de la France, t. XXX, p. 280.

Lors même que la souscription finale du manuscrit d'Erfurt n'aurait pas contenu un nom de lieu, nous aurions deviné que maître Yon devait enseigner à Soissons.

A propos de la règle qui prescrit de mettre les noms de lieu au génitif quand ces noms appartiennent aux deux premières déclinaisons et que la phrase n'implique pas une

idée de mouvement ou de déplacement, le professeur fait remarquer qu'il s'agit uniquement des noms propres et qu'on aurait tort de dire *Sum ecclesiæ*. La règle s'applique exclusivement, dit-il, aux noms de lieux, villages, châteaux, cités ou localités moins importantes; les noms régionaux en sont exclus : *Ponitur civitatis, ad differentiam nominum regionum, quia male diceretur « Sum Pycardiæ »*. Il faut aussi, ajoute-t-il, que le nom de ville ne soit pas un nom com-
Fol. 116 v. posé et qu'il n'ait pas la forme du pluriel : *Item oportet quod illud nomen sit formæ simplicis, quoniam male diceretur « Sum Montis Pessulani ». Item oportet quod sit numeri singularis, quoniam, si tale nomen esset plurale, tunc esset ablativi casus, dicendo « Sum Athenis »*; et il cite comme exemple d'une locution vicieuse *Sum Suessionis*, parce que le nom de la ville de Soissons appartient à la troisième déclinaison.

Le nom de Soissons apparaît encore deux fois comme exemple, au folio 35 du manuscrit :

. . . . . Ut patet, dicendo « Sum Romæ », illa congrua; sed dicendo « Sum Suessionis », illa est incongrua.

. . . Potest esse alia causa magis excusabilis, scilicet ista, quia quædam sunt nomina civitatum indeclinabilia ut Remis, Senonis et hujusmodi, et ne talia nomina quæ secuntur, scilicet Suessionis, Vernonis et consimilia, viderentur esse indeclinabilia si ponerentur in genitivo ; ideo, causa dubitationis removendæ, antiqui moti fuerunt ea ponere in ablativo.

Maître Yon, fidèle aux recommandations d'Alexandre de Villedieu, ne dédaignait pas de recourir à l'emploi de la langue vulgaire. Il se sert très souvent de l'article français *li, le*, pour rendre plus claires les explications dont un mot était l'objet. Nous citerons seulement deux exemples :

Fol. 109 v°. Aliqui [1], quando solebant ire ad bellum, faciebant altare coram deis, ut haberent triumphum, ut sic dicendo « Ara triumphi », *li* ara regit *le* triumphi ex vi effectus causæ finalis.

Fol. 125 v., col. 2. Ecce illud dico « magistrum docere », ecce quod *li* docere regit *le* magistrum. . . . . « Docere, inquam, discipulos bonos mores, » ecce quod *li* docere regit ibi duos accusativos, ita quod regit *le* discipulos ex vi transitionis, et *le* mores ex vi vehementissimæ transitionis.

[1] C'est sans doute une faute de copie pour *Antiqui*.

Quelquefois, mais rarement, des mots sont accompagnés d'une traduction française :

Salix, gallice *saus*, a salio, salis, quia cito crescit. (Fol. 28.)

Philix est herba, gallice *fouchiere*. (Ibid.)

Baltheus . . . . ., et est illa corrigia larga, qua homines ascendunt balistas, gallice *bauderes*, et dicitur a « bolin », mittere, quia mediante illo mittuntur tela. (Fol. 41 v°, col. 2.)

Et quod significatio in eis includatur verbi substantivi, patet etiam per gallicum, dicendo « Amor », *je sui amez*. (Fol. 142.)

Une sorte de dicton français est cité dans la glose relative aux mots employés purement comme mots, abstraction faite de l'objet qu'ils représentent :

Item aliud est exemplum :

Pratum pascit ovis, si caput austuleris,

id est si aufers hoc quod est o, remanebit « vis », secundum quod communiter dicitur « Vis pascit pratum », gallice *la force pait le pret*. (Fol. 159 v°.)

Le commentaire de maître Yon nous est parvenu sous la forme de leçons, dont chacune se termine, à peu près sans exception, par la formule : *Et in hoc finiatur sententia lectionis*. Il suit vers par vers et, pour ainsi dire, mot à mot, le texte du Doctrinal. Il ne s'en ouvre pas moins par une assez pompeuse introduction, dont les premiers mots sont : *Antequam ulterius procedam, quæso Dei filius linguæ meæ redam dirigat, ut melius in dictis procedam ac pueris edam pure puerilia quædam*[1]. Dans cette introduction, l'auteur fait l'éloge des hommes qui se désintéressent de la vie mondaine pour se livrer à l'étude; puis il indique, d'après les écrivains de l'antiquité latine, le caractère et les avantages de la science, et, après avoir signalé les divers genres de sciences mécaniques ou libérales, il s'étend avec complaisance sur les mérites de la grammaire :

Gramatica est fons et origo omnium aliarum scientiarum, hostiaria, Fol. 4 v°.

[1] Un traité de grammaire de Jean de Beauvais commence par le vers : *Ad præsens edam pueris puerilia quædam*. Voyez Bandini, *Bibl. Laur.*, t. IV, p. 379, et *Hist. litt. de la France*, t. XXX, p. 300.

nutrix antiquissima, linguæ barbutientis[1] purgatrix prudentissima. Hæc enim est magistra logicæ, ministra rethoricæ, interpres theologiæ, medidicinæ refugium, necnon totius quadruvii fundamentum.

Il définit chacune des parties de la grammaire, telles qu'on les concevait au XIIIe siècle, l'orthographe, l'étymologie, la syntaxe et la prosodie :

Orthographia est illa quæ docet litteras in sillabis, sillabas in dictionibus, dictiones in orationibus apto et debito modo ordinare. Secunda pars gramaticæ, scilicet ethymologia, est illa quæ docet dividere et vim dictionum incipere[2], et quæ partes considerat per se. Tertia pars est dyasinthetica[3], quæ loquitur de congrua partium unione, quod apparet per ejus expositionem, quia dicitur a dya quod est de, et sin quod est cum, et thesis positio, quasi scientia de compositione sive de constructione. Quarta vero pars est prosodia, quæ consistit in debita partium pronunciatione. Recollige ergo : Orthographia dat lac, Ethymologia mel dulcius, Dyasinthetica autem vinum, quod valentius est lacte et melle; Prosodia autem totam sitim placat et satiat. Unde versus :

Est primæva parens, tibi quattuor ubera gestans :
Lac primo pueris dat (*scilicet orthographia*); mamma secunda fovet (*vel* sapit) (*id est ethymologia fundit*).
Tertia forte merum reddit, quæ sinthesis extat.
Quarta sitim satiat tibi quæ prosodia fiat.

A la fin de cette longue préface sont quelques détails relatifs à la composition du Doctrinal, au titre de l'ouvrage, à la patrie et au succès de l'auteur, à la bienveillance que lui témoigna l'évêque de Dol :

. . . . . Causa vero efficiens habetur in titulo qui talis est : « Incipit « Doctrinale magistri Alexandri de Villa Dei in Extria[4]. » Doctrinale dicitur a doctrina, unde quidam :

Est a doctrina sic Doctrinale vocatum,
Nam sua doctrina facit unumquemque beatum,

[1] Pour *balbutientis*.

[2] Peut-être pour *inspicere*.

[3] Au folio 165 verso, colonne 2, ce mot est écrit en toutes lettres *dyasintastica*, forme qui a été adoptée par M. Thurot (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XXII, part. II, p. 212).

[4] La même altération du mot *Neustria* se rencontre dans la souscription d'un autre manuscrit de la bibliothèque d'Erfurt (n° 45 de la série in-4°) : *Explicit Doctrinale magistri Alexandri de Villa Dei in Eustria. Deo gratias. Actum anno Domini M° CCC° IIII°, feria tertia post Assumptionem beatæ Mariæ virginis, a Naudino de Onche, clerico.* Il sera question un peu plus loin de ce second manuscrit.

id est miserum, veraciter loquendo. Similiter actor ipse dicit :

> Quæ de gramatica sunt visa michi magis apta,
> In Doctrinali pro magna parte locavi.

Causa vero finalis duplex est, scilicet communis et privata. Privata duplex est, scilicet propinqua et remota : propinqua, quia, completo libro, actor favorem Dolensis episcopi acquisivit et gratiam specialem; remota, quia, similiter completo libro, fama actoris per universi mundi climata devolavit.

Maître Yon a fait beaucoup d'emprunts à ses devanciers, et il ne cherche pas à les dissimuler. Ce n'est cependant pas un vulgaire compilateur. Il aime à comparer et à discuter les opinions contradictoires, précédemment émises, sur les points qu'il cherche à élucider. Comme exemple de sa manière d'exposer et d'argumenter, on lira avec intérêt le commentaire qu'il a juxtaposé aux quatre vers :

> Quamvis hæc doctrina satis non sit generalis,
> Proderit ipsa tamen plus nugis Maximiani.
> Post Alphabetum minus hæc doctrina legetur;
> Inde legent majus mea qui documenta sequuntur.

On en pourra tirer quelques notions sur plusieurs des livres qui servaient à l'enseignement de la grammaire au commencement du XIVᵉ siècle :

Quamvis hæc non sit. Hic tangit actor pauca de opere suo esse legenda, probando subtiliter quod liber suus debet legi, et hoc probat per locum a minori sic : Si illud quod minus videtur inesse inest, et illud quod magis. Si minus vero, inquam liber Maximiani, causa doctrinæ legatur, qui vilior est quam liber ille qui utilis est cum legitur, ergo multo fortius liber ille debet legi cum sit proficuus. Item respondendum cuidam tacitæ quæstioni. Aliquis enim posset quærere : « Magister, eritne liber vester generalis ad totam gramaticam, id est proponitis vos in libro vestro tractare de tota gramatica ? » Respondet quod non, et dicit quod, licet generaliter non extendat se ad totam gramaticam, tamen est libro melior Maximiani, qui factus est de vili materia et inhonesta. Continue : *Quamvis hæc doctrina non [sit] satis generalis*, id est ad totam gramaticam non se extendit, tamen, etc. Sequitur : *Post Alphabetum.* Hic ostendit actor quo ordine liber suus debeat legi. Verum supra litteram istam diversæ sunt opiniones. Quidam enim dixerunt quod post minorem Fol. 7 vᵒ, col. 2.

Donatum librum illum debemus incipere, et dicunt quod per minus Alphabetum debemus intelligere minorem Donatum, qui incipit sic : « Partes orationis quot sunt? », et per majus Alphabetum, minorem Priscianum. Sed vere absurdum est dicere quod post minorem Donatum debemus incipere librum istum, quia non possemus capere eum vel intelligere, cum magni et barbati in eum legendo erubescere dinoscantur ; quare opinio nulla est. Item alii dicunt quod per minus Alphabetum debet intelligi minor Priscianus qui incipit : « Quoniam in ante expositis libris », et per majus Alphabetum major Priscianus ; sed id similiter nichil, quia tales qui sic dicunt volunt quod minor Priscianus primo legatur, et statim post liber iste, et postea major Priscianus ; sed revera iste ordo est insufficiens ; quod patet per Priscianum, qui dicit et vult quod major Priscianus legatur ante minorem, et hoc in principio minoris, ubi continuat se dicens : « Quoniam in ante expositis », et est sententia talis : « Quoniam in majori volumine tractavimus de partibus orationis sigillatim, nunc dicendum est de earum connexione. » Quare opinio taliter dicentium erronea est. Præterea actor ille non fuit tantæ auctoritatis quod ipse poneret quomodo deberent legi libri aliorum. Item patet quod per majus Alphabetum non potest intelligi major Priscianus, et hoc per actoris litteram, ubi dicit : *Iste fere totus*. Dicit enim actor quod fere totus liber est extractus a majori illo Alphabeto ; est secundum illos a majori Prisciano ; sed in veritate, pro parte magna, liber iste non est extractus a majori Prisciano, quia in isto libro sunt tria capitula de quibus Priscianus nunquam determinavit, scilicet capitulum de brevibus et longis, capitulum de accentu, et capitulum de vitiis et figuris ; propter quod dicendum est aliter et melius, scilicet quod per minus Alphabetum debet intelligi quidam liber quem composuit actor ille, et per majus Alphabetum alter liber quem similiter iste actor composuit. Et quod ista opinio sit bona patet similiter per actoris litteram, quæ sic debet construi : *Hæc doctrina*, id est liber iste qui dicitur Doctrinale, *legitur* post minus Alphabetum, id est post quemdam librum qui dicitur Minus Alphabetum ; *inde*, id est postea, *ille qui sequetur mea documenta*, id est qui leget duos prædictos libros quos ego composui, *leget majus*, id est librum illum qui dicitur Majus Alphabetum, quoniam actor fecit duos libros secundum ordinem alphabeti ordinatos, et ille liber quem habemus (supple : præ manibus) exponendum est fere extractus ab illo majori Alphabeto, et illa est bona opinio, a Jove comprobata. Et in hoc finiatur sententia lectionis.

En signalant les divergences d'opinion des grammairiens, maître Yon s'efforce de les expliquer. Ainsi, dans le commentaire des vers relatifs au participe, il essaie de con-

cilier Priscien, Évrard de Béthune et Alexandre de Villedieu :

Actor primo ponit incidens per quod melius venit ad suum propositum. Dicit ergo breviter quod participia in *ans* vel in *ens* desinentia sunt præsentis temporis, in *tus* vel in *sus* præteriti, in *rus* vel in *dus* futuri. Sed si obicitur contra actorem quoniam Priscianus ponit septem terminationes præteritorum in præteritis, et eciam Ebrardus, sequens ipsum, capitulo de præterito, actor vero non tot ponit, quare, etc., dicendum est quod actor ille sub istis duabus terminationibus *tus* et *sus* comprehendit omnes illas quas ponit Priscianus, quoniam terminationes in *ptus*, in *ctus*, in *stus* comprehendit actor sub illa terminatione *tus*; terminata vero in *psus* comprehendit sub illa terminatione *sus*, et terminata etiam per *xus* per *x*, ut « lapsus, flexus », et hoc facit propter quandam æquivocam, quoniam *x* æquipollet duabus consonantibus sicut *c* et *s*, cum sit duplex consonans, vel quantum ad sonum.....

Ayant à rendre compte de la locution *Ubicumque locorum*, maître Yon discute une observation de Remi d'Auxerre [1] et expose une théorie nouvelle :

Sequitur littera *Ut partitivum.* Ista littera breviter dicit quod hoc adverbium « ubicunque », dicendo « ubicunque locorum », regit genitivum partitive. Sed contra hoc potest obici, quoniam partes indeclinabiles non regunt; sed « ubicunque » est pars indeclinabilis, quia est adverbium; ergo, etc.; major est de intentione Remigii; minor de se patet. Fol. 111 v°, col. 2.

Ad hoc dicendum est quod, licet partes indeclinabiles non regant communiter, nichilominus tamen, secundum quod in eis inveniuntur modi significandi, talis constructionis principium existentes, regere possunt, nec est inconveniens quod regant, et isto modo Remigius intelligebat.

Item quidam voluerunt quod, dicendo « ubicunque locorum », « locus » subintellectus debet regere *le* locorum; sed illud non est, quoniam ibi est peccatum in duobus : primo de hoc quoniam de hiis quæ intelliguntur nichil ad gramaticum, sed potius ad naturalem; item peccatum est in alio, quia oportet quod in tali regimine dictio regens sit partitiva, sed « locus » non est dictio partitiva, quare, etc.

Propter quod dicendum est quod *li* ubicunque regit *le* locorum, sicut principium suum principiatum, quoniam de similibus simile est individuum. Sed ego video quod « quicunque » cum genitivo construitur,

[1] Rémi d'Auxerre est encore cité aux folios 31, colonne 2, et 50 verso.

IMPRIMERIE NATIONALE.

et illum modum qui reperibilis est in « quicunque » possumus reperire in « ubicunque », scilicet modum Ut alterius. Unde Remigius intellexit quod partes indeclinabiles ita communiter non regebant sicut partes declinabiles, vel ipse intelligebat quod ratione modi generalis non construuntur. Sed ratione novæ habitudinis possunt construi. Construe, o lector : tu pones « ubicunque locorum », id est « ubicunque » regere *le* locorum, ut partitivum, id est ut alia partitiva.

Ce n'est pas le seul endroit où maître Yon fasse intervenir les théories nouvelles (*novæ habitudines*) dans son commentaire. Nous en avons un autre exemple au folio 113, colonne 2 :

Sicut nos videmus quod super modum Ut alterius possunt addi novæ habitudines formales, contrahentes istos modos, sicut super modum Ut alterius additur nova habitudo, scilicet ratio possessionis, et super modum Ut cujus modus possidentis, qui simul proportionantur, et isti modi contrahentes modos generales sunt principium formale constructionis possessoriæ, per quod constructio possessoria differt ab aliis in specie. . . . .

Parfois maître Yon avoue simplement qu'il n'est satisfait par aucune des théories de ses devanciers et il renonce à proposer une explication. Sur le vers *Est intellectum pro pertinet additur istis*, et sur les gloses auxquelles il avait donné lieu, il confesse son ignorance: *Ista verba valde sunt obscura, nec intelligimus, et propter hoc dimisimus omnibus opinionibus* (fol. 116). — Ailleurs (fol. 117) il déclare inextricables les distinctions imaginées pour rendre raison des traitements différents subis par les noms de lieu selon qu'ils appartiennent à une déclinaison ou à une autre, qu'ils sont au singulier ou au pluriel :

. . . . . Quidam maxime antiqui et multi moderni, eorum vestigia sequentes, dixerunt ista non esse adverbia, sed poni adverbialiter; sed vere parva differentia est inter teneri adverbialiter et esse adverbium; propter quod, relictis omnibus opinionibus, dico breviter quod ista *Romæ*, *Lauduni*, *Rothomagi*, etc., sunt nomina simpliciter. . . . . (Fol. 117.)

Il serait inutile de dresser la liste des auteurs dont le témoignage est invoqué dans les commentaires de maître

Yon. Mentionnons seulement en passant un emprunt fait à l'épitaphe d'Alain de Lille : *Ipse Alanus qui scivit totum scibile* (fol. 143); une citation de Guillaume le Breton, qui aurait suffi pour montrer, comme nous l'avons d'ailleurs surabondamment prouvé, que c'est un écrivain du XIIIe siècle : *Secundum Brytonem melius dicitur « pisa » quam « pisum »* (fol. 43 v°); et des renvois aux traités d'Albert le Grand, qui font voir que les ouvrages du célèbre docteur dominicain avaient déjà pénétré, dès l'année 1301, dans les écoles d'un degré inférieur : *Albertus, libro de Somno et vigilia* (fol. 1); *Albertus, supra librum Topicorum* (fol 18 v°, col. 2).

Hist. litt. de la France, t. XXIX, p. 586.

Nous accorderons plus d'attention à quelques passages de maître Yon qui jettent une lumière nouvelle sur plusieurs points d'histoire littéraire.

Nous avons reproduit un peu plus haut une phrase dans laquelle maître Yon recommande une opinion soutenue par un certain Jupiter : *Illa est bona opinio a Jove comprobata.* Ce Jupiter est sans doute un certain Jupiter *Monoculus*, auteur d'un *Ars dictandi* en vers, que nous ont conservé deux manuscrits d'Erfurt (n° 378 de la série in-4°, et n° 12 de la série in-8°). Dans le premier manuscrit, qui est daté de l'année 1349 et qui paraît d'origine allemande, l'opuscule commence et finit par ces mots : *Oculi mei semper ad Dominum..... Causa efficiens hujus libri fuit Jupiter Monoculus..... Si dictare velis et jungere scema loquelis..... — Non tam longetur quam brevietur. Hic ostendit regulam..... filium et cetera. Explicit Summa Jovis de arte dictandi.*

Schum, Beschr. Verzeich. der Ampl. Handschr., p. 635 et 679.

Dans un autre passage, au folio 155, nous avons rencontré le nom d'un grammairien qui ne nous semble pas avoir encore été cité. Il se nommait Guillaume de Poitiers :

Quæritur si ista sit congrua : « Huic placet esse probo », vel ista : « Huic placet esse probum ». Et videtur quod ista sit congrua : « Huic placet esse probo », per contra loquentes, sicut per antiquos actores omnes, in quibus tales constructiones et consimiles repperiuntur, sicut in Ovidianis. Et hoc etiam vult Guillelmus Pictavensis : dicit enim quod ista est congrua : « Huic placet esse probo », eo quod ibi ponitur substantivum verbum copulans similes casus.....

Ce Guillaume de Poitiers, qui n'a évidemment que le nom de commun avec l'historien de Guillaume le Conquérant, doit être l'auteur d'une glose sur le Doctrinal, que notre regretté confrère M. Thurot avait trouvé désigné par les mots *glosator Pictaviensis*.

Notices et extr. des mss., t. XXII, part. II, p. 103, note 1.

De toutes les gloses dont le Doctrinal fut l'objet, la plus répandue fut celle dont la préface commence par le mot *Admirantes* et qui pour ce motif était appelée *Glosa Admirantes*. Elle est très fréquemment alléguée dans les leçons de maître Yon (fol. 17 v°, 20 v°, 24, 30 col. 2, 50 col. 2, 53, 56, 64 col. 2, 104 v° col. 2, 106 col. 2, 109 v° col. 2, 141). Dans une leçon, la glose *Admirantes* est rapprochée du commentaire d'un certain Robert sur le *Minus volumen*, c'est-à-dire sur les livres XVII et XVIII de Priscien :

Ibid., p. 32 et 33.

Fol. 94 v°, col. 2.

Præterea, quia actor loquitur de conceptione personarum, ideo videndum est quid sit conceptio personarum. Est autem conceptio personarum diversarum personarum ad eandem actionem vel passionem me[taphysi]ca associatio. Istam autem descriptionem dat Robertus, expositor supra Minus volumen, et cum illo dicto satis est consona glosa *Admirantes*. . . . .

L'ouvrage auquel il est fait allusion ici est le commentaire de Robert Kilwardby, archevêque de Cantorbéry, qui est ainsi désigné dans une glose du manuscrit latin 7563 de la Bibliothèque nationale : ***secundum Robertum, expositorem Prisciani Minoris voluminis.***

Notices et extr. des mss., t. XXII, part. II, p. 40.

Une autre glose du Doctrinal que maître Yon cite assez fréquemment est celle qu'il appelle la Glose de Toulouse : *Glosa Tholosana* (fol. 64 col. 2, 113 v°, 159, 161, 162, 162 v°), ou au pluriel : *Glosæ Tholosanæ aliud dicunt*. . . . . (fol. 104 v°, col. 2).

La Glose de Toulouse devait jouir d'une certaine réputation. C'est à elle que se rapportent deux passages de la glose commençant par les mots *Domine labia mea aperies*, au folio 139 v°, colonne 2, ligne 19, du manuscrit 1038 de l'Arsenal, et au folio 240, colonne 1, ligne 5, du manuscrit

latin 14927 de la Bibliothèque nationale[1]. Le texte en est peut-être conservé dans un des nombreux exemplaires du Doctrinal qui n'ont pas été soumis à un examen complet et définitif. S'il existe, on pourra le reconnaître à l'aide des renseignements fournis par quatre passages des leçons de maître Yon :

Sequitur *Lætitiæ cathedram* [*sub consuetudine ponam*]. — Nota quod cathedra antiquitus dicebatur in qua novi magistri introducebantur. Modo dicit littera : « Dato quod cathedra non dicatur cathedra lætitiæ, sed « tristitiæ, semper idem remanet regimen. » Nichilominus est intendendum quod glosa Tholosana vult regimen factum inter cathedram lætitiæ quod dicatur vi consuetudinis, sed revera nichil est. Unde glosæ bene arguunt; sed in hoc decipiuntur, quia, si ab illis significatis speciebus denaturantur, regimina jam tenent infinita, quia quot essent significata specialia, tot essent regimina; quod est inconveniens, quoniam de infinitis non est scientia; propter quod credo illud regimen reducibile ad regimen dictum vi demonstrationis essentiæ. (Fol. 113 v°.)

Glosa Tholosana vult quod ibi (*Salmo trium denariorum*) sit regimen ex vi pretii; sed nichil est, ut dictum est. (Fol. 113 v°, col. 2.)

Sequitur *Infinitivo*, etc., ubi actor ponit differenciam [inter] infinitivum et primum supinum, et inter primum gerundivum et ultimum supinum, et dicit quod ista differunt in hoc quod primum gerundivum et infinitivus volunt construi cum verbo significante in quiete, et non cum verbo significante in motu; sed supinum primum et etiam ultimum volunt construi cum verbo significante motum, ut « vado lectum, venio lectum ». Gratia hujusmodi, glosa Tholosana facit istam quæstionem quæ sequitur, scilicet utrum ista sit congrua « vado lectum », et videtur quod non, quoniam illa est incongrua « vado ecclesiam »; ergo fortiori ratione « vado lectum »..... (Fol. 158 v° et 159.)

Hæc sunt verba glosæ Tholosanæ, dicentis quod illa præpositio « in » construitur cum verbo significante motum in quiete, aut cum verbo significante motum in motu. Si construatur cum verbo significante in quiete, sic debet construi cum ablativo, ut « sum in domo, sto in studio »; unde « sto et sum » significant motum, sed hoc etiam in quiete, quoniam omne verbum significat motum. Si construatur cum verbo

[1] M. Thurot cite ces deux textes comme offrant la leçon *Glosa tholomitana* ou *tholomichana* (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XXII, part. II, p. 103, note 1). La leçon *tholosana* me semble autorisée par le manuscrit 1038 de l'Arsenal et par le manuscrit 14927 de la Bibliothèque nationale, aussi bien que par le manuscrit d'Erfurt. Celui-ci, au folio 113 v°, colonne 2, ligne 3, nous offre le mot *tholosana* écrit en toutes lettres. Le manuscrit de l'Arsenal et celui de la Bibliothèque nationale viennent de l'abbaye de Saint-Victor.

significante motum in motu, tunc distinguo de motu, quia aut construitur cum verbo significante motum interiorem, aut exteriorem; si primo modo, sic debet construi cum ablativo; si secundo modo, sic debet construi cum accusativo, ut, si sis in domo et curras per ipsam, tunc debes dicere « curro in domo » et non « in domum »; si vero sis extra domum, sic debes dicere « curro in domum ». (Fol. 161.)

Le sous-moniteur des écoles de Soissons savait bien qu'il devait parfois fatiguer et ennuyer ses élèves. Aussi, pour tempérer l'aridité de ses leçons, il les semait de vers qui soulageaient singulièrement la mémoire des enfants et dont l'étrangeté excitait souvent l'hilarité de la classe. L'avantage de ces dictons mnénomiques est indiqué dans les vers suivants :

Fol. 64, col. 2. Metra juvant animos, comprendunt commoda paucis,
Pristina commemorant, quæ sunt tria grata legenti.

Voici quelques exemples des vers insérés çà et là dans les leçons de maître Yon. Nous les présentons dans l'ordre même du manuscrit, en reproduisant plusieurs des observations dans lesquelles ils sont encadrés :

Fol. 6 v°. *Neumatis*. Nota hic quod Hugucio vult quod neuma scribatur sine p, et significat spiritum et cantum, in neutro genere :

Neuma nil portet cum p, sine p sit oportet.

Alii dicunt quod, quando significat Spiritum Sanctum, est tertiæ declinationis et neutri generis, et scribitur p; et quando significat cantum, est feminini generis et etiam neutri et primæ declinationis. Unde versus :

Spiritus est cum p neutri generis, quoque ternæ.
Cantus erit sine p, sed neutrum femineumque.

Et aliter :

Neuma canit sine p, cum p fit Spiritus almus.

Fol. 13 v°. — Alec non habet numerum pluralem secundum quosdam. Unde Johannes de Gallandia[1] :

Est sine scriptura dicens allecia plura.

[1] Jean de Garlande est cité plusieurs fois par maître Yon, qui lui attribue notamment les deux vers suivants :

Farfara qui dixit semper de farfure vixit. (Fol. 58 v°.)
Non est cum sanctis qui dicit sanctio, sanctis. (Fol. 75, col. 2.)

Et sic secundum illos possumus dicere nostro famulo : « Vade et defer « michi sextarium alec. » Sed in veritate male dicunt, quia tantum est dicere : « Vade et aporta michi unum alec. » Unde propter hoc quidam versum Johannis volunt sic corrigere « Est sine scriptura », non intelligendo quod alec careat numero plurali, sed intelligendo quod alec non debet facere alecia, immo aleca, quia facit ablativum suum in e tantum, et talia facientia in e efficiunt in a, ut corde, corda, alece, aleca, per regulam infra.

— *Britonisque Brito.* Nota quod actor ponit ibi exceptionem non simpliciter, sed secundum quid, scilicet secundum modum formandi, qui appellatur corripiendo et producendo, quia Brito corripit o in genitivo, et propter hoc excipitur, et dicitur quasi Brutus, quia Britones sunt fatui, sicut bruta, unde : Fol. 14 v°, col. 2.

Credunt Arturum Britones iterum rediturum.

— Ut ferrum magnes, sic ad se me trahit Agnes. Fol. 24 v°.

— Porticus est Romæ, quo dum spaciando fero me, Fol. 25.
Res quærendo novas, inveni de saphiro vas,
Quod tribus et semi solidis ego prodigus emi.

— Discite quid sit glos : lignum, vel femina, vel flos. Fol. 25 v°, col. 2.
Flos est glos, glotis ; glos, gloris, femina fratris ;
Glos, glossis, lignum vetus est de nocte serenum.

— Hoc acus est palea, sutoribus hæc acus apta. Fol. 26.

— Frons frondis folium, frontis frons est capitis pars. Fol. 27.

— Lens lendis capiti, lens lentis convenit ori. Ibid.

— Non sunt securi qui dant sua colla securi. Fol. 29.

— Plus habeo tussim sub pectore quam solitus sim. Ibid.
Quod non sanus sis bene demonstrat tua tussis.

— Quilibet ypocrita facie tenus est heremita ; Ibid.
Mente cum tacita latet anguis habens aconita.
Plures exterius ostendunt esse benigni,
Qui sunt interius fallaces atque maligni.

— Balnea cornici non prosunt nec meretrici. Fol. 41 v°.
Nec meretrix munda nec cornix alba sit unda.

— Et ut tu intelligas, vide versum differentialem : Fol. 52 r°.

Tecta columba subit, sua rura columbus habebit,

ita quod columba sumatur pro quadam specie avis domesticæ, et

sumitur pro masculo et femella in illa specie, et columbus pro alia specie avis silvestris, et sumitur similiter pro utroque sexu . . . . .

Fol. 54 v°. — Quatuor ex puris vitam ducunt elementis :
Camaleon, talpa, simul alec et salamandra.
Talpam nutrit humus, camaleon in aere vivit,
Alec unda fovet, flammæ pascunt salamandram.

Fol. 58 v°. — Turtur perpetuo primum conservat amorem,
Amissoque pari nescit habere parem.
Turtur[1] aquas pinis, turtur secat aera pennis.

Fol. 60. — Dens maxillaris, magnus lapis esto molaris.

Fol. 61 v°. — Synodus est congregatio presbiterorum, et dicitur a *sin* quod est *cum*, et *odos* quod est *cantus*, quia insimul sunt cantantes; vel secundum quosdam a *sin* quod est *sine*, et *nodus*, *nodi*, quia bursæ eorum sine nodo redibant. Unde quidam :

De sancta synodo redeunt bursæ sine nodo.

Fol. 61 v°, col. 2. — Currens per prata non est lepus esca parata.

Fol. 152 v°, col. 2. — Et nota quod iste versus « Flens Magdalena », etc., falsus est, et quidam volunt ipsum corrigere, dicendo : Plorans Magdalena.

Sed sic dicentes mentiri dicito dentes,

quoniam Magdalena nequit poni in versu, cum secunda sit brevis et penultima sit longa. Propter quod dicendum est quod Magdalum, li, est castrum in quo Magdalena fuit orta, et inde bene posset derivari Magdalea, et tunc bene poneretur in metro, dicendo : Plorans Magdalea, etc.

Fol. 159 v°. — . . . . . Aliud exemplum est :

Manducare potes formicam, si caput aufers.

Id est si aufers illud quod est *for*, tu poteris manducare illud quod remanebit, scilicet *micam*.

Nous ne multiplierons pas les exemples de ces jeux de mots et de ces plaisanteries, qui étaient fort goûtés des écoliers, s'il faut en juger par le nombre des livres de classe dans lesquels on en trouve et surtout par les recueils spéciaux qui en ont été formés. Tel est celui qui remplit les deux derniers cahiers d'un manuscrit de la bibliothèque d'Erfurt (n° 10 de la série in-8°), qui, tout incomplet qu'il paraît

[1] Nom d'un poisson.

être, renferme encore environ 900 vers. Il commence ainsi :

> Carmina qui fingit aut metra poeta vocatur;
> Dicatur vates si quidquam vaticinatur,
> Sitque propheta tibi quisquis divina prophatur.

On y remarque, au folio 122, trois vers que nous venons de signaler dans les leçons de maître Yon :

> Discite quid sit glos : lignum, vel femina, vel flos :
> Glos, glossis, lignum vetus est de nocte serenum;
> Flos est glos, glotis; glos, gloris, femina fratris.

Ce recueil, copié au commencement du XIVᵉ siècle, a été désigné par les mots *Versus differenciales*[1] *Primatis* dans le catalogue qu'Amplonius Ratinck de Berka rédigea des livres de sa propre bibliothèque en 1412. On sait combien il était ordinaire au moyen âge de mettre au compte de Primat tous les vers plaisants qui se répétaient dans les écoles. Le recueil dont il s'agit ici en renferme plusieurs qui sont notoirement de Serlon et de Jean de Beauvais.

Schum, Beschr. Verzeichniss der Ampl. Handschr., p. 787.

Les leçons de maître Yon durent avoir un certain retentissement. Ce sont elles, en effet, qui, sous le titre de *Glosa communis* ou de *Glosa Antequam ulterius*, sont citées à plusieurs reprises dans le commentaire sur le Doctrinal qui commence par les mots *Domine labia mea aperies*, et dont la bibliothèque de l'Arsenal possède un exemplaire daté de l'année 1375, venu de l'abbaye de Saint-Victor, aujourd'hui nº 1038. L'auteur de ce commentaire rapporte ou analyse, dans les termes suivants, trois textes empruntés à la *Glosa communis quæ incipit Antequam ulterius* :

I. Secundo notandum est quod Petrum ipse sequatur. Quidam glosant Petrum Heliæ, quod falsum est. Alii dicunt quod Petrum Blesensem, sicut Glosa communis quæ incepit (sic) *Antequam ulterius*, quod

Ms. 1038 de l'Arsenal, fol. 16.

[1] La bibliothèque d'Erfurt, sous le nº 1 de la série in-4º et sous le nº 4 de la série in-8º, contient un autre recueil de *versus differentiales*, attribué à « Godefridus de Athenis », intitulé : *Omne punctum de versibus differentialibus* et commençant par le vers : *Christe, regis qui nos, in me sensus rege quinos*. Voyez le Catalogue du docteur Schum, p. 285 et 672.

non est verum, quia nichil fecit de istis, sed quandam summulam. Sed dicendum quod Petrus Riga vel Petrus in Aurora, unde infra Petrus *de polimita*. Unde Petrus Riga fecit quendam tractatum de præteritis et supinis, et fecit Bibliam metrificatam. Quod hoc sit verum apparet per actorem istum in Ecclesiali :

Vivificans clerum Riga Petrus rore rigavit,
Qui nos de petra mellis dulcedine pavit.

Ms. 1038 de l'Ars., fol. 139 v°, col. 2.

II. Alii legunt sic, sicut glosa *Antequam ulterius* et glosa Tholosana, quæ sequuntur in idem : « O lector, *tu habebis frequenter*, id est sæpe, « *activa*, id est verba quæ significant accionem per modum accionis, id « est quæ significant per modum transitionis in alterum, *data accusativis* « *per vim transitionis si vox concordet*, id est si modus eorum velit terminari « per accusativum casum ; » et hoc dicit propter hoc quia verba transitiva aliquando absolvuntur a suo transitu, ut patet in Ovidio, de Remedio amoris : « Et si quid faciam nunc quoque quæris, amo. »

Ovid. De rem. amor., vers 8.

Ms. 1038 de l'Ars., fol. 149, col. 2.

III. Cum illa glosa *Antequam ulterius* dicat quod isti ablativi absolvuntur a regimine expresso et non subintellecto.

L'ouvrage de maître Yon commençant par les mots *Antequam ulterius* renferme les trois textes auxquels il vient d'être fait allusion. Nous allons les reproduire pour donner le moyen de faire la vérification :

Ms. 14 in-8° d'Erfurt, fol. 7, col. 2.

I. *Hinc de præteritis*. Hic proponit se actor determinare [de] formatione præteritorum et supinorum verborum, [et hoc] quinto capitulo quod incipit « Ut tibi per metrum », [Petrum] Blesensem imitando.

Ibid., fol. 124.

II. In prima parte actor ponit regulam quæ diversimode a diversis assignatur ; nichilominus, omnibus opinionibus dimissis, ego dico quod actoris intellectus talis est : Verba significantia actionem per modum actionis, sub quacunque voce, sive tale verbum fuerit activum, sive neutrum, deponens vel commune, regunt accusativum, si respectus vel natura illorum verborum petat terminari per aliquid ; et hoc fit sæpe, quoniam accidit multociens quod verbum transitivum non habet post se accusativum, ut patet per Ovidium, in Remedio amoris : « Et si quid « faciam nunc quoque quæris, amo. »

Ibid., fol. 134, col. 2.

III. *Sunt ablativi*, etc. Continua ut supra. Construe, o lector : *Ablativi solati rectore potenti;* supple : in illa oratione in qua est designatio communiæ, illi inquam ablativi, *sunt*, id est esse debent, *plures*, vel explicite, vel implicite : explicite, ut dicendo « magistro legente », et hoc dupliciter, aut quia importantur eorum intellectus sub unica voce,

aut sub diversis, ita quod unus ablativus non exprimatur, sed subintelligatur; si primo modo sit, est exemplum « dicto de nomine »; si secundo modo sit, est exemplum « modio vini ad denarium », ibi enim intelligitur « taxato ».

Quel qu'ait été le succès d'un commentaire sur le Doctrinal qualifié de *Glosa communis* dans un ouvrage copié en 1375, les exemplaires en sont fort rares. Le manuscrit d'Erfurt, jadis possédé par Amplonius, qui a fourni la matière de la présente notice, est le seul dans lequel nous ayons trouvé le nom de maître Yon. Mais il nous semble très probable qu'une notable partie de ce commentaire a été insérée dans les gloses anonymes sur le Doctrinal que nous ont conservées les quatre manuscrits suivants :

1° Manuscrit de Saint-Vast d'Arras, aujourd'hui n° 942 de la bibliothèque d'Arras. Ce volume, copié au commencement du XIVe siècle, renferme le texte du Doctrinal accompagné d'une glose qui, en beaucoup d'endroits, est identique avec celle du manuscrit d'Erfurt. En tête se lit l'introduction dont nous avons parlé ci-dessus et qui commence par les mots *Antequam ulterius*. L'exemplaire est incomplet, depuis qu'une main barbare en a coupé çà et là 36 feuillets pour approvisionner les marchands de parchemin;

Loriquet, Rapp. sur des fragm. de mss., p. 29.

2° Manuscrit d'Amplonius, aujourd'hui n° 45 de la série in-4° des manuscrits d'Erfurt. Ce volume a été copié en 1304 par un clerc nommé Naudin d'Ouche. D'après la description qu'en a faite le docteur W. Schum, et surtout d'après la reproduction héliographique de la dernière page que le même savant a insérée dans les *Exempla codicum Amplonianorum*, nous sommes porté à croire que le contenu de ce second manuscrit d'Erfurt est semblable à celui du manuscrit de Saint-Vast d'Arras. Il débute également par l'introduction *Antequam ulterius*. C'est, paraît-il, le volume qu'Amplonius Ratinck de Berka, dans le catalogue de ses livres rédigé en 1412, désigne sous le titre suivant : *Item Doctrinale, cum commento Herzonis, a principio usque in finem, et est valde bona glosa*. L'auteur du curieux catalogue de l'année

Schum, Beschr. Verzeichniss der Ampl. Handschr., p. 321.
Schum, Ex. cod. Ampl., n° 31.

Schum, Beschr. Verz. der Ampl. Handschr., p. 785-867.

1412, dont le docteur W. Schum nous a donné une édition, met sous le nom de ce même « Herzo » beaucoup d'autres commentaires sur des ouvrages de grammaire, de rhétorique et de physique :

Gramatica 7. Item optimæ notulæ Herzonis super Græcismo, longe meliores textu. (Peut-être aujourd'hui le manuscrit in-8° 11 d'Erfurt.)

— 15. .....Optimæ regulæ parcium oracionis Herzonis de ethimologia earum. (Ms. in-4° 52 d'Erfurt.)

— 19. Item commentum optimum super Minori volumine Prisciani de dyasinthetica, cancellarii Parisiensis, collectum originaliter ex dictis Petri Heliæ, commentatoris Prisciani, et Herzonis. (Ms. in-4° 73 d'Erfurt.)

— 24. Item commentum optimum super Minori volumine Prisciani, Herzonis, cum multis egregiis notabilibus et quæstionibus. (Ms. in-8° 73 d'Erfurt.)

Poetria. Item optimus tractatus Herzonis de arte metrificandi, quem require infra in volumine 4 Rethoricæ.

Rethorica 4. Item excerpta Herzonis de summa Victorini ex utraque rethorica Marci Tulii Cyceronis. (Ms. in-4° 75 d'Erfurt.)

Philosophia naturalis 16. .....Scripta consimilia super omnibus libris Aristotelis De generacione animalium, et putantur esse Herzonis vel Thadei potius. (Ms. in-fol. 339 d'Erfurt.)

Toutes ces attributions nous semblent bien hasardées, et l'autorité d'Amplonius ne nous empêchera pas de supposer que le second manuscrit d'Erfurt renferme au moins une partie des leçons du sous-moniteur de Soissons;

3° Manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, jadis coté JJJ 11, aujourd'hui n° 1038 de la bibliothèque de l'Arsenal. Copié en 1375, il s'ouvre par une longue introduction dont les premiers mots sont : *Domine labia mea aperies*, et dont l'auteur est appelé *magister Johannes* [*de*] *Vignaco* dans un ms. de la bibliothèque de Lamballe; nous en avons parlé dans le volume précédent;

Hist. litt. de la France, t. XXX, p. 280.

4° Manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, jadis n° 1181,

aujourd'hui n° 13031 du fonds latin à la Bibliothèque nationale. Ce volume, copié au XIVe siècle, est incomplet des premiers cahiers. M. Thurot a constaté qu'il contient, au moins à partir du folio 71 v°, la même glose que le précédent manuscrit, venu de l'abbaye de Saint-Victor.

Nous nous sommes assuré que le manuscrit de Saint-Vast, celui de Saint-Victor et celui de Saint-Germain, comme aussi selon toute apparence le second manuscrit d'Amplonius, renferment la copie d'un seul et même commentaire sur les trois dernières parties du Doctrinal, consacrées à la prosodie, à l'accent et aux figures. Or les gloses relatives à l'accent que nous offrent ces manuscrits sont absolument celles qui, dans le premier manuscrit d'Amplonius, forment le traité intitulé : *Accentus super Doctrinale, a magistro Ione, summonitore Suessionensi, compositus anno Domini M° CCC° primo.* Il est donc assez probable que les commentaires sur la prosodie et sur les figures, entre lesquels le commentaire sur l'accent est placé dans trois et peut-être dans quatre manuscrits, sont aussi l'œuvre du maître adjoint des écoles de Soissons dont le nom sort aujourd'hui d'un long oubli.

L. D.

ANONYME,

AUTEUR DU *GRAMMATICALE NOVUM.*

Nous pouvons placer parmi les écrivains français du règne de Philippe le Bel l'auteur d'un traité de grammaire en vers, intitulé *Grammaticale,* qui a échappé aux recherches de notre savant confrère M. Thurot. La bibliothèque de Troyes en a acquis, dans ces dernières années, un exemplaire qui forme un petit volume in-4°, de 91 feuillets, copié à la fin du XIVe siècle, et qui a appartenu à Jean Blanche, sous-chantre de la cathédrale de Troyes, mort en 1438. Nous n'avons point découvert le nom de l'au-

teur; mais l'époque à laquelle il composait son ouvrage est facile à déterminer.

L'indication précise nous en est donnée dans les premiers vers de l'ouvrage :

Nitor agi tale pro parvis Grammaticale :
Omne quod ostendo legitur fulcimen habendo.
Libri principia complectitur orthographia;
Postea prosodiam dabo, post ethymologiam,
Hinc diasintheticam, post de viciis ibi dicam;
Inde figurarum datur hic ars grammaticarum.
Quæ sunt diffusa concolligit hæc mea musa,
Ut levius parvi possint a corde teneri.

In te spes, Christe, mea figitur, ut liber iste
Per te completus sit, vena paupere cretus.
O Nicolae, tibi volo, cancellarie, scribi
Hoc opus, ecclesiæ decus et fons philosophiæ.
Te florent studia, viget in te theologia.
Diceris AUXILIUM cognomine, quod manifestas :
Cunctis consilium quærentibus utile præstas;
Non est cognomen, sed veri nominis omen.
Natus es ex illa quæ Nonancuria villa
Dicitur. Hanc per te partes novere remotæ.
Te justi vere pater et mater genuere,
Summe magistrorum, studii dux normaque morum.

Ainsi, l'ouvrage dont il s'agit a été publié sous les auspices du chancelier Nicolas (*O Nicolae, cancellarie*), surnommé l'Aide (*Diceris Auxilium cognomine*) et originaire de la localité de Nonancourt (*Natus es ex illa quæ Nonancuria villa dicitur*). La mention du chancelier Nicolas se retrouve non moins expressément à la fin du traité :

Cancellarie, te, Nicolae, probo, quia metæ
Sunt libro per te veræ præsente repertæ.
Tu mihi deffensor super omnibus, es mihi censor
Tu vere dictis, mihi consiliumque relictis
Te quæ dicta male patuerunt. Grammaticale
Sit mihi nullus honor, quia cum libro tibi donor.
Te, non me, laudent qui nostro carmine gaudent.
Si rex summus ita velit, atque data mihi vita,
Librum tractabo post, quo quædam reserabo
Libro præsenti quæ non patuere legenti.

Le chancelier Nicolas l'Aide[1], originaire de Nonancourt, est un personnage dont l'identité n'est pas difficile à établir. C'est assurément le chancelier de l'église de Paris, Nicolas de Nonancourt, dont nous avons signalé dans un précédent volume un sermon composé pour un dimanche de l'Avent. Nous avons dit qu'il fut pourvu de la charge de chancelier vers l'année 1285 et qu'il dut mourir vers 1290, époque à laquelle la chancellerie de Notre-Dame fut attribuée à Bertaut de Saint-Denis.

Hist. litt. de la France, t. XXVI, p. 451.

Nous pouvons aujourd'hui fixer au 22 septembre 1299 la date de la mort de Nicolas de Nonancourt. La preuve en est fournie par une épitaphe en vers qui se lisait jadis dans la cathédrale d'Évreux et dont le texte nous a été conservé par Le Brasseur et par Gaignières :

Le Brasseur, Histoire d'Évreux, p. 227. — Bibl. nat., Estampes, Tombeaux de Gaignières, Normand.

Hæc præsens fossa Nicolai continet ossa,
Qui pius et prudens extitit atque studens.
Mitram cardineam Romana gessit in urbe
Et pileum rubeum. Dans multæ dogmata turbæ
In pravos mores naturæ Theologia,
Hujus erant flores una cum Philosophia.
Editus est illa quæ Nonancuria villa
Fertur, ubi cura vigili fecit bona plura.
M, c bis, x novies, nono, septembre timendo,
Finiit iste dies sub Mauritio moriendo.
Auxilium dictus, multis dedit ipse juvamen,
Sed nunquam fictus; requiem sibi det Deus! Amen.

Le cardinal Nicolas l'Aide, de Nonancourt, dont la cathédrale d'Evreux avait recueilli les restes, avait donc terminé sa carrière en 1299, le jour de la Saint-Maurice, c'est-à-dire le 22 septembre. Plusieurs obituaires confirment la date qui est assignée à la mort de Nicolas de Nonancourt par l'inscription de la cathédrale d'Évreux. Nous savons, en effet, que le chapitre d'Évreux célébrait chaque année, le 24 septembre, l'anniversaire de maître Pierre l'Aide et de son frère « sire Nicolas, prêtre cardinal du titre de Saint-Laurent « *in Damaso* ». A Rouen, c'était le 23 septembre que les cha-

Rec. des hist., t. XXIII, p. 464.

[1] Et non pas « de l'Aide », comme porte le Répertoire de M. l'abbé Chevalier, colonne 1639.

XIVᵉ SIÈCLE.

noines priaient pour l'âme du « révérend père Nicolas de « Nonancourt, cardinal ». Le chapitre de Paris avait enregistré au 8 septembre l'obit de « sire Nicolas, prêtre cardinal « du titre de Saint-Laurent *in Damaso* ».

Rec. des hist., t. XXIII, p. 367.

Guérard, Cart. de Notre-Dame de Paris, t. IV, p. 143.

Ces articles d'obituaire, rapprochés de l'inscription d'Evreux et de la dédicace du manuscrit de Troyes, prouvent jusqu'à l'évidence que Nicolas de Nonancourt, chancelier de l'église de Paris, est le même que Nicolas de Nonancourt, cardinal de Saint-Laurent *in Damaso*. Il paraît avoir été compris dans la promotion de cardinaux que le pape Célestin V fit en 1294. En effet, le titre de Saint-Laurent *in Damaso* était encore porté le 22 septembre 1291 par Mathieu « de Aquasparta », qui devint évêque de Porto cette même année, et Nicolas souscrivit en qualité de prêtre cardinal de Saint-Laurent *in Damaso* différentes bulles de Boniface VIII, depuis le 21 juin 1295 jusqu'au 27 juin 1298.

Potthast, Reg., p. 1914.

Ibid., p. 2024.

Dans la dédicace qui a été rapportée ci-dessus, Nicolas est simplement qualifié de chancelier. C'est donc au plus tard vers l'année 1291 qu'elle a été écrite. Nous avons ainsi la date de la Grammaire en vers que contient le manuscrit de la bibliothèque de Troyes. Autant que nous pouvons en juger par un fragment communiqué en 1875 par M. d'Arbois de Jubainville au Comité des travaux historiques, cet ouvrage élémentaire, intitulé *Grammaticale*, traite successivement de l'orthographe, de la prosodie et de l'étymologie, de la syntaxe (*diasinthetica*), des vices de langage et des figures de grammaire. En terminant son œuvre, l'auteur annonce l'intention de consacrer un autre livre aux questions qu'il n'avait pas encore convenablement éclaircies. Nous ignorons s'il a pu donner suite à son projet.

Dans le manuscrit de Troyes, l'ouvrage commence par le vers :

Nitor agi tale pro parvis Grammaticale.

Le traité dont nous venons de parler est donc, à n'en pas douter, celui qui est porté dans les termes suivants sur le

répertoire des volumes de la grande librairie de la Sorbonne au commencement du XIVe siècle : *Grammaticale novum. Nitor agi tale pro parvis grammaticale.*

Delisle, le Cabinet des mss., t. III, p. 80.

Si le titre de *Grammaticale novum*, sur l'autorité de ce catalogue, devait être affecté au poème grammatical dont Nicolas de Nonancourt a reçu la dédicace vers l'année 1290, il conviendrait peut-être d'appeler *Grammaticale novissimum* un autre poème grammatical qu'un auteur, également inconnu, a pareillement intitulé *Grammaticale* et dont la rédaction fut achevée en 1337 :

> ....peregi
> Hunc librum metrice, titulatum Gramaticale,
> Quando milleni trecenti ter duodeni
> Atque monos anni fuerant a tempore Christi.

M. Thurot a fait connaître, d'après le manuscrit 326 de l'École de médecine de Montpellier, cet autre *Grammaticale*, qui commence par le vers :

Notices et extr. des mss., t. XXII, part. II, p. 49.

> Scribere grammatica docet et proferre legenda.

L. D.

ANONYME,

AUTEUR DU FORMULAIRE DE TREGUIER.

Un petit manuscrit du commencement du XIVe siècle, jadis conservé à l'abbaye de Marmoutier, recueilli depuis par feu notre confrère M. Jules Desnoyers, contient en caractères très serrés beaucoup de modèles de lettres, d'un genre assez particulier, dont l'origine et la date sont faciles à déterminer. Le style fournit des indices suffisants pour en attribuer la composition à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, et plusieurs des formules sont

IMPRIMERIE NATIONALE.

datées de 1313 (fol. 6 v°), de 1314 (fol. 15 v°) et de 1315 (fol. 20 v°). On y remarque une lettre adressée à Geoffroi Tournemine, évêque de Tréguier, qui mourut vers l'année 1316 (fol. 6 v°), et la mention d'une convocation de l'ost du roi pour une expédition contre les Flamands (fol. 18). Le pays pour lequel le recueil a été formé n'est pas moins nettement désigné. Tous les noms qu'on y peut relever appartiennent à peu près exclusivement au diocèse de Tréguier, en basse Bretagne. Ainsi, l'évêque de Tréguier annonce l'intention de visiter une paroisse soumise à sa juridiction (fol. 10); il charge un archidiacre d'inspecter le diocèse (fol. 15); il recommande à l'évêque de Quimper deux candidats à l'ordre de la prêtrise (fol. 12 v°); il enjoint à un curé de citer un chevalier devant lui *apud Filicetum* (fol. 14 v°); il demande à des bouchers la grosse viande et la volaille dont il a besoin pour un grand repas offert à tous ses chanoines (fol. 13).

Les autres dignitaires du diocèse de Tréguier sont également mis en scène : c'est l'archidiacre, qui procède à ses visites paroissiales (fol. 1); c'est un chanoine, qui donne une fête pour célébrer son installation (fol. 11); c'est l'official, qui fait respecter ses droits de juridiction (fol. 6), qui lance des sentences d'excommunication (fol. 10 et 12), qui poursuit des justiciables soupçonnés d'hérésie (fol. 6 v°), et qui juge un procès dans lequel un clerc fait plaider sa cause par un chevalier réputé pour son éloquence : *Viro nobilitate generis et armorum falleris (sic) præfulgenti necnon eloquentissimo et diserto, ut credi valeat et merito genus protrahere ex prosapia Tuliana*, tali *militi* talis *loci* (fol. 2 v°).

Le sénéchal qui représentait le duc de Bretagne au pays de Tréguier est cité au moins deux fois (fol. 5 et 7 v°). — Çà et là reviennent les noms de diverses localités du diocèse de Tréguier. Le chapelain de Saint-Sauveur près Guingamp rend compte d'une assignation signifiée à un certain Guillaume Indrocuap, dont la foi était suspecte (fol. 4). — Un chevalier veut faire entrer un de ses enfants dans l'abbaye de Bégard (fol. 15). — Il est souvent question de la Roche-

Derrien : on y débarque du vin (fol. 20 v°); on y loue des domestiques au marché du vendredi (fol. 17 v°); on y publie des sentences d'excommunication (fol. 12); on y poursuit comme prévenu d'hérésie ce Guillaume Indrocuap (fol. 3 v°) dont nous avons déjà vu le nom quelques lignes plus haut; mais le texte le plus curieux pour l'histoire de la Roche-Derrien est une lettre de Geoffroi Tournemine, évêque de Tréguier, qui, en 1315, prescrit des processions solennelles et accorde des indulgences pour procurer des ressources à la basilique de Notre-Dame-de-la-Roche, récemment construite à grands frais :

G., permissione divina episcopus Trecorensis, universis ecclesiarum rectoribus in civitate et diocesi Trecorensi constitutis ad quos præsentes litteræ pervenerint, salutem in Domino. Quoniam, ut ait Apostolus, omnes ante tribunal stabimus Jesu Christi, recepturi prout in corporibus gesserimus, sive bonum fuerit sive malum, oportet (id est optimum est) nos diem messionis extremæ bonis operibus prævenire, et seminare in terris intuitu caritatis quod valeamus recolligere in excelsis, attendentes verissime quod qui parce seminat parce metet, et qui seminat in benedictionibus de benedictionibus metet vitam æternam, Apostolo attestante. Cum igitur basilica Beatæ Mariæ de Roca, in cujus honore ecclesia Trecorensis dicitur fuisse primitus incoata, ædificari de novo cœperit opere sumptuoso reparationeque indigeat, ad cujus reparationem et sustentationem propriæ non suppetunt facultates, universitatem vestram hortamur in Domino et monemus quatinus, una cum parochianis vobis a Deo collatis, hac instanti die dominica ante nativitatem beati Johannis Baptistæ, apud dictam basilicam in albis processionaliter et personaliter accedatis, monentes parochianos vobis subditos et efficaciter inducentes ut de bonis eisdem a Deo collatis pias elemosinas et grata caritatis subsidia ad reparationem et sustentationem dictæ basilicæ largiantur, ut per hæc et per alia bona quæ fecerint, Domino inspirante, mereantur effici participes civium supernorum. Nos vero, de omnipotentis Dei et beatæ Mariæ Virginis misericordia et beatorum apostolorum Petri et Pauli et beati Tuduali confessoris, patroni nostri, meritis confisi, omnibus vere pœnitentibus et confessis, qui ad tam pium opus manus porrexerint adjutrices, quadraginta dies de injunctis sibi pœnitentiis misericorditer relaxamus, præsentibus post annum minime valituris. Et in signum suscepti et exsecuti mandati, reddite litteras sigillatas. Data die *tali*, anno Domini M° CCC° quinto decimo. (Fol. 15 v°.)

Le recueil dont nous nous occupons peut donc être dé-

signé sous le titre de Formulaire de Tréguier. Comme beaucoup d'autres compilations de ce genre, il abonde en lettres d'écoliers qui sollicitent le secours de leurs parents ou protecteurs, en mandements qui se rattachent à l'administration ecclésiastique. Les pièces relatives à la vie féodale n'y font pas défaut. Par exemple, un sénéchal du duc de Bretagne enjoint à un seigneur de mettre un terme aux excès commis par des brigands dans les limites de son fief (fol. 16 v°). — Un damoiseau prie un chevalier d'assister à un duel qu'il a accepté pour soutenir un droit de propriété qui lui était contesté (fol. 8 v°). — Un écuyer invite un grand chasseur à une battue organisée pour débarrasser le pays du plus terrible des sangliers (fol. 20). — Un écuyer promet à un chevalier de se rendre avec lui au tournoi qui devait avoir lieu, sous les auspices du roi de France, dans la ville de Compiègne (fol. 14 v°). — Un seigneur charge un ami de rendre la justice dans son fief pendant la durée du voyage qu'il entreprend pour assister à une assemblée convoquée à Paris par le roi, probablement une des sessions d'états généraux du commencement du XIVᵉ siècle : *Cum ex edicto regio teneamur regali quoloquio* (*sic*) *Parisius personaliter interesse.....* (fol. 20). — Un vieux chevalier prie un écuyer d'aller en son lieu et place servir le roi à l'ost de Flandre (fol. 18). — Enfin un chevalier, appelé dans le manuscrit *A. dominus Castri Picti, miles,* engage un écuyer à se croiser et à venir en sa compagnie guerroyer contre les ennemis de la foi (fol. 12).

Beaucoup de formules se rapportent à l'économie domestique et pourraient fournir des traits pour un tableau de la vie privée des Bretons au commencement du XIVᵉ siècle. Toutes les conditions sociales y sont représentées : les avocats (fol. 2 v° et 7), les médecins (fol. 16), les pêcheurs du bord de la mer (fol. 19 v°), les bouchers (fol. 13), les drapiers (fol. 7, 9 v° et 18 v°), les tanneurs (fol. 7) et les charpentiers (fol. 5 v°). — Un habile mécanicien (*architectorum doctissimus, fabrili artificio merito Dædalo comparandus*) est chargé de la réparation d'un moulin (fol. 20). — On de-

mande à un jardinier de venir tailler des vignes (fol. 21), à un journalier de transporter la bruyère destinée au chauffage de l'hôtel (fol. 19 v°), à un père de famille de louer un domestique habitué aux travaux de la ferme : *qui sciet messes metere, gerbas et gelimas alligare, blada in area triturare, culmum colligere, et miricas resecare et alia necessaria domui pertractare* (fol. 17 v°). — On débarque et on consomme du vin de Gascogne (fol. 3 v°, 9 et 20 v°); on vend du blé à la Flèche (fol. 3 v°); on envoie des bœufs sur le marché de Paris (fol. 13); on emprunte de l'argent à un riche bourgeois de Taillebourg (fol. 9).

Plusieurs lettres sont écrites par des parents pour la mise en apprentissage de leurs enfants. Dans l'une il est question d'enseigner à un enfant le métier de tailleur; le patron ne demande qu'une année pour en faire un ouvrier consommé : *ni per ipsum steterit, infra annum poterit superare suos coætaneos et etiam coæquævos* (fol 17 v°). — Un autre père de famille destine son fils, âgé seulement de cinq ans, à l'industrie de la pelleterie; il voudrait le confier à un des patrons les plus renommés :

. . . . . Cum igitur ego plures habeam liberos quos vellem diversis artibus informari, inter quos solum habeo quinquennium (*sic*) puerulum, capacis animi ad præcepta, quem vellem in arte pelliparia per vos fideliter edoceri, qua posset vitam in opere defendere, ne ventrem fames urgeat egestate, vobisque nullum repererim aut noverim in talibus doctiorem [qui] in arte illa mecanica et pellibus reparandis suæ melius consuleret insolerciæ, vos exoro ut, si grave vobis non fuerit, quatinus ipsum in arte vestra pro certo precio inter nos constituto fideliter doceatis, quo edocto et vobis de salario satisfacto, vobis serviet ulterius ad libitum voluntatis. (Fol. 15.) .

Les actes des professeurs et des écoliers tiennent une large place dans le Formulaire de Tréguier. Il y est surtout question des écoles d'Orléans (*studium* ou *gymnasium Aurelianense*), dont le nom revient dans plus de vingt formules. On peut remarquer en passant que, sept fois au moins, les écoles d'Orléans sont désignées par les mots *gymnasium* ou *studium Genabense* (fol. 2, 5 v°, 6 v°, 7 v°, 8 v°,

17 v° et 19); ce qui montre que *Genabum* était, encore au XIVe siècle, considéré comme l'ancien nom de la ville d'Orléans. Dans la plupart de ces textes, il s'agit des écoles de lettres, où s'enseignaient la grammaire et la rhétorique : *Aurilianis deditus studio litterali* (fol. 17 v°, 18 et 19). Deux fois il est question des écoles de droit : d'abord dans une lettre de recommandation pour deux jeunes professeurs de droit (fol. 6 v°), puis dans une lettre qu'un certain B., seigneur de Châteauneuf, adressait à son fils, professeur de droit à Orléans (*domino prædilecto filio, Aurilianis legibus insudanti, magistro P. nomine, legum excellentissimo professori*), le suppliant de venir plaider devant l'official dans le procès intenté à un homme de mauvaise foi, qui, pour séduire la sœur du jurisconsulte, lui avait promis le mariage (fol. 7).

Le nombre des textes relatifs aux écoles d'Orléans prouve que l'université de cette ville était le foyer d'instruction qui rayonnait sur la Bretagne. Au milieu de tous les textes, c'est à peine si le nom de l'université de Paris se rencontre une fois, dans une lettre écrite à un curé, qui voulait y aller étudier l'hiver suivant : *summopere proponentem hac instanti hieme Parisius in studio moraturum* (fol. 2). — Nous avons relevé deux mentions de l'université de Bologne. Dans un endroit, un bourgeois d'Aquitaine parle de son frère, décédé à Bologne, où il était allé terminer ses études (fol. 9). Dans un autre, un étudiant de Bologne écrit à son père qu'il est tombé gravement malade; il demande qu'on lui envoie un cheval et de l'argent, pour avoir le moyen de venir chercher la santé sur le sol natal (fol. 17).

A côté des universités figurent les petites écoles, dans lesquelles les enfants recevaient des leçons élémentaires. L'une d'elles, dont le nom est passé sous silence, était si florissante et attirait un si grand nombre d'élèves que le maître était obligé de faire appel à un adjoint (*viro regulari gramatica et positiva ab ungue tenero informato bacalario*), auquel il promettait la moitié des émoluments (fol. 19 v°). — On lira avec intérêt la lettre par laquelle le maître des écoles de Prat demande à un camarade de l'université d'Or-

léans de lui acheter un Doctrinal et quelques auteurs de grammaire :

Præcordialissimo suo socio ac etiam speciali litterarum studio dedito Genabensi G., A., rector scolarum et scolarium de plebe Prat, suus intimus et devotus, salutem, karitatis vinculo innodatam. Catonis moralitas nos instruit sub his verbis quod socius debet fideli socio arcanum pandere suæ mentis. Cum igitur, consors fidissime, regimen scolarum scolarium de Prat michi nuperrime sit collatum, nec habeam librorum copiam quibus sufficienter possem instruere modo debito, ut deberem, pueros meæ custodiæ deputatos, vestram amiciciam deprecor prece humili et devota quatinus, ni vobis grave fuerit, studeatis michi emere Doctrinale cum magnis glosulis et veraci littera, tam in interlinearibus tam in textu, de pecunia quam vobis cum latore præsentium mitto in una bursula sigilli mei karactere consignatam, una cum quibusdam aliis auctoribus gramaticalibus necessariis nostræ scienciæ litterali, attendentes plane quod ego vobis tenear pro recompensatione hujusmodi servicii in futurum. (Fol. 8 v°.)

Citons seulement quelques mots d'une lettre du maître des écoles de *villa Montis Lati*, peut-être Morlaix : il invitait ses élèves à célébrer la fête de saint Jean, en lui apportant toute espèce de victuailles, des fromages, des oignons et du beurre. Les plus généreux seront les mieux traités, et ce jour-là les tapageurs ne seront pas châtiés :

Qui formellas largius det suo doctori,
Hic erit egregius rector vestri chori,
Et vocetur Filius meus es tu; ori
Hujus dentur amplius laudes summi fori.
Fata Core miseri parere monent meliori.
Ergo, puer, propera deferre magistro
Butirum cum tenera formella, aut Istro
Mergeris. . . . .
Caseos si dederis, habebis cerasa,
Et non verberaberis, licet in hac casa
Strepitum tu feceris et fregeris vasa
Vitri. Coronaberis sub corona rasa.

A plusieurs reprises nous voyons des enfants nobles mis à l'école pour être en état d'embrasser la cléricature. Un seigneur, qui est appelé dans la formule *B., armiger, dominus*

Nemoris Montis Alti, prie un maître d'école de vouloir bien prendre son fils âgé de sept ans: entre autres compliments, il le qualifie de *lux gramaticæ regularis et etiam positivæ, quæ linguas balbucientium dirigit et dat idiotis et discolis posse loqui.* Cette élogieuse requête est suivie d'une réponse de *P., rector scolarum gramaticalium Villæ Altæ*, qui se charge de l'enfant et s'engage à le rendre apte à devenir clerc, au bout de trois ans d'études (fol. 17). Les enfants nobles, ainsi élévés, recherchaient les bénéfices de l'Église. Témoin la lettre qu'un chevalier écrit à Geoffroi Tournemine, évêque de Tréguier, pour lui recommander deux neveux, qui s'étaient fait remarquer comme professeurs de droit à Orléans et qui n'étaient encore pourvus d'aucun bénéfice :

Reverendo in Christo patri ac domino domino G[aufrido] Tornemin, permissione divina episcopo Trecorensi, A. de Rupeforti, miles, suus in omnibus, salutem in eo qui est omnium vera salus, cum omnimoda promtitudine famulandi. Patrimonium crucifixi decet[1] summopere prælatos ecclesiæ impartiri veris literatis, sapientibus et discretis. Vestræ paternitati quam plurimum reverendæ præsentibus innotescat quod ego habeo duos nepotes provectos scientia et moribus, Aurilianis diucius, in tanto studio liberali, magnis et arduis sumtibus exercitio studii occupatos, qui nullum adhuc beneficium ecclesiasticum fuerunt assecuti, licet prærogativam habeant in gymnasio Genabensi inter legum alios professores[2]. Quamobrem paternitati vestræ suplico venerandæ quatinus eisdem providere dignemini, intuitu karitatis, de aliquo beneficio ecclesiastico competenti; quo adepto[3] proficere legum volumina poterunt, et pro vobis precibus assiduis rogitare creatorem omnium, qui suo sanguine proprio nos redemit. (Fol. 6 v°.)

La grammaire devait être enseignée aux enfants nobles. A un écuyer qui avait demandé un exemplaire du Doctrinal pour ses enfants, un écrivain adresse la lettre suivante :

Viro nobilitate generis præeminenti, *tali* armigero, suo intimo et dilecto, *talis* scriptor, suus in omnibus, salutem et se ad beneplacita præparatum. Cum michi, vir nobilis, alias demandastis per vestrarum seriem litterarum quod ego ad opus et utilitatem vestrorum puerorum

[1] Au lieu de *decet* le manuscrit porte *dant*.
[2] *Posesores* dans le manuscrit.
[3] *Azepto* dans le manuscrit.

quoddam Doctrinale in veraci litera et pagina caprina exararem, quo summopere indigebant ad regulas artis gramaticæ capessendas, noscat vestra dilectio mihi kara me prædictum librum sic cura vigili exarare in veraci litera et notula mediocri, ortographiæ serie in omnibus observata, quod lectores et auditores ob perversam literam nequeant mentaliter claudicare, literali clausula punctuatim in tota libri serie observata. (Fol. 19 v°.)

On devait aussi apprendre la grammaire aux filles, à celles-là surtout qui étaient destinées à la vie religieuse. La dame de Châteaudun sollicite l'admission, dans le monastère de Saint-Remi de Chartres, d'une jeune fille nommée Catherine, qui savait lire et était habituée à chanter les heures : *Literatam et quœ horas canonicas et diurnas est solita canere in honorem Dei omnipotentis ejusque matris et civium supernorum* (fol. 18).

La plupart des morceaux compris dans le Formulaire de Tréguier sont de véritables modèles de lettres. Il s'y est toutefois glissé plusieurs compositions d'un genre tout différent, et dont le caractère poétique ne saurait être méconnu; tel est, au folio 5 v°, un chant en l'honneur de saint Jean, invoqué pour faire cesser une sécheresse :

Cleri universitas,
Solve laudes debitas
Beato Joanni,
Ut per eum siccita[s]
Cesset, et umiditas
Adsit bonis anni.
. . . .

Telle est encore, au folio 13 v°, une invitation à chanter l'amour, adressée par le rossignol à tous les oiseaux :

Universis pennatis avibus, quæ susurro tenui diem præveniunt in aurora, diem nitidum lucifero retegente et noctis tempora effugante, Filomena, filo manans amoris reflui, nocte dieque intenta cantui, pro salute citharam vocis amoriferæ . . . . .

Telle est surtout une touchante prière, imitée en partie

d'une hymne de l'Église, prière dans laquelle les arbres supplient le cruel aquilon d'épargner leur feuillage :

Aquiloni, fratrum sævissimo, pulsanti flatu nubila, subvertenti montibus robora, æquora concassanti et orbem tremoribus horridis, nives in grandine induranti, quercus[1] (*i. m.*), prunus (*i. p.*) et corulus (*i. c.*), pomus (*i. a.*), pirus (*i. p.*) et cerasus (*i. c.*), esculus (*i. mesp.*) et sambucus (*i. s.*), prinnus (*i. hiri*), cinus (*i. spri*), bodegares (*i. angrosent*), juniperus (*i. p. c.*), cornus (*i. cormes*), alnus (*i. guer*), laurus (*i. l.*), populus (*h.*), holeaster ceteræque arbores quæ terra radicibus infiguntur, querimoniam lacrimis defluentem :

Sæve vente, Boreas horide,
Cujus flatu defluunt folia,
Audi preces nostras cum lacrimis.
Parce nobis, parce jam foliis,
Ne nostri ramusculi foliis
Denudentur, quibus aviculæ,
Quæ nituntur pennis in aere,
Nidificare poterunt et garire.

Ne reprimat citaram vocis amoriferæ Filomena ceteræque aviculæ, ne flatus tui horridi frigore intolerabili congelatæ garitum dulcisonum deserant, horrida ieme inurgente. Aliter de te fratrum sævissimo conqueremur ad Amorem, judicem Latinorum. (Fol. 10 v°.)

Il faut attribuer à un écart d'imagination une prétendue lettre des maîtresses de maison d'une localité indéterminée, qui recouraient à l'industrie d'un habile pourvoyeur pour se procurer d'abondantes provisions en vue du repas annuel, que, suivant de très vieilles coutumes, elles devaient donner à leurs maris. Il vaut mieux publier la pièce que la traduire :

Institori peritissimo foro rerum venalium, omnibus venundi peritis præferenti, matronarum universitas *talis* loci, pro salute amorem perpetuum, totius dote multitudinis habundantem. Cum dies lunæ advenerit qui dicitur heripastus, quo matronæ egregiæ, juxta vicissitudines temporum et statuta ab antiquis temporibus, a quibus jam non stat memoria, attentius observata, tenentur heris suis largiflue cibis legalibus providere, pro recompensatione laudabilis servicii per totius anni curriculum his impensi, nec habeamus ferculorum abundantiam quibus refici

[1] Nous imprimons en italiques et entre parenthèses les gloses interlinéaires que nous offre le manuscrit, et dont plusieurs sont écrites en breton.

poterunt nostri heri, vos rogamus, vobis interim misso nodo, quod in nostris sumptibus emere non tardetis oves, boves pinguissimos, celivoces (?) grues et ardeas, alciones et pares turturum et pullos teneros columbarum, nuces et caseos, poma, pira, castaneas ac etiam avellanas; insuper nectaris copiam et ambrosiæ largitatem ob defectum pecuniæ emere non tardetis, ut, ventre herorum nostrorum talibus saginato, super femur nostrum attendant potentissime, nobis carnale debitum pro talibus tribuentes. Vobis vero, pro servicio hujus modi, janua secretioris nostri talami reseretur. (Fol. 20.)

Le Formulaire de Tréguier est aujourd'hui classé à la Bibliothèque nationale sous le n° 426 du fonds latin des nouvelles acquisitions. L. D.

ANONYME,

AUTEUR DU *LIBER DE INFORMATIONE PRINCIPUM*.

La notice consacrée dans le volume précédent à Gilles de Rome a montré quel fut le succès de l'ouvrage intitulé *De Regimine principum*, et surtout de la traduction française qui est le plus souvent désignée par les mots « Du Gouverne- « ment des rois et des princes ». Cet ouvrage a été parfois confondu avec un traité qui ne fut guère moins célèbre, et dont le titre le plus ordinaire est : *De informatione principum*.

Le texte primitif doit être celui que nous a conservé un manuscrit du xve siècle, qui, après avoir successivement appartenu à Melchisédech Thévenot et à Isaac Vossius, se trouve aujourd'hui à l'université de Leyde (n° 82 de la série in-4° du fonds de Vossius). Il est intitulé *Incipit liber de informatione principum* et débute par un prologue dont voici les premières lignes :

« Regnabit rex, et sapiens erit, et faciet judicium et justitiam in « terra. » In verbo proposito, Dominus per prophetam Christum venturum

prænuntians, ejusque regale fastigium valde compendiose describens, superius exemplo reges omnes et principes eleganter informat, ac eorum quemlibet qualis esse debeat et qualiter regere populum sibi subjectum expediat sub verborum brevitate demonstrat. Quoniam etsi Christus, qui caput est omnium salvandorum, datus est omnibus in totius sanctitatis et perfectionis exemplum, specialiter tamen in verbo præmisso cuilibet regi vel principi præponitur ut speculum clarissimum ad intuendum, ut exemplar evidentissimum ad imitandum, velut forma pulcherrima cui debeat conformari, tanquam norma rectissima cui oporteat adaptari. Audiant igitur omnes reges et principes et vigilanter attendant quod Dominus per prophetam hic tangit quatuor in sublimitatis culmine et regendæ rei publicæ sollicitudine constituto principaliter attendenda. Tangit namque statum excellentiæ, actum præsidentiæ, lumen directivum et finem completivum. Primum exprimitur cum dicit « Rex »; secundum tangitur cum ait « Regnabit »; tertium addit cum subjungit « Et « sapiens erit »; quartum ostenditur cum concludit « Et faciet judi« cium, etc. ». Ista quatuor sunt necessaria, nec unum sine altero sufficeret.

L'auteur, en prenant pour texte ce que Jérémie (XXIII, 5) avait prophétisé du rejeton de David : « Roi, il régnera, « et il sera sage, et il rendra la justice sur la terre, » voulait rappeler que le Christ était le véritable modèle des rois et des princes. Cette remarque générale disparut dans un remaniement de l'ouvrage qui fut exécuté, soit par l'auteur, soit par un copiste, pour flatter le fils de Philippe le Bel, depuis roi de France sous le nom de Louis X. Suivant la nouvelle rédaction, les paroles prophétiques de Jérémie s'appliquaient tout naturellement au prince Louis, en qui se trouvaient réunies toutes les qualités nécessaires pour faire un excellent monarque.

Nous connaissons à la Bibliothèque nationale quatre manuscrits du XVᵉ siècle dans lesquels se trouve la seconde rédaction du traité de l'Information des princes; savoir : latin 6698, petit in-4°, sur papier, sans rubriques au commencement et à la fin; latin 6698 A, petit in-4°, sur papier, sans rubriques au commencement et à la fin; latin 6780, jadis de Bigot, très petit in-4°, sur parchemin, avec ce titre : *Incipit Liber de informatione principum;* latin 16622, jadis du cardinal de Richelieu, petit in-4°, sur parchemin,

avec ce titre : *Incipit Liber de informatione principum.* Dans ces quatre manuscrits le prologue commence par ces mots :

« Regnabit rex, et sapiens erit, et faciet judicium et justitiam in terra. » Jerem. XXIII. Si quis in præclarissimo juvene excellentissimi principis ac domini præpotentis Philippi, Dei gratia Francorum regis illustrissimi, primogenito, domino videlicet Ludovico[1], diligenter attendat vivacem sensum, subtile ingenium, tenacem memoriam, voluntatem ad bonum promptissimam, præclaritatem indolis et morum omnium venustatem, luculenter potest advertere quam vere de dicto domino Ludovico possit intelligi verbum propositum : « Regnabit rex, et sapiens erit, etc.; » et quam præclare et signanter propheta sanctus, quasi demonstrans eum digito, de ipso prænuntiet qualis sperandus sit esse futurus, qualiter in regni regimine sit acturus. Prædicens autem propheta elegantes conditiones ipsius, breviter, sufficienter et clare docet omnem regem et principem, describens eum quantum ad statum excellentiæ, actum vel usum præsidentiæ, lumen directivum, finem completivum. Primum intelligitur cum dicit « Rex »; secundum, cum addit « Regnabit »; tertium, cum subjungit « Sapiens erit »; quartum, cum ait « Faciet judicium et justitiam in terra ». Ista quatuor sunt necessaria, nec unum sine altero sufficeret.

La composition de l'ouvrage est évidemment antérieure à l'année 1314, date de l'avènement de Louis X au trône de France. D'autre part, elle doit se placer après l'année 1297, date de la canonisation de saint Louis. Cela résulte des termes que l'auteur emploie quand il veut exalter les vertus de l'aïeul de Philippe le Bel. Au chapitre XXVI de la première partie, il rappelle la magnificence de saint Louis, attestée par tant de constructions religieuses, et il met en regard l'avidité et la futilité des princes modernes, qui dépouillent les églises plutôt que de les enrichir :

Beatus Ludovicus rex magnifice studuit exaltare honorem divinum, ecclesiam honorare, monasteria, templa, capellas et hospitalia plura construere, ac venerandas toti mundo reliquias in capella proprii Parisiensis palatii venerabiliter collocare. In talibus principes nostri voluerunt esse magnifici pro honore Dei et ecclesiæ, exaltatione fidei et suarum salute animarum. Moderni vero principes plus curant ecclesias spoliare et monasteria quam ditare, gravare quam construere, in vanis, superfluis et nocivis suam magnificenciam ostentare volentes.

Ms. de Vossius, fol. 30.
Ms. latin 16622, fol. 34.

[1] Ce passage est altéré dans le manuscrit 6698 A, qui porte : *domini præpotentis Ludovici, Dei gratia Francorum regis illustrissimi, primogenito, domino videlicet* (place d'un mot laissé en blanc) *diligenter attendat.*

Un peu plus loin (ch. xxx) il fait un touchant tableau du zèle de saint Louis à secourir les malheureux, surtout les pauvres honteux, à visiter les églises et les hôpitaux, à servir lui-même les malades, à soutenir les écoliers et à marier les filles dénuées de ressources :

Ms. de Vossius, fol. 36 v°.

Ms. latin 16622, fol. 41.

.....Beatus Ludovicus, qui depauperatis militibus, scutiferis, dominabus viduis aliisque pauperibus verecundis mittebat elemosinas suas largas et magnas secreto, ut eorum verecundiam tegeret et indigentiam relevaret; circuibat per monasteria religiosorum pauperum et hospitalia visitabat, ut eis elemosinas suas secundum eorum indigentias largiretur, vestiebat nudos, manu sua pascebat famelicos, aptos ad addiscendum sustentabat in scolis et puellas pauperes maritabat.

L'auteur de l'ouvrage aurait appartenu à l'ordre des dominicains, s'il fallait s'en rapporter aux rubriques initiales de deux anciens exemplaires de la traduction française. L'un d'eux, n° 1210 du fonds français de la Bibliothèque nationale, porte au commencement : « Cy commence le livre « de l'Informacion des roys et des princes, fait et conpilé « par ung maistre en theologie de l'ordre saint Domi- « nique; » et à la fin : « Cy fine le quart livre et le derrenier « de ceste presente euvre, intitulée l'Introducion des roys « et des princes, composée par ung excellent docteur de « theologie, de l'ordre saint Dominique. » On lit en tête du second manuscrit, n° 9629 du fonds français : « Cy aprez « commance le livre appellé l'Informacion des roys et des « princes, lequel composa un docteur en theologie, de « l'ordre de saint Dominique, pour induire en bonnes meurs « Loys, ainsné filz du roy Phelippe de Valoys, roy de « France. » L'origine du premier de ces deux manuscrits, sur lequel Jean, duc de Berri, a mis deux fois sa signature, semble devoir inspirer une certaine confiance; mais il faut bien remarquer que le volume n'a pas été exécuté pour le prince; il est sorti de la boutique d'un libraire parisien, Regnault du Montet, qui le vendit en 1409 au duc de Berri. Quant au second manuscrit, il n'y a guère lieu d'en tenir compte : nous y voyons que le traité a été composé « pour « induire en bonnes meurs Loys, ainsné filz du roy Phe-

Delisle, Le Cabinet des mss., t. III, p. 184.

« lippe de Valoys, roy de France »; c'est là une grossière méprise, qui doit nous mettre en garde vis-à-vis de l'auteur de la rubrique. Nos autres manuscrits gardent le silence sur la qualité aussi bien que sur le nom de l'écrivain dont nous nous occupons. C'est donc sous toutes réserves que nous indiquons, d'après les manuscrits 1210 et 9629, l'attribution de l'Information des princes à un religieux de l'ordre de Saint-Dominique.

L'ouvrage est divisé en quatre parties : la première a pour objet l'excellence de la dignité royale et les vertus les plus nécessaires à un roi; dans la deuxième sont indiquées d'abord les obligations du roi envers lui-même et envers sa femme, ses enfants, ses parents et ses sujets, puis les mœurs des courtisans et des fonctionnaires royaux, tels que le confesseur, les chapelains, les aumôniers, les chambriers, les officiers de tout ordre (*ministeriales*), les conseillers, les baillis, prévôts et autres justiciers, les chevaliers; dans la troisième il est surtout question de la sagesse, et dans la quatrième de l'administration de la justice. Le fond du livre est tiré en grande partie de l'Écriture sainte, de l'histoire ancienne et des écrits des Pères de l'Église et des moralistes latins qui étaient les plus répandus au moyen âge. Il y a peu d'originalité; mais les règles de conduite que l'auteur a tracées sont fort judicieuses, et les princes qui les ont fidèlement suivies ont dû faire le bonheur des peuples soumis à leur autorité.

Le traité de l'Information des princes présente des analogies remarquables avec un autre ouvrage du temps de Philippe le Bel, le Miroir des dames, que nous avons analysé dans le précédent volume et que nous avons proposé d'attribuer à un franciscain, nommé Durand de Champagne. Les onze derniers chapitres de l'Information des princes sont intitulés :

Histoire litt. de la France, t. XXX, p. 302.

XX. Quod justitia summe sit necessaria principibus. — XXI. De justitia debita Deo. — XXII. De justitia in semetipsum. — XXIII. De justitia in patriam, et primo de justitia commutativa. — XXIV. De justitia vindicativa. — XXV. Quod cavenda est negligentia. —

XXVI. Quod cavenda est crudelitas. — XXVII. Quod affectus clementiæ non enervat virtutem justitiæ. — XXVIII. Quod justitia debet fieri celeriter sine dilatione. — XXIX. De justitia distributiva. — XXX. De justitia retributiva.

Or ces onze chapitres (fol. 101 v°-111 du manuscrit de Leyde; fol. 114 v°-126 du manuscrit latin 16622 de Paris) sont la reproduction à peu près littérale des chapitres XXII-XXIX de la troisième partie du Miroir des dames (fol. 116-126 du manuscrit latin 6784). Toutefois, le chapitre XXVIII de l'Information contient un récit dont il n'y a point trace dans le Miroir et qui est un des morceaux les plus curieux de l'ouvrage. C'est un exemple des contes qui circulaient en France, moins de cent ans après la mort de Philippe Auguste, sur la façon dont ce grand roi rendait la justice à ses sujets. Nous le citons d'après l'ancienne version française :

Ms. franç. 1950, fol. 146, 147. L'en raconte du roi Phelippe qui, en chevauchant par sa terre, trouva le corps d'un homme mort, qui estoit navré de pluseurs plaies et gesoit jouste le chemin. Et comme il regardast partout environ et il ne veist nulli, si se prist a penser que c'estoit aucun bon homme qui se fust fort deffendu contre pluseurs autres ses anemis, et que autrement il ne peust avoir receu tant de plaies. Et comme le dit roy vint a son hostel, si descendi de son cheval, pensif et desirant a trouver qui avoit commis celi homicide, et sanz atargier ala a l'Ostel Dieu, aussi comme meu de pitié et comme s'il vousist visiter les malades par cause de devocion, comment qu'il pensast autre chose. Et comme il ot veu presque touz les malades, si en trouva un qui avoit pluseurs plaies, mais il muçoit moult son visage afin que le roy ne le veist ne cogneust. Mais le roy le descouvri et deslia, et li demanda ou il avoit pris ces plaies, et quant, et qui ce li avoit fait, et par quelle fortune il estoit ainsi navré. Et tant fist le roy que le navré li recognust la verité, c'est assavoir qu'il avoit esté avec pluseurs autres a tuer un marcheant, lequel s'estoit si virtueusement deffendu qu'il en avoit navré jusques a dis avant qu'il le peussent occirre. Adonc le roy le fist mener au gibet et le fist pendre, et après commanda que l'en li feist venir touz les surgiens du pays; si enquist de eulz quieux malades et quans il avoient en leurs cures. Et furent environ les x trouvez qui avoient esté presens a la mort dudit marcheant, lesquiex examinez furent trainez et penduz selon leurs demerites, et ordena le roy que touz telz maufaitteurs fussent gettez et exterminez du pays.

Il fu un baillif qui desiroit moult a avoir la possession d'un heritage

d'un sien voisin, lequel voisin ne li voulu onques vendre tant qu'il vesqui. Après ce qu'il fu mort et enterré, le dit baillif vint au sepulcre du dit mort avec douze tesmoins, et abstrait le corps du sepulcre devant touz ces tesmoins et le mist seant en une chaiere et li disoit : « Martin, « me vendras tu telle possession? » Et le corps qui estoit en la chaiere levé, comme il ne se peust soustenir, enclinoit le chief, et les astans le tenoient par les costés. Adonc disoit le baillif as astans : « Voiez vous « comme il encline le chief et demonstre qu'il consent a la vendicion de « telle possession. » Et après pluseurs interrogatoires, ainsi comme il est acoustumé a faire en tel cas, et il (*sic*) mort a chascun enclinast le chief, le baillif dist aus astans tesmoins : « Vous me soiés tesmoins de tout ce que « vous oyez, comme cesti me vent telle possession. » Et sur ce les actes faites, le corps fu remis ou sepulcre, et le baillif entra en possession et saisine de la dite possession. Si vint la clameur de la femme du mort au roy Phelippe devant dit. Et comme le roy pensast bien que aucune fraude il y pourroit avoir, si fist venir a li les devant dis tesmoins. Si demanda au baillif pourquoi et par quel tytre il tenoit celle possession; et il li respondi que ces douze hommes estoient tesmoins comment le mort li avoit vendue, et il l'avoit achetee par juste pris, et que le mort en avoit receue la pecune en sa main, si comme les tesmoins l'avoient veu. Adonc le roy, aiant suspicion de fraude, sanz delai examina les tesmoins par ceste manere. Il en appella l'un qu'il vit le plus simple, et a part li dist qu'il deist sa patenostre, et après le fist mener en un lieu autre separé, et deffendi que nul des autres tesmoins ne parlast a li. Adonc le roy en appella un autre, et li dist qu'il recogneust verité et que le premier li avoit dit aussi la verité comme la patenostre. Et comme ce tesmoing doubtast a estre repris de mençonge, cuidant que le premier eust raporté toute la verité du fait, si recognut devant le roy tout le fait et la manere devant dite, et ainsi furent touz les autres appellés l'un après l'autre. Adonc le roy se mist en siege de juge, en consistoire, devant touz les barons, et fist aus dis tesmoins recognoistre tout ce qu'il li avoient dit en secret. Si condampna le dit baillif a mourir, et delivra la possession a la povre veuve.

Par ce appert comme soutilment il enqueroit et comme sanz delai poursivoit et expedioit ses jugemens et tenoit rigeur de justice la ou il appartenoit.

Charles V possédait dans sa bibliothèque au moins un exemplaire du texte latin de l'ouvrage que nous faisons connaître; les inventaires le désignent par les mots : « *De « informatione principum*, en latin. » Toutes les personnes auxquelles s'adressait un tel livre n'étaient pas familières avec la langue latine. Aussi Charles V donna-t-il des ordres

Delisle, le Cabinet des mss., t. III, p. 140, n° 532.

pour qu'une traduction française en fût rédigée par frère Jean Golein, de l'ordre des Carmes. Il en est fait mention sur l'inventaire de la librairie du Louvre : « *De informatione* « *principum*, en françois, translaté par maistre Jehan Gou- « lain. » La Bibliothèque nationale a recueilli (fonds français, n° 1950) un exemplaire de cette traduction, qui fut copié en 1379 pour Charles V lui-même, comme l'atteste la souscription mise à la fin du volume par un des plus fameux copistes du XIVe siècle :

Delisle, le Cabinet des mss., t. III, p. 140, n° 523.

Henri du Trevou a escript ce livre de l'Informacion des roys et des princes, et l'acheva a escrire le juesdi XXIIe jour de septembre l'an mil CCC LXXIX, pour le roy de France Charles, son tres chier et redoubté seigneur.

Sur la première page du volume, dont une reproduction héliographique fait partie de l'Album paléographique de la Société de l'École des chartes (planche 41), une miniature, encadrée d'une bordure tricolore, nous offre un excellent portrait de Charles V. Au-dessous, une rubrique nous apprend comment la traduction a été faite, conformément aux ordres du roi, par le carme frère Jean Golein : « Ci com- « mence le livre de l'Informacion des princes, translaté de « latin en françois, du commendement du roy de France « Charles le quint, par son clergonnet frere Jehan Golein, « de l'ordre de Nostre Dame du Carme, maistre en theo- « logie indigne. » Le traducteur avait sous les yeux la seconde rédaction latine, celle que nous offrent les manuscrits latins 6698, 6698 A, 6780 et 16622. La lecture des premières phrases du prologue, qu'on pourra comparer avec le texte latin cité un peu plus haut, donnera une idée des libertés que s'est permises Jean Golein :

Regnabit rex, et sapiens erit, et faciet judicium et justitiam in terra (Jeremiæ XXIII). Le glorieus prophete Jeremie, qui fist le livre des lamentacions et pleurs sur la destruction du royaume des Juifs, en demonstrant la cause d'icelle ruine pour le fol et mauvais gouvernement des roys qui lors regnoient, veullant autressi conseillier ceulz qui seurvivroient par la bonne ordenance d'un roy qu'i[l] savoit par la revelacion qui devoit avenir, en donnant la cognoissance d'iceli roy, et a quoy l'en

le pourroit clerement cognoistre et aviser, dist ces paroles devant mises : *Regnabit rex, etc.* « Le roy regnera, et sera sage, et fera jugement et jus« tice en terre. » Et pour ce, en considerant diligeaument le vif sens et soutil engin et memoire retentive et la volenté tres appareilliee et ordenee a tout bien et la vertueuse jeunesce, de touz bons meurs aornee et ennoblie, qui estoit ou tres excellent jeune prince et tres puissant jeune seigneur monseigneur Loys, ainsné de Phelippe, par la grace de Dieu roy des François tres puissant, puet on, pour consoler le peuple de France de miex en miex, dire que ces paroles puent estre de li exposees en prophetant de li et disant : *Regnabit rex, etc.* Esquelles paroles du saint prophete, aussi comme se il le veist au doit et a l'ueil, est nostre dit jeune seigneur clerement designé ; et quelle esperance l'en puet avoir de li pour le temps avenir, et comme le royaume pourra par li estre bien gouverné, ce puet apparoir par les condicions qui sont en ce devant dit theume touchiees, et a li et a chascun bon roy et prince appliquiees. Car le dit prophete le descript et demonstre, et tout autre bon roy et prince, avoir prerogative quant a l'estat d'excellence, quant au fait et usage de presidence, quant a la sapience que on doit de Dieu requerir humblement, quant a la fin qui est a l'onneur de Dieu principaument. L'excellence de l'estat est ou roy designee : *Rex.* La presidence royal sera en regnant declairee : *Regnabit.* La sapience en regimen, puisque elle est de Dieu inspiree : *Sapiens erit.* La sentence en jugement sera clere et de touz approuvee : *Faciet judicium et justiciam in terra.* Ces quatre condicions sont neccessaires en chascun bon prince, et ne souffist mie l'une sanz l'autre.

Le succès de la traduction de Jean Golein est attesté par le nombre des copies qui nous en sont parvenues. La Bibliothèque nationale n'en possède pas moins de neuf, sans compter l'exemplaire original exécuté pour Charles V :

Français 126. Grand in-fol., sur parchemin, à deux colonnes. Exemplaire copié et peint au XVe siècle pour l'échevinage de Rouen. « Ce livre fut extrait et translaté du livre « du Regime des princes, fait par messire Gilles de Romme, « arcevesque de Bourges, adreçant a monseigneur Louys filz « ainsné de Phelippe le Bel. Cy commence le prologue de « l'Informacion des princes : *Regnabit rex.....* » L'auteur de cette rubrique initiale a confondu le traité de l'Information des princes avec l'ouvrage de Gilles de Rome sur le même sujet.

Français 579. In-fol., sur parchemin, à deux colonnes.

Copie du xve siècle, ayant appartenu à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. « Cy commence le livre du Regime des « princes, translaté de latin en françois, par messire Gilles « de Rommes, archevesque de Bourges, en la faveur et con- « templacion de tres excelent prince monseigneur Loys, filz « ainsné de Phelippe le Bel, roy de France, lequel livre en « soy est divisé en quatre parties. . . . . Cy commence le « prologue du livre de l'Informacion des princes : *Regnabit « rex* . . . . . » Il y a encore ici la confusion que nous avons signalée à propos du manuscrit 126.

Français 581. In-fol., sur parchemin, à deux colonnes. Dans cette copie, qui est du commencement du xve siècle, le nom de Louis, fils de Philippe le Bel, a disparu du prologue, pour être remplacé par celui de « monseigneur « Charles, ainsné de Jehan, par la grace de Dieu roy des « François tres puissant. »

Français 1209. In-fol., sur papier. Écriture du xve siècle. « Cy commence le livre de l'Informacion des princes, trans- « laté de latin en françoys, du commandement du roy de « France Charles le quint, par frere Jehan Golein, [de « l'ordre de] Nostre Dame du Carme, maistre en theologie... « Explicit l'Informacion des princes. »

Français 1210. In-fol., sur parchemin, à deux colonnes. Exemplaire du commencement du xve siècle, qui a appartenu à Jean, duc de Berri, et dont les rubriques ont été citées un peu plus haut.

Français 1211. In-4°, sur parchemin, à deux colonnes. Belle copie de la fin du xive siècle, dépourvue de toute rubrique au commencement et à la fin.

Français 1213. In-fol., sur parchemin, à deux colonnes. Belle copie de la fin du xive siècle ou du commencement du xve; elle paraît avoir été exécutée pour Louis, duc d'Orléans, et a été possédée par Charles, duc d'Orléans, qui a mis sa signature à la fin. Il n'y a de titre ni au commencement ni à la fin.

Français 9629. In-fol., sur parchemin, à deux colonnes. Copie du xve siècle, dont la rubrique initiale a été citée un

peu plus haut. Cet exemplaire est depuis longtemps fort incomplet.

Français 12254. In-fol., sur parchemin, à deux colonnes. Copie de l'année 1439, intitulée : « Ci commence le livre du « Gouvernement des princes. » Ce bel exemplaire a été exécuté pour le prince qui devint duc de Bretagne en 1442 sous le nom de François Ier : *Explicit per manum Johannis Mercatoris, illustris principis domini comitis de Monte Forti, ducis Britaniæ primogeniti, secretarii, die secunda mensis januarii, anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo octavo.*

Vers la fin du xve siècle, un écrivain, dont nous ne connaissons pas le nom, mit de nouveau en français le livre de l'Information des princes. Il travailla sur le premier texte latin, tel que nous l'avons dans le manuscrit de l'université de Leyde. On en peut juger par les premières lignes du prologue :

Le livre qui enseigne comment les roys se doivent gouverner.

Regnabit rex, et sapiens erit, et faciet judicium et justiciam in terra. « Le roy regnera et sera sage, et fera justice et jugement en terre. » En ces paroles proposees, Dieu nostre createur, par le prophete predisant l'advenement de Jesu Crist, et descripvant moult compendieusement la haultesse de sa royale mageste, en l'exemple dessus dit, informe touz roys et princes, et leur demonstre en paroles brefves quelz ilz doivent estre, et comment ilz doivent gouverner le peuple a eulx subget. Car, combien que nostre Sauveur Jesu Crist de tous les saulvez soit le chief et exemple a tous de toute saincteté et perfection, si est il par grant especiaulté proposé au devant de tous princes et roys comme ung mirouer tres cler a regarder, pour estre ensuivy comme exemple tres evident, comme une belle forme a laquelle ilz se doivent conformer, et comme une tres droicte regle selon laquelle ilz se doyvent gouverner. Oyent donques et entendent songneusement tous roys et princes que Dieu, nostre createur, par le prophete, es parolles dessus dictes, touche quatre choses qui doivent estre ou prince qui a le gouvernement de la chose publique, c'est assavoir l'estat de l'excellence du prince, le fait de sa presidence, le chemin qu'il doit tenir et la fin complective. Il touche le premier point quant il dit « Le roy »; il touche le second, quant il dit « Regnera »; il touche le tiers, quant il dit « Et sera sage », et monstre le quart point, quant il conclut et dit « Et fera just[ic]e et jugement ». Ces quatre choses sont necessaires, ne l'une sans l'autre ne suffist.

Le traducteur suivait un manuscrit tout à fait semblable à celui qu'a possédé Isaac Vossius. Il a compris dans son travail un petit appendice que précède cette rubrique : « Le « XXXIe chappitre est adjousté ad ce livre, et traicte des choses « qui appartiennent a tout bon prince, lesquelles ont esté « escriptes par Cyprien, ou livre des XII abusions du siecle. » Cet appendice, qui ne fait point corps avec l'ouvrage, et qui n'existe point dans les manuscrits de la seconde rédaction, se trouve dans le manuscrit de Vossius, précédé de la rubrique : *Quæ pertineant ad bonum principem ostendit Cyprianus, in libro de duodecim abusionibus seculi, hiis verbis.*

La nouvelle traduction fut offerte au roi de France, Charles VIII, selon toute apparence.

L'exemplaire de présentation, orné d'un très riche frontispice, forme à la Bibliothèque nationale le n° 1212 du fonds français.

Cette traduction ne fit pas tomber dans l'oubli l'œuvre de Jean Golein, qui eut les honneurs de l'impression au commencement du règne de François Ier. C'est elle que nous avons dans le volume intitulé : « Le Mirouer exem« plaire et tres fructueuse instruction selon la compillation « de Gilles de Romme, tres excellent docteur, du regime et « gouvernement des roys, princes et grandz seigneurs, qui « sont chef colomne et vraiz pilliers de la chose publicque et « de toutes monarchies, ensemble des presidens, conseilliers, « seneschaulx, baillifz, juges, prevostz et autres officiers « qui, pour leurs grandes experiences et litteratures, sont « commis par les dictz roys et princes pour administrer « justice. Et avec ce est comprins le Secret d'Aristote appellé « le Secret des secretz, envoyé au roy Alexandre. Et le nom « des roys de France, et combien de temps ilz ont regné..... « — Cy finist le Mirouer exemplaire du regime et gouverne« ment des princes, selon la compillacion faicte par Gilles « de Romme, tres excellent docteur, imprimé a Paris pour « Guillaume Eustace, libraire du roy nostre sire, demou« rant en la rue neufve Nostre Dame, a l'enseigne de l'Agnus « Dei, et fut achevé de imprimer le dernier jour de juillet,

« l'an mil cinq cens et dix sept. » (In-4° de 141 feuillets, plus 8 feuillets préliminaires.)

L'imprimeur a omis dans la préface tout ce qui avait trait à la personne du prince Louis, fils de Philippe le Bel.

L. D.

ANONYMES,

AUTEURS DE DIVERS RECUEILS D'EXEMPLES.

I

Un recueil d'exemples, copié, au XIVe siècle, sur les folios 77-111 d'un volume en parchemin qui, du couvent des Célestins d'Amiens, est arrivé à la bibliothèque d'Arras (ms. n° 1019, jadis n° 425), est ainsi désigné par les rubriques du commencement et de la fin : *Ad honorem Dei et beatæ Virginis et salutem pariter animarum, incipiunt Familiaria exempla, quæ discretus et bonus relator referat locis et temporibus..... Expleta sunt exempla ad honorem Dei et beatæ Mariæ, Virginis gloriosæ, et ad utilitatem omnium fidelium.* Il commence, sans aucun préambule, par une anecdote dont les premiers mots sont : *Audivi quemdam cardinalem dicentem quod quidam erant in maris periculo constituti.....* Ce qui en fait le principal mérite, c'est qu'il est facile d'en déterminer la date et le lieu d'origine.

L'auteur appartenait à l'ordre des frères de la Pénitence[1]

[1] Les textes relatifs au couvent des frères de la Pénitence de Marseille sont assez rares. Le plus important nous a été communiqué par M. Louis Blancard, d'après une pièce originale des Archives des Bouches-du-Rhône (charte 191 du fonds de la Major). C'est un accord conclu, le 17 juillet 1260, entre le prévôt du chapitre de Marseille et le couvent des frères de la Pénitence. On y remarque les noms du prieur et de trois religieux, qu'il importe d'insérer ici, parce que l'un de ces frères pourrait bien être l'auteur du recueil dont nous nous occupons : *frater Guido de Soleriis, prior domus fratrum Pœnitentiæ Jesu Christi in civitate Massiliæ, frater Hugo Richardus et frater Bartholomæus, et frater Bertrandus de Auriaco, ejusdem ordinis.*

du Christ, qui, à l'instigation d'Innocent IV, fut établi à Marseille en 1251. Cela résulte de trois passages. Le premier est l'histoire d'un « frère de notre ordre » (*quidam frater nostri ordinis*), qui, étant en oraison, fut transporté dans une cathédrale où il lui fut donné de voir la gravité des fautes résultant de la négligence des clercs à psalmodier décemment les offices. Le second a trait à une distribution miraculeuse de pains que la sainte Vierge fit, à une fête de l'Assomption, dans la maison des frères de la Pénitence du Christ à Marseille; l'auteur dit en avoir été le témoin oculaire : *Accidit Massiliæ, in domo fratrum Pænitentiæ Jhesu Christi, sicut vidimus et testamur*. . . . . Dans le troisième nous voyons mis en scène les frères de la Pénitence du Christ du couvent de Brignoles, qui sont désignés par les mots : *fratres nostros de Pœnitentia Jesu Christi de Brinonia*.

Fol. 82 v°. Fol. 81 v°. Fol. 97 v°.

L'ordre des frères de la Pénitence, ou des Sachets, n'a eu qu'une existence éphémère. Institué en 1251, il a été supprimé en 1274 par une décision du concile de Lyon; mais il n'a pas dû s'éteindre avant la fin du XIIIe siècle, puisqu'il avait encore en 1288 et 1289 des maisons dans les villes de Montpellier, de Poitiers et de Brignoles. La composition du recueil dont nous nous occupons peut donc être fixée à la fin du XIIIe siècle, et l'auteur à qui nous la devons pouvait bien encore vivre au commencement du siècle suivant.

Reg. de Nic. IV, édition Langlois, p. 49, 197 et 226, n°s 278, 899 et 1059.

Il n'est pas plus difficile de déterminer la région à laquelle il appartenait. Beaucoup des historiettes dont le recueil se compose ont pour théâtre différentes localités de la Provence ou des pays avoisinants.

Un simple relevé alphabétique ne laisse à cet égard aucune espèce de doute.

Fol. 93 v°.

Abbaye de Bonnevaux, au diocèse de Vienne. — L'abbé Hugues, mort, en odeur de sainteté, le 1er avril 1183, invité à un festin par des chevaliers de sa famille, ne voulut pas y prendre part avant d'avoir reçu l'assurance que toutes les provisions avaient été loyalement achetées. Mais quand, par surcroît de précaution, il eut prononcé ces paroles : « Si

« ren y a de tort, diables lo port, » le diable enleva tout à coup la table et les plats dont elle était couverte.

Ville de Brignoles (Var). — Un habitant de cette ville se croit, dans un rêve, pourchassé par le diable : *Audivi quemdam hominem in villa Brinoniæ. . . .* — Les religieux de l'abbaye de la Celle, au diocèse d'Aix, se plaignaient de voir passer le produit du temporel de l'église paroissiale chez les frères de la Pénitence du Christ, établis à Brignoles. Ceux-ci répondaient qu'ils se préoccupaient avant tout des besoins spirituels des paroissiens et qu'ils avaient uniquement en vue le salut des âmes. Sur ce terrain, les moines ne s'inquiétaient pas de rencontrer des rivaux; l'un d'eux tint ce propos : « Che deables aven nos a far *de animabus « ipsorum, dummodo possumus habere temporalia?* »

Château de Draguignan. — Comme exemple de charmes superstitieux, on cite les paroles que, dans une épidémie de Draguignan, une femme prétendait avoir la vertu de préserver de la mort. Nous reproduisons textuellement l'anecdote dans laquelle la mystérieuse formule est rapportée en provençal :

Audivi quod in castro Draguiniani multi moriebantur, et dixit quædam mulier vicinæ suæ cujus maritus graviter infirmabatur : « Bona com« mater, docebo vos quomodo nullus in domo vestra morietur. » At illa ait : « Dic, domina, michi. » Et tunc dixit : « Quando videbitis sacer« dotem ad domum vestram venientem pro viro vestro communicando, « dicetis ei sic : *Dam preire, clauses la boca e lias lo pe, de sains non traires « mai ren.* » Et contra tales divinationes scriptum est (Levit. XXVII) : « Vir sive mulier in quibus pithonicus vel divinationis spiritus fuerit, « morte moriatur. » Fol. 91.

Forcalquier. — Deux Lombards très riches, poussés par la curiosité, vinrent à la cour du comte de Forcalquier pour en voir les merveilles. Le comte, informé de leur désir, leur fit un bon accueil; puis il ordonna de les mettre à la broche, parce qu'il voulait avoir sur sa table toute espèce de viandes rôties. Les Lombards ne s'attendaient sans doute pas à une aussi étrange merveille, et, pour avoir la permission de se retirer, ils promirent de donner une grosse somme d'argent. Fol. 106.

IMPRIMERIE NATIONALE.

XIVe SIÈCLE.

Fol. 108.

Château d'Hyères. — L'auteur y avait vu une dame qui balayait sa maison d'une manière assez étrange : *Vidi quamdam dominam in castro Arearum, quæ purgabat domum incipiens ab hostio domus.* . . . . Il est à remarquer que le château d'Hyères avait été le berceau de l'ordre des Sachets; sur ce point, le témoignage de frère Salimbene est formel : *castrum Arearum, ubi Saccati sumpserunt initium.* La Vie de sainte Douceline, analysée dans un de nos précédents volumes, nous fait assister à l'origine de ces congrégations qui eurent surtout des adhérents dans nos provinces méridionales.

Salimbene, Chron., p. 124.

Hist. litt. de la France, t. XXIX, p. 529.

Ville de Marseille. — Outre la distribution miraculeuse des pains aux religieux de la Pénitence de Marseille, dont il a été question un peu plus haut, le conteur parle des mauvais traitements qu'un Marseillais faisait endurer à sa femme.

Fol. 108.

Ville de Montpellier. — Deux bourgeois de Montpellier sont mis en scène : le premier, après s'être ruiné, ne fut point secouru par sa femme; le second s'opposa à la vocation religieuse de son fils. — Dans un autre chapitre figure une dame de Montpellier, qui se fit enterrer à Maguelone. — C'est à Montpellier que notre auteur place le petit drame du savetier et du financier. Le récit en est assez bien conduit et mérite d'être rapporté textuellement :

Fol. 105 v°.

Fol. 106.

Fol. 107 v°.

Fol. 93.

Dicitur quod apud Montem Pesullanum fuit cerdo quidam pauperrimus, nomine Robinus, qui morabatur sub scalis cujusdam ditissimi viri et avarissimi. Iste vero pauper habebat viellam, et, cum labore fatigatus esset, eam tangebat et cantabat alacriter cantilenas; et cum de suo lucro habebat v denarios vel vi, emebat carnes, faciebat salsas et sic tempus suum alacriter deducebat. Dives vero avarus nunquam bonam diem habuit, sed semper cogitabat de peccunia. Cui semel ait mulier uxor sua : « Domine, videte; iste Robinus nichil possidet, et melius « tempus habet quam vos. Gaudet enim et lætatur; cantat et jocundatur. » Cui vir : « Domina, ego bene ei aufferam hanc læticiam; s[c]iatis. » Domina dixit : « Non possetis nisi ei faceretis aliquod impedimentum. » — « Imo, eum non lædam, et bene aufferam læticiam. » Et semel per quoddam foramen saculum plenum denariorum projecit in domum ejus. Robinus vero mane surgens peccuniam invenit et optime gubernavit, et tota die quid de peccunia faceret cogitavit, et non cantavit sicut heri et nudiustercius. Hoc vero fecit multis diebus. Dixit ergo miles

dominæ : « Videtis quod Robinus non cantat. » — « Per Deum, dixit « domina, non cantavit diu est. » Dixit miles : « Ego reddam ei cantum. » Et descendit, et petiit peccuniam. Qui non fuit ausus negare. Deinde, cum fatigatus esset, viellabat et cantabat, ut solebat. Et ait miles dominæ : « Ecce Robinus cantat. » — « Per Deum, dixit domina, verum « est. Quid posset esse ? » — Dixit miles : « Ego dicam vobis. » Et narravit ei rem gestam. Unde bene dicitur (Job), de divite : « Sonitus terroris « semper in auribus ejus; cum sit pax, semper insidias suspicatur. » Job, xv, 2.

Ville d'Orange. — Histoire d'un habitant de cette ville, nommé Raimond, dont la charité était inépuisable et qui, pour ce motif, était en butte aux reproches de sa femme. Fol. 104 v

Abbaye de Saint-Gilles. — Les sources de richesse se tarirent pour ce monastère sous l'administration d'un abbé avare, qui voulait y supprimer à peu près complètement l'hospitalité et les aumônes. Un vieux moine expliquait l'appauvrissement de la maison en disant que l'expulsion du frère *Date* avait entraîné la retraite immédiate du frère *Dabitur*[1]. Fol. 107.

Château de Tarascon. — Une jeune fille de Tarascon, très fière de ses beaux cheveux, devint chauve dans l'espace d'une nuit. Fol. 104.

Ville de Toulon. — Punition d'un jeune homme qui, pendant un voyage en Sardaigne, se moquait de son père, citoyen de Toulon. — Fin tragique d'un chanoine de Toulon, nommé *Bertrandus Ageracus*, qui passait le dimanche à jouer aux échecs dans son château d'Ollioules. Fol. 106. Fol. 97 v°.

Sans crainte de nous tromper, nous pouvons donc affirmer que le recueil d'exemples qui remplit les trente-cinq derniers feuillets du manuscrit 1019 d'Arras a été composé en Provence, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, par un religieux de l'ordre de la Pénitence du Christ.

La principale source à laquelle l'auteur a puisé est l'histoire ecclésiastique dans l'acception la plus large du

[1] Pour l'histoire des frères *Date* et *Dabitur*, comparez le récit d'Étienne de Bourbon (édit. Lecoy de la Marche, p. 131) et celui qui est dans le manuscrit harléien 3244 (Th. Wright, *Latin stories*, p. 112). Voyez aussi le manuscrit latin 15971 de la Bibliothèque nationale, au folio 51.

mot : Ancien Testament, Vies des Saints, Vies des Pères et Miracles de Notre-Dame.

A cette dernière catégorie de récits appartient une légende relative aux origines du monastère de la Charité-sur-Loire. Fol. 81. La maison avait été fondée par trois frères, dont l'un dit un jour : « Allons dans un endroit où nous puissions recevoir les pauvres et les pèlerins, et faisons-les jouir de « nos biens. » Le second frère ajouta : « Ce n'est pas seulement nos biens, mais encore nos personnes qu'il faut consacrer au service des pauvres. » Le troisième ne s'en tint pas là : « Il ne suffit pas, dit-il, d'offrir au Christ nos biens « et nos personnes; il faut priver nos corps du nécessaire, « pour en faire profiter les pauvres. » De là le nom de Charité, imposé au monastère qu'ils fondèrent sur le bord de la Loire. Telle fut la générosité des moines qu'ils ne tardèrent pas à être plongés dans une véritable détresse; mais la sainte Vierge vint à leur secours; elle apparut dans l'église et y laissa une quantité d'or suffisante pour amortir les dettes sous le poids desquelles l'abbaye était menacée de succomber. Ce récit des origines du monastère de la Charité est assez différent de celui qu'on trouve dans un manuscrit des Fleurs des Chroniques de Bernard Gui, récit que l'abbé Lebeuf voulait attribuer à Richard de Cluni et qui a été publié comme anonyme par dom Brial.

Recueil des hist. de Fr., t. XIV, p. 41. — Not. et extr. des mss., t. XXVII, part. II, p. 200.

Fol. 81 v°. Un autre miracle de Notre-Dame a pour objet la guérison d'un chevalier de la Pouille, que l'empereur Frédéric II avait injustement condamné à perdre la vue : *Occasione autem falsa ab imperatore Frederico capitur et imbacinatur.....* Le mot *imbacinare* est évidemment synonyme du mot *abacinare*, qui est longuement expliqué dans le Glossaire de Du Cange.

Fol. 102. Un exemple d'humilité est tiré de la vie de saint Guillaume, qui, après avoir conquis le pays d'Orange, celui de Nîmes et beaucoup d'autres terres, vécut en simple moine dans l'abbaye dont il fut depuis choisi comme patron. — De même, un autre baron, non moins puissant, Guillaume

le Grand, comte de Poitou[1], mort à Maillezais en 1030, se plaisait à accomplir les corvées les plus répugnantes dans le monastère où il s'était retiré. Fol. 102.

Nous ne nous arrêterons pas à de nombreux emprunts faits aux bestiaires et à divers recueils de fables et de contes. Mentionnons cependant une assez curieuse version de la vengeance que la femme d'Alexandre aurait tirée du philosophe Aristote :

Legitur quod Alexander, quidam imperator, nimis uxorem suam diligebat, et cum ea frequentius esse volebat quam reipublicæ expediret, et reprehensus est ab Aristotele, magistro suo. Quod audiens uxor imperatoris valde fuit mœsta, quia virum suum quasi effeminatum esse dicebat, et cogitavit ista mulier quomodo posset decipere Aristotelem, et finxit se diligere eum, adeo quod captus amore ejus fuit, et de adulterio interpellavit eandem. Cui assensit mulier isto peccato, si per viridarium suum vellet portare eandem, ita quod iste Aristoteles reperet super terram pedibus et manibus, et ipsa imperatrix sederet super eum. Qui, illectus ejus amore, placitis[2] acquievit. Quo facto, dicta imperatrix abscondi fecit in viridario cum multis militibus virum suum, et venit usque ad eos sic super Aristotelem sedendo. Quod admirans imperator, arguit eum dicens : « De cetero non reprehendas me quia nimis diligam uxorem « meam, quia sic te sapientem illusit. » Et Aristoteles respondit : « Si ergo « me sapientem decepit, multo fortius tu debes ejus calliditates timere, » et ideo bene scriptum est, Ecclesiastici IX : « Ne des mulieri potestatem « animæ tuæ, ne ingrediatur in virtute tua et confundaris. » Fol. 100 v°. Ecclesiasticus, IX, 2.

Dans beaucoup d'historiettes, l'auteur fait jouer un rôle à différents personnages du XII[e] et du XIII[e] siècle, qu'il désigne quelquefois par leur nom, et plus souvent par leur titre ou par leur patrie. Nous en avons indiqué un certain nombre pour prouver qu'il écrivait au milieu des populations de la Provence. Nous devons encore en signaler plusieurs autres dont le théâtre est placé dans d'autres régions de la France

Tels sont des détails sur la conversion de Folquet de Marseille, qui devint évêque de Toulouse, après avoir fait profession dans l'ordre de Cîteaux. — Telle est encore Fol. 99.

[1] Le manuscrit porte *de quodum comite Piraviense*, ce qui doit être une corruption du mot *Pictaviense*.

[2] *Placidis* dans le manuscrit.

l'histoire d'Artaud de Nogent, que le récit du sire de Joinville a rendue célèbre et qui se retrouve avec de notables variantes dans le manuscrit d'Arras :

Fol. 101. Audivi quod quidam comes Campaniæ erat valde largus, et omnibus petentibus quicquid poterat tribuebat. Accidit ut duo pauperes milites ad eum venirent, postulantes beneficia. Audiens hoc ejus bajulus cœpit eum excusare : « Dominus meus est multum pauper, quia fecit multas « expensas, et non modo [habet] quid det vobis. » Quo audito, dixit comes : « Rustice, tu mihi dicis injurias, quia dicis me [pauperem] esse, et non ha-« bere quid dem militibus; ymo habeo te, quia tu es meus villanus. » Et dixit militibus : « Ego do vobis istum rusticum, et exigatis ab eo quic-« quid poteritis extorquere. » Et ita factum est. Unde fuerunt isti pauperes milites a sua inopia liberati, quia iste rusticus pluribus divitiis abundabat. Propter quod dicit Dominus : « Ubi Dominus[1] largus, ibi dispensator non « debet esse avarus. »

Fol. 84 vº et 85. Paris ne figure que dans un chapitre. Il y est question d'un maître, très fier de sa science, qui se vantait de comprendre les épîtres de saint Paul mieux que saint Paul lui-même. Une telle présomption fut immédiatement punie. Le malheureux oublia subitement tout ce qu'il savait. On le plaça dans le monastère de Sainte-Geneviève, et c'est à peine si une fille réussit à lui apprendre les sept psaumes pénitentiaux : *Et tandem positus est in monasterio Sanctæ Genovefæ, et data fuit ei puella quæ vix potuit eum docere septem psalmos.*

La légende normande qui s'était greffée sur le nom d'une localité appelée le Saut-Gautier est racontée pour prouver le peu de confiance qu'il faut attacher aux protestations des
Fol. 99. femmes. Ce nom, disait-on en Normandie, rappelait le souvenir d'un certain Gautier, qui s'était tué en sautant dans la mer du haut d'un rocher, sans être imité par une maîtresse qui, à l'entendre, voulait mourir plutôt que d'être séparée de son amant[2].

Nous devons à ce propos déterminer l'emplacement d'une

[1] Le manuscrit porte *Deus*.

[2] Comparez le récit de Jacques de Vitri (ms. latin 17509, fol. 133 vº), celui d'Étienne de Bourbon (édit. Lecoy de la Marche, p. 408) et celui du manuscrit harléien nº 463 au Musée britannique (Th. Wright, *Latin stories*, p. 47).

localité dont le nom revient souvent dans les recueils de contes du XIIIe siècle. On a appelé et on appelle encore le Saut-Gautier une plate-forme qui domine les rochers les plus sauvages et les plus escarpés du Mont-Saint-Michel. Mais, dès le XIIIe siècle, nous voyons ce nom porté par une falaise située au nord-est de Fécamp. Hue Archevesque, au commencement du Dit « De la mort Larguece », raconte que, dans un voyage à Fécamp, il voulut faire un pèlerinage à « Bauduin es Bours » et qu'après y avoir entendu la messe il alla se promener sur la falaise du côté du Saut-Gautier :

Le Héricher, Avranchin, II 334.

Alai a Bauduin es Bours
. . . .
Sus la faloise pris ma voie,
Vers le Saut Wautier tant musai
Que grant pose du jour usai.

« Bauduin es Bours » désigne certainement le prieuré de Notre-Dame du Bourg-Baudoin, situé près d'un ancien fort, sur le territoire de Saint-Nicolas de Fécamp. Il semble donc qu'au XIIIe siècle la tradition populaire de la haute Normandie plaçait aux environs de Fécamp la scène de folie amoureuse qu'on attribuait au malheureux Gautier.

Duplessis, Descript. de la haute Normandie, Caux, p. 98.

Entre les usages populaires qui sont rapportés par le religieux provençal, nous avons remarqué celui qui consistait à jeter du froment sur la tête des nouvelles mariées quand elles faisaient leur entrée dans la maison conjugale. Par cette pratique on s'imaginait assurer la richesse du ménage, qui parfois ne tardait pas à être plongé dans la misère. Exemple frappant de l'inanité des croyances superstitieuses des femmes[1] (*Exemplum de faccinationibus mulierum*).

Une coutume très curieuse est citée comme étant en vigueur à la cour du marquis de Montferrat. On s'y serait amusé à faire combattre des taureaux par des aveugles :

Est consuetudo in curia marchionis Montis Ferrati quod, in quodam

Fol. 83.

[1] Ce même usage est rapporté en termes différents dans le manuscrit harléien 463, dont le texte a été publié par M. Wright (*Latin stories*, p. 111).

festo, conveniunt orbi qui oculos amiserunt, et datur eis taurus indomitus, et includuntur in quadam curia cum tauro, et unicuique datur massa vel baculus in manu, et dicitur eis quod occidant taurum et sit eorum, et singuli[s] dantur XII denarii ultra. Et dum nituntur taurum percutere, percutiunt seipsos et vulnerant graviter, et percussus credit percutere qui eum percussit et percutit alium, et sic ad invicem.

Nous aimons à croire qu'il y a de l'exagération dans un tel récit et que la cour du marquis de Montferrat n'a jamais encouragé des divertissements si barbares. Il est vrai que Jacques de Vitri parle d'un jeu analogue, moins dangereux, mais encore assez cruel. Il consistait à livrer un porc à des aveugles qui devaient le tuer au risque de se blesser eux-mêmes plus ou moins grièvement :

Pitra, Tuscul., p. 446, col. 2.

Est autem in quibusdam locis consuetudo quod, in festis diebus, cæcis conceditur porcus ut ipsum occidant et partes suas omnes accipiant. Dum autem cæcus porcum vult occidere, sæpe accidit quod ipsum vulnerat, vel socium percutit et occidit.

Terminons par un dernier trait emprunté au recueil du religieux de la Pénitence du Christ. Il se rapporte à l'industrie des marchands de chansons :

Fol. 104.

Dicitur quod quidam homo simplex, in quadam villa Franciæ, vidit quendam cantantem canciones multas, et inde multa acquirentem, et rogavit istum secrete ut sibi venderet de cantilenis. Iste, volens illudere suæ simplicitati, dixit quod bene venderet ei si aportaret unum saccum, et venderet ei plenum saccum de cantilenis. Et veniens ad quendam vesparium, posuit multas apes silvaticas in sacco, et cum, quadam die dominica, rustici essent in foro congregati, iste habens saccum cum vespibus, audiens eas interius murmurantes, credebat se cantilenas emisse. Et convocatis omnibus rusticis de villa, saccum excussit et vespes famelicæ exiverunt, et rusticos qui ad gaudium venerant graviter pupugerunt. Propter hoc bene dicit Salomon : « Risus dolori miscebitur, et « extrema gaudii luctus occupat. »

Prov., XIV, 13.

Tous les exemples de la compilation qui vient d'être analysée, au nombre d'environ 250, finissent, à peu près sans exception, par une citation biblique.

Le manuscrit d'Arras, nº 1019 (jadis nº 425), qui nous

XIVe SIÈCLE.

a conservé le recueil du religieux de la Pénitence du Christ, renferme deux autres collections d'exemples, qu'il est bon de signaler ici parce que les catalogues imprimés en 1860 et 1872 ne permettent pas d'en soupçonner la nature.

Catal. des mss. d'Arras, p. 500. — Catal. gén. des mss. des départ., t. IV, p. 425.

L'une, qui occupe les 34 premiers feuillets du volume, est simplement un extrait de l'ouvrage d'Étienne de Bourbon. C'est un exemplaire qu'il faudra joindre à ceux qui ont été indiqués par M. Lecoy de la Marche.

Ét. de Bourbon, Anecdotes, p. XXIII.

L'autre, qui est copiée sur les folios 35-75, et intitulée : *Incipiunt exempla extracta a sermonibus magistri Alani*, n'est point, comme on pourrait le croire, tirée des sermons de maître Alain de Lille. Nous nous sommes assurés qu'elle consiste en anecdotes empruntées au recueil des sermons de Jacques de Vitri, tel qu'il existe dans le manuscrit latin 17509 de la Bibliothèque nationale.

S'il a suffi d'indiquer par un mot l'existence de ces deux petites collections, il n'est peut-être pas inutile de donner ici des renseignements un peu moins sommaires sur deux autres recueils d'exemples que nous avons eu l'occasion d'examiner également dans la bibliothèque d'Arras.

II

A la seconde moitié du XIIIe siècle paraît appartenir le recueil alphabétique d'exemples, intitulé : *Incipit tractatus exemplorum secundum ordinem alphabeti*, qui nous a été conservé dans un petit manuscrit de la fin du XIIIe siècle, jadis possédé par les Célestins de Saint-Antoine d'Amiens, et formant aujourd'hui le n° 537 de la bibliothèque d'Arras. Dans ce recueil, qui commence par les mots : ACCIDIA, *Nota, accidiosus est sicut canis famelicus,* l'auteur, qui cite plusieurs fois Pierre Alphonse, a entassé beaucoup d'anecdotes, de fables, de traits empruntés aux bestiaires et aux vies des saints, de pensées pieuses et surtout de comparaisons plus ou moins étranges. Le tout est groupé pêle-mêle sous 151 rubriques, dont les premières sont : *Accidia, Advocatus, Amor, Ambulare, Angelus, Anima, Avaritia, Au-*

IMPRIMERIE NATIONALE.

dire, Ballivus, Bellum, Beatitudo..... Le traité occupait primitivement 207 pages, dont 183 seulement subsistent depuis qu'une main coupable a arraché le cahier qui contenait les vingt-quatre rubriques comprises entre les mots *Prædicator* et *Tribulatio.*

Heureusement la lacune peut être comblée à l'aide de plusieurs autres copies du même recueil qui nous sont parvenues, notamment le nº 1119 de la Mazarine (nº 1012 du catalogue de M. Molinier), le nº 857 de l'Arsenal, le nº 35 d'Auxerre, le nº 136 de Charleville et le nº 19 du collège de Toutes-les-Ames, à Oxford.

L'ouvrage a certainement été composé en France. Il n'est pas rare d'y rencontrer des mots français : *Item multi faciunt* garde cors, *sed pauci vel nulli* garde ame (fol. 8). — *Pauperes homines, antequam sotulares sui sint disrupti, ponunt ibi pictacia, vulgariter* takons (fol. 13 vº). — *Stultus est qui plus curat de sarpillis quam de mercibus : Caro est* la sarpeliere, *anima vero merces, Christi sanguine comparata* (fol. 14). — *Item, diabolus est sicut fraudulentus lusor,* un hokeler : *in principio permittit socium suum lucrari, ut inflammet eum ad ludum, sed in fine totum lucratur* (fol. 66).

Çà et là sont des proverbes ou des dictons, par exemple au folio 10 : *Item, vulgo dicitur; Cujus capilli cadunt signum est quod amatur.....* Et au folio 65 vº : *Item, solet dici vulgaliter; Cum aliquis aliquod malum dicit vel facit alteri, dicitur ei dirigendo : Pone hoc ad caput tuum.*

Sous le mot *Sortilegium,* l'auteur rapporte une croyance populaire, relative au chant du coucou entendu le 1ᵉʳ mai :

Ms. 1119 de la Mazarine, fol. 61.

Quædam vetula, prima die maii, cum audisset avem quæ dicitur cucu dicentem quinquies *cucu*, credidit quod tot annis esset victura, et, cum statim post infirmaretur ad mortem et filia sua eam ad confessionem moneret, dicebat : « Non oportet, quia adhuc vivam per quinque annos. » Et cum jam vix posset loqui, elevans quinque digitos, nundum annuens, expiravit.

Plus d'une fois les jongleurs et les ménestrels sont mis en scène. Dans un passage (fol. 79) les mauvais prédicateurs

sont comparés aux jongleurs (*joculatores*), qui racontent les prouesses des chevaliers sans jamais accomplir de pareils exploits. — Ailleurs (fol. 69 v°) il est fait allusion à l'historiette d'une jeune fille *quæ dicebat quod nolebat de Domino facere suum viellatorem sive* menestral.

Les contes plaisants ne sont pas rares. En voici deux que l'auteur a insérés sous la rubrique Crux. L'un a pour sujet une chienne savante et l'autre une femme entêtée. Tous deux pouvaient se placer dans les sermons qu'on prononçait pour engager les fidèles à prendre la croix :

Clericus quidam habuit quandam caniculam, quam multum diligebat, et nomen ei imposuit Rosam, et unum opus sibi didicit, scilicet ambulare super pedes anteriores. Tandem alter clericus furatus est dictam caniculam, et, quia non noverat nomen illius, imposuit ei nomen aliud, et vocavit eam Violam, et didicit ei opus aliud, scilicet ambulare super pedes posteriores. Processu vero temporis, invenit primus clericus dictam caniculam, et repetiit eam coram ipso episcopo Parisiensi ab alio clerico. Alius vero affirmabat esse suam. Dixit primus : « Ego sibi opus « didici et nomen imposui. » Dixit alius : « Ego sibi opus didici et nomen « imposui. » Tunc judicavit episcopus quod ad cujus invocationem veniret canicula et [qui] faceret eam servire de suo *mestier*, eam haberet. Primus eam nomine Rosam vocavit, et noluit venire ad eum nec servire de suo opere. Tunc secundus nominavit eam nomine Violam, et dedit sibi ictum sub gula, et statim cœpit ire super pedes posteriores. Tunc episcopus adjudicavit illi clerico ultimo. Nolebat autem venire ad primum clericum, quia secundus eam delicatius nutrierat. Sic Christus nominavit nomine suo nos christianos, et opus pœnitentiæ nos docuit; diabolus autem postea nominavit nos nomine ribaldos, et opus voluptatis nos docuit. Modo ad pedem crucis stant Deus et diabolus : Deus vocat christianum nomine suo, dicens : « Servias de opere tuo, veni ad « crucem. » Diabolus e contrario vocat et clamat : « Sedeas, ribalde, et « maneas in delitiis tuis; servias de opere peccati. » Modo apparebunt qui sunt christiani et servi Dei, qui ribaldi et servi diaboli, in assumptione crucis.

Ms. d'Arras, fol. 24 v°. — Ms. de la Mazarine, fol. 14 v°.

Fuit quidam vir in una congregatione cum aliis viris, et locutus est de uxore sua, quod ipsa eum multum diligebat. Tunc alius dixit ei : « Tu dicis quod uxor tua te multum diligit, et ego pono tecum quod « pro te festucam non saltaret. » Posuerunt, reversusque ad domum cœpit amplexari uxorem suam et congaudere, et quæsivit ab ea si eum multum diligeret. Respondit quod sic. Quæsivit iterum : « Nonne faceres « quicquid ego vellem? » Respondit quod sic. Tunc ipse projecit fes-

tucam in medio, et dixit : « Amore mei salta istam festucam, et quia « præcipio et volo. » Ipsa autem, respiciens festucam, ait : « Ad quid « eam saltarem? » Respondit vir : « Quia volo. » Respondit : « Quid in- « telligitis in hoc? Non pertinet saltare nisi ad meretrices. » Tunc vir primo saltavit. « Modo, inquit, potes saltare. » « Certe, dixit ipsa, « vultis me incantare. Non saltabo. Quid intelligitis in hoc? » Respondit vir : « Posuit unus mecum quod tu non saltares festucam pro « me, et amitto multa nisi tu saltaveris; si vero saltaveris, lucrabor. » Respondit mulier : « Modo video quod istud est *mokerie.* » Et perdidit vir quod posuerat, quia non saltavit. Vir, Christus; uxor, christianus, qui semper fatetur Christum diligere. Christus fecit saltum *pur les mavoys*, scilicet pro emenda malorum saltavit in cruce; unde in Cantico : « Ecce « iste venit saliens in montibus. » Rogat te ut similem saltum pro ipso facias, et tu respondes : « Vos, prædicatores, vultis nos incantare. Quid « intelligitis in hoc ? » Respondeo : « Amittit Christus multa ultra mare, « nisi tu feceris hunc saltum ad crucem. Igitur salta, ut Christus lu- « cretur. »

Cant., II, 8.

La compilation renferme un très petit nombre de noms propres qu'il y ait intérêt à relever.

A l'article *Resurrectio*, un trait de l'histoire fabuleuse de Charlemagne attribuée à Turpin est invoqué pour justifier la croyance au dogme de la résurrection des morts :

Ms. de la Mazarine, fol. 58 vᵒ.

Item in historia Karoli legitur, dum milites ejus contra infideles pugnaturi fixissent hastas in terra, oraverunt ut eis ostenderetur qui erant morituri in crastino in bello. Factum est autem in crastino quod omnium illorum qui morituri erant hastæ fronduerunt, et, cum amputassent eas, de eo quod infixum erat in terra creverunt de residuo arbores magnæ in signum quod adhuc resurgerent morientes.

Fol. 11 vᵒ du ms. d'Arras.

La célébrité de Renouart au tinel, le héros de la chanson d'Aliscans, est attestée par les premiers mots de l'article *Bellum : Dicitur quod Rainoaldus omnes pusillanimes et fugitivos sibi dari petiit, et elevato tynello fugientes, ad bellum compellens, victores effecit.* — Une historiette relative à un usurier est attribuée à Eudes de Paris, sans doute l'évêque Eudes de Sulli : *Narrat Odo Parisiensis quod quidam usurarius fuit in Francia. . . . .* — Un propos de Guillaume [d'Auvergne], évêque de Paris, est rapporté comme exemple de la mansuétude qui convient aux prélats : *Unde dicebat Guillelmus,*

Fol. 57.

Ms. de la Mazarine, fol. 55.

episcopus Parisiensis, tanquam bonus prælatus et pius: « Plus volo « subditos mittere cum parva pœnitentia ad purgatorium quam cum « magna ad infernum. » Multi enim desperant quando vident prælatos nimis severos in pœnitentiis injungendis. — L'auteur met dans la bouche du pape Alexandre III, à Montpellier, l'apologue des membres révoltés contre l'estomac : *Item, Alexander papa apud Montem Pessulanum ait : « Pedes et manus simul « insurrexerunt contra stomacum . . . . . »* — Une anecdote se rattachant au séjour d'Alain de Lille dans la même ville de Montpellier mérite de trouver place ici, quoiqu'elle ait déjà été publiée sous une autre forme d'après l'ouvrage d'Étienne de Bourbon :

Ms. de la Mazarine, fol. 55 v°.

Ét. de Bourbon, Anecdotes, p. 246 et 370.

Item cum Alanus, auctor Regularum theologiæ, veniret apud Montem Pessulanum, congregati sunt ad eum milites patriæ, quærentes ab eo quæ esset major curialitas quæ posset reperiri. Ait eis : « Dicam, si « postea alteri quæstioni mihi vultis respondere. » Qui concesserunt. Dixit ille : « Dare est maxima curialitas. Quæro quæ sit maxima rusti- « citas. » Illi autem nescierunt respondere quæstioni ejus. Ait ille : « So- « lutio quæstionis vestræ docet respondere meæ quæstioni : si enim « dare est maxima curialitas, et auferre est maxima rusticitas. »

Ms. d'Arras, fol. 57.

Le roi Philippe Auguste est mis deux fois en scène. Un jongleur lui ayant un jour demandé ce qu'il pensait : « Je « pense, lui dit le roi, qu'il n'y a plus des chevaliers tels que « Roland et Olivier. » — « Mais, repartit le jongleur, avons- « nous un Charlemagne ? » — Une autre fois c'est le fou de Philippe Auguste qui montre à son maître comment les courtisans s'enrichissent en faisant valoir le crédit qu'ils s'attribuent :

Ms. de la Mazarine, fol. 55.

Rex Philippus habuit quemdam stultum pauperem, et dixit stultus ad regem : « Facias me divitem usque ad annum. » Et dixit rex : « Quo- « modo ? » Respondit stultus : « Quando eris in congregatione baronum et « episcoporum, si voco te, surgas et venias ad me, et loquare mecum « in privato. » Concessit rex, et fecit quod promisit. Videntes autem venientes ad curiam quod ita familiariter loqueretur quando volebat, dabant illi stulto multa exenia. Ipse autem recipiebat omnia, et sic congregavit magnum thesaurum, et in fine duxit regem ad domum suam et ostendit ei illum thesaurum et dixit : « Accipe quod tuum et de tuo est. » Tunc quæsivit rex quomodo thesaurum illum acquisivisset; respondit sic

Ibid., fol. 56 v°.

et sic. « Vide, rex, si stultus in tam brevi tempore tanta acquisivisset unus « in servicio et familiaritate tua, quanta acquirunt sapientes qui diu ste- « terunt in curia tua ! »

Finissons par deux traits de la vie de saint Louis. L'un se trouve en français dans le texte de l'ouvrage du sire de Joinville jadis possédé par M. Brissart-Binet :

Joinville, édit. de N. de Wailly, 1867, p. XXXI.

Narratur de rege Lodowico quod nunquam timebat ire super pontem malum. Requisitus autem quare, dixit hoc verbum : « Dico quod Christus « surrexit de sepulcro, qui pro nobis pependit in ligno. Unde si pons est « de lapide, tunc non timeo, quia Christus surrexit de sepulcro lapideo; « si de ligno, non timeo, quia Christus pependit in ligno. » Memoria etiam passionis Christi et resurrectionis reddit nos ubique securos. (Fol. 24).

Item rex Lodowicus cum semel ægrotaret, visitaverunt eum tres filii sani, satis pulcri, et ait rex astantibus : « Videtis istos pueros : sciatis « quod qui eos strangularet ante me graviter me offenderet; sciatis quod « qui eos ad peccandum mortaliter induceret, gravius me offenderet. » (Fol. 65 v°.)

D'après les premiers mots de ces deux anecdotes, il semble bien qu'elles ont été rédigées avant la canonisation de saint Louis.

Par suite d'une confusion avec le *Manipulus florum*, la compilation dont il s'agit ici a été attribuée à Jean de Galles par le ms. 136 de Charleville.

III

Le dernier recueil d'exemples dont il nous reste à dire quelques mots d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Arras (n° 296, jadis n° 842) est intitulé *Manipulus exemplorum*. Comme dans le précédent, les textes y sont rangés suivant l'ordre alphabétique des noms de matières : *Abbas, Abraham, Absolutio*. . . . . Le but et le plan de l'ouvrage sont indiqués dans les premières lignes de la préface :

Quoniam, ut ait Gregorius in Dialogo, libro primo, cap. 1, sunt nonnulli quos ad amorem patriæ cœlestis plus exempla quam prædicamenta succendunt, facilius quippe capiuntur intellectu, memoriæ fir-

mius imprimuntur et a multis libentius audiuntur, eapropter, ut ab hiis quorum interest in prædicationibus et doctrinis alios ad virtutes inducere et a malo retrahere absque tædiosa librorum multitudine magis præ manibus habeantur, de libris infra nominatis, in quibus quam plurium antiquorum vitæ referuntur et actus, notabiliora, prout mihi videbatur, exempla recitando collegi et in unum redegi manipulum, vocabula sub quibus exempla prætacta locavi ponens in marginibus secundum ordinem alphabeti.....

Le recueil n'a rien d'original. L'auteur s'est contenté de juxtaposer des notes prises dans de vastes lectures. Il n'a cependant pas vu tous les auteurs qu'il a mis à contribution et dont il a reproduit des passages plus ou moins textuellement. Il avoue en effet qu'il cite parfois de seconde main :

Tertio præmitto quod non omnia infra scripta de libris in quibus originaliter inscribuntur extraxi, sed aliqua, pauca tamen, de libris aliis in quibus recitative scribuntur, et specialiter de præfato hystoriali Speculo.

L'écrivain le plus récent dont il nous ait paru invoquer le témoignage est Thomas le Gallois : *Thomas Anglicus, in expositione libri de Civitate Dei, libro* 3 *cap.* 14 (ms. 296 d'Arras, fol. 29, col. 2). La compilation doit donc avoir été faite au XIVe siècle.

L'auteur avait rédigé une collection des fleurs des livres de saint Augustin sur la Cité de Dieu. Il y fait allusion dans la préface du *Manipulus exemplorum :*

Quarto præmitto quod in hoc opere, allegando Augustinum in libris de Civitate Dei, sequtus sum quotacionem capitulorum eorumdem librorum quam præposui cuidam collectioni florum dictorum librorum Augustini, ubi sigillatim omnium dictorum capitulorum expressi principia.

Cette collection est assurément celle dont nous avons deux exemplaires à la Bibliothèque nationale sous les n°s 2074 et 2075 du fonds latin : le premier, venu, selon toute apparence, de la librairie des papes d'Avignon[1]; le se-

[1] Il y avait deux exemplaires de cette collection dans la bibliothèque d'Urbain V, n°s 76 et 85 du catalogue publié par M. Faucon (*La librairie des papes d'Avignon*, t. I, p. 100 et 101). Ni l'un ni l'autre ne peut être identifié avec notre manuscrit 2074. — Le catalogue de la bibliothèque de Peñiscola (n°s 290-

cond, ayant fait partie de la librairie des ducs de Milan. Cette collection a la forme d'une table alphabétique, avec des renvois à un système de division des livres de la Cité de Dieu que l'auteur avait imaginé, comme il l'indique dans une préface dont voici les premiers et les derniers mots :

Ut de infra scripta tabula noticiam habere pleniorem valeas, debes scire quod quodlibet capitulum libri de Civitate Dei super quo facta est in septem distinguitur partes secundum septem primas litteras alphabeti. Signatur ergo in tabula ipsa non solum liber et capitulum, sed ipsa pars, ut ipsa facilius inveniatur quæ describitur. . . . . Signantur autem capitula in fine tabulæ secundum quæ oportet signari librum in quo quæ scribuntur in præsenti tabula vult aliquis invenire, ne varietas capitulorum legentem impediat quominus in libro suo quod legit inveniat.

Dans ce système le livre I est divisé en 36 chapitres, le livre II en 29, le livre III en 31, le livre IV en 34, etc. Un tableau indiquant les premiers mots de chaque chapitre est placé à la fin de la collection.

Dans le *Manipulus exemplorum*, les renvois à la Cité de Dieu sont bien disposés suivant le système adopté dans la table que nous offrent les manuscrits latins 2074 et 2075. Ainsi pour un article relatif aux prodiges que l'Antéchrist accomplira avec l'aide du démon, l'auteur du *Manipulus exemplorum* (fol. 6 v°, col. 2) renvoie à *Augustinus de Civitate Dei, libro* 20, *cap.* 19. Or, dans la table, l'un des premiers paragraphes de l'article *Antichristus* (ms. latin 2074, fol. 6, et ms. latin 2075, fol. 8 v°) est ainsi conçu : *Quod per Antichristum dyabolus solutus in omni sua virtute mirabiliter quidem, sed mendaciter, operabitur, libro* 20, 19, *f.* — On peut faire la même observation sur un autre passage du *Manipulus exemplorum* (fol. 65 v°) :

Inferre autem bella finitimis et in cetera inde procedere, ac populos sibi non molestos sola regni cupiditate conterere et subdere, quid aliud quam grande latrocinium nominandum est, sicut fuit de utroque regno, scilicet Assyriorum et Romanorum, quantum ad eorum initia, ut patet in hoc capitulo et etiam in præcedenti. Augustinus libro 4 de Civitate Dei, c. 6. Idem quasi, sub aliis tamen verbis, dicit in cap. 14.

292) mentionne sans aucun détail trois copies du même ouvrage (Faucon, *La librairie des papes d'Avignon*, t. II, p. 70).

Ce qui est en parfaite harmonie avec l'article suivant de la table (ms. latin 2074, fol. 8 v°, et ms. latin 2075, fol. 12) :

Inferre bella finitimis et inde in cetera procedere, ac populos sibi non molestos sola regni cupiditate conterere et subdere, quid aliud quam grande latrocinium nominandum est? Libro 4, cap. 6, g.

Il faut donc attribuer à un seul et même auteur, qui vivait apparemment dans la première moitié du XIVᵉ siècle, le recueil intitulé *Manipulus exemplorum* dont un exemplaire mutilé se trouve dans le manuscrit 296 d'Arras, et la Table de la Cité de Dieu que nous avons dans les manuscrits latins 2074 et 2075 de la Bibliothèque nationale.

L. D.

CLÉMENT,

AUTEUR D'UNE VIE DU BIENHEUREUX THOMAS HÉLIE DE BIVILLE.

Biville est un village de l'ancien diocèse de Coutances, à quatre lieues de Cherbourg, où était né et avait vécu Thomas Hélie, un de ces hommes qui, dans leur pieuse exaltation, estimaient que le plus sûr moyen de sauver leur âme était de torturer leur corps et de lutter contre tous les appétits naturels. Quand il mourut, en 1257, de nombreux pèlerins coururent à son tombeau, dans l'espoir d'obtenir par son intercession la fin ou l'adoucissement de leurs maux. Il paraît que cet espoir ne fut pas toujours trompé, et le bruit des miracles qu'on attribuait aux mérites de Thomas fut assez grand pour décider la cour de Rome à procéder à une enquête sur la canonisation qu'on lui demandait de prononcer. Cette enquête fut conduite, en 1260, par l'évêque de Coutances, Jean d'Essei, et le prieur

Delisle (L.), Vie du bienh. Thomas de Biville, p. 28.

des dominicains de la même ville, Raoul des Jardins. On envoya à Rome le procès-verbal de tous les témoignages recueillis; mais, les preuves ne paraissant pas encore suffisantes, le Saint-Siège exigea une enquête supplémentaire, à laquelle s'empressa de procéder le même évêque Jean d'Essei. Ce prélat allait envoyer à Rome les nouveaux témoignages recueillis, quand sa mort survint. Son successeur ne prit pas autant à cœur la canonisation, et le pieux prêtre de Biville dut se contenter du titre de Bienheureux, que personne ne songea à lui contester. C'est ce titre de Bienheureux que lui donne Geoffroi de Grimouville, qui parle de lui dans son *Speculum sacerdotum*.

Loc. cit., p. 68.

Hist. litt. de la France, t. XXVIII, p. 467.

La vie de Thomas Hélie a été deux fois écrite, la première fois en prose latine, la seconde en vers français. Nous parlerons d'abord de la plus ancienne de ces biographies : *Vita et miracula beati Thomæ Heliæ*. L'auteur était un clerc, nommé CLÉMENT dans l'intitulé de l'ouvrage; c'est à peu près tout ce que nous savons de lui. Il n'avait pas connu par lui-même le prêtre de Biville; mais il avait pris une part plus ou moins directe à l'enquête pour la canonisation. Il paraît même n'avoir voulu que mettre en ordre les résultats de cette enquête. Il écrivit sur l'invitation d'un recteur ou desservant de l'église de Saint-Pierre de Biville, nommé Alain, qui vivait encore en 1317 et faisait partie d'une confrérie mentionnée par le P. Arthur du Monstier dans sa *Neustria pia*. Clément cite l'évêque Jean d'Essei, mort en 1275, comme ayant cessé de vivre, et Robert des Jardins comme n'étant plus prieur des dominicains. Ces rapprochements autorisent à conclure que la biographie de Thomas Hélie a été écrite quelques années après 1275, mais sans doute encore avant la fin du XIIIe siècle, et nous aurions dû en donner la notice dans un de nos précédents volumes. La date de 1317, où Alain est attesté comme vivant, ne saurait avoir ici aucune importance. Quoi qu'il en soit, voici comme Clément entre en matière :

Bibl. nationale, ms. latin 10051, fol. 207.

« Cher frère Alain, vous voulez que je raconte la vie, les « bonnes œuvres et les miracles du bienheureux Thomas

« Hélie, pour être agréable aux pèlerins qui accourent de di-« verses contrées à son tombeau... Je le ferai, malgré la peti-« tesse de mon esprit et l'aridité de ma langue (*prout ariditas* « *miseræ linguæ sufficit et ingenioli mei parvitas patitur*). Je dirai « ce que j'ai vu, ce que mes mains ont touché, ce que les « plus graves témoins ont constaté, dans l'enquête à laquelle « j'ai moi-même assisté (*quorum examinationi interfui*) avec feu « de bonne mémoire Jean, évêque de Coutances, et Raoul « des Jardins, alors prieur de la maison des frères Prêcheurs « de la même ville... J'ai par-devers moi le rouleau (*volumen*) « original de cette enquête, et je le joins à ce que je vais « écrire, pour mieux prouver que je n'ai rien ajouté ni « changé à ce qu'il contient. »

On ne s'attend pas à trouver dans un ouvrage de ce genre un intérêt de premier ordre. L'auteur, assez bon latiniste, se contente de rapporter les faits sans y joindre ses réflexions, aimant mieux d'ailleurs répéter deux fois ce qu'il sait que d'en oublier la moindre chose. Né dans une humble condition, *simplicibus ex parentibus*, Thomas nous offre un rare modèle de vertus ascétiques. La pauvreté de sa famille ne l'avait pas empêché d'étudier. Il avait pu se rendre à Paris pour y suivre, durant quatre années, des études de théologie et y entendre notamment les leçons du célèbre dominicain Hugues de Saint-Cher, depuis cardinal, auquel une notice a été consacrée dans un de nos précédents volumes. Il avait fait aussi le voyage de Rome et celui de Compostelle, et à son retour, bien jeune encore, il avait régenté successivement plusieurs écoles (*rexit enim scholas in grammaticalibus multis in locis*). Mais c'est à tort, comme l'ont remarqué nos savants confrères chargés de la continuation des Historiens des Gaules, que divers biographes, depuis le XVIe siècle, l'ont compté au nombre des aumôniers du roi saint Louis.

Histoire litt. de la France, t. XIX, p. 38-49.

Hist. des Gaules et de la France, t. XXIII, p. 557.

Il professait dans les écoles de Cherbourg, quand il fut atteint d'une fièvre qui parut mettre ses jours en danger. Dès qu'il eut recouvré la santé, il changea entièrement sa façon de vivre, évitant les conversations purement agréables, renonçant aux vêtements de couleur, et ne portant que des

robes du drap le plus grossier, sous lesquelles était un rude cilice qu'il gardait nuit et jour. Il laissa ses cheveux flotter en désordre, et ne prit même plus aucun souci de la propreté, afin de mieux témoigner de son profond mépris des vanités et des approbations mondaines: *Incultus et deformis crinibus, vestimento despicabilis, mundi contemptum habitu prædicabat et gestu.* Aux aiguillons de la chair il opposait les veilles, les jeûnes et les coups de discipline. On devine aisément qu'il ne manquait aucun des offices religieux; mais, après les avoir suivis, il restait dans l'église, ou se hâtait d'y rentrer dès que les écoles ne le retenaient plus. Alors, dans la solitude de la maison de Dieu, il aimait à procéder aux plus rudes flagellations : *O quot, quanti, quotiens in conticinio per prædictæ ecclesiæ cœmeterium transeuntes cum temporibus illis audierunt in ecclesia sæpe gementem, suspirantem, seseque disciplinis acerrimis affligentem!* Le biographe ajoute : *prout narrat antiquitas,* ces premières austérités appartenant encore à la jeunesse du saint homme. En ce temps-là, Thomas jeûnait trois jours de chaque semaine au pain et à l'eau; les autres jours il se contentait de joindre au pain d'orge quelque purée ou bouillie cuite à l'eau, sans sel, *modicum pulmentum;* et c'était toujours avec répugnance qu'il cédait aux instances qu'on lui faisait de toucher à la moindre parcelle de viande ou de poisson. La boucle qui retenait sa ceinture avait une broche plus longue et plus aiguë que ce n'était l'usage, qu'il enfonçait de temps en temps dans ses chairs: *Cum aculeo annuli suæ corrigiæ, quem ex industria fieri fecerat longiorem, frequenter se pungebat; exindeque socii ejus sanguinem videbant ad ipsius pedes usque manantem.* Tout cela nous donne bien le droit de penser que jamais anachorète de l'Inde ou de la Thébaïde ne poussa plus loin la passion de tourmenter son corps. Il y a grande apparence que le bienheureux Thomas n'aurait pu résister longtemps aux effets de cette vie d'abstinence et de macération, si l'évêque de Coutances, en lui conférant la dignité de prêtre, ne lui eût fait comprendre que l'oubli de la propreté du corps et les exagérations d'abstinence pouvaient dénoter un fond

Delisle (L.), loc. cit., p. 37.

d'orgueil et déplaire à Dieu presque autant que les excès précisément contraires.

Il avait abandonné l'enseignement scolastique à compter du jour où il était devenu prêtre, afin de se vouer plus entièrement à la vie contemplative et à la prédication. Il prêchait sans aucune recherche, mais avec une grande facilité: *non subtiliter sed faciliter pro capacitate audientium.* Et il ne se contentait pas de parler dans l'église de Biville : chaque année il visitait plusieurs paroisses du diocèse, et dans chacune il prêchait plusieurs fois. Quand on savait qu'il allait arriver, la foule accourait à sa rencontre, en criant : « Voilà « le bon homme; voilà l'homme de Dieu! » *Ecce bonus homo, ecce vir Dei!*

Biville resta son séjour habituel; il avait abandonné sa part d'héritage à son frère, qui subvenait à ses besoins bien restreints. Toutes les nuits, il les passait dans l'église, ayant eu soin de faire dresser à l'entrée un lit pour le clerc ou enfant de chœur dont il se faisait accompagner. Quand il le croyait endormi, il saisissait des verges ou sa ceinture de cuir et s'en frappait avec violence : *Cumque suum clericum crederet obdormisse, cum virgis aut propria corrigia semetipsum asperrime disciplinabat.* Le sommeil pourtant finissait par réclamer ses droits; mais Thomas était toujours debout avant le commencement des premières laudes, et jamais les clercs ne l'avaient surpris endormi : *Nullus vidit eum, cum sanus esset, cubantem vel de lecto surgentem.* Tant de pratiques pénibles altérèrent sa santé : au moins, dans les dernières années de sa vie, fut-il accablé de tous les genres d'infirmités; mais c'est avec joie qu'il voyait arriver le terme de ses épreuves, dont la récompense ne lui paraissait pas douteuse. Quand il sentit qu'il n'avait plus que quelques jours à l'attendre, il écrivit à sa pieuse amie, dame Alice de Tancarville, femme de messire Robert Bertrand : « Je vous fais savoir que je m'en vais en cour de paradis; « j'y serai votre procureur autant qu'il me sera permis. » *Ego vos faciam scire quod vado ad curiam paradisi, ubi procurator vester ero quantum mihi permissum fuerit.* Il est rare

de voir dans les âmes le plus constamment préoccupées de leur salut une telle confiance dans la récompense finale. Thomas Hélie mourut le 19 octobre 1257, non pas à Biville, mais près de là, à Vauville, dans la maison de messire Gauvain, seigneur du lieu.

Nous nous arrêterons peu sur les miracles dont les clercs chargés de l'enquête avaient reçu la déclaration. Ils comprennent ici soixante-six numéros, les derniers recueillis dans la seconde enquête. La plupart ne doivent pas éveiller de grands doutes, attendu qu'ils pouvaient, même en cour de Rome, mériter à peine le nom de miracles. Ainsi, sous les numéros VIII à X, Gauvain, chevalier, seigneur de Vauville, dépose que, dans sa dernière maladie, Thomas ayant permis qu'on lui servît une perdrix, on avait aussitôt envoyé un chasseur dans la campagne, avec chiens et faucons, pour prendre la perdrix, et, vers la nuit, un pêcheur avec un de ces filets nommés « quideaux » (*quidellos*), pour rapporter, à défaut de gibier, quelque bon poisson. Le chasseur revint les mains vides; mais quand le pêcheur releva son filet, il y trouva, non pas un poisson, mais une perdrix. Tout le monde cria au miracle, attendu, dit le biographe, qu'on n'avait jamais vu auparavant prendre les perdrix au filet. Le nom de ce filet, *quidel* ou *quideau*, avait été déjà retrouvé dans une ordonnance de Philippe le Bel, et ailleurs. D'autres expressions usitées autrefois dans le Cotentin nous ont été conservées par le biographe de notre bienheureux. C'est ainsi qu'il nous parle (nᵒˢ XXXVIII et LXV) de deux petites filles tombées *in fontem vase ligneo circumdatum qui vulgariter dicitur* « buchot », et (nº XLVIII) d'un ver *qui vulgariter dicitur* « oreilliere »; c'est l'insecte qu'on nomme aujourd'hui communément perce-oreille; le nom d'« oreillère » est encore usité en Normandie. Les numéros XVI et XVIII constatent la foi qu'on attachait alors à certaines pierres précieuses pour la guérison des cataractes. Une jeune fille avait eu vainement recours à ce remède, quand elle fut guérie en s'agenouillant devant le tombeau de Thomas : *Ruborem quamdamque telam tenuem habuit super*

Du Cange, Gloss. med. et inf. latin. v. Quidellus.

Rolland (E.), Faune popul. de la France, t. III, p. 303.

oculos . . . . habuitque annulos cum lapidibus pretiosis, sed nec per medicamenta nec per lapides curari potuit . . . . Une autre femme avait passé par la même épreuve : *quæsivit annulos cum lapidibus pretiosis et herbas multas, quæ nihil profuerunt ;* mais la vue des souliers de Thomas, déposés sur son tombeau, eut plus de vertu que toutes les herbes et tous les anneaux du monde.

Quel que soit le degré de foi qu'on accorde aux dépositions réunies dans l'enquête sur les miracles dus à l'intercession de Thomas Hélie, on ne peut mettre en doute la vénération dont ce bon prêtre fut de bonne heure l'objet, puisqu'elle décida l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, à s'arrêter devant son tombeau. « Le 3 septembre (1260), « lisons-nous dans le célèbre Registre de ses visites, nous ar- « rivâmes au tombeau du bienheureux Thomas de Biville, « par les mérites duquel le seigneur Dieu faisait chaque « jour diverses manifestations miraculeuses. » Cette vénération, loin de s'effacer avec le temps, n'a fait que grandir. En 1533, elle était consacrée par l'érection, dans l'église de Biville, d'un tombeau, malheureusement détruit aujourd'hui, qu'ornaient des tableaux représentant plusieurs des miracles racontés dans la biographie. Des vies nombreuses du bienheureux Thomas, rédigées le plus souvent sans critique et mêlées de fables, ont été imprimées dans les deux derniers siècles et s'impriment encore. L'intercession du saint prêtre de Biville est encore souvent invoquée par les populations du Cotentin, parmi lesquelles des cantiques et des images entretiennent son souvenir. En 1859, la congrégation des rites a autorisé le culte rendu à sa mémoire, et plus d'un bas Normand conserve l'espoir de faire encore prononcer la canonisation officielle qui faillit être obtenue au XIIIᵉ siècle.

Bonnin, Regestrum visitat. archiepisc. Rotom., p. 555.

Delisle (L.), loc. cit., p. 22.

Ibid., p. 13.

La *Vita beati Thomæ Heliæ* est écrite, ainsi qu'on a pu déjà le voir par nos courtes citations, sans aucun autre mérite que celui d'une facilité claire et naturelle. Elle fut imprimée pour la première fois en 1853 dans la continuation des *Acta Sanctorum*, d'après trois copies faites au XVIIᵉ siècle sur

Acta Sanctorum, oct., t. VIII, p. 606-616.

une copie, aujourd'hui perdue, qui était insérée dans le registre paroissial de l'église de Biville. Une quatrième copie est conservée dans notre Bibliothèque nationale, parmi les recueils formés par le P. Arthur du Monstier et relatifs à l'histoire ecclésiastique de la Normandie. M. Léopold Delisle, qui avait découvert cette copie en 1847, l'a publiée en 1860 dans les *Mémoires de la Société académique de Cherbourg,* et un antiquaire normand, M. de Pontaumont, a reproduit cette édition en 1868. Nos savants confrères chargés de la continuation des Historiens des Gaules et de la France ont admis dans leur grand ouvrage des fragments étendus de la biographie du bienheureux Thomas Hélie.

Hist. des Gaules et de la France, t. XXIII, p. 557-568.

Venons maintenant au poème français. Il avait été transcrit, ainsi que la vie latine, dans le registre de l'église de Biville. C'est là que René Toustain de Billy, curé du Mesnil-Opac, le copia, à la fin du XVIIe siècle, et l'inséra dans un recueil qui est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale. Toustain de Billy fait suivre sa copie de cette remarque : « Ces vers sont tirez d'un ancien registre en par-« chemin appartenant à l'église de Buiville, trouvé chez « M. Lallier, official et curé de Vallongne. La première partie « de ce registre contient les vers cy dessus; l'autre, qui est « en latin, la vie et les miracles du mesme bienheureux « Thomas. L'un et l'autre furent composez peu de temps « après sa mort par un escrivain qui exprime son nom par « le dystique suivant. Il y a auparavant: *In istis duobus ver-« sibus est nomen actoris.*

Bibl. nat., ms. fr. 4901, fol. 47-56.

« Nomen Baptistæ, cognomen nominis iste
« Gessit qui dudum vestivit frigore nudum.

« On estime que ce nom et surnom enigmatique est Jean « de Saint Martin; ainsy le sens est : *vestivit nudum contra « frigus*, ce que fist S. Martin. Quelques-uns ont pensé que le « surnom de cest autheur estoit *Desneges*, parce que la nege « qui tombe sur un corps peu ou point couvert le couvre « veritablement de froit. » Voilà assurément ce qu'on peut appeler chercher midi à quatorze heures : le nom du poète

était Jean Martin, et les vers le disent clairement. Quant à l'idée d'attribuer au même auteur la vie latine et le poème français, elle est d'autant moins soutenable que ce même registre de Biville, à en juger par les quatre copies qu'on en possède, donnait expressément au biographe latin le nom de Clément. Il est d'ailleurs impossible de regarder, comme on l'a fait, les deux ouvrages comme contemporains. Le style du poème français accuse une date sensiblement postérieure à celle de la vie latine, et le soin que le rimeur affecte de fermer, avec plus ou moins d'à-propos, chacun de ses alinéas par une sentence proverbiale nous indique assez clairement l'époque de Charles V ou de Charles VI; au moins est-ce vers ce temps-là que nous voyons pour la première fois les versificateurs user et abuser de cette chute systématique, que les poètes de la Renaissance firent heureusement abandonner. Nous n'aurions donc pas dit un seul mot de la vie française du bienheureux Thomas Hélie, si ce petit poème n'offrait pas une intime liaison avec la vie latine, et s'il n'en était pas la traduction exacte. Jean Martin avait sous les yeux l'œuvre de Clément, et le seul mérite qu'on puisse lui reconnaître est d'avoir suivi son original avec une grande fidélité. Seulement il s'est contenté de mettre en langue vulgaire la vie du bienheureux, et s'est abstenu de traduire les miracles, dont le récit forme la seconde partie du livre de Clément.

L'œuvre de Jean Martin offre cependant quelque intérêt, mais uniquement au point de vue de la langue. L'auteur s'exprime ainsi dans la seconde strophe :

Or escoutez donque la vie Ms. fr. 4901, fol. 93 v°.
Du seint homme Thomas Helie,
Et je la direy sanz mentir.......
Comment que ma langue set rude ;
J'é tous jours apris sen usage
A parler en Hague language.

En effet, son poème porte en maint endroit les marques caractéristiques du parler bas normand, bien que l'auteur

IMPRIMERIE NATIONALE.

ait mêlé à ce qu'il appelle assez étrangement le « Hague langage » bien des formes empruntées au français général. Malheureusement la copie de Toustain de Billy ne paraît pas faite avec beaucoup de soin. Il serait à désirer qu'on retrouvât le registre sur lequel il l'avait prise. Ce registre était en parchemin, et le poème, d'après un témoignage du XVIIIe siècle, était écrit « en lettres gothiques »; ce qui assigne à la transcription une date assez reculée; cependant elle présentait sans doute déjà de graves altérations. Pluquet a cité un morceau du poème de Jean Martin, qu'il paraît bien avoir tiré d'une autre copie du registre[1]. Son édition ne diffère que sur quelques points de détail de la copie de Toustain de Billy; mais ces divergences suffisent pour permettre de restituer à peu près sûrement le texte du registre, et l'on voit qu'il n'est pas partout satisfaisant. Nous donnons ici cette restitution, en notant en marge les leçons qui paraissent fautives dans Pluquet (P) et dans Toustain (T); on aura ainsi un échantillon du style de Jean Martin. Ce sont les vers 57-80 :

Delisle (L.), loc. cit., p. 11.

Mém. de la Soc. des ant. de Norm., 1824, 2e partie, p. 42.

En la duchey de Normendie	T. Normandie
Fu ney le bon Thomas Helie,	T. fut, Elie
Ou il n'ut bobans ny vantanches,	T. boban, P. ni
Eu diocese de Coutanches,	
En une asez petite ville,	T. assez
A Saint-Pierre de Buyville.	P. Buinville
Sen pere Helie fut nomey	T. Elie, nommey
Qui fut homme bien renomey,	T. renommey
Si ut surnom du nom sen pere;	T. surnom s. p.
Et Mahaut avet nom sa mere,	T. Mahault, P. aveit

[1] Pluquet s'exprime ainsi : « La vie « du bienheureux Thomas Hélie....., « mort en 1257, fut écrite en vers quel« ques années après par un poète du pays, « qui s'est désigné par ces deux vers énig« matiques :

« Nomen Baptistæ, cognomen nominis iste
« Gessit qui dudum vestivit nudum contra frigus. »

Et en note : « Ce dernier vers est estro« pié; mais il est ainsi dans le manuscrit « original. » Si l'on rapproche cette citation du passage, donné plus haut, de Toustain, où *frigore* est interprété par *contra frigus* (à tort, car *frigore* est pour *in frigore*), et du fait que, dans la copie de Toustain, *frigore* est écrit en place d'un mot raturé, on conclura que dans le registre *contra frigus* était une glose écrite au-dessus de *frigore* et qui en avait pris la place dans la copie dont s'est servi Pluquet.

Qui estet moult tres prude fame	T. femme, P. esteit, tres *manque*, prede
Et servet Dex et nostre dame.	T. Ce s., notre, P. servit
Ney fut en leal mariage;	T. Ceucy f. un, P. Si ço f. un
Et tant vint, quant il fut en aage	T. vins, age
D'effanche, fu mis a aprendre,	T. fut, apprendre, P. D'enfanche, miz
Et il y oult l'engin si tendre	P. out
Qu'il devint si fort chrestien	
Tantost, tres bon gramarien	P. grammairien
Et tres bon clerc (et) bien prolatif,	
Tant qu'il fu le superlatif	T. fut
Et du tout le plus de clergie,	T. de t.
Et print a douctriner mesnie	T. doctriner mesmie, P. prest
Par exemples et par paroles,	P. exemple
Puiz tint en meins leus les escholes.	T. Puis, m. leurs e. T. mainz les e.

M. de Pontaumont a publié en 1868, d'après la copie de Toustain de Billy, les 1083 vers qu'elle contient. Avant cette édition, un autre antiquaire normand, M. Couppey, avait lu, dans une séance de la Société académique de Cherbourg, une notice sur le même poème, qui fut imprimée dans un des volumes (1843) de cette société, et qui contient quelques bonnes corrections. P. P.

GUILLAUME LE MAIRE,

ÉVÊQUE D'ANGERS.

SA VIE.

Le 30 janvier 1291, on apprend à Angers que l'évêque de cette ville, Nicolas Gelent ou Gellant, est mourant en son manoir d'Eventard. Ayant reçu cette nouvelle, quelques dignitaires du chapitre vont rendre les derniers devoirs au pasteur vénéré. Il meurt aussitôt après leur arrivée. Les chanoines rasent sa barbe, lavent son corps, l'embaument, le parent des vêtements et des ornements épiscopaux. Le

Mort le 13 mai 1317.
D'Achery, Spicil., édition de 1723, t. II, p. 160.

lendemain a lieu la cérémonie de l'exposition. Ensuite vingt chapelains d'Angers, choisis parmi les plus robustes, viennent chercher le corps et le transportent dans la ville épiscopale, où il est solennellement enseveli.

Sur tout ce qui regarde l'élection, la confirmation et l'installation du nouvel évêque nous avons une narration suivie, à laquelle ne manque aucun détail. Il nous paraît utile d'en extraire ce qui doit faire connaître les lois, les coutumes et les mœurs du temps.

Loc. cit., p. 161.

Les funérailles de Nicolas Gelent achevées, les chanoines d'Angers s'assemblent dans le chœur de l'église cathédrale, l'église Saint-Maurice, et, prosternés à terre, chantent les sept psaumes, avec les litanies; puis ils entrent dans la salle capitulaire pour y délibérer. A la suite de cette délibération, quelques chanoines sont envoyés au roi et au chapitre métropolitain de Tours (le siège de Tours étant aussi vacant), porteurs du même message. Ils vont demander la permission d'élire un nouvel évêque. Cette permission accordée, les chanoines décident que l'élection se fera dans l'église Saint-Maurice, le mardi qui suivra le dimanche des Rameaux (17 avril 1291), et convoquent par lettres tous leurs collègues absents.

Ibid., p. 162.

Au jour fixé l'élection n'a pas lieu. Un second scrutin est ouvert le lendemain, mais sans plus de résultat. Dix chanoines sont chargés de faire un choix et de le faire connaître. S'étant donc immédiatement retirés dans la crypte pratiquée sous la châsse de saint Maurille, les dix chanoines s'accordent bientôt à présenter Guillaume Le Maire, leur confrère. La présentation faite, Guillaume Le Maire refuse pour la forme, comme le prescrit l'usage, une aussi haute dignité. Mais aussitôt on chante en chœur, tumultueusement, l'hymne *Te Deum laudamus,* et l'on entraîne au grand autel l'élu résistant encore. Enfin les cloches sont mises en branle, les portes de l'église sont ouvertes, et à la foule qui de toutes parts accourt et se précipite les chanoines crient le nom de l'évêque nouveau.

Port (C.), Livre de Guill. Le Maire, Notice, p. 8.

Guillaume Le Maire, en latin *Major,* né à Daumerai,

au diocèse d'Angers, avait passé dans son pays natal toutes les années de sa première jeunesse. Il nous l'apprend lui-même : *In Andegavensi diœcesi nati et nutriti.* Plus tard il avait été professeur de droit canonique aux écoles d'Angers, et, son mérite reconnu l'ayant fait nommer chanoine de l'église cathédrale, il était, depuis sept ans révolus, chapelain et pénitencier perpétuel de l'évêque défunt. On n'avait pu donner à Nicolas Gelent un successeur mieux informé de l'état et des besoins du diocèse.

Gallia christ. nova, t. XIV, c. 162.

L'élection sera sur-le-champ notifiée au chapitre métropolitain. Quelques chanoines partent d'Angers, allant faire cette notification. L'élu les suit lui-même, voulant sans doute prévenir par cette démarche respectueuse une opposition qui devait toujours être redoutée. Il n'y avait guères, en ce temps-là, d'élection confirmée sans débat, sans procès. Guillaume Le Maire se dirige donc vers Tours, par Brion, par Bourgueil, couche le dimanche de Pâques à Langeais et, le lundi, il se rend chez le doyen de Tours, auquel il vient demander l'hospitalité.

Ayant fait subir à l'élu l'examen canonique, le chapitre métropolitain le confirme, et mande aux évêques de la province qu'ils devront assister à sa consécration le dimanche avant la Pentecôte, en l'abbaye de Saint-Aubin, les évêques d'Angers devant être, par privilège, consacrés en leur ville épiscopale. Cependant l'Église ne peut consacrer un évêque qui ne s'est pas encore fait agréer par le roi. Ayant donc reçu la confirmation des chanoines de Tours, les chanoines d'Angers s'adressent au roi, le priant de faire cesser la perception des droits régaliens dans le domaine de leur évêque. Pendant que ces formalités se remplissent, Guillaume Le Maire, qui ne peut encore entrer dans sa ville, visite les églises, les abbayes d'alentour, admoneste des curés et des moines oublieux de leurs devoirs, règle des comptes et nomme son futur official, Étienne de Bourgueil. Le 28 avril, le roi donne main-levée des droits régaliens. Aussitôt Guillaume Le Maire quitte son manoir de Villévêque, et se rend à la cour du roi, où il va prêter serment. Son équipage

D'Achery, loc. cit., p. 165.

Ibid., p. 166.

Ibid., p. 169.

se compose de vingt-cinq chevaux, sans compter les bêtes de somme. Des chanoines et des seigneurs angevins l'accompagnent, avec une escorte nombreuse d'écuyers et de gens de service. Tel était alors le faste de l'Église. Guillaume Le Maire, bien accueilli par le roi, lui prête son serment, le 16 mai, au château de Vincennes.

Nous le voyons ensuite arriver à Paris, y demeurer trois jours et y faire emplette de mitres, d'habits, d'ornements, de harnais. On ne pouvait dès lors passer par cette ville opulente sans en visiter les marchands renommés. De là Guillaume retourne à Villévêque, sur le Loir, à quelques lieues d'Angers; dans cette fraîche résidence, où il vient coucher le 23 mai, il attendra le jour fixé pour sa consécration. La veille de ce jour, le samedi 2 juin, il part de grand matin et se dirige vers les faubourgs d'Angers, allant à l'abbaye de Saint-Serge, où il doit, suivant l'usage, passer la nuit, avec les gens de sa suite, aux frais des moines.

Loc. cit., p. 171.

Le lendemain, il se rend à cheval au lieu désigné pour la cérémonie. Autour de lui se presse un peuple ému, bruyant, de bourgeois et de clercs. Quand il arrive à la porte de l'abbaye de Saint-Aubin, Briant de Montejan, sire de Briançon, vient à sa rencontre. C'est le privilège envié de ce vassal d'aller le premier au-devant de l'évêque, pour lui faire un passage à travers la foule. L'évêque doit lui donner, pour récompense, son palefroi. La foule écartée, Guillaume Le Maire entre à Saint-Aubin, où dès l'abord se présentent à lui quelques chanoines de Tours. Ce sont des envoyés de l'archevêque nouvellement élu, qui réclament de lui le serment qu'il doit à son supérieur spirituel. Il le prête à la hâte, et, sans autre délai, va dans une chapelle, où le suivent les évêques de Dol et de Quimper, revêtir les habits sous lesquels il sera consacré. Il ne lui appartient pas encore de porter la mitre, l'anneau, le bâton pastoral et les gants. Ces ornements lui seront offerts plus tard. De même n'a-t-il pas droit encore aux vêtements brodés d'or et de soie : avant la consécration, sa robe est de toile blanche, de bougran. En sortant de la chapelle, Guillaume Le Maire est

conduit à l'église principale de l'abbaye, où il est consacré devant le grand autel par Guillaume, évêque de Rennes.

L'antique abbaye de Saint-Aubin, si souvent nommée dans les fastes ecclésiastiques ou civils de l'Anjou, n'était pas encore, à cette époque, comprise dans les murs de la cité. Maintenant paré des insignes de l'évêque consacré, Guillaume Le Maire va faire son entrée solennelle dans sa ville épiscopale. Les principaux seigneurs de la province, les barons de Chemillé, de Blou, de Gratecuisse et de Briolai, celui-ci représenté par son fils aîné, âgé de onze ans, l'élèvent alors sur leurs épaules et se dirigent avec ce fardeau vers une des portes, appelée la Porte Angevine. Mais ils la trouvent fermée par les ordres du chapitre. Le cortège ayant déjà fait une longue station devant cette porte close, le guichet s'ouvre enfin, et un des archidiacres se présente, au nom du chapitre, venant exiger de l'évêque un nouveau serment. Il faut qu'il jure, avant d'entrer dans la ville, d'observer toujours fidèlement les droits, les coutumes de son église. Il jure donc, et, la porte ouverte, il est conduit à l'église cathédrale, où il entend la messe du jour, installé, dit-il, dans une sorte de cuve close, où il s'est prudemment soustrait aux hommages trop vifs de la foule bruyante.

Enfin, la messe dite, il se rend à son palais épiscopal, s'habille d'un rochet neuf et va se mettre à table. Nous devons raconter quelques détails vraiment curieux de ce festin. L'évêque qu'on vient de consacrer a pour commensaux les évêques qui sont venus prendre part à la cérémonie, et pour serviteurs ces premiers seigneurs de la province qui l'ont porté sur leurs épaules. Mais ce n'est pas de leur part, qu'on le remarque, un service désintéressé. En effet, après le repas, le baron de Blou, sire de Beaucé, réclame pour salaire et obtient sans contestation les quatre écuelles d'argent sur lesquelles il a présenté les premiers mets à l'évêque. Jean de Beaumont, seigneur de Gratecuisse, le sire de Montejan et le sire de Chemillé reçoivent ensuite, sans avoir besoin de faire valoir leurs droits, les bassins d'argent, les serviettes et quelque monnaie. Mais aussitôt

Loc. cit., p. 174.

après il s'élève de tumultueuses contestations. Ainsi le sire de Beaucé veut, en outre, s'attribuer toutes les chaudières, tous les vases dans lesquels on a préparé le festin; mais sa requête n'est pas favorablement accueillie. De même, le seigneur Gui de Chemillé demande, pour sa part, le résidu des pains fabriqués pour la cérémonie; mais cela lui est obstinément contesté. Il y eut même, en plein repas, une sorte de rixe entre l'évêque et l'impétueux Amauri de Craon, fils du sire de Briolai. Ce jeune homme, s'étant introduit de vive force dans la salle du festin, prétend, en l'absence de son père, servir d'échanson à l'évêque. Celui-ci l'écarte de la main, disant que tout devoir féodal est personnel et ne peut être rempli par un vicaire; mais, ne l'entendant pas ou ne l'écoutant pas, Amauri se précipite, saisit sur la table la coupe dorée de l'évêque et l'emporte comme prix d'un service indûment refusé. Acte est sur-le-champ dressé de cet effronté larcin.

Le lendemain de sa consécration, Guillaume Le Maire sortit d'Angers, se rendit à Tours et, bientôt après, rentré dans son diocèse, en commença la visite. C'était se hâter de prouver sa vigilance, son zèle pour la discipline. Les baillis, les sénéchaux du roi, ainsi que les divers officiers du comte d'Anjou, ne tarderont pas non plus à savoir que les chanoines de Saint-Maurice ont mis à leur tête un intrépide défenseur des anciens droits de leur église. Autrefois les préposés du pouvoir civil se contentaient de violer ces droits; ils n'hésitent plus maintenant à les appeler des abus et prétendent les abolir. La puissance temporelle de l'Église est mise partout en question. C'est contre les évêques que cette question sera finalement résolue, mais après de longs et vifs débats, et quand Guillaume Le Maire vient s'engager dans cette lutte, personne n'en peut encore prédire l'issue. Il a donc toute l'ardeur, toute l'audace d'un homme qui combat pour la loi.

Loc. cit., p. 178.

Le 29 août 1291, Nicolas IV convoque un concile provincial dans la ville d'Angers. Ce concile, qui a pour objet une levée de subsides en vue d'une croisade nouvelle, se réunit le 26 janvier 1292. On n'en connaît pas les actes,

qui n'ont pas été publiés dans le recueil de Jean Maan; mais on sait que Guillaume Le Maire prononça le discours d'ouverture et traita magnifiquement, après la dernière séance du concile, les huit évêques et les autres dignitaires qui en avaient fait partie.

Dès la même année, il entreprend une enquête sur toutes les usurpations reprochées aux fonctionnaires civils de son diocèse, et prépare contre eux l'acte d'accusation qu'il doit faire parvenir plus tard au roi Philippe. Ils lui disputent le droit de chasse dans ses bois; ils s'arrogent la connaissance des crimes commis sur ses terres, arrêtent, condamnent et emprisonnent tous les délinquants, sans même distinguer les clercs des laïques; enfin, sous tous les prétextes, au mépris de toutes les immunités légales, ils exigent des tributs, saisissent et confisquent des biens qui sont du domaine de l'Église. Les preuves de ces outrages enfin réunies, Guillaume Le Maire écrit au roi. Son langage est très vif; pourtant, dit-il, il ne raconte que la moindre part des méfaits commis; pour tout décrire avec des paroles il faudrait, ajoute-t-il, l'art et l'éloquence d'un Démosthène. Loc. cit., p. 181-183.

Le roi, qui paraît avoir eu souci de lui complaire, envoie le même jour, le 10 novembre 1294, plusieurs lettres aux baillis de Tours et d'Angers, leur enjoignant de lui témoigner plus de respect. De son côté, le comte d'Anjou répond avec douceur aux remontrances qui lui sont également adressées par Guillaume, rejette sur ses officiers la responsabilité de tous les torts et promet de les réparer. Cependant ce furent, paraît-il, des injonctions et des promesses vaines. Nous avons, en effet, une série de lettres écrites par le roi, durant les années 1295 et 1296, au bailli de Tours, où nous lisons que l'évêque d'Angers se plaint encore et que le roi trouve ses plaintes fondées. Enfin, en l'année 1298, le jeudi après la fête de saint Luc, Guillaume Le Maire, las d'attendre la réparation de ses dommages, excommunie David de Sesmaisons, bailli d'Angers, et Darien Bidoin, son vicaire. En d'autres temps cet acte de vigueur aurait tout terminé; il ne produit plus maintenant qu'un

Ibid., p. 185. Ibid., p. 187. Ibid., p. 18[illegible].

IMPRIMERIE NATIONALE.

faible effet. Dans l'Anjou, comme en d'autres provinces du centre de la France, l'autorité des évêques s'est amoindrie et celle des officiers civils s'est accrue. Contre la loi vieillie dont Guillaume Le Maire rappelle le texte on argumente au nom d'intérêts nouveaux; pour l'ancien régime, si légal qu'il soit, on n'a plus qu'un douteux respect, et les foudres de l'Église n'inspirent plus à des baillis une terreur suffisante. David de Sesmaisons, même excommunié, n'offre pas à l'évêque les satisfactions qu'il exige, et la querelle continue.

En l'année 1299, Guillaume Le Maire est chargé par tous les évêques de sa province de rédiger un mémoire où seront exposés les griefs qu'ils ont tous contre les baillis et les autres officiers du roi, des comtes, des simples seigneurs. Ce mémoire, que Guillaume nous a conservé, est plein d'intérêt. Il offre à l'histoire générale la relation d'une série d'entreprises violentes, qui montrent combien grande était, vers la fin du XIIIᵉ siècle, l'animosité réciproque des laïques et des clercs; à l'histoire particulière de la province, beaucoup de curieux détails sur les dommages causés par leurs conflits.

A ce mémoire Guillaume joignit une épître, qu'on pourrait appeler un traité dogmatique sur les droits particuliers de chacune des deux puissances. La rédaction en est fière et hautaine. L'évêque marque très rigoureusement les limites de la puissance royale, et, citant l'Écriture et les Pères, il rappelle que Dieu lui-même a pris l'engagement de ruiner les empires où ses ministres seraient maltraités.

Loc. cit., p. 194. De nouveau le roi mande aux baillis de Tours et du Mans de laisser en paix les évêques, et, voulant cette fois que ses ordres soient exécutés, il envoie dans la province de Tours maître Raoul Rousselot, un de ses clercs, et Geoffroi d'Anisi, vicomte de Bayeux, qu'il charge de veiller au règlement définitif de toutes les contestations encore pendantes. Il fallait donc céder ou se mettre en révolte contre la volonté du roi; les atermoiements n'étaient plus praticables. On doit supposer que les baillis cédèrent, car on ne trouve pas, après

l'année 1299, d'autres plaintes portées contre eux à la cour du roi par le ferme et vaillant évêque d'Angers.

Philippe le Bel respectait peu, comme on le sait, les choses d'autrefois; mais il était grand politique, et, sur le point de s'engager avec le pape dans un différend où il devait avoir besoin du concours des évêques, il jugeait opportun de se les concilier par quelques concessions. Or on le voit, à cette époque, dur avec ceux dont il ne peut rien attendre, mais avec les autres facile et bienveillant. Guillaume Le Maire fut reconnaissant au roi d'avoir soumis ses baillis. En effet nous le voyons à Paris, en 1302, dans l'assemblée des trois états qui se déclara pour Philippe le Bel contre Boniface VIII, et nous ne le trouvons pas au nombre des évêques français qui se rendirent ensuite à Rome pour obéir aux ordres du pape. Cependant son archevêque, qui fit ce voyage, l'invita sans doute à l'accompagner.

Gallia christ. nova, t. XIV, c. 576.

Guillaume Le Maire eut encore quelques démêlés avec le comte d'Anjou en 1307; mais les dernières années de sa vie paraissent avoir été tranquilles. On a lieu de croire que, dès l'année 1302, il fut plus souvent à la cour que dans son diocèse. En des sermons composés, de l'année 1297 à l'année 1304, par Guillaume de Sauqueville, nous lisons : *Quomodo est hoc possibile quod currus bene incedat, quod cura bene vadat quam habet curatus vel episcopus in diocesi Andegavensi, quando per totum annum, vel majorem partem anni, iste est separatus a cura, stat Parisius in curia regis, intendens vanis et sæcularibus negotiis?* Ce témoignage si précis ne peut ne pas inspirer une entière confiance. On remarque, d'ailleurs, qu'entre les années 1302 et 1312 une seule pièce nous atteste la présence de Guillaume Le Maire en la ville d'Angers. Siégea-t-il, comme on l'a dit, au concile de Vienne, en l'année 1311? C'est là un fait que son plus récent biographe révoque en doute. Quoi qu'il en soit, Guillaume prit part aux travaux de cette grande assemblée en rédigeant un long mémoire sur toutes les questions qu'elle avait à résoudre. Il mourut le 13 mai, selon les obituaires; en l'année 1314, selon tous les historiens. Tous les historiens ont ici

Bibl. nat., manuscr. lat. 16495, fol. 42 v°.

Port (C.), Livre de Guill. Le Maire, Notice, p. 15.

XIVᵉ SIÈCLE.

reproduit l'assertion des frères Sainte-Marthe, qui font élire au mois d'octobre 1314 le successeur de Guillaume Le Maire, Hugues Oudard. Mais cette élection mal datée eut lieu beaucoup plus tard. On l'a déjà prouvé. On a rappelé que nous avons conservé les actes d'un synode présidé par Guillaume Le Maire le 18 octobre 1314; et l'on a, en outre, cité d'autres pièces qui le montrent exerçant encore son ministère épiscopal en 1315 et jusqu'aux premiers jours de mai 1316; ce qui autorisait à supposer qu'il n'avait pu mourir avant le 13 mai 1316. Nous apprenons aujourd'hui qu'il mourut plus vieux d'une année. Des pièces récemment produites nous le font voir continuant à siéger dans les derniers mois de 1316, et enfin, le 19 avril 1317, en son manoir de Villévêque, prêtant serment au nouveau roi Philippe, représenté par Amauri de Craon. Il mourut le 13 mai 1317, dans un autre manoir épiscopal, à Bauné. La tradition veut qu'il ait été enseveli dans le grand cimetière de Morannes.

D'Achery, Spicil., t. I, p. 744.

Ibid., t. II, p. 206 et 207.

Port (C.), ouvr. cité, p. 349.

Ménage (G.), Remarques sur la vie de Matth. Ménage, p. 101.

SES ŒUVRES.

Nous avons raconté la vie de Guillaume Le Maire sur des mémoires qu'il a rédigés lui-même et qui ont été publiés, pour la première fois, par Luc D'Achery, d'après un volume manuscrit de l'église d'Angers, sous le titre de : *Gesta Guillelmi Majoris, Andegavensis episcopi*. Mais cette édition offrait de nombreuses lacunes, depuis longtemps signalées par Gilles Ménage. Notre confrère, M. Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire, s'est chargé de les combler. Une édition complète de ces mémoires, avec toutes les notes et les tables nécessaires, nous a été par lui donnée dans le deuxième volume du nouveau recueil de Mélanges publié par le Comité des travaux historiques. Le titre est *Liber Guillelmi Majoris*. C'est le titre ancien, auquel le précédent éditeur avait mal à propos substitué de son chef celui de *Gesta*.

D'Achery, Spicil., édition de 1723, t. II, p. 159-207.

Ménage (G.), ouvrage cité, p. 101.

Quelques parties de ces mémoires nous offrent un récit; le reste se compose de pièces officielles. Le récit a la sé-

cheresse d'un procès-verbal, mais il en a l'exactitude; il n'existe pas un autre document de la même époque qui nous fasse aussi bien connaître toute la procédure d'une élection épiscopale. Il est donc d'un grand intérêt; mais nous estimons que Guillaume Le Maire aurait pu, sans manquer aux convenances, écrire avec plus d'abandon, et conséquemment avec plus d'agrément, l'histoire anecdotique de son administration très tourmentée. Il avait certainement de l'esprit; il l'a prouvé plus d'une fois, même dans ses statuts synodaux, où il y a plus d'un trait satirique. C'est donc à dessein qu'il a rédigé ses fastes dans le style des notaires. Ainsi l'on ne jugera sur ce style ni l'homme ni l'écrivain.

L'écrivain se montre beaucoup mieux dans quelques pièces. Ces pièces sont très variées. Les unes, libellées par les scribes de l'évêché, du chapitre ou de l'officialité, sont de simples chartes, des mandements, des accords, etc. Elles importent beaucoup à l'histoire du diocèse d'Angers, et Guillaume a sagement fait de les recueillir. On en a même extrait quelques-unes pour les imprimer ailleurs, comme pouvant fournir des renseignements utiles à d'autres historiens qu'à ceux de l'Anjou. Ainsi Jean Petit a publié, dans ses annexes au Pénitentiel de Théodore, la lettre qui concerne le serment dû par les évêques d'Angers au roi de France. D'autres sont des lettres adressées à Guillaume par le pape, par le roi. Plusieurs de ces lettres, et notamment celles qui concernent les templiers, ont été de même publiées par Rinaldi, par Dupuy, par M. Michelet. Mais le recueil de Guillaume contient encore un certain nombre de pièces plus littéraires, dont il est l'auteur certain, et d'après lesquelles nous pouvons apprécier, d'une part, quelles études il avait préférées; d'autre part, quelles étaient ses opinions, ses doctrines; enfin quel était le ton naturel de son esprit. Chacune de ces dernières pièces doit donc être particulièrement mentionnée.

Theod. Pœnit., t. II, p. 477.

C'est d'abord une lettre du mois d'octobre 1294, dont l'objet est d'informer le roi des abus commis par ses officiers

Port (C.), ouvrage cité, p. 138-147.

dans le diocèse d'Angers. Quoique Guillaume n'ait pas cru devoir insérer dans son recueil la préface de cette remontrance et se soit même contenté, comme il semble, d'en résumer quelques parties, elle est néanmoins considérable. Ce n'est pas, en effet, un simple exposé d'actes abusifs; c'est de plus une dissertation canonique sur les droits traditionnels de l'Église et un sermon sur les devoirs des princes chrétiens envers elle. L'Église a ses propres biens, ses propres revenus, ses propres sujets, sa propre justice. Les officiers du roi feignent de l'ignorer; le roi, à qui s'adressent les plaintes des évêques, feint de ne pas les entendre. Il faut donc rappeler à la mémoire du roi d'abord les textes légaux qui garantissent l'indépendance de l'Église, ensuite les passages des saints livres qui menacent ses oppresseurs d'inévitables peines. Tout cela est dit très fermement, et même très durement. On sait, il est vrai, que les évêques de ce temps-là ne ménageaient guère, dans leurs discours, dans leurs écrits, les représentants de la puissance royale; il ne leur était pas toutefois habituel de les traiter de si haut. Guillaume ne se contente même pas de reprocher à Philippe le Bel sa conduite envers l'Église; il va plus loin : il ose lui défendre d'être plus longtemps en guerre avec Édouard d'Angleterre, un prince chrétien. Pour excuser toutes ces entreprises belliqueuses, on a coutume d'alléguer l'intérêt, l'honneur, la vengeance. Motifs condamnables! Il n'y a de guerres légitimes que les guerres vraiment nécessaires. Avant de prendre les armes, attendez, ô rois, que la justice ait, par l'ordre de Dieu, sonné le clairon. Tel est le fond de cette lettre. Quant à la forme, elle ne manque ni d'ampleur ni de mouvement; mais le latin de Guillaume est celui des juristes, un très mauvais latin où les néologismes abondent. Une seconde lettre touchant les mêmes griefs se lit quelques pages plus loin, sous ce titre, qui n'est pas sans doute de Guillaume : *Bona littera contra malos judices, baillivos et eorum satellites*. Il y a, dans cette seconde lettre, de longs passages empruntés à la première. Ce ne sont pas toutefois deux rédactions de la même lettre,

Ouvrage cité, p. 151-157.

car on ne trouve pas dans la première toute la fin de la seconde, où sont relatés des faits postérieurs au mois d'octobre 1294. Il faut donc croire que Guillaume, ayant toujours à se plaindre et se plaignant toujours, aura reproduit dans une nouvelle lettre contre les mêmes personnes, le comte d'Anjou, ses baillis et leurs sergents, les morceaux de style qui l'avaient le plus satisfait dans la première. Nous avons enfin une troisième lettre, datée par l'éditeur de l'année 1299, où nous lisons encore les mêmes passages placés à la suite d'une autre requête sur d'autres faits. Ainsi les baillis du comte d'Anjou, fréquemment admonestés par le roi, ne faisaient pas grand état de ces réprimandes et se rendaient chaque jour coupables de nouveaux empiétements sur les droits de l'évêque; mais l'évêque ne croyait pas devoir, pour les dénoncer, faire chaque fois de nouveaux frais d'éloquence. La plus intéressante de ces trois pièces est la première. Les arguments y sont présentés dans un ordre plus logique et les conclusions, mieux déduites, sont plus impératives.

Ouvrage cité, p. 179.

Vient ensuite le mémoire envoyé par Guillaume au concile de Vienne. Rinaldi l'a publié presque tout entier, sans en nommer l'auteur. Les frères Sainte-Marthe et Louis Bail l'ont cru de Guillaume Duranti, évêque de Mende. Mais il est pour nous évident, comme pour M. Célestin Port, que c'est là une fausse conjecture. Voici le contenu de ce mémoire important.

Ibid., p. 287-304.

Clément V avait dit, le 16 octobre 1311, qu'il avait convoqué le concile avec le dessein de l'interroger sur trois graves affaires : l'enquête ouverte depuis plus de quatre ans sur les doctrines et les mœurs des templiers, le projet d'une nouvelle croisade et la réforme de l'Église. En ce qui regarde les templiers, Guillaume est pour les mesures les plus promptes et les plus rigoureuses. Cet ordre scandaleux a déjà, dit-il, trop compromis le nom chrétien. Plus de deux mille témoins ont été entendus; la vérité tout entière est connue. Un débat contradictoire serait inutile et aurait l'inconvénient de beaucoup différer la sentence. Il faut tout

de suite, sans aucun délai, supprimer l'ordre et confisquer ses grands biens.

Cette confiscation générale sera décrétée en vue de la future libération des lieux saints. L'Église, mise en possession des terres et domaines de l'ordre, les fera prudemment administrer par des clercs, sans permettre aux gens du roi de prendre une part quelconque à cette gestion, et les rentes desdits biens seront accumulées pendant dix ou douze ans, pour être employées, ce temps écoulé, aux frais de la croisade. Aux produits de cette régie seront ajoutées les aumônes obtenues par les distributeurs épiscopaux des indulgences papales. En outre, durant ces douze années, un demi-dixième sera prélevé sur les revenus de l'Église et mis en réserve pour le même objet par les évêques, sans aucune intervention des officiers royaux; mais il faudra que le pape s'engage, comme le roi, à ne rien demander de plus à l'Église durant ces douze années. Les quêtes arbitraires de subsides ont, dans le temps passé, servi de prétexte à trop de mauvaises pratiques. *Credo*, dit ingénieusement notre évêque, *quod minor quantitas, data grata et hilari voluntate, magis proderit et efficacior erit ad dictum opus quam major exacta a nolentibus, tristibus et invitis.*

Sur le troisième article, la réforme de l'Église, Guillaume Le Maire a des idées non moins arrêtées. C'est une matière qu'il a, dit-il, particulièrement traitée dans un écrit qu'il fera connaître en temps opportun. Il ne paraît pas qu'il ait tenu cette promesse. Nous avons, du moins, dans le mémoire, le résumé de l'écrit maintenant perdu. Voici donc les réformes qui lui semblent les plus urgentes. Et d'abord il sera décrété que, dans toutes les paroisses de France, les foires, les marchés, les audiences judiciaires ne se tiendront plus les dimanches et les jours de fête. Dans ces jours autrefois consacrés à Dieu, c'est maintenant le diable qu'on honore; les églises sont partout désertes, mais les tavernes, les boutiques de toute sorte regorgent de monde; on ne voit que batailles et tumultes; on n'entend que parjures et blasphèmes. C'est là ce qu'il faut d'abord réformer. Ensuite on

s'occupera d'apporter un prompt remède à l'abus des excommunications. « C'est un déluge qui va, dit Guillaume, « nous engloutir. J'ai vu quelquefois de mes yeux, dans une « seule paroisse, trois cents, quatre cents, peut-être sept « cents fidèles excommuniés pour des causes diverses, par « des sentences le plus souvent iniques. » Mais quels sont les auteurs de telles sentences? Ce ne sont pas des archidiacres ruraux, des archiprêtres ou des doyens, canoniquement investis de la juridiction ecclésiastique; ce sont des substituts, des subalternes de ces dignitaires, des gens de rien, *viles*, des ignorants, *inscios et ignaros*, qui font un indigne abus de leur mandat. Voilà dans quelles mains sont tombées par délégation les clefs du royaume céleste! Aussi qu'est devenue l'autorité de l'Église? Partout elle est raillée, conspuée. C'est la conséquence naturelle de l'abus signalé. Cette autre vient après : les juges entraînent avec eux leurs justiciables, par bandes, *innumerabiles populos, catervatim*, au gouffre de l'enfer. Il n'y a qu'un moyen de corriger ce lamentable état des choses; c'est de ne plus admettre aux ordres sacrés et particulièrement au sacerdoce, comme cela se fait à l'ordinaire, un tas de personnes aussi peu recommandables sous le rapport de la science que sous le rapport des mœurs : *Innumeræ personæ contemptibiles et abjectæ, vita, scientia et moribus omnino indignæ.* Il faut s'occuper aussi de la réforme des moines. Qu'est-ce qu'un moine? Le nom le dit assez; c'est un solitaire, un clerc cloîtré. Un moine mis hors du cloître est un poisson mis hors de l'eau. Cependant que voyons-nous? Une multitude d'individus, moines par l'habit, vivant sans aucune discipline en des maisons rurales, y faisant tous les commerces et mêlés dans toutes les foires aux marchands séculiers. De là de grands désordres, de grands scandales. Il faut, pour y remédier, diminuer le nombre des prieurés, en supprimant ceux qui ne renferment que deux ou trois de ces prétendus moines. Ainsi l'on mettra fin à leur vagabondage. Réunis au nombre de dix ou douze, sous la main d'un chef commun, ils reprendront par contrainte les mœurs de leur état. Ce mépris de la règle professionnelle

IMPRIMERIE NATIONALE.

n'est pas, d'ailleurs, le seul délit que les évêques sont en droit de reprocher aux moines et aux religieux. Sous le couvert de leurs exemptions, ils empiètent, avec une arrogance chaque jour croissante, sur la juridiction de l'ordinaire, consacrent des mariages illicites, usurpent les dîmes des pauvres curés et refusent même ouvertement aux évêques les procurations qu'ils leur doivent : *Prælatis ad prioratus suos accedentibus, juxta morem, vi armata et armati cum suis complicibus resistentes, eisdem prælatis et suis sequacibus, ausu temerario, imo furioso, mortem inferre conantur.* Cela se peut-il plus longtemps supporter? D'ailleurs les évêques français ne reprochent pas seulement à la cour de Rome le trop facile octroi de ces exemptions abusives. Ils se plaignent encore de la voir disposer à l'avance de tous les bénéfices qui doivent vaquer dans leurs églises, pour les attribuer à des clercs étrangers, chassés de leur pays natal pour leur mauvais renom. Les choses en sont venues à ce point que les prélats jaloux de bien administrer leurs diocèses ne peuvent plus s'entourer de personnes capables, instruites et dignes de leur confiance; ils n'ont plus, dans leurs chanoines, des serviteurs; leurs chapitres sont composés de gens inconnus, qui ne résident pas, ou qui, s'ils résident, ne parlent pas la langue du pays. On cite une église cathédrale où, dans l'espace de vingt années, ont eu lieu vingt-cinq vacances, et dont l'évêque n'a pu disposer lui-même que de deux prébendes; encore les a-t-il données à des gens qui les attendent encore, *et adhuc sunt in dicta ecclesia expectantes.* On voit tous les jours des clercs instruits se marier en revenant des écoles, ou, quittant l'Église pour aller chercher un emploi dans les cours séculières, la traiter en ennemie parce qu'elle les a, disent-ils, dédaignés. Faut-il s'en étonner quand toutes les dignités ecclésiastiques sont réservées aux favoris des cardinaux et des papes, à des gens qui, pour la plupart, n'ont jamais vu les églises dont ils touchent les revenus? Un autre abus est le cumul des bénéfices. Partout, aujourd'hui, deux, trois et même quatre fonctions se trouvent réunies sur une seule tête. Et ce sont, hélas! les plus

fructueuses; si bien qu'un seul arrive à posséder tant de personnats et de bénéfices qu'on pourrait suffisamment pourvoir, avec le total de ses rentes, cinquante ou soixante personnes lettrées. Les personnes lettrées, nous l'admettons volontiers, devaient déjà savoir vivre de peu; il est possible, toutefois, qu'ici Guillaume exagère. Il proteste enfin avec beaucoup d'énergie contre les brigues qui pervertissent les élections épiscopales, contre l'achat public des suffrages, et, pour conclure, contre les mœurs des chanoines, leur cynique mépris de toutes les bienséances, de toutes les règles.

Guillaume Le Maire était, comme on le voit, un réformateur très résolu. Nous avons d'autres écrits que le sien qui signalent les mêmes désordres et proposent d'y remédier à peu près de la même manière; nous n'en avons pas un autre d'une vigueur aussi soutenue. Il faut, d'ailleurs, remarquer que, malgré son ardeur pour la réforme, Guillaume ne juge pas bons tous les moyens de l'obtenir. Son premier point est que l'Église doit traiter seule ses propres affaires, sans aucune intervention du pouvoir civil. Il veut d'abord la liberté de l'Eglise. D'autres évêques, également affligés de l'état des choses, n'attendaient plus ni des conciles ni du pape aucune mesure efficace, et s'adressaient, dans leur désespoir, au roi Philippe, le priant de les aider. Guillaume repousse fièrement la main qu'ils sollicitent. La besogne est, il l'avoue, difficile; mais il pense que les conciles y suffiront. On se demande donc pourquoi, n'ayant rien d'un évêque courtisan, il a vécu tant à la cour. Peut-être le roi, par politique, le retenait-il près de lui.

Un passage du Livre que nous venons d'analyser nous apprend que Guillaume Le Maire considérait lui-même comme important à l'histoire un registre où était consignée la relation de ses visites dans les églises et les maisons religieuses de son diocèse; c'était un registre à part, qu'il appelle *Registrum visitationum nostrarum*. On regrette de ne pas le connaître. On désirerait étudier le détail des choses sur ce procès-verbal authentique, rédigé par un réformateur si zélé, et particulièrement apprendre ce qu'il croyait devoir

D'Achery, Spicil., t. II, p. 175.

blâmer dans les mœurs d'un clergé riche et nombreux comme l'était celui d'Angers à la fin du XIII[e] siècle. Ce n'est pas, toutefois, que ces mœurs soient complètement ignorées: on possède, en effet, un grand nombre de statuts publiés par Nicolas Gelent et par Guillaume Le Maire, qui contiennent des renseignements déjà mis à profit par les historiens; cependant ces statuts, ayant simplement pour objet de réprimer des écarts, sont loin de nous apprendre toute la vérité.

Spicil., édit. de 1723, p. 725-747.

Les statuts réunis de Nicolas Gelent et de Guillaume Le Maire ont été publiés par Luc d'Achery. Guillaume Le Maire est l'auteur de ce recueil officiel, comme il nous l'apprend dans une préface. Considérant, dit-il, la honteuse ignorance de ses clercs, *crassa et supina ignorantia*, il fait une nouvelle édition des règlements édictés par son prédécesseur et par lui-même, et, pour que tout le monde puisse les copier, il annonce qu'un exemplaire de cette édition nouvelle sera déposé chez un libraire d'Angers, nommé Jean Benchies.

Mabillon, Œuvres posth., t. II, p. 113.

Hist. littér. de la France, t. XX, p. 39-43.

On a confondu quelquefois les statuts de Nicolas Gelent et ceux de Guillaume Le Maire. Le docte Mabillon a lui-même commis cette erreur, qui lui a été signalée par un de ses confrères, Guillaume Fillastre, de l'abbaye de Fécamp. Cependant Luc d'Achery avait exactement distingué les uns des autres. Nous ne parlerons plus ici de ceux de Nicolas Gelent, qui ont été précédemment l'objet d'une studieuse analyse; il ne reste à faire connaître que la dernière partie de la collection.

D'Achery, Spicil., t. II, p. 735.

Le premier synode présidé par Guillaume Le Maire fut assemblé le 18 octobre 1291. Des deux statuts promulgués dans ce synode le second concerne les délits charnels des curés et des desservants. La même peine ne leur est pas appliquée : les curés sont suspendus de leur ministère durant six mois; les desservants sont chassés de la paroisse, et, durant trois ans, il leur est interdit d'officier dans le même archidiaconé. L'année suivante, au synode de la Pentecôte, il est dit que les abbés des monastères fourniront

eux-mêmes à leurs moines des vêtements et des chaussures, et ne devront plus leur donner, sous la forme d'une subvention annuelle, l'argent nécessaire pour les acheter. Les moines, ayant fait vœu de ne rien posséder en propre, ne peuvent jamais être autorisés à disposer librement d'une somme quelconque. Au synode de la Saint-Luc, la même année, Guillaume Le Maire interdit rigoureusement le travail du dimanche, même aux meuniers et aux barbiers : il entend que les barbiers ne pourront ni raser, ni saigner ce jour-là, si ce n'est, en ce qui regarde la saignée, quand il y aura péril de mort. Le statut suivant, qui est de l'année 1293, nous montre clairement quelle était alors l'ignorance de certains clercs exerçant les fonctions sacerdotales. Il est décrété qu'on ne sera plus ordonné prêtre si l'on n'est pas assez instruit en grammaire pour savoir ce que c'est qu'un nom, *nisi saltem in grammaticalibus sufficienter instructus ut sciat et intelligat quid dicat per nomen*. Ce n'était pas assurément beaucoup exiger. Nous avons lieu de croire que tous les prêtres séculiers avaient au moins étudié le premier chapitre de la grammaire et savaient définir le nom selon Priscien ou Donat; mais ce décret, comme on le voit ensuite, concerne les moines. Guillaume Le Maire avertit, en effet, les abbés qu'ils doivent faire donner quelque instruction à leurs moines avant de les présenter au sacerdoce. Voici un statut spécial, de l'année 1294, sur les sorciers et les sorcières. Leurs incantations magiques effrayaient les curés, qui n'osaient en conséquence les chasser de leurs paroisses. L'évêque, moins craintif, demande qu'on lui dénonce ces familiers de Satan, et prend l'engagement de les expulser lui-même. Nous remarquons, dans un statut de 1303, la condamnation de quelques mauvaises pratiques imputées aux procureurs et aux notaires. Ils excitaient les gens à plaider; ou bien ils accordaient les parties au moyen de compensations pécuniaires, quand il appartenait aux juges de connaître de leurs différends; ou bien encore ils traitaient de leurs honoraires avant de s'engager dans une cause. L'évêque les avertit que ces pratiques les feront excom-

munier. Un autre statut de la même année a pour objet les rapines commises par les prêtres à l'occasion des funérailles. A chacun des prêtres qui figuraient dans une cérémonie funèbre étaient alloués quatorze deniers. Quand donc était annoncée la mort de quelque riche, arrivaient de toutes parts au lieu des funérailles, *sicut corvi vel vultures de longe cadavera sentientes*, de cinq lieues, de six lieues à la ronde, des prêtres avides de ces quatorze deniers; lesquels souvent, au grand scandale du peuple, se disputaient entre eux le droit de participer à la cérémonie, et s'arrachaient les uns aux autres les ornements consacrés. Ce honteux abus était devenu, dit l'évêque, un usage. Pour le faire cesser, il décrète qu'à l'avenir les prêtres étrangers ne seront admis aux funérailles qu'après avoir été désignés par les parents du défunt. Un des derniers statuts de Guillaume Le Maire concerne les curés qui, pour acheter ou pour vendre, allaient aux foires, aux marchés, et fréquentaient les cabarets. Les conciles provinciaux ont eu souvent à s'occuper de ces curés commerçants. Vainement on les menaçait, on les poursuivait, on les condamnait partout; la passion du trafic ou du lucre était partout plus forte que la crainte des peines. Tels sont les articles que nous avons le plus remarqués dans les statuts de notre évêque.

Quant aux simples lettres, ou chartes, émanées de Guillaume Le Maire, il nous suffira d'indiquer ici deux pièces de cette nature qui n'ont pas été imprimées par d'Achery. En l'année 1314, le mercredi après l'octave de l'Épiphanie, Guillaume Le Maire écrit au roi pour lui faire connaître l'élection de Gislebert, abbé de Bourgueil. Cette pièce a été publiée dans la Nouvelle Gaule chrétienne d'après l'original qui est aux Archives nationales. — La même année, le dimanche après la fête de sainte Marie-Madeleine, Guillaume Le Maire déclare par écrit que les évêques d'Angers n'ont jamais joui du droit de gîte dans les abbayes de leur diocèse. Le tome XIV de la Nouvelle Gaule chrétienne contient aussi cette pièce, tirée du cartulaire de Saint-Serge; on y trouve l'indication précise du pays natal de Guillaume Le Maire.

Gallia christiana nova, t. XIV, Instr., c. 162.

Ibid.

B. H.

NICOLAS D'HACQUEVILLE,

FRÈRE MINEUR.

*Nicolas d'Hacqueville, en latin *de Aquævilla, de Hakevilla, de Hauquevilla,* est né, selon Casimir Oudin, en France, dans le diocèse de Lyon. Si nous ne trouvons dans le diocèse de Lyon aucun lieu du nom d'Hacqueville, nous en connaissons un dans le diocèse d'Évreux, non loin des Andelys, et un autre dans le diocèse de Coutances. Dans l'*index* des catalogues d'Oxford, rédigé par M. Coxe, Hacqueville est rendu par Waterton. Cette traduction suppose une mauvaise étymologie; il ne faudrait pas qu'elle fît douter de la patrie de Nicolas; il est né certainement en France, comme l'attestent, d'après la tradition, Oudin et Sbaraglia. Il était en religion frère Mineur. Personne ne contredit sur ce point les annalistes de l'ordre; mais il faut remarquer que, s'ils s'accordent à le faire vivre en l'année 1317, ils n'ont aucune preuve de cette date. C'est Jean Garet qui, le premier, l'a supposée, et, en matière de conjectures chronologiques, ce compilateur ne mérite aucune confiance. Les manuscrits qui contiennent les œuvres de Nicolas d'Hacqueville sont, dit-on, du XIIIe ou du XIVe siècle; il est donc possible qu'il ait vécu vers l'année 1317; cependant on ne peut rien affirmer à cet égard. Nous voyons, en l'année 1492, un Nicole d'Hacqueville, chanoine de Paris et conseiller du roi, parmi les exécuteurs testamentaires de l'évêque Louis de Beaumont. Quelque lien de parenté lointaine l'unissait peut-être à notre frère Mineur.

Oudin, Comm., de script., t. III, col. 742. — Sbaralea, Supplem., p. 550.

Guérard, Cart. de N.-D., t. IV, p. 101.

Ainsi les renseignements que nous avons pu recueillir sur la vie de Nicolas d'Hacqueville sont peu nombreux et offrent peu d'intérêt. Nous avons plus à dire sur ses ouvrages. Il est auteur de divers recueils de sermons qui n'ont pas été correctement désignés par Casimir Oudin, par Sbaraglia et

par les autres bibliographes. Notre premier soin sera de les discerner les uns des autres.

Le plus estimé de ces recueils a pour titre *Sermones dominicales in Evangelia per anni circulum*. Il commence, dans les numéros 15957 et 18193 de la Bibliothèque nationale, A 527 de Rouen, 96 de Metz, 60 de l'Université d'Oxford et 80 du collège Lincoln, par ces mots : *Dicite, filiæ Sion ..... Verba ista assumpta sunt a Zacharia*. C'est bien ainsi qu'il doit commencer. Le début d'un autre manuscrit, conservé dans le numéro 1549 de la bibliothèque de Troyes, est *Benedicite, filiæ Sion;* mais cette leçon est fautive. Un autre exemplaire des mêmes sermons, au collège *Corpus Christi*, à Oxford, sous le numéro 156, commençant par *Hora est jam nos de somno surgere*, nous avons à rendre raison de cette différence. Cela nous oblige à dire d'abord que ce texte de saint Paul, *Hora est jam nos de somno surgere*, pour avoir été très souvent commenté par les anciens prédicateurs, peut donner lieu à de graves méprises. Dans le sermon cité par M. Coxe sous le nom de Nicolas, les mots qui suivent le texte sont : *In ista totali epistola monet Paulus apostolus;* et c'est le seul dont l'exorde commence par ces mots. Ajoutons que, si, dans le volume du collège *Corpus Christi*, les sermons dominicaux de frère Nicolas ne débutent pas comme dans les autres manuscrits cités, c'est que le premier sermon de la collection manque dans ce volume. D'autres exemplaires du même recueil sont indiqués dans les catalogues d'Angleterre et de France. Qu'il nous suffise de mentionner encore ceux qui se trouvent dans le numéro 97 de Lille, les numéros 102, 1660 et 4661 de la bibliothèque Harléienne et le manuscrit A 511 de Rouen, où le nom de l'auteur ne se lit pas.

Catal. des mss. de Troyes, p. 657.

Coxe, Catalog. man. Oxon., coll. Corp. Chr., p. 64.

Le Glay, Catal. des mss. de Lille, n° 97. — A Catal. of the harl. mss., t. I, p. 31; t. II, p. 167; t. III, p. 186.

Une autre remarque est à faire sur ce recueil. Quand nous avons cité les premiers mots d'après les manuscrits complets, nous avons en même temps cité ceux du manuel si souvent imprimé sous le titre de *Dormi secure*. C'est que le premier sermon de ce manuel est un emprunt fait à Nicolas d'Hacqueville. Si les franciscains avaient constaté cet em-

Histoire litt. de la France, t. XXV, p. 77.

prunt, cela sans doute les aurait rendus moins sévères à l'égard d'un compilateur dont l'obligeance méritait plutôt d'être louée que blâmée.

Le nombre des manuscrits atteste combien les sermons dominicaux de Nicolas d'Hacqueville furent goûtés au XIIIe et au XIVe siècle; on ne peut donc s'étonner de voir un copiste les honorer de cette qualification : *valde boni*. Vers la fin du XVe siècle tout le monde, il est vrai, n'en faisait pas un si grand cas. On lit à la fin du manuscrit de Troyes: « Ce livre m'a été donné, à moi frère Pierre, abbé de « Chaalis, par dom Guillaume, abbé de Beaubec, professeur « de théologie, l'an du Seigneur 1470, et en récompense je « lui ai fait présent d'une pièce de belle serge noire, propre « à faire une cuculle. » Si belle que pût être la serge, le livre était évidemment acquis à vil prix. Cependant ce livre avait alors encore un assez grand nombre d'approbateurs, puisque, vers le même temps, un d'entre eux le jugeait digne d'être imprimé. C'est, en effet, bien à tort que les sermons dominicaux de Nicolas d'Hacqueville passent pour inédits. Ils ne le sont pas; ils ont même été plusieurs fois imprimés sous un nom qui diffère beaucoup de celui de l'auteur véritable. Nous aurons à raconter l'histoire de cette attribution frauduleuse; montrons d'abord qu'elle n'est aucunement imputable aux premiers éditeurs.

Catal. des mss. de Metz, p. 38.

Catal. des mss. de Troyes, p. 657.

Au XVe siècle, un certain Jean Quintin, théologien très obscur, avait conçu de l'estime pour ce recueil des sermons de Nicolas d'Hacqueville, et en avait préparé, d'après quelque ancien texte, une édition plus ou moins correcte. Il ne l'avait pas toutefois publiée, et, après sa mort, l'édition préparée se trouva dans ses papiers. C'est alors qu'un autre théologien, nommé Louis Vasseur, ou Levasseur, entreprit de la mettre au jour. Elle parut chez Durand Gerlier, in-8°, goth., sans date, peut-être, comme le suppose Louis Hain, dans les dernières années du XVe siècle, sous ce titre : *Sermones dominicales moralissimi et ad populum instruendum exquisitissimi, jam pridem a venerabili magistro Johanne Quintini visi et ordinati, nuper vero a magistro Ludovico Vassoris, doctore*

Hain, Repert., t. II, p. 3, n° 8353.

theologiæ, recogniti. Ainsi le titre ne contient pas le nom de l'auteur; mais ce nom est à la fin du volume, où on lit : *Sermones juxta Evangelia dominicarum totius anni, cum additionibus aliquarum Epistolarum, ut fertur a venerabili doctore* de Haqueville *conditi et a magistro Johanne Quintini jam pridem visi et ordinati, etc.* Un bel exemplaire de cette édition est à la bibliothèque Mazarine; celui que possède la Bibliothèque nationale est incomplet. D'autres éditions du même recueil nous sont signalées : chez Étienne Anfray, in-4°, sans date ni nom de lieu; 1513, in-4°, *in Bello visu;* Paris, 1521, in-8°, chez Regnault; Paris, 1526, in-8°, chez Chaudière; Lyon, 1527, in-8°, chez Du Ry; 1530, in-8°, *in Bello visu;* Paris, 1540, in-12, chez Maurice de la Porte.

Voici maintenant la fraude que nous avons à signaler. Vers le temps où Louis Vasseur publiait l'édition préparée par Jean Quintin, naissait dans la ville d'Autun un autre Jean Quintin qui devait être un jour un des plus savants, un des plus laborieux canonistes de son siècle. Le dernier Jean Quintin étant mort en l'année 1561, ses livres, qui avaient fourni la matière de plus d'une controverse, conservèrent l'estime des érudits, et on les réimprimait encore en France et en Allemagne dans les premières années du XVIIe siècle. En ces circonstances, un libraire de Cologne crut opportun de publier sous le nom de Jean Quintin, comme un ouvrage de ses doctes veilles, le recueil autrefois ordonné par son homonyme. C'est ainsi qu'une nouvelle édition des sermons dominicaux de Nicolas d'Hacqueville parut sous ce titre en l'année 1611 : *D. Joannis Quintini, theologi Parisiensis, viri eruditissimi, Sermones morales super totius anni evangelia dominicalia, ad populum instruendum exquisitissimi;* Cologne, Jean Crith, 1611, in-8°. Comment cette fraude n'a-t-elle pas été sur-le-champ découverte? Comment des sermons qui portent si visiblement le cachet de leur temps ont-ils pu se répandre dans le public sous le nom supposé d'un grave canoniste du XVIe siècle, qui n'avait peut-être jamais fait de sermons et ne passait pas, du moins, pour en avoir laissé? C'est là ce qu'on ne s'explique pas. La fraude réussit,

toutefois, à ce point qu'une seconde édition de ces prétendus sermons de Jean Quintin fut publiée par le même Jean Crith, à Cologne, en l'année 1630, in-8°.

Un autre recueil, composé de cent six sermons, existe encore, dans les manuscrits, sous le nom de Nicolas d'Hacqueville, avec ce titre particulier : *Sermones de Sanctis.* Dans les numéros 15957 de la Bibliothèque nationale, 482 de Tours, 1594 de Troyes, A 410 de Rouen et 1660 de la bibliothèque Harléienne, ce recueil commence par : *Præparate corda vestra Domino..... Duo sunt ibi consideranda.* Le nom de l'auteur est indiqué dans ces volumes. Voici d'autres copies où il ne l'est pas : n^os A 524 de Rouen et 94 des *Cod. Laud. misc.*, à la Bodléienne. Il y a enfin un exemplaire incomplet des mêmes sermons dans le numéro 545 de l'Arsenal. Nous n'apprenons pas que ce recueil ait été jamais imprimé.

Ridolfi et Luc Wadding distinguent des deux recueils précédents un troisième volume de sermons, qu'ils inscrivent après les autres au nom de Nicolas d'Hacqueville, et qu'ils intitulent : *De Nativitate sermones.* Sbaraglia croit que ces sermons sur la Nativité font partie de la collection sur les fêtes des saints. C'est là certainement une fausse conjecture; il n'y a dans cette collection qu'un sermon sur la Nativité. Quoi qu'il en soit, aucun des catalogues par nous consultés ne désigne une suite de sermons composés par Nicolas d'Hacqueville sous ce titre particulier : *De Nativitate.* On peut attribuer avec plus de sûreté au recueil qui concerne les fêtes des saints le sermon sur l'Assomption de la Vierge que cite Vincent Bandella dans son traité de l'Immaculée Conception.

Rodulph., Hist. ser. rel., p. 323.

Bandellis (V. de), De singulari purit., p. 84.

Les sermons de Nicolas d'Hacqueville ne sont pas tout à fait dignes de la renommée qu'ils ont obtenue. Il y a beaucoup de citations de l'Écriture et des Pères; mais les paraphrases qui les accompagnent sont généralement courtes, sans être toujours graves. On ne saurait, toutefois, y signaler aucune de ces facéties burlesques qui paraissent avoir fait le succès de tant d'autres sermons du même temps. Nicolas d'Hacqueville ne mêle à son latin aucun mot français et il ne raconte pas d'anecdotes; sa prétention est d'instruire ses

Bibl. nat., ms. latin nº 18193, fol. 85, col. 2.

auditeurs, non de les égayer ou de les terrifier. Il a même cru devoir blâmer, dans les sermons des autres, ces narrations fabuleuses, ces contes auxquels personne ne peut croire, *trufas et fabulas.* Il est d'ailleurs, quoique régulier, assez rarement vif contre les séculiers. Ce n'est pas qu'il leur pardonne ce dont ses confrères les accusent. Oui, sans doute, ils sont gravement répréhensibles quand ils achètent, argent comptant, les cures que les collateurs laïques sont toujours prêts à leur vendre. La convoitise des prébendes, des dignités, leur est, en outre, à bon droit reprochée, et quand on les appelle des hypocrites, des papelards, on ne les calomnie pas beaucoup. Mais pour que frère Nicolas parle d'eux, il faut que l'occasion s'offre de le faire; il ne la cherche pas.

Ibid., fol. 62, col. 3.

Ibid., fol. 58, col. 2.

Sbaralea, Suppl., p. 550.

Selon d'anciens historiens de son ordre, Nicolas d'Hacqueville aurait le premier réduit en abrégé le corps du droit canonique. Ce renseignement est certainement inexact, car le premier abréviateur de Gratien vécut longtemps avant la fin du XIIIe siècle. On ne trouve, d'ailleurs, dans aucun catalogue cet ouvrage, que Pierre d'Alva mentionne sous le nom de Nicolas d'Hacqueville. B. H.

GUILLAUME BERNARD,

FRÈRE PRÊCHEUR.

Guillaume Bernard, né à Gaillac, sur le Tarn, fit profession d'observer la règle de Saint-Dominique au couvent d'Albi. On le voit ensuite, en 1274, étudiant au couvent de Carcassonne. La première charge qui lui fut confiée paraît avoir été celle de lecteur en philosophie naturelle dans ce couvent. Nous sommes en l'année 1277. L'année suivante, il fut envoyé faire le même cours, avec le même titre, à Montpellier. Mais, comme on l'a déjà pu remarquer, les

Douais, Les fr. prêch. en Gasc., p. 414.

Bibl. nat., ms. latin nº 5487. — Rev. hist., t. XXV, p. 248. — Douais, ouvr. cité.

chapitres de son ordre ne laissaient pas longtemps les professeurs ou lecteurs dans le même lieu. On s'explique d'ailleurs aisément que des religieux, qui n'avaient plus de patrimoine, plus de famille, eussent le goût des voyages. Guillaume Bernard quittait Montpellier en 1281, se rendant au couvent de Nice; on le trouve ensuite, en 1284, à Perpignan, occupant la chaire de théologie; en 1285, à Toulouse; en 1286, à Montauban; en 1288, à Cahors, où il était remplacé, l'année suivante, par Guillaume de Saint-Geniès. Il obtenait une autre fonction, celle de prédicateur général, en même temps que Guillaume-Pierre de Godin et Guillaume Aimeri de Toulouse. Les prédicateurs généraux élus pour cette année étaient au nombre de quinze. Mais, l'année suivante, la plupart d'entre eux redevenaient lecteurs : Guillaume-Pierre de Godin à Condom, Guillaume Bernard à Perpignan. Guillaume Bernard fut alors nommé, dit Échard, prieur du couvent de Montauban; mais, le 15 août 1291, remplacé dans cet emploi par Guillaume de Monclar, il fut pourvu de la chaire d'Écriture sainte dans le couvent de Toulouse. Cela porterait à croire qu'il désira lui-même être déchargé de son priorat par goût pour l'enseignement ou par dégoût des tracas administratifs; mais il ne faut faire peut-être ni l'une ni l'autre de ces conjectures, puisque, après avoir été de nouveau lecteur, il fut de nouveau prieur, et prieur d'une maison plus importante que celle de Montauban, dans un pays plus agité, à Albi. C'est en l'année 1292, comme le prouve bien M. C. Molinier, que Guillaume Bernard était élu prieur du couvent d'Albi, et Bernard Gui, qui remplissait alors dans ce couvent la fonction de lecteur, nous donne quelques détails sur l'acte le plus important de son administration : ce fut la construction de l'église conventuelle, dont la première pierre fut posée, le 12 juillet 1293, par l'évêque Bernard de Castenet. Mais nous sommes encore bien loin d'avoir mentionné tous les déplacements de Guillaume Bernard. Le 23 juillet 1294, il quittait la charge de prieur d'Albi, qu'on s'empressait de confier à son lecteur, Bernard Gui, partait pour Agen, où il allait

Ms. latin 5487, fol. 291 et 294.

Ibid., fol. 299.

Ibid., fol. 303.

Revue histor., t. XXV, p. 250.

Rec. des Hist. de la France, t. XXI, p. 746.

occuper une chaire de théologie, redevenait prieur à Rodez en 1295, puis lecteur au couvent de Béziers en 1297, au couvent d'Arles en 1298.

Échard, citant un passage d'un écrit de Bernard Gui, la Pratique de l'Inquisition, dit qu'on y trouve, vers l'année 1290, un Guillaume Bernard exerçant l'office d'inquisiteur dans le diocèse de Toulouse avec Jean de Saint-Benoît. Vainement nous avons recherché la mention de ces deux inquisiteurs dans l'édition de la Pratique récemment donnée par M. le chanoine Douais. Mais si le passage cité par Échard concerne Guillaume Bernard de Gaillac, le fait doit être postérieur à l'année 1296. Quoi qu'il en soit, notre Guillaume Bernard était à Toulouse en 1298, quand, plein de grands desseins, il partit pour Rome vers la Saint-Michel, et de là fit voile pour la Grèce au cours de l'année suivante. Son premier soin, dès qu'il eut touché le sol de la Grèce, fut d'apprendre la langue du pays. L'ayant apprise, il gagna Constantinople et se fit concéder, dans le faubourg de Péra, une maison où il s'établit avec douze de ses confrères, venus avec lui de Toulouse ou de Rome. Ils s'étaient donné la mission de prêcher les Grecs et de les ramener au giron de l'Église romaine; mais leur entreprise téméraire eut peu de succès.

Guillaume Bernard ne séjourna guère que deux ans à Constantinople. Le 22 juillet 1301, de retour en France, il est élu lecteur au couvent d'Arles; le 4 août 1302, lecteur au couvent de Sisteron; le 22 juillet 1306, lecteur au couvent de Saint-Pardoux; enfin, le 29 juin 1317, lecteur au couvent de Bergerac. Mais il n'est plus ensuite nommé dans les registres de son ordre, et il paraît certain qu'il était mort en 1321 quand Bernard Gui rédigeait sa Pratique.

Revue citée, p. 259.

Le même Bernard Gui rapporte que Guillaume Bernard traduisit en grec les livres de saint Thomas : *Profecitque in lingua græca ita quod eam plene scivit et libros latinos fr. Thomæ in græcum transtulit.* Il ne veut pas dire sans doute qu'il mit en grec saint Thomas tout entier; selon toutes les vraisemblances, il ne s'agit ici que de quelques œuvres.

Mais desquelles? Nous l'ignorons. Une telle entreprise, au XIIIe siècle, est assurément un fait digne de remarque, et, à juste titre, il a été l'objet d'une mention particulière dans le discours que nos prédécesseurs ont mis en tête du XVIe volume de cette histoire. Il ne faudrait pourtant pas s'en exagérer l'importance. On lit, à la page 248 de notre tome XIX, que Bernard fit ses traductions par l'ordre d'Urbain IV, du vivant de saint Thomas. Voilà ce qu'il nous est impossible d'admettre. Urbain IV étant mort en l'année 1264, Guillaume Bernard aurait donc eu dès sa jeunesse, longtemps avant d'aller en Orient, une assez grande connaissance de la langue grecque pour traduire en cette langue des livres latins. Mais cela serait bien surprenant. Quel aurait été son maître en cette discipline? Nous ne connaissons en Occident, durant le XIIIe siècle, qu'un seul homme capable d'enseigner le grec, l'ayant appris en Grèce; c'est Guillaume de Meerbecke, que Guillaume Bernard n'a certes jamais vu. Où d'ailleurs a-t-on rencontré cette mention d'un mandat donné par Urbain IV? On ne le dit pas et nous l'ignorons. Il y a dans cette assertion, pensons-nous, quelque méprise. Ainsi nous ne croyons pas que Guillaume Bernard ait quitté Toulouse sachant le grec; mais nous trouvons tout naturel qu'ayant appris, d'abord en Grèce, puis à Péra, le grec vulgaire, il se soit fait un devoir de traduire en cette langue quelques livres du docteur réputé, dans son ordre, l'arbitre de la foi.

Histoire litt. de la France, t. XVI, p. 142.

Ces traductions de Guillaume Bernard ne nous sont point parvenues. Il ne paraît même pas qu'on les ait jamais fait passer en Occident. Ce que l'on a conservé de Guillaume Bernard nous semble, d'ailleurs, offrir plus d'intérêt. Dans le numéro 303 des manuscrits de Bordeaux sont réunis sous son nom des sermons sur les fêtes des saints et des Collations, *Collationes*, au nombre de cent dix. Ces *Collationes* sont aussi dans le numéro 20 de la même bibliothèque. Les sermons pour les fêtes des saints commencent par ces mots: *Ascendam in palmam... Secundum Isidorum, palma est arbor quæ producit dulcissimum fructum, tamen nunquam fructificat*

Catal. des mss. de Bordeaux, t. I, p. 17 et 112.

extra radium solis. Tel est le début d'un sermon sur saint André, auquel en succèdent d'autres sur saint Nicolas, sainte Lucie, saint Thomas, apôtre, saint Étienne, etc., etc. Les Collations sont des sermons dominicaux, dont le premier, pour le premier dimanche de l'Avent, commence par: *Rex tuus venit tibi mansuetus, Matth.* XXI; *et est de Zacharia assumptum.* L'auteur se nomme lui-même frère Guillaume dans l'exorde de cette collation. Cela nous fait connaître que nous avons ici non des sermons prononcés, mais une œuvre littéraire. B. H.

GUILLAUME GUIART.

Mort après 1316.

Il y avait autrefois dans la ville d'Orléans, comme dans la ville d'Angers, une rue de l'Aguillerie, habitée sans doute par les *aguilliers* ou fabricants d'aiguilles. C'est dans cette rue, située non loin des remparts, que naquit le poète dont nous allons parler : lui-même a pris le soin de nous en instruire, quand, au début de son grand ouvrage, il se défend de vouloir répéter des récits controuvés, comme font les nombreux conteurs d'Alexandre, d'Arthur ou de Charlemagne. Tous ceux qui répètent ces contes ont cessé d'être bien accueillis :

La Branche des royaux lignages; Rec. des Histor. de France, t. XXII p. 173-300. — V. 15.

Et seulent avoir por tiex lobes
Des granz seigneurs deniers et robes,
Qui or leur font oreilles sourdes
Et tout homme qui dist ces bourdes
Tiennent por fol et por niart;
Par quoy je, Guillaume Guiart,
D'Orliens né, de l'Aguillerie,
Qui voi que leur painne est perie,
Ai ci en cest mien romans mise
M'entente a trouver de tel guise
Et en si plaisant ordenance
Que des faiz des quiex je roumance

Quiex qu'il soient, granz ou menuz,
Ainz noz aages avenuz,
Sont ordenees mes repliques
Selonc les certaines croniques,
C'est a dire paroles voires
Dont j'ai transcrites les memoires
A Saint Denys soir et matin,
A l'exemplaire du latin,
Et a droit françois ramenees,
Et puis en rime[s] ordenees.

Guillaume Guiart était donc d'Orléans, et il habitait la rue de l'Aguillerie, encore aujourd'hui conservée dans cette noble ville, moins possédée que d'autres, à ce qu'il paraît, du besoin de cacher sous de nouveaux alignements et de blanches constructions ce qui peut rappeler les anciens souvenirs de son histoire.

Comme la plupart de nos trouvères, Guillaume Guiart a peu parlé de lui, et cependant nous ne connaissons guère sa vie que par ce qu'il lui a plu de nous en dire. Nous conjecturons qu'il naquit dans le dernier tiers du XIIIe siècle, sous le règne de Philippe le Hardi ; car il devait encore être jeune quand il partit, en 1304, avec quatre cent vingt sergents de la ville d'Orléans, pour répondre à la convocation du roi Philippe le Bel.

L'armée française se rendait en Flandre pour venger, sinon effacer, la honte de la journée de Courtray (7 juillet 1302). La qualité de sergent nous semble indiquer un citoyen de la classe bourgeoise, supérieur aux « bidauts » qui formaient le contingent des provinces basques et navarraises, et qui surtout n'avait rien de commun avec cette foule de volontaires et de ribauds qu'on souffrait dans les armées plutôt qu'on ne les y appelait, et qui le plus souvent échappaient à la commune discipline. Les sergents étaient inférieurs aux écuyers, tirés, en général, de l'ordre de la noblesse, et qui pouvaient devenir chevaliers. Ils approchaient cependant des écuyers par le costume militaire. Ils avaient la tête défendue par un chapeau de fer, portaient la cotte de mailles, frappaient de l'épée, de la lance, de la hache et de la masse

IMPRIMERIE NATIONALE.

d'armes. Une fois rendus au point de réunion indiqué par le roi ou le connétable, sous la conduite d'un chef ordinairement désigné par les magistrats de la ville dont ces hommes d'armes formaient le contingent, avec tous les gens de pied, ils se réunissaient sous la bannière du grand maître des arbalétriers.

Guiart parle de lui trop rarement pour ne pas en être cru dans ce qu'il nous fait discrètement connaître. Au commencement de cette année 1304, il assistait à la prise de Gravelines, dont seul il nous a conservé la mémoire, et dont il a raconté toutes les circonstances dans le plus curieux détail :

V. 16759. Guillaume Guiart nous tesmoigne
Qui vit la fin de la besoingne
Et le premier commencement.

Et, si l'on veut une preuve de sa candeur comme historien, on la trouvera dans le récit de la reprise du Pont-à-Wendin, par les Flamands, environ un mois avant la victoire de Mons-en-Pevèle. La garde de ce passage, emporté d'abord par les Français, avait été confiée aux sergents d'Orléans : ils devaient y passer la nuit et attendre qu'on vînt le matin les relever. Les sergents, au nombre desquels était, comme on l'a vu, notre poète, firent bonne garde toute la nuit et même une partie de la journée suivante; car on avait, par malheur, oublié de les relever. Mais, après avoir attendu beaucoup plus longtemps qu'ils n'avaient cru avoir à le faire, ils prirent le parti d'aller se coucher, persuadés que les Flamands ne songeaient pas à reprendre le pont. Ils se trompaient : à peine avaient-ils vidé les lieux que l'ennemi s'en emparait une seconde fois. Mais les sergents d'Orléans prirent une large part aux combats des jours suivants, et plus de vingt-cinq d'entre eux payèrent de leur vie la négligence précédente :

V. 17900. Cil d'Orliens adoncques veillierent
Au pas d'aval, que n'i passassent
Flamens, se la se devalassent.

Cil s'i tindrent et le garderent;
Jusqu'en demain s'i retarderent,
Et tant i furent la journee
Qu'eure de tierce fut passee,
Sans ce qu'aucun s'entremeïst
Qu'autres gardes la asseïst.
Quant virent que nus ne vendroit,
Et que dormir les convendroit,
Touz ensemble le pas guerpirent,
Aus tentes vindrent, la dormirent.
Flamens qui assés tost le surent
A granz genz au moulin aplurent,
Sanz contredit le pas conquistrent.....
Li soudoier aus cotes noires V. 17932.
Et pluseurs autres qui la ierent
Outre le fossé se lancierent.....
Des serjanz aus noires gonneles V. 17958.
Ot la, ce croi, cele semaine,
Navrez une vint e cinquaine.....

Nous retrouvons encore Guiart, dans cette campagne de Flandre, peu de jours avant la journée de Mons-en-Pevèle. Mais ce qu'il dit nous fait penser qu'il ne prit aucune part à cette grande affaire. Il avait en effet reçu deux graves blessures, à l'attaque d'une maison forte qui semblait devoir être de bonne prise. Il est vrai que, dans le récit qu'il fait de la prise de cette maison, il évite de se nommer; mais ce qu'il avait dit dans son prologue des motifs de son séjour à Arras ne permettait plus de le méconnaître :

En l'an mil et trois cens et quatre..... V. 101.
El mois d'aoust me sejournoie
A Arras, car navrez estoie
D'un fer d'un quarrel el pié destre,
Et d'une espee el bras senestre.
En Flandres a la Haingnerie,
Qu'on ot arse a grant crierie,
Le mois ci descrit en ma page,
Avoie eü cel avantage.

Après avoir peint d'assez bonnes couleurs les suites ordinaires de la guerre et raconté comment en Flandre, chaque

jour, sergents et « bidauts » battaient la campagne d'Orchies à Tournai et revenaient au camp chargés de la dépouille des fermes et des maisons incendiées, il décrit ainsi cette prise de la Haignerie :

V. 19876. Lors fu prise la Haignerie,
Une maison enclose d'eve,
Qui la value d'une feve
Ne doutoit de l'ost la puissance,
Par assaut d'escu ne de lance.
Lors vi je, qui fis ceste hystoire,
Un serjant né d'Orliens sur Loire
Qui se mist en tele aventure
(Come s'il n'eüst de soi cure,
Tout l'en alast aucun loant)
Qu'au travers d'un fossé noant,
Qui bien iert quarante piez large,
Sanz avoir bacinet ne targe,
Entra enz a hardie chiere,
En ses mains d'Orliens la baniere.
Bidauz, dont mainz sevent noer
Et c'on doit en tiex faiz loer,
Quant le virent outre endroit eus,
De li secourre convoiteus,
El parfont fossé se lancierent :
Tant firent et tant s'avancierent
En noant au miex que il purent
Que la dedanz aveuc li furent,
Par un palez qui clooit l'estre.
Mais ja iert navrez el pié destre
Cil qui s'iere aventuré si,
Et el braz senestre autresi.
Nonpourquant la maison fu prise,
Et la gent comme toute ocise.
Grant meuble fu leanz ravi,
Selonc ce que je lors la vi.

Il est assurément impossible de ne pas reconnaître dans ce brave sergent Guillaume Guiart lui-même, en rapprochant le récit qu'on vient de lire des raisons qui l'avaient fait « sejourner » dans Arras.

C'est à cette double blessure que nous devons la com-

position du précieux poème de la Branche des royaux lignages :

Adonques, por moy deporter V. 111.
Et por mes maus reconforter,
Me sui de rimer entremis,
Et a cest livre faire mis,
Ou mainte hystoire est recontee.

On vient de voir que Guiart avait été chargépar ses compagnons d'armes de porter leur bannière, et cette circonstance doit nous induire à penser qu'il tenait un bon rang parmi les bourgeois de la ville. La charge de porte-bannière suppose en effet un nom honorable et une valeur personnelle généralement reconnue.

Il était arrivé en Flandre dès le printemps de l'année 1304. Les Français, d'abord rassemblés à Arras, s'étaient portés sur Douai, puis sur Lens, qu'ils quittèrent pour tenter de franchir, à Wendin, le grand canal qui, de ce côté, défendait l'entrée des Flandres. Alors l'armée se divisa en deux échelles ou batailles, conduites l'une par le connétable Gaucher de Châtillon, l'autre par le grand maître des arbalétriers, Thibaud de Cepoi, dont nous aurons à parler à l'occasion du Vénitien Marco Polo. Le sire de Cepoi avait avec lui les arbalétriers et le contingent des villes, et parmi ceux-ci :

De la cité d'Orliens sus Loire V. 17556.
Rot ileuc, le jour dont je dis,
Soudoiers quatre vins et dis,
Armez de cotes a leur tailles,
Et de bons hauberjons a mailles,
De forz ganz, de coifes serrees,
De gorgeretes et d'espees;
Et chascun ot a sa seance
L'un arbaleste, l'autre lance,
Et touz vestuz, en ces riotes,
Sus leur atours de noires cotes,
Dont en l'ost n'ot nule si faite;
Car en chascune ot contrefaite
De deus escuz la fourme entiere,

L'une devant l'autre derriere :
Li escu de gueules estoient,
Troi chailloz d'argent i seoient.
J'ai entendu par genz seüres,
Que porter seult tiex armeüres,
Quant en fait de guerre venoit,
Li dus qui Orlenois tenoit.

Ainsi la ville d'Orléans fournissait à l'armée du roi quatre cent dix soudoyers, tous munis d'un chapeau de fer, d'un écu et de gantelets, tous couverts sur une première tunique d'un petit haubert ou haubergeon en mailles, et, sur le haubergeon, d'une seconde cotte ou tunique noire chargée d'un double écu aux armes de la ville d'Orléans. La date de notre poème est à remarquer pour ce qui touche à l'ancienneté de ces armoiries communales. Si Guillaume Guiart, en 1306, ne savait déjà plus au juste qu'elle en était l'origine, c'est qu'apparemment elles étaient dès lors assez anciennes. Plus tard, en les maintenant, on a pris ces trois cailloux pour des « cœurs de lis », et l'on a dit que Charles VII reconnaissant les avait accordées à la ville d'Orléans. Notre texte rend cette attribution tout à fait insoutenable.

Le Maire, Antiquités de la ville d'Orléans, p. 143; Vergnaud-Romagnesi, Hist. d'Orléans, t. I, p. 388.

Wendin fut emporté par les Français, bientôt après obligés de revenir sur leurs pas. Les sergents d'Orléans, dont nous connaissons le porte-étendard, avaient été les premiers à franchir le fossé, et n'avaient pas eu dans le butin la plus mauvaise part :

V. 17673. Sanz deschaucier solers ne botes,
Ja i sont ceus aus noires cotes,
Atournez de leur armeüres,
Jusques par desus les ceintures;
Pour passer se sont demellez :
O ceus de Braine entremellez
S'en vont, car nul ne leur devee,
Tous serrez, baniere levee. . . . .
V. 17695. A lances, a armes taillanz
Sont assailliz les plus vaillanz. . . . .
V. 17700. Cil de France dont nous deismes,
Les ocient tous la meismes. . . . .

V. 17703.

Prennent robes et huches brisent
Ou aucunes richesses gisent,
Ou li denier aus vilains quevent :
Tout est saisi quanqu'il y treuvent,
Puis fichent le feu es maisons.

Dans tous ces récits de coups rués et de proies conquises, on retrouve les souvenirs palpitants du soudard du XIVe siècle, capable de tout braver dans l'espoir du succès et des profits qui doivent en être la récompense. La victoire était alors le pillage, et notre brave Orléanais ne se fait aucun reproche d'avoir pris sa part du gain comme du danger.

Voilà tout ce qu'on peut recueillir sur notre trouvère dans le grand poëme qu'il nous a laissé et qu'il acheva en l'année 1307. Mais, grâce aux heureuses recherches de notre savant confrère M. Natalis de Wailly, nous pouvons ajouter quelques nouveaux renseignements sur sa personne. Soit que le roi Philippe le Bel, auquel il avait présenté le premier exemplaire de son poëme, ne l'eût pas convenablement récompensé de ses veilles, soit qu'à l'exemple de la plupart des trouvères il eût toujours fait peu de cas de la prévoyance et de l'économie, nous voyons que, à six années de là, Guillaume se trouvait dans un assez fâcheux état de fortune. Il s'était établi à Paris, et s'y était marié à une certaine Perronnelle, qui, le 4 février 1313, se présentait avec lui devant le garde de la prévôté de Paris, pour ratifier la cession d'une rente de quarante sous parisis (somme qui vaudrait aujourd'hui environ cent cinquante francs), assise sur une maison, une masure et un quartier de vigne qu'ils possédaient « en Montfetart », sur la paroisse Saint-Médard, fief de l'abbaye de Sainte-Geneviève. La cession était faite à Philippe l'Espicier, bourgeois de Paris, pour le prix de douze livres parisis (environ mille francs d'aujourd'hui). On a dit que cette convention présentait un exemple de révoltante usure, et que c'était un emprunt sur hypothèque au taux énorme de 16 pour 100. Mais il ne s'agit pas en réalité d'un emprunt, puisque le payement des quarante sous annuels éteignait la dette. En outre, il ne faut pas ou-

Bibl. de l'École des chartes, 2e sér., t. III, p. 11.

blier que les trois immeubles étaient déjà grevés d'une autre redevance de trente sous (environ cent francs d'aujourd'hui), et Philippe l'Espicier ne l'ignorait pas. A trois mois de là, Guillaume cédait à Raoul le Vanier, moyennant une autre somme de cent sous, vingt sous de rente sur ce qui devait rester des revenus de la maison. Ainsi, l'immeuble se trouvait grevé d'une rente de quatre-vingt-dix sous (environ trois cent quarante francs de notre valeur monétaire).

Deux ans après, les droits de Philippe l'Espicier sur la maison de Guiart s'accroissent de dix sous de rente, et notre savant confrère pense que l'augmentation devait provenir du défaut de payement de l'arriéré. Il nous semble que la rente, étant assise sur le bien, ne pouvait croître dans le cas où le bien n'aurait plus suffi au payement; nous supposerions donc plutôt que Philippe avait désintéressé Raoul le Vanier, afin de pouvoir demander en justice la mise en possession de l'immeuble que Guiart semblait délaisser, et qu'il avait négligé de mettre en état de location. Le 23 février 1316, Philippe l'Espicier obtint du chambrier de Sainte-Geneviève un jugement aux termes duquel, attendu que Guillaume Guiart avait laissé, depuis longtemps, sa maison vide et non garnie, en sorte que le requérant et autres n'avaient rien trouvé à y prendre pour le cens et pour les arrérages dus, attendu que la maison, d'abord louée par autorité de justice, ne rapportait pas de quoi indemniser les censiers et les rentiers, la jouissance de l'héritage était adjugée à Philippe l'Espicier, la question de propriété réservée. En se rendant bien compte de la situation respective des parties, ce jugement semble fort équitable. Guillaume Guiart perd la jouissance de sa maison, non parce que le revenu en est inférieur à la rente transportée, mais parce qu'il la tient depuis longtemps « vuide, « vague et non garnie »; ce sont les termes du jugement. On l'avait sommé quatre fois, « par quatre quatorzaines »; il avait fait quatre fois défaut; et c'est après un cinquième défaut que le chambrier de Sainte-Geneviève ne croit plus pouvoir refuser au créancier le bénéfice de sa de-

mande. Encore Guillaume Guiart conservait-il la propriété de sa maison et pouvait-il en reprendre la jouissance dès qu'il aurait acquitté le montant de l'arriéré dû à celui qui s'en était fait mettre en possession.

Dans les trois actes judiciaires indiqués par M. N. de Wailly, Guillaume Guiart est qualifié : « menesterel de « bouche », c'est-à-dire chanteur de gestes ou diseur de contes et romans en vers. Ainsi Guillaume Guiart avait déposé le haubergeon et le glaive à son retour de la guerre de Flandre, et il était devenu propriétaire d'un petit bien situé à la sortie des murs de Paris, dans ce quartier Mouffetard ou Montfetard, dont la rue principale garde encore son ancien nom.

Nous n'avons rien trouvé au delà de cette année 1316 sur l'auteur de la Branche des royaux lignages, et nous ignorons entièrement l'époque de sa mort. Mais de son procès avec Guillaume l'Espicier et de l'abandon qu'il fit de sa maison du quartier Mouffetard il ne faudrait pas absolument conclure qu'il ait vécu misérablement dans la dernière partie de sa vie. Cette maison, il ne paraît pas l'avoir jamais habitée; c'est un bien qu'il délaissa dès qu'il n'eut plus l'espoir d'en tirer quelque revenu; rien ne prouve qu'il ait pour cela vécu sans feu ni lieu, et qu'il n'ait pas trouvé dans son talent pour la composition, ou même dans son patrimoine, les moyens de subsister avec plus ou moins d'aisance.

Venons maintenant à l'ouvrage qui a valu à l'ancien sergent d'Orléans l'honneur de figurer dans l'Histoire littéraire de la France, la Branche des royaux lignages.

Guillaume Guiart en avait, comme on a vu plus haut, conçu la première pensée et fait la première rédaction pendant qu'il se trouvait retenu dans Arras par deux graves blessures. Ce qui l'avait surtout incité, nous dit-il, à chanter dans un poëme la gloire de la France et particulièrement les victoires des Français en Flandre, c'était la lecture d'un « romans » composé en rimes par les partisans des Flamands, et dans lequel, d'après lui, la vérité était absolument défigurée au détriment de la France et au profit de ses ennemis. Pour

répondre à ce poëme, que nous n'avons malheureusement plus, il en écrivit un autre, dans lequel il opposait aux mensonges des Flamands un récit véridique, remontant jusqu'à l'origine de la monarchie française et arrivant jusqu'aux faits dont il avait été le témoin. Après quelques mois de repos, il put reprendre la route de Paris, où sans doute il comptait tirer un parti avantageux de son poëme. Mais de judicieux amis n'eurent pas de peine à lui en faire toucher au doigt le plus grand défaut : pour les temps éloignés, il s'en était rapporté à des récits fabuleux ou tout au moins inexacts. Son intention avait été d'écrire l'histoire, et il n'avait consulté que des traditions orales, souvent très incertaines. Ce n'était qu'à Saint-Denys, dans la réunion de chroniques formée depuis longtemps par les moines de cette abbaye, qu'il pouvait espérer de retrouver la trace des événements passés. Guillaume reconnut la justesse de ces observations, et sur-le-champ, dit-il, il jeta son poëme au feu et se mit à le reconstruire sur un fondement plus solide. Il faut ici lui laisser raconter les motifs qui l'engagèrent à commencer son poëme, puis à le refaire entièrement :

V. 116.

Un jour fu en trop grant pensee
D'un romans que veü avoie. . . . .
Que Flamens orent ordené,
Et ou le roy que point n'amoient
Et ceus de France diffamoient. . . . .
Du meschief de Courtray jangloient
Selon leur vueil et leur commans;
Mais en celui propre romans
Iert de Furnes le voir tolu;
Du Dan[1], du juesdi absolu,
De Gravelingues se cessoient,
Zelande aussi entrelessoient :
A brief parler toutes leurs pertes
Estoient aussi bien couvertes
Que l'en pourroit couvrir espiz,

[1] La prise du Dan (cf. v. 14629 et suiv.) et la défaite des Flamands près de Saint-Omer, le jeudi saint, 4 avril 1303. Les éditeurs du poëme de Guiart ont imprimé à tort : *Du dan du jeudi absolu*.

Et li roys de France despiz
Et abaissiee sa noblesce:
Si en fui en trop grant destresce
Et me prist au cuer volenté
Que, se Diex me donoit santé,
Contre celui un en feroie
Ou leurs bobes adreceroie.....
Lequel roumans je commençai
La meïmes, tant m'avançai.
Lonc tems en fui en grant riote,
Maint ver en fis et mainte note
Ou je mis entente a l'escrire;
Et ouvroie par oïr dire
Es faiz desquiex petit savoient
Cil qui racontez les m'avoient;
Dont un bon clerc se merveilla,
Qu'il dist, quant il me conseilla,
Que trop obscurement savoie
Les faiz que je ramentevoie;
Et que s'a Saint Denys alasse
Le voir des gestes i trouvasse,
Non pas mençonges ne favoles.

La rédaction primitive de Guiart remontait à la fin de l'année 1304; la seconde fut commencée au printemps de 1306 et terminée l'année suivante, après le 13 juillet 1307, date de la mort du roi d'Angleterre Édouard Ier, mentionnée dans les derniers vers.

Ce poème, à part le résumé rapide qu'il fait des premières annales françaises, commence avec le règne de Philippe Auguste et s'arrête au temps où l'auteur écrivait lui-même. Son intention, dit-il, est de « ramener en françois et « metre en rimes » ce qu'il aura lu dans les bonnes chroniques conservées à Saint-Denys, pour ce qui tient aux âges passés, et ce que, pour les événements contemporains, il aura enquis avec certitude, su de plusieurs, ou proprement vu à l'œil. Afin de donner à ses récits plus de netteté, il s'engage à marquer toujours le lieu précis, le jour, la semaine et l'année auxquels se rapporteront les événements. Surtout il se gardera des descriptions imaginaires et des exagérations

auxquelles se complaisent la plupart des conteurs populaires :

V. 72. Ne veuil les trufeours ensivre
Qui pour estre plus delitables
Ont leurs romans empliz de fables. . . . . .
Et tesmoignent qu'en maintes terres
Ou jadis avenoient guerres
Chevalier qui se combatoient
Jusqu'es braiers s'entrefendoient. . . . .
V. 88. Bien sont de mentir a meïsmes
Cil qui vont contant tiex noees,
Si sont eles souvent louees,
Car Gautier, Bebot et dan Gile
Cuident que ce soit euvangile.
Mais je truis mout poi d'acordance
Es hystoires des rois de France
A ce qu'il en content et flabent.

Voilà certainement l'indice d'un certain sentiment critique dans un écrivain des premières années du XIVe siècle. Ainsi déjà l'on savait réduire à leur juste valeur historique la plupart des chansons de geste, et l'on allait demander les meilleures sources de nos annales aux chroniques de l'abbaye de Saint-Denys. Toutefois il ne faudrait pas conclure de là que, dans cette illustre abbaye, on ne trouvât que des compilations sincères, et que plusieurs auteurs de chansons de geste fabuleuses n'aient pu prendre à témoin de leurs récits mensongers les livres qu'ils y auraient consultés. Mais il est au moins certain que, dès le milieu du XIIe siècle, les religieux de Saint-Denys, sous les auspices de leur grand abbé Suger, avaient formé une réunion de chroniques sérieuses pour en faire la base de la véritable histoire de France. Et l'on n'aurait que des louanges à donner à l'exécution de leur plan, si ces premiers compilateurs avaient eu le courage ou le discernement de fermer l'entrée de leur recueil au fabuleux récit de l'expédition de Charlemagne en Espagne, attribué à l'archevêque Turpin, et à la légende, plus mensongère encore, du prétendu voyage de

Charlemagne en Orient. Revenons au plan et à l'exposition de Guillaume Guiart.

C'est, dit-il, une chose reconnue de toutes les nations du monde, chrétiens, juifs ou Sarrasins, qu'il n'y a pas sous le ciel un prince comparable au roi de France. On le voit par le rare privilège que Dieu lui a donné de guérir les écrouelles :

> Tant seulement par le touschier, V. 205.
> Sans emplastre dessus couchier,
> Ce qu'autres roys ne pueent faire.

Il a de plus le privilège de la magnanimité. Jamais il ne refuse le pardon et l'oubli des injures à ceux qui viennent faire acte de soumission et de repentir. Il est le défenseur né des droits de la foi chrétienne :

> Que toutes fois que sainte Yglise, V. 216
> C'on a souvent a tort haïe,
> Estoit besoigneuse d'aye,
> Et menee vilainement,
> Les roys de France proprement . . . . .[1]
> Et-il leur aïde i bailloient,
> La ou tous autres li failloient.

Les Francs doivent leur nom à la liberté qu'ils ont conquise : les premiers, ils s'affranchirent du joug des Romains; et on les a vus, dans la suite des temps, maîtres par droit de conquête de l'Espagne, de la Frise, du Danemark, de la Saxe, de la Hongrie, de l'Allemagne et d'une partie de l'Esclavonie. Ils ont fondé des royaumes outre-mer. Faut-il donc s'étonner que Guillaume Guiart ait songé à composer, en l'honneur du roi de France, un petit volume qu'il appellera « la Branche des royaux lignages »?

Ce que Guiart entend désigner par ces « royaux lignages », ce sont les six rois issus du mariage de Philippe Auguste avec une princesse du sang de Charlemagne. Dans son opinion nettement exprimée, cette union du roi de France

[1] Il doit manquer ici, dans le manuscrit, deux vers, marquant que l'Église appelait à son secours les rois de France. Au vers suivant le manuscrit porte *li* au lieu de *il*.

avec Isabeau de Hainaut avait pu seule mettre fin au scandale de l'usurpation de Hugues Capet. Peut-être nos historiens modernes n'ont-ils pas assez tenu compte de l'importance que l'opinion publique attachait, au temps de notre poète, à ce mariage de Philippe Auguste. Cette importance était telle que les Grandes Chroniques de France, compilées sous les yeux et avec l'approbation de nos rois, n'avaient pas craint de donner le nom d'usurpateur à Hugues Capet : « En icel roy, disent les Grandes Chroniques en racontant « l'avènement de Louis VIII, retourna la ligniee du grant « roy Charlemaine, qui estoit faillie par sept generacions; « car il fu extrait de la ligniee Charlemaine de par sa mère. »

Chroniques (Les Grandes) de Fr., t. IV, p. 212.

Rigord, Guillaume le Breton et leur traducteur français, sur lesquels se réglera Guillaume Guiart, exposent comment les rois de France de la première race descendaient des rois de Troie; comment Pépin le Bref, petit-fils par sa mère Blitilde du roi Clotaire, n'avait pas interrompu l'ordre de succession royale; puis arrivant à Hugues Capet : « Cil conte « de Paris, dit le traducteur, envaï et prist le royaume « de France a soy, et ainsi fu transportee la seigneurie de la « ligniee Charlemaine a la ligniee des contes de Paris, qui « estoient descendus de la ligniee des Saisnes. » Suivant les anciennes traditions, saint Valeri et saint Riquier de Pontieu avaient prédit à Hugues Capet que ses successeurs régneraient jusqu'à la septième génération; la prophétie s'arrêtait par conséquent à Philippe Auguste, le sixième roi de la race capétienne. « Le roi Loys, disent les Grandes Chroniques, « fut engendré en noble dame Isabiau, fille de Baudouin « jadis conte de Heynaut. Le conte Baudouin descendi de « noble dame Ermengart jadis contesse de Namur, laquelle « fu fille Charles le duc de Loheraine, oncle le roy Loys de « France qui mourut le dernier de la ligniee Charles le grant, « sans hoir, et auquel Charles de Loheraine Hues Cappet « tolli le droit du royaume de France et le prist par force... « Et combien que cil Loys (VIII) dont nous parlons eust la « seigneurie du royaume après son pere, il appert que l'estat « du royaume est retourné a la ligniee Charlemaine. »

Il est aisé de voir ici que, sous le règne de Philippe le Bel, le droit de primogéniture était encore établi d'une manière assez confuse, et que la fameuse exclusion des femmes de la couronne, exclusion fondée sur un excellent principe de politique nationale, n'avait pas encore été trouvée dans le texte de la loi salique. Aussi les Anglais, trente ans plus tard, ne manquèrent-ils pas de se prévaloir hautement de ces passages des Chroniques de Saint-Denys pour soutenir le droit des femmes et surtout des représentants masculins des femmes; et il faut convenir que la thèse qui donna gain de cause à Philippe de Valois avait pour elle l'intérêt bien entendu de la France plutôt que l'appui des lois précédentes et des usages reconnus.

C'est donc là ce qui explique le titre choisi par Guillaume Guiart: la Branche des royaux lignages, c'est le rameau d'où sortait la lignée véritablement royale. Et, chose remarquable, un poète pouvait dire alors, sans craindre de blesser l'orgueil ou la conscience des fils de Hugues Capet, ce que nos derniers rois n'auraient assurément permis à aucun de leurs historiographes, à savoir que Hugues Capet avait usurpé la couronne, et que le droit de ses successeurs ne datait que du mariage d'une héritière puînée des Carlovingiens avec l'héritier des Capétiens.

Guillaume le Breton, l'auteur de la Philippide et d'une chronique en prose souvent confondue avec celle de Rigord, est ordinairement le guide de Guiart pour le règne de Philippe Auguste. « Philippe, dit-il, eut un clerc subtil qui « d'abord raconta l'histoire de ce prince en vers, puis remit « ses vers en prose. Je n'ai vu que l'un de ces deux ouvrages « latins; mais frère Jean de Prunai les avait l'un et l'autre « sous les yeux, quand il composa le beau roman qu'il en a « fait. . . ; or, ce roman est peu répandu; les clercs et les « laïques le connaissent à peine, et voilà pourquoi je me « suis décidé à tenter de le reproduire, en l'abrégeant toute- « fois :

Cils roys qui tant crut son royaume V. 333.
Ot un clerc qui ot non Guillaume

Qui d'engin ne fu pas desfaiz,
Car il versefia les faiz
Du roy qu'il vit saintement vivre,
Et les mist par vers en un livre,
Et de cele meïsmes chose
En refist il un autre en prose,
Desquiex fors l'un seul veü n'ai.
Mès freres Jehans de Prunai
Les ot touz deus a exemplaire,
Ce dit il, por son romans faire,
Qui gracieus est a devise.....
Mais n'est mie mout publié,
Ainz est comme touz oublié.
Petit en set lai, clerc ne moinne;
Par acheson de ceste essoinne
Que je hé et que je desprise,
Ai je la matiere reprise
Grossetement, selonc la letre,
Et la veuil en ce romans metre
Trop plus abregiee d'assez.....

Ce nom de « romans » que Guiart applique à la traduction française de la double chronique de Guillaume le Breton ne nous apprend pas si cette traduction était en vers ou en prose. Il est dès lors possible que l'ouvrage de Jean de Prunai soit, ou « le livre du roi Philippe le Conquerant, « rimé », dont la bibliothèque de Charles V contenait deux exemplaires, ou la vie en prose de Philippe II, dédiée vers 1228 à Gilles de Flagi, dont nous ne connaissons pas l'auteur, et dont il ne s'est conservé que le prologue rimé. Quoi qu'il en soit de Jean de Prunai, Guillaume Guiart ne s'est pas borné à mettre en français les deux ouvrages de Guillaume le Breton; il ne s'était pas interdit la liberté de puiser à d'autres sources. M. de Wailly a déjà reconnu que plusieurs passages du poème de Guiart remontent à Rigord; il avait aussi lu la mémorable relation de Geoffroi de Villehardouin, dont on ne voit aucune trace dans Rigord, dans Guillaume le Breton ni dans la traduction française des Chroniques de Saint-Denys. Au reste, on ne trouve dans son récit rien que nous ne connaissions d'ailleurs, et l'abrégé

Romania, t. VI, p. 496.

Romania, t. VI, p. 493-498.

V. 2755-2758 B.

de Guiart, malgré sa longueur, est visiblement bien sommaire. Les réflexions qu'on y rencontre ont parfois un certain intérêt. Par exemple, après avoir remarqué, avec Guillaume le Breton, à l'occasion d'un siège en 1184, que l'usage de l'arbalète n'était pas encore connu en France, il ajoute plus loin que ce fut le roi Richard qui l'introduisit, au temps de la croisade de 1190 :

Venuz estoit novellement V. 1443 B.
Des arbalestes li usages;
Richarz qui de tiex fais iert sages
L'ot poi ainz en France aporté.

Ce qu'il répète encore en racontant la mort de ce prince :

Ainsi fina par le quarrel. . . . . V. 2646 B.
Li rois Richarz, qui d'arbaleste
Aporta premiers l'us en France :
De son art ot male chevance.

On a souvent allégué la description qu'il fait de l'oriflamme, en racontant que Philippe Auguste vint la prendre en 1190 à Saint-Denys. Cette description précise en effet le tissu, la couleur et la forme de la fameuse bannière. Mais peut-être aurait-on dû mieux remarquer la distinction que le poète avait pris soin d'établir dans l'usage qu'on en faisait. On ne prenait, dit-il, le véritable étendard de Saint-Denys que pour combattre les infidèles; dans les autres cas, on se contentait d'une bannière imitée de l'autre :

Oriflambe est une baniere V. 1151 B.
Aucun poi plus forte que guimple,
De cendal roujoiant et simple,
Sanz portraiture d'autre afaire.
Li roy Dagobert la fist faire. . . . .
Li moinne en leur tresor l'asistrent, V. 1178 B.
Si successeur après l'i pristrent
Toutes fois qu'a ce s'otroierent
Que Turcs ou paiens guerroierent :
S'a autres vousissent mesfaire,
Il la vousissent contrefaire,
D'euvre semblable et ausi plaine.

Ces derniers vers expliquent comment l'oriflamme put être prise ou mise en pièces à Courtrai, à Rosebecque et ailleurs sans compromettre l'autorité et le respect dont le véritable étendard de Saint-Denys était l'objet. Guiart, cette réserve faite, ajoute :

V. 1195 B.

Et comment que l'en l'ait portee
Par nacions blanches et mores,
Ele est a Saint Denys encores :
La l'ai je n'a gueres veüe.

Notre poète ajoute encore heureusement aux textes qu'il avait sous les yeux lorsqu'il en vient à raconter comment Philippe Auguste, sur le bruit d'un marché fait par le roi Richard avec les sicaires du Vieux de la Montagne, avait pris occasion de créer un corps de sergents à masse, chargés de l'accompagner le jour et de le garder la nuit. Philippe, disaient les chroniques latines, ne tarda pas à reconnaître la fausseté de ces rumeurs; d'où l'on pourrait conclure qu'il donna congé à ces premiers gardes du corps. Deux vers de Guiart prouvent qu'ils furent conservés, et son récit du siège et de la prise de Verneuil permet de penser que cette innovation fut loin de plaire à tout le monde. Le roi, dit-il, se fit

V. 1877 B.

Eschaugaitier, en toutes places,
Nuit et jour de serjanz a maces,
Et par chaleur et par froidure.
Ceste coustume encore dure,
Et durra, si com je pourpose;
En despit de laquelle chose
Orent cil de Verneuil fait peindre
En la porte de leur chastel
Une imaige, tout en bas, tel
Et d'autel guise par semblance
Com la faiture au roi de France,
Une grant mace au col troussee.
Cele image iert souvent poussee,
Couverte de boe et despite.

Ces insultes amenèrent la destruction des murailles et

des portes de la ville. Le roi, en ayant reçu les clefs de la main des habitants, leur dit :

« Or ça! Diex mau gré vous en sache! V. 1845 B.
« Droiz est que je les vous esrache,
« Et que de voz mains les estorte,
« Quant je sui portiers de la porte,
« Ou l'en m'a souvent cuidié batre. »
Lors fist li rois les murs abatre,
Et craventer la mestre tour.

La belle description du Château Gaillard, construit par Richard Cœur de lion près du Petit Andeli, appartient encore en propre à notre auteur. Après avoir parlé de la petite île formée dans la Seine en vue d'Andeli, et que le roi Richard avait fortifiée, il ajoute :

Un poi au desus de l'ilete V. 3186 B
Dont j'ai devisee l'ouvraigne
A une tres haute montangne
Qui n'est pas el sommet estroite.....
El sommet de cele hauteur,
Pres duquel pié Sainne se serre,
Ot Richarz, li rois d'Angleterre,
Fait faire comme a la reonde
Un des plus biaus chastiaus du monde.
Tuit cil qui le voient le loent.
Trois paires de forz murs le cloent,
Et sont environ adossez
De trois paires de granz fossez.....
Ainz que li lieus fust entailliez
En fu maint biau deniers bailliez.
Ne croi ne n'ai oï retraire
Que nus homs feïst fossez faire.....
Puis le tens au sage Mellin
Qui coustassent tant estellin.
Chastiau Gaillart qui siet sus Sainne
Est parfait d'euvre souverainne.....
Poi ont doute d'omme mortal,
Et si a a chascun portal
Pont leveïz d'euvre faitice,
Et porte a barre coleïce,
Dont chascune est fort et entiere.
Bele est la closture premiere

Que j'ai ci devisee tele;
Mès l'autre est quatre tanz plus bele :
Trop sont plus beles les entrees,
Et les granz tours, dont les ventrees
Enz el fonz du fossé s'espandent,
Trop plus haut vers le ciel s'estendent.....
Tout a mont come en reondece
Resiet la mestre forterece,
Qui rest noblement façonnee,
D'autres fossez environnee.....
Des murs resont hautes les eles,
Tres bien garnies de toureles.....
A esgarder rest droiz miracles
Les maisons et les habitacles
De cele tierce forterece;
Enz el milieu par grant noblece
Siet la mestre tour, si tres gente,
Sanz despeceüre et sanz fente,
Qu'il n'est nul homme qui la voie,
Qui pour ce loer ne la doie.
El païs a poi de pareilles :
Gaillart est trop biaus a merveilles;
Au faire ot maint sage maçon.
Pour quoy seroit plus sa façon
Par moy loee ne blandie?
C'est le plus fort de Normandie.

On voit par cette description, malheureusement trop longue et encombrée de détails superflus, que Guiart n'était pas entièrement dépourvu de talent descriptif; et nous lui savons d'autant plus gré de s'en être servi pour nous faire connaître d'anciens monuments d'architecture civile que ces descriptions sont fort rares chez les autres chroniqueurs, et qu'il reste à peine quelques ruines informes de toutes ces constructions gigantesques.

Écoutons-le maintenant décrire la ville de Rouen au XIIIe siècle. Philippe Auguste l'avait assiégée et conquise en 1204; les habitants avaient fait bonne défense. Les Français, dit Guiart,

V. 4644 B. Sainne passent, la ville assieent,
Qui lors estoit bel atermee

De deus paires de murs fermee,
Tout soient il ore esgossez,
Et de deus paires de fossez
Soufisamment parfonz et lez.
Environ les murs crenelez
Des deus clostures desus dites
Ot tours et toureles petites
Trop grant nombre, haut estendues.
En la cité parmi les rues
En ravoit lors si grant foison
Que n'en sai conte ne moison.
Au bout du pont en seoit une,
Maçonnee d'euvre commune,
Si forte et si riche et si bele
Qu'a grant painne trouvast on tele
Ne qui si haut alast montant. . . . .
Leanz ot, sanz ceus a couronnes[1],
Bien soixante mille personnes,
Qui chascun jour se deffendirent.

Philippe Auguste, à peine en possession de la ville, fit tomber ces doubles murailles, combler les fossés et renverser les tours. Une fois maître de la province, le roi de France demanda aux Normands redevenus Français s'ils voulaient suivre la loi de France ou garder leurs anciennes coutumes. Ils donnèrent la préférence à celles-ci, et notre poète va nous apprendre à cette occasion que le fouage, ou taxe mise sur les feux, familles ou maisons, n'était pas encore établi de son temps en France, comme il l'était en Angletèrre et en Normandie :

Par les citez a fait enquerre, V. 4783 B.
Pour ce que il vouloit savoir
Quel usage il veulent avoir,
Ou de France ou de Normandie.
Li peuples ensemble s'alie
Et respondent entre eus qu'il veulent
Tel usage com avoir seulent.
Li rois letres leur en delivre.
Bien le firent a guise d'yvre :

[1] Les clercs, prêtres et moines.

Car s'il eüssent esté sage,
Il fussent quite du fouage
Dont li roys chascun an les plume.

On ne peut dire ici combien de renseignements Guiart nous fournit sur la stratégie, la castramétation et l'art militaire des deux siècles dont il résume l'histoire. Le P. Daniel, dans son beau livre de la Milice françoise, a trouvé de grandes lumières pour le sujet qu'il avait à traiter dans les extraits de Guiart que Du Cange avait joints à son édition des mémoires de Joinville. En sa qualité d'ancien sergent d'armes, placé sous les ordres du maître des arbalétriers, notre poète aime ce genre de descriptions. Nous apprenons de lui que les grosses pierres lancées par les mangonneaux produisaient en fendant l'air un bruit comparable à celui que font nos obus :

V. 3292 B. Ça et la, avant et arrieres,
Gietent mangoniaus et perrieres;
La grosse pierre arreondie
Demainne a l'aler grant bondie;
Tuit cil qui le bruit en escoutent
Et sont el chastel s'en redoutent.

Et plus loin :

V. 4076 B. Pierres que de deus pars destachent
Font en l'air tel bruit et tel feste
Que ce semble foudre et tempeste.

Il parle ailleurs d'une autre machine à lancer des pierres nommée « perdreau », dont le nom se rencontre d'ailleurs plus anciennement[1] :

V. 20556. Près du roy, devant sa baniere,
Metent François trois perdriaus
Getanz pierres aus enviaus[2]
Entre Flamens, grosses et males.

[1] Voyez le dictionnaire de M. Godefroy, et ajoutez la traduction de Guillaume de Tyr, l. VIII, chap. XIII (éd. P. Paris).

[2] C'est ainsi qu'il faut lire, comme avait déjà fait Du Cange (au mot *Perdiceta*). Les deux éditions de Guiart portent *aus enuiaus*, et dans la dernière cette locution est traduite à tort par « aux gens importuns, incommodes ». *Aus enviaus* ou *a enviaus* signifie « à l'envi ».

Guiart nous dit en un autre endroit ce que nous devons entendre par le mot « artillerie » :

Artillerie est le charroi V. 20227.
Qui par duc, par conte ou par roi,
Ou par aucun seigneur de terre
Est charchié de quarriaus en guerre,
D'arbalestes, de dars, de lances,
Et de targes d'unes semblances;
De tiex hernois la prendre seulent
Li desgarni qui prendre en veulent.....
Pietons de targes se garnissent,
Aucuns d'entr'eus lances saisissent,
Qu'il paumoient legierement.....

La langue de Guillaume Guiart est riche en expressions intéressantes pour le lexicographe. Du Cange, qui possédait le manuscrit de notre chronique, en avait déjà relevé un grand nombre; ses continuateurs en ont ajouté d'autres, et l'auteur du grand Dictionnaire de l'ancienne langue française en cours de publication a encore trouvé à glaner largement après eux. Ce riche fonds n'est pourtant pas épuisé, et plus d'un mot employé par notre auteur n'a pas été relevé, bien qu'il méritât de l'être. Ainsi *gambe*, au sens de « courbe, « plié », ne se trouve que chez lui :

Mès de retourner s'aprestoient V. 6727 B.
A esploit li droit et li gambe;
O eus retournoit l'oriflambe.

Un exemple de *guersoi* aurait pu avec profit être ajouté à ceux qui ont été recueillis :

Englois qui de boire a guersoi
A grans henas pleins de godale
Sevent la guise bone et male...

Nous pourrions alléguer beaucoup d'autres preuves de la richesse du vocabulaire de Guillaume Guiart; il suffit d'indiquer un des côtés par lesquels son œuvre mérite l'intérêt et l'étude[1].

[1] La langue de notre auteur a été récemment l'objet d'une étude spéciale : *Ueber die Sprache des Guillaume Guiart...* von *Georg Meerholz* (Breslau, 1882). L'auteur de cet essai n'a connu que l'édition Buchon.

Quand, après le règne de Philippe Auguste, Guillaume le Breton et Rigord lui ont fait défaut, Guiart paraît s'être appuyé sur la traduction plutôt que sur l'original des *Gesta regis Ludovici*, conservés tous les deux dans l'abbaye de Saint-Denys, et déjà réunis sans doute au corps des Grandes Chroniques. On croit aujourd'hui que la relation du règne de saint Louis fut jointe au texte français des Grandes Chroniques en l'année 1274, époque de la présentation de l'ouvrage au roi Philippe le Hardi. Guillaume Guiart s'est le plus souvent contenté de suivre cette première rédaction française; cependant il lui est arrivé parfois d'éclaircir et de compléter le modèle qu'il avait adopté. Dans le récit des troubles d'Angleterre, Guillaume de Nangis s'était contenté de dire que le roi, les barons et les prélats s'étaient accordés à faire une constitution fondée, disaient-ils, sur l'intérêt public, « quamdam constitutionem ad utilitatem reipublicæ, ut « dicebant. » Et, dans sa traduction française de cette vie de saint Louis, le même historien avait indiqué quelle était cette constitution : « Si parlerent de l'estat du roiaume et des cous- « tumes du païs. Si parla un chevalier et dist que le royaume « de France estoit bon, fort et vertueus des gens d'Angle- « terre, pour ce qu'ils y aloient demourer..., pour la cous- « tume du païs qui est tele que le premier des enfans a tout « et les autres sont povres, et convient que il voisent querre « leur soustenance en France... Mais se il partoient ainsi « come il font en France, il entendroient a labourer les « terres et les boscaiges, et le peuple se monteplieroit. — « Par la pitié Dieu! dist le roi, je m'accorde que ainsi soit il « fait et que ceste mauvaise coustume soit abatue. » Elle le fut en effet, mais pour peu de temps, le roi ayant bientôt rétabli l'ancienne loi anglaise qui donnait tout à l'aîné au détriment des autres enfants. On voit par ce passage, comme l'ont d'ailleurs remarqué les plus récents historiens du droit, qu'en France, au XIIIe siècle, la coutume n'admettait pas le droit d'aînesse, au moins aussi absolument qu'en Angleterre.

Voici comment Guillaume Guiart a rendu ces lignes de

Nangis. L'an 1263, dit-il, le roi d'Angleterre réunit tous ses barons,

Lesquiex ensemble, a parlement, V. 10479.
Il pria debonnairement
Que communement s'acordassent
A ce c'une coustume ostassent,
Et vous dirai quele en lisant.
S'uns homs, gentis ou païsant,
Fust la morz, et enfanz eüst,
Pleüst li ou li despleüst,
L'estatut a ce s'aportoit
Que l'ainzné le tout emportoit,
Li autre riens ne rescouissent,
Alassent quel part qu'il vousissent:
Leur droiz iert ainsi devisez.
Li baron du fait avisez,
Qu'il connurent a deshonneste,
Obeïrent a sa requeste,
Et voudrent, tant furent menez,
Que les enfanz d'un pere nez,
S'engendrez fussent loiaument,
Partissent le leur ygaument
Et selonc l'ordre qu'il devoient,
Comme cil de France faisoient.

Guillaume Guiart indique mieux que le traducteur de Saint-Denys l'endroit où fut d'abord découverte la dépouille mortelle de Mainfroi : « Onques ne peut l'on savoir, « dit le traducteur, qui l'avoit ocis, pour ce que il avoit « vestu autres armeures que les seues; le roy Charles com- « manda qu'il fust dessevré des autres et enterré, que les oi- « siaus ne devourassent sa charoigne; si fut enterré en une « voie commune près de Bonnivent. » Les vers de Guiart se rapprochent plus des admirables tercets que Dante a consacrés à Mainfroi dans le troisième chant du Purgatoire :

Mès onc nus homs ne sot a dire V. 10989.
Pour certain qui le pot ocire.
Car le jour de celes nuisances
Porta estranges connoissances.
L'endemain, si com j'ai seü,

Fu entre les morz conneü,
Et près du grant chemin ferré,
Dehors Bonivant, enterré.

Mais, à tout prendre, Guiart semble pressé d'en finir avec le texte des Grandes Chroniques : il les abrège de plus en plus pour arriver plus vite aux dernières guerres, dont il pourra parler en témoin oculaire et sans le secours des précédentes relations écrites. C'est à compter de l'année 1296 qu'il ne rime plus sous les auspices de l'abbaye de Saint-Denys. Pour les premiers événements du XIVe siècle, son témoignage offre donc un grand intérêt; même, pour les opérations de guerre, il est véritablement incomparable. C'est lui qu'il faut interroger, avant Villani et le continuateur de Nangis, sur toutes les circonstances de la défaite de Courtrai; c'est par lui surtout que nous savons comment les sergents et les arbalétriers, qui formaient notre première infanterie, après avoir franchi le pont de Courtrai, avaient repoussé les Flamands, et n'auraient pas laissé la victoire un instant incertaine, si la jalousie de la chevalerie, indignée de voir les vilains triompher sans partager avec elle la gloire de la journée, n'avait changé la face du combat : « Les arbalétriers de France se baissent, tendent leurs « cordes et décochent leurs flèches. Elles tombent plus « dru que grêle sur l'ennemi, dont elles brisent les targes « et percent les chairs. » Les Flamands ne soutiennent pas cette attaque; ils reculent de plusieurs centaines de pas, et les piétons, encouragés par ce premier succès, jettent leurs arbalètes, et, la coiffe lacée, l'écu d'une main, l'épée de l'autre, courent sur les Flamands, avec lesquels ils sont bientôt aux prises :

V. 15104. Une partie en desconfisent,
Qui fuians se desatropele.
Quant messire Valepaiele
Voit Flamens comme en aventure
De reçoivre honte et laidure,
Ainz qu'il partent de la endroit,
Et il aperçoit qu'a endroit

Ont cil du roi bone partie,
Au comte d'Artois haut escrie :
« Sire, cil vilain tant feront
« Que l'oneur en emporteront;
« Et s'il metent a fin la guerre,
« Que sont li noble venu querre?
« En vain les i a l'en lassez.
« Poignons, car tens en est passez.
— Mouvez! » dit li quens, et cil broche.
Tout le renc adoncques descoche;
D'aler isnelement chevissent :
Parmi les pietons se flatissent,
Qu'a force des destriers entreuvrent,
Des leurs meismes le champ queuvrent
Et merveilleus nombre en estaingnent.
De cele venue se plaingnent
Pietons françois greigneurs et mandres...

Et qu'en résulta-t-il? Une horrible confusion, puis une défaite complète. Les Flamands, d'abord effrayés, reforment les rangs, puis leurs arbalétriers prennent leur revanche. Les chevaux glissent sur un terrain mouvant et marécageux, et toute défense devient inutile. Le comte d'Artois périt un des premiers, et avec lui le chevalier qui lui avait donné le funeste conseil. Toute la fleur de la noblesse française est égorgée par les vilains, qu'elle n'avait pas voulu laisser vaincre par d'autres vilains. Ainsi l'on aurait pu, dès ce temps, voir la nécessité de grands changements dans la théorie militaire; on pouvait comprendre tout le parti qu'il y avait à tirer de l'infanterie française. Mais l'expérience devait être perdue; la noblesse devait défendre pied à pied le terrain de la cavalerie, et c'est pour avoir tardé trop longtemps à admettre les piétons au partage de la gloire militaire que la France devait encore subir de plus grands désastres à Créci, à Poitiers. Sous Philippe le Bel au moins on tira plusieurs revanches de Courtrai. Peu après la bataille, Gravelines fut attaquée, puis emportée. Guiart assistait à la plus meurtrière de ces entreprises, et tel est le plaisir qu'il prend, le feu dont ses yeux semblent allumés en racontant la belle résistance des Flamands et le triomphe

définitif des Français, qu'on lui pardonne de consacrer près de onze cents vers à ce récit d'un coup de main d'une importance fort secondaire, mais dont les historiens de France et de Flandre auraient dû pourtant dire quelques mots.

Il faut aussi tenir grand compte du récit, plus long encore, de la bataille navale de Ziericzee, dont les Chroniques de Saint-Denys semblent n'avoir dit quelques mots que pour justifier l'importance et la fidélité des souvenirs de Guillaume Guiart. Ce beau fait d'armes, que les chroniqueurs flamands avaient, comme notre rimeur le leur reproche, « entrelessié », et dont la plupart de nos modernes historiens ont eu le tort de rapporter tout l'honneur aux Génois, mérite assurément d'occuper une grande place dans les fastes de la marine française. L'amiral de France Renier Grimaldi et le Calaisien Pédogre, voulant obliger le fils du comte de Flandre, Gui de Namur, à lever le siège de la ville maritime de Ziericzee en Zélande, avaient conduit devant cette ville onze galères et trente-huit vaisseaux de premier ordre :

V. 18063. Ce ne furent mie naceles,
Mès trente et huit nés granz et beles,
Riches et plaisanz et entieres,
A chastiaus devant et derrieres,
Selonc raison longues et lees,
Et de touz costez crenelees,
Pour miex deffendre qu'on nes praingne.
Les huit en estoient d'Espaingne
Pour marcheandise venues;
A gages furent retenues
De par le roi, o le navie
De Calais et de Normendie,
Dont el port furent la les trente;
Onze galies, a m'entente
Rot, la l'amiraut a sejour.

Cette flotte, qui transportait dix mille hommes d'armes, était donc bien française; à l'exception des huit bâtiments marchands d'Espagne et des onze galères génoises, elle était fournie par les marins de Calais et de Normandie. Il

faut tenir compte, avec Le Grand d'Aussy, de ces détails, car trente-six années séparent la victoire de Zierickzee de la défaite de L'Écluse, par laquelle on a trop longtemps eu coutume de commencer l'histoire de notre marine militaire. Notre savant confrère, M. Charles Jourdain, a d'ailleurs récemment montré quelle importance cette marine avait déjà sous Philippe le Bel, et quels soins particuliers le roi en prenait; il n'a pas omis d'invoquer le témoignage de Guiart.

Jourdain (Ch.), Excursions histor., p. 385-421.

Aux quarante-neuf bâtiments du roi de France il faut ajouter cinq grands vaisseaux hollandais que Pédogre put réunir aux siens. Les forces de Gui de Namur étaient quatre fois plus considérables. Il n'avait pas moins de quatre-vingt mille hommes, distribués sur nefs, chalands, coques et bâtiments de toutes grandeurs. La flotte française se forma d'abord sur quatre rangs, les quinze grands vaisseaux, commandés par Pédogre, en avant, les autres à la suite jusqu'aux galères de Grimaldi, qui ne devaient prendre part au combat qu'à toute extrémité :

Les vessiaus sont si bel menez V. 18355.
Que je croi que miex ordenez
Ne vit homs nus en un tas tel.
Au bout des mas sont li chastel
Bien crenelez à quatre quierres
Garniz de quarriaus et de pierres,
Que on la endroit aüna.
Trois bons serjanz en chascun a . . .
En pluseurs lieus ra batelez
Qui emmi les mas ont leur gistes,
Ou il ra bons serjanz et vistes,
En chascun sis ou cinc ou quatre,
Touz armez comme pour combatre . . .
En chascune nef bone et male
Ra il au mains une espringale . . .

Pédogre, sentant qu'il ne pouvait retenir l'impatience des siens, s'était approché du rivage jusqu'à la portée d'une arbalète avec ses quatre plus fortes nefs; mais, contrarié par le reflux, il dut s'amarrer dans le sable jusqu'au mo-

ment où le retour des eaux lui permit de se mouvoir en même temps qu'il laissait à l'ennemi la liberté d'approcher. Voyant alors le danger que Pédogre courait, tout le reste de la flotte française changea son ordre de bataille et s'étendit sur une seule ligne, en prenant soin de lier les bâtiments les uns aux autres.

Le combat commença vers trois heures et ne finit qu'à l'approche de minuit. Trois des vaisseaux espagnols tombèrent au pouvoir des ennemis; mais leur équipage eut le temps de passer sur les bâtiments voisins, tandis que la « Jeannette de Rouen » avait abordé la plus grande des nefs flamandes, appelée « l'Orgueilleuse de Bruges », et avait fait main basse sur tous ceux qui la montaient; car de prisonniers on ne parlait d'un côté ni de l'autre.

Grimaldi sortit de son repos à la fin de ce premier combat. Dès que le silence eut succédé au bruit des « espringales » et aux cris des combattants, il désancra une de ses galères et alla lui-même examiner l'état de la flotte ennemie. Les Flamands, soit par l'absence de signaux, soit parce qu'ils ne craignaient plus d'être attaqués, n'avaient pas réuni leurs bâtiments, qui erraient çà et là à certaine distance du port. Revenant aussitôt à ses galères, l'amiral en fait lever les ancres et les dirige lui-même en avant des nefs de Pédogre. Alors il entoure et capture aisément trois des nefs ennemies, et il menaçait déjà du même sort une quatrième, quand Gui de Namur, rassemblant à la hâte ses plus grands vaisseaux, sépare les galères de Grimaldi des bâtiments de Pédogre, prend à son tour l'avantage; et Grimaldi sans doute eût payé cher son hardi coup de main, si Pédogre, par une habile manœuvre, n'était parvenu à diriger toutes ses forces sur le point où l'ennemi resserrait les galères de l'amiral. Ainsi pris de l'arrière et de l'avant par une flotte mieux ordonnée et sans doute mieux commandée que la leur, les Flamands opposèrent une résistance héroïque, mais inutile. Ils furent tous massacrés, à l'exception d'un petit nombre de chevaliers et de bourgeois, épargnés dans l'espoir des rançons qu'on en pouvait attendre. Il y a dans tout ce récit de

Guillaume Guiart une chaleur et même un talent de versification qu'on ne saurait méconnaître:

Chascun i fiert, chascun i fautre : V. 19337.
Un seul d'eus n'a pitié de l'autre,
Pour meschief qu'avenir li doie.
La oïssiez crier : « Monjoie! »
Es rens de la prise plus grande,
« Calais! Normendie! Hollande! »
A voiz si hautes et si cleres,
Espouventables et ameres,
Que Flamens qui les granz cos sentent
De touz costez s'en espouventent...
Enmi leur nés, sans eus deffendre,
Les vont li serjant le roi prendre,
Dont il pert que le floz tressaille,
Quant il pensent a la bataille
De Courtrai, ou la fleur de France
Fu ocise a si grant viltance
Et a tel meschief, c'onques n'urent
Merci nul de ceus qui la furent
Pour chose que il requeïssent,
Que Flamenz touz nes oceïssent :
De reançon n'avoient cure;
Pour cele grant desconfiture
Ont cil du roi en tel maniere
Toute pitié getee ariere...

Cette bataille navale rendit la Zélande, que venait de conquérir Gui de Namur, au comte de Hainaut, ami du roi de France. Elle fut glorieuse pour les braves gens qui la gagnèrent et qu'on avait surtout recrutés à Calais, à Dieppe, à Rouen; elle le fut pour Jean Pédogre, qui seul avait combattu le premier jour et avait le lendemain décidé la victoire. On ne rend donc pas justice aux véritables vainqueurs en reportant sur les Génois tout l'honneur de la victoire navale de Ziericzee. « Philippe le Bel, dit sèchement un célèbre « historien moderne, loua des Génois, et avec leurs galères « il gagna une bataille navale devant Ziericzee. » Jugement étrange et inexcusable après le beau travail que Le Grand d'Aussy avait déjà fait sur cette partie de la chronique de Guillaume Guiart.

Michelet, Hist. de Fr., édition de 1861, t. III, p. 89.

C'est par la campagne de Flandre et la victoire de Mons-en-Pevèle que Guiart a terminé son poème. Nous ne prétendons pas le suivre dans tous les curieux détails qu'il nous donne et dont les historiens modernes nous semblent avoir tiré trop peu de parti; mais nous nous arrêterons sur la description animée du tableau qu'offrait alors une armée en campagne. On aime à lire le dénombrement des provinces et des villes qui avaient envoyé leur contingent de noblesse et de bourgeoisie; à voir, pour ainsi dire, défiler les uns après les autres Picards, Bourguignons, Champenois, Normands, Angevins, Chartrains, Manceaux, Toulousains; on aime à les voir faire, dans la ville où ils se sont amassés, tous leurs préparatifs de guerre ou se livrer à leurs bruyants ébats :

V. 10500. De Navarre, et devers Espaingne
Revienent bidaus a granz routes
Desquiex les compaignies toutes
En guerre, par acoustumance,
Portent deus darz et une lance,
Et un coutel a la ceinture :
D'autres armeüres n'ont cure.
Tant i vient gent et si grant nombre
Que li peuples la vile encombre . . .
A peine s'i peut l'en tourner.
Par la vile font ratourner
Li soudoier leur armeüres :
Les uns font faire enheudeüres [1]
Es espees toutes nouveles,
Et font fourbir les alemeles;
Aucuns encordent arbalestes
Pour estre en bataille plus prestes;
Li autres cousent leur banieres
En lances roides et entieres,
C'on ne les puist tost aterrer;
Aucuns refont leurs darz ferrer
Et apointier les fers des lances
Pour miex entrer es connoissances.
Garçons resont en trop grant paine
De pourchacier fain et avaine
A leurs chevaus que garder doivent.

[1] C'est ainsi qu'il faut lire, et non *enhendeüres*.

Ribauz d'autre partie boivent,
Sans demander chambre ne sale,
Parmi les rues la godale.
Tel noise font et tel plait tiennent
Li soudoier qui vont et viennent
Et les uns aus autres sermonent
Que toutes les rues en sonnent.

On aime à le voir ensuite essayer de peindre l'intérieur du camp de cette grande armée, répandue sur le terrain inégal qui séparait Arras de Fampoux. Nous assistons au départ d'Arras, tambours battant, trompes « bondonnant », bannières déployées; d'abord les chevaliers et les écuyers, les coursiers que les garçons mènent en dextre; puis les clercs chantant mélodieux motets, les « bidauds » dansant, les charretiers jurant, les folles femmes riant à pleine gorge, enfin les sergents, les hérauts et les goujats. On dresse les pavillons, les seigneurs s'abritent sous de riches tentures, les sergents sous le feuillage des arbres qu'ils taillent dans la campagne. Cependant les gens qui veulent gagner circulent autour des tentes. Les uns établissent leurs fourneaux sur les fossés d'enceinte pour y cuire « tartes et pastez ». Les autres voiturent leurs tonneaux par les allées, et vendent aux soudoyers leur vin aigri ou leur « godale » trouble, qu'ils prétendent faite à Arras. Les vieilles crient les fromages et le pain blanc, les cuisiniers écument leurs pots, les brelandiers étalent leurs dés auxquels maint sergent se laisse prendre. On joue, on jure, on querelle :

Lors les veïssiez entrebatre V. 19702.
Et donner meriaus et poignies
Et muselees et groignies. . .
Le sanc leur saut plenierement,
Mès paiz font si legierement
Qu'il ne convient que de leur dete
Prevost ne ballif s'entremete.

Sans se faire le champion exclusif des roturiers, des arbalétriers, sergents et « bidauds » qui eurent la part principale à la victoire, Guiart, qui se trouvait dans leurs rangs, se plaît

IMPRIMERIE NATIONALE.

à leur rendre une justice chaleureuse. On en jugera par le passage suivant, embarrassé malheureusement d'une longue parenthèse, que nous ne citerons pas, sur les quatre humeurs ou complexions de l'homme :

V. 20905. Qui lors fust la veoir peüst
Et connoistre certainement
Que li drap ne li garnement,
Les biaus atours ne la richece,
La force ne la gentilece. . .
Ne font l'omme viste ne preuz. . .
Car si come li auteur dient
Tous hommes se diversefient,
Juïs, paiens et crestiens,
Et, selon les naturiens,
L'omme est sanguin ou colerique,
Fleumatique ou melancolique :
Cestes quatre complessions
Queurent par toutes regions. . .
Dont l'on peut veoir clerement
Que tel est vestu povrement. . .
Qui plus a largece et bonté
Que tel qui maintient un conté.
Nel di pour nul homme despire,
Mais, cele journee, au voir dire,
Se souz Monz en Pevle fussiez,
Pluseurs veoir en peüssiez
Qui par defautes de deniers,
Dont il n'orent pas pleins greniers,
Furent en armes si deroutes
C'on pourroit bien veoir leur coutes :
Nonpourquant si forment se prisent
Que li renc pas ne leur souffisent,
Ainz en issent, el champ se fierent
Com cil qui demandent et quierent
Bataille pour eus esprouver.

En peu de mots, voici la relation que notre rimeur donne de cette bataille de Mons-en-Pevèle, à laquelle ses récentes blessures l'empêchèrent, il est vrai, de prendre part, mais dont il dut bien connaître les principales circonstances par le récit de tous ceux qui, plus heureux, en revenaient. Les

deux armées se trouvèrent en présence, le 18 août 1304, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Les Flamands, descendus des hauteurs de Mons-en-Pevèle, avaient laissé sur les versants de la montagne leurs vivres, leurs chevaux, leurs vêtements, leurs provisions. Ils s'étaient assez avancés pour n'être plus séparés des Français que par un large fossé, creusé quelques années auparavant. Ils s'étaient adossés à un formidable retranchement, formé de trois rangs de chariots, dont les brancards s'enchevêtraient les uns dans les autres. L'honneur d'avoir été les premiers à s'ébranler appartint aux sergents et arbalétriers français, que commandait messire Thibaud de Cepoi. Ils allèrent traverser le fossé à l'une de ses extrémités; puis, fondant sur l'aile droite des ennemis, ils refoulèrent en désordre ceux qui la composaient sur le centre. A l'exemple des piétons, les chevaliers passèrent du côté opposé; mais au lieu de revenir sur le centre ennemi, entre les chariots et le fossé, ils prirent position derrière les chariots, et de là tentèrent de s'ouvrir un passage jusqu'au gros de l'armée flamande. La lutte fut longue et acharnée; mais les Flamands, ainsi pressés des deux côtés, auraient apparemment fini par rendre les armes, si les piétons, cédant à leur soif de butin, n'eussent tout-à-coup laissé leurs adversaires pour se porter tumultueusement vers la montagne où se trouvaient les tentes, les chevaux, les tonneaux de l'ennemi. Ce fut un pillage merveilleux, que Guillaume Guiart nous raconte de sa meilleure verve. Au moment où la voix de Thibaud de Cepoi ne pouvait plus être entendue, Philippe le Bel envoya l'ordre à ceux qui faisaient le siège des chariots flamands de repasser le fossé et de revenir à lui. L'ordre fut exécuté, non sans que les Flamands, délivrés de cette double attaque, fissent éprouver d'assez grandes pertes à ceux qui semblaient leur abandonner la place. Puis, remarquant le désordre qui régnait devant eux dans le camp français, ils prennent une résolution hardie et généreuse : c'est de franchir le large fossé, et de s'avancer d'un pas résolu vers les pavillons au milieu desquels flottait la bannière fleurdelisée.

Ils arrivent, massacrant les sergents qui défendaient la première barrière, et, pénétrant à l'improviste au milieu d'une « bataille » assez nombreuse de chevaliers à moitié désarmés, ils tuent les premiers et jettent parmi les autres une véritable panique. Tout fuit, tout se disperse; à peine cinquante hommes d'armes, résolus à mourir, se hâtent de reprendre leurs heaumes pour former autour du roi un rempart de leurs corps. Le sire de Chevreuse, chargé de porter l'oriflamme, est tué des premiers à l'entrée du pavillon royal : deux fidèles Parisiens,

V. 21246. Jaques et Pierres Gencian,
Deus bourjois de courtois lingnage,
De Paris nez, qui leur eage
En mainte place servi l'urent,

restent à l'étrier de Philippe le Bel, qu'ils portent avec assez de peine sur les arçons :

V. 21252. A la premiere fois failli
Li bons rois, qui trop se coita;
Mais a l'autre si esploita
Que par grant force et par isnele
Fu, le chief sans heaume, en la sele.

Tous les écrivains contemporains, Nangis, Villani, Godefroi de Paris, s'accordent à rendre hommage au courage, au sang-froid, à la résolution que Philippe le Bel aurait montrés dans cet instant critique. Nous devons pourtant remarquer que Guiart, dont l'intention était d'offrir son poème au roi, garde sur ce point un silence complet, dont il faut de toute nécessité tenir quelque compte. Quoi qu'il en soit, les deux fidèles bourgeois tombèrent étendus morts aux pieds de Philippe. Plusieurs autres braves guerriers furent frappés autour de lui, jusqu'à ce qu'enfin reparurent, couverts de leurs armes, les chevaliers qui d'abord avaient pris la fuite : les Flamands reculèrent, et leur retraite précipitée fut une véritable déroute. Tandis qu'ils fuyaient pour ne s'arrêter qu'à Marquette, au delà de Lille, le roi couchait

sur le champ de bataille et faisait entonner par les clercs de l'armée un *Te Deum* de réjouissance. Deux jours après, son armée triomphante arrivait aux portes de Lille, qui reçut les conditions du vainqueur. Telle fut la journée de Mons-en-Pevèle, que les deux plus récents historiens de la Flandre ne craignent pas de représenter, l'un comme un succès que pouvaient également réclamer les deux armées, l'autre comme une victoire des Flamands sur les Français. C'est ainsi que l'on a trop souvent écrit l'histoire de France, même en France. Quand nous examinerons la chronique de Godefroi de Paris, nous verrons un autre récit de cette journée, qui devait mettre fin à la guerre. Mais ce deuxième historien ne mettra pas en doute plus que Guiart, Nangis et tous les autres contemporains la complète défaite de l'armée flamande.

Il y a beaucoup d'apparence que les vingt-six vers qui suivent le récit de la bataille de Mons-en-Pevèle et qui terminent le poème de la Branche des royaux lignages sont d'une autre main, ou bien ont été ajoutés rapidement par Guiart, quand il renonça à sa première pensée de suivre les événements postérieurs à mesure qu'ils arriveraient. Nous ne savons si l'on doit beaucoup regretter cette détermination, car il ne voulait en tout cas raconter que les faits de guerre, comme il s'était contenté de le faire dès les premières pages. Aussi ne touche-t-il pas aux grandes querelles de Philippe le Bel avec Boniface VIII, avec la noblesse, avec le tiers état. Il ne semble pas savoir un mot de la funeste altération des monnaies, du grand crédit d'Enguerrand de Marigni, des constructions, des établissements dus à l'activité de Philippe le Bel. S'il eût poursuivi sa chronique rimée, il eût peut-être omis de parler du procès et de la suppression de l'ordre des Templiers, qui remplirent les trois années suivantes.

Mais, à le prendre tel qu'il est, ce poème de la Branche des royaux lignages tient une place importante parmi les documents de notre histoire. Guiart aimait les récits de guerre, il avait lui-même été soldat; ses descriptions doivent conserver aux yeux de l'antiquaire une grande valeur. Nul,

parmi nos vieux annalistes, n'a parlé aussi clairement et d'une façon aussi détaillée de tout ce qui tient à l'ancienne stratégie, aux différents corps dont une armée se composait, à la discipline, au costume, aux armes, aux machines de siège et de campagne. Sur tous ces points il est pour ainsi dire intarissable. Et puis on reconnaît dans tous ses récits de combats un homme du métier, qui, avant de raconter une action, en comprend lui-même parfaitement tous les incidents, toutes les circonstances; ce mérite est assez rare, même parmi nos historiens les plus autorisés, pour qu'on lui en tienne un grand compte. D'ailleurs il paraît sincère et d'une parfaite candeur; et le touchant intérêt qu'il porte à la gloire de la France en général et des sergents d'Orléans en particulier ne l'entraîne à aucune exagération des succès du roi et des hauts faits de ses compatriotes. On lui a reproché à bon droit les chevilles de ses vers et les longueurs de son poème. Les chevilles de versification étaient inévitables du moment qu'il tenait, comme il le dit lui-même, à donner à ses vers des rimes « lionimes », c'est-à-dire portant toujours sur deux syllabes; il en résulte, il est vrai, des remplissages souvent presque intolérables pour nous, mais qui ne choquaient pas alors; leur insignifiance même garantit du moins la bonne foi de l'auteur, qui n'a recours, pour obtenir ses rimes, qu'à des formules à peu près vides de sens, et ne sacrifie jamais la rectitude de son jugement ou l'exactitude de son récit à la consonance. Ainsi, comme on l'a fort bien remarqué, « les droit parlant et les « baubes », « les luxurieux et les chastes », « les velus et les « chauves », « les megres et les gras » n'interviennent que pour les besoins de la rime; mais ces méchantes façons de l'obtenir étaient alors un procédé permis; si Guiart en a poussé l'usage jusqu'à un abus presque sans exemple, c'est qu'il tenait avant tout, et qu'il arrivait par cet artifice à ne rien omettre de ce qu'il se croyait obligé de raconter. Il faut d'ailleurs reconnaître que ce défaut, auquel on s'accoutume, est souvent compensé par la vivacité du récit, l'originalité de la tournure et le pittoresque de l'expression, et que parfois

Guiart sait trouver sans effort apparent ses rimes toujours d'une surprenante richesse.

La Branche des royaux lignages a été imprimée en entier par J.-A. Buchon, dès 1828, d'après le seul manuscrit qu'on en possède. En 1865, l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'a insérée dans le tome XXII des Historiens des Gaules et de la France; les éditeurs ont apporté à la revision du texte un soin minutieux, et se sont efforcés, dans des notes très multipliées, d'éclaircir les obscurités, souvent fort grandes, de la langue et du style de l'auteur. On doit regretter que le système suivi dans cette grande publication les ait obligés de laisser de côté les vers 497-8964, relatifs aux règnes de Philippe Auguste et de Louis VIII, en sorte que l'édition de Buchon reste indispensable à qui veut connaître l'œuvre entière du brave sergent orléanais[1].

Borel et après lui La Monnoye ont identifié Guillaume Guiart avec Guiart, auteur d'un « Art d'amours » dont nous avons parlé ailleurs; mais cette identification n'a aucune vraisemblance : Guiart est le prénom de l'auteur de l'Art d'amours et le nom de famille de l'auteur de la Branche des royaux lignages. P. P.

La Croix du Maine, Bibl. françoise, t. I, p. 357.

Hist. litt. de la France, t. XXIII, p. 291, et t. XXIX, p. 472.

YVES,

MOINE DE SAINT-DENYS.

Yves, moine de Saint-Denys, près Paris, est l'auteur maintenant reconnu d'une compilation sur la vie et les

[1] Il est résulté de cet état de choses une certaine difficulté pour nos citations. Buchon a trois numérotages différents, le premier pour le prologue, le second pour la partie du poème qui concerne Philippe Auguste et Louis VIII, le troisième pour la suite, remplissant son second volume. Les éditeurs du tome XXII des Historiens de France, au contraire, n'ont qu'un chiffrage depuis le commencement jusqu'à la fin. Quand nous avons cité les vers 497-8964, numérotés dans Buchon 1-8120, nous avons indiqué le chiffre qu'ils ont dans l'édition de Buchon (en faisant suivre ce chiffre d'un B.), sans rectifier les nombreuses erreurs qui se sont glissées dans la numérotation de cette édition.

miracles posthumes du patron de son abbaye, compilation d'un assez fort volume, dont le texte le plus complet nous est offert par le numéro 5286 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale.

L'ouvrage se divise en trois parties. Dans la première est très minutieusement racontée la vie légendaire du notable citoyen d'Athènes, Denys de l'Aréopage, depuis sa naissance jusqu'à la prédication de saint Paul. La deuxième contient un récit non moins détaillé de tout ce qui advint au même personnage après sa conversion au christianisme : d'abord évêque d'Athènes, puis apôtre dans les Gaules, il fonde l'église de Paris, et meurt enfin de la mort des martyrs sous les murs de cette ville. De ces deux parties il n'y a vraiment rien à tirer pour l'histoire. La troisième est plus intéressante. Elle commence, il est vrai, par d'autres fables. L'an 1152 avant Jésus-Christ, quelques Troyens, échappés aux mains des Grecs, arrivent, conduits par Anténor, sur les rivages déserts du Palus Méotide, et s'établissent en ce lieu qu'ils trouvent à leur gré. Peu de temps après, ils ont construit en cette solitude une grande ville, la ville de Sicambrie, dont la constante prospérité nous est attestée par un accroissement merveilleux de population. Il est, en effet, si merveilleux que, quatre siècles écoulés, l'an 698 avant Jésus-Christ, vingt-trois mille Sicambres, tous de race troyenne, traversent l'Allemagne et l'Autriche, et viennent, sur les bords de la Seine, fonder une autre ville, non moins considérable, non moins célèbre, la ville de Paris. Mais ce qu'on lit à la suite de ce préambule n'est pas uniquement fabuleux; il y a quelques narrations rédigées sur des documents que l'auteur a pu croire sincères, ou d'après les chroniques peut-être véridiques auxquelles il a fait, pour les temps modernes, d'intéressantes additions. C'est au règne de Dagobert que commencent les épisodes qu'il est permis d'appeler historiques. Dagobert étant un des principaux bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Denys, l'auteur raconte son règne avec quelques détails. Sur Charlemagne il ne reproduit guère que les inventions du faux Turpin. Il le fait voyager à Con-

stantinople et de Constantinople à Jérusalem, suivi par un corps d'armée qui dépossède les Musulmans de la Terre Sainte. Reconnaissant d'un tel service, l'empereur d'Orient lui donne un des clous de la vraie croix. Suit l'histoire de ce clou fameux. Charlemagne le dépose à son retour dans le trésor de Saint-Denys. Or combien ce don gratuit lui sera profitable! Charlemagne n'ayant pas vécu, comme on le sait, très chastement, son âme, à l'heure de sa mort, allait être ravie par les démons; mais survinrent aussitôt saint Denys et saint Jacques, qui donnèrent la chasse aux démons et transportèrent au paradis l'âme sauvée. On retrouve dans le même chapitre le récit bien connu du moine de Saint-Gall sur les deux clercs hiberniens qui, déposés sur la rive gauloise, font proclamer qu'ils sont marchands de science, et que Charlemagne appelle à sa cour pour les combler de faveurs. Mais le moine de Saint-Gall ne dit pas où Charlemagne établit leur école. Il l'établit à Paris, dit avec assurance le moine de Saint-Denys : *Constructis Parisius habitaculis opportunis, ibidem eos docere instituit.* Ainsi Charlemagne était déjà communément réputé le fondateur de l'Université de Paris.

Après le règne de Charlemagne la chronique est plus brève; mais avec les règnes de Philippe Auguste, de saint Louis, elle prend de nouveaux développements. Ce n'est pas, à la vérité, qu'elle soit plus originale en cette partie, car on y signale de nombreux emprunts faits aux *Gesta* de Rigord. Mais elle devient plus instructive quand commence le règne de Philippe le Bel. On y peut voir, en effet, l'opinion de l'auteur sur quelques faits contemporains. Cette opinion n'est pas toujours clairement exprimée, l'auteur ayant écrit son livre pour complaire à Philippe le Bel et l'offrant, après la mort de Philippe le Bel, à son fils Philippe le Long; mais alors ses réticences le trahissent, on devine qu'il blâme tout ce qu'il ne loue pas. Ainsi la révolte des Flamands a dû lui paraître juste; on le comprend quand on le voit s'associer aux plaintes portées contre le gouverneur français, Jacques de Saint-Paul. De même, quand il rejette sur les

conseillers du roi les fréquentes altérations de la monnaie, on peut être assuré qu'il condamne ces mesures funestes. On remarque, en outre, dans l'image qu'il nous a tracée de Philippe le Bel, plusieurs traits qui surprennent. Ce prince est ordinairement représenté comme très volontaire, très ferme en ses desseins, et même, dans l'occasion, très dur envers ses ennemis. Le témoignage de notre chroniqueur est sur ce point tout à fait contraire. Il va même jusqu'à lui reprocher sa trop grande douceur, *nimia mansuetudo*, dont il signale plusieurs suites fâcheuses. Chaque fois qu'il parle de lui, tout d'abord il emploie ces termes *mansuetudo, mansuetus;* l'humilité et la mansuétude, voilà, dit-il, ce qui le distinguait particulièrement : *humilitate ac mansuetudine præcipuus*. Il le vante aussi de sa piété, dont il donne des preuves. Cependant ces preuves ne semblent pas toutes dignes de la même confiance. On n'admet pas volontiers que Philippe le Bel ait été, non seulement pieux, mais encore puérilement superstitieux.

Cette relation de la vie et des miracles de saint Denys occupe tout le volume inscrit sous le numéro 5286 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale. C'est un beau volume du XIVe siècle, enrichi de dessins à la plume qui sont de plusieurs mains. Il y en a de très remarquables. Un autre exemplaire, bien plus précieux encore, se trouve dans les numéros 2090, 2091 et 2092 du fonds français, à la même bibliothèque. Notre confrère, M. L. Delisle, qui l'a minutieusement décrit, suppose que c'est l'exemplaire offert en hommage à Philippe le Long. Les nombreuses miniatures qui décorent ces trois volumes sont d'une exécution très soignée, et, pour l'histoire de l'art, elles offrent des renseignements très précieux. On y trouve aussi d'utiles informations sur plusieurs édifices de Paris au XIVe siècle, sur les costumes variés des habitants de cette ville, officiers de police ou de justice, artisans ou marchands. La plupart des métiers de Paris y sont figurés. Quelques-unes de ces images ont été reproduites par la gravure. Malheureusement ce bel exemplaire est, depuis longtemps, incomplet; il l'était

Notices et extr. des mss., t. XXI, 2e part., p. 249.

Magas. pittor., 1846, p. 217-222.

Delisle (L.), Cabinet des manuscrits, t. III, p. 156, n° 121.

déjà quand Gilles Mallet dressait le catalogue des livres transportés dans la tour du Louvre par les ordres du roi Charles V; et ce qui manque, c'est la dernière partie, l'histoire des miracles, ou, pour mieux dire, la chronique des rois. Un troisième exemplaire, moins complet encore, est dans le numéro 13836 du fonds latin, à la même bibliothèque (ancien 1082 des manuscrits latins de Saint-Germain). Nous n'avons dans ce volume, exécuté par un copiste nommé Guillaume l'Escot, que les derniers chapitres de l'ouvrage, à partir du roi Dagobert, et les enluminures y sont rares. On signale enfin deux autres manuscrits de cette compilation dans les numéros 53 de Berlin et 695 de la reine de Suède, au Vatican. Ce dernier exemplaire contient la troisième partie tout entière, mais uniquement cette troisième partie.

Ayant rencontré, dans la bibliothèque d'Alexandre Petau, l'exemplaire que possède aujourd'hui le Vatican, André Duchesne avait reconnu l'intérêt de cette troisième partie, et en avait tiré quatre fragments qui ont été insérés, après sa mort, dans le tome V de sa grande collection, *Historiæ Francorum scriptores*, p. 257, 288, 395, 549. Le troisième et le quatrième de ces fragments ont été de nouveau publiés, par MM. Daunou et Naudet, dans le tome XX du Recueil des historiens des Gaules et de la France, p. 45, 540. Ils concernent la vie de Louis IX et celle de Philippe le Hardi. Un cinquième fragment, qui se rapporte à Philippe le Bel, a été pour la première fois imprimé par M. de Wailly, dans le tome XXI, p. 201, du même recueil. On en lit enfin deux morceaux de quelque étendue dans le tome VIII du *Neues Archiv*, p. 184-187. Ils ont été tirés par M. Holder-Egger du n° 53 de Berlin.

Cette compilation avait été d'abord attribuée à Gilles, abbé de Saint-Denys. On la trouve inscrite à son nom dans le Catalogue des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, t. IV, p. 69, et dans le Catalogue des manuscrits français, t. I, p. 356. Elle commence, en effet, par une lettre de cet abbé Gilles, présentant l'ouvrage à Philippe

le Long, et la première enluminure est la mise en scène de cette présentation. Un abbé, s'inclinant devant un roi majestueusement immobile, lui fait l'offre d'un volume, et le roi tend la main pour recevoir le présent de l'abbé. L'attribution des catalogues semblait, en outre, confirmée par divers passages du livre. Racontant quelques incidents de la bataille de Mons-en-Pevèle, l'auteur dit tenir ces détails de la bouche du roi Philippe le Bel : *Fuit rex Philippus, ut ab eodem postmodum cognovimus,* [*per magnum temporis spatium* [1]] *ita solus ut cum ipso non essent de suis hominibus nisi duo.* C'est évidemment à un personnage que Philippe le Bel a fait l'honneur de cet entretien familier. Nous apprenons plus loin que ce personnage appartenait à l'Église. Il assiste aux derniers moments de Philippe le Bel, lui lisant, pour l'encourager à bien mourir, l'évangile de la Passion : *Illo tempore* [2], *ipso audiente et intelligente, recitavimus historiam dominicæ passionis, circa quam interdum, ad ejus consolationem, aliqua notabilia dicebantur.* Enfin, à la page suivante, cet ecclésiastique joue le rôle de l'abbé de Saint-Denys, faisant une enquête sur un miracle qui avait eu lieu, disait-on, dans son abbaye en faveur d'un nommé Laurent, serviteur d'un scolastique suédois. Ainsi l'on avait eu de bonnes raisons pour attribuer l'ouvrage à l'abbé Gilles, signataire de l'épître dédicatoire, contemporain des rois Philippe le Bel et Philippe le Long. Cependant M. L. Delisle a facilement démontré la fausseté de cette attribution. En effet, vers la fin de l'épître, l'auteur est désigné par l'abbé Gilles lui-même. C'est un de ses moines, qu'il nomme Yves : *Ut ergo majestatis regiæ piis votis justisque et devotis desideriis qua possum sollicitudine efficaciter acquiescam, libellum præsentem de hujus antiqui præcellentissimique patris macharii Areopagitæ Dionysii ortu et decursu, libris, documentis, prædicationibus et doctrinis, de ejusque singulari in Galliis apostolatu, martyrio et agone,*

[1] Ces mots sont ajoutés par nous au texte publié par M. de Wailly d'après l'exemplaire conservé au Vatican. Nous devons cette variante à l'obligeance de M. Élie Berger, ancien membre de l'École française, à Rome.

[2] Dans le texte du Vatican : *Tunc etiam.*

signis et miraculis, sed et de regum Francorum gestis aliquibus, ex antiquorum authenticorumque curis scriptorumque dictis, brevi quodam compendio per dilectum fratrem ac venerabilem commonachum nostrum Yvonem, cui et hoc ipsum commisimus, tanquam perhumilem et devotum obedientiæ filium, studiose ac veraciter elaboratum, tam beatissimi patris et patroni nostri intuitu et honore, quam etiam regiæ dominationis consideratione pariter et amore, vestræ regiæ majestati humiliter offerre decrevi. Ainsi, dans les derniers chapitres de l'ouvrage, c'est bien l'abbé Gilles qui parle, racontant ce qu'il a vu, ce qu'il a fait; mais c'est le moine Yves qui, par ses ordres, a rédigé ces derniers chapitres comme le reste de l'ouvrage. Dans la miniature que nous avons décrite, on voit ce moine derrière son abbé. Il est probable que la présentation officielle du volume a eu lieu comme elle est ici figurée.

On avait fait encore une autre conjecture sur le nom de l'auteur. A la fin des numéros 2092 du fonds français et 13836 du fonds latin, qui sont de la même main, se lisent ces vers assez obscurs, qui manquent aussi bien dans le manuscrit du Vatican que dans notre numéro 5286 :

O genus insigne, rex, qui præclara benigne
Regna, Philippe, regis Francorum tramite legis,
Regalis voti Guillermi pennula Scoti
Librum scripsit ita de patroni tibi vita
Et regum gestis, quibus est historia testis,
Et de regali successu; nobile quali
Regnat honore Dei nunc usque genus Clodovei,
Et Karoli Magni vestigia penitus agni
In te præclare sequitur, rex, percipe gnare
Hanc per scripturam, cui debes tradere curam.
Per C ter D bis X septem tempus habebis. . . . . .

D'où l'on avait été conduit à supposer que l'auteur se nommait en latin *Guillermus Scotus,* en français Guillaume L'Escot ou Lescot. C'est la conjecture d'abord émise par M. Guérard, qui l'avait fait accepter par M. Letronne. Elle a depuis été reproduite par M. de Wailly, ensuite par M. Le Clerc. Evidemment elle doit être rejetée. L'attestation de

l'abbé Gilles est d'une telle précision qu'elle ne laisse subsister aucun doute. Comme l'a très judicieusement démontré M. Delisle, Guillaume l'Escot est le copiste du livre, il n'en est pas l'auteur.

Doublet, Félibien, Lebeuf, Lelong et d'autres avaient déjà fait mention du moine Yves, le désignant comme ayant écrit une Vie de saint Denys, mais paraissant ignorer que cette Vie nous eût été conservée. Jacques du Breul, au contraire, l'avait citée, mais sans en connaître l'auteur. C'est à M. Delisle que nous devons l'indication des manuscrits qui la contiennent et le nom du religieux qui l'a composée pour obéir aux ordres de son abbé.

On n'a pas d'autres renseignements sur ce religieux. Puisqu'il s'appelait Yves, il y a lieu de croire qu'il était Breton. Il semble d'ailleurs certain qu'il vivait encore en l'année 1317, quand fut présenté l'exemplaire royal, puisqu'il figure dans la scène peinte au frontispice. Mais il ne devait plus être à cette date un jeune moine, car son abbé l'appelle « vénérable ».

L'ouvrage fut entrepris, comme nous l'avons dit, à la demande de Philippe le Bel. Or, ce prince étant plus instruit que les princes ne l'étaient communément en ce temps-là, Yves put le rédiger dans la langue des clercs, en latin. On y a joint une traduction française pour l'usage de Philippe le Long. Cette traduction, qui manque dans notre numéro 5286, se rencontre dans les numéros 2090-2092 du fonds français et 13836 du fonds latin. Suivant M. Delisle, le surnom du traducteur est contenu dans ces vers, qu'il cite d'après le numéro 2092 :

Ici fenist ce second livre.
Si deprions que nous delivre
Denis, de qui non il est fait,
De l'outrage et du forfait
De l'anemi et de ses laz,
Et du feu d'enfer, ou les laz
Iront, se Diex n'en a merci.
Or nous gart qu'il ne soit ainci
Celle qui lassus o lui maint,

Mès qu'an son paradiz nous maint
Quant nous partirons de ce monde,
Et que de nos pechiés nous monde,
Si que Denis en son jerarche
Ovecques lui nous tous ensarche
Et qu'il nous depart de son bien!
Ici fenit ces verz Boitbien.

Ce Boitbien était sans doute un laïque. On suppose qu'un moine n'aurait pu mériter un tel surnom.

B. H.

GIRARD D'AMIENS.

Le nom de Girard d'Amiens nous arrive entouré d'une réputation peu avantageuse. Des trois ouvrages auxquels ce nom est attaché, l'un a été jugé aussi sévèrement que possible par les deux seuls critiques qui en aient pris une connaissance complète; le second a été considéré comme un effronté plagiat; le troisième seul, tout récemment imprimé, a été apprécié avec une certaine bienveillance au moins par son éditeur. Nous ne réclamerons pas, et pour plus d'une raison, contre le verdict rendu à propos du Charlemagne; mais nous montrerons que l'imputation de malhonnêteté adressée à Girard au sujet de Méliacin n'est pas fondée, et nous nous associerons volontiers à l'indulgence de l'éditeur d'Escanor. Girard d'Amiens a tous les défauts du temps de décadence où il a vécu; il ne les rachète que rarement par des qualités personnelles; ses œuvres ne sont cependant pas dénuées d'intérêt, et l'étendue de ces œuvres, ainsi que les sujets qui y sont traités, leur donne une certaine importance pour l'histoire littéraire.

Nous parlons du temps où il a vécu. Ce temps n'a pas encore été fort bien déterminé. Le président Fauchet, le

Fauchet, Œuvres, t. II, p. 583. — Du Verdier, Bibl. franç., t. IV, p. 55. — La Croix du Maine, Bibl. franç., t. I, p. 293.

Roquefort, Glossaire de la l. rom., t. II, p. 755.

Hist. litt. de la Fr., t. XIII, p. 133.

premier qui ait imprimé, en 1584, le titre et quelques vers de Méliacin (qu'il appelle par erreur « Meliadius »), n'assigne point de date à « Girardin d'Amiens », non plus que Du Verdier, qui a copié Fauchet. La Croix du Maine place notre poète, sans donner ses raisons, « vers l'an 1260, « ou environ ». Roquefort fait composer le roman de Charlemagne par « Girardin d'Amiens » peu après 1261, et l'Histoire littéraire de la France a recueilli cette notice; ailleurs, cependant, elle attribue Girard au XIVe siècle, et c'est à ce siècle qu'elle a renvoyé la notice à laquelle il avait droit. Il est possible à coup sûr que Girard ait vécu jusqu'à la fin du règne de Philippe le Bel, et même qu'il ait survécu de quelques années à ce prince. Toutefois, comme nous allons le voir, cela n'est pas fort probable, et il est, en tout cas, vraisemblable que toutes ses œuvres ont été composées avant la fin du XIIIe siècle. C'est ce qui ressort des dates qu'elles indiquent elles-mêmes.

Gautier, Les épop. françaises, t. III, p. 30.

La plus considérable de ces œuvres, le Charlemagne, est sans doute aussi la plus récente. Girard nous dit qu'il l'a écrite par le commandement du comte de Valois, frère du roi de France, par conséquent de 1285 à 1314, car il s'agit évidemment de Charles de Valois; Charles étant né en 1270, il est probable, comme on l'a remarqué, qu'on ne peut guère lui attribuer avant 1290 ou 1295 le désir de lire un ouvrage aussi long et, ajouterons-nous, aussi ennuyeux; mais c'est aller trop loin que de descendre, à cause de cela, jusqu'aux « premières années du XIVe siècle »; les autres ouvrages de Girard, qui avaient dû lui valoir sa réputation et lui attirer la commande du comte de Valois, se trouveraient rejetés trop en arrière. Escanor, que nous regardons comme le plus ancien, a été écrit en tout cas avant 1290; Méliacin doit l'avoir été entre 1285 et 1291. En plaçant respectivement les trois poèmes de Girard en 1280, 1286 et 1290, nous avons beaucoup de chances de ne pas nous écarter sensiblement de la vérité.

L'auteur se donne indifféremment le nom de « Girart » (ou « Gerart ») et celui de « Girardin » (ou « Gerardin »), qui

en est le diminutif. Il était natif ou au moins originaire d'Amiens. Il fut, comme nous le verrons, protégé par de très hauts personnages, ce qui prouve qu'on lui trouvait de son temps plus de talent que nous ne sommes disposés à lui en reconnaître aujourd'hui. Trois ouvrages considérables nous sont arrivés avec son nom; nous allons les examiner successivement.

ESCANOR.

Le roman d'Escanor, par une singulière mésaventure, nous a échappé quand nous avons dressé, pour notre précédent volume, la liste des romans en vers de la Table Ronde. Il aurait cependant eu plus que tout autre le droit de figurer dans notre notice collective, car il est sans doute le dernier en date des poèmes du cycle breton : il est postérieur d'une quinzaine d'années à celui de Claris et Laris, écrit vers 1268, auquel nous avions cru pouvoir assigner ce rang. Girard d'Amiens, en effet, a dédié son œuvre à Aliénor de Castille, qui épousa tout enfant, en 1254, le prince Édouard, fils de Henri III d'Angleterre, et mourut en 1290. Comme il la traite de reine, il n'a pu écrire qu'après 1272, année où Édouard Ier succéda à son père. Il n'a sans doute pas écrit beaucoup plus tard, car on doit croire que la reine Aliénor, pour s'intéresser à des contes de ce genre, devait encore être relativement jeune. C'est ce qui nous engage à placer vers 1280 la composition d'Escanor.

Ce poème était jusqu'à ces derniers temps inédit et à peu près inconnu[1]. Il a été imprimé en 1886, à Tubingue, par M. H. Michelant pour le Cercle littéraire de Stuttgart, qui avait déjà, peu auparavant, accueilli Claris et Laris. L'édition, faite d'après le seul manuscrit connu, n'est pas irréprochable. Le texte a été l'objet d'un jugement auquel il suffit de renvoyer de la part d'un critique très compétent, M. A. Tobler, qui a joint à son appréciation un grand nombre de corrections excellentes. L'introduction et les

Zeitschrift für rom. Philologie, t. XI, p. 421.

[1] L'Histoire littéraire de la France (t. XXIV, p. 167) a mentionné ce poème en passant; mais une distraction, relevée par M. Michelant dans sa préface (p. XXIV), a fait imprimer « Kanor » au lieu d'« Escanor ».

IMPRIMERIE NATIONALE.

notes demanderaient aussi plus d'une rectification[1]. L'analyse contient des inexactitudes qui en rendent l'usage plus gênant qu'utile : ainsi Giflet, bien connu dans les romans comme fils de Do, est donné tout le temps, par suite d'une méprise sur les expressions dont se sert le poète, pour frère de Gauvain, et l'on attribue à ce même Giflet une tentative de meurtre dont il n'est pas coupable. Nous donnerons du long roman de Girard un bref résumé, dans lequel nous nous bornerons à mettre en relief les traits essentiels.

Le récit, comme le remarque l'éditeur, est double, et l'on ne sait sur quelle partie l'auteur a entendu faire porter l'intérêt principal; il a même à peine relié l'un à l'autre les deux sujets qu'il a traités, et nous pouvons facilement les séparer. Le premier est l'histoire des amours du sénéchal Keu avec la princesse Andrivette (ou Andriuete) de Norhomberlande. Le roi Cador, père d'Andrivette, avait fait annoncer un grand tournoi, avec l'intention de donner sa fille à celui qui emporterait le prix. Les chevaliers de la Table Ronde se rendent à Baubourc (Bamborough en Northumberland, d'après l'éditeur) pour y prendre part; Keu, le sénéchal d'Arthur, ayant eu à ce sujet, à cause de ses mauvais propos ordinaires, un différend avec ses compagnons, y va seul de son côté; il voit Andrivette et en devient amoureux; aussi prend-il place parmi les chevaliers qui tiennent le côté du roi Cador et contre la Table Ronde. Il se couvre d'une armure rouge le premier jour, blanche le second, sans autre marque distinctive, comme c'était alors, dit le poète, l'usage pour les nouveaux chevaliers; mais il est reconnu, pendant le tournoi même, par Andrivette, qui lui donne son cœur en le voyant faire tant de prouesses, et aussi par Honerette, l'amie du « Beau Mauvais », qui, ayant surpris le secret d'Andrivette, s'amuse à la railler

[1] Les notes surtout sont remplies d'assertions vraiment surprenantes. Ainsi (p. 691) on assure que le « fameux « Gringalet » est « le cheval de Perceval « dans les autres romans »; voyez Hist. litt. de la France, t. XXX, p. 36; on confond (p. 688) Mélian de Lis avec Méléagant; on commet des erreurs de tout genre à propos de Lancelot, de Merlin, du « Laid Hardi », d'Ider, etc.

et s'attire de vertes reparties; il est dénoncé plus tard à ses compagnons, qui cependant ne lui en veulent pas trop de les avoir abandonnés. Vers la fin du second jour, il est blessé assez grièvement par Gaheriet, frère de Gauvain, et obligé de se retirer et de se faire soigner. On discute pour savoir à qui doit appartenir le prix du tournoi : beaucoup l'assignent à Keu, mais d'autres le donnent à son ami Briant des Îles, à Ivain ou à Gaheriet; si bien qu'on ne le décerne pas et qu'on remet à plus tard le mariage d'Andrivette : elle en est affligée, mais elle se garde de le laisser voir. V. 6323.
Keu, cependant, reste une quinzaine malade de sa blessure; Andrivette, accompagnée de ses « puceles », vient souvent le visiter, et leur amour mutuel croît tous les jours; mais Keu, qui est, ce qu'on n'attendait guère de son caractère bien connu, « vergondeus et honteus », n'ose pas avouer ses V. 6451.
sentiments à Andrivette, et celle-ci, de son côté, est trop bien apprise pour lui révéler les siens. Le roi Cador se doute bien de la vérité, et il offrirait volontiers sa fille au sénéchal; mais il en est dissuadé par son frère Aiglin, qui a, comme on le verra, de mauvais desseins sur son héritage, en sorte que, Briant des Îles n'étant plus là, personne ne parle d'un mariage qui n'aurait pas rencontré d'obstacles si on l'avait proposé. Keu, une fois guéri, reste encore un peu à Baubourc; mais Arthur, qui s'apprête à tenir une grande cour à Cardeuil, le rappelle auprès de lui pour remplir ses devoirs de sénéchal. Keu prend congé d'Andrivette sans oser lui faire l'aveu qu'elle attend; et elle est si troublée de ce départ qu'elle le laisse partir sans lui dire un mot.

Au bout de quelque temps, Keu, ne pouvant vivre loin V. 8890.
de sa belle, prend congé d'Arthur pour quinze jours et se dirige vers le royaume de Norhomberlande. Chemin faisant, il apprend[1] que le roi Cador est mort, qu'Aiglin s'est mis en possession du royaume et de la tutelle de sa

[1] C'est ce que racontait le roman dans un passage qui nous manque par suite d'une lacune de deux feuillets entre les vers 9205 et 9206, mais qui est facile à suppléer, grâce aux allusions que l'on rencontre plus loin.

nièce, et qu'on craint qu'il ne veuille la dépouiller. Keu
V. 9373. arrive à Baubourc, et descend chez Ionet Alain, loyal chevalier et châtelain de Baubourc, tout dévoué à sa dame, et dont il avait déjà été l'hôte. Ionet lui apprend que le plan d'Aiglin est de faire épouser à Andrivette un homme de pauvre lignage, qui n'ait par conséquent aucune puissance pour lui résister; elle s'y refuse, alléguant d'abord la mort trop récente de son père. Le bon châtelain, avec la complicité de sa femme, trouve moyen de ménager dans son jardin à Keu et à Andrivette une entrevue, dans laquelle ces deux amants timides finissent enfin par s'avouer leurs sentiments réciproques : ils se promettent de s'épouser dès qu'ils le pourront. Keu retourne auprès d'Arthur, lui expose la félonie d'Aiglin, qui retient sa nièce captive et l'empêche de venir faire au roi de Bretagne hommage du royaume dont elle est l'héritière légitime; Arthur et tous les chevaliers de la Table Ronde promettent au sénéchal de l'aider à faire triompher le bon droit d'Andrivette. Il ne leur parle pas d'ailleurs de son engagement avec elle, et ne se montre animé dans cette affaire que par le sentiment de la justice et par la reconnaissance qu'il doit au bon accueil qu'il
V. 10673. a reçu jadis d'Andrivette et de son père.

Cependant Aiglin poursuit l'exécution de ses mauvais desseins. Il persuade aux amis d'Andrivette qu'elle a pour Keu, ennemi juré de son oncle, un caprice pervers, qui
V. 10808. l'a même amenée à se livrer à lui; toutefois, il est disposé, dit-il, à lui pardonner et à la marier honorablement, comme il l'a promis à son père. Il l'emmène dans un château voisin, et fait avertir l'époux qu'il lui destine. Mais la jeune fille trouve moyen de s'échapper et de se réfugier à Baubourc, où le châtelain Ionet refuse de la rendre à Aiglin. Celui-ci vient assiéger la ville; désespérant de s'en rendre maître, et apprenant qu'Arthur, sollicité par Keu, va venir la secourir, il a recours à une basse ruse : il fait écrire au nom du châtelain une lettre qu'il munit d'un sceau contrefait
V. 11566. et dans laquelle celui-ci est censé annoncer à Keu qu'Andrivette, indigne de ce qu'on fait pour elle et infidèle à

ses promesses, a quitté la ville pour épouser le « chetif » dont elle s'est amourachée, qui n'est ni preux, ni honnête, ni noble, et qui n'a d'autre mérite qu'une mine V. 11606.
agréable : ce n'est qu'une malheureuse, à laquelle il ne faut plus penser. Keu est consterné; il maudit toutes les femmes, et cependant il ne peut ôter son cœur de celle qui l'a si cruellement trompé. Pour avoir des nouvelles plus précises, il envoie un messager sûr à Baubourc. Mais pendant ce temps Andrivette s'était réellement enfuie de la ville assiégée et était partie pour la Bretagne, pensant trouver le sénéchal à la cour d'Arthur. Elle assiste avec étonnement et indignation à un entretien entre Espinogre et Dinadan, où celui-ci, chevalier d'un caractère badin, qui s'amusait à parler et à agir au rebours des autres, déclare nettement qu'il ne tient pas du tout à se battre avec tout venant pour le plaisir de recevoir des coups, et que les femmes, pour lesquelles on court d'ordinaire ces aventures périlleuses, n'en valent pas, toutes tant qu'elles sont, la peine. « Vous parlez, s'écrie-t-elle, comme un vilain et non V. 11946.
« comme un chevalier; on devrait vous couper sur un fu-
« mier les éperons que vous portez à tort. — Ma foi! répond
« Dinadan, vous avez la langue trop mordante, demoiselle;
« vous feriez bien la paire avec le sénéchal Keu, le médi-
« sant. Justement il vient de perdre son amie, et il a eu un
« bel échantillon de la loyauté des femmes. » Andrivette surprise se fait raconter toute l'histoire, à laquelle elle ne comprend rien, de sa prétendue inconstance. Pendant qu'elle dément ces calomnies, en se donnant pour la cousine d'Andrivette, survient Hector des Marès, qui provoque et renverse d'abord Espinogre, puis Dinadan. La jeune fille V. 12635.
raille ce dernier; mais elle est si troublée par ce qu'elle vient d'apprendre qu'elle en tombe malade et reste pendant quinze jours chez un forestier qui l'a courtoisement accueillie.

Cependant le messager de Keu, qui s'était informé secrètement de tout à Baubourc, était revenu, et avait raconté à son maître comment on l'avait odieusement trompé. Le

sénéchal en avait reçu une grande consolation; mais d'autre
part il était fort inquiet de n'avoir aucune nouvelle d'An-
V. 13805. drivette, partie de Baubourc depuis environ trois semaines.
Celle-ci, une fois guérie, s'était mise à errer, n'osant plus
se présenter à Keu, de peur que ce qu'on avait dit d'elle ne
lui eût aliéné son cœur. Le hasard voulut qu'elle rencontrât
Giflet, que l'on conduisait prisonnier chez la reine des
V. 14459. Traverses : c'est ici le seul point de contact entre les deux
récits dont se compose le roman. Andrivette, pensant par
là gagner la bienveillance de Gauvain, qui pourra plus tard
lui être utile, vient le trouver sans se faire connaître, lui
dit que Giflet son ami est en vie, et s'engage à lui en
donner bientôt des nouvelles plus complètes : en effet,
V. 14561. elle se rend chez la reine des Traverses, qui est sa cousine
germaine, et elle constate que le prisonnier est parfaitement
V. 16512. traité. Elle revient l'annoncer à Gauvain, et retourne ensuite
chez sa cousine. Le châtelain, qui est toujours assiégé dans
Baubourc, et Keu s'envoient et se renvoient des messages à
V. 18680. son sujet, sans deviner ce qu'elle peut être devenue. Ce n'est
qu'après la terminaison, étrangère au sujet présent, de la
guerre entre Arthur et la reine des Traverses, qu'Andrivette
se découvre enfin à Gauvain; elle se cache toujours de Keu,
ne sachant quels sont ses sentiments envers elle. Gauvain
lui promet d'arranger tout pour le mieux. En effet, il ap-
prend à Arthur qui est la belle inconnue à laquelle on a
eu l'obligation de la délivrance de Giflet, et lui raconte
V. 22280. toute son histoire. Le roi, tout heureux de ces nouvelles,
s'amuse d'abord à exaspérer Keu en lui reprochant la mau-
vaise garde qu'il a faite de sa belle (ce à quoi le sénéchal
V. 22537. répond fort peu courtoisement), et finit par lui apprendre
qu'Andrivette est retrouvée, qu'elle n'est pas loin, qu'il va
la voir, et que bientôt il possédera et sa personne et son
royaume. En effet, le lendemain, Gauvain amène au sé-
néchal

V. 22882. . . . par la main blanche et polie
La douce sadete jolie,
Qui un petit se vergonda

Quant vers son ami regarda,
Et jeta vers terre ses ieus,
Et nonpourquant, quant il ert lieus,
L'esgardoit un poi d'en travers
D'uns ieus mout sadement overs.

Elle fait hommage à Arthur, qui lui promet d'avoir bientôt mis Aiglin à la raison, et quinze jours après elle épouse le sénéchal, qui devient ainsi roi de Norhomberlande. Bientôt on se met en marche pour Baubourc, et Andrivette fait prévenir le châtelain du secours qui lui arrive. Il était temps : les habitants étaient découragés par l'ignorance où l'on était du sort de la reine, et Ionet allait se voir abandonné de tous ses partisans. Contre Arthur, Aiglin sent que toute résistance est impossible : il se rend au roi de Bretagne, qui, sur l'intervention du généreux Ionet, lui fait grâce du châtiment mérité et se borne à lui faire largement réparer tous les dommages qu'il a causés à sa nièce. Après de grandes fêtes que Keu et sa femme donnent à leur suzerain dans leur ville de Baubourc, ils laissent le royaume à la garde d'Ionet, et ils suivent Arthur, dont la cour ne peut se passer de son sénéchal. Keu montre tant de courtoisie et de libéralité que tout le monde s'accorde à dire qu'il n'aurait pas son pareil au monde sans sa mauvaise langue, qu'il ne sut jamais refréner.

V. 23542.

V. 24397.

Telle est, moins quelques épisodes sans intérêt, la fable qui remplit un tiers environ du long poème de Girard. On voit qu'elle est pauvre et vide. L'idée de rendre le sénéchal Keu amoureux, tout en lui conservant son humeur brusque et sa langue mordante, pouvait être heureuse : notre rimeur n'en a tiré aucun parti; il n'a su ni opposer ni concilier les deux faces du caractère de son héros; il nous le montre à quelques pages de distance comme un sénéchal accompli dans toutes les matières de « courtoisie », comme un personnage grossier en paroles et brutal en actions (il noie à moitié dans une fontaine un nain qui lui reproche de n'avoir pas salué la demoiselle qu'il accompagne), et comme un amoureux ridiculement transi. Du moins

V. 845 ss.

Girard n'a-t-il pas suivi dans leurs exagérations les auteurs de plusieurs romans antérieurs, qui font de Keu un lâche et un scélérat; il ne lui attribue même pas les vanteries dont il est ailleurs coutumier; il le présente comme courageux, bon combattant et large donneur. Il paraît avoir pris surtout le type du sénéchal dans les romans de Chrétien, où, comme ici, sa mauvaise langue est le plus grave de ses défauts. D'Andrivette, d'Aiglin, d'Ionet, il n'y a rien à dire : ce sont les figures banales de la jeune fille amoureuse, du traître et du loyal vassal, qu'on retrouve dans vingt autres romans; nous noterons seulement que la princesse de Norhomberlande s'exprime en maint endroit avec une liberté de langage qui ne semble pas précisément « courtoise », et qui reparaît souvent dans ce roman, écrit pourtant pour une reine et destiné à la plus haute société du temps. Le seul personnage qui se détache un peu vivement est tout à fait épisodique : c'est Dinadan, qui apparaît un instant au début, puis, comme nous l'avons vu, vers la fin du récit. Ce joyeux compagnon, qui se plaît à railler le double idéal du monde factice où il vit, le combat aventureux et l'amour courtois, repose un peu de la convention continuelle qui l'entoure. Voici comment notre poète parle de ce chevalier, qui, au rebours de ses pareils, affecte de n'être ni héroïque ni galant, et comment il le fait parler, quand Espinogre l'a défié à une joute :

V. 11790. « Biaus douz sire, ne sui engranz,
« Dist li autres, d'estre si preuz. . .
« Mais entre vous, vassal de pris,
« De ces beles dames espris,
« Devez maintenir si faiz geuz;
« Mais je, qui ne sui corageuz
« Ne tez qu'il me seroit mestiers,
« Ne me combat pas volontiers;
« Et ce n'est mie de merveille,
« Car se la terre estoit vermeille
« De mon sanc, il me desplairoit. . .
« Je ne quier qu'Amors s'entremete
« De moi, ne de rienz c'a moi tiegne :

XIVᵉ SIÈCLE.

« Amors pri qu'ele[1] vouz maintiengne,
« Si aimerez en lieu de moy,
« Car, par la foi que je vouz doi,
« Pour dame ne pour damoisele,
« Tant soit savereuse ni bele,
« Ne me quier metre en aventure. . .
« Je sui de les amer si las
« Que quite lor claim lor solas,
« Lor deduit et lor cortoisie;
« Car en vie mesaaisie[2]
« Et en dolor vit qui les croit;
« Et cil qui de ce me mescroit
« Puist estre pris en lor dangier!
« Mius ne m'en savroie vengier. . . . »
Cil chevaliers estoit sanz faille
Bien connoissanz et preuz et sages,
Et mout estoit ses vasselages
Plus granz que souvent ne contoit;
Mais a nul homme n'acontoit
Qui se vantast de son bien fait,
Ainz le tenoit a grant meffait,
A genglerie et a viutance,
Et lor en disoit en oiance
Tel chose dont les faisoit taire. . .
Dynadan par non l'apeloient,
Qui tant ert de granz esbanois.

Ce personnage de Dinadan paraît emprunté au roman de Tristan en prose[3], où son caractère plaisant et ses opinions paradoxales sont, en maint endroit, présentés avec plus d'agrément qu'ici; aussi l'Arioste a-t-il pris là plus d'un des traits dont il a composé la figure de son Astolfe Comme le prince d'Angleterre, Dinadan est prédestiné à subir des mésaventures dont le ridicule n'est pas absent. C'est ce qui lui arrive dans notre poème aussitôt après cette belle déclaration de principes, et Andrivette ne manque pas de s'égayer à ses dépens.

[1] Éd. *que le.*
[2] Éd. *Car enuie, mesaaisie.*
[3] On peut aussi rapprocher de notre Dinadan le Dodinel de Claris et Laris (*Histoire littéraire de la France*, t. XXX, p. 131), quoiqu'il soit en même temps plus gaiement et plus réellement ennemi des coups.

13 ★ IMPRIMERIE NATIONALE.

L'autre histoire racontée dans Escanor est celle à laquelle l'éditeur a emprunté le titre qu'il a donné au roman; avec raison, car elle en occupe la plus grande partie et elle en remplit seule le dénouement. Elle est assez bizarre, mais en somme peu compliquée. En l'absence de Gauvain [1], un chevalier inconnu se présente à la cour d'Arthur et accuse
V. 6946. Gauvain d'avoir tué son cousin germain en trahison. Les compagnons de la Table Ronde prennent la défense de leur ami; enfin on convient que, dans quarante jours, l'étranger se présentera pour soutenir son accusation dans un combat en champ clos contre le neveu d'Arthur. Gauvain revient; on lui raconte ce qui s'est passé et le terme qu'on a fixé pour la bataille. Seulement tout le monde a oublié de demander le nom du provocateur. Cette ignorance met Gauvain dans une grande irritation contre eux et le jette dans un trouble inexplicable et puéril : lui, le preux par excellence, il s'effraye d'un combat singulier, et désespère presque d'avance; il ne rit plus, il ne parle plus :

Trestouz deschauz par les mostiers
Aloit et souvent et menu.

Cependant, quand son compagnon le plus intime, Giflet, lui offre de se battre à sa place, il refuse, et se déclare prêt à recevoir vaillamment un accusateur qui est sûrement dans son tort; mais Giflet craint tout d'un combat que Gauvain soutiendrait dans d'aussi mauvaises dispositions. Il fait part de son anxiété à son frère, Galantinet, jeune écuyer élevé par Gauvain, qui, par un dévouement mal inspiré, se résout à éviter cette épreuve à son maître au moyen d'une trahison. Le jour même fixé pour le combat, tandis que Gauvain s'y prépare, Galantinet s'embusque sur le chemin par où doit venir l'adversaire de Gauvain : il voit en effet arriver des troupes successives de demoiselles et de chevaliers richement vêtus et chantant tout le long de leur chevauchée; enfin arrive celui à qui tous font cortège, le bel

[1] Cette absence est motivée par une expédition en Petite-Bretagne, dont le récit, dénué d'intérêt et étranger au reste du poëme, remplit les vers 1635-3047.

Escanor de la Blanche Montagne, avec son amie : ils s'avançaient en chantant, aussi merveilleusement beaux l'un que l'autre, protégés contre le soleil par un drap d'or que quatre jeunes filles soutenaient avec des lances au-dessus de leurs têtes. Ici une lacune de 960 vers (entre les vers 8485 et 8486) nous prive de connaître exactement comment Galantinèt mit son criminel projet à exécution : il ressort de la suite qu'il frappa Escanor de sa lance et le laissa pour mort. Comme Arthur et Gauvain sortaient de la messe, arrivent les deux « puceles » envoyées à la cour pour se plaindre de cette odieuse trahison. Arthur est indigné et promet de tirer du coupable une vengeance éclatante; mais il est impossible de le trouver. Giflet seul avait deviné que c'était son frère, et naturellement il ne le dénonça pas. Quant à Gauvain, on juge de son désespoir : tout le monde, pense-t-il, croira maintenant qu'il est coupable de cette trahison et de celle que lui imputait Escanor. La cour tout entière V. 8879.
prend le deuil à la suite de ce triste incident.

Cependant, à la Pentecôte, le roi, ayant appris la guéri- V. 13891.
son du bel Escanor, tient sa cour avec l'éclat accoutumé. V. 12903.
Gauvain et Giflet s'en vont chercher aventure à la fontaine du Perron de Merlin. A peine y sont-ils arrivés que six chevaliers se jettent sur eux. Ils s'en débarrassent, mais il en arrive quinze autres, qui font enfin Giflet prisonnier et l'emmènent. Gauvain, désolé, se met à la poursuite des inconnus, mais il est arrêté par une rivière qu'il ne peut passer. Ceux qui emmenaient Giflet n'avaient exécuté qu'à demi les ordres que leur avait donnés leur maître, car ils devaient s'emparer aussi de Gauvain. Ce maître était Escanor V. 13480.
le Grand, roi de la Grande Montagne, et oncle d'Escanor le Beau (cette identité de noms n'ajoute pas à la clarté de l'exposition). Il était fils d'un géant appelé Nabon et d'une enchanteresse, et était né au même moment que Gauvain : sa mère avait vu « par astronomie » que Gauvain serait le plus preux des deux. Devenu homme, Escanor avait traité de « fantosmerie » ce pronostic, et avait résolu de se mesurer avec le neveu d'Arthur. Il le combattit en effet, mais il

V. 13625. fut vaincu et ne dut la vie qu'à la « franchise » de Gauvain; il en fut un an malade de dépit, et aurait bien voulu se venger; mais la générosité dont Gauvain avait usé envers lui le réduisait à l'impuissance. Cependant son neveu, Escanor « le Prophès » ou le Beau, fils de sa sœur Aliénor et de Brun le « Prophès », était devenu le chevalier le plus accompli du monde; il avait épousé une femme qui lui avait apporté en dot le royaume de la Blanche Montagne. Il résolut d'aller en Bretagne provoquer le meilleur chevalier de la Table Ronde; son oncle voulut lui faire promettre de ne pas s'attaquer au moins à Gauvain; mais cela ne fit que l'exciter davantage, et, pour être sûr de se mesurer avec Gauvain, il vint lancer contre lui, comme on l'a vu, une accusation qui n'avait pas le moindre fondement. L'aventure avait eu une suite qu'on ne pouvait guère prévoir; mais le bel Escanor avait guéri de la blessure faite par Galantinet. Escanor le Grand, ayant maintenant une bonne raison de satisfaire sa haine contre Gauvain, l'avait fait épier et n'avait réussi, comme nous l'avons vu, qu'à prendre Giflet. On envoya celui-ci tenir prison chez la reine des Traverses, non qu'on eût de la malveillance contre lui, mais parce qu'on espérait que sa disparition donnerait lieu
V. 13937. à une « queste », et que par là on aurait l'occasion de remettre la main sur Gauvain.

En effet, à peine guéri des blessures qu'il avait reçues, celui-ci déclare qu'il va se mettre à la recherche de son ami :
V. 14222. Gaheriet, Keu, Agravain, Hector, Lancelot, le Laid Hardi, Méraugis, enfin le roi lui-même se joignent à lui. On a vu plus haut comment, à peine en route, ils avaient eu par Andrivette des nouvelles rassurantes de Giflet. Les compagnons n'en continuent pas moins leur marche : Briant des Îles (ou des Aigues), qui les reçoit dans son château, accuse à son tour Gauvain de lui avoir tué un parent en trahison; mais cette fois le combat qui doit en décider a lieu, et Briant est vaincu, blessé, content d'ailleurs de savoir que ses soupçons étaient injustes.

Arthur s'avance avec une armée vers le royaume des

Traverses pour délivrer Giflet; les deux Escanor marchent à sa rencontre. Ivain, envoyé par le roi en ambassade, arrange un combat singulier entre Gauvain et le bel Escanor; mais les hommes de celui-ci ne lui permettent pas de s'exposer ainsi. Le roi de Bretagne se prépare donc à assiéger la ville des Traverses, où Giflet avait trouvé une captivité fort douce. En effet la reine, sœur[1] du bel Escanor, qui jusque-là s'était obstinément refusée à prendre un mari, s'est éprise pour lui d'un amour qu'elle n'ose avouer, mais qu'elle espère pouvoir déclarer après la paix faite; Giflet l'aime de son côté et n'ose pas davantage le lui dire : partagé entre les discours contradictoires que lui tiennent Désir et Peur, il languit d'amour, et non du désir de quitter sa prison, comme le croient ceux qui voient sa pâleur et entendent ses soupirs. Andrivette seule a tout deviné, et elle communique à Gauvain ces nouvelles fort tranquillisantes. V. 18546.

Dans la grande bataille qui a lieu entre les deux armées, Escanor le Grand combat de nouveau Gauvain; de nouveau il est désarçonné, et il perd le merveilleux cheval de son neveu, le Gringalet. Gauvain est dans l'admiration de sa capture, mais, à son grand regret, le cheval refuse toute nourriture pendant quatre jours; Gauvain se désole, quand une « pucele » lui propose de défaire le charme qui empêche le Gringalet de se nourrir, s'il lui promet de la suivre à quelque moment qu'elle l'y invite. Il s'y engage, et elle retire de l'oreille du cheval un sachet dont la vertu l'empêchait de manger; c'était Escanor qui avait arrangé ce sortilège pour que son cheval n'appartînt pas à un autre qu'à lui. Cette « pucele » était la belle Félinette, nièce d'Escanor de la Blanche Montagne et de la reine des Traverses. V. 20295.
Elle n'avait pas sans motif exigé de Gauvain la promesse de tout quitter pour la suivre quand elle le lui demanderait. En effet le lendemain a enfin lieu le combat si longtemps remis entre Gauvain et le bel Escanor; celui-ci semble d'abord triompher, mais l'heure de midi étant passée, Gauvain, V. 21287.

[1] Voyez les vers 18075, 18176 (lisez *freres* pour *peres*), 18227, 18250, etc.

suivant le don que lui avait fait une fée, sentait ses forces se doubler : il presse tant son adversaire qu'il va le mettre à mort, quand Félinette s'élance entre les deux, réclame son « don », et fait si bien par ses prières et ses raisons que les deux ennemis se réconcilient et qu'on jure une paix définitive. Escanor rétracte son injuste imputation à l'honneur de Gauvain et fait hommage à Arthur du royaume de la Blanche Montagne. Giflet, mis en liberté, ne cache plus son amour pour sa belle geôlière, et, au bout de quelques jours, leurs noces se célèbrent en même temps que celles de Keu et de la reine de Norhomberlande.

A cette histoire banale et toute mondaine et qui semble bien finie d'après les règles du genre, Girard s'est avisé de joindre une conclusion pieuse. Le bel Escanor avait suivi Arthur dans l'expédition contre Aiglin, laissant sa femme malade; la paix faite aussi de ce côté, il se hâte de revenir; mais quand il revient dans son royaume, il apprend que sa femme est morte depuis dix jours. Il tombe sans connaissance. Quand il est revenu à lui, il ne pense qu'à ce qu'il peut faire pour son âme et pour celle de la défunte. Il se retire dans une forêt et y trouve un saint ermite dont il partage les austérités; bientôt il meurt, et l'ermite reçoit miraculeusement un cercueil tout neuf pour y enfermer le corps de celui qu'il ne connaît pas. On croit dans son royaume qu'il s'est tué de désespoir; Escanor le Grand cherche partout ses traces. Un jour il arrive dans l'abbaye où était enterrée la reine; l'abbé apprend par révélation la sainte mort du roi de la Blanche Montagne et l'endroit où se trouve son corps. Le vieil Escanor s'y rend, non sans peine, car la forêt est immense et n'est peuplée que de bêtes féroces, qu'il détruit toutes; il trouve enfin la tombe de son neveu, dont le nom et l'histoire ont été gravés sur la pierre par une main céleste, et lui sont lus par l'abbé qui l'accompagne, et qui s'installe dans l'ermitage.

Giflet et sa femme vont prendre le corps de la reine et le réunissent à celui de son époux dans la chapelle de la forêt :

La feme Giflet remanoir
Vaut laieus toute la saison, V. 25892.
Et i fit mout noble maison
Ou ele puis son tans fina.
Escanors puis redemena,
Tant qu'il vesqui, mout bone vie.
Girardins d'Amiens, qui envie
N'a d'ajouster el conte fables
Ne mot qui ne soit veritables,
Ne vous en set avant retraire,
Fors que Giflès se prist a traire,
Si tost qu'il perdi sa compaingne,
En la cort au roi de Bretaigne,
Ou il fu puis tout son eage;
Mais lonc tans ot au cuer grant rage
De la mort de sa douce amie.
Mais je, Girars, qui n'apris mie
Sa mort, ne la quier metre en conte;
Ainz pri Dieu qu'il gart ceus de honte
Qui ce roman escouteront
Et qui escrire le feront,
Et gart la roïne d'anui
D'Engletere; car s'ainz connui
Tresnoble dame bone et sage,
Large ne de gentil corage,
On le puet bien tele nomer,
Por coi chascuns le doit amer,
Et prier Dieu qu'il le maintiegne,
Et le roi et ses enfans tiegne
En bone vie et en seüre...

Cette partie du roman de Girard, si on la prend en elle-même et si on fait abstraction de ce dénouement postiche, peut être considérée comme un de ces poèmes épisodiques dont Gauvain est le héros et que nous avons étudiés dans notre précédent volume. Elle se rattache même directement à l'un d'entre eux, le Cimetière périlleux, et en est en quelque sorte la continuation. C'est là en effet qu'on voit Escanor de la Montagne provoquer insolemment Gauvain et lui livrer un combat dans lequel il a le dessous. Mais si Girard a voulu relier son récit à celui de l'« Atre « perilleus », il faut reconnaître qu'il n'avait de ce poème

Histoire litt. de la France, t. XXX, p. 80.

qu'un souvenir assez vague : en effet, dans ce roman, c'est Escanor dont la force est liée par une association merveilleuse au cours du soleil, tandis que Girard, d'accord avec plusieurs autres romanciers, attribue à Gauvain lui-même ce trait d'origine évidemment mythologique; en outre, dans l'« Atre perilleus », Escanor est non seulement vaincu, mais tué. En général, l'érudition de Girard, en ce qui concerne le cycle breton, auquel il a ajouté son dernier épisode, ne paraît pas avoir été fort étendue. Il ne mentionne qu'un nombre restreint de héros, dont la plupart sont empruntés aux poèmes de Chrétien de Troies : Briant des Îles semble provenir du Chevalier aux deux épées; Brun « sans pitié » et Dinadan sont des personnages du Tristan en prose; Perceval et Perlesvaus, qui ne sont que les noms différents d'un même héros, sont donnés (p. 379, 497) comme deux chevaliers différents; il en est de même d'Hector (ou de Tor) fils d'Arès, et d'Hector des Marès, dont le nom paraît n'avoir été à l'origine qu'une altération du premier. Il est à remarquer que Girard ne semble pas avoir connu les divers romans en vers et en prose de Lancelot; du moins, en parlant de ce personnage, il ne le présente nullement comme épris de la reine, et il dit expressément (v. 7344) que Gauvain était l'homme que Guenièvre, modèle de toutes les vertus, aimait le plus au monde après le roi. Malgré le peu d'étendue que semblent avoir eu ses lectures romanesques, on ne saurait douter que Girard n'ait inventé son double récit d'après les formules que ces lectures lui avaient fournies : il leur a emprunté, outre le motif de la plupart des incidents, les caractères traditionnels des personnages qu'il met en scène; il s'est seulement amusé à marquer son invention en imaginant, assez peu heureusement comme on l'a vu, de présenter Keu comme amoureux, et de nous montrer Gauvain en proie, devant un adversaire inconnu, à une défaillance passagère. Il a donné en outre à son roman les ornements accessoires qui lui avaient plu dans ceux qu'il imitait : on y rencontre les peintures habituelles de personnages, de vêtements, de chevaux, d'armures, de fêtes, de tournois, de

Paris (G.) et Ulrich (J.), Merlin, t. I, p. XLVIII.

batailles, de villes (notez la longue description de la ville des Traverses). Toutefois nous ne pouvons trouver avec l'éditeur (p. XXIII) que l'œuvre de Girard nous transporte au milieu d'une société reproduite fidèlement avec ses mœurs et ses usages : la reproduction est vague, sans détail et sans couleur. Un hors-d'œuvre curieux, dont on trouverait la source moins dans les romans de la Table Ronde que dans certains romans d'aventure d'origine byzantine, est la description du lit merveilleux que la fée Esclarmonde avait fait pour Briant des Îles, son ami (v. 15834). Ce lit était posé sur quatre lions jetant feu et flamme par la gueule, qui semblaient menacer ceux qui entraient dans la chambre et ne s'apaisaient qu'au son d'une « vielle » pendue à la porte. Le bord de devant était d'ébène incrusté d'or, et encadrait une peinture représentant les amours de Junon et d'Achille[1]. Le bord de derrière, qui couvrait le mur, était d'or et semé de pierres précieuses qui faisaient dans la nuit la lumière du plein jour; mais il présentait de bien autres merveilles, qui égalaient celles que fit jadis Virgile (v. 15913). Sur un arbre qui semblait prêt à fleurir on voyait des oiseaux qui chantaient délicieusement, alternant avec un ange qui sonnait de la trompe. La couche était de plumes d'« alphaïs », oiseaux d'Arménie; ces plumes ont la vertu de rendre joyeux et de guérir de toute maladie. Les draps, les couvertures, les oreillers n'étaient pas moins dignes d'admiration et sont décrits par Girard avec sa prolixité ordinaire. A d'autres romans qu'aux romans bretons il a aussi emprunté un genre d'ornement dont il n'a fait ici que peu d'usage, mais qu'il a plus largement employé dans Méliacin : l'intercalation de fragments de chansons à la mode, mis dans la bouche de ses personnages; c'est ici le cortège du bel Escanor, quand il vient pour combattre Gauvain, qui charme la route par des refrains dont quelques-uns nous sont communiqués. Mais c'est bien aux romans de la Table Ronde, et surtout à ceux de Chrétien, que Girard a pris l'usage des

[1] Dans une autre chambre de Briant (p. 413) était représentée toute l'histoire de Troie.

IMPRIMERIE NATIONALE

longs monologues dans lesquels ses héros expriment leurs sentiments; ils sont chez lui interminables, et si l'on y ajoute les entretiens encore plus prolixes que tous les personnages ont les uns avec les autres, ils remplissent certainement beaucoup plus de la moitié du poème. Ces monologues et ces entretiens sont d'ailleurs marqués à peu près constamment au coin de la simplicité, mais aussi de la banalité; les pensées en sont peu recherchées, quoique parfois un peu pédantes, et elles sont délayées dans un verbiage intarissable. Avec tout cela, sans qu'on puisse bien dire pourquoi, l'éditeur du roman d'Escanor a raison de dire que cette œuvre, malgré sa longueur, n'est pas ennuyeuse, et même qu'elle « se lit avec plaisir ». Cela tient sans doute en grande partie à la facilité du style, où rien ne retient, mais où rien n'arrête, et qui est aussi exempt de bizarrerie que d'originalité.

Dans son prologue, Girard semble dire que la reine Aliénor lui avait elle-même raconté l'histoire qu'il a rimée :

Dieu gart ceuz et cele de honte
C'uimais entenderont le conte
Que la gentieus dame m'a dit.

Mais il allègue lui-même une autre source, quelques vers plus loin :

En escrit truis ci en ceste oevre,
Si con li contes le descuevre,
Qu'en Norhomberlande ot un roi...

Il ne faut attacher d'importance ni à l'une ni à l'autre de ces données. Assurément la reine Aliénor de Castille n'a pas inventé un conte d'une facture aussi pauvre et aussi visiblement littéraire que le double récit qui forme le sujet d'Escanor : il faut entendre simplement qu'elle a demandé à Girard d'Amiens, venu sans doute à la cour de son mari, de lui faire un nouveau roman dans le goût des romans bretons qu'elle avait dû lire, en sa qualité de reine d'Angleterre, avec un intérêt particulier. Quant à une source écrite pour ce roman, qui porte d'une manière si évidente

le caractère de l'époque où il a été composé, il ne faut pas l'admettre davantage. C'est à Girard d'Amiens que revient en entier le mince honneur de l'invention comme de la rédaction d'Escanor.

MÉLIACIN.

Il n'en est pas de même pour son second poëme, le roman de Méliacin. Girard n'en a sûrement pas inventé la fable, et on l'a même accusé d'avoir tout simplement copié, en se l'attribuant, l'œuvre d'un autre. Avant d'examiner la question d'histoire littéraire assez curieuse que soulève cette accusation, il est nécessaire de donner une analyse du roman de Girard, qui est encore inédit. Ce roman est contenu, à notre connaissance, dans quatre manuscrits, les n°s 1455, 1589 et 1633 du fonds français de la Bibliothèque nationale et le n° 2757 de la bibliothèque Riccardienne à Florence[1]. Nous parlerons plus tard de la singulière condition du manuscrit 1455. Nous nous servons, pour le résumé qui suit, du manuscrit 1633, en comblant, à l'aide du manuscrit 1589, une lacune qu'il présente[2].

Nubien, roi de la « Grande Ermenie », du temps où l'univers était encore païen, a trois filles d'une rare beauté, Mélide, Ide et Gloriande, et un fils également accompli, Méliacin. Dans une fête que le roi donne à l'occasion du jour de sa naissance, se présente un « clerc » qui, comme beaucoup d'autres alors, était en même temps un peu sorcier, car

> En icel tans en augoriez   Ms. 1633, fol. 3 c.
> Creoit on et en sorcheriez,
> En avisions et en songes,
> Et en trufez et en mençonges;
> Et li clerc haut home estoient,
> Ki de cez ars s'entremetoient;

[1] D'après ce manuscrit, Ad. Keller (*Romvart*, p. 99) a imprimé le commencement du roman et M. Stengel les 216 derniers vers (*Zeitschrift für romanische Philologie*, t. X, p. 460-476), ainsi que toutes les chansons insérées dans le récit.

[2] Le premier feuillet du manuscrit 1589, comme le fait remarquer le Catalogue des manuscrits français, avait été arraché fort anciennement. Il a été remplacé au XIVe siècle d'après un manuscrit qui paraît avoir été autre que ceux que nous possédons.

Et quant il estoient trouvé
Bon clerc et sage et esprouvé,
Philosofez les apeloient
Cil qui leur granz oevres looient,
Dont avoient auctorité
Et par tout si grant poesté
K'on creoit plus en aus deus tans
K'es autres diex a celui tans.

Malgré cet apparent scepticisme, Girard nous décrit de vraies merveilles que faisaient ces « philosophes ». Le premier qu'il introduit présente au roi une poule d'or accompagnée de ses six poussins, qui tous, à un signal, marchent, crient et même chantent mélodieusement. Un second clerc arrive presque aussitôt et offre à Nubien une « imagete » de cuivre, ayant à la bouche une trompe d'argent. Si l'on place cette figurine sur la porte d'une ville ou d'un château, nul n'y entrera sans qu'immédiatement elle sonne sa trompe. Enfin survient un troisième philosophe; mais si les deux premiers étaient bien faits et courtois autant que sages, celui-là est laid et puant comme Lucifer lui-même : le poète en fait une de ces peintures hideuses et répugnantes où se complaisait l'art du moyen âge. Il dit être Clamazart de Nufles, marquis de Lorente, le plus savant de tous les clercs du monde, et la merveille dont il fait hommage au roi laisse les deux autres loin derrière elle; c'est un cheval de « benus » (ébène) : il s'y place, et aussitôt le cheval s'élève dans les airs, où Clamazart le dirige avec la plus grande facilité au moyen de quatre chevilles qui le font aller, suivant qu'on les tourne, en haut, en bas, à droite et à gauche. Le roi est charmé de si beaux présents et promet de donner à ceux qui les lui ont faits tout ce qu'ils lui demanderont; sur quoi le premier sage, Cléomatan, fils du soudan de Damas, demande la main de Mélide, et le second, Flore le beau, prince de Salenique, celle d'Ide. Nubien et sa famille accueillent très volontiers ces demandes; mais il n'en est pas de même quand l'horrible Clamazart déclare qu'il veut avoir Gloriande. Le roi essaye en vain de le dissuader : lié

par sa promesse, il est obligé de lui accorder sa fille. Gloriande, qui a entendu ce pacte odieux, se livre au désespoir; son frère Méliacin la console et lui promet de la secourir. Il parle vivement à son père, et révoque en doute la réalité de l'art de Clamazart; son cheval n'est peut-être qu'une vaine apparence : un autre que lui pourrait-il s'en servir? Pour l'éprouver, il se met en selle, et le cheval ne bouge pas, parce que Méliacin ne connaît pas le secret des chevilles. Il traite alors Clamazart de trompeur; celui-ci survient, et, furieux contre le jeune homme, tourne secrètement la cheville qui fait enlever le cheval : Méliacin est emporté en un clin d'œil hors de la vue de tous les siens. Nubien, au désespoir, jette Clamazart en prison. Fol. 13 *a*.

Méliacin, qui monte comme une flèche vers les hauteurs du ciel, se croit perdu; mais sa bonne fortune place sous sa main la cheville qui fait descendre le cheval; bientôt il cherche et trouve les autres et apprend à diriger la merveilleuse monture. La nuit est venue : il veut prendre pied, et, voyant au-dessous de lui la plate-forme d'une haute tour, qui domine un château dans une grande ville, il y arrête son cheval et par les degrés de la tour descend dans une cour intérieure. Là, une lumière qui le frappe par une porte Fol. 14 *a*. entr'ouverte l'attire dans une chambre, où il voit étendu sur un lit un géant, qui était tout noir et en outre châtré. Il passe dans une chambre voisine, qui est jonchée de fleurs et dont les murs sont ornés de peintures d'amour. Trois lits y Fol. 14 *d*. sont dressés, où sont endormies trois jeunes filles; dans le plus magnifique, éclairé comme en plein jour par la lumière de huit cierges, dort celle qui est évidemment la maîtresse des autres. Méliacin admire son incomparable beauté, que le poète décrit ici, ainsi que celle du jeune homme, avec la minutie et les formules invariables de ces portraits en pied dans les romans des XIIe et XIIIe siècles : il s'éprend d'elle indiciblement, et ne peut s'empêcher de la baiser sur sa Fol. 16 *c*. bouche vermeille. Elle s'éveille, et est saisie à la fois de peur en apercevant un homme devant son lit et d'admiration en le voyant si beau. « Il faut, lui dit-elle, pour que

« vous ayez pénétré jusqu'ici sans être tué par le géant Maucuidart, que vous soyez Sabel, le fils du roi de Serre, qui « doit m'épouser. — Oui, répond Méliacin pour se la concilier, rester près d'elle et sauver sa vie, je suis Sabel, et je
Fol. 17 d « me suis introduit près de vous pour vous voir plus tôt. » Or la jeune fille était Célinde, fille du roi de Perse Alsimus, qui la tenait cachée à tous les yeux pour la garder à l'époux qu'il lui destinait. Elle éveille ses deux « puceles », Saville et Oriande, et leur montre son fiancé qui est venu la surprendre. Le géant chargé de la garde du gynécée entre au bruit des voix, et Célinde lui répète son récit; malheureusement Maucuidart connaissait le vrai Sabel, et il veut tuer celui qu'il dénonce comme un imposteur; sur l'ordre de Célinde, toutefois, il se contente de le lier, et, quand le jour
Fol. 19 a. est venu, il le livre au roi Alsimus. Méliacin montre encore ici de la présence d'esprit : il propose de se justifier en combattant seul contre cinq chevaliers; seulement il lui faut avoir son cheval qui est resté sur la plate-forme de la tour. On le croit doublement fou de vouloir soutenir un combat dans de telles conditions et sur un cheval de bois; on lui descend pourtant son cheval : il y monte, et, tournant aussitôt la cheville, il s'élance en l'air, fait au roi des adieux moqueurs et retourne dans son pays en laissant au cœur
Fol. 20 b. de Célinde un souvenir ineffaçable.

Son retour en Ermenie y cause une grande joie. Méliacin fait délivrer Clamazart de prison, mais il n'est plus naturellement question de lui donner Gloriande. Ici se place un long épisode qui allonge inutilement le récit : deux rois voisins de Nubien, Symacus et Antiocus, lui font la guerre, et s'empareraient, sans l'avertissement de l'image à la trompe, de Savarnon, sa capitale. Naturellement Méliacin se couvre de gloire dans cette guerre, qui se termine par la mort de
Fol. 28 a. Symacus et la capture d'Antiocus. Cependant il pense toujours à Célinde, qui, de son côté, se consume pour lui. Il annonce à son père qu'il veut retourner en Perse, la revoir et la ramener s'il peut. Nubien essaye en vain de le détourner de ce dangereux projet. Il part sur son cheval magique,

et s'abat, un matin, sur la tour où il était déjà descendu. Il entend Célinde qui chante, dans le jardin, au-dessous, une chanson d'amour, et il en conçoit de la jalousie; mais c'est bien à tort : c'est à lui qu'elle songeait en chantant avec tristesse : son fiancé doit venir le lendemain l'épouser et elle ne veut pas être à lui. Méliacin descend avec son cheval dans le jardin; il chante à son tour, elle l'entend et le reconnaît. Il s'approche d'elle pendant qu'elle fait un « chapel » de fleurs : Fol. 34 c.

Et la pucele fist samblant Fol. 36 *b*.
Ke point ne le veïst venir,
E k'ele son esgart tenir
Vousist desus son chapelet,
Car ronput avoit le filet,
Dont mout sambloit que l'en pesoit,
Mais samblant du noer faisoit.

Ils se retrouvent enfin, se parlent, et conviennent de partir ensemble par les airs. Elle rentre dans sa chambre, se met sur son lit en feignant d'être lasse, et revient bientôt avec des « guimples » et des « cuevrechiés », dont il se sert pour la lier solidement, sur la croupe du cheval d'ébène, à l'arçon de la selle; après quoi il monte, et ils s'enlèvent tous deux. Ils s'arrêtent un instant pour dire du haut des airs adieu Fol. 38 *d*. au roi Alsimus, qui venait voir sa fille : « Je suis fils du « roi d'Ermenie, dit Méliacin, et j'emmène Célinde pour « l'épouser; dites à Sabel de Serre qu'il l'a perdue. Pour « vous, quand vous viendrez la visiter, vous serez reçu de « bon cœur. » Ils arrivent à Savarnon en grande joie; ils descendent non loin du palais dans un grand verger : Méliacin y laisse Célinde pour aller l'annoncer aux siens et venir ensuite la reprendre avec les honneurs qui lui sont dus. Mais c'est là que le malheur les attendait. Clamazart, qui gardait toujours rancune au frère de Gloriande, vient par hasard dans le verger : il voit d'abord le cheval de bois, puis Célinde, et conçoit une perfide vengeance. Il persuade à la jeune fille qu'il est envoyé par Méliacin pour la

conduire au palais; il la fait monter sur la croupe du cheval, l'y attache, se place lui-même en selle et l'enlève dans les airs : là il lui déclare la vérité et lui offre son amour et sa
Fol. 43 d. terre. Célinde se livre au désespoir et le supplie en vain de la ramener à Savarnon : il déclare qu'il ne lâchera pas la proie dont il s'est emparé. Cependant la fatigue l'oblige à toucher terre; ils descendent dans une vallée (qui, comme on l'apprend plus tard, se trouve être en Syrie); là Célinde, à bout de forces et de larmes, s'endort sur le gazon, et Clamazart n'a pas honte, pour en faire autant, de mettre sa tête hideuse dans le giron de la princesse de Perse. Le duc de
Fol. 45 b. Galice, neveu du roi d'Acre Linorois[1], les trouve dans cette attitude en revenant de la chasse : lui et ses hommes ne peuvent assez s'étonner de voir ce monstre aussi familièrement voisin de ce miracle de beauté, et soupçonnent qu'il a dû l'enlever par un crime. On les réveille, on les interroge, mais on n'entend pas leur langage : toutefois le duc conduit Célinde dans son palais en grand honneur et, sans plus
Fol. 46 b. ample informé, fait mettre Clamazart en prison. Bientôt il trouve des interprètes et fait à Célinde les déclarations à la fois les plus pressantes et les plus respectueuses : il lui offre de l'épouser. Elle ne voit qu'un moyen d'échapper au danger qui la menace : elle contrefait la folle, « l'esragie », bat, mord et déchire tous ceux qui l'approchent : on est obligé
Fol. 47 d. de la lier.

Cependant Méliacin était revenu avec un cortège convenable à l'endroit où il avait laissé son amie : on juge de sa stupeur, puis de son désespoir, quand il ne trouve ni elle ni le cheval merveilleux; la disparition de Clamazart lui fait bientôt comprendre ce qui s'est passé. Il la fait en vain chercher partout; au bout de quelque temps il part lui-même avec vingt chevaliers et vingt « meschins », résolu à parcourir le monde jusqu'à ce qu'il l'ait retrouvée. Les voyages dans ce temps-là, remarque le poète, n'étaient pas

[1] Ces détails sur le duc ne sont donnés que beaucoup plus tard, au fol. 122. On voit au même endroit que, bien qu'il fût établi en Syrie, c'est bien de Galice en Espagne que ce personnage était duc.

toujours commodes, et ce qu'il dit sur la sauvagerie de l'ancien temps prouve que du sien on trouvait plus de commodité et de sécurité :

. . . Adont n'estoit nus hom duis Fol. 51 d
De manoir hors de fermeté;
Hors de chastel et de chité
Ne voloit nus ki fust manoir,
Ne faire recet ne manoir,
Si ke deus jors bien alissiés
Avant ke vile trovissiés
Ou vos peüssiés herbegier
Ne trouver viande a mengier,
Se vos en fussiés desgarnis . . .
Tant du siecle n'ert pas adonques
Ne de gent si grande commune :
Por ce ert coustume k'en chascune
Bone vile se herbegoient
Les gens adonques et lojoient,
Kar defors demourer n'osassent,
Ke li larron nes desrobassent;
Car n'i avoit terre ni plain
Ki de larrons ne fussent plain;
Et les guerres adonc estoient,
Ki tout le païs degastoient :
N'i osoit nus hom demorer,
Ne en son gaaing labourer.

Méliacin rencontre naturellement, en traversant une forêt, une aventure dont il sort avec éclat : il combat et finit par pendre le géant Roberon avec ses trente compagnons. Il est reçu comme un libérateur dans la ville voisine; Fol. 55 b. il apprend là qu'on va brûler, dans la capitale de la Perse, où il se trouve, deux « puceles » qui sont accusées de complicité dans l'enlèvement de la fille du roi. Sabel de Serre, qui devait épouser cette princesse, a envahi les États d'Alsimus[1], et n'a fait de trêve qu'à condition qu'on punirait les deux jeunes filles qui auraient dû garder Célinde. On va donc les brûler, à moins qu'elles ne rencontrent un cham-

[1] Le manuscrit 1633 présente ici, entre les folios 56 et 57, une lacune de deux cahiers que nous comblons à l'aide du manuscrit 1589.

pion qui ose combattre le terrible géant Maucuidart. On devine que Méliacin, sans se faire connaître, se proposa pour être ce champion. Il se rend à la cour, escorté de son hôte Henri et du comte Hardouin de Montesclaire,
Fol. 57 b. qui aime Oriande, une des « puceles », et il tue Maucuidart. Il rentre dans la ville accompagné des deux jeunes filles qu'il a délivrées et qui lui ont voué un entier dévouement, et il leur confie toute son histoire. Cependant Sabel, irrité du succès de l'inconnu qui avait triomphé du géant, avait disposé une embuscade sur le chemin du château de Montesclaire, où se rendaient Méliacin, les jeunes filles, Hardouin et Henri; mais il est vaincu et fait prisonnier. Son
Fol. 68 a. père Natalus, roi de Serre, vient assiéger le château de Montesclaire, aidé du roi de Perse, qu'il a sommé de ne pas laisser en prison son fils, qui était à sa cour avec un sauf-conduit. Nous passons rapidement sur le fastidieux récit de cette guerre, épisode étranger au sujet principal et qui occupe plusieurs milliers de vers. Bornons-nous à dire que Méliacin trouve un adversaire digne de lui dans Pirabel, neveu du roi de Serre : ils se blessent grièvement l'un l'autre dans une première rencontre; enfin on convient qu'un combat singulier entre eux[1] décidera le sort de la guerre : Méliacin a le dessus, mais Natalus, à l'insu de son neveu, a aposté toute une armée qui s'empare de Méliacin et le conduit comme
Fol. 112 a. prisonnier au châtelain de Clautre. Natalus veut absolument le faire périr pour venger la mort de Sabel, bien que celui-ci se soit tué dans sa prison par un simple accident, et que le roi de Serre et le roi de Perse aient fait solennellement la paix avec Hardouin et les siens, sauf l'issue du combat entre Pirabel et Méliacin. Le généreux Pirabel dissimule l'indignation que lui cause la conduite de son oncle, et réussit à faire surseoir à l'exécution. Mais enfin le jour en est fixé au lendemain : il faut délivrer Méliacin.

[1] Notons (fol. 95 a) la description trop longue, mais assez curieuse, du cheval que monte Méliacin : nous avons là une expression fort complète du type idéal du cheval au moyen âge, type aussi constant et aussi conventionnel que ceux de l'homme et de la femme.

Le châtelain de Clautre traite fort bien son prisonnier, mais, loyal serviteur du roi son seigneur, il ne se prêterait pas à une évasion. Heureusement sa femme, cousine de Pirabel, a moins de scrupules. Elle procure à Méliacin les moyens de descendre la nuit de la tour où il est enfermé : en bas il trouve un cheval et un « vallet » qui lui fait passer le bois; mais il ne saurait aller plus loin : pour sortir du royaume de Serre, il faut traverser des gorges occupées par de redoutables brigands; Méliacin, s'il veut leur échapper, doit se déguiser en vilain :

. . . Bien s'atourna Fol. 114 c.
Meliacins d'une maniere
D'une grosse robe pleniere
Ke il dou chastel aporta . . .
Et fu suschains d'une cordele,
Chauciés d'uns mauvais estivaus.

Malgré ce costume, un vilain qu'il rencontre n'a pas de peine à reconnaître que ce n'est pas un homme de même race que lui :

. . . Li vilains s'arestut Fo. 115 c.
Une piece, et o lui estut,
Et le regarda de travers :
Il vit ses biaus iex vairs ouvers,
Clers et rians et bien assis.
Adont fu li vilains penssis,
Kant si bel cors vit en tel point,
Et dist croire ne porroit point
K'il ne fust haus hons et gentieus,
Si dist comme vilains soutieus :
« Ki estes vous, sire vassaus? »

Méliacin lui dit qu'il a perdu ses compagnons et lui promet de le récompenser s'il le guide à travers les défilés. Le vilain, qui connaît tous les chemins, y consent, mais à condition qu'une fois en sûreté l'inconnu lui dira qui il est et pourquoi il s'est ainsi déguisé; car, dit-il,

. . . « Pour la robe vostre estre Fol. 116 b.
« Ne changerés ne vo nature . . .

« Et fait trop mauvès maintenir
« Le mestier c'on ne puet aprendre;
« Pour quoi nul bien ne vous puet prendre
« En vilain quidier ressambler,
« Kar vous ne porriés embler
« Vostre nature ne changier . . .
« Aprenés autre chose a faire,
« Kar vous ne porriés contrefaire
« Le vilain pour chose du monde;
« Kar vos cors en biauté habonde,
« Et vos iex espris de plaisance
« Ne porroient sivir l'usance. »

Méliacin, arrivé en lieu sûr, paye bien son guide et l'envoie annoncer à Pirabel l'heureuse issue de son aventure. Celui-ci devient peu après roi de Serre, Natalus ayant été tué en guerroyant contre le roi de Perse qui avait envahi son royaume pour venger la trahison commise sur Méliacin. Pirabel, bien entendu, fait la paix avec Alsimus et Hardouin, et tous rentrent chez eux, ignorants du sort de Célinde et de celui du chevalier qu'ils ne savent pas être Méliacin.

Celui-ci, cependant, va longtemps de pays en pays. Bientôt il n'a plus ni cheval ni argent, et il erre misérablement par des contrées inconnues dont il ne sait même pas la langue. Enfin, au moment même où la fortune semble le plus l'accabler, elle s'apprête à mettre fin à ses malheurs. Il arrive dans la ville de Beaurepaire, séjour du duc de Galice, qui, depuis quatre ans, y retient Célinde, toujours folle en apparence. On traite Méliacin en vagabond et on le met en prison. Le hasard veut qu'il se trouve juste au-dessous du cachot où était enfermé Clamazart, et il entend celui-ci, dans ses lamentations, raconter en monologue toute son histoire et celle de Célinde jusqu'au moment de leur séparation. Méliacin lie, sous un faux nom, conversation avec lui, et apprend en outre que Célinde est folle, que le duc l'aime, qu'il a en vain appelé tous les médecins auprès d'elle, et qu'on a transporté le cheval merveilleux dans le château du duc; Clamazart, par haine

Fol. 123 c.

pour celui qui l'a emprisonné, s'est gardé d'en révéler le secret : il faut avouer que, pour un si profond « philo- « sophe », il avait peu d'invention. Méliacin, plus avisé, voit tout de suite le parti qu'il peut tirer de ces révélations inattendues. Quand on vient l'interroger dans sa prison, il se donne pour le plus savant médecin de Salerne, dépouillé et abandonné par ses gens, et demande qu'on mette sa science à l'épreuve. Le duc, auquel on rapporte ces paroles, le fait aussitôt venir et le conduit chez Célinde. Du premier regard elle le reconnaît et le lui fait voir, mais, pour ne pas être découverte, elle feint une folie plus furieuse que jamais. Il promet cependant de la guérir, et lui prépare un « ongne- « ment » qui semble en effet peu à peu la calmer. De longs jours se passent ainsi, pendant lesquels les amants ont souvent l'occasion de s'entretenir sans témoins. Un jour Méliacin, qui a gagné toute la confiance du duc, lui demande ce que c'est que ce cheval de bois qu'il a remarqué en passant dans une cour. Le duc lui dit qu'on l'a trouvé avec la belle inconnue et son affreux compagnon, et qu'on ne sait à quoi il peut servir. Méliacin suggère l'idée que la vue de ce cheval pourrait réveiller des souvenirs dans l'âme de la malade et peut-être faire un bon effet : on l'apporte dans le jardin sur lequel donne sa chambre. Célinde, qui s'est concertée avec Méliacin, montre en effet grand plaisir à voir le cheval : elle monte souvent dessus en faisant mille folies, et, feignant d'être prête à tomber, se fait attacher avec les « guimples et cuevrechiés » qu'elle a encore. Enfin, un jour qu'elle est dans le jardin, ainsi solidement liée sur la croupe du cheval, pendant que le duc et ses amis sont un peu à l'écart, Méliacin, resté seul près d'elle, monte en selle, tourne la cheville et s'élève rapidement en l'air. Avant de disparaître, il révèle toute la vérité au duc de Galice, qui reste plein d'étonnement et de douleur. Il est tiré de ses réflexions par un message du roi de Perse. Celui-ci en effet avait reçu la visite des deux philosophes, Cléomatan et Flore, qui lui avaient appris l'arrivée de sa fille en Ermenie et son rapt par Clamazart, et qui avaient vu dans

Fol. 127 *d.*

Fol. 136 *d.*

Fol. 137 *c.*

les étoiles qu'elle et Méliacin étaient en Syrie au château de
Fol. 142 d. Beaurepaire. Alsimus y arrive après le départ des amants, et
le récit qu'il fait au duc a pour conséquence de faire ex-
Fol. 143 a. traire de sa prison et « trainer » Clamazart. Puis le roi de
Perse, Hardouin avec Saville et Oriande, Cléomatan, Flore,
et le duc de Galice lui-même partent pour Savarnon.

Méliacin y était arrivé depuis quelque temps. Il était des-
cendu avec Célinde dans le même verger où il l'avait laissée
Fol. 138 a. jadis; mais cette fois il ne s'éloigne pas d'elle. Il rencontre
un « vallet » et l'envoie annoncer son retour à ses trois sœurs.
Elles accourent, lui font fête ainsi qu'à Célinde, et emmè-
Fol. 139 a. nent celle-ci dans leur appartement. Pour lui, il va trouver
son père, malade de chagrin depuis qu'on était sans nou-
velles de lui, et s'agenouille auprès de son lit. Le vieux roi
recouvre la santé avec le bonheur; mais c'est son fils qui
rétablit l'ordre et la paix dans le royaume, tombé, depuis la
maladie de Nubien, dans la plus désastreuse anarchie, et
Fol. 145 b. qui bientôt retrouve une prospérité sans pareille. Pirabel,
qui est venu visiter son ami, s'éprend de Gloriande, qui,
de son côté, lui donne en secret son cœur. Bientôt arrivent
le roi de Perse et ceux qui l'accompagnent, et tout finit par
des fêtes comme on n'en vit jamais et par un sextuple ma-
riage : Méliacin épouse Célinde; Cléomatan, Mélide; Flore,
Ide; Pirabel, Gloriande; le duc de Galice, Oriande, et Har-
douin, Saville. Les pères de tous ceux des nouveaux époux
qui n'étaient qu'héritiers présomptifs meurent peu après
ou abdiquent en leur faveur, et le poème se termine par
Fol. 156 d. quelques mots sur l'heureux et long règne de Méliacin.

Tous ceux qui ont lu Cléomadès ont reconnu dans cette analyse la fable du roman d'Adenet le Roi. Les ressemblances s'étendent parfois à des détails minimes : ainsi dans les deux romans il s'agit d'un roi qui a un fils et trois filles; dans les deux, le premier sage offre une poule et ses poussins, le second, une statue qui sonne de la trompe en certaines occasions; dans les deux, le géant qui garde l'héroïne est eunuque; dans les deux, elle est attachée avec des linges à l'arçon de la selle du cheval magique; dans les deux, le ravis-

seur de la princesse, qui est un monstre hideux et contrefait, s'endort en mettant sa tête dans le giron de sa compagne; dans les deux, l'héroïne fait la folle pour échapper aux sollicitations du prince au pouvoir de qui elle se trouve; dans les deux, le héros délivre les suivantes de son amie en tuant le géant qui soutient l'accusation dont elles sont l'objet; dans les deux, le héros, arrivé par hasard dans l'endroit où sa belle est retenue, se donne pour médecin et l'enlève au moyen du cheval merveilleux qu'il a fait porter près d'elle et avec lequel elle feint de jouer; dans les deux enfin, le mariage des deux personnages principaux est accompagné de celui des trois sœurs du héros et des suivantes de l'héroïne. Ce sont là des similitudes qui vont jusqu'à l'identité en plusieurs points, et telles qu'il n'en existe pas de pareilles, à notre connaissance, entre deux romans du moyen âge traitant une même donnée fondamentale. Avant de voir comment on peut les expliquer de la façon la plus vraisemblable, il est bon de signaler aussi les différences qui existent entre le roman d'Adenet et celui de Girard.

D'abord tous les noms sont différents. Pour ne citer que les principaux, voici sur une double colonne les personnages qui se correspondent dans les deux poèmes :

Cléomadès.	Méliacin.
Clarmondine.	Célinde.
Marcadigas.	Nubien.
Éliador.	Mélide.
Féniadisse.	Ide.
Marine.	Gloriande.
Mélocandis.	Cléomatan.
Baldigan.	Flore.
Crompart.	Clamazart.
Carmant.	Alsimus.
Bléopatris.	Sabel.
Méniadus.	Le duc de Galice.

Les divers lieux où se passent les épisodes successifs ne sont pas moins différents : disons seulement qu'à l'Espagne et à la Toscane, patries de Cléomadès et de Clarmondine,

correspondent l'Ermenie et la Perse, patries de Méliacin et de Célinde; que Bléopatris est roi d'Arcage et Sabel roi de Serre[1], et que la feinte folie de l'héroïne et sa délivrance sont placées par Adenet en Pouille, par Girard en Syrie. En somme, le roman d'Adenet a pour théâtre l'Europe (sauf que les trois « sages » sont des rois d'Afrique), celui de Girard l'Asie. Mais, dans l'un comme dans l'autre, les personnages sont païens, les deux poètes ont soin de leur faire souvent invoquer « les dieux », et on doit remarquer qu'aucun des deux ne fait, contrairement à l'habitude trop fréquente de leur temps, figurer Mahomet parmi les divinités de l'ancien paganisme.

Dans le récit lui-même, les divergences secondaires sont nombreuses. La manière dont Cléomadès, lors de sa première visite chez celle qu'il doit aimer, arrive à rentrer en possession de son cheval et à s'échapper n'est pas la même que celle qu'emploie Méliacin dans la même occurrence ; sa fuite avec Clarmondine présente des circonstances autres que la fuite de Méliacin avec Célinde; Crompart, l'inventeur du cheval merveilleux, meurt dans sa prison avant l'arrivée de Cléomadès dans le pays où Clarmondine passe pour folle, et Cléomadès apprend par des conversations tenues chez son hôte la présence et la maladie de sa belle, tandis que Méliacin en est informé par Clamazart, qui est mis à mort plus tard; les suivantes de Clarmondine sont au nombre de trois, au lieu que Célinde n'en a que deux, et les circonstances du combat judiciaire que Cléomadès livre pour les arracher au supplice sont assez différentes de celles où Méliacin accomplit le même exploit; la mère de Cléomadès et celle de Clarmondine sont en vie dans le roman d'Adenet, celles de Méliacin et de Célinde sont mortes quand s'ouvre le roman de Girard; le personnage de Pirabel est inconnu à Adenet, chez qui la troisième sœur du héros épouse le prince qui avait recueilli l'héroïne et avait voulu en faire sa femme; en revanche, la figure du ménestrel Pinchonnet, dans lequel

[1] Ce royaume de Serre, qui paraît tout fantastique (il est donné ici comme limitrophe de la Perse), se retrouve dans Escanor.

on a pensé non sans vraisemblance que le ménestrel Adenet avait voulu se peindre lui-même, est absente du poème de Girard. Nous ne parlons pas des récits épisodiques, étrangers au thème essentiel, par lesquels les deux auteurs ont démesurément et bien inutilement allongé leur narration (Adenet a ainsi rimé près de 19000 vers, Girard près de 20000), qui sont complètement différents dans chacun des poèmes et y occupent d'autres places. Une comparaison exacte et suivie des deux poèmes, qui permettrait de déterminer avec précision ce qu'ils ont de commun et ce qui est propre à chacun d'eux, pourrait faire l'objet d'une monographie; nous ne pouvons songer à la donner ici; nous nous bornons à en indiquer les traits essentiels.

Il résulte avec évidence de ce rapprochement, même sommaire, que les deux romans ou dérivent l'un de l'autre ou ont une même source. Le roman d'Adenet paraissant plus ancien que celui de Girard, on a pensé, au premier examen, que celui-ci avait copié son devancier, d'autant plus qu'on savait que, dans son Charlemagne, il avait continué et imité la Berte d'Adenet. L'éditeur d'Escanor, qu'on aurait pu croire disposé à plus de bienveillance pour l'auteur dont il imprimait l'ouvrage, n'a pas hésité à l'accuser de plagiat : « Dans Charlemagne, dit-il, l'auteur se nomme Gyrards et Gy- « rardins, qui en est le diminutif; mais ce qui est plus curieux, « c'est qu'il les répète dans une troisième œuvre qu'il intitule « Méliacin et Célinde, qui n'est autre que le roman de Cléo- « madès, d'Adenet le Roi, et qu'il s'attribue sans la moindre « vergogne dans les vers suivants qui terminent le poème : — Escanor, p. XXIV.

« Gerardins d'Amiens, qui plus n'a
« Oï de cest conte retraire,
« N'i veult pas mençonges atraire
« Ne chose dont il fust repris :
« Ainsi qu'il a le conte apris
« L'a rimé, au mieus qu'il savoit,
« Et s'amender riens i avoit,
« Il n'i faut que le commander,
« Que peu est chose ou amender
« Ne puist on.

IMPRIMERIE NATIONALE.

« Il faut convenir que Girard ou Girardin était doué d'une « dose d'effronterie peu commune; il ne se gênait pas pour « *mençonges atraire*, et il y a *où amender* pour rétablir la vé- « rité. » Ce jugement sévère n'a pas été porté en pleine connaissance de cause, et déjà M. Tobler, sans avoir à sa disposition toutes les pièces du procès, l'a réformé d'après un juste sentiment de vraisemblance : « Ce reproche, dit-il, « paraît tout à fait mal fondé; car ce qu'on connaît jusqu'à « présent du « Conte du cheval de fust » montre que cet « ouvrage n'est nullement identique au Cléomadès, mais « est une mise en œuvre particulière, sinon tout à fait « du même sujet, au moins d'un sujet très voisin, en tout « cas assez différent pour qu'on ne puisse imputer à Girar- « din de s'être approprié le bien d'autrui. Il est certaine- « ment singulier que le poète qui, dans son Charlemagne, « a accepté les innovations qu'Adenet avait introduites dans « Berte et qui distinguent cette chanson de geste de toutes « les autres; qui, dans cet ouvrage considérable, est aussi, « pour le sujet, le continuateur d'Adenet; qui, comme lui, « mêle, dans Escanor et Méliacin, des morceaux lyriques à la « narration, se rencontre encore de si près avec Adenet dans « le sujet de ce dernier poème. » Cette rencontre, comme on l'a vu, ne peut avoir été purement fortuite; elle ne s'explique pas par un plagiat, ni d'Adenet (on ne l'a jamais soupçonné), ni de Girard. Ce qui a donné lieu d'en accuser ce dernier, c'est très probablement la curieuse composition de l'un des manuscrits qui contiennent Méliacin, le n° 1455 du fonds français de la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit en effet contient le poème de Girard d'Amiens, dans la rédaction authentique, à partir du vers 1501 environ, mais jusque-là il donne le texte de Cléomadès, en substituant seulement aux noms des personnages d'Adenet ceux des personnages de Girard. Arrivé au vers 2912 de Cléomadès, le copiste a passé au texte de Méliacin, en ajoutant, pour rajuster l'un à l'autre, quelques vers de sa composition. La soudure a lieu dans le récit de la merveilleuse arrivée du héros chez son amie, qu'il ne connaît pas encore. Cléomadès trouve d'abord,

Zeitschrift für rom. Philol., t. XI, p. 421.

dans une première chambre, une table richement servie, où il mange à sa faim :

Assez menja tant com lui plot,
Et, quant mengié et beü ot,
Si s'est de la table levez :
Vers l'uis d'une chambre est alez
Qu'il vit un petit entrouvert. . .

Cléomadès, v. 2911.

Dans cette chambre dort le géant qui garde Clarmondine; Cléomadès se garde de l'éveiller et passe sans faire de bruit. Chez Girard le récit n'est pas tout à fait pareil. Méliacin ne trouve pas de table et ne mange pas. Il est descendu dans une cour sombre : une lumière l'attire dans une chambre; il y trouve un lit magnifique, dans lequel dort le géant; il s'arrête un instant à le considérer. C'est à ce moment que le copiste du manuscrit 1455 prend le texte de Méliacin; mais, comme le lit du géant n'est pas décrit dans Cléomadès, il a dû faire quelques vers de raccord pour amener les premiers vers de Méliacin qu'il insérait, et il s'est assez plaisamment trompé, en croyant que ces vers devaient se rapporter à des léopards, tandis qu'il ne s'y agissait que de cierges. Nous mettons en regard les deux textes, en marquant par des italiques ce qui est de la fabrique du copiste du manuscrit 1455 :

Mss. 1589 (fol. 14 b), 1633 (fol. 14 b).	Ms. 1455 (fol. 14 d).
Mais n'i eut gaires demouré	[Dont s'est de la table levez]
Qu'il i vit un beau lit paré	*Et est en une alee entrez,*
Et aourné de grant richece.	*La ou il aperçut un lit,*
Comment qu'il en eüst leece,	*Ou il ne voit pas son delit :*
Il vit deus cierges qui ardoient,	*Deus liepars vit d'or et d'argent*
Et au veoir laiens aidoient :	*Devant le lit en traversant;*
L'uns fu as piez, et l'autre au chief.	L'un fu au piez et l'autre au chef.
Meliacins fu a meschief	Meliachin fu a meschef
De ce qu'il n'osoit mot parler,	De chou qu'il n'osoit mot parler,
Ne home ne femme apeler :	Ne homme ne femme apeler :
C'est ce qui plus li anuia;	Ch'est chou qui plus li anuia;
Et d'autre part mout l'esmaia	Et d'autre part mout l'esmaia
Uns jaians qui el lit gesoit, etc.	Uns gaians qui ou lit gesoit, etc.

A partir de là, le manuscrit 1455 présente sans variante remarquable le roman de Girard, dans un texte qui se rap-

proche surtout de celui du manuscrit 1633. Il paraît évident que le copiste de ce manuscrit (ou celui du manuscrit qu'il suivait) avait à sa disposition un manuscrit de Méliacin auquel manquaient environ les treize premiers feuillets. Il avait remarqué l'étroite ressemblance de ce roman avec le Cléomadès, et il a eu l'idée, pour combler cette lacune, de prendre le commencement du poème d'Adenet, en l'abrégeant (car il ne donne que 2400 vers au lieu de 2912), et en remplaçant tous les noms par ceux qui paraissent plus tard dans le récit de Girard d'Amiens. La façon dont il a procédé à ce travail serait assez curieuse à étudier de près; malgré la similitude fondamentale des deux romans, il y a dès le début quelques données contradictoires qu'il n'était pas toujours très aisé de concilier; d'autre part, la mesure ou les rimes opposaient souvent des difficultés à l'échange des noms propres. Nous nous bornons à signaler cette petite curiosité littéraire, et à constater que, s'il y a ici quelque chose qui ressemble à un plagiat, le plagiaire, qui a d'ailleurs approprié le bien d'autrui non à lui-même, mais à un tiers, ne saurait évidemment être Girard.

Nous voilà donc ramenés à la question du rapport du roman de celui-ci avec le roman d'Adenet. Certaines données externes viennent à la fois compliquer et peut-être éclaircir cette question. Dans les premiers vers de son poème, Girard nous dit :

. . . Li contes est deduisans,
Et a oïr biaus et plaisans,
Et s'en avons la ramenbrance
Par bele dame d'ounourance,
Pour coi li contes doit miex plaire,
Car chose ne poroit desplaire
Ke si bele dame fesist
Ne dont ele s'entremesist;
Car ele est franche et debonaire
Et atraite de si bon aire
Ke ce qu'ele fait plaist a tous;
Kar ses gens cors est d'oneur tous,
Tant est et bele et bone et sage,
Et si est de si fait lignage

Come fille de poissant roi...
Et pour ce voel je garde prendre
Ke je ne faille a mon emprise,
Et pour la dame bien aprise
Et pour ce qu'il m'est commandé
D'un chevalier qui amendé
A de son cors tout son lignage...
De son estre plus ne vous di,
Car de bouche me desfendi
Que j'a tant de lui me souffrisse
Et plus mention n'en feïsse.

Ainsi le poète déclare rimer, par l'ordre d'un chevalier de haut rang, un conte qui vient d'une noble dame fille de roi. Qui étaient cette dame et ce chevalier, il ne nous le dit pas, mais on peut avec une grande vraisemblance identifier au moins la première. Le manuscrit 1633 présente à sa première page une miniature intéressante, non par l'exécution, mais par le sujet; elle se trouve à peu près exactement reproduite en tête du manuscrit 1589, dont la première page, arrachée anciennement, a été refaite au XIVe siècle. Nous empruntons à des notes manuscrites de M. Paulin Paris la description et l'explication de cette peinture historique: « Un « personnage couronné et couvert d'une robe d'azur fleur- « delisée repose sa tête sur les genoux d'une femme dont la « robe est partie de France et de Flandre. A droite sont quatre « et à gauche trois femmes. La première de droite a la robe « de France partie de Châtillon, la seconde de France-Cler- « mont (depuis Bourbon), la troisième de France-Artois, « la quatrième de Bar; la première de gauche, qui est cou- « ronnée, de France et de Hainaut; la seconde, également « couronnée, de France et de Navarre; la troisième de Châ- « tillon (au chef d'or chargé à droite d'une merlette). Voici « comment on peut expliquer cette miniature. Nous sommes « en 1285, époque de l'avènement de Philippe le Bel, ou « peu après. Marguerite de France, fille aînée de Marie de « Brabant, reçoit affectueusement sur ses genoux la tête « de son jeune frère consanguin, le roi Philippe. Le lion de « Flandre dont la robe de Marguerite est partie indique que

« la princesse n'est pas du même lit que le roi son frère . . .
« A gauche, les assistantes sont d'abord la reine mère, Marie « de Brabant, puis la reine régnante, Jeanne de Navarre, « mariée le 16 août 1284, à l'âge de treize ans, et morte en « 1304; puis, assise ou plutôt agenouillée, la connétable, « Isabel de Dreux, femme de Gaucher de Châtillon, conné« table de France, mariée en 1281, morte le 29 avril 1300.
« A droite : 1° la comtesse d'Alençon, Jeanne de Châtillon, « mariée en 1272 à Pierre d'Alençon, fils de saint Louis, « veuve en 1284, morte le 19 janvier 1291 à trente-huit ans; « 2° la comtesse de Clermont, Béatrix de Bourgogne, mariée « en 1272 à Robert de France, comte de Clermont, morte « le 1er octobre 1310; 3° Blanche d'Artois, belle-mère de « Philippe le Bel, veuve depuis 1274 de Henri Ier, roi de Na« varre et comte de Champagne, remariée l'année suivante « à Edmond d'Angleterre, duc de Lancastre, dont elle était « veuve avant 1283; 4° enfin Jeanne de Tori, seconde « femme de Thibaud II, comte de Bar. Ainsi, la comtesse « d'Alençon étant morte en 1291, c'est entre 1285 et 1291 « que cette miniature et probablement le poème furent exé« cutés. Girard d'Amiens l'écrivit à la demande ou pour « le plaisir de ces princesses. Ce qui est fort singulier, « c'est que le même sujet avait été donné à Adenet le Roi, « qui l'avait traité à sa manière, par Marie de Brabant, « alors reine régnante, et Blanche de France, fille de saint « Louis, veuve en 1275 de l'infant de Castille, Ferdinand « de la Cerda. » Voici donc les faits assurés : avant 1285 (Marie de Brabant étant reine), Adenet le Roi écrit le Cléomadès, dont il dit tenir le sujet de Marie de Brabant et de Blanche de France; entre 1285 et 1291, Girard rime dans Méliacin la même histoire, qu'il dit tenir d'une haute dame, fille de roi; cette princesse doit être cherchée parmi les dames figurées sur la miniature des manuscrits 1589 et 1633 : ce ne peut être que Marguerite de France, car en parlant de Jeanne de Navarre, reine de France, Girard ne se serait pas borné à dire qu'elle était « fille de roi ». Le poète ne dit pas d'ailleurs que Marguerite lui eût donné le

sujet de son poème avec l'ordre de le mettre en vers; il dit seulement que c'est par elle que « nous en avons la re- « membrance ». On peut croire dès lors que Marguerite, ayant entendu raconter la merveilleuse histoire du cheval magique à sa tante Blanche de France ou à sa belle-mère Marie de Brabant, l'avait à son tour racontée au chevalier qui, trouvant le sujet de son goût, invita Girard d'Amiens à le versifier. Ce chevalier, comme l'a conjecturé M. Paulin Paris, pourrait bien être le connétable Gaucher de Châtillon, dont la femme figure parmi les dames groupées, dans la miniature, autour de Marguerite. Gaucher, ou le protecteur de Girard, quel qu'il soit, fit sans doute exécuter du roman qu'il avait demandé à celui-ci un exemplaire de luxe avec une peinture semblable à celle de nos deux manuscrits, mais qui devait être plus grande et remplir entièrement la première page. Il l'envoya à Marguerite de France, en souvenir de l'histoire qu'elle lui avait racontée ou donnée par écrit et qu'il avait transmise à Girard. Ce qui reste bien étrange, c'est que ni Marguerite ni Girard n'aient su que le « conte du cheval de fust » avait déjà été traité par le célèbre Adenet le Roi. Aussi peut-on faire encore sur ce point d'histoire littéraire bien des conjectures, dont l'une ou l'autre semblera peut-être plus plausible que celle que nous émettons. En tout cas, personne ne supposera que Girard, s'il avait connu le poème d'Adenet et voulu le plagier, eût précisément adressé sa contrefaçon au cercle royal dans lequel l'œuvre d'Adenet était née et sous le patronage duquel celui-ci l'avait expressément placée.

Les ressemblances étroites qui se trouvent, jusque dans des détails secondaires, entre les deux romans paraissent prouver que les auteurs ont eu sous les yeux un même thème rédigé par écrit, que chacun d'eux a amplifié à sa guise. L'essentiel dans ce thème commun (qu'on pourrait, nous l'avons indiqué, restituer assez exactement), c'était le cheval magique et les péripéties dont il est l'instrument. Un prince se trouve, par le mauvais vouloir de l'inventeur de cette merveille, transporté dans les airs sur cette monture ex-

traordinaire, sans avoir appris l'art de la diriger; il le découvre heureusement, descend par hasard dans l'asile, fermé à tous, d'une jeune et belle fille de roi; surpris par le père, il échappe grâce à son cheval, revient près de celle dont il s'est épris et dont il s'est fait aimer, l'enlève par les airs, et la transporte dans son pays. Mais il a l'imprudence d'abandonner un instant son cheval et sa belle : le constructeur, son ennemi, en profite pour enlever l'une au moyen de l'autre. Le scélérat ne jouit pas de son crime : il tombe avec sa compagne au pouvoir d'un roi étranger, qui le met en prison, et qui à son tour veut posséder la princesse. Celle-ci, pour se conserver à son ami, feint la folie pendant un temps plus ou moins long. Enfin un jour le hasard amène dans le pays où elle est retenue le héros qui la cherche par le monde : il se donne pour médecin afin de pénétrer auprès d'elle, retrouve le merveilleux cheval dont nul ne soupçonnait les vertus, et s'en sert pour enlever une seconde fois sa belle et la ramener enfin heureusement dans son pays, où il l'épouse. Il y a longtemps qu'on a conjecturé que le fond de ce récit était un conte oriental, et il est facile de se représenter ce qu'il a dû être : c'est bien dans un harem, impénétrable à tout autre, que le héros s'introduit par la voie du ciel; le gardien de ce harem (nos deux romans ont gardé ce trait originaire) est un eunuque noir, et le méchant « philosophe » des romans français devait être un magicien tout semblable à celui qui fait la fortune et le malheur d'Aladin. Toutefois on n'a retrouvé jusqu'à présent, dans la masse des fictions orientales, aucun récit qui contienne les traits essentiels du nôtre. Le cheval magique lui-même a certainement pour ancêtre le *garouda* de bois, mû également par quatre chevilles, au moyen duquel, dans le plus ancien recueil de contes indiens que nous connaissions, un jeune homme reprend sa femme légitime à un roi qui la lui avait ravie. Cette donnée fondamentale a probablement reçu dans une version arabe la forme particulière qu'elle offre dans nos deux romans, et ce n'est pas sans vraisemblance qu'on a conjecturé que Blanche de France, épouse pendant

Benfey (Th.). Pantschatantra. t. I, p. 158.

quelques années de l'infant de Castille, avait rapporté d'Espagne, où les Arabes l'auraient introduit, le conte qui a servi de thème aussi bien à Girard qu'à Adenet. Le cheval merveilleux se retrouve, mais employé à des aventures différentes, dans d'autres romans du moyen âge : c'est, par exemple, le fameux cheval de Pacolet dans Valentin et Orson; c'est le cheval de bronze qui figure au début du conte inachevé de l'écuyer dans les *Canterbury Tales*. Dans ce dernier récit, il peut bien y avoir une imitation lointaine de Cléomadès; c'est beaucoup plus douteux pour Valentin et Orson, et rien n'est plus inexact, en tout cas, que de dire, comme on l'a fait, que ce roman est « une contrefaçon grossière » de celui d'Adenet, avec lequel, sauf la fiction du cheval magique, il n'a aucune ressemblance. On sait que Cervantes a tiré parti du fameux cheval de bois dirigé en l'air à l'aide de chevilles pour une des plus gaies des mystifications faites au pauvre Don Quichotte. Il est singulier qu'à deux reprises il présente ce cheval magique comme ayant été la monture de Pierre de Provence et de son amie la belle Maguelone; c'est une de ces confusions de mémoire qui ne sont pas très rares dans son incomparable livre : le roman français de Pierre de Provence ne contient rien de pareil, non plus que la traduction espagnole maintes fois imprimée.

Van Hasselt (A.), Cléomadès, t. I, p. XXIV.

Don Quichotte, part. I, chap. XLIX; part. II, chap. XL.

L'œuvre de Girard d'Amiens est, comme on peut s'y attendre, bien inférieure à celle d'Adenet. La prolixité, la banalité des détails, la recherche puérile ou la platitude de l'expression, toutes faiblesses dont le roman du ménestrel brabançon n'est pas exempt, sont constantes dans celui du rimeur picard. Il pourrait y avoir quelque intérêt à mettre en regard la façon dont les deux poètes ont traité les mêmes situations, raconté les mêmes incidents, décrit les mêmes sentiments; mais cette comparaison, comme celle des faits eux-mêmes, ne serait à sa place que dans une étude spéciale. Bornons-nous à dire qu'ici comme dans Escanor Girard allonge surtout son récit au moyen d'interminables discours. Les monologues, notamment, devenus depuis Benoit de Sainte-More et Chrétien de Troies un ingrédient

indispensable des romans « courtois », prennent chez notre auteur des dimensions hors de toute proportion avec l'importance du thème et l'intérêt du contenu. Ni dans les discours, ni dans le récit proprement dit, Girard ne trouve l'expression juste et vive, la note par moment émue, la tournure gracieuse, qui ne font pas défaut à son rival. La vie manque complètement à sa froide et monotone composition, qui ne se laisse lire sans trop d'ennui, nous l'avons déjà indiqué, que grâce à une rédaction généralement claire, facile et coulante.

Pour orner sa narration, Girard d'Amiens y a inséré un assez grand nombre de morceaux lyriques, suivant en cela l'exemple de plusieurs poètes antérieurs (Adenet, dans son Cléomadès, n'a employé ce procédé que très sobrement). Il n'en a pas inséré moins de vingt-quatre, qui ont été publiés à part, d'après le manuscrit de Florence, par M. Stengel. De ces morceaux, les uns sont les premiers couplets de chansons connues de Gace Brulé, de Thibaud de Champagne et d'autres célèbres trouveurs; les autres paraissent être empruntés à des chansons alors populaires; d'autres encore sont sans doute l'œuvre de Girard et semblent être donnés par lui comme composés par les personnages qui les chantent, notamment par Méliacin. On ne peut dire que ces intermèdes lyriques soient toujours introduits dans le roman avec beaucoup d'à-propos.

Zeitschrift für rom. Philologie, t. X, p. 460-475.

Outre ces couplets, M. Stengel a imprimé, d'après le manuscrit de Florence, divers morceaux et les 216 derniers vers de Méliacin. M. Keller, il y a cinquante ans, avait imprimé, d'après le même manuscrit, environ 600 vers du début. M. Tobler a exprimé le vœu qu'il fût donné du poème une édition complète; nous n'y contredisons pas, surtout à cause de l'intérêt que peut offrir une comparaison détaillée entre ce poème et celui d'Adenet.

Keller (Ad.), Romvart, p. 99.

CHARLEMAGNE.

En terminant l'histoire de Méliacin, Girard annonce qu'un autre travail réclame son temps :

Kar pensser a un autre afaire
M'estuet, que je ne puis desdire.

Il s'agit probablement du Charlemagne, qu'il avait entrepris à la demande de Charles de Valois, et qui en effet était de taille à l'absorber pendant des mois, si ce n'est pendant des années. Cette œuvre considérable est celle qui jusqu'à présent a surtout fait connaître le nom de Girard d'Amiens; elle est cependant, au point de vue poétique, encore inférieure aux deux précédentes; mais elle offre un autre genre d'intérêt, qui s'attache, sinon à la forme, du moins à la matière. Girard a prétendu donner une histoire complète de Charlemagne, empruntée tant aux chroniques qu'aux chansons de geste. Il n'y a aucun profit à rapprocher son exposition prolixe et vague des sources historiques qu'il a consultées, et qui ne sont autres que les chroniques françaises de Saint-Denys; mais il est intéressant, pour l'étude critique de notre épopée, de rechercher quels poèmes sur Charlemagne il a connus et utilisés, d'autant plus que, comme nous le verrons, il s'en trouve dans le nombre qui ne nous sont pas parvenus. Le Charlemagne de Girard d'Amiens ne nous est pas lui-même arrivé entier. Nous en possédons trois manuscrits, dont le plus complet est le manuscrit fr. 778 de la Bibliothèque nationale. Le roman de Girard, divisé en trois livres, s'y lit depuis le commencement jusqu'à la fin; seulement le livre II est tronqué au folio 124 r°, vers la fin du récit, fait d'après une légende latine bien connue, du fabuleux voyage de Charlemagne en Orient; le scribe s'arrête au milieu de la seconde colonne après ces deux vers :

> Par le conseil Naimon, qui en tel fet ert sages,
> Fu grant merriens copez et tret hors des bosquages.

Le reste de la colonne est en blanc, ainsi que le verso du feuillet, et le livre III commence en tête du folio 125 par ces vers :

> Quant Charlemaine fu en France reperiez
> D'Aspremont, ou il ot mout esté travelliez,
> Estre s'i cuida bien un grant temps aiesiez;

d'où il résulte que l'expédition d'Aspremont, bien connue

par la chanson qui porte ce nom, était racontée dans la partie manquante, et que le copiste s'est aperçu qu'il y avait une lacune dans son original. La Bibliothèque nationale a récemment acquis à la vente des livres et manuscrits provenant du comte de Hopetoun un manuscrit qui aurait pu combler la lacune de celui qu'elle possédait déjà. Malheureusement il n'en est rien. Ce manuscrit, qui porte aujourd'hui le n° 6234 des Nouvelles acquisitions, contient, comme le précédent, la Berte d'Adenet le Roi avant le Charlemagne de Girard[1], et termine également le livre II par ce vers (fol. 115 v°) :

> Fu granz mairiens coupés et trais hors des boscages.

Seulement le scribe ne paraît pas avoir remarqué la lacune, car il a bravement écrit au bas ce vers latin défiguré :

> Iste liber est scriptus; qui scripsit sit benedictus,

et a ensuite entamé le livre III; le premier feuillet de ce livre a été arraché du volume à cause de la miniature qui l'ornait: le livre III ne commence, avec le folio 116, qu'au vers 145. Un lecteur du XV[e] siècle, plus attentif et mieux informé, a écrit au-dessous du vers latin[2] : « Cy aprez doit « commencier le tiers livre de ce volume en ung quoyer « qui contient l'istoire du voyage que fist ledit empereur « en Aspremont, qui est en Calabre lez le far de Mecine, « ou il desconfist Angoulant, empereur d'Auffrique, et « Eaumont son filz avec pluseurs roys paiens et VIII[c] milliers « de Sarrasins, comme dit l'istoire; mais ledit quoyer est « perdu. » Cet annotateur se trompe en supposant que la guerre d'Aspremont était racontée au commencement du troisième livre; elle terminait le deuxième, comme nous

[1] Mais les feuillets 1, 2, 4, 5 sont gravement mutilés; après le folio 17, terminé par le vers 3456 de Berte (éd. Scheler), un feuillet, qui contenait les 126 derniers vers de Berte et les 15 premiers de Charlemagne, a été arraché, sans doute parce qu'au début de ce poème était placée, comme dans le manuscrit 778 du fonds français, une miniature.

[2] Ou plutôt au-dessous de cette note, également du XV[e] siècle, mais d'une autre écriture : *Ce livre cy est a Andrieu de Henaut.*

le montrent les premiers vers du troisième livre conservés dans le manuscrit 778; il résulte de là qu'au XVe siècle le feuillet qui manque dans le manuscrit Nouv. acq. 6234 y manquait déjà; il en résulte également que l'annotateur avait vu, sans en conserver un souvenir tout à fait précis, un manuscrit du Charlemagne complet, car sans cela, le début du livre III manquant dans le manuscrit qu'il annotait, il n'aurait pu savoir que la guerre d'Aspremont devait se trouver dans la lacune. Mais ce manuscrit complet n'a pas jusqu'à présent été retrouvé. Nos deux manuscrits proviennent d'un même original, auquel il manquait un ou sans doute plusieurs cahiers, racontant la fin du voyage à Jérusalem et toute la guerre contre Agolant.

Un troisième manuscrit de l'œuvre de Girard d'Amiens a été récemment signalé par l'éditeur d'Escanor : il se trouve, sous le n° 576, à Leide, dans la bibliothèque de la Société de littérature néerlandaise, qui, sur notre demande, a bien voulu l'envoyer à la Bibliothèque nationale, où nous avons pu l'étudier. Ce manuscrit ne permet pas non plus de combler la lacune des deux autres : il ne contient, et encore incomplètement, que le troisième livre du Charlemagne, et il est copié, sinon sur le manuscrit 778, au moins sur le même original que ce manuscrit et le manuscrit 6234 des Nouvelles acquisitions : il présente, en effet, au même endroit du livre III une coupure, marquée dans tous trois par une grande initiale peinte et dorée[1]. Mais l'histoire de ce manuscrit mérite que nous en disions quelques mots, d'autant plus qu'elle présente un épisode qui intéresse l'histoire littéraire. Le manuscrit de Leide appartenait, au XVe siècle, à un grand seigneur de la cour de Bourgogne, comme l'atteste cette note du dernier feuillet : « Chiz romans est monsingneur « Jehan de Flandrez, singneur de Crievecœur, que Dieuz « garde. » A la fin du XVIIe siècle, il passa dans la riche collection de l'intendant Nicolas Foucault, et il fut l'un des manuscrits de cette collection dont parla Galland dans son

Delisle (L.), Le Cabinet des man., t. I, p. 374.

[1] Ms. 778, fol. 143; ms. N. acq. 6234, fol. 132 (l'initiale a été coupée); ms. 576 de Leide, fol. 47.

« Discours sur quelques anciens poètes et sur quelques « romans gaulois peu connus », inséré au tome II des Mémoires de l'Académie des inscriptions. Mais il l'a examiné fort légèrement, comme tous ceux dont il a parlé, et il a commis une erreur qu'un peu d'attention lui aurait fait éviter. Le manuscrit de Leide, nous l'avons dit, n'est pas complet : il s'arrête un peu moins de 600 vers avant la fin, omettant toute la dernière partie, qui raconte la mort de Charlemagne d'après Turpin. Comme cette fin du manuscrit de Leide suit de près le récit complet de l'expédition de Roncevaux, le copiste a mis au-dessous du dernier vers, après un blanc (fol. 107 r°) : « Ci fine la bataille de Rences-« vaus ou Rollans et Olivier et leurs compaignons morurent, « et Guenelon les vendi au roi Marsile et en fu pendus et de-« trais a chevaus. » Cependant, après le récit de Roncevaux, ce copiste avait encore écrit 80 vers qui se rapportent à autre chose : Girard y fait une mention rapide de la révolte des Saxons contre Charlemagne sous Guitequin le jeune, fils du premier Guitequin, et déclare ne pas vouloir écrire l'histoire de cette guerre, parce qu'il ne pourrait qu'abréger et « enlaidir » (il se rend justice) celle qu'en a composée Jean Bodel, « a la langue polie[1] ». Ces vers, qui sont donc les derniers du manuscrit que Galland avait sous les yeux, mal compris par lui à cause de l'*explicit*, lui ont inspiré ces remarques : « Fauchet attribue seulement à Jean Bodel « d'Arras une petite œuvre, en forme d'adieu. Mais M. Fou-« cault a un roman de la bataille de Roncevaux en vers « alexandrins d'un auteur inconnu[2], qui marque que Jean « Bodiaux, c'est le mesme que Jean Bodel, a traité aussi « la mesme bataille en roman. » Et après avoir imprimé, avec des fautes sans nombre[3], les vers relatifs à Jean Bo-

[1] Ce passage intéressant a été imprimé d'après le ms. 778 dans *l'Histoire poétique de Charlemagne*, p. 290.

[2] S'il avait lu le manuscrit, il aurait trouvé le nom de l'auteur au fol. 46 v°.

[3] On n'en trouve guère moins dans la reproduction, donnée ensuite, de l'*explicit* et de l'*ex libris*. Le second des vers cités par Galland se termine par le mot incomplet *ass*... ; en effet le copiste du manuscrit de Leide n'a écrit que les trois premières lettres du mot *assievie* ou *asievie* que donnent les deux autres manuscrits.

del, Galland conclut : « Voilà en mesme temps une éloge « de Jean Bodiaux et un témoignage qui asseûre qu'il « avoit traité auparavant le mesme sujet. » Il est bon de signaler cette double erreur, qui pourrait encore tromper quelque lecteur du mémoire de Galland et faire croire que nous avons perdu deux poèmes consacrés à l'héroïque épisode célébré dans la Chanson de Roland. On sait que les collections de Foucault furent dispersées, sans doute de son vivant, vers 1719, et que plusieurs de ses manuscrits ont passé à l'étranger, notamment en Hollande. Celui qui nous occupe a été légué à la Société qui le possède par un Hollandais, qui le tenait d'un Hollandais : une note inscrite à la fin prouve qu'il était à La Haie en 1761.

Delisle (L.), Le Cabinet des man. t. I, p. 379.

Le Charlemagne de Girard d'Amiens a été analysé deux fois très complètement, avec plus ou moins de détail, dans deux ouvrages publiés en 1865. Il nous paraît donc inutile de refaire ici une analyse qui ne pourrait se composer que de redites. D'ailleurs, l'intérêt de cette immense composition n'est pas en elle-même; il est tout entier dans la comparaison à laquelle elle peut donner lieu avec les sources que l'auteur a utilisées, et cette comparaison nous entraînerait beaucoup plus loin que ne le comporte le plan de l'Histoire littéraire de la France. Bornons-nous à rappeler quelques points essentiels.

Paris (G.), Histoire poétique de Charlem., p. 471. — Gautier (L.), Les épopées françaises, t. I.

Le premier livre est composé avec la chanson de Mainet : c'est le nom qu'aurait pris, d'après les romans, le jeune Charles pour se dérober en Espagne à la haine de ses frères bâtards; de cette chanson, qui existait dès la première moitié du XIIe siècle, nous ne possédons que quelques fragments d'une rédaction remaniée (sans parler de diverses imitations en langues étrangères). Cette circonstance donne une certaine importance à l'insipide et interminable récit dans lequel Girard a délayé la matière de l'ancien poème, qu'il connaissait sans doute dans la version même dont quelques fragments nous sont parvenus. On lit dans un de ces fragments, par un de ces appels

plus ou moins sincères aux sources historiques, si fréquents chez nos vieux rapsodes :

Romania, t. IV, p. 314.

> Il est escrit es livres de l'anciene geste
> Et el grant apolice a Ais a le Capele . . .

Girard a fait son profit de cette allégation et d'autres semblables, et a prétendu puiser dans les « chroniques d'Aix » la matière de son fabuleux premier livre. Il dit en le terminant que, pour connaître la vie de Charlemagne, il faut lire les Chroniques de Saint-Denys, mais qu'il a pris ailleurs, à Aix, l'histoire de son enfance :

> Mes l'enfance Challon fu en autre lieu quise,
> A Ais tout droitement dedanz la mestre eglyse.

Pendant environ 7000 vers, dans le second livre, Girard se borne en effet à peu près à rimer fastidieusement les récits des Chroniques de Saint-Denys, en y ajoutant des ornements de son goût, et en faisant çà et là quelque brève allusion aux chansons de geste. Enfin il introduit un épisode qu'il leur emprunte tout entier et qui n'est pas sans intérêt, car la source en est perdue. Il s'agit des prouesses de Roland enfant, qui, couvert de vêtements grossiers, pénètre au milieu d'une fête que donne l'empereur son oncle, et le brave sans être connu de lui. D'après Girard, qui tâche toujours d'accommoder les contes qu'il délaye aux vraisemblances et aux convenances, ce n'est là qu'une espièglerie : Roland s'est déguisé pour la circonstance, et si Charles ne connaissait pas encore le fils de sa sœur, c'est que l'enfant, longtemps malade, n'avait pu être envoyé à la cour de son oncle. Mais la gaucherie et l'incohérence du récit trahissent ici l'arrangeur, et tout s'explique si l'on admet que dans la chanson française perdue, comme dans un poème franco-italien récemment publié et dans un poème italien bien connu, Roland, né des amours furtives de la sœur de Charlemagne avec Milon d'Anglant, avait grandi dans l'exil et la rusticité, et arrivait, par sa hardiesse brutale et déjà héroïque, à réconcilier son oncle avec les amants qu'il avait jadis chassés.

Romania, t. XIV, p. 177.

Cette chanson, si elle a existé, n'a laissé d'ailleurs dans notre ancienne littérature aucune trace qu'on ait jusqu'à présent relevée, mais on en a peut-être une imitation dans ce que les *cantares de gesta* espagnols racontaient, dès le XIII[e] siècle, sur l'enfance de Bernard del Carpio, émule de Roland, dont on fit plus tard son vainqueur, et qu'on donnait, comme lui, pour neveu à Charlemagne, avant de le faire naître, par une tendance de plus en plus nationale, de la sœur du roi espagnol Alphonse le Chaste.

Romania, t. II, p. 361.

Une fois entré dans le domaine des chansons de geste, Girard n'en sort plus pendant environ trois mille vers; il essaye assez maladroitement de combiner les récits contradictoires qu'elles lui présentaient sur les « enfances » de Naimon de Bavière, et se tire d'affaire en traitant de « bourde » tout ce qui contredit la chronologie qu'il s'efforce d'introduire dans une matière qui n'en est pas susceptible. Là comme pour Mainet il prétend s'appuyer sur « l'histoire d'Aix », qui devient pour lui synonyme de récits épiques, en opposition aux récits historiques de Saint-Denys. Il analyse ainsi brièvement la guerre contre le premier Guitequin et l'expédition de Rome qui fait le sujet des « Enfances Ogier ». Vient ensuite, d'après la légende latine, le voyage de Charlemagne en Orient. Le livre II se terminait, comme nous l'avons vu, par un résumé de la chanson d'Aspremont qui ne nous a pas été conservé.

Le livre III, sauf la courte allusion, relevée plus haut, à la chanson des Saxons de Jean Bodel, n'est qu'une version rimée de la chronique de Turpin. En terminant, Girard s'en réfère encore aux chroniques d'Aix; mais ici il faut sans doute entendre la Vie de Charlemagne rédigée à Aix en 1165, dans laquelle ont été intercalées la légende du voyage en Orient et la fabuleuse relation de Turpin. Voici les derniers vers, où l'auteur se nomme et nomme son patron (il l'a déjà fait plus haut), et donne un échantillon, qui suffira certainement, de son style épique :

Et moi Gyrart d'Amiens, qui toute l'ordenance
Ai es croniques pris qui en font ramembrance,

IMPRIMERIE NATIONALE.

Par le commandement le frere au roy de France,
Le conte de Valois, ai pris cuer et plesance
De recorder les fez Challon, que connoissance
Donnent as nobles cuers qui en Dieu ont fiance
De venir a honor et d'avoir avisance
Comment on conquiert Dieu par noble pourveance :
C'est d'avoir cuer en lui et si grant abondance
De foy en Jesu Crist qu'il n'i truist defaillance
En nul qui face ja de lui amer semblance.
Par quoi je pri celui que Longis de la lance
Feri sus en la croiz par sa mesconnoissance,
Et qui mort volt soufrir pour nostre delivrance,
Qu'autressi vraiement que sa digne puissance
Cueurt en terre et en ciel et sa grant benignance,
Veulle garder touz ceus qui en lui ont creance
Des mains as anemis et de leur acointance,
Si que fere ne puist a nului destourbance
De ceuls qui ont en lui creance et esperance.

Le Charlemagne de Girard, tel que nous l'avons, comprend environ 23000 vers de la même force que ceux qu'on vient de lire; il peut en manquer, à la fin du second livre, environ 2000. Nous avons peine à comprendre le goût qui a fait préférer par Charles de Valois la lecture de cette fastidieuse compilation à celle des chansons de geste plus anciennes ou des chroniques en prose qu'il avait à sa disposition; au reste, nous ne savons s'il fut content de l'œuvre qu'il avait commandée. Ce qui est certain, c'est que Girard d'Amiens y avait mis tous ses soins, et qu'il ne faut pas attribuer à sa négligence l'incomparable faiblesse de l'exécution. C'est ce que prouve la peine qu'il s'est donnée pour en mettre la forme extérieure à la dernière mode de son temps. Son Charlemagne, il le dit expressément au début, est une suite de la Berte d'Adenet le Roi, et l'on peut croire que c'est précisément une continuation de cet agréable poëme que le comte de Valois avait demandée à Girard. Or Adenet, dans Berte d'abord, puis dans Bovon de Comarcis, avait inventé (il semble bien du moins que ce soit lui) un raffinement assez puéril de la forme épique. Ce raffinement consiste exactement en ceci : quand à une désinence masculine ré-

pond une désinence féminine qui n'en diffère que par l'addition de l'*e* féminin, une laisse monorime terminée par la première de ces désinences appelle nécessairement après elle une laisse terminée par la seconde : ainsi après *i* vient *ie*, après *er ere*, après *is ise*, après *ai aie*, après *ent ente*, après *ier iere*, après *ir ire*, etc. Toutefois ce n'est pas, comme on l'a pensé, l'extension d'un principe d'après lequel les laisses masculines et féminines devraient en général alterner : ce principe, ainsi que celui du nombre égal de vers dans chaque laisse, avait été introduit par Adam de la Halle dans son poème, resté incomplet, sur Charles d'Anjou; mais Adenet, en dehors de la règle ci-dessus formulée, ne s'y astreint pas. Quand une rime masculine n'a pas de rime féminine correspondante, quand elle est par exemple en *a*, en *ons*, en *us*, etc., il fait suivre la laisse où elle figure, non d'une laisse féminine quelconque, mais d'une autre rime masculine; généralement il groupe par deux, trois ou quatre ces laisses isolées[1]; il fait de même, mais beaucoup plus rarement, pour les rimes féminines auxquelles il ne trouverait pas de correspondants masculins assez nombreux pour fournir à des laisses entières, comme *age* et *aire*[2]. Une conséquence bizarre du système d'Adenet, c'est qu'il n'admet comme rimes féminines que celles qui se terminent en *e* nu; les terminaisons *es* et *ent* ne figurent jamais au bout de ses vers. Girard d'Amiens a voulu suivre l'exemple de celui dont il se faisait le continuateur, après en avoir été, sans doute inconsciemment, le concurrent dans Méliacin; mais d'une part il a élargi les règles posées par Adenet, d'autre part il s'est bientôt lassé de s'y soumettre. Dès le début, il renonce à exiger pour la rime féminine qui suit une masculine qu'elle n'en diffère que par l'addition de l'*e* final : il se contente de l'identité ou même de l'analogie de la voyelle, ce

[1] Telles sont dans Berte les laisses 21-25, 66-67, 106-107, 120-123, 131-132; dans Bovon les laisses 25-29, 42-45, 52, 53, 68-71, 85-89, 104-106, 121, 124; dans Bovon seulement on trouve deux fois une laisse masculine dépareillée non suivie d'une autre de même ordre : 82, 109.

[2] Ces deux rimes se suivent une fois dans chacun des deux poèmes : Berte, 68-69; Bovon, 119-120; ici *age* et *aire* sont en outre précédés de *arde*.

qui lui permet de donner des correspondances à plus d'une laisse masculine qu'Adenet aurait laissée isolée; ainsi il fait suivre *us* de *usse*, *a* de *age*, *ans* de *ance* ou de *age*, et même *int* de *endre*. Bientôt il va plus loin, et, quand la recherche d'une rime féminine répondant à la masculine lui donnerait trop de peine, il se borne à faire alterner, comme Adam de la Halle, les rimes masculines et féminines (*age* ou *aire*, par exemple, succède à *iez* ou à *ez*). En outre, il ne s'interdit pas les rimes en *es*. Tel est le système suivi dans le premier livre. Dans le second, notre rimeur s'affranchit de toutes ces entraves, et fait en général se succéder à l'aventure ses longues laisses masculines ou plus rarement féminines; çà et là cependant, quand la chose est facile, il se donne le plaisir de faire de nouveau succéder une laisse en *ise* ou en *iere* à une laisse en *is* ou en *ier*. Dans le troisième, il revient à peu près à l'observance du premier : peut-être son patron lui avait-il reproché sa négligence. Ces détails, que nous abordons aussi sommairement que possible, ne sont pas sans offrir quelque intérêt pour l'histoire de la versification.

Raynaud (G.), Bibliogr. des chansonniers; n° 590.

On a déjà remarqué avec raison que le Girard d'Amiens qui échange ses idées sur l'amour avec Thibaud de Champagne dans un jeu parti que nous a conservé un seul manuscrit ne peut être notre auteur, qui aurait été beaucoup trop jeune, si même il était né, à l'époque où chantait le roi de Navarre. Nous avons là un des cas, si fréquents au moyen âge, d'identité de nom et d'origine où il faut se garder de voir trop facilement la preuve d'une identité de personne. A plus forte raison le nom tout seul n'y suffit-il pas, et l'on n'est pas autorisé à attribuer à Girard d'Amiens un petit poème assez curieux, dont l'auteur se nomme simplement Girard, et qui, sous le titre peu exact de « lai d'amours », nous fait assister aux péripéties, encore non achevées au moment où l'auteur pose la plume, de l'intrigue amoureuse d'un « haut homme » de France avec une dame étrangère. Le style de cette pièce est meilleur que celui de Girard d'Amiens et paraît plus ancien; le nom de Girard que se

Romania, t. VII, p. 408.

donne l'auteur nous fournit seulement l'occasion de la mentionner et de réparer ainsi l'omission qui en a été faite dans les volumes de cette histoire consacrés au XIIIe siècle.

G. P.

ARNAUD NOVELLI,

CARDINAL.

On n'a jamais douté que ce cardinal fût Français; mais on l'a fait naître, par conjecture, en diverses provinces de France. Les Annales de Cîteaux, Frizon et les frères de Sainte-Marthe, dans la première édition de la Gaule chrétienne, l'avaient dit Aquitain. D'où l'on pouvait conclure, observe Baluze, qu'un certain Arnaud Novelli, mentionné par Pierre de Marca, dans son Histoire de Béarn, comme professeur à Toulouse en 1286, et probablement parent du cardinal, était Aquitain comme lui. Cependant Baluze n'a pas facilement admis que l'Aquitaine fût la véritable patrie de l'un et de l'autre, une donation du cardinal, datée de l'année 1295, l'ayant conduit à supposer qu'il était né dans le comté de Foix. Dom Vaissète est ensuite venu savamment démontrer, non seulement que le cardinal était, en effet, né dans ce comté, mais que le professeur et le cardinal ne devaient pas être distingués l'un de l'autre.

Mort le 14 août 1317.

Baluze, Vitæ pap. Aven., t. I, p. 660.

Vaissète, Hist. de Lang., t. IV, p. 560.

Oncle de Jacques Novelli, qui fut plus tard pape sous le nom de Benoît XII, **Arnaud Novelli** figure pour la première fois, dans un acte authentique, le 7 janvier 1286, comme ayant été, mais n'étant plus official de Toulouse. Bertrand de Ferrières l'avait alors remplacé dans cet emploi. La pièce où cela se lit est un mandement d'Honorius IV à l'abbé de Moissac. Nous voyons ensuite Arnaud désigné comme témoin, avec le titre de *professor legum*, la même année 1286, dans une charte de Gaston, vicomte de

Registre d'Honorius IV, col. 214.

Béarn, émancipant sa fille Marguerite. Il devait être né de parents riches ou s'être enrichi. Nous le voyons, en effet, vers ce temps, érigeant de ses deniers, *de bonis propriis*, dans l'abbaye cistercienne de Boulbonne, une chapelle en l'honneur de saint Nicolas et de sainte Catherine. C'est ce que nous apprend une bulle de Clément V, accordant une indulgence d'un an et de quarante jours aux personnes qui viendront visiter cette chapelle dans un dessein pieux. Quand Arnaud fit les frais de cette fondation, il avait sans doute déjà résolu de quitter le siècle et de solliciter son admission dans l'abbaye de Boulbonne. Peut-être même y était-il entré déjà comme frère novice. Mais, quelle qu'ait été la date de sa profession, il nous est, du moins, prouvé qu'elle précéda l'année 1297, puisque en cette année, au mois de septembre, signant comme témoin une déclaration de l'inquisiteur Bertrand de Clermont, il est ainsi qualifié dans cet acte, publié par Vaissète : *Arnaldus Novelli, cisterciensis ordinis, utriusque juris professor*. Il était donc alors simple moine dans l'abbaye de Boulbonne. Mais très peu de temps après, son mérite reconnu l'avait fait élire abbé de Fontfroide, au diocèse de Narbonne. Ce titre d'abbé de Fontfroide lui est donné, le 7 novembre 1297, à la fin d'une sentence arbitrale de Gui de Levis. C'est aussi sous ce titre que Roger Bernard, comte de Foix, le désigna, deux ans après, comme devant être un de ses exécuteurs testamentaires.

Reg. Clement. V, anno IV, p. 13.

Vaissète, Hist. de Lang., t. IV, pr., p. 110.

Ibid., p. 561.

Arnaud fut en grande faveur auprès du pape Clément V. Deux lettres de ce pape, du 20 avril 1306, lui donnent le droit de promouvoir ses moines à tous les ordres mineurs et de les absoudre s'ils ont été par hasard excommuniés pour avoir battu des clercs séculiers. Une troisième l'autorise à nommer un tabellion. Mais Frizon, Baluze et M. Cauvet se trompent lorsqu'ils disent que le pape le nomma vice-chancelier de l'Église romaine en cette année 1306. Voici la preuve de cette erreur. Clément avait fait, depuis son avènement, un nombre vraiment incommensurable de libéralités, ne s'informant pas toujours avec assez de précaution

Reg. Clement. V, anno I, p. 231, 245, 246.

Frizon, Gall. purp., p. 279.— Cauvet (E.), Étude histor. sur Fontfroide, p. 470.

si tous les bénéfices qu'il conférait étaient disponibles, ou s'il n'en avait pas déjà disposé lui-même, sous la forme d'une grâce expectative, en cas de future vacance. Il était, d'autre part, souvent arrivé que les pasteurs diocésains, ignorant ou feignant d'ignorer ces réserves, ces expectatives, s'étaient empressés d'attribuer à leurs propres familiers telles ou telles prébendes vacantes dans leurs chapitres, mais dont un bref papal avait déjà fait largesse. De là des débats, des procès devant des juges différents et conséquemment des sentences contradictoires. Pour mettre fin à ce désordre, Clément ordonne, le 18 janvier 1307, que toutes les causes pendantes seront désormais portées d'abord devant un seul juge, et que telle sera la procédure des appels : en première instance, devant le savant, le circonspect abbé de Fontfroide; en seconde instance, devant le vice-chancelier de l'Église romaine, ainsi désigné : Pierre, élu de Palencia. Il est donc bien clair qu'Arnaud n'était pas vice-chancelier dès l'année 1306. Reg. Clement. V anno II, p. 161.

Ce Pierre, élu de Palencia, était encore vice-chancelier, Arnaud était encore abbé de Fontfroide, quand ils furent associés par Clément V à d'autres abbés, d'autres prélats séculiers, pour opérer la réforme, devenue nécessaire, de l'ordre de Grandmont. La grande bulle de Clément, qui vint plus tard sanctionner leurs propositions de réforme, est du 20 avril 1310. Elle ne nous apprend pas quand la commission leur fut donnée et quand ils la remplirent. Ibid., anno V. p. 82.

Le 20 novembre de la même année 1307, Clément V charge Arnaud d'aller instruire, dans la ville d'Albi, le procès de l'évêque Bernard de Castanet, accusé par deux de ses chanoines et suspendu de ses fonctions épiscopales par le cardinal Bérenger Frédol. Il appellera tous les témoins des faits dénoncés, recueillera leurs dépositions et les enverra toutes au pape, qui se réserve le jugement de l'affaire. Il est encore simplement abbé de Fontfroide. Le titre de vice-chancelier est, pour la première fois, joint à son nom, dans le registre de Clément V, le 13 janvier 1308. Ibid., anno III. p. 2. Ibid., p. 28.

Il lui fut plus facile et sans doute plus agréable de rem-

plir cet autre mandat, daté du 30 octobre 1308. Le pape exposait qu'étant venu visiter, lorsqu'il était encore archevêque de Bordeaux, le prieuré de Senac, au diocèse de Périgueux, il avait été brutalement empêché de faire sa visite par une bande de clercs et de laïques armés, et les avait tous excommuniés. Mais comme ces mutins s'étaient ensuite, disait le pape, montrés soumis et pénitents, il chargeait son vice-chancelier de les absoudre.

Reg. Clement. V, p. 218.

Arnaud était un des plus occupés parmi les officiers de la cour romaine. Il l'était à ce point qu'on ne s'étonne pas de le voir un jour déclarer au pape qu'il ne peut suffire à tant de besogne, et le prier de confier à quelque autre le jugement en appel d'un procès pendant entre un curé de village et ses paroissiens. A la vérité, le point en litige n'était pas une question de droit; c'était un cas particulier qui demandait une enquête sur place. Le curé réclamait les vêtements de tous ses paroissiens après leur décès, s'en disant l'héritier suivant la coutume de sa paroisse; mais on lui contestait cela. Voilà le procès. Combien de semblables contestations étaient chaque jour portées devant Arnaud! Jamais on n'a tant plaidé qu'en ce temps-là; jamais, dit-on, tant de plaideurs n'ont assiégé la cour romaine que sous le pontificat des papes français. De là ce dicton poétique que cite Catherinot :

Ibid., anno V, p. 15.

Le siège d'Avignon nous apprit la chicane.

Catherinot, Axiomes du dr. françois, p. 33.

Pour expédier toutes les pièces de ces innombrables affaires, Arnaud avait eu besoin d'appeler à son aide toute une légion d'écrivains. On en comptait cent dix environ, quand, le 27 octobre 1310, le pape lui prescrivit d'abord de n'en plus nommer d'autres et d'aviser ensuite à réduire ce nombre. La bulle nous apprend que ces écrivains n'avaient pas un salaire fixe, mais qu'ils étaient rétribués suivant leur travail quotidien. La surabondance de la besogne ayant rendu le métier très lucratif, il n'y eut presque pas un clerc qui ne s'offrît pour l'exercer, et, les admissions faciles de nouveaux scribes ayant diminué les profits des anciens,

Reg. Clement. V, anno V, p. 375.

ceux-ci s'étaient plaints au pape, qui avait jugé leur plainte bien fondée.

Arnaud, disent les auteurs de la Nouvelle Gaule chrétienne, fut nommé chancelier de l'Église romaine le 16 mars 1310. Nous pouvons assurer que cette nomination n'eut pas lieu. Arnaud était encore vice-chancelier de l'Église romaine quand, le 19 décembre de cette année, le pape le fit cardinal-prêtre de Sainte-Prisque, et il conserva longtemps encore, étant cardinal, peut-être jusqu'à la fin de sa vie, cette fonction de vice-chancelier. Sa nouvelle dignité ne lui fit abandonner qu'un seul titre, celui d'abbé de Fontfroide. Mais le pape l'autorisa, par une faveur spéciale, à choisir lui-même le futur abbé de cette maison; ce qui donne lieu de croire qu'il continua de l'administrer, sinon de sa personne, du moins par procureur.

Gall. chr. nova, t. VI, col. 209.

Reg. Clem. V, anno VI, p. 396.

On doit penser qu'Arnaud, si bien vu du pape, n'était pas moins en faveur auprès du roi Philippe le Bel. Celui-ci lui concédait, au mois de juin 1311, le droit d'acquérir cinquante livres tournois de rente annuelle sur les fiefs, censives, alleux royaux et de les transférer ensuite à qui bon lui semblerait. Mais, comme étant un des principaux dignitaires de l'Église, Arnaud ne pouvait disposer de rien sans l'aveu du pape. C'est pourquoi, le 27 août, le pape l'autorisait à donner, à léguer tous ses biens, de quelque nature qu'ils fussent, ecclésiastiques ou civils, à telles ou telles personnes, à telles ou telles communautés, en lui recommandant de se montrer libéral envers les religieux de Cîteaux, ses anciens confrères. C'est avec cette double autorisation que, le 2 juin de l'année suivante, il donnait à l'abbaye de Fontfroide quelques possessions situées près de Narbonne, dont il s'était rendu récemment acquéreur.

Baluze, Vitæ pap. Aven., t. I, p. 661.

Reg. Clem. V, anno VI, p. 308.

Baluze, loc. cit.

Arnaud était à Montreuil-sur-Mer, au mois d'août 1312, intervenant, avec le titre d'envoyé du pape, entre l'évêque et le chapitre de Beauvais, que personne n'avait pu réussir à mettre d'accord. Les chanoines, dont quelques maisons avaient été dévastées, incendiées, durant un tumulte civil, par les gens de l'évêque, lui demandaient quinze cents livres

Louvet, Hist. et ant. de Beauvais, t. II, p. 521.

parisis d'indemnité, plus treize livres de cens annuel. L'évêque refusait tout. Arnaud le fit consentir à donner six cents livres, *non per modum condemnationis, sed pro bono pacis*. Ainsi la dignité de l'évêque demeura sauve.

Reg. Clem. V, anno VIII, p. 389, 397, 398, 399.

Il fut envoyé la même année, dit Baluze, en Angleterre, avec le titre de légat. Les registres du pape Clément nous offrent un grand nombre de petites pièces qui sont relatives à sa mission; mais elles sont toutes datées des mois de janvier, février et mars 1313. Ces pièces n'ont, d'ailleurs, aucun rapport avec l'objet même de la mission; mais elles lui donnent toutes sortes de facilités pour la remplir. Il s'agissait de faire la paix entre Édouard II et ses barons. Arnaud eut un incontestable succès dans cette entreprise difficile. Nous ne savons quand il revint en France. Au mois de juillet de l'année 1315 il est dans la ville d'Orange, habitant le palais de l'évêque. C'est là ce que nous apprend le texte d'une autre donation à l'abbaye de Fontfroide. Rentré plus tard dans la ville d'Avignon, il y mourut le 14 août 1317.

Bzovius, Ann. eccl., t. XIV, col. 160.

Ciaconius, Vitæ et res gestæ pont., t. I, col. 842.

Arnaud est ici l'objet d'une notice comme auteur supposé d'un discours ou mémoire où sont traitées en bon ordre, avec une sincérité très digne de remarque, toutes les questions soumises au concile de Vienne. Cette pièce, intitulée *Libellus de rebus in concilio definiendis*, a été conjecturalement publiée par Bzovius sous le nom de Guillaume Duranti, évêque de Mende, le neveu du Spéculateur. Il l'avait tirée, disait-il, d'un manuscrit anonyme, le n° 4177 du Vatican; mais il estimait qu'on pouvait l'attribuer à Guillaume Duranti. Bzovius exprimait cette opinion en l'année 1618; Chacon l'admettait sans hésitation en l'année 1630; Henri de Sponde la confirmait en 1639 par un argument nouveau, ayant, disait-il, rencontré dans un manuscrit du collège de Foix, sous ce nom de Guillaume Duranti, l'opuscule édité par Bzovius d'après le manuscrit du Vatican. Elle devati être contredite en 1710 par l'auteur de la *Purpura docta*, George Eggs. Selon cet historien, la pièce dont il va, dit-il, donner des extraits est un mémoire rédigé, sur l'ordre du pape, par le cardinal de Sainte-Prisque. En a-t-il la preuve?

Il ne l'a pas. Il reconnaît même, après avoir donné ses extraits, que l'auteur de ce mémoire pourrait être un autre évêque : *Quisquis demum is patrum aut episcoporum fuit.* Rinaldi avait reproduit la pièce presque entière, en ignorant l'auteur et disant l'ignorer. Mais plus tard, en 1749, son annotateur, Jean-Dominique Mansi, croit en savoir davantage. Il existe, dit-il, un écrit de Guillaume Duranti sur la même matière, intitulé *De modo celebrandi generalis concilii.* Or il y a d'évidentes ressemblances entre cet écrit et l'œuvre anonyme; les textes des Pères cités dans l'un et dans l'autre sont les mêmes. C'est pourquoi l'annotateur propose de voir dans l'opuscule de l'évêque de Mende un mémoire par lui fait avant le concile, et dans l'opuscule anonyme un discours par lui prononcé dans le concile. Mansi ne sera-t-il pas à son tour réfuté? Il le sera très vivement. Et par qui? Par lui-même. Nous sommes maintenant en l'année 1754 et Jean-Dominique Mansi corrige Fabricius après avoir annoté Rinaldi. Fabricius ayant donc attribué les deux ouvrages à Guillaume Duranti, sur la foi de Bzovius et de Sponde, Mansi le redresse en ces termes : « Je ne « puis me persuader que l'écrit *De rebus in concilio Viennensi* « *definiendis* soit du même auteur que celui dont le titre « est *De modo celebrandi generalis concilii;* car, bien que la « même matière soit traitée dans l'un et dans l'autre, ils « ne se ressemblent pourtant en rien . . . En ce qui regarde « le relâchement de la discipline, sur toute chose l'un al- « lègue des exemples différents de ceux qu'on trouve dans « l'autre. Et je crois que les mêmes exemples auraient tou- « jours été présents à l'esprit d'un seul et même auteur, s'il « n'y en avait qu'un. Pourquoi, d'ailleurs, Durand aurait- « il entrepris de faire un second écrit sur des questions « par lui déjà discutées? . . . » Quant au manuscrit du collège de Foix, il contient, à n'en pas douter, ajoute Mansi, le traité vraiment composé par l'évêque de Mende, que Sponde, l'ayant mal vu, n'aura pas distingué de l'écrit publié par Bzovius. Nous avons donc le même critique soutenant deux opinions contraires à cinq ans d'intervalle.

Eggs, Purp. docta, t. I, p. 294.

Fabricius, Bibl. med. et inf. æt., t. II, p. 69.

Évidemment ce critique, d'ailleurs très recommandable, avait la mémoire courte. Quoi qu'il en soit, c'est la dernière de ces deux opinions qui nous semble la mieux motivée. Si pourtant nous ne croyons pas volontiers que Guillaume Duranti soit l'auteur du mémoire ou discours *De rebus in concilio definiendis*, nous avouons n'avoir aucun droit de le revendiquer pour Arnaud. Fleury l'analyse, d'après les extraits de Rinaldi, comme étant d'un évêque inconnu. Les chapitres que Bzovius a seul publiés ne le lui auraient pas fait mieux connaître.

Il est du moins très probable que l'auteur de ce véhément réquisitoire était un prélat français. Quand il dénonce les mœurs profanes des laïques, qui, le dimanche, passent leur temps sur les places ou dans les tavernes, dédaigneux d'assister aux saints offices, c'est en France qu'il a, dit-il, eu le spectacle de ces dérèglements. Quand il représente les archidiacres, les archiprêtres, les doyens ruraux faisant exercer par de viles personnes les offices dont ils perçoivent les revenus, il parle d'archidiacres, d'archiprêtres, de doyens français. Ce mémoire ou discours, à bon droit jugé si digne d'intérêt, appartient donc à notre histoire littéraire, et, quel qu'en soit l'auteur, nous avions à le mentionner.

L'évêque traite d'abord la question des templiers. Les mœurs des templiers et le cynisme de leur irréligion les ont, depuis longtemps, rendus odieux au monde chrétien. Il faut sans délai supprimer cet ordre infâme : *ordinem diffamatissimum, qui, ut ita dicam, odorem nominis christiani, quantum in se fuit, apud incredulos et infideles fœtere jam fecit*. . . Sur ce point il n'y a plus à délibérer; il faut agir. Mais il ne suffira pas d'extirper cette lèpre; la réformation de l'Église, reconnue partout nécessaire, réclame beaucoup d'autres mesures. Ici l'auteur s'élève avec force contre les élections des chapitres, contre la distribution quotidienne des bénéfices par la cour de Rome, contre les dispenses de toute sorte, les cumuls, les exemptions, et finalement contre la vie déréglée des clercs.

Il ne nous est permis d'attribuer sûrement au cardinal

Arnaud Novelli que six pièces sans importance littéraire. Deux de ces pièces ont été publiées. L'une est une lettre à Gautier, évêque d'Exeter, dont l'objet est d'inviter cet évêque à traiter favorablement une abbaye cistercienne de son diocèse. Elle est datée du xv des calendes de décembre, mais sans indication d'année. François Du Chesne l'a donnée dans son Histoire des cardinaux français, t. II, p. 269. L'autre est la sentence qu'Arnaud a rendue, comme légat et comme arbitre, entre l'évêque et les chanoines de Beauvais. On la peut lire dans l'Histoire de Beauvais de Louvet, t. II, p. 521. Les quatre pièces inédites sont quatre donations à l'abbaye de Fontfroide, des 24 septembre 1310, 2 juin 1312, 17 et 18 juillet 1315. Le texte de ces donations est à la Bibliothèque nationale, au tome LIX de la collection Doat, fol. 367, 371, 376, 379. B. H.

LIVRES D'IMAGES

DESTINÉS

À L'INSTRUCTION RELIGIEUSE ET AUX EXERCICES DE PIETÉ DES LAÏQUES.

Les livres à peintures du XIIIe et du commencement du XIVe siècle forment un groupe considérable qui devra être un jour l'objet d'un examen approfondi, ne fût-ce que pour apprécier comparativement l'origine, le caractère et la valeur de ces œuvres d'art, d'un style jusqu'alors inconnu, que la France produisit en si grand nombre sous le règne et l'influence des rois et des princes de la branche des Valois, et dont l'apparition fut, à vrai dire, l'aurore de la Renaissance.

Ce n'est pas l'ensemble de ces ouvrages que nous nous proposons d'étudier, et nous laisserons à peu près de côté les questions se rattachant à l'histoire des arts. Nous voulons simplement faire connaître des livres dont les peintures forment une partie essentielle et qui ont servi à l'instruction

religieuse, à l'édification et aux exercices de dévotion de la société laïque du moyen âge.

Journ. des Sav., 1884, p. 703.

Il ne s'agira à peu près que de livres d'images qui ont eu plus ou moins de vogue au XIIIe siècle et au commencement du XIVe, et qui rentrent tous dans la catégorie des peintures si justement définies par Albert le Grand : *Picturæ quæ sunt libri laicorum.*

La même expression *picturæ tanquam libri laicorum* se retrouve dans un opuscule composé, selon toute apparence, au XIIIe siècle, pour servir d'instruction aux peintres chargés de décorer les murs des églises. Le programme tracé dans cet opuscule est exactement celui qu'ont suivi les auteurs de plusieurs des livres dont nous allons nous occuper. A ce titre il mérite d'être connu :

Delisle, Mél. de pal., p. 206, d'après le ms. 11059 de Cheltenham.

Désolé, dit l'auteur, de voir faire dans le sanctuaire de Dieu des peintures ineptes, qui sont des monstruosités plutôt que des ornements, j'ai voulu montrer comment l'esprit et les yeux des fidèles pourraient être utilement fixés sur des objets plus convenables. Notre époque aime trop les peintures pour qu'on puisse les bannir des églises cathédrales ou paroissiales, et personne ne saurait trouver mauvais qu'on les fît servir de livres pour les laïques; les simples gens y puiseraient la notion des mystères divins, et les lettrés le goût des saintes Écritures. Au lieu de voir près des saints autels des aigles à deux têtes, des lions à quatre corps, des centaures richement harnachés, des monstres acéphales, des chimères, des scènes de la vie de Renard et des concerts de singes, ne vaut-il pas mieux contempler les gestes des Patriarches, les cérémonies de la Loi, les exploits des Juges et des Rois, les combats des Prophètes, les triomphes des Macchabées, et les miracles du Sauveur? Le champ de l'Ancien et du Nouveau Testament est-il si resserré qu'il soit nécessaire d'inventer de honteuses bouffonneries? L'imagination désordonnée des peintres a peu à peu introduit ces ornements capricieux que l'autorité ecclésiastique n'aurait pas dû accepter, car elle semble accepter ce qu'elle supporte par un excès de tolérance. C'est pour mettre un frein à la licence des peintres et pour les guider dans la décoration des églises où la peinture est admise, qu'on a composé une série de distiques indiquant brièvement le sujet des scènes de l'Ancien Testament et la concordance allégorique de ces sujets avec différents détails du Nouveau Testament. De telles inscriptions ne seront pas nécessaires pour les scènes évangéliques, qui sont familières à tous les fidèles; sur les tableaux de ce dernier genre il suffira d'inscrire les noms des personnages.

Ces prescriptions ont été soigneusement observées dans plusieurs des compilations bibliques par l'examen desquelles nous devons commencer cette étude.

L'usage d'orner de peintures certains exemplaires de la Bible a été pratiqué dans tous les temps; il est attesté par beaucoup de témoignages contemporains, et nos bibliothèques renferment de nombreux volumes qui prouvent avec quel luxe on fit servir la peinture à la décoration des copies de l'Écriture sainte. S'il fallait en donner des exemples pour la période antérieure au XIᵉ siècle, il suffirait de rappeler la bible dont a fait partie le célèbre Pentateuque de Saint-Gatien de Tours (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 2334); la bible que le comte Vivien offrit à Charles le Chauve (Bibl. nat., lat. 1) et qui est bien connue, grâce aux reproductions de M. le comte de Bastard; les deux imitations de cette dernière bible, conservées l'une au Musée britannique (ms. add. 10546), l'autre à Bamberg; la bible de Saint-Paul-hors-les-Murs, et la bible, aujourd'hui coupée en quatre volumes (Bibl. nat., lat. 6), que le maréchal de Noailles avait tirée du nord de l'Espagne. A partir du XIᵉ siècle, les exemples sont trop nombreux pour qu'il y ait lieu d'en citer un seul.

Mais il ne doit s'agir ici ni des bibles latines, qui ne sortaient guère des mains du clergé, ni même des bibles françaises, dont l'usage fut toujours assez restreint pendant la durée du moyen âge. Nous n'avons à nous occuper que d'abrégés ou d'arrangements dont les peintures servaient à graver dans la mémoire les principaux faits de l'histoire sainte, les points essentiels du dogme, les règles de la morale chrétienne et les exemples des saints personnages de l'ancienne et de la nouvelle loi.

Recueil fait pour Sanche roi de Navarre.

Un des plus anciens recueils entrepris pour représenter en images l'Ancien et le Nouveau Testament et l'histoire des premiers siècles du christianisme est un livre achevé en 1197, que Sanche le Fort, roi de Navarre, fit composer par un certain *Ferrandus Petri de Funes,* comme on l'apprend

par la souscription de l'exemplaire conservé à la bibliothèque d'Amiens (ms. n° 108) :

Explicit hic liber (Deo gratias), quem [il]lustrissimus Sancius, rex Navarræ, filius Sancii nobilissimi regis Navarrorum, fecit fieri a Ferrando Petri de Funes; et Ferrandus Petri composuit hunc librum ad honorem domini regis et ad preces ipsius, prout melius potuit, præcipue ut omnipotentis Dei amorem acquirat et ejusdem regis Sancii possit gratiam invenire. Fuit autem consumatus hunc librum (*sic*) era M CC XXXV, anno ab incarnatione Domini M C LXXXXVII.

Mém. de la Soc. des ant. de Picardie, t. III, p. 360-363, pl. 13 et 15.

Le recueil de Ferrand Pierre de Funes ne se compose à peu près que de petits tableaux, grossièrement exécutés, au nombre d'environ 2000, suivant le docteur Rigollot, qui en a fait connaître plusieurs dans son Essai sur les arts du dessin. Chaque tableau est accompagné d'une courte légende dont le texte est tiré de l'Écriture sainte. Dans le manuscrit d'Amiens, dont les premiers feuillets ont disparu depuis longtemps, la série commence à la fin de la vie de Noé; elle embrasse tout l'Ancien Testament, qui forme une première partie bien distincte de la seconde. La transition est nettement indiquée par cette phrase : *Huc usque tractavimus de Veteri Testamento. Nunc dicamus de miraculis Domini nostri Jhesu Christi, et de miraculis sanctorum patrum Novi Testamenti, et de vita et passionibus eorumdem* (fol. 166 v°). La seconde partie comprend la vie de Jésus-Christ, celle de la sainte Vierge et un catalogue illustré des apôtres, des martyrs, des confesseurs et des vierges. La vie de Notre-Dame se termine par une mention du tombeau que la tradition lui attribuait et que les pèlerins allaient visiter dans la vallée de Josaphat : *Monstratur autem sepulcrum beatæ Mariæ cernentibus nobis usque ad præsens in valle Josaphat, medio, quia vallis inter montem Syon et montem Oliveti posita est* (fol. 201 v°). La liste des martyrs trahit l'origine espagnole du livre; nous y devons relever les noms suivants : *Zoilus Cordubensis, Cucufas Barchinonensis, Fructuosus episcopi Terrachonæ* (fol. 216 v°). Ferrand Pierre de Funes a consacré les dernières pages de son recueil à l'Antéchrist et à la fin du monde.

Nous avons dit que les légendes des tableaux de l'Ancien

Testament se réduisent à quelques mots copiés dans la Bible. Il y a cependant çà et là de courtes explications allégoriques, analogues à celles que nous signalerons bientôt comme tenant une si grande place dans les Bibles moralisées. Ainsi, à propos des deux ours de l'épisode d'Élisée (IV *Reg.*, II, 24), il est dit que ces deux bêtes féroces sont la figure de Vespasien et de Titus : *Figura est adveniens quod fuit Vespasianus et Titus* (fol. 122 v°). Nous trouvons le même rapprochement dans la Bible moralisée (ms. fr. 167 de la Bibliothèque nationale, fol. 88) : *Ursi devorantes parvulos Heliseo illudentes significant Titum et Vespasianum, qui Judeos, derisores Domini Salvatoris, post ejus passionem destruxerunt.*

Un autre résumé de l'histoire sainte et de l'histoire ecclésiastique se présente aussi sous la forme d'images dans le ms. 69 de la Bibliothèque royale de La Haie. Il paraît dater de la première moitié du XIIIᵉ siècle, et doit avoir été fait dans le nord de la France, peut-être à l'abbaye de Saint-Bertin. On y remarque, en effet, des peintures consacrées à saint Omer, à saint Josse, à saint Winnoc et à saint Bertin, aux pieds duquel est représenté un moine à genoux et les mains jointes. La collection se compose d'environ 170 tableaux, relatifs les uns à diverses scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, les autres à la vie des saints ou des saintes les plus célèbres. A la plupart des tableaux correspondent des inscriptions explicatives en vers léonins. Nous prendrons pour exemples celles qui se rapportent à l'histoire de Joseph :

RECUEIL FAIT PROBABLEMENT DANS L'ABBAYE DE SAINT-BERTIN.

Delisle, Mél. de pal., p. 207.

Hic narrat patri Joseph, hic sua sompnia matri.
Joseph legatur ut fratribus esca feratur.
Escam partitur qua fratrum turba potitur.
Fratres accitis vendunt Joseph Hismaelitis.
Ecce necis testis deplangitur a patre vestis.
Deceptus lacrimis Putiphar Joseph abdit in imis.
Somnia monstrantur que tempora cara minantur.
Spem Putiphar vite capto reddit Jacobite.
Hic cyphus extrahitur, fraus fratribus hic aperitur.
Hic patris more blanditur Benjamin ore.

IMPRIMERIE NATIONALE.

On avait laissé en blanc le revers des feuillets qui avaient reçu des peintures; mais, de bonne heure, on a utilisé la plupart des pages blanches pour y copier diverses prières en latin ou en français.

BIBLE MORALISÉE.

La compilation qui mérite d'occuper la place d'honneur dans le groupe d'ouvrages que nous passons en revue est un abrégé de l'Ancien et du Nouveau Testament qui servit de cadre à une suite de plusieurs milliers de petits tableaux, en même temps que de thème à des développements allégoriques et à des enseignements moraux. On l'a désignée parfois sous le titre de *Emblèmes bibliques*, parfois sous celui de *Bible historiée*, de *Bible allégorisée* ou de *Bible moralisée*. Cette dernière dénomination nous a paru devoir être retenue; elle convient parfaitement à un ouvrage dans lequel l'auteur s'est avant tout proposé de faire servir l'histoire sainte à un enseignement moral. Nous allons l'étudier d'après le ms. français 167 de la Bibliothèque nationale, qui nous l'a transmis en entier sous la double forme du texte latin original et d'une ancienne traduction française. Les livres s'y succèdent dans l'ordre suivant :

La Genèse, fol. 1. — L'Exode, 18. — Le Lévitique, 28 v°. — Les Nombres, 33. — Le Deutéronome, 42. — Josué, 46 v°. — Les Juges, 52. — Ruth, 62. — Les Rois, 63 v°. — Tobie, 94. — Judith, 98 v°. — Esther, 100 v°. — Job, 102 v°. — Le Psautier, 114. — Les Paraboles, 132 v°. — L'Ecclésiaste, 143 v°. — Le Cantique des cantiques, 145 v°. — La Sagesse, 159 v°. — L'Ecclésiastique, 160 v°. — Isaïe, 161 v°. — Jérémie, 177 v°. — Ézéchiel, 204. — Daniel, 214 v°. — Les petits Prophètes, 219 v°. — Les Machabées, 224 v°. — Les Évangiles, 241. — Les Actes des Apôtres, 273. — Les Épîtres de saint Paul, 291. — L'Apocalypse, 302.

Le fond de la Bible moralisée ne se compose guère que de versets littéralement empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament. L'auteur s'est rarement donné la peine de les relier les uns aux autres.

Voici comment il présente l'histoire de Samson en

vingt et un versets, tirés à peu près mot pour mot des chapitres XIII-XVI des Juges :

Apparuit angelus Domini uxori Manue, qui erat de stirpe Dan, et dixit ad eam : « Sterilis es et absque liberis, sed concipies et paries « filium, et ipse liberabit Israel de manu Philistinorum. » (Jud., XIII, 3 et 5.)

Tulit igitur Manue cum uxore sua hedum de capris, et obtulit super altare holocaustum Domino; cumque ascenderet fumus et flamma holocausti in celum, angelus Domini pariter in flamma ascendit. (XIII, 19 et 20.)

Uxor igitur Manue peperit filium et imposuit ei nomen Samson, crevitque puer et benedixit ei Dominus et fuit spiritus Domini cum eo. (XIII, 24 et 25.)

Descendit Samson precepto Domini in terram Philistinorum ut ibi uxorem acciperet, et dum iret occurrit ei leo, et venit spiritus Dei in Samsonem et dilaceravit leonem. (XIV, 1, 5 et 6.)

Et post aliquot dies reversus Samson declinavit ut videret cadaver leonis, et ecce examen apum erat in ore leonis ac favus mellis, quem assumens comedebat in via, deditque hiis qui cum eo erant. (XIV, 8 et 9.)

Samson proposuit sociis suis problema et dixit : « De comedente exiit « cibus, et de forti egressa est dulcedo. » (XIV, 12 et 14.)

Post aliquantum vero temporis venit Samson visitare uxorem suam, cui prius iratus fuit, et attulit ei hedum de capris. (XV, 1.)

Cumque cubiculum ejus solito vellet intrare, prohibuit pater uxoris sue ne intraret. (XV, 1.)

Samson, iratus pro uxore sua, cepit vulpes plurimas, et ligavit per caudas, et apposuit ignem caudis, et dimisit eas currere per segetes Philistinorum, et cremate sunt. (XV, 4 et 5.)

Samson ligari se permittit ab inimicis pedes et manus. (XV, 13.)

Samson, inter inimicos ligatus, vincula rupit, et inventa maxilla asini hostes suos prostravit. (XV, 14 et 15.)

Sitiensque Samson valde clamavit ad Dominum et respexit, et vidit aquas de mandibula asini quam projecerat manantes; quibus haustis recepit vires. (XV, 18 et 19.)

Samson abiit in Gazam civitatem, et inveniens ibi mulierem meretricem, adamavit eam, et usque ad medium noctis dormivit cum ea. (XVI, 1 et 3.)

Quod cum audissent Philistei, firmaverunt portas civitatis et posuerunt custodes tota nocte, Samsonem expectantes ut eum occiderent. (XVI, 2.)

Consurgens Samson tulit ambas porte fores cum postibus suis et sera, impositasque humeris portavit ad verticem montis. (XVI, 3.)

Postea adamavit Dalidam, et illa ad petitionem Philistinorum decepit eum. (XVI, 4.)

Ter ligavit Dalida Samsonem, primo septem funibus, secundo novem, tertio clavo et licio per capillos, et semper evasit. (XVI, 7-13.)

Ultimo rasit Dalida caput Samsonis, et abscidit septem crines, et tradidit inimicis suis. (XVI, 19.)

Samson, tonsis crinibus, excecatur et ad molam ponitur. (XVI, 21.)

Convenerunt Philistini in unum, gaudentes quia adversarius eorum Samson traditus est in manibus eorum, letantesque et convivium celebrantes vocaverunt Samsonem, quem excecaverant, ut ante eos luderet, et ludebat coram eis, et lusum aspicientes illudebant ei. (XVI, 23-25.)

Et Samson, ductus a puero inter duas principales columnas, concussit eas, et cecidit domus, et interfecit omnes qui ibi erant circiter tria milia; sic quod plures interfecit moriens quam vivens fecerat. (XVI, 26-31.)

Pour le psautier, le compilateur s'est borné à prendre le premier verset de chacun des psaumes.

Arrivé aux Évangiles, il a combiné des phrases détachées des quatre évangélistes pour en former un récit dont les parties ne sont pas toujours bien soudées les unes aux autres. Prenons pour exemple la prédication de saint Jean-Baptiste :

In diebus illis venit Johannes Baptista in deserto Judee predicans et dicens : « Penitentiam agite. » (Matth., III, 1.)

Tunc exibat ad eum Jerosolima et omnis Judee regio circa Jordanem, et baptisabantur ab eo in Jordane, confitentes peccata sua. (Matth., III, 5 et 6.)

Videns autem multos Phariseorum et Saduceorum venientes ad se, dixit eis : « Progenies viperarum, quis vos docebit fugere a ventura ira? « Facite ergo dignos fructus penitentie, et ne velitis dicere intra vos : « Patrem habemus Abraham. Potens est enim Deus de lapidibus istis « suscitare filios Abrahæ. » (Matth., III, 7-9.)

« Jam securis ad radicem arboris posita est. Omnis arbor que non facit « fructum bonum succidetur et in ignem mittetur. » (Matth., III, 10.)

Et interrogabant eum turbe dicentes : « Quid ergo faciemus? » Respondit : « Qui habet duas tunicas det unam non habenti, et qui habet « escas similiter faciat. » (Luc., III, 10 et 11.)

Venerunt autem publicani dicentes : « Quid faciemus? » At ille dixit : « Nichil amplius quam constitutum est vobis faciatis. » (Luc., III, 12 et 13.)

Interrogabant eum et milites dicentes : « Quid faciemus et nos? » Et ait illis : « Neminem concutiatis, neque calumniam faciatis, et contenti « estote stipendiis vestris. » (Luc., III, 14.)

Tunc miserunt Judei ab Jerosolimis sacerdotes et levitas ad Johannem ut interrogarent eum : « Tu quis es? » (Jo., I, 19.) Existimabant enim eum esse Christum.

Et interrogaverunt eum Pharisei : « Quid ergo baptizas, si tu non es « Christus, neque Helyas, neque propheta? » Qui respondit : « Ego bap- « tizo vos in aqua. » (Jo., I, 26.) « Venit fortior me post me cujus non « sum dignus solvere calciamenta; ipse baptizabit vos igne et Spiritu « sancto. » (Matth., III, 11; Marc., I, 7 et 8.)

« Cujus ventilabrum in manu ejus, et purgabit aream suam, et congre- « gabit triticum in horreum suum; paleas autem comburet igne inextin- « guibili. » (Matth., III, 12.)

Tunc erat Jesus incipiens quasi annorum triginta (Luc., III, 23), et venit a Galilea in Jordanem ad Johannem ut baptizaretur ab eo. Et prohibebat eum Johannes dicens : « Ego a te debeo baptizari, et tu venis ad « me. » Et respondit Jhesus : « Sine modo; sic enim decet nos implere « omnem justitiam. » (Matth., III, 13-15.)

Tunc dimisit eum, et baptizavit Jhesum, et apertum est celum, et descendit Spiritus sanctus corporali specie sicut columba in ipsum, et vox de celo facta est : « Hic est filius meus dilectus in quo complacui « michi. » (Matth., III, 15-17.)

Il serait superflu de faire remarquer le décousu d'un récit dans lequel des parties essentielles sont supprimées. Par exemple, les Pharisiens ont demandé à saint Jean qui il est. Sans avoir fait la moindre allusion à la réponse de saint Jean, sans avoir parlé ni d'Élie ni des prophètes, le rédacteur met brusquement cette nouvelle question dans la bouche des Pharisiens : « Pourquoi donc baptises-tu, si « tu n'es ni le Christ, ni Élie, ni un prophète? »

L'absence de coordination est surtout frappante dans les quatre-vingt-six petits paragraphes consacrés aux épîtres de saint Paul. Le compilateur a découpé comme au hasard les versets dont il a fait choix, et les a disposés pêle-mêle, sans même respecter l'ordre des épîtres, comme le montre le tableau suivant qui indique de quelle façon se succèdent les découpures : Ms. fr. 167, fol. 291-301.

II Cor., VI, 14-16; V, 20, 21; IX, 6, 8, 9; I, 1, 2, 20, 22; IV, 3, 4, 10, 13, 14. — Gal., I, 6, 7. — Éph., I, 13; II, 4, 5. — II Thess.,

II, I, 3, 4, 8; III, 6. — Gal., I, 18, 22; II, I; I, 13; III, I, 3; IV, 22; V, 7, 10. — Eph., V, 5, 6, 25, 26. — Philipp., I, I, 8, 9, 28; II, I, 5-7, 19. — I Thess., IV, 13, 15; I, I, 3. — Gal., I, I-3, 6, 7, 9, 11, 12. — I Cor., XVI, 10. — II Cor., VIII, 9; XII, 2. — Gal., III, 26, 27. — Eph., II, 11-13, 8, 9; III, 8, 10; II, 17, 18; IV, I, 2, 7, 8, 11, 14, 15, 16, 22-24; V, 3, 4. — I Tim., I, I, 2, 15, 18; II, 8-10; III, I; IV, 8; V, 20, 3, 11, 17, 23; VI, 17. — II Tim., I, I, 2, 8, 12; II, 3, 6, 16; III, 8, 12; IV, 6. — Tit., I, I-5, 7; II, 7; III, 10, 11. — Philem., I-3. — Tit., I, 10, 16; II, I.

Chacun des passages empruntés à l'Écriture est suivi d'une courte réflexion qui a pour objet soit d'en rapprocher un autre détail de l'histoire sainte ou de l'histoire évangélique, soit d'en tirer une règle de la morale chrétienne. Les rapprochements, parfois très subtils, ont été inspirés par la vogue dont les explications allégoriques jouirent pendant tout le moyen âge et par la prétention de voir à chaque ligne de l'Ancien Testament une figure applicable à tel ou tel verset du Nouveau. En voici quelques exemples. La lumière dégagée des ténèbres, c'est la séparation des bons anges et des mauvais (fol. 1). Au soleil et à la lune correspondent les prélats; aux étoiles, le clergé; aux oiseaux, les gens de religion voués à la vie contemplative; aux différentes espèces d'animaux, les fidèles de toutes les conditions (fol. 2). Dans les quatre fleuves du paradis, il faut voir les quatre vertus cardinales (fol. 2 v°); dans le sommeil d'Adam, la mort du Christ (fol. 3); dans la prédilection d'Adam pour Abel, la préférence accordée aux chrétiens par le Seigneur (fol. 3 v°); dans le crime de Caïn, la trahison de Judas (fol. 4); Noé, sa femme et sa famille ne sauraient être que Jésus-Christ, la vierge Marie et les apôtres (fol. 4 v°). L'épisode des anges reçus et nourris par Abraham rappelle le bonheur des fidèles à qui Jésus-Christ donne le fruit de la grâce et qu'il conduit à la gloire des anges (fol. 7). Dans Abraham envoyant son serviteur avec de riches présents pour chercher la femme destinée à son fils, comment ne pas reconnaître le Père éternel livrant l'Évangile aux apôtres, pour préparer l'union de son fils avec l'Église (fol. 8)? La substitution du nom d'Israël à celui de

Jacob symbolise le changement qui s'opère au moment du passage de la vie active à la vie contemplative, distinction bien accusée par l'usage de changer le nom du pape quand il prend en mains le gouvernement de l'Église (fol. 10). Il n'est point ici question des noms des religieux; ce qui permet de supposer que l'habitude de prendre des noms nouveaux lors de l'entrée dans certains ordres n'était pas encore répandue.

Nous terminerons cette énumération par deux exemples empruntés aux livres des Rois. L'étonnement des émissaires de Saül, lorsqu'ils voient un mannequin dans le lit de David, figure la surprise des soldats de Pilate ne trouvant que la pierre du sépulcre de Jésus-Christ (fol. 69). Quant aux cent hommes qui furent rassasiés avec les pains d'Élisée, ce sont évidemment les foules que Jésus-Christ nourrit avec cinq pains d'orge (fol. 90).

Ces rapprochements allégoriques n'ont guère d'originalité; le principal mérite qu'on peut y signaler, c'est que les peintures dont les textes sont accompagnés peuvent aider les archéologues à interpréter beaucoup de monuments figurés du moyen âge; elles sont d'ailleurs fort utiles pour étudier l'histoire des mœurs et pour connaître les costumes, les armes, les ustensiles et le mobilier du XIII[e] et du XIV[e] siècle.

Les applications morales des versets de la Bible sont un peu plus instructives que les développements allégoriques; mais le compilateur qui les a rassemblées s'est presque toujours tenu à des généralités un peu vagues et à des lieux communs; il n'est jamais entré dans ces détails familiers qui donnent tant d'intérêt à certains sermons du XIII[e] siècle. Le cadre dans lequel il s'est renfermé montre que le livre était surtout destiné aux hautes classes de la société civile et religieuse. Il y est souvent question des devoirs des prélats :

Hoc significat quod prelatus, quanto prefertur aliis in dignitate, tanto alios debet excellere vite sanctitate. (Fol. 250 v°.)

Hoc significat quod prelati ecclesie semper debent esse parati satisfacere cuilibet poscenti de hiis que pertinent ad salutem animarum; et

si infirmus mittat pro sacerdote, omnem contemplationem et omne studium dimittat et vadat ad eum. (Fol. 276 v°.)

Per hoc significantur boni prelati qui manus suas excutierunt ab omni munere, ne, habito respectu ad munera, contra legem divinam cogantur aliquid judicare inter illos quibus tenentur justitiam exhibere. (Fol. 286.)

Hoc significat quod prelatus debet se talem exhibere coram subditis suis ut nichil sit in eo quod de jure valeat reprehendi. Tunc enim facilius credent ei cum viderint eum docentem verbo pariter et exemplo. (Fol. 290 v°.)

La chaire chrétienne doit être interdite aux faux prédicateurs, surtout à ceux qui prêchent en vue d'un gain :

Hoc significat quod prelati ecclesie debent prohibere falsos predicatores, et maxime eos qui pro questu predicant, quia potius corrumpunt alios pravo exemplo quam edificent per doctrinam. (Fol. 280 v°.)

Les conseils relatifs à la prédication sont très nombreux, et nous avons remarqué sur un assez grand nombre de peintures des évêques ou des religieux occupés à prêcher (fol. 278 v°, 279, 280, 282, 283, 287, 291, 295, 299 v°, 300, etc.). — Sur le folio 284, nous voyons un évêque présider un synode et donner des instructions à son clergé.

L'exemple de saint Paul est proposé aux professeurs de théologie, pour leur rappeler qu'ils doivent enseigner sans aucune préoccupation de gloire ou de gain :

Hoc significat quod magistri theologie debent cum sollicitudine et diligentia docere fidem catholicam, non causa lucri vel inanis glorie, dicente Domino : « Gratis accepistis, gratis date », sed ea intentione ut sint plures qui sciant in vinea Domini operari, et ut habeat ecclesia quibus possit resistere ascendentibus ex adverso. (Fol. 291.)

Le compilateur condamne sévèrement le mauvais emploi des revenus ecclésiastiques et la corruption des chanoines qui vendaient leurs votes quand il s'agissait de pourvoir à certaines dignités :

Mense nummulariorum eos significant qui bona ecclesie pauperibus eroganda per avaritiam retinent. Per cathedras vendentium columbas prelati symoniaci signantur. (Fol. 260.)

Hoc significat quod pravi canonici seculares eligunt ad dignitates

ecclesiasticas clericos carnales per symoniam, et sunt homicide animarum.... (Fol. 269.)

Il reproche même au pape d'écouter de mauvais conseils et de confirmer souvent de déplorables élections d'évêques: *Hoc significat quod dominus papa multoties multos iniquos electos, de consilio malorum, in episcopos promovet; justos vero refutat et condemnat* (fol. 239 v°).

Des allusions à des conflits de juridiction méritent d'être signalées :

Hoc significat judices seculares, qui volunt cognoscere de factis clericorum, licet ipsi de jure de hoc non debeant judicare. (Fol. 285 v°.)

Hoc significat quod, si aliquis judex secularis vult cognoscere de causa clerici, clericus non debet coram eo respondere, sed ad suum judicem appellare. (Fol. 287.)

A plusieurs reprises, on se plaint de l'entente qui s'établit entre les princes et le clergé pour opprimer le menu peuple :

Hoc significat quod iniqui principes et falsi prelati veniunt ad constituendas novas leges et consuetudines iniquas, ut opprimant in judicio minores et bona eorum diripiant, et sic Jhesum occidunt, membra sua scandalizantes. (Fol. 264 v°.)

Hoc significat quod prelati et principes quandoque in malum subditorum et spoliationem et destructionem per mala opera confederantur, et, ut eorum opera minus mala appareant, unus in malum sustentat alium et confortat. (Fol. 267 v°.)

Amicitia inter Herodem et Pilatum significat fedus quod est inter malos prelatos et principes, quo Christus illuditur et morti adjudicatur in membris suis. (Fol. 269.)

En parcourant l'ouvrage on est frappé de l'insistance avec laquelle l'auteur revient sur le fait des hérétiques et sur les dangers qu'ils font courir à l'Église.

Le verset des Proverbes : *Expedit magis urse occurrere raptis fetibus quam fatuo confidenti in stultitia sua* (XVII, 12) lui suggère cette réflexion que le diable est moins dangereux que l'hérétique : *Hoc significat quod melius est triumphare de diabolo et eum evadere cum auferuntur ab eo sui per baptismum vel aliud sacramentum, quam de heretico confidente*

in malitia et in suis erroribus indurato (fol. 137 v°). Il trouve encore une figure de l'hérétique dans la femme adultère qui, après avoir mangé, s'essuie la bouche en disant : « Je n'ai « point fait le mal » (Prov., XXX, 20) : *Per mulierem adulteram designatur hereticus, qui, quando arguitur pro falsa doctrina, dicit quod non peccat et assumit testimonium Scripturarum ad defendendum pravitatem suam* (fol. 140 v°). Les petits renards qu'il faut détruire pour sauver les vignes en fleur (Cant., II, 15), sont les hérétiques dont les ruses peuvent tromper les fidèles : *Recte precepit Dominus quod protegamus infirmos qui sunt in Ecclesia ab hereticorum insidiis, qui volunt separare Ecclesiam a Deo, qui bene dicuntur vulpes propter latentem versutiam* (fol. 150 v°). Les hérétiques doivent être châtiés comme les habitants de Jaffa le furent par Judas Macchabée : *Hoc significat quod secreto explorandum est qui sunt infideles heretici qui alios perverterunt, et ad fidem per predicationem sunt revocandi. Qui vero perversi sunt, excommunicandi et laice potestati tradendi et igne comburendi* (fol. 240 v°).

Tous les passages qui viennent d'être rapportés ou analysés conviennent parfaitement au XIIIe siècle, et nous sommes convaincus que l'ouvrage a été composé à cette époque, et qu'il a pour auteur un religieux appartenant à l'un des ordres nouveaux.

Le texte de la Bible moralisée a subi d'assez notables modifications. L'examen des manuscrits que nous avons pu comparer nous a conduits à en distinguer deux rédactions qu'il est impossible de confondre.

Les deux rédactions paraissent être identiques quant au choix des passages de l'Écriture sainte et quant à l'arrangement des textes; mais elles diffèrent souvent beaucoup pour les commentaires. Ainsi toutes les deux s'accordent pour présenter sous cette forme les versets 7 et 8 du chapitre XLII de Job :

Dixit autem Dominus ad Job amicos : « Sumite vobis septem tauros « et septem arietes, et ite ad servum meum Job et offerte pro vobis holo- « caustum. Ipse autem orabit pro vobis, ut non imputetur vobis quod « contra eum locuti estis. » (Lat. 11560, fol. 1 v°; fr. 167, fol. 112 v°.)

Mais la moralité à tirer de ce texte est absolument différente dans les deux rédactions. Pour l'auteur de la première, les amis de Job sont les hérétiques, qui sont invités à se convertir à l'Église, sans quoi leurs sacrifices ne seraient pas agréés; leurs fautes sont bien expiées par sept offrandes, parce qu'en revenant à l'Église ils reçoivent les sept dons du Saint-Esprit; l'offrande consiste en taureaux et en béliers : le taureau symbolise l'orgueil, et le bélier la conduite du troupeau; ils en font le sacrifice en se réconciliant avec l'Église. (Lat. 11560, fol. 1 v°.) Dans l'autre rédaction il n'est question ni des hérétiques, ni des sept dons du Saint-Esprit, mais tout simplement des fidèles qui ont péché par faiblesse ou par ignorance et des sept jours et des sept nuits qui représentent toute la vie des mêmes fidèles. C'est ce que la version française exprime en ces termes : « Par ces « amis Job sont segnefiez ceus qui pechent contre Jhesu « Crist par enfermeté ou par ignorance, et doivent offrir « VII toriaus [et VII moutons], c'est a dire toute leur vie qui « est comprise par VII jours et VII nuis, a ce que Jhesu Crist « leur soit advocat vers Dieu le pere, que les pechez ne leur « soient emputez. » (Fr. 167, fol. 112 v°.)

Souvent la seconde rédaction est moins développée que la première.

Entre beaucoup d'exemples, nous en citerons trois, dont le premier se rapporte au verset 4 du chapitre I de la Genèse. Dans la rédaction la plus développée, la séparation de la lumière et des ténèbres est présentée comme une figure de la séparation des bons anges et des mauvais, ou bien encore comme une figure de la séparation du vice et de la vertu : *Divisio lucis a tenebris divisionem angelorum bonorum a malis significat, vel divisionem virtutis a vicio per discretionem et declinationem* (ms. de la Bodléienne, Auct. B. 4 *b*, fol. 2). Dans la seconde rédaction, il n'est nullement question de la séparation du vice et de la vertu (ms. fr. 167, fol. 1).

Le Cantique des cantiques nous fournira les deux autres exemples. L'un porte sur les mots *Vox turturis audita est in*

terra nostra (Cant., II, 12), qui sont ainsi commentés dans la première rédaction :

Vox turturis est vox apostolorum et predicatorum, que auditur in terra quando incipit esse in cordibus nostris. [Vel aliter vox turturis, que significat recessum hyemis et adventum veris, designat eos qui sciunt docere, quia nox, id est umbra legis, recessit, et dies, id est veritas Evangelii, accessit.] Vox turturis, que pro cantu promit gemitus, pertinet ad illos qui gemunt pro desiderio celestis patrie vel pro peccatis suis. (Lat. 11560, fol. 74.)

De ces trois phrases, la deuxième, celle que nous avons enfermée entre crochets, a complètement disparu de la seconde rédaction (ms. fr. 167, fol. 150).

Le dernier exemple n'est pas moins significatif. Nous l'empruntons au commentaire du verset : *Capite nobis vulpes parvulas que demoliuntur vineas* (Cant., II, 15). Ce verset inspire au commentateur la réflexion suivante :

[Vox sponsi sodalibus suis : Quia non sufficit proponere aliis vitam nostram in exemplum et predicare nisi etiam corrigamus errantes, ideo] recte precipit Dominus quod protegamus infirmos qui sunt in Ecclesia ab hereticorum insidiis qui volunt separare Ecclesiam a Deo, qui bene dicuntur vulpes propter latentem versutiam. (Lat. 11560, fol. 75 v°.)

L'auteur de la seconde rédaction a supprimé le commencement de la phrase; il n'en a conservé que la fin, à partir des mots *Recte precipit* (fr. 167, fol. 150 v°).

La première rédaction de la Bible moralisée nous a été conservée par un des plus splendides manuscrits que l'art du XIIIe siècle ait produits. Malheureusement les trois parties dont il se compose sont depuis longtemps dispersées, circonstance qui en a rendu l'étude assez difficile et qui n'a pas permis jusqu'ici de s'en donner un compte exact.

La première partie, contenant le commencement de la Bible, depuis la Genèse jusqu'au livre de Job inclusivement, forme à l'université d'Oxford le ms. 270 *b* du fonds bodléien (n° 2937 du catalogue de Bernard; Arch. bodl. A. 154; Auct. B. 4 *b*). Ce manuscrit, dont nous devons des extraits

à la complaisance de M. F. Madan, vient d'une libéralité faite en 1604 à la bibliothèque Bodléienne par sir Christopher Heydon. Il consiste en 224 feuillets, écrits seulement d'un côté. Le frontispice placé en tête du volume représente le Seigneur tenant un globe dans la main gauche, et un compas dans la droite. Les feuillets sont disposés de telle façon qu'à deux pages couvertes de texte et de peintures succèdent toujours deux pages entièrement blanches. Sur chaque page employée sont copiés quatre petits articles extraits de la Bible et dont chacun est suivi d'un commentaire; souvent le commentaire n'est guère plus long que le passage commenté. En regard de tous les articles du texte et du commentaire sont peintes, dans des médaillons circulaires, des scènes répondant plus ou moins exactement au texte ou au commentaire. Les petits tableaux, au nombre d'environ 1780, dont les personnages se détachent sur un fond d'or, ont conservé toute leur fraîcheur et tout leur éclat. Ils méritent d'être comptés parmi les meilleurs morceaux de la peinture française du XIIIe siècle.

Macray, Annals of the Bodl. library, p. 324.

Le manuscrit de la Bodléienne se termine par une note sur le Behemoth du livre de Job (XL, 10-28) : *Per Behemot significatur Antichristus, qui in fine temporum venturus est.....* Le ms. français 167 de la Bibliothèque nationale (fol. 112 v°) nous apprend que, dans la Bible moralisée, cette note sur le Behemoth doit être suivie de six articles de texte et de six articles d'explication, qui forment la fin du livre de Job. Le premier de ces articles commence par les mots *Corpus Behemot quasi scuta fusilia*... Or dans le ms. latin 11560 de la Bibliothèque nationale, qui a appartenu au chancelier Séguier, puis à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, nous avons un morceau de la Bible moralisée qui commence par les mots *Corpus Behemot quasi scuta fusilia,* et par les six derniers articles de texte et d'explication dont nous venons de parler, et, comme ce ms. 11560 présente la même justification que le manuscrit de la Bodléienne, qu'il est exactement de la même taille et qu'il paraît avoir été exécuté par les mêmes copistes et les mêmes enlumineurs, il nous semble

certain que les deux volumes, celui de la Bodléienne et celui de Saint-Germain, formaient à l'origine les deux premières parties d'un même exemplaire de la Bible moralisée.

Le manuscrit de Saint-Germain, aujourd'hui n° 11560 du fonds latin, qu'on a souvent désigné sous le titre de *Emblemata biblica*, se compose de 222 feuillets et contient la fin du livre de Job, le psautier (fol. 2), les Proverbes (fol. 40), l'Ecclésiaste (fol. 62), le Cantique des cantiques (fol. 66), la Sagesse (fol. 93 v°), l'Ecclésiastique (fol. 96), Isaïe (fol. 97 v°), Jérémie (fol. 130), Ézéchiel (fol. 183 v°), Daniel (fol. 204) et les Petits Prophètes (fol. 214), à la fin desquels paraît manquer une page de texte. Ce volume est orné d'environ 1800 petits tableaux à fond d'or comme ceux du manuscrit de la Bodléienne. Une page (fol. 4) en a été reproduite en héliogravure dans l'Album paléographique de la Société de l'École des chartes (pl. 37).

Pour montrer de quelle façon l'enlumineur a compris sa tâche, nous essayerons de définir le sujet des peintures qui se rapportent aux dix premiers psaumes. Le texte correspondant se réduit aux premières lignes de chaque psaume et à un commentaire abrégé qui indique comment le sens mystique du psaume trouve son application soit dans le Nouveau Testament, soit dans la morale chrétienne. L'analyse de ce commentaire est indispensable pour faire comprendre le sujet de la plupart des tableaux.

I. *Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum et in via peccatorum non stetit, et in cathedra pestilentie non sedit.* — Ce psaume, qui n'a point de titre, est, pour ainsi dire, la préface du psautier tout entier. La matière en est le Christ complet, c'est-à-dire l'époux et l'épouse. Il a pour but de relever les hommes, dégradés dans la personne d'Adam, et de les faire ressembler au nouvel homme, au Christ, et cela par la prédication de la parole de Dieu. — Les deux peintures correspondantes nous montrent Adam et Ève chassés du paradis terrestre et Jésus-Christ enseignant le peuple.

II. *Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania? Astiterunt reges terre et principes convenerunt in unum adversus Dominum*, etc. — David, figurant le Christ, adresse des reproches aux rois et aux princes, c'est-à-dire à Hérode et à Pilate, aux gentils, c'est-à-dire aux soldats romains, aux peuples, c'est-à-dire aux Juifs, qui ont formé de vains projets, c'est-à-dire qui s'imaginaient se débarrasser du Christ par la mort; vaine tentative, puisqu'ils n'ont pas réussi à anéantir le Christ. — Dans le premier médaillon on voit un complot de rois; dans le second, le Christ est attaché à la croix.

III. *Domine, quid multiplicati sunt qui tribulant me*, etc. — Il est ici question de la fuite de David lors de la révolte d'Absalon. Il y faut voir une allusion à la passion et à la résurrection du Christ. — Le peintre a représenté la fuite de David et la résurrection du Christ.

IV. *Cum invocarem, exaudivit me Deus justitie mee*, etc. — Le prophète reproche aux infidèles leur idolâtrie; il nous avertit de nous sacrifier nous-mêmes à Dieu, comme saint Laurent nous en a donné l'exemple. — Dans un premier médaillon, deux groupes de fidèles adressent leurs adorations au Seigneur, dont le buste apparaît au milieu des nuages. Dans le second médaillon, le prophète montre les païens adorant une idole, et saint Laurent étendu sur son gril.

V. *Verba mea auribus percipe, Domine; intellige clamorem meum*, etc. — Dans ce psaume le prophète demande d'abord la restitution de son héritage, c'est-à-dire la liberté de l'Eglise, et l'exclusion de l'envieux, c'est-à-dire de la Synagogue; il réclame ensuite des secours contre les maux que la Synagogue fait à la sainte Église; en dernier lieu, il fait luire à nos yeux le sort des élus célestes. — Sujet des deux peintures : d'une part, David agenouillé prie le Seigneur; d'autre part, le Christ et les saints, supportés par un nuage au-dessous duquel l'Église et la Synagogue se tiennent debout, pendant que deux rois et un pontife lèvent les mains au ciel.

VI. *Domine, ne in furore tuo arguas me*, etc. — Dans ce psaume David nous exhorte à la pénitence; il décrit ensuite les tourments des pénitents; puis il expose comment les bons sont séparés des mauvais; il finit par prier le Seigneur de le faire triompher de ses ennemis. — Dans le premier médaillon, David, sur son lit de souffrance, invoque le Seigneur; dans le second, l'absolution est donnée à un pénitent, et un roi reçoit la soumission d'un ennemi.

VII. *Domine, Deus meus, in te speravi; salvum me fac ex omnibus persequentibus me et libera me.* — Achitophel est la figure de Judas, et Absalon celle du peuple juif; de même que David a souffert du fait de son fils, ainsi le Christ a enduré les derniers tourments pour le peuple qu'il avait nourri. — Sujet du premier médaillon : la prière de David et le supplice d'Achitophel; sujet du second : la pendaison de Judas et la comparution de Jésus devant Ponce Pilate.

VIII. *Domine, Dominus noster, quam admirabile est nomen tuum*, etc. — Ce psaume, composé à l'occasion des vendanges (*pro torcularibus*), se rapporte à l'institution de l'Église, qu'on a pu comparer à un pressoir, parce que, si le pressoir sépare le vin du marc, les bons sont écartés des mauvais par l'excommunication. — Le sujet de la première peinture est un pressoir fonctionnant sous les yeux de David et la protection de Dieu; dans la seconde, un évêque chasse les excommuniés de l'Église.

IX. *Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo; narrabo omnia mirabilia tua.* — Ce psaume parle du premier avènement du Christ, que la Synagogue a méconnu et dont l'Église a profité. — Dans le premier médaillon, la Nativité de Notre-Seigneur; dans le second, la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus, entre deux femmes qui symbolisent l'Église et la Synagogue.

X. *In Domino confido. Quomodo dicitis anime mee : Trans-*

migra in montem sicut passer? — Dans ce psaume, David nous met en garde contre les mécréants, qui tentent de pervertir les fidèles en se vantant d'avoir Jésus-Christ avec eux. — Sujet du premier médaillon : David montrant au peuple un passereau qui vole sur une montagne; sujet du second : les mécréants essayant d'endoctriner les fidèles.

Parmi les innombrables miniatures de la Bible moralisée du XIIIᵉ siècle, nous avons choisi celles qui décorent les premières pages du psautier pour qu'on puisse les rapprocher des tableaux similaires qui se rencontrent dans plusieurs autres psautiers du moyen âge.

Examinons maintenant la dernière partie de l'exemplaire de la Bible moralisée que nous avons entrepris de faire connaître. Nous avons retrouvé les deux premières dans le ms. 270 *b* de la Bodléienne et dans le ms. latin 11560 de la Bibliothèque nationale venu de Saint-Germain-des-Prés. La troisième et dernière partie, comme le montre le ms. français 167 de la Bibliothèque nationale, doit renfermer le livre des Macchabées, les Évangiles, les Épîtres de saint Paul et l'Apocalypse. Tel est exactement le contenu d'un manuscrit du fonds harléien, dont l'âge, le style et la disposition matérielle sont identiques à l'âge, au style et à la disposition des deux manuscrits de la Bodléienne et de Saint-Germain-des-Prés. Le rapport du volume de Harley avec celui d'Oxford a d'ailleurs été reconnu depuis longtemps, comme l'atteste le catalogue des manuscrits du fonds harléien publié en 1808.

A Catal. of the Harl. mss., t. II, p. 117.

La troisième partie de la Bible moralisée, dont il nous reste à parler, formait jadis un volume de 184 feuillets, que Robert Harley, comte d'Oxford, acquit en 1711, et qui est aujourd'hui coupé en deux tomes, classés sous les nᵒˢ 1526 et 1527 dans le fonds harléien au Musée Britannique. Les 31 feuillets du nᵒ 1526 sont consacrés au livre des Macchabées; le nᵒ 1527 renferme les Évangiles, les Actes des apôtres (fol. 60 vᵒ), les Épîtres de saint Paul (fol. 96 vᵒ) et l'Apocalypse (fol. 116 vᵒ). Trois pages des Évangiles et de l'Apocalypse ont disparu à la suite des feuillets qui sont

IMPRIMERIE NATIONALE.

maintenant numérotés 44, 49 et 147[1]. Le manuscrit, tel qu'il existe aujourd'hui, nous offre 178 pages peintes, c'est-à-dire 1424 petits tableaux traités dans le même goût que ceux des deux premières parties de l'ouvrage.

L'origine française de ce magnifique manuscrit, dont les différentes parties réunies ne contiennent pas moins de 5000 peintures, est indiscutable. L'aspect général des trois volumes le démontrerait suffisamment, lors même que le dernier ne renfermerait pas des notules en français se rapportant au travail des artistes. Dans un endroit nous lisons : « Des bestes faites deniers, et la femme doit offrir dous « poucins » (ms. harléien 1527, fol. 39), et dans un autre : « Fetes a Jhesu robe blanche ici » (*ibid.*, fol. 56).

Il a été exécuté un second exemplaire de la Bible moralisée, tout à fait semblable à celui qui vient d'être décrit; mais il n'en subsiste plus, du moins à notre connaissance, que les huit derniers feuillets, renfermés, avec des interversions[2], dans une reliure de cuir estampé du xve ou du commencement du xvie siècle; ce qui prouve que le dépècement de cet exemplaire remonte à une époque déjà fort ancienne. Tel qu'il est aujourd'hui, il appartenait, dans le cours du xvie siècle, à un « sieur Des Granges et de La « Maiorie ». Il fut envoyé en 1882 par M. le vicomte de Hillerin à une exposition rétrospective organisée au Palais de l'Industrie[3]. C'est là que nous pûmes l'étudier et constater combien il ressemble à l'exemplaire dont la seconde partie, jadis conservée à Saint-Germain-des-Prés, forme le ms. latin 11560 de la Bibliothèque nationale. On peut du reste apprécier cette ressemblance en examinant le fac-similé de quatre médaillons qui est joint à une notice de M. l'abbé Auber intitulée: Notice sur un manuscrit latin du xiiie siècle

Mém. de la Soc. des ant. de l'Ouest, 1838, p. 157-168 et pl. VII.

[1] L'équivalent des deux premières pages se trouve dans l'exemplaire de la Bible moralisée qui est au Musée Britannique, n° 18719 du fonds additionnel, fol. 262 et 263 pour la première, et fol. 272 v° pour la seconde.

[2] Pour rétablir le cahier dans son état primitif, il faudrait en prendre les pages dans l'ordre suivant : 1, 2, 11, 12, 13, 14, 7, 8, 9, 10, 3, 4, 5, 6, 15 et 16.

[3] Le même manuscrit a figuré en 1889 à l'Exposition universelle; il est indiqué dans le Catalogue général officiel : Exposition rétrospective du travail, section II, Arts libéraux, p. 40.

et insérée en 1838 dans les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Le volume de M. le vicomte de Hillerin renferme, en sept pages, les extraits des quatre derniers chapitres de l'Apocalypse, à partir du verset 17 du chapitre XIX, avec les commentaires et les peintures se rapportant à ces quatre chapitres. Nous n'avons là qu'un fragment fort peu étendu; on en peut cependant tirer de très utiles renseignements.

Ainsi, le feuillet 2 du manuscrit de M. le vicomte de Hillerin, commençant par les mots : *Et vidi angelum stantem in nube...*, et finissant par la phrase : *Angelus descendens de celo et habens clavem abyssi significat Jhesum Christum, qui in virtute crucis et passionis sue diabolum destruet et suos liberabit*, contient le morceau de la Bible moralisée relatif aux cinq derniers versets du chapitre XIX de l'Apocalypse. Le feuillet qui contenait ce morceau a disparu du manuscrit harléien, et les vérifications que nous avons faites pour constater cette lacune nous ont amené à reconnaître que l'ordre de plusieurs feuillets du même manuscrit consacrés au texte de l'Apocalypse a été interverti. Les feuillets du manuscrit harléien aujourd'hui numérotés 140-148 nous présentent le texte de l'Apocalyse dans un désordre dont le tableau suivant donnera une idée :

Fol. 140 v°. Apoc., XIV, 19-XV, 2.	Fol. 145 r°. Apoc., XVI, 12-17.
Fol. 141 r°. Apoc., XVII, 13-XVIII, 4.	Fol. 146 v°. Apoc., XVI, 4-10.
Fol. 142 v°. Apoc., XVII, 1-7.	Fol. 147 r°. Apoc., XIX, 7-15.
Fol. 143 r°. Apoc., XV, 8-XVI, 3.	Lacune.
Fol. 144 v°. Apoc., XVIII, 9-XIX, 1.	Fol. 148 r°. Apoc., XX, 4-11.

Mais le texte se suit très régulièrement si l'on prend les feuillets dans l'ordre suivant : 140, 143, 146, 145, 142, 141, 144, 147, feuillet perdu, 148.

Cette lacune et ce désordre méritaient d'être signalés; car ils nous donneront bientôt l'explication de la singulière anomalie que présente le seul exemplaire connu qui nous ait conservé le texte complet de la Bible moralisée en français.

Le fragment de M. le vicomte de Hillerin ne nous a pas seulement servi à rétablir l'état primitif de l'Apocalypse

dans la Bible moralisée; il nous a mis sur la voie des circonstances dans lesquelles l'ouvrage a dû être entrepris. Le dernier feuillet de ce fragment, qui est aussi le dernier de l'ouvrage, est occupé au recto par une grande peinture à fond d'or, divisée en quatre compartiments. Dans la partie supérieure, à gauche, est représentée une reine, et à droite un roi; en bas, à gauche, un religieux, assis devant un pupitre, dicte le texte d'un livre placé sur le pupitre; à droite, au-dessous du roi, un autre religieux écrit ou peint la Bible moralisée. Une reproduction de cette grande peinture accompagne la notice de M. l'abbé Auber qui a été indiquée un peu plus haut.

Mém. de la Soc. des ant. de l'Ouest, 1838, pl. VI.

Comme l'écriture et l'enluminure des quatre manuscrits ou fragments de manuscrits que nous venons de passer en revue conviennent parfaitement au temps de saint Louis, il est tout naturel de penser que la composition d'un ouvrage aussi considérable que la Bible moralisée a dû être exécutée sous les auspices du roi saint Louis et peut-être de la reine Blanche de Castille ou de la reine Marguerite de Provence. Dans tous les cas, l'origine royale du livre est mise hors de toute contestation.

Une obligeante communication de M. Madan, l'un des sous-bibliothécaires de la Bodléienne, nous a révélé l'existence au XVIIe siècle d'un exemplaire de la Bible moralisée, analogue selon toute apparence à ceux qui viennent d'être énumérés. Le célèbre antiquaire Thomas Hearne s'exprime en ces termes à la date du 15 septembre 1705 : « On m'a « dit hier que le grand incendie de Londres, en 1666, a dé« truit une Bible manuscrite, ornée de curieuses peintures « (*curiously illuminated*) comme la partie historique de la « Bible conservée à la Bibliothèque bodléienne. On l'esti« mait 1,500 livres. »

Hearne, Remarks and collections, I, 44.

Arrivons maintenant aux exemplaires du XIVe siècle.

Une copie à peu près complète de la Bible moralisée se trouve dans un manuscrit qui est entré en 1851 au Musée britannique et qui porte le n° 18719 dans le fonds additionnel. Ce beau volume, du commencement du XIVe siècle,

est orné d'environ 4976 dessins au trait. Le texte s'arrête vers le milieu de l'Apocalypse, à l'antépénultième verset du chapitre XII; il y manque une dizaine de feuillets, correspondant aux folios 135-153 du ms. harléien 1527, et aux folios 312-321 du ms. français 167 de la Bibliothèque nationale.

Le ms. additionnel 18719 est celui qui a jadis appartenu au docteur Demons et que M. le comte de Bastard appelle « Bible allégorisée en figures » dans ses Études de symbolique chrétienne; il lui a consacré deux planches de son grand ouvrage sur les Peintures et ornements des manuscrits : la première nous offre le fac-similé de deux pages, répondant aux folios 250 v° et 243 v° de notre ms. français 167; sur la seconde sont reproduits vingt petits sujets tirés des Évangiles.

Bastard (A. de), Études de Symbol., p. 160, 175, 180, etc.

Du commencement du XIVe siècle, date du ms. additionnel 18719, nous devons passer à la fin du même siècle, ou aux premières années du suivant, époque à laquelle il convient de rapporter l'exécution de la Bible moralisée qui est conservée à la Bibliothèque nationale sous le n° 167 du fonds français. C'est ce manuscrit qui nous a paru représenter une seconde rédaction, dans laquelle certains passages sont moins développés que dans la première. Mais ce qui distingue surtout le ms. 167, c'est que le texte latin des extraits de l'Écriture sainte et des commentaires y est accompagné d'une version française, dont le style semble dénoter la seconde moitié du XIVe siècle. On en jugera par la parabole de l'Enfant prodigue, que nous avons choisie pour qu'on puisse la rapprocher des anciennes versions de la même parabole rapportées par M. Samuel Berger :

Berger (S.), La Bible française, p. 138 et 173.

Un homme ot II fils, et le plus josne dist a son pere : « Donne moi ma « part des biens que je doi avoir. » Et lors le pere leur fist les parties et bailla au joesne la sienne, et s'en ala ce foul par le païs en estrange contree.

Et illec dissipa ses biens en vivant luxurieusement et folement.

Et puis qu'il ot tout despendu, fu grant famine en la contree, et commença a estre en povreté, et se joint a I bourgois de celle contree,

qui l'envoia garder ses pourceaus, et vousist bien menger et se saouler de la viande aus pourceaus, mès nul ne li en donnoit.

Et ce jouvencel se retourne a soi et dist : « Ha ! que grant foison de « sergens habundent de vivres chiés mon pere, et je muir ici de fain ! » Et lors il se leva et revint a son pere et li dist : « Pere, j'ai pechié devant « Dieu et devant toi. » Et lors le pere le baisa et le reçut a misericorde.

Le pere dist lors a ses sergens : « Or tost aportez une cote neuve et « le vestez et li donnés I anel en son doit et chaussement en ses piés.

« Or amenés un cras veel et l'occiés.

« Si mangon et soion tout aise; quar mon fil qui estoit mort est re- « suscité, et qui estoit peri il est trouvé. » Et lors il commancerent a disner et esjouir et jouer de la cyfonie et del chevrete.

Presque toujours le traducteur suit d'assez près le texte latin. Il s'en écarte cependant de temps en temps pour l'amplifier et le développer. Ainsi, à propos d'un des premiers versets de la Sagesse (I, 2), l'auteur de la Bible moralisée fait observer que le Seigneur donne sa grâce aux fidèles, mais non aux usuriers ni aux hérétiques : *Dominus non dat gratiam suam feneratoribus neque hereticis, sed fidelibus.* Cette observation est ainsi amplifiée par le traducteur : « Dieu ne « se monstre mie par grace aus usuriers, qui se fient en « leur argent, non mie en Dieu, n'es heretiques, qui se ex- « pousent au feu pour Dieu tempter en leur erreur. »

Ms. franç. 167, fol. 159 v°.

La même tendance à l'amplification se fait remarquer dans les passages suivants :

Judei qui contra Christum et discipulos ejus insanierant mente furiosa. — Les Juïs, qui furent plain d'ire contre Jhesu Crist, et sont encore contre les crestiens forcenez s'il ousoient et pooient. (Fol. 138 v°.)

Sententia ista est contra illos qui putant cognoscere sacras scripturas sine labore et sine studio discendi. — Ceste sentence est contre ceus qui cuident entendre la sainte escripture a plein et sans grant labeur; car tant plus i regarde l'euil de l'entendement, et plus i treuve a expouser, et on ne fait que le desir aviver. (Fol. 144.)

Dans un article relatif aux princes de l'Église qui s'abandonnent aux excès de table, le traducteur ajoute cette phrase : « Comme les lechierres et gloutons qui ne pensent que du « ventre dès qu'il sont levez. » (Fol. 145.)

Le traducteur avait sous les yeux un texte qui n'était pas toujours correct. Il rend par les mots : « Je donrai a l'escri- « vain pour nient de la fontaine de l'eau vive » le verset de l'Apocalypse : *Ego sitienti dabo de fonte aque vite gratis* (xx, 6); il se servait évidemment d'une copie dans laquelle le mot *scribenti* avait été substitué à *sitienti*. L'un des derniers versets de l'Apocalypse (xxii, 16), *Ego Jesus misi angelum meum testificari vobis hec in ecclesiis*, est ainsi traduit : « Je Jehan envoie mon angre tesmoingner ceci es eglises... » A coup sûr, l'exemplaire sur lequel la traduction était préparée portait : *Ego Johannes misi*, et non pas *Ego Jesus*. Or, à cet endroit, le ms. harléien 1527 (fol. 153 v°) nous offre la mauvaise leçon *Ego Johannes misi*... Ce n'est pas la seule erreur du manuscrit harléien qui soit passée dans la Bible moralisée en français. La lacune et les interversions que nous avons signalées au cours de l'Apocalypse dans le manuscrit harléien se retrouvent exactement dans le ms. français 167 de la Bibliothèque nationale, sans qu'il soit possible cette fois de les expliquer par l'enlèvement ou le déplacement d'un ou de plusieurs feuillets. Il est donc certain que la traduction française de l'Apocalypse, et probablement de plusieurs autres livres de la Bible moralisée, dérive plus ou moins directement du manuscrit harléien.

Ms. franç. 167, fol. 319.

Nous n'osons proposer aucune conjecture ni sur l'auteur de cette traduction, ni sur le prince qui dut accorder son patronage à l'entreprise. Les anciens inventaires des librairies royales et princières ne nous fournissent à cet égard aucun renseignement.

Quant à l'origine de l'exemplaire coté 167 dans le fonds français, nous savons, par une note mise à la fin du volume, que « ce livre de la Bible en latin et en françoys historiee » appartint successivement à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et à Pierre II, duc de Bourbon.

Il est très exactement décrit dans un inventaire qui fut dressé à Dijon au mois de juillet 1420 : « Item ung autre « livre nommé la Bible historiee, escripte en parchemin, de « lettre de forme, en françois et en latin, a quatre colonnes,

Ms. 127 des Cinq cents de Colbert, fol. 150, art. 20.

« historiee de blanc et de noir et enluminee d'or et d'asur, « en chascun fueillet xvi histoires, commençant au IIe fueillet « *Et protulit*, et ou derrenier *Foris canes*, couverte de cuir « rouge, marqueté, a quatre fermouers d'argent dorez ha-« chiez. » Il est pareillement désigné par les mots « La belle « Bible historiee » sur l'inventaire des livres conservés dans le château de Bruges lors de l'avènement de Charles le Téméraire. Il figure sous le titre de « La belle Bible du duc de « Bourgogne » dans l'inventaire de la librairie du château de Moulins qui fut dressé au commencement du XVIe siècle. Il y a tout lieu de supposer que c'est la Bible en latin et en français que Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, avait fait commencer vers l'année 1401, et dont il avait confié la décoration aux deux enlumineurs Polequin et Jannequin Manuel, Bible à laquelle Jean sans Peur faisait encore travailler en 1406, avec l'intention de l'offrir à Jean, duc de Berri. Quoi qu'il en soit, les petits tableaux en grisaille qui ornent le ms. 167, au nombre d'environ 5100, en font une œuvre d'art infiniment précieuse, dont le mérite a été signalé par Camus en 1800 et par M. Paulin Paris en 1838. Une page, le folio 114 v°, en a été reproduite dans l'Album paléographique de la Société de l'École des chartes.

Barrois, Bibl. protyp., p. 124, n° 712.

Le Roux de Lincy, Bibl. des ducs de Bourbon, p. 36, n° 25.

Peignot, Bibl. des ducs de Bourgogne, p. 30, 31 et 33.

Notices et extr. des man., VI, 109. — Paris (P.), Les man. françois, II, 33.

Il a peut-être existé dans la librairie des ducs de Bourgogne un exemplaire de la Bible moralisée qui renfermait seulement la version française de l'ouvrage. On lit en effet dans un ancien inventaire :

Ung autre livre en parchemin, couvert d'ais noirs a grans cloutz, intitulé au dehors : « Cy comance le premier livre de la Bible moraliset, « translatee de latin en françois, » comançant au second feuillet *naturiens* et au dernier *le temps si est*. — Ung autre grant livre en parchemin, couvert de satin figuré noir, a grans clous, intitulé au dehors : « C'est « le second volume de la Bible », comançant au second feuillet après la table *nous trouverons*, et au dernier *qui est en soulleures*.

Ce qui nous fait douter que l'ouvrage ainsi désigné soit la Bible moralisée dont nous avons le texte complet dans le ms. français 167 de la Bibliothèque nationale, c'est que les

premières pages de ce texte ne renferment pas le mot *naturiens* par lequel commençait le second feuillet du manuscrit mentionné dans le précédent article d'inventaire.

Nous avons à la Bibliothèque nationale, sous le n° 166 du fonds français, un second exemplaire de la Bible moralisée, dont la copie, comme celle du précédent, doit remonter aux premières années du xve siècle. La même disposition a été adoptée pour le texte et pour les peintures dans les deux exemplaires, et chaque page du ms. 166 nous offre exactement les mêmes versets et les mêmes explications que la page correspondante du ms. 167. Malheureusement le ms. 166 s'arrête au folio 169, au milieu du livre d'Isaïe, aux mots *quia excidisti sepulcrum* (Is., XXII, 16); il ne renferme donc que la portion de l'ouvrage[1] contenue dans les 169 premiers feuillets du ms. 167, c'est-à-dire un peu plus de la moitié. Il nous offre en outre un superbe frontispice, représentant saint Jérôme, inspiré par l'Esprit Saint, travaillant devant un lutrin, à côté d'un lion accroupi, dans un somptueux édifice gothique, où des livres sont rangés sur un pupitre et sur une tablette. Ce dessin, haut de 30 centimètres et large de 23, dans la partie supérieure duquel on remarque des statues de prophètes, d'évangélistes et de musiciens célestes, est assurément un des plus beaux qui nous soient parvenus des artistes français du temps de Charles VI; il a été gravé par Saint-Aubin, dans le tome VI des Notices et extraits des manuscrits (en regard de la page 124).

L'état dans lequel nous est parvenu le ms. 166 prouve que les artistes chargés de le décorer ne poussèrent pas très loin leur travail. C'est au folio 48 que s'arrête une première série de tableaux, exécutés avec une rare habileté et un goût exquis, dans un style qui rappelle plusieurs des meilleures compositions dues aux artistes de Jean, duc de Berri;

[1] Un examen superficiel pourrait faire croire que le ms. français 166 présente des lacunes au cours du livre des Juges et au commencement du livre de Ruth; mais il n'y a en réalité qu'une transposition de feuillets dans le cahier correspondant aux folios 57-64. Le texte se suit sans interruption si on lit ces feuillets dans l'ordre suivant : 57, 59, 58, 60, 61, 63, 62 et 64.

malgré le silence des inventaires, nous inclinerions même à penser que la Bible moralisée n° 166 était destinée au duc de Berri et que l'exécution en fut interrompue, comme celle des Heures de Chantilli, par la mort du prince survenue en 1416.

Les peintures de la seconde partie du volume, beaucoup moins belles que les premières, ne sont pas antérieures au milieu du XVe siècle; elles sont l'œuvre d'enlumineurs assez médiocres, parmi lesquels il convient de distinguer celui qui a peint, ébauché ou esquissé les tableaux des folios 114-169. Il travaillait pour un membre de la famille de Poitiers, dont les armes (d'azur à six besants d'argent, au chef d'or) sont semées à profusion sur les marges du folio 114 et dans le cadre même des miniatures des cent dernières pages du manuscrit. C'est à cette famille que doit appartenir la devise SANS NOMBRE répétée une dizaine de fois sur les folios 99 v°, 100, 114, 115, 115 v°, 117, 120 et 120 v°. Les mêmes armes et la même devise se voient sur le beau livre d'heures, fait primitivement pour le maréchal Boucicaut, qui appartient aujourd'hui à M. de Villeneuve, et sur un manuscrit français de l'Apocalypse, qui est passé de la bibliothèque de Gaignat dans le musée Hunter à Glasgow.

Berger (S.), La Bible française, p. 420.

La plupart des sujets représentés dans le ms. 166, aussi bien par les peintres des premiers cahiers que par les continuateurs, présentent de notables différences avec les tableaux correspondants du ms. 167. Une grande liberté d'interprétation était laissée aux artistes, qui ne devaient pas travailler d'après les mêmes modèles.

Il est évident que la décoration du ms. 166 n'a pas été terminée; mais nous pouvons affirmer que le texte en avait été copié tout entier : en effet nous avons retrouvé cinq feuillets[1], plus ou moins mutilés, qui ont fait partie de la seconde moitié du volume et qui correspondent exactement

[1] Ces cinq feuillets sont reliés avec différents fragments d'anciens manuscrits dans les volumes 17177 et 10399 du fonds latin. En voici la concordance avec le ms. français 167 : Lat. 17177, fol. 34; fr. 167, fol. 177; Lat. 17177, fol. 35; fr. 167, fol. 202; Lat. 10399, fol. 19: fr. 167, fol. 257; Lat. 10399, fol. 17; fr. 167, fol. 301; Lat. 10399, fol. 18; fr. 167, fol. 302.

aux folios 177, 202, 257, 301 et 302 du n° 167; ils contiennent des morceaux d'Isaïe, de Jérémie, des Évangiles, des Épîtres de saint Paul et de l'Apocalypse; d'où l'on peut conclure que le copiste ne s'était pas arrêté avant d'avoir atteint la fin de la Bible. L'écriture est identique à celle du ms. 166; mais la place des grandes initiales et des tableaux est absolument restée en blanc.

La plus ancienne mention que nous ayons rencontrée de la Bible moralisée n° 166 nous a été fournie par le Catalogue des livres du roi François Ier, dressé à Blois en 1518 et conservé en original à la bibliothèque impériale de Vienne. Nous y lisons :

Une Bible en parchemin, en latin et françoys, bien et richement historié des figures du Vieil Testament avec le Nouveau, et est couverte a bendes de veloux cramoisi et de drap d'or, avec camaieulx de pourcelinnes. — Item le residu de la Bible dessus dict, en parchemin, lequel n'est point historié, avec deux cayés de papier ou sont contenus la forme de faire les dictz histoires.

Ainsi la Bible moralisée que François Ier possédait au commencement de son règne était coupée en deux volumes: le premier, orné de peintures, est le volume qui porte aujourd'hui le n° 166 dans le fonds français; le second se composait de cahiers non enluminés, dont il nous est parvenu quelques feuillets recueillis dans de vieilles reliures. A ce second volume étaient joints deux cahiers de papier remplis d'instructions pour les peintres chargés du travail d'enluminure, cahiers dont la perte est infiniment regrettable.

Un arrangement de la Bible moralisée nous a été conservé dans un manuscrit de la bibliothèque impériale de Vienne, aujourd'hui coté 1179, jadis n° 2 du fonds du prince Eugène, remontant au XIIIe siècle et dont l'exécution matérielle offre beaucoup d'analogie avec l'exemplaire dont les trois volumes sont partagés entre la bibliothèque Bodléienne, la Bibliothèque nationale de Paris et le Musée britannique. Ce manuscrit, que nous connaissons par une notice de Michel Denis et surtout par des extraits dus à l'obligeance de M. le docteur Nagl, se compose de 246 feuillets, écrits d'un

Tab. cod. Vindob., I, 201.

Denis, Cod. ms. theol. Vindob., II, I, 336.

seul côté, avec huit médaillons à fond d'or sur chacune des pages, sauf la première, ce qui donne un total de 1,964 petits tableaux ou environ. L'ouvrage est incomplet : il ne contient que le Pentateuque, Josué, les Juges, Ruth, les Rois, Job, Daniel, Tobie, Judith, Esther, les Macchabées et l'Apocalypse.

Il existe de très notables différences entre le texte du manuscrit de Vienne et celui des manuscrits qui ont été jusqu'ici passés en revue. On en jugera par la comparaison de la première page du volume de Vienne avec les passages correspondants du manuscrit d'Oxford et du manuscrit français 167 de Paris, qui représentent la première et la seconde rédaction de la Bible moralisée.

Manuscrit de Vienne.	Manuscrit d'Oxford.
[Le premier article du manuscrit d'Oxford manque dans le manuscrit de Vienne.]	I. In principio creavit Deus celum et terram. Dixitque Deus : « Fiat lux, et facta est lux. » Creatio lucis angelorum creationem significat.
Hic dividit Dominus diem a nocte, id est lucem a tenebris. Claritas diei significat claritatem angelorum et sanctæ Ecclesiæ. Nox significat tenebras mundi, cupiditatem, luxuriam, invidiam, superbiam et alia peccata.	II. Et vidit Deus lucem quod esset bona, et divisit lucem a tenebris, et appellavit lucem diem et tenebras noctem, factumque est vespere et mane dies unus. Divisio lucis a tenebris divisionem angelorum bonorum a malis significat, vel divisionem virtutis a vitio per discretionem et declinationem[1].
Hic facit Deus firmamentum, terram in medio et mare circumvolvens terram. Terra in medio firma significat sanctam Ecclesiam firmam. Mare circumvolvens terram significat amaritudinem mundi, id est falsos fratres qui flagellant eam.	III. Dixit quoque Deus : « Fiat firmamentum in medio aquarum. » Firmamentum in medio aquarum, et terra in medio maris, significat sanctam Ecclesiam firmam. Mare circumdans, amaritudines mundi, quibus firma Ecclesia assidue flagellatur.

[1] La seconde partie de cette phrase, depuis les mots *vel divisionem*, n'est pas dans la rédaction représentée par le ms. français 167 de la Bibliothèque nationale.

Hic dividit Dominus terram a mari et ornat terram arboribus.

Terra significat sanctam Ecclesiam. Arbores significant bonos predicatores, qui ornant sanctam Ecclesiam bonis operibus et prædicationibus.

Hic facit Deus solem et lunam et stellas. Sol illuminat lunam et stellas.

Sol significat divinitatem; luna significat sanctam Ecclesiam; stelle significant clerum et omnes bonos quos divinitas illuminat.

IV–IX. [Articles se rapportant aux versets 9-12 du chapitre I de la Genèse. Il serait trop long de reproduire ces articles, auxquels correspond seulement dans le manuscrit de Vienne l'article transcrit ci-contre.]

X. Hic facit Deus solem et lunam et stellas. Sol illuminat lunam et stellas.

Luminare majus, sicut sol, majores in Ecclesia significat. Luminare minus, sive luna, minores. Stelle significant totum clerum et omnes illos qui, sicut luna recipit a sole suum lumen, sic a doctrina sacre Scripture animarum recipiunt claritatem.

Entre les deux textes il y a de telles différences qu'on est autorisé à considérer le manuscrit de Vienne comme renfermant une rédaction parfaitement distincte, mais qui, au moins dans certaines parties, semble se rapprocher de la version contenue dans le manuscrit du XIIIe siècle dont les trois volumes sont conservés à Oxford, à Paris et à Londres. Ainsi, dans le manuscrit de Vienne, la moralisation des versets 7 et 8 du chapitre XLII de Job s'applique, non pas aux fidèles qui ont péché par faiblesse ou par ignorance, comme dans les mss. 166 et 167 de notre fonds français (seconde rédaction de la Bible moralisée), mais bien aux hérétiques, qui doivent se convertir pour voir agréer leurs sacrifices, absolument comme dans le ms. latin 11560. Il serait difficile de citer un exemple plus probant du rapport qui existe entre le manuscrit de Vienne et la première rédaction de la Bible moralisée. Nous mettons en regard le texte des deux rédactions :

Manuscrit 1179 de Vienne (fol. 161 v°) et manuscrit latin 11560 de Paris (fol. 1 v°).

Per amicos Job heretici significantur, qui ad Job ire jubentur,

Manuscrits français 166 et 167 de Paris (fol. 112 v°).

Per hos amicos Job significantur illi qui peccaverunt non ex certa

id est ad fidem Ecclesie converti; aliter non sunt accepta eorum sacrificia. Et bene septem oblationibus expiantur, quia, cum ad Ecclesiam redeunt, spiritum septiformem accipiunt. Tauri et arietes pro eis oblati sunt : per taurum superbia, per arietem ducatus gregis, quod in eis occiditur dum ad Ecclesiam redeunt.

malitia, sed fragilitate vel ignorantia contra Christum, qui debent septem dies, id est totam vitam offerre Deo et confiteri in merito Christi, qui est advocatus apud patrem pro peccatis nostris.

Bible historiée toute figurée.

A côté de la Bible moralisée doit se placer un autre abrégé de la Bible dans lequel les versets empruntés à l'Écriture sont également accompagnés d'explications allégoriques et morales. Nous croyons pouvoir l'intituler Bible historiée toute figurée en adoptant les expressions des anciens inventaires de la librairie du Louvre. C'est une compilation dont les peintures forment la partie principale et dont les légendes sont toutes en français. La rédaction doit en être rapportée au commencement du XIVe siècle, ou peut-être à la fin du XIIIe. Nous n'en connaissons aucun manuscrit complet.

Van Praet, Invent. de la Bibl. du Louvre, p. 5 n° 14.

Charles V en possédait un exemplaire qui avait appartenu à la reine Jeanne d'Évreux, veuve de Charles le Bel. Il est ainsi désigné dans l'inventaire de Gilles Malet : « La Bible « historiee toute en ymages, qui fu de la royne Jehanne « d'Evreux, historiee toute a ymages et toute figuree; » et dans les inventaires plus récents : « Item, une bible histo- « riee et toute figuree a images, qui fut de la royne Jehanne « d'Evreux, commançant ou IIe foeillet *Cy depart Dieux*, et « ou derrenier *Cy vient Booz*, couvert de soye, a deux fer- « mouers d'argent. » Le volume auquel répond cette description ne devait contenir que les premiers livres de la Bible, depuis la Genèse jusqu'au livre de Ruth, puisque le dernier feuillet était occupé par l'histoire de Booz.

Nous avons pu étudier la Bible historiée toute figurée dans le ms. français 9561 de la Bibliothèque nationale, qui contient le commencement et la fin de l'ouvrage, c'est-à-dire, en premier lieu, les extraits de la Genèse (fol. 1), de

l'Exode (fol. 44 v°), du Lévitique (fol. 77), des Nombres (fol. 87), du Deutéronome (fol. 99), de Josué (fol. 101), et des Juges (fol. 111), et en second lieu la Vie de Jésus-Christ (fol. 113).

Les premiers articles de la Genèse donneront une idée du mode de rédaction :

Ici crie Dex ciel et terre et soleil et toç[1] les elemens ensemble. (Genesis primo capitulo.)

Ici depart Dex le jor de la nuit. (Genesis primo capitulo.) — La clarté del jor senefie la clarté des angeles et de sainte eglise.

Ici fet Dex le firmamant, la terre en mi et la mer entor. (Genesis primo capitulo.) — La terre en mi ferme senefie sainte eglise ferme; la mer qui cort entor senefie la mer del monde qui flaele sainte eglise.

Ici depart Dex la terre de la mer, et garnist la terre d'arbres et d'oisiaus, et la mer de poisons, de gros et de menus. (Genesis primo capitulo.) — La terre senefie sainte Eglise; les oiseus senefient les diverses genz del munde qui acrochent sainte Eglise; les granz poissons senefient les granz usuriers qui manjuent les petit, ce sunt la povre gent.

Le plan adopté pour l'Ancien Testament est à peu près celui de la Bible moralisée; mais il y a de grandes différences dans le choix des textes et encore plus dans les explications.

On jugera des ressemblances et des divergences par un petit nombre d'exemples, sur lesquels la comparaison est facile à établir.

D'après la Bible moralisée, le corbeau et les colombes de l'arche représentent l'âme toute noire de péchés et les pécheurs qui ne rentrent dans le sein de l'Église qu'après l'accomplissement de la pénitence (ms. fr. 167, fol. 4 v° et 5). — Suivant la Bible historiée toute figurée, ces mêmes oiseaux rappellent les moines chargés de prêcher la parole divine et dont plusieurs manquent à leur mission : « Le « corbias qui (*sic*) envoia fors et s'aresta sor la charoigne « senefie le mauvés moine qui s'arreste sor la charoigne del « monde et manjue les mauvès morsiaus et guerpist la parole « Deu dire » (ms. fr. 9561, fol. 13).

[1] Ce mot est ainsi écrit avec un ç très bien formé, comme on en trouve souvent dans les manuscrits d'origine italienne.

Dans la Bible moralisée, les trois corbeilles que le panetier de Pharaon vit en songe (Gen., XL) signifient trois péchés, comme l'auteur l'explique par une très courte phrase: « Ce panetier segnefie ceus qui pecchent par ces trois pechiez ci, avarice, orgueil, luxure, qui sont figuré par « paste, par farine, par chars » (ms. fr. 167, fol. 13). — La Bible historiée toute figurée donne la même explication, mais avec des détails plus circonstanciés :

Ce que li panetiers sonja qu'il portoit trois corbeilles de paste et de farine et de char : paste, qui est glueuse, senefie convoitise; la farine, qui est chose vaine, senefie orguoil; la char, luxure. Cil qui [portent] les trois corbeilles et les oisiauz qui bechent la char senefient cels qui dorment en cez trois pechiez que nos avons devant dit, et deables les enchaoinent et traient en enfer. (Ms. fr. 9561, fol. 28 v°.)

La huppe dont il est question au chapitre XI du Lévitique représente le luxurieux dans la Bible moralisée, le mauvais prélat dans la Bible toute figurée en images :

La huppe, les luxurieus, qui es ordures font leur lit comme la huppe son ni. (Ms. fr. 167, fol. 30.)

La hupe, qui fet sun ni en sa merde, senefie li mauvès evesques qui donent les provendes a leur neveuz, as garçons qui rien ne seivent. (Ms. fr. 9561, fol. 83.)

Les auteurs des deux compilations sont d'accord pour avertir les princes que la punition infligée par Moïse aux blasphémateurs (Lévit., XXIV, 16) indique aux princes la conduite à tenir vis-à-vis des hérétiques :

Ceci segnefie que tel heretige qui la foy Nostre Seigneur blasme doit premierement estre mis hors de sainte eglise et baillé a la justice laie et puis estre condempné a mort. (Ms. fr. 167, fol. 32 v°.)

Ce que Moyses comende que cil soit lapidés qui se gaba de Dieu, senefie les bons princes qui font decouper toz celz qui se gabent de Jhesu et de sainte Église, ausi come li aubijois et li mescreant. (Ms. fr. 9561, fol. 86 v°.)

La Vie de Jésus-Christ se réduit à une série de courtes légendes qui indiquent le sujet de chaque tableau, sans aucune explication allégorique ou morale, par exemple :

C'est l'histoire coment la vierge Marie enfanta Nostre Seignour Jhesu

Crist, et puis l'envoloupa en dras et le posa en la mangeoire, ensi que saint Luc le dist en son evangile, u secunt capitle. (Fol. 133 v°.)

C'est l'ystoire coment Nostre Seignour Jhesu Crist fu portei au tample pur circumcirre, ensi que saint Luc le dist en son evangile, u secunt capitle. (Fol. 134.)

C'est l'ystoire coment les trois rois vindrent en Jerusalem et demanderent : « Ou est cil qui est ney roy des Juis? » Et quant Herodes out ce oy, fut mout troublé, et pueple de Jerusalem avec lui. Lors assembla Herodes tous les princes des prestres des Juis et les scribas du pueple, e demandoit ou Nostre Seignour Jhesu Crist devoit naistre, ensi que saint Mathieu le dist en son evangile, u secunt capitle. (Fol. 135 v°.)

Les premières pages de la Vie de Notre-Seigneur sont des tableaux de l'histoire de la sainte Vierge, dont le sujet a été inspiré par les écrits apocryphes. Voici les légendes de ces tableaux :

C'est l'ystoire coment Joachim ala au temple pur faire son offerte, et le prestres dou temple ne vout recevoir son offerte, ains le chassa hors du tample pour ce que il n'avoit eu onques enfans de sa fame. (Fol. 113.)

C'est l'ystoire coment Joachim se parti de sainte Anne sa moulhier et ala veoir ses pastours. (Fol. 114 v°.)

C'est l'ystoyre coment sainte Anne se mist en orisons depuis que Joachim son mari fu parti de li, et lors li apparut li angles qui li annuncia qu'ele devoit concevoir la vierge Marie. (Fol. 115.)

C'est l'ystoire coment li angles aparut a Joachim, et li annuncia que sainte Anne sa moulhier devoit concevoir, et li comanda que il deust retourner a li a tiel seignal qu'il la trouvera a la porte de la cité. (Fol. 116 v°.)

C'est l'ystoire coment Joachim revint de ses pastours et ala a sainte Anne sa moulhier et l'a embracie, et lors fu conceue Nostre Dame. (Fol. 117.)

C'est l'ystoire coment sainte Anne enfanta Nostre Dame, selonc que li angles li avoit anuncié quant il la trouva faisant ses orisons. (Fol. 118 v°.)

C'est l'ystoire coment la vierge Marie fu amenée au temple et monta les degrés du temple. (Fol. 119.)

C'est l'ystoire coment Nostre Dame, en orant, les angles la soustenoient. (Fol. 120 v°.)

C'est l'ystoire coment la vierge Marie demouroit u temple avec les vierges, et li angles li apparissoit. (Fol. 121.)

C'est l'istoyre (*sic*) coment li angles portoit le pain et le vin a la vierge Marie. (Fol. 122 v°.)

C'est l'ystoire coment Nostre Dame donnoit pour Dieu le pain as povres. (Fol. 123.)

C'est l'ystoire coment le grant prestre des Juis parloit au pueple du mariage de la vierge Marie. (Fol. 124 v°.)

C'est l'ystoire coment le grant prestre des Juis mist sur l'autel les verges pour veoir qui devoit espouser la vierge Marie. (Fol. 125.)

C'est l'ystoire coment le grant prestre de[s] Juis dona la verge a Joseph, et lors la columbe descendi sus la verge de Joseph. (Fol. 126 v°.)

Le ms. 9561 doit avoir été exécuté vers le commencement du XIVe siècle, soit en Italie, soit dans le midi de la France. Les caractères de l'écriture dénotent cette origine, attestée d'ailleurs par le style des peintures dont il nous reste à parler.

Les peintures ont été exécutées sur des feuilles de parchemin dont un seul côté a été employé. Elles sont disposées de telle façon que deux pages blanches alternent avec deux pages peintes.

Des 206 pages peintes qui sont aujourd'hui dans le volume, les 130 premières se rapportent à l'histoire de l'Ancien Testament. La première est entièrement remplie par une grande figure en pied du Créateur. Les 129 autres pages (fol. 2 v°-112 v°) sont toutes partagées horizontalement par le milieu, de manière à présenter dans la moitié supérieure une scène empruntée à l'Ancien Testament, et, dans l'autre moitié, tantôt une scène correspondante du Nouveau Testament, tantôt une allégorie mystique ou morale. Du folio 2 v° au folio 26 v° il n'y a qu'une paire de sujets sur chaque page; mais à partir du folio 27 on trouve à peu près sans exception trois paires de sujets par page, soit six tableaux, dont chacun est renfermé sous une arcade gothique.

Les 76 dernières pages peintes du ms. 9561 représentent des scènes de la vie de la sainte Vierge et de la vie de Jésus-Christ. Chacun des tableaux, au nombre de 76, occupe un cadre haut de 17 ou 18 centimètres et large de 21 ou 22.

Ces tableaux, à fond d'or, sont très incorrectement dessinés; mais beaucoup de figures ne manquent pas d'expression; parfois les personnages sont assez habilement groupés, et la distribution des couleurs produit presque partout un ensemble très harmonieux. M. le comte de Bastard, qui

croyait pouvoir rattacher cette œuvre d'art à l'école de Sienne, avait fait reproduire les tableaux des folios 164 et 165 v°, représentant l'institution de l'Eucharistie et le lavement des pieds; mais il n'en a été tiré d'épreuves que pour un petit nombre d'exemplaires du grand ouvrage sur les Peintures et ornements des manuscrits.

Delisle, Les Collections de Bastard d'Estang, p. 263.

Le ms. français 9561 de la Bibliothèque nationale nous a conservé, comme on l'a vu, deux parties de la Bible historiée toute figurée : les premiers livres, de la Genèse au commencement des Juges, et la vie de Jésus-Christ. Un autre manuscrit du même ouvrage doit contenir toute l'histoire de l'Ancien Testament. C'est le volume qui porte, à la bibliothèque impériale de Vienne, le n° 2554 et dont Michel Denis a donné la description sous le n° CCXXVI. Il paraît dater du XIVe siècle, peut-être même du XIIIe, et contient 66 doubles pages couvertes en grande partie de peintures à fond d'or. Il y a sur chaque page huit grands médaillons, entre lesquels on a peint, sur des cartouches carrés, des bustes d'anges. Dans les grands médaillons on voit les scènes bibliques mises en rapport soit avec des épisodes du Nouveau Testament, soit avec les dogmes ou la morale du christianisme. Une bande étroite, ménagée à droite et à gauche des peintures, contient le texte explicatif. C'est une tout autre disposition que celle du manuscrit de Paris.

Tab. Cod. Vindob., II, 97. — Denis, Cod. mss. theol. Vindob., II, 1, 338.

Michel Denis a cité deux passages du texte du manuscrit de Vienne. L'un, relatif à la Création, est conforme à ce que nous lisons sur les folios 2 v° et 4 v° de celui de Paris. La seconde citation de Denis porte sur le chapitre XIX des Juges, c'est-à-dire sur une partie de la Bible qui manque dans le ms. 9561 de la Bibliothèque nationale. Nous la reproduisons, en regrettant de ne pouvoir mettre sous les yeux du lecteur un plus long exemple du manuscrit de Vienne :

Ici vient li dyakenes, et fet de sa fame XII parties, et les envoe per XII messages as XII lignies. — Ce que li dyakenes depieça sa fame en XII parties et les envoa par XII messages a XII lignies, ce senefie Jereume et Augustin qui baillerent a XII patriarches les XII volumes por porter les as XII apostres.

Cette dernière figure est un peu autrement expliquée dans la Bible moralisée, ms. français 167 de la Bibliothèque nationale, où nous lisons (fol. 60 v°) que la femme du lévite, dont les morceaux furent envoyés aux douze tribus, représente la sainte Ecriture, dont les morceaux furent partagés entre les apôtres quand ils allèrent prêcher la foi nouvelle aux nations.

Le ms. 2554 de la bibliothèque de Vienne est indiqué, suivant la notice de Michel Denis, dans les catalogues de ce grand dépôt sous le titre de *Biblia historico-allegorico-iconologica Veteris Testamenti*. Au milieu du dernier feuillet, on a ajouté les armes de Mercy et de Luxembourg, et, dans les angles, celles de Beaupart, Beauvau-Craon, Lenoncourt et La Mark.

Nous avons trouvé dans un troisième manuscrit la partie de la Bible historiée toute figurée qui correspond au Pentateuque. C'est le ms. latin 9471 de la Bibliothèque nationale (jadis de la maison professe des Jésuites de Paris), admirable livre d'heures de la première moitié du XVe siècle, qui a été exécuté pour un membre de la famille de Rohan. Sur les marges des 239 feuillets dont il se compose, le peintre a figuré les scènes de l'histoire sainte depuis la Création jusqu'à la mort de Moïse. Les sujets et les légendes sont les mêmes que les sujets et les légendes des cent premiers feuillets du ms. français 9561, et la comparaison des deux exemplaires permet de constater les lacunes ou les interversions qui sont dans l'un et dans l'autre. Citons-en seulement deux exemples. Les tableaux des folios 49, 52, 58, 61, 62, 64, 66, 67 et 69 du livre d'heures de la famille de Rohan n'ont point leur équivalent dans le ms. français 9561, et l'examen des folios 73 et suiv. de ce même ms. français 9561 prouve que la série de peintures qui orne les folios 27-44 de l'autre manuscrit aurait dû prendre place entre les folios 209 et 210, de façon que la légende du folio 27 v° vînt immédiatement après celle du folio 209 v°, et la légende du folio 44 v° immédiatement avant celle du folio 210, comme le fait voir la simple lecture des textes :

Fol. 209 v°. Icy parle Moyse a Dieu en la montaigne dedens la demeure que Moyse y fit. Sy vint li peuples et prindrent leurs aniaux et leurs afiches, et le fondirent ensemble. Icelle fondure devint ung torel. — Fol. 27 v°. Ce que Moyse parle a Dieu en la montaigne, senefie que saint Pierre parle a Dieu des secrés du ciel. Ce que ly peuples formerent le torel, senefie ceulx qui par leurs amassemens de leurs avoirs forment le dyable.

. . . .

Fol. 44 v°. Ici vient le peuple, sy offrent le veel que nous avons devant dit. — Fol. 210. Ce que ilz offrent le veel, senefie ceulx qui sont lavez de tous pechés et font offrande a Jhesu Crist et il les reçoit.

L'ordre que nous venons d'indiquer est celui qui est observé dans le ms. français 9561, aux folios 73 et suiv.

Les peintures du livre d'heures de la maison de Rohan dérivent de celles du ms. français 9561, ou d'un type analogue. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer le folio 6 du premier de ces livres avec le folio 5 v° du second. Le peintre avait à représenter les diverses conditions de la société, symbolisées par les différentes espèces de poissons dont le Créateur a peuplé les mers : « Ce que Dieux garnist « la mer de diverses manieres de poyssons, senefie Jhesu « Crist qui garnist le monde de diverses manieres de gens. » Le tableau qui correspond à ce texte dans les deux manuscrits est partagé en trois registres. En haut, à gauche, deux cavaliers; à droite, un entretien dans une salle de château. Le compartiment du milieu est rempli par un morceau de mer sur lequel voguent trois bateaux. Dans le compartiment inférieur, en allant de gauche à droite, nous voyons un homme et une femme s'embrassant à l'entrée d'une maison, puis deux joueurs d'échecs, et enfin deux marchands occupés à peser de l'or. Il est évident que les deux peintres, livrés à leurs propres inspirations, n'auraient pas, chacun de leur côté, trouvé ces six scènes, pour caractériser les diverses conditions de la vie humaine.

Images de la Bible.

Nous ignorons dans quelles circonstances et pour quel grand personnage on a peint, au XIIIe siècle, une suite de tableaux bibliques dont quatre pages ont été recueillies par

la Bibliothèque nationale (Nouv. acq. lat. 2294). Ce recueil devait former un livre de très grand luxe. Chaque tableau, divisé en plusieurs compartiments, ne mesure pas moins de 265 millimètres de hauteur sur 250 de largeur, ou environ. La composition, le dessin et le coloris sont très remarquables. Des légendes explicatives en latin sont disposées sur la marge supérieure et la marge inférieure de chaque page. Le fragment conservé à la Bibliothèque nationale nous offre différentes scènes de la vie d'Absalon. Voici, à titre d'exemple, les inscriptions qui accompagnent les derniers tableaux :

Qualiter, cum Absalon duobus annis patris faciem non vidisset, et bis misisset pro Joab ut eum ad patrem suum mitteret, illo non veniente, ad se misit servos suos qui messem ejus incenderent. Quo damno motus, Joab venit ad Absalon, et ille eum mittit ad regem.

Qualiter, interveniente Joab, Davit rex Absalon filium suum reconciliatum osculatur.

Qualiter Absalon, animum ad regnandum habens, stabat in porta domus regie, et omnes venientes ad judicium blandis sibi sermonibus copulabat, quasi eis compateretur quia justitiam non invenirent in auditorio regis; omnes quoque ad se venientes osculabatur, et cum hoc quadriennio fecisset, tandem petiit a rege licentiam eundi in Hebron ad solvendum votum.

Qualiter rex dat licentiam Absalon, et ille, cum curru et cum ducentis viris de Jerusalem ab eo vocatis et ad quid ducerentur ignorantibus, vadit in Ebron, proposito rebellandi.

Les marges de chaque page portent aussi des légendes explicatives en persan, relativement modernes, dont M. Schefer a donné la traduction sur un feuillet de garde, et dont l'origine ne saurait prêter au moindre doute.

Bibl. de l'École des ch., 1889, p. 386.

En effet, M. Paul Durrieu a remarqué dans la bibliothèque de sir Thomas Phillipps, à Cheltenham, sous le n° 8025 [*bis*], un volume de 43 feuillets, lesquels sont couverts, au recto et au verso, de tableaux bibliques, du même style et des mêmes dimensions que ceux du fragment de la Bibliothèque nationale, et, comme ces derniers, accompagnés d'une ancienne explication latine et de légendes en

persan. Une note jointe au manuscrit de Cheltenham nous apprend que ces tableaux furent offerts à Schah Abbas le Grand, roi de Perse, par le cardinal Bernard Maciejowski, évêque de Cracovie, mort en 1608.

Les feuillets possédés par sir Thomas Phillipps devaient former le commencement du volume; ils conduisent l'histoire sainte jusqu'au milieu du règne de David.

Résumé de l'Histoire sainte en rouleaux.

Au groupe des compositions que nous étudions doivent se rattacher des rouleaux ornés de peintures sur lesquels on a disposé synoptiquement la succession des événements de l'histoire sainte et parfois aussi ceux de l'histoire profane. L'usage en devint très général à la fin du XIVe siècle et surtout au XVe. Il y en avait un exemplaire dans la librairie de Charles V, au Louvre : « Les ans de la nativité Nostre Seigneur Jesus Crist puis Adam, de l'aage du « monde, et aussi des papes, empereurs et rois de France, « paint, historié et escript selon un arbre, en parchemin « ployé par maniere d'unes tables, et c'est pour mettre en « roole. » La vogue de ces rouleaux subsista même après l'invention de l'imprimerie, comme l'atteste le succès de plusieurs éditions que des libraires parisiens en firent imprimer, sur vélin et sur papier, du temps de François Ier, avec le titre de « *Cronica cronicorum* abbregé et mis par « figures, descentes et rondeaux ». L'origine en remonte assurément au XIIIe siècle. L'un des plus anciens exemples que nous en puissions citer a figuré dans les galeries de l'Histoire du travail à l'Exposition de 1889, où M. Gélis-Didot avait bien voulu l'envoyer. L'exemplaire dont nous parlons paraît dater de la seconde moitié du XIIIe siècle. Il consiste en bandes de parchemin assez étroites, sur lesquelles un texte plus ou moins développé encadre les médaillons ou « rondeaux », dont le champ est occupé par la représentation des scènes les plus remarquables de l'Ancien et du Nouveau Testament. En tête, le peintre a figuré la Majesté divine, dans un nimbe que soutiennent deux anges et sous lequel se dresse un grand chandelier à sept branches.

Delisle, Le Cabinet des man., III, 155, n° 888.

Brunet, Man., I, 1861 et 1862.

L'auteur explique ainsi cette double figure, et donne ensuite les raisons qui l'ont déterminé à entreprendre un travail[1] dont il vante les nombreux avantages :

In principio hujus intellectus figura Majestatis candelabro superponitur, ut per hoc designetur septiformis Spiritus sancti gratia, vel intelligantur septem spiritus quos Johannes in Apocalipsi ante thronum Dei assistentes se vidisse describit; in quo etiam septiformi candelabro similem filio hominis ambulantem, habentem septem stellas in dextera, vidit, in quibus stellis designantur angeli septem missi septem ecclesiis Asie, que significantur per candelabra. Est autem ipse similis filio hominis, alpha et omega, primus et novissimus, initium et finis, qui erat et qui venturus est.

Causa hujus compilationis. Facta est ut illi qui ad plenam Testamenti doctrinam non possunt pertingere noticiam saltem rerum gestarum per hystoricam successionem habeant.

Considerans hystorie sacre prolixitatem, necnon et difficultatem scolarium circa studium sacre lectionis, et maxime illius que in hystorie fundamento versatur, negligenciam quoque quorumdam ex librorum inopia imperitie sue solatia querentium volentiumque quasi in quodam sacculo memoriter tenere narraciones hystoriarum, temptavi seriem sanctorum patrum, a quibus per leviticam et regalem tribum Christus originem duxit, cum eorum operibus, in unum opusculum redigere, quod et fastidientibus prolixitatem propter subjectam oculis formam animi sit oblectatio, et a studiosis possit pre oculis habita facile memorie commendari, et legentibus utilitas conferri; in quo quidem laborem non facilem, immo negocium plenum vigiliarum, assumpsi, cum brevitati secundum datam formam ita studui ut nichil de veritate hystorie detruncarem, sed, ab Adam inchoans, per Patriarchas, Judices, Reges, Prophetas, et Sacerdotes eis contemporaneos, per reges quoque aliarum nationum qui infestaverunt terram israeliticam, usque ad Christum, finem scilicet nostrum, ordinem, nomina singulorum et generationes describens, compendiose perduxi.

Volentes igitur in intellectu hujus compilacionis doceri qui nondum in plena librorum serie studuerunt, qui vero etiam de hiis que de Veteri Testamento in ecclesia Dei frequenter leguntur noticiam habent audiant saltem narrationem hystoriarum, vel breviter que in hac forma subiciuntur, ac per hoc poterunt patres Veteris Testamenti et eorum generationes et tempora scire, et multa dubitacionis scrupula minus intelligentibus, in predictis occurrentia, amputari.

[1] Ce travail offre beaucoup d'analogie avec l'opuscule de Pierre de Poitiers mentionné dans l'Histoire littéraire (t. XVI, p. 487), qui, dans le ms. latin 14435, fol. 136, est intitulé : *Compendium historie in genealogia Christi.*

XIVe SIÈCLE.

Après avoir passé en revue une assez longue série de manuscrits à peintures qui embrassent toutes les parties de la Bible, il convient de parler de compositions moins étendues, qui se rapportent à certains livres de la Bible en particulier. Tels sont, pour l'Ancien Testament, le livre de Job et le psautier.

Histoire de Job.

L'histoire de Job était facile à représenter en images. Au XIIe siècle, un artiste du nord de la France l'a traitée dans une suite de vingt-huit tableaux, les uns simplement tracés à la plume, les autres plus ou moins grossièrement enluminés. Ces tableaux servent d'introduction à une copie des huit derniers livres des Morales de saint Grégoire, qui vient d'une église du Cambrésis et qui, reliée aux armes du cardinal de Richelieu, est arrivée à la Bibliothèque nationale (fonds latin, n° 15675) avec les manuscrits de la Sorbonne. Chaque sujet est expliqué par une inscription en vers latins; en outre, beaucoup de personnages tiennent de petits rouleaux de parchemin sur lesquels sont écrites les paroles qu'ils sont censés prononcer. Quelques mots sur les premiers tableaux feront comprendre le plan du travail.

Premier tableau. Job et sa femme sont assis au milieu de leurs sept fils et de leurs trois filles :

Inter honoratos Dominus Job magnificavit,
Qui septem natos et tres natas generavit.

Le saint homme recommande à ses enfants de servir fidèlement le Seigneur :

Illi servite qui dat spiracula vite,
Qui vos plasmavit, animavit, sensificavit.

Deuxième tableau. Job bénit ses filles et leur permet de prendre part aux festins de leurs frères :

Prandia fraterna benedictio facta paterna
Cum natis natas concessit adire vocatas.

19*

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les filles s'adressent à leur père en ces termes :

> Ad fratrum mensas sine nos, pater, ire rogatas.

Job accède à leur prière :

> Felices ite, felicius inde redite.

Troisième tableau. Festin des enfants de Job :

> Hos coadunatos pax et pietas sociavit,
> Quos convivatos patris hostia sanctificavit.

Quatrième tableau. Dialogue entre le Seigneur et Satan au sujet de Job. Le Seigneur interpelle Satan :

> Tu, Satan, unde venis? An Job tibi subdere queris?

Satan répond :

> Non queo temptare quem te cognosco juvare.

La cour céleste chante les louanges du Seigneur :

> Ter resonat sanctum te vox pia vociferantum.
> Gloria, plasmator, tibi sit; tibi laus, reparator.

L'inscription mise en tête du tableau rappelle un autre détail de cette scène :

> Admixtus sanctis ex permissu Dominantis,
> Que Job possedit Satan hec sibi cuncta subegit.

Cinquième tableau. Les Sabéens massacrent les serviteurs de Job et emmènent ses troupeaux :

> Gens inimica Dei simul advenere Sabẹi,
> Servos straverunt asinosque bovesque tulerunt.

Sixième tableau. Un serviteur vient annoncer à Job les malheurs qui l'ont frappé :

> Rebus sublatis fugio puerisque necatis.

A cette nouvelle, Job bénit le Seigneur :

> Qui dedit ablata, sit ei benedictio grata.

L'inscription du tableau mentionne simplement l'arrivée du serviteur qui avait échappé au désastre :

> Unus servorum, mortem fugiens sociorum,
> Accurrit flendo, quod contigerat referendo.

D'après ces exemples, qu'il serait inutile de multiplier, il est évident que les vers ont été composés pour expliquer le sujet des tableaux et que, s'ils en étaient séparés, ils deviendraient inintelligibles.

M. Louandre a fait quelques emprunts au ms. latin 15675 pour orner l'ouvrage intitulé Les Arts somptuaires, et M. le comte de Bastard en a fait lithographier deux pages (fol. 4 et 7 v°) sur une planche dont une épreuve est insérée dans plusieurs exemplaires des Peintures et ornements des manuscrits (n° 248 *ter*).

PSAUTIERS.

De toutes les parties de l'Écriture sainte, le psautier est le livre dont les clercs et les lais firent le plus fréquent usage au moyen âge. Dans la plupart des monastères, la récitation des psaumes était le principal exercice de piété imposé aux religieux non engagés dans les ordres. C'était aussi la pratique de presque tous les couvents de femmes. Le psautier était à peu près le seul livre de prières qui fût mis entre les mains des fidèles jusqu'au XIVe siècle, époque à laquelle commença la vogue des livres d'heures proprement dits. L'emploi du psautier comme l'un des premiers livres de lecture dans les écoles[1] dura plus longtemps encore, et des vestiges de cet emploi se sont perpétués jusqu'au XIXe siècle. Aussi rien n'est plus varié que les formes sous lesquelles nous sont parvenus les psautiers du moyen âge. En dehors des textes destinés à l'enseignement des professeurs et aux études des théologiens, il faut distinguer, d'une part, ceux qui ser-

[1] A l'époque carlovingienne on se servait du psautier pour rendre l'usage des notes tironiennes familier aux religieux. Comme ceux-ci savaient par cœur le texte des psaumes, ils en suivaient la récitation sur des exemplaires écrits en notes. Telle est, selon toute apparence, l'origine des psautiers tironiens du IXe et du Xe siècle, qui sont assez nombreux dans les bibliothèques.

vaient au clergé pour la célébration des offices et qui ont un caractère essentiellement liturgique; d'autre part, ceux qui étaient principalement destinés aux fidèles, soit pour leur apprendre à lire, soit pour leur expliquer les mystères de la religion, soit pour leur tenir lieu de livres d'heures. Nous n'avons à nous occuper ici que des psautiers de cette dernière catégorie, qui comprend, à la fois, des volumes de la plus modeste condition, et des volumes du plus grand luxe, qu'on trouvait seulement dans les monastères les plus opulents et dans les châteaux les plus fastueux.

Il serait hors de propos de remonter à l'époque carlovingienne pour examiner ces admirables psautiers qui font tant d'honneur aux calligraphes et aux peintres du IXe et du Xe siècle; il suffit d'en rappeler d'un mot les types les plus célèbres : le psautier de l'empereur Lothaire, jadis conservé à l'abbaye de Saint-Hubert, celui de Charles le Chauve, longtemps gardé au trésor de la cathédrale de Metz, et les deux psautiers du monastère de Saint-Gall. Mais nous ne pouvons pas nous dispenser de parler d'un groupe de psautiers dont l'origine doit être incontestablement rapportée au IXe siècle et dont les peintures servaient encore, au XIIIe et au XIVe siècle, à l'instruction religieuse des classes les plus élevées de la société. Ce sont de grands livres, dans lesquels chaque psaume est accompagné d'un tableau inspiré par le sens littéral ou figuré d'un ou de plusieurs versets.

Le plus ancien manuscrit de ce groupe est le célèbre psautier de l'université d'Utrecht, qui paraît avoir été fait au IXe siècle et dont l'étude est devenue singulièrement facile depuis que la Société paléographique de Londres en a publié une reproduction autotypique, et que M. le docteur Antoine Springer en a expliqué les sujets, en les rapprochant des tableaux correspondants d'un manuscrit grec du Xe siècle, conservé à Moscou. Deux autres psautiers, dont les peintures se rattachent évidemment au même type que celles du manuscrit d'Utrecht, sont conservés en Angleterre, l'un au Musée britannique, n° 603 du fonds Harléien, l'autre au collège de la Trinité de Cambridge. Le premier, datant du

Springer (Ant.), Die Psalter-Illustr., p. 207.

XIe siècle, ne contient, comme le manuscrit d'Utrecht, que la version du psautier désignée sous le titre de *Romana;* le second nous offre, en regard les unes des autres, les trois versions latines appelées *Hebræa, Romana* et *Gallicana;* il contient, en outre, deux colonnes de gloses, et le copiste a inséré une traduction française et une traduction anglo-saxonne dans les interlignes des deux premières versions latines. Ce psautier polyglotte, dont la partie française a été publiée en 1876 par M. Francisque Michel, dans la Collection de documents inédits sur l'histoire de France, est l'œuvre d'un moine anglais nommé *Eadwinus*, qui a fait connaître son nom par six vers placés à la fin du livre. Le manuscrit du collège de la Trinité de Cambridge nous paraît devoir être rapporté à la fin du XIIe siècle. Il offre une grande analogie avec le Psautier qui porte, à la Bibliothèque nationale, le n° 8846 du fonds latin, et qui renferme les trois anciennes versions latines, deux colonnes de gloses et, dans les interlignes de la première version latine, la même traduction française que le manuscrit de Cambridge. Ce n° 8846 semble avoir été exécuté vers le commencement du XIIIe siècle; c'est assurément un travail anglais : au début des psaumes LIX, LXIV, LXXVII et LXXXVII (fol. 103 v°, 109 v°, 135 et 154 v°), le copiste a tracé quelques mots de la traduction anglo-saxonne au-dessus des mots correspondants de la version romaine. Dans ce manuscrit, dont une page a été reproduite en fac-similé dans la Paléographie universelle (pl. 184), le texte s'arrête au verset 7 du psaume XCVIII, par suite de la perte des derniers cahiers du volume.

Que les manuscrits d'Utrecht, de Londres, de Cambridge et de Paris qui viennent d'être indiqués forment une seule et même famille, comme l'ont déjà annoncé M. Westwood, M. Walter de Gray Birch, M. le docteur A. Springer et M. Samuel Berger, c'est ce que prouve surabondamment l'examen comparatif des peintures dont ils sont ornés. Prenons pour exemple le tableau mis en tête du psaume XI[1].

Westwood, Facsimiles, p. 146. — Birch (W. de G.), The Utrecht psalter, p. 112 et suiv. — Springer, Die Psalter-Illustrat., p. 221. — Berger (S.), La Bible fr., p. 2-9.

[1] Le tableau du psaume XI a été choisi parce que la reproduction de ce tableau tel qu'il existe dans les manuscrits d'Utrecht, de Londres et de

L'artiste chargé d'exprimer par le dessin ou la peinture quelques-unes des idées du psalmiste a représenté dans un même cadre sept groupes de personnages : 1° des malheureux qui invoquent le Seigneur : *Salvum me fac, Domine* (verset 2); 2° des hommes conversant entre eux : *Vana locuti sunt unusquisque ad proximum suum* (verset 3); 3° le Seigneur chargeant un ange de défendre les malheureux qui l'ont invoqué : *Propter miseriam inopum et gemitum pauperum nunc exurgam, dicit Dominus* (verset 6); 4° deux ouvriers traitant de l'argent dans une forge : *Argentum igne examinatum* (verset 7); 5° et 6° des hommes faisant péniblement tourner les uns une meule gigantesque, les autres un énorme cabestan : *In circuitu impii ambulant* (verset 9); 7° la multitude des fils des hommes : *Multiplicasti filios hominum* (verset 9). On retrouve ces sept groupes disposés d'une façon identique dans les quatre manuscrits d'Utrecht, de Londres, de Cambridge et de Paris : preuve évidente que ces quatre psautiers ont tous une origine commune.

Il importe de distinguer deux suites de peintures dans le ms. latin 8846. La première se compose de tableaux représentant les mêmes scènes que les tableaux correspondants des trois autres psautiers; mais, à partir du psaume LIII, les sujets traités dans les peintures du ms. 8846 sont tout à fait indépendants. Cette seconde suite de tableaux a été ajoutée après coup; elle ne date, selon toute apparence, que de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, époque à laquelle le volume avait déjà été apporté en France[1]. L'artiste qui l'a exécutée appartenait peut-être à

Cambridge se trouve au commencement du volume intitulé *The history, art and palæography of the manuscript styled the Utrecht psalter*, by Walter de Gray Birch; London, 1876, in-8°.

[1] On ignore absolument par quelles mains a passé le Psautier n° 8846. M. le comte de Bastard, qui en a fait entrer une page, le fol. 4 r°, dans plusieurs exemplaires des Peintures et ornements des manuscrits (n° 248 *bis*), prétend, à divers endroits de ses Études de symbolique chrétienne (p. 29, 30 et 190), que ce magnifique volume a appartenu à Jean, duc de Berri. Nous avons vainement cherché les preuves de cette attribution. Nous ignorons de même quelle raison a pu faire supposer au même auteur que les peintures du psautier ont été exécutées dans l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras (*ibid.*, p. 163).

une école d'Italie; il n'avait certainement pas sous les yeux les modèles qu'avait servilement copiés le peintre à qui nous devons les premiers tableaux du volume.

Il reste une remarque à faire sur le ms. 8846. C'est qu'on y a représenté, sur quatre feuillets préliminaires, les principales scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Une page entière (fol. 4) est remplie par dix-huit médaillons renfermant les bustes des prophètes. Sept autres pages, divisées chacune en douze compartiments, nous offrent quatre-vingt-quatre petits tableaux de l'histoire sainte, depuis la Création jusqu'à la Passion de Notre-Seigneur. Il manque peut-être une ou deux pages consacrées à la dernière période de la vie de Jésus-Christ et aux Actes des apôtres. Le sujet de chaque tableau est expliqué par une inscription tracée au-dessus de chaque cadre; par exemple pour l'histoire de Joseph : *Ubi Joseph positus fuit in cisternam a fratribus suis; — Ubi vendiderunt eum fratres sui Ysmaelitis; — Joseph; Horrea Pharaonis; — Ubi venit Jacobus, et filii sui, in Egyptum ad Joseph filium suum; — Ubi Joseph adduxit patrem suum ante Pharaonem.*

Dans le manuscrit de Cambridge et dans celui de la Bibliothèque nationale dont il vient d'être question, la traduction française du psautier est juxtaposée au texte latin connu sous la dénomination d'hébraïque. Une autre traduction française accompagne le texte gallican dans un assez grand nombre d'exemplaires du psautier, dont les plus importants sont : le manuscrit de l'abbaye de Montebourg, aujourd'hui n° 320 du fonds Douce à la Bodléienne, d'après lequel M. Fr. Michel en a publié une édition en 1860; le ms. latin 768 de la Bibliothèque nationale, qu'on a sans motif bien plausible attribué à l'abbaye de Corbie; trois manuscrits du Musée Britannique, le n° 5102 du fonds Harléien, le n° 230 du fonds Arundel et *Nero.* C. IV du fonds Cottonien; enfin un manuscrit de la bibliothèque royale de Munich (franç. 16), qu'on suppose avoir été fait pour Isabelle de France, fille de Philippe le Bel et femme d'Édouard II, roi d'Angleterre. Tous ces manuscrits, sauf peut-être le premier,

sont d'origine anglaise, à en juger par les noms des saints qui figurent dans les calendriers et dans les litanies.

La provenance du ms. 768 de la Bibliothèque nationale pouvait au premier abord inspirer quelques doutes; mais toute incertitude se dissipe, quand un examen minutieux du calendrier permet de constater qu'on en a fait disparaître par d'habiles grattages les noms de saint Cuthbert, au 20 mars; de saint Dunstan, au 19 mai; de saint Augustin, archevêque de Cantorbéry, au 26 mai; de saint Alban, au 22 juin; de sainte Mildrède, au 13 juillet, etc.

L'usage de mettre au commencement du psautier un résumé de l'histoire sainte en images devint assez général à la fin du XIIᵉ et pendant le XIIIᵉ siècle. Il serait fastidieux d'énumérer tous les psautiers portatifs qu'on fit alors précéder d'une introduction de ce genre. Il suffira d'en indiquer plusieurs, qui se recommandent à la fois comme œuvres d'art et plus souvent encore par les souvenirs historiques qui y sont restés attachés. Tels sont ceux qui passent, avec plus ou moins de raison, pour avoir servi à des membres de la famille royale pendant le XIIIᵉ siècle et au commencement du XIVᵉ, jusqu'à l'avènement des princes de la maison de Valois.

Il faut attribuer à la reine Ingeburge, femme de Philippe Auguste, un très beau psautier du commencement du XIIIᵉ siècle, qui appartient aujourd'hui à la famille de Puy-Ségur, après avoir été possédé pendant les deux derniers siècles par la famille de Mesmes. Il s'ouvre par un calendrier, dans lequel on a marqué, d'abord, au 5 et au 12 mai, la mort de Sofie, reine de Danemark, et celle de Waldemar, roi des Danois; puis, au 27 juillet, la victoire de Bouvines : « *Sexto kalendas Augusti, anno Domini* M CC *quarto decimo*, « vainqui Phelippe, li rois de France, en bataille, le roi « Othon et le conte de Flandres et le conte de Boloigne et « plusors autres barons. »

Après le calendrier vient une série de tableaux consacrés à différentes scènes de l'Ancien Testament, des Évangiles, de la vie et des miracles de la sainte Vierge, série que l'en-

levement d'un ou de plusieurs feuillets a rendue incomplète et qui comporte aujourd'hui une cinquantaine de sujets disposés sur 27 pages. Dans l'état actuel, la suite des tableaux débute par l'histoire d'Abraham et se termine par la légende de Théophile. Voici, d'après l'édition qu'en a donnée M. Ch. de Sourdeval, les inscriptions qui accompagnent les premiers et les derniers tableaux :

Mém. lus à la Sorbonne, Arch., 1863, p. 172 et 174. — Bulletin de la Société archéol. de Tour., V, 65.

Si come Abraham vit trois angeles, et un en aora. — Si come il leur dona a maingier. — Si come Abraham enmaine sen fill pur sacrefier. . — Si come Teophilus fait ommaige au deable. — Si come Teophilus se repent, et il prie merci, et madame sainte Marie s'aparut a lui. — Si come madame sainte Marie tout le deable la charte. — Si come madame sainte Marie raporte la charte.

Suivant une tradition fort ancienne, ce psautier aurait appartenu au roi saint Louis : une note écrite à la fin du calendrier, en caractères du XIVe siècle, porte : « Ce psaultier « fu saint Loys », et c'est incontestablement à ce livre que se rapporte l'article suivant de l'inventaire du mobilier de Charles V dressé en 1380 : « Item ung gros psaultier, « nommé le psaultier saint Loys, tres richement enluminé « d'or et ystorié d'anciens ymages, et se commance le se« cond fueillet *cum exarserit.* »

Delisle, Le Cabinet des man., III, 118, n° 46.

Autant il faut respecter la tradition qui attribue à saint Louis la possession du psautier fait pour la reine Ingeburge, autant nous devons rejeter l'emploi qui a été fait de ce manuscrit, au XVIIe siècle, pour appuyer les prétentions généalogiques de la famille de Mesmes.

Une note, datée du 14 juillet 1381, qu'on lit en tête du volume et qui commence par les mots : « Ce livre fu au roy « sanct Loys, qui, en la fin de ses jours, le donna a mes« sire Guillamme de Mesme, son premier chappellain, lequel « messire Guillamme le donna au jour de son trespas a « messire Regnaut de Mesme, son nepveu. . . , » ne mérite pas la moindre confiance; c'est une des pièces justificatives qui furent fabriquées pour étayer une généalogie dont la fausseté n'a échappé ni à d'Hozier ni au duc de Saint-Simon.

Bibliothèque de l'École des ch., 1867, p. 209.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Une tradition que le clergé de la Sainte-Chapelle s'est transmise pendant plusieurs siècles, et qui est déjà constatée par un inventaire de l'année 1377, attribue au roi saint Louis le psautier n° 1186 des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, mais elle ne semble pas reposer sur une base bien solide. En effet, le livre a été certainement copié pour une femme, puisqu'une des prières qui suivent les litanies des saints (fol. 190) renferme ces mots : *Domine Jesu Christe, creator et redemptor mundi, qui me miserrimam peccatricem permittis huic consecrationi corporis et sanguinis tui preter merita mea interesse*. . . On n'y avait sans doute pas fait attention quand on traça, au XIVe siècle, sur le folio 191, la note : « C'est le psaultier monseigneur saint Loys de France »; mais on ne tarda pas à s'apercevoir que le livre avait primitivement appartenu à une dame, et, en même temps qu'on effaçait dans la note les mots « de France », on y ajoutait les mots « lequel fu a sa mere ». La richesse de la décoration du volume et la présence des fleurs de lis sur le frontispice du psautier (fol. 30 v°) justifiaient jusqu'à un certain point l'origine royale qu'on assignait au volume, et il ne fut pas difficile de la faire accepter par le roi Charles VI, aux frais duquel le psautier fut enveloppé d'un drap d'or fleurdelisé et garni de fermaux d'or, également fleurdelisés. La signature CHARLES, qui a été tracée sur l'avant-dernier feuillet, et qui est identique à une signature apposée à la fin d'un exemplaire des Grandes chroniques (ms. français 10135 de la Bibliothèque nationale), doit être de la main de Charles VI, et non pas de la main de Charles V, comme l'annonçait le catalogue des objets exposés au Musée des souverains.

Delisle, Le Cabinet des man., II, 263. — Martin (H.), Man. de l'Arsenal, II, 335.

Barbet de Jouy, Musée des souv., p. 41.

Quelle que soit la valeur de la tradition, le psautier n° 1186 de l'Arsenal est un remarquable volume, dont l'exécution doit être rapportée à la première moitié du XIIIe siècle. Il pourrait bien être venu de l'Angleterre; car le calendrier mentionne plusieurs saints anglais : saint Édouard, au 18 mars; saint Cuthbert, au 20 mars; saint Alban, au 22 juin; saint Oswald, au 5 août, et saint Edmond, au 20 novembre. Aucun de ces noms ne figure dans

le calendrier du psautier que nous savons de source certaine avoir été copié pour saint Louis (ms. latin 10525 de la Bibliothèque nationale), et dont nous aurons bientôt à parler.

Le volume est de moyen format (280 millimètres sur 200), et 25 pages sont toutes couvertes de grandes peintures, à fond d'or, la plupart divisées en deux compartiments circulaires, qui font successivement passer sous nos yeux les principaux événements de l'Ancien et du Nouveau Testament, depuis la chute des mauvais anges jusqu'aux scènes du jugement dernier (fol. 9 v°-29 v° et 168-171 v°).

Outre ces grands tableaux, il faut encore remarquer, dans le volume qui nous occupe, une dizaine de peintures dont les sujets se rapportent, soit à l'histoire de David, soit au texte de différents psaumes (fol. 30 v°, 51 v°, 65, 77, 77 v°, 89, 105 v°, 120 v°, 122 v° et 136 v°). De plus, le peintre a représenté, en regard de la première page du calendrier (fol. 1 v°), un astronome tenant un astrolabe, un computiste et un scribe. M. Barbet de Jouy a reconnu là Sosigène d'Alexandrie, à qui Jules César confia la réforme du calendrier, et Denys le Petit.

Barbet de Jouy, Musée des souv., p. 40.

C'est avec beaucoup de vraisemblance qu'on cite comme ayant été à l'usage de saint Louis un psautier conservé à l'université de Leide sous le n° 318 de la série supplémentaire des manuscrits. L'attribution repose sur une tradition remontant au commencement du XIVe siècle. On peut, en effet, rapporter à cette date l'écriture d'une inscription qui a été tracée deux fois dans le volume, au folio 30 v° et au folio 185 : « Cist psaultiers fu monseigneur saint Looys, qui fu roys « de France, auquel il aprist en s'enfance. » Dans la suite, comme nous l'apprend le testament de la reine Blanche de Navarre, le livre appartint à Agnès, fille de saint Louis, et à la reine Jeanne de Bourgogne, sa petite-fille, puis à la reine Blanche de Navarre, qui le légua, le 20 mars 1396, à son petit-fils le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi. Il fut conservé pendant tout le XVe siècle dans la librairie des ducs de Bourgogne, et il figure sous le titre de Psautier de saint Louis dans un inventaire qui fut dressé à Dijon au mois de

Test. de Blanche de Navarre, article 200.

Delisle Mél. de paléogr., p. 172.

juillet 1420, et dans un autre inventaire qui fut rédigé à Bruges peu après l'avènement de Charles le Téméraire.

Une circonstance vient à l'appui de la tradition qui rattache le souvenir de saint Louis au psautier de Leide : c'est qu'on y a ajouté, dans le calendrier, en regard du 6 octobre, la mention de la mort du grand-père maternel de saint Louis : *Obiit Aldefonsus, rex Castelle et Toleti.* Nous avouons que l'absence de toute autre mention nécrologique relative à la maison de France peut laisser quelque doute sur le bien fondé de la tradition.

Ce qui est certain, c'est que le manuscrit date de la fin du XII siècle et qu'il est d'origine anglaise : sur ce point, beaucoup d'articles du calendrier ne permettent pas de conserver le moindre doute, et les invocations suivantes des litanies des saints sont encore plus significatives : *Augustine, Guthlace, Wilfride, Swithune, Dunstane, Johannes, Botulphe, Aidane . . ., Etheldrida, Ethelburga, Sexburga, Wereburga . . .* Il est assez probable que ce psautier a été fait, sinon pour Geoffroi, fils de Henri II, archevêque d'York de 1191 à 1212, au moins pour un ami de ce prélat. Car on lit dans le calendrier, en regard du 7 juillet : *Obitus Henrici, regis Anglorum, patris domini G., Eboracensis archiepiscopi.*

Les 23 feuillets qui suivent le calendrier sont couverts d'une quarantaine de tableaux dont les sujets sont pris dans l'Ancien et surtout dans le Nouveau Testament. La liste en a été publiée par M. le baron Kervyn de Lettenhove.

Kervyn de L. Le Psautier de saint Louis, p. 6

Le psautier n° 10525 du fonds latin est connu de temps immémorial sous le titre de Psautier de saint Louis. C'est ainsi qu'il est appelé dans l'inventaire du mobilier de Charles V, dans une note ajoutée en tête du volume du temps de Charles VI et dans un inventaire qui fut dressé en 1484, lors du décès de Charlotte de Savoie, femme de Louis XI. La royale origine du livre est encore attestée d'une façon plus authentique par le soin que le copiste a pris d'inscrire dans le calendrier l'anniversaire de la mort du grand-père, du père, de la mère et du frère de saint Louis :

Delisle, Le Cabinet des man. III, 118, n° 17.

Ibid. I, 91.

VII idus februarii. Obitus Roberti, comitis Attreubatensis.
II idus julii. Obitus Philippi, regis Francorum.
VI idus novembris. Obitus Ludowici, regis Francorum.
V kal. decembris. Obitus Blachie, regine Francorum.

Ce sont les seules mentions nécrologiques que renferme le calendrier. Elles nous autorisent à placer l'exécution du livre après l'année 1252, date de la mort de la reine Blanche, et avant l'année 1270, date de la mort de saint Louis.

Ce psautier s'ouvre par une suite de 78 tableaux peints avec beaucoup d'élégance, de finesse et d'éclat, sur des fonds d'or. Chacun d'eux affecte la forme d'une double arcade gothique et est enfermé dans un riche encadrement. On y a représenté des scènes de l'histoire sainte, qui se déroulent chronologiquement depuis l'offrande de Caïn et d'Abel jusqu'au couronnement de Saül et au sacrifice de Samuel. Il doit manquer en tête un cahier consacré à la création et à la vie des premiers parents. Les revers des feuillets occupés par les peintures n'ont servi qu'à recevoir de courtes légendes en français, qui expliquent le sujet des tableaux. Voici les légendes des premiers tableaux qui nous ont été conservés :

En ceste page est conment Caym et Abel offrent leur disme a Dieu.

En ceste page est conment Caym ocit son frere, et conment Dieus li dimande qu'il a fait de son frere Abel.

En ceste page est conment Noei est en l'arche au duluge.

En ceste page est conment Noei fu yvres et s'endormi descovers, et conment si enfant le covrirent.

En ceste page est conment Abraham se conbati encontre ses enemis. et conment il ocist les trois rois et gaaingnai leur despuelles.

En ceste page est conment Abraham offre et presente ses prisons et sa proie et son gaaing a Melchicedech le roi et esveque, et conment Melchicedech li presente le pain et le vin.

Le texte complet des 78 légendes a été imprimé en 1866 par les soins de M. Barbet de Jouy. Les tableaux qui représentent l'entrevue d'Abraham et de Melchisédech (fol. 7), le sacrifice des parents de Samson (fol. 55 v°) et l'accueil

Barbet de Jouy, Musée des souv. p. 42-50.

fait à Saül par le peuple d'Israël (fol. 74) ont été gravés pour servir de frontispice au tome XX du Recueil des historiens de la France. Un fac-similé des deux premières pages du psautier proprement dit (fol. 85 v° et 86) a été publié dans l'Album paléographique de la Société de l'École des chartes.

Nous ne sommes pas en mesure de contrôler l'attribution faite au roi saint Louis d'un beau psautier conservé en Angleterre. M. Westwood, qui a bien voulu nous en signaler l'existence en 1884 dans la bibliothèque de M. Ruskin, a remarqué sur le calendrier de ce volume la mention de beaucoup d'obits de membres de la maison royale de France.

Les fleurs de lis inscrites dans des losanges sur les tranches du psautier qui porte à la Bibliothèque nationale le n° 10434 du fonds latin peuvent faire supposer que ce livre appartenait, au XIIIe ou au XIVe siècle, à un membre de la maison royale de France. Nous ne présentons cependant cette hypothèse que sous toutes réserves. Ce qui est certain, c'est que le psautier 10434 a été exécuté au XIIIe siècle avec beaucoup de luxe.

Les huit tableaux qui sont en tête et qui représentent seize sujets tirés de l'histoire sainte, depuis la séparation des bons et des mauvais anges jusqu'à la descente de Jésus-Christ aux enfers, ont conservé un merveilleux éclat.

L'origine du volume est d'ailleurs assez difficile à déterminer. Si les litanies ont un caractère anglais bien accusé (elles mentionnent saint Alban, saint Edmond, saint Oswald, saint Kenelme, saint Dunstan, saint Cuthbert, saint Guthlac, saint Néot, saint Botulfe et sainte Étheldrède), le calendrier ne renferme aucun nom de saint propre à la liturgie anglaise, tandis qu'on y a soigneusement enregistré des saints dont le culte ne s'est guère étendu hors de l'Île-de-France et de la Picardie : au 1er septembre, saint Firmin, évêque; au 25 du même mois, saint Firmin, évêque et martyr; au 11 octobre, saint Saintin, évêque. D'autre part, il est établi que le psautier était en Angleterre au XVe siècle; une note

ajoutée sur le dernier feuillet nous apprend qu'il fut emprunté le 18 juillet 1436 par un religieux de la chartreuse de Londres, nommé William Bernham. Mais il n'y a pas lieu de s'étonner que les hasards des guerres ou du commerce aient porté en Angleterre un livre qui avait servi à des princes français au cours du XIIIe ou du XIVe siècle.

Nous comprendrons aussi parmi les anciens psautiers royaux ou princiers celui qui a reçu à la bibliothèque de Sainte-Geneviève la cote BB. *l.* 23. Tel qu'il est aujourd'hui constitué, il ne présente pas un tout parfaitement homogène. Il y faut distinguer le calendrier (fol. 1-7), puis (fol. 8-183) le psautier, précédé de douze grandes peintures et suivi des cantiques et des litanies, enfin (fol. 184-200) un appendice comprenant l'office des morts et divers morceaux relatifs aux sentiments de haute piété dans lesquels saint Louis et son fils, Pierre, comte d'Alençon, rendirent leurs âmes à Dieu. Chacune de ces trois parties mérite d'être examinée séparément.

Le calendrier, qui paraît dater du milieu du XIIIe siècle, ne peut guère avoir été fait qu'à Saint-Omer, et très probablement dans l'abbaye de Saint-Bertin. Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer les mentions suivantes : au 12 avril, *Archembodenis episcopi;* au 18 avril, *Ursmari episcopi;* au 19 avril, *Bernardi penitentis;* au 1er mai, *Dedicatio ecclesie sancti Bertini;* au 7 juin, *Translatio sancti Folquini;* au 8 juin, *Translatio sancti Audomari;* au 13 juin, *Octave sancti Folquini;* au 8 juillet, *Grimbaldi confessoris;* au 16 juillet, *Translatio sancti Bertini;* au 5 septembre, *Bertini abbatis;* au 9 septembre, *Audomari episcopi;* au 12 septembre, *Octave sancti Bertini;* au 16 septembre, *Octave sancti Audomari;* au 6 novembre, *Sancti Winnoci;* au 12 novembre, *Octave sancti Winnoci;* au 13 novembre, *Translatio sancti Folquini prima;* au 14 décembre, *Volquini episcopi.*

Le corps du volume, du folio 8 au folio 183, nous semble remonter à la première moitié du XIIIe siècle et dénote une origine anglaise. Les litanies (fol. 179) mentionnent saint Elphège, saint Alban et saint Edmond parmi les martyrs;

saint Augustin [de Cantorbéry], saint Paulin [d'York], saint Emar, saint Dunstan, saint Swithin, saint Cuthbert, parmi les confesseurs, sainte Étheldrède et sainte Mildrède, parmi les vierges. Nous croyons qu'on peut aussi reconnaître comme un ouvrage anglais les douze tableaux qui sont en tête du psautier, et sur lesquels le peintre a figuré l'Adoration des mages, la Présentation de Jésus au Temple, le Baptême de Jésus, l'Entrée à Jérusalem, la Cène, la Flagellation, le Crucifiement, la Descente aux enfers, la Résurrection, l'Ascension, la Pentecôte et le Jugement dernier.

Les dix-huit derniers feuillets du volume sont une addition de la fin du XIIIe siècle ou des premières années du XIVe. Après l'office des morts, nous y lisons (fol. 193 v°) une relation très édifiante des derniers moments de Pierre, comte d'Alençon, fils de saint Louis, qui mourut à Salerne le 6 avril 1284 (n. st.). L'auteur de cette relation, écrite en français, est probablement frère Gilles, confesseur du prince, dont le nom se voit aux premières lignes du document :

C'est ci la forme et la maniere comment monseigneur le conte de Lençon reçut le corps Jhesu Crist la dereniere foiz. Quant frere Gilles, son confessor, entra en la chambre atout le cors Jhesu Crist, monseigneur le conte estoit ja levé de son lit sus ses piez, et avoit demandé une corde que il mist a son col, et la tenoit a une de ses mains . . .

Vient ensuite (fol. 194 v°) un texte abrégé des Enseignements de saint Louis à son fils, et enfin (fol. 198) « la lettre « que li rois Thiebaut de Navarre envoia a l'esvesque de « Thunes », c'est-à-dire la lettre par laquelle Thibaud, roi de Navarre, donne à Eudes, évêque de Tusculum, des détails très circonstanciés sur les derniers moments et sur la mort de saint Louis. M. Letronne, quand il a disserté sur ce morceau, a montré que c'était l'extrait d'une lettre beaucoup plus développée, dont il avait trouvé une copie dans les papiers de Lenain de Tillemont; nous pouvons faire observer, en passant, que le manuscrit consulté par Lenain de Tillemont, dont M. Letronne regrettait la perte, est celui qui porte au-

Bibliothèque de l'École des chartes, 1re série, tome V, p. 108.

jourd'hui le n° 9376 dans le fonds latin de la Bibliothèque nationale et qui nous offre, au folio 64, la lettre du roi de Navarre.

Le psautier de Sainte-Geneviève se termine par un long cantique, moitié latin, moitié français, dont il suffit de transcrire ici les deux premiers couplets :

De chanter m'est pris envie
De regina celorum,
Qui porta le fruit de vie,
Cibaria justoram;
Panis, laus angelorum,
Qui sur touz a seignorie
In aula beatorum.

Seinte virge, nete et pure,
Sine viri macula (vel copula),
Flor de toute creature,
Populorum gloria,
Domini puerpera,
Porta le Dieu de nature
Absque violencia.

L'élégance du psautier dont la composition vient d'être analysée nous autorise à supposer qu'il a dû servir à des personnages d'un rang élevé. Une main très ancienne a ajouté dans le calendrier, en regard du 5 septembre, une mention ainsi conçue : *Obiit bone memorie domina Marguareta, Jherusalem et Sicilie regina, comitissa Tornodori, anno Domini M° CCC° VIII°.* Cette note n'avait-elle pas été tracée dans un établissement religieux qui aurait recueilli le psautier de Marguerite de Bourgogne, veuve de Charles Ier, roi de Naples, morte dans l'hôpital de Tonnerre le 5 septembre 1308? Cette princesse, dont les contemporains admirèrent la piété et la charité, était la belle-sœur de saint Louis et la tante de Pierre, comte d'Alençon. On s'explique aisément l'intérêt qu'elle aurait attaché à faire consigner à la fin de son psautier le souvenir des morts édifiantes de son beau-frère et de son neveu.

Nous terminerons cette revue rapide des psautiers royaux

ou princiers par quelques mots sur un volume du XIIIe siècle qui faisait partie du mobilier de la couronne au temps de Charles V et qui est aujourd'hui conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles sous le no 9961. Outre les psaumes, il contient beaucoup d'oraisons, dont plusieurs en vers rythmiques. L'écriture et l'enluminure en sont également soignées. Tout le texte est en lettres d'or, d'azur ou de vermillon, et une trentaine de pages sont couvertes de petits tableaux, au nombre de 109, représentant diverses scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ces tableaux, généralement au nombre de quatre par page, sont entourés de légendes en vers. Ils se rattachent aux mêmes inspirations que les peintures des Bibles moralisées et sont une preuve nouvelle de la vogue dont les allégories religieuses jouissaient au moyen âge. Bornons-nous à appeler l'attention sur la première page peinte (fol. 10), où l'on voit quatre sujets : l'Annonciation, en regard du Buisson ardent, et la Visite de la sainte Vierge à sainte Élisabeth, en regard des figures de la Loi ancienne et de la Loi nouvelle, avec la Paix embrassant la Justice.

Voici, à titre d'exemple, les légendes qui accompagnent les tableaux de cette page :

Femina sancta virum circumdat, ait Jeremias.
  Circumdat Dominum virgo Maria suum.
En pariet et concipiet, sic fert Isaïas,
  Virgo Deum, semper inviolata manens.
Non ardens ardere rubus, non tacta videtur
  Virginitas tangi, dum parit absque pari.
Virginitas vellus, verbum ros, arida tellus
  Est caro virginea. Conca quid? Ecclesia.
Plaude puerperio, virgo, vetulæ, quia vero
Obviat hic pietas, veteri dat lex nova metas.
Oscula Justitie dat Pax, cognata Marie;
Applaudet regi precursor, gratia legi.

L'origine anglaise de ce beau volume est attestée par les invocations des litanies et par différents articles du calendrier, notamment par la mention *Dedicatio ecclesie Burgi*, qui est

inscrite au 28 septembre et qui se rapporte à la dédicace de l'abbaye de Peterborough, célébrée, selon Mathieu de Paris, le 28 septembre 1238. Tout porte à croire que le livre a été exécuté dans le monastère de Peterborough vers le milieu du XIIIe siècle. C'est de la même maison qu'est sorti un autre beau psautier, orné de dix-neuf tableaux de la Vie de Notre-Seigneur et de la Vie de la sainte Vierge, qui est exposé dans une vitrine de la bibliothèque Bodléienne à Oxford.

Macray, Annals of the Bodl. libr., p. 328.

Après avoir signalé des psautiers d'un luxe exceptionnel, qui ont dû servir plus ou moins longtemps à la cour de France, il faut consacrer quelques lignes à des psautiers dont l'histoire est plus modeste, mais qui doivent être cités comme exemples des livres destinés pendant le moyen âge à l'instruction et aux pratiques religieuses de différentes classes de la société. Nous en indiquerons seulement une douzaine, sans jamais sortir des limites chronologiques que nous nous sommes imposées.

Psautier n° 770 du fonds latin de la Bibliothèque nationale. — Certains détails du frontispice (fol. 11 v°) permettent de le rattacher à la même école d'enluminure que le ms. 8846 dont il a été question plus haut. Il renferme un calendrier et différentes prières qui en font un véritable livre d'offices. L'écriture dénote la fin du XIIe ou le commencement du XIIIe siècle. Le calendrier et les litanies des saints sont remplis de noms anglais, et c'est une main anglaise du XIVe siècle qui a marqué sur le folio 6 v°, au 11 octobre, l'anniversaire d'Edmond d'Estouteville.

Que ce livre ait été à l'usage des laïques, c'est ce qu'on doit supposer d'après plusieurs indices et surtout d'après l'avertissement en français que le copiste a mis sur la première page pour signaler les jours périlleux et que M. Paul Meyer a publié en 1886 :

Ebert, Jahrbuch, VII, 49.

Les mestres ky cest art cumtrouverent i anumbrerent les mauvès jours et les perilous qui sunt en l'an; et qui unkes en nul de ces jours en enfermeté cherra ja ne resourdra, et qui veage emprendra ja ne retournera, et qui besogne emprendra ja bien ne chevira, et qui femme espousera, hastivement departirunt et ensemble en doulour vivrunt;

c'est a savoir XLIIII jours par an, c'est a savoir en genvier sunt VII, le premier, le secund, le quart, le quint, le dime, le sesime, le dis e nouvisme; en fevrier, le tiers, le sesime, le dis e utime; en mars le tiers, le quinsime, le sesime, le dis e utime, *etc.*... De ces jours se gart chacun sage homme, si fera que sage.

Chacun des jours ainsi désignés est marqué d'une croix dans le calendrier.

Psautier ms. latin 17961 de la Bibliothèque nationale, copié à la fin du XIIe siècle. — Il renferme six grands tableaux de la Vie de Notre-Seigneur, intercalés dans le courant du psautier (fol. 32 v°, 47 v°, 61 v°, 97, 113 v° et 131), et une image du prophète Isaïe placée en tête du cantique *Confitebor tibi Domine* (fol. 168). Le calendrier contient beaucoup de noms propres à la liturgie allemande, et le livre était en 1530 entre les mains d'un religieux de Thionville.

Psautier n° 10433 du fonds latin de la Bibliothèque nationale. — Des grandes peintures dont ce beau volume, de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle, était primitivement orné, il ne reste plus qu'un tableau du Jugement dernier, dont le style dénote une origine anglaise; ce qui est parfaitement d'accord avec la composition du calendrier et avec celle des litanies, où nous voyons invoquer saint Edmond, saint Alban, saint Kenelme, saint Oswald, saint Dunstan, saint Cuthbert, sainte Mildrède, sainte Etheldrède, sainte Frideswide. Mais, à une époque ancienne, le volume fut porté en France, et le calendrier en fut approprié à l'usage de l'église de Sens. Les psaumes y sont suivis de différentes oraisons et des heures de Notre-Dame; au milieu des oraisons se trouve une pièce de quatorze vers dont le premier est ainsi conçu :

Te, Christi pretiosa caro, reverenter adoro.

Psautier ms. latin 1315 de la Bibliothèque nationale. — Ce psautier, qu'on peut rapporter au commencement du XIIIe siècle, a été écrit en Angleterre, comme l'indiquent surabondamment, au folio 124, les invocations de plusieurs

saints ou saintes, à peu près inconnus en France : *Sancte Albane, s. Oswalde, s. Eadmunde, s. Cutberte, s. Dunstane, s Swithune, s. Anselme, sancta Etheldrida, s. Sexburga...* Dans l'état actuel, il est dépourvu de peintures, et nous l'aurions passé sous silence s'il ne nous offrait pas, au folio 123, le texte latin du symbole des apôtres et de l'oraison dominicale, accompagnés d'une version interlinéaire française, morceaux dont M. Paul Meyer a donné une édition en 1866. Ces traductions interlinéaires, dont les grands psautiers nous ont fourni des exemples, devaient servir à familiariser les laïques avec l'usage du latin. Voici comment le symbole est rendu dans le ms. 1315 :

Ebert, Jahrbuch, VII, 53.

Je crei en Deu le pere tut puissant, criere de ciel e de tere, e en Jesu Criste sun fiz uniel Nostre Seignur, qui est conceu del Saint Espirit, ned de Marie la virgine, penez desuz Ponce Pilate, crucifiez, morz e enseveliz, descendit a enferne, tierz jur resuscitat de mort; muntolt ad ciels, siet a la destre Deu sun pere tut puissant. D'ilec vendra jugier vis e morz. Jo crei en Saint Espirit e en sainte Eglise fethele, as saintz comunion, pardun de pechiez, de la car resuscitement, vie pardurable. Fetheilment.

Ce psautier était à l'usage d'une femme; car une des dernières prières renferme la formule : *Deprecor ut me, famulam tuam peccatricem, tibi fideliter servire concedas...* — Il se terminait par une exposition de l'oraison dominicale en français, dont il ne subsiste plus que les premiers articles.

Psautier ms. latin 1392 du fonds des Nouvelles acquisitions à la Bibliothèque nationale. — Ce volume, copié en France dans la première moitié du XIIIe siècle, s'ouvre par une suite de peintures, à fond d'or, représentant la Vie de Jésus-Christ. Il y a sur chaque page deux grands médaillons, reliés l'un à l'autre dans un cadre haut de 182 millimètres et large de 118. Un seul côté du parchemin a été employé : particularité qui caractérise ordinairement les manuscrits dont l'exécution a été particulièrement soignée.

Psautier n° 1073 A du fonds latin à la Bibliothèque nationale. — Ce volume, écrit au XIIIe siècle, en gros caractères d'une régularité parfaite, s'ouvre par une Vie de Notre-

Seigneur en seize grands tableaux à fond d'or; il se termine, sans compter les morceaux ajoutés après coup, par les heures du Saint-Esprit et par celles de la sainte Vierge. Les rubriques sont en français, et l'une d'elles (fol. 165) semble indiquer que le livre a été écrit pour une religieuse: « Es matines nos doit il sovenir que a cele hore baisa Judas « Jhesu Crist fausement et en traïson... Adunc li devés « vous prier que il le pais que vous li eüstes en covent, « quant vous feïstes le veu et vous preïstes l'abit de religion, « que il le vous doinst si saintement et si vraiement garder et « tenir qu'il ne vous puist agrever de fauserie ne de trai-« son... » Plus tard, le même psautier servit à une dame du monde, comme on le voit par la miniature placée en tête de la partie additionnelle, au folio 223.

Psautier ms. latin 1075 de la Bibliothèque nationale. — Ce volume, copié en gros caractères du XIIIe siècle et orné de plusieurs tableaux de la Vie de Jésus-Christ, a dû être fait dans le Poitou, ou du moins il était destiné à servir dans ce pays. Les litanies qui sont à la fin placent saint Hilaire au premier rang sur la liste des confesseurs; elles mentionnent saint Savin, saint Eutrope, saint Fortunat, saint Maixent, saint Géraud et saint Révérent.

Psautier ms. latin 16271 de la Bibliothèque nationale. — Ce modeste volume, dans lequel les psaumes sont suivis de l'office des morts, a été écrit au XIIIe siècle en Angleterre, comme l'atteste la rédaction du calendrier. Il fut apporté en France, au plus tard, dans la première moitié du siècle suivant, époque à laquelle Ulric Keller de Constance le donna au collège de Sorbonne.

Psautier ms. n° 280 de la bibliothèque de l'Arsenal. — Ce petit volume, écrit en gros caractères de la seconde moitié du XIIIe siècle, contient, à la suite du calendrier, une série de miniatures à fond d'or, représentant l'Adoration des mages, la Trahison de Judas, Jésus crucifié, Jésus ressuscité, l'Ascension et trois scènes de la Vie de saint François. On y trouve, après les psaumes, l'office des morts et celui du Saint-Esprit; ce qui est un acheminement bien marqué vers

la constitution du livre d'heures tel qu'il fut généralement adopté dans la seconde moitié du xivᵉ siècle.

Psautier ms. latin 1077 de la Bibliothèque nationale. — Ce livre, copié au xiiiᵉ siècle, vient du pays de Liège, comme on le voit par le nom de plusieurs des saints inscrits au calendrier. Il débute par une table de comput, dont les indications sont en rapport avec les syllabes tracées dans le calendrier en regard des différents jours où Pâques peut tomber, syllabes dont l'assemblage forme les vers :

Lambertum, talem qui nobis ingerit artem,
Ad paradisiaci perducat lumina regni
Magnus celorum factor.

Le scribe a joint au psautier les heures de Notre-Dame et les offices des Morts, de la Purification, de l'Annonciation et de l'Assomption. A la suite du calendrier sont des tableaux de la Vie de Notre-Seigneur, en regard desquels se lisent huit petites pièces de vers français, dont la première commence par les mots : « O verge de droiture ki de Jessé « eissis. » Notre savant confrère M. Paul Meyer en a signalé deux autres copies anciennes, conservées dans des collections particulières, et il en a publié le texte en 1874. Revue des Soc. sav., 5ᵉ sér., t. VI p. 236.

Psautier n° 10435 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale. — Ce livre, qui doit avoir été fait en Artois dans la seconde moitié du xiiiᵉ siècle, nous offre un type tout à fait particulier. On y trouve un grand nombre de petites miniatures, dont le sujet est indiqué, en bas ou en haut des pages, par de petites rubriques françaises. Voici quelques exemples de ces rubriques :

David tue Golie. — Pilates et Herodes sont fait ami en le prise Jhesu Crist. — Absalon pent a un abre par les caveus; deus lanches en son cors. — Uns rois se dort en un lit. — Abrahans deboute l'anchele et son fil. — David est malade et prie Diu. — Uns hons ki giete le piere du mont el val. — Uns prestres est revestus et se confesse devant l'autel. — Uns hons regarde un corbel. — Uns angles buisine et li mort relievent. . .

Outre ces petits tableaux, qui se rapportent presque tous assez directement au texte des psaumes, l'enlumineur s'est amusé à peindre sur les marges et à l'extrémité des lignes un grand nombre de blasons, beaucoup d'animaux, de grotesques et surtout de personnages, dont il a donné les noms en toutes lettres. Ce sont généralement des noms de femmes. Nous avons relevé les suivants sur les premières pages du volume, à partir du folio 12 v° :

Mademisele de Hiencourt. — Marote Raspete. — La demisele d'Aties. — Mademisele de Longeval. — Mademisele de Fouencamp. — Agnès de Hanin. — Dame Maroie le Bele. — Medame de Moruel. — Medemisele de Chuingnoles et Agnès se suer. — Medame de Franchinecourt. — Medemisele de Maigremont. — Marote de Hamel. — Medemisele de Biaumès. — Agnès de Monteigni. — Medame de Basincourt . . .

Psautier ms. latin 1328 de la Bibliothèque nationale. — Ce petit volume, qui ne renferme plus que trois des peintures consacrées à des scènes de la Vie de Notre-Seigneur, paraît avoir été fait pour une dame du nord de la France, au commencement du XIVe siècle. Cette dame est représentée à genoux aux pieds de la Vierge, dans l'initiale de la prière *O intemerata* (fol. 222), et nous supposons qu'elle appartenait au nord de la France, parce que le calendrier, rédigé en français, contient les noms de plusieurs saints particulièrement honorés dans cette région. Outre le psautier, le volume contient les heures de Notre-Dame et celles de la Passion, dont les rubriques sont en français, et plusieurs prières, dont une « Orison pour le tonnoile » (fol. 230).

Psautier ms. latin 765 de la Bibliothèque nationale. — A la suite du calendrier, qui renferme beaucoup de noms de saints anglo-saxons, viennent seize grandes peintures, dont la première paraît représenter la dame à laquelle le volume était destiné, et dont les quinze autres sont consacrées à diverses scènes de la Vie de Notre-Seigneur. Au bas de la première page du psautier proprement dit, sont peintes les armes des Fitz Warine, du comté de Devon, et celles des Clivedon. On a ajouté dans le calendrier, en regard du

22 juin, la mention de la mort de Jean Cokayn, justicier du roi, décédé en 1429. L'exécution de ce beau volume ne doit pas être antérieure au commencement du XIVe siècle.

Le lecteur a dû remarquer que beaucoup des psautiers qui viennent d'être énumérés, et notamment plusieurs de ceux dont les princes français se servaient au XIIIe siècle, sont d'origine anglaise. Il est donc démontré que, sous le règne des premiers Plantagenets, il existait en Grande-Bretagne des ateliers de copistes et d'enlumineurs, d'où sortaient des psautiers qui se plaçaient avantageusement en France. Nous savons d'ailleurs, par un texte du XIIe siècle, qu'il y avait des monastères anglais dont les religieux travaillaient à copier des livres qu'on expédiait en France. L'auteur d'une chronique encore inédite, rédigée au XIIe siècle dans le prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, nous apprend que, de son temps, cette maison avait en Angleterre une succursale où se copiaient des livres destinés aux églises normandes : *Quia autem apud Bequefort victualium copia erat, scriptores etiam ibi habebantur, quorum opera ad nos in Normanniam mittebantur.*

Man. de Sainte-Genev., E. l. 17, in-4°, fol. 61.

Mais la concurrence anglaise n'empêchait pas les artistes français de s'adonner avec un entier succès à l'exécution de livres à peintures. Rien ne saurait être comparé, comme régularité, comme finesse de touche et comme harmonie de couleurs, au psautier que saint Louis se fit faire, très certainement par des mains françaises, après son retour de la croisade, et qui est légitimement placé, avec les évangéliaires de la Sainte-Chapelle, parmi les chefs-d'œuvre de l'art français au XIIIe siècle.

On s'imagine difficilement le nombre de psautiers que l'industrie des librairies devait alors fournir au public. Sans parler de ceux que réclamait le service des églises, des monastères et des couvents, il en fallait des quantités considérables pour répondre aux demandes de la cour, de la noblesse et de la bourgeoisie. Dans un seul quartier d'année, un compte de l'hôtel de la reine Blanche de Castille, rendu au terme de la Chandeleur 1242 (n. st.), mentionne des

IMPRIMERIE NATIONALE.

Delisle, Le Cab. des man., tome I, p. 7, note 1.

sommes payées au fils de Gui le Queux, d'Orléans, auquel on avait fait copier trois psautiers.

Original à la Bibliothèque nationale, pièce cotée Tournai, 8, dans le vol. 183 de la Collection de Flandre.

Des psautiers latins ou français se trouvaient dans le mobilier de très humbles ménages. Il n'y en avait pas seulement chez les bourgeois des villes, comme on le voit à Tournai par le testament de Marie Payenne, veuve de Bernard de Calonne, qui dispose ainsi, au mois de mars 1287 (n. st.), de sa petite bibliothèque : « A Jakemin, men fil, unes « Decretales en roumans; Katherine, me fille, le livre de « Nostre Dame; Hanekin, le sautier en roumans et le livre « des estoiles; Gontelet, le livre des Peres; Biernart, le rou- « mant dou Chevalier au cisne. » Il devait parfois s'en rencontrer chez de très pauvres gens. Thomas de Cantimpré raconte qu'une petite paysanne mourait d'envie d'apprendre à lire; malheureusement, ses parents étaient trop pauvres pour lui acheter un psautier. La sainte Vierge vint à son secours; elle lui apparut en songe et lui conseilla d'aller, les dimanches et les fêtes, près de la maîtresse qui montrait à lire aux demoiselles de la paroisse. La pauvre enfant suivit ce conseil, et son zèle frappa les riches écolières, qui se cotisèrent et lui achetèrent le livre objet de ses vœux. Évidemment ce ne devait pas être un de ces riches psautiers dont tant d'exemples ont été indiqués dans les pages qui précèdent.

Thomas de Cantimpré, De Apibus, I, XXIII, édit. de 1627, p. 93.

Les livres du Nouveau Testament qui se prêtaient le plus naturellement à des explications en images étaient les Évangiles et l'Apocalypse.

ÉVANGILES.

A toutes les époques du moyen âge et dans tous les pays de la chrétienté, on déploya le plus grand luxe pour doter les églises de somptueux textes des Évangiles. Quand il s'agissait de les faire exécuter, on s'adressait aux plus habiles calligraphes, on choisissait les peaux de meilleure qualité, on semait à profusion, dans les encadrements et dans les initiales, l'or, l'argent et les couleurs les plus fines et les plus brillantes; on décorait les couvertures de plaques d'ivoire et d'ornements d'orfèvrerie ou d'émaillerie; mais

l'usage ne s'établit guère de joindre au texte la représentation des principales scènes évangéliques. Les seuls tableaux qu'on demandait aux peintres d'y ajouter se réduisaient d'ordinaire à l'image du Roi de gloire et aux figures ou aux emblèmes des quatre évangélistes. La justesse de cette observation peut se vérifier sur les innombrables livres d'Évangiles, du IX[e] au XII[e] siècle, qui sont disséminés dans toutes les bibliothèques de l'Europe.

Un autre système prévalut pour l'exécution des évangéliaires, c'est-à-dire des volumes dans lesquels nous trouvons, disposés suivant l'ordre de l'année liturgique, les évangiles des différentes messes du propre du temps, du propre des saints et du commun.

Dans les livres de ce genre, les évangiles des fêtes principales sont souvent accompagnés de tableaux représentant la Nativité de Notre-Seigneur, l'Adoration des mages, la Cène, la Résurrection, l'Ascension, la Descente du Saint-Esprit, l'Assomption de la sainte Vierge, etc. Parfois même on est allé beaucoup plus loin. Plusieurs évangéliaires de la Sainte-Chapelle de Paris, dus, selon toute apparence, à la munificence de saint Louis, sont ornés à chaque page de très élégantes miniatures, qui font suivre, jusque dans les moindres détails, toutes les scènes des récits évangéliques. Les manuscrits latins 8892 et 17326 de la Bibliothèque nationale, qui ont cette origine, sont les plus beaux exemples qu'on puisse citer de tableaux du XIII[e] siècle consacrés à la vie de Notre-Seigneur.

Les évangéliaires ne furent pas, au XIII[e] siècle, les seuls livres qui fournirent aux peintres l'occasion de traiter les scènes évangéliques. Dès cette époque on exécuta des Vies du Christ qui ne consistaient qu'en suites de tableaux dépourvus de texte. Tel est un volume qui, sans motif bien plausible, a été attribué à l'église de Saint-Martial de Limoges et qui a fait partie du cabinet de M. Firmin Didot. L'étude en est très facile aujourd'hui : les trente tableaux dont il se compose ont été reproduits par M. le comte de Bastard dans un fascicule intitulé : « Histoire de Jésus-Christ en figures,

« gouaches du XIIe au XIIIe siècle conservées jadis à la col-« légiale de Saint-Martial de Limoges » (Paris, 1879, in-fol.).

APOCALYPSE.

De tous les livres de l'Écriture sainte, l'Apocalypse est à coup sûr celui qui frappa le plus l'imagination des populations du moyen âge. Si les théologiens s'efforcèrent à l'envi d'en expliquer les mystères, les artistes se complurent à représenter en traits saisissants des scènes qui inspiraient le plus vif intérêt aux fidèles, préoccupés alors de la venue de l'Antéchrist et de la fin du monde. On peut distinguer deux groupes de manuscrits dans lesquels une très large part est réservée à la représentation des scènes apocalyptiques.

Nous avons, d'un côté, les copies du commentaire de saint Béat, qui se multiplièrent du IXe siècle au XIIIe, et qui viennent toutes de l'Espagne ou du midi de la France. L'une des plus parfaites est celle qui porte à la Bibliothèque nationale le no 8878 du fonds latin; comme ce volume a été peint vers le milieu du XIe siècle, dans l'abbaye de Saint-Sever en Gascogne, il a pour nous une importance particulière; mais il suffit d'en rappeler ici l'existence.

L'autre groupe de manuscrits de l'Apocalypse ornés de peintures appartient à l'Angleterre et au nord de la France. Les plus remarquables de ceux que nous en possédons à Paris sont les nos 403, 9574 et 13096 du fonds français de la Bibliothèque nationale, et le no 5214 de la bibliothèque de l'Arsenal. Il serait inutile de s'y arrêter ici, après l'examen qu'en a fait M. Samuel Berger et après la reproduction que M. Coxe a publiée en 1876, pour le Roxburghe-Club, d'un des plus anciens exemplaires, conservé à la bibliothèque Bodléienne. L'étude de ces manuscrits, qui par certains côtés se rattachent aux Apocalypses xylographiques, a été aussi abordée par M. Didot, et plus récemment par M. le docteur Th. Frimmel. Celui-ci a donné des renseignements abondants sur les dessins des Apocalypses de Trèves et de Bamberg, qui ne paraissent pas rentrer dans les familles des manuscrits ci-dessus indiqués et dont il faudra peut-être rapprocher le ms. 364 de la bibliothèque de Cambrai.

Didot, Des Apocalypses figurées. — Frimmel, Die Apocalypse.

Ici nous arrêtons la revue des livres à images qui, depuis le XIIe siècle jusqu'au commencement du XIVe, ont été exécutés soit pour initier les laïques à la connaissance de l'Ancien et du Nouveau Testament, soit pour leur tenir lieu des livres de prières dont l'usage devint si général à partir de la fin du XIVe siècle. A la rigueur, nous aurions encore pu faire porter notre examen sur quelques volumes dans lesquels on a représenté des Vies de saints par des images accompagnées de courtes légendes en prose ou en vers, en latin ou en français; mais l'occasion d'en parler se présentera plus naturellement quand nous aurons à apprécier des morceaux plus importants de la littérature hagiographique du XIVe siècle. L. D.

LA FONTAINE DE TOUTES SCIENCES

DU PHILOSOPHE SIDRACH.

Les bibliothèques princières du XIVe et du XVe siècle présentaient souvent, l'une à côté de l'autre, deux encyclopédies par demandes et par réponses, en prose française, qui offrent quelque ressemblance entre elles. Nous avons traité, dans le volume précédent, du Dialogue philosophique dont les deux interlocuteurs fictifs sont Placide et Timeo. Nous devons parler maintenant de l'espèce de catéchisme *de omni re scibili et de quibusdam aliis,* attribué à un prétendu Sidrach. Ces deux ouvrages étaient destinés à satisfaire une curiosité bien naïve. Il y a pourtant entre eux une très grande différence. Nous avons trouvé, dans Placide et Timeo, le germe d'un véritable esprit scientifique. Sidrach ne témoigne rien de semblable. La science que l'auteur y découpe avec minutie n'est que routine, tautologie, confusion. On voit bien ce qui pouvait sortir un jour de Timeo; rien assurément ne pouvait sortir de Sidrach. Un tel livre répondait à un état de l'esprit humain tout à fait inférieur;

Hist. litt. de la France, t. XXX, p. 567 et suiv.

le progrès devait consister à le remplacer, nous dirions presque à le supprimer, au moins en ce qui touche la lecture courante et l'enseignement.

Le succès de Sidrach, pendant plus de deux cents ans, fut cependant extraordinaire dans le monde laïque. La bibliothèque de Charles V, vers 1373, en contenait quatre exemplaires; toutes les bibliothèques princières de la fin du XIVe siècle le possédaient. Les manuscrits qui nous en restent sont nombreux. La Bibliothèque nationale en a plus de dix exemplaires; le Musée britannique n'en a pas beaucoup moins. Presque toutes les langues de l'Europe en eurent des traductions. Vérard donna la première édition française en 1486; Paris, dans les années suivantes, en vit paraître au moins six. Valence, Rouen en eurent également. Presque ignoré des clercs, l'auteur est cité par les écrivains vulgaires sur le même pied qu'Aristote et les docteurs les plus autorisés. L'oubli commença pour Sidrach, comme pour Timeo, vers 1535. Par une foule de raisons, il devait déplaire aux protestants. La Renaissance, d'un autre côté, avait remplacé ces fatras du moyen âge par des aspirations bien plus voisines de la bonne méthode et plus susceptibles de mener à la vérité.

Delisle (L.), Le Cab. des manuscr., t. III, p. 136, 137, 140, 183; Van Praët, Invent. de G. Mallet, nos 347, 488, 509, 1113; Douët d'Arcq, Invent. de la bibl. de Charles VI, p. 149, 189, 256, 326, 364, 376, 694, 710; Ward, Catal. of romances in the British Museum, t. I, p. 903 et suiv.; Brunet, Manuel du libraire, t. V, p. 605, 666; Bartoli, Il libro di Sidrac, t. I, p. XVII; Arch. des Miss. scient., 2e série, t. I (1873), p. 264, 284, 286.

Parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, les nos fr. 24395, que nous désignons par la lettre A, et fr. 1160, que nous désignons par B, nous ont paru les plus anciens et les plus propres à nous représenter l'original. Ils sont de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe. M. Paulin Paris a décrit avec soin le no 762, qui est de l'an 1340. M. Ward a donné des manuscrits du Musée britannique une notice très exacte. Pour le nombre des questions traitées, les manuscrits et les imprimés s'éloignent beaucoup les uns des autres; nous en expliquerons plus loin la raison. Le plan de l'ouvrage, au contraire, est toujours à peu près le même; les prologues et les épilogues ne diffèrent entre eux que par les variantes que les copistes et les premiers imprimeurs ont introduites dans les noms propres.

Paris (P.), Les Manuscrits franç., t. VI, p. 24-31.

L'ouvrage a, en quelque sorte, deux prologues. Le premier nous expose que Sidrach, un des descendants de Japhet (847 ans après la mort de Noé), reçut de Dieu le don de toute science. Dieu lui révéla par avance le mystère de la sainte Trinité; à son tour, Sidrach enseigna ce mystère à un roi mécréant, nommé Boctus. Boctus, converti, adressa au philosophe une série de questions, auxquelles celui-ci répondit admirablement. Le roi en fit faire un livre qu'il appela la Fontaine de toutes sciences. Après la mort de Boctus, le livre tomba entre les mains d'un « grand homme des « Caldees », qui, par accord avec le diable, voulut le brûler; mais Dieu sauva le précieux volume. Longtemps après, il vint au pouvoir d'un roi nommé Madyan; des mains de celui-ci, il tomba entre celles d'un « meseau », qui eut nom Naaman, prince des chevaliers du roi de Syrie, lequel guérit sa mésellerie au fleuve Jourdain.

De là aux temps postérieurs à Jésus-Christ, il n'en fut plus question. Enfin il vint au pouvoir d'un « bon homme « griffon », qui était archevêque de Sébaste, nommée en l'ancien temps Samarie. Ce « bon homme eut nom Ayos Vasileo, « et si eut un clerc qui eut nom Demetre, qui fu cretien; si « l'envoia en Espaigne prechier la foi Jesu Christ, et porta « ce livre avec lui, et si fu a Tolette martirié ». Le livre demeura là longtemps, et, quand la « clergie » fut venue à Tolède, « si trouverent le livre et le translaterent de grieu « en latin ». Le roi d'Espagne entendit parler de ce livre; il le demanda pour lui et le tint en grande estime, à cause des belles demandes qu'il y trouva. Emir el-Momenin, qui en ce temps était seigneur de Tunis, entend parler du livre et l'envoie demander au roi d'Espagne. Celui-ci le fait translater de latin en sarrazinois et l'envoie à Emir el-Momenin, « qui l'eut mout chier ».

Longtemps après, celui qui, au temps de l'empereur Frédéric, fut seigneur de Tunis le posséda et se fit avec lui une grande réputation, car il adressait des questions aux gens et y répondait avec son livre, à la grande admiration de tous. Les messagers de l'empereur s'émerveillaient de

la grande science du seigneur de Tunis et se demandaient d'où elle pouvait venir. On leur dit qu'il avait en son trésor un livre que le roi d'Espagne avait envoyé à ses prédécesseurs, et d'où il tirait toute sa science. Les messagers contèrent cela à l'empereur, qui voulut avoir le livre et pria qu'on le lui envoyât. Le seigneur de Tunis demanda qu'on lui adressât un clerc qui sût le latin et le sarrazinois. L'empereur lui envoya un frère mineur de « Palerne », qui avait nom frère Roger. Celui-ci le translata; il apporta sa translation à l'empereur, et l'empereur en eut grande joie. Or, à la cour de l'empereur vivait un homme d'Antioche, qui avait nom Todre le philosophe. Quand il entendit parler du livre, il n'eut qu'une idée, ce fut de le voir, et il donna et promit tant aux deux chambellans qu'il eut l'exemplaire, et il le lisait si secrètement que nul ne le savait. Todre le philosophe envoya privément le livre en présent au patriarche Aubert d'Antioche, lequel en usa toute sa vie, et il avait avec lui un clerc nommé Jehan Pierre de Lyons :

Cil le contre escrist et l'aporta a l'escole a Toulete. Ensi sont translatez de lui pluseurs bons livres en autrui nom ; de quoi chascun n'a pas ce livre [1]. Et de ci en avant ne savons en quel pouoir il doit venir. Mais nous prions le createur que il puisse venir el pouoir de tele gent qui puissent detenir et entendre ce que il dist et mettre a euvre au sauvement du cors et de l'ame.

Bien avez oï la misericorde Dieu nostre seigneur, pour quele raison ele fu espandue sus son serf Sydrach l'astronomien et le grant philosophe, et entendu comment ce livre ala de l'un a l'autre. Or entendez des choses qui sont contenues en ce livre briefment du serf Dieu Sydrach, de la terre de Tractabar, de la generation de Japhet, le fils de Noé.

Suit une énumération sommaire des matières traitées dans le livre.

[1] B : « De quoy cist livres chascuns « ne le pout avoir. » — Ms. Harléien, Ward, p. 906, note : « Eissi sunt translaté « plusurs bons liveres en autre noun ; de « quel liuvre chascun ne pout aver sa vo- « lunté. » — Ms. du Musée Brit., Ward, p. 906 : « Et ala a l'escolle de Tolettes, « et l'emporta o luy ; puis revint arier et « fist translater de plusors bons liuvres en « autrui nom, lesqués nus ne puet avoir. » — Cette dernière leçon nous paraît être la plus rapprochée de celle de l'auteur.

L'auteur du prologue reprend ensuite :

En l'an nostre seigneur Jesu Crist M et CC et XLIII furent fait li prologues et li argument de cest livre a Toulete par pluseurs mestres clers, dont il jurerent que cilz livre est et sera profitable as ames et as cors des gens el monde, lequel Diex deigna qu'il fust demonstré par le sage Sydrach de prophetisier de la venue Jesu Crist, et pour ce que il fu philosophe, ne fu il pas mis el renc des prophetes. Dont il ne porent acorder de metre en ce livre les chapitres qui touchent a une raison les uns après les aultres, mais il acorderent de lessier les uns après les autres, ensi com il sont escrit en ce livre, tieus com li roys Boctus les requist au sage philosophe Sidrach. Et si ont aucunes choses glosees de ce livre par la connoissance des choses qui furent avant de nous et par l'art de philosophie. Or avés oï le prologue et l'argument de ce livre, comment il fu fait a Toulete et en quele saison et en quel temps. Or entendez les noms des questions et les chapitres et leur nombre escript sur eulz.

Au milieu de toutes ces énigmes, quelques points paraissent clairs. D'abord le nom de Sidrach est sûrement pris au livre de Daniel (I, 7). Comme son homonyme biblique, notre Sidrach refuse d'adorer les idoles et maintient ferme le culte du vrai Dieu parmi les infidèles. C'est à tort qu'on a voulu rapprocher le nom de notre auteur prétendu du nom de Jésus fils de Sirach, bien que la confusion soit ancienne. L'histoire de Naaman se reconnaît sans peine dans les fables qui suivent. *Emir-el-Momenin*, altéré dans l'édition de Vérard en *Emery Clinomenu*, est suffisamment clair et désigne un maître arabe de l'Espagne. Puis éclatent, mêlées à d'étranges chimères, deux vérités historiques, le rôle de l'école arabo-chrétienne de Tolède dans les échanges d'idées entre latins et musulmans, et ce trait caractéristique des correspondances philosophiques de l'empereur Frédéric II avec les souverains et les savants musulmans. Nous possédons en arabe le texte même de quelques-unes des questions que l'empereur adressait aux musulmans éclairés et des réponses de ces derniers. Notre confrère, M. Huillard-Bréholles, en réunissant les détails de ce curieux épisode de l'histoire littéraire du moyen âge, n'a eu garde de négliger le passage de Sidrach dont nous venons de parler, et

Steinschneider, dans Il Buonarroti, 1872, p. 241. Cf. Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 502.
Bartoli, op. cit., p. XVIII, note.
II Rois, ch. V.

Jourdain, trad. d'Aristote, p. 107 et suiv.

Amari, dans le Journal asiatique, février-mars 1853, p. 240 et suiv.; Renan, Averroès, p. 287 et suiv.;

21*
IMPRIMERIE NATIONALE.

Huillard-Bréholles, Hist. dipl. Frider. sec., vol. prélim., p. DXXIX et suiv.; Reinaud, Extr. relatifs aux croisades, p. 435, 436; Villani, VI, 1; Ward, op. cit., p. 905.

Steinschneider, loc. cit., p. 244, note 3.

a jeté sur deux ou trois de ces personnages, qui au premier coup d'œil paraissent fabuleux, un jour singulier. Thodre ou Todre le philosophe est, à n'en pas douter, ce *Theodorus philosophus*, qui jouait auprès de Frédéric II le rôle d'une sorte d'astrologue assermenté, *Theodorus philosophus noster*. C'était un Sicilien, ou un Oriental, ou peut-être un de ces nombreux juifs d'Espagne et de Provence qui portaient le nom de *Todros*. Il servait au roi d'astrologue, de secrétaire arabe; il était chargé également de tout ce qui concernait les sirops et les confitures, et paraît avoir traduit des traités arabes de fauconnerie. Ailleurs nous le voyons occupé de disputes philosophiques et de luttes par questions et réponses qui rappellent tout à fait celles de Sidrach.

Quétif et Échard, Script. ord. Præd., t. I, p. 126, col. 2.

Aubert ou Albert, prélat gibelin, d'abord évêque de Brescia, puis patriarche latin d'Antioche (1226-1246), est aussi un personnage considérable. Il assista au premier concile de Lyon, en 1245, et joua, à diverses reprises, un rôle actif dans les grandes luttes de l'Empire et de la papauté. Nous sommes portés à croire que frère Roger de Palerme et le clerc Jean Pierre (*Johannes Petri*) de Lyon furent aussi des personnages réels. Comme certains indices permettent de supposer que le livre fut fait à Lyon, nous admettrions volontiers que ce Jean Pierre de Lyon a bien plus de droits que Sidrach, petit-fils de Japhet, à être considéré comme l'auteur du livre entier. La phrase « ainsi sont translatés de « lui plusieurs bons livres en autrui nom » et les mots qui suivent ont une tournure gauche qui porte à croire qu'il y a là quelque sous-entendu.

Le Quien, Oriens christianus, t. III, col. 1160, 1161; Rainaldi, Annal. eccles., aux années 1232, 1234, 1235, 1238, 1243, 1245; Fleury, Hist. eccl., liv. LXXX, nᵒˢ 47 et 48.

La date 1243, que l'auteur, pour garder quelque vraisemblance, n'attribue qu'au prologue et aux arguments, peut-elle être prise pour la date de la composition même du livre? C'est le cas d'appliquer le vieil axiome, que souvent le menteur n'obtient pas créance quand il dit vrai. Est-ce fictivement ou conformément à la vérité que l'auteur affirme avoir écrit son ouvrage en « estrange terre », à Tolède? Ce qui est bien probable, en tout cas, c'est que l'ouvrage en question sortit du mouvement philosophique et scientifique

dont Frédéric II fut le centre et auquel le patriarche Albert put avoir sa part. Les traités d'histoire naturelle, de source arabe et juive, qu'on voit se produire en si grand nombre autour de Frédéric, se retrouvent quant à la substance dans Sidrach. Plusieurs des questions et réponses de Sidrach rappelleraient, d'après M. Ward, celles qu'on trouve dans les Prophéties de Merlin, ouvrage qui paraît avoir été composé par ordre de Frédéric. Nous avouons ne pas être frappés de cette similitude; tout au plus peut-on faire remarquer que l'histoire de la tour qui s'écroule à mesure qu'on l'édifie est fondée sur le récit de la tour de Wortigern, reproduit d'après Gaufrei de Monmouth dans le roman de Merlin. M. Steinschneider a signalé d'autres analogies entre le cycle des fables de Merlin et les fables du faux Sidrach. Enfin M. Ward remarque avec justesse que les questions qui forment le fond du livre sont bien ce qu'on attend d'un élève de Todre. Toutefois il faut reconnaître que le livre, d'un bout à l'autre, respire non seulement la plus parfaite orthodoxie, mais la plus entière soumission à l'Église. Les ordres mendiants y sont présentés comme redoutables par leur puissance, mais seulement pour les méchants. Est-ce de l'hypocrisie? On a peine à le croire, et il faut plutôt se rappeler qu'il est dangereux, quand on parle de l'état des esprits au moyen âge, de se placer au point de vue moderne et de voir les choses d'une manière trop tranchée. Il a pu y avoir dans l'entourage de Frédéric des gens parfaitement orthodoxes, tandis qu'après sa mort sa réputation devint si mauvaise qu'un écrivain docile à l'Église établie ne se serait sans doute point placé sous le patronage de son nom.

Ward, p. 905.

Steinschneider, loc. cit. p. 247.

Il semble donc probable que l'ouvrage fut écrit vers 1250. Ce n'est que vers 1300 qu'on en trouve des manuscrits. Ni Raimond Lulle, ni Pierre du Bois, ni Jean de Meun ne le connaissent. Il faudrait ainsi admettre une période d'une cinquantaine d'années où sa vogue fut limitée. Cela n'a rien d'invraisemblable. Le goût qui s'éveilla vers 1300 pour les livres de science en langue vulgaire put faire remettre en lumière un livre qui allait à ce but, bien que

la faveur des lettrés l'eût un peu délaissé. Nous verrons d'ailleurs plus loin qu'il y a peut-être au peu de notoriété qu'eut d'abord le livre une explication particulière.

Était-ce la première fois qu'on se servait du nom de Sidrach pour couvrir des compositions apocryphes d'un caractère scientifique ou prétendu tel? Non; les récits qu'on vient de lire supposent d'autres compositions, surtout astrologiques, attribuées à ce personnage. Dans des écrivains bien antérieurs au milieu du XIIIe siècle, on trouve, dit-on, citée l'autorité de Sidrach. Des compositions astrologiques figurent dans les manuscrits grecs sous le nom de Σιράχ, qui paraît être ici une altération pour Σιδράχ[1].

Hist. litt. de la France, t. XXIII, p. 294.

Coxe, Catalogus codd. Bibl. Bodl., 1re part., mss. gr., col. 438; Steinschneider, loc. cit., p. 241; Hist. litt. de la Fr., t. XXVII, p. 502.

Il est temps maintenant de passer à la discussion de l'ouvrage même, censé écrit par Sidrach.

Le roi Boctus, qui régnait dans une grande province entre Inde et Perse, qui est appelée Bectorienne ou Boctorie, voulut bâtir une ville à l'entrée des Indes, pour combattre un roi qui était son ennemi et tenait une grande partie des Indes, et était appelé Garaab ou Gaarab. On commença par édifier les fondements d'une tour. Mais, chaque matin, on trouvait abattu le travail de la veille. Boctus convoqua, pour sortir de peine, les devins et philosophes de sa terre. Il en vint quatre-vingt-neuf, qui deman-

[1] Dans un autre manuscrit de la Bodléienne, Gr. Misc., 56, fol. 92 (Coxe, col. 651), on trouve, sous le nom de Σιδράχ, un sermon sur la charité, sur la pénitence, la seconde parousie du Christ. C'est, à ce qu'il semble, une espèce d'apocalypse dont Sidrach est le héros. En voici quelques extraits que je dois à la complaisance de M. F. Madan : (Fol. 93 v°.)... *καὶ εἶπεν Σεδράχ, τί κύριέ μου, καὶ εἶπεν αὐτοῦ* [sic] *ἡ Φωνή· ἐγὼ ἀπεστάλην πρός σε, ἵνα ἀναλάβω σε ὧδε εἰς τὸν οὐρανόν. Ὁ δὲ εἶπεν· ἤθελον λαλῆσαι στόμα ὑπὸ στόμα τοῦ Θεοῦ· οὐκ εἰμὶ ἱκανός, κύριε, τοῦ ἀνελθεῖν εἰς τοὺς οὐρανούς. Καὶ ἐκτείνας ταῖς πτέρυξιν αὐτοῦ ὁ ἄγγελος ἔλαβεν αὐτὸν ἕως τρίτου οὐρανοῦ*... (Fol. 94 v°.)... *λέγει αὐτὸν* [sic] *ὁ Θεός· γνωστὸν ἔστω σοι, ὅτι πάντα εὐδιάλακτα ἐπίταξα* [sic] *αὐτόν, ἐποίησα αὐτὸν Φρόνημον καὶ κληρόνομον οὐρανοῦ καὶ γῆς*... (Fol. 100 v°.)... *καὶ λέγει ὁ Σεδράχ· κύριε, καὶ ἥτις ποιήσει Φωταγωγίαν τοῦ δούλου σου; ῥῦσαι αὐτόν, κύριε, ἀπὸ πάντος κακοῦ. Καὶ λέγει ὁ δοῦλος τοῦ Θεοῦ Σαδράχ· ἄρτι λάβε τὴν ψυχήν μου, δέσποτα. Καὶ ἔλαβεν αὐτὸν ὁ Θεός, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν τῷ παραδείσῳ μετὰ τῶν ἁγίων ἁπάντων.* M. Omont nous signale, dans le plus ancien catalogue du Vatican, imprimé en traduction abrégée par Montfaucon (*Bibliotheca biblioth. mss.*, I, 5, col. 2, au bas) un article intitulé : *Sirach, Enarratio pia*, qui peut être le sermon de la Bodléienne.

dèrent quarante jours pour bâtir la tour. Leur travail fut détruit comme celui de leurs devanciers. Le roi courroucé les fit mettre en prison. « Et ce fut la première prison du « monde », ajoute l'auteur.

Après divers incidents inutiles à raconter, un vieil homme conseille à Boctus de faire demander au roi de Tractabar de lui prêter un précieux livre qu'il possède : c'est le livre d'astronomie que Noé écrivit pour Japhet, sous la dictée d'un ange, et qui est venu par divers intermédiaires au roi de Tractabar. Boctus prie en même temps ce roi de lui envoyer, avec le livre, son philosophe Sidrach, versé dans l'art d'astronomie et savant universel. Le roi de Tractabar consent à la demande de Boctus. Il lui envoie le livre par les mains de Sidrach. Celui-ci a bientôt enseigné à Boctus le moyen de bâtir sa tour. Le secret pour rompre le charme qui a jusqu'ici démoli les assises des travailleurs est dans une montagne « de la parfonde Inde », qu'on appelle la montagne du corbeau. C'est la montagne où s'arrêta le corbeau de l'arche. Tout y est miracle; le roi s'en empare après des efforts répétés, dont plusieurs détails ont avec le roman d'Alexandre des analogies éloignées.

Trad. italienne, n°s 415 et 416.

Steinschneider, p. 243, note 1; Miniature initiale du ms. A.

Boctus était mécréant; Sidrach adorait le vrai Dieu. Une série de manifestations divines, qui rappellent les récits bibliques sur Élie et les prêtres de Baal, ou mieux encore les apocryphes qui flottent autour du livre de Daniel, amènent la conversion de Boctus. Par un miracle qui n'est pas beaucoup plus difficile à admettre que tant d'autres, c'est le christianisme, surtout le dogme de la Trinité, que Sidrach enseigne à Boctus. En possession d'un tel docteur, Boctus donne un libre cours à sa curiosité. Il pose à Sidrach une série de questions, auxquelles ce dernier répond avec une assurance imperturbable. Avant d'entrer dans le détail de ces questions, revenons sur l'exposé qui précède, pour en examiner quelques points.

Le nom de Boctus demande d'abord à être discuté. L'édition de Vérard présente la forme *Boëtus*, qui n'est qu'une faute de lecture ou d'impression; quelques manuscrits sans

autorité ont *Boccus* ou *Bothus;* l'italien a *Botozo;* mais la forme attestée par l'accord de tous les bons manuscrits est *Boctus.* Le nom du pays dont Boctus est roi prête à quelques doutes. Il semble bien que, derrière toutes les variantes, se cache le nom de la Bactriane. M. Steinschneider, égaré par son idée favorite d'une parenté entre la fable de notre livre et celle de Ben-Sira, dérive *Boctus* de *Bokt-nasar,* forme arabe de Nabuchodonosor. Cette hypothèse, selon nous, doit être écartée. Sidrach appartient au cycle des fables groupées autour de Daniel; or le roi païen auquel se rapporte ce cycle de fables n'est jamais Nabuchodonosor; c'est Balthasar ou Cyrus.

Steinschneider, loc. cit., p. 241; Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 502.

Si la forme *Boëtus* n'était si peu recommandée, ce serait assurément celle qui prêterait à l'explication la plus commode, surtout dans l'hypothèse où l'on admet aux origines du livre une influence juive. Le mot ביתוסים, *Boëthusim,* est dans les écrits talmudiques à peu près synonyme d'épicuriens, mécréants; ביתוס, *Boëthus,* est le créateur censé de la secte des matérialistes riches et mondains, des Sadducéens. Il serait très admissible qu'un auteur juif eût pris ce nom, devenu symbolique, pour désigner le roi qu'il s'agissait d'amener à la bonne doctrine. Mais l'absence de la forme *Boëtus* dans les manuscrits empêche de s'arrêter à cette idée.

Renan, Histoire des orig. du christian., t. I, p. 236 et suiv.

Le pays de *Tractabar* ou *Tratabar* ne saurait être déterminé; on n'en peut dire autre chose, sinon que ce nom paraît avoir traversé les transcriptions arabes ou hébraïques (comparez *Sendabar*). Nous en dirons autant du nom du roi *Garaab* ou *Garaad.*

Abordons maintenant le détail des questions que Boctus pose à Sidrach, et que celui-ci est censé avoir résolues. Le nombre de ces questions paraît varier beaucoup selon les manuscrits et les éditions. Cela tient aux additions et retranchements auxquels ces sortes d'ouvrages se prêtent avec une extrême facilité; cela tient surtout à ce que, dans la table des questions qui est à la fin du premier prologue, les questions sont souvent chiffrées avec beaucoup d'inexactitude. La coupe des questions est, en outre, très différente, plu-

sieurs questions étant souvent réunies sous une seule rubrique, pour former des espèces de traités à part. Dans le manuscrit A, le nombre des questions est de 1152. Il est de 1208 dans le manuscrit de Rennes; dans d'autres manuscrits, de 1122, 1165. Dans les éditions imprimées, il flotte entre 1073 et 1084. Dans l'édition de la veuve feu Jehan Trepperel et Jehan Jehannot, ce nombre va jusqu'à 1904. La première édition de Vérard étant très claire et très commode, nous en adopterons les numéros, sans omettre de mentionner la concordance avec les numéros des manuscrits A et B.

Maillet, Catal. des manuscrits de Rennes, p. 150-156.

L'ordre des questions se présente d'abord comme assez satisfaisant, selon les idées du temps; c'est l'ordre de toutes les sommes et de toutes les encyclopédies renfermées dans le cadre théologique : Dieu, les anges, les diables, l'homme, le paradis, l'histoire biblique. Le christianisme, grâce aux révélations particulières que possédait Sidrach, est pleinement exposé. Les dogmes de la Trinité, de l'Incarnation, de la virginité de Marie (nos 27, 31), les signes de la naissance de Jésus-Christ (nos 608, 609), l'histoire évangélique, la résurrection, l'Eucharistie (nos 232, 619), l'Assomption de la Vierge (no 417), le purgatoire (nos 416, 417, 461), sont enseignés *ex professo*. Les précautions que prend l'auteur pour éviter ce qui ferait de trop forts anachronismes (no 833) sont bien faibles, puisque (no 453) l'Évangile est cité. La légende de la mort de saint Jean, confondue avec la légende de l'Assomption de la Vierge, implique une doctrine particulière sur le purgatoire qui paraît n'avoir pas été celle de tous les bons docteurs (no 417). Les idées sur l'Antéchrist (nos 1018 et 1019) reproduisent celles qui avaient cours à la fin du XIIIe siècle.

A mesure qu'on avance, le désordre et les redites augmentent. Les enfantillages, les devinettes, comme les affectionne toute littérature populaire (nos 349, 371 et suiv.), se mêlent aux plus importantes questions de la cosmographie et de la physique générale. Aucune curiosité sérieuse n'anime tout cela. A cette question impertinente du roi Boctus :

A, 283; B, 190.

« Se ainsi estoit que mon pere et ma mere n'eussent point « esté nez, comment eussé je esté né? », Sidrach répond sans hésiter : « Posé ores que ton pere et ta mere n'eussent « jamais esté nez, si eusses tu esté né d'aultre pere et de « aultre mere. »

Les contradictions de Sidrach sont perpétuelles. Il connaît la rotondité de la terre (nᵒˢ 713 et suiv.); mais il croit au firmament, à une voûte solide tournant sans cesse et englobant la terre (nᵒˢ 215, 216, 217, 240). Les problèmes les plus graves du système du monde passent devant lui, sans qu'il donne le moindre signe d'intelligence. Les mystères de la génération sont ceux qui le préoccupent le plus (nᵒˢ 394 et suiv., 511 et suiv.). Comme Timeo, il est sur ce sujet plein de discours; il va souvent jusqu'à la grossièreté (nᵒ 510), jamais jusqu'à des notions véritablement scientifiques. Sa doctrine sur les tempéraments et leurs rapports avec les constellations, sur les vertus des pierres précieuses et des herbes (nᵒˢ 877 et suiv.), est la répétition d'un vieux fonds d'idées sans valeur, en grande partie d'origine arabe, que chacun s'appropriait, et qui se comprend parfaitement dans le milieu particulier où il semble que le livre fut composé.

Le moraliste, chez Sidrach, n'est pas supérieur au physicien. Ses sentiments sont, en général, d'une grande banalité; quand il sort de la tautologie, il évite rarement la sottise. Son portrait du galant homme a pourtant des traits assez justes (nᵒ 787 de Vérard, nᵒ 822 du ms. A). Le roi demande « de quelle maniere doit estre homme ». Sidrach répond :

L'ome doit estre de belle maniere et courtoys et amiable a chascun et de poi de parolle et de poi de priz, et doit parler courtoisement et a trait, ne trop bas ne trop haut, et entendre volentiers la raison de l'aultre gent quant il parlent, ne blasmer nului ne soi deliter quant l'en blasme aultrui, et a jugier avec la gent courtoisement et debonairement, selonc que il afiert a chascun, et estre debonaires avec sa maisnie, et estre courtois et larges en son mengier, et doner de sa viande, et seoir soi courtoisement sans trop lever, se besoin n'en a, et tenir son cors net et aourné, et en pluseurs autrés manieres assés.

Les idées générales de Sidrach sur l'organisation de la société méritent d'être citées (n° 322, Vér.; 217 selon B). Le roi demande « lesquelles gens sont ce qui maintiennent « le monde ». Sidrach répond :

Quatre manieres de gens sont qui le monde maintiennent. Primiers sont cil qui les sciences mostrent, et enseignent les biens as gens et la creance de Dieu le pere omnipotent, en tel maniere comme il se doivent maintenir en cest siecle. La seconde maniere sont cil qui toute la gent font vivre par lor trevail; ce sont cil qui erent et encultivent et painent de gaignier le fruit de la terre por eaus et por les autres. La tierce si est la seignorie, qui maintienent la gent d'armes et maintienent la terre et le peuple, et govérnent les povres et les riches et les font seurement aler. La quarte maniere sont les gens de mestier, cil qui les marchiés font et qui portent les choses besoigneuses de l'un païs a l'autre. Et se ces quatre manieres de gens ne fuissent, le monde ne se porroit maintenir.

Voici comment Sidrach répond à la question : « Pourquoi « Dieu fit les uns pauvres et les autres riches » (n° 701, Vér.; 732 dans A) :

Diex fist aussi tout le monde comme il doit estre; car se Diex eüst fet toutes les gens riches, nul ne feïst riens pour l'autre, ains fuissent tuit communal, et nulle loyauté ne justice ne fust faite; et se il les eüst tous fais povres, ensement fust comme des riches, et le monde alast en apetiçant, pour ce que il ne porroit estre maintenu. Car aussi le maintiennent les povres comme les riches et les riches comme les povres. Car les povres travaillent pour les choses besoigneuses au monde, et les riches les achatent de eulz, et se les riches nes achatoient, ne vaudroit mie tant le travail, ne il ne porroient mie vivre; et se les povres ne fussent, les riches ne porroient avoir par leur richesse ce que mestier leur seroit, et si ne porroient vivre. Et pour ce convient qu'il soient les uns riches et les autres povres.

L'auteur est, en général, un conservateur dogmatique du pouvoir. A l'encontre de Timéo, qui croit que le gouvernement vient d'un brigandage très ancien, Sidrach pense, avec saint Paul, que toute seigneurie vient de Dieu (n° 452), et qu'il faut maintenir le pouvoir existant; il veut une justice rigoureuse allant jusqu'à la cruauté (nos 80, 453, 454). Le juge doit être sans pitié (n° 699). Si, dans le nombre des victimes de la justice, il y a des innocents, le mal n'est pas

Hist. litt. de la France, t. XXX, p. 582 et suiv.

IMPRIMERIE NATIONALE.

grand : les tourments qu'ils ont soufferts leur seront comptés en défalcation du purgatoire. Le roi a le droit de tuer un tiers de ses sujets, de torturer un autre tiers, pour que le troisième tiers vive tranquille (nº 743, Vér.; 776 dans A) :

Le roy demande : Les roys ont il le pouoir de Dieu a deffaire tout home qui meffait? Sydrach respont : Les roys et les seigneurs ont le pouoir de Dieu en terre, et le peuple leur est doné en terre a garder et a maintenir et a sauver, et l'un tiers leur est doné a deffaire du tout en tout, et l'autre tiers a desmembrer loiaument pour chastier, et pour vivre l'aultre tiers en pais.

L'auteur est extrêmement préoccupé des rapports des deux sexes; il n'aime pas les femmes. La femme est pour lui un être voluptueux, faible, timide, nerveux, incapable de se maîtriser, sans courage, tremblant pour rien (nºˢ 393, 488), avec cela très rusé. Quoique moins instruite que l'homme, elle le déçut au paradis terrestre (nº 812), et elle continue à le tromper dans la vie commune :

Vérard, 784; A, 819

Le roi demande : Doit home croire la plainte de sa moillier? Sydrach respont : Certes, qui croit la plainte de sa moillier il est aussi comme cil qui a chascun veut noisier. Car femme est de legiere complexion et de petit fera grant mençonge, et despit habite plus en fame que en home, pour la foible complexion dont elle est, et pour une parolle que l'en dira ou fera, elle l'engreignera par le despit qui est en li en mout de foles mençonges, et ne li chaut que de ce aviegne, mès que elle puisse revengier son despit; et pour ce est cil fol qui croit la plainte de sa moillier ou d'autre fame, s'il ne la voit ou s'il ne l'ot par d'autres.

La question suivante (Vér., 785; A, 820) est empreinte du même sentiment de malveillance :

Le roy demande : Se doit home fier en femme? Sydrach respont : Certes es bones l'en se doit fier, selonc la chasté de leurs cors; mès aucunefois elles se corrompent tost par convoitise, ou par souffraite d'aucunes choses, ou par envie, quant elles voient que autres fames ont et veullent autresi avoir; si se corrompent par losangerie, et c'est pour la foible complexion que elles ont; et pour ce gart home que il ne lait avoir souffraite a sa femme que il puist, et qu'il ne li lait avoir acointance avec fole fame ne avec plus riche de li, car l'envie la porra corrompre pour avoir autretel; et de leur secré elles se corrompent de legier, car elles sont de si foible complexion que a paine se sevent elles garder, ne ne peuent leur secré.

La question de la préférence à donner aux brunes ou aux blanches est tranchée par l'auteur selon les saisons : les brunes valent mieux en hiver, les blanches valent mieux en été (nº 363; A, nº 368). Dans la question : « Lequel vaut mieux, « chez la belle femme, beau visage ou beau corps », Sidrach a des idées très arrêtées :

Homes et fames qui sont acompli de leur membres et sont entier, la belle chiere leur est plus belle que le biau cors; car, se le cors est blanc et net, si est il couvert de sa vesteure, et la chiere est tousjours descouverte; et le delit n'est que en la chiere, et qui regarde aultre chose que la chiere, il peche durement. Et pour ce disons nous que la belle chiere est plus bel seant a la femme entiere et acomplie que le biau cors. Vérard, 530; A, 449; B, 401.

Sur la jalousie, les opinions de l'auteur sont singulières et, on peut le dire, personnelles. Son indulgence ressemble fort au mépris (nᵒˢ 139 et 140; B, nᵒˢ 89 et 90). L'homme sage se garde d'un tel sentiment. Quand il trouve sa femme en faute très grave, il se contente de la « chastoyer » doucement, puis il oublie ou dissimule. La honte du scandale retombe toujours sur l'homme. « Se tu craches vers le ciel, « sur toy descendra ton crachat » (nº 397) : Conf. Eccli., IX, 1.

Le roy demande : Fait il bon estre jalous de sa femme? Sydrach respont : Tu ne dois pas estre jalous de ta moillier en nulle maniere du monde. Car se ta moillier est bonne fame et loyale, et tu la jalouses, tu la fais devenir mauvaise fame. Et se elle est mauvaise fame, et tu la jalouses, tu la fais devenir plus mauvaise que elle n'est. La bonne femme, nulle chose du monde ne la peut comparer, ne or ne argent ne pierres precieuses, et plus est a prisier et a amer et a honourer la bonne fame que le bon home; car la bonne fame n'a pas tant de sens comme l'ome, et par sa grant bonté elle est bonne, et pour ce elle est plus a prisier que l'ome. Deus choses pueent venir a jalouser la bonne fame. Car se tu es jalous, elle s'en porra tost courroucier, si que elle en porra avoir une grant enfermeté, ou la feras par ton despit estre mauvaise fame, ou elle fera faire choses pour toi tuer, ou te fera tuer a un autre home; car par ta jalousie elle perdra son sens et si devenra folle et fera tous maulx. Et se tu es jalous de la mauvaise femme, elle fera pis, et pensera tousjours de toi faire mal, et tousjours se pensera en sa folie, et pour ce en nulle guise du monde l'en ne doit estre jalous de sa moillier, soit bonne soit mauvaise. Vérard, 398; A, 408 et 409; B, 278.

Vérard, 399; A, 410.

Le roy demande : Se doit on courroucier ou estre jalous quant sa femme parolle a un autre homme? Sydrach respont : Se ta femme parolle a ton ami ou a un autre homme, ou s'elle jeue, ou se elle rit, ou se elle trufe et se elle regarde vers la porte ou vers l'uis, ja pour ce ne te dois courroucier ne avoir jalousie. Telles jeuent et rient et moquent de leur bouches qui sont pures et netes sans nul malice du monde, et sont comme le fin or. Et telles sont coies et debonnaires et paisibles et honteuses dehors qui en leur cuers sont plaines de fauseté et de folie, et ne sont pas dedens comme elles samblent dehors, aussi comme la belle pome, qui est belle et oudourant dehors, et dedens est pourrie et vermeneuse. Et pour ceste raison l'en ne doit mie estre jalous de sa moillier, se il n'est bien certain. Et aussi la fame de l'ome.

L'auteur discute un cas beaucoup plus grave avec une crudité que nous sommes obligés d'atténuer (n° 531, Vér.; 550 dans A; 401 dans B). Le roi demande : « Si un homme « surprend sa femme en délit d'adultère, que doit-il faire? » Sidrach répond :

Se un homme treuve un autre homme, . . . n'est mie merveille se il se courrouce; mès il s'en doit passer paisiblement et debonnairement et lessier l'ome aler; car se elle ne voulsist, il ne l'eüst pas fait; et se la doit chastier courtoisement et amonester la humblement, car toute la charche et le blasme n'est que en la femme, car nul homme du monde ne la porroit efforcier se il ne la voloit tuer, et il ne li doit pas ce fait reprochier, car elle en feroit pis; mès il doit oster la jalousie et le courrous de son cuer, et se il pense a ce fait, il fera follie; car se il a trouvee sa femme avec un home, il n'est mie seul el monde. Et por cel peril que semble a lui de sa femme, elle n'est pour ce morte ne apeticie, ne il meismes mort, ne pour ce la terre ne pert mie a porter son fruit, ne les yaues ne sont mie pour ce seches, ne ja pour ce nostre signeur n'en deffera le monde. Et se ce fait li samble grief, aus autres gens samble neent, comme chose qui onques ne fu. Et pour ce se doit l'en passer legierement et ne doit pas penser en ce, ne metre [soi] en consummation pour celui qui est acostés a une charoigne, car tout home du monde qui gist a autrui fame est samblable au chien et pire que chien qui runge les charoignes, et toute fame qui se donne a autre home que a son compaignon est samblable a la charoigne et pire que charoigne pullente que li chien deveurent et menguent. Et pour celle orde chose ne doit mie faire home telle chose que il soit destruit du tout en tout; car après ce le repentir n'i vaut nient; mès il se doit passer briement et celeement, et en ce fera son profit et son honneur a l'ame et au cors, et fera au plaisir Dieu et doleur au dyable.

La question 330 (335 dans A, 221 dans B) nous présente un tableau plus discret. Le roi demande : « Puet estre « que l'ome voit aucune fois la fame et l'aime pour ce veoir « sans plus, et aussi la fame l'omme? » Sidrach répond :

Quant l'ome voit la fame et la fame l'ome et l'aime, ce avient de la nature de leur cuers, et sont de foible complexion, et par la vaineté de leur cuers si retiennent delit de celle veue, et de leur biauté ou de l'un ou de l'autre, qui reflambe en leur cuers, et leur remue folement, et rent celle folie a la cervelle. La cervelle respont aus ieus de rechief, et les fait folement regarder a celle creature, et le cuer, qui est fol et vain, pense souvent a celle creature, et par ce delit convient que il l'aime, et tant com plus use ce plus le veut. Mès le saige cuer qui est fort et ferme, quant il voit une belle fame, il pense en soi meismes et rent graces a Dieu le tout puissant et dit : « Benoit soit le « createur qui si belle creature a fait ! » Ne jamais ne li souvenra de celle creature ne tant ne quant, et se il l'en souvient, n'i fait il nulle force, ne pour ce point ne s'en esmuet. Et ensement est de la fame a l'ome comme de l'ome a la femme.

Les mêmes sentiments délicats se retrouvent dans le n° 832 (selon A, n° 871). Le roi demande : « Se doit home « tenir d'esgarder belle fame? » Sidrach répond :

Les fols se doivent bien tenir d'esgarder belle fame; mès les sages non; car quant les sages voient une belle fame, il regracient leur createur Dieu et dient : « Sire Diex, benoit le tien non et le tien pouoir, qui dai- « gnas faire si belle creature! », et ne pensent nule folie en leur cuer. Mais les folz si tost que ilz voient une belle fame, incontinent ilz pensent folie en leur cuer, et se esjouissent, et leur cervelle s'esmuet, et adonc de leurs jolis ieus rouillent et regardent et s'avivent folement en celle belle fame, et ne leur souvient de Dieu tant ne quant. Et ce fol regardement et celle folle pensee s'asiet en leur cuer, et souvent sont temptés en la biauté de celle persone.

L'auteur se présente à nous comme un personnage très pieux (nos 670, 847); il recommande l'attitude humble, les yeux baissés (n° 678); son parfait médecin (nos 603, 853) n'est pas le médecin laïque, émancipé de l'Église, que créa surtout l'université de Padoue. Les raisons qu'il donne de la dévotion plus grande qu'on éprouve en hiver qu'en été (n° 704, Vér.; en A, n° 735) sont d'un ascétisme subtil.

La grossièreté de son langage en certaines matières vient d'un manque de goût, non d'un esprit libertin. Une singulière solution est celle du n° 683 (en A, n° 714). Le roi demande : « Lequel vault miex que l'ome foloie de son « cors ou la fame? » Sidrach répond :

Je ameroie miex que ma fame foloiast et feïst son pechié que je; car se je fais le pechié, je serai dampné, non pas lui, et s'elle fait le pechié, elle sera dampnee, non pas moi. Et se je avoie cent mille fames, et cent mille filz, et cent mille filles, et cent mille peres, et cent mille meres, je ameroie miex que il fussent trestout dampné que je; car le cors donroie je pour euls, mais l'ame non.

Ce qui frappe, en général, c'est combien l'auteur est peu patriote (nos 525, 828) et peu militaire. Selon lui, nous sommes tous étrangers en ce siècle; nous n'y avons ni pays ni demeure. « La est son païs ou l'on puet vivre, et non pas « la ou l'on est natif. . . Mieulx vaut le bien de l'estrangier « que le mal du frere, et ceulx qui bien et plaisir te font, « ceulx dois tu amer, quels qu'ils soyent. » Son antipathie pour la guerre se trahit à diverses reprises. Le roi ne doit pas se battre; le seigneur doit toujours rester dans l'arrière-bataille; le doute sur la légitimité de la guerre et sur le salut de ceux qui meurent en bataille est plusieurs fois exprimé (nos 538, 687, 874, 876).

Le règne de l'Église, dans le pays où vit l'auteur, est très absolu. En tout testament, le tiers doit être légué au profit de l'Église. Le roi demande (n° 298; en A, n° 302) : « Font « mal cil qui laissent après leur mort a leur enfans? » Sidrach répond :

Nenni pas; car en ta vie tu dois partir le tien en trois parties : l'une partie dois tenir pour l'amour de toy, pour toi vivre; l'autre donner pour l'ame de toi; l'autre donner a tes enfans. Se tes enfans sont bonne gent, ilz gangneront comme tu as gangnié. Car tu ne dois mie dampner t'ame pour tes enfans. Qui saroit bien en cest siecle quel chose est la perte de l'ame, il ne la perdroit pas pour cent mille enfans, se il les avoit. L'en puet bien perdre le cors pour ses enfans et pour ses amis et pour sa loiauté, et ceus qui en celle maniere perdent leur cors par loiauté, il le fait bon rachater; car il n'est nulle plus digne chose de l'ame fors Dieu.

... Quant le deluge vint sus le monde, les gens si s'en fuioient de ça et de la, et quant l'iaue les assailloit, il prenoient leur enfans, les metoient sur leur testes que l'yaue ne les noiast, et quant l'yaue venoit et acroissoit a leur geules, de la poor que il avoient, il prenoient leur enfans et les metoient sous leur piés pour eus haucier de l'yaue. Quant l'en doute de la perte du cors, qui neent ne vaut, plus devroit on douter la perte de l'ame, qui est la plus digne chose du monde.

Le roy demande : La signourie qui prent l'avoir de ceus qui muerent en leur terre et n'ont hoir, cel avoir est il quitement leur? Sidrach respont : Non pas. Se tu es seigneur et l'ome muert en ta terre et il n'a hoir, son avoir doyt estre tien, mès non pas tout, car tu le dois partir en deus parties : la premiere dois donner pour l'amour de Dieu pour l'ame de luy, et l'autre doit estre teue, non pas que tu preignes son travail tout et que l'ame de lui n'ait part de cel meismes travail que le cors qui le soustient a gangnié; mès a celle meismes ame doit aidier de cel meismes avoir que son corps a gangnié en cest siecle. Vérard, 78? ; A, 816.

Les idées historiques de Sidrach, censées le résultat d'une vue prophétique, sont des plus incomplètes. Les premières grandes nations du monde seront l'Inde et la Perse (nᵒˢ 520, 521). Ensuite viendront les Grecs, qui, dans l'esprit de l'auteur, ne sont pas distincts des Romains. Le roi demande (Vér., 68; A, 68; B, 48) : « Après ce que le fils Dieu sera « montés el ciel, ara il nul philozophe el monde pour en« seignier la gent? » Sidrach répond :

Quant le fils Dieu montera el ciel, il lessera son pouoir aus douze menistres, et ceuls establiront une sainte maison qui sera apelee la maison Dieu. Après euls venront les autres greigneurs qui tout leur commanderont, et seront les premiers qui au fils Dieu auront creu, et seront de grant pouoir et de grant richesce et de grans seignouries, et par leur grant richesce et leur grans seignouries s'afoiblira la creance du fils Dieu et de ses commandemens, les quiex auront establi ces douze menistres, et ne se vodront amender, et Diex, pour leur orgueil et leur pechié, les destruira par la plus orde gent [Sarrazins][1] du monde. Ceus Gregeois saront moult d'astronomie, car il seront moult sage gent et de grant sapience, et par leurs orgueil perdront tout et seront vil entre les autres peuples.

[1] Les mots explicatifs que nous mettons entre crochets sont écrits en interligne à l'encre rouge dans le ms. B. Dans la plupart des manuscrits et dans les imprimés, ces mots sont fondus dans le texte. Voir B, fol. 24, 87, 89, 91.

Les manuscrits du type B et la version italienne ont ici une question qui manque dans les manuscrits du type A :

B, 49; Bartoli, p. 92-94. Li rois demande : La maison dou fil de Dieu a cui sera elle commandee, et qui la gardera et governera? Sydrac respont : Le prince des ministres dou fil de Dieu la commandera a un bon homme qui sera apellés Pere des peres[1]. Et de l'un a l'autre ensi sera jusques a la venue dou faus prophete qui tout le monde devourera, et ce sera le fis du deauble, et tousjours sera acroissement de bien et eshaucement d'onor. Après la venue dou fil de Dieu, de M ans, croistra pechies au monde entre son pueple; encontre la foi seront, et seront mucié entre les bons comme l'ivraie entre le forment [Patalins]. Après un temps naisseront II grans colonnes qui la foi dou fil de Deu essauceront, et les mescreans qui entre les bons seront destruiront et consumeront. Celles II colonnes, l'une sera apellée les maindres [Menors] et l'autre amonesteors [Prescheors]. Et seront moult crains par le monde, et povres gens seront. Les bons les ameront et les honourront et tenront en doutance pour le bien que il feront, les mauvais les douteront et honor et reverence lor porteront por la paor et doute que d'aus auront. Car les gens par ces II colones lairont moult de maus a faire por la paor que les mauvais aront d'iaus. Car il seront l'espee et li champion de la foi et de la maison dou fils de Dieu, et anemis et adversaires au diauble.

Boctus désire savoir quelles seront, dans l'avenir, les nations les plus riches et les plus puissantes :

Vérard, 520; A, 537; B, 389. Les plus riches gens du monde espirituelment sont cil qui a Dieu s'apuient et Diex est apuiez d'eulx par leur bonnes euvres, et corporelment a ce temps present si sont les Yndeus; mès il naistra une gent [Grigois] qui premier se convertiront au vrai prophete : cil seront les plus riches gens du monde; mès par leur mauvaistié et par leur cuidier perdront tout, et seront mesprisiés entre les autres gens. Car il cuideront estre milleur d'euls, et il ne le seront pas. Mais après eus la richesse sera a une gent [Franchois] qui seront plus humbles a Dieu que nulle gent du monde[2].

Vérard, 521; A, 538; B, 390. Le roy demande qui sont et seront les plus honourees gens du monde. Sidrach respont : Les plus honourees gens du monde sont a ce tens ceus de Perse. Mès il sera un tens que cil de ponent [Frans] seront les plus honourees gens du monde et les plus sages et les plus vaillans et les plus prisies et les plus puissans et les plus hardies et les milleurs

[1] Les manuscrits italiens ont *Pietro* ou *Pietro padre de padri*.

[2] Ce passage se lit ainsi dans B : « Après eaus la richesse dou monde sera « d'autres gens, li quel seront plus franc a Dieu que nulle autre gent dou monde. »

gens a Dieu et au monde, et seront creant en la foi du fils Dieu, et sera un tens que il justiceront les trois parties du monde, et leur honeur ira par tout le monde, et si seront prisiés entre toute la gent du monde, et leur seigneurie essaucera tousjours a leur pouoir; mès il ara souvent entr'euls guerre, et quant Diex voudra, si mettra entr'eus pais, pour les autres nations du monde destruire.

Au lieu de « cil de ponent [Frans] », le manuscrit A porte : « cil François d'occident ». Les éditions imprimées portent : « gens François et gens Angloys, » expressions où l'on pourrait trouver une allusion aux rivalités des Français et des Anglais. On voit que la mention des Anglais manque dans l'ouvrage original.

Au n° 762 (796 de A), le roi demande à Sidrach : « Qui « est plus forte bataille, celle de terre ou celle de mer? » La réponse de Sidrach est trop vague pour qu'il soit permis d'en tirer aucune conséquence historique.

La question sur la fleur de lis (n° 831, Vér.; 870, A) semble également promettre plus qu'elle ne donne :

Le roy demande : Quelle est la plus gentil fleur qui soit? Sidrach respont : La fleur de lis est la plus gentil fleur qui soit. Il y a fleurs assez qui sont plus belles et plus profitables et plus odourans; mès la fleur de lis est la plus gentil et la plus convenable en main de roy plus que nulle autre fleur; et tout ensement comme le roy est seur le peuple, la fleur de lis est sur autres fleurs de gentilesse. Fleur de lis a plus biau non que nulle autre fleur qui soit, car la fleur de lis veut dire : fleur de joie[1].

La règle de succession que Sidrach regarde comme la meilleure pour les royautés et les seigneuries (n° 839, Vér.; 880, A) n'est pas celle qui, sous le nom de « loi sa- « lique », fut tenue pour loi fondamentale du royaume de France, à partir de Philippe de Valois :

Le roy demande : Se un roy ou un seigneur a deus enfans ou plus, et ses enfans ont enfans, et l'aisné des enfans muert et il muert après, qui doit estre seigneur? Sidrach respont : Se un home avoit vint enfans ou plus ou moins, et tous eüssent enfans, et tous morussent a sa vie, et de tout ne demourast que le plus petit, et le pere morust après, cil qui est en

[1] Preuve d'une complète ignorance du latin. Sidrach tire *lis* de *liesse*.

vie doit estre seigneur, non pas l'enfant des enfans ainsnés; car plus près est de lui son enfant que les enfans de ses enfans, et plus vaut le vif que le mort. Et pour ce cil qui est en vie doit estre miex seigneur que les enfans de celui qui est mort, et dont son pere ne reçut neent en son tens. Et se les enfans du pere ont enfans, et il muerent et il ne demeure enfant en vie et le pere muert après, l'enfant de l'aisné fils doit estre seigneur. Et se le pere n'a que filles et il muert, la seigneurie doit estre partie en elles autant comme elles sont, et doivent prendre barons, et le baron de l'aisnee doit avoir le chief de la seigneurie et l'enneur, et les barons des autres filles doivent faire homage au baron de l'aisnee.

Un long passage (Vér., 1013-1017; A, 1086 et suiv.; B, 586 et suiv.) relatif aux croisades soulève de nombreux doutes, que nous ne nous engageons pas à résoudre tous :

Le roy demande : La cité du filz Dieu, laquelle sera el nombril du monde, a qui sera elle après sa mort? Sidrach respont : La cité du filz Dieu, elle sera de pluseurs gens et de divers langaiges, et moult de roys la couvoiteront d'avoir pour sa digneté, et set foiz doit estre prise et gastee, et mout de bonne gent seront la occis et lapidés. La premiere gent qui la seignourieront après la mort du filz Dieu seront cil qui l'ocirront, et la tendront un temps. Après la seignourieront le peuple du filz Dieu, lesquiex seront premiers convertis a lui [Grigois], lesquiex seignourieront la gregneur partie du siecle, et si seront en leur tens la plus puissant gent du monde, et saront presque tout l'art d'astronomie. Ceste gent par leur seignourie s'enourguelliront, et Diex destruira leur orgueil, et fera un homme naistre de berie [Mahom], de la plus orde gent du monde, et leur toudra la terre toute et les boutera en un canton du monde [Romanie], et n'aront en eulz pooir et perdront leur sens.

Le roy demande : Quel homme sera cil qui naistra de berie, qui a si grant gent comme sont les Grigois toudra la terre? Sydrach respont : Il sera un homme povre, de laide façon, pastour de chameuls, et sera amonnesté du dyable, et sera creüs, et n'ara que XL hommes de pooir, et par l'atrait du dyable decevra mout de gent et les convertira a lui et gaaignera une grant partie du monde du grant peuple du filz Dieu [Grigois], et establira sa gent une loi mout mauvaise et mout large, par l'amonnestement au dyable, et establira avant sa mort un chief [calif][1], et par l'espee seront essaucié et gaaigneront la terre, et par l'espee la perdront [Sarazins], et n'aront pooir sur terre que VII cens et XL ans. Et quant les XL chief [calif] seront complis, il seront près de leur fin

[1] B porte, en encre rouge, à l'interligne : *calif.* A et l'imprimé ont *alappe*. Serait-ce l'*Aleppe* de Dante (*Inf.*, c. VII, 1)? Dans Vincent de Beauvais, *Cadiga* devient *Adige*.

et de leur seignourie. Et au complissement de vii ans, a ce temps, aront perdu plus de troys pars de leur pooir [les Sarrasins], et seront en servage au peuple du filz Dieu [Latins] autres nations que cil a qui il tollirent la terre et autres gens plus mescreans d'eus [Tartarins]. Quant il seront au commencement de leur honeur, seignourieront grant partie de ponent et Espagne et plusieurs illes de mer, et toute la terre en deça le berquil de la mer de Turquie, Ermenie, Surie, Troye la grant, Ynde et la petite Babiloine; car ce seront ydolatres la grigneur partie des gens.

Le roy demande : Ceste orde gent [Sarasins] tendront il mout de tens la terre qu'il seigneurieront en ponent? Sydrach respont : Un tens sera qu'il la tendront. Mès après eulz ara un roiaume en France d'une bonne gent fermement creant en Dieu, et en ce roiaume ara un roy [Charlemaine], qui destruira ceste orde gent et leur toudra la terre[1] par la volenté Dieu, et ocirra et convertira mout de gent et mout de prouvinces et de roiaumes a la foy de Dieu. Adont si devendront celle orde gent [Sarrazins] el servage au peuple dou fil de Dieu de ponent.

Le roy demande : Que devendra il adonc? Sidrach respont : Après la mort de ce roy, qui se nomera Charlemaine, vendront cil de ponent du berquil de la mer [Latins], et toudront mout de terre a celle orde gent [Sarrazins], et gaaigneront Rabata[2] [Anthioche] et la cité du filz Dieu [Jherusalem], et pluseurs d'euls retourneront en ponent, et li autre demorront en la terre et la tendront un grant tens après. Et après vendra un dou levant[3] [Salahadins][4], et gaaignera mout de terres au peuple du filz Dieu [Latins] et la digne cité [Jherusalem], et après un temps istra une orde gent d'entre deus montaignes[5] [les Tartarins], et toudront tout le levant. Et après ce temps istra un roy de celle orde gent de Trabas [Babiloine], qui fera mout de diversités au peuple du fils Dieu, et si toudra aus crestiens mout de terres, et confondera Rabata [Anthioche] et les metra en grant destrece.

Jusqu'à présent Sidrach a annoncé des événements réels, au moins en gros, et dont les plus récents ne dépassent pas le premier tiers du XIIIe siècle. Ce qui suit, impliquant le départ du pape et de l'empereur pour la croisade, et ne s'arrêtant qu'à l'Antéchrist, appartient évidemment à l'ordre

[1] Au lieu de « la terre », B : « Thunes ».

[2] Dans A, « Rabraca »; dans B, « Ra« biata »; Vérard : « Trabata ». Sans doute pour Riblata, qui désigne parfois Antioche dans la géographie pseudo-biblique des croisés. Voy. *Hist. occid. des Crois.*, I, 169, note.

[3] B : « un roi dou levant ».

[4] B : « Salabadine ».

[5] C'est la célèbre légende des « portes « de fer », derrière lesquelles Alexandre avait enfermé, entre deux montagnes, les peuples de Gog et de Magog, et que les Tartares auraient réussi à briser.

des fables, sauf, au début, une réminiscence de la quatrième croisade, et indique les aspirations du temps, non des événements accomplis :

Le roy demande : Que devendra il plus? Sidrach respont : Cil de ponent [François], après un tens, passeront la mer a grant force, pour gaaigner la cité de Jherusalem, et iront autre part[1], et riens ne feront, et retourneront arriere, et a ceste gent [Sarrazins] ne sera demourée seignourie franche que Trabas [Babiloine], et ce sera lor derreain pooir, lor fin; et après un poi, cil de ponent [Frans] passeront la mer et gaaigneront la terre toute par force et par grant gent et toutes les fortresces, et le tendront un grant tens, et un d'eulz tendra la terre devers ceus qui istront d'entre deus montaignes; car entre celui et ceulz n'ara que un flun [Aigues froides][2], qui vient d'orient. Cel home demandera une gentil dame de Trabas [Babiloine] pour fame; cil qui sera seigneur de la terre ne li voudra donner; celui ara grant despit et pensera de la terre traïr, et mandera a ceulz des deus montagnes [Tartarins] que il leur donra passage et sera en leur aide, et qu'il passent a prendre la terre de force et qu'il chaceront ceulz qui seront croiant en Dieu. Mès cil de Babiloine istront hors contre ceulz des deus montaignes, et, par la force de Dieu, les desconfiront et chaceront outre le flun [Aigues froides], et prendront celui qui les ara traïs. Après un temps, cil des deus montaignes s'acorderont avec autres gens, peuple du fil de Dieu [Grigois], pour gaaignier la cité de Trabas [Babiloine], et venront a grant force et gaaigneront toute la terre dedens et defors Trabas [Babiloine], si que il ne leur remaindra que une cité sur la mer [Alixandre] et une forteresse sur la terre [Craf de Montroial][3], et tueront mout du peuple du filz de Dieu [Latins], et leur toudront toute la terre, et la tendront un grant tens, et feront mout de richesce en la cité du fil de Dieu [Jherusalem]. Après un tens, cil de ponent [Latins] par grant vigueur et par grant jalousie se assambleront mout grant gent, car la guerre sera finee entr'euls, et de celle grant gent s'assambleront en deus parties, et se partiront. L'une partie ira a ceulz [Grigoys] qui aideront ceulz des

[1] Allusion à la quatrième croisade.

[2] Probablement l'Euphrate, par une sorte de jeu de mots. *Hist. occid. des Croisades*, t. II, p. 638 : « Li Tartarin « s'en fouirent, et ne sot l'en mie qu'il « devindrent. Aucunes gens disoient que « il s'en estoient fouï jusques a un leu « bien loing que l'on apele *As Froides « Iaues.* » Il s'agit là de la victoire remportée en 1260, en Galilée, sur les Tartares par le sultan d'Égypte Cothouz; mais il est clair que ces « Eaux froides » avaient depuis longtemps leur place dans les légendes que l'imagination populaire avait groupées autour des Tartares. Le fleuve des *Aigues froides* est également présenté comme faisant frontière entre les Tartares et les Sarrasins dans plusieurs passages des *Gestes des Chiprois* (p. 209, 210, 296).

[3] Vér. et A : « de l'Hospital »; plus bas : « Morial ». Il faut lire *Crac*. C'est Schaubak, près de Pétra.

deus montagnes [Tartarins], et leur todront une grant partie de leur terre [Romanie]. L'autre partie voudront avoir gens qui tenront la terre sur mer [Alixandre], et il iront contre leur anemis et les desconfiront malement, et leur toudront la terre, et iront après eulz près de la terre des XL chiés [Baudat][1], et la demorront en tout deus ans, et tousjours venra aide a leur anemis, et par un jour de merquedi s'encontreront l'un encontre l'autre. La premiere bataille gaaigneront le peuple du filz Dieu [Latins], et de demi jour en avant leur anemis aront vigueur sur eulz et les desconfiront malement, et les chaceront dedens leur terre, et en tueront mout, et mout en seront noié au flun passer [Aigues froides], et se repaireront en leur terre en ponant. Cil passeront outre le flun et leur toudront autre fois la terre au filz de Dieu [Jherusalem] et Trabas, et ne leur demorra que celle cité [Alixandre] qui est sur la mer et la fortcrece qui est entre les deus montaignes [Craf de Montroial]. Nouvelles iront autre fois en ponent, et il aront grant duel et grant tristesce et s'adoberont autre fois atourné pour passer la mer.

Et, a l'acomplissement de III ans et V mois, passeront les gens o mout grant force, et passeront avec eulz le pere et la maison au fil de Dieu [pape] et mout de roys et mout de seigneurs et le roy de lor roys [empereur][2], et gaaigneront toute la terre, et geteront leur anemys hors et les chaceront jusque a celle meïsme terre [Baudat] ou il furent premier desconfit, et la demorront et s'enforceront tousjours et les autres d'autre partie entour XII moys[3]. Et, par un jour de diemenche, s'encontreront, et le pere [pape] de la maison du filz de Dieu istra a son peuple et le commandera a ferir el non Dieu, et il ferront sur eulz et les desconfiront malement, et celle sera la plus aspre journee [bataille] du monde, et en tueront mout, et les iront chaçant XXXVII jours[4], tant que il venront a un arbre sec, et la demorront cinc mois, et vitaille leur vendra de toutes pars, car toute la terre seignourieront, et le plus de la gent convertiront a la foy du filz Dieu, et cil qui convertir ne se voudront a l'espee les ocirront. Et se les pierres et les herbes eüssent langues, elles deïssent : « Tués ces mescreans, qui el filz Dieu ne « acroient. » En cinc moys leur anemis s'assembleront et vendront contre eulz, et autre fois seront desconfis, et en tueront tant que de dis n'en eschapera que un, et les chaceront jusques au grant arbre sec. Les uns prendront autre chemin, et se metront en la terre de leur nations [Got et Magot][5]; de quoi le plus d'eulz seront. Les autres iront en celle terre dont il issirent, et les autres se perdront au desert [Tartars]. Quant le peuple du fil Dieu, cil de ponent [Latins], seront a l'arbre sec, si demor-

[1] Vér. : « Vindat »; B : « Baudrac »; plus bas : « Baudac ». C'est Bagdad.

[2] Vér. et A : « li roy de la loy ».

[3] B : « XIII ». Vér. : « VII moys ».

[4] B : « XXVII ».

[5] A : « Gogaina ou Gogania »; B : « Joriame ou Jorianie ».

ront la entour deus mois, et tousjours la vitaille leur vendra de toutes pars, et le salut de tout le peuple communal, pour la grant honte et la grant doutance que eulz aront, si diront en leur langage : « Dieus vos « saut! » En celui jour [pasque] que le filz Dieu ressuscitera de mort a vie, le peres [pape] et la maison du filz de Dieu fera sacrefice de Dieu [messe] a cel arbre sec, et a celle heure que il fera sacrefice, li arbres reverdira et jetera fueilles et fleurs. Adonc saront que la grace Dieu est descendue sur euls. Et c'est la senefiance que il aront revengié la honte et l'injure que cil fesoient a Dieu de ceulz que il ocistrent. Adonc se metront a aler après leur anemis, et iront de l'arbre sec xxv journees, et puis s'en repaireront arriere. Il y ara deus arbres sès; il iront au plus loing, lequel sera si gros que set hommes ne le porront embracier, et sera par dedens cavé, et si est près d'un desert ou le soleil ne demeure que une heure, et est au chief du levant. Adonc establiront gent par toute la terre pour elle garder, et repaireront arriere en la terre du fil Dieu [Jherusalem] et Babiloine. Après istront Yndiens, et toudront une partie de la terre d'une gent creant en Dieu [Nubiens]; cil manderont querre secours au seigneur de Trabas [Babiloine], et leur mandera grant secours, pour ce qu'il seront creant el fil Dieu, et les desconfiront et prendront mout des leur, et moult en convertiront en la foy du filz Dieu, et devendront sujès au seigneur de Trabas [Babiloine], pour le secours que il leur fera. Après un temps, cil des deus montaignes [Tartarins] s'acorderont avec ceulz du ponent [Latins], et devendront bons amis ensamble. Adonc seront les seigneurs de tout le monde en bonne pais, et tuit seront subjès a ceulz de ponent [Latins], et ce durra un tens. Après vendront unes gens grans, mout desconoissans, et seront ydolatres, et feront mout de mal au peuple du filz de Dieu [crestiens], et gaaigneront la terre jusque cel meismes flun [Aigues froides]. Sur ce s'assambleront trois nations du peuple du filz de Dieu [crestiens]; si iront contre eulz, et les metront a neent, et ce qui demorra d'eulz il se convertiront a la foy du fil de Dieu. Adonc partiront la terre dela cel meismes flun [Aigues froides], et repaireront en la vile du fils Dieu [Jherusalem], et aront bonne amour et bon acort entr'euls, et par leur grant loiauté chascun voudra donner la seignourie a l'autre, et nul d'eulz ne la voudra retenir pour faire honeur a l'autre. Et sur cela ou il seront, a un jour, a une grant assamblee pour ce fait, si leur vendra une vois et leur dira : « Que chascun face sacrefice, et que il soit mis sur « son siege [auter]. Cel sacrefice qui sera pour lui sacrés, il sera sei- « gneur et regulier[1] des autres. » Et il ainsi le feront. Le sacrefice de ceuls de ponent [Latins] sera pour lui sacrés, et il seront adonques du premier seigneur en la seignourie, et les autres aront joie, et sera drois et raison qu'il seront seigneurs des autres, car il seront devant seigneurs

[1] B : « regior ».

et puissans, et pour leur humilité et loiaulté voudront donner leur pooir aus autres, et nostre sire regardera que il seront plus dignes des autres, si leur confermera leur seignourie. Et cel tens nos creons que ce sera après la naissance dou faus prophete [Antecrist] fil au diauble. Après ce tens, mout de cités s'abismeront, et mout de montaignes se descocheront, et mout de gens naistront, et mout de desloiautés et de fausetés se feront, et moult de provinces s'ardront, et ce seront les entreseignes de la venue du faus prophete.

Une autre question (n° 687; A, 718) suppose, comme les précédentes, que les croisades durent encore :

Le roy demande : Qui seroit creant en Dieu et morroit pour lui en bataille, seroit il sauf? Sidrach respont : Cil qui Dieu croient et meurent pour lui, il sont sauf, et se il muerent por lui en bataille ou pour sa creance maintenir, il sont sauf, ja soit ce que il eüssent loier d'autrui; car il porroit estre que il seroient povres, et ne se porroient maintenir en ceste bataille, se il n'avoient gaiges d'autrui. Mès cil qui vont en bataille por Dieu et vuelent gaaignier honeur et valeur en celle bataille a leur cors, et se metent en peril de leur cors pour honeur et pour avoir, cil ne muerent pas pour Dieu seul, ains muerent pour Dieu et pour honeur de leur cors; si sont sauf, mès il n'ont mie si grant merite comme cil qui muerent pour Dieu tant seulement, et avec tout ce, il doivent bien estre repentant de leur pechiés.

On le voit, les espérances chrétiennes, à l'époque où écrit le faux Sidrach, sont encore dans toute leur force. On espère que la concorde va se faire entre les princes chrétiens, que le pape et l'empereur vont partir pour la Terre sainte. Les grandes disgrâces des Hohenstaufen n'ont pas encore eu lieu. L'émotion causée par les invasions des Tartares est dans toute sa fraîcheur. Il paraît bien que saint Louis n'a pas fait son apparition dans le monde religieux (1245). Encore moins Bibars semble-t-il avoir commencé la série de ses foudroyants succès (1260). Tout cela cadre bien avec la date de 1243, donnée comme celle de la rédaction du livre.

L'histoire naturelle et la pharmacopée de Sidrach mériteraient une étude particulière (notez la réglisse, Vér., n° 342; A, n° 347). Il connaît la boussole (n° 553; A, n° 571; B, n° 422)[1]. Nous avons vu, à diverses reprises,

Histoire litt. de la France, t. XXX, p. 577.

[1] A : « Pourquoi va le fer vers l'estoile qui guie » (Vér. : « qui guide »). B : « Porquoi va le fer a l'estoille guioire, c'est la tramontaine ».

XIVe SIÈCLE.

que sa géographie a traversé les transcriptions hébraïques et arabes. Aux exemples cités ajoutons : « l'île Arbaf en la « parfonde Inde » (Vér., n° 702; A, 733); les noms des quatre parties du monde (Vér., n° 14; A, n° 14; B, n° 10), *Saans* ou *Sanaaf, Carboham, Gramast* ou *Gramaf* ou *Triamaf, Trobissamef* ou *Throchissamef*[1]; la circonstance qu'Adam fut créé, mourut et fut enterré à Hébron (n° 16). La manière dont furent faites les premières tenailles (n° 147; A, n° 148) rappelle un passage du Talmud. La question sur les langues (Vér., n° 765; A, n° 799) mérite d'être citée :

Le roy demande : En quel langaige nomma Adam les choses? Sydrach respont : Diex fist toutes choses, et Adam les nomma en son langaige, et ce fu en ebrieu; mès, après Noé v cens et LV ans, ot un sage home, qui ot non Ranahom[2], qui trouva par son sens cest langage que nous parlons, en une contree entre Ynde et Perse qui est apelee Mogar, et autre langaige venront après nous au temps qui est a venir.

Après la dernière question, l'auteur abandonne un moment sa fiction et parle en son nom personnel :

Or avons nous assés seü et demandé des choses que nous ne savions pas, les quelles sont au profit du cors et a la salvation de l'ame; et si poons bien huimès penser de nostre fet lequel nous avons entrepris de faire, et pour ce nous somes a ceste estrange terre. Or retournons au fait du roy Boctus.

Boctus, avec l'aide de Sidrach, réussit à bâtir la tour. Garaab ou Garaad se soumet. Boctus lui pardonne, à condition qu'il se convertisse au vrai Dieu. Garaab, avec l'aide de Sidrach, devient un véritable apôtre; mais, après leur mort, tout le monde retourne aux idoles.

On a supposé que le livre actuel de Sidrach eut un prototype hébreu ou arabe. Certes, pour expliquer certaines particularités, il serait commode d'admettre un original arabe ou hébreu, composé en Espagne, dont un théologien chrétien aurait ensuite pris le cadre pour y verser toute une série de questions purement chrétiennes. Le titre عين العلوم

[1] Ces *f* (pour *s*), à la fin des mots, sont une constante faute du manuscrit B. Les lettres... *issames* répondent sûrement à الشمس, le soleil. Il n'est pas impossible que dans *Carboham* se cache le mot غرب, *garb* « l'ouest ».

[2] L'édition de Vérard porte : « Tana, « lequel homme ».

est commun dans la bibliographie arabe. L'expression « le « serf Dieu Sidrach », « son serf Sidrach », semble traduite de l'arabe عبده سدراك. Comparez en grec ὁ δοῦλος τοῦ Θεοῦ Σεδράχ, ou τοῦ δούλου σου Σεδράχ. La fable de livres secrets, exploités par des gens qui en gardent le monopole, est fréquente en Orient. On est aussi par moments tenté de se demander si les deux prologues sont de la même main, si le christianisme de Sidrach, miraculeux à sa date, n'est pas la conséquence d'un remaniement postérieur. Mais la littérature hébraïque du moyen âge, maintenant si bien connue, n'offre aucun cadre de ce genre. Les fables de Ben-Sira sont d'un tout autre ordre. Des juifs purent fournir des matériaux à notre compilation, mais il n'y a jamais eu, à ce qu'il semble, de Sidrach hébreu. Le cadre et les questions paraissent avoir été composés en même temps par un clerc chrétien.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 501 et suiv. — Steinschneider, loc. cit., p. 245.

Nous avons exprimé plus haut l'idée que le livre de Sidrach pourrait bien avoir été fait à Lyon. L'absence de toute mention du roi de France, la conception de l'Empereur comme chef de la chrétienté, fortifieraient ce soupçon. Lyon n'appartint à la France qu'à partir de 1306; jusque-là elle fut terre d'Empire. Ce Jean Pierre de Lyon qui, vers la fin du prologue, apparaît obliquement, si l'on peut s'exprimer ainsi, et semble nous dire avec un sourire : « C'est « moi qui ai tout fait », peut fort bien, nous le répétons, être l'auteur véritable de Sidrach. La précision des détails qu'il nous donne sur les affaires d'Orient s'expliquerait par la situation qu'il occupait auprès du patriarche d'Antioche, lequel, il ne faut pas l'oublier, fut mêlé aux affaires du concile de Lyon de 1245. La conception de l'histoire qui fait la base du livre, ces Grecs, non distincts des Romains, qui sont le peuple chrétien antérieur à l'islam et dont les débris ne se voient plus qu'en Romanie, sont bien une idée orientale, fondée en bonne partie sur l'équivoque du nom de « Romains », porté par les Grecs du Bas-Empire.

Cette origine lyonnaise de Sidrach se concilierait aussi fort bien avec une autre conjecture, que nous nous bor-

IMPRIMERIE NATIONALE.

nons à proposer, sans prétendre l'appuyer sur une démonstration qui demanderait trop de place et des recherches trop spéciales. La Bibliothèque nationale possède, sous le n° 1158 des manuscrits français, une rédaction provençale de notre livre, dont Raynouard a fait usage pour son Lexique, et dont M. Bartsch a imprimé quelques chapitres. M. Bartsch dit, à cet endroit, que le livre de Sidrach existe « dans de nombreux manuscrits latins et français ». C'est là une assertion faite à la légère : nous ne connaissons pas de manuscrits latins de Sidrach, et le livre appartient visiblement à la littérature vulgaire, bien que l'auteur fût peut-être un clerc. La rédaction du n° 1158 a jusqu'à présent été considérée comme une traduction du français; nous serions portés à croire qu'elle nous représente la rédaction originale. Certains passages semblent plus clairs et plus corrects dans le provençal que dans aucun des manuscrits français, et l'obscurité ou l'incohérence que ceux-ci s'accordent à présenter peut fort bien remonter à un contresens du traducteur. Donnons-en un exemple :

Bartsch, Chrestom. prov., col. 309 à 314; le même, Grundr. zur Gesch. der prov. Literat., p. 92.

Ms. 1158, fol. 101 b.

Lo rey demanda per que femna sy dona leu joja e leu dol. Sydrac respon : Femna en aquest segle si dona leu joja e dol per bona razo plus que hom no fa; quar femna a lo sanc e la cervela plus leugieiramen [mogutz?] que hom, e es ayssi coma la syma en l'arbre que s'enclina pel ven ad aquela partida on sy vol; e femna es tals que de petita cauza que veja o auja ela trembla tota, per lo sen [1] que a [frevol]; quar la frevoleza de so sen lhi fai tost aver joja e tost dol; e si fos savia coma hom feiria ne hom bailieus e senesquals e jutges e senhors; e per aquesta razo quar non an gaire de sen ni fermetat en lor, ans so volatgas de coratge, sy demora a far[2], quar mantenen descuebri so que aura vist e auzit; e per so sy dona tost joja e leu dol, et enans serion desseubudas cen femnas que us savis hom.

Ce morceau n'a rien de bien remarquable, mais il présente un sens suivi et satisfaisant. Dans les manuscrits français (A 503, B 359, Vér. 488), la question est posée beaucoup moins nettement : « Le roi demande pourquoi

[1] Le manuscrit porte *sanc*.
[2] Bartsch, qui donne ce passage, imprime à tort *afar*.

« les femmes ont la joie et le deuil de ce siècle. » Plus loin, le provençal dit très clairement que si les femmes étaient aussi sensées que les hommes, on leur confierait des magistratures comme aux hommes; mais, « parce qu'elles n'ont « guère en elles de sens ni de fermeté, mais sont volages de « caractère, cela demeure à faire », c'est-à-dire « cela ne se fait « pas ». Cette phrase paraît n'avoir pas été comprise du traducteur français. La première rédaction, conservée dans le manuscrit B, veut être littérale, mais n'a pas de sens : « Et « por ce qu'elles n'ont gaire de sens et sont volaiges de cuer « se laissent a faire. » La rédaction du manuscrit A et de l'édition Vérard a supprimé ce dernier membre de phrase devenu inintelligible, et porte simplement : « Et por ce que « elles n'ont gaires de sens sont elles volages de cuer. »

Une comparaison semblable faite sur d'autres passages donnerait plus d'une fois, croyons-nous, les mêmes résultats. Malheureusement le manuscrit 1158 est unique [1], et, outre qu'on n'y retrouve pas un grand nombre des questions des manuscrits français, le texte en est si déplorablement altéré qu'il est souvent impossible d'en rien tirer d'utile. A titre de spécimen, nous reproduisons ici le prologue, où on pourrait espérer trouver quelques renseignements précieux, et qui est écourté de la plus étrange façon. En rapprochant ce morceau du prologue donné plus haut, on verra que le copiste du manuscrit 1158 avait sans doute sous les yeux un manuscrit endommagé du commencement, et qu'il a recousu à sa manière quelques phrases qui, telles qu'il les donne, font à peine un sens quelconque.

Auziretz las belas respostas que fazia Sydracs a tot so que hom lhi demandava. Don las gens del emperador Frederic sy meravilhavo mol que tan gran syencia pogues esser en lhuy; per que il lor fetz entendre que el avia en son thesaur un lhibre quel rey d'Espanha avia trames a son ansesor, las quals gens o comtero a l'emperador. Aladonx l'emperaires fo molt curos d'aver lo lhibre, e mandet un messatge al senhor de Tonis en pregan que lh'evie lo dih lhybre, e mandet un messatge.

[1] Un autre manuscrit, cité par M. Chabaneau (*Le Roman d'Arles*, p. 3), est traduit du français.

Lo senhor de Tonis lhy mandet (*lacune*) que saubes escrieure sarrazi e laty. Adonx l'emperaires lhi trames un fraire maior (*sic*) de Palerna quel traslatet en lati e l'aportet en lati el portet a l'emperador. E la cort de l'emperador avia un clerc d'Antiocha que avia [nom] Theudors lo filosofhe que fo molt auitz de l'emperador, que fetz tan que traslatet aquest libre e trames lo a la patriarcha d'Antiocha.

Le prologue ainsi défiguré ne peut nous donner aucun renseignement utile; d'autre part, le morceau sur les croisades, qui aurait été l'objet d'un rapprochement intéressant, manque dans le manuscrit provençal, qui est gravement incomplet de la fin. Nous ne pouvons donc rien affirmer sur le rapport des deux versions; mais nous sommes portés à croire qu'une comparaison attentive donnerait l'antériorité, non au manuscrit 1158, mais à la rédaction qu'il représente fort imparfaitement. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on écrivît à Lyon, au XIIIe siècle, en provençal : entre les deux langues littéraires du nord et du sud de la France, les écrivains des régions intermédiaires s'orientaient diversement.

Une première rédaction de Sidrach en provençal expliquerait aussi, si le livre est de 1243, qu'il n'apparaisse que si tard dans la littérature comme dans les bibliothèques de la France du Nord. Assurément Jean de Meun, qui recherchait partout avec avidité, vers 1275, les éléments de son encyclopédie satirique, n'aurait pas négligé, s'il les avait connues, les réponses du philosophe omniscient qui, entre autres choses, débitait de si belles maximes sur les femmes. Si au contraire on admet que le livre ne fut traduit en français que vers la fin du XIIIe siècle, on comprend le silence gardé jusque-là, et qui autrement contrasterait d'une façon singulière avec le grand succès attesté aussitôt après. On comprend aussi que de l'original écrit en provençal, langue qui sortait de l'usage littéraire, il ne se soit conservé qu'un manuscrit, tandis que tant de manuscrits français attestent la vogue du livre dans sa nouvelle forme.

Cette vogue ne se borna pas à la France. Au XIVe et au XVe siècle, de nombreuses traductions attestèrent que l'ou-

vrage répondait encore parfaitement à l'état d'esprit du temps. Les versions italiennes furent nombreuses. Il est remarquable que les premiers imprimeurs italiens ne les reproduisirent pas; leur attrait exclusif pour l'antiquité ne leur laissait aucun goût pour ces œuvres gothiques et barbares. Une de ces traductions, en dialecte siennois[1], a été publiée à Bologne (1868) par M. Adolfo Bartoli, dans la collection des *Opere inedite o rare dei primi tre secoli della lingua*. M. Bartoli annonçait un second volume de bibliographie, de dissertations, de glossaires, qui malheureusement n'a pas vu le jour. Une version flamande ou hollandaise, dont il existe plusieurs manuscrits, a été imprimée au moins trois fois : Leide (1495), Deventer (1496), Anvers (1540). Au XVe siècle, il fut fait de Sidrach une version anglaise en vers. L'auteur s'appelait Hughe de Campedene. Elle a été imprimée en 1510, à Londres, par Thomas Godfrey. Il en existe un abrégé, également en vers.

Petit, Bibliogr. der middelnederlandsche Taal- en Letterkunde, numéro 445.

Ward, p. 915 et suiv.

Ward, p. 919; Brunet, tome V, p. 607.

C'était là un succès disproportionné avec la valeur réelle du livre. Sidrach touche à toutes les questions des sciences morales et des sciences naturelles; il n'en est pas une seule sur laquelle il apporte quelque trace d'esprit ou d'originalité. M. Steinschneider remarque avec raison combien le questionnaire du faux Sidrach est inférieur, par exemple, aux questions naturelles d'Adélard de Bath, qui écrivait pourtant cent cinquante ans plus tôt. La philosophie, pour notre auteur, ne s'élève pas au-dessus d'un grossier charlatanisme; il n'a pas même le soupçon de la science véritable, de son objet et de ses méthodes. Sur les nombreuses questions auxquelles il répond, il n'en est peut-être pas une que nous résoudrions comme lui ou, pour mieux dire, que nous poserions comme lui. La chaîne des idées reçues empêche chez lui toute pensée originale. Un manque absolu de talent et de goût fait de son livre un des plus mal composés d'une époque où l'art de bien faire un livre était assez peu connu.

[1] Un manuscrit italien appelle Sidrach *filosofo e strologo di Siena* (Bartoli, p. XXVI). C'est là probablement une faute pour *Siria*.

Ces défauts, naturellement, ne détruisent pas l'intérêt historique de l'ouvrage. Le « roumans de Sydrach », par ce qui s'y trouve et par ce qui y manque, est un document important pour l'histoire des idées et de la science. Une édition critique, dans laquelle on essayerait de le rapprocher autant que possible de la forme où l'auteur l'écrivit, serait un travail utile à plusieurs égards.

Ern. R. et G. P.

JEHAN MAILLART,

AUTEUR DU ROMAN DU COMTE D'ANJOU.

Le roman du Comte d'Anjou n'avait été connu jusqu'à ces derniers temps que par un seul manuscrit, le n° 765 du fonds français de la Bibliothèque nationale (ancien Colbert 3075 et français 7182[5]), manuscrit postérieur de plus d'un siècle à l'ouvrage, présentant des formes de langage rajeunies et des leçons souvent fautives (on en verra tout à l'heure un exemple). Tout récemment, la Bibliothèque nationale a acquis en Angleterre un autre manuscrit, celui-là du XIVe siècle, plus correct de toutes façons et ne présentant pas diverses lacunes qui se remarquent dans le manuscrit 765, entre autres une lacune de trente-six vers au folio 20 v°. C'est d'après ce manuscrit, qui porte le n° 4531 des Nouvelles acquisitions du fonds français, que nous ferons nos citations, sauf à le corriger çà et là par quelque leçon préférable du manuscrit 765[1]. C'est d'ailleurs au manuscrit Nouv. acq. 4531 que nous devons de connaître le véritable nom de JEHAN MAILLART.

[1] Les deux manuscrits sont apparentés de très près; mais il ne paraît pas que le plus récent dérive du plus ancien. Tous deux remontent à une même copie, qui avait déjà des fautes.

A ce nom l'auteur du Comte d'Anjou a joint l'indication précise de l'année où il a terminé son œuvre et la mention des grands seigneurs auxquels il en a fait hommage et pour lesquels il l'avait entreprise. Il a composé le roman que nous allons essayer d'apprécier à la demande d'un baron du Beauvoisis, Pierre de Chambli, seigneur de Wirmes, aujourd'hui Viarmes (Seine-et-Oise); mais l'ouvrage ne fut achevé qu'après la mort de celui qui devait en récompenser l'auteur :

A la requeste et la priere Fol. 63 r°.
Du preudon a la liee chiere,
Le seigneur de Wirmes jadis,
Dont l'ame soit en paradis,
Qui volentiers ooit retraire
Tout biau dit et bon exemplaire,
Et d'armes ot la connoissance
Autant com nul qui fust en France,
Ce dit a rimoier empris.
Se je n'en suys montez en pris,
Ne s'en doit ja nul merveiller,
Coment qu'assez m'ait fait veiller;
S'encor fust li prodons en vie,
M'entente estoit que quant fornie
Eüsse m'emprise et outree
Je li eüsse presentee.

A défaut du père, c'est au fils que l'auteur devait offrir ce poétique hommage, qui, si nous en croyons son assertion réitérée, avait exigé de longues veilles :

Pour ce a son filz, qui l'eritage
De Chambly tient en seigneurage,
Qui touz biaus diz set bien entendre
Et connoist qui est a reprendre,
Si luy pry com a mon seigneur
Qu'aussi come se un greigneur
Maistre et de plus grant renommee
Que je ne suy l'eüst ditee,
Il la veuille en gré recevoir. . .
Veillier m'a fait et labourer,
Tant qu'il ot sa perfection

En l'an de l'incarnation
.M. CCC. et .IIII. foiz quatre,
Sanz rienz adjouster ne rabatre.

Douët d'Arcq, Inv. des sceaux, n° 1694; Boutaric, Actes du Parlem., n° 7533; P. Paris, Man. franç., t. VI, p. 42; Guiart, Br. des roy. lign., v. 20439.

Le protecteur de notre poète était un assez haut personnage. Nous le voyons désigné depuis 1302 comme chambellan du roi; en 1303, il prend part à la bataille de Courtrai, et il est un des seigneurs chargés de poser les bases d'un traité de paix entre la France et l'Angleterre; en 1304, il combat bravement à Mons-en-Pevèle, et Guillaume Guiart, en le mentionnant, remarque qu'il était très bien en cour. Les vers de notre auteur nous prouvent que Pierre de Chambli était mort avant 1316, et que c'est par conséquent après sa mort que Philippe V réunit à la couronne des biens que ce seigneur s'était fait donner par Philippe le Bel. En 1320, nous voyons sa veuve, Jeanne de Machau, qualifiée de dame de Viarmes, tandis que la terre patrimoniale de Chambli était restée, comme l'a dit notre poète, à Pierre, l'aîné de ses nombreux enfants. C'est à lui, en 1316, que le roman du Comte d'Anjou fut envoyé par Jehan Maillart, qui nous a donné son nom à deviner dans les vers suivants :

Boutaric, Actes du Parl., n° 7535.

Ibid., nᵒˢ 5935, 6138, 6426.

Fol. 62 v°.

Je qui a ce dit rimoier
Ai voulu mon dit emploier
Et lonc temps y ay mis m'estude,
Conment que mon enging soit rude,
Vueil qu'en puist en ce meismes dit
Trouver mon non sans contredit,
Qui avoir en veult connoissance,
Et mon seurnon sanz decevance.
Je n'ai pas mout *han*té tel chose,
Ainz pesche au *mail l'art*, qui enclose
N'est pas en moi, ne la science
Par quoi sache sy grant sentence
Si a droit en rime conprendre
Qu'il n'i ait assez a reprendre.
La besongne le sens descuevre;
Por ce pri tous ceulz qui cest uevre
Verront, quant en leur mains cherra,
Qui male fachon y verra,

Que il ne vueille ma rudesce
Reprendre par trop grant aspresce,
Ainz me deport courtoisement
Se j'ai parlé trop rudement,
Et se l'ueuvre est mal acoutree;
Car ainz qu'ele ait esté outree
Ne que la puisse avoir parfaicte
Mainte reposee y ay faicte,
Trois anz tout plainz, tel foiz avint,
Et bien des autres y avint,
L'une greigneur et l'autre mendre,
Car ailleurs avoie a entendre;
Si faulte y a, n'est pas merveille,
Car a la foiz home sommeille. . .

Enfin, pour mieux donner les moyens de retrouver son nom, il ajoute :

Qui voudra son senz esprouver
A mon non en ce dit trouver
Et mon seurnon prengne avisance
Puis le vers ou est *decevance*
En deus versez qui après viennent
Assez tost et sy s'entretiennent;
Car illecques les trouvera
Qui soubtilment i gardera;
Si n'est pas la soubtilleté
Moult grant. . .

Assurément la « soubtilleté » n'est pas impénétrable; cependant elle n'avait pas été devinée jusqu'ici, le seul manuscrit que l'on connût ayant précisément défiguré le second vers de l'énigme, en y supprimant le mot essentiel « mail »; aussi avait-on appelé notre auteur Alart Peschotte ou Peschanté, Jean ou Jeanin Alart. Nous lui restituons son vrai nom, qui d'ailleurs, isolé de toute circonstance biographique, n'offre pas un grand intérêt. Romania, t. XIX, p. 106.

Il n'en est pas de même de celui de ses patrons. On est bien aise de savoir que Pierre de Chambli, ce vaillant guerrier et ce serviteur dévoué de Philippe le Bel, avait, ainsi que son fils, du goût pour les romans et pour la poésie.

C'était lui-même qui avait raconté à Jean Maillart l'histoire dont il le priait de faire un poème :

Fol. 1 r°.

Ceste aventure, c'est la somme,
Oy conter a un preudomme
Digne de foy et de creance,
Grant sires en la court de France,
Sage, riche et de grant value,
Qui me pria que tant feïsse
Pour li qu'en rime la meïsse;
Et je, pour sa volenté faire,
Et que cil qui l'orront retraire
Pour la biauté et l'acordance
De la rime i truissent plesance,
Me sui je volus entremetre
De l'aventure en rime metre.

Jean Maillart s'est efforcé de redire fidèlement ce qu'on lui avait conté; il a poussé le scrupule jusqu'à ne pas donner de noms à ses principaux personnages, sans doute parce qu'il n'en trouvait pas dans sa « matière ». L'intérêt du récit en a souffert, et l'attention du lecteur en est quelque peu déroutée. On se perd dans ces répétitions de comte et de comtesse d'Anjou, de Chartres ou de Bourges. Le titre même que l'auteur a donné à son œuvre n'est pas heureusement choisi; il l'appelle « le dit du comte d'Anjou » :

Fol. 63 r°.

Ci faut le dit du noble conte
D'Anjou.

Cependant, comme on le verra, le comte d'Anjou meurt presque au début du poème, et c'est sa fille, appelée tout le temps par le poète « comtesse d'Anjou », qui en est la véritable héroïne. Nous avons dû respecter la désignation choisie par Jean Maillart; mais déjà le copiste du manuscrit 765 en avait reconnu l'inexactitude, et, tout en conservant les vers ci-dessus, avait terminé par cette note : « Explicit le rom- « mant de la contesse d'Anjo. » Quoi qu'il en soit, nous allons donner de ce roman, qui compte environ huit mille vers, une analyse que nous tâcherons de rendre aussi claire que possible.

Voici les vers par lesquels il débute :

Maint ont mis leur temps et leur cures
En fables dire et aventures :
Li uns dit bourdes, l'autre voir,
Si com il sevent concevoir.
Li uns de Gauvain nous raconte,
L'autre de Tristan fet son conte,
Li uns d'Yaumont et d'Agoulant,
L'autre d'Olivier, de Rollant,
De Perceval, de Lancelot,
De Robichon et d'Emmelot;
Li auquant chantent pastourelles,
Li autre dient en vielles
Chançons royaus et estampies,
Dansses, notes et baleries,
En leüt, en psalterion,
Chascon selonc s'entencion,
Lais d'amours, descors et balades
Pour esbatre ces genz malades;
En tels trufes leur temps despendent,
Qu'a nule autre chose n'entendent;
Et nonpourquant sont apelez
Es grans liex et bien ostelés,
Coment qu'a l'ame rienz ne facent,
Fors que l'anui des cuers enchacent
Par leur contes et par leur fables.
Mès en doit choses pourfitables
Et qui les cuers des genz esmuevent
A bien faire quant ilz les truevent
Plus deligenment escouter
Pour soy en bonnes meurs monter ;
Car, avec le bon exemplaire
C'on i ot, doit aussi mieux plaire
Chose qui est vraie prouvee
C'une mençonge controuvée.

Pour notre poète, il entend nous raconter une histoire véritable, qui, tout extraordinaire qu'elle doive paraître, fortifiera la semence des bons sentiments dans l'esprit de ceux qui l'écouteront. Nous allons la raconter après lui.

Il y eut donc une fois un comte d'Anjou et du Maine, dont la terre était estimée à cent mille livres tournois, et

dont la cour était le centre de toutes les fêtes chevaleresques. Ce comte, dont le frère était évêque d'Orléans, avait une fille, merveille de beauté, de grâces et de vertus. Privée de sa mère dès ses premières années, on l'avait confiée aux soins d'une sage et discrète demoiselle, qui l'avait éloignée de tous mauvais penchants :

Fol. 5 r

Et sachiez que pas ne gengloient
Ensamble quant la messe ooient.
Quant revenoient en meson,
Dont s'esbatoient par raison
Honestement et sans outrage.
Un pou raloient a l'ouvrage
De soie dont elles ouvroient ;
Autre foiz aux tables jouoient,
Et aux eschès le plus souvent. . .
Sovent son pere a li jouoit,
Quant lesir avoir en pooit,
Mès en nulle fin n'ateinsist
Au mat, s'elle ne se fainsist.

Ce jeu d'échecs devint fatal à la jeune fille : un jour qu'elle était sur le point de prendre les dernières pièces de la « maisnie » opposée, elle s'aperçut que son père, au lieu de les défendre, était tombé dans une profonde rêverie. Elle essaie de le ramener au jeu ; mais tout à coup il lui déclare la violente et criminelle passion qu'elle-même vient d'éveiller en lui, passion qui demande à être promptement satisfaite. Elle est sa fille ; il a le droit d'être obéi sans réserve. A cette déclaration inattendue, la pauvre fille se signe, et sermonne son coupable père du mieux qu'elle peut, mais en vain ; il lui ordonne de regagner sa chambre, où, dit-il, il ne tardera pas à la suivre pour obtenir, exiger ce qu'elle ne peut s'obstiner à lui refuser. Alors, d'après les conseils de sa « maistresse » ou gouvernante, elle se décide à fuir la maison paternelle par le jardin qui donne d'un côté sur ses appartements, de l'autre sur une grande et haute forêt. Pour dérouter les soupçons, elle feint un malaise subit et fait dresser son lit dans une chambrette éloignée de celle de ses dames de compagnie :

« En celle guarde robe la,
« Fet elle, mon lit me ferez, Fol. 8 v°.
« Et erraument m'i coucherez;
« Car une trop grant frichon sent,
« Et, se nostre sire consent
« Que je puisse un petit suer,
« Garie serai sanz muer,
« Que ja n'en serai es liiens
« Ne es mainz des fusiciens,
« Qui une grant chose en feroient,
« Se ce tantet de mal savoient. »

Ce n'est pas d'aujourd'hui, comme on le voit, que les médecins sont accusés de multiplier leurs visites.

Les pucelles pas ne sejournent,
Que bien tost la chambre n'atornent;
Couvertures y ot mout fines,
De vair et de gris et d'ermines,
Riches orilliers, coustes pointes
Entaillies, belles et cointes,
Custodes et coissins et sarges,
Et tapis ouvrez granz et larges
Si com il affiert a contesse . . .

C'est là qu'elle se retire avec sa maîtresse; pour n'être pas dérangées, elles ferment la porte, coulent la barre et les verrous, emplissent deux « escrins » de diamants, de pierreries, de bracelets, de cercles et couronnes d'or, jusque-là serrés dans une huche voisine. Ainsi pourvues, couvertes de légers vêtements convenables à des femmes qui voulaient voyager à pied, elles descendent dans le verger, et de là s'engagent dans les profondeurs de la forêt :

Deus cours sercos ont endossez. Fol. 9 r°.
Le pont passent et les fossez,
A l'uis du jardin sont venues.

Puis la comtesse (c'est ainsi, nous l'avons dit, que le poète désigne tout le temps son héroïne) laisse le champ libre à ses larmes et à ses plaintes.

Elle regrette tous ceux qu'elle a dû quitter, et même le père qui l'y contraint :

Fol. 9 v°

« Grant duel avrés et grant pitié. . .
« Car je sai bien certainement
« C'onques n'ama plus tendrement
« Pere enfant que vous moi feïstes
« Jusques a tant que vous cheïstes
« En ceste pensee maudite;
« Je prie a Dieu que il vous quite
« Et vous pardoint cestui meffait. . . »

Les deux dames, ayant gagné à la hâte l'autre extrémité de la forêt, se confient à la pitié d'une pauvre vieille femme, qui les reçoit dans sa chaumière et s'empresse de leur accorder ce qu'elles demandent. Il y a de la grâce et un certain sentiment poétique dans ces vers :

Fol. 12 r°.

La bonne femme ont appelee
Et mout doucement l'ont priee
Que de son pain leur vende ou doigne;
Car de mengier ont grant besoigne.
La preude femme les regarde,
Et dist : « Certes, folle musarde
« Pleine de dureté seroit
« Qui son pain vous reffuseroit;
« Car, bien sçay, point ne truandés,
« Combien que mon pain demandés:
« Bien me semble a vostre viaire
« Qui tant est douz et debonnaire;
« Et vo simple contenement
« Monstre certain enseignement
« Que de haut lieu estes estraite. . . »

Le poète, qui semble avoir en grande recommandation les bons festins, prend de là l'occasion de faire rappeler à la comtesse le contraste de l'eau claire et du pain noir qu'on lui donne avec les mets qu'on lui servait auparavant. Ces détails, qu'on a droit de regarder comme un hors-d'œuvre dans la composition, nous intéressent par les lumières qu'ils répandent sur la grande cuisine du XIVe siècle. Ce que nous appelons aujourd'hui viande de boucherie ne tient

aucune place dans l'énumération qu'on va lire, dans laquelle en revanche les poissons forment une troupe presque aussi nombreuse que l'armée de Carême dans son fameux combat contre Charnage :

« Tel vie pas apris n'avoie Fol. 12 r°
« Quant je chiez mon pere mennoie;
« Mès viandes chieres et fines,
« Chapons en rost, oisons, gelines,
« Cinnes, paons, perdris, faisanz,
« Hairons, butors qui sont plaisanz,
« Et venoisons de maintes guises
« A chiens courans par force prises,
« Cers, dains, connins, senglers sauvages
« Qui habitent en ces boschages,
« Et toute bonne venoison.
« Poissons ravoie j'a foison,
« Des meilleurs de tout le païs :
« Esturjons, saumons et plaïs,
« Congres, gournars et grans morues,
« Tumbes, rougès et grans barbues,
« Maqueriaux gras et gros mellens,
« Et harens frès et espellens,
« Sartres grasses, mullès et solles,
« Bremes et bescues et molles [1];
« J'avoie de maintes menieres
« Poissons d'estans et de rivieres . . .
« A poivre, a sausse kameline;
« J'avoye lus en galentine,
« Grosses lamproies a ce mesmes,
« Bars et carpes, guardons et bresmes,
« Appareilliez en autres guises;
« Turtes ravoie en pastes mises,
« Les dars, les vendoises rosties,
« En verjus de grain tooillies,
« Et grosses anguilles en paste,
« Autre foiz rosties en haste,
« Et les gros bequès chaudumez,
« Si com il sont acoustumez

[1] Ms. 765 : « Bamues et becques et « molles ». *Bamue* et *bescue* nous sont également inconnus, ainsi que plusieurs autres de ces noms de poissons, que nos copistes ont évidemment altérés. En tout cas *bremes*, dans notre manuscrit, doit être fautif, puisqu'on retrouve les *bresmes* un peu plus loin.

« Des keus qui sevent les entantes
« De l'atourner; j'avoye tantes
« Que en appelle reversees;
« J'avoie gauffres et oublees,
« Gouieres, tartes, flaonciaus,
« Pipefarses a grans monciaus,
« Crespines, bingnès et ruissoles,
« Pommes d'espices, darioles;
« Et bevoie vins precieus,
« Piment, claré delicieus,
« Citouaudez, rosez, florez,
« Vins de Gascoingne colorez,
« De Montpellier et de Rochelle,
« Vin de Garnache et de Castelle,
« Vin de Biaune, de Saint Poursain,
« Que riche gent tienent pour sain,
« D'Auçuerre, d'Anjo, d'Orlenois,
« De Gastinois, de Leonnois,
« De Biauvoisin, de Saint Jouen;
« Touz ceulz n'arai je mais ouen. . . . »

Après avoir pris congé de la pauvre femme, elles aperçoivent les tours d'Orléans, entrent dans la ville et s'adressent à une prude veuve qui consent à les héberger, a la condition qu'elles se contenteront pour leur coucher de gros draps de chanvre, d'une seule « coute » et d'un seul tapis; c'est là tout ce qu'elle possède. Leur dîner fut d'œufs et de pois réchauffés, triste viande pour d'aussi grandes dames. Toutefois elles ne demandent qu'à rester dans cet humble logis : elles achètent canevas, fils d'or et de soie, et se disposent à travailler de leurs doigts pour éviter les ennuis et les dangers de l'oisiveté.

Ici le poète nous ramène au comte d'Anjou, qui se laisse aller au plus profond désespoir en ne retrouvant plus sa chère fille, en songeant que c'est à lui que sa fuite, peut-être sa mort, doit être attribuée. Le coupable père nous touche par son repentir et par son désespoir. Il refuse, à compter de ce moment, toute nourriture, et se laisse mourir de faim. Après sa mort, le beau comté du Maine et d'Anjou passe par droit d'héritage à son frère, l'évêque

d'Orléans, qui partage honnêtement ses regrets entre le comte, qu'il a vu si misérablement finir, et sa nièce, dont la triste destinée lui demeure entièrement cachée, bien qu'elle séjourne dans sa propre ville.

Cependant les deux dames vivent dans la plus profonde retraite, ce qui explique qu'elles n'apprennent rien des événements qui se passent : jamais elles ne sortaient qu'au point du jour, pour assister à l'office du matin; elle s'empressaient de revenir à leur logis, qui touchait aux murs de l'église. Un jour cependant elles ne purent éviter les regards de quelques jouvenceaux, fils de bourgeois :

Un jour en esté troi ou quatre Fol. 16 v°.
Fiulz de borjois, pour eulz esbatre,
Près de l'ostel ou elles ierent,
Le gieu de bonde commencierent :
L'un fiert l'estuef, l'autre rachace,
Chascon, pour faire bone chace[1];
Assez jouerent longuement.
Estes vous que l'un droitement
En la maison ou elles furent
Feri l'estuef : lors i coururent
Pour leur estuef ravoir arrieres;
Et quant il virent cez ouvrieres,
Dont l'une avoit biauté si grande,
Li uns a la dame demande
Dont elle est et de quel gent nee. . .

La réponse évasive de la « maîtresse » ne satisfait pas nos jeunes libertins, qui pensent, en offrant une bonne somme de deniers, vaincre des scrupules sans doute plus apparents que réels. Pour échapper à leurs obsessions, les deux dames se résignent à fuir Orléans et à chercher ailleurs un refuge plus assuré, non sans avoir convenablement remercié l'hôtesse qui les avait si bien accueillies. Elles prennent le chemin de Lorris, et pénètrent dans la grande forêt qui sépare encore aujourd'hui cette ville d'Orléans. Le jour tombait, la frayeur commençait à s'emparer d'elles, quand

[1] Il semble ici manquer quelque chose dans les deux manuscrits. Les deux vers suivants manquent dans 765.

IMPRIMERIE NATIONALE.

un vieux chevalier, châtelain de Lorris, les aperçoit, les aborde et leur demande

Fol. 18 r°. Dont sont, qui sont, ou vont, que quierent.

La maîtresse se contente de répondre qu'elles sont fort malheureuses, qu'elles n'ont pas l'habitude de voyager par les champs sans compagnie, et qu'elles prient Dieu de leur enseigner une retraite qui puisse les cacher à tous les yeux. Le bon châtelain les fait aussitôt conduire jusqu'à son manoir par deux des sergents qui l'accompagnaient; mais la dame, en voyant la beauté de la jeune aventurière, se méprend sur les intentions de son baron :

Fol. 18 v°.

La dame la jone reguarde,
Pensa que fust une musarde
Qui pour hommes feïst folie
De son corps; lors mellencolie. . .
« Or, dist elle, est il donc ainsi?
« Bien voi mon seigneur que j'ain si
« M'a pour ceste fame enhaïe.
« Bien sui morte, bien sui traïe. . .
« Veez quel cors et quel viaire!
« Jamais de moi n'avroit que faire
« Mon seigneur, tant com la seüst
« Près de li, qu'avoir la peüst.
« Alez vous en, ma douce amie,
« Quar ceenz ne demorrez mie. . .
« Je n'ai cure de telle ostesse,
« Quar vous seriez ma mestresse,
« Et je come une chamberiere. . . »

La châtelaine entend pourtant à demi raison au retour du mari, qui, après avoir patiemment écouté ses longues plaintes, lui proteste qu'elles ne sont pas fondées. Ces dames, ajoute-t-il, semblent de bon lieu; elles m'ont inspiré une vive compassion, et, puisque vous refusez de les recevoir dans le château, au moins ne trouvez pas mauvais que je les recommande à une pieuse hôtesse de la ville. Un varlet conduit donc les dames dans une humble maison,

où l'on dresse pour elles un frugal souper; mais le poète a soin de remarquer que le châtelain, au lieu du pain noir et des légumes réchauffés qu'on leur offrait, leur fit porter des viandes savoureuses et de l'excellent vin; ce qui leur permit de prendre en patience le petit lit de paille qui fut mis à leur disposition.

Le lendemain, elles ouvrent leur écrin, en tirent canevas et fils de soie, et continuent le travail délicat qu'elles avaient commencé à Orléans. La châtelaine apprit combien leur vie était édifiante et pure, et, tout à fait revenue de ses préventions, elle proposa à son époux de les prendre dans le château pour enseigner à leurs deux filles l'art de travailler la soie qu'elles entendaient si bien. Elles ne se firent pas prier. « Belles dames, leur dit le châtelain,

« Nous avons ici deus filletes Fol. 20 v°.
« Qui sont encore assez jonetes,
« Si voudriens qu'elles seüssent
« Mestier ou joer se peüssent
« A la foiz et esbanier;
« Pour ce si vous voulons prier
« Que ceenz demourer veigniez
« Et nos deus filles enseigniez. . .
« Et tant come ceenz serez
« Vostre gaaing espargnerez
« Ne riens ne vous convient despendre,
« Et de touz vous ferai deffendre,
« Que n'orrez parole vilaine. . . »

Elles n'auraient eu qu'à se féliciter de leur nouvelle condition de goûvernantes des filles du châtelain de Lorris, sans l'arrivée du comte de Bourges, duquel sans doute relevait le château. Il venait avec une suite nombreuse, et, comme c'était la première fois qu'il usait de son droit de gîte, il entendait que lui et sa suite fussent bien et joyeusement accueillis :

« Piech'a, dist il, que mès n'entrames Fol. 21 v°.
« En ce païs n'en ceste terre;
« Une foiz avons eü guerre,
« Autre foiz chevauchié avons

« Pour les tournoiz, quant les savons;
« Pour ce tous et toutes vous prie
« Chascon se geut et esbanie
« Courtoisement et soit en joie,
« Car pour ce vieing je ceste voye. »

Le châtelain, justement inquiet de l'effet que pourrait produire sur cette brillante jeunesse la vue de la belle étrangère, avait eu soin de disposer pour elle un petit appartement à l'écart, où personne ne s'aviserait de venir la troubler : précaution inutile! La châtelaine, pendant le banquet solennel, appelle son écuyer et le charge d'aller porter sa propre écuelle, remplie d'un délicat manger, à la jeune ouvrière dont il savait la retraite. Le varlet qui tranchait devant le comte de Bourges entend cette parole; curieux de savoir qui peut être l'objet de cette attention de la châtelaine, il suit les pas de son compagnon, passe après lui la porte, et reste interdit d'admiration à la vue de la jeune fille; c'est au point qu'il oublie l'office qu'il remplissait au banquet. Quand on y sert le « second mès », le comte demande pourquoi l'on tarde à trancher. L'échanson sort et appelle à haute voix l'écuyer tranchant, qui, revenu à lui-même, descend, et, voyant l'échanson : « Ah! lui dit-il, « comment ne pas tout oublier en présence de la merveil« leuse beauté que je viens de découvrir? Venez vous-même « en juger. » Ils remontent alors tous deux vers la chambrette des deux dames, et l'échanson, non moins frappé d'admiration, oublie aussi que son service le rappelle. Le comte, après avoir bien pesté contre eux, prend le parti de charger deux autres écuyers de leur office; pour les premiers, ils crurent que le meilleur parti qu'ils avaient à prendre pour s'excuser était de parler au comte de la cause de leur distraction, et de l'engager à faire la même épreuve. Le comte, avant de leur pardonner, charge son chambellan d'aller voir s'ils disent la vérité; le chambellan s'oublie à son tour, et c'est à grand'peine qu'enfin il revient à son seigneur pour justifier l'écuyer tranchant et l'échanson.

« S'il en est ainsi, dit le comte,

« Je vueil que l'en oste les tables, Fol. 22 v°.
« Et si n'ai cure d'oïr fables
« Ne chançon, ne son de vielle;
« Je vueil veoir celle pucelle
« Et que touz et toutes la voient,
« Et que trestouz tesmoins en soient
« S'elle est si belle come il dient. »
Li dui varlet mout l'en mercient;
Les napes lievent, l'iaue donnent,
Et les fourriers point ne sermonnent,
Les tables ont mises par terre. . .

Ces détails nous indiquent que, chez les plus grands seigneurs, au XIVe siècle, l'usage était encore de dresser les tables au moment des repas et de les enlever ensuite, et qu'on n'avait d'autre salle de réception que celle dans laquelle on mangeait.

On devine que la belle ouvrière, amenée devant la haute assemblée, produisit sur le comte le même effet que sur tous les gens de la compagnie. Après l'avoir longtemps contemplée et avoir appris d'elle que, née dans une humble condition, elle avait été chassée de sa terre par un mauvais homme, il lui accorde la permission de remonter dans sa chambrette avec sa compagne, et leur retraite est le signal des danses et des caroles :

Et celles congié demanderent Fol. 23 v°.
De raler fere leurs labours.
Estes vous qu'en fiert es tabours :
Tous entrelessent leur parolles,
Et commencierent les carolles ;
Geuent et dancent a plenté
Ceulz qui en orent volenté,
Tant que temps fu d'aler gesir.

Cependant le comte de Bourges appelle le châtelain, lui déclare qu'il veut absolument posséder la jeune fille, et le charge d'aller la lui chercher, à moins qu'il n'aime mieux confier cette mission à la châtelaine. Si nous avons droit de

lui reprocher la brutalité d'une telle proposition, nous devons aussi reconnaître que, dès les premières remontrances du châtelain, il se décide à demander la main de la jeune fille. Nouvelle résistance du châtelain :

Fol. 23 v°.

« Or ne dites vous pas savoir,
« Fait li preudons, et tort avez;
« Car qui elle est vous ne savez,
« De quel lieu ne de quel lignage :
« Mès sanz faille tant par est sage,
« Bonne, belle, courtoise et coie,
« Que pour rienz croire ne pourroie
« Que de grant lieu ne soit estraite.
« Mès ja, sire, ne sera faite,
« Se Dieu plest, par vous telle enfance :
« Cousins estes au roi de France,
« Et niés au bon duc de Bretaigne;
« N'i a nul de ceus qui se faigne
« De vous hautement marier,
« Se vous les en voulez prier. . . »

Conseils inutiles; le comte persiste, et la fausse « meschine » accueille la proposition sans avouer que sa naissance lui permet d'aspirer à un tel honneur. Les préparatifs des noces et l'achat de ce qu'on pourrait appeler la corbeille de mariage sont à noter ici. Le comte, s'adressant à son sénéchal :

Fol. 24 r°.

« Va tost, dist il, et si m'achate
« Drap de brunette et d'escarlate,
« D'or et de soie et de tartaire [1];
« Et fourreüres me fai faire
« De menu vair, de gris, d'ermines,
« Et toutes fourreüres fines;
« Si me fai faire un car mout noble,
« D'or et d'azur et de sinoble,
« Garni de cinc si fors chevaux
« Que ne les tiengne mons ne vaux;
« Et si n'oublie pas a querre
« Biaux pallefrois gros d'Engleterre,

[1] Les deux manuscrits portent *cartaire;* mais voyez plus loin les citations empruntées aux folios 42 v° et 51 r°. Le *tartaire* est visiblement une étoffe de fabrication tartare.

« D'Alemaigne et de Honguerie,
« Portant souef comme galie;
« Si fai faire sambues cointes,
« Et orillers et coutes pointes,
« Lorains dorez et esmailliez. . .
« D'autre part renvoie messages
« Bien emparlez, courtois et sages,
« Prier dames et damoiselles,
« Et mariees et pucelles,
« Et chevaliers et escuiers. . .
« Que tous viegnent a l'assemblee
« Qui a Lorriz iert assemblee. . . »
Or sont venues les richeces,
Les apparaux et les nobleces :
Li quens fist les robes taillier,
Et puis fist les joiaux baillier
A la pucelle, biaus et riches :
Aumosnieres, aniaus, afiches,
Chaintures, chapiaus et coronnes,
A vrais pelles, a pierres bonnes;
Et quant fu paree et vestue,
Mout par fu sa biauté creüe. . .

Au sortir de la messe où leur est donnée la bénédiction nuptiale, on sert le festin, et la nouvelle comtesse est placée à la table d'honneur; on dresse une autre table, où se place le comte pour mieux voir celle qu'il vient d'épouser. Quand les convives ont pris des mets à leur volonté et bu les vins « grans et fors », les mélodies commencent. On entend sonner les trompes, bruire les « nacaires », les dames chanter à qui mieux mieux

Par turbes et par compaignie. Fol. 25 r°.

Les chevaliers s'ébattent de leur côté avec le chapel et le manteau fourré d'hermine qu'on avait donné le soir à chacun d'eux. Il n'y eut pas un seul des nombreux hérauts et ménestrels accourus à la fête qui ne reçût un beau présent. Puis on se mit à danser :

Les carolles ont commencies : Fol. 25 r°.
Cez dames qui ont voiz series
A chanter prennent hautement;

Chascon les respont liement;
Qui bien sot chanter si chanta.

Enfin sonne l'heure de la retraite : le comte charge la châtelaine et l'ancienne maîtresse du soin de coucher la mariée et de lui apprendre la façon dont elle devra se tenir. Ces anciens usages ont été longtemps observés:

Fol. 25 r°.

Lors en menerent l'espousee
Dedens la chambre encourtinee.
La truevent un lit bel et noble;
N'ot jusques en Costentinoble
Si bel, si riche ne si cointe,
De couvertoirs, de couste pointe,
Et d'orillers et de carpites,
Toutes pourtraites et escriptes
D'armes, d'oisiaux, de besteletes. . .
Les deux dames, ce est la somme,
Quant l'espousee ont desvestue
Pour la couchier trestoute nue
En ce biau lit mout gentement,
Si l'enseignent courtoisement
Coment se devra maintenir
Quant avuec li voudra venir
Li quens qui espousee l'a,
Qu'el ne se giete ça ne la,
Ainz soit envers li debonnaire
Et sueffre quanqu'il voudra faire
Hunblement et sanz contredire.

Enfin, dans le récit de cette première nuit conjugale, le poète ne s'arrête que devant les détails qui auraient cessé d'être naïvement gracieux pour tomber dans l'obscénité.

Mais les aventures de notre belle héroïne ne sont pas finies. Le comte de Bourges, bientôt contraint d'aller réprimer les entreprises d'un de ses vassaux, prend congé de sa nouvelle épouse, lui recommandant de lui envoyer un courrier dès qu'elle sera délivrée de l'enfant dont il la laisse enceinte. La comtesse met au monde un fils, et le messager Galopin est chargé des lettres qui apprendront au père cet événement. Par malheur Galopin était ivrogne, comme le sont en général dans nos romans ceux de sa profession. La

ville de Chartres se trouvant sur son chemin, il s'y arrête pour apprendre à la comtesse de Chartres, tante du comte de Bourges, l'heureuse délivrance de sa maîtresse. Or la comtesse de Chartres avait voué une haine mortelle à la femme inconnue que son neveu avait fait entrer dans sa famille : il lui vient donc en pensée de substituer des lettres mensongères à celles dont Galopin était porteur; pour accomplir son dessein, elle confie le messager aux soins de son sommelier :

« Alons, fet il, amis, alons, Fol. 28 r°.
« Errant en la roche avalons.
« Tu as mestier de tost aler :
« Je te ferai ja avaler
« Tiex deus henappees de vin
« Que, si com je croi et devin,
« Trois lieues grandes en iras,
« Et ja travail ne sentiras. . . »
Li varlet s'en vient a la broche,
Et lui traist du vin largement,
Et Galopin boit liement. . .
Et puis prent du pain un petit,
Pour avoir meilleur appetit
De boivre encor et derechief;
Il boit et puis crolle le chief :
« Veez, fait il, com taint ce voirre
« Pour la froideur! Il est d'Auçoirre,
« Si com je croi, par saint Franchois. »
— « Non est, dist l'autre, il est franchois.
Puis lui retrait de Clameci :
« Ostez, deables! qu'est ce ci?
« Fait Galopin, cestui est rouge;
« Je bevrai ce tantet, ou ge
« Ne me prise pas un grain d'orge. »
Plain hennap en giete en sa gorge.
« Je m'en vois, » fet il. « Non feras,
« Dit l'autre, ançois essaieras
« De Saint Pourçain au derrenier :
« Quanques bus ne vaut un denier,
« Ce n'est chose qui au cuer touche :
« Vez ci pour faire bonne bouche. »
Lors trait une grant henappee,
Et Galopin la gueule bee.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Quand il est étendu ivre-mort, on ouvre sa boîte, on lui prend ses lettres, auxquelles on en substitue d'autres qui annoncent au comte de Bourges que l'enfant nouvellement né est un monstre velu, difforme, et que son indigne mère a été convaincue d'avoir longtemps mené la vie d'une femme abandonnée. Galopin, quand il a cuvé son vin, se remet en marche, non sans promettre de s'arrêter au retour comme il avait fait à l'aller : il avait été trop bien traité pour ne pas tenir sa promesse. Le comte reçoit et ouvre les fausses lettres, écrites au nom de son fidèle châtelain. Il ne doute pas de son malheur, et sur-le-champ écr t au châtelain de Lorris d'avoir à s'assurer de la coupable mère et du monstrueux enfant, jusqu'au moment de son retour.

Mais Galopin, chargé de porter au plus vite ces nouvelles lettres, s'arrête encore au château de la comtesse de Chartres, où la scène de l'enivrement se renouvelle :

Fol. 30 v°.

> Lors le mainent en la despense :
> Devant li metent un pasté;
> Galopin l'a tantost tasté :
> C'est connin et si y a poivre,
> Pour ce n'en devra pas moins boivre.
> Fiert i les denz sans atendue.
> Tantost est la juste venue,
> Pleine de vin flairant et fort...

Quand, après s'être enivré, Galopin s'est endormi, on lui prend ses nouvelles lettres, et dans celles que la comtesse fait glisser à leur place l'ordre est donné au châtelain de Lorris de choisir quatre serfs auxquels il donnera la liberté, en y mettant pour condition qu'ils entraîneront la comtesse et son enfant dans la forêt d'Orléans, et qu'ils la précipiteront dans un puits qui est creusé au milieu de cette forêt. On regrette de voir ici le châtelain, en recevant cet ordre barbare, étouffer la voix de la pitié qui lui crie d'épargner l'innocente mère, et se résigner à une obéissance passive. Il est vrai qu'en résistant à son seigneur il pouvait craindre de se parjurer; mais le poète aurait au moins dû fonder sa docilité sur un motif de ce genre, et non pas sur la crainte

que le châtelain aurait eue de mettre en danger sa propre vie, s'il tentait de sauver la comtesse :

« Et de deus maux, si com j'oi dire, Fol. 32 r°.
« Doit on le mains mauvès eslire;
« Je doi mieux moi qu'autrui amer,
« De ce ne me doit nus blamer.
« Faire me convient ceste chose,
« Car au peril metre ne m'ose
« De son mandement refuser. »

On ne pouvait prêter des sentiments moins généreux à un personnage que l'intention du poète est de nous présenter comme un modèle d'honneur et de loyauté. Les quatre serfs ont le cœur plus haut que le châtelain de Lorris. L'espoir d'être affranchis leur fait d'abord promettre d'exécuter ce qu'on attend d'eux; ils emmènent la comtesse dans la forêt; mais bientôt ils hésitent, ils se consultent. Deux d'entre eux déclarent ne vouloir prendre aucune part au meurtre qu'on leur demande; les deux autres, moins faciles à attendrir, arrachent d'abord l'enfant des bras de la mère; mais, en le voyant gracieusement leur sourire, le troisième se sent ému au point de ne vouloir plus se charger de l'exécution. « Taisez-vous, dit alors le quatrième à son compagnon :

« Taisiez, dist il, n'estes pas sages ; Fol. 35 r°.
« Nous serons hors de nos servages
« Pour fere si petit service.
« Je me tendroie mout a nice
« Se pour si pou fere perdoie
« La riens que mieux avoir voudroie. »
L'enfant prent, vers le puis s'adrece :
L'enfant aussi com par leesce
Gazouille et rit et s'esjoïst.
Bien cuidoit cils, ainz qu'il l'oïst,
Que pour rire ne por plorer
Il ne peüst vis demorer;
Mais quant ainsi l'ot gazouillier
Et rire, tout li fet mouillier
Par pitié de lermes la face;
Touz cois s'aresta en la place. . .

Il revient donc à son compagnon, avec la résolution de ne pas acheter non plus la liberté au prix d'une si grande cruauté. La comtesse, qu'ils vont rejoindre et qu'ils mettent au courant de tout, s'engage par serment à quitter le pays, à changer de nom et de costume, et à leur permettre ainsi de dire qu'ils ont exécuté les ordres qu'ils avaient reçus :

Fol. 36 r°.

« Dame, font il, or entendez :
« Sor le livre la main tendez :
« Vous jurez, se Dex vous sequeure,
« Sor touz les sainz que on aeure
« Et dont prestres font le servise
« Par tout le mont en sainte eglise,
« Si tost com d'ici partirez,
« Que hors de ceste terre irez . . . »

Ils l'engagent à prendre le chemin d'Étampes, où elle pourra séjourner dans l'hôtel-Dieu, pour y achever le temps de ses couches et attendre celui des relevailles. Bien plus, ces honnêtes serfs lui donnent ce qu'ils avaient de deniers, et prennent congé d'elle en la recommandant à Dieu.

Nous ne devons pas omettre de signaler les habitudes de charité compatissante qui, dans notre roman du moins, semblent généralement établies et pour ainsi dire de droit commun. A peine arrivée à Étampes, la comtesse d'Anjou, qui précédemment avait obtenu les secours d'une pauvre vieille femme, est abordée sur le seuil de l'église par la mairesse de la ville, qui, la voyant si déconfortée, lui offre un lit, une chambre et la table chez elle : il est vrai que le mari, riche marchand, se montre moins généreux et moins facile : « Est-ce, dit-il, pour le prodiguer aux autres que j'épargne « chaque jour l'argent que je gagne avec tant de peine ? » La bonne bourgeoise prie donc la comtesse de presser son départ ; et, pour adoucir la rigueur de ce renvoi, elle lui apprend que l'évêque d'Orléans, nouvellement mis en possession de grandes terres qui provenaient de son frère, le dernier comte d'Anjou, consacrait une partie de ses revenus à faire, trois jours la semaine, de grandes « donnoisons » aux

familles pauvres, et qu'elle aurait sa part de cette aumône, si elle allait séjourner à Orléans. En songeant que ce prélat est son oncle, la comtesse ne manque pas l'occasion de gémir sur les torts de la fortune : la voilà obligée de solliciter à titre de charité ce qui devait réellement lui appartenir. « Écoutez-moi, lui avait dit la mairesse :

« A Orliens irez demourer, Fol. 37 v°.
« Car li evesques fet ourer
« Pour l'ame du conte son frere,
« Dont li escheï trop grant terre,
« Et fet trop belle donnoison;
« Vous i arez a grant foison
« Pain et lart trois foiz la semaine :
« C'est assez pour fame qui maine
« Petiz despens et povre vie;
« Mais sanz du mien n'irez vous mie :
« Ce pelichon emporterez
« Et vint souz, dont achaterez
« Du lait pour vostre enfant repestre. . . »
La borgoise au departir pleure,
Car mout miex amast la demeure;
Celle se plaint et se demente :
« Ha !, fet elle, lasse dolente !
« Bien va cilz gieus arrieremain.
« Cil me donront du pain demain
« A qui le deüsse donner,
« Si n'en oserai mot sonner. . . »

On pourrait s'étonner du secret que la comtesse persiste à garder sur son nom, quand elle sait la mort de son père, si l'on oubliait qu'elle ne peut le déclarer sans exposer en même temps les raisons trop légitimes qui l'avaient forcée à quitter la maison paternelle. Elle trouve encore à Orléans une pauvre ouvrière en laine qui lui offre de partager sa couche et son humble chambrette; enfin, grâce à l'aumônier de l'église, elle est admise à l'hôtel-Dieu, et elle obtient de la supérieure de cette maison tout ce qu'elle pouvait souhaiter.

Cependant le comte de Bourges, victorieux de son ennemi, revenait dans son palais. Il demande ce que sont

devenus son épouse criminelle et son hideux enfant. Quelle n'est pas sa douleur en reconnaissant, d'après les récits du bon châtelain de Lorris, du pauvre Galopin et des quatre serfs, qu'il a été victime de la méchanceté de la comtesse de Chartres! L'espoir de retrouver sa belle et innocente femme le soutient encore; pour suivre plus sûrement ses traces, il quitte ses riches vêtements et se met seul en chemin déguisé en mendiant; car, pense-t-il, la comtesse a dû cacher sous les plus humbles habits sa véritable condition :

Fol. 42 v°.

« Entre riches genz pas n'abite,
« Mès entre gent povre et petite;
« N'est pas vestue de tartaire[1],
« Ne fourree de penne vaire;
« Ainçoiz a robe deschiree,
« Povre et en mains lieus renoee;
« N'a pas coronne sus le chief,
« Mès d'un ort mauvès cuevrechief
« Est, ce croi bien, envolepee. . . »
Lors a sa bonne robe ostee,
Celle a un serf a endossee;
D'uns soulers a liens se chauce,
Si ne mist dessouz nulle chauce;
Un chaperon ot deschiré,
Com povres s'est bien atiré. . .
Sa gent l'esguardent en plourant;
Par les faces leur vont courant
De grant pitié les grosses lermes :
« Seigneurs, dist il, huimès est termes
« Que je doie entrer en ma queste;
« A Dieu vous rent, ma voie est preste. . .
« Ja mès d'aler ne finerai
« Tant qu'ou que soit l'aie trouvee.
« Tout mon païs et ma contree
« Lesse en vostre gouvernement
« Jusques a mon retournement.
« Tenez justice et loiauté,
« Et vous tenez en igauté

[1] Le manuscrit le plus ancien donne encore ici *cartaire;* mais la bonne forme est dans l'autre.

« Tout aussi bien a un povre homme
« Come a celi qui a grant somme
« D'or et d'argent et de nobleces... »

Le comte de Bourges mendie son pain jusqu'à Étampes, où les chiens l'accueillent comme ils ont toujours fait les gens mal vêtus, qui semblent venir leur disputer les reliefs du manger de leurs maîtres :

Mordre le vont et envaïr, Fol. 44 r°.
Car povre gent suelent haïr.

Mais si quelques vilains lui refusent l'aumône et lui reprochent de préférer le métier de truand à celui d'ouvrier, il rencontre aussi la mairesse, celle qui avait déjà si bien accueilli la comtesse :

« Amis, dist elle, qui es tu? Fol. 44 v°.
« Dont es? que quiers? et pour quoi pleures?
« Que penses tu que ne labeures
« Pour quoi n'eüsses tel poverte,
« Et que ta char fust mieux coverte? »

Aux demi-confidences du comte la bourgeoise devine qu'il est à la recherche de la dame qu'elle a conduite sur le chemin d'Orléans; elle lui offre donc un repas, dont il avait le plus grand besoin, et lui donne des indications d'après lesquelles le comte, plein d'espoir, se hâte de gagner Orléans. Le chemin est rude à travers la Beauce :

La li fist le vent male sausse, Fol. 45 v°.
Car il le fiert a descouvert,
Et si drap sont tuit aouvert,
Forment esrés et atenvi.
Tant a de mal que tant n'en vi;
Car la Biausse est large et onnie,
Et si n'i a rienz qui abrie,
Forest, ne haie, ne buisson,
N'a quoi esconser se puisse on.

Enfin il arrive à la ville, et vient se placer au milieu des

pauvres qui, en attendant la donnée, se tenaient rangés le long des rues, sous la surveillance rogue et sévère des gardes de la ville ou des sergents de l'évêque, précurseurs de nos gendarmes et sergents municipaux :

Fol. 45 v°

Plus en y ot de seize mile;
Car entour Orliens n'avoit vile
Ne hamel que tous n'i apluevent
Li povre qui aumosne ruevent.
La donnee fu belle et gente;
De gardes y ot plus de trente,
Qui portent verges et boulaies,
Dont il fierent sanz fere plaies,
Et font les povres coiz tenir;
Et quant aucon voient venir
Qui n'est pas cois, ainz se remue,
Si li paient sa bienvenue
De cez verges a mout grant feste.

Et comme le comte ne cessait de se lever, changeant de place et dérangeant les autres pour regarder de tous côtés s'il n'apercevrait pas celle qu'il cherchait, il fut un de ceux que les gardes épargnèrent le moins. Cependant l'un d'eux, surpris de la douceur avec laquelle il le priait de se montrer moins rigoureux, s'en va prévenir l'aumônier que dans cette foule de pauvres gens s'en trouve un qui semble de naissance et d'éducation plus relevée. L'aumônier fait approcher le mendiant, et reconnaît bientôt en lui le mari de la jeune mère qu'il a fait recevoir à l'hôtel-Dieu. « Mais, « ajoute-t-il, les soins donnés à cette femme ont rétabli sa « santé, que de précédentes épreuves avaient ébranlée, et, « sans doute, une fois guérie, on lui aura donné congé :

Fol. 47 v°.

« Dit me fu qu'iert bien respassee,
« Si dout que ne s'en soit alee;
« Car li usages est itez
« Es mesons Dieu, par veritez,
« Soit a Orliens soit a Paris,
« Quant uns malades est garis
« Et ressours de sa maladie,
« Qu'ailleurs l'estuet querre sa vie. »

Mais, heureusement, elle avait été retenue par la dame hospitalière au delà du temps ordinairement accordé; le comte la retrouve donc, lui ouvre ses bras et lui demande, en pleurant, pardon de tout ce qu'elle a souffert.

C'était là le prélude d'une autre reconnaissance. L'évêque d'Orléans, averti par l'aumônier de ce qui se passait à l'hôtel-Dieu, veut à son tour entretenir les deux époux. Il insiste longtemps sans succès pour connaître le pays d'où ils viennent, le nom qu'ils portent et la famille à laquelle ils appartiennent. Le comte essaie de lui donner le change : ils avaient quitté Paris pour accomplir un pèlerinage; ils avaient été détroussés dans une forêt par une bande de larrons. Mais il finit par céder aux instances du prélat, et le poète s'abstient cette fois de répéter ce que nous savions déjà; il eût bien fait d'user toujours de la même réserve :

Devant l'ai dit, bien m'en souvient, Fol. 49 r°.
Si ne le vueil ci reciter.
Vous m'en poez bien respiter;
Car qui dit chose autre fois dite
Je di qu'en son dit a redite,
Et sanz raison son dit aloigne...

Mais à quelle famille appartient la comtesse? Le mari ne saurait le dire, attendu que lui-même il l'ignore encore :

Dit li quens : « Or i essaiez; Fol. 49 v°.
« Se tant fetes que vous traiez
« De sa bouche ce que vous dites,
« Vous serez de plus grans merites
« Que moi qu'ele tient a droit sire,
« Car onques ne le me volt dire.
« Je me trairé un pou arriere,
« Si verrez en quele menniere
« Vous la porrez a ce atraire... »

Les gens de religion ont des moyens persuasifs dont les maris n'ont pas toujours le secret. La comtesse a donc beau faire la plus vive résistance, et remontrer au prélat qu'elle est libre de taire son nom, et que ce nom n'est

IMPRIMERIE NATIONALE.

pas un péché, elle cède enfin à la pressante invitation de l'évêque et lui apprend de qui elle est fille et les justes raisons qu'elle a eues, en quittant la maison paternelle, de cacher sa véritable condition pour ménager l'honneur du comte d'Anjou. L'évêque d'Orléans reconnaît alors sa nièce dans la comtesse de Bourges; il lui tend les bras et la presse sur son cœur en fondant en larmes. Ces démonstrations ne laissent pas que d'inquiéter le mari, demeuré assez à l'écart pour ne pas entendre les deux interlocuteurs, mais assez près pour ne rien perdre de leurs gestes :

Fol. 50 r°.

Li quens les voit, a soi dit : « Qu'est ce?
« Biaus sire Deus, quel contenance!
« Cilz evesques fet grant enfance
« Qui, voiant moy, ma femme baise!
« Ne cuide il qu'il me desplaise?
« Ne set il que je sui tel homme,
« Que se l'empereres de Romme
« M'avoit fet outrage ou despit,
« Je n'en querroie ja respit
« Se petit non de li refaire
« Autant d'ennui et de contraire? »

Enfin tout s'explique et s'éclaircit; le comte n'est pas moins enchanté que l'évêque de reconnaître dans la pauvre femme qu'il avait élevée jusqu'à lui la fille et l'héritière du comte d'Anjou et du Maine. Le prélat, justifiant son renom de libéralité, veut célébrer dans la ville d'Orléans cette réunion du comte et de la comtesse de Bourges. Les nobles époux changent leurs vêtements déchirés contre un costume plus digne de leur rang, puis l'évêque distribue joyaux, robes et deniers à tous ceux qu'il invite à prendre part à la fête :

Fol. 51 r°.

Et li evesques fet mander
Escarlates, martres, tartaires[1],
Pennes d'ermines, pennes vaires,
Et veluiaus et camelos,
Car d'estre larges ot le los...

[1] Ici les deux manuscrits ont la bonne leçon.

Li parmentiers a chascun taille
Robes et mantiaus a plenté
Tiex come fu leur volenté...
L'assemblee fu grant et belle...
Mout y ot et vins et viandes;
Les pavillons, les loges grandes
Furent par les jardins levees,
Et les tables bien ordenees:
Du mengier ne ferai lonc conte :
Grant fu et biaus, mès rienz ne monte
Aus riches joiaus qu'il donna;
Tout le sien y abandonna :
Chevaus, coronnes et afiches,
Dras, cheintures et aniaus riches,
Hennas, coupes d'or et d'argent,
Si les fesoit donner par gent
Qui les vaillans bien connoissoient,
Selonc leur estat leur donnoient.

Mais le comte était impatient de rentrer dans sa ville de Bourges, et l'évêque a soin de lui fournir un riche équipage:

Li gentis evesques lui baille Fol. 51 r°.
Chevaus, hernois, et genz sanz faille
Tiex comme affiert a si riche home;
Et la contesse, c'est la somme,
Ot et dames et damoiselles,
Tant com lui plot, gentes et belles,
Et chars richement estelez,
Et biaus palefroiz enselez,
Et loreinz et belles sambues;
Toutes en sont plaines les rues...

Nous n'avons pas besoin de dire qu'ils furent accueillis à Bourges par les acclamations populaires. Leur premier soin fut de remercier convenablement la bonne mairesse d'Étampes et la pieuse hospitalière d'Orléans. A la femme du maire la comtesse donna une coupe d'or richement émaillée et l'une de ses meilleures robes; à l'hospitalière, une brunette noire et un simple camelin de Douai; mais

elle constitua une rente de quarante livres en faveur de l'hôtel-Dieu :

Fol. 53 v°

« Dès ores en avant tendra
« Vostre meson en heritage,
« Pour faire aus povres avantage
« Et pitance, telle est m'entente,
« Quarante livrees de rente
« Qu'en aumosne pour ce vous donne;
« Si prierez pour ma personne
« Et pour mon pere... »

Il ne restait plus qu'à tirer vengeance de la comtesse de Chartres. Le comte de Bourges assemble ses vassaux, et le progrès de l'autorité royale se reconnaît dans les conseils qu'il en reçoit. « Vous nous demandez, lui disent-ils, notre « concours contre la comtesse de Chartres : votre ressenti« ment est juste; nous sommes prêts à vous seconder ; mais, « avant tout, nous vous invitons à déférer la cause au juge« ment du roi :

Fol. 54 v°.

« Nous qui ici assemblez sommes
« Sommes tretouz voz liges hommes,
« Si i metrons cors et chatiex;
« Mais nostre conseil sera tiex
« Que a ce que vous en ferez
« La court du roy pourchacerez,
« Qui mout tost s'i assentira.
« Ainsi la chose miex ira
« Par raison et selonc droiture,
« Sanz peril et sanz forfeture. »

Assurément un trouvère du siècle précédent n'aurait pas eu l'idée d'introduire une telle recommandation.

Le roi fait citer la comtesse de Chartres à comparaître devant sa cour. Après un premier défaut, elle reçoit quatre autres sommations, auxquelles elle reste également sourde. Alors la cour du roi autorise le comte de Bourges à poursuivre sa querelle en son propre nom :

Fol. 55 r°.

« Que le conte par son lignage,
« Par ses hommes et par sa force,
« La preigne et puis vive l'escorce,

« Les denz li traie ou l'arde vive;
« Et que la chose soit hastive,
« Car plus vivra plus ert dommage,
« Et plus porra fere hontage. »

On attendit cependant la fin de l'hiver : alors les barons et vavasseurs du Berri entrèrent dans le pays chartrain. La comtesse s'était préparée à la plus belle défense, elle avait réuni plusieurs milliers de soudoyers richement appointés; mais, dès que le bruit se fut répandu des véritables motifs de la guerre, elle se vit abandonnée de tous ses défenseurs. Prisonnière dans sa dernière forteresse, elle fut livrée aux gens du roi et condamnée au supplice du feu, à la grande satisfaction de son neveu, et sans que la comtesse d'Anjou, du Maine et de Berri essayât d'adoucir les rigueurs de la justice.

Telle est l'œuvre de Jean Maillart, qui n'est assurément pas de tout point méprisable. Les deux mérites auxquels l'auteur tenait le plus, l'un de fond, l'autre de forme, sont, il est vrai, aujourd'hui, appréciés tout autrement qu'ils ne pouvaient l'être par lui et par ses contemporains. Il prétendait relater une histoire vraie, et nous savons qu'il ne faisait que redire un conte bien rebattu. La série d'aventures qui fait le sujet de son poëme se retrouve dans beaucoup d'autres romans du moyen âge et forme encore aujourd'hui le thème de récits populaires dans la plupart des nations de l'Europe. M. Hermann Suchier, dans sa très savante introduction au roman de la Manekine, de Philippe de Beaumanoir, a comparé entre elles toutes ces versions, y compris la nôtre, et il ressort de cet examen que le poëme de Jean Maillart offre une des formes les plus altérées de la légende : il y manque notamment le trait, certainement primitif, de la mutilation infligée à l'héroïne par son père ou par elle-même. D'autre part, ce que le poëte de Pierre de Chambli regardait comme le principal attrait de son œuvre, c'était, comme il nous le dit lui-même, la beauté et « l'acordance » de la rime. Il n'emploie en effet, comme Guillaume Guiart, que des rimes léonines, c'est-à-dire portant sur deux syl-

Beaumanoir (Ph. de), Œuvres poétiques, publ. par H. Suchier, tome I, p. XXIV-LXXXIV.

labes, desquelles, d'ailleurs, la dernière peut renfermer une voyelle accentuée ou un *e* féminin; il en résulte qu'on doit appliquer à son poème, au moins en partie, ce qui a été dit ci-dessus de celui de Guillaume Guiart : les rimes féminines, naturellement beaucoup plus faciles à trouver, y ont une prédominance qui n'est nullement d'accord avec le nombre proportionnel, dans la langue, des mots qui les fournissent; mais on doit reconnaître que Jean Maillart, pour se procurer des rimes léonines masculines, ne recourt pas aux mots singuliers, aux tournures bizarres et aux incroyables chevilles où se complaît l'arbalétrier d'Orléans. Son style, médiocre comme celui de tous les rimeurs de son temps, est du moins aisé, naturel, malgré les entraves de la versification, et souvent même assez agréable, comme on a pu en juger par les citations données dans cette notice. Il a su mettre de l'intérêt dans le détail des aventures qu'il redisait, et dans leur disposition une certaine progression qui fait qu'on les suit avec plaisir. Les sentiments qui dominent dans son roman sont honnêtes et vrais, mais ils manquent trop souvent d'élévation et de poésie, notamment, comme nous l'avons vu, ceux du sénéchal du comte de Bourges, que l'auteur a l'air de trouver tout naturels. Si nous sommes peu touchés des mérites que Jean Maillart revendiquait surtout pour son œuvre, nous ne pouvons nous empêcher, au contraire, de lui savoir quelque gré d'un des défauts les plus choquants qu'elle présente : nous voulons parler des énumérations et descriptions de meubles, de vêtements, de bijoux, de repas, de fêtes, énumérations et descriptions toujours longues, mal amenées, et qui font perdre de vue le fond de la narration, mais qui nous apprennent au moins quelque chose de la façon de vivre de nos pères. Jean Maillart avait la prétention d'être un habile versificateur, et son genre d'habileté nous intéresse peu; il se figurait, de bonne foi sans doute, être un historien, et il l'était par où il ne croyait pas l'être : son poème n'est qu'un conte, mais les détails qu'il a ajoutés au récit donnent à ce conte la valeur d'un document.

P. P. ET G. P.

LES ÉCRIVAINS JUIFS FRANÇAIS

DU XIVᵉ SIÈCLE.

Nous allons reprendre les notices sur les rabbins français du XIVᵉ siècle dont nous avons commencé la série au tome XXVII de cet ouvrage. Pour cette partie de notre travail, il doit nous être permis d'embrasser de longues périodes et de devancer l'ordre des temps. Il y aurait de graves inconvénients à égrener, en quelque sorte, année par année, les auteurs juifs du moyen âge et à les mêler indistinctement aux littérateurs chrétiens. C'est une faute que nos devanciers évitèrent. On a, de la sorte, été entraîné à comprendre en ce volume tout le reste des écrivains juifs du XIVᵉ siècle.

Le XIVᵉ siècle est, pour la littérature juive en France, une époque presque aussi brillante que le XIIIᵉ. Les mesures terribles de Philippe le Bel anéantirent à peu près le judaïsme dans les provinces qui relevaient directement de la couronne; mais les juiveries se conservèrent dans le Midi, surtout dans les parties qui ne dépendaient pas du roi de France. Là les études étaient florissantes. Ceux mêmes des israélites qui avaient dû s'expatrier en 1306 n'abandonnèrent pas leurs goûts littéraires.

On aurait dû croire que les exilés, privés de leurs écoles, mis à l'interdit par les savants chrétiens, ne pourraient se relever sous le rapport scientifique. Nous verrons que ce fut le contraire qui arriva; ces malheureux cherchèrent leur consolation dans l'étude. Ils avaient trouvé un asile dans les terres qui allaient devenir papales, dans le comté d'Orange, en Provence, en Catalogne. Vers le milieu du XIVᵉ siècle, nous rencontrerons des étudiants juifs à Montpellier. Pour les traductions de l'arabe, le XIVᵉ siècle a con-

tinué la tradition des Tibbon par les Calonyme, par Samuel de Marseille, par Juda Nathan. L'arabe était encore cultivé à Arles, à Tarascon, à Perpignan. Le roi Robert d'Anjou était l'instigateur de tout ce travail. Nous trouverons un grand nombre d'auteurs hébreux qui lui dédient leurs ouvrages (par exemple Schemariah de Négrepont); c'est pour lui que Calonyme fit des traductions en latin. Le rôle d'intermédiaire entre la science arabe et l'Occident resta encore, durant tout le XIVe siècle, entre les mains des juifs.

L'interprétation allégorique de la Bible, qui avait amené la condamnation des livres philosophico-théologiques de Maïmonide, surtout à la suite des exagérations de Lévi fils d'Abraham, fut continuée par Joseph Caspi. Le Guide des égarés était étudié avec une avidité dont nous avons la preuve dans les commentaires de Moïse de Narbonne et de Profet Douran. La controverse était ardente. Léon de Bagnols et Vidal de Narbonne réfutaient Maïmonide et essayaient de renverser ses théories sur la création du monde *ex nihilo*, sur la prophétie et le libre arbitre. On s'appliquait à compléter Averroès par de nombreux commentaires; on traduisait Gazzali et Avicenne, et on les interprétait. Les ouvrages écrits en latin par les maîtres de Montpellier étaient rendus sur-le-champ accessibles aux juifs par des traductions hébraïques. En astronomie, l'importance des juifs n'était pas moins considérable. Les plus grands services rendus à l'astronomie au XIVe siècle l'ont été par deux savants juifs, Léon de Bagnols et Bonfils de Tarascon. Le grand ouvrage du premier fut traduit en latin, à la demande de Clément VI.

En ce qui concerne les études talmudiques, on observe une certaine stagnation. On se tenait pour satisfait des commentaires faits au XIIIe siècle, et on se contentait de les résumer dans des *compendia*. On avait aussi peu d'ardeur pour les commentaires sur la Bible. Si l'on excepte ceux de Caspi, avec sa méthode allégorique à outrance, et ceux de Léon de Bagnols, avec ses applications philosophiques

et éthiques, nous ne trouvons que des commentaires sur des livres isolés.

On croyait généralement à l'astrologie; cependant la Cabale ne jouissait pas d'une grande faveur dans le midi de la France, au XIV[e] siècle. Nous avons vu que le livre *Bahir* fut excommunié comme œuvre frauduleuse par un synode tenu à Narbonne en 1240. Le fameux *Zohar*, composé à la fin du XIII[e] siècle, est inconnu dans la Provence; du moins on ne le trouve pas mentionné par les auteurs juifs de ce pays, bien que l'occasion n'en manquât pas. Même le commentaire à demi cabalistique de Moïse de Girone sur le Pentateuque est passé sous silence au XIV[e] siècle.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 561.

La grammaire et la lexicographie hébraïques sont peu cultivées. Il en est de même pour la poésie; on n'avait jamais acquis, dans le midi de la France et en Catalogne, la finesse de l'école espagnole, d'Ibn-Gebirol par exemple, de Juda Halévi, d'Ibn-Ezra et d'autres. Les œuvres des Bedersi, de Bonfed, quoique du plus haut intérêt, sont inférieures au point de vue littéraire. L'objet des études de la plupart des savants juifs du Midi était la philosophie, les mathématiques, l'astronomie et la médecine. Là nous trouverons des résultats considérables. L'esprit scientifique était évidemment en progrès. Et quand on pense que cette somme extraordinaire de travail se produisit à travers les proscriptions de Philippe le Bel, les terreurs des Pastoureaux (1320), des lépreux (1321), la conversion forcée de Catalogne (1391) et le dernier exil de 1395, on se prend d'admiration pour une activité intellectuelle si ardente, si noblement obstinée.

DE QUELQUES OUVRAGES DE DATE INCERTAINE, COMPOSÉS VERS 1300.

Commençons par quelques ouvrages dont la date n'est pas connue avec précision, mais qui paraissent appartenir aux dernières années du XIII[e] siècle ou aux premières du XIV[e].

LIVRE DE VIE, avant 1300.

Plaçons d'abord le ספר החיים « Livre de Vie », traité de théologie mystique, composé avant l'année 1300, et certainement par un juif français. Nous y trouvons, en effet, des gloses françaises. Par exemple, en parlant des arbres, dont l'un est plus fort que l'autre, et dont le cèdre est le plus fort, puisqu'il dure éternellement, l'auteur emploie les mots פוֹרט, פלוש פורט et טרוף פורט « fort, plus fort, trop fort ».

Yeschurun, VI, p. 183.

Ce traité est divisé en quinze chapitres, relatifs : 1° au tétragramme; 2° aux attributs de Dieu; 3° aux expressions « Dieu vivant et Dieu suprême »; 4° aux expressions « roi du « monde, dont la gloire remplit toute la terre »; 5° au monde futur; 6° à la réunion de l'âme (נשמה) avec les êtres supérieurs; 7° aux visions prophétiques; 8° à la relation de l'âme avec l'esprit et le souffle (נפש); 9° à la question de savoir comment la sagesse, l'intelligence, la science, la crainte [de Dieu], la pensée et la prudence sont innées dans l'homme; 10° aux quatre lettres du tétragramme et à leur précellence sur toutes les autres lettres; 11° aux statuts, commandements et jugements donnés par Dieu; 12° au mauvais génie (יצר) qui domine l'homme; 13° au bon génie; 14° à l'air; 15° aux orages et aux éclairs. A la fin, l'auteur dit qu'il y a trois sortes de vie, savoir : la vie de l'homme, celle des animaux et celle des arbres. Les pierres et les métaux dérivent des quatre éléments; mais il n'y a pas de vie en eux, car la vie se manifeste par la croissance.

On possède plusieurs manuscrits du *Sépher ha-hayim :* à Parme, de Rossi nos 1390 et 1428; à la bibliothèque du Vatican, Assémani nos 431, 2; à Munich, no 207, et des extraits dans les nos 58 et 358. M. Steinschneider en mentionne deux autres dans des bibliothèques privées.

Otsar hassefarim, lettre ח, no 559.

Otsar Nehmad, III, p. 96.

Un traité ayant pour titre ספר החיים est attribué par Moïse fils de Hasdai Taco (תקו, de Tachau en Bohême?) à Abraham ben-Ezra, sans raisons articulées. Si le ספר החיים cité par Moïse était notre traité, cela le placerait au XIIIe siècle; ce qui n'est pas impossible. De fait, parmi les auteurs mentionnés dans notre livre, nous n'avons trouvé que les noms

d'Éléazar Calir (qui vivait avant le IX[e] siècle), et Saadiah Gaon (qui florissait au X[e]). M. Steinschneider semble vouloir identifier le traité dont nous parlons avec le traité mentionné par Moïse Taco, et il le met, dans son catalogue de Munich, au XII[e] siècle, avec un point d'interrogation. Nous ne pouvons pas décider pour le moment cette question. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le livre a été composé par un Français.

J. Derenbourg, dans les Mélanges Renier, p. 434.

Yeschurun, VI, p. 183.

COMMENTAIRE ANONYME SUR LE MIBHAR HAPPENINIM D'AVICÉBRON vers 1300.

Plaçons également parmi les ouvrages de date incertaine le Commentaire anonyme sur le traité intitulé מבחר הפנינים, « Choix de perles », attribué à Salomon ibn-Gebirol (Avicébron), traité qui fut traduit d'arabe en hébreu par Juda ibn-Tibbon. Dans les manuscrits dudit traité provenant de la France, le titre hébreu est ordinairement מובחר הפנינים, et le texte est accompagné d'un commentaire qui, à en juger par nombre de mots, de sentences et de proverbes français, est l'ouvrage d'un rabbin français. Ce commentaire fut imprimé en 1484. Le texte imprimé présente les passages français souvent corrompus, et quelquefois en moindre nombre que les manuscrits. Par exemple, dans le 18[e] paragraphe, intitulé שער המוסר (éd. princeps, quat. IV, 6[a]), après le passage עטלף קֹאבא[1] שוריץ, « עטלף signifie *chava suriz* (chauve-souris) », le manuscrit d'Oxford n° 1421 ajoute une fable pour appuyer le dicton, et donne son autorité : כ״ש (כך שמעתי) מפי הר׳ אברהם מיוני ז״ל (זכר צדיק לברכה). « Ainsi l'ai-je entendu de la bouche (ou de la « tradition) d'Abraham de Joigni, que la mémoire du juste « soit bénie ! » Au paragraphe 62, intitulé שער הראוי לקלון, le commentaire, dans l'édition, s'arrête (quat. VIII, 1[a]) avec les mots חוסן לרוע, tandis que le manuscrit précité continue avec des sentences morales de R. Samson de Joigni (מיוני).

Catal. Bodl., col. 2321 et 2638.

Ibid., col. 506.

La date de la composition de ce commentaire n'est pas connue. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il doit avoir été composé avant 1338, puisque le manuscrit de Parme, de Rossi n° 571, qui contient entre autres pièces ce commen-

[1] Ainsi porte le manuscrit de Parme; celui d'Oxford a קאלבא.

taire, fut copié en 5098 = 1338 de J.-C., le 1er tammouz = 18 juillet, par Ahron fils d'Ahron, pour Salomon, fils de Yom-Tob Cohen. Un document cité dans le second traité de ce manuscrit est daté de Bruxelles (ברושילא). Ici le titre est écrit מוכחר, et le commentaire est presque le même que celui que présente le manuscrit d'Oxford. Dans un autre manuscrit, copié en 1392, on lit le post-scriptum suivant : נשלם זה ספר החכמים שעשו הפילוסופים והעתיקו ר' שלמה אבן טפו מלשון ערבי ללשון הקודש · ושם בנו של [?] רבי משה אבן טפו ממרשיילא · והחבר ר' שמשון מוניי שהיה ממדינת קונפיינא יסר ועשה מחכמת לבו כל זה הפירוש של זה הספר ששמו מבחר הפנינים. « Le livre des sages, composé par « les philosophes, est fini; il a été traduit de l'arabe en hé- « breu par Salomon ibn-Tapo (ou Tapho). Le nom de son (?) « fils est R. Moïse ibn-Tapo (ou Tapho) de Marseille. Le « savant R. Samson Mounaï, qui est originaire du pays de « Conpeina, a fait par la sagesse de son cœur tout le com- « mentaire de ce livre, dont le titre est Choix de perles. » Il est évident que ce post-scriptum est plein d'erreurs. Salomon ibn-Tapo n'est autre que Samuel ibn-Tibbon, qu'on a confondu avec son père Juda, qui est le traducteur du « Choix de perles ». Peut-être y avait-il dans le manuscrit sur lequel fut copié celui de l'année 1392 le nom abrégé de ר"ש, que le copiste aura lu ר' שלמה. Le fils de ce Salomon (Samuel) est Moïse ibn-Tibbon de Marseille; Moïse se trouva en effet à une certaine époque de sa vie à Marseille. De Samson de Joigni (מיוני) le copiste a fait מוניי, que M. Zunz rend par Munay et Munai; on ne trouve pas de localité de ce nom. Enfin *Conpeina* doit être rendu par Champagne, pays de Samson. Nous avons vu que Samson de Joigni est seulement cité dans ce commentaire et qu'il n'en est pas l'auteur, comme M. Zunz le croyait.

Der Orient, V (1844), p. 703 et 704.

Steinschneider, Catal. Bodl., col. 2322, 2483 et 2638.

Voir ci-dessus, p. 355.

Revue des Études juives, XII, p. 82 et suiv.

Zur Gesch. und Literatur, p. 165.

M. Carmoly s'est mépris singulièrement sur l'auteur de notre commentaire. Il dit ce qui suit : « Quant au Choix de « perles, je fais observer que je possède une édition de Son- « cino, 1488, pourvue d'un commentaire de Josué fils d'Is- « raël Nathan, et corrigée par un Français du nom de Salomon « fils de Pereç Bonnefoi (בונפוי), qui y ajouta des vers tirés des

Jost Annalen, I, p. 188.

« sources françaises. Je regarde même celui-ci comme le vé-« ritable auteur du commentaire. » Josué de Soncino n'a fait que la copie de cet ouvrage pour l'envoyer à l'imprimerie où Salomon travaillait; c'est ce qui est dit à la fin de l'édition de 1484 (M. Carmoly dit 1488). Nous avons vu que le manuscrit de Parme qui renferme ce commentaire fut copié en 1338, de sorte que Josué pas plus que Salomon ne peut en être l'auteur. Il est probable qu'il fut composé au commencement du XIVe siècle par un écrivain jusqu'à présent inconnu. Les manuscrits n° 2243 d'Oxford et n° 49 du Jewish College de Londres contiennent un abrégé de ce commentaire. Les passages français sont pourvus de points-voyelles dans le manuscrit de Parme.

Voir ci-dessus, p. 356.

Catal. Bodl. col. 778.

Catal. J. Coll., p. 10.

COMMENTAIRES SUR LES MAHZORIM, 1306-1330.

Les *mahzorim* ou livres liturgiques étaient souvent accompagnés de commentaires. Dans cette vaste littérature, il est souvent difficile de reconnaître le pays du compilateur des notes. On y cite des autorités françaises ainsi que des autorités des provinces rhénanes, et même de l'Allemagne. Nous avons parlé dans un autre volume d'Éléazar de Worms, qui a fait un commentaire sur le livre de prières. Nous mentionnerons ici Ahron, fils de Hayyim Haccohen, dont la compilation se trouve dans le manuscrit d'Oxford n° 1206, et peut-être aussi, en une autre rédaction, dans le n° 1209 de la même bibliothèque; ici on donne seulement le nom d'Ahron Cohen. Des compilations anonymes se trouvent dans les n°s 1205 et 1207 de la même bibliothèque. Il y a aussi de grandes difficultés à préciser les dates de ces compilations. Il est probable que la plupart furent faites avant l'expulsion des juifs de France, ou peu après, dans un autre pays, probablement en Italie, où le français était encore parlé par les exilés de la première génération. Nous citerons, par exemple, le commentaire sur les prières, qui se trouve dans le manuscrit de M. Günzburg, n° 728, où il est dit que, d'après le rite de Bourgogne, on lit le traité d'*Aboth* en hiver, tandis que, d'après le rite de Sarfath (France), on lit ce traité en été, les Français n'ayant

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 469.

Catal., col. 421.

Ibid., col. 419.

Ibid., col. 423.

pas le temps en hiver de prolonger la fête du sabbat plus que la prescription légale ne le veut. On y mentionne également le rite de Lothair (Lorraine), de Worms et de Mayence, de sorte qu'on ne peut savoir au juste dans quel pays la compilation a été faite.

NETHANEL DE CHINON, LITURGISTE, vers 1300.

Liter. der synag. Poesie, p. 363.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 461.

NETHANEL DE CHINON, fils de Joseph fils de Nethanel (en abrégé : הקדוש ר׳ נתנאל = הקרן, le saint ou le martyr, comme son frère Éliézer, maître d'Estori Parḥi), est l'auteur de pièces liturgiques dont trois sont connues, et qui sont énumérées par M. Zunz. Les deux premières ont en acrostiche le nom complet; la troisième n'a que le nom de Nethanel, mais le manuscrit dit qu'il s'agit « du pieux R. Nethanel de Chinon ». Cet auteur est souvent cité dans des ouvrages de casuistique, tels que celui de Samson de Chinon et d'Ahron Cohen. Il est difficile cependant de discerner si c'est le grand-père, contemporain de Moïse d'Évreux, ou le petit-fils qui est cité, quand l'épithète de martyr ne précède pas le nom. Voir S. D. Luzzatto, dans le périodique hébreu *Meged ierahim*, p. 71.

SALOMON SIMHAH, THÉOLOGIEN, vers 1300.

Zunz, Ritus, p. 202.

Catal. Hambourg, nº 189, 1. — Ms. de Nîmes, nº 13723, 2. — Revue des Études juives, III, p. 232.

SALOMON SIMHAH, fils d'Éliézer de Troyes, qui se dit descendant de Raschi, composa un ouvrage de casuistique, entremêlé de règles de morale, et intitulé ספר המשכיל, « livre qui « rend intelligent », titre analogue à celui du livre מחכים, « qui « rend sage », dont l'auteur, Nathan fils de Juda, est peut-être également un Français. La préface commence par une dissertation sur les sept planètes. On y trouve l'acrostiche du nom de l'auteur, suivi des mots הנרדף חזק ואמץ, « Force et « courage au persécuté ! » Il se dit de la quatrième génération à partir des deux gendres de Raschi, savoir : R. Samson de Falaise (מפליירא, lisez פלייזא) et Yom-Tob de בלגנצי (Beaugenci). Dans le paragraphe 162, la date de 5054 (1294) est mentionnée. Ce traité se trouve dans le manuscrit de la bibliothèque de M. Günzburg, nº 508 (défectueux). La copie en fut achevée le mardi, 24 tammouz 5100 ברחסים (1340).

IEDAÏAH PENINI,

POÈTE.

Iedaïah fils d'Abraham, de Béziers (הבדרשי), est le plus célèbre poète juif de la Provence. Son style, il est vrai, n'atteignit jamais la pureté, l'élégance et surtout la clarté de celui des poètes d'Espagne; mais Iedaïah fut supérieur à son père, dont les poésies sont gâtées par un langage extrêmement forcé.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 707, etc.

Ses compositions en prose cadencée sont, selon son âge, d'inégale valeur. Très jeune, il affectionne un style tendu et difficile à comprendre; plus tard, dans son célèbre ouvrage de morale intitulé l'Examen du monde, il écrit, comme M. Munk le dit fort bien, « en un style hébreu « très élevé et très élégant, qui lui a mérité le titre de *l'Élo-« quent* (המליץ) ». M. Græetz, cependant, est plus sévère : « Iedaïah, dit-il, avait de meilleures dispositions pour la « poésie que son père. Il possédait une vive imagination et « une grande abondance d'élocution; mais il n'avait ni tact « ni mesure, et il manquait le but essentiel de la poésie, qui « est de saisir les cœurs. Ces défauts font de ses poésies un « amas de mots mis artificiellement ensemble, et qui ne « signifient rien. Il portait la faute héréditaire de son père, « qui était de ne pas savoir dominer la prolixité de son lan-« gage par les règles de la beauté. Il faisait trop d'art et mo-« ralisait trop, au lieu d'élever les âmes et de les entraîner. » De ces deux jugements, celui de M. Munk est le plus équitable.

Voir ci-dessous, p. 372.

Mélanges, p. 495 et 496.

Gesch. der Juden, (2ᵉ édit.), VII, p. 260.

Comme tous les savants juifs du moyen âge, Iedaïah était universel. Nous aurons bientôt à apprécier le philosophe et le moraliste. Il s'occupa également des études talmudiques, notamment de la partie agadique, sur laquelle il fit des commentaires. Ajoutons qu'il était médecin, puisqu'il a fait des gloses sur le Canon d'Avicenne.

SA VIE.

Oheb Naschim, p. 1.

Ibid., p. 138. Voir ci-dessous, p. 371.

Iedaïah était de Béziers, comme le prouve l'épithète de Bedersi qu'il se donne. Il est probable qu'il séjourna à Montpellier, qui était la véritable école des juifs pour l'étude des sciences. Son nom provençal était En Bonet[1], qu'il traduit par Tobiah (טוביה). Il se donne lui-même l'épithète de Penini (פניני) « de perle », peut-être par la raison que les vers sont quelquefois appelés פנינים « perles ». M. Neubauer, cependant, explique cette épithète par la supposition que Iedaïah avait peut-être composé un recueil de sentences morales, sous le titre de מבחר הפנינים, « Choix de perles », ou המליצות פניני, « Perles d'éloquence ». Le premier titre est porté par la traduction hébraïque que Juda ibn-Tibbon a faite de l'ouvrage de morale attribué généralement à Salomon ibn-Gebirol, composé en arabe sous le titre de مختار الجواهر. Le second est celui d'un ouvrage anonyme qui a également pour sujet l'éthique, publié par feu M. Gurland. Il est difficile d'attribuer ce dernier à notre Iedaïah, bien qu'on puisse alléguer l'autorité de quelques manuscrits et de quelques anciens bibliographes. Comme notre auteur se donne lui-même le surnom de *Penini*, dans l'ouvrage qu'il avait écrit à l'âge de dix-huit ans, il devrait avoir composé, si M. Neubauer a raison, son « livre de Perles » avant cette époque. Or, comme on le verra plus loin, nous ne connaissons aucun ouvrage que Iedaïah ait écrit dans sa première jeunesse sous ce titre, à moins de supposer que son traité de morale, intitulé « livre de *Pardès* (paradis, jardin) », ait été également appelé par lui « livre de Perles », hypothèse qui n'est appuyée d'aucune preuve.

Steinschneider, Catal. Bodl., col. 2321.

Saint-Pétersb., 1867.

Catal. Jew. Coll., n° 49.

Ni l'année de la naissance ni celle de la mort de notre poète ne sont connues. On serait tenté de supposer que Iedaïah naquit entre 1275 et 1280, par la raison suivante.

[1] L'orthographe de ce nom diffère dans les manuscrits. On trouve אינבונים, אנבונאם, ן בונים, אנבונים, אין בונים (l'א se prononçant *e*, comme dans Lattes, לטאש et לטיש). On appelle aussi notre poète *Don Bonet Profet* (ci-après, p. 377) et אן בונית (ms. de Nîmes, n° 13723; *Revue des Études juives*, III, p. 235).

Dans sa lettre apologétique, adressée à Salomon ben-Addéreth (Adret) vers 1305, Iedaïah se dit encore jeune (צעיר). Pour oser s'attaquer à l'autorité du célèbre rabbin de Barcelone, Iedaïah devait avoir au moins vingt-cinq ans, sinon trente. M. Grætz, pour cette raison, place sa naissance vers 1280.

Voir ci-dessous, p. 377.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 647 et suiv.

Gesch. der Juden, VII, p. 260.

M. Steinschneider, dans son ouvrage sur les traductions hébraïques des livres de sciences, couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ne se prononce pas sur la date de notre auteur. Il n'admet pas la date de 1280 pour la naissance de Iedaïah par les raisons suivantes : 1° Gersom, fils de Salomon, dans son encyclopédie, composée, d'après M. Steinschneider, vers 1290, cite l'ouvrage philosophique d'Alfarabi intitulé en hébreu כתב הדעת et traduit par Iedaïah; si notre auteur était né en 1280, cette traduction aurait été faite par lui à l'âge de dix ans, ce qui est impossible. (Nous verrons plus loin que Iedaïah n'a fait qu'améliorer une ancienne traduction de ce traité philosophique; Gersom avait pu par conséquent citer l'ancienne traduction.) 2° M. Steinschneider soutient que Iedaïah ne connaissait que la paraphrase d'Averroès sur la Métaphysique d'Aristote. Si Iedaïah était né entre 1275 et 1280, il aurait dû connaître, vers 1300, le commentaire moyen d'Averroès, qui fut traduit en Italie vers 1284. Mais Iedaïah ne dit pas, dans ses ouvrages philosophiques, qu'il ne connaît pas de traduction du commentaire moyen; c'est Abraham Bibago qui le conclut du fait que Iedaïah ne le cite jamais. Ne pas mentionner un ouvrage ne veut pas toujours dire qu'on ne le connaît pas.

P. 110.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 589 et suiv.

Monatsschr., 1883, p. 135.

Cependant un document publié dernièrement par M. Neubauer semble donner raison à la conclusion de M. Steinschneider quant à la date de la naissance de Iedaïah. Dans son commentaire sur les passages agadiques du Talmud, Iedaïah dit être entré à l'école du fameux Meschullam, fils de Moïse de Béziers, à l'âge de quinze ans. Or Meschullam doit être né de 1190 à 1195, puisqu'il est plus âgé que son contemporain Moïse fils de Nahman

Rev. des Études juives, XX, p. 244 et suiv.

Voir ci-dessous, p. 376.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 515.

IMPRIMERIE NATIONALE.

(Nahmanide) de Girone, qui naquit entre 1195 et 1200. Si Iedaïah était né en 1275, ce serait en 1290 qu'il serait entré à l'école de Meschullam, qui aurait été centenaire alors; ce fait, Iedaïah l'aurait certainement mentionné. De plus, il semble résulter d'un passage du susdit commentaire que Iedaïah fut gendre de Meschullam. Il serait donc plus raisonnable de placer l'année de naissance de Iedaïah entre 1255 et 1260, et de le faire entrer à l'école de Meschullam de 1270 à 1275, quand son maître était âgé de quatre-vingts à quatre-vingt-cinq ans. Reste la difficulté du mot צעיר « jeune », que Iedaïah s'appliquerait en 1305, à l'âge de quarante-cinq ou cinquante ans, difficulté qu'on atténuerait en disant que, eu égard au grand âge de Salomon ben-Adret, à qui Iedaïah adresse la lettre, celui-ci a pu se donner l'épithète de צעיר « jeune », même à l'âge de quarante-cinq ans; ou bien, on peut dire que l'épithète צעיר « jeune » serait, comme M. Steinschneider le suggère, un terme général de modestie et d'humilité, conforme aux usages de Provence et d'Italie, analogue enfin au mot קטן « petit » dans les correspondances rabbiniques d'Allemagne et du nord de la France.

Rev. des Études juives, XX, p. 248.

Il y a cependant une objection à faire sur la date de 1255 à 1260 pour la naissance de Iedaïah; c'est, comme nous le verrons plus loin, qu'il a composé à l'âge de dix-sept ans, c'est-à-dire alors en 1272-1277, un traité d'éthique, et, une année plus tard, son traité en faveur des femmes, composition qui lui donna le droit d'être compté parmi les poètes de l'époque, de sorte que son père n'aurait pas manqué de lui consacrer une ligne dans son poème, qui est une espèce d'histoire de la poésie hébraïque. Cette pièce fut écrite après 1290, et Iedaïah se serait montré poète remarquable de 1272 à 1277. Abraham de Béziers, qui, comme nous le verrons, a fait grand cas de la liturgie des *mem* de Iedaïah, et a témoigné son approbation par deux lignes en vers, aurait-il négligé de mentionner son fils dans une revue poétique? Nous ne le croyons pas. Abraham s'étant vanté d'être un des premiers poètes de l'époque, il aurait certainement mentionné l'hérédité de ce talent dans sa famille

P. 367.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 364.

P. 364

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 710.

Si l'on admet, au contraire, la date de la naissance de Iedaïah vers 1275, il aurait composé sa liturgie des *mem* en 1289, à l'âge de quatorze ans, il serait entré à l'école de Meschullam en 1290, à l'âge de quinze ans, il aurait fait son traité d'éthique à l'âge de dix-sept ans, en 1292, et l'éloge des femmes à l'âge de dix-huit ans, en 1293, quand Abraham avait déjà expédié sa revue poétique à Todros; en 1305, Iedaïah avait trente ans, âge où il pouvait encore se donner l'épithète de « jeune ». Quant au grand âge de Meschullam, Iedaïah ne crut peut-être pas devoir le mentionner, le fait étant connu dans toute la communauté, et le centenaire pouvait bien avoir une jeune fille à marier, si tel est le sens du document tiré du manuscrit de l'Escurial.

L'année de la mort de Iedaïah n'est pas moins incertaine que celle de sa naissance. M. Grætz la met vers 1340 par la raison suivante. L'ouvrage de Iedaïah, l'Examen du monde, semble avoir été composé (nous discuterons ce fait plus loin) après l'expulsion des juifs du midi de la France en 1306. Or M. Grætz trouve que le traité sur les Échecs qu'on attribue à notre poète fut composé trente ans après l'Examen du monde; ce qui donnerait pour la date de la dernière mention de Iedaïah l'année 1336 à peu près. Mais nous verrons dans la suite que le traité des Échecs ne peut pas être de Iedaïah.

Gesch. der Juden, VII, p. 260, 268.

Nous n'avons aucun détail sur la vie de notre auteur, excepté le fait de son entrée à l'école de Meschullam de Béziers. Il fut probablement un poète précoce, comme le fameux Ibn-Gebirol, si l'on admet que la liturgie hautement approuvée par son père fut composée par lui à l'âge de quatorze à seize ans. La biographie de Iedaïah serait donc très courte, si, avant de nous occuper de ses ouvrages, nous n'avions à donner un aperçu des erreurs que les bibliographes ont répandues à son sujet.

Bartolocci dit que Iedaïah ben-Abraham Hapenini, surnommé aussi Habbedarsci, ou Habbredrasci, était Espagnol et florissait à Barcelone l'an 5058 de la création du monde = 1298 de notre ère. Il donne cette date d'après

Bibliotheca rabbinica, III, p. 6.

Semah David, fol. 85.

Bibliotheca hebræa, I, 401; III, 283.

Bibliotheca sacra, II, p. 795.

Dizionario storico, p. 167.

Bibliotheca judaica, III, 71.

David Gans, qui fait une confusion entre notre auteur et Jacob de Béziers, qui a demeuré à Huesca. Wolf, qui reproduit les mêmes renseignements, dit cependant, dans une note, que בדרש semble signifier Béziers. Dans son troisième volume, il donne, d'après Le Long, le nom de la ville natale de Iedaïah *Biterrensis, forte a Biterris, Galliæ Narbonensis oppido.*

De Rossi dit que Iedaïah (on le trouve dans l'index de son catalogue des manuscrits hébreux au mot *Appenini*) florissait à Barcelone en 1298, et que quelques-uns affirment qu'on l'a surnommé Badresci, parce qu'il était natif de Béziers en Languedoc, ville qu'on dit en latin *Biterræ.*

M. Fürst dit que notre auteur était de Béziers, sans s'occuper de la date de sa naissance; il ajoute, d'après MM. Zunz, Munk et Dukes, que Iedaïah composa son *Pardes* à l'âge de dix-sept ans, et son livre sur les Échecs trente ans après l'Examen du monde. Tel est également le raisonnement de M. Grætz, comme nous l'avons vu. M. Steinschneider, qui ne donne jamais que les renseignements fondés sur ses recherches personnelles, ne propose rien sur les dates de la naissance et de la mort de notre auteur.

La biographie en hébreu que M. Joseph Weisse a donnée de Iedaïah, dans sa préface à l'édition de l'Examen du monde, n'est pas plus riche. On y dit, sans apporter de raisons, que l'Examen du monde fut composé en l'année 5058 (1298), dans la même année où Jacob עכסאי (עבאסי) de Béziers fit paraître sa traduction hébraïque du commentaire arabe de Maimonide sur la section *Naschim* de la Mischna. Les deux auteurs n'ont cependant rien de commun, sauf que tous les deux s'appelaient Bedersi. Jacob fit en réalité sa traduction à Huesca, en Espagne, en 1298.

SES OUVRAGES.

I. Nous croyons que la première production de Iedaïah fut son hymne en mille mots, dont chacun commence par la lettre מ, comme le titre בקשת הממין, « Prière des *m* », l'in-

dique. Son père Abraham, très satisfait de cette production de jeune homme, en fit un éloge en quatre lignes, qu'on trouve dans des manuscrits, et qui a été publié par MM. Carmoly et Dukes. Le sens du poème de Iedaïah n'est pas très clair; c'est une série de jeux de mots sur des passages bibliques. En tout cas, aucune autre production de Iedaïah n'y est mentionnée, omission qui serait surprenante, si ce n'était pas ici la première œuvre du jeune auteur. Il serait peut-être trop hasardé de supposer que le mot זהב, qu'on trouve, à la première ligne, dans בטורי מי זהב, « dans les séries « des eaux (des מ) d'or » (comp. Gen., XXXVI, 39), fait allusion à l'âge de quatorze ans (ז = 7, ה = 5, ב = 2) que Iedaïah avait quand il fit cette liturgie. Bartolocci donne comme titre de cette pièce תהלה לשם, « Louange à Dieu », formule très ordinaire, mise sans doute au commencement ou à la fin par un copiste.

Der Orient, XI, 271; XII, 369.

Biblioth. rabb., III, p. 7, n° 6.

Cet hymne a été imprimé souvent à la suite de l'Examen du monde : 1° en 1551, avec le commentaire de Joseph Francès; 2° en 1598, avec un commentaire anonyme (sans doute de Yom-Tob Lipman Heller); 3° avec une traduction latine par Hil. Prache, Leipzig, 1662 [1]; 4° en 1743, avec une traduction allemande (en caractères hébreux) par Isaac Auerbach, sous le titre צפנת פענח; 5° en 1768, avec un commentaire de Nethanel fils d'Alexandre hal-Lévi; 6° en 1770?; 7° en 1786 (deux fois); 8° en 1791; 9° en 1792; 10° en 1795; 11° avec un commentaire portant le titre de מבשר טוב, Brünn, 1799; 12° avec la liturgie d'Abraham de Béziers, commençant par la lettre ל, sous le titre commun de עוללות הבוחן, Fürth, 1808, édition accompagnée d'une traduction allemande [de Hayyim Hirsch Schwabacher] et d'un commentaire [de David Ostensosser]; 13° en 1838, avec une tra-

Otsar hassefarim, lettre מ, p. 431.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 717.

[1] M. Steinschneider mentionne une édition, date et lieu d'impression douteux, dont il y a un fragment à la bibliothèque Bodléienne, Oppen., 392. De Rossi mentionne encore une édition de Mantoue, 1556; elle ne se trouve pas dans la liste des éditions de l'Examen du monde de cette année; il est probable que de Rossi n'a jamais vu cette édition. M. Benjacob cite une préface à l'Examen du monde et à la liturgie des *mem* sous le titre de קורא מראש, sans indication d'auteur ni de lieu d'impression.

Steinschneider, Catal. Bodl., col. 1287.

Otsar hassefarim, lettre ב, p. 83.

duction de Joseph Hirschfeld; 14° en 1847; 15° en 1856, avec le commentaire de Lipman Heller et un autre intitulé ציוני זהב.

Dans quelques manuscrits, une pièce de Iedaïah suit les lignes approbatives de son père. Cette pièce (רהוטה) commence par le mot אמרתי, et l'acrostiche donne אני ידעיה הפניני בר אברהם חזק. En tête, Iedaïah dit que, n'ayant pu, faute de temps, mettre son nom à la fin de sa liturgie, il y supplée par cette pièce. On la trouvera imprimée dans l'*Orient* (IV, p. 489) et dans le *Hakkarmel* (I, p. 337).

Tout cela nous paraît de bien mauvais goût; mais de pauvres proscrits étaient excusables de chercher dans des jeux de patience un soulagement à leur vie de reclus. Iedaïah arriva promptement à une grande réputation, et cette réputation, il la dut probablement à la liturgie vantée par son père. Les juifs de toutes les époques ont eu la faiblesse de croire un peu trop aux enfants prodiges. Iedaïah, nous l'avons dit, ne pouvait avoir moins de vingt-cinq ans en 1305, quand il adressa son épître à Salomon ben-Adret; il doit avoir composé la liturgie à l'âge de quatorze ans, en 1294 au plus tard; mais il est possible qu'il l'ait écrite beaucoup plus tôt, si nous mettons sa naissance vers 1260.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 705.

Cette liturgie est attribuée à tort, dans quelques manuscrits, à Joseph Ézobi, entre autres dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, nos 661, 1, et 970, 4, du nouveau catalogue.

II. Le ספר הפרדס, « Livre du Paradis », traité de morale, en quatre chapitres, précédé d'une courte préface. En voici la description d'après le manuscrit de la Bodléienne. Nous traduisons le commencement de la préface : « Iedaïah Happenini dit : Tandis que je m'entretenais avec mes camarades « sur l'éthique, étant encore jeune, ils me demandèrent de « composer pour eux un traité qui pût leur servir de guide « dans la vie. Je consentis alors à écrire ce traité, et je l'intitulai « Livre du Paradis », pour la raison suivante : comme « le *pardes* est plus petit qu'un jardin et fait seulement pour

Catal., n° 1268.

« s'y promener, non pas pour qu'on tire profit de ses arbres « et de ses fruits, ainsi ce traité ne contient qu'un petit « nombre de sentences morales. »

Les quatre chapitres portent les titres suivants : שער בעבודת הבורא והחסידות, « chapitre sur le culte du Créateur et sur la « dévotion »; 2° שער האוהב והאויב, « chapitre concernant l'ami « et l'ennemi »; 3° שער בעזיבת העולם וזכרון משלי תנואותיו, « chapitre « sur le détachement du monde et sur son inconstance »; 4° שער בלמוד ובחלק החכמות אשר יצטרך האדם אליהם אחר החסידות ועבודת האלקים, « chapitre sur l'instruction et la division des sciences « que l'homme a besoin de connaître après s'être occupé de « la dévotion et du culte divin »; ce dernier chapitre a les subdivisions suivantes : *a.* המדבר במעלת החכמה וסדר הלמוד, « sur « la valeur de la science et la méthode de l'enseignement »; *b.* המדבר בחכמת הרפואה, « sur la science de la médecine »; *c.* המדבר בדינים, « sur la jurisprudence »; *d.* המדבר במלאכת הדבר, « sur l'art « de la parole », c'est-à-dire la logique et la grammaire; *e.* המדבר בהטעאה, « sur les démonstrations erronées (sophis- « tique) »; *f.* המאמר בנשאר מן החכמות, « sur les sciences autres « que la logique »; *g.* המדבר במליצה ושיר, « sur la prose rimée « et la poésie ».

Il existe une ancienne édition de ce traité, qui diffère beaucoup du manuscrit d'Oxford. Dans l'édition, les subdivisions sont marquées par le mot שער, comme les quatre chapitres dans le manuscrit; le traité devrait par conséquent avoir, dans l'édition, dix chapitres; mais, comme nous verrons plus tard, il n'en a que huit. A la fin, Iedaïah dit : « C'est assez pour notre âge tendre et presque enfantin; car « tu sais, mon frère, que je suis maintenant âgé de dix- « sept ans. » Le texte original de ce passage a été publié par M. Dukes. Le manuscrit d'Oxford est probablement unique, car celui sur lequel l'édition fut faite, et où l'on trouve huit chapitres, n'existe plus à notre connaissance. C'est M. Luzzatto qui a découvert, dans la bibliothèque Ghirondi[1], cette édition rare, qu'il croit avoir été im-

Nah. Qed., p. 21.

[1] A présent dans la bibliothèque de M. Halberstam, à Bielitz (Silésie autrichienne).

primée à Constantinople en 1517; il en a donné la description dans l'*Orient*. Il y dit qu'elle commence par les mots suivants : ספר הפרדס במליצת השיר והמוסר וההנהגה הטובה והישרה הנכונה להחר׳ ר׳ ידעיה הבדרשי ז״ל, « Livre du Paradis, traitant de la poésie, « de la morale, de la bonne conduite et de la droiture, par « Iedaïah Habbedersi. » C'est sans doute un titre que le copiste ou l'imprimeur aura fabriqué, comme l'indique la formule d'éloge ז״ל (זכרונו לברכה), « que sa mémoire soit bénie ».

Catal. de cette biblioth., n° 984.

Der Orient, XI, 19.

Une réimpression de l'ancienne édition, basée sur un exemplaire de la bibliothèque de Turin, vient de paraître dans le *Magazin für hebraïsche Literatur und Wissenschaft, Poesie und Belletristik*, publié par Eisig Gräber, année III (1890), pages 1 à 13 de la partie intitulée אורות מאופל (tout le volume est en hébreu). L'édition a été faite par M. le Dr Joseph Luzzatto (fils du célèbre S. D. Luzzatto); il y a des notes bibliographiques à la fin. Le texte de l'édition est plus court que celui du manuscrit d'Oxford; les variantes sont nombreuses. La concordance entre les deux textes est la suivante : manuscrit 1 = Éd. 2; 2 = 0; 3 = 1; 4 = 3; 4 *a* = 0; 4 *b* se trouve en partie dans 7 de l'édition; 4 *c* = 4; 4 *d* = 5; 4 *e* qui traite aussi de l'astronomie (astrologie) = 6 et 7 (le dernier paragraphe avec le titre שער התכונה); 4 *f* = fin du 7; 4 *g* = 8. Le texte imprimé est-il une première recension, et le manuscrit une revision? Nous ne saurions l'affirmer; car Iedaïah ne parle jamais de deux recensions de ses ouvrages.

M. Luzzatto fait observer que l'ancienne édition était connue d'Amédée Peyron, l'auteur de la grammaire et du dictionnaire copte, qui en parlait avec éloge en 1820, dans le livre intitulé : *Notitia librorum manu typisve descriptorum qui, donante abb. Thoma Valperga-Calusio, V. Cl., illati sunt in reg. Taurinensis Athenæi bibliothecam*, p. 44, et qu'il donne la traduction de plusieurs passages. M. Luzzatto a peut-être raison de supposer que l'épithète de *Penini* que Iedaïah s'attribue et l'analogie du contenu du מבחר פנינים avec celui du *Pardes* ont fait donner tout d'abord au *Pardes* le titre de מבחר הפנינים. En effet ce dernier ouvrage est mis sur le

Voir ci-dessus, p. 360.

compte de notre auteur par quelques bibliographes antérieurs à Buxtorf. Wolf protesta contre cette attribution; il a été suivi par MM. Dukes et Zunz, puis par tout le monde.

Bibl. hebraica, I, 404.

Annalen, 1839, p. 68.

Zur Geschichte und Lit., p. 469.

III. Un traité pour la défense des femmes, intitulé צלצל כנפים, « Le bruit des ailes », par allusion à Isaïe, XVIII, 1. Tel est le titre que l'auteur donne à son traité, tandis que le titre אוהב נשים, « L'ami des femmes », que M. Neubauer a mis en tête de son édition, a probablement été donné au livre par le copiste du manuscrit unique, parce que le traité est dirigé contre celui de Juda ben-Schabbetai, qui était surnommé שונא נשים, « L'ennemi des femmes ». L'ouvrage de Iedaïah est écrit en prose cadencée, entremêlée de vers. L'auteur le composa à l'âge de dix-huit ans et le dédia à ses deux amis Meïr et Juda, fils de Don Salomon Del Infanz, d'Arles. Le manuscrit orthographie ce nom de famille דלשאיפאנץ; mais la vraie leçon se trouve dans le manuscrit d'Oxford n° 2356, qui renferme la seconde partie du traité *Ittur* d'Isaac ben-Abba-Mari de Marseille. Là il est dit qu'un certain Vidal a vendu ce manuscrit en 1343 à Jacob Bon-Godas (ce nom est ordinairement l'équivalent de Juda) דלשאינפנץ, c'est-à-dire, selon l'habitude provençale, Jacob fils de Juda Dels Infanz (ou Dels Infants). D'après M. Neubauer, ce Jacob est probablement identique au fils de Juda auquel Iedaïah dédia son traité, et M. Neubauer ajoute que le nom de Delsinfanz, qu'on peut comparer au nom de Delsfils (דילשפילש), représente le nom de famille hébreu מן הנערים, que portait l'Italien Moïse fils de Juda, en italien, *Dei Fanciulli*. M. Steinschneider traduit ce nom hébreu par *de Ragazzonibus*, nom qu'un imprimeur italien et chrétien portait en 1495. M. Neubauer propose encore l'identification de Juda fils de Don Salomon Del Infanz, avec Juda fils de Salomon fils de Meïr Del Infantes (דלאינפנטץ d'après le manuscrit de Turin, et dans d'autres דאפלנש, Des Plans?), qui avait adressé une lettre à Abba-Mari de Lunel. Toutefois il faut noter que Iedaïah et ce Juda émirent des opinions opposées dans la dispute entre les orthodoxes et les philo-

Catal., col. 822.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 520.

Zunz, Zur Gesch. und Lit., p. 461.

Catalogue Bodl., n° 229, col. 42.

Mazkir, XVIII, p. 119.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 689 (n° XCVIII).

P. 378.

sophes, comme nous le verrons dans la suite. Si l'on ne veut pas admettre que les deux amis aient pu rester unis malgré cette différence d'opinions (ce qui peut bien avoir été le cas, d'autant plus que Iedaïah, à en juger d'après sa lettre apologétique, semble avoir eu un caractère calme et nullement passionné), on se rappellera que la dispute en Provence ne prit guère un caractère aigu avant le commencement du XIVe siècle; or le traité de Iedaïah, dédié aux deux frères Dels Infants, fut composé au plus tard en 1298, quand notre auteur avait dix-huit ans, si l'on admet qu'il était âgé de vingt-cinq ans lorsqu'il composa sa lettre apologétique. D'ailleurs, nous avons dit que Iedaïah, à cette époque, pouvait avoir plus de vingt-cinq ans, tout en étant encore jeune. Il est donc possible que notre traité ait été composé même avant 1298.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 649.

Voir ci-dessus, p. 362.

Pour faire mieux comprendre pourquoi Iedaïah s'est occupé d'un sujet si étranger à l'esprit juif, nous donnerons un court aperçu de la littérature des écrivains juifs concernant les femmes.

Le médecin Juda, fils de Schabbetai Lévi de Barcelone, avait composé, en 1208[1], à l'âge de vingt ans, dans un style agréable et attrayant, un traité contre les femmes, intitulé מנחת יהודה, « Offrande de Juda, » ou שונא הנשים, « L'ennemi « des femmes ». Il imagine un personnage nommé Zerah fils de Tahkemoni, qui est cruellement puni de sa haine contre les femmes par un mariage d'amour avec une belle jeune fille, laquelle se montre, après le mariage, une véritable Xanthippe.

Malachie, III, 4.

Juda fit une revision de son traité à l'âge de quarante ans, pour la raison suivante. Un certain Hayyim ibn-Samhoun accusait Juda, par jalousie, d'avoir plagié des

[1] L'édition ainsi que les manuscrits de ce traité dont nous disposons donnent la date en toutes lettres : 4968 A. M. = 1208. La revision porte la date en toutes lettres également : 4988 A. M. = 1228. C'est la date juste, puisque le traité d'Isaac contre Juda fut composé en l'année 4970. On peut voir plus de détails sur ces dates dans l'article de M. Halberstam (*Yeschurun*, VII [partie hébraïque], p. 33 et suiv.) et dans celui de M. Kaufmann (*Götting. gelehrte Anzeigen*, 1885, p. 441 et suiv.)

vers qu'il aurait vus à Alep chez Joseph ben-Juda, le fameux disciple de Maimonide. Dans sa revision, Juda montre que sa pièce date de vingt ans, qu'elle était faite bien avant qu'il eût connu le disciple de Maimonide.

En 1210, un certain Isaac composa, en réponse à Juda, un traité en faveur des femmes sous le titre de עזרת נשים (jeu de mots avec « la galerie des femmes » dans le temple de Jérusalem), « L'aide des femmes », dans lequel un personnage fictif, Absalom, conjure Hobab de se marier. On lui trouve, en effet, une femme possédant toutes les vertus et qui rend son mari heureux. Juda ne fait aucune allusion, dans sa revision, à la composition d'Isaac. Il ne connaissait peut-être pas le travail de son antagoniste, ou, ce qui est plus probable, le travail du jeune Juda fut une fantaisie qu'il ne prit pas lui-même au sérieux (Juda, en effet, semble s'être marié et avoir été très heureux). Il ne crut donc pas nécessaire de répondre à Isaac. Il resterait une autre question, à savoir si Juda fut poussé à faire son étrange production par la lecture de poésies semblables en espagnol, ou s'il a été original dans son inspiration poétique. Mais Juda n'étant pas Français, et ayant dû être mentionné seulement à l'occasion de notre Iedaïah, nous pouvons ne pas nous occuper ici de répondre à cette question.

Kaufmann, dans Gött. gel. Anz., 1885, p. 444.

Iedaïah est le troisième auteur juif qui se soit occupé des femmes. Il dit qu'il a lu le traité de Juda et qu'il s'est proposé d'y répondre. Iedaïah parle de Juda avec beaucoup de respect; il ne l'attaque pas, mais il invite son ombre à descendre du ciel pour être présente quand on jugera entre eux deux.

M. Kaufmann fait observer que Iedaïah commence et finit son traité à la manière des troubadours, c'est-à-dire par des poèmes de dédicace et d'envoi. Nous avons vu que son père Abraham connaissait les troubadours Folquet (de Marseille et non pas de Lunel) et Pierre Cardinal. M. Kaufmann mentionne encore Marcabrun et le moine de Montaudon, auteurs de poèmes concernant les femmes. Mais nous ne croyons pas que le poète hébreu, dont le style ne

Gött. gel. Anz., 1885, p. 443.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 714.

Ibid., p. 714.

montre pas trace de l'influence des troubadours, ait justement adopté leurs usages au commencement et à la fin. Iedaïah s'appelle ici Tobiah, mot qui est sans doute la traduction hébraïque de son nom provençal Bonet, non pas une imitation d'une maqama, comme M. Neubauer le proposait. L'Asmodée du poème d'Isaac est représenté, chez Iedaïah, par Cuschan Rischataim, dont le nom est biblique, et qui joue le rôle d'ennemi acharné des femmes. Il tombe dans la bataille, et les femmes bondissent de joie. Zerachiah, le général de la raison, devient roi; sous son règne on se marie et on est heureux. Ce que Juda concède à Iedaïah, c'est qu'on doit se marier une fois; mais convoler en secondes noces, c'est folie.

Voir ci-dessus, p. 360.

Oheb Naschim, préface, p. 139.

Juges, III, 8.

L'édition de M. Neubauer a été faite d'après un manuscrit unique d'Oxford (n° 2398), qui est d'une écriture italienne assez récente et peu correcte. En outre, la copie du manuscrit qui a servi à l'éditeur n'était pas pourvue des points de séparation entre les phrases qui riment, de sorte que l'édition ne les a pas non plus. De la sorte ce traité, déjà assez difficile à lire à cause du style forcé de l'auteur, le devient encore davantage. Ajoutons que beaucoup de passages restent obscurs, comme c'est ordinairement le cas quand on fait une édition sur un seul manuscrit, qui n'est pas l'original. M. Kaufmann ainsi que M. Steinschneider ont proposé quelques heureuses corrections; mais la tâche est loin d'être achevée.

Catal., col. 842.

Gött. gel. Anz., 1885, p. 446.

Isr. Letterbode, XII, p. 69.

L'édition de M. Neubauer a paru dans le volume publié en l'honneur de feu M. Zunz, à l'occasion de sa quatre-vingt-dixième année, sous le titre suivant : *Jubelschrift zum neunzigsten Geburtstag des Dr L. Zunz*, Berlin, 1884, in-8°. L'avant-propos en anglais se trouve dans la première partie (p. 138 à 140), et le texte dans la seconde (p. 1 à 19). Une nouvelle édition d'après le même manuscrit est en préparation.

La littérature pour et contre les femmes fut reprise, chez les juifs, en Italie, vers la fin du xve siècle, par les auteurs suivants, dont M. Steinschneider a dressé la liste alphabé-

tique dans son excellent mémoire sur le sujet, qui a paru dans la *Israëlitische Letterbode*, XII, p. 49 à 94. Ce sont : Abigdor de Fano, avant 1492; Abraham de Sarteano; Daniel, fils de Samuel de Rossana; David, fils de Juda, messer Léon, dont nous donnerons un extrait relatif au séjour de Pétrarque à Avignon; Élie de Gennazzano; Gedaliah ibn-Yahya, le chroniqueur; Israël Cortona, vers 1530; Jacob (fils de Joab Élie) Fano; Jacob Francès; Juda Leone Sommo. Il y a également sur le même sujet plusieurs traités anonymes, dont quatre entremêlés de strophes italiennes. La plupart de ces textes ont été publiés par M. Neubauer dans divers volumes de l'*Israëlitische Letterbode;* les renvois bibliographiques se trouvent dans le mémoire de M. Steinschneider.

Un grand nombre de ces pièces sont écrites en vers et difficiles à comprendre; les auteurs ne citent guère à l'appui de leur thèse que des femmes de la Bible. L'ouvrage de David messer Léon (fin du XVe siècle) est en prose; il a été fait à l'occasion d'un commentaire sur le chapitre XXXI des Proverbes. Dans son éloge des femmes, l'auteur mentionne, entre autres noms, celui de Laure. Voici ce passage intéressant :

« Pour continuer notre sujet, nous dirons que la femme « dont nous avons parlé était une femme d'Avignon, en « Provence, du nom de Laura. Si tu veux en être mieux « convaincu, sache que François Pétrarque était un Florentin, bien qu'il fût né le 1er août de l'année 1303 à « Arezzo, où son père se trouvait après avoir été exilé de « Florence. Sa naissance eut lieu avant la fin de la première « année de l'exil. Sa mère demeura ensuite à Incisa, non « loin de Florence, jusqu'à ce que l'enfant commençât à « grandir. A l'âge de huit ans, lorsque l'enfant vit que ses parents étaient obligés de changer sans cesse de lieu de séjour, il leur persuada de quitter l'Italie et de s'installer « à Pise. Ils y restèrent deux ans. Sur la prière du jeune « Pétrarque, ses parents vinrent s'établir à Avignon, ville « célèbre alors en Provence, comme Naples l'est aujourd'hui. « Là et à Carpentras, le jeune homme apprit la gram-

Rev. des Études juives, X, p. 95 et suiv.

Ms. de Parme, 1301.

Ms. de Parme, 4.

« maire, la logique et la rhétorique. Il se rendit ensuite à « Montpellier pour y étudier le droit et y resta quatre ans. « Ayant entendu parler des bonnes études qu'on faisait à « Bologne, il se rendit dans cette ville et y resta trois ans. « Puis il revint à Avignon pour voir ses amis. Le vendredi « saint (qui tomba, cette année, le 6 avril, au témoignage « même de Pétrarque, qui dit, dans la dernière partie « du Triomphe de la Mort, que son amour commença et « finit le 6 avril), en allant à l'église, il vit une jeune fille, « native de Graveson, village près d'Avignon. Elle s'appelait « Lauretta, nom qu'on rencontre souvent dans le pays. Cette « femme alluma dans son cœur un amour ardent, qu'il garda « pendant trente et un ans, vingt et un ans du vivant de Laura « et dix ans après sa mort. Il lui donna le nom plus coulant « de Laure, et il écrivit à son insu de beaux morceaux qui « resteront célèbres à jamais. Que cette Laure ait été un per- « sonnage réel, cela est suffisamment prouvé par les nombreux « vers qui commencent par son nom et par ceux qui font allu- « sion au laurier. Que son amour ait commencé le vendredi « saint, cela résulte de la seconde strophe où il dit : « Ton « soleil a commencé, celui du Christ s'obscurcit. » Que Laure « soit née dans un village, cela ressort de la troisième « strophe, où il est dit « qu'il ne faut pas s'étonner qu'une « femme illustre ait vu le jour dans un village, quand on « sait que Jésus n'est pas né dans la grande ville de Rome, « mais à Bethléem, et tout cela pour prouver l'humilité (des « deux) ». Enfin, que Laure soit née à Graveson, c'est ce « que Pétrarque nous apprend, dans la première partie du « Triomphe de la Mort, par les mots suivants : « Car ma « bien-aimée est née dans un endroit qui se trouve entre « deux rivières nommées Sorgue et Durance. » Ce village se « trouve, en effet, au milieu de deux rivières. Ce fut là que « Pétrarque et Laure restèrent longtemps, l'amour qu'il « avait pour elle continuant à durer.

Ms. de Parme, 4.

« Il y composa un grand nombre d'ouvrages, par exemple « l'Académie, nom de l'école de Platon, et le Parnasse, mon- « tagne consacrée aux poètes. Ainsi il dit dans la même

« pièce : « Quel endroit est plus nouveau? . . . » Son amour « ayant commencé dans le pays d'Avignon, il mentionne, « à la fin de son poème, le fleuve Gebenna[1], qui traverse « Avignon et a sa source près d'une montagne des Alpes? « (סמוך לפירין), qui sépare l'Italie de la Provence, nommée « Gebenna; c'est le nom du fleuve près de la ville de « Genève. Ce fleuve continue son cours en France, en pas- « sant par Avignon; c'est pourquoi Pétrarque dit qu'il se « rappelle encore le fleuve qui a sa source à Genève, et « c'est le fleuve qui traverse Avignon, comme nous l'avons « déjà dit. Ma thèse est donc prouvée par les paroles mêmes « de Pétrarque, pour celui qui le lira, et l'opinion que j'ai « avancée dans ma pièce en prose cadencée (sur le beau « sexe, pièce à présent perdue), à savoir que Laure était un « personnage réel, est solidement confirmée. »

Revenons à Iedaïah. Nous avons énuméré les ouvrages de sa première jeunesse. Bientôt nous le verrons passer à des sujets plus sérieux et s'occuper de commentaires sur l'Agada, de philosophie, de morale et de médecine. Il ne revint qu'une fois à ses goûts de jeunesse, quand il composa la liturgie de mille mots dont chacun commence par la lettre א, si toutefois cet ouvrage est de lui.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 717; voir ci-après.

IV. Commentaires philosophiques sur l'Agada et sur diverses parties des Midraschim, savoir : le Midrasch rabboth[2], le Midrasch Tanhuma, le Siphré (ou Spharé), les chapitres attribués à Éliézer le Grand (פרקי דר' אליעזר), le Midrasch Nehamoth (נחמות, extraits des Prophètes qu'on lit les sabbats après le 9 ab, jour de la destruction du temple), et le Midrasch Tehillim (sur les Psaumes). Tous ces commentaires ont été composés probablement avant la lettre apologétique. Le

[1] A la fin du *Trionfo della Divinità*, on lit en effet : « A riva un fiume che « nasce in Gebenna. » Messer Léon confond le nom de *Genève* avec celui des *Cévennes*. La même erreur se trouve dans les commentateurs de Pétrarque. Comparez Suétone, *Jul.*, 25.

[2] C'est à tort que M. Krüger dit, sur le titre de l'édition qu'il a donnée de ce midrasch (Gen., I à XII), Francfort-sur-Mein, 1854, que le commentaire en question est ordinairement attribué à Abraham de Béziers.

dernier seul est imprimé jusqu'au chapitre CXIX, sous le titre de לשון הזהב, « Langue d'or » (Venise, 1599, in-4°). Les manuscrits qui renferment ces commentaires ne sont pas rares. On en trouve à Paris, n° 738, 3; à Oxford, nᵒˢ 157 et 158, 1 à 3; à Parme, nᵒˢ 217 et 222 du catalogue de Rossi; à Hambourg, n° 69 *b*, et à l'Escurial, G, III, 8. Dans le dernier manuscrit, on lit que c'est la première partie du commentaire sur les Agadoth.

V. Commentaire sur Aboth (Aphorismes des pères, traité qui appartient à la Mischna) et sur les passages agadiques du Talmud de Babylone relatifs aux traités de la partie נזיקין, « section des affaires civiles et criminelles », savoir les traités intitulés Sanhédrin, Aboda zara, Schebouoth, Makkoth et Horayoth. Ce commentaire lui est attribué dans le manuscrit déjà cité de l'Escurial (G, IV, 3). Nous en donnerons le commencement d'après une communication bienveillante de Don Franc. Fernandez y Gonzalez, membre de l'Académie de l'histoire à Madrid. Le manuscrit est sur papier, et renferme 163 folios. La copie en fut achevée le 17 tammouz (juin-juillet) 5246=1486. Voici l'en-tête qu'a mis le copiste : פרוש מסכת אבות ופרוש אגדות בתלמוד להר׳ ידעיה הבדרשי ז״ל המכונה אנבונית על דרך צורה פילוסופית « Commentaire sur le traité « d'Aboth et commentaire sur des passages agadiques qui se « trouvent dans le Talmud, d'après la méthode philoso- « phique, par Iedaïah hab-Bedersi, surnommé En Bonet ». Voici le début : משה קבל תורה . . . בפתיחת הספר העבדה (? הזה אשר כלו מצות טהורות אנושיות באו ז״ל להורות על ההשגחה הפרטית הנמצאת האדם על יתר הב״ח שאר אבריה (? כי הוא ית חפץ במין האדם ומשגיח עליו ממכון שבתו מצר נפשו להשאירה אחריו אם השלימה בחייו חיי חסד ומהשגחתו עליהם במין ומחמלתו שלא יאבדו דרך ולא יסקו בעונם נתן להם את תורתו התמימה לנחותם הדרך ילכו דרך ישר ולא יפסידו ההנהגה המדינית ביניהם ולהשלים נפשם ולהכיר את בוראה ולהשינו בלתי עיון כוזב ולא יהרוס פניו מהשמיע בחקו...

M. Neubauer, ayant eu dernièrement l'occasion d'examiner ce manuscrit, en a tiré un document curieux concernant la marche des études talmudiques de Iedaïah et la méthode qu'on suivait à l'école de Meschullam, à Béziers.

Nous y apprenons que Iedaïah entra à l'école de Meschullam à l'âge de quinze ans. Ce document se trouve imprimé dans la Revue des Études juives, t. XX, p. 245.

Iedaïah renvoie, dans cet ouvrage, à son commentaire sur les traités Berachoth, Yebamoth, Kethouboth, Yoma, Meguillah et Thaanith; il est donc probable qu'il a commenté tous les passages agadiques qui se trouvent dans les différents traités du Talmud de Babylone. Il cite aussi le Guide des égarés de Maimonide, auquel il adhérait complètement, comme on le verra dans la suite.

Il n'y a aucune indication sur la date de la composition de ces commentaires; mais le travail semble être d'un homme qui n'a pas encore atteint sa maturité. C'est ce travail qui probablement donna à Iedaïah le droit de se mêler à la dispute des orthodoxes et des philosophes, dont nous allons maintenant nous occuper.

VI. אגרת ההתנצלות, « Lettre apologétique », ou כתב ההתנצלות (dans le manuscrit de Paris 719, 6, une main moderne a écrit comme titre ספר הבדרשי, livre de Bedersi). Le texte imprimé dans les Réponses de Salomon ben-Adret, ainsi que la plupart des manuscrits, a le titre suivant : כתב ההתנצלות אשר שלח החכם אנבונית אברם לרש'ב'א' ז'ל על אשר התקצף ביושבי ארץ פרובינצה המתעסקים[1] בלמוד החכמות החיצוניות, « Lettre apologétique, envoyée par le savant En Bonet Abram à R. Salomon « ben-Adret, à l'occasion de ce qu'il s'est irrité contre les habitants de Provence, qui s'occupaient de sciences profanes ». Dans d'autres manuscrits, le titre est conçu comme il suit : כתב ההתנצלות· הכתב זה שלח החכם דון בוניט (תנט ms. 2182) פורפיט (פרופייה ms. 2182) אל הרב הגדול ר' שלמה בר אברהם בן אדרת ז'ל על עניני למוד החכמות החיצוניות שהיו לומדים בארצות פורבינצה והיו חשודים אולי (וראוי ms. 2182) החכמות ההן לצד מינות ולצאת סקו אמיתות תורתינו הקדושה וזה להתנצלות הקהלות אשר שם ישמרם שומר ישראל אמן. « Lettre apolo- Oxford, n[illegible] et 2182.

[1] Le manuscrit de Paris 692, 3, porte, au lieu de על אשר... המתעסקים, ce qui suit : אחרי צאת הקצף מלפני הגאון הנזכר על יושבי מחוז פרווינצא ולאנגידוק על התעסקם, « ...après que l'illustre rabbin susmentionné se fut irrité contre les habitants des districts de la Provence et du Languedoc, parce qu'ils s'étaient occupés de... »

IMPRIMERIE NATIONALE.

« gétique. Cette lettre fut envoyée par le savant Don Bonet « Profet au grand rabbin R. Salomon ben-Adret, à propos « de l'enseignement des sciences profanes qui avait fait des « progrès dans les pays de Provence. Quelques personnes « craignirent que ces études n'eussent pour effet de mener « à l'hérésie et de faire dévier leurs disciples de la ligne de « la vérité de notre sainte loi. Cette lettre a pour objet « l'apologie des communautés en question. Que le gardien « d'Israël les ait en sa garde! Amen. » Bien entendu, l'une et l'autre suscription proviennent des copistes.

Otsar sefarim, lettre א, n° 217.

La lettre de Iedaïah a eu l'honneur d'être insérée parmi les réponses d'Adret; elle se trouve dans l'édition de 1539, n° 418. On n'en a pas fait, à notre connaissance, d'édition spéciale avant celle de Lemberg (1809). En voici une analyse succincte.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 655.

Après un préambule de plusieurs pages, composé dans le style fleuri en usage chez les rabbins de Provence et intraduisible dans notre langue, Iedaïah se plaint de la division que l'excommunication avait introduite dans les communautés de la Provence. « Ne sommes-nous pas, dit-il, « enfants d'un même père, nous tous qui croyons au même « Créateur, et n'acceptons-nous pas tous la loi écrite et la « loi orale? Demandez si nos ancêtres n'étaient pas d'ac« cord avec vous[1] et les rabbins français. Quelle nouveauté « dangereuse pour la religion s'est donc produite aujour« d'hui chez les rabbins de Narbonne, de Béziers, de Lunel, « de Montpellier et des autres communautés de Provence « et du Comtat Venaissin jusqu'à Marseille, pour que vous « ayez cru devoir les flétrir? Nous ne nous plaignons pas des « lettres pleines de reproches qui nous sont adressées; car « nous les considérons comme une admonition d'un père à « son fils. Nous avons supporté avec résignation l'excommu« nication, et nous n'avons pas récriminé; car c'est Dieu « qui jugera. Mais ce que nous trouvons dur et effrayant, « c'est que vous envoyiez en Espagne des lettres, que nous

Ibid., p. 664.

[1] Le « vous » s'adresse aux rabbins catalans.

« avons vues de nos propres yeux, dans lesquelles nous « sommes affichés devant nos frères comme un objet de « mépris; et on nous dit que des lettres semblables ont été « expédiées en Allemagne et en France. »

Iedaïah continue en examinant les points que Salomon et ses amis ont relevés comme hérétiques chez les Provençaux : « On t'a dit que quelqu'un a expliqué Abraham « comme représentant la matière, Sara comme représen- L. cit., p. 657. « tant la forme, et les tribus comme représentant les pla- « nètes; mais je peux assurer qu'il n'en est rien. Tout ce « qu'on a fait dans les écoles, c'est d'expliquer comme allé- « gories des passages agadiques du Talmud, qui ne peuvent « pas être pris à la lettre, et en cela nous suivons les traces « de notre grand maître (Moïse Maimonide). » Iedaïah réfute aussi l'accusation portée contre les Provençaux d'avoir expliqué *Ourim* et *Toummim* par l'astrolabe, et la guerre des quatre rois contre les cinq autres, dans l'épisode belliqueux d'Abraham, par la lutte des quatre éléments contre les cinq sens. « Quant au crime qu'on nous reproche, dit Iedaïah, Ibid., p. 657. « à savoir que nous étudions les sciences étrangères au « Talmud, c'est-à-dire les livres d'Aristote et de ses com- « mentateurs, nous déclarons que l'étude de la logique, « de la physique et de la métaphysique est utile pour fortifier « la religion; ainsi ces études nous fournissent les preuves « pour l'existence d'un dieu, de la prophétie, du libre ar- « bitre, de la création *ex nihilo*, etc. Les rabbins en Espagne, « en Babylonie et en Andalousie, par leur connaissance de « l'arabe, ont pu se servir des livres de philosophie et de « science traduits dans cette langue; et, en s'appuyant sur « ces livres, ils sont arrivés à démontrer l'unité de Dieu et « à écarter les anthropomorphismes. Parmi ces rabbins se « trouve le célèbre Saadiah Gaon de Fayyoum, qui a fait un « commentaire philosophique sur le Livre de la création, « et un ouvrage philosophico-théologique sous ce titre, Les « dogmes et les opinions[1]. En Espagne, je mentionnerai

[1] M. Harkavy prépare une bibliographie des ouvrages de Saadiah, d'après les données les plus récentes.

« Isaac ibn-Gayyath, qui a fait un commentaire philoso-« phique sur l'Ecclésiaste[1], sans parler de ses nombreuses « liturgies. On possède également des livres de philosophie « par Moïse ben-Ezra[2], Salomon ibn-Gebirol[3], Juda Halévi[4] « et Abraham bar-Hiyya[5]. »

Iedaïah mentionne encore David le Babylonien, surnommé al-Muqamass, et Joseph, l'auteur du traité sur le Microcosme. Iedaïah dit qu'il ne connaissait pas l'époque à laquelle vécurent ces deux auteurs. David al-Muqamass est un caraïte du IXe ou Xe siècle[6], que Iedaïah n'aurait pas cité s'il l'avait connu pour tel. Joseph est le rabbin Joseph ibn-Saddiq, dont le livre a été publié par M. Jellinek[7]. Pour la médecine, Iedaïah parle du célèbre Isaac Israéli[8] et d'Isaac ibn-Muqatel[9]. Pour la philologie, il mentionne le fameux Abu-l-Walid ibn-Djanah. « Abraham ibn-Ezra[10] « aussi, dit-il, cultiva toutes ces branches de la science. « Mais le point culminant a été atteint par notre grand « maître Moïse Maimonide, qui connaissait la philosophie « par Aristote et ses commentateurs, les mathématiques « par Euclide et ses successeurs, l'astronomie par Pto-

[1] Voir l'article de M. J. Derenbourg sur cet auteur dans la *Wiss. Zeitschrift*, V (1844), p. 397 et suiv. Le commentaire sur l'Ecclésiaste a été découvert dernièrement par M. Jacob Lœwy dans le ms. d'Oxford 2333, 3. Voir sa dissertation intitulée : *Libri Kohelet versio arabica quam composuit Ibn-Ghiyath*, Göttingen, 1881.

[2] Voir, dans *Catal. libr. hebr. in Bibl. Bodl.*, par M. Steinschneider, col. 1811, 2, ce qui concerne le livre de théologie intitulé ערונת הבשם. Iedaïah ne suit pas l'ordre chronologique, Moïse ben-Ezra étant postérieur à Ibn-Gebirol.

[3] Voir M. Munk, *Mélanges de philosophie juive et arabe*, p. 1 et suiv. Iedaïah fait ici allusion au *Fons Vitæ*.

[4] L'auteur du livre *Khozari*, publié en arabe avec une traduction hébraïque et des notes, par M. Hirschfeld, 1886

[5] Voir *Hist. litt. de la France*, t. XXVII, p. 523. On ne connaît aucun ouvrage philosophique de cet auteur, à moins que Iedaïah ne pense à son livre de morale intitulé הגיון הנפש, publié à Leipzig, 1860.

[6] Voir Grætz, *Gesch. der Juden*, t. V, p. 307, et les corrections de M. Harkavy, dans la *Revue des Études juives*, t. VII, p. 200. Le livre de David s'appelait du nom de son auteur ספר המקמץ.

[7] ספר עולם קטן, Leipzig, 1854.

[8] Voir *Catal. libr. hebr. in Bibl. Bodl.*, col. 1113 et suiv.

[9] C'est un auteur inconnu. Nous avons trouvé ce nom dans le manuscrit du Vatican Assémani 337, 2, qui renferme un commentaire sur l'*Organon* par Moïse fils de Samuel fils d'Ascher fils de Joseph fils de Moïse fils de Juda, disciple de Sar Schalom. On y dit fol. 16 : המאמר בכמה אמר והנזר הקצר אשר השורש הוא לדעת החכם הישראלי ר' יוסף בן יצחק מקתאל (corrigé en מקאתל et מקאתיל).

[10] Ibn-Djanah et Abraham ibn-Ezra sont très connus.

« lémée et son école, la médecine par Hippocrate et Ga-
« lien. Il se base, dans sa théologie, sur la tradition, en la
« soumettant à l'examen de la philosophie. C'est lui qui a
« donné la meilleure explication de la prophétie, et c'est
« lui qui a combattu avec succès les idées d'anthropo-
« morphisme en vogue à son époque. Nous avons vu des
« lettres de tous les points de la terre, dans lesquelles on
« l'attaquait, lors de la première dispute, surtout parce qu'il
« niait l'idée qui attribue à Dieu mesure et figure[1]. Le
« poète En Vidas[2] dit en effet de ses contemporains en
« Espagne qu'ils connaissent la mesure du Créateur, mais
« qu'ils ne la proclament pas, de peur d'être considérés
« comme mécréants. Moïse Nahmanide[3] dit également, dans
« sa lettre apologétique, que Maimonide est celui qui a le
« plus contribué à renverser les idées anthropomorphiques.

« De fait, dit Iedaïah, si cette idée n'existe plus parmi
« nous, c'est à l'étude de la philosophie que nous le devons.
« Nous voyons par la lettre à nous adressée, continue-t-il,
« que vous ne défendez que l'étude de la philosophie na-
« turelle et des sujets qui s'y rattachent, tandis que vous
« permettez la médecine, parce que la Loi n'y est pas con-
« traire. Les mathématiques ne sont pas mentionnées non
« plus parmi les études défendues, sans doute parce qu'elles
« ne sont pas nuisibles à la foi; en outre, les docteurs tal-
« mudiques ont recommandé ces études pour le calcul de
« la nouvelle lune. Maître, s'écrie Iedaïah, c'est la Thora
« (l'étude en général) que nous avons besoin d'apprendre.
« Donnez une solution claire aux doutes que votre inter-
« diction a fait naître; car, dans les branches des études
« permises, il y a autant de dangers pour la foi que dans
« les autres. L'astronomie, par exemple, entraîne à l'astro-
« logie, qui peut conduire à l'idolâtrie, et, quant à la mé-

[1] Iedaïah fait allusion au traité cabbalistique intitulé שיעור קומה, et probablement à une réponse de Maimonide. Voir Steinschneider, *Catal. libr. hebr. Bodl.*, col. 1909, n° 24.

[2] C'est Meschullam ben-Salomon. Voir *Hist. litt. de la France*, t. XXVII, p. 728 et suiv.

[3] C'est Moïse, fils de Nahman, qui disputa contre Paulus Christianus. (*Hist. litt. de la France*, t. XXVII, p. 536 et 650.)

« decine, si l'on s'adresse à un homme, c'est qu'on n'a
II Chron., XVI, 12. « pas une pleine confiance en Dieu. Ainsi le roi [Asa] fut « blâmé par le prophète de ce qu'il n'avait pas interrogé « Iahvé quand il était malade, au lieu de consulter les « médecins; c'est pourquoi les rabbins ont approuvé le « roi Ézéchias pour avoir caché les livres de médecine. »

Iedaïah explique ensuite la méthode que l'on emploie dans l'école à laquelle il appartient pour expliquer les passages agadiques. Bref, Iedaïah prie Salomon ben-Adret de se désister de l'excommunication : 1° pour l'honneur de Maimonide, dont on continuera, malgré toutes les défenses, d'étudier les ouvrages soit de philosophie soit de théologie dogmatique; 2° pour l'honneur de ben-Adret même, puisqu'on transgressera sa défense, en faveur de Maimonide; 3° pour l'honneur de la Provence, où était et est encore le siège de la Loi et où le peuple est croyant, — surtout pour l'honneur de Montpellier, la grande ville savante. « Il est sûr, dit Iedaïah, que si Josué fils de Nun venait « dire aux Provençaux de la génération actuelle de ne pas « étudier les livres de Maimonide, il ne réussirait guère; car « ils ont la ferme intention de sacrifier leur fortune et même « leur vie pour défendre les livres de Maimonide. Les pères « recommanderont aux fils de faire de même. Pourquoi « alors continuer la lutte, puisque vous n'avez réussi jusqu'à « présent par aucun moyen? Vous avez accompli votre de- « voir sans avantage; il faut donc abandonner la position et « faire plutôt la paix avec les savants de la Provence. Alors
Exode, X, 23. « il y aura lumière pour tous les enfants d'Israël dans leurs « demeures. »

Il est probable que Salomon ben-Adret n'a jamais répondu à cette belle lettre, qui fut écrite probablement peu de temps avant le décret d'expulsion de 1306. La lettre faisait
Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 691. partie, à en juger par quelques manuscrits, de la collection des lettres d'Abba-Mari.

VII. בחינת עולם, « Examen du monde », livre de sentences morales, en 37 chapitres, composé probablement après

l'expulsion des juifs en 1306, comme l'indique le onzième chapitre, dans lequel Iedaïah exprime ses sentiments sur les malheurs de l'exil.

Grætz, Gesch. der Juden, p. 268.

Nous ne savons sur quelle autorité M. Joseph Weisse se fonde quand il dit, dans sa préface à l'édition de ce livre par M. Stern, que notre traité fut composé en 1298, à moins qu'il n'ait été trompé par la confusion que David Gans a commise. Ce chroniqueur dit : « Jacob de Béziers était un grand « savant pour ce qui concerne la Thora, et il a formé beau- « coup d'élèves. Il était le plus grand païtan (auteur d'hymnes) « de son temps, et il a composé le livre ha-Bedersi, appelé « l'Examen du monde. Il vivait à Barcelone en 5058 = 1298. » M. Weisse observe avec justesse que Gans a confondu ici deux écrivains de Béziers, savoir notre auteur et Jacob, fils de Moïse ibn-Aksai (עכסאי, עבאסי?), le traducteur du commentaire arabe de Maimonide sur la section *Naschim* (préceptes concernant les femmes) de la Mischna, traduction achevée en 1298 à Huesca. Salomon ben-Adret tenait les deux auteurs en grande estime, comme on peut le voir par la lettre adressée à Jacob sur sa traduction, et par l'insertion de la lettre apologétique de Iedaïah dans le volume de ses réponses. M. Weisse a pris la date de 1298, qui se rapporte à la traduction de Jacob, pour la composition de l'Examen du monde par Iedaïah.

Voir ci-dessus, p. 363-364.

Semah David, p. 58*.

Voir ci-dessus, p. 382.

Voir ci-dessus, p. 364.

Voici d'ailleurs le passage tiré de l'Examen du monde qui se rapporte aux misères de l'exil : « Maudits ceux qui t'ont « chassé, pour que tu n'eusses pas de part dans l'héritage des « saints, des rochers d'où tu as été taillé; qui t'empêchent « de jouir de l'assemblée des vivants qui t'ont nourri, si bien « que les cavernes des lions sont devenues ta demeure [1] ! »

Isaïe, LI, 1.

Et plus loin, apostrophant un renégat, Iedaïah dit : « Sûrement la gloire que tu tires de ton argent ne sera « pas durable; encore un peu, et le mauvais esprit envoyé « par Dieu viendra dissiper tes richesses, de sorte que les « 50,000 pièces d'or pour lesquelles tu as vendu ton âme

[1] Allusion à la demeure de Iedaïah (*Hist. litt. de la France*, t. XXVII, p. 708).

« disparaîtront. Les vicissitudes du temps t'enlèveront la « grâce et l'honneur de ta tête. Le feu de Dieu descendra et te « consumera toi avec tes cinquante. » (Jeu de mots sur חמישיך; comp. II Rois, II, 10-12.)

L'Examen du monde obtint parmi les juifs un grand succès, à en juger d'après le nombre de manuscrits qu'on en trouve dans les bibliothèques et d'après les éditions, traductions et commentaires qu'il a provoqués. M. de Sacy a donné de ce livre une analyse étendue dans le Magasin encyclopédique, tome III de 1808, p. 315 à 357. Il est impossible de mentionner tous les manuscrits que possèdent les bibliothèques, ainsi que toutes les éditions qu'on en a faites dans les différents pays; nous en donnerons une liste approximative d'après les ouvrages bibliographiques.

Parlons d'abord des manuscrits. Le titre le plus fréquent est בחינת עולם, « Examen du monde »; on trouve aussi אגרת בחינת עולם, ou מאמר בחינת עולם, ou אגרת שמים לרום et שמים לרום, mots par lesquels le traité commence. Ce dernier titre est mentionné dans le commentaire d'Emmanuel de Lattes, dont nous parlerons plus loin. Le manuscrit de Paris 216, 6, porte la suscription suivante : אגרת החכם הגדול המשורר הבדרשי אנבונית אברם הנקראה בחינת עולם, « Lettre du grand savant le poète de Béziers « nommé En Bonet Abram, intitulée l'Examen du monde ». Ce manuscrit contient le commentaire anonyme de l'édition de 1484 (le même commentaire se trouve dans le manuscrit de Hambourg 295, 2, et dans le manuscrit de la *Casanatensis* à Rome, I, VII, 16, 3). Le texte est intitulé לשון בדרשי, « texte de Bedersi », et le commentaire פי' בדרשי, « commentaire sur Bedersi ». Le manuscrit de Paris 692, 2, porte la suscription suivante : בחינת עולם לר' ידעיה סבדרש במחוז לנגידוק אשר בכלל מלכות צרפת, « Examen du monde par R. Iedaïah « de Béziers, endroit situé dans la province de Languedoc, « qui se trouve dans le royaume de France ».

Le manuscrit de Paris n° 661, 4, porte le titre suivant : זה נקרא שמים לרום והוא תענוג נפש אשר יסד החכם הגדול המשורר אנבונית אברם והוא נקרא בחינת עולם, « Ce traité s'appelle *Schamayim laroum;*

« on pourrait l'appeler les délices de l'âme; composé par le « grand savant et poète En Bonet Abram; on le nomme Examen du monde. » Enfin le manuscrit de Turin n° 119 porte comme suscription les mots suivants : בחינת עולם מאמר נכבד יקר המליצה מבאר תכונת המציאות וכלליו חברו החכם ר' ידעיה הפניני בר אברהם בדרשי אן בונאט אברהם ז"ל, « Examen du monde, traité excellent, « en belle prose cadencée, qui explique la nature de l'existence et ses règles, composé par le savant Iedaïah Happenini fils d'Abraham Bedersi, En Bonet Abraham; que sa « mémoire soit bénie! »

Nous énumérerons maintenant les principales éditions de l'Examen du monde. Il en est que nous avons pu voir nous-mêmes; nous avons trouvé les autres mentionnées dans le catalogue des livres imprimés de la Bodléienne par M. Steinschneider, (Col. 1283.) dans celui du musée Britannique par M. Zedner, (P. 314.) dans celui de la bibliothèque Rosenthal à Amsterdam par feu (P. 534.) M. Rœst, et dans l'ouvrage bibliographique de M. Benjacob. (P. 68 et suiv.)

1° La première édition du traité a paru sous le titre de אגרת חברה החכם ... אנבוניט אברהם הנקראת בחינת העולם, « Lettre « composée par le savant .. En Bonet Abraham, intitulée « Examen du monde », sans indication de lieu ni de date d'impression; les bibliographes disent qu'elle a été imprimée à Mantoue entre 1476 et 1480. (Steinschneider, Catal. Bibl. Bodl., col. 1263 et suiv.) L'imprimeur fut une femme, Estellina épouse d'Abraham Conath, avec l'aide de Jacob Lévi, Provençal, de Tarascon. — 2° La deuxième édition a été publiée à Soncino, 1484, sous le même titre et avec un commentaire anonyme, qui se trouve également dans le manuscrit de Paris n° 261, 6. Le manuscrit de Paris n° 1201, 6, qui renferme cette édition, porte en marge des notes manuscrites, signées י"ם (Isaïe de Messine) et ש'אן (?). Les autres éditions ont paru : — 3° en 1546, sans indication du lieu de l'impression; — 4° en 1551, à Ferrare, sous le titre de ספר בחינת עולם, avec les commentaires de Moïse ibn-Habib et Jacob Francès; — 5° en 1556, à Mantoue, sous le même (Rœst, Catal. I, p. 534 (1521 faute d'impression).) titre et avec le même commentaire; — 6° en 1591, à Cracovie, sous le titre de אגרת שטים לרום ... הנקראת בחינת עולם; cette édition est accompagnée du commentaire anonyme qui se

trouve dans la deuxième édition; — 7° en 1598, à Prague, sous le titre de מאמר בחינות עולם, « Traité des Examens du monde », avec des commentaires de Yom-Tob [Lipman Heller, né en 1579]; — 8° en 161. ? à Prague? in-8° avec le titre du n° 6; — 9° en 1614, à Lublin in-8°, sous le titre du n° 4; — 10° en 1629, à Paris, avec d'autres traités de morale; l'édition porte le titre français suivant : « L'Examen « du monde, sentences morales des anciens Hébreux, et les « treize modes desquelles ils se servoient pour interpréter « la Bible, traduicts en françois par Ph. d'Aquin » [dédié à Richelieu]; — 11° en 1650, à Leyde, avec une traduction latine par A. Uchtmann; le titre latin est le suivant : *Examen mundi, R. J. Badreshitæ : latina interpretatione*, etc.; — 12° en 1704, à Venise, avec un commentaire de S. Morpurgo; — 13° en 1739, à Berlin, avec un commentaire de Joseph de Lissa; — 14° en 1741, à Zolkiew, avec un commentaire de David ben-Zebi Hirsch et des extraits de celui de Ibn-Habib; — 15° en 1743, à Sulzbach, avec une traduction allemande (en caractères hébreux) par Isaac Auerbach; — 16° en 1768, à Dyhrenfurt, avec le commentaire de Joseph de Lissa; — 17° en 1770? réimpression de l'édition précédente à Fürth, in-12; — 18° en 1786, à Prague, avec le commentaire d'Élie העכים (Hechingen); — 19° en 1791, à Vienne (Autriche), avec un commentaire de Moïse, fils de Mardochée Galante, le jeune; — 20° en 1792, à Francfort-sur-l'Oder, avec un commentaire d'Éléazar fils de Salomon; — 21° en 1792, in-12, à Sklov (Pologne), avec un commentaire de Jacob Batschewitsch; — 22° en 1795, à Grodno (Pologne), avec le commentaire de Jacob fils de Nahum; — 23° en 1795, à Prague, les 11e et 12e chapitres seulement, avec une traduction allemande (en caractères hébreux) de Mendelssohn et le commentaire de Moïse Kunitz; — 24° en 1796, à Vienne (Autriche), avec le commentaire du même Moïse; — 25° en 1797, à Brünn (Moravie), avec le commentaire de Joseph de Lissa; — 26° en 1803, à Francfort-sur-l'Oder, avec une traduction allemande et un commentaire par Hirsch, fils de Meïr; — 27° en 1804, à

Steinschneider l. c.

Ibid.

Catal. Merzbacher.

Rœst, p. 543.

Zedner, Catal. Mus. Br., p. 314.

Otsar hassefarim, 8°.

Vienne, avec le commentaire de Moïse Galante le jeune; — 28° en 1806, avec traduction anglaise de T. Goodman, Londres, in-8°; — 29° en 1807, à Dessau, in-8°, avec traduction allemande de Joël fils de Joseph Faust ou Wust (וואוסט); — 30° en 1807, à Fürth, avec traduction allemande [de S. Hamburger et C. Schwabacher] et un commentaire en hébreu [de D. Ostensosser]; — 31° en 1808, à Metz, in-8°, avec le titre « L'Appréciation du monde, ouvrage traduit de l'hébreu, par Michel Beer »; — 32° en 1814, à Vienne (Autriche); — 33° en 1815, avec le commentaire du n° 7; — 34° en 1821, à Fürth, in-8° réimpression du n° 29; — 35° en 1824, à Sonderhausen, in-8°, avec traduction allemande de J.-J. Levy; c'est une réimpression du n° 23; — 36° en 1838, à Berlin, avec la traduction allemande de J. Hirschfeld; — 37° en 1846, à Varsovie, in-8°, avec une traduction polonaise de J. Tugendhold; — 38° en 1852, à Vienne, in-8°, avec une traduction allemande rimée de M. S. Stern, précédée d'une introduction biographique en hébreu par M. J. Weisse; — 39° en 1852, à Wilna; — 40° en 1855, à Lemberg, in-8°, avec un commentaire en hébreu; — 41° en 1856, à Lemberg, avec le commentaire de L. Heller et d'un anonyme; — 42° à Lyck, 1864; — 43° dans le premier tome de la collection ספרי חכמת ישראל, « Livres de la sagesse d'Israël », publiée par M. David Slucki. Enfin un fragment d'une édition inconnue paraît se trouver en possession de M. Harkavy.

Voir ci-dessus, p. 364.

Voir ci-dessus, p. 386, n° 7.

Page suivante.

Telles sont les éditions dont nous avons pu recueillir la mention dans les livres de bibliographie et les catalogues modernes; mais, sans doute, nous n'avons pas épuisé la matière. M. Benjacob compte quarante-deux éditions avec ou sans commentaires, outre celles qui figurent sous des titres créés par les commentateurs.

Quant aux commentaires inédits de l'Examen du monde, nous devons mentionner en premier lieu celui d'Isaac Monçon ou Monzon, cité déjà par Ibn-Habib, découvert et acquis dernièrement par M. A. Harkavy, bibliothécaire à Saint-Pétersbourg. M. Harkavy a bien voulu nous communiquer

quelques passages de ce précieux ouvrage. En voici le commencement : אמר יצחק בן אברהם המכונה מונטישון ספרדי היושב פה העירה סרקוסה אי איסקלייא למה שראתי הבחורים המתענגים בהלצה זו עד שיודעים אותה על פה בפיהם ובשפתותיהם כבדוה ולבם רחק ממנה והיתה ידיעתה אצלם מצות אנשים מלומדה ותה ילהם (ms. לכם) כדברי הספר החתום לכל ישימו לב על פנימיותיה ואל צורתה אשר היא תכליתה ונשארה כחומר בלי צורה מה שאין הפה יכולה לדבר מצורף לזה בהיות כזאת המליצה חרבה ענינים נראה להם שהם הרדפת לשון כאלו רודפים ענין אחד ואינו כן אבל כולם באו לענין ג"כ חשבו כזה בהרבה מאמרים ואין ראוי לומר שנפל במקרה אצל המאמרים ואני הצעיר בבית אבי חמלתי עליה לבלתי הכסות ולהראות צורתה אשר היא כוונת מחברה ואבארנה מאמר מאמר עד השלים הכוונה בה. « Isaac fils d'Abraham, surnommé *Monte-* « *son*, l'Espagnol, demeurant à Syracuse en Sicile, dit que, « ayant vu que la jeunesse éprouve un vif plaisir à lire ce « traité, à tel point qu'elle le sait par cœur, mais qu'elle « ne le comprend pas toujours à fond, si bien que, dans « beaucoup de passages, c'est un livre scellé pour elle, il « s'est décidé à faire un commentaire sur chaque chapitre, « pour que tout devienne intelligible, et qu'on ne considère « pas ce traité comme un simple jeu d'esprit. » Nous ne savons pas si Isaac a été le premier commentateur du livre de Iedaïah, ou s'il cite des devanciers; il faut attendre la description détaillée de ce manuscrit que M. Harkavy ne tardera pas sans doute à donner. A la fin on lit ce qui suit : תם ונשלם אללאל עולם יום ד׳ יא לחדש כסליו פה ריגו׳ ראש קלאבריא שנת בזאת יבא אהרן הקדש ליצירה, « Achevé le mercredi 11 kislev à Reggio de Ca- « labre, en l'année 5269 (24 novembre 1508) ». Le texte se trouve en marge et est d'une autre main que le commentaire. Ce commentaire est relié avec un fragment d'une édition qui contient le commentaire d'Ibn-Habib, et que M. Harkavy croit avoir été imprimée à Constantinople (ou à Salonique); cette édition est d'ailleurs inconnue de tous les bibliographes.

Les autres commentaires que l'on possède ont pour auteurs : 1° Jacob (de Fano?), à Oxford ms. n° 502, 4; 2° Léon (de Mantoue), à Oxford ms. n° 1404, 2; à Paris, n° 185, 4, et à Vienne, n° 85 (dans les catalogues on attribue à tort cet ouvrage à Léon de Bagnols); 3° Isaac fils d'Emmanuel

Catal. Vindob., I, p. 101.

de Lattes le jeune (xvi[e] siècle); nous lisons dans la préface les mots suivants : צעיר אנכי ואפלי הדל לרדת במליצות ים התבונות ... ואצל ההמון נקרא בדרשי על' שם ארץ מולדת המליץ והיא עיר בדרש במדינת לינגארוק הסמוכה לעיר לאטאש ארץ מולדת אבותי ושם משפחתי ושתיהן מארץ לינגארוק מדינה אחת ממלכות פרווינצא ויש שקראוהו שמים לרום כפי התחלת הספר כמנהג בקריאת שם מסכת התלמוד : « Je suis trop jeune pour descendre « dans les profondeurs de la mer de l'intelligence. . . Ce « poète est appelé ordinairement Bedersi d'après sa ville « natale, qui est Béziers dans la province de Languedoc, « près de la ville de Lattes, ville natale de ma famille. Les « deux villes sont en Languedoc, dans le pays de Provence. « Il y a des personnes qui donnent pour titre à ce livre les « mots שמים לרום, d'après le commencement de l'ouvrage; « telle est l'habitude pour les titres dans les traités du « Talmud. » Le commentaire lui-même débute par les mots suivants : שמים לרום וכו' פתח דבריו כן הפסוק שאמר שלמה ע"ה במשלי כח ; 4° Matathias ben-Abraham Alatrino de Castelli, en Italie; ce commentaire, composé en l'année 324 (1564), se trouve dans les manuscrits de Rossi, n° 88, et Schönblum, n° 9 (maintenant à la Bodléienne, *hebrew*, e. 15). Il existe enfin un commentaire anonyme qui se trouve dans le manuscrit de Munich 315, 6. L'auteur explique les expressions de Iedaïah à l'aide du dictionnaire de David Qimhi; il cite aussi plusieurs fois le commentaire sur Job par Lévi ben-Gerson; il ajoute des gloses en arabe et en une langue vulgaire (כלעז), qui nous paraît être l'italien.

Catal., 1885.

Nous avons mentionné les traductions latines, françaises et allemandes. Une traduction italienne a paru dans le périodique *Mose, Antologia israelitica,* Corfou, 4[e] année (1880), p. 334 et suiv.

On voit l'immense faveur dont a constamment joui dans le monde israélite l'œuvre du poète de Béziers. C'est en vain qu'on chercherait dans une traduction les qualités et les défauts d'une pareille œuvre. M. de Sacy a montré combien une traduction est impuissante à donner le caractère de ce style bizarre, plein de boursouflure et d'amphigouri systématique : « Cette obscurité que l'on remarque dans le *Bechi-*

Magasin encyclopédique, 1808, t. III, p. 321 et suiv.

« *nat Olam*, et que l'on observe dans la plupart des composi-
« tions élégantes des écrivains juifs, vient principalement de
« l'usage où ils sont d'employer une multitude d'expressions
« empruntées à la Bible, expressions dont la valeur, même
« dans les passages du texte sacré où elles se trouvent, est
« incertaine. Pour entendre les auteurs modernes qui en font
« usage, et qui affectent souvent de mêler de préférence dans
« leur style celles qui sont les moins usitées et que leur
« fournissent le Cantique des Cantiques, les Proverbes,
« l'Ecclésiaste et le livre de Job, il faut se rappeler de quel en-
« droit de l'Écriture sont empruntées ces locutions obscures,
« elliptiques, contraires à l'analogie grammaticale ou d'une
« signification incertaine. Mais ce n'est pas assez; il faut
« encore connaître les diverses interprétations que leur
« donnent, dans cet endroit des Livres saints, les lexico-
« graphes et les commentateurs juifs. » M. de Sacy fait ob-
server avec justesse que les écrivains arabes jouent de même
avec le Coran et que les Pères de l'Église latine se donnent
avec le texte de la Bible les mêmes libertés. Du moyen âge, il
ne cite que l'auteur de l'Imitation, qui est peut-être, à cette
époque, l'écrivain chez lequel le défaut en question est le
plus atténué.

La peine que l'on serait obligé de se donner pour ne pas
faire disparaître dans une traduction ce genre d'ornements
de faux goût, que sûrement l'auteur regardait comme des
beautés, ne serait pas suffisamment justifiée par l'intérêt
du fond. Les idées de Iedaïah, assez vraies si l'on veut, ont
quelque chose de banal. Ses chapitres sont des Essais de
morale, qui apprennent peu de chose, et qui n'ont pas,
comme les écrits du même genre composés en français au
XVIIᵉ siècle, l'excellence du style pour les relever. Les traits
de circonstance y sont rares; nous ne pouvons prendre
comme un trait de ce genre l'assertion banale chez un
israélite que les malheurs d'Israël sont la suite de ses pré-
varications. Ce à quoi ressemblent le plus ces compositions
des moralistes juifs du XIIIᵉ et du XIVᵉ siècle, ce sont les trai-
tés des moralistes arabes du XIᵉ et du XIIᵉ siècle, les Colliers

d'or de Zamakhschari par exemple. Le style arabe est assurément bien supérieur à l'imitation mal entendue qu'en firent les rabbins; mais le principe littéraire est bien le même de part et d'autre. Le monde sémitique n'a connu que dans la haute antiquité hébraïque un style sobre, ferme, brillant sans enflure. La qualité exprimée par le mot מליץ, « éloquent », au sens où l'entendirent les écrivains arabes et juifs du moyen âge, est pour nous le pire des défauts. La מליצה consiste tout entière en ornements d'applique, en vaines recherches, en efforts pour être obscur, qui ne réussissent que trop bien. Elle exclut tout naturel; elle fait de l'expression de la pensée une perpétuelle contorsion, et transforme la lecture en un stérile exercice de patience, comme celui qui consiste à deviner des énigmes.

VIII. Nous avons déjà parlé de la liturgie dont tous les mots commencent par la lettre ם. M. Grætz, peut-être avec quelque raison, attribue à notre auteur celle dont tous les mots commencent par la lettre א, qu'on croyait jusqu'ici être de son père. En effet, les manuscrits diffèrent sur ce point. Voici un passage de cette liturgie, qui, selon M. Grætz, se rapporte aux souffrances de l'exilé : « Mon ennemi me « disait hier : Je détruirai le pays de ta demeure, j'emporterai tout ce que tes ancêtres ont amassé; je poursuivrai, « j'atteindrai, je partagerai, je distribuerai la promesse « de Dieu... Ô Dieu, comment pourrai-je voir la ruine « de mes coreligionnaires? » M. Grætz pense que la liturgie dont chaque mot commence par ל est également de Iedaïah; cette poésie artificielle, selon M. Grætz, était plutôt la spécialité de Iedaïah que celle de son père. La seule objection à l'hypothèse de M. Grætz est qu'on est surpris de voir Iedaïah, à un âge avancé, alors qu'il avait passé par de rudes épreuves, se livrer à des jeux d'esprit aussi frivoles. Iedaïah serait-il revenu, dans un moment de gaieté, à ses goûts de jeunesse? Y aurait-il été stimulé par des amis? Tout cela est bien possible. De fait, il est difficile de sortir de la confusion qui fait attribuer ces liturgies tantôt au père, tan-

Voir ci-dessus, p. 364.
Geschichte der Juden, VII, p. 269.
Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 717.

Geschichte der Juden, VII, p. 269.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 717.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 717.

tôt au fils. Pour la liturgie intitulée *Beth El*, la même incertitude règne dans les manuscrits. Celui de Turin, nº 119, qui l'attribue à Iedaïah, donne l'indication suivante : « Prière « pour le jour du grand jeûne. »

IX. Nous savons que Iedaïah s'est occupé de médecine, comme presque tous les savants juifs de son temps. Nous possédons de lui des notes sur une partie du Canon d'Avicenne. Ces notes se lisent à la marge de trois manuscrits de la Bodléienne, qui sont les nºˢ 2100, 2107 et 2121, 6, du nouveau catalogue. Dans le nº 2107, on trouve le nom complet avec les mots אמר ידעיה הבדרשי; dans les deux autres on donne seulement בדרשי. Dans un autre manuscrit provenant du Yémen, qui appartient à M. Maurocordato, et que nous avons eu l'occasion de parcourir, on trouve des morceaux entiers formant une sorte de commentaire sur une partie du Canon, I, v, 2, commençant par les phrases suivantes : אמר החכם ר׳ ידעיה בר׳ אברהם בדרשי כי יש הנה מקום ספק, « Le « savant Iedaïah fils d'Abraham, de Béziers, dit qu'il y a ici « un doute », et שאלה לחכם לידעיה בדרשי בר׳ אברהם ז״ל, « question « traitée par le savant Iedaïah ». L'ouvrage entier se trouve dans le manuscrit de Parme, de Rossi, 531 (manuscrit imparfait), et dans celui de l'Escurial, G. III, 9, fol. 92. Il consiste en questions et réponses. Voici le commencement du manuscrit de l'Escurial : אמר ידעיה הפניני הנקרא בדרשי בעברי על הספר הגדול הכולל רפואה הידוע לחכם הפילוסוף בן סינא ויאורו עיני מעט שטעמתי מדבשו ותשמח נפשי במוצר המושג אלי מרבוי חמודותיו המופלאות ... ואתחיל בזכרון השאלות אשר נשארו לי בס׳ הראשון מחמשת ספריו אשר להם נתחלק חלוקה ראשונה הס׳ הכולל ההוא הנקרא בל׳ הקנון ואחר בזכרון זולתם בשאר ספריו על סדרם בע״ה. « Iedaïah, fils d'Abraham, de Béziers, a dit : En par- « courant le grand livre de médecine du savant philo- « sophe Ibn-Sina, mes yeux s'éclairèrent du peu que j'ai « goûté de son miel et mon âme se réjouit du peu qu'elle « a pu saisir de ses merveilleuses paroles... Je commen- « cerai par les questions qui se sont présentées à moi dans « le premier des cinq livres du Canon; puis je continuerai « par les autres traités... »

X. Iedaïah écrivit aussi des ouvrages de philosophie. Quelques-uns de ces ouvrages sont cités dans la préface de Moïse ibn-Habib. On en retrouve la mention à la fin de la préface du commentaire de Yom-Tob[1] Heller, rabbin de Prague et de Cracovie, né en 1579, mort en 1681, et qui composa ledit commentaire dans sa jeunesse. Voici le texte de Moïse : כי זה המחבר היה חכם גדול כפי מה שהתבאר מדבריו בכתב הדעת ובספר כתב ההתעצמות· ובספר כתב הפני האנה· ובספר הצורות המיניות· ובספר הויות הראשונות· ובביאורו להגיון· ובהשגותיו על הקטאן (הקאנון) ובספר כתב ההתנצלות אשר כללה מן היופי וההדור ונעם ההלצה שיעור רב. « Cet auteur était un « grand savant d'après ce qu'il dit dans ses six ouvrages phi- « losophiques, dans ses explications sur le Canon et surtout « dans sa lettre apologétique, qui est du plus beau style. » Les six ouvrages de philosophie de Iedaïah ont été, de la part de M. Munk, l'objet d'une étude approfondie. Les quatre premiers se trouvent dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale n° 984 (Oratoire 119). C'est un volume in-4° de 94 feuillets, d'une très belle écriture rabbinique espagnole ou plutôt provençale. Il ne porte pas de date; à en juger par l'aspect extérieur et par l'écriture, il ne remonte pas au delà de la seconde moitié du XVe siècle. Ce volume renferme cinq écrits de Iedaïah, tous relatifs aux sujets ordinaires de la scolastique juive.

Der Orient, VII, p. 402 et 403.
Zur Geschichte und Liter., p. 280.

Voir ci-dessus, p. 386.
Catal. Rœst, partie hébr., n° 214.

Voir ci-dessus, p. 377.

Arch. Isr., VIII (1847), p. 67 et suiv.; Munk, Mél., p. 496.

Le premier est intitulé כתב הדעת, Livre de la connaissance, ou Traité de l'intellect. Ce traité n'est autre chose que la paraphrase d'un petit ouvrage d'Al-Farabi, dont il existe à la Bibliothèque nationale (ms. hébreu de l'ancien fonds 110, dans le nouveau catalogue n° 185,9)[2] une version hébraïque sous le titre ספר השכל והמושכלות (en arabe كتاب العقل والمعقولات), et dont la version latine, intitulée *De intellectu et intellecto*, a été imprimée dans les œuvres philosophiques d'Avicenne (Venise, 1595, in-fol.), et dans un petit volume intitulé

[1] On attribue ce commentaire à Yom-Tob en se fondant sur l'acrostiche des premiers mots de la préface : יתברך ויתרומם מלכינו טוב לקויו לנפש. M. Zunz dit inexactement que la préface est signée du nom de Yom-Tob.

[2] Pour d'autres manuscrits renfermant ce traité, voir le mémoire de M. Steinschneider sur Al-Farabi, dans les *Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, septième série, t. XIII, n° 4, p. 90 et suiv.

Alpharabii, vetustissimi Aristotelis interpretis, opera omnia quæ latina lingua conscripta reperiri potuerunt (Paris, 1638, in-8°). Dans la courte préface que nous allons donner en original, Iedaïah dit qu'en parcourant divers traités sur l'âme, il en a rencontré un, intitulé כתב הדעת, qui lui a paru renfermer tout ce qu'il est utile de savoir sur la nature de l'intellect; mais qu'ayant trouvé ce traité fort obscur et la traduction hébraïque fort mauvaise, il a entrepris d'en corriger le style et d'y ajouter les développements nécessaires. Nous pouvons donc considérer l'ouvrage de Iedaïah comme un commentaire sur le traité d'Al-Farabi, bien que celui-ci n'y soit pas nommé. Il paraît que, du temps de Iedaïah, le traité d'Al-Farabi était connu sous le titre de כתב הדעת; en tête de l'ouvrage de Iedaïah, après la préface, on lit cette suscription : ספר השכל הנרצה בשם הנהוג הידוע כתב הדעת, « le Livre de l'intellect, « désigné par le nom usité et connu de *Ketab had-daath*[1] ».

Les acceptions du mot intellect (*νοῦς*), selon Al-Farabi et Iedaïah, sont au nombre de six : 1° le sens qu'y attache le vulgaire en disant : « Tel homme est intelligent »; 2° le sens que lui attribuent ceux qui raisonnent et discutent certaines opinions, en disant : « L'intellect le veut ainsi »; 3° l'intellect dont parle Aristote dans le traité de la Démonstration (les seconds Analytiques), qui fait distinguer le vrai du faux; 4° celui dont il parle dans le troisième livre de l'Éthique, qui fait connaître le bien et le mal; 5° celui dont il parle dans le traité de l'Âme, ou l'intellect divisé en actif et passif; 6° celui dont il est question dans la Métaphysique, c'est-à-dire l'intelligence première, cause de tout ce qui est. Iedaïah expose successivement, d'après Al-Farabi, la nature de ces six espèces d'intellect. Voici la préface hébraïque de Iedaïah : אמר ידעיה בר אברהם למיעוט הספרים הנמצאים אצלנו היום בחכמת הטבע יתכן לנו או יהיה עלינו מן החיוב לחפש אחר המעט הנמצא ולהשתדל בהרבות עליו פרסום והרחבה בכל מה שיעזור על שמירתו.

[1] Ce titre existait donc bien avant l'époque de Iedaïah; ce qui fait tomber un des arguments de MM. Steinschneider (*Hebr. Uebersetz.*, sous presse) et Gross (*Monatsschrift*, 1879) contre la date que nous avons assignée à Gerson fils de Salomon (*Hist. litt.*, t. XXVII, p. 589). Celui-ci, en effet, cite sous le titre de *Kitab had-daath*; non pas l'ouvrage de Iedaïah, mais l'ancien ouvrage connu sous ce nom.

ולזאת הסבה הזדמן לי בעברי על ספרי הנפש והיותי מחזר אחר קצת מאמרים מפוזרים נמצאים בענין ההוא שהתעוררתי על אחד מהם הנקרא כתב הדעת וראיתיו מועיל בביאור מה שתתכן ידיעתו מעניני השכל עם היות המאמר ההוא חתום ומסוגר לרוע ההעתקה וטובותיו צפונות וניצוציו מכוסים· וכמעט שאין למעיינים מפני זה הרגש בתועלתו ויבזוהו· והשתדלתי לפי זה על תקון ענינו בשני פנים· אחד בתקון לשונותיו והוצאתם אל העתקה שנית מבוארת· ושנית בהרחבת הכונה וביאור במה שיהיה מהם מצטרך אל זה· ונבקש מן האל תחלה העזר והסיוע בכחינת טוב כונתנו בזה:

XI. הדעות בשכל החמרי. « Les Opinions sur l'intellect matériel. » Ce qui, dans la psychologie d'Aristote, est appelé l'intellect passif, les philosophes arabes et juifs du moyen âge l'appellent l'intellect matériel (العقل الهيولانى), à cause de ses rapports avec les autres facultés de l'âme inhérentes à la matière. L'obscurité de la théorie d'Aristote a donné lieu à différentes interprétations. Iedaïah distingue cinq opinions différentes sur la nature de l'intellect passif : celle d'Alexandre d'Aphrodise, celle des commentateurs d'Aristote en général, celle de quelques commentateurs, celle d'Averroès et celle d'Al-Farabi, et il caractérise succinctement ces diverses opinions. Ce traité n'est pas mentionné par Ibn-Habib. Il n'y a pas de préface hébraïque pour ce traité.

XII. המאמר בהפכי המהלך. « Traité sur les opposés en fait de mouvement ou de direction. » Ce traité est sans aucun doute celui qui, dans la préface de Ibn-Habib, citée plus haut, est indiqué sous le titre de כתב הפכי האנה. Il se rattache à un passage des commentaires grand et moyen d'Averroès sur le traité Du ciel, d'Aristote (liv. I, chap. IV). Selon Aristote, les mouvements opposés ou contraires ne peuvent avoir lieu que sur la ligne droite, qui seule marque la vraie distance entre deux points opposés; car, si la distance est marquée par une courbe, on peut toujours décrire une infinité d'autres courbes entre les deux points opposés. On pourrait objecter, dit Averroès, que, si la courbe est un demi-cercle, il n'est pas possible non plus de décrire entre les deux points extrêmes une autre courbe de même nature; mais, répond-il, il n'y a aucun rapport commensurable entre

Ci-dessus, p. 393.

le demi-cercle et les autres courbes qu'on pourrait décrire entre les deux extrémités du diamètre, et, par conséquent, la ligne droite est seule propre à mesurer les distances plus ou moins grandes et à servir de définition aux mouvements opposés. Cette réponse est l'objet d'une explication détaillée de la part de Iedaïah. L'auteur s'adresse à un de ses amis, qui avait entendu autrement que lui la réponse d'Averroès. Il entre dans des détails sur la définition des mouvements opposés et, en général, sur l'idée de l'opposé et du contraire. M. Steinschneider, n'ayant pas vu notre manuscrit et écrivant avant M. Munk, avait supposé que le mot אנה, dans le texte d'Ibn-Habib, veut dire la catégorie ποῦ, analogue à l'arabe الاين et au syriaque ܐܝܟܐ. Voici le texte de la préface : אמר ידעיה בר׳ אברהם בדרשי אמר המשתדל למצוא חפצך בדבר דבר לשמע אזן שמעתי שמעך יראתי מנשת ומהתקרב· ועתה עיני ראתך נבהלתי על המראה הגדול ואסתר מהבינו מהבהיר אורך מהכיל קצהו חלוש בראותו· גם ממרחק לא ישוער אף כי מהוליד מחשבו מעגל רעיון יקיפהו מה רבו במחקר פלאי עצמותיך מהתבונן כמוני בנבורתם אדירים משברי ימך המקיף בעפרותינו אדירים משברי מהברך בלבבו לקול שאונם המחריד הטות אזן מקצות היבשה אף כי מהמציא תחבולה עשות בו דרך ורבוב (*sic*) גליו גלי גליוניך יעלו ינלו שמים ימהרו מצוא חקר תכונתם ירדו ההומות יחשפו סתריהם גדול עתיק משרים שיעתיק דברים עתיקים שכסם עתיק יומיא לא ראו עיני בטובה האמתית אשר אמרת עד יום ראות פניך והבחר להנחילני בהם נחלה קיימת אתעלס באהבית אתענג מזיו כבודה· חשבתני בעל הטוב הולך בתמים על כן לא תמנעהו ממני הסתפקת החכם על מה שכתב אבן רשד... Le livre finit par : יישירנו האל בנתיבות העיון הישרה שתעמוד בתוכה על הכליתנו המבוקש ממציאותנו וישימני קרוב ממדרגתך החשובה:

XIII. כתב ההתעצמות, « Livre de consolidation » (ms. de Paris, fol. 32). Dans cet écrit, Iedaïah répond aux objections que son ami avait faites contre l'écrit précédent et cherche à corroborer ses opinions par de nouveaux arguments. C'est le deuxième traité mentionné par Ibn-Habib. En voici la préface hébraïque : אמר ידעיה בר אברהם בדרשי האוהב הנכבד האח הדבק המצליח בדרישת העצומות העיוניות· הגיעוני דבריך הנעימים בזכרון הספקות אשר העירות על מה שכתבתיו אליך מהענינים בכתב הפכי המהלך ואשתעשע בראותם כראות טורי זהב ממולאים בתרשיש ואתענג בחטרתם כהתענג בדשן הדר וזיו כבוד אולם לא הזדמן לי עד עתה פנאי להשיב עליהם נשען על יתר החשק התקועה לי ברוחך

הנאמנה ידעתי לא תחשדני במתרשל מהעריך מהגדיל דבריך הנכבדים· ומעתה אשיב עליהם ואומר:

Le traité finit ainsi :

ואולם היות התפכות נמצא במרחק על אמתת זה הגדר הוא שהסתפקת או שחלקת עליו וכבר בארנוהו ואמתנוהו כפי היכלת בין שני הכתבים ואולי יצאה בזה הנכונה אל המצרף והגלוי והנה נחשוב בזה השיעור שכבר השלמנו התשובות לכל מה שהעירות מהספקות על כתבנו הקודם עם היות הרבה מהענינים והראיות אשר ראיתיך נעזר בהם יורו שכתבתם בלי עסק עיון ורוב חקירה ועם פנאי משאר העיונים הנכבדים אשר חשקת· וחי נפשי לולי שתי סבות הייתי נמנע לפי זה מהשיב על קצתם כעברי עליהם אחת למעלתך וכבודך אשר אני מתפאר בהכרתם ויראת אהבתך אשר קניתיה בנפש ולבב שהם הניעוני הנעת הטבע השני להעריך ולגדל כל מה שאמצאהו ממוצא שפתיך כל שכן מה שתולידהו מחשבתך הנקיה אשר נפשי חלק וכח מכחתיה· ושנית לגודל התועלת המשיג מהחקירת והדרישה ויותר בדברים העיונים ויותר עם קצור הנמצא אצלנו מהחכמה עד שנצטרך בו לשקידה רבה והשתדלות עצום ונתחייב לפי זה שנשמח על הערת הספקות כלם ואם יהיו חלושות וכל שכן כשיעוררו עליהם חכמים ומבינים שיש לחוש לשיחתם בכל פרטיה· ובזה השיעור נחתום הדבור עתה ונהלל האל אשר עזרנו יתעלה מאד:

XIV. (Fol. 66.) Dissertation sans titre sur la question de savoir si les individus (אישים) de la même espèce, divers en accidents, diffèrent aussi dans leur forme essentielle, ou bien si la forme est inhérente à l'espèce et l'embrasse tout entière, en sorte que les individus ne diffèrent que par les accidents. L'auteur distingue une forme générale, qui embrasse toute l'espèce, et une forme spéciale ou individuelle, qui est essentielle et ne saurait être traitée d'accident. Cet ouvrage est évidemment celui qui, dans la préface de Ibn-Habib, est mentionné sous le titre de ספר הצורות המיניות.

XV. Nous apprenons par un passage de cette dissertation que Iedaïah avait aussi composé, sous le titre assez singulier de מדבר קדמות « Désert de Qedémoth » (*Deutér.*, II, 26), un commentaire sur les vingt-cinq propositions (הקדמות) placées par Maimonide en tête de la deuxième partie de son Guide des Égarés. Fol. 74.

XVI et XVII. Le cinquième et le sixième ouvrage men-

tionnés par Ibn-Habib, savoir le traité Des êtres premiers et les Explications sur la logique, sont à présent perdus. Le septième contenait probablement les gloses de Iedaïah sur le Canon d'Avicenne; le huitième est la fameuse lettre apologétique dont nous avons déjà parlé.

Voir ci-dessus, p. 392.

Voir ci-dessus, p. 377.

On ignore les dates auxquelles ont été composés ces traités philosophiques; mais nous croyons qu'ils ont été écrits après la lettre apologétique.

XVIII. Avant de nous occuper des ouvrages faussement attribués à notre poète, nous devons mentionner un écrit qui lui appartient probablement. C'est un poème qui a pour sujet les treize articles de foi, d'après Maimonide. Comme Iedaïah était un adhérent zélé de Maimonide, M. Luzzatto a cru devoir lui attribuer ce poème. Ce qui est plus significatif, c'est que la pièce se trouve au commencement du manuscrit du Musée Britannique qui renferme le Divan d'Abraham de Béziers, père de Iedaïah.

Hoth. Tokh., p. 2.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 711.

XIX. La compilation de ce Divan, dont nous avons donné une analyse dans un autre volume, est probablement l'œuvre de Iedaïah. Ce qui milite pour cette hypothèse, c'est que le compilateur mentionne une chose intime, qui ne pouvait être connue que de lui seul. Dans la suscription d'une pièce, il dit : « Avant de se coucher, mon seigneur lui (à Gorni) « a fait un cadeau d'argent. » Le mot ארוני, « mon seigneur », est souvent employé par le compilateur; c'est peut-être le titre qu'on donnait en Provence au père, ou bien, comme M. Luzzatto le suppose, Iedaïah avait volontairement omis le mot אבי, « mon père », pour pouvoir rester anonyme. M. Luzzatto ajoute encore un autre argument : c'est que, dans l'élégie concernant la guerre de 1285, le compilateur parle du « malheur qui a atteint notre famille par la mort « de David de Capestang et de ses deux fils »; le compilateur était donc de la famille d'Abraham de Béziers. M. Luzzatto a omis un des arguments les plus forts pour sa thèse : c'est que le compilateur appelle la mère d'Abraham « ma re-

Ibid., p. 711 et suiv.

Ibid., p. 721.

Hoth. Tokh., p. 4.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 714.

« doutée dame sa mère » (והיה זה בשנת פטירת אדונתי הכבודה אמו). Et en effet il n'y a rien que de naturel à ce que le fils, poète lui-même, ait entrepris d'arranger la collection des poésies de son père.

P. 712.
Ms., fol. 64².

OUVRAGES QUI LUI SONT ATTRIBUÉS.

1° מעדני מלך, « Délices de roi », traité sur le jeu d'échecs, imprimé plusieurs fois, et attribué à Iedaïah pour la seule raison que les mots בחינת עולם, « Examen du monde », s'y trouvent. Or ces mots n'y figurent pas comme titre d'un ouvrage; ils se lisent au milieu de la phrase que voici : וסבותי אני ביטי בחורותי לתור ולדרוש את מסבות הזמן מראש ועד סוף ובחנתים בכור הבחינה בחינת עולם באבן בוחן. Traduction de Hyde : *Mente pervolvi in diebus juventutis meæ, ad explorandum et inquirendum eventus temporis ab initio ad finem, et examinavi illos in catino examinationis, examine æterno* (עולם peut se traduire « du monde » et « éternel »), *lapide probationis*. Hyde ajoute : *Examine æterno i. e. profundo : alluditur ad alium authoris librum Examen mundi.* Partant de là, Wolf attribue notre traité à Iedaïah, et Rodriguez de Castro tient pour certain que Iedaïah en est l'auteur. M. Zunz exprime la même opinion. M. Grætz, se fondant sur ce fait considéré comme acquis, établit une date pour l'époque de Iedaïah. M. Neubauer, dans son catalogue des manuscrits d'Oxford, donne également Iedaïah comme auteur des Délices de roi, ce qu'il rectifie cependant dans les *Addenda et corrigenda*. M. Zedner a déjà fait observer que le style hébreu de ce traité et la mention qui y est faite du jeu de cartes empêchent de l'attribuer à notre auteur. MM. Dukes et Steinschneider, de leur côté, disent avec raison que si l'on prenait Iedaïah comme auteur en se basant sur les mots בחינת עולם, on pourrait également l'attribuer à Calonymos ben-Calonymos par la raison qu'on y trouve les mots אבן בוחן, qui sont le titre d'un de ses ouvrages. En 1874, M. Steinschneider, dans son article sur le jeu d'échecs chez les juifs, a repris toute la question, et il ajoute cette observation de M. D. Forbes que, à la fin des Délices de roi, on trouve mentionnée la faculté de roquer. Or, d'après les re-

Deliciæ regis, p. 19.

De ludis or., Em. et add.

Bibliotheca española, t. I, p. 177².

Zur Geschicht. und Liter., p. 468.

Catal., n° 2182, 2.

Catal., col. 162. Van der Linde, Geschichte und Liter. des Schachsp., I, p. 172.
Ben Chan., 1864, p. 636.
Catal. Bodl., col. 604.

Van der Linde, Geschichte und Liter. des Schachsp., I, p. 171.

History of chess, p. 113.

Geschichte der Rochade, p. 28.

cherches de M. Van der Linde, la façon de roquer à l'italienne n'était pas inventée avant le XVIe siècle. Par conséquent il est hors de doute que le traité intitulé Délices de roi n'appartient pas à notre Iedaïah, et la date donnée par M. Grætz comme celle du dernier ouvrage de Iedaïah n'est aucunement solide. Nous ne croyons pas nécessaire de donner ici l'analyse ni la bibliographie du traité des Délices de roi, puisque Iedaïah n'a rien de commun avec ce livre. Il est bon toutefois de remarquer que les juifs se sont occupés avant Iedaïah du jeu d'échecs, comme on le voit par le poème que le fameux Abraham ibn-Ezra composa, dit-on[1], en 1167, sur ce sujet. Ajoutons enfin que M. Steinschneider attribue maintenant les Délices de roi à Juda (Léon) de Modène.

Voir ci-dessus, p. 363.

Hebr. Uebersetz., p. 110, note 12.

Van der Linde, op. cit., I, p. 168.

Bibliotheca hebraïca, I, p. 403; III, p. 287.

2° Wolf prête à notre Iedaïah un commentaire sur une partie du commentaire qu'Abraham ibn-Ezra a fait sur la Genèse. Cet ouvrage se trouve, dit Wolf, dans un manuscrit à Paris. A notre connaissance, aucun manuscrit à Paris ne renferme un tel commentaire sous le nom de Iedaïah. M. Dukes croit que Wolf avait en vue le second traité du manuscrit n° 184 (autrefois Oratoire, n° 23), et il ajoute que, si le commentaire en question n'est pas de Iedaïah (le manuscrit ne porte pas son nom), il serait digne de lui. Quant à nous, il nous semble, à en juger par les extraits que M. Dukes en donne, que ni le style ni les idées mystiques qu'on y trouve ne rappellent les écrits de Iedaïah. Dans ce commentaire anonyme, on cite une explication au nom de « mon maître R. Meïr ben-David ». M. Steinschneider a trouvé le même ouvrage dans un manuscrit qui appartenait au libraire Asher; c'est le n° 17 du catalogue LXXXVI de cette librairie [fait par M. Steinschneider]. Ce même manuscrit renferme également le commentaire de Nethanel Caspi (dont nous parlerons plus loin), sur le Khozari du célèbre Juda Halévi, et le גלילי כסף de Joseph Caspi. Le commentaire dont parle M. Steinschneider

Der Orient, t. IX, p. 259.

Geiger, Jüdische Zeitschrift, t. VI, p. 123.

Catal. Asher, 1868.

[1] M. Steinschneider doute que le poème en question soit d'Abraham ibn-Ezra (Van der Linde, I, p. 168). Le style, en effet, n'est pas celui d'Ibn-Ezra.

s'accorde parfaitement avec les extraits donnés par M. Dukes du manuscrit de Paris; il s'accorde encore en grande partie, d'après M. Steinschneider, avec un autre commentaire, attribué à Isaac Israéli ben-Joseph, le cadet. Il se trouve également dans la bibliothèque du Vatican, n° 287, fol. 1-44, où il est attribué à « Joseph ibn-Caspi », et à Oxford, où il est attribué à « Caspi ». Le manuscrit Asher susmentionné porte comme post-scriptum les mots suivants, d'une écriture plus récente : ותשלם מלאכת הכספי פי׳ הפי׳ מאבן עזרא על החומש, « Ici finit le « travail de Caspi, commentaire sur le commentaire d'Ibn-« Ezra sur le Pentateuque. » En effet, le style et les tendances de ce court commentaire rappellent plutôt Joseph Caspi que Iedaïah. M. Steinschneider avait donc eu raison d'attribuer ce commentaire à Joseph Caspi comme une troisième rédaction de son ouvrage. Nous verrons que cet écrivain aimait à donner plusieurs rédactions de ses essais. Plus tard, en 1868, M. Steinschneider a proposé comme auteur un contemporain de Joseph Caspi, peut-être un de ses disciples directs ou indirects; car sûrement l'auteur imite Joseph Caspi, s'il n'est pas Joseph Caspi lui-même. Nous savons que l'auteur, quel qu'il soit, rapporte plusieurs explications aux noms de R. Meïr ben-David et de Lévi hak-Kohen; ce dernier, d'après M. Steinschneider, était probablement le grand-père (maternel?) de Lévi ben-Gerson, et le premier est identique avec le personnage du même nom cité par Profet Duran. Ces citations sont probablement tirées du commentaire de Salomon ben-Yaisch le Jeune sur le commentaire d'Abraham ibn-Ezra; l'auteur serait alors un disciple de Caspi, qui aurait fait une compilation des autres commentaires. Il est, en effet, très difficile de se reconnaître dans le grand nombre de commentateurs sur Abraham ibn-Ezra, qui se copient quelquefois textuellement les uns les autres. Nethanel Caspi, dans son commentaire sur le Khozari, cite un passage tiré d'un commentaire sur Ibn-Ezra par Sen Bonet de Lunel. Ce passage, d'après M. Steinschneider, ne se trouve pas dans le commentaire dont nous nous occupons; de sorte que celui ci, dans tous

Geiger, Jüd. Zeitschrift, IV, p. 297 et suiv.

Assémani, n° 287.

Catal., n° 226.

Encycl. Ersch et Gruber, 2ᵉ série, t. XXXI, p. 68 c.

Geiger, Jüdische Zeitschrift, VI, p. 124.

Catal. Cambr., n° 131.

Catal. Oxford, n° 232, 1.

les cas, n'est pas l'œuvre de notre Iedaïah. Mais il reste à se demander si Iedaïah a écrit un commentaire sur Ibn-Ezra. Nous le croirions, bien qu'aucun manuscrit ne le prouve, si nous étions sûrs que le Sen Bonet cité par Nethanel Caspi soit identique avec En Bonet Abraham; mais, comme M. Steinschneider le dit avec raison, le nom de Sen Bonet était sans doute porté par plusieurs personnes à Lunel, et l'une d'elles peut avoir écrit le commentaire cité par Nethanel Caspi. En outre, Iedaïah est presque toujours appelé En Bonet Abram de Béziers, et jamais il n'est dit de Lunel.

Bibl. rabbinica, III, p. 6.
Diz., p. 167 *a*.
Sammelband, I, p. 46 et suiv.
Zunz, Zur Geschichte, p. 469.

3° Bartolocci et de Rossi attribuent à Iedaïah l'ouvrage intitulé אגרת התשובה « Lettre de Réponse », qu'on trouve dans beaucoup de manuscrits, et qui a été publié par M. A. Berliner, en 1888. Isaac Latif avait adressé une réfutation philosophique en 39 paragraphes à un Iedaïah ben-Nahschon, à propos de questions posées par celui-ci. C'est à cet écrit que Iedaïah ben-Nahschon répond à son tour. Cette réplique suit l'ouvrage d'Isaac Latif dans deux manuscrits. Le manuscrit du Vatican 335, 6, porte le titre suivant :

Catal., p. 11.
Mazkir, XII, p. 35; Der Orient, 1845, p. 228.
Catal., p. 11.

תשובה אליו מר׳ ידעיה בן נחשון, « Réponse à lui adressée par Iedaïah « fils de Nahschon ». Le manuscrit de Munich n° 33 porte : זו היא פתשגן כתב אחד ששלח ר׳ ידעיה הפניני הבדרשי... (pièce que M. Steinschneider a omise dans son catalogue), « Lettre de « Iedaïah Penini, de Béziers ». M. Steinschneider, dans son catalogue de Munich, écrit אגרת התשובה *an Iedaïah ben Nahschon* (*Penini?*). Identifie-t-il Iedaïah ben-Abraham avec Iedaïah ben-Nahschon? Nous ne savons. Ailleurs il dit : « Le « nom de Ben-Nahschon serait-il un jeu de mots? » C'est peu probable, vu la notoriété dont jouissait Iedaïah. L'édition porte : זו היא פתשגן הכתב השלוח אלי מר׳ ידעיה·

Mazkir, XII, p. 36.

ESTORI PARHI OU FARHI.

SA VIE.

Pour la biographie de cet auteur, nous n'avons qu'à reproduire avec quelques modifications l'excellent article que M. Zunz a publié dans le tome II, p. 260 et suiv., de l'ouvrage intitulé : « *The Itinerary of Rabbi Benjamin of Tudela*, « translated and edited by A. Asher » ; Londres et Berlin, 1841. Estori, fils de Moïse hap-Parhi, est le premier et le plus important auteur juif qui ait écrit sur la topographie de la Palestine. On ne sait pas bien le nom hébreu qui correspond à celui d'Estori[1]. Dans le titre du grand ouvrage כפתור ופרח (Exode, xxv, 33; xxxvii, 19), le mot כפתור, jouant avec איש תורי, qui se trouve au commencement de la préface, paraît faire allusion au nom d'Estori. Le second mot פרח, « fleur », est une allusion à Florenza en Andalousie, d'où ses parents étaient originaires, et d'où vient le nom de famille Parhi ou Farhi. Kaftor wa-férah, fol. 119 *b*.

Estori, cependant, naquit en Provence, où il reçut sa première éducation. Son père, Moïse, doit avoir été un rabbin d'une certaine importance; Estori le cite souvent dans son ouvrage, sans désigner expressément ses écrits. M. Edelmann, dans sa préface hébraïque à la seconde édition du *Kaftor wa-Férah*, veut conclure de deux passages d'Estori que Moïse, son père, était l'auteur d'un commentaire sur le Midrasch *Hazith* et de décisions de casuistique sur le Talmud. A notre avis, ces deux passages ne sont point assez concluants pour faire de Moïse un auteur. Dans l'un, Estori dit avoir entendu de la bouche de son père une décision de casuistique; dans l'autre, il est dit : « Mon père « a expliqué ce passage du Midrasch. » L'une et l'autre men- Ibid., fol. 52. Ibid., fol. 55 *a*.

[1] On rencontre le nom de אשטורי dans le ms. 140 de Rossi de Parme comme le nom du père de Josiphyah, qui termina la copie de l'Arukh de R. Nathan en mai 5056=1296 pour Meïr, fils de R. Moïse, demeurant à l'Isle de Sorgue. Wolf (Bibl. hebr., I, n° 1218) l'appelle à tort *R. Isaac Cohen (Sacerdos) filius R. Mosis* הפרחי. Wolf avait pris par erreur le nom d'Isaac Cohen שולל, propriétaire du manuscrit sur lequel la première édition fut faite, pour le nom hébreu de l'auteur.

tion pourraient se rapporter à une instruction orale, ou, à la rigueur, à un ouvrage traitant de beaucoup de sujets, selon l'habitude des rabbins de Provence. Estori, d'ailleurs, appartenait à une famille célèbre. Son grand-père du côté maternel (nous ne savons pas d'après quelle autorité M. Edelmann dit du côté paternel, puisque Moïse venait de l'Andalousie) était Nathan de Trinquetailles fils de Meïr de Carcassonne. Ni l'année de la naissance d'Estori ni celle de sa mort ne peuvent être fixées.

Op. cit., p. x.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 515.

Estori dit, dans la préface de son grand ouvrage, qu'il est parti pour l'exil, étant encore jeune (נער), en 1306; il serait donc né vers la fin du XIIIe siècle. Comme presque tous les exilés, il alla d'abord à Perpignan, puis à Barcelone, où nous le voyons fixé pour quelque temps au moins. Peut-être Estori alla-t-il aussi, comme beaucoup d'autres, à Majorque; car nous y trouvons des membres de sa famille établis. Le manuscrit du *Kaftor wa-férah* qui figure à la Bibliothèque nationale de Paris sous le n° 684 a été exécuté à Majorque par Salomon, fils d'Isaac, fils de Moïse, fils de Meïr הפרחי et achevé le 10 nisan 5112 de la création (=avril 1352). Estori se rendit plus tard en Égypte, et nous le trouvons au Caire, en 1313. De là il alla en Palestine, et s'établit à Beisan (*Beth-Schean* de la Bible, en grec *Scythopolis*). Poussé par un vif désir de connaître à fond la Terre Sainte, il se mit à faire des recherches qui ne durèrent pas moins de sept ans; pendant deux ans, il s'occupa de la Galilée, et pendant cinq ans des autres districts de la Palestine. C'est en 1322 qu'il acheva l'ouvrage où il donne les résultats de ses recherches, sous le titre de *Kaftor wa-Férah* (Chapiteau et corolle).

Kaftor wa-férah, p. 1b.

Voir ci-dessous, article sur Ahron Kohen.

Estori cite quelques-uns de ses maîtres : 1° le martyr Éliézer de Chinon; 2° son parent, le fameux Jacob ben-Machir ibn-Tibbon, de Montpellier; 3° R. Ascher, peut-être Ascher, fils de Iehiel de Tolède, ou plutôt Ascher de Lunel.

Voir ci-dessus, p. 358.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 599 et suiv.

Ibid., p. 511.

Estori était très versé dans la littérature talmudique, comme on peut le voir par les auteurs et les ouvrages de

Kaftor wa-férah, XXVIII-XXXI.

casuistique qu'il cite et que M. Edelmann énumère. On trouve parmi eux les rabbins français suivants : Abraham ben-David de Posquières; Éléazar de Worms; Éliézer de Chinon, son maître; Zerahya Halévi; Joseph Bonfils (Tob Elem); Iehiel, de Paris; Jacob (probablement de Ramerupt); Isaac ben Abba-Mari, de Marseille; Isaac fils d'Abraham, de Sens; Isaac fils de Joseph, de Corbeil; Isaac fils de Mardochée, Isaac fils de Meïr, et Isaac fils de Samuel, tous les trois tosafistes; Meïr de Trinquetailles; Meïr de Narbonne; Meïr de Rothenbourg; Moïse fils de Juda, maître d'Abraham fils de David; Moïse de Couci; Meschullam fils de Moïse; Nathan de Trinquetailles; Péreç (le vieux, ou le fils d'Élie); Salomon fils d'Isaac, de Troyes (Raschi); Samuel de Ramerupt; Samson fils d'Abraham, de Sens. Estori, comme tous ses parents, les Tibbonides, s'occupait des diverses sciences. Parmi les grammairiens il cite Ibn Djannah, qu'il a lu en arabe, Juda ben-Balam et David Kimhi. Parmi les commentaires sur la Bible, il nomme Saadiah Gaon, qu'il possédait en arabe. Il n'y a pas trace de Kabbale chez lui. Il mentionne Abraham fils de Hiyya, et son parent, Jacob ben-Machir, pour l'astronomie. Lui-même, comme nous le verrons, traduisit un ouvrage de médecine. Il cite, en outre, Aristote, Hippocrate, Avicenne, Ptolémée, Galien.

SES OUVRAGES.

I. Le principal ouvrage d'Estori Parhi est, comme nous l'avons dit, כפתור ופרח, *Kaftor wa-férah*. Ce titre renferme sans doute une allusion au nom de l'auteur et à celui de la ville natale de sa famille. La pensée du livre est bien touchante. Ce pauvre exilé n'a qu'une idée : quels seraient les rites à pratiquer, si le peuple d'Israël était remis en possession de sa terre? Quelles sont les limites de cette terre? Le livre est divisé en soixante chapitres, traitant des commandements à observer dans la Terre Sainte, tels que les dîmes et autres offrandes dues au temple et aux prêtres. C'est un document de grand prix pour la géographie et la botanique

de la Palestine. Il y en a deux éditions : l'une imprimée à Venise en 1549; l'autre à Berlin en 1852, sous le titre suivant : *Caftor wa-pherach auctore Pharchi (Parchi), liber in quo de ritibus Terram Sanctam spectantibus nec non de geographia, antiquitatibus, nummis etc. eodem pertinentibus agitur. Denuo edidit, textum ex codicibus manuscr. Bibl. Bodl. emendavit, introductionem variique generis annotationes adjecit Hirsch Edelmann.* L'ouvrage de Parhi a été confondu par Plantavitius avec le livre du même nom composé par Jacob Luzzatto, qui contient des expositions mystiques sur des passages agadiques.

Wolf, Biblioth. hebr., I, n° 1058. Steinschneider, Catal. Bibl. Bodl., col. 1230.

Le *Kaftor wa-férah* n'a pas rendu à la science géographique tous les services qu'il aurait pu, parce que les deux éditions qui en ont paru ont été uniquement publiées pour les lecteurs israélites. Voilà pourquoi Karl Ritter exprimait le désir qu'il en fût fait une traduction en une langue européenne. L'ouvrage d'Estori Parhi prendrait place ainsi à côté de celui de Benjamin de Tudèle, auquel il est bien supérieur par l'intérêt des observations et par le jugement.

Die Erdkunde, XV, p. 58; XVI, p. 6.

II, III, IV. Dans son grand ouvrage, *Kaftor wa-férah*, Estori Parhi cite trois écrits qu'il avait composés et dont le texte n'a pas été retrouvé :

1° ס׳ בתי הנפש, « Boîte de parfums » (Isaïe, III, 20), cité dans *Kaftor wa-férah;* c'était probablement un traité de morale.

Fol. 13ᵃ et 69ᵇ.

2° ס׳ שושנת המלך, « Lis du roi », cité également dans le *Kaftor wa-férah;* le sujet en est inconnu. Voici le passage dans lequel cet ouvrage est cité (fol. 98 *b*). Il y est question des docteurs du Talmud qui sont censés s'être occupés des sciences. Estori dit : וזהו שכתוב כי היא חכמתכם ובינתכם לעיני העמים כלומר זאת ולא זולתה שזולתה בזולתכם גם כן נמצאת והאמת שכל מה שימצאון (*sic*) בשבע חכמות הנמצא בידנו היום קצת מהם ימצא מסינם בחכמת התלמוד חלק יודע ממנו שהם ע״ה היו בקיאים בכלם והכל כלול בדבריהם ז״ל · וכבר הזכרנו הרבה מזה בספר שושנת המלך. « Il est écrit (*Deutér.*, IV, 6) : Car c'est là votre sagesse « et votre intelligence aux yeux des nations, c'est-à-dire cette « sagesse seule vous appartient en propre. En effet, tout ce

Fol. 17ᵃ et 98ᵇ.

« qu'on trouve dans les sept sciences que nous possédons « se trouve en partie dans le Talmud, ce qui prouve que « les docteurs du Talmud les connaissaient. Nous en avons « mentionné plusieurs exemples dans le livre intitulé Lis « du roi. »

3° שער השמים, « Porte du ciel », également cité dans *Kaftor wa-férah,* et qui renfermait probablement des sujets de casuistique. Fol. 28ᵇ.

V. Un manuscrit de Parme nous a conservé la traduction d'un ouvrage de médecine d'Armengaud Blaise, célèbre médecin de Montpellier. De Rossi donne comme nom du traducteur *Astodi fil. R. Mosis Parchi.* La confusion du ר et du ד est tout ce qu'il y a de plus ordinaire. Il n'y a pas de doute qu'il ne s'agisse là de notre Estori.

Hist. litt. de la France, t. XXVIII, p. 127 et suiv.
Steinschneider, Hebr. Uebersetz., p. 778.

Dans la préface, qui nous a été obligeamment communiquée par le bibliothécaire de Parme, M. le chevalier Pietro Perreau, Estori dit qu'il a écrit sa traduction à Barcelone, « dans l'année de son esclavage et au commencement du « nouvel exil » (שנת שעבודי תחלת גלותי החדשה), c'est-à-dire vers 1306. Après avoir parlé des calamités de l'exil, comme le font tous ses compagnons d'infortune, il raconte qu'un petit traité en langue étrangère est venu entre ses mains, traité très précieux pour la médecine, et attribué au savant chrétien[1] nommé Armengaud Blaise (לחכם נצרי ארמננב בלדי, le ד et le ז se confondant fréquemment dans les manuscrits) de Montpellier; on le lui avait donné à Barcelone, dans l'année de son esclavage et du nouvel exil. « Je l'ai traduit, « dit-il, de sa langue dans la nôtre, selon les facultés que « Dieu m'a données. J'en ai gardé la traduction pendant « quelques jours, ne voulant pas la publier. Lorsque le

Catal., 347.

[1] Aux preuves apportées dans notre tome XXVIII, p. 130 et suiv., ajoutons *Regestum Clem. V,* anno IV, p. 115, bulle du 29 mai 1309. A la considération d'Armengaud Blaise, son médecin, Clément V accorde à son fils Thomas, clerc de Maguelone, un bénéfice ecclésiastique vacant ou devant vaquer dans le diocèse de Béziers, quoiqu'il n'ait pas encore l'âge requis. — *Ibid.,* bulle du 31 mai 1309 : le pape accorde une dispense d'âge à Bernard, autre fils d'Armengaud Blaise, pour un canonicat à Lérida.

« prince (נשיא?) est venu à Barcelone, je la lui ai soumise. « Le contenu de l'ouvrage est clair et n'a pas besoin d'une « préface. »

L'ouvrage traduit par Estori est divisé en six parties : 1° les noms des remèdes; 2° leur importance; 3° de quelles substances ils se composent; 4° pour quelles maladies on doit les employer et quelles propriétés ils ont; 5° combien il faut en prendre; 6° à quel moment on doit les prendre. On ne connaissait jusqu'ici d'Armengaud Blaise que des traductions de l'hébreu. Le traité remplit six pages et demie, en petit in-quarto, dans le manuscrit. L'original était sûrement latin, et le titre était probablement *De remediis.*

Hist. litt. de la France, t. XXVIII, p. 127 et suiv.

Selon M. Steinschneider, l'opuscule médical dont nous venons de parler serait identique à celui que cite Estori en le désignant simplement par le mot מאמר, « traité ». Ce qui est sûr, c'est qu'Estori renvoie là à une composition originale, et non pas à la traduction du commentaire sur l'Ardjuza, comme l'avait d'abord pensé M. Steinschneider. Nous croyons savoir que cet habile critique est maintenant de notre avis.

Kaftor wa-ferah, p. x, note.
Ibid., p. 18 *a*.

VI. Estori traduisit encore, sans doute du latin, le ס׳ הכבוסים « Livre des purgatifs », dont le commencement se trouve dans le manuscrit de la *Casanatensis*, à Rome, n° I, IV, 5. Ce manuscrit renferme une collection de traités et de notes médicales, compilée, comme il semble résulter d'un passage (fol. 37), par un médecin (italien?) du nom d'Élie fils de Juda. Le manuscrit est dans un état de confusion extrême, beaucoup de feuilles sont transposées, et sans doute plusieurs manquent. Notre traité se trouve au folio 182, avec la suscription suivante : אמ׳ המעתיק ר׳ אשטורי בר׳ משה הפרחי ז״ל יען אשר ראיתי תועלת זה הספר הנקרא ס׳ הכבוסים שהוא טוב מאד לכן העירני רוחי להעתיקו מלשון [הנרי?] ללשון הקדש. « Le traducteur Estori « fils de Moïse hap-Parhi a dit : Ayant vu l'importance du « livre appelé Des purgatifs, j'ai été poussé à le traduire « en hébreu. » Le traité est divisé en sept chapitres (שערים), dont le premier porte pour titre : בממהרי הדם ומשלשלי הנדורה,

le dernier כשלשלי הליחות השלשה כשרים ומעורכות בנושא אחד. A la suite de ces sept chapitres, d'autres notes commencent. En parcourant le manuscrit, nous n'avons pu découvrir où l'ouvrage se continue. Ce traité Des purgatifs n'est pas identique à celui de Gérard de Solo, ni à celui de Dontis (manuscrits de Paris n°s 1120, 1; 1128, 8), ni à celui de Gérard Bututus, que nous connaissons par M. Steinschneider. La traduction hébraïque de ces derniers traités a été faite sur le latin; la division y est tout autre.

Mazkir, fol. 13 a et 69 b.

ANONYME,

AUTEUR DU *LIVRE DE PAPIER*.

Le ספר פאפייר ou ס׳הנייר, « Livre de papier », est un ouvrage de casuistique anonyme, composé par un rabbin du Languedoc, si la lettre de divorce, datée du jeudi le 8 d'adar 5079 (19 janvier 1319), a vraiment été écrite à Condom. L'original porte : בקונדום סתא ריתבא על נהר באאיזא ועל נהר יילא, « Condom, situé sur la Baise et la Gelée ». On trouve ce nom écrit קונדון « Condon ». M. Rabbinowitz a lu קונדם; M. Neubauer, de son côté, a écrit קונדום; il croyait y trouver la localité de Condé-en-Brie, et corrigeait en conséquence les noms des rivières en אאיזנא et וילא, « Aisne » et « Vesle ». M. Gross trouve avec raison ces corrections forcées. M. Neubauer avait cru pouvoir conclure de citations d'auteurs français et de mots français que notre auteur devait avoir écrit dans l'est de la France; mais il renonce à ce sentiment.

Ms. fol. 120^b.

Schébet Jehudah, p. 5.

Variæ Lectiones, II, fin.

Arch. des miss. scient., 3e sér., I, p. 572.

Rev. des Études juives, VII, p. 75, n° 1.

Nous donnerons la description de l'ouvrage d'après le manuscrit de M. Halberstam (maintenant à la bibliothèque Bodléienne, *hebrew, e.* 17). Le volume se compose de 173 feuillets in-8°, sur parchemin, en caractères carrés du type germanico-français pour le texte, tandis que les passages en marge, qui sont nombreux, inclinent vers l'écriture rabbinique du même type. L'auteur commence par les cérémonies du sabbat et finit par les prescriptions concernant la nourriture; il se fonde principalement sur les ouvrages de Maimonide et de Moïse de Couci. Il emploie largement les mots français pour expliquer les termes talmudiques, et

Zunz, Die Ritus, p. 31.

Hist. litt. de la France, t. XXI, p. 511 et suiv.

IMPRIMERIE NATIONALE.

cite souvent les rabbins de France (Çarfathim), surtout un R. Hayyim Baruch, très peu connu dans la littérature de la casuistique, et qui a vécu sans doute au XIIIe siècle. Il dit que celui-ci avait reçu une règle de casuistique de son père Menahem, qui était disciple de Samson de Sens, et originaire de ניאורייש, que M. Gross identifie avec Niort ou Nevers. Il rapporte qu'un rabbin (d'après M. Gross, Hayyim Baruch) a invoqué une règle qu'on observe à טואריץ, qui n'est autre que la ville de Thouars, non loin de Niort; le manuscrit n'a que ר׳; mais il est possible que ce titre vise en effet Hayyim Baruch, qui est nommé dans le passage. M. Gross croit que Hayyim Baruch était un élève d'Isaac de Corbeil, qu'il cite assez souvent. Il cite aussi R. Juda de Paris et Hayyim Cohen; il mentionne une fois Menahem Sire Léon דמוטומלין (?) et sous le titre de נופך un ouvrage de casuistique inconnu.

Ms. fol. 85 b, marge.

Ms. fol. 49 b.

Fol. 45 b.

Rev. des Études juives, VII, p. 75.

Ibid., XVI, p. 280.

Ibid., VII, p. 77.

L'auteur du Livre de papier allègue encore Berekhiah [de Nicole] et Ahron fils de Joseph, postérieurs à Jacob de Ramerupt, et R. Joseph de מונאי (il s'agit là sans doute d'une localité de Mounaie ou Monnaie[1]), outre les anciennes autorités, telles que Gerschom de Metz, dont il cite des réponses (תשובות), Raschi et d'autres. Dans le chapitre qui traite des cérémonies du divorce, comme nous l'avons vu, il donne la date et la localité, et cette localité est probablement celle où il demeurait. On trouve aussi chez lui les noms français qu'on a l'habitude de mettre dans les actes de divorce avec les noms hébreux, tels que Juda, Léon; Isaac, קורנט (Cornet?) et איץ; Meschullam, Donnet (דונים); Iehiel, בוניאץ, Bonias Hayyim, Vivant; tout cela sur l'autorité d'Isaac de Corbeil. La prière appelée קדיש, qu'on récite sur les morts, est semblable à celle qu'on lit dans le rite du Yémen et de la Provence; la voici : יתגדל ויתקדש שמיא רבא בעלמא דהוא עתיד לאחרתא ולאחיי׳ מתיא ולשכללא היכלא ולמיבנא קרתא דירושלים ולמיעקר פולחן נוכראה מארענא ולאתכנא פולחן קדישא לאתריה וימליך מלכותיה ויבע משיחא ויצמח פורקנא בחייכון...

[1] Le manuscrit a très distinctement ממונייאי et non pas ממזנייאי. Sur מוניי en Champagne, voir ci-dessus, p. 356.

Le copiste du manuscrit Halberstam, Juda fils de R. Jacob de Vermenton (Yonne, מיטורמנטון), dit avoir écrit pour R. Joseph fils de Mathithyah, et avoir achevé son travail le mercredi de la semaine dans laquelle on lit la section וירא (Genèse XVIII à XXIII), en l'an 5142 (novembre-décembre 1372). Ce Mathithyah est probablement le rabbin de Paris, Mathithyah fils de Joseph de Provins (פרובינשי[1]), un des anciens propriétaires du manuscrit du Talmud qui se trouve à Munich et qui a été achevé le 12 kislev 5103 (1ᵉʳ décembre 1342). D'après Azulaï, le manuscrit en question aurait été écrit à Paris. M. Grætz fait observer que la date 1342 est alors impossible, puisque le retour des juifs en France n'eut lieu qu'en 1360; il propose la date de 5123 (1363); le mot עשרים aurait été omis dans le manuscrit. Cependant il est difficile d'admettre que le copiste ait omis un mot aussi important dans ses post-scriptum, où la date se trouve deux fois. D'ailleurs, M. Grætz contestait la date de 1342 avant l'apparition du second volume des *Variæ lectiones* de M. Rabbinowitz, qui le premier a soutenu que le manuscrit de Munich n'a pas été écrit pour le rabbin Mathithyah, par le copiste Salomon fils de Samson. Il faut abandonner en tout cas la donnée d'Azulaï d'après laquelle ce manuscrit aurait été écrit à Paris; Azulaï le dit uniquement parce qu'il avait vu dans le manuscrit une formule de lettre de divorce avec la date de Paris.

Geschichte der Juden, VIII, p. 10.

Variæ lectiones, I, p. 32.

Le copiste de notre ouvrage anonyme ajoute qu'il ne sait pas le titre de l'ouvrage, mais qu'il a appris de seconde main qu'on l'appelait ספר פאפייר, « Livre de papier[2] ».

Le ס' הנייר est cité dans les gloses sur le livre de Mordecaï ben-Hillel, par Joseph Colon, rabbin du XVᵉ siècle (réponses

[1] M. Grætz (*Gesch. d. Juden*, t. VIII, p. 8) traduit ce mot par « Provençal ».

[2] Un autre manuscrit que nous avons vu dans la bibliothèque de M. le baron Günzburg, marqué n° 61, présentait une lacune au commencement. Le copiste Iehiel Simhah y disait ce qui suit : « Nous ne connaissons pas le nom de cet « ouvrage; mais on le trouve copié sur « du papier et très souvent en France « (צרפת). Ne sachant pas le titre de l'ou- « vrage, les gens l'appellent Livre de « papier (פפייר) ». Le contrat de mariage, dans ce manuscrit, est daté de Condom (קונדום), le 14 schebat 5077 (28 janvier 1317). Isaac y est exprimé par קונן, Meschullam par דוני, et Iehiel par בניאן.

n°s 76 et 162; une fois on lit ס׳ הנויר), et par Azulaï, qui a vu l'exemplaire que M. Halberstam possédait, tandis que Colon a tiré l'une de ses deux citations d'un autre manuscrit, peut-être de celui de Parme qui porte le n° 400 dans le catalogue de Rossi. Ce manuscrit, qui est en mauvais état, commence sans titre par les règles du sabbat et finit par celles qui concernent le mariage; étant mutilé de la fin, il ne contient pas la formule de l'acte de divorce. La formule du contrat de mariage (indice de l'année où le manuscrit fut copié) porte la date du mercredi 14 tammouz 5160 (7 juillet 1400) selon le comput de Chambéri (בקאמברי מתא); elle ne contient pas de noms pour les parties contractantes; on y lit פלו׳ בן et פל׳ בת; la dot est comptée en ducats (דוקאטש). Nous devons les informations relatives à ce manuscrit à M. le docteur L. Modona, savant hébraïsant, sous-bibliothécaire de la bibliothèque de Parme.

Le manuscrit hébreu de Paris n° 446 renferme beaucoup d'extraits de notre traité, accompagnés du compendium de casuistique de Mardochée fils de Hillel; ce sont probablement les gloses de Joseph Colon, déjà mentionnées.

MOÏSE DE BEAUCAIRE,

TRADUCTEUR.

Voir ci-dessous, art. de Sen Astruc et de Jos. Caspi.

Moïse de Beaucaire (דבלקיירי) était contemporain de Sen Astruc de Noves et de Joseph Caspi. Il habitait Salon comme Sen Astruc et, comme celui-ci, il a composé une réfutation du Livre du mystère de Caspi; nous en possédons quelques extraits conservés dans la lettre que Calonymos adressa à Caspi. Notre Moïse est sans doute identique, comme M. Gross l'a fait observer, à Moïse fils de Salomon, l'un des savants de Salon, qui a traduit le grand commentaire d'Averroès sur la Métaphysique d'Aristote. Les livres VII à X de cette traduction se trouvent dans les bibliothèques de Leide (ms. Warn. 18, 2) et d'Oxford (n° 1367 du nouveau catalogue); les livres XI à XII (d'après la version latine) dans

Monatsschrift, 1879, p. 474.

Catal., p. 51.

Catal., n° 1367.

le manuscrit de Munich (n° 65, 8, sous le titre de ס' המדות לארסטו, « Livre d'éthique d'Aristote », avec des transpositions). Les manuscrits les plus complets se trouvent à Paris[1]. Mentionnons d'abord le n° 886, où le nom du traducteur n'est pas donné, et qui contient les livres I à X et le livre XII incomplet; la traduction est faite sur l'arabe. L'ouvrage est intitulé : ספר מה שאחר הטבע, « La Métaphysique » d'Aristote, et accompagné du grand commentaire d'Averroès. Cette version présente la particularité que les deux premiers livres sont transposés, le livre α formant le premier et le livre A le second. Le n° 887 présente le même contenu; mais le livre XII est complet, et, à la suite du livre II (I), se trouve une note, probablement d'Averroès, qui donne quelques indications sur l'ordre à suivre dans l'étude de la métaphysique. D'après la description du catalogue, cette traduction « diffère souvent de celle du n° 886; elle s'attache moins à la lettre et, dans plusieurs passages, elle « est plus claire ». C'est peut-être une revision de la première traduction par l'auteur même de la traduction. Il est peu probable que Moïse, comme le dit le catalogue de Paris, ait pris pour base de son travail le texte du n° 886, en le corrigeant en quelques endroits. Ce manuscrit, il est vrai, n'a pas le nom du traducteur, tandis que le n° 887 donne le nom de Moïse, fils de Salomon, avec l'addition מחכמי שילון, « des savants de Salon ». Notons que, dans l'index du catalogue de Paris, on attribue cette traduction à Moïse, fils de Salomon de Salerne.

Catal., p. 30.

Catal. Paris, n° 887.

Freudenthal, Averroes, p. 117.

Les nos 888, 889 et 890 de Paris sont identiques au n° 887, et le nom du traducteur se trouve dans les deux premiers. Le n° 890, qui a pour titre פי' המאמר הנרשם באות הלמד ממה שאחר הטבע, « Livre *Lambda* (Λ), ou le 12e livre de la Métaphysique d'Aristote », est incomplet à la fin, de sorte que le nom du traducteur manque. Cette version a une grande importance, car elle peut servir à rectifier les erreurs bibliographiques qui ont été commises à propos du commentaire

[1] Il y en a aussi un manuscrit à Berlin. (Steinschneider, *Hebr. Uebersetz.*, p. 172.)

Munk, Mélanges de philosophie juive et arabe, p. 434 et suiv.

d'Averroès sur la Métaphysique, comme l'a montré fort bien M. Munk.

Voir ci-dessous, p. 442.

Dans le manuscrit de la bibliothèque d'Este à Modène marqué I. C. 17, qui renferme notre traduction, on appelle le traducteur החכם הגדול האלהי, « le grand et divin philosophe », Moïse fils de Salomon, des savants de Salon (שילון, mot formé par allusion à la localité biblique שילה, *Schilo;* on trouve cette dernière forme dans la lettre de Calonymos). A la fin du livre X, on lit ce qui suit : המאמר הי״א לא הגיע לידינו וגם לא ליד החכם ן׳ רשד המפרש לכן לא נמצא בו פירוש ממנו, « le onzième livre « ne nous est parvenu, ni à nous, ni à Ibn-Roschd le com- « mentateur; c'est pourquoi on ne trouve pas chez lui de « commentaire sur ce livre ». Le 12ᵉ livre a la suscription suivante : הקדמת ן׳ רשד על המאמר י״ב מהפילוסופיא הראשונה, « Préface d'Ibn- « Roschd sur le 12ᵉ livre de la philosophie première ». A la fin, on lit ce qui suit : מאמר י״ג וי״ד הרשומים מ״ן לא באו ליד אבן רשד ולא נמצא בלשוננו, « les livres XIII et XIV, marqués *m, n*, ne sont « pas venus entre les mains d'Ibn Roschd, et ils ne se « trouvent pas dans notre langue ».

Nous mentionnerons encore deux manuscrits de cette traduction. Ce sont : 1° le manuscrit d'Oxford, n° 1367, 2, qui est identique au manuscrit de Paris 887; il renferme les livres VII à X et XII; 2° le manuscrit du Vatican *Urb.*, 46, qui contient les mêmes livres. Assémani donne le titre suivant : פי׳ על ס׳ מה שאחר הטבע מאלכסנדר הישמעאלי, *Alexandri Ismaelitæ, vel potius Aphrodisæi, insignis Aristotelis interpretis.* Ce titre ne se trouve pas dans le manuscrit, et Assémani y a mêlé le nom d'Alexandre, parce que ce nom est mentionné dans le commentaire d'Averroès. Le manuscrit en question a été écrit à Bologne, en l'année 5150 de la création (1390). Moïse de Beaucaire a ici également l'épithète de החכם הגדול האלהי. Ce manuscrit est mentionné par Bartolocci et Wolf, aux noms *Alexander Arabs* et *Moses filius Salomonis;* l'auteur est qualifié *ex sapientibus Salonii.* Enfin le manuscrit de Turin n° XIV, fol. 567, contient le commentaire traduit par Moïse de Beaucaire. M. Bernardino Peyron se trompe en le croyant composé d'après Thémistius. Ce manuscrit a été

Biblioth. rabb., I, p. 220; III, p. 239.

Biblioth. hebr., I, p. 187 et 897.

Catal., p. 41.

copié par Crescas Vidal קאייל (?) pour Maestro Mordecai Todros Nathan, et achevé le 13 marheschwan 5231 (M. Peyron met 6231) = 8 octobre 1470. Mordecai vendit ce manuscrit avec d'autres livres à Maestro Davin de Lattes (דלאטאש), à Avignon, le 18 kislev 5246 (26 novembre 1485).

Mazkir, XVI, p. 93.

Notre Moïse, comme M. Steinschneider l'a bien deviné, est également l'auteur de l'abrégé du grand commentaire d'Averroès sur la Physique d'Aristote, qui existe en manuscrit à Turin (A. VI. 43), et dont la description diffère chez les différents auteurs, le post-scriptum étant difficile à lire. Prenons d'abord Pasini. Il dit : *Cod. CXXX a. V. II, chartaceus, foliis constans 234, charactere exaratus Hebræo-Hispano, lectu perdifficili, quatuor priores continet libros Aristotelis* על הטבע *Al Hatteva de Physica Auscultatione, cum scholiis in utroque margine R. Mosis de Palkera, quemadmodum scriptum est fol. 233 :* בשנת חמשת אלפים ומאה ושנים בששי בשבת בראשון לירח אב כתבתי וסיימתי אני אשר כהן בן אברהם כהן אלה הארבעה מאמרים מספר השמע הטבעי לארסטוטליס והפירושם אשר הקצר קצר הפילוסוף ר' משה דפלקייירא מפירוש בן רשד הארוך, *Anno creationis 5102, id est æræ vulgaris 1342, die sexto hebdomadæ, primo mensis ab, id est lunæ julii, ego Ascer Cohen, filius Abrahami Cohen, scripsi et absolvi hos quatuor tractatus de Physica auscultatione Aristotelis, et expositionem eorum, quam in compendium redegit philosophus R. Moses de Palkera, ex magna expositione Aben Rasciad, sive Averrois. De philosopho Mose de Palkera ne verbum quidem in vulgatis Hebræorum Bibliothecis.* M. B. Peyron donne du même volume la description suivante : *Aristoteles, de Physico auditu libri IV priores ex anonyma versione, cum commentis in margine R. Mosis* [דבילקייר] *De-Belker, seu forte Falkera.* Sa traduction du post-scriptum est la suivante : *Anno 5102 (A. D. 1342) die sexto hebdomadæ, primo mensis adar, scripsi et absolvi ego Ascer Cohen ben Abraham Cohen hos quatuor libros ex Aristotelis opere de Physico auditu; et commenta quæ sunt in margine in compendium redacta fuerunt ab eximio philosopho Mose De-Belcher (Falkera?), cui locus habitationis fuit* שילק *(Scilak?), ex priori commento Aben Roscd, ut commodiora*

Catal., fol. 48*.

Catal., p. 218.

evadant lectori. M. Peyron lit, après le mot והפירושם, ce qui suit : אשר כנליו הוא קצור השר הנעלה הפילוסוף ר' משה דבילקייר נ״ע מקום תחינתו היה שילק מפירוש בן רשד הארוך למען ירוץ הקורא בה. M. Neubauer croyait lire la date ומאתים ושנים, 5272 A. M. = 1442 A. D.; mais M. Steinschneider fait cette observation juste que la nouvelle lune d'adar 1342 tombe un vendredi, tandis qu'en 1442 c'est un lundi; et en effet, après un nouvel examen, M. Neubauer a trouvé ומאה au lieu de ומאתים. M. Steinschneider ajoute que notre copiste Ascher Cohen est peut-être le père d'Abraham fils d'Ascher Cohen de Lunel, mentionné dans les Réponses d'Isaac de Lattes entre les années 1375 et 1385. M. Neubauer lit, après Abraham Cohen (p. 411, ligne 8 du bas) le mot לינל, de Lunel, ou une formule abrégée. Il lit encore (p. 412, l. 15) : דבילקיירי נ״ע מקום תחנותו היה שילון, « sa résidence fut Salon, » au lieu du mot énigmatique *Scilak.* M. Peyron donne la notice bibliographique suivante : *Bencinius (apud Wolfium, t. IV, p. 927) pro Ascer Cohen legit Meschullam, quem Libros IV Aristotelis de Rebus naturalibus cum scholiis R. Mosis Belchiez hebraice convertisse ait. Sed est librarius. Ex Pasino Steinschneiderius, Cat.* p. 2265, *legens Mosen* דפלקירא *suspicatur esse patrem Tanchumi. Sed in codice nomen est* דבילקייר (*potius* דבילקיירי). *Nescio an idem sit nomen varie scriptum.* M. Steinschneider a depuis restitué le nom de Beaucaire pour *Palakera* et a reconnu en notre Moïse le contemporain de Calonymos ben-Calonymos. Le commencement du texte que donne M. Peyron est identique à la traduction du grand commentaire d'Averroès qu'on trouve dans le manuscrit de la Bodléienne, n° 1388 du nouveau catalogue, et, d'après M. Steinschneider, c'est Calonymos qui serait le traducteur. Notre Moïse aurait en ce cas écrit un abrégé de la traduction de Calonymos. Nous reprendrons la question à propos de ce dernier.

Mazkir, XX, p. 133.

Resp. Lattes, p. 98, 99, 101.

Catal. Taur., p. 218.

Wolf, Biblioth. hebr., IV, p. 927.

Mazkir, XX, p. 132; XXI, p. 83.

Ibid., XVI, p. 93.

Voir ci-dessous, p. 433.

CALONYMOS BEN-CALONYMOS,

TRADUCTEUR.

SA VIE.

Calonymos, fils de Calonymos, fils de Meïr, le traducteur le plus actif de la Provence, naquit à Arles en l'année 1287. Cette date nous est fournie par les manuscrits où Calonymos dit qu'il a achevé certaine traduction à l'âge de vingt-deux ans, en 1309. M. Zunz, dans son savant article sur notre rabbin, mettait la date de sa naissance entre 1284 et 1287. Le nom provençal de notre Calonymos était Maestro Calo (קל ou קאלו, abrégé de קלונימוס); son père, qui portait le titre de Nasi, « prince », nous est connu comme poète par Abraham de Béziers. Calonymos lui-même portait également le titre de Nasi, d'après quelques épigraphes de ses ouvrages. On omet parfois le nom de son père en l'appelant Calonymos ben-Meïr; de là proviennent quelques confusions chez les anciens bibliographes. Ainsi Bartolocci fait de notre auteur au moins trois différents personnages : 1° Calonymos fils de Meïr, auteur du Livre des Rois; 2° Calonymos de la famille Calonymos, auteur de la Pierre de touche, et qui a traduit du grec en arabe(!) le traité intitulé La lettre sur les animaux; 3° Calonymos fils de Calonymos, traducteur des commentaires d'Averroès sur la Physique (1316) et la Métaphysique. Bartolocci continue en disant : « Il traduisit aussi les traités d'Averroès « *De animæ beatitudine* et *Epistola de Intellectu*, qui ont été « imprimés à Venise avec les autres ouvrages d'Averroès en « 1552. » Ailleurs Bartolocci dit que Calonymos fils de David Calonymos fut surnommé Calo. Nous verrons que c'est notre auteur qui porta ce nom abrégé.

Voir ci-dessous, p. 425.

Gesamm. Schr., III, p. 250 et suiv.

Voir ci-dessous, p. 440, n° XXX.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 711.

Biblioth. rabb., IV, n° 1664.

Ibid., n° 1666; ci-dessous, p. 434.

Ibid., n° 1660; ci-dessous, p. 461.

Wolf fait de notre traducteur deux auteurs, à savoir : 1° Calonymos fils de Meïr, auteur du Livre des Rois; 2° Calonymos de la famille Calonymos (מבית קלונימוס), auteur de la Pierre de touche, de l'*Epistola animalium*, de l'*Epistola mo-*

Bibl. hebr., I, p. 1064.

Bibl. hébr., I, p. 1065.

ralis, des traductions d'Averroès mentionnées par Bartolocci, et de plus, de la traduction de la *Destructio destructionis*, qu'on attribue ordinairement à Calonymos ben Todros, mais, d'après Wolf, sans aucune raison. Nous verrons qu'en réalité l'un et l'autre de ces Calonymos avaient fait une traduction de la *Destructio*. En outre, Wolf mentionne la traduction par Calonymos des traités *De clysteriis et colica*, attribués à Galien. Dans son troisième volume, il reconnaît les deux Calonymos comme étant un seul et même auteur, et, en ajoutant d'autres traductions faites par notre Calonymos, il fait observer que Calonymos, dans sa Pierre de touche, dit qu'il était âgé de quatre-vingt-trois ans, lors de la composition de ce traité, faite en 5000 A. M. = 1240 A. D. Par conséquent, dit Wolf, la date de 1316, donnée pour sa traduction du commentaire d'Averroès sur la Physique, doit se rapporter à la copie et non pas à la composition de ce traité. Nous verrons qu'au contraire la date de 1316 est exacte pour la traduction et que la date de 1240, dans la Pierre de touche, est due à un malentendu. Dans le quatrième volume, Wolf met, après Calonymos, de la famille Calonymos, le nom de *Clemens fil. Clementis, filii Meir* (קלימינס בן קלימינס), qui aurait traduit le commentaire d'Averroès sur la Logique et les Topiques en 1314, et celui sur le traité du Ciel en 1317, alors qu'il était âgé de trente ans. Wolf se fût épargné cette confusion, s'il se fût souvenu que, dans le troisième volume, il avait dit que Calonymos fils de Calonymos était petit-fils de Meïr.

Voir l'article sur cet auteur.

Voir ci-dessous, p. 424.

Bibl. hebr., III, p. 972.

Voir ci-dessous, p. 447.

De Rossi dit que Calonymos fils de Calonymos était de Mantoue, qu'il vivait vers le milieu du XIIIe siècle et qu'il atteignit un âge avancé; car il acheva la composition de sa Pierre de touche en 1340, âgé de quatre-vingt-trois ans. Quant aux travaux de Calonymos, De Rossi renvoie à son Catalogue des manuscrits hébreux, ainsi qu'à un manuscrit du Vatican. Nous utiliserons ces manuscrits dans la suite.

Dizion. stor., p. 180.

Voir ci-dessous, p. 447.

M. Fürst, d'après Zunz, place la naissance de Calonymos en 1287; il ajoute que Calonymos travaillait sous les ordres de Robert d'Anjou, qui lui donna des lettres de recom-

Bibl. jud., II, p. 65.

mandation pour Rome, entre 1318 et 1322, qu'il retourna de là par la Catalogne en Provence, et qu'il se fixa à Arles. M. Gross donne également l'année 1287 comme date de la naissance de notre auteur; M. Steinschneider parle de la fin de 1286, en se fondant sur la date à laquelle Calonymos fit sa traduction de la Physique.

Monatsschrift, 1879, p. 470.

Encycl. Ersch et Gruber, p. 169 b.

Les détails sur la vie de Calonymos ne sont pas nombreux. Il fit ses études à Salon, où vivaient ses deux maîtres, Moïse de Beaucaire et Sen Astruc de Noves. Des contemporains l'appellent un « très grand savant ». Ainsi Immanuel de Rome, Manoello, que l'on suppose avoir été l'ami de Dante, ne tarit pas en éloges sur lui comme traducteur et comme poète. « Il connaît, dit Manoello, Ptolémée par cœur, ainsi « que les Livres des Chaldéens (ouvrages astrologiques?), et « il est le plus habile pour traduire de l'arabe en hébreu. Il « est grand philosophe, et il réjouit le lecteur avec sa prose « cadencée (מליצה). » Cependant Manoello n'a jamais vu de compositions métriques (שיר) de lui. Nous montrerons plus loin que la distinction entre la prose cadencée et la poésie a quelque importance pour certains détails de la vie de Calonymos. Un autre traducteur provençal, Calonymos fils de David, dit de notre Calonymos qu'il savait le chaldéen, le grec et l'égyptien (?), qu'il fit même des traductions en latin et qu'il a éclairé les savants provençaux par ses traductions élégantes. Enfin Isaac de Lattes s'exprime sur Calonymos en ces termes : « Le savant, le prince R. Calonymos, « fils [de Calonymos, fils] de Meïr, a composé des livres « sur les sciences, et parmi eux il y en a un intitulé Livre « des rois [de la gloire, d'après le manuscrit Günzburg]; « c'est un livre précieux, qui traite de l'arithmétique, de la « géométrie et de l'astrologie. » MM. Gross et Steinschneider croient que le passage dans lequel Lattes attribue à Moïse ibn-Tibbon [dans le manuscrit Günzburg, à Samuel (Salomon?) de Melgueil] les quatre livres intitulés : But final de l'astronomie, Livre *Colliget*, Livre des Rois et Livre des dix matières, est transposé et devrait être rapporté à Calonymos. On a peine à l'admettre, tout en re-

Th. Paur, dans Jahrb. d. d. Dante Gesellschaft, t. III (1871), p. 423 et suiv.

Voir ci-dessous, p. 450.

Voir ci-dessous, p. 421.

Voir ci-dessous, p. 461.

Kiriath Sépher, p. 75; voir l'article sur cet auteur.

Monatsschrift, 1879, p. 555.

Encyclopædie, p. 177, note 31.

connaissant le mauvais état où se trouve le texte du traité de Lattes.

La première traduction, qui est en même temps le premier ouvrage que nous connaissions de notre auteur, est la traduction d'Ali ibn-Ridhwan, qui fut faite en 1306 et se perdit dans les troubles de l'exil. Ses autres traductions, comme nous le verrons, datent de 1307 à 1317, et il les fit toutes à Arles, sauf une qu'il fit à Avignon. En 1318, nous le trouvons à Salon, plus tard à Rome, et finalement en Catalogne, vers 1322. Ensuite nous le perdons de vue jusqu'à l'année 1328, époque où il était âgé de quarante et un ans. La date de sa mort est inconnue. Nous verrons plus loin que le post-scriptum dans lequel Calonymos dirait avoir composé un ouvrage en 1240, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, repose sur une erreur de copiste. Nous ne savons pas sur quel document M. Grætz s'appuie pour dire que notre auteur mourut avant 1337.

Voir ci-dessous, p. 424, n° 1.

Voir ci-dessous, p. 447.

Geschichte der Juden, VII, p. 268.

Il est hors de doute que Calonymos étudia la médecine; autrement comment aurait-il pu traduire tant d'ouvrages médicaux? Mais M. Steinschneider a sûrement raison de soutenir, contre l'assertion de M. Gross, qu'il n'y a pas de preuve que Calonymos ait pratiqué la médecine. Par moments, et surtout en 1318, notre auteur laisse paraître dans ses écrits une grande tristesse, sans que nous en connaissions la raison. Calonymos mentionne en 1322 les calamités que causèrent chez les juifs de Provence la rage des Pastoureaux et l'horrible épisode des lépreux.

Encyclopædie, p. 190.

Monatsschrift, 1879, p. 562.

Voir ci-dessous, p. 450.

Le fait le plus important de la carrière extérieure de Calonymos, ce furent ses relations avec le roi Robert de Naples. Il est difficile de fixer l'époque à laquelle le roi le fit venir à Rome pour travailler selon ses vues, plus difficile encore d'expliquer les circonstances qui accompagnèrent son départ de Rome. C'est Manoello qui rapporte le fait. Un certain R. Samuel, portant le titre de Nasi, demeurant probablement à Arles, réclama le retour de Calonymos pour des raisons de famille. Manoello répondit que celui-ci ne pouvait quitter immédiatement Rome, étant employé à

Mahbéret, 23.

faire des traductions pour le roi. Toute la communauté de Rome protesta contre le départ de Calonymos. Notre auteur avait fait toutes ses traductions hébraïques avant 1317; les travaux que le roi Robert lui demandait se rapportaient, non à des traductions hébraïques, mais à des traductions latines. Robert se trouvait à Avignon en 1319, et c'est probablement dans sa bibliothèque que *Maestro Calo* (Calonymos) avait trouvé le traité arabe sur les Poisons de Djabir ibn-Hayyan, dont il traduisit un passage. Car il n'est guère probable, quoi qu'en dise M. Steinschneider, que Calo ait tiré le passage de Djabir d'une traduction hébraïque ou latine.

Voir ci-après, p. 446.

Ms. d'Oxford, n° 2142, 11; Catalogue, col. 740; Geiger, Vierteljahrschrift, t. III, p. 311.

Calonymos était-il parti pour Rome avant 1321, muni d'une recommandation du roi, et serait-ce lui qui revint vers la même époque pour supplier le pape à Avignon de révoquer un décret de persécution contre les juifs dont il est question dans l'ouvrage de Manoello? En effet, Manoello parle d'un poète auquel il donne les mêmes louanges que celles qu'il avait données précédemment à Calonymos, et qui aurait risqué sa vie en Provence pour aller se présenter chez le pape à Avignon, afin d'arrêter la persécution qu'on y préparait contre les juifs. MM. Steinschneider et Gross sont d'avis que Calonymos, s'étant arrêté à Rome plus longtemps que ne le voulait sa famille, partit subitement comme délégué auprès du pape. Le poète anonyme ne serait donc autre que notre Calonymos. Cependant cette hypothèse provoque une objection : Manoello dit du poète anonyme qu'il savait faire des vers en hébreu, en arabe et dans la langue des chrétiens (latin ou provençal), tandis que Calonymos, comme nous l'avons vu, n'a montré à Manoello que de la prose cadencée; le poète ne serait donc pas Calonymos. Et d'ailleurs pourquoi Manoello ne nommerait-il pas Calonymos, s'il s'agissait de lui? D'un autre côté, M. Grætz fait observer avec raison que, si Calonymos avait empêché la persécution à Rome, il en aurait parlé dans son ouvrage intitulé Pierre de touche, puisqu'il y mentionne les calamités amenées par les Pastoureaux (1320) et par les

Mahbéret, 27.

Encyclopædie, p. 170.

Monatsschrift, p. 545.

Voir ci-dessus, p. 419.

Geschichte der Juden, VII, p. 288.

Monatsschrift p. 546.

lépreux (1321). M. Gross répond à cette objection en disant que Calonymos devait plutôt se lamenter des calamités qui avaient atteint les juifs de France que se vanter d'avoir délivré ses frères de Rome. Cette réponse nous paraît faible; car, l'auteur énumérant les malheurs qui ont fondu sur les juifs, y compris la destruction du Talmud en Provence en vertu du décret du pape, daté probablement du 11 septembre 1319, pourquoi aurait-il omis l'affaire de Rome?

M. Samuel Philipp de Lemberg a repris cette question dans une feuille de prospectus pour une édition des classiques rabbiniques, sous le titre de בית הבחירה, Maison de choix, à l'occasion d'un poème anonyme qui se trouve dans le manuscrit du Vatican, Assémani, n° 437, et qui a été imprimé dans le *Sammelband* de la société *Meqitzé Nirdamim* (Berlin), I, p. 149 et suiv. C'est un poème élogieux, adressé à un anonyme, que M. S. Sachs croit être le fameux Abraham ibn-Ezra, et que M. D. Kohn d'Odessa croit être le poète Moïse ibn-Ezra. M. Philipp veut prouver, par l'analogie des expressions qu'on rencontre dans l'ouvrage poétique de Manoello avec celles du poème en question, que l'auteur en est Manoello, et qu'il a fait ce poème en l'honneur de notre Calonymos. Nous n'avons pas à nous occuper de ce point, Manoello n'étant pas Français. Nous nous bornerons à une observation. M. Philipp croit que l'expression שיר שקול ne veut pas dire poème métrique; il pense, par conséquent, que rien n'empêche l'identification de Calonymos avec le poète anonyme qui intervint en faveur des juifs à Rome. Quand même nous accepterions l'interprétation de M. Philipp, il resterait toujours à se demander pourquoi Manoello n'a pas donné le nom de Calonymos. Nous verrons, de plus, que M. Philipp ne connaît pas exactement les dates concernant notre auteur. Enfin c'est en Catalogne que Calonymos a terminé sa Pierre de touche et, à ce qu'il semble, il l'avait montrée à Manoello, car Manoello paraît faire allusion au titre de cet écrit, dans les mots אבן בחן פנת יקרת (cf. Isaïe, XXVIII, 16). S'il en est ainsi, Calonymos n'aurait pas manqué de parler de son voyage à Rome dans son ouvrage. Nous

Beth hab., p. 1

Voir ci-dessous, p. 447.

Voir ci-dessous, p. 451.

Mahbéret, 23.

croyons donc que c'est M. Graetz qui est dans le vrai quand il dit que Calonymos fut employé par Robert d'Anjou à Rome après son retour de Catalogne, c'est-à-dire après 1322, quand Robert était revenu à Rome. Cela expliquerait pourquoi Calonymos ne produisit plus rien en hébreu après 1322, tandis qu'on connaît une traduction latine faite par lui à Arles en 1328.

Gesch. der Juden, t. VII, p. 288.

Calonymos se sert rarement des traductions de ses prédécesseurs. Cependant il l'a fait sûrement dans l'ouvrage n° IV, et peut-être dans le n° XXII de notre énumération. On verra par plusieurs indices que Calonymos exécutait ses traductions en très peu de temps.

Voir ci-dessous, p. 440 et suiv., et p. 446.

Mentionnons parmi les articles consacrés à Calonymos : 1° celui de M. Zunz intitulé *Kalonymos ben-Kalonymos*, publié dans la *Wissenschaftliche Zeitschrift für jüdische Theologie* de M. Geiger, vol. II (1836), p. 313-320, réimprimé dans les *Gesammelte Schriften* du Dr Zunz, vol. III (1876), p. 150-155; 2° *Leben Kalonymos ben-Kalonymos* de M. Kayserling, en tête de la traduction de la Pierre de touche de M. Meisel, Buda-Pest, 1878, in-8°; 3° le travail de M. H. Gross intitulé *Zur Geschichte der Juden in Arles*, qui a paru dans la *Monatsschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judenthums*, publiée par M. Frankel et continuée par M. Graetz, vol. XXVIII (1879), p. 470-474, 541-563; 4° le travail de M. Steinschneider, qui a paru dans l'*Allgemeine Encyclopædie* d'Ersch et Gruber, vol. XXXII (1882), p. 169-175. Tous ces auteurs ont suivi, dans leur énumération des ouvrages de Calonymos, la division en ouvrages originaux et en traductions. Pour les traductions, MM. Gross et Steinschneider les rangent par ordre de matières; M. Zunz les range chronologiquement. Nous avons adopté cette méthode. Quant aux ouvrages attribués à tort à Calonymos, M. Zunz ne parle que d'un seul (notre n° I). M. Gross mêle les ouvrages apocryphes aux traductions authentiques. M. Steinschneider les place à la fin de son article, mais sans les numéroter. Nous suivrons ici la méthode de ce dernier bibliographe, toutefois en numérotant les traités. Par consé-

Voir aussi Catal. Bodl. col. 1476-1478.

Voir ci-dessous, p. 455.

quent, nous commencerons par les traductions de Calonymos dans l'ordre chronologique, puis viendront celles dont la date n'est pas donnée; nous énumérerons ensuite les ouvrages originaux de notre auteur, et nous finirons par ceux qui lui sont attribués.

SES OUVRAGES.

Traductions.

I. העמוד בשרשי הרפואה, « Colonne des racines de la médecine », traduction hébraïque de l'ouvrage arabe intitulé كتاب العماد في اصول الطب, par Ali ibn-Ridhwan. L'ouvrage est composé de quatre traités. La première traduction faite par Calonymos fut perdue en 1306, pendant l'exil; la seconde fut achevée à Arles, le 13 marheschwân 5068 (10 octobre 1307). On en trouve des manuscrits à Leide et à Munich. Ce traité porte le n° 1 dans la liste de M. Zunz, le n° 26 dans la liste de M. Steinschneider, et figure sous la lettre ב dans celle de M. Gross.

Catal. de Leyde, Scal. 2, n° 44.

II. ספר גאלינוס בחקנא ובקולנ׳, traduction hébraïque du traité de Galien *De clysteriis et colica*, d'après la version arabe de Honeïn ibn-Ishaq. Calonymos acheva son travail le 10 nisan 5068 (2 avril 1308), à l'âge de vingt-deux ans. M. Gross croit pouvoir traduire les mots בשתים ועשרים ליום הולדת אותי, qui se trouvent à la fin de l'ouvrage, par « à vingt-deux ans accomplis ». M. Steinschneider est plutôt dans le vrai, en traduisant, « dans sa vingt-deuxième année ». Cet ouvrage de Calonymos ne se trouve, à notre connaissance, que dans le manuscrit de Leide, Scal. 2[16]. C'est probablement sur ce manuscrit que Raphelengius fit la traduction latine imprimée à Leide en 1591. Ce traité est le n° 2 de M. Zunz (la notice n'y est pas tout à fait exacte); il porte le n° 20 dans la liste de M. Steinschneider, et figure sous la lettre z dans celle de M. Gross.

Wenrich, De auct. græc. vers., p. 262.

Catal. de Leide, p. 337.

III. ספר גאלינוס בהקזה, Traité de Galien sur la Phlébotomie, divisé en trois parties, traduit de l'arabe, probablement d'après Honeïn. Le manuscrit qui a servi à faire cette traduction était en mauvais état; mais Calonymos, n'en ayant pas trouvé de meilleur et jugeant le traité assez important

Wenrich, p. 246.

pour devoir le rendre accessible aux juifs, en fit la traduction hébraïque, qui fut achevée à Arles, le 41[e] jour de l'omer, ou 40 jours après Pâques (25 iyyar 5068, 15 mai 1308). Le manuscrit se trouve à Leide (Scal. 2,17). Ce traité est le n° 2 dans la liste de M. Zunz, le n° 21 dans la liste de M. Steinschneider, et *z* dans celle de M. Gross.

IV. Traduction d'un traité sur les cinq corps géométriques dont s'occupe le 14[e] livre d'Euclide (Hypsiclès), en relation avec la théorie d'Apollonius (de Perge) et le commentaire de Simplicius[1]. Ce commentaire d'Euclide par Simplicius, سنبليقيوس, est mentionné dans le *Fihrist* de Nadim, p. 268 (édition Fluegel). Le Simplicius en question doit être identifié avec *Saubelichius* (lire *Sanbelichius*) du manuscrit latin d'Oxford, Digby n° 169, fol. 124, contenant le commentaire sur Euclide d'*Avarizus* (lire *Anarizus*), qui n'est autre que نيريزى, dont le commentaire fut traduit par Gérard de Crémone et se trouve en partie dans le manuscrit arabe de Leide n° 965.

Steinschneider dans l'art. Euclides bei den Arabern, Suppl. de la Zeitschrift für Math., t. XXXI, p. 86.

Catal. de Leide, III, p. 38; Wenrich, p. 186.

M. Leclerc dit que le commentaire de Simplicius (qu'il ne faut pas confondre avec le commentateur d'Aristote) est mentionné dans le manuscrit arabe de la Bibliothèque nationale, suppl. 955, contenant des traités scientifiques (n° 2468 du nouveau catalogue); mais il n'indique pas l'endroit précis. Il reste douteux si le commentaire est adressé à Nérizi, ou si Nérizi en est l'auteur[2].

Hist. de la méd. arabe, II, p. 219.

Notre traduction ne porte aucun titre; mais, dans la table des matières du manuscrit, qui se trouve au commencement, on lit le titre suivant, qui nous semble arbitraire : ספר מחשבות מלוקט מדברי אבולוניוס, « Livre d'algèbre et de mathématiques, compilé des paroles d'Apollonius ». La traduction fut achevée à Arles, le 21 du mois de schebat (2 février) 5069 (1309), le traducteur ayant vingt-deux ans. Voici le commencement de l'introduction d'après le manuscrit

[1] Dans le manuscrit, סנקלונוס, forme vicieuse, produit d'une fausse manière de mettre les points diacritiques, سنقلينوس au lieu de سنقليقوس.

[2] Communication de M. Steinschneider.

unique d'Oxford (*Hebr.*, *d.* 4, fol. 181) : יבאר לך תשם יתע׳ תעלוסות הדברים ויישירך לחדרי האמת וינקה אותך טתסכלות ויוליכך בכל דרך טוב הכינותי (*sic*) יצליחך הבורא ית׳ לאהבתו ויטהר לבך לאמונתו סה שזכרתי (*sic*) טסנקלונוס המתקן לספר אבלוניוס וטתוכה כחתיחס (*sic*) תמונה בעלת שתים עשרה תושבות כל תמונה בעלת עשרים תושבות נקוים (ms. נקווס) בכדור אחד והוא המאמר הי״ר המיוסד לאקלידס. . .אמן. כתבתי אליך בזה המאמר ובארתי בו כוונתך וקבצתי סה שזכרו אבלוניוס בהתיחס שתי התמונות להיות זה המאמר עוסד בזה הענין ויחסתי כל תמונה שזכרה אבלוניוס אליו להבחין בין מאמרי למאמרו ובאל אעזר ית׳ וזה ראש המאמר.

La première proposition qui suit immédiatement commence par ces mots : נרצה לבאר שמרובע עמוד כל משלש שוות הצלעות שלשה רכעי מרובע צלעו. Le traité finit ainsi (fol. 195[b]) : וכל מה שזכרנו בזה המאמר מאותו המאמר מאלו תמונות החמשה אמנם רצוני בו מה שהיה נקוה בכדור אחד וכמו כן כל מה שזכרנו מחומש אמנם רצינו ברמה שהיה המחומש השוה הצלעות והזויות וכמו כן המשושה והמעושר עם שהם נקוים בעגלה אחת. ואחר שכבר הגענו אל זה המקום כבר נשלם המכוון אשר רצינו בו והתהלה לאל יתע׳ העוזר אל הטוב. ואני חושב שאעשה עוד מאמר לבאר בו שלא יפול בכדור זולת אלו התמונות החמשה אחר שכבר [נשלם] זה המאמר אחרי התפללי לשם יתע׳ שיזכני להשלים ויצליחני לידי עת אמת ישתבח ויתעלה אמן :

Il serait difficile de dire si Calonymos s'est servi, pour exécuter son travail, de la traduction de Moïse ibn-Tibbon ou de celle de Jacob ben-Machir. Ces deux traductions sont si peu différentes pour la partie d'Euclide qui nous occupe que M. Steinschneider croit devoir douter de l'existence de deux traductions. Il semble que, dans le texte arabe sur lequel Calonymos fit sa traduction, les figures 30 et 31 manquaient; c'est Miles de Marseille qui combla cette lacune à Aix, le 3 du mois d'éloul (23 août) 5095 = 1335. Cette information est due à Calonymos Todrosi, d'après le passage de notre traité que nous allons reproduire textuellement.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 594 et 603.

Uebers., p. 504 et suiv.

Voir plus loin l'article sur cet auteur.

Voir ci-dessous, p. 461.

Fol. 193, Calonymos Todrosi dit : אמר קלונימוס טודרוסי המציין שתי תמונות אלו והן תמונות ל׳ ול״א נפלו מהעתקת הנשיא החכם ר׳ קלונימוס בר׳ קלונימוס נ״ע למאמר בתמונת החמש המונשמות לפי שנפל עליה מספר הערבי שהעתיק זה ממנו ולשמת מספר אחר זה מצאתי העלה ההוא והעתקתיו : כתב זה מילש מרשילי ג׳ אלול צ״ה באיינש והיה זה חסר מן המאמר בהקשי הנשמות החמש מהאמצעי והמאמר ההוא כתוב בקובץ הזה לפניו והוא אחר הגעת שתי תמונות אלו לידינו בחסדי

חשם שלם בקובץ הזה הודות לאל : אמר אבלוניוס ונבאר זה בפנים אחרים נקוה העגלה אשר תקיף המחומש בעל השמים עשרה תושבות. . .

Le manuscrit d'Oxford, *Hebr.*, *d.* 4, acquis récemment est en général peu correct; le copiste qui, à en juger d'après l'écriture, était un juif italien, ne comprenait rien au sujet.

V. הרבור המשולש לאבוסעדאן, traduction du Traité sur le triangle d'Abou-Saadân, achevée le quarante-cinquième jour de la sephira (des cinquante jours qu'on compte entre le deuxième jour de Pâques et la Pentecôte) = le ב du mois de siwan (20 mai) 5071 (1311). Le traité, dont l'original est inconnu pour le moment, commence par les mots suivants : נרצה לבאר איך נעשה בעגלה ידועה משולש. Il finit par les mots suivants : ופה נשלם המכוון בדבורינו על המשלש והתהלה לאל לבדו. La place pour les figures géométriques est laissée en blanc. Abou-Saadân n'a aucune célébrité comme auteur d'ouvrages de mathématiques. La traduction dont nous parlons se trouve dans le manuscrit d'Oxford, *Hebr.*, *d.* 4, fol. 152[b].

VI. ספר משאלים (*sic*) בתשבורת, traduction d'un livre de propositions mathématiques, achevée le 14 du mois de siwan (1er juin) 5071 (1311), le traducteur ayant vingt-cinq ans. Cette date se rapporte peut-être également à la traduction du n° XXV ci-après. Voici le commencement : נרצה לבאר איך נחלק קו ידוע בשני חלקים עד שיהיה יחס הכאת כלו באחד מחלקיו אל מרובע החלק הנשאר ביחס מונח; la dernière proposition commence par les mots suivants : נרצה לבאר איך נחלק קו בשני חלקים עד שיהיה יחס מרובע בשני חלקים. Les propositions sont au nombre de douze, commençant par le mot נרצה. Les figures géométriques manquent. Cette traduction est dans le manuscrit d'Oxford, *Hebr.*, *d.* 4, fol. 142. L'auteur de ce traité est inconnu; l'original semble perdu.

Voir ci-dessous, p. 438.

VII. ספר התמונה החתוכית, *De Figura secante* (*cata* ou *catha* = *sector* chez Gérard de Crémone); c'est la traduction du traité de Thabet ben-Qorrah, intitulé في الشكل القطاع, achevée le 9 kislew (20 novembre) [50]72 = 1311. Elle se trouve dans le manuscrit n° 2008, 4, de la Bodléienne. Ce travail porte le n° 28 dans la liste de M. Steinschneider, qui lit à tort le

Steinschneider, Encyclop., p. 174.

millésime 74 = 1313. Il manque dans les listes de MM. Zunz et Gross.

VIII. מאמר באצטוונות והמחודדים, c'est le traité d'Ibn al-Sammah sur les cylindres et les cônes. La traduction fut [illegible] p. 174. achevée le 25 tebet 5072 (5 janvier 1312). D'après M. Steinschneider, ce traité ferait partie d'un grand ouvrage; le commencement de la traduction hébraïque paraît favoriser cette opinion. La traduction en question se trouve dans le manuscrit n° 2008,5 de la bibliothèque Bodléienne. Cet ouvrage porte le n° 27 dans la liste de M. Steinschneider; il ne figure pas dans les énumérations de M. Zunz et de M. Gross.

IX. באור ספר טוביקי והוא ספר הנצוח, traduction du commentaire moyen d'Averroès sur les Topiques, achevée le 23 éloul Catal. de Paris, 934,2. (5 septembre) 5073 = 1313. Quelques manuscrits portent la date du 9 éloul, et, dans le catalogue de Pasini, on trouve Catal. de Turin, 11^{a} et 35^{b}. même 5 tischri 1314, qui est la date du traité indiqué au numéro suivant. On trouve cette traduction dans de nombreux manuscrits, à Breslau, à Leipzig, à Munich, à Paris, Annuario, I, p. 15 et 16. à Parme, à Turin. M. Lasinio en a donné un spécimen dans ses études sur Averroès. Les traductions latines imprimées d'Abraham de Balmes et de Jacob Mantino (I-IV) ont pour base le texte de Calonymos. Ce traité est le n° 5 de la liste de M. Zunz, le n° 6 de celle de M. Steinschneider; il porte la lettre *b* dans celle de M. Gross.

X. באור סופיסטיקי והוא ספר ההטעאה, traduction du commentaire moyen d'Averroès sur les Sophismes, achevée le 5 tischri (12 septembre) 1313. C'est la date que portent la plupart des manuscrits, qui sont à peu près les mêmes que ceux de l'article précédent. Seul le manuscrit de Leipzig a Catal. Lips., p. 307, 2 *b*. le 22 éloul (12 septembre) 5084 = 1323, date déjà mise en doute par M. Zunz dans les additions au catalogue de Leipzig. Catal. Lips., p. 325. M. Steinschneider croit que cette date appartient au traité de Lévi ben-Gerson qui se trouve à la suite dans le manuAnnuario, I, p. 19. scrit. M. Lasinio a également donné un spécimen de cette traduction, et M. Munk en a publié un passage, dans lequel Averroès dit qu'il se propose d'écrire un commentaire

plus développé sur ce livre. La traduction latine imprimée d'Abraham de Balmes est basée sur la traduction de Calonymos. Ce traité est le n° 15 dans la liste de M. Zunz, le n° 7 dans celle de M. Steinschneider, et *c* dans celle de M. Gross.

Mélanges, p. 431.

XI. באור לספר המופת, traduction du grand commentaire d'Averroès sur les seconds Analytiques, achevée à Avignon le 14 tébet (23 décembre) 5075 = 1314. Cette traduction a été faite sur un manuscrit mal ordonné. Elle se trouve à Oxford, dans le n° 1365 (où le nom du traducteur n'est pas donné), à Munich 32,2, à Vienne 114, et à Parme 295 (les deux derniers manuscrits sans nom de traducteur). Le manuscrit 22 de Breslau, Saraval 75, contient, d'après M. Zuckermann, la traduction du commentaire moyen sur les seconds Analytiques de Jacob Anatolio, et ne renferme pas le commentaire dont il s'agit en ce moment, comme M. Gross l'avait indiqué. Cet article est désigné dans la liste de M. Steinschneider par le n° 5, et par la lettre *a* dans celle de M. Gross. Il manque dans celle de M. Zunz.

Encyclopædie, p. 171, note 33.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 586.

XII. ספר הצמחים, traduction du livre des Plantes, traité attribué à Aristote, avec le commentaire d'Averroès, achevée le 8 nisan 5074 (26 avril 1314). On en trouve des manuscrits à Paris 1005,10 (sans date), à Oxford 1316 et 1324,9, à Parme 216 et 776, à Turin 40, chez M. Pinsker 15, et un fragment dans la bibliothèque du Vatican 290,18. L'histoire du texte de notre livre est assez obscure. Il fut mis en arabe par Ishaq ben-Honein, et cette première traduction fut retouchée par Thabet ben-Qorrah. On n'a pas retrouvé le texte arabe. Notre traité occupe le n° 6 dans la liste de M. Zunz, le n° 13 dans celle de M. Steinschneider et la lettre *i* dans celle de M. Gross.

Wenrich, De auct. græc. vers., p. 150; Jourdain, Traduct. d'Arist., p. 105, 173.

Encyclopædie, p. 172.

XIII. מאמר בשכל והמושכל (dans les manuscrits de M. Pinsker et d'Oxford מאמר בשכל ומשכיל ומושכל), traduction du traité d'Al-Farabi intitulé في العقل والمعقول, *De intellectu et intelligibili*, achevée le 9 nisan 5074 (27 avril 1314). On en trouve des manuscrits à Oxford, 1649,10; à Florence, *plut.* 88 *cod.* 25; à Munich 125,5 et 308,2; Pinsker 15.

Leclerc, Hist. de la méd. arabe, I, 209, 215.

Bisc., p. 152.

On connaît deux autres traductions hébraïques de ce traité (celle de Iedaïah n'étant qu'une revision); les voici :

Voir ci-dessus, p. 393.

(*a*) Par un auteur anonyme sous le titre de המושכל והמושכלות; cette traduction a été publiée par M. Rosenstein en 1858, et attribuée gratuitement par M. Carmoly à Samuel ibn-Tibbon (vers 1200).

Revue orientale, II, 210.

(*b*) Avec le titre de כתב הדעת, « Traité sur le *νοῦς* »; cette traduction a été revisée par Iedaïah de Béziers.

M. Steinschneider dit, sans apporter de preuves, que c'est probablement la première traduction (*a*) que Iedaïah trouva insuffisante; ce qui le porta à en faire une autre (*b*) sous le titre de כתב הדעת. Nous avons vu que l'ancienne traduction que Iedaïah avait soumise à une revision s'appelait également כתב הדעת. M. Steinschneider dit aussi que la traduction de Iedaïah, citée par Gersom fils de Salomon, a pu difficilement rester inconnue à Calonymos. Le savant critique suppose la revision de Iedaïah antérieure à 1300, et la seule raison qu'il en donne, c'est qu'elle est citée par Gersom, auquel il assigne la date de 1300. M. Gross fait le même raisonnement. Iedaïah cependant était encore trop jeune à cette époque pour s'occuper de philosophie; aussi avons-nous mis ses traductions peu après la lettre apologétique (1305). Gersom cite, selon notre opinion, l'ancienne traduction (*a*) et non pas celle de Iedaïah (*b*). Notre article XIII forme le n° 8 dans la liste de M. Zunz, le n° 17 dans celle de M. Steinschneider; il porte la lettre *m* dans celle de M. Gross.

Catal. Bodl., p. 2484.

Voir ci-dessus, p. 394.

Ibid., p. 394.

Monatsschrift, 1879, p. 25.

Voir ci-dessus, p. 377 et suiv.

XIV. מאמר בספפר החכמות, traduction du traité sur le nombre des sciences, d'Al-Farabi, dont l'original arabe se trouve à l'Escurial, n° 643, sous le titre de احصاء العلوم, achevée le 17 (ou 27, ou 37) de l'omer (6 ou 16 ou 26 jours après Pâques) 5074 (mai 1314). On lit chez M. Gross « le 22 iyyar »; mais c'est probablement une faute d'impression pour le 2 iyyar. On trouve des manuscrits de cette traduction à Parme 485 et 776, à Munich 308, et dans une bibliothèque privée. M. Steinschneider mentionne un titre plus étendu qui est : מאמר בספפר החכמות ומנות חלקי כל חכמה וחכמה וסדרי החכמות וסדרי אישיהם ותועלותיהם. On a des versions latines de ce traité faites par

Gérard de Crémone, par Gundisalvi, et dans l'édition des ouvrages d'Al-Farabi publiée à Paris, 1638, sous le titre de *De scientiis sive compendium omnium scientiarum*. Notre présent article forme le n° 7 de la liste de M. Zunz, le n° 18 de celle de M. Steinschneider, et il occupe la lettre *n* dans celle de M. Gross.

Munk, Mél., p. 343.

Steinschneider, Alfarabi, p. 83.

XV. ספר הפרי הנקרא מאה דבורים, « Le livre du Fruit, appelé *Centiloquium* ». C'est une traduction du commentaire sur le Καρπὸς de Ptolémée, (en arabe ثمرة), par Abou-Djafar Ahmed ben-Yousouf ben-Ibrahim; la traduction a été achevée le 20 éloul 5074 (2 septembre 1314). On en trouve des manuscrits à Paris 1028, 1055; à Oxford 1230,2, 2009,1; à Leide Scal. 14, au Vatican 382 et dans des bibliothèques privées. Le texte hébreu pourrait servir à rectifier un grand nombre d'erreurs qu'on trouve dans le texte latin imprimé en 1493, sous le nom d'Ali Heben Rodan (Ali ibn-Ridhwan). Cet ouvrage porte le n° 9 dans la liste de M. Zunz, le n° 15 dans celle de M. Steinschneider et la lettre *s* dans celle de M. Gross.

Steinschneider, Catal. Lugd. Bat., p. 369.

Steinschneider, Encyclop., p. 173.

XVI. אגרת בקיצור המאמר במולדות, « Traité abrégé des nativités »; traduction de l'ouvrage arabe d'Abou-Yousouf Yaqoub ibn-Ishâq al-Kindi, achevée le 21 éloul 5074 (3 septembre 1314). D'après Assémani, le manuscrit *Urbinas* 47 contiendrait onze traités au lieu de dix-huit et porterait comme date de la traduction 1326. Nous verrons plus loin que la notice sur ce manuscrit est entièrement erronée. Des copies de ce traité se trouvent à Paris 1028,7, 1055,8 et 1056,3; à Munich 304, au Vatican 47,2, et entre les mains de M. Steinschneider. Notre article XVI forme le n° 10 de la liste de M. Zunz, qui a décrit inexactement l'ouvrage, le n° 22 dans celle de M. Steinschneider; il porte la lettre *u* dans celle de M. Gross. L'original arabe semble perdu.

XVII. אגרת בעלות המיוחסות אל האישים העליונים המורים על הוית הגשם, traduction du traité d'Al-Kindi relatif à l'influence des corps célestes sur la pluie, achevée le 21 éloul 5074 (3 septembre 1314). Dans le manuscrit du Vatican, *Urb.*, 47, où il n'y a pas de titre hébreu, Assémani donne le titre suivant en latin: *De*

intelligentiis sphæras moventibus. M. Gross admet sous ce titre un traité séparé, qu'il place sous la lettre *t*. M. Steinschneider a rectifié cette erreur. On trouve des manuscrits de notre n° XVII à Paris, 1028,8, 1055,9; à Munich, 304 et 356 (qui ne contient qu'un fragment); au Vatican, *Urb.* 47, et dans des bibliothèques privées. Il porte le n° 24 dans la liste de M. Steinschneider et les lettres *t* et *v* dans celle de M. Gross. Il manque dans celle de M. Zunz.

Encyclopædie, p. 174.

XVIII. La traduction du commentaire moyen d'Averroès sur la Physique d'Aristote, que Calonymos acheva à Arles le 19 éloul 5076 (7 septembre 1316), lorsqu'il était âgé de trente ans. Il existe une autre traduction de cet ouvrage par Zerahiah ben-Isaac ben-Schealtiel, qui fit son travail en Italie en 1284. Peut-être Calonymos a-t-il connu cette traduction; mais il n'est nullement sûr qu'il s'en soit servi. La traduction de Calonymos fut très populaire; on en trouve des manuscrits dans presque toutes les bibliothèques. Lévi ben-Gerson, dans son commentaire sur le commentaire d'Averroès, prend pour texte la traduction de Calonymos, et la version latine imprimée de Jacob Mantino est également faite d'après Calonymos. Il serait trop long d'énumérer tous les manuscrits de cette traduction; on en trouve la liste dans l'excellent article de M. Steinschneider. Nous mentionnerons seulement ceux de Paris 937, 938, 939,1, 940,1, 941,1, 942, auxquels on peut joindre 943,1 et 944 qui diffèrent un peu des autres. M. Steinschneider a émis l'opinion que ces derniers manuscrits renferment peut-être la traduction de Zerahiah ben-Isaac ben-Schealtiel, mentionnée plus haut.

Encyclopædie, p. 173.

Certains manuscrits contiennent des gloses sur la traduction de Calonymos; ce sont les manuscrits de Leipzig, 26,1 (M. Franz Delitzsch a cru que les gloses contenues dans ce manuscrit étaient de Moïse ibn-Tibbon; mais cette opinion a été rejetée avec raison par M. Steinschneider); de Munich, 341, avec des notes par Bonsenior; du Vatican, 343, qui renferme des corrections de Saül Aschkenas. Plus tard Calonymos put se procurer un texte arabe qui différait de

celui dont il s'était d'abord servi pour le livre VIII, II, 1-2, et il en fit une traduction spéciale; elle se trouve dans les manuscrits de Paris 939 et 940, et d'Oxford 1380 et 1381.

Dans quelques manuscrits, par exemple celui de Turin 139, on nomme Calonymos comme étant le traducteur du grand commentaire d'Averroès sur la Physique. Une telle traduction se trouve, pour les quatre premiers livres, dans plusieurs manuscrits, par exemple à Paris 883 et 884, à Munich 91,4 et 307,7, sans nom de traducteur. Pour les derniers livres, M. Gross accepte comme traducteur Calonymos, sans aucune réserve. Nous croyons que c'est la traduction de Moïse de Beaucaire qu'on trouve dans les manuscrits de Paris 883 et 884, dans celui d'Oxford n° 1388 (sans nom) et dans celui de Turin, n° 206 du catalogue de M. Peyron, en marge d'une version anonyme.

Voir ci-dessus, p. 416.

Mazkir, XX, p. 132.

La traduction du commentaire moyen figure dans la liste de M. Zunz sous le n° 11, dans celle de M. Steinschneider sous le n° 9 et dans celle de M. Gross sous la lettre *e*.

XIX. ספר ההויה וההפסד, traduction du commentaire moyen d'Averroès sur le livre de la Génération et de la Corruption, achevée à Arles, le 9 marheschwan 5077 (26 octobre 1316), Calonymos étant âgé de trente ans. Les manuscrits dans lesquels cette traduction est conservée ne sont pas rares; nous mentionnerons ceux de Paris 939, 943, 945, 947 et 954; les nos Vatican 343 et *Urbinas* 41, sans nom de traducteur. Dans le catalogue de Vienne, on attribue à Calonymos la traduction qui se trouve dans les manuscrits Vatican 345 et *Urbinas* 39, tandis que ces manuscrits renferment, non le commentaire moyen, mais la paraphrase d'Averroès, traduite par Moïse ben-Tibbon. M. Lasinio a donné un spécimen de la traduction de Calonymos. Cette traduction est placée dans la liste de M. Steinschneider sous le n° 10, dans celle de M. Gross sous la lettre *g*, dans la liste de M. Zunz au n° 14.

Studj, p. 30.

XX. ספר אותות השמים הנקרא אותות העליונות, traduction du commentaire moyen d'Averroès sur les Météores d'Aristote, terminée à Arles, le 28 marheschwan 5077 (15 novembre

1316). M. Steinschneider fait observer que la traduction fut achevée en dix-neuf jours, admettant que Calonymos ne l'avait commencée qu'après avoir achevé le traité précédent. Les manuscrits de cette traduction sont assez nombreux; nous mentionnerons ceux de Paris, qui sont 947,3, 950,2 et 951,3. Le manuscrit *Urbinas* 41 n'a pas le nom du traducteur; il fut copié en 1331, le traducteur étant peut-être encore vivant. La version latine imprimée est incomplète. Cette traduction figure dans la liste de M. Zunz au n° 13, dans celle de M. Steinschneider sous le n° 11, et dans celle de M. Gross à la lettre *h*.

XXI. אגרת בעלי חיים, « Traité des animaux », traduction du 21e traité de l'Encyclopédie des Frères de la pureté, رسائل اخوان الصفاء, que Calonymos fit dans l'espace d'une semaine en l'année 1316, sur le désir de quelques amis. Cet ouvrage renferme des plaidoyers tenus, en présence d'un roi des génies, entre les avocats des animaux de diverses espèces et les représentants des hommes de différentes nations, qui font reconnaître la supériorité de l'homme. Dans la préface, Calonymos dit qu'il ne faut pas mettre cette composition au rang des livres, tels que le Kalilah et Dimnah, le Syntipas (*Mischlé Sendibad*), ou celui de Hariri, qui ont pour objet d'amuser, tandis que le présent traité renferme des sujets de consolation et de morale; le lecteur attentif y trouvera même parfois « des mystères profonds ». M. Steinschneider fait observer avec justesse que c'est peut-être l'expression מוסרים « sujets de morale », employée ici par Calonymos, qui lui a fait attribuer un traité de morale intitulé אגרת המוסר, « Épître « de morale »; il est possible aussi que notre traité portât le titre d'« Épître de morale » dans quelques manuscrits. Nous croyons intéressant de rapporter le passage où l'orateur des Grecs, ayant vanté la haute sagesse et les sciences que possédait sa nation, reçoit d'un des ministres du roi des génies la réponse suivante (III, 7) : « Et d'où auriez-vous ces sciences « et ces connaissances que tu as mentionnées et dont tu t'es « vanté, si vous ne les aviez pas prises aux Israélites, dans les « temps de Ptolémée, et en partie aux sages de l'Egypte? Vous

Notices et extr., t. IX, p. 406 et suiv.; Munk, Mél., p. 329.

Encyclopædie, p. 175, note 8.

Voir ci-dessous p. 455, n° 1.

« les avez alors transportées dans votre pays, et vous vous « les êtes attribuées à vous-mêmes. » M. Munk en donnant ce passage ajoute ce qui suit : « Ce passage se retrouve mot « pour mot dans l'original arabe, si ce n'est qu'après les « mots *des sages de l'Égypte*, on ajoute *aux jours de Thémis-« tius.* » On voit que les fables juives et chrétiennes sur l'origine israélite de la science grecque avaient pénétré chez les musulmans. *Thémistius* est peut-être une confusion avec *Touthmosis*.

Arch. israélites, IX, p. 173; Mélanges, p. 172.

Comp. édition Dieterici, p. 66; trad., p. 109.

M. Dieterici a publié le texte arabe de l'Apologue des animaux en 1880, après en avoir donné une traduction allemande en 1858. La traduction de Calonymos n'eut pas, chez les israélites, tout le succès qu'on aurait pu supposer. Les manuscrits qu'on en trouve ne sont pas nombreux. Nous mentionnerons, à Paris, les n°s 899,1 et 900; au Vatican, 296,13; à Turin, 42. On en connaît deux éditions: celle de Mantoue, 1557, in-8°, et celle de Francfort-sur-le-Mein, 1704, in-8°. Une traduction allemande en caractères hébreux (*jüdisch-deutsch*) fut faite par Hanokh ben-Zebi, Hanovre, 1718. M. Steinschneider a donné des spécimens d'une imitation allemande dans son livre intitulé *Manna*, 1857, p. 65. Enfin une traduction allemande du livre entier, en prose en partie cadencée, a été faite par feu M. Julius Landsberger sous le titre suivant : *Abhandlung über die Thiere von Kalonymos ben Kalonymos, oder Rechtstreit zwischen Mensch und Thier vor dem Gerichtshof des Königs der Genien, ein arabisches Mährchen*, avec des notes et une introduction, Darmstadt, 1882, in-8°.

Der Streit zw. Mensch und Thier. Berlin.

La traduction du traité des *Ikhwân es-safa* se trouve sous le n° 1 (des ouvrages originaux) dans la liste de M. Zunz, sous le n° 31 dans celle de M. Steinschneider, et avec la lettre *o* dans celle de M. Gross.

XXII. ספר מה שאחר הטבע, traduction du commentaire moyen d'Averroès sur la Métaphysique d'Aristote, traduction faite sur un texte incomplet et incorrect et achevée le 13 siwan (25 mai) 5077 ou 5078 (1317 ou 1318). Le manuscrit de Munich 226 donne la date de 1318, tandis que les manu-

scrits de Paris 915, 954 et 989 donnent celle de 1311[1]; cette dernière date n'est guère possible, car Calonymos n'aurait pas commencé sa carrière de traducteur par le livre le plus difficile. La traduction renferme treize livres numérotés d'après l'alphabet hébreu, comme ils le sont dans le grec par l'alphabet grec; par conséquent le dernier est le ט, puisque α manque. On connaît une autre traduction hébraïque du même livre faite à Rome en 1284 par Zerahiah ben-Isaac; mais il n'est pas prouvé que Calonymos s'en soit servi; cela est même peu probable, puisque sa traduction présente des lacunes.

Steinschneider, Encyclop., p. 172, note 157.

Les manuscrits qu'on possède de la traduction de Calonymos sont les suivants : à Paris, 915, 954, 955 (ce n'est pas un « abrégé », comme le dit M. Carmoly), 989,3; à Oxford, 1367, 1368; à Leide, 9; à Munich, 30, 226, 244; à Parme, 1308; à Turin, 40, 89; au Vatican, 283 (donné par Assémani comme le commentaire de Joseph Caspi sur les dix catégories), 336 et *Urbinas* 45. La traduction latine imprimée jusqu'au livre VII, dont l'auteur est Élie del Medigo, a pour base la traduction de Calonymos. Abraham Bibago, dans son commentaire sur le commentaire d'Averroès, s'est servi de la même traduction de Calonymos. Notre ouvrage a le n° 4 dans la liste de M. Zunz, le n° 12 dans celle de M. Steinschneider, et porte la lettre *d* dans celle de M. Gross.

Hist. des méd. juifs, p. 123.

XXIII. ספר הארתמיטיקא, traduction de l'abrégé du Traité d'arithmétique (Ἀριθμητικὴ εἰσαγωγή), en deux livres, de Nicomaque de Gerasa, accompagné d'un commentaire par Abou-Soleïman Rabia ben-Yahya, évêque d'Elvire (en Espagne). La traduction a été achevée en l'année 5077 (1316-1317). Il en existe des manuscrits à Paris, 1028, 1029 (ce manuscrit a appartenu à Abraham Macif, מסיף), 1093,2

[1] Le n° 989 donne encore une autre date; on y lit ce qui suit : ונשלם ביאור מה שאחר הטבע בימים שבע לחרש ניסן שמעברין בו עמנו חמצן ופותחין קילוסן למי שעשה נסים ונפלאות אלפים ומאות ושנת זו היא שנת החמשים ושש לפרט היצירה הגלה ותראה מלכות מהרה. Cette date du 7 nisan 5056 = 1296 ne peut provenir de l'exemplaire arabe sur lequel le traducteur a fait sa traduction, comme on le suppose dans le Catalogue de Paris.

et 1095, 6; à Munich, n° 36 (sans nom de traducteur); à Oxford, acquisition récente, *Hebr., d.* 5. Ce traité se trouve au n° 25 dans la liste de M. Steinschneider, et à la lettre *q* dans celle de M. Gross; il manque dans celle de M. Zunz.

XXIV. בספור בעניני הכוכבים הנבוכים, traduction du traité de Ptolémée intitulé « Sur tout ce qui est relatif aux planètes », en deux livres [מאמרים]. C'est le traité intitulé en grec *Ὑποθέσεις τῶν πλανωμένων*. La traduction fut achevée le 8 du mois de nisan; mais l'année n'est pas indiquée d'une façon certaine. Ce traité se trouve dans le manuscrit de Paris 1028,2. L'auteur du catalogue de Paris dit que cet ouvrage est « probablement de la même année » que le premier ouvrage contenu dans ce manuscrit, lequel est notre article précédent. Il serait alors de l'année 1317. M. Gross est du même avis. M. Steinschneider dit avec raison que, pour affirmer que les deux traités qui se suivent dans le manuscrit de Paris ont été traduits dans la même année, il faudrait apporter des preuves, les sujets n'étant pas les mêmes. Calonymos regrette d'avoir entrepris sa traduction sur un texte défectueux, à la demande de ses amis, et il prie ses lecteurs de l'excuser. Cette traduction porte le n° 30 dans la liste de M. Steinschneider, et la lettre *r* dans celle de M. Gross; elle manque chez M. Zunz.

Steinschneider, Uebersetz., p. 538.

Monatsschrift, 1879, p. 561.

Encyclopædie, p. 175.

XXV. ספר ארשמידאה בכדור ובאצטונא העתקת קוסטא בן לוקא, traduction du « Livre d'Archimède sur la sphère et le cylindre, « d'après la traduction [arabe] de Costa ben-Luqa ». Se trouve à Oxford, sans date, dans le manuscrit n° 2007, 1, et dans le manuscrit *Hebr., d.* 4, fol., sans date et sans nom de traducteur; les figures géométriques y sont omises. Le traité est divisé en deux parties, comme dans l'original grec. On a dit par inadvertance que notre ouvrage est divisé en neuf parties; c'est la deuxième partie qui a neuf propositions dans le texte hébreu. Les bibliographes arabes ne mentionnent pas Costa ben-Luqa comme traducteur; le traité en question fut traduit en arabe par Honein ibn-Ishaq et Thabet ben-Qorrah. M. Leclerc attribue

Catal., n° 2007, 2.

Steinschneider, Uebersetz., p. 402.

Wenrich, De auct. græc. vers., p. 190.

Hist. de la méd. ar., I, p. 159.

le traité à Costa, sans nous dire où il a puisé cette donnée.

D'après le *post-scriptum* du n° d'Oxford 2007,1, la traduction de Calonymos fut faite à deux reprises. On y lit, en effet, ce qui suit : והוא העתקת קלונימוס בן קלונימוס האחרונה שהוא העתיקו פעמים, « c'est la dernière traduction de Calonymos fils de Ca- « lonymos; car il traduisit ce traité deux fois ». La première traduction est à présent inconnue. Dans la table des matières qui se trouve au commencement du manuscrit d'Oxford *Hebr.*, *d.* 4, le traité dont nous parlons est représenté par le titre suivant : ארשמידש בתשבורת, « Archimède, sur les ma- « thématiques ». Ce titre est probablement dérivé du titre de l'ouvrage qui suit immédiatement.

Voir ci-dessus, p. 425.

Notre traduction fut probablement achevée en 1311. Elle forme le n° 3 dans la liste de M. Zunz et le n° 16 dans celle de M. Steinschneider; elle porte la lettre *p* dans la liste de M. Gross.

Voir ci-dessous, p. 439.

XXVI. Considérant que Calonymos mentionne parmi les auteurs qu'il a lus Apollonius de Perge, inconnu aux autres traducteurs juifs[1], nous pourrions peut-être également lui attribuer la traduction de la neuvième pièce du manuscrit d'Oxford, *Hebr.*, *d.* 4 (fol. 177[b]), qui renferme une explication sur un doute qui a surgi concernant la dernière proposition du livre des Sections coniques (באור במה שנפל הספק בהקדמה האחרונה מספר החרוטים). Ce livre n'est autre que celui d'Apollonius, rappelé à la fin de la onzième pièce de notre manuscrit par les mots suivants : כמו שהתבאר מהפך התמונה השלישית מהמאמר השני מספר אבלוניוס בחרוטים. La neuvième pièce, qui nous occupe pour le moment, est la traduction hébraïque, faite sur l'arabe, du commentaire d'Eutocius d'Ascalon sur le livre d'Archimède Περὶ τῆς σφαίρας καὶ κυλίνδρου, traduction faite par Calonymos. Le livre d'Apollonius y est appelé, comme nous l'avons vu, ספר החרוטים. Cela suffirait peut-être pour faire attribuer la traduction d'Eutocius à notre Calonymos, qui avait traduit aussi le texte d'Archimède. Cette

Ms., fol. 206 a.

Wenrich, De auct. græc. vers., p. 199 et suiv.

[1] Maimonide le mentionne dans le Guide des Égarés, I, chap. LXXIII (page 410 la traduction de M. Munk).

traduction commence ainsi qu'il suit : אמר ארטקיוס [1] למה שלא מצאתי אחד ממה שקדמנו הניח בספר ארשימדש בכדור ובאצטונה כבר יורגל כפי שיעור זה הספר. On y trouve la suscription suivante : ביאור ארטקיוס האשקלוני למאמר הראשון מספר ארשמידס בכדור והאצטונה ממה שקראו לפני אלסנד מאנשי תאלסים וםלמה, « Commentaire d'Eutocius d'Ascalon . . . , lu « devant la réunion des habitants de . . . . . et . . . . . ». Le style est dur comme celui des autres traductions de Calonymos, où le sens est trop souvent sacrifié au besoin de la littéralité.

Ce qui confirme ces inductions et leur donne le caractère de la certitude, c'est que le traité qui précède, dans le manuscrit d'Oxford, celui dont nous venons de parler, et qui est l'article IV de notre énumération, contient (fol. 188), outre les propositions d'Apollonius, deux propositions d'Archimède avec le commentaire d'Eutocius, traduit par Calonymos. Ayant ainsi traduit une partie d'Eutocius et tout le texte de l'ouvrage d'Archimède, probablement avant 1311, il est naturel que Calonymos ait entrepris la traduction entière du commentaire d'Eutocius. Et peut-être cette nouvelle traduction l'aura-t-elle décidé à faire une revision de la première, ayant pu comprendre les théorèmes d'Archimède mieux qu'avant d'avoir fait la traduction d'Eutocius.

Les traductions suivantes n'ont pas de date déterminée. Elles ont été faites probablement avant 1317.

XXVII. אגרת בליחיות ובמטר הנקראת האגרת מספקת, traduction du traité d'Al-Kindi « Sur les humidités et la pluie », appelé « traité suffisant ». La date de la traduction n'est pas donnée dans le manuscrit; on peut adopter celle des autres traités d'Al-Kindi qui font partie du même manuscrit, c'est-à-dire 1314. L'article dont il s'agit se trouve dans le manuscrit de Paris 1055, 10. Ce manuscrit, qui renferme aussi les articles XVI et XVII de notre énumération, est d'une fort belle écriture, et semble avoir été exécuté du vivant de Calonymos, dont le nom, à la fin de l'article 7, est suivi de la

Voir ci-dessus, p. 431.

[1] Eutocius est souvent appelé par les Arabes ارطوقيوس. Comparez *artuki* = eutychien, pour désigner les Arméniens schismatiques.

formule ישמרהו צורו ויחיהו = (ר׳ קלונימוס) יצ״ו, « que Dieu le garde « et le fasse vivre ».

Notre article XXVII forme le nº 23 dans la liste de M. Steinschneider; il est marqué de la lettre *r* dans celle de M. Gross; il manque chez M. Zunz.

XXVIII. Traduction des dissertations d'Averroès sur une difficulté que présente le chapitre XVI du livre I des premiers Analytiques. Elle se trouve dans les manuscrits de Paris, nºˢ 960, 3, et 977, 5 (dans l'index on donne par erreur le nº 974). La traduction latine de ce traité a été publiée dans les Œuvres d'Aristote, 1562, t. I, III, fol. 9, *quæsitum* VIII. Ce traité est le nº 9 de la liste de M. Steinschneider; il manque dans celles de MM. Zunz et Gross.

XXIX. אגרת בסדור קריאת החכמות, traduction du traité d'Al-Farabi sur la méthode pour étudier la philosophie; extrait du traité intitulé فيما ينبغى ان تقدم قبل تعلم الفلسفة, publié par M. Schmölders. On en trouve des manuscrits à Parme, 458,7, et à Munich, nº 308,5. Cet article est le nº 9 dans la liste de M. Zunz, le nº 19 dans celle de M. Steinschneider; confondu avec l'article XIV, il occupe la lettre *n* chez M. Gross.

XXX. Enfin il existe une traduction latine faite par notre Calonymos. C'est la traduction en latin du traité d'Averroès contre Gazzali, intitulé تهافت التهافت *Destructio destructionis*, achevée le 18 avril 1328. Elle se trouve dans le manuscrit latin 2434 de la bibliothèque du Vatican. En voici la description d'après M. Ignazio Guidi : « C'est un « manuscrit in-4°, sur une seule colonne, 62 feuilles de « parchemin, d'une écriture assez difficile à lire. Le titre, « qui est sur papier et d'une main récente, est le suivant : « *Auerrois || Destructiones destructionum || philosophorum Al-* « *gazelis || Calonynor hebræo inter. || vel || duæ impugnationes in* « *librū Algazelis || qui Destructio philosophorum || dicitur.* » La traduction elle-même commence ainsi : *Ait Averroes : Cum in cunctis rebus ab intellectuali virtute desiderandis naturaliter,* etc. A la fin, on lit ce qui suit : *Explicit translatio*

Renan, Averroès, p. 190-191.

Buonarroti, série II, t. V, p. 6.

Steinschneider, dans le Vierteljahresschreiben de Geiger, II, p. 213.

huius libri in civitate Arelatis, XVIII aprilis anno ab adventu Christi MCCCXXVIII, ad obedientiam almi regis regum fidelium columne, qui licite et vere secundus Salomon dicitur. Facta manu Calli ebrei, servuli suorum parvulorum servorum, familiaris dicti, incliti domini et translatoris ipsius, et benedictus sit Deus. Amen. C'est sans doute le roi Robert de Naples qui est ici désigné par le nom de « nouveau Salomon ». Cette appellation élogieuse était d'usage dans la clientèle savante du roi.

Hist. litt. de la France, t. XXVIII, p. 45.

Nous verrons plus loin que Calonymos ben-David mentionne cette traduction latine faite par son homonyme. D'après Bartolocci, cette traduction n'est pas complète; elle n'a que quatorze chapitres. Voici le titre barbare que Bartolocci donne à notre traité : ר' אלגזל קלונימון עברי, *R. Algazil Kalonimon Hebræus, qui* הרס הפילוסופים, *Heres happilosophim destructionem philosophorum scripsit.*

Voir ci-dessous, page 461.

Biblioth. rabb., I, p. 131.

OUVRAGES ORIGINAUX.

I. « Réponse de Calonymos (מאיש' קאל' Maestro Cal[o]) au philosophe et métaphysicien En Bonafoux ibn-Caspi, en opposition aux cahiers (קונדרסין *quinterniones*) que Caspi avait écrits. » Cette réponse, comme M. Perles l'a bien vu, se rapporte au Livre du mystère de Caspi; en effet, Calonymos, dans le préambule, qu'il a écrit en une prose cadencée qui est intraduisible, fait plusieurs fois allusion à l'auteur du Commentaire sur les mystères et les choses cachées. Il résulte également de certains passages que le livre fut envoyé à des amis avant d'être livré au public et qu'il se compose de trente chapitres, comme l'ouvrage de Caspi.

Sendschreiben, p. VI.

Voir ci-dessous, l'article sur Caspi.

La Réponse de Calonymos a été publiée par M. Perles, à Munich (1879), sous le titre suivant : *Kalonymos ben-Kalonymos Sendschreiben an Joseph Kaspi.* Il n'existe de cet ouvrage qu'un seul manuscrit, à Munich, et ce manuscrit a été exécuté au XIVe siècle, du vivant même de l'auteur ou peu de temps après sa mort. M. Steinschneider, qui avait fait une copie de ce traité dans l'intention de le publier, a apporté quelques corrections au texte de M. Perles.

Mazkir, XXI, p. 115-118.

Après le préambule, Calonymos s'exprime ainsi : « Maintenant, ô grand prince, toi qui écris des choses mer-

« veilleuses, il y a déjà quelque temps que je me suis « proposé d'étudier ton admirable livre; mais d'autres oc- « cupations mondaines m'en ont empêché. Passant par « Salon [משכן שילה, cf. Ps. LXXVIII, 60], vers la moitié d'ab « [1318; nous verrons que Caspi avait composé son livre « sur les Mystères du Pentateuque en 1317 et que la ré- « ponse a suivi de près], mes maîtres [Moïse de Beaucaire « et Sen Astruc de Noves] me montrèrent les lettres pré- « cieuses qu'ils t'avaient adressées, ainsi que tes réponses, « et ils me demandèrent de leur donner mon opinion. « Mais comment oser exprimer une opinion après que « mes maîtres ont donné la leur, d'autant plus que je n'ai « pas lu ton livre? Quand je viendrai dans mon pays, où « j'emporte ma correspondance, je lirai ton livre d'abord, « et puis j'étudierai les objections et les réponses. » Tout en donnant des éloges à Caspi, soit pour son style (qui, à notre avis, est très obscur), soit pour le fond même du livre, Calonymos déclare qu'il dira toute la vérité. « Comme tu « es l'homme que j'estime le plus après mes maîtres de « Salon, je te dirai franchement qu'il y a beaucoup d'erreurs « dans ton livre, et même que, si ton œuvre avait atteint la « plus haute perfection, elle n'aurait pas dû être publiée. »

Voir le n° 12 des ouvrages de cet auteur.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des objections de Calonymos, les lettres des deux maîtres étant d'ailleurs perdues. Nous ne mentionnerons qu'un seul passage, qui intéresse la critique biblique. Caspi s'occupe des différents noms de Dieu employés dans les premiers chapitres de la Genèse, et surtout de *Yahveh* et d'*Élohim*. Caspi n'en tire pas la distinction qu'Astruc, également un Provençal, a si ingénieusement trouvée et par laquelle il a établi le fondement de la critique biblique, au XVIIIe siècle; mais il est curieux qu'en 1318, plus de quatre siècles avant Astruc, on ait soulevé la même question en Provence. Caspi dit que, dans les cinq meilleurs commentaires qui existent sur les chapitres de la création, il n'a pas vu l'observation suivante, qui l'embarrasse, à savoir que, dans le chapitre I, on n'emploie que le nom d'*Élohim;* dans les chapitres II et III, on

dit *Yahveh Élohim;* dans IV et V, *Yahveh* seul; dans la narration du déluge[1], *Élohim,* et, dans celle de la tour de Babel, *Yahveh* seul. « Il y a des mystères là dedans, dit Calonymos, « que je ne peux saisir. » En général, Calonymos n'aime pas qu'on publie de tels livres : « Il serait meilleur, dit-il, de « laisser au peuple (המון) les idées dans lesquelles il a été « élevé. » C'est ce qu'on dit de notre temps à ceux qui répandent la critique biblique moderne. Nous verrons comment Caspi se justifie de ce reproche.

Il est, du reste, à remarquer que Calonymos, qui, en 1318, blâmait Caspi d'avoir employé un langage choquant à l'égard de personnages bibliques et de contemporains, fit de même, peu après, dans son traité de la Pierre de touche, et surtout dans la parodie de *Pourim.* Voici quelques exemples des irrévérences de Caspi. Il disait que Rébecca écouta avec la modestie du loup et l'humilité du renard les paroles de Laban et d'Éliézer; « car les « jeunes filles s'enveloppent souvent dans l'habit de la mo- « destie, qui est bordé par la ruse. » Dans un autre endroit, il citait ce proverbe : « Si on donne à un pauvre juif un « œuf, il demandera encore du sel. » Ailleurs il poussait le scepticisme jusqu'à prétendre que quelques hommes pieux jettent des pièces fausses dans les caisses d'aumônes, ou les mettent dans les mains des barbiers, qui doivent accepter l'argent sans le regarder.

Voir ci-dessous, p. 453.

Voir ci-dessous, p. 452.

Sendschreiben, p. 25.

Calonymos avait à cette époque achevé presque toutes ses traductions et était, par conséquent, versé dans la littérature des Arabes. Il vante Aristote, dont il dit qu'il possède tous les ouvrages avec des commentaires; il cite Alexandre d'Aphrodise, Thémistius, Al-Farabi, Ibn al-Çayyeg (Ibn-Badja); il rappelle d'Averroès les traités *De Cœlo* et la Destruction de la destruction, un compendium de logique, le *Kulliâth* ou Colliget, les traités *De animæ beatitudine* et Sur l'accord de la religion et de la philosophie (le texte arabe de ces deux opuscules a été publié par M. Marcus-Joseph

Renan, Averr., p. 68, n° 10.

[1] Cette observation n'est pas exacte, le récit du déluge étant combiné de jéhoviste et d'élohiste.

Müller, de Vienne). Un traité sur l'argumentation concernant les articles de foi est décrit par Calonymos comme ressemblant au Guide des Égarés de Maimonide. Calonymos connaît encore le « Livre du fruit » par Abou-Aflah et l'ouvrage de médecine d'Ali ibn-Ridhwan, qu'il avait traduit; le Traité sur la politique par Ibn-al-Tayyeb (בן טיב) al-Baghdadi. Quant aux auteurs juifs, outre Abraham ibn-Ezra et Maimonide, Calonymos cite le commentaire arabe sur le Pentateuque par Judah ben-Balam.

J. Derenbourg, Revue des Études juives, t. XVII, p. 173 et suiv.

A la fin de la Réponse de Calonymos, on trouve, dans le même manuscrit, une épître (קונדרס) anonyme adressée à Caspi, que M. Perles a également publiée. Après le préambule, qui est intraduisible, l'auteur dit : « Pauvre homme « que je suis, j'ai été frappé par la verge de ma stupidité. . . « Autrefois j'ai pensé pouvoir changer la création. A présent, « je n'en ai plus le goût; car je suis tout occupé à soutenir « ma maison, et je n'ai pas le temps d'étudier ton livre. Mais, « pour te montrer que ce n'est pas par mauvaise volonté, je « t'envoie cette missive, que je te prie de livrer aux flammes « après l'avoir lue; elle n'est destinée qu'à toi, car tu m'as de« mandé de te répondre. » Cette épître fut peut-être écrite par le fameux Lévi ben-Abraham, qui se retira probablement de la lutte après la seconde édition de son *Livyath Hen*. Il est possible que Caspi fasse allusion à lui dans son ouvrage intitulé « Le Chandelier d'argent », en se servant d'expressions peu courtoises. Nous en parlerons plus loin.

Sendschreiben, p. 27.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 644.

Voir ci-dessous, art. Caspi.

Par la lettre de Calonymos, nous apprenons que Caspi occupait un rang distingué parmi ses contemporains. Il était sans doute riche et indépendant, tandis que Calonymos se trouvait dans une position précaire. Il dit en effet : « Tu cites « quelqu'un qui t'a fourni un passage arabe; ce n'est pas « moi en tout cas, car il y en a plusieurs dans notre pays « qui savent l'arabe mieux que moi. Et si tu dis que je suis « des plus considérés de mon pays, il est vrai que je suis « considéré (jeu de mots sur חשוב) comme mort, étant tout « à fait pauvre (d'après un aphorisme des rabbins qui « disent qu'un pauvre est considéré comme un mort). » Ce

Sendschreiben, p. 24.

passage, dit M. Perles avec raison, prouverait que Calonymos n'était pas encore en rapport avec le roi Robert en 1318; sans cela il ne se serait pas trouvé dénué à ce point.

Sendschreiben, p. IX.

Notre traité figure dans la liste de M. Steinschneider au n° 3, dans celle de M. Gross à la lettre *a;* il manque dans celle de M. Zunz.

II. ספר מלכים, « Livre des rois ». D'après Isaac de Lattes, c'était un traité d'arithmétique, de géométrie et d'astrologie. Les sources secondaires, telles que Ibn-Yahya et David Conforte, donnent les titres suivants : le premier, על ההנדסה, traité sur la géométrie, et le second, על חכמת ההנדסה ותשבורת, sur la géométrie et l'algèbre. Nous avons vu que Manoello dit de Calonymos qu'il connaît les livres des Chaldéens, c'est-à-dire l'astrologie; משפט signifie chez les traducteurs l'astrologie. Wolf (qui tient pour deux différents auteurs Calonymos, fils de Meïr, et Calonymos, *ex familia Kalonymi,* מבית קלונימוס), dit que le *Liber Regum, qui est geometricus et arithmeticus,* se trouve dans la bibliothèque Oppenheimer. Cette bibliothèque appartient maintenant à la Bodléienne; mais ce manuscrit ne se trouve pas à la Bodléienne, et il n'y a jamais été. (Wolf n'attribue pas à la collection Oppenheimer moins de deux cents manuscrits qui n'en font plus partie.) M. Steinschneider a eu la bonne fortune de découvrir un fragment qui paraît avoir appartenu à notre ouvrage dans le manuscrit de Munich n° 290, feuillets 49 à 62. Ces feuillets contiennent la première partie d'un ouvrage qui traitait d'abord des qualités naturelles des nombres, de 1 à 10. L'auteur y donne ses propres résultats, ainsi que les opinions des savants qui l'ont précédé, sans mentionner leurs noms. M. Steinschneider y trouve beaucoup d'analogies avec le traité d'Abraham ibn Ezra, intitulé ספר האחד, « Livre de l'Unité ». Il est question ensuite des qualités spécifiques des nombres. L'auteur ne suit pas la méthode des livres VII à IX d'Euclide. Nous nous contenterons de donner le titre hébreu de cette division : קצת סגולות פרטיות מטבע המספר בדרך הגדה וספור. Puis vient la théorie des nombres qui

Voir ci-dessus p. 419.

Voir ci-dessus, p. 419.

Voir ci-dessus, p. 417.

Biblioth. hebr., I, p. 1005.

Zeitschrift de Geiger, 1870, p. 118-122.

s'aiment (מספרים הנאהבים), c'est-à-dire des nombres correspondants.

Steinschneider, dans la Zeitschrift der d. m. G., XXIV, p. 369.

Le traité est anonyme; mais il résulte de deux passages que l'ouvrage fut composé sur le désir d'un « grand roi », qui serait, d'après M. Steinschneider, Robert d'Anjou. M. Gross croit même que le titre de « Livre des rois » est une allusion à l'intervention du roi de Naples. Mais alors on comprend difficilement le pluriel « des rois ». Il est possible toutefois que M. Gross ait raison et que le titre de l'écrit dont il s'agit soit ס' המלך, « Livre du roi », comme c'est le cas pour l'ouvrage qu'Isaac de Lattes attribue à Moïse ibn-Tibbon. M. Steinschneider prouve bien que notre traité est original et n'est pas une traduction. L'auteur fait usage du livre mystique appelé *Yecirah*, « De la création », de deux ouvrages d'Abraham ibn-Ezra et du Guide de Maimonide; il cite aussi une règle de grammaire de Moïse Qimhi. Enfin il était très versé dans la littérature arabe, écrits originaux et traductions. Il cite Platon, Aristote (Averroès), Euclide, Apollonius, Hippocrate, Al-Farabi, Avicenne, l'auteur du livre החסר (Ibn-Aflah), le livre des Frères de la pureté (avec le titre arabe ס' אכואן אלצפא), et finalement גבר בן חונן מלמד הכימיאה בספרו בסגולות, « Djabir ibn-Hayyan (selon l'heureuse « correction de M. Steinschneider, qui remplace חונן par « חיאן), le maître de l'alchimie, dans son ouvrage sur les pro« priétés des choses ». Or nous avons vu que *maestro Calo*, qui n'est autre que Calonymos ben-Calonymos, trouva dans la bibliothèque du roi Robert l'ouvrage de Géber, et c'est aussi Calonymos qui a fait la traduction d'une partie de l'encyclopédie des Frères de la pureté. Il est donc bien probable que les feuillets découverts par M. Steinschneider appartiennent au ספר מלכים de Calonymos ben-Calonymos et que cet ouvrage fut un de ceux que le savant israélite exécuta pour le roi Robert. Il est sûr que le roi Robert a employé Calonymos pour des traductions latines; nous connaissons une traduction de ce genre datée de 1328. Mais comment concevoir que Robert ait fait écrire pour son usage des traités en hébreu? M. Steinschneider est d'avis que

Monatsschrift, 1879, p. 556.

Voir ci-dessus, p. 419.

Voir ci-dessus, p. 421.

Voir ci-dessus, p. 440-441.

« peut-être une traduction latine devait suivre ». Le roi aurait accepté les services de Calonymos pour la composition d'un tel ouvrage, avec l'espoir de le voir traduit plus tard en latin[1].

Encyclopædie, p. 171.

La supposition de M. Kayserling d'après laquelle le Livre des rois aurait été composé à Rome ne repose sur aucun document.

Leben des Kalonymos, p. 6.

Notre traité se trouve dans la liste (B. ouvrages originaux) de M. Zunz au n° 4, dans celle de M. Steinschneider au n° 4; il manque dans celle de M. Gross; mais il est mentionné par lui à la page 556, note.

III. אבן בחן, « Pierre de touche », traité de morale composé probablement en l'année 1322 et achevé la même année dans le dixième mois, c'est-à-dire tébet, quatre-vingt-trois ans après le cinquième millier d'années du monde, c'est-à-dire 5083 = 1322. On trouve en effet dans les manuscrits : סייםתי האגרת בחדש העשירי הוא חדש טבת· והעולם אחר האלף החמישי· בן שלש ושמנים שנה. L'omission, dans les éditions, du mot והעולם, « le monde », a induit Wolf à rapporter le nombre 83 à l'âge de Calonymos, qui aurait composé son traité à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Cette erreur a été rectifiée par M. Zunz, et après lui par MM. Steinschneider et Gross. M. Philipp a eu la singulière idée de corriger שלש ושמנים en שלשים ושמנה, 83 en 38, si bien que Calonymos aurait eu trente-huit ans lors de la composition dudit traité. Nous avons prouvé que Calonymos naquit en 1287, de sorte qu'il était âgé de trente-quatre ans en 1321. Nous verrons bientôt que Calonymos dit qu'il était encore jeune quand il écrivit son traité de morale.

Voir ci-dessus p. 418.

Voir ci-dessus p. 422.

[1] Beaucoup de précautions doivent être apportées dans la question des rapports de Robert de Naples avec Arnauld de Villeneuve et Raimond Lulle et les autres savants de son temps. Presque tous les raisonnements à cet égard reposent sur des traités d'alchimie faussement attribués, faussement dédiés. Des erreurs aussi sont venues de la confusion de Robert de Naples avec un prétendu Robert d'Angleterre, supposé contemporain de Raimond Lulle. Voir Hist. litt. de la Fr., t. XXVIII, 45, 56, 84, 112, 116-117; t. XXIX, 260, 272, 371, 372, 373, 379; Steinschneider, *Uebersetz.*, p. 823 et suiv.; *Encycl.*, p. 171, n° 31; ms. de Munich, 288, 2 (Catalogue de Munich, p. 118); ms. latin d'Oxford, *Corpus Christi*, n° 244.

Avant de discuter la question de savoir si Calonymos a été employé à Rome par le roi Robert antérieurement à la composition de notre traité, ou depuis, nous allons décrire l'ouvrage lui-même. C'est une imitation à la fois de l'Ecclésiaste et de l'Examen du monde de Iedaïah de Béziers. Le style est celui qui était en vogue à cette époque en Provence, c'est-à-dire la prose cadencée, jouant avec des phrases bibliques et talmudiques. Si le style de Calonymos est moins rude que celui d'Abraham de Béziers, il n'atteint certainement pas à l'élégance de Iedaïah dans son Examen du monde. Calonymos n'intercale pas de vers dans sa prose, comme nous l'avons vu faire par Iedaïah dans son traité pour la défense des femmes. Il est probable que Calonymos n'a jamais fait de vers; du moins Manoello dit que Calonymos ne lui en a jamais communiqué.

Voir ci-dessus, p. 419.

Le but que l'auteur se propose est de montrer les folies et les perversités du temps où il vit. Pour être impartial, il ne se ménage pas lui-même. Nous donnerons quelques extraits traduits librement d'après l'édition de Sulzbach, qui est arbitrairement divisée en paragraphes; les manuscrits n'ont aucune division en chapitres ou en paragraphes.

Les paragraphes 1 à 3 forment une sorte d'introduction dans laquelle l'auteur dit qu'effrayé des péchés qui se commettent, il a cru nécessaire de composer son œuvre. Il parle de sa jeunesse (§ 3) : « Je sais que si je fais du mal « par mon écrit, ma jeunesse ne sera pas une excuse pour « moi » (ידעתי אם ארשע לא יזכיני ילדות ושחרות ולא יצדיקוני נעורי, d'après les manuscrits et l'édition princeps). Dans les paragraphes 3 à 7, l'auteur dit qu'il n'a en vue que lui-même et ses semblables. Au paragraphe 3, nous apprenons que Calonymos n'était pas en aussi bonne situation de fortune que Caspi (לא מפני כסף וזהב לבבי בקרבי ירהב· אללי לי אללי כי אזל מכלי). Dans les paragraphes 7 à 22, l'auteur s'adresse à son cœur, qui l'a très souvent mal conseillé. Ici Calonymos parle encore de sa jeunesse. Voici le commencement du paragraphe 13 : « Mon cœur, si ce n'est à présent, quand chercherai-je le

« repos? Sera-ce dans la vieillesse, quand mes forces dis-« paraîtront? » Il ajoute encore qu'il a vieilli dès sa jeunesse. A en juger d'après le commencement du paragraphe 17, on dirait que Calonymos n'était pas marié à l'époque où il composa son traité. « Mon cœur, dit-il, tu m'as dominé « dans l'amour des femmes, car j'ai été pris à leur piège. »

Les paragraphes 22 à 33 ont pour sujet la piété des générations passées et la mauvaise conduite de la génération présente. Par un raisonnement analogue à celui de saint Paul, dans l'épître aux Romains, il dit : « Malheur à celui « qui a des garçons; car ils ont à porter le fardeau de la « loi orale, c'est-à-dire l'observance de six cent treize com-« mandements, tandis qu'une fille est libre de toutes ces « obligations. » Les paragraphes 33 à 42 roulent sur les fêtes et les demi-fêtes, qu'on n'observait pas de son temps avec toute rigueur.

Dans les paragraphes 42 à 56, l'auteur parcourt les différentes positions sociales et montre la vanité de toutes les choses dont l'homme se glorifie. Il attaque d'abord ceux qui se fient en leurs richesses; 2° ceux qui sont fiers de leurs ancêtres; 3° ceux qui ont une haute idée de leur intelligence; 4° ceux qui se vantent de leur probité et de leur piété; 5° ceux qui se croient de grands savants, c'est-à-dire ceux qui savent un peu de mathématiques, d'histoire naturelle et de botanique, et qui, finalement, tombent dans le mysticisme, s'occupant de la mesure de Dieu (שיעור קומה), du Livre de la création (ספר יצירה), du livre de Ben-Sira et du Char de Dieu (מרכבה); 6° ceux qui se vantent de connaître la médecine, disant : « Nous possédons l'ouvrage caché « d'Ézéchias, les ouvrages d'Hippocrate et de Galien », tandis qu'ils font des ordonnances seulement pour gagner de l'argent, sans se soucier du malade; 7° ceux qui croient connaître l'astrologie, science aussi vaine que la sorcellerie; 8° ceux qui se vantent parce qu'ils ont quelque connaissance de la grammaire et de la Massore, qui ne sont que des corollaires de la Loi; 9° ceux qui se glorifient de leur talent pour la poésie et la prose cadencée; 10° ceux qui

s'enorgueillissent de ce qu'ils savent le Talmud et les commentaires; enfin 11° ceux qui se fient à la force matérielle et à l'art de parler. Tout ce monde disparaîtra dans les temps messianiques; il n'y aura pas place alors pour de telles vanités.

Dans les paragraphes 56-60, Calonymos adresse une prière à Dieu, en prose cadencée, la versification ne lui étant pas facile. Dans les paragraphes suivants, il retombe dans son pessimisme. Il ne sert de rien d'avoir confiance dans les hommes; il ne faut pas compter sur l'argent; on ne doit pas se fier à ses propres enfants, à plus forte raison aux amis et aux étrangers. Calonymos examine ensuite la question de savoir pourquoi l'homme juste souffre, tandis que le méchant est heureux; il en conclut que le monde à venir apportera une récompense aux justes. Puis il conseille le repentir, la piété qui a toujours devant les yeux le jour du jugement. Les paragraphes 90-99 contiennent un dialogue entre l'âme et le corps, qui se reprochent mutuellement d'avoir commis des péchés.

L'auteur termine en racontant les souffrances d'Israël; il exprime le souhait que Dieu ait pitié de son peuple et le délivre par l'intermédiaire du Messie. C'est pour nous la plus intéressante partie du livre. Une grande tristesse pèse sur tous les auteurs juifs qui ont écrit vers ce temps en prose, en prose cadencée et en vers. On comprendra facilement l'amertume de Calonymos en 1322, si on se rappelle les trois événements qu'il mentionne, la persécution des Pastoureaux en 1320, celle des lépreux en 1321 et l'autodafé des exemplaires du Talmud, exécuté à Toulouse par Bernard Gui le 29 décembre 1319[1].

Dom Vaissete, Hist. gén. de Lang., l. XXIX, ch. 68. Raynaldi, Contin., t. V, p. 138.

S'il y avait des motifs de tristesse dans les souffrances d'Israël, on se demande qui sont ceux qui avaient assez offensé Calonymos pour qu'il crût devoir les châtier avec tant de sarcasmes. Nous ne croyons pas que cet homme, qui était surtout traducteur, ait fait une telle œuvre simple-

[1] M. Gross (*Monatsschrift*, 1879, p. 547) commet à ce sujet de graves inexactitudes, que nous ne croyons pas opportun de relever en détail.

ment par goût et encore moins par inspiration poétique. Dans l'épilogue où l'on trouve les mots אבן בוחן פנת יקרת, cités par Manoello, Calonymos dit qu'il a écrit ce livre pour deux raisons : d'abord, pour honorer Dieu, en s'attachant de plus en plus à le servir avant que vienne la mort; puis, pour honorer dix hommes considérables en Catalogne, pays que Calonymos avait choisi pour s'y fixer, ou, du moins, auquel il pensait toujours. En effet, nous avons vu que les exilés de Provence se rendirent à Perpignan pour entrer en Catalogne, où ils étaient protégés par le roi de Majorque.

Voir ci-dessus, p. 422.

Ces dix hommes, dont Calonymos avait fait la connaissance dans ses pérégrinations, sont : 1° le médecin Abraham Caslari, dont nous parlerons plus loin; 2° Maestro Bendig (בנדיג dans les manuscrits, Bendit dans les éditions), qui est peut-être identique à Maestro (Meïr) Bendig d'Arles, auteur d'un index des passages bibliques cités dans le Talmud de Babylone, dont il existe des manuscrits à Oxford et à Vérone (ce Bendit ne saurait être identique, comme M. Kayserling le suppose, à Bendich-Ahin, médecin de la reine Jeanne en 1369; en 1322, il aurait dû avoir au moins trente ans, pour être cité parmi les amis de Calonymos, et, à quatre-vingts ans, la reine ne l'aurait pas pris pour médecin); 3° don Jonah Cavalier, קבליר dans le manuscrit, dans l'édition קבלירה, nom de famille qui se retrouve encore plus tard chez les juifs (les trois personnages précités demeuraient à Besaldun, à présent Besalu près de Girone); 4° don Todros Isaac, qui demeurait à Girone, où Calonymos se rendit; 5° don Juda des Cortel (ms. d'Oxford דצקורטיל); 6° don Bonafoux Schealtiel; 7° don Bonseñor Gracian; 8° don Hasdaï Crescas (tous les cinq à Barcelone et à Tarragone); 9° don Samuel Benvenist; 10° don Astruc Crespin. Dans la dédicace à ses dix amis, Calonymos dit qu'il n'a pas composé ce traité pour montrer une sagesse qu'il ne possède pas, ni pour se donner un plaisir, au moment où ses coreligionnaires sont chassés d'un endroit à l'autre et se trouvent dans la plus grande misère; encore

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 670, et ci-dessus, p. 404.

Catal., n° 1637, et add., p. 1158.

Gross, Monatsschrift, 1879, 523.

Leben Kalonymos, p. 5

Gross, Monatsschrift, 1878, 193.

Gross, Monatsschrift, 1879, p. 549.

Gross, ibidem, p. 550-553.

moins a-t-il été poussé par une inspiration poétique, car, dans l'état malheureux où Israël se trouve, la poésie, qui n'existe pas pour les opprimés, a comme disparu du monde; il a écrit son œuvre exclusivement en l'honneur de Dieu et de ses dix amis.[1]

Revenons maintenant à la question de savoir si Calonymos était allé à Rome avant 1322 ou s'il s'y est rendu plus tard. Nous croyons que, si la Pierre de touche avait été composée après sa visite à Rome, Calonymos n'aurait pas manqué de glorifier son ami et protecteur Manoello; car celui-ci aurait été blessé dans son amour-propre par ce silence, et n'aurait certes pas exalté Calonymos comme nous l'avons vu faire. En outre, Calonymos aurait parlé du malheur qui était survenu dans la communauté de Rome en 1321. Surtout Calonymos n'aurait pas oublié de louer le roi Robert, s'il avait travaillé pour lui avant 1322. D'où il suit que l'anonyme qui est allé en Provence pour implorer le pape en faveur de la communauté de Rome n'était pas notre Calonymos. Celui-ci fit son voyage de Rome après 1322. Après 1322 aussi, il se lia avec Manoello, à qui probablement la Pierre de touche avait plu, et qui l'aurait vantée dans son ouvrage poétique.

Voir ci-dessus, p. 419.

La première édition de la Pierre de touche a été faite à Naples, à la fin d'août 1489; la seconde à Venise, 1546; la troisième à Crémone, 1558; la quatrième à Sulzbach, avec une traduction allemande en caractères hébreux, de Moses Eisenstadt (Katzenellenbogen, selon Zedner), 1705; la cinquième est une réimpression qui fut faite à Fürth sans date; une sixième édition, avec un index, a paru à Lemberg, 1865. La traduction allemande de l'édition de Sulzbach a été publiée à part, Hombourg, 1746. Des spécimens de traduction ont été donnés par M. Steinschneider. Enfin il existe une traduction allemande en prose cadencée par M. Meisel, Buda-Pest, 1878.

Zedner, Catal. M. B., p. 408; Benjacob, Otsar hassefarim, p. 3, n° 53.

Catal. M. B., p. 452.

Manna, p. 47.

Voir ci-dessus, p. 423.

IV. מסכת פורים, traité de *Pourim* ou fête d'Esther, parodie du traité *Megilla* du Talmud, composé à Rome. Cette der-

nière donnée résulte de plusieurs allusions qui ne laissent place à aucun doute. M. Zunz dit que le traité fut composé à Ancône, sans en donner de raison. Bartolocci attribue l'ouvrage dont il s'agit à *R. Leo de Valentibus* (רבי ליאון די בלאנטיש) d'après un manuscrit du Vatican; ce manuscrit n'est autre que le n° CVII du catalogue d'Assémani, où on trouve le nom de Léon de Bagnols (מי' לאון דבניולייש). En effet, nous verrons que Léon est l'auteur d'une parodie analogue. La plupart des auteurs modernes, tels que MM. Zunz, Steinschneider et Gross, mettent la date de la composition de notre traité entre 1319 et 1322. M. Grætz, qui fait arriver Calonymos à Rome après 1322, ne donne aucune date. Nous garderons la même réserve.

Zur Geschichte und Literatur, p. 470.

Biblioth. hebr., IV, p. 10.

Assémani, Cat., fol. 79.

Voir ci-dessous article Lévi ben-Gerson.

Geschichte der Juden, VII, p. 286.

Autant, dans la Pierre de touche, nous avons trouvé Calonymos pessimiste, autant nous le voyons humoristique dans cette parodie, qui rappelle à beaucoup d'égards les fantaisies de Manoello. Il attaque tout le monde, à commencer par lui-même. Il n'entre pas dans notre cadre d'énumérer les rabbins italiens qu'il traite avec un persiflage sans ménagements; M. Gross en a donné la liste. En outre, une traduction française de passages de cette parodie serait incompréhensible. L'auteur mentionne des mets italiens, entre autres *macaroni* et *crescione*. Parmi les jeux, il parle d'un *schachiere*, que M. Grætz explique par échiquier, tandis que le contexte montre que ce mot désigne une place, peut-être une place publique avec un échiquier mis à la disposition de tous. Un passage énigmatique est celui où il est question de la femme de Schabbetai Parnas qui préparait les mets pour la fête de Pourim deux semaines d'avance, et où Schabbetai dit : הא דידן ברתיה דבי נשיאה הוות וקורין אותה קרדילנית. M. Grætz lit קרדינלית. On traduirait alors : « La « nôtre était une fille princière qu'on appelait Cardinalesse. » C'est très plausible, quoi qu'en dise M. Steinschneider, qui ne donne pas de solution à cette difficulté[1].

Paur, article déjà cité.

Monatsschrift, 1879, p. 543, note 2.

Geschichte der Juden, VII, p. 288.

Steinschneider, dans la Geschichte des Schachspiels de M. Van der Linde, p. 189.

Mazkir, XII, p. 2.

Nous avons dit que la *Masséket Pourim* de Calonymos fut

[1] Ailleurs (*Isr. Letterbode*, IX, p. 46), M. Steinschneider trouve en effet, dans un manuscrit, la leçon קרדנלית.

Perek VIII, 1.

Pérek IX, 1 *b*.

Geschichte der Juden, VII, p. 288.

Monatsschrift, 1879, p. 544.

Pérek VI, 4 *b*.

composée à Rome; l'auteur parle très souvent de cette ville; il mentionne une fois un Daniel de כפר לופידיאו (omis par MM. Zunz et Gross), et une autre fois Iehiel יחיאל (le gras) d'Ancône. C'est à cause de ce dernier personnage que M. Zunz a supposé que peut-être la *Masséket Pourim* fut composée à Ancône. M. Græt croit que le nom de מבאל, qu'on trouve dans notre traité, désigne Manoello. M. Gross n'est pas de la même opinion : מבאל est une fois représenté comme un jeune homme; or Manoello devait être, lors de la composition de notre traité, aux environs de la cinquantaine. Il est cependant étrange que Manoello ne soit pas nommé dans la *Masséket Pourim*. Était-il déjà mort à l'époque de la composition de cette parodie, ou Calonymos, pour ne pas l'offenser en le mêlant à une composition satirique, ne voulut-il pas l'y mentionner? En tout cas, on pourrait conclure de la bonne humeur que montre ici Calonymos, si on la compare à l'abattement qu'il laisse voir dans la Pierre de touche, que sa situation fut plus heureuse à Rome, où il était soutenu par le roi Robert, et, par suite, honoré de toute la communauté.

Steinschneider, Encyclop., p. 170.

Perles, Sendschreiben, p. X et XV, note 17.

Geschichte der Juden, VII, 288.

Mazkir, XII, p. 2.

Monatsschrift, 1879, p. 554.

Catal. Bodl., p. 1643.

La rareté des anciens manuscrits de cet ouvrage porterait à croire qu'il n'eut pas beaucoup de succès parmi les juifs. De la première édition (Pesaro, 1507-1520), il reste fort peu d'exemplaires. On n'en connaît qu'à Florence et à Parme. La plus grande partie de cette édition fut détruite par les juifs eux-mêmes. La seconde édition fut imprimée à Venise en 1552, sous le titre de מגלת סתרים; ce n'est pas le titre de notre traité, comme M. Graetz le pense; c'est celui d'une parodie semblable, qui est anonyme. L'édition de Vienne de 1871 serait basée, d'après l'éditeur, sur un vieux manuscrit; d'après M. Steinschneider, ce manuscrit est du XVIIIe siècle. La publication de Halle (1720) ne renferme pas notre ouvrage, comme M. Gross le veut. C'est l'ouvrage anonyme, ainsi que M. Steinschneider le dit avec raison dans son Catalogue et bien que M. Gross ait essayé de réfuter cette opinion.

La parodie de Calonymos trouva des imitateurs long-

temps après lui. Pour ceux qui s'intéressent à cette littérature, nous renvoyons à l'excellent article de M. Steinschneider intitulé *Purim und Parodie, bibliographische Notiz*, qui a paru dans le *Israelitische Letterbode*, VII, 1 à 13; IX, 45 à 58. Nous verrons que le sérieux Levi ben-Gerson adopta la mode du temps et composa une autre parodie, en imitant beaucoup Calonymos.

Notre traité se trouve au n° 2 (B. Compositions originales) dans la liste de M. Zunz, au n° 2 dans celle de M. Steinschneider et à la lettre *b* dans celle de M. Gross.

Ouvrages faussement attribués.

On attribue à tort à Calonymos les ouvrages suivants :

1° אגרת המוסר, « Épître de morale », dont nous avons déjà parlé; chez M. Gross à la lettre *e*, sans numéro dans la liste de M. Steinschneider.

Voir ci-dessus, p. 417.

2° ס' הנהגת מלכים, « Livre de conduite des rois », mentionné par M. Fürst, qui dit que c'est une traduction de la version arabe de la Politique d'Aristote. Cette erreur provient de ce que M. Steinschneider avait supposé que le Livre des rois de Calonymos, mentionné plus haut, pourrait avoir été confondu avec une traduction de la Politique. M. Steinschneider a bientôt abandonné cette supposition, que M. Fürst a reproduite encore en 1851. Ce traité se trouve dans la liste de M. Gross à la lettre *k*.

Bibl. Judaïca, II, p. 166.

Zeitschrift de Frankel, 1846, p. 275.

Voir ci-dessus, p. 445 et suiv.

Zeitschrift de Frankel, 1846, p. 400.

3° לוחות התכונה למלך אלפונש, Tables astronomiques dites d'Alphonse le Sage, faites par Isaac ibn-Cid en 1252. Elles auraient été traduites en hébreu, d'après Élie del Medigo, par notre Calonymos. Cette traduction n'est mentionnée par aucun autre auteur. Dans la liste de M. Gross elle se trouve à la lettre *y*.

Melo hofnayim, p. 12; traduction allemande, p. 12.

4° מאמר בעצם הגלגל, traduction du « Traité de la substance « des sphères », d'Averroès, laquelle, d'après M. Gross, serait peut-être de notre Calonymos. Nous en parlerons dans l'article que nous consacrerons à Moïse de Narbonne. Cette traduction n'est pas comprise dans la liste de M. Gross.

Renan, Averr., p. 66, 2°.

5° קבוצי ספרי גאלינוס, « Résumé des livres de Galien », qu'on trouve dans les manuscrits 884, 1117 et 1118 de Paris.

Steinschneider, Uebersetz., p. 634. Bibl. hebr., III, p. 167.

Dans ces manuscrits, le traducteur est nommé. C'est un Samson fils de Salomon, contemporain et peut-être compatriote de Calonymos, qui acheva son travail en 1322. Wolf donne comme traducteur notre Calonymos; cette erreur vient probablement de ce que le n° 884 renferme la traduction des quatre premiers livres de la Physique par Calonymos; Wolf ou les auteurs de l'ancien catalogue auront pris Calonymos comme traducteur de tout le manuscrit. De Rossi a commis la même erreur dans son catalogue, n° 1276. De même dans le catalogue de Vienne, où l'on prétend encore que Calonymos est originaire de Mantoue. M. Fr. Delitzsch, dans son catalogue de Leipzig (mss. arabes et hébreux, XLI, B), dit incidemment que Calonymos est le traducteur de onze des traités de Galien qui, dans les manuscrits hébreux, portent la désignation « selon les Alexandrins »; M. Zunz émet la même assertion. M. Gross fait observer avec raison que les résumés des livres de Galien, dans le manuscrit 53 de la bibliothèque de Leide, sont différents de ceux de Vienne et par conséquent de ceux de Paris. M. Steinschneider l'a constaté également dans le catalogue des manuscrits hébreux de Hambourg. En général, Calonymos n'est pas le traducteur des résumés alexandrins. M. Steinschneider, se fondant sur ce que le traité de l'Urine, dans le manuscrit de Leide, Warn. 53, 4, appartient à la collection alexandrine, n'admet plus pour traducteur notre Calonymos. Cette traduction se trouve dans la liste de M. Zunz au n° 2 et dans celle de M. Gross à la lettre *z*.

Voir ci-dessus, p. 432, n° XVIII.

Catalog. Vindob., I, p. 147.

Catal. Lips., p. 307.

Paris, n°ˢ 884, 1117, 1118; Leclerc, Méd. ar., I, p. 38 et suiv.

Gesammelte Schriften, II, p. 153.

Monatsschrift, 1879, p. 563.

Catal., p. 138.

Encyclopædie, p. 173.

6° מבוא הגדול לרפואה, Grande introduction à la médecine, traduction de celle de Honein ibn-Ishaq. Dans un manuscrit qui appartenait jadis à Moïse Raphael d'Aguilar, à Amsterdam, cette traduction est donnée à Calonymos han-Nasi, qui est bien notre Calonymos, non son père; celui-ci n'était pas traducteur. Wolf attribue la traduction à *R. Calonymos Kohen ex familia Hazanim,* mort en 1571. C'est une conjecture gratuite. Nous avons déjà vu les confusions que Wolf fait entre les différents Calonymos.

Bibl. hebr., III, p. 969.

Catal. Bodl., p. 1578, 1598.

7° ספר רפואה, livre de médecine, décrit de la manière suivante par M. Fürst : « Une collection de traités de médecine, « probablement de Galien, traduits du grec en arabe par « Honein ben-Ishak, et de l'arabe en hébreu par Calonymos. « Ce livre renferme d'abord une introduction à la médecine « en forme de questions et réponses (*in katechetischer Form*), « divisée en sept chapitres; puis viennent d'autres traités, et « ceux-ci sont suivis de notes et d'additions faites par une « main postérieure, telles que des explications des passages « médicaux du Talmud et d'autres livres. L'éditeur inconnu « dit, dans la préface, que Raschi (Salomon de Troyes, mort « en 1105), a écrit cent cahiers sur cette matière. L'ouvrage « fut imprimé à Amsterdam, 1610, in-4°. » M. Fürst n'a pas dû voir ce livre; car il n'existe, à notre connaissance, dans aucune bibliothèque publique. M. Steinschneider ne le connaît pas davantage. La description de M. Fürst est empruntée à M. Wunderbar, qui a vu un exemplaire d'un ouvrage semblable à Riga. M. Wunderbar, cependant, ne mentionne pas Calonymos comme traducteur; en effet, il dit que le traducteur inconnu cite, à la page 16, comme son contemporain le médecin Abraham Nahmias de Portugal, qui est probablement identique avec le personnage du même nom qui vivait vers la fin du XVIᵉ siècle. M. Fürst a sans doute pensé aux ouvrages de Galien dont les traductions sont attribuées à notre Calonymos, et a cru pouvoir y ajouter celui-ci. Un autre livre de médecine est attribué à Calonymos; nous allons en parler.

Bibl. judaica, II, p. 66.

Der Orient, VI, p. 578.

Neubauer, Cat. Bodl., n° 2334.

Voir ci-dessus, p. 424.

8° ספר רפואות, livre de médecine, ms. n° 6 de la bibliothèque de Leeuwarden en Frise, attribué, dans le catalogue manuscrit, à Calonymos ben-Calonymos. M. Steinschneider y renvoie, dans son Catalogue de Leide, p. 329. D'après M. Neubauer, ce renvoi a trait au second article dudit manuscrit, qui est la grande introduction, censée de Galien, dont nous avons déjà rendu compte. Le nom de Calonymos n'y paraît pas; mais il est donné à la fin d'un article de ce manuscrit et dans le catalogue de la bibliothèque de Raphael Moïse d'Aguilar, d'où le manuscrit provient proba-

Isr. Letterbode, II, p. 91.

Voir ci-dessus, p. 456.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Catal. Francq. p. 82.

Wolf, Biblioth. hebr., p. 969.

Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions, 1873, p. 184.

Catal. de Hambourg, p. 136.

blement. Dans ce même manuscrit, à l'article 7, se trouve un petit traité signé « ton ami Calonymos, fils de Calonymos », avec la formule d'eulogie, usitée dans la famille de Calonymos, עם ישי (Isaïe, LVII, 2). M. Neubauer croyait que cette signature se rapportait au traité attribué à Constantin l'Africain (manuscrit de Paris, 1171, 2; cf. 1190, 4), tandis que M. Steinschneider pense que le traité de Constantin a été traduit par le traducteur anonyme dans le manuscrit de Paris 1190, et que la signature de Calonymos se rapporte à un autre traité. Le mot « ton ami » vient à l'appui de l'opinion de M. Steinschneider; car il semble se rapporter à une lettre de Calonymos. Il serait désirable qu'on examinât encore une fois cet intéressant manuscrit.

Renan, Averroès, p. 190.

Ms. de Turin, p. 406.

Liste de M. Zunz, n° 12; liste de M. Gross, *f*.

Renan, Averroès, p. 190; liste de M. Gross, *l*.

Biblioth. græca, III, p. 237.

Gross, Monatsschrift, 1879, n° 3, p. 559.

Renan, op. cit., 190; Gross, à la lettre *l*.

Encycl., p. 175.

Voir ci-dessous, p. 461.

Bibl. hebraïca, I, p. 13.

9° La liste, déjà longue, des traductions averroïstiques de Calonymos a été indûment enrichie d'ouvrages qui ne sont pas de lui. — α. La traduction des commentaires d'Averroès sur le Traité du ciel et du monde, qu'on lit dans un manuscrit de Turin, n'est pas de Calonymos; elle est de Salomon ibn-Ayoub; la date de 1316 se rapporte à l'ouvrage qui suit dans le manuscrit, et qui est le Traité de la génération et de la corruption. — β. Il en faut dire autant du commentaire sur le Traité de l'âme. On a eu tort d'alléguer à cet égard l'autorité de Fabricius. Celui-ci s'exprime d'une manière confuse; mais nulle part il ne parle expressément d'un commentaire sur le livre en question traduit par Calonymos ben-Calonymos. — γ. Quant à la lettre sur l'Union de l'intellect séparé avec l'homme, la traduction hébraïque en a été faite par Samuel ben-Tibbon, et la traduction latine par Calonymos ben-David II. — δ. Pour les Questions physiques, aucun manuscrit ne donne le nom du traducteur; nous en parlerons plus amplement dans l'article que nous consacrerons à Moïse de Narbonne. M. Gross cite le catalogue de Pasini, *Catal. Taurin.*, I, p. 54 (ms. 147); mais le nom de Calonymos ne s'y trouve pas. Seul Bartolocci donne Calonymos comme traducteur de cet ouvrage, en ajoutant la date de 1316, sans preuve

quelconque. Le traducteur des Questions physiques reste inconnu; ce n'est pas Moïse de Narbonne, bien qu'on le désigne comme tel dans le manuscrit Pinsker 15, 10.

Catal. de Munich, 36, 18.

Gross, Monatsschrift, 1879, n° 3, p. 559.

Encyclopædie, p. 175

10° M. Steinschneider croit (n° 29) que le traité qui se trouve dans le manuscrit du Vatican 384 (non 385) fol. 385 (non 411), et qui est traduit de l'arabe en hébreu, pourrait être la traduction du traité d'Archimède intitulé : Κύκλου μέτρησις, en arabe مساحة الدائرة, probablement traduit du grec en arabe par Thabet ben-Qorrah, et dont le titre hébreu était sans doute ספר ארכימידס במשיחת העגולה. Dans la traduction latine de Gérard de Crémone, ce traité est intitulé *Arsemenides De dimensione* (*de quadratura*) *circuli*. La version hébraïque étant incomplète au commencement et à la fin, il serait difficile, même si l'identification avec le traité d'Archimède était juste, de prouver que la traduction soit de notre Calonymos. Les titres *Elementa mathematica*, עיקרי ארקימדס, inventés tous les deux par Assémani, n'ont aucune valeur critique.

Encyclopædie, p. 170, n° 7

Catal. de Hambourg, p. 15.

Voir ci-dessus, p. 440-441.

11° On serait tenté d'attribuer à notre Calonymos la traduction hébraïque d'une lettre circulaire de Robert d'Anjou, qui existe dans le manuscrit de Hambourg n° 253, 5, et qui est reproduite dans le catalogue fait par M. Steinschneider, p. 180. La date de cette lettre est 1328, et le roi l'a adressée à la commune (לכלל = *universitati*) d'Aix à l'occasion de la mort de son fils. Nous avons vu que Calonymos travaillait en 1328 pour le roi Robert et qu'il se qualifie translateur attitré de ce souverain[1]; il est naturel de supposer que c'est lui qui a fait la traduction de cette circulaire sur l'original latin. Cependant le style dur de ce morceau ne rappelle guère la plume d'un des plus habiles traducteurs du moyen âge. Comme il est probable que la traduction fut faite en Provence, nous croyons devoir lui donner une place ici. M. Steinschneider a pu se procurer par M. Ignazio Guidi, professeur de langues sémitiques à l'Université de Rome, le texte original latin de cette

[1] *Familiaris dicti domini et translatoris ipsius*, ci-dessus, p. 441.

lettre circulaire, qu'il a publié dans la *Vierteljahrschrift für Kultur und Literatur der Renaissance* de M. L. Geiger, t. I (1886), p. 138-140. La pièce fut adressée sous des formes diverses à différentes villes, telles que Marseille, Aix, Arles, etc. La circulaire, dans l'exemplaire transmis à M. Steinschneider par M. Guidi, commence par les mots suivants : *Robertus, etc., justitiario Terre Laboris et comitatus Molisii fideli suo, etc. Tibi aliisque fidelibus quos sincera fides et fervens majestatis nostre dilectio individue copulavit . . .* Dans le courant de la lettre on lit les mots suivants : *Respiramus etiam in eo quod vobis annunciamus ad gaudium quod jam de ipso proles remansit et e pregnante conjuge filium expectamus.* A la fin, après les mots hébreux בהיכלות השממיים (*sic*) והארמונים העליונים ושמה לנצח יתענג, *ad celestia palacia et gaudia transferantur,* on lit la date *Neapoli, A. D. 1328, die 11 novembris.* La suscription hébraïque est la suivante : העתק כתב ארוננו המלך רובירט י״ה (ירום הודו) לכלל אייניש על מות הדוכוס בנו י״ע (ינוח עדן), « Traduction « de la lettre de notre maître, le roi Robert (que sa gloire « s'élève!), à la communauté d'Aix, relative à la mort du duc « son fils (qu'il repose dans le paradis!) ».

Il y a dans la traduction hébraïque de cette lettre beaucoup de mots qui sont inintelligibles ou du moins étranges, comme M. Steinschneider le dit lui-même. Le savant éditeur a été obligé d'y mettre plusieurs fois des points d'interrogation et des *sic*. Nous proposerons ici quelques corrections, d'après le manuscrit, que nous avons eu l'occasion de consulter. Page 180, ligne 4 de la lettre, le manuscrit a המנהג, au lieu de המושג. Page 181, ligne 11, le manuscrit a מננים et non pas מנונים; ligne 14, le manuscrit a אלהי, au lieu de לפי; ligne 15, להראם, après lequel M. Steinschneider met un point d'interrogation, le manuscrit semble avoir להנאם.

CALONYMOS BEN-DAVID, L'ANCIEN,

TRADUCTEUR.

Calonymos, fils de David, fils de Todros (בן טדרוס ou טדרוסי) d'Arles, continua la tradition de son homonyme Calonymos fils de Calonymos. Après l'année 1328 il traduisit de l'arabe le traité d'Averroès contre Gazzali, intitulé تهافة التهافة « Des-« truction de la destruction », en hébreu הפלת ההפלה, dont on trouve des manuscrits nombreux, savoir : à Paris, 910, 3; 956, 3; à Parme, de Rossi 143, 6, et catalogue Perreau 55; à Oxford nº 1344; à Leide, Warn. 18, 1 et 36, 1; à Berlin, 111, 3. M. Steinschneider en a publié la préface, qui est en prose cadencée. Calonymos dit que, trouvant les opinions d'Averroès très répandues et ayant, d'autre part, des amis qui estiment beaucoup le traité de la Destruction des philosophes de Gazzali, il s'est décidé à traduire de l'arabe le traité d'Averroès, bien qu'il eût d'abord refusé de le faire à cause d'autres traductions qui existent déjà. Il avait entendu dire qu'il y en avait une du célèbre Isaac ou Bonisaac ou Bonisac de Nahna (רנחנה; ce nom est énigmatique, M. Neubauer croit que c'est la traduction de Courtezon). « D'un « autre côté, ajoute-t-il, le prince Calonymos, qui est versé »dans les langues arabe, hébraïque, chaldéenne et égyp-« tienne, a commencé à traduire ce traité en latin. »

Catal. d'Oxford, 1354.
Catal. Lugd., p. 88.
Catal. Berol., p. 133.
Carmoly, France israélite, p. 93. — Revue des Études juives, IX, p. 52.
Voir ci-dessu p. 440-441.

Cette dernière traduction, comme nous l'avons vu, fut faite en 1328. M. Steinschneider se demande si la traduction anonyme contenue dans les manuscrits de Leide, Warner 6, 7 et 15, 1, ne serait pas celle d'Isaac de Nahna, et il se pose à lui-même l'objection suivante : le traité dans les manuscrits de Leide est complet, tandis qu'Isaac, allant en exil (1306?), a laissé sa traduction inachevée. Nous ne lisons rien de cela dans la préface de Calonymos.

Catal. Berol p. 89.

On a confondu notre Calonymos avec Calo Calonyme ou Calonyme ben-David, médecin de Naples, vivant à Venise (1523), qui, au xvıᵉ siècle, traduisit de l'hébreu en latin la Destruction et la lettre sur l'Union de l'intellect séparé avec l'homme. La ressemblance de nom des trois Calony-

Renan, Averroès, p. 191.

Bibl. judaica, II, p. 267.

mos a donné lieu à beaucoup d'erreurs. M. Fürst confond même Calonymos fils de Todros de Narbonne, qui, dit-il, a traduit plusieurs ouvrages de l'arabe en hébreu, avec notre Calonymos.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 679.
France israélite, p. 94.
Catal. Bodl., c. 1354.
Monatsschrift, 1880, p. 61.
Otseroth Hayyim, p. 17, n. 212.

M. Carmoly dit que notre Calonymos avait traduit, avant la Destruction de la destruction, la Destruction des philosophes de Gazzali. Nous ne savons pas sur quel document s'appuie M. Carmoly, puisque notre auteur dit explicitement qu'il ne possédait pas la Destruction des philosophes. M. Gross cite la suscription du manuscrit Michaël 212 (à présent 293), qui pourrait avoir induit en erreur M. Carmoly On lit dans le catalogue hébreu de cette collection הפלת הפלוסופים והפלת ההפלה נעתק ע"י הר' קלונימוס ב"ר דוד, « Destruction « des philosophes et Destruction de la destruction, traduites « par Calonymos fils de David. » Cette désignation n'existe pas dans le manuscrit Michaël. Dans les manuscrits de Paris 910, 1, et 913, 2, c'est Zerahyah hal-Lévi Saladin qui est donné comme traducteur de la Destruction.

Voir ci-dessus, p. 426.

Nous avons mentionné ci-dessus une note de Calonymos Todrosi, concernant une lacune dans une traduction de Calonymos ben-Calonymos.

AHRON KOHEN.

LITURGISTE.

Bibl. rabb., I, p. 93 b.
Bibl. hébr., I, p. 186.
Bibl. judaica, I, p. 24.
Mèghed Yerahim, fasc. I, p. 6.
Geschichte der Juden, VII, 268.
Monatsschrift, 1869, p. 436 et suiv.

Ahron fils de Jacob, fils de David, fils d'Isaac hak-Kohen, un de ceux qui furent exilés par le décret de 1306, était originaire de Narbonne. Les anciens bibliographes, tels que Bartolocci et Wolf et même Fürst, disent qu'il était de Lunel. M. Steinschneider ne lui consacre pas de notice dans son catalogue des livres imprimés de la bibliothèque Bodléienne. M. Luzzatto le croit né à Majorque. M. Grætz, s'appuyant sur l'excellent article de M. Gross, lui donne pour patrie Narbonne; cependant, dans l'index, il est nommé Ahron de Lunel. D'après M. Luzzatto, c'est par confusion avec Ahron hak-Kohen de Lunel, qui vivait au moins un siècle avant notre rabbin, qu'on a fait de notre Ahron un enfant de cette ville. Mais on ne connaît pas de R. Ahron

Kohen de Lunel, à moins qu'Ahron, fils de Meschullam de Lunel, qui, d'après M. Steinschneider, a été pris pour notre rabbin, n'ait réellement porté le titre de Kohen. M. Gross montre avec évidence que notre Ahron est originaire de Narbonne, et non pas de Lunel, quoique le titre de la première partie imprimée de son ouvrage porte cette indication, fondée sur l'autorité de David Conforte, compilateur relativement moderne, qui ne mérite pas grande confiance. D'ailleurs M. Steinschneider a bien prouvé que, dans le passage où Conforte paraît mentionner notre rabbin, on doit lire Jonathan Kohen de Lunel, personnage qui a joué un rôle dans la première dispute entre les orthodoxes et les philosophes.

Catal. Bodl. col. 1680 et 2533.

Catal. Bodl. col. 1689.

Qoré haddoroth, p. 21 *b*.

Bartolocci commet un anachronisme quand il affirme qu'Ahron hak-Kohen était en correspondance avec Meïr Halévy de Tolède (mort en 1244), et qu'il était disciple d'Ascher fils de Iehiel (mort en 1322). Le même compilateur, si souvent inexact, lui attribue les trois ouvrages suivants : *Orhoth Hayyim ha-arukh*, *Yoreh Deah ha-arukh* et *Toldoth Ahron*, qui seraient tous trois des traités de morale, et le fait vivre vers 5094 = 1334. Wolf accepte cette date, attribue à Ahron les deux premiers ouvrages, mais reconnaît que le troisième est d'Ahron de Pesaro. Ailleurs, Wolf dit que le second ouvrage se trouve en manuscrit à Paris (bibliothèque de la Sorbonne, nº 56); c'est le nº 425 du nouveau catalogue, qui renferme l'ouvrage *Tour Orah Hayyim* de Jacob fils d'Ascher. M. Fürst mentionne les deux premiers ouvrages, le premier imprimé à Florence en 1750, et le second encore en manuscrit. Nous verrons que ni l'un ni l'autre ne portent l'épithète הארוך.

Bibl. rabb. I, p. 92 *b*.

Voir ci-dessous, p. 464.

Bibl. hebr. I, nº 186.

Bibl. hebr. III, p. 186.

Bibl. jud. I, p. 24.

Ahron appartenait à une famille savante. Son père Jacob est inconnu; mais son grand-père et son bisaïeul sont souvent rappelés par lui, et le premier est aussi cité par Ieroham, qui donne en son nom une réponse de casuistique. Ahron cite encore Azriel son grand-père (fol. 6ᵇ et 43ᵃ), probablement du côté de sa mère.

Voir ci-dessous l'article sur cet auteur.

Nous ne connaissons ni l'année de la naissance de notre

rabbin ni celle de sa mort. Nous savons seulement qu'il composa son ouvrage de casuistique peu de temps après l'expulsion de 1306, quand il fut allé se fixer à Majorque. En effet, dans son introduction, remplie de plaintes sur la dispersion des grandes écoles de Provence, et commençant par une allusion aux Lamentations, III, 1 : « C'est moi « l'homme qui a connu l'exil, quand les fils de Jacob quit- « tèrent, comme des brebis dispersées, leur demeure de « gloire », Ahron dit que, craignant que le manque d'anciens livres empêche de donner des réponses satisfaisantes sur des questions de casuistique, il s'est décidé à composer son ouvrage rituel, basé sur les écrits de ses prédécesseurs. Il l'a intitulé Sentiers de vie (ארחות חיים), parce qu'il le considère comme un compagnon de route fidèle et sûr.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 691.

Monatsschrift, 1869, p. 439.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 511.

Nous ignorons la voie que prit notre rabbin pour se rendre à Majorque. Comme la plupart des exilés, il alla sans doute par Perpignan et Barcelone. Majorque possédait alors une grande communauté juive, et sans doute des écoles talmudiques. Ahron nomme comme son maître un R. Schem-Tob Falcon, qui serait, suivant M. Gross, le rabbin de ce nom qui fut en correspondance avec Salomon ben-Adret. On prend d'ordinaire notre Ahron pour l'élève d'Ascher fils de Iehiel de Tolède, mort en 1327, qu'il paraît citer dans son ouvrage. Mais il n'en est rien. Le rabbin de ce nom cité par notre rabbin n'est autre que R. Ascher fils de Meschullam de Lunel. Ahron ne semble même pas connaître les travaux d'Ascher fils de Iehiel; car il rapporte qu'une décision de casuistique de cet Ascher lui fut « communiquée » par Jacob fils de Scheattiel de Barcelone, un autre ami de Salomon ben-Adret. On trouve la formule d'eulogie ז"ל (זכרונו לברכה) après le nom d'Ascher, dans cette communication. On y lit, en effet, ce qui suit : וכך השיב לי הר' יעקב בר' שאלתיאל ז"ל בשם הר' אשר אשכנז ז"ל : « Ainsi a répondu Jacob fils de Scheal- « tiel au nom de R. Ascher Aschkenazi (que sa mémoire « soit bénie!) ». M. Luzzatto veut en conclure que notre Ahron a vécu une génération après Ascher fils de Iehiel. Nous serions portés à tirer une autre conclusion : c'est que

Gross, Monatsschrift, 1869, p. 439.

Méghed Yer., fasc. I, p. 6.

R. Ascher de Tolède était contemporain de notre Ahron, à une époque où les travaux du premier n'avaient pas encore acquis assez de réputation pour être cités ou même connus de notre Ahron. En effet, d'après le calendrier qu'on trouve dans la seconde partie de son ouvrage, et qui s'arrête à 1313 ou 1315, Ahron aurait achevé son travail vers ce moment, alors que R. Ascher était seulement au commencement ou tout au plus au milieu de sa carrière rabbinique. Quant à la formule ז"ל, elle a été, si notre conclusion est juste, ajoutée par un copiste, ou peut-être par l'auteur lui-même, lors de la revision qu'il fit de son ouvrage, comme nous le verrons plus bas. M. Gross dit que notre Ahron vivait encore en 1327, date de la mort d'Ascher, et il appuie cette opinion sur un raisonnement analogue au nôtre. Le manuscrit Günzburg porte pour date de la copie le jour de la nouvelle lune d'éloul 5089 = 1329, et l'eulogie ז"ל s'y retrouve.

Gross, Monatsschrift, 1869, p. 439, note 1.

Voir ci-dessous, p. 469.

Monatsschrift, 1869, p. 439.

Notre Ahron n'était pas le seul Provençal qui se fût fixé à Majorque. M. Gross croit reconnaître dans Sire Douran (שירא דוראן) et dans Moïse Schekili (שקילי), mentionnés par notre Ahron, des émigrants de Provence, expulsés peut-être par le décret de 1306. Ahron ne le dit pas, mais cela est probable, car une famille Douran est, en effet, originaire de la Provence, et nous verrons qu'un de ses membres était parent de Lévi ben-Gersom. Quant au nom de Schekili, nous l'avons rencontré en Provence comme épithète d'un Samuel que nous avons cru pouvoir identifier avec Samuel Sullami, en supposant que Sullami (*Sullam*, Échelle) représente Schakil ou Schakail, *Scala*. M. Kaufmann conteste cette identification, en s'appuyant sur le fait suivant : c'est qu'une certaine règle rituelle est citée par David Lévi et Manoah au nom de Samuel ben-Salomon, et est donnée par notre Ahron, dans son ouvrage, puis figure dans l'abrégé intitulé le *Kol-bo*, au nom de Samuel Schekili. Ce serait donc Samuel ben-Salomon qui ne faisait qu'un avec Samuel Schekili, et notre identification avec Samuel Sullami serait à rejeter. Mais est-on toujours sûr que les citations rapportées

Monatsschrift, 1869, p. 446.

Zunz, Zur Geschichte und Literatur, p. 523.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 701.

Jubelschrift (voir ci-dessus, p. 372), p. 149, note 29.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 543.

Voir ci-dessous, p. 470.

dans les éditions soient exactes? D'ailleurs M. Kaufmann est obligé d'accepter deux Samuel Schekili, l'un fils de Salomon, l'autre fils d'Abraham, auquel Abraham de Béziers adressa une élégie. Menahem Meïri n'aurait certainement pas manqué de donner l'épithète de שקילי à Samuel ben-Salomon s'il l'avait portée; en outre, ce Samuel semble être le même que celui de Lunel, le signataire d'une des lettres de la collection réunie par Abba Mari, et on ne trouve pas non plus dans cette collection le nom de Schekili.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 543.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 692.

Parlons maintenant de l'ouvrage de notre Ahron. Nous avons déjà dit qu'il porte le titre de *Orhoth Hayyim* (ארחות חיים), Sentiers de vie, et qu'il traite des règles concernant le rituel. Nous verrons dans la suite que, surtout en Provence, on aimait à composer de tels ouvrages pour chacune des communautés. Était-ce que les livres se perdaient facilement à cette époque où les juifs étaient exposés à tous les caprices, et où les volumes relatifs au culte israélite se brûlaient par charretées? Ou était-ce l'ambition d'être auteur? Peut-être les deux raisons agissaient-elles à la fois. L'ouvrage de notre rabbin se compose de deux parties, l'une qui est publiée et l'autre qui est encore en manuscrit. La première fut imprimée à Florence, in-folio, en 1750, avec le titre de ארחות חיים, d'après un manuscrit trouvé par Isaac di Paz. Ici le nom d'auteur est Ahron hak-Kohen de Lunel (ce nom se trouvait probablement dans le manuscrit); suivent les approbations de plusieurs rabbins d'Italie. Dans la préface, l'auteur dit qu'il a divisé son ouvrage en deux parties. La première (celle qui est imprimée) traite des règles rituelles relatives à la prière, à l'observance du sabbat, des fêtes, des demi-fêtes et des jours de jeûne.

Article de Jacob de Bagnols.

Voir ci-après, p. 476.

La seconde partie de l'*Orhoth Hayyim* est connue par deux manuscrits[1], l'un appartenant à la bibliothèque de S. D. Luzzatto, qui l'avait reçu en cadeau d'un de ses élèves. Ce manuscrit se trouve à présent dans l'importante bibliothèque de M. Halberstam à Bielitz (Silésie autrichienne).

[1] On trouve une faute d'impression dans l'article de M. Gross (*Monatsschrift*, 1869, p. 441, note 1), où on lit 5 au lieu de 2 manuscrits.

M. Luzzatto a consacré une savante notice à ce manuscrit dans le périodique hébreu *Méghed Yerahim*, I, p. 5 à 10 et 69 à 73. Le second manuscrit est la propriété de M. le baron Horace de Günzburg, dont la riche bibliothèque nous a beaucoup servi pour les rabbins français du XIIIᵉ siècle ainsi que pour ceux du XIVᵉ. M. Gross l'a fort bien décrit dans le périodique *Monatsschrift*, etc., 1869, p. 431 à 450 et 531 à 541. Le manuscrit de M. Luzzatto est défectueux au commencement et à la fin : il fut reconnu comme étant la seconde partie de l'ouvrage de notre Ahron par la comparaison avec des citations que M. Luzzatto avait trouvées chez d'autres rabbins. Le manuscrit se compose de 306 feuillets, dont quelques-uns sur vélin. Il a pour objet les règles rituelles autres que celles qui sont traitées dans la première partie. Ces règles sont relatives à la nourriture, aux observances des femmes, à la loi civile, aux règles de la morale, au deuil, à l'excommunication, etc. A la suite on trouve des extraits d'autres ouvrages de casuistique, et parmi eux les institutions de Gersom de Metz et de Jacob de Ramerupt, des traités sur le Messie, sur le paradis, sur l'enfer, des sentences des philosophes et d'autres petits articles; le manuscrit finit par des formules d'actes civils.

Rev. des Études juives, t. XVII, p. 66 et suiv.

Le manuscrit de M. Günzburg est sur parchemin, in-4°, et contient 296 feuillets. La collection des traités qui suivent l'ouvrage n'est pas la même que dans le manuscrit de M. Luzzatto. Entre l'ouvrage et les traités se trouve un calendrier juif et chrétien, avec des observations astrologiques. Il y a également une chronique sur les docteurs de la Mischna et du Talmud, qui, d'après M. Gross, diffère de celle qu'a publiée M. Luzzatto; M. Gross en avait promis la publication. Depuis, plusieurs autres rédactions de cette petite chronique ont été publiées.

Kérem Hémed, IV, p. 184 et suiv.

Ahron, comme il le dit dans sa courte préface, a fait une collection de règles rituelles en s'inspirant de ses prédécesseurs, qu'il cite assez souvent. M. Luzzatto a donné la liste alphabétique des noms qu'on trouve dans la seconde partie. M. Gross a dressé sa liste en examinant les deux

parties, et l'a disposée selon le pays des auteurs cités. Nous donnerons seulement les noms qui concernent la France.

Voici les noms qui appartiennent à la Provence[1] : Juda ben-Barzilaï, David de Villefort דוילבורט, Juda ben-Abba Mari.

A Narbonne, Abraham ben-Isaac Ab-beth-Din; Isaac Kohen, probablement l'aïeul de notre Ahron, auteur d'un commentaire sur trois parties du Talmud de Jérusalem; les grands-pères d'Ahron, David et Azriel; un autre David, le maître de R. Éliézer de Tarascon; Reuben ben-Hayyim; R. Meïr Kohen (Meïr ben-Simon, chez Luzzatto); Samuel ben-Mordecaï, Joseph ben-Plat, Isaac ben-Moïse, identique probablement avec celui qui était en relations avec Abba Mari; David ben-Lévi.

De Lunel, Ahron cite Jonathan Kohen, Ascher ben-Meschullam, et Meschullam ben R. Jacob Manoah.

De Béziers, nous trouvons les noms suivants : Moïse ben-Juda; Meschullam ben-Moïse; Gerschom ben-Salomon; Juda ben-Jacob ben-Éliah ben-Isaac de Carcassonne et Joseph Ézobi.

Montpellier figure en l'ouvrage d'Ahron par une décision dans laquelle Saül Kohen est mentionné, et qui est signée par le fameux Salomon ben-Abraham ben-Samuel et ses quatre collègues, Hayyim ben-Mathithyah, Joseph ben-Salomon, Saül ben-Jacob et Ahron hal-Lévi.

De Perpignan, Ahron mentionne Samuel Schekili, Menahem ben-Salomon (Meïri), Pinhas hal-Lévi.

Pour le reste de la France et les régions du Rhin, nous trouvons Juda ben-Meïr hak-Kohen et Éliézer ben-Juda, auxquels les habitants de Troyes avaient adressé une question. M. Gross croit devoir conclure du silence que ces deux rabbins gardent à l'égard de Gersom de Metz, dont la réputation était si grande, qu'ils vivaient avant Gersom. En effet, M. Luzzatto pense que Juda est identique à Sire Léontin, le maître de Gersom. Notre auteur nomme encore d'autres rabbins du nom de Juda Kohen, mais dont la date n'est

Monatsschrift, 1869, p. 538.

[1] Ils sont pour la plupart mentionnés dans l'*Histoire littéraire*, t. XXVII, index.

pas connue. R. Jacob de Ramerupt et son frère Samuel; Abraham de Pontoise; Ahron, qui était en correspondance avec lui; les frères Isaac (le jeune) et Samson ben-Abraham de Sens; Moïse de Sens; Isaac de Corbeil; Péreç de Corbeil; Isaac d'Orbeil, disciple de Hayyim de Blois; Éliézer de Bourgogne, auteur du ס' שערי הפנים, dont il allègue l'autorité, étaient certainement des Français, ainsi que Joseph Tob-Elem (Bonfils de Limoges), Jacob et Nethanel de Chinon, Moïse d'Évreux, Iehiel de Paris, Juda ben-Jacob (peut-être identique avec Juda צרפתי fol. 41[a] de l'imprimé), Élie de Paris et Schemaiah. Mentionnons encore l'auteur du בעל מתיבות (fol. 54 de l'imprimé). Pour la région du Rhin, nous trouvons seulement R. Meïr de Rothenbourg et Éliézer ben-Nathan de Mayence.

Ahron cite enfin les rabbins suivants dont la patrie est douteuse; ce sont : Joseph ברום; Isaac de Saintes (שנטש), Joseph de קואיק; un רב מלריאולה (de la Réole?), que M. Gross croit identique à Samuel (Morel) de Falaise; Jacob Lévi de Marvejols (M. Gross ne donne pas l'orthographe hébraïque); R. Juda דסיראש (seulement dans le ms. Luzzatto; peut-être רסיואש, nom de localité trouvé sur une épitaphe hébraïque d'Orléans).

Loc. cit. p. 541.

Bull. Soc. arch. de l'Orl. t. IX, n° 135, 1er trim. de 1888; Revue des Études juives, t. XVI, p. 279 et suiv.

On observe dans les deux manuscrits, non seulement que les sujets traités varient, mais aussi que les noms qui se lisent dans le manuscrit Luzzatto ne se lisent pas dans celui de M. Günzburg. Ainsi, par exemple, le nom de Schem-Tob Falcon de Majorque, qu'on trouve quinze fois dans le manuscrit Luzzatto, ne se trouve pas du tout dans le manuscrit Günzburg; c'est, dit M. Gross avec raison, que ce manuscrit est une première version, faite peut-être avant l'arrivée de l'auteur à Majorque, tandis que le manuscrit Luzzatto serait une revision faite à Majorque, où l'auteur aurait ajouté des observations dues à son maître Schem-Tob Falcon.

Monatsschrift, 1869, p. 438 note 6.

Nous possédons un abrégé de l'ouvrage de notre Ahron, sous le titre de כל בו. Cet abrégé a été imprimé plusieurs fois : 1° à Naples vers 1491, édition assez rare; dans son

Catal. Bodl., p. LXXXIV.

Zedner, p. 191.

catalogue des livres imprimés de la Bodléienne, p. 555, n° 3589, M. Steinschneider avait supposé que cette édition avait été faite à Salonique, au XVIe siècle, et que l'ouvrage n'était autre que le Livre de papier (ס' הנייר), erreur corrigée par lui plus tard; 2° à Constantinople, 1519; 3° à Rimini, 1525-1526; 4° à Venise deux fois, 1547 et 1567 (d'après Schabbethai Bass en 1572, in-4°); 5° à Fürth, 1782; 6° à Lemberg, 1860, in-4°. M. Isaac Benjacob, précédé en cette fausse opinion par M. Luzzatto, a pris ce compendium pour une première rédaction de l'ouvrage. Nous croyons inutile de donner ici les arguments sur lesquels M. Benjacob a appuyé son opinion, car, dans la préface des Sentiers de vie, Ahron dit clairement qu'il en entreprit la composition en exil, et il ne fait aucune allusion à un premier essai. Par la même raison tombe l'opinion de M. Luzzatto, qui dit que le *Kolbo* fut composé en Languedoc et était répandu partout, tandis que les Sentiers de vie, écrits à Majorque, restaient inconnus. D'après Ibn-Yahya, Joseph fils de Tobie de Provence aurait fait l'abrégé connu sous le nom de *Kolbo*; d'après un petit-fils de Samuel de Schelestadt, dont nous nous occuperons plus loin, l'abréviateur serait un R. Schemaria, fils de R. Simhah, qui aurait fait l'abrégé pour l'usage des juifs allemands. Le *Kolbo* est encore cité sous le nom de ס' הלקוטים, « Livre des collections »; toutes les éditions cependant portent le nom de כל בו « tout en lui ». Que le *Kolbo* soit un abrégé de l'ouvrage d'Ahron-Kohen, rédigé dans un autre ordre des matières et avec beaucoup de suppressions, ce n'est plus douteux, maintenant que nous connaissons les Sentiers de vie au complet; mais l'abrégé n'est pas de la main d'Ahron.

Voir ci-dessus, p. 409 et suiv.

Kérem Hémed, VIII, p. 167.

Voir ci-dessus, p. 464.

Méghed Yerah., fasc. II, p. 73.

Schalschélet Haqqabbala, p. 48.

Deb. Attiqim., II, p. 9.

Zunz, Ritus, p. 32.

Gross, Monatsschrift, 1869, p. 444.

DAVID D'ESTELLA.

David, fils de Samuel Kokabi, était originaire d'une localité appelée Estella (כוכב, *Kokab* en hébreu signifie étoile). La localité de ce nom la plus connue est Estella en Navarre, près de Pampelune. Mais notre David écrit en Provence, il a de la famille à Bagnols. Des localités nommées Estelle, Les Estelles, Étoile, L'Étoile, se trouvent dans toute la France.

Voir ci-dessous p. 476.

Le père de notre auteur est peut-être le Samuel qui est mentionné dans le manuscrit hébreu n° 119 de Vienne. Nous n'avons aucun détail sur la vie de David. Il florissait probablement vers l'an 1320. David n'a pas pris part à la dispute de 1300 à 1305, et d'un autre côté son petit-fils Jacob de Bagnols a écrit entre 1357 et 1361. Voici ce qu'Isaac de Lattes dit de lui : « Le grand savant R. David « d'Estella a composé des ouvrages importants, parmi les- « quels un commentaire sur la Bible et un autre sur le Tal- « mud; dans ce dernier il a rassemblé les opinions des « autres, et il y ajoute les siennes. Il a intitulé son ou- « vrage *Qiriath Séfer*, « Ville de livre » (Josué, XV, 15, etc.), « et l'a divisé en quartiers, en maisons et en rues; au mi- « lieu il a construit la « Tour de David » (*Migdal David*, « Cant., IV, 4). » La Tour de David est le premier ouvrage que notre rabbin composa; nous allons en donner une courte analyse.

Catal. Vindob. II, p. 67, et Mazkir VIII, p. 63

Voir ci-dessous l'article sur cet auteur.

1° מגדל דוד, « Tour de David ». Cet ouvrage se trouve en manuscrit à Parme (série II, n° 40), et le savant conservateur de la bibliothèque de cette ville, M. Pietro Perreau, en a donné une description détaillée, que nous allons compléter à l'aide d'un manuscrit de la bibliothèque de M. Günzburg.

Catal. Perreau, p. 67

Mazkir VIII p. 63 et 100

L'auteur commence, selon l'habitude des auteurs juifs provençaux, par une pièce de vers, suivie de la préface. L'ouvrage est divisé en deux parties, l'une relative à la croyance et l'autre aux préceptes. La premiere partie contient la

théologie spéculative et morale; elle traite de la création du monde *ex nihilo*, du libre arbitre de l'homme, de la croyance en la Providence, de la révélation, de la récompense et de la punition, de l'arrivée du Messie et de la résurrection. C'est à peu près la méthode que suit Léon de Bagnols dans les Guerres du Seigneur. David suit docilement Maimonide. La seconde partie a pour sujet la théologie pratique, c'est-à-dire les préceptes. A la fin de la préface, on trouve dans le manuscrit Günzburg la raison du nom que David a donné à son livre : « C'est pourquoi nous « avons voulu composer un ouvrage qui renfermât l'expli- « cation des bases de la Loi, ainsi que le sens et le but des « préceptes. Et comme la même intention est exprimée, à « notre avis, dans le verset biblique « Le nom de Dieu est « une tour forte », nous avons appelé notre ouvrage « Tour », « et, pour y rappeler notre nom, nous l'avons intitulé « Tour de David. » Dans cette partie de l'ouvrage, comme dans la première, David ne cite guère d'autre autorité que Maimonide. Ajoutons que le manuscrit Günzburg fut copié par Bonafous Crescas à Avignon, en l'année 1397, deux ans après l'expulsion des juifs de France.

Voir ci-dessous l'article sur cet auteur.

Prov., XVIII, 10.

Rev. des Études juives, X, p. 317.

David donne dans son ouvrage une interprétation du célèbre passage contenu dans les chapitres d'Isaïe LII, 13, et LIII, qui doit s'ajouter à la collection des commentaires juifs sur ce passage, publiés par M. Neubauer sous le titre de *The fifty-third chapter of Isaïah according to the jewish interpreters* (Oxford, 1876, 2 vol.).

2° קרית ספר, « Ville de livre ». Cet ouvrage est divisé en trois parties : 1° les préceptes concernant l'amour de Dieu, en cinq chapitres (בתים), dont le premier est appelé בית אל, « Maison de Dieu »; nous en reparlerons plus loin; 2° les préceptes utiles pour la conservation de notre corps et pour le salut de notre âme, en cinq chapitres; 3° les préceptes concernant les relations sociales, en deux chapitres. Chaque chapitre (בית, « maison ») est divisé en portes (שערים). La préface commence et finit par un poème offrant l'acrostiche *David Kokabi.* Notre auteur suit ici égale-

ment Maimonide, et, comme il le dit lui-même, il ne cite que peu d'autorités. Parmi ces autorités on trouve Abraham fils de David (de Posquières) et Moïse fils de Jacob (trois fois avec l'épithète de הר׳ = הרב), qui est, croyons-nous, Moïse de Couci, malgré le titre inférieur qui lui est donné (on attendrait le titre הרב ר׳, « le rabbin notre maître »). M. Neubauer avait cru que ce Moïse pouvait être Moïse de Bagnols, père d'un auteur nommé Jacob, dont nous nous occuperons plus loin. Mais celui-ci se dit le petit-fils de notre David; par conséquent Moïse aurait été le gendre de notre David, qui, en ce cas, n'eût pas oublié de l'appeler « mon « gendre », à moins que l'ouvrage de David n'eût été composé avant le mariage de Moïse.

Rev. des Études juives, IX, p. 218.

Le manuscrit unique du *Qiriath Sépher* est à Londres, dans la bibliothèque du *Jewish College*, n° 113, écriture provençale. Le manuscrit ne contient que la première « porte » de la première « maison » de la première partie; l'ouvrage en entier doit donc avoir formé plusieurs volumes. Un auteur moderne cite le traité de David sous le titre suivant : ספר קרית פסקים סר׳ דוד ראיטאליאה, « *Qiriat Sépher,* décisions de casuistique « de David d'Italia ». Italia est pour Estella; la même erreur se rencontre dans la chronique d'Ibn-Yahya, qui écrit ראיטאלייא. David explique dans sa préface pourquoi il cite peu d'autorités, et il en donne trois raisons : 1° Une même décision de casuistique est rapportée dans tel ouvrage à tel auteur et dans un autre ouvrage à tel autre; 2° très souvent les décisions sont anonymes; 3° pour certaines règles courantes les noms des auteurs ne viennent pas toujours à la mémoire. David promet de faire un ouvrage détaillé sur ce sujet, d'après les indications des bibliographes et d'après ses propres recherches. On ne connaît pas, cependant, d'autres ouvrages de lui que les deux que nous avons mentionnés. A la fin de sa préface, David indique encore une fois le but de son premier écrit, La Tour de David. Nous ne croyons pas nécessaire d'y revenir ici; d'ailleurs Isaac Lattes reproduit textuellement les mots de David. Comme son prédécesseur Menahem Meïri, David donne dans la préface une espèce d'aperçu

Schalschélet haqqabbala, p. 59.

Voir ci-dessus, p. 471.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 542 et suiv.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Rev. des Études juives, IX, p. 219 et suiv.

général de la tradition orale; nous reproduirons seulement la traduction de la partie concernant la France. On y verra quels ouvrages de casuistique possédaient à cette époque les israélites de notre pays :

« C'est de la France (du Nord et de l'Est) que Dieu nous a « envoyé une grande lumière, lumière pour tout Israël, en « la personne de R. Salomon fils d'Isaac (de Troyes), auteur « d'un commentaire sur quatre sections du Talmud de Baby- « lone, travail qui fut suivi du commentaire sur la Bible. « Dans ce pays et dans les environs, de grands savants tal- « mudistes surgirent. Les plus célèbres sont les petits-fils de « Salomon de Troyes, R. Isaac, R. Jacob (de Rameru) et « R. Samuel, qui étudièrent les commentaires de leur grand- « père ainsi que ceux de ses prédécesseurs, pour connaître « à fond le Talmud et les prescriptions de la Loi. Ils com- « posèrent les Tosafoth (gloses). R. Jacob est l'auteur du « *Sépher hayyaschar,* dans lequel il s'occupe surtout de don- « ner des leçons correctes des textes du Talmud. R. Samuel « continua le commentaire de son grand-père sur une partie « de *Pesahim* et de *Baba Batra*. R. Samson (de Sens) fit un « commentaire sur la Mischna de *Zeraïm*, de *Tehoroth* et « de quelques autres traités; les deux premiers seuls se « trouvent chez nous. R. Baruch de France (de Worms) « est l'auteur du *Sépher hatterouma;* R. Éliézer (de Metz) est « l'auteur du *Sépher hayyeréim.*

« A Narbonne, à Lunel et dans les environs se trouvèrent « des hommes célèbres qui avaient fait des études talmu- « diques en France et en Espagne, et qui s'occupèrent du « Talmud pour y éclaircir des points douteux ou des con- « tradictions apparentes. Plusieurs d'entre eux composèrent « des commentaires étendus sur les traités du Talmud; par « exemple Abraham Ab-Beth-Din, l'auteur du *Sépher ha- « Eschkol.* A cette époque deux grandes lumières brillèrent à « Lunel : 1° Abraham fils de David de Posquières, grand sa- « vant, très versé dans les deux Talmuds, la Tosifta, le Siphrâ « et le Siphré. Il fit des commentaires sur une grande partie « du Talmud et sur le Siphrâ; il écrivit, en outre, des notes

« sur les commentaires de ses prédécesseurs pour donner « des explications sur les passages obscurs; 2° R. Zerahyah « Hallévi, l'auteur du *Sépher ham-Maor*. Marseille fut à « cette époque un grand centre d'études talmudiques. Le « plus distingué de ses rabbins fut Isaac fils d'Abba-Mari, « auteur du *Sépher ha-Itour*, qui roule sur une grande « partie de *Naschim*, *Neziqin* et sur les questions d'*Issour « ve-Héter*. Il composa en outre un compendium selon la « méthode d'Alfasi, intitulé *Méah Schearim*, et un autre ou- « vrage sur les cérémonies des fêtes, intitulé *Asséret had- « Dibroth*.

« En Provence, il y avait aussi vers ce temps des hommes « célèbres; nous mentionnerons les savants d'Avignon et « de Trinquetailles, dont les notes anonymes sont incor- « porées dans les ouvrages postérieurs. R. Meïr de Trin- « quetailles est l'auteur du *Sépher ha-Ezer*.

« Vers cette époque il y a eu des hommes très instruits « en Espagne, dans le territoire de Narbonne et à Barcelone; « ils ont étudié les ouvrages de leurs prédécesseurs, et quel- « ques-uns d'entre eux ont composé des livres. Tel fut « R. Juda, fils de Barzilai, de Barcelone; un seul de ses « nombreux ouvrages nous est parvenu sous le titre de « *Sépher ha-Ittim*.

« R. Gerschom, fils de Salomon, de Béziers, composa le « *Sépher hasch-Schalmon*, qui traite des Halakhot, d'après « la méthode de Maimonide. Comme il n'avait pu finir « l'ouvrage, son fils Samuel le continua, sur le désir de son « père. R. Jonathan Kohen de Lunel fit des commentaires sur « des Halakhot selon la méthode d'Alfasi; il écrivit des « Réponses aux attaques qu'Abraham fils de David avait diri- « gées contre Maimonide. R. Meschullam de Béziers est « l'auteur du *Sépher ha-Haschlama*, sur trois sections du Tal- « mud... R. Moïse, fils de Jacob de France (de Couci), « écrivit un ouvrage sur les préceptes; il adopte l'énumération « de Maimonide, et très souvent il le cite textuellement; il « s'appuie souvent sur les paroles des Gueonim et sur l'ensei- « gnement des rabbins français. R. Isaac (de Corbeil) suivit

« sa méthode et fit un abrégé de son grand ouvrage, toutefois « en y ajoutant quelques commentaires. R. Péreç (de Corbeil), son contemporain, forma beaucoup d'élèves; il fit « un abrégé des Tosafoth, en y ajoutant quelques observa« tions; il fit de même pour l'abrégé du livre sur les pré« ceptes dû à Isaac de Corbeil. R. Meïr de Rothenburg, « d'Allemagne, forma également beaucoup d'élèves; il com« posa une autre rédaction des Tosafoth, dont nous possé« dons quelques traités.

« Enfin, de nos jours, des savants surgirent dans notre « pays, en Provence et dans le comtat Venaissin; ils étu« dièrent avec soin les paroles des anciens et surtout les « ouvrages de Maimonide, en discutant la matière pour y « ajouter leur commentaire; moi, je fus parmi ceux qui « cherchèrent à donner des éclaircissements sur les paroles de « Maimonide. Un grand nombre de ces rabbins ont consigné « leurs opinions par écrit, sans tenir compte des opinions « émises par leurs prédécesseurs; celui qui désirerait les con« naître serait donc obligé de se procurer un grand nombre « d'ouvrages pour pouvoir se rendre compte de l'exacte « vérité. Malheureusement cela est impossible dans nos temps « de calamités; les livres ainsi que les savants sont dispersés; « plusieurs n'ont plus le temps nécessaire pour étudier « à fond le Talmud et le connaître à la manière des an« ciens. La nécessité s'est fait sentir de posséder un ouvrage « général en forme d'abrégé, dans lequel chacun puisse « trouver avec facilité, dans un certain ordre, les pré« ceptes selon leur importance, afin de pouvoir se rendre « compte aisément des Halakot et des règles prescrites « pour l'observance des préceptes. »

On cite encore de notre David un ouvrage intitulé *Beth-El*, « Maison de Dieu »; c'est un des neveux de David qui mentionne ce traité dans la liste qu'il possédait. Cependant le *Beth-El*, comme nous l'avons vu, n'est qu'une partie du *Qiriath Sépher*, dont on faisait des copies à part pour l'usage de ceux qui ne pouvaient acquérir le grand ouvrage. On trouve également des fragments du *Qiriath Sépher* dans un

Oṣar hassefarim, 1880, p. 71.
Rev. des Études juives, IX, p. 215.
Voir ci-dessus, p. 472.

livre anonyme de casuistique dont il existe à Oxford un manuscrit copié en Provence.

Voir ci-dessous, art. sur le livre de casuistique anonyme de Salon.

Notre David signa des réponses de casuistique avec d'autres rabbins provençaux, et si celui qui a signé à côté de David, Meïr fils d'Isaïe, est identique au personnage de ce nom que nous connaissons à Lunel comme signataire d'une lettre à Salomon ben-Adret, nous serions autorisés à croire que notre David florissait vers 1320-1330.

Rép. d'Imm. Lattes, p. 41 et 44.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 678.

JOSEPH CASPI,
PHILOSOPHE ET EXÉGÈTE.
SA VIE.

Joseph ben-Abba-Mari ben-Joseph ben-Jacob Caspi, contemporain de Calonymos, est un des plus remarquables auteurs du midi de la France. Il était né à Largentière en Languedoc (Ardèche), et il donne lui-même כסיפיא comme le nom hébreu de sa ville natale; d'où son nom de *Ibn-Caspi*, *hak-Kaspi* et *mik-Kaspi*, « de Caspi ». Son nom provençal était Don Bonafous de Largentera; on trouve également En Bonafoux ibn-Caspi. Wolf traduit כספי par *Argentarii, ex voce* כסף *argentum*. Le catalogue de Vienne traduit aussi Ibn-Caspi par *Sohn des Silberarbeiters*. M. Zunz croyait que Caspi est la localité de Caspe en Aragon. M. Kirchheim nie avec raison qu'on ait songé, en formant le nom artificiel de Caspi, au nom biblique כספיא (Esdras, VIII, 17).

Ms. de Paris, n° 184, fol. 2 v°.

Sendschreiben, p. 1.

Bibl. hebraica, IV, p. 835.

Catal. Vindob., I, p. 84.

Zeitschrift, VI, p. 150.

Komm., p. II.

Les doutes sur l'identification de Caspi et de Largentière ont aujourd'hui disparu. M. Steinschneider avait fait des objections, en 1855, à l'exactitude du nom אנבונפוש דלאנלשירא, que M. Carmoly avait trouvé dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale n° 986 (Oratoire 105), et que M. Munk, abandonnant l'hypothèse de Caspe en Aragon, avait reproduit. M. Steinschneider ne croyait pas pouvoir se fier à la lecture du savant éminent, dont la vue était très affaiblie. Mais, en 1876, M. Schiller-Szinessy confirma à M. Steinschneider la leçon לאנלשירא, ayant consulté lui-même le manuscrit de Paris. D'ailleurs Munk, en 1859, avait de nouveau indiqué cette leçon, en ajoutant avec justesse que

Encyclop., II, 31, p. 50, n° 12.

Beer, Phil., p. 109; Dct. sc. phil., III (1847), p. 363.

Catal. de Cambridge, p. 201.

Mélanges, p. 496. Comp. Catal. de Paris, n° 986, 1.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 675.

Catal. de Munich, 307, 2.

Voir ci-dessus, p. 441.

אנלטירא ou אנגלטירה est une orthographe vicieuse pour ארגנטירה; la même faute se trouve dans le מנחת קנאות d'Abba Mari à côté de l'orthographe correcte. En 1874, M. Steinschneider donna, d'ailleurs, la bonne leçon (דילארגינטירא), d'après le manuscrit de Munich qui contient la lettre adressée par Calonymos à notre Joseph. La transcription correcte de Largentière se trouve également dans un manuscrit de Hambourg, copié par Nethanel Caspi, surnommé Bonsenor Macif de Largentière (דלרגיינטירה), et a été indiquée par M. Neubauer en 1872, ainsi que par M. Steinschneider, dans le catalogue des manuscrits hébreux de Hambourg.

Arch. des Missions, 3e série, t. I, p. 574.

Avant que ce point essentiel de la géographie rabbinique de la France fût établi, il n'y avait pas d'inexactitude qui ne se répétât sur le lieu d'origine de notre écrivain. L'hypothèse qui le faisait naître à Caspe avait encore quelque apparence; mais on ne sait sur quoi se fondaient Bartolocci, Wolf, De Rossi, Fürst pour faire de Caspi un Catalan et pour lui assigner Barcelone comme lieu de naissance.

Bibl. rabbinica, III, p. 811.

Bibl. hebraica, I, p. 542; II, p. 406; IV, p. 855.

Dizionario storico, p. 77.

Bibl. judaica, I, p. 147; II, p. 306; III, p. 504.

Les anciens critiques se trompaient moins en ce qui touche l'époque où vécut le philosophe de Largentière. Ils le placent en général à la fin du XIIIe siècle. Ici il est également permis de porter une plus grande précision. Nous connaissons, en effet, d'une façon certaine l'année de la naissance de Joseph, grâce au fait suivant. Dans le postscriptum de son livre du Mystère sur le Pentateuque, composé en 1316, il se dit âgé de trente-sept ans. Il naquit donc en 1279. Quant à l'année de sa mort, on la met ordinairement vers 1340; tout ce que nous savons, c'est que son activité littéraire finit, d'après les documents qui nous sont parvenus, en 1331.

Voir ci-dessous, p. 506.

Græetz, Geschichte der Juden, VII, p. 340.

Caspi aimait évidemment les voyages. Né à Largentière, nous le rencontrerons à Arles, à Tarascon, en Aragon, en Catalogne, à Majorque, en Égypte. Il s'était proposé d'aller à Fez; mais il semble qu'il se fixa à Tarascon. Caspi était marié, paraît-il, à une femme sans grande beauté et

Voir ci-dessous, p. 518.

qui ne fit pas son bonheur; il eut une fille et deux fils, dont l'aîné s'appelait Abba-Mari (dans le manuscrit de Munich, par erreur, David). Nous trouverons ce dernier marié à Barcelone; Joseph lui dédia plusieurs de ses ouvrages dans lesquels il l'appelle בני בכורי, « mon fils aîné ». Son fils cadet, que nous verrons en 1331 à Tarascon âgé de douze ans, s'appelait Salomon; son père lui dédia aussi plusieurs traités, comme nous le dirons plus loin, en particulier la lettre de morale qu'il lui envoya de Valence, et dans laquelle il l'appelle בני צעירי, « mon fils cadet ». Le mot צעירי a été corrompu par des copistes en בעירי, « dans ma ville », de sorte que quelques savants, notamment M. Kirchheim, dans sa biographie de notre Joseph, en ont conclu que Joseph n'avait qu'un fils, Salomon. M. Kirchheim, par suite, explique le mot בנים, qui se trouve dans un passage de la lettre de morale : וליוסף יולד שני בנים, « et à Joseph naquirent deux fils », par « enfants », Joseph ayant eu aussi une fille. L'explication du mot בנים par « enfants » est déjà forcée en elle-même; en outre, des données certaines prouvent que Joseph devait avoir deux fils. A la fin de son commentaire sur l'Ecclésiaste, composé en 1331, Joseph dit qu'il se rend à Perpignan pour y voir sa fille mariée[1], et que de là il se rendra à Barcelone pour rendre visite à son fils également marié, tandis qu'en la même année il adressa de Valence à son fils Salomon, alors âgé de douze ans et se trouvant à Tarascon, l'épître de morale, dans laquelle il lui conseille de choisir une femme à l'âge de vingt ans. M. Schiller-Szinessy arrive à la même conclusion en se fondant sur les mots בכורי, « mon « aîné » et צעירי, « mon cadet ». Par contre il nie que Joseph ait eu une fille, et il explique le mot בתי comme étant synonyme de כלתי, « ma bru », en s'appuyant sur le Talmud, où l'on appelle quelquefois la bru « fille ». Mais on voit par le post-scriptum du commentaire sur l'Ecclésiaste que cette interprétation est fausse, puisqu'il y dit expressément

Voir ci-dessous, p. 519.

Voir ci-dessous, p. 490.

Mss. de Parme, 1430.

Komm., p. III.

Voir ci-dessous, p. 489.

Voir le post-scriptum de son Commentaire sur Job, p. 511.

Voir Brüll, Jahrbuch, IX, p. 77.

Catal. de Cambridge, p. 201.

[1] Lire ולבתו pour ולביתו du manuscrit.

que sa fille a une maison à Perpignan, tandis que son fils était marié à Barcelone.

Voir ci-dessous, p. 518.

Nous verrons que notre Joseph demeurait à Tarascon; en effet, il dit en s'adressant de cette ville à son fils aîné: « Et de ce pays maudit je t'ai tiré pour te mettre parmi les « nobles de Barcelone »; plus tard nous verrons aussi que son fils cadet restait à Tarascon, pendant que lui-même voyageait à Perpignan, à Barcelone, à Valence, à Majorque, où il s'arrêta pendant six mois. De Majorque il se rendit probablement en Aragon, car c'est de Valence qu'il envoya son épître de morale à son fils. Caspi avait eu l'intention de retourner encore une fois en Aragon et en *Sepharad* (Espagne, probablement l'Andalousie) pour se rendre à Fez; car, dit-il, « j'ai entendu raconter que là-bas « il y a de grandes écoles ». Nous ne savons s'il y est allé, Caspi ne désignant clairement ni la date de ses déplacements ni celle de la composition de ses ouvrages, comme nous le verrons dans la suite. Il appelle, au moins, nettement la Provence son pays en disant : « Quand je viendrai dans la « tente de ma maison en Provence ».

Voir ci-dessous, p. 519.

Voir ci-dessous, p. 490.

Voir ci-dessous, p. 536.

Caspi parle quelquefois des souffrances et des persécutions qu'il avait à subir, sans donner de détails. Il fait peut-être allusion aux persécutions des Pastoureaux en 1320. Il fut menacé à ce moment d'une conversion forcée, dont Dieu, dit-il, le préserva. Caspi jouissait d'une certaine aisance, et il était par conséquent libre d'entreprendre des voyages. Comme nous le verrons, il commença sa carrière littéraire à l'âge précoce de dix-sept ans. A l'âge de trente ans il s'adonna aux études de logique et de philosophie, et son enthousiasme pour ces sciences ne le quitta plus. Il aimait surtout les explications mystiques et allégoriques; c'est pourquoi il se nomme quelquefois בן סודי, « fils de mys- « tères », et מסתיר סודי, « qui cache des mystères ». Pour lui les écrits de Maimonide étaient le dernier mot de la philosophie. Aussi déplore-t-il de n'avoir pas vécu à l'époque de Maimonide, ou que Maimonide ne soit pas né plus tard. Croyant que la science de Maimonide s'était conservée dans

Grætz, Geschichte der Juden, V, 341.

Voir ci-dessous, p. 536.

Voir ci-dessous, p. 516.

Voir ci-dessous, p. 483.

sa famille, Caspi s'embarqua en 1314 pour l'Égypte, afin de puiser la philosophie à la source même. Hélas! il fut bien vite détrompé. Abraham II, l'arrière-petit-fils de Maimonide, et les autres membres de la famille du maître étaient des rabbins pieux, mais nullement des philosophes. Caspi, dans sa tristesse, s'écrie (avec Isaïe, XXXI, 1) : « Malheur à ceux qui vont en Égypte pour être secourus! » Après quelques mois de séjour en Orient, il revint en Provence, et commença de composer les ouvrages que nous allons énumérer plus loin. Mais, afin d'être mieux préparé à cette tâche, il entreprit encore des voyages dont nous ne savons guère qu'une chose, c'est qu'il fit vœu de ne pas retourner dans son pays avant d'avoir fini ses grands travaux, qu'il voulait laisser comme guide et héritage à ses fils.

Voir ci-dessous, p. 506.

Grætz, Gesch. der Juden, VIII, p. 314.

Voir ci-dessous, p. 545.

Voici l'énumération des savants israélites qui ont traité d'une manière plus ou moins complète de la vie et des ouvrages de Caspi :

1° Le rabbin J. S. Reggio, dans ses lettres (אגרות) à un ami, en hébreu, fasc. 1, 16ᵉ lettre (p. 42), Vienne, 1836, in-8°;

2° M. Franz Delitzsch, dans le *Catalogus librorum manuscriptorum qui in Bibliotheca senatoria civitatis Lipsiensis asservantur,* Grimmæ 1838, in-4°, p. 303, avec des additions de M. Zunz, *ibidem,* p. 323;

3° M. [R.] K[irchheim], en tête de l'édition du commentaire de Caspi sur le Guide des égarés de Maimonide, donnée par Salomon Werbluner, Francfort-sur-le-Mein, 1848, in-8°;

4° M. Steinschneider, dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber, seconde section, H-N, 31ᵉ partie, Leipzig, 1855, in-4°, pages 58 à 73. La table alphabétique des titres hébreux se trouve page 61, note 2. Cet article très étendu est basé sur les dernières recherches de la science historique, et nous nous en sommes servis avec grand avantage, en y ajoutant quelques données tirées des manuscrits que M. Steinschneider n'a pas eu l'occasion de voir. M. Steinschneider a encore donné des additions à son tra-

33 ★ IMPRIMERIE NATIONALE

vail dans les *Jahrbücher für jüdische Geschichte und Literatur* de M. N. Brüll, IXe année, Francfort-sur-le-Mein, 1889, pages 75 à 79;

5° Le rabbin Wolf Hayes (חיות), dans le périodique hébreu intitulé *ham-Magid* (המגיד), Lyck (Prusse), 1867, pages 269, 277, 285, 293 et 301. Cet article est à peu près une reproduction de celui de Kirchheim.

SES OUVRAGES.

Il est assez difficile de donner une classification satisfaisante des ouvrages de notre auteur. Un manuscrit de Parme, dont il sera longuement question plus tard, donne à cet égard une énumération qui paraît de la plus haute autorité. MM. Reggio et Delitzsch l'ont adopté. Mais, comme on le verra, il existe de cette liste deux rédactions, dans lesquelles l'ordre des ouvrages est différent, et on ne saurait sans arbitraire choisir l'une de préférence à l'autre. M. Kirchheim classe les œuvres de Caspi d'après les sujets, savoir: grammaire, lexicographie, exégèse, philosophie et mystique; il omet deux ouvrages. M. Steinschneider suit l'énumération de la liste de Parme, en y ajoutant onze autres articles. Nous tâcherons autant que possible de suivre l'ordre chronologique. Caspi donnant rarement les dates, nous serons obligés de nous guider d'après les renvois qu'il fait d'un ouvrage à l'autre. Nous indiquerons pour chaque ouvrage le numéro de la liste de M. Steinschneider. Bartolocci, Wolf, De Rossi, Fürst sont si incomplets en ce qui touche notre auteur, que nous ne nous imposerons pas l'obligation de relever toutes leurs lacunes, toutes leurs erreurs.

Voir ci-dessous, p. 534.

I. פרישה ou פרוש, commentaire ou notes sur la grammaire d'Abou-l-Walid ibn-Djannâh. Nous commençons par cet ouvrage, pour nous conformer au préambule de la liste de Parme. Caspi s'est servi d'une traduction hébraïque, probablement de celle de Juda ibn-Tibbon, qui a été publiée de nos jours par feu M. B. Goldberg et corrigée, dans

l'édition arabe, par MM. J. Derenbourg et Bacher. Cet ouvrage de Caspi n'a pas encore été découvert. C'est le n° 21 dans la liste de M. Steinschneider.

II. Des commentaires sur le commentaire d'Abraham Ibn-Ezra sur le Pentateuque.

A. Un des commentaires est grammatical et intitulé פרשת כסף, « Somme d'argent », nom que l'auteur lui donna bien après l'avoir composé, quand il se décida à mettre le mot כסף dans les titres de ses ouvrages; car nous verrons que la plupart des œuvres de Caspi portent deux noms. En fait, d'après M. Steinschneider, aucun manuscrit ne donne ce titre. Les seuls qui aient une introduction sont ceux de Paris n° 184, de Munich n° 61 et celui de M. Carmoly. L'auteur y dit que son penchant pour la science l'amena, à l'âge de dix-sept ans, à étudier Ibn-Ezra, et qu'à l'âge de vingt ans il hésitait à publier son travail par crainte de donner prise sur lui à ses ennemis. L'influence de ses amis, qui désiraient que cette œuvre vît le jour, l'emporta. Il exclut de ce commentaire l'explication des passages mystiques qu'il ne comprenait pas. Il semble, à en juger quelques manuscrits, que son commentaire contenait cependant des interprétations mystiques. Il fut aidé par un de ses amis, nommé Isaïe[1] fils de Meïr de Meyranges (רמיירנגש; cette localité ne peut pas représenter Orange, comme M. Perles le croit; c'est la localité de Meyrannes, dans le Gard, en latin *de Mayranicis*[2]). Cet Isaïe aurait été une célébrité du temps (si on lit avec M. Steinschneider ופרסום דורנו, au lieu des leçons fautives ובפרסום דורנו[3] dans les manuscrits Carmoly et de Paris, דורנה dans le manuscrit de Munich). Caspi dit qu'un tel commentaire aurait dû être entrepris par un homme plus distingué que lui; il se sent inférieur

Geiger, Jüdische Zeitschrift, VI, p. 125.

Catal. Carm., p. 52, n° 45.

Kirchheim, Monatsschrift, IV, p. 109.

Geiger, Jüdische Zeitschrift, VI, p. 128.

Sendschreiben, p. XIV, 11.

Voir Gross, Monatsschrift, 1882, p. 499.

[1] M. Steinschneider (*l. c.*) croit que cet Isaïe pourrait être l'auteur du commentaire sur le traité intitulé Intentions des philosophes, qui se trouve dans le manuscrit de Paris n° 907.

[2] Ou plutôt Meyrargues près d'Aix, dont le nom est porté par beaucoup d'israélites. On sait que la terminaison *argues* répond à *anges*, en latin *anicum*.

[3] S'attachant à cette leçon, M. Kirchheim pense qu'il serait question de deux amis de Caspi.

Geiger, Zeitschrift, VI, 125.

à la tâche qu'il a entreprise et incapable de lutter contre divers obstacles, bien qu'il soit exempt des soucis que donnent une femme et des enfants. Caspi espère pouvoir dans l'âge mûr corriger plusieurs choses; mais il s'attend à être critiqué pour plusieurs motifs. Il entreprend son commentaire pour justifier Ibn-Ezra contre les attaques de ceux qui le considèrent comme un hérétique parce qu'ils ne le comprennent pas. Il semble que lui-même ne s'attend pas à un meilleur sort.

Encyclopædie, p. 68.

Le texte de cet ouvrage, dont le commencement et la fin sont donnés par M. Steinschneider, varie selon les manuscrits. Une autre recension, peut-être la première, qui est plus courte, existe dans deux manuscrits : à la Bodléienne, n° 25 (du nouveau catalogue) à la marge, et dans le n° 287 du Vatican. M. Steinschneider croit que ce livre pourrait être un extrait d'un autre ouvrage de Caspi; mais il est plus probable que c'est une rédaction abrégée ou une esquisse. Nous verrons par son commentaire sur Le guide des Égarés que Caspi a fait de telles esquisses.

Ibid., p. 68, note 58 a.

Voir ci-dessous, p. 524.

Un autre commentaire, dont un fragment existe à Paris n° 184, 2, est attribué, dans un autre manuscrit, à Caspi par une main plus récente. Est-il réellement de notre Caspi? Après M. Steinschneider, qui le regarde pour une compilation, nous en doutons. Peut-être cet écrit est-il dû à un contemporain de notre Caspi. Le commencement s'accorde avec la rédaction abrégée. Nous avons vu que Wolf attribue sans raison quelconque ce traité à Iedaïah de Béziers.

Geiger, Jüdische Zeitschrift, VI, p. 129.

Voir ci-dessus, p. 400.

B. Le commentaire sur les passages mystiques d'Ibn-Ezra commence par les mêmes mots que le livre original de Caspi sur les Mystères: aussi y a-t-il quelques confusions à cet égard. Les n°s 36 et 49 du Vatican ne sont pas des commentaires sur Ibn-Ezra. Certains manuscrits, par exemple ceux d'Oxford n°s 227, 232, et d'autres encore, commencent par les mots לא מפני היותי איש. La plupart ont le titre de פי' הסודות של א"ע, « Explication des passages mys« tiques du commentaire d'Abraham Ibn-Ezra ». Caspi

Voir ci-dessous, p. 505.

Assémani, Cat., p. 27 et 38.

Encyclopædie, p. 68.

dit, avec une modestie peut-être apparente, qu'il ne se met pas à l'œuvre parce qu'il se croit savant, qu'au contraire il ne possède aucune tradition. Il avoue qu'on ne devrait pas découvrir ce qui doit rester caché; mais son amour de la science l'a poussé à travailler. Il se défend contre le reproche d'avoir transgressé l'interdiction que les rabbins ont faite de publier de telles choses. Caspi dit qu'il n'était pas présent lorsque cette interdiction a été prononcée; c'est pourquoi il ne se croit pas lié par elle. « D'ailleurs, dit-il, je ne publierai pas tout; au moins deux « tiers de ces mystères resteront voilés. » C'est une phrase habituelle à Caspi.

Les traités dont nous venons de parler ne sont pas compris dans l'énumération des deux listes de l'auteur; ils sont seulement mentionnés dans la préface; ils forment le n° 22 de la liste de M. Steinschneider.

III. תרומת הכסף, « Oblation d'argent », résumé des commentaires d'Averroès sur l'Éthique d'Aristote et la République de Platon, d'après les traductions de Samuel de Marseille. Ces deux ouvrages se trouvent sans titre dans les manuscrits du Vatican (le titre qu'Assémani leur donne n'est pas dans le manuscrit), d'Oxford n° 1427, et de Parme n° 424 (De Rossi désigne à tort comme auteur Joseph ben-Schem-Tob). Seul le manuscrit de Vienne, qui renferme le résumé de l'Éthique suivi de la traduction du commentaire sur la République faite par Samuel de Marseille, porte le titre que nous avons écrit en tête de cet article, avec cette observation qu'Atios (En Vidas?) Salamo (אטיום שלמו) de Majorque, un des bons auteurs (מהמחברים), ou, selon la correction de M. Steinschneider, un des bons amis (מהחברים) que Caspi connut lors de son séjour à Perpignan, avait donné ce titre à l'ouvrage. Ce manuscrit, ainsi que celui de Parme, fournit la date à laquelle Averroès composa son commentaire sur l'Éthique, qui est la quatrième semaine du mois Dhoulcada de l'année 577 de l'hégire = 1184. Dans le manuscrit de Vienne, Caspi ajoute : « J'ai fini ce ré-

Renan, Averroès, p. 62, 156, 160-162.

Voir l'article sur cet auteur.

Catal. Vatican, CCXCVI, 1.

Catal., col. 508.

Encyclopædie, II, 31, p. 69.

Catal. de Vienne. CXIX; Werbluner, p. 15.

Brüll, Jahrbücher, IX; p. 78.

Encyclopædie, p. 69.

Voir ci-dessous p. 524 et l'article de Moïse de Narbonne.

« sumé à Tarascon au mois de kislew 5090 = décembre 1329, « et j'ai ajouté le livre de la Politique de Platon, qui suivra. » Ce post-scriptum, avec la date d'Averroès, prouve, selon M. Auerbach, que Caspi a travaillé sur la traduction de Samuel de Marseille. Le passage que nous allons reproduire d'après M. Kirchheim, et qui se trouve dans le manuscrit de Vienne à la suite de la date relative à la composition de l'ouvrage d'Averroès, émane certainement de la version de Samuel. Le voici : ובכאן נשלם הדבור בזה החלק מזאת החכמה והוא אשר מדרגתו מזאת החכמה המדינית מדרגות ידיעת מהות הבריאות והחולי ממלאכת הרפואה· ואשר יערנו אריסטו הוא החלק אשר הונח מזאתו החכמה מדרגת פעל הבריאות ממלאכת הרפואה והסרת החולי· והוא בספר אש־ יודע בספר ההנהגה לו ולא הגיע עדיין אצלנו. « Ici finit la partie de cette « science, c'est-à-dire de la politique, qui correspond à la « science de la préservation de la santé dans la médecine. Ce « que fournit Aristote, c'est la partie de cette science qui cor- « respond aux médicaments et à la guérison. Ces traités de « la Politique d'Aristote ne sont pas encore entre nos mains. »

Voir l'article sur cet auteur.

Ce passage est tiré de la traduction de Samuel de Marseille. D'ailleurs la date de la composition fournie par le manuscrit de Vienne ne saurait être correcte; 5090 = 1329 donnerait à notre auteur l'âge de cinquante ans; or nous savons par ses propres paroles qu'il a fait cette compilation avant son voyage en Égypte, qui eut lieu en 1314; peut-être le manuscrit sur lequel celui de Vienne est copié avait-il 5070 (ע et צ se confondent facilement) = 1309. Mais il naîtrait alors une autre difficulté, c'est que, Samuel de Marseille ayant achevé sa traduction de l'Éthique en 1321, Caspi n'aurait pas pu l'utiliser.

Voir ci-dessous, p. 535.

Voir l'article sur cet auteur.

Ce manuscrit de Vienne fut copié par Crescas Calonymos pour un grand savant « également versé dans d'autres « sciences (que le Talmud) », un des nobles (מפרשי) du roi, Messer David, fils de Maestro (médecin) Jacob Calonymos; la copie fut achevée le 4 tammouz (juillet) de l'année 5232 = 1472. Le traité qui se trouve à la suite est le commentaire d'Averroès sur la République de Platon, traduit par Samuel de Marseille, dont nous parlerons plus loin.

Cette partie fut copiée par Salomon, fils de Moïse Schalom, pour le même Messer David, et achevée le mardi, 2 du second adar 5233 = 1473.

Nous avons parlé ci-dessus du manuscrit du Vatican n° 283, qui a donné lieu à une étrange erreur. Le traité est divisé en dix chapitres; ce qui a induit Bartolocci à y voir un commentaire sur les dix catégories. M. Steinschneider, avant d'avoir eu l'occasion d'examiner le manuscrit du Vatican, en avait deviné le contenu véritable.

Voir p. 436, n° XXII.

Bibl. hebraica, III, p. 811.

Encyclopædie, p. 71, n. 70 a; Uebersetz., p. 226.

Assémani vit bien que le manuscrit de Turin qui porte le n° 97 dans le catalogue de Pasini est identique à l'ouvrage dont nous parlons. Voici ce qu'il dit : *Forte idem est cum libro morali ejusdem Aben Caspi, qui exstat in Bibliotheca Taurinensi, et quem ignotum fuisse Buxtorfio, Hottingero, Plantavitio, Bartoloccio, Wolfio, ceterisque omnibus qui de Josepho Ben-Caspi verba fecerunt, Pasinius adfirmat.* Ce manuscrit, qui est le n° 197 de M. Peyron, contient la lettre d'envoi que Caspi écrivit à son fils en lui adressant les deux résumés. L'auteur dit qu'il a extrait des deux traités qui lui ont servi de base des sentences auxquelles il en a ajouté d'autres; il les expédie à son fils et lui conseille d'en profiter. Nous allons reproduire l'avant-propos du cinquième chapitre, qui expliquera le caractère du livre : (ms. d'Oxford ; אמר יוסף כספי בן (הן
סודי אביך כבר הקדמתי לך בני בתחלת זה הקונטרס כי לא כוונתי לעשות לך פי׳ מזה הספר ולא לקבץ בקונטרס כל הטוב הנמצא בזה הספר כי באמת כלו טוב ומועיל ואמנם שמה שהרגלתיך בני בהיותך עמי להגות תמיד על שלחני לפני במוסר הפילוסופי׳ אחר כל סעודה בקר וערב ורוח ה׳ נשאך ברצלונה עיר תהלה ובין נגידים הושיבך ומכנות מלכים הושיב לימינך והטובה בכלן בטראה נתן בחקך עד שחלק לך מחלק הנשים המעולה בשלמות והיחס והגנך וטיב הנפש אין כמוה יקובצו בה שלש אלה גם אתה בני תתעורר ותתנשא באשר תקבץ לנפשך שלמות מעלות המדות והתכונות הטובות עם מה שתשלים נפשך מאמיתות הידיעות בתורתנו ובתלמודה וביתר החכמות אשר הם עדית והודה עד שתשתדל בכל יכלתך והכנתך להיות הטוב שבאנשים כמו שאשתך הטובה שבנשים· ואיך לא תבוש בני בהתחברך עם אשתך והיא תותיר עליך כשתהיה היא יותר טובה במינך מאשר תהיה יותר טוב במינך· לכן קבצתי לך בזה הקונטרס המאמרים היותר נמצאים לתת לך מוסר להשלים נפשך במדות הטובות וא׳ע׳פ שבזה הספר ובפרט בזה המאמר החמישי יש דברים הרבה כלם נכוחים ומועילים אין מכונתי הקודמת לשלוח לך רק היותר הכרחי בהישרת נפשך ולכן עזבתי מזה

Catalogue, numéro CCXCVI, 1.

Catal. de Turin p. 209.

Ms. d'Oxford, n° 1427, 2

המאמר החמישי רובו וכתבתי לך בזה מאמרים יחידים למען תנוח לנורלך ואתה שלום.
« Voici ce que dit Joseph Caspi, l'homme des mystères, « ton père : Je t'ai fait savoir, mon fils, au commencement « de ce *contros,* qu'il n'est pas dans mon intention d'écrire « un commentaire, ni d'épuiser toutes les bonnes choses « qu'on trouve dans ce livre. Mais, comme je t'ai donné « l'habitude, quand tu étais encore avec moi, de méditer « les sentences des philosophes, à table devant moi, après « chaque repas, le matin et le soir, et puisque la volonté de « Dieu t'a amené à Barcelone, la ville célèbre, où il t'a placé « parmi les nobles, . . . et t'a donné une femme douée des « meilleures qualités, tu es obligé, mon fils, d'être un homme « accompli dans les sciences morales et dans la connaissance « de la Loi, afin de ne pas rester au-dessous de la perfection « de ta femme. C'est pourquoi j'ai formé cette collection « de sentences et j'en ai fait un livre qui puisse te guider. Je « t'envoie ce qui est le plus nécessaire, me bornant à l'uti- « lité. Pour ce motif, j'ai omis une grande partie du cin- « quième livre, et l'ai remplacée par d'autres maximes. »

Comme nous l'avons dit, la République de Platon, סדר ההנהגה לאפלטון, abrégée et passablement transformée par Averroès, est la base de la seconde partie du *Teroumath hak-késef.* Le manuscrit 1427 d'Oxford renferme la première partie et un morceau de la deuxième; le commencement en a été publié par M. Steinschneider. Le manuscrit de Parme, De Rossi 424, 2, est ainsi désigné : *Platonis liber de regimine vel de republica.* De Rossi, dans sa notice, ajoute : *Platonis libri Reipublicæ hebraice extant etiam in Vaticana ac Medicea.* M. Steinschneider observe que De Rossi se fonde sur les données de Wolf, qui mentionne dix livres de la République dans le manuscrit du Vatican (Ass. 296), d'après Bartolocci, tandis que Wolf parle ailleurs de trois livres seulement (trois chapitres d'Averroès); ce qui est juste. M. Steinschneider se demande ce que contient le manuscrit de De Rossi. Ce manuscrit est identique à celui de Florence, qui renferme la traduction de Samuel de Marseille.

Arist.-Averrois Opp., t. III, édit. de 1560.

Encyclopædie, p. 70.

Encyclopædie, p. 70, n. 66 c.

Bibl. hebr., I, p. 984.

Bibl. hebr., I, p. 543

Biscioni, Cat., p. 150.

Ces traités ne sont pas compris dans les deux listes de l'auteur; sur la liste de M. Steinschneider, on les trouvera au n° 23.

IV. צוואת כספי, « Dispositions ou Testament de Caspi », d'après le manuscrit de Parme (de Rossi 102 et 1424); ס' המוסר « Livre de morale » d'après les manuscrits de Munich 265, Turin 197, et, selon la préface, יורה דעה « Traité « qui enseigne la science », titre que porte aussi l'ouvrage contenu sous le n° 24 de M. Steinschneider. Nous croyons que le véritable titre donné par l'auteur à ce traité était « Livre de morale »; celui de יורה דעה a été ajouté par un copiste qui l'a tiré des derniers mots du traité, car le manuscrit de Londres, qui ne porte aucun titre, n'a pas non plus celui-là à la fin de la préface. Le titre de « Testament de « Caspi à son fils » ne vient certainement pas de l'auteur. Il est probable que Caspi ne mettait pas cette lettre au nombre de ses ouvrages proprement dits; de ceux-ci il ne compte que vingt. C'est pour la même raison qu'il ne lui a pas donné un titre contenant le mot כסף. M. Steinschneider croit que יורה דעה est un second titre de l'épître dont nous parlons. On verra plus loin que cette épître fut composée avant le compendium de logique, et nous la plaçons ici, bien que, dans certains manuscrits, on trouve à la fin de la lettre même la date de 1332, qui est inadmissible, et qui, d'ailleurs, ne se trouve pas dans tous les manuscrits.

Catal. Peyron, p. 209.

Jewish college. Catal. n° 40, 2.

Voir ci-dessous, p. 544.

Encyclopædie, p. 79.

Voir ci-dessous, p. 491.

Voir ci-dessous, p. 493.

Le traité en question a été imprimé en 1854 dans l'ouvrage intitulé טעם זקנים, compilation faite par feu Éliézer Aschkenazi. Il s'y trouve aux pages 49[b]-54, et l'édition est basée sur les manuscrits de Munich et de Londres.

Dans une courte préface, Caspi dit ce qui suit : « Je me « suis chaque jour efforcé de me trouver au milieu des sa- « vants, et cependant le repos n'est pas venu. Il y a une « vingtaine d'années, je me suis exilé pour aller dans un « endroit renommé pour la connaissance de la Thora. Je « me suis rendu en Égypte, où se trouve l'école de Mai- « monide; je n'ai trouvé, parmi ses descendants de la qua-

IMPRIMERIE NATIONALE

« trième et cinquième génération, que des gens qui sont « pieux, mais qui ne s'occupent pas d'études. En général il « n'y a pas de savants dans ce pays, et je me suis écrié avec « Isaïe (XXXI, 1) : « Malheur à ceux qui vont en Égypte pour « être secourus ! »

« Je retournai confus dans mon pays, après avoir été en « route pendant cinq mois. Je m'occupai alors pendant long-« temps, dans mon pays et dans ma maison même, de phi-« losophie et de commentaires sur la Bible. Un jour, l'idée « me vint de me diriger vers le Maghreb. Je retournai alors « en Catalogne et en Aragon; je me trouve à présent dans « la grande ville de Valence. Si Dieu me laisse la vie, je tra-« verserai encore une fois l'Aragon et l'Andalousie (ספרד) « pour passer à Fez; car j'ai entendu dire qu'il y a là-bas « beaucoup de savants. Partout où je me rends, richesses « et honneurs sont avec moi, grâce à Dieu. Peut-être trouve-« rai-je un jour un maître ou un compagnon, ou simple-« ment un élève, à qui je laisserai l'héritage de mes mystères « et de mes faibles connaissances. Cependant, avant de « m'embarquer, j'ai cru devoir faire cette épître de morale « et l'envoyer à mon fils cadet[1], Salomon, qui demeure « à Tarascon, afin qu'elle lui serve de memento et de « guide. Car, si je suis emporté dans un pays lointain ou si « la mort me surprend, moi et mon fils nous serons tous « les deux comme des pécheurs (I Rois, I, 21). Cette épître « pourra peut-être servir également à guider et à instruire « d'autres personnes demeurant dans ce même pays; c'est « pourquoi j'ai donné à cette épître le titre de *Yoré Déa*[2]. »

L'épître est divisée en vingt et un chapitres. Après avoir donné des instructions concernant la croyance en Dieu et l'observance des lois, d'après la méthode de Maimonide, Caspi recommande à son fils de ne pas s'occuper trop tôt du Guide des Égarés et de la Métaphysique d'Aristote. Voici ce qu'il lui conseille dans le dixième chapitre : « Mon « fils, fais attention à mes paroles; tu as maintenant l'âge

[1] Les manuscrits de Munich et de Parme portent בעירי au lieu de צעירי.

[2] Cette dernière phrase ne se trouve pas dans le manuscrit de Londres.

« de douze ans. Occupe-toi encore pendant deux ans de la « Bible et du Talmud. Quand tu auras atteint l'âge de « quatorze ans, tu diviseras ton temps, en donnant moins « aux sujets déjà mentionnés, et plus aux mathématiques. « Tu commenceras par le Livre des nombres d'Abraham Ibn-« Ezra; puis tu étudieras Euclide, puis Fergani et l'ouvrage « intitulé חשבון המהלכות (Calcul du cours des étoiles d'Abra-« ham bar-Hiyya). Consacre quelque temps aux livres de « morale, qui sont : le livre des Proverbes, l'Ecclésiaste et « le traité des Pères (*Pirké Aboth*), ce dernier avec la pré-« face et le commentaire de Maimonide; il faut y joindre le « livre *Madda* de ce dernier. Ensuite tu prendras l'Éthique « d'Aristote, dont j'ai fait un résumé, puis un autre livre « qui se trouve chez nous, c'est le recueil des Sentences de « philosophie [de Honein, traduit par Harizi]. Pour tout « cela tu emploieras deux ans. A l'âge de seize ans, tu te « fixeras certaines heures pour t'occuper de la Bible, du livre « d'Isaac Alfasi, de celui de Moïse de Couci, et de la Répé-« tition de la loi de Maimonide. Consacre aussi quelque « temps à la logique, dont je ferai pour toi, si Dieu le per-« met, un compendium, comme je l'ai fait pour l'Éthique; « tout cela t'occupera deux autres années. Alors, quand tu « auras dix-huit ans, tu consacreras ton temps aux sciences « que j'ai déjà mentionnées, et tu y ajouteras la science de « la nature; avec cela tu passeras deux autres années, et « puis tu construiras ta maison (c'est-à-dire tu te marieras) « à l'âge de vingt ans.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 523.

Voir ci-dessus, p. 485, n° III.

Voir ci-dessous, p. 497, n° IX.

« Ne retire pas ta main des livres de philosophie; com-« mence par la métaphysique, savoir celle d'Aristote ou de « ses disciples et le Guide des Égarés de Maimonide. En te « mariant, prends une femme agréable de figure et bonne « dans ses œuvres. Ne fais pas attention à l'argent; la ri-« chesse ne peut te donner que ce qui est nécessaire à la « vie, c'est-à-dire la nourriture et le vêtement. Pourquoi « se tourmenter pour gagner beaucoup d'argent? Ni toi ni « un autre n'arriverez jamais à avoir autant d'argent que la « montagne près de Largentière, notre ville natale, mon-

« tagne qui n'est qu'un minerai sans âme quelconque. C'est « pourquoi je t'ai recommandé de méditer toujours la mo- « rale, que je ne veux pas spécifier ici, car tu en trouveras « les détails successivement en lisant. Observe tout ce que « tu y trouveras, et surtout reste fidèle à ta femme comme « ton père l'a été à la sienne, et soucie-toi de l'éducation de « tes enfants, quand Dieu t'en donnera. En général occupe-toi « des sciences métaphysiques, que tu comprendras grâce au « Guide des Égarés et à mes livres intitulés Vaisselle d'argent « (כלי כסף), que je me propose de composer. Cela te donnera « le plus grand bonheur. »

Dans le chapitre XI, Caspi parle de deux classes d'hommes qu'il trouve parmi ses contemporains, et qu'il conseille à son fils d'éviter. Les premiers sont ceux qui se croient philosophes, qui détruisent tout, se moquent des prescriptions des rabbins, interprètent les narrations de la Bible d'une façon allégorique; ceux-là prouvent qu'ils ne connaissent point les ouvrages d'Aristote et de ses disciples. « Je ne suis pas « le moindre des savants contemporains, ajoute l'auteur; « pourtant je recommande d'observer la Loi et les paroles « des prophètes, surtout d'être correct dans ses actions. » Caspi donne ici des passages tirés de Platon et d'Aristote pour appuyer sa thèse, conformément à ce principe des rabbins que les hommes pieux des nations ont une part dans le monde à venir.

La seconde classe d'hommes qu'il faut fuir, ce sont ceux qui méprisent la philosophie, les ouvrages d'Aristote et de ses disciples, « sans savoir que cette science nous appar- « tient. On l'emploie pour les arguments concernant les « commandements de la Loi, et en grande partie elle se « trouve dispersée dans les passages agadiques du Talmud, « dans les livres de nos savants, et surtout chez Maimonide. « Je ne blâme pas cette classe parce qu'elle s'occupe exclu- « sivement du Talmud, mais parce qu'elle méprise les « sciences. » Caspi continue de la sorte : « Mon fils, quand « tu verras des hommes de cette seconde classe, tu leur « demanderas ce qui suit : Qu'est-ce que vous avez contre la

« logique et la philosophie, qui sont si utiles pour l'argu-
« mentation sur les commandements ? »

Dans le chapitre XIV, Caspi dit qu'il avait appris dans sa jeunesse beaucoup du Talmud, mais que jamais il ne s'est occupé de casuistique. Il se demande pourquoi les arguments concernant l'unité de Dieu ne seraient pas aussi importants que des questions de casuistique. Dans les chapitres suivants, Caspi dit que les chrétiens possèdent des traductions du Guide des Égarés, que les Arabes, à Fez, le lisent dans l'original, et qu'en Égypte on estime beaucoup ce livre, tandis que chez les juifs d'Occident on le méprise, ou du moins on y tient peu. Selon Caspi, on doit donner aux passages agadiques du Talmud un sens allégorique, et il en est de même pour les passages anthropomorphiques de la Bible. « Seulement, dit-il à son fils, « à l'âge de douze ans, tu ne peux pas comprendre ces « explications; tu les comprendras quand tu étudieras le « Guide. » Caspi recommande à son fils de croire à la vie éternelle, dans laquelle il n'existe rien de corporel; on devient un ange, ami d'autres anges. « Cela, tu ne pourras pas « le saisir avant l'âge de vingt ans; quand tu liras le Guide, « alors toutes ces questions deviendront claires pour toi. « Pour le moment, je te garantis la vérité de ces opinions; « que peux-tu demander de plus? Comme l'Ecclésiaste (XII, « 13) le dit : « En résumé, et tout bien entendu, crains Dieu « et observe ses commandements, et rappelle-toi la parole « de l'Écriture (Deut., VI, 4) : « Écoute, Israël, l'Éternel, « notre Dieu, l'Éternel est un, » parole que tout enfant doit « réciter en hébreu. En un mot, tu devras posséder l'in- « telligence nécessaire pour comprendre à l'âge de vingt ans « ce que tu ne pourrais peut-être plus comprendre à l'âge « de quarante ou cinquante ans. » Le post-scriptum dit : « Ici « est fini le livre de morale, intitulé *Yoré Déa*[1]. Écrit par ton « père Aben-Caspi, à Valence, le mois d'éloul (août-sep- « tembre) 5092 de la création = 1332[2]. »

[1] Cette phrase manque dans le manuscrit de Londres.

[2] La dernière phrase manque dans le manuscrit de Munich.

Ce traité forme le n° 25 dans l'énumération de M. Steinschneider.

Voir ci-dessous, p. 537.

V. מטות כסף, « Bâtons d'argent ». Ce titre semble être, d'après la liste A, n° 5, le nom général des commentaires sur les livres bibliques, le Pentateuque peut-être excepté. D'après la liste B, n° 11, il ne s'appliquerait qu'à des passages tirés de huit prophètes. Cet ouvrage, cité dans le commentaire sur le Guide, est perdu pour nous. Caspi renvoie, dans son commentaire sur les Lamentations (IV, 16), à une explication qu'il avait donnée de I Samuel, I, 18, et Saadyah ibn-Danân (qui écrivait en Algérie de 1470 à 1480) rapporte dans son commentaire sur Isaïe, LII-LIII, les mots suivants de Caspi : « Ceux qui appliquent ce chapitre au « Messie ressemblent à ceux qui s'égarent en l'appliquant à « Jésus. »

Voir ci-dessous, p. 537, note 8.

Voir ci-dessous, p. 523.

Voir ci-dessous, p. 514, n° XVIII.

Fifty-third chapter, I, p. 183; II, p. 203.

Enfin, quelques passages du commentaire de Caspi sur les premiers prophètes nous sont conservés dans le commentaire d'Abraham fils de Salomon. Il est curieux de constater que les manuscrits qui nous ont rendu ces passages proviennent du Yémen ou de Bagdad, et on pourrait conclure de là qu'en Orient on a conservé les manuscrits de notre auteur.

Mss. d'Oxford, Opp. add., n° 2488, fol. 63. Voir Mazkir, XX, p. 11.

Fol. 2 *b*, sur Josué, VII, 18-24 : ואמר יוסף בן כספי אולם חרם עכן מדעתי היה עכן שר צבא כי היה משבט יהודה והוא היה ראש לאותן שלשת אלפי איש שהלכו להלחם באנשי עי והוא כי ידע בעצמו עבר בחרם הכה לבו אותו בהיותו במלחמה ופחד ממכשול העון ההוא ונס ובנוסו נסו בני מחנהו וננפו לפני אנשי העי ואין הכרה גם לא מן הראוי שכיתב (*sic*) הכל בספר. « Joseph ben-Caspi dit « relativement à l'interdit d'Acan : « Il me semble que c'était « un général de la tribu de Juda et le chef des trois mille « guerriers qui marchèrent contre la ville d'Aï. Conscient de « la faute qu'il avait commise, son cœur devint faible; redoutant les funestes conséquences de son action, il s'enfuit, et sa fuite entraîna celle de ses gens, qui furent « défaits par les hommes d'Aï. Et il n'était pas absolument « nécessaire que tout cela fût écrit dans le Livre de Josué. »

Ce passage pourrait aussi être tiré du traité n° XIII.

Voir ci dessous, p. 508.

Fol. 6, sur Josué, x, 12 : ואמר יוסף כספי ז"ל זאת המלחמה היתה בחצי הראשון מאייר או סיון אשר הלבנה תתחיל בראשית הלילה אחר שקיעת החמה והנה זאת המלחמה התחילה בגבעון כמו שכת' וגבעון ובית חורון בגבול בנימן ואילון בגבול דן ועזקה ומקדה בגבול יהודה. אבל על כל פנים מחויב מהספר הזה שאלו המקומות לא היו רחוקים מאד זה מזה עד כי כאשר התחילה המלחמת בבוקר אותו היום בגבעון ונגפו האמוריים ברחו דרך בית חורון עד עזקה ומקדה עד שנטו צללי ערב אותו היום וראה יהושע אותם פונים לברוח דרך עמק אילון הגביל יהוש' דרך בקשה מהאל שהוא הסבה לכל כי השמש יעמוד על האופק כל זמן עמדם הוך גבולי גבעון עד שיעתקו משם לרדוף אחרי אויביהם דרך גבולי עמק אילון בתחלת הלילה ויעמוד הירח על האופק כל זמן עמדם בעמק אילון. וספר הכתוב שהיה כן כאשר בקש שהשמש הספיקה להם על האופק כל זמן התעכבם בגבולות גבעון וכאשר שקעה השמש קם הירח והספיק להם כל זמן התעכבם בגבולות עמק אילון ואלו היו שתי הגבולות נכברות

« Joseph Caspi dit : Cette bataille eut lieu dans le premier quart du mois d'iyyar (avril), quand la lune luit « après le coucher du soleil; elle commença à Gibéon, « comme le dit le texte. Or Gibéon et Beth-Horon sont « situés en Benjamin, Élon en Dan, Azéca et Maqéda dans « Juda. Ces endroits n'étaient pas éloignés les uns des « autres, de sorte que la bataille s'étant engagée le matin « à Gibéon, les Amorrhéens battus s'enfuirent vers Beth-« Horon jusqu'à Azéca et Maqéda, et leur poursuite dura « jusqu'au soir du même jour. Josué, les voyant tourner « vers la vallée d'Ayalon, s'adressa à Dieu, qui est le prin-« cipe de toute chose, et lui demanda de laisser le soleil sur « l'horizon tout le temps qu'on resterait dans le pays de « Gibéon, pour pouvoir poursuivre les ennemis vers la « vallée d'Ayalon au commencement de la nuit; il demanda « aussi que la lune se maintînt à l'horizon tout le temps « qu'il se tiendrait dans cette vallée. Et la Bible dit qu'il « fut fait comme il l'avait demandé. »

Fol. 71b, sur I Samuel, III, 11, 12 : ואמר כספי ז"ל אמ' השם לשמואל הנה אנכי עושה דבר בישראל אשר כל שומעו תצלינה שתי אזניו פירוש זה כצדו והוא מה שסמך לזה ביום ההוא אקים אל עלי את כל אשר דברתי אל ביתו החל וכלה כעס השם על חפני ופנחס על יד איש האלהים ואיך נגזר עליתם כי ביום אחד ימותו שניהם שאלו היו ראשי הצבא במלחמה אשר נגפו ישראל בחטאם כי הם היו הכהנים הגדולים המנהיגים הארון ההולך במחנה והוא היה הראש ובנוסם והנגפם נשחתה המערכה כמו הענין בעכן כי היחיד ישוב כלל כשיהיה ראש המערכה או העם והעד צדקיהו

« Caspi dit : . . . . . Dieu s'irrita contre Hofni et Phinées « et exprima sa colère par la bouche de l'homme de Dieu ; « il fut décidé que tous les deux mourraient le même jour, car « tous les deux étaient des chefs de l'armée à titre de grands « prêtres ; et c'est par suite de leur péché que l'armée fut « battue, comme ce fut le cas pour Acan ; car le particulier « équivaut au général, quand il s'agit d'un chef d'armée, « comme nous le voyons par l'exemple de Sédécias. »

Fol. 114b, sur I Sam., XXI : אמר יוסף כספי ז"ל אמנם דוד בדברו עם אחימלך ואמר המלך צוני דבר ויאמר אלי איש אל ידע מאומה את הדבר אשר אני שולחך ואת הנערים יודעתי אל מקום פלוני אלמוני וכן כי היה דבר המלך נחוץ וכן ויהיו כלי הנערים קדש הנה אין הכרח שיהיה בזה כזב כי הוא לא אמר שכל זה היה עתה וכמה פעמים קרה לו כמו זה בשלוח שאול אותו וכמה פעמים הניח נעריו במקום ידוע ועוד א'ע'פ שיהיה זה כזב הנה לא היה בו אז (ms. או) חלק נבואי כלל כי אותו החלק הנבואי שהיה לו שחבר בו תהלים לא הגיע אליו עדין עד סוף ימיו. ואולם יעקב באמרו אנכי עשו בכרך הנה כחש אבל עדין לא הגיע למדרגת הנבואה עד היותו בדרך חרן וראה הסולם. ולכן אחרי שובו משם ואירע ענין שכם כתוב ויענו בני יעקב את שכם וחמור אביו במרמה וידברו ויצא יעקב מן הכלל. אמנם מה שאמר לעשו ואני אתנהלה לאטי עד אשר אבוא אל ארוני שעירה אפשר שבא אל גבול שעיר כי קצה גבול שעיר וקצה ארץ כנען קרובים כל שכן שאין זה הלשון מחייב שהוא יבא שעיר וזה מבואר :

« Caspi dit que David n'avait pas absolument menti à « Ahimelek, car il n'avait pas dit que ce dont il parlait était « arrivé en ce moment même. En effet, Saül l'a souvent en- « voyé avec ses jeunes gens à tel ou tel endroit. Et, même « s'il y a eu mensonge, il faudrait considérer que David « n'avait pas encore le don de prophétie, qui ne lui fut ac- « cordé qu'à la fin de ses jours quand il composa les « Psaumes. Il y eut certainement mensonge quand Jacob « dit : Je suis Ésaü ton premier-né ; mais Jacob non plus ne « fut doué de la prophétie que lorsqu'il vit l'échelle, en « allant à Haran. Pour l'affaire de Sichem et Hamor, Jacob « n'y est pas mêlé du tout, et ses fils seuls ont menti. « Après son retour d'Aram, quand il dit à son frère Ésaü « qu'il le suivra lentement à Seïr, il est possible qu'il y « soit allé, car ce pays n'est pas loin de Chanaan ; d'ailleurs « il ne résulte pas nécessairement du passage hébreu que « Jacob devait aller à Seïr. »

Ce traité forme le n° 5 de la liste A, le n° 10 de la liste B et le n° 11 de celle de M. Steinschneider.

VI. מצרף לכסף, « Fourneau pour l'argent ». C'était un commentaire analogue à ceux de Raschi et d'Ibn-Ezra, sans explications mystiques. Au commencement, Caspi expliquait le but de la Thora et des différentes parties de ce livre. C'est ce commentaire, et non le commentaire mystique, qui est cité par don Isaac Abravanel. Samuel Zarzah le mentionne également. Caspi parle de cet ouvrage dans son commentaire sur le Guide de Maimonide et dans son commentaire sur Job; il en parle aussi dans son dictionnaire, mais comme n'étant pas encore composé. Ce commentaire est perdu; il se trouve dans la liste A sous le n° 15, dans la liste B sous le n° 8, et dans celle de M. Steinschneider sous le n° 5. Tout ce que dit Wolf à propos de cet ouvrage est inexact.

Prov., XVII, 3.

Encyclopædie, art. Stein., p. 62, notes 31 et 32 a.

Wolf, Biblioth. hebr., p. 543.

VII. כפורי כסף[1], « Tasses d'argent ». La forme כפורה, donnée par M. Kirchheim, n'est pas employée dans les listes. Dans ce traité Caspi expose pourquoi il explique certains passages du Pentateuque autrement qu'Ibn-Ezra et Maimonide. Ce traité est également perdu; on le trouve dans la liste A et dans la liste B sous le n° 14, dans celle de M. Steinschneider sous le n° 6.

Kirchheim, Komm., p. VII; Zunz, Zur Geschichte, p. 390.

VIII. כסף סגים, « Argent de scories ». Ce traité est mentionné, dans le commentaire sur les Lamentations (V, 6), comme contenant des questions et des réponses relatives aux contradictions apparentes qu'on rencontre en lisant le Pentateuque et les Prophètes. Dans la préface de la liste imprimée, Caspi dit que ces questions sont au nombre de cent dix. Ce traité ne se trouve dans aucune des rédactions de la liste de l'auteur. Il forme le n° 27 de celle de M. Steinschneider.

Prov., XXIV, 23.

Voir ci-dessous, p. 516.

Voir ci-dessous, p. 535, note 3.

IX. צרור הכסף, « Faisceau d'argent ». C'est un abrégé de lo-

[1] Il faut prononcer *Keforé*, comme dans Esdras, I, 10.

gique. Ce traité est mentionné dans les listes de l'auteur, sous le titre de קיצור הגיון; dans l'introduction que nous traduisons plus loin, il porte le titre de קצור קטן במלאכת ההגיון. Caspi le composa pour son fils cadet Salomon. Les manuscrits de cet ouvrage ne sont pas rares; on en trouve un à Paris, n° 986, avec la suscription suivante : ספר ההגיון בקצור לחכם אבונפוש דלאגליטרא ז"ל, « Livre de logique en abrégé du savant Bonafous « de La Glitera (Largentière) ». C'est d'après ce manuscrit que M. Dukes a publié la préface; en voici la traduction :

Voir ci-dessus, p. 478.

Der Orient, 1847, fol. 328.

« Ibn-Caspi dit : Ayant vu combien on connaît peu les « intelligibles (מושכלות), par la raison que la vie est courte et « que les occupations ordinaires empêchent d'y consacrer « beaucoup de temps, je me suis décidé à rédiger pour mon « fils Salomon un compendium de logique. Il est vrai que de « semblables traités ont été composés par Abou-Naçr (Al-Fa- « rabi) et par Ibn-Roschd (Averroës); mais mon livre sera « plus complet et plus simple pour l'usage de notre généra- « tion, car je n'y ai mis que les notions les plus indispen- « sables. Puisque la connaissance de la Bible est le but de « tout homme, et que sans la logique on ne peut acquérir « cette connaissance, je dis que cette science est absolument « nécessaire. C'est pourquoi j'ai rédigé ce compendium, où « l'on trouvera les règles de logique utiles pour étudier la « Bible. Avec ce traité, joint au traité de grammaire intitulé « Chaînes d'argent et au traité lexicographique intitulé Chaî- « nettes d'argent, que je me propose de composer, chacun « pourra se guider dans les études bibliques. Dans mon traité « de logique, j'ai inséré l'essentiel de ce que contiennent les « traités d'Al-Farabi et d'Averroës; il serait donc inutile de « les étudier. Je ne dis pas cela par vanité, mais pour expri- « mer la vérité. C'est pourquoi j'ai donné le titre de Faisceau « d'argent à mon ouvrage. J'y ai omis les Topiques, la Rhé- « torique et la Poétique, qui n'ont aucune utilité pour mieux « comprendre la Bible. »

Caspi explique ensuite, en son style un peu prolixe, la défense qu'on trouve dans la Mischna et à cause de laquelle on voudrait empêcher la jeunesse d'étudier la logique. Il dit

que le mot הגיון, dans ce passage, est synonyme de שיחה, « bavardage », et qu'il s'applique à l'étude de choses fausses, aux histoires sur les démons et les *mascas* (משקאש) « sorcières ». Platon, dans sa République, défend également d'occuper les enfants des bavardages, de logique (*sic*) et de contes. La même opinion est exprimée par Maimonide, dans son commentaire sur *Aboth*. C'est pourquoi Caspi recommande à son fils d'étudier la logique dans le livre de Maimonide d'abord et ensuite dans son compendium. Caspi commence donc son ouvrage par l'Isagoge de Porphyre et finit par la Sophistique; ce qui suffit, d'après lui, pour l'explication de la Bible. Caspi s'est probablement servi de la traduction de Jacob Anatoli; à notre connaissance, il n'a rien traduit de l'arabe, quoiqu'il eût quelques notions de cette langue. Le chapitre de notre auteur sur les définitions, qu'on trouve dans le manuscrit 1268, 3, d'Oxford, n'est autre, comme Caspi le dit lui-même, qu'un extrait de la paraphrase d'Averroës.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 586.

Steinschneider, Encycl., p. 71; Uebersetz., p. 94.

Le traité dont nous parlons ne figure pas dans les listes de Caspi; mais il est mentionné dans la préface. Il figure au n° 26 de M. Steinschneider, chez qui se trouve également la liste des manuscrits de différentes bibliothèques qui renferment l'ouvrage en question.

X. רתוקות כסף, « Chaînettes d'argent », ou פרקי יוסף, « Chapitres de Joseph ». Ce traité de grammaire existe seulement dans la bibliothèque Angélique à Rome; il y est suivi du dictionnaire. Le manuscrit fut copié en caractères rabbiniques espagnols et pourvu de points-voyelles par Alonso de Zamora, à Alcala de Hénarès; il fut achevé le 23 juillet 1519. Dans une courte préface, Caspi dit que son intention est de donner des généralités qui serviront de base à l'étude de la langue sainte. Ce traité se rattache à son compendium de logique. Avec ce traité et le dictionnaire qu'il se propose d'écrire, chacun pourra se perfectionner dans la connaissance de l'hébreu, surtout en ce qui concerne les chapitres de la création et du char céleste, qui forment la partie principale de l'Écriture sainte. Ce traité est une espèce

Catal. Angel., n° 21.

d'introduction au dictionnaire. Ici les particularités seront expliquées, comme dans le dictionnaire les généralités, méthode que le philosophe (Averroës) expose au commencement du traité sur la Physique. Caspi renverra toujours pour les racines au dictionnaire. Il donnera d'abord une espèce d'index pour les soixante-treize chapitres du livre, et l'explication suivra pour chacun d'eux; car il vaut mieux, dit Caspi, que je fasse le commentaire moi-même que si un autre le faisait, comme il est arrivé pour les chapitres d'Hippocrate, dont le commentaire a été fait par Galien. Caspi renvoie, dans le courant de ce travail, à son traité de logique, pour ce qui concerne les dix catégories.

Nous ne pouvons reproduire même en résumé les soixante-treize chapitres; nous nous bornerons à mentionner les plus intéressants. Dans le premier chapitre, Caspi s'occupe des vingt-deux lettres, qui sont classées d'après les organes par lesquels on les prononce; il cite ici la grammaire d'Ibn-Djanâh. Les lettres sont appelées אות « signe », en provençal *senhal* (שניאל), parce que chaque lettre représente un objet. Les chrétiens n'ont pas ces noms, ils disent *a b c*. Ainsi *alef* veut dire « apprendre » pour faire un *beth*, « une maison ». *Guimel* veut dire « fruit mûr » (Isaïe, XVIII, 5); car, quand on a une maison, on prend une femme, qui est impliquée dans le mot *he* = elle (הא = היא). La femme a besoin d'être gardée par un *daleth*, « une porte »; c'est surtout, dit Caspi, nécessaire dans notre pays, où, en effet, on observe rigoureusement cette habitude. Viennent ensuite des objets pour la maison, savoir : *vaw*, « un crochet », *zain*, « des outils », *heth*, « une casserole », *teth*, « un balai », *yod*, « des manches », *kaf*, « des cuillers », etc.

Dans le commentaire sur le troisième chapitre, Caspi est en opposition avec Ibn-Djanâh et Ibn-Ezra; il ajoute que, s'il avait le temps, il composerait un dictionnaire des mots hébreux qu'on trouve dans la Mischna et le Talmud; en tout cas, il donnera dans le dictionnaire les sept conjugaisons des verbes et toutes les formes des substantifs, même celles qu'on ne trouve pas dans les textes. Par là, dit Caspi, la

langue sacrée gagnera beaucoup. Il fait des vœux pour qu'on puisse la restituer entièrement. Dans le quarante et unième chapitre, Caspi renvoie à son article sur la racine אבב; on voit donc qu'il commença le dictionnaire avant d'avoir achevé l'introduction. Dans les chapitres XLII-XLIV, Caspi soutient que les *matres lectionis*, ainsi que les accents toniques, proviennent de Moïse, et que ces derniers doivent être pris en considération, si l'on veut comprendre avec certitude les versets. Caspi donne comme exemple le premier verset du Pentateuque, qu'Ibn-Ezra et Saadiah (ponctüé dans ce manuscrit סְעַדְיָה) traduisent « au commencement de ce que « créa . . . ». « Dieu nous garde de cette traduction ! dit-il; dans « l'intention de Moïse, les deux mots בראשית ברא sont séparés « par l'accent disjonctif *tifcha*, et les hommes de la grande « synagogue, qui savaient ce que Moïse avait voulu dire, s'y « sont conformés, ainsi qu'Onkelos, qui avait compris le « passage comme eux. » Nous laisserons de côté les autres exemples que donne Caspi. Dans le chapitre XLVIII, il renvoie pour l'explication de שילה (Gen., XLIX, 10) « à l'endroit où « cette explication est à sa place ». Est-ce dans le commentaire [littéral] du Pentateuque? Dans le livre du Mystère il n'en est pas fait mention.

Voir ci-dessous, p. 530.

Notre traité porte le n° 17 dans la liste A, le n° 3 dans la liste B de l'auteur, et le n° 17 dans celle de M. Steinschneider.

XI. שלחן כסף, « Table d'argent ». On en trouve un manuscrit à la bibliothèque de l'Université de Turin, n° 197 du nouveau catalogue. B. de Rossi en a donné quelques extraits dans son livre intitulé : *De præcipuis causis et momentis neglectæ a nonnullis hebraicarum litterarum disciplinæ disquisitio elenchtica.* Turin, 1769, in-4°. Nous ferons la description de la Table d'argent d'après le manuscrit même de l'Université de Turin.

Peyron, p. 209.

Caspi dit qu'il a l'intention de prouver, dans sa dissertation, combien il vaut mieux lire l'Écriture sainte en hébreu, dans la langue originale, que de la lire dans une

traduction, soit latine (נצרים), soit arabe (ישמעאלים). Je mentionnerai d'abord, dit Caspi, quatorze cas d'accents disjonctifs, employés dans le texte hébreu contrairement à l'usage pour certaines raisons; les traducteurs les ont négligés, et leur traduction devient par conséquent fautive. Caspi ajoute : « Une fois un évêque (הגמון) honoré de notre pays, « qui était versé dans l'Écriture sainte, me demanda : Pour- « quoi voulez-vous que les rois, les papes et les évêques « rendent hommage à vos rouleaux du Pentateuque, à leur « rentrée dans une ville, comme nous faisons avec la croix ? Il « est vrai que nous avons en vénération le Pentateuque et les « autres écrits bibliques; mais nous les possédons en notre « langue, et, si nos rois et nos grands désirent qu'on aille à « leur rencontre avec ces livres, nous pouvons le faire avec « les volumes que nous possédons. Quelle supériorité le texte « hébreu a-t-il sur la version latine, puisque le sens reste « le même ? — Je lui répondis : Il y a certainement une su- « périorité du côté du texte hébreu de la Bible, surtout en ce « qui est du Pentateuque. D'abord l'écriture et la langue ori- « ginales sont celles de Dieu. Il est connu que, si un roi nous « donnait une lettre de privilège appelée וידימוש (*vidimus*), « l'original aurait plus de valeur qu'une traduction; en effet, « l'original seul compterait, car la signature du roi s'y trouve « Puis une traduction ne peut jamais reproduire complète- « ment l'original. Toutes les nations reconnaissent que l'Écri- « ture sainte a été écrite en hébreu, et par conséquent la « beauté et la sainteté que les livres possèdent en hébreu « n'ont pas leur équivalent dans une traduction. »

De Rossi, op. cit., p. 62.

« A présent, dit encore Caspi, je donnerai quelques « exemples de l'imperfection d'une traduction de l'Écriture « sainte. Le traducteur des chrétiens rend le premier verset « de la Genèse par les mots suivants : *In principio creavit Deus* « *celos et terram* (אנפרסיפיו קריאוש (l. קריאויט) ריאוש צילוס אית טראם). « Ces cinq mots semblent correspondre exactement aux cinq « mots hébreux, qui sont : בראשית ברא אלהים את השמים ואת הארץ « (Caspi ne considère pas les mots את et ואת comme des mots « séparés); mais il n'en est pas ainsi. Le mot בראשית signifie

De Rossi, op. cit., p. 64.

« en hébreu l'éternité du temps et de la cause, et ce mot « générique a été choisi expressément par Dieu pour que « le peuple le comprît dans un sens et que les individus « intelligents le comprissent dans un autre; mais tous doivent « y reconnaître une création *ex nihilo*. *In principio* n'a pas « ce double sens dans la langue des chrétiens; ce mot im« plique le sens d'éternité relativement au temps ou à la « création, mais non les deux sens à la fois. *Deus* est un nom « général pour Dieu, tandis qu'en hébreu on se sert de diffé« rents noms. »

Nous verrons que le titre de Table d'argent est donné dans la liste B au commentaire de Caspi sur Job. Par le passage suivant qu'on trouve dans le commentaire d'Abraham, fils de Salomon, sur Zacharie, on verra que la liste A est sur ce point plus correcte : קאל ר׳ יוסף בן כספי ז״ל פי שלחן הכסף יש בספר זכריה הפסקה מבוארת והוא אמרו והיה אם שמוע תשמעון בקול יי׳ אלהיכם ויהי בשנת ארבע לדריוש המלך הנה מפסיק בין והיה אם שמוע תשמעון בקול יי׳ אלהיכם ובין בשנת ארבע עשרה לדריוש ועשה בזה ריוח וסוף פיסוק בנקודות. וזאת ההפסקה מובנת לכל אדם כי והיה מוסב ודבק עם מה שלפניו והענין בזה כי למעלה זכר הבנין מלכות זרובבל והבית ושלום הכהן ולכן אמר ואולם יהיה זה ויתקיים זה. אם שמוע תשמעו לקול יי׳ אלהיכם ואם אין לא יהיה. ולכן אחר זה ויהי בשנת ארבע לדריוש הוא התחלת ספור ענינים אחרים כמו שביאר : « Ibn Caspi dit : Il y « a en Zacharie une division établie par l'accent (סוף פסוק) « entre les versets VI, 15 et VII, 1. Cette division montre que « le chapitre VI se rapporte à Zorobabel et à la construction « du temple, qui s'accompliront si on obéit à Dieu, tandis que « VII, 1, commence une autre histoire. » Ce passage se retrouve en effet dans le manuscrit de Turin. Au contraire, dans le commentaire sur Job, il n'est pas question de l'importance des accents pour l'intelligence de la Bible. Nous trouverons plus loin d'autres exemples qui démontrent que la liste du manuscrit de Parme, que nous donnerons, est plus authentique que celle du manuscrit de Munich.

Voir ci-dessous, p. 509, n° XV.
Ms. d'Oxford, n° 2488 c, f. 305 *l*

Examinons maintenant le contenu de la Table d'argent. Le livre est divisé en chapitres appelés רגל. Le premier chapitre expose comment on peut distinguer le faux prophète du vrai. Caspi, en ce chapitre, suit complètement Maimo-

Wolf, Biblioth. hebr., IV, p. 855.

nide. Le deuxième chapitre traite la question de savoir si on peut croire au faux prophète, quand il dit des choses contraires à la Loi. Ici, comme souvent ailleurs, Caspi insiste sur ce point que ses prédécesseurs ne connaissaient pas la logique. Il renvoie à un commentaire sur le Pentateuque, qui n'est pas le livre du Mystère. Ce commentaire semble perdu ; mais nous en trouvons un passage cité dans le commentaire arabe sur les Prophètes par Abraham fils de Salomon, (manuscrit d'Oxford 2488[a], fol. 36[b]) : ואמר ר׳ יוסף בן כספי ז״ל בפירוש ויהי אחר הדברים האלה והאלהים נסה את אברהם התנצל הכתוב כי צוהו יתברך לעשות זה כי זה דרך נסיון לבד וחלילה שיצוה זה על מנת לקיים והכונה בזה לשרש ולעקר ולרפאות מלבות העם ההוא החולי הנאמן שהיה להם כי המהרהרין מן המהררין יעשו עולות מבניהם ועוד שא׳ע׳פ שעל צד האונס התיר להן נותן התורה לעשות כן לײ׳ אלהינו משאר בהמה וחיה חלילה שיעשו כן ממין החי המדבר ואף לא ההעברה באש ולכן לא הפליג בזה שלא זכר שימת אש ואם כהן גדול היה עושה זה: « Joseph ibn-Caspi dit dans le commentaire sur Genèse, « XXII, 1 : « Le texte justifie Dieu d'avoir commandé à « Abraham de sacrifier son fils, car ce n'était qu'une tentation, cela ne signifie nullement que Dieu ait voulu l'exécu« tion. C'était dit surtout pour déraciner la vraie maladie « des païens, qui était de sacrifier un de leurs enfants. Cette « barbarie a été remplacée par les sacrifices d'animaux, mais « jamais Dieu n'aurait permis de faire un sacrifice humain, « ni de faire passer un enfant par les flammes; c'est pourquoi « le feu n'est même pas mentionné en ce passage, quoique « le grand prêtre se servît de feu. »

Le troisième chapitre traite des miracles et des signes donnés par les prophètes. Caspi les divise en deux classes, savoir : 1° les signes tirés du passé pour l'avenir ou pour le présent, comme ceux donnés par Moïse et Josué à Israël et par Isaïe à Ézéchias; 2° des signes tirés de l'avenir et se rapportant à des événements passés, comme ceux d'Isaïe relatifs à Sennachérib. Caspi ajoute que les prophètes n'emploient ni la méthode du vulgaire, ni celle des philosophes; en effet la prophétie est supérieure à la philosophie, et il y a des qualités chez les prophètes qu'on ne trouve pas chez les philosophes.

Le quatrième chapitre expose quels sont les miracles surnaturels et quels sont ceux qu'on peut mettre dans la catégorie du possible. « Je n'expliquerai pas tout ici, dit « Caspi, car je laisse cette tâche à des gens plus forts que « moi; mais je donnerai un court aperçu de l'ensemble. « Loin de moi de soutenir que je sache quelque chose de « plus que d'autres en cette matière; c'est pourquoi je me « bornerai à reproduire les paroles de Maimonide. » M. Steinschneider s'étonne de ce que De Rossi, qui a fait avec tant de soin la bibliographie des controverses religieuses chez les juifs, ait omis notre traité. La raison en est simple : c'est que ce traité n'a aucun caractère de controverse antichrétienne, comme on a pu s'en convaincre par notre analyse succincte.

Encycl., p. 65.

Notre traité est le n° 6 dans la liste A, 13 dans la liste B; il est noté 14 B dans celle de M. Steinschneider.

XII. טירת כסף, « Palais d'argent », ou ספר הסוד, « Livre du « mystère ». Cet ouvrage commence par les mots אמר יוסף סוד יי׳ ליראיו, comme le commentaire B sur le commentaire d'Abraham Ibn-Ezra relatif au Pentateuque; c'est pourquoi les deux ouvrages ont été confondus dans quelques catalogues de manuscrits hébreux. Ainsi, c'est bien notre ouvrage que renferment les deux manuscrits 36 et 46 du Vatican, tandis qu'Assemani a cru y voir le commentaire sur Ibn-Ezra. Trois autres manuscrits du טירת כסף sont connus à présent : 1° dans la bibliothèque Casanate à Rome, n° H, IV, 7; 2° à l'Ambrosienne de Milan, n° 134, P, in-fol.; 3° dans la bibliothèque de M. Halberstam, à présent à la Bodléienne, marqué *Hebr. e.* 16.

Voir ci-dessus, p. 484.

Assémani, p. 27 et 38.

Catal. Rabbinowitz, 1884, n° 122, et Steinschneider, Catal. Bodl., col. 1449.

Caspi dit, dans une courte préface, qu'il va expliquer les mystères du Pentateuque, ce que les rabbins ont appelé סתרי תורה, « les mystères de la Loi ». Il ajoute que peut-être il sera également question des mystères que renferment les Prophètes; mais ce ne sera qu'accidentellement, car il se propose de faire là-dessus un ouvrage spécial. Le livre se compose de deux parties : 1° les généralités, 2° les spécialités.

IMPRIMERIE NATIONALE.

La première partie est divisée en trente chapitres; dans le quatorzième, nous apprenons que notre auteur, se rendant de Largentière en Égypte, à l'âge de trente-cinq[1] ans, s'arrêta au Caire pour visiter la Médrésé du fameux Maimonide (lisez המורה pour המנרה), dans l'espoir d'apprendre de la bouche de ses arrière-petits-enfants, réputés savants, les explications mystiques que donnait Maimonide. Son attente fut déçue, car la famille de Maimonide n'était pas ce qu'il avait cru. Cependant, grâce à un séjour prolongé dans le pays, il parvint à comprendre certaines expressions bibliques qui se rattachent aux coutumes de l'Orient. Deux ans après, à l'âge de trente-sept ans, il acheva la première partie de son ouvrage, le jour de la veille de la Pentecôte de l'année [50]77 = 7 mai 1317. Il était alors dans son pays natal, à Arles, la grande ville de l'époque aux yeux des juifs.

Perles, Sendschreiben, p. XIV; Jahrb. de Br., IX, p. 75, note.

Nous avons vu que le Livre du mystère fut critiqué dès 1318, un an à peine après qu'il avait paru, par divers savants et notamment par le fameux Calonymos ben-Calonymos. Cet ouvrage méritait-il le bruit qu'il excita? Nous en doutons; Caspi était plus bavard que profond; de plus, il se montre très vaniteux, quand il dit à plusieurs reprises qu'il veut être original et qu'il n'est pas né pour répéter ce que les autres ont dit. Au commencement du premier chapitre, il s'exprime ainsi : « Sache que les questions que « notre ouvrage renfermera ne se rapporteront pas aux « sujets faciles traités par Ibn-Djannah, Ibn-Qamhi et très « souvent par Ibn-Ezra, mais que tout ce qu'on y trouvera « sera matière profonde et grave, dont la base se trouve « dans les livres de philosophie. Il est vrai que de plus sa- « vants que moi auraient dû s'en occuper; mais puisqu'ils « ne l'ont pas fait, ce n'est pas une raison pour ne pas publier « ce qui me semble important. Quiconque lira cet ouvrage « et le comprendra en reconnaîtra la profondeur et verra « si j'ai réussi. » Nous ne trouverons pas un tel langage chez

Voir ci-dessus, p. 441, n° 1.

[1] Le nombre 31 (Archives des missions, 3e série, t. I, p. 559) est une faute.

maître Léon de Bagnols, et nous n'avons rencontré rien de semblable chez En Bonet de Béziers, qui auraient eu plutôt que Caspi le droit de se vanter.

La doctrine de Caspi, en effet, n'a rien de bien neuf. La Loi se compose de deux matières (סוג), la narration et les préceptes. Moïse ayant atteint le degré de la perfection, Dieu lui a donné la Loi, qui est essentiellement parfaite, et il faut croire que cette loi nous vient de Dieu. Dans le deuxième chapitre, l'auteur explique pourquoi il sera bref dans ses éclaircissements. Du troisième chapitre au septième, Caspi parle des préceptes que Maimonide n'a pas expliqués. Du huitième au dixième, il insiste sur ce point que la loi ne peut être comprise sans la connaissance de la grammaire et de la logique. Le onzième chapitre montre qu'on ne doit pas prendre pour un miracle toute chose qui n'est pas reconnue au premier moment comme naturelle. Le douzième chapitre dit que la Loi est la perfection intellectuelle. Dans le treizième, Caspi veut prouver qu'il n'était pas nécessaire de mentionner spécialement dans la Loi la promesse de rétribution dans le monde à venir, cette promesse étant le postulat même de la prophétie. Les chapitres XIV à XVI ont pour but d'expliquer certains passages bibliques par les différentes coutumes des pays. Les chapitres XVII à XXI se rapportent à la prophétie; Caspi y corrige souvent Maimonide. Les chapitres XXII à XXV font voir comment la richesse est diversement employée par le sage et par le fou. Le vingt-sixième chapitre montre que la Bible contient d'excellentes leçons, nonobstant quelques passages qui, en apparence, semblent contraires à nos idées. Le vingt-septième chapitre dit que Moïse raconte également les événements heureux et malheureux auxquels il a pris part. Le vingt-huitième chapitre a pour sujet les bénédictions et les malédictions. Le vingt-neuvième parle des miracles, et le trentième des épreuves.

Dans la seconde moitié du livre, après avoir donné sept règles générales, qu'il appelle les sept préceptes de Noé,

Caspi continue ses explications sur le Pentateuque, en s'appuyant sur la troisième partie du Guide de Maimonide. Cette partie contient huit chapitres : le premier va de la création à Noé; le second, de Noé à Abraham. Ici nous lisons ce qui suit : « L'auteur, qui cache son mystère « (המסתיר סודו), se gardera bien de répéter ce qu'il a dit « une fois; ce serait une folie sans égale; je t'ai déjà dit « que je ne suis pas de ceux qui se lèvent de bonne heure « pour prier comme des fous, car il est assez temps pour cela « à midi. » Nous avouons ne pas comprendre l'allusion. Disons seulement que Caspi se répète trop souvent dans ses ouvrages; il se cite continuellement. Le troisième chapitre va d'Abraham à Isaac; le quatrième, d'Isaac à la mort de Jacob et de ses fils; le cinquième, du commencement de la servitude en Égypte à l'achèvement du tabernacle; le sixième traite du Lévitique, en quelques lignes seulement; le septième, du livre des Nombres et le huitième du Deutéronome. Ces deux derniers chapitres sont très courts.

Sendschreiben, p. VI.

Calonymos, dans sa lettre à Caspi, répond presque chapitre par chapitre au Livre du mystère; M. Perles a indiqué, dans sa préface à l'édition de la lettre de Calonymos, la correspondance des deux textes. Calonymos, comme nous l'avons vu, n'est nullement content des travaux de Caspi. Le Guide de Maimonide, sur lequel il s'appuie beaucoup, devient méconnaissable chez lui. Caspi, s'il fallait en croire son critique, tenait surtout à briller; poussé par cette manie, il lançait autant de livres qu'il pouvait dans le monde, sans prendre garde aux obscurités et aux contresens qu'ils renfermaient. Avec son impatience d'écrire, il lui arrivait parfois de déraisonner.

Voir ci-dessus, p. [illegible] et suiv.

Le chapitre intitulé סוד הערכים, « Mystère des estimations », qui se trouve dans le manuscrit de Cambridge, n° 47, à en juger par le style et le contenu, n'est pas de notre auteur, bien que le copiste le lui attribue. (*Catal.*, p. 133.)

Notre traité se trouve, dans les deux listes et dans celle de M. Steinschneider, sous le n° 1.

XIII. ארני כסף, « Soubassements d'argent ». Ce traité for-

mait la seconde partie du Livre du mystère; il comprenait l'explication des livres autres que le Pentateuque. L'auteur l'appelle aussi ס' המשל, « livre de similitude », parce qu'il doit servir de guide pour l'application de la méthode logique à d'autres passages. Il fut composé vingt ans avant la liste, c'est-à-dire en 1311 (d'après B). Ce traité, maintenant perdu, n'est mentionné par Caspi que dans l'épilogue du commentaire sur l'Ecclésiaste, à moins de croire que quelques passages cités plus haut sont tirés de ce traité plutôt que des commentaires sur les livres bibliques auxquels ils se rapportent.

Voir ci-dessous, p. 536, note 7.
Voir ci-dessous, p. 518.
Voir ci-dessus, p. 494 et suiv.

Ce traité se trouve au n° 2 dans les deux listes de l'auteur et dans celle de M. Steinschneider.

XIV. מורקי כסף, « Bassins d'argent » (tel est le vrai titre, et non מורק, comme porte B), par allusion au passage biblique, Nombres, VII, 84. Cet ouvrage a pour but d'expliquer les pages relatives à la création et d'en montrer la tendance. Dans A, Caspi se vante encore d'avoir trouvé de nouvelles explications. Aucune bibliothèque, à notre connaissance, ne possède cet ouvrage.

Ce traité est le n° 7 dans les deux listes et dans la liste de M. Steinschneider.

XV. מְזַמְּרוֹת כסף, « Faucilles d'argent », commentaire sur Job, intitulé, dans B, 14, שלחן כסף, « Table d'argent ». Le premier titre indique, dans B, 12, un commentaire sur les Psaumes (lisez מְזַמְּרוֹת). D'après B, 14, Caspi dit ce qui suit : « Dans ce traité, j'ai expliqué le livre de Job d'une manière « merveilleuse, quoique parfois autrement que Maimonide. » Voici la traduction libre de la préface, d'après le manuscrit unique de Munich, n° 265.

Voir ci-dessous, p. 537.

« Joseph ibn-Caspi dit : Après avoir loué Dieu, je m'excuse « d'être obligé de critiquer les commentateurs qui m'ont pré- « cédé, comme je l'ai toujours fait en tête de mes autres « livres, savoir le *Sépher has-Sod* et le *Sépher ham-Maçreph*. « Le seul reproche qu'on pourrait me faire, c'est de n'avoir

Voir ci-dessus, p. 505.
Voir ci-dessus, p. 497.

« pas compris leurs explications. Après cela je dirai que le « savant accompli R. Moïse [Maimonide] a établi, dans le dix-« septième chapitre de la troisième partie de son Guide, les « différentes opinions qui partagent les hommes; il a men-« tionné celles d'Aristote, des sectes ascharites et motazélites, « plus l'opinion de notre Thora. »

Caspi donne ces opinions en abrégé, puis expose ses propres explications, qui sont tantôt en accord, tantôt en désaccord avec Maimonide. Voici ce que notre auteur pense du livre de Job. Job a certainement existé, et il était, comme le texte le dit, intègre, juste, craignant Dieu. Ses trois amis se fâchèrent contre lui, parce qu'il prétendait que Dieu avait commis une injustice en lui imposant de telles souffrances. Tous les trois croyaient à la justice qui punit; Élihou est plus indulgent; car il sait qu'on ne peut prétendre à la vertu suprême comme celle de Moïse que par l'observation des 613 commandements. On voit que Caspi s'attache à la lettre du texte et toujours dans le sens orthodoxe. Après une longue introduction, dans laquelle il cite et discute les opinions mentionnées, il donne un court commentaire du texte (fol. 53 à 58).

Fol. 58 *b*. Ce commentaire est suivi d'un abrégé, intitulé קצור פירוש איוב, « Commentaire abrégé sur Job ». Caspi commence par faire douze objections à l'opinion de Maimonide et ajoute la sienne, qu'il a déjà développée dans son grand commentaire. Nous mentionnons, à titre de curiosité, le passage suivant qui se trouve vers la fin. A propos du passage « et on ne trou-« vait pas d'aussi belles femmes que les filles de Job » (XLII, 15), Caspi dit que « c'est le plus grand éloge que nous puis-« sions donner en général à une femme, et c'est en cela que « consiste son bonheur. Tout homme distingué devrait porter « là-dessus son attention et se marier avec une femme dis-« tinguée, puisque Dieu a voulu qu'on se marie, et quoique « moi-même je n'aie pas observé cette règle » : וזה השבח הוא המעולה שנוכל להלל האשה ברוב והיא הצלחתה וכל אדם נבחר יתן עיניו בזה רצונו להזדווג עם הנשים הנבחרות אחר שהאל יסד שיזדווג עמהן ואם אני לא נסיתי באלה

De l'épilogue qui suit (si toutefois Caspi l'a écrit, ce à

quoi rien ne s'oppose), il est permis de conclure que notre auteur avait plusieurs enfants et qu'il était riche. Nous en donnerons un morceau : האלהים יזכנו לראות מטובות העולם הזה משלום הגוף ומן העשר והקניינים ויתר הדברים הנכונים מה שנספיק לנו ולבנינו להשלים כוונתינו בחיינו לעשות לעמינו ולהושיב בנינו ובנותינו בין נגידים גדולי היחס יחידים בממון עשירים מסתפקים ובמעלות שומרי דת וחקים ודברים עתיקים עד שנזכה אנחנו וזרענו אחרי מותינו לטובות העולם הבא ונכנס במחיצתן של צדיקים אמן אמן תם « Que Dieu nous accorde de jouir des biens terrestres et « d'autres bonnes choses, afin que nous puissions placer nos « fils et filles parmi les nobles et les riches, ainsi que parmi « les savants! etc. »

Ce traité se trouve sous le n° 14 A dans l'énumération de M. Steinschneider.

XVI. מנורת כסף, « Flambeau d'argent ». Ce traité commence, dans le manuscrit de Munich, par les quatre hémistiches suivants, contenant le titre de l'ouvrage, le nom de l'auteur et le mot כסף qu'on trouve, *mutatis mutandis*, en tête de plusieurs autres traités de Caspi :

ואחל לכתוב ספר מנורת כסף   בעזרת נותנ כצאן יוסף
לנליו מהרה ירו שנית יוסף   ונאל בחנם ולא בכסף

Le livre est divisé en quatre parties, renfermant un commentaire sur le Char de Dieu. Le nombre quatre, dit Caspi, répond aux quatre chevaux par lesquels un attelage devient complet. Les quatre parties traitent : 1° des passages qu'on trouve dans le Pentateuque, livre révélé et digne de foi, concernant soit la création du monde, soit l'ordre du monde; peu importe que le saint livre contredise Platon et Aristote; Dieu n'a rien de commun avec ces deux philosophes; 2° des passages qu'on trouve sur le même sujet dans Isaïe; 3° dans Ézéchiel; 4° dans Zacharie. Caspi écrivit ce traité à l'intention de son fils Salomon, afin de l'initier à la théologie, qu'il devra étudier une fois arrivé à l'âge prescrit par le Talmud pour entrer dans le paradis (choses mystérieuses, enseignements réservés). Dans le prologue,

intitulé מפתחות, « les clefs », Caspi dit : « Je sais que beaucoup « de juifs d'une éducation inférieure me blâmeront pour « avoir transgressé la recommandation que les sages ont « faite de ne pas s'occuper de ces mystères. Ils me re- « procheront même d'avoir violé l'engagement [pris dans le « Livre du mystère], en écrivant des commentaires sur le « Guide des Égarés. Hélas! ces gens d'un esprit pauvre s'oc- « cupent de ma vie et ne pensent pas à la leur, qui est vide « de la science appelée la connaissance des fondements de « la Thora. Ne sont-ils pas eux-mêmes des incrédules, s'ils « ne s'occupent pas des cinq premiers préceptes mentionnés « par Maimonide et que les sages appellent *Pardès?* Ils me « font ces reproches parce qu'ils m'aiment, disent-ils, et « qu'ils craignent que je ne transgresse les obligations et « mon serment. Mais s'ils savaient que j'ai gagné dix pièces « d'or et que je veux les leur donner, ils diraient qu'il n'y a « pas d'homme sur la terre plus juste que moi. Je déclare « publiquement devant Dieu que je ne commets aucun pé- « ché par la publication de cet écrit, et cela pour plusieurs « raisons : 1° je n'écris ce traité que pour mon fils, afin qu'il « l'étudie à l'âge prescrit par les sages; 2° je ne révèle rien « que la vérité, n'ayant jamais reçu la tradition d'aucun « mystère, ni oralement, ni par des livres; je jure que je « n'ai jamais demandé à personne de m'en communiquer « un seul; 3° celui qui a permis à Maimonide d'expliquer « certains mystères, comme il le dit dans la préface de son « troisième volume du Guide, me permet également d'en « expliquer d'autres; 4° je ne fais que m'occuper des paroles « des philosophes (Aristote et ses collègues) relatives aux « trois mondes; c'est ce que nous appelons l'histoire du « Char. Leurs livres cependant sont répandus partout, « quoique malheureusement ils soient peu connus de notre « nation. »

Voir ci-dessus, p. 505.

Avant d'attaquer la question du monde supérieur (il a été parlé des deux autres mondes dans le livre intitulé מזרק כסף), Caspi traitera des différents noms de Dieu qu'on trouve dans la Genèse, à savoir de Jahvé, d'Élohim et des

Voir ci-dessus, p. 509.
Voir ci-dessus, p. 442.

deux réunis. Pour entrer dans cette question, Caspi écrit une préface, intitulée נר אלהים, « lampe de Dieu », dans laquelle il expose les théories sur l'être d'après Aristote et les commentateurs Averroës, Alexandre [d'Aphrodise], Avicenne, Ptolémée (בלטמיוס) et d'autres qui ont pillé Aristote. Dans le courant de ces explications, où il est dit qu'Élohim, d'après Moïse, a créé le ciel, la terre, le monde des intelligences, et qu'en général Dieu est l'auteur et le créateur des intelligences des planètes, des éléments et de tout ce qui en est composé, on lit le passage suivant, reproduit par M. Kirchheim, d'après un manuscrit incorrect. Voici le texte d'après le manuscrit d'Oxford n° 1631 du nouveau catalogue [1], fol. 12a : ולא אשא פנים לזקן מעמנו בעל שער וזקן וסתר פנים ומתעטף במעיל החסידות עם עצמת העינים והכפה אל הארץ וההרכנות לראשו אל צד כתפו וכל מחשבותיו אם העולם מחודש אם קדמון. « Je n'épargnerai pas « un vieillard de notre nation, qui s'enveloppe du manteau de « la piété, clignant des yeux, regardant à terre, penchant la « tête sur son épaule, et dont toutes les pensées se réduisent à « se demander si le monde est créé *ex nihilo* ou s'il est éternel. » Cette tirade vise très probablement Lévi ben-Abraham, qui, semble-t-il, avait offensé Caspi par une réponse à son Livre du mystère. Plus loin, Caspi s'exprime ainsi : יום אשר ילדתני אמי אל יהי ברוך כי לא קדמוני ברכים והייתי בזמן המורה ז"ל או אחר זמנו עד זמני עתה ראיתי אור באורו אף כי אם הייתי בזמנו ויצקתי מים על ידיו ואני זה לי עשרים הרגזתי לרדת מצרימה אל בניו כי חשבתי [כי] היתה מעלה מאב לבן נוסעת וכבר כבתה נרו בעונותינו. « Que le jour où ma mère m'a enfanté ne soit pas « béni! Car si j'étais né à l'époque de Maimonide ou peu « après, j'aurais été éclairé par sa lumière. Il y a vingt ans « je me suis empressé d'aller en Égypte chez ses enfants, car « j'avais cru que la supériorité descend du père au fils ; mais « par malheur la lumière de Maimonide est éteinte. »

Wenrich, p. 237.

Komm., p. x, note 3.

Catal., col. 569.

Ms., fol 19.

Le manuscrit d'Oxford n° 1631, vers la fin, contient encore une note sur l'Exode, qui nous semble être de Caspi; elle finit par les mots וזהו סוד גדול, « c'est un grand mystère ».

[1] L'ouvrage est noté à tort, d'après un titre moderne, comme étant le סתרי תורה, tandis que c'est le מנורת כסף ; le commencement manque.

Ce traité est désigné par le n° 8 dans les trois listes des œuvres de Caspi.

XVII. חגורת כסף [1], « Ceinture d'argent », commentaire sur Esdras et les Chroniques.

A. Le commentaire sur Esdras se trouve dans le manuscrit n° 362 de la Bodléienne (nouveau catalogue). L'auteur dit qu'il sera court, le livre d'Esdras n'ayant pas besoin de commentaire. Il cite le *Josippon* et renvoie, pour les qualités de Dieu mentionnées par Esdras, à son ouvrage non encore composé, intitulé אוצר ה׳.

B. Caspi use de la même brièveté pour les Chroniques, disant qu'il ne veut rien voler aux autres, et que son intention est de ne donner que des nouveautés. Il adopte l'opinion de Maimonide pour ce qui concerne la généalogie commençant par les noms d'Adam, Seth, Enosch, en omettant Caïn et Abel. Il joue sur le mot הבל (Abel), disant que tout est vain (הבל) dans l'histoire qui commence par Abel, et que cette généalogie est un mythe. Il cite Galien, l'Éthique d'Aristote, il renvoie à son livre אוצר ה׳ pour plusieurs passages qui ont besoin d'être expliqués, par exemple pour celui qui rapporte que David aurait tué les prêtres de Nob et pour plusieurs autres qui renferment des mystères. Sur le passage I Chron. XIII, 10, Caspi dit ce qui suit : על אשר שלח ידו על הארון הנה זה תמורת מה שכתב כותב שמואל על השל וכבר פירשנו שם כי ענינו המעות וכן תרגמו המעתיק לנוצרים טימירימאש שענינו גבורת לב יותר מן הראוי ארדימנט בלעז רע. « Le mot שלח est synonyme de השל que donne Samuel « (II, VI, 7), et que nous avons expliqué dans le sens d'« erreur ». Le traducteur des chrétiens le rend par *temeritas*, « c'est-à-dire courage exagéré, comme en langue vulgaire le « mot *ardiment* se prend en mauvaise part. »

Ce titre d'ouvrage se trouve dans la liste A, n° 16, comme appartenant à un commentaire sur les Proverbes ; dans B et dans la liste de M. Steinschneider, ce traité porte le n° 18.

Voir ci-dessous, p. 540.

XVIII. כפות כסף, « Coupes d'argent ». Dans la liste A, 10,

[1] Ce titre se trouve dans le post-scriptum du manuscrit unique d'Oxford.

ce titre se rapporte à deux dissertations d'exégèse. D'après la liste B, c'est un commentaire sur les livres de Ruth et des Lamentations. (Voir n° 10, p. 540.)

A. Ruth. Caspi dit dans la préface : « J'ai vu la terre dé-« vastée et ses habitants en train de mourir (Isaïe, LI, 6), et « il ne reste dans ce bas monde que des gens de peu d'intel-« ligence. Je me suis donc proposé d'étudier les livres saints, « en commençant par le Pentateuque, qui est la base, et en « continuant par ces deux *Meguilloth*, qui renferment des « faits et des narrations. Nous avons achevé d'abord le com-« mentaire sur le Pentateuque (il est difficile de savoir si « Caspi fait allusion au commentaire simple ou au Livre « du mystère); puis j'ai passé aux deux autres livres, quand « j'ai vu que la communauté récite le livre de Ruth le jour « de la Pentecôte, comme elle récite à haute voix le livre « des Lamentations la veille du 9 ab (jour de la destruc-« tion du Temple), et le livre d'Esther la veille de *Pourim*. « Ces lectures sont, sans aucun doute, une bonne chose « et s'adaptent à la solennité. Mais il serait nécessaire d'en « comprendre d'abord le sens avant d'en faire la récitation. « C'est pourquoi je compose ce commentaire, comme j'ai « fait pour les autres livres de l'Écriture sainte. Je serai « très court cette fois; car ce que mes prédécesseurs ont écrit « suffit jusqu'à un certain point; il n'y a que peu de pas-« sages sur lesquels j'aurai quelque chose de nouveau à « dire. »

Le but du livre de Ruth est, selon Caspi, la généalogie de David; mais il y a toujours, comme dit Maimonide, un côté moral dans toutes ces narrations. Caspi renvoie ici à son ouvrage intitulé טירת כסף. Comme dans ses autres livres, il donne des explications de grammaire et de lexicographie, disant souvent « et c'est la même chose dans l'usage « du רומי, *roumi* (latin ou provençal) ». Il se sert aussi de la logique. Il renvoie pour les trois verbes חלץ, נשל, שלף, qui s'appliquent à la chaussure, à ses explications sur Ézéchiel (peut-être dans le מנורת כסף); à la fin, il renvoie à son אוצר ה', non encore composé.

Ms. d'Oxford, fol. 84 b.

Voir ci-dessus p. 511, art. XVI.

On trouve des manuscrits de ce commentaire à Munich n° 265, et à Cambridge n° 64.

Catal. de Cambridge, p. 207.

Ce traité est le n° 15 de la liste A, le n° 16 de la liste B et le n° 15 A dans la liste de M. Steinschneider. Le n° 10 de la liste A n'a que le titre de commun avec l'ouvrage dont nous venons de parler.

אגרות, II, p. 45.

Kirchheim Komm., p. IV.

Encyclopaedie, p. 65, note 40°.

B. Lamentations. Le commentaire sur les Lamentations a été imprimé dans la lettre 23 de feu M. Reggio, d'après un manuscrit de sa bibliothèque. Il a été réimprimé à Vienne, dans le livre intitulé אלון בכות (1853). Quelques passages douteux pourraient être corrigés à l'aide d'autres manuscrits. Ainsi, v, 6, il faudrait, avec les manuscrits de Munich et d'Oxford, lire פול ומן הוא au lieu de עוף. Les Lamentations, selon Caspi, ont été écrites par Jérémie et forment un supplément de son livre; le troisième chapitre se rapporterait à sa propre personne. En cet ouvrage plus qu'ailleurs, Caspi allègue des raisons tirées de l'arabe (il mentionne le Targum et la traduction arabe du Pentateuque par Saadiah; il cite Ibn-Djannah, fait des renvois à Platon et à Aristote. Parmi ses propres écrits, il mentionne le אוצר ה׳, non encore composé, et le ספר הסינים, déjà écrit.

Voir ci-dessous, p. 525.

Voir ci-dessus, p. 497, n° VIII.

Les manuscrits de ce commentaire se trouvent à Munich, 2654; à Oxford, 351, 3; 362, 1b; à Cambridge, 64.

Ce commentaire est le n° 15 de la liste B de l'auteur et 15 B de celle de M. Steinschneider.

Ms. de Paris, n° 1092, 5.

XIX. גלילי כסף, « Rouleaux d'argent », commentaire sur le livre d'Esther. Caspi dit, dans une courte préface, que la volonté de Dieu l'a amené, en l'année 5091 (1331), dans la grande ville de Majorque, où il s'est arrêté pendant six mois. « J'y ai joui, dit-il, de l'amitié du médecin le cohen « don Éléazar ben-Adrut (אדרוט), et d'autres notabilités de la « ville. Pendant le temps de mon séjour avec eux, j'ai tiré « de mon trésor de la « vaisselle d'argent » (jeu de mots : עשיתי « מכספי כלי כסף; ces deux mots représentent le titre de l'en- « semble de ses ouvrages, « mon argenterie »), en trouvant « des nouveautés; car grâce à Dieu j'en ai en abondance

« (רב כסף אתי). Ainsi j'ai composé le commentaire sur Esther, « parce que ce livre renferme des mystères que mes pré- « décesseurs ont en vain essayé de pénétrer. J'ai laissé ce « commentaire comme souvenir à mes amis de Majorque, et « de cette ville je me suis rendu à Barcelone au mois de « schebat 5092 = janvier 1332. » Caspi dit ensuite que beaucoup d'écrivains avant lui ont commenté ce livre, mais que, selon son habitude, il ne prendra rien aux autres; car il a toujours l'intention, dans ses écrits, ou de réfuter ce qui a été dit, ou de donner des explications nouvelles, auxquelles ses prédécesseurs n'ont pas pensé.

Caspi s'efforce surtout de prouver par la logique que les lettres et décrets mentionnés dans Esther ne se contredisent pas les uns les autres, comme Abraham ibn-Ezra a voulu le soutenir. Dans un supplément à ce commentaire, qui se trouve dans le manuscrit 362 de la Bodléienne (le com- Catal. col. 77 mentaire lui-même manque), Caspi fait une dissertation étendue sur le *vav* conversif, et explique pourquoi les juifs ont eu finalement le dessus sur les païens, tels que les Égyptiens, les Chananéens. Il cite ici l'Éthique d'Aristote (ס׳ המדות), et il renvoie pour de plus amples détails à son commentaire sur le Pentateuque. A la fin, dans le manuscrit de Munich, Caspi énonce sur le livre d'Esther un jugement qui n'est pas celui de la critique moderne : « Dans ce livre il y « a d'excellentes choses; car le grand sage Mardochée l'a « composé, et le livre appartient à la classe des livres pro- « phétiques, inspirés par le souffle divin (Caspi renvoie pour « les différents degrés de la prophétie au Guide des égarés). « Tous les prophètes ont suivi la trace de la loi sainte, c'est- « à-dire qu'ils ont donné, dans toutes leurs narrations, l'en- « seignement des sciences et de l'éthique, comme je l'ai ex- « pliqué ailleurs. Car il est impossible à la raison saine de « concevoir que les prophètes aient composé des livres avec « des contes de femmes, et de penser que Mardochée aurait « écrit l'histoire d'Assuérus, d'Esther, de la ville de Suse et « d'Aman comme une simple fable. Non, il y a dans tout « cela une intention supérieure, comme R. Isaac l'a dit

« (nous ne savons pas quel est cet Isaac). Parmi les mystères « que le livre d'Esther renferme, il en est un qui n'est pas « douteux : c'est celui de la providence de Dieu et de sa « bienveillance pour nous, si nous nous adressons à lui en « priant et en jeûnant. »

On trouve des manuscrits de ce commentaire à Paris, n° 1092, 5, et à Munich, n° 265, 3.

Ce commentaire est le n° 19 de la liste A, le n° 16 de la liste B et de celle de M. Steinschneider.

XX. חצוצרות כסף, « Trompettes d'argent ». Dans la liste A, n° 12, ce titre se rapporte seulement au commentaire sur l'Ecclésiaste, tandis que le commentaire sur les Proverbes est intitulé חצורת כסף.

A. Commentaire sur le livre des Proverbes, achevé à Tarascon, ville où demeurait Caspi (d'après le manuscrit de Munich, n° 265, 1), dans le mois de schebat 5090 = janvier 1329 ou 1330. C'est, comme le dit M. Kirchheim, le meilleur des commentaires de notre auteur, si toutefois on peut accorder aux commentaires de Caspi une valeur exégétique. La préface est très courte : « Caspi (dans le ma- « nuscrit de Munich *ben Sodi*) dit : Ce livre est analogue « aux livres des sentences des philosophes; il ne contient « selon moi aucun mystère; tout peut s'y expliquer littérale- « ment. » Quant à la composition du livre biblique, Caspi dit (chap. x) avoir déjà exprimé l'avis que Salomon n'est pas l'auteur du livre des Proverbes d'un bout à l'autre, mais qu'il a dit ces proverbes à ses serviteurs et à ses princes, d'après le verset : « Heureux tes serviteurs et les « hommes qui se tiennent devant toi et qui écoutent tes pa- « roles (II Chron., IX, 7). » Ce sont donc les princes qui les ont mis par écrit; c'est pourquoi on a employé le pluriel « Pro- « verbes ». A propos du chapitre XXIV, Caspi dit qu'on trouve en cet endroit la preuve que Salomon n'a pas composé tout le livre et ne l'a pas ordonné comme nous l'avons, mais qu'il a dicté ou écrit ses sentences isolément, les unes un jour et les autres un ou deux ans plus tard. Pendant sa vie ou après

Komm., p. VII.

lui, les gens de Jérusalem ont copié successivement ses paroles, de sorte que les dernières ne furent publiées qu'au temps d'Ézéchias, roi de Juda; car ce roi était un grand sage. En cherchant dans ses trésors, les « gens d'Ézéchias » (Prov., xxv, 1) auront trouvé un nouveau recueil salomonien, l'auront copié et ajouté au précédent.

Ici, Caspi, répétant sa pensée favorite, dit qu'il n'est pas fait pour copier des livres et des commentaires, qu'il veut toujours être original. Dans ce commentaire encore Caspi parle amèrement des critiques qui lui reprochent de s'être adressé, dans son livre *Sod*, « à ses fils », comme si tous les hommes étaient ses enfants. Caspi affirme que ses commentaires sont bien réellement destinés à son fils aîné, qui est à Barcelone. Salomon a fait de même, quand il a écrit ses Proverbes pour son fils Roboam, et, comme disent les sages, chaque père fait des recommandations à son fils. Caspi cite, dans les Trompettes d'argent, son commentaire sur le Pentateuque, qui, à en juger d'après les passages cités, devait être plutôt grammatical que mystique; il dit souvent qu'il faut suivre aveuglément les massorètes.

Dans un épilogue que présentent presque tous les manuscrits, Caspi a un moment de modestie : il reconnaît que ce serait une grande prétention de sa part de se croire destiné à dire des choses que ses prédécesseurs ne savaient pas. Non, il n'a voulu composer ses commentaires que pour l'usage de son fils, qu'il a fait sortir de ce « pays « maudit » pour le placer à Barcelone parmi les nobles. En l'éloignant de lui, Caspi a voulu, du moins, lui apprendre la morale, parce qu'il l'aimait (Prov., III, 12). Le roi Salomon a fait de même pour son fils Roboam; il le choisit d'entre toute la nation pour être son successeur, et il composa pour lui ce livre des Proverbes, afin de le guider dans la vie et de le maintenir dans la sagesse. Mais Dieu ne favorisa pas les desseins de Salomon. Roboam fut brisé parce qu'il ne marchait pas selon les recommandations de son père. Caspi, en conséquence, exhorte son fils à toujours suivre les conseils paternels.

Les manuscrits de notre commentaire sont assez rares; on en trouve à Paris, nº 184, 3, et à Munich, nº 265, 1.

B. Deuxième partie des Trompettes d'argent, commentaire sur l'Ecclésiaste. « L'Ecclésiaste, dit Caspi, est « l'œuvre de Salomon. קהלת (assemblée) veut dire que toute « la sagesse est assemblée en lui. C'est l'analogue du mot אגור « (Prov., xxx, 1) qui dérive de אגר בקיץ (Prov., x, 5). Après le « nom de l'auteur, on nous indique, selon la manière des « philosophes, le but du livre, qui est de montrer que tout « dans ce monde est vanité... » Caspi ajoute que l'auteur n'a pas voulu dire que le monde lui-même fût vanité; car, dans ce monde intermédiaire et plus encore dans le monde supérieur, il n'y a pas de vanité; mais vanité est tout ce que l'homme fait dans ce monde, et même ses efforts pour atteindre à la philosophie, puisqu'il ne devient parfait que par l'âme raisonnable s'unissant à l'intellect actif. Là les efforts sont réels; car il n'y a pas de doute qu'avant Salomon on avait essayé d'arriver à une telle perfection. Salomon parle seulement des choses qui se passent sous le soleil; celles-là, en effet, sont vanité, tandis que les efforts philosophiques sont au-dessus du soleil et même au-dessus de la planète qui préside à chaque jour. Salomon prouve sa thèse à l'aide de vingt et une démonstrations.

A la fin de son ouvrage, Caspi répète pour la vingtième fois qu'il n'aime pas à redire ce qui a déjà été dit, qu'il ne veut donner que du nouveau. A l'occasion du verset 6 du chapitre 1, Caspi fait la réflexion suivante : « Ainsi font ceux « qui ont planté des vignes pour un certain temps et en« suite arrachent les plants, détruisent leur ouvrage. C'est « ce que nous voyons aujourd'hui dans notre pays, où l'on a « planté beaucoup de vignes partout, parce que le pape est « venu y habiter, en sorte que le vin est tombé à bon marché « et que les céréales (תבואה) ont renchéri. A présent on dé« truit les vignes et on en arrache les plants pour refaire des « terrains propres aux semailles. Et, à plus forte raison, si le « pape se décidait à retourner à Rome, il y aurait des champs « et des vignes sans nombre qui resteraient déserts. »

Catal. de Cambridge, p. 206.

Caspi donne, dans un épilogue, la date de la composition de ce commentaire. Voici la traduction de cet épilogue d'après le manuscrit le plus complet, Oxford, n° 2349 du nouveau catalogue : « Joseph ibn-Caspi dit : J'ai « été jeune et je suis devenu vieux (Ps. XXXVII, 25), et j'ai « déjà fait plusieurs commentaires. [[1] Dans ma première jeu-« nesse, j'ai écrit des explications sur le commentaire du « Pentateuque par Abraham ben-Ezra et sur la grammaire « d'Ibn-Djannah. Plus tard, dans ma vieillesse, j'ai fait les « livres intitulés *has-Sod*, *ham-Maçreph* et *ham-Maschal*. Puis « j'ai composé des commentaires sur les livres de Josué, « d'Isaïe, de Ruth, de Job et des Proverbes, guidé par mes « pensées et ma volonté.] A présent que je suis âgé de cin-« quante ans, que la vieillesse s'est jetée sur moi et que je « m'en ressens, j'ai fait un commentaire sur l'Ecclésiaste « [pendant mon séjour à Perpignan, où Dieu a préparé la « demeure pour ma fille[2], comme il l'a fait pour mon fils à « Barcelone] ». Les lignes suivantes contiennent un sommaire des remarques qu'il a faites sur l'Ecclésiaste. Caspi a composé encore d'autres ouvrages avant l'âge de cinquante ans, comme nous l'avons vu; mais il semble parler ici uniquement des commentaires. C'est ce qui explique qu'il désigne le commentaire sur l'Ecclésiaste comme le sceau de sa vie (לכן כונתי שיהיה הפי' הזה חתימה לחיים).

Voir Perles, Sendschreiben, p. XIV.

Voir ci-dessus, p. 482-483.

Ibid., p. 505, n° XII.

Ibid., p. 497. n° VI.

Ibid., p. 508, n° XIII.

Ibid., p. 514, n° XVIII.

Ibid., p. 509, n° XV; 518, n° XX.

Ibid., p. 494, n° V.

Ibid., p. 499.

Ibid.

On trouve des manuscrits de ce commentaire à Oxford, nos 362, 1349; à Parme, n° 461.

C. Troisième partie des Trompettes d'argent, commentaire sur le Cantique des cantiques. Ce n'est pas un commentaire à proprement parler. Caspi reconnaît que d'autres avant lui ont expliqué les mots du livre. Il se contente de donner une introduction, et encore d'après Maimonide. Il applique au Cantique une exégèse symbolique et croit que ce dialogue d'amour représente la relation de l'intellect actif avec l'intellect humain. Celui-ci est divisé en quatre catégories, parmi lesquelles l'intellect émané occupe

[1] Les mots entre crochets manquent dans les autres manuscrits.
[2] M. : ביתי au lieu de בתי.

IMPRIMERIE NATIONALE.

la première place et est représenté par « la plus belle des « femmes ». Comme il y a trois espèces de prophéties, savoir celle qui est claire, celle qui est mystique, et celle qui réunit ces deux formes, ainsi Salomon a composé trois espèces de livres : l'Ecclésiaste, qui appartient à la première espèce; le Cantique des cantiques, qui appartient à la seconde, et les Proverbes, qui ont à la fois un sens simple et un sens symbolique. Nous apprenons, par le commencement de cette introduction, que cet ouvrage a été fait après les commentaires sur les Proverbes et sur l'Ecclésiaste. Cette introduction a été imprimée (mais les exemplaires de l'édition sont plus rares que les manuscrits), en tête de deux commentaires sur les Cantiques, par Isaac Akrisch à Constantinople, en 1577. D'après M. Steinschneider et d'après M. Schiller-Szinessy, qui a travaillé sur un manuscrit de cette introduction, l'édition laisse à désirer. Akrisch donne notre introduction pour préface aux deux autres commentaires qu'il imprime, celui de Jacob Provençal et celui de Saadiah Gaon, traduit de l'arabe en hébreu. Nous ne pouvons pas discuter ici la question de savoir si ce dernier commentaire appartient réellement à Saadiah. Nous noterons seulement qu'à la suite de l'article écrit sur notre auteur par Hayes, M. S. Deutschländer considère le commentaire de J. Provençal comme émanant de notre auteur.

Catal. Cambr., p. 206.

Ham-Maggid, 1868, p. 95.

Ces commentaires figurent sous le n° 13 dans la liste B de l'auteur et dans celle de M. Steinschneider.

XXI. קערות כסף (chez M. Steinschneider קערת), « Plats d'ar-« gent », traité qui, d'après la liste A, 9, a pour objet : 1° de prouver que la Loi renferme l'idée du bonheur spirituel et celle de l'immortalité, supposant le séjour dans le paradis, à l'encontre des nations (les chrétiens), qui disent que la Loi ne promet que des biens matériels; 2° d'expliquer l'idée en apparence étrange que Dieu punisse l'iniquité des pères sur les enfants, et en général de résoudre la contradiction de la justice divine, qui laisse le méchant heureux et l'homme pieux dans le malheur. Cet ouvrage de Caspi est perdu, du

Exode, xx, 5.

moins jusqu'à présent. D'après la liste B, 17, ce traité serait un commentaire sur Daniel. Dans son commentaire sur les Lamentations, IV, 22, Caspi renvoie, en effet, à un commentaire sur Daniel, sans lui donner de titre contenant le mot כסף. Par la citation de notre ouvrage avec le titre קערת כסף que Caspi donne, dans le commentaire sur le Guide (article suivant), à propos du passage Exode, xx, 5, on voit encore que la liste B est la plus correcte. Ce titre se trouve dans l'énumération de M. Steinschneider sous le numéro 17.

Komm., p. 8.

XXII et XXIII. עמודי כסף, « Colonnes d'argent », et משכיות כסף, « Images d'argent, » titres sous lesquels sont imprimés les commentaires de Caspi sur le Guide des Égarés. D'après la liste B, 9, le titre עמודי כסף doit expliquer les narrations et les légendes dont Maimonide parle dans son Guide, troisième partie, au nombre de quatre ou cinq. « J'ai com-« mencé, dit Caspi, cette explication dans mon livre טירת כסף, « et je l'achève ici. » C'est donc un appendice au Livre du mystère. D'après la liste A, 3, Caspi explique, en cet ouvrage, les passages de Maimonide qui sont relatifs à des faits admettant une exégèse littérale; en effet le texte s'accorde avec cette donnée. Quelques bibliographes disent simplement que ce traité contient des explications sur des passages du Pentateuque. Plus tard, Caspi appliqua le titre en question à son commentaire du Guide des Égarés, envisagé dans sa totalité.

Encyclopædie, p. 63, note 9.

Ce commentaire sur le Guide des Égarés de Maimonide nous est connu par deux ou trois rédactions différentes.

Il y a d'abord la rédaction qui a pour titre ביאור המורה, « Ex-« plication du Guide ». Cette rédaction se trouve dans le manuscrit de Munich nº 263, sans préface. L'auteur n'y cite expressément aucun de ses ouvrages, et il ne divise pas le traité en deux parties, comme dans les autres rédactions. M. Steinschneider dit cependant que l'ouvrage טורק כסף y est cité deux fois de la manière suivante : ספר יחירתי שיחדתי במעשה בראשית, « livre de mon unique prédilection, que j'ai consacré

Catal. Munich, p. 98.
Voir ci-dessus, p. 509, nº XIV.

« au chapitre de la Création », et qu'on y trouve de meilleures leçons pour le texte que dans les autres rédactions. M. Steinschneider promet de plus amples détails sur cet ouvrage. M. Kirchheim, d'après certains renseignements, dit que ce commentaire n'est qu'une compilation d'autres commentaires faite par un auteur anonyme.

Brüll, Jahrb., IX, p. 73.

Komm., p. XI.

Une autre rédaction se trouve dans le manuscrit d'Oxford n° 1258, qui s'arrête au cinquantième chapitre de la première partie, et à Paris, nos 695 et 700, 7. Il est probable que le fragment de commentaire qui suit dans le manuscrit d'Oxford est également de Caspi, en sorte que le manuscrit renfermerait des retouches, des lacunes, et ne contiendrait pas l'œuvre entière de Caspi. M. Steinschneider a raison de considérer ce texte comme une seconde rédaction. Déjà, dans la préface qu'on y trouve, aussi bien que dans celle de la troisième rédaction, on voit l'auteur faire des renvois à ses ouvrages, en particulier au מנורת כסף. Dans la première rédaction, Caspi dit qu'il n'a pas l'intention de publier de commentaire sur les passages mystiques, et ici il donne l'explication du titre « Trésor de « Dieu ». M. Steinschneider fait observer que les chapitres, dans le commentaire manuscrit, sont beaucoup plus courts (plusieurs n'ont que deux ou trois lignes) que dans celui qui est imprimé. En outre, dans le commentaire manuscrit, Caspi cite ses ouvrages avec les titres symboliques renfermant le mot כסף, « argent » (très fréquemment dans la première partie, un peu moins souvent dans la suite), tandis que dans le commentaire imprimé il ne cite aucun de ses ouvrages. Dans la deuxième rédaction, il ne dédie pas son livre à son fils, comme cela a lieu dans le texte imprimé. Une autre particularité de la rédaction du manuscrit d'Oxford, c'est que Caspi y rapporte (I, 4) une opinion qu'il avait apprise de ses maîtres, « les sages de l'époque à Perpignan » (שמעתי חברי רבותי חכמי זמננו במדינת פירפיניאן). Nous verrons que Moïse de Narbonne mentionne en 1349 une société savante à Perpignan. D'ailleurs, nous avons vu qu'il existe trois rédactions du commentaire de notre auteur sur Ibn-Ezra; pourquoi

Voir ci-dessus, p. 511, n° XVI.

Ms. n° 1268, fol. 6 b.

Encyclopædie, p. 66, note 45.

Voir l'article sur Moïse de Narbonne.

n'en aurait-il pas été de même pour le commentaire sur le Guide?

Voir ci-dessus p. 483.

Voici la préface d'après le manuscrit d'Oxford : אמר המפרש כוונתנו לעשות פרישה לס׳ המורה כדרך שעשינו לחבור החכם אבן עזרא וכדרך שעשה בֹּרֹ לס׳ ארס׳. אבל יען היות זה הס׳ חנכבד כולל דברים נכון לגלותם ודברים אין נכון לגלותם אעשה גם אני בפרישה בׂ חלקים הׂא מהדברי׳ נכונים ההגלות (*sic*) וזה אקרא עמודי כסף . והשני מהדברי׳ שאין נכון לגלותם ויבאו דברי בזה בקצור ויהיה חתום וכ[מוס] באוצרותי ולכן נקרא זה החלק אוצר יי׳ ועל שמי משכיות כסף . ודע כי אני עושה הוראה לעצמי בהרחיבי פירושים או קצת ביאורים בס׳ הזה בכמו שעשה הרב ז״ל הוראה לעצמו בחברו הספר הזה אחרי הוראת רבותי׳ ז״ל על האזהרה המקובלת דברי׳ שבעל פה אי אתה רשאי לאמרו בכתב והנה השענם ז״ל על אמרו עת לעשות ליי הפרו תורתך : ואם על השבועה אשר השביעהו הרב הנה לא היתה רק על דברים יחידים סודיים ואותם יהיו כמוסים עמדי ועוד גם היה מושבע ועומד מהר סיני כבר האזהרה הרמוזה והם התירוה · מצורף לזה אני מחזיק על בני ועל פועל ידי במה שאמ׳ הוא ז״ל כי המנע המחבר דבר ממה שהיה אבר באבדן היה בעינו אונאה גדולה בחק התלמידים ההגונים וכאלו היה עשק האמת מן הראוי לו אז קנאם המוריש ביורש על ירושתו. ודע עוד כי אני נמשך אחריו ז״ל במה שאמ׳ שלא עשה ספק להמון ולא למתחילים בעיון גם שאין דעתו לדחות כל ספק כן אני בעשותי ספרי אין דעתי ללעזות ולפרש ספק כל לתינוקות אבל אפרש ואבאר מה שיראה בעיני שהוצרך פירוש או ביאור מה . ומהאלהים אשאל ההישרה והעזר :

Nous avons dit que les commentaires de Caspi sur le Guide des Égarés ont été imprimés sous le titre de עמודי כסף, « Colonnes d'argent », et de משכיות כסף, « Images d'argent ». Le premier de ces commentaires a pour titre נקדות כסף dans la liste B. Le titre משכיות כסף est cité au fol. 17 du manuscrit d'Oxford.

Voir ci-dessous, p. 533, n° XXVIII.

Pour expliquer le but de ces commentaires multiples, il suffit de traduire la courte préface de l'ouvrage. Nous allons le faire d'après l'édition de M. Salomon Werbluner, ayant pour titre *Die Kommentare von Joseph Kaspi, einem Grammatiker und Philosophen aus dem 13. Jahrhundert, zu* Dalalat al Haïrin *von Moses Maimuni. Nach den Handschriften der königl. Hofbibliothek zu München und der Stadtbibliothek zu Leipzig, nebst verschiedenen Verbesserungen und Zusätzen von* [R. Kirchheim]; Francfort-sur-le-Mein, 1848. « Le dé-« sir de mon âme a toujours été de comprendre la Bible par « la méthode de la logique et de la philosophie. Nos livres

« ont été pillés par des étrangers, et le seul ouvrage de « métaphysique qui nous soit resté est le Guide des Égarés. « Je me suis donc décidé à composer un commentaire sur « ce livre, qui comprend 177 chapitres, nombre équivalant « à la valeur des lettres גן עדן, « Paradis ». Nous expliquerons « d'abord les passages qui ne contiennent pas de choses « mystérieuses, et nous intitulerons cet ouvrage עמודי כסף, « Colonnes d'argent »; pour les mystères nous composerons « un commentaire à part sous le titre de אוצר ה׳, « Trésor de « Dieu », et pour qu'il renferme notre nom, il portera aussi « le titre de משכיות כסף. Pourquoi j'ai osé soulever le voile de « tels mystères, après que Maimonide avait adjuré chacun « de ne pas le faire, c'est ce que j'ai expliqué dans mon ou- « vrage appelé Chandelier d'argent. De fait, j'ai risqué mon « âme pour être utile à celui qui a envie de s'instruire. Que « m'importe la paix de mon âme, ô lecteur, si j'ai fait avan- « cer la connaissance du Guide, que tu n'aurais peut-être pas « compris sans moi? Que la malédiction vienne sur moi, et toi « tu prendras la bénédiction (Gen. XXVII, 13). En tout cas, je « fais ce travail pour mon fils aîné Abba Mari[1], à Barce- « lone; que Dieu lui soit toujours favorable! »

Voir ci-dessus, p. 511, n° XVI.

Outre les manuscrits de Munich et de Leipzig, sur lesquels l'édition a été faite (M. Steinschneider dit que le manuscrit de Vienne a été mis à contribution, mais le titre de l'édition ne mentionne rien de pareil), on trouve encore pour la première partie des manuscrits, à Paris, 695, 700, 7; à Vienne, I, LXX; au Vatican (Urb. 24), à Turin, 197 *a*. M. B. Peyron n'a pas reconnu que les folios 23 à 45 de ce dernier manuscrit sont la continuation du même commentaire; ils se rapportent aux parties II et III du Guide. M. Peyron donne dudit manuscrit la description suivante : *Fragmentum operis metaphysici in II partes distincti, ignoto auctore*. M. Steinschneider a deviné l'auteur sans avoir vu le manuscrit. Pour la deuxième partie, on trouve des ma-

Catal. Vindob. I, p. 84, et II, p. 70. Catal. Taurin. p. 208.

Brüll, Jahrb., IV, p. 79.

[1] Dans le manuscrit de Munich, il y a *David Mari;* M. Kirchheim propose de lire Salomon; voir ci-dessus, p. 479. Dans le manuscrit de Paris, n° 695, les mots היושב בברצלונא manquent.

nuscrits à Paris (nos 693, 694 et 700, 8) et à Turin (197 c), avec les titres susmentionnés. Les mots אוצר נחמד, « trésor « aimé », par lesquels ce traité commence ne représentent pas un titre, comme le veut M. Kirchheim. Le manuscrit de la Bodléienne Mich. 280 (nouveau catalogue n° 346) ne renferme pas notre ouvrage, comme on l'a supposé dans le catalogue Michaël; ce qu'il renferme, c'est un fragment du גנזי המלך d'Isaac Latif; c'est pourquoi les mots suivants qu'on trouve à la fin du chapitre XXVIII : וכבר בארתיו בחיבורי הידוע בכלל מעמי מצוות, « Je l'ai déjà expliqué dans mon ouvrage nommé « Sommaire des raisons des commandements », ne peuvent pas se rapporter à un ouvrage de Caspi.

Komm., p. IX.

Encyclopædie, p. 66, note 43.

Otsar hayyim, n° 676, 2, p. 59.

Encyclopædie, p. 66, note 43.

Caspi n'est pas le premier commentateur du Guide; il utilise souvent son prédécesseur Schem-Tob Falaquéra (qui florissait vers 1280), pour les passages tirés des auteurs arabes. Tous les deux ont pour objet de montrer qu'Aristote et les philosophes arabes s'accordent avec la tradition juive. Caspi, cependant, reste souvent indépendant de Falaquéra, soit pour l'explication du Guide, soit pour les citations des auteurs arabes. Il en donne là où Falaquéra n'en a pas, et, d'après M. Steinschneider, il est sûr que Caspi s'est servi directement de la traduction hébraïque, à présent imprimée, du traité sur les Six principes par Al-Farabi et de la traduction hébraïque du traité de Batalyoussi sur les Sphères intellectuelles, maintenant imprimé. Caspi croit que Maimonide n'a rien emprunté à ce dernier et qu'il n'a même pas connu les ouvrages d'Averroès. Il est curieux que Caspi ait cru devoir imiter Falaquéra en donnant un appendice à la seconde partie du Guide; ici, Caspi s'inspire tout à fait de Falaquéra.

Caspi se sert de la traduction hébraïque du Guide faite par Samuel ibn-Tibbon; néanmoins dans un grand nombre de passages, étant mécontent de cette traduction, il en donne une autre d'après l'original arabe. Caspi, comme plus tard Moïse de Narbonne, saisit les occasions que lui offrent des passages douteux ou contradictoires dans le Guide pour prêter à Maimonide ses propres opinions; aussi fut-il

Kirchheim, Komm., p. VIII.

Voir, ci-dessous l'article de Moïse.

Kirchheim, p. XI.

fortement attaqué à ce sujet par les rabbins postérieurs. Simon Douran (qui florissait en Algérie au commencement du XVᵉ siècle) l'appelle un hérétique, parce qu'il met dans la bouche de Maimonide (Guide, I, 9; II, 26) sa propre opinion sur l'éternité du monde. Don Isaac Abravanel (mort en 1508) l'attaque à cause de l'idée qu'il émet (I, 42) qu'Élie et Élisée ressuscitèrent l'enfant de la femme de Sarepta et celui de la Sunamite (I Rois, XVII, 22, et II Rois, IV, 35) d'un évanouissement mortel, si bien que la résurrection mentionnée dans la Bible et le Talmud n'est autre chose que la continuation et l'accomplissement de la connaissance spirituelle, car ce n'est qu'après la séparation de l'enveloppe terrestre que l'intellect actif peut se réunir avec l'intelligence. On pourra trouver d'autres exemples du même genre dans la préface de M. Kirchheim. Les successeurs de Caspi, tels que Moïse de Narbonne, Profet Douran de Perpignan, et d'autres commentateurs juifs d'Espagne, le citent souvent.

Komm., p. XII.

La date de la composition de ces commentaires n'est donnée dans aucun manuscrit connu. Le manuscrit de Munich, copié par Lévi fils d'Abraham Lunel, surnommé Léon Abraham de Capestang, fut achevé, le premier volume, le 15 tammouz 5123 = 27 juin 1363; le second volume, le 26 marheswan 5124 = 4 novembre 1363. Ce commentaire, dit avec raison M. Kirchheim, doit être un des derniers ouvrages de notre auteur; car il y cite la plus grande partie de ses ouvrages comme déjà composés; il excepte lui-même le Gobelet d'argent, qu'il se propose de faire, et dont nous ne connaissons pas la date exacte. Si donc nous supposons que le Gobelet d'argent fut fait dans la même année, on pourrait placer la rédaction finale ou troisième de notre commentaire en 1331, époque vers laquelle nous perdons de vue notre auteur. Toutefois il est très difficile de se fier à ces citations chez un écrivain qui a autant d'imagination que Caspi.

Komm., p. IX et p. 37.

Ces traités se trouvent dans l'énumération de M. Steinschneider sous les nᵒˢ 9 et 19.

XXIV. נביע כסף, « Gobelet d'argent », ou יורה דעה, « Traité « qui enseigne la science ». C'est un supplément à ce qui a été dit sur les mystères du Pentateuque, dans les livres מצרף לכסף (n° VI), טירת כסף (n° XII), מזרק כסף (n° XIV), מנורת כסף (n° XVI). Cet ouvrage a pour but d'élucider vingt-huit questions, telles que l'antériorité de Dieu, les différents noms de Dieu qu'on trouve dans la Bible, le tétragramme. Dans la cinquième question, Caspi cherche à prouver que l'idée de la trinité était commune à toutes les anciennes nations. Après avoir développé son opinion, il continue ainsi : « De « ce que nous avons dit ici il résulte clairement que nous « nous sommes mis d'accord avec les chrétiens quant aux « mots relatifs à la Trinité. Ceux-ci disent que le Père, le Fils « et le Saint-Esprit sont trois qui font un; cela est écrit également dans notre Thora; car Dieu y est appelé père, et « mieux encore מחוללך, « celui qui t'a mis au monde » « (Deutér., XXXII, 18); or un père doit nécessairement avoir « des enfants, et l'intellect actif est l'esprit de Dieu (Gen., I, 2). « Mais nous différons beaucoup sur le sens de la Trinité... » Dans le sixième paragraphe, Caspi dit : « Nous avons donné « les solutions des seize premières questions dans notre livre « כסף סיגים (n° VIII). » Il renvoie également à ses autres ouvrages, le מזרק כסף et le מנורת כסף. Il expose ensuite la dix-septième question, qui a pour objet les contradictions dans l'histoire du déluge. Le septième paragraphe s'occupe des mystères de la première vision d'Abraham; le huitième a pour objet d'expliquer la contradiction du Talmud, qui dit une fois que Moïse a écrit le Pentateuque et le livre de Job, et une autre fois que Job n'a jamais existé; le neuvième s'occupe encore de la première vision d'Abraham; le dixième a pour objet la seconde vision d'Abraham. Dans le onzième paragraphe, Caspi combat les philosophes qui prétendent que la Loi, qui a été transmise par Moïse à Josué, par celui-ci aux anciens, par ceux-ci aux prophètes, et par ces derniers aux hommes de la grande Synagogue (Mischna, *Aboth*, I, 1), ne commence qu'avec Lévitique, XXIII, 42; les parties narratives sont également révélées et ont toutes un sens philo-

sophique. Le douzième paragraphe explique qu'il n'y a pas d'expressions ambiguës dans le Pentateuque; le treizième s'occupe de la troisième vision d'Abraham avec les anges; le quatorzième traite de la quatrième vision d'Abraham, relative au sacrifice d'Isaac. Les paragraphes seize à dix-huit contiennent des explications sur les obscurités mentionnées dans le livre intitulé כסף סגים; les autres questions sont traitées dans les livres intitulés שלחן כסף, מצרף לכסף et טירת כסף.

Catal. Peyron, p. 208.

Catal. Munich, p. 101.

Caspi, d'après le manuscrit de Turin n° 197, s'arrête dans ses questions vers la fin de la Genèse. Le manuscrit de Munich n° 267, 6, renferme encore quelques prétendus éclaircissements sur l'Exode, de I, 1, à XIX, 17. Les deux manuscrits diffèrent, du reste, beaucoup pour la distribution. Dans le manuscrit de Munich, ainsi que dans la liste B, 10, ce traité a encore un troisième nom, qui est אוצר ה', « Trésor de Dieu »; c'est sans doute une erreur, car nous ne trouvons trois titres à aucun ouvrage de Caspi, et ce titre même est donné au commentaire sur les passages difficiles du Guide.

Voir ci-dessus, p. 526.

Ce traité forme le n° 1 de la liste A, le n° 10 de la liste B et de l'énumération de M. Steinschneider.

XXV. שרשת כסף[1], « Chaînettes d'argent », ou ספר השרשים, « Livre des racines ». Voici la traduction de la préface de cet ouvrage d'après le manuscrit de l'*Angelica,* qui est le plus complet de tous : « Joseph Aben-Caspi dit : Nous « avons vu que Dieu était avec nous pour nous donner une « connaissance étendue du sens de l'Écriture sainte, parce « que nous avons accordé une attention spéciale à notre « langue, qui est la langue sainte; nous avons, en effet, « examiné minutieusement la racine de tous les mots qui « nous restent de cette langue, afin d'en apprendre autant « que possible la véritable signification. C'est ce qui a « échappé à beaucoup des commentateurs qui nous ont précédés. C'est pourquoi nous nous sommes relevés et affer-

[1] On trouve aussi שרשרת, mais rarement.

« mis (Ps. xx, 9) pour composer ce livre intitulé Livre « des racines, et, selon la marque de notre famille, il porte « le nom de Chaînettes d'argent. Nous verrons, à propos de « la plupart des racines, que les grammairiens qui nous ont « précédés, et surtout Ibn-Djannah et Ibn-Qamhi (קִמְחִי), qui « ont tous deux fait des dictionnaires, ont dévié de la bonne « voie; c'est aussi ce qui est arrivé à Ibn-Ezra pour les pas- « sages disséminés [dans nos commentaires] que nous avons « examinés. La cause de leurs erreurs est le manque de con- « naissance de la logique, dont le principal objet est de bien « diriger le langage intérieur et extérieur. En effet comment « suivre la bonne voie et comment comprendre les justes « commandements de Dieu sans avoir appris d'abord l'art « de la logique qui « aplanit la montagne » (Isaïe, xv, 4)? « C'est pourquoi je dis à celui qui veut avoir une connais- « sance approfondie des fondements de la langue sainte « qu'il doit s'occuper d'abord de nos trois ouvrages déjà « mentionnés, savoir : 1° le compendium de la logique, inti- « tulé Faisceau d'argent; 2° les chapitres sur la langue sainte, « intitulés Chaînes d'argent; 3° le dictionnaire intitulé Chaî- « nettes d'argent. Après avoir étudié avec soin ces ouvrages, « on n'aura qu'à s'appliquer à nos commentaires sur les « livres de l'Ecriture sainte, dont le principal est le Pen- « tateuque, appelé le livre de Dieu, la parole de Dieu et « la Thora de Moïse. Ici, le point le plus important est l'his- « toire de la Création et celle du Char de Dieu. »

On trouve des manuscrits de ce livre à Paris, Bibl. Nat., n° 1244, volume qui a servi aux recherches de Richard Simon; à Rome (autrefois à l'Escurial), dans l'*Angelica*, avec la grammaire. Il existait dans la bibliothèque d'Edzard un manuscrit défectueux, à présent perdu, dont Wolf a donné un extrait; Wolf mentionne encore un second manuscrit à Paris et un autre dans la bibliothèque d'Oppenheimer (à présent à Oxford), que nous ne connaissons pas. Enfin on trouve une traduction latine de l'ouvrage jusqu'à la lettre ס inclusivement dans le manuscrit Vat. n° 412. M. Dukes et M. Neubauer en ont donné quelques extraits.

Catal. Paris, p. 227; R. Simon, Hist. crit. du V. T., p. 177, 540.
De Castro, Bibl. esp., I, p. 102.
Voir ci-dessus, p. 499, n° x.
Biblioth. hebr., I, p. 542.
Assémani, Cat., fol. 382.
Der Orient, 1848, p. 670 et suiv.
Journal asiat., 1862, II, p. 254.

D'après M. Neubauer, le système sur lequel Caspi base son dictionnaire est que chaque racine n'a qu'une signification principale, dont les autres acceptions ne sont que des parties ou des dérivations. Cette méthode n'est pas commode, et l'auteur est très souvent forcé d'avoir recours à des explications subtiles. Un des exemples cités par M. Neubauer suffira pour le prouver. Caspi dit que la racine את signifie « lier des choses les unes aux autres »; de là la signification de frère : les bêtes qu'on est habitué à voir toujours réunies en société sont appelées אחים (Is., XIII, 21); on nomme l'endroit où les bêtes mangent en commun אחו (Gen., XLI, 18), prairie; l'endroit près du feu, où les hommes se réunissent, porte le nom de אח (Jér., XXXVI, 22), foyer; le nombre un se dit אחד, parce que tous les autres nombres ne sont que l'addition du nombre un; on emploie comme exclamation האח (Ps. XL, 16), parce que les hommes ont l'habitude de s'inviter les uns les autres et de se réjouir en société; on dit aussi de celui qui s'attache à un péché quelconque אח (Éz., XVIII, 10). Caspi, on le voit, est loin encore de la sévère méthode d'un Gesenius ou d'un Rœdiger.

Caspi composa son ouvrage après être revenu d'Égypte, c'est-à-dire après 1314; car il explique quelquefois des termes se rapportant aux sciences naturelles ou à l'archéologie à l'aide de ce qu'il a vu lors de son voyage en Égypte. Il est naturel que Caspi donne des mots provençaux pour expliquer l'hébreu. Il cite son ouvrage גביע כסף (par conséquent il écrit après 1330) et son commentaire sur les Psaumes. Il est probable que la composition du dictionnaire lui prit plusieurs années, puisqu'il le cite déjà dans sa grammaire. D'après le petit nombre de manuscrits qu'on en possède, on dirait que l'ouvrage de Caspi n'eut pas beaucoup de succès. On le voit cité par Don Isaac Abravanel et Élisée ben-Abraham; mais il est loin d'être universellement connu comme le dictionnaire de Qamhi.

Cet ouvrage n'est pas mentionné dans la liste A. Il se

Der Orient, 1849, p. 483.

Encyclopædie, p. 62.

Der Orient, 1848, p. 679.

Ibid., 1849, p. 75.

Der Orient, 1849, p. 482.

trouve sous le n° 4 dans la liste B[1] et dans celle de M. Steinschneider.

Avant de donner le texte de la liste que l'auteur a faite de ses écrits, nous allons énumérer quatre ouvrages qui y sont mentionnés, mais qui semblent perdus; nous n'avons pu les placer chronologiquement, puisque Caspi ne les cite nulle part ailleurs que dans son catalogue. Les voici :

XXVI. כפות כסף, « Tasses d'argent » (liste A, 10), traité qui a pour but d'expliquer les difficultés apparentes que font naître les textes, en disant que les enfants d'Abraham devaient être esclaves pendant quatre cents ans, sans qu'on en voie la cause; que Pharaon doit être puni à cause de son endurcissement, amené par Dieu lui-même, et qu'une vengeance atteindra Nabuchodonosor pour avoir détruit Jérusalem, alors que Jérémie dit expressément que Dieu l'avait envoyé pour accomplir cette mission. Caspi dit que Maimonide n'a pas expliqué ce problème d'une manière satisfaisante. D'après B, 15, le titre de Tasses d'argent appartiendrait aux courts commentaires sur les livres de Ruth et des Lamentations. Voir le n° 15 de l'énumération de M. Steinschneider.

Genèse, XV, 13.
Exode, VII, 4.
Voir ci-dessus, p. 514, n° XVIII.

XXVII. מזמרות כסף, commentaire sur Job, dans la liste A, 13. Dans B, 12, c'est le titre du commentaire sur les Psaumes, cité dans notre article XXV. Voir le n° 12 dans la liste de M. Steinschneider.

Voir ci-dessus, p. 509, n° XX.
Ibidem.
Voir ci-dessus, p. 530.

XXVIII. נקדות כסף, « Boutons d'argent ». Ce traité, d'après A, 18, avait pour objet d'expliquer l'importance des bénédictions, par exemple de celle d'Isaac, et des malédictions, par exemple de celle de Balaam, ou de l'excommunication d'Achan. Caspi y traitait aussi de l'importance attachée au recensement d'Israël, ainsi que des calamités survenues quand David fit compter le nombre des enfants d'Israël.

II Sam., XXIV.

[1] On y lit ce qui suit : שרשות כסף. הספר הד' כוונתי ליסד בו שרשים מכלל לשון הקדש: בדרך אחר מסה שעשה אבן גנאח ואבן קמחי וכרוב סותרים לכוונותיהם. והמצאתי שמה הערה לכל המלות שבאו במעשה בראשת ומעשה מרכבה אחת באחת למצוא חשבון ואם בכלל לכל ספרי הקדש כפי כוונתם העצמית.

D'après la liste B, 19, ce serait un commentaire sur la partie non mystique du Guide des Égarés. Voir le n° 19 de l'énumération de M. Steinschneider.

Voir ci-dessus, p. 523, 525.

XXIX. תם הכסף, « Fini [est] l'argent ». Voir A, 20; B n'a pas ce titre; c'est le n° 28 de l'énumération de M. Steinschneider. Ce traité s'occupait : 1° de la destruction des deux temples, et surtout des prophéties de Jérémie relatives au premier temple; 2° de l'arrivée du Messie. Ce traité est cité par Don Isaac Abravanel, dans son commentaire sur Isaïe, chap. XXXIX, où il dit en alléguant l'autorité de Caspi, que le roi Ézéchias causa en partie la destruction du temple par le péché qu'il commit lorsqu'il montra ses trésors aux messagers du roi de Babylone. Selon Abravanel, ce passage se trouvait dans la septième dissertation du traité. Comme la liste A dit qu'il n'y en avait que deux, il faut peut-être lire א = 1, au lieu de ז = 7.

Zunz, Catal. Leipzig, p. 213.

XXX. קבוצת כסף, « Collection d'argent », petit traité qui renferme la liste que Caspi a faite lui-même de ses ouvrages. Voir le n° 29 de l'énumération de M. Steinschneider. Pour tout autre écrivain, les bibliographes et les biographes trouveraient très utile un tel travail dû à l'auteur lui-même. Pour Caspi, ce n'est pas précisément le cas. L'incertitude qui plane sur ses différents ouvrages, en ce qui concerne la date à laquelle ils ont été écrits et la nature du contenu, existe également pour la liste. Nous en possédons deux rédactions, l'une, qui est la plus courte, imprimée, d'après le manuscrit de Munich, n° 265, 4, dans l'ouvrage intitulé *Debarim attikim*, Leipzig, 1844, p. 11-14. Il y a un manuscrit de cette rédaction à Cambridge, n° 64, d'une écriture italienne moderne, qui donne néanmoins quelques bonnes leçons.

Catal. Munich, p. 100.
Ibid., p. 200.

L'autre rédaction se trouve dans le manuscrit de Parme, de Rossi n° 755, et nous la reproduisons d'après la copie faite pour nous par le savant Cav. Pietro Perreau, l'ancien bibliothécaire de cette bibliothèque, et collationnée par M. L. Modona, sous-bibliothécaire. Ce manuscrit n'est pas

ancien non plus; il date de 1474; l'écriture est plutôt allemande. Le manuscrit n'est pas toujours correct, comme on le verra par les notes. Ici, les indications sur le contenu des ouvrages sont très longues. Les deux rédactions énumèrent vingt ouvrages; mais, tandis que, dans la rédaction imprimée, le dernier numéro de notre édition manque, celle de Parme n'a pas le quatrième numéro de l'imprimé, c'est-à-dire le dictionnaire, qui en effet ne forme qu'une seconde partie de la grammaire. Il est difficile de dire laquelle des deux rédactions est la plus ancienne; il semble cependant que celle de Parme porte des traces de revisions et d'additions. Nous avons vu que la description des ouvrages de notre auteur qui se trouve dans la seconde liste s'accorde mieux que la première avec le contenu des ouvrages qui existent encore en manuscrit.

Voir ci-dessus, p. 501, n° XI et ailleurs.

Nous avons désigné la liste de Parme par A et la liste imprimée par B. En reproduisant la liste A, nous avons donné dans les notes le moyen de se représenter le texte B, puisque nous fournissons les variantes tirées du texte imprimé et du manuscrit de Cambridge[1].

Voici le texte du manuscrit de Parme n° 755 :

אמר יוסף אבן כספי. כאשר בא יוסף באנשים נתן אל לבו לדעת חכמה ומוסר להבין אמרי בינה. ויוסף בן שלשים שנה בעמדו על מלאכת ההגיון וקצת החכמות העיוניות. ויעל יוסף להבין בתורה ובמקרא כלה ע"ד ההגיון והפילוסופיא בדרכים חדשים לא דרכו בם הראשונים: ויאמר יוסף לעשות קצור עם באור ספר הסרות לארסטו וספר ההנהגה לאפלטון המכונה תרומת הכסף. וגם קצור ההגיון המכונה צרור הכסף אחר אשר ביטי בחורותיו עשה פרוש[2] לספר הרקטה וספר אבן עזרא בתורה המכונה פרשת הכסף[3]. ויבקש יוסף ללכת למדינת הים מעבר לים כי שמע כי יש שבר במצרים לראש משביר זרע קדש החכם המורה נ"ע. ויוסף הורד מצריסה עד בואו האהלה בית אלהים כבוד הנגיד ר' אברהם דור רביעי אל ראש נגיד החכם[4]. ויהי יי' את יוסף וישב

[1] Dans les notes qui suivent, *Ms.*, sans autre indication, désigne le manuscrit de Parme. Les mots entre parenthèses se trouvent seulement dans le manuscrit de Parme; les mots entre crochets se trouvent seulement dans l'édition.

[2] Éd. פרישה.

[3] L'édition a ici le passage suivant : מה (ומה .ms. Cambr) גם עתה עשינו ס' מקבץ מאה ועשר שאלות עמוקות שראוי לעיין בתורה ובנביאים המכונה כסף סיגים. סימן לחם ויחי יוסף מאה ועשר שנים. L'emploi de la première personne dans עשינו, tandis que le reste est dit à la troisième personne, semble indiquer une addition.

[4] Éd. החכמים.

אל עירו [1] ואל ביתו. ויקרה [2] ליוסף אחר כן צרות רבות תכופות ותפישות להשניא זמנין ודת ומכלם הצילו יי׳ ותשב באיתן קשתו. ודבריו הראשונים והאחרונים והעתים אשר עברו עליו ואיך קדש [את] יי׳ כמחוייב נודע בעמים ועד בשחק נאמן: וליוסף יולד שני בנים ההוראה ליוצרינו לחכמה [3] נכונים. וירא יוסף כי טוב לו ולבניו אחריו עשות ספרים להשאיר אחריו ברכה להם ו[ל]זולתם מבאור אות׳ העניני׳ החדשים לא שערום הקודמים. ויצא יוסף ויעבור פרפינייאן ברצלונא [4] כי שם צוה יי׳ את הברכה לבנו ולבתו [5]. ומשם עבר מיורקא. ואחר כך ארגון להפריד ולהתבודד להשלים הספרים ההם. ויוסף אמר לקרבה אל המלאכה הזאת שנת צ״א לפרט האלף הששי למנין. וישם אותה לחק וידר נדר אם אבא באהל ביתי פרובנצא [6] עד אם כליתי את המלאכה הזאת. ויבא יוסף את הכסף בית יי׳ ויעש לו מכספו כלי כסף לשרת בקדש וכלים מכלים שונים:

אמר יוסף אבן כספי אחר אשר עד כה ברכני יי׳ ורוב הכסף אתי להבין בתורה וביתר ספרי המקרא ע״ד העיון העיוני וההגיוני ומצאתי את לבבי נאמן בדרכים ההם לא שערום הראשונים וגם מצאתי כמה ענינים סותרים לפי דעתי על פירושי הקודמים ראיתי לחבר בזה עשרים ספרים קצרים מאד לא יכילו כלם רק כמו עשר [7] ידות ומכרו אותי רעיוני לעבד [מנצח] במלאכה הזאת ולעשות כלי כסף עשרים לשרת בקדש בעבור הזכיר שם אבינו הראשון אשר [8] לעבד נמכר [יוסף] בעשרים כסף. אף ע״כ נוציא במספר כל כלי הכסף שעשינו לעבוד את עבודת יי׳. וקבצתי בזה הספר אה זכרון כלם איש על שמו וזכרון כונתם איש על עבודתו [9]. ע״כ קראתי זה הספר קבוצת כסף וראיתי לספור אותם בכאן לסדר כמ׳ שכתוב על כלי העבודה במספר יביאום ובמספר יוציאום: ואלה [10] שמותם:

טירת כסף: אדני כסף: עמודי כסף: משכיות כסף: מטות כסף: שלחן כסף: מזרקי כסף: מנורת כסף: קערות כסף: כפות כסף: גביע כסף: חצוצרות כסף: מזמרות כסף: כפורי כסף: מצרף לכסף: חנורת כסף: רתוקות כסף: נקודות כסף: גלילי כסף: תם הכסף: והא לך פרוש:

אמר (יוסף אבן כספי). אחר אשר סדרנו [11] הספרים וספרנו אותם ראוי לנו שנודיע כונת כל אחד מהם וכאשר (הודיענו זה) אמרנו זה (ב)הודיענו שם המחבר ושם הספר [וכונת הספר] ואלו הם הדברים ההכרחיים לכל מחבר ספר שיודיע בראש ספרו כמ׳ שאמרו החכמים. והנה תועלתם והנה הוא אחד כללי לכלם והוא התועלת המושג ובכלל חכמת האלהות לפי זה ענינו [12] לבאר דעות ספרי הנביאים כלם כפי השכל [13] וסודותיהם. ואחר שספרינו אלו כלם הולכים ע״ד ספר המורה עם העזר מספרי הטבע והאלהות

[1] L'édition donne ici עמו, le ms. Cambr. porte עירו.

[2] Ms. ויקרא.

[3] Éd. ליוצרם לחכמות היו.

[4] Ms. ברצלוני.

[5] Ms. ולביתו. Éd. et ms. Cambr. לבהו ולבנו.

[6] Ms. Cambr. פרוונצא.

[7] Éd. עשרים.

[8] Éd. אשר; la leçon אמר du manuscrit est meilleure.

[9] Ms. עבודתם.

[10] Ms. והא.

[11] Ms. ספרנו ספרים וספרנום.

[12] Éd. המושג בחכמת האלהות וספר המורה שנם הוא כמו שאמר רבינו משה מעיקר חכמת האלהות לפי שענינו.

[13] Éd. המושכל.

ונם בכלל ספרינו נבאר ספר המורה [1] כלו מבואר ענינם ותועלתם בכלל. אבל אנחנו נתחיל לבאר הכונה המיוחדת לספר הזה [2] ובי״ נעזר :

הספר הראשון טירת כסף : הכונה בו להודיע סוגים כוללים מקיפים רוב סתרי התורה לבאר טעמי הספורים שבאו בתורה שהם תחת מין האומר הגוזר המיוחד בשם אומרה. ולכן אמ׳ צרופה אמרתך מאד. הפך מה שטעו בזה רבים אשר יחסו בתורה סינים ומותרות כמ׳ שכת׳ המורה פרק נ׳ מחלק שלישי. והעירנו שם על שנים ושלשה דמיונים למגין נקח מהם משל לכלל התורה יעויין שמה לדעתו. ואנחנו השלמנו זה הספר הראשון הידוע בספר הסוד [3]

הספר השני ארני כסף : הכונה בו לזכור דמיונים רבים ומשלים מספרי המקרא זולת התורה והם נמשכים אל הכוונות [4] שזכרתי בספר הראשון. ועשיתי לזה (*sic*) להרחיב באור שיובנו הפשטים והסתרים מכל ספרי המקרא כי מספר זה יוקח משל לכל מה שיצטרך אצל מי שירצה לדרוך במקרא הדרך ההגיוני והעיוני ובכלל דרך השכל. ולכן כניתי זה הספר בשם משל ועתה קראתי לו שם מספר הקרשים סמוכים לטירה ובכלל כי בספר זה ימצא משל ודמיון לכל המצטרך במקרא או לרבו שהוא ככלו ר״ל המצטרך לפי העיון המופתי השכלי [5] :

הספר השלישי [6] עמודי כסף : הכונה בו לבאר ענינים רבים מספר המורה ממה שזכר שאין בו הפלגת הסדר ואם הכל ענינים דקים שכליים :

הספר הרביעי [7] משכיות כסף : הכונה בו לבאר דרך רמז ענינים רבים מספר המורה שראוי בם הפלגת הסתר ולכן כונה אוצר יי׳ ועתה קראתי לו שם מכספי ויצא לצרף כלי :

הספר החמישי [8] מטות כסף : הכונה בו לבאר ולהציע כונת ספר מכל ספרי הקדש שלנו והוא מבראש׳ עד דברי הימים. ר״ל הכונה הכוללת העיקרית כדי שנדע מה כונת ספר יהוש׳ ומה העולה ממנו בכלל. וכן כל אחד ואחד מספרי הנביאים והכתובים כמ׳ שזכרתי שכן נהגו כל החכמים בראש כל ספריהם. וכן כתב הרב המורה בראש ספרו. וזה הענין מועיל מאד לדעת הצעות הספרים ההם איש איש על עבודתו : ואם על צד התגלגל הדברים יבאו בכל ספר קצת ענינים אינם מהכונה הכוללת העיקרית כמ׳ שהעירנו

[1] Ms. התורה.

[2] Éd. וספר.

[3] Éd. בספר הזה הראשון והן זה לי עשרים שנה אחר שובי ממצרים החילותי בזאת המלאכה ועשיתי זה הספר וקראתיו ספר הסוד ועוד קראתיו על שם יחסנו טירת כסף.

[4] Éd. הבחינות; ms. הכונת, nous adoptons la leçon du manuscrit de Cambridge.

[5] Éd. ולכן זה לי עשרים שנה בניתי (כניתי ?) לי זה הספר בשם משל ועתה קראתיו על שם יחסי ארני כסף.

[6] N° 9 dans l'édition, où on lit ce qui suit : כונתי בו באור טעמי הספורים וההגדות שהם אמר גוזר שבאו בתורה וכל ספרי הנביאים (manuscr. de Cambr. וביאור המראות שבאו בתורה אל האכות) אחד לאחד אשר העירנו ע״ז המורה פרק ג׳ מנ׳ ולא זכר מזה כ״א ד׳ וה׳. ואנחנו החלונו זה בטירת כסף והשלמנו כולם כמו שהשלים הוא ז״ל טעמי המצות שהם אמר בלתי גוזר בזה הספר.

[7] N° 20 dans l'édition, où on lit ce qui suit : כוונתי בו באור לספר המורה במה שיש בו סוד.

[8] N° 11 dans l'édition, où on lit ce qui suit : כוונתי בו באור שמנה נביאים ובראש פי׳ בל ספר מהם הודעתי כוונת הספר כמחוייב.

IMPRIMERIE NATIONALE.

המורה בספרו בב׳ ת׳ מקומות. והנה כמה אנשים קראו כמה פעמים ספרי המקרא ואם[1] נשאל להם ע׳ד׳מ מה היתה כונת ישעיה או ירמיה וזולתו לא ידעו :

הספר השישי[2] שלחן כסף : תכונת בו לבאר ה׳ דרושים נכבדים דמות השלחן לארבע רגליו ולכן יכללם כלם שם השלחן כמ׳ ששם התורה כולל לה׳ חומשים. החלק הראשון נבאר בו בקיצור כי תורתנו שהיא מן השמים הנה יש לה קדושה ומעלת שלמות מצד הלשון העברי ומצד סדור הכתב מ׳ש׳כ׳ למועתק ממנה משאר הלשונות וכן בכל ספרי המקרא עד שנברר באמת כי אין כל המכוון בתורה לפי לשון העברי נמצא בהעתקות אבל כמה הוראות גדולות מופלאות מחכמות הטבע והאלהות יש בתורה וביתר ספרינו בשמות מצד לשון העמים ואינו כמועתק אל הלשונות כמ׳ שנבאר שם באור לא יוכל איש לעבור עליו. ועל כולם השמות המיוחדו׳ ליי׳ ית׳ כי אין במועתק כונת המחבר וא״כ אין התורה המועתקת הנתונה מן היי׳ אחר שאין במועתקת כל הכונות שהם בראשיית א״כ אין המועתקת תורת משה או תורת יי׳ תמימה ואמנם זכרנו זה בקצור גדול בזה הספר כי עוד בארנו זה בארוכה בספר המכונה רתוקות כסף. וכן הענין בסדור כתיבתינו כמ׳ שנבאר שם ובפרט נזכיר שם י״ד פסוקים שיש במקרא בענינים זרים נפלאים שכלם היו לסבות נכונות ורובם לסבות גדולות סודות ואין אלו הפסוקים במועתקים : החלק השני נבאר בו הפנה הגדולה מבחינת הנביא אם הוא נביא אמת או נביא שקר הרמוזה בתורה בפרשת שופטים ושוטרים ופסוק (*sic*) הדין ר׳ משה בפתיחת פי׳ המשנה ואנחנו עשינו רבות כי מצאנו סתירות גדולות בזה לפי הנראה בתחלת המחשב׳ בתורה עצמ׳ במקומות שונים ובספרי הנביאים בירמיה ויחזקאל וזולתם. וכאשר השלמנו זכירות הקושיות והראינו בטול ההיתרים והתירוצים שעשה בם זולתינו התרנו אנחנו הכל והראינו אמתת דבר׳ התורה עם צדק דברי הנביאים ואותו פסק ר׳ משה: אבל בדרכים וצדדים נעלמים זולת הצדדים שיבינום רבים אשר ידעום עד שיהיה האמת ברור לכל כשמש ר״ל אל [כל] מביני המושכלות : החלק השלישי נבאר בו כי אין ראוי לנביא שיכזב בשום פנים ואפי׳ במילי ונזכור דעת קצת הקודמי׳ שאמרו שנכון לנביא שיכזב והראינו בטולו בראיות חזקות. ואחר נזכור ספיקות גדולות על מה שיראת במקומות רבים שהנביא כחש לפי הדמיון. ואחר נתיר הכל יתר מבואר אצל יודעי המדע : החלק הרביעי נבאר בו ענין אחר נפלא והוא ממיני המופתים והראיות שנמצאו בתורה ובנביאים שני סוגים כי מהם שיעשו ראיה מן הקודם בזמן על המאוחר ואין יחס סבה ביניהם כלל וזה נפלא. ומהם שיעשה ראיה מן המאוחר בזמן על הקודם וזה יותר נפלא. ואנחנו נזכור על זה ספקות גדולות. ואחר נתירם כלם ונבאר הפלגת צדק הענינים בראיות ברורות שלא ישאר אחריהם ספק : החלק החמישי נבאר הענין אחר שהוא פנה גדולה והוא לדעת מה הם המופתים שנמצאו בתורה ובנביאים שהם נכנסים תחת מין הנמנע ומה הם הנכנסים תחת מין האפשר עד שנביא בו הספקות ואחר נתיר

[1] Ms. ׳ויא.
[2] N° 14 dans l'édition, où on lit ce qui suit : כוונתי בו פי׳ איוב בדרך נפלא עם (מה ms. Cambr.) שכתבתי שם כמה ענינים שוכר המורה שאני נוטה מהם לטענות ראויות לפי דעתי.

הכל ונבאר קצת מופתים פרטים ועל כלם קריעת הירדן ועמידת המאורות לדרכים שכליים לא ראינום ולא שמענום לאחד מן המחברי׳ הקודמי׳:

הספר חשביעי[1] מזרקי כסף: הכונה לבאר מעשה בראשית ר״ל דרך הבאור הראוי שהוא מזוג ומורכב עם החעלם (*sic*) כמ׳ שהרבש מורכב עם החומץ בסכנגבין ואז הוא רפואה׳ וכונתי בזה הרחבת באור על מה שהטיב המורה ז״ל לפי הנראה לי. ואכתוב ג״כ מה שחדשתי אני בזה שלא דבר הוא ז״ל ולא זולתי שידעתי. ואבאר שיעור מעשה בראשית ר״ל תכליתו:

הספר השמיני[2] מנורת כסף: הכונה לבאר מעשה מרכבה ברמזים. ואנחנו נרחיב באור על מה שזכר המורה שהוא האמת בלי ספק. ונכתוב מה שחדשנו אנו בזה ענינים רבים מצד מקומות שונים שיש בתורה ובנביאים מכלל מעשה הזה הנכבד ואם להמון לא ייוחס רק בספר יחזקאל. ואנחנו נבאר המקומות ונבאר פי׳ הנבואות הסוריות החם. ומצורף לזה נבאר ענין קדוש ומקודש והוא ענין השמות המיוחדים אל הק׳ב׳ה ונפר׳ שם המפורש ושם יה ושם אהיה אשר אהיה ונזכר מה שיראה לנו בזה מחדוש נוטה מדעת הקודמים או נוסף עליהם. ועוד נבאר שם ענין אחר עמוק בא בתורה על שם האל ית׳ והוא כי בתחלת בראשית תאר יי׳ בשם בראשית אלהים והנהיג זה לבדו כל הפרשה ההיא עד שסיים לומר אשר ברא אלהים לעשות. ואחר התחיל פרש׳ אלה תולדות השמים ושנה לתאר האל בשם יי׳ אלהים והנהיג זה כל הפרשה ההיא עד שסיים לומ׳ דרך עץ החיים זולת בג׳ מקומות בכלל ואת הפרשה שזכר אלהים לבד. ואחר התחיל פרשת ואדם ידע את חוה אשתו ושנה לתאר יי׳ בשם יי׳ לבד. והנהיג זה כל הפרשה ההיא עד אמרו ונח מצא חן בעיני יי׳ זולת בג׳ מקומות בכלל זאת הפרשה שזכר אלהים לבד. והנה אחר זה עד סוף התורה יש שנוים מופלגים בזה אין ספק אצלי שאין ענין זה הענין שיפול בו המקרה והחזרמן כי אין שם היי׳ (*sic*) מן הענינים שיאמרו בקרי וחלילה. אבל כל השנוים להפלגות נפלאות נשגבות נמשכות אחר טבע הענין המושכל וכל זה נבאר בעזרת הצור ית׳ באור שלא ישארו (הו .ms) ספק:

הספר התשיעי[3] קערות כסף: הכונה בו לבאר ב׳ דרושי׳. האחד הוא שנבאר כי בתורתינו הקדושה תנאי מפורש בעיקר מתן תורה יעיד לנו על טוב רוחני וקיום הנפש והשארותה בהנאת גן ערן הפך מה שיטענו עלינו האומות שאין לנו יעוד בתורת משה רק טובות גופיות. וזה נבאר באור רחב שלא יוכל איש לחלוק עליו. והדרוש השני שנבאר גזירת פוקד עון אבות על בנים שזכר בעשרת הדברות. וכן על דבר העגל והמרגלים ואין ספק אצלי שהיא נגזרה בדברות דרך קשה וחמה וחרון אף. ונזכר על ב׳ המאורעים דרך חנינה ורחמנות ואריכות אף. ונבאר איך יתכן זה על ב׳ דרכים הפניים ונטה מדעת המורה שכת׳ פרק נ״ד מראשון כי זאת הגזרה היא בכל מקום דרך חרון אף. ובכלל נזכר על זה ספקות גדולות ממה שכתוב בתורה גם בנביאים ובפרט בדברי

[1] N° 7 de l'édition (מזרק), où on lit : כוונתי בו באור כל הנוגע למעשה בראשית מן התורה ומכל הנביאים.

[2] N° 8 dans l'édition, où on lit : כוונתי בו לבאר באור כל הנוגע למעשה מרכבה מן התורה ומכל הנביאים.

[3] N° 17 dans l'édition, où on lit ce qui suit : כוונתי בו פי׳ דניאל.

יחזקאל. איך שופט כל הארץ יפקוד עון אב על הבן ונזכיר היתר רז״ל בזה אע״פ שעשו הקושיא מאמרו לא יומתו אבות על בנים שא׳ בידי שמים. ובכלל נבאר כל העיקר הזה כדברים חדשים מסכימים עם הדת וימשך מבאורינו ענין הטובות בעולם הזה והשיבותי מעל אלהינו ית׳ תלונות רשע וטוב לו שלא ישאר בו ספק כלל:

הספר העשירי [1] כפות כסף: הכונה בו לבאר ב׳ דרושים. הראשון נבאר איך ניחס ליי׳ שהוא מונע דרכי התשובה ונזכיר זה הספק הישן שטענו הקודמים על ועבדום וענו אותם וגו׳ וכן וחזקתי את לב פרעה וכן רבים. ואנחנו נטה מדעות הקודמי׳ ונאמר אנחנו ממה שאמרו המורה לא אמרו על דרך המדוקדק ונתיר זה הספק בדרכים אחרים הולכים על דרך העיון השכלי ונמשך זה איך אמ׳ וגם את הגוי אשר יעבודו דן אנכי מזה איך ראוי אחר שהאל גוזר עליהם וזה אבאר בזולת הדרך שאמ׳ המורה. ובכמו זה ענין נבוכדנצר שהאריך ירמיה לספר שהאל שלחו להחריב ירושלם ובית המקדש עד שקראו האל עבדי ואחר בסוף ספרו אמ׳ עליו בהשחתת זרעו נקמת יי׳ היא כי אל יי׳ זדה וכאלה רבות שם בסוף ספר ירמיה. וכל זה נבאר בכלל זה החדוש הראשון עד שלא ישאר בזה ספק ותלונה על האל ית׳ עד שישאר אמת מה שאמרה תורה עליו ית׳ הצור תמים פעלו כי כל דרכיו משפט וגו׳: והדרוש השני הוא שנבאר ענין הנסיון שיחד לו המורה פרק כ״ד מחלק שלישי ואמ׳ שהוא הגדול שבמסופקי התורה ואין התר הספק הזה. ואנחנו נבאר כי המורה לא כון להתירו בדרך המדוקדק ויאותו עכ״פ לכל:

הספר הי״א [2] גביע הכסף: הכונה בו לבאר ענינים רבים מכלל סודות התורה והמקרא שלא הרגשת (*sic*) שהמורה וזולתו רמזום כלל ואם בלי ספק באר בו פני המורה ראיתי אור:

הספר הי״ב [3] חצוצרות כסף: הכונה בו לבאר ספק קהלת כפשוטו כי מדעתי לא כון שלמה בזה רק ללמדינו דרוש אחד והו[א] ההשתמשות בעניני העולם הזה יש לו ב׳ קצות ואמצע כענין בכל המדות והיה הקצה האחד רב ההתחכמות וההתעלמות בבקשת חשבונו׳ רבים בקבוץ הממונות והקנינים והקצה האחר עזיבתו ההשתדלו׳ בכל זה לגמרי והוא השקידה בשחוק ובטיול ובהוללות ואלה הקצות רעים והיה האמצעי הטוב שיאכל ושתה והראה את נפשו בעמלו והו׳ השתדלות הבינוני ע״י כל ההכרחיי ולעמד בסבר פנים יפות וטוב הלב שיצרוף לזה השגת החכמות העיוניות עד שנקיים מצות התורה כהלכתו ועל כלם המצות הלביות ולכן אמ׳ ס״ד הכל נשמע את האלהים ירא ואת מצותיו שמור כי זה כל האדם ולכן נבאר שם כי על כל רוע הקצה המחסר והוא הבטול מן ההשתדלות לגמרי אין צריך למופתים וראיות כי הוא מבואר בעצמו וגם הכל מודים

[1] N° 15 dans l'édition, où on lit : כוונתי בו פירוש רות ואיכה בדרך קצר מאד.

[2] N° 10 dans l'édition, où on lit : גביע כסף הוא אשר ישתה אדוני בו ויכונה ג״כ אוצר ה׳ וכוונתי בו באור המופתים והנפלאות שבאו בתורה אל האבות וביתר ספרי הנביאים וביתר ספרי הקדש לנביאים ובאור ענינים דקים מן התורה והנביאים אין ראוי לפרש כוונתם לכל.

[3] N° 13 dans l'édition, où on lit ce qui suit : כוונתי בו שלשת ספרי שלמה המלך ע״ה הם משלי קהלת שיר השירים.

בזה שהוא סכלות והוללות. אמנם מה שיצטרך למופתים הוא לבאר רע הקצה המוסיף כי כל העולם אומרי׳ שהיא חכמה מפוארה. והנה באר שלמה ע״ה שגם זה שטות גמורה והוללות וסכלות. ויאמר זה במופתים הקשי׳ בנוים על תמורת (תכונת?) ההגיון וכלוה יוציא משפטי דבריו בספרו כמ׳ שבארנו במקומו:

הספר הי״ג[1] מזמרות כסף: הכונה בו לבאר ספר איוב בדרכים אשר נטה מדרכי התורה וכבר זכרנו שם י״ב טענות אשר ספקנו עליו ז״ל כבודו מונח במקומו ולכן אחרי זה נבאר ונאמר שם כי דעתינו הוא שזה הספר כלו הנה תכליתו לבאר שם הספק הישן והיא תלונת צדיק ורע לו עד שנאמר מה שאמר דוד לא ראיתי צדיק נעזב וזרעו מבקש לחם. כל זה בדרכים מופתיים מסכימים עם הדת דרך העיון השכלי׳ עד שלא ישאר בזה ספק ותלונה:

הספר הי״ד[2] כפורי כסף: הכונה בו לזכור טענות על פרטים רבים מהתורה והמקרא אשר אני בם דוחה וכופר פי׳ הקודמי׳ כבודם מונח במקומם ואיך שיהיה על כל פנים אזכור הסבות אשר בעבור׳ נטיתי ופירוש׳ ונעלמ׳ ממני כונתם:

הספר הט״ו[3] מצרף לכסף: הכונה בו לפר׳ התורה כסדר במקומו׳ אשר [אני? .l] נוטה בם מפי׳ הקודמי׳ או שאני מחדש ענינים לא דברו בם כלל הקודמים ואעזב זכירת כל מה שאמרו הקודמים שיראה לי שהטיבו הם בפירושיהם כי יעוין בספריהם ואיך נגנוב מבית אדו׳ כסף או כלים:

הספר הי״ו חגורת כסף[4]: הכונה בו לבאר ספר משלי כפשוטו כי לדעתי כבוד המורה במקומו מונח ולא כון שלמה רק ללמדנו מדות טובות והנהגות מדיניות ישכל זה מהפילוסופיא המעשית כמ׳ שחברו בכ׳ זה גדולי רבותינו ז״ל מסכת אבות וזולת זה להם מאמרים נמרצים מפוזרים בספריהם כ״ש שהמורה האריך בזה בפי׳ למסכת אבות ובספר המדע ואין ספק שמ׳ר׳ע׳ה היה הראש כי הקננו מעלות המדות תחלה ואחריו שלמה ואחריהם רז״ל ואחריהם המורה. וכמו שמ׳ר׳ע׳ה מסר לנו בתורה מעלות המדות לבד. כן החכמים חברו ספרים במדות לבד כי הם מהפילוסופיא המעשית וחברו ספרים בשכליות לבד כי הם מהפילוסופיא העיונית ולכך אין ספק אצלי ששלמה חבר ספרים הרבה בעיונית לבד כמ׳ שיר השירים וזולת זה ואם נאבדו ממנו ולכן חבר משלי וקהלת או אולי נותר במעשית לבד. וכן עשו חכמי יתר האומות היום נאמר אנחנו בחלק מן התורה שבמדות שיש בו תוך מורה על ענין עיוני׳ עד שיהיה משלים

[1] N° 12 dans l'édition, où on lit : כוונתי בו פי׳ תהלים עם (ms. Cambr. מה) שכתבתי בראשו כוונת הספר וכוונת (ms. Cambr. חלק) חלק מחמשת חלקיו וכוונת מזמור מזמור מחאה מזמורים·

[2] N° 6 dans l'édition, où on lit : כוונתי אשר [בו] לזכור כל הדברים אני סותר מפי׳ התורה ממה שהניח החכם א״ע וקצת מה שהניח המורה כבודם מונח במקומן· ושם הבאתי ראיות על כל דבר ודבר מפני מה אני נוטה מדרכם מצד שלא אעמוד על דעתם.

[3] N° 5 (l. הה׳ au lieu de הזה) de l'édition, où on lit ce qui suit : כוונתי בו לפרש התורה כמו שעשה ר׳ש׳י וא״ע ז״ל בדרך אחרת· ולא בארתי בספר מה שראוי להמנות עם סתרי התורה· ובתחלת זה הספר בארתי כוונת ספר התורה וכוונת כל חלק ממנה כי אין ראוי לכתוב כונת ספר ספר כמו שהגיחו החכמים.

[4] N° 18 dans l'édition, où on lit ce qui suit : כוונתי בו פירוש עזרא ודברי הימים.

תפוחי זהב במשכיות כסף כמ׳ שאמ׳ המורת שכן יתנהג משלי כלו. אג נאמ׳ כן במסכת אבות או כספר המדות. ובכלל יראה לי כי כל אחד נכון במקומו ודי אם משלי חובר כלו להנהיגנו מדות והנהגות לכן פירשתי ספר זה כפשוטו מבלי שיהיה בו הערה כלל על דבר נסתר וראוי למשכיל שיהיה ספר זה דבק עמו כאשר ידבק האזור עם יתר מוסרי החכמים ויהיה צדק אזור מתניו:

הספר הי״ז [1] רתוקות כסף: הכונה בו ג׳ דרושים שהכלל לכלם הודע׳ שלמות לשון העברי שלנו: הראשון נבאר בו באור רחב כי מיסדי לשון העברי היו שלמי החכמו׳ כלם עד שידעו טבעי המציאות כלו. ולכן כי ידעו שהדבור החצוני הוא חקוי מה שנמצא חוץ לנפש. וידעו כי הנמצא שהוא חוץ לנפש הנה היותו ומהותו הוא מד׳ הסבות הידועות ר״ל החומר והצורה והפועל והתכלית עם הדבק בו בהניח סגולות ומקרים משונים לכן בקראם שמות לכל נמצא ונמצא יביטו (ms. יניטו) אל יי׳ הענינים הנמצאים בטבע הנמצא ההוא ומצד אחד מהם ישימו לו שסודה כולל בנמצאות כלם ר״ל מנ׳ העולמות ולכן יש טעם נכבד לשם אדם ואיש ואשה וחמור ושור ע׳ד׳מ וכן לשם שמים ושחקים וכן לשם מלאך ולכל שמות האל ית׳ ר״ל שכלם יש להם הוראות מיוחדות מורות על עצמות הדבר ההוא או אחד ממשיגיו כמ׳ שנודע לנו בזה מספרי הטבע והאלהות ואין זה כלל בלשון הנוצרי כי מה הוראה יש בלשונם לשם איש ואשה או חמור ע׳ד׳מ על אחד מטבעיו וכן לשם האל ית׳ ואין להם רק שם אחד ואותו השם אינו מורה כלל רק קשר אותיות וכזה בכל. וזה ענין גדול התועלת ובכלם כי בעלי לשונינו רצו ללמדנו לכלנו בכלל בדברינו על הענינים כל מה שהאריכו בו חכמי הטבע והאלהות מידיעת טבעי הנמצאות ומקריהם. ולכן רמזתי גם על זה בהספר המכונה שלחן כסף וספר מנורת כסף וזהו אחד משלמות לשונינו: והענין השני שנבאר שמיסודי (*sic*) לשונינו הניחו בדרך ההגיון והטבע מה שהסכימו לכלול הלשון בד׳ ענינים שהם סוגים כוללים ר״ל ד׳ פועלים ושכנגדם ד׳ נפעלים כי כן הוא הכרח מצד המצטרף ואין ספק שלא היה מעולם בלשון העברי שמוש בנין אחר זולת אלו כי אם היה כן ע׳כ׳פ היה׳ נמצאת מלה אחת א׳ע׳פ שנאבד לי (*sic*) לשוננו. ואנו נבאר חכמתם המפוארה ואיך הודיענו בזה הסדור עקרים גדולים ממלאכת ההגיון וחכמ׳ הטבע אשר האריכו החכמים דבריהם בספריהם וכל זה לתת שלמיות כפי כחם לכלנו נערים וזקנים: והענין השלישי שנבאר הפלגת חנינתם אף לילדי׳ עתיקי משדים בהתחילם למוד האותיות וזה כי שמו שמות לאותיות בדרך שיורו הוראת מוסר כמ׳ אלף ובית ודלת על דרך אמרו חנוך לנער על פי דרכו ולא קראום באותיות נפרדות כמ׳ הערבי והנוצרי שאין להם הוראה כלל. וגם עשו להם הוראות שיורו לנערים בתחלת צמיחתם והכנסם בעסקי העולם כמ׳ שבארנו להם וה באר היטב ובכלל מכל אלו השלש׳ עניני׳ התבאר מעלת שלמות לשון העברי על כל לשוננו ועל כלם רב לו שלמות אם

[1] N° 3 dans l'édition, où on lit ce qui suit : כוונתי ליסד בו פרקים כוללים לכל שרשי לשון הקדש והרוב סותר לכל מה שהניחו המפרשים הקודמים. Suit le n° 4 qui est le dictionnaire (ci-dessus, p. 530, n° xxv), lequel en effet ne forme qu'une seconde partie de la grammaire.

בהוראת שמותיו ומלות רמזות והוראות בקצורים מופלגים על חלקים גדולים מחכמ' הטבע והאלהות ולא ימצא זה בזולת מן הלשונות :

הספר הי"ח [1] נקודות כסף : הכונה בו לבאר ב' דרושים. הדרוש האחד ענין הברכה והקללה אשר נזכרו בתורה ובמקרא ובמקומות רבים בענין בברכת יצחק לבניו ע'ד'מ כ"ש ענין בלעם ומה שאמ' בסוף ימיו עליו ולא אבה יי' אלהיך לשמע אל בלעם ויהפוך יי' אלהיך את הקללה לברכה כי אהבך יי' אלהיך. ואמ' יהושע ע"ה בשם האל ית' ולא אביתי לשמוע אל בלעם ויברך ברוך אתכם ואציל אתכם מידו. ואנחנו כתבנו בזה שאלות והגדולה שבהם מה טעם למנוע ע'כ'פ בלעם מלקלל התלוי הדבר בפיו ומה יהיה כי יקלל הוא וכל אוהביו אל עמינו אחר שה'ש'י חפץ בברכתינו ובכלל יש בענין ספקות ושאלות בכל המקרא עד שנגדר לזכירת הקללות והאלות (והאלהות .ms) הנזכרות הנה והנה ונם על ענין חרם עכן ואלת שא[ו]ל וזולת זה רבי'. ואנחנו בע'ה'י נתיר כל הספקות ונודיע אמתת התורה והספורים בדרך מושכל שאי' בו ספק : והדרך השני ענין הספירה והמנין והוא שנ' ולא יהיה בהם נגף בפקד אותם ובידוע (ובו ידוע .ms) ממאורע דוד במנותו את העם ויש בזה שאלות וספקות ואנחנו נתיר הכל בע'ה'י עד שישארו הכתובי' מבוארי' אצל בעלי השכל :

הספר הי"ט [2] גלילי כסף : הכונה בו לבאר דרוש אחד ממגלת אסתר אשר נבוכו כל המפרשי' בו והוא איך נמלטו כל ישראל מרעת אגרות הראשונות והנה דת מדי ופרס די לא יעדי. ואנחנו נזכיר מה שהתירו בזה הקודמים ואסתור דבריהם ואחר אתיר הספק בדרך לא שמעתיו ולא ראיתיו משום מחבר קדם לפני :

הספר העשרים [3] תם הכסף : הכונה בו לבאר ב' דרושים : הדרוש הראשון ענין חרבן בית ראשון ובית שני ואזכור ספקות וטענות שמצאתי על זה הענין בירמיה על חרבן בית ראשון והגדולה מכלם כי ירמיה יעד חרבן הבית והשחתת עמינו וגלותם בכלה. והוא בספרו נתן להם דרך להמלט מיעוד הרע הזה אם ירצו ואמ' להם בזה ה' דרכים אשר מאיזה מהם ימלטו. הדרך הראשון אם תמצאו איש אם יש עושה משפט (וצדקה .ms) מבקש אמונה ואסלח לה. הדרך השני אמרו לעם בכלל כי אם היטיב תטיבו את דרכיכם ואת מעלליכם אם עשו תעשו משפט בין איש ובין רעהו גר יתום ואלמנה לא תעשוקו ודם נקי אל תשפכו במקום הזה ואחרי אלהים אחרים לא תלכו לרע לכם ושכנתי אתכם במקום הזה. הדרך השלישי אמרו לעם בכלל כה אמר יי' השמרו בנפשותיכם ואל תשאו משא מבתיכם ביום השבת וגו' והיה אם שמע תשמעו יי' וגו' ובאו בשערים העיר הזאת מלכים ושרים יושבים על כסא דוד וגו'. הדרך הרביעי אמרו למלך בפרט מלך יהודה ודברת שם את הדבר הזה וגו' כה נאם יי' עשו משפט כי אם עשה תעשו את הדבר הזה ובאו בשערי הבית מלכים יושבים לדוד על כסא וגו'. הדרך החמישי הביאו צואריכם בעול מלך בבל ועבדו אותו עמו וחיו. ובכלל הכונה בזה כי

[1] N° 19 dans l'édition, où on lit ce qui suit : כוונתי בו באור לספר מורה במה שאין בו סוד.

[2] N° 16 de l'édition, où on lit ce qui suit : כוונתי בו פי' מגלת אסתר בדרך קצר והעיקר לפרש איך לא היו האגרות האחרונות סותרות לראשונות אצל הבקיאים בהגיון מה שלא שיער זה החכם א"ע כבודו מונח במקומו.

[3] Cet article manque dans l'édition.

ירמיה בקש מהם אחד מיי׳ ואמר להם זה בזמנים מתחלפים וכל זה צריך התבוננות גדול. ואנחנו נבאר זה בע׳ה׳י עד שלא ישאר בזה ספק: והדרוש האחר אשר נכון לכלול בזה הספר הוא ענין ביאת משיח שאנו מצפים שי׳ ומחכים שיבנה בית שלישי. וזה כי קצת המפרשי׳ שלפני׳ פירשו כל מה שיוכלו מכתובי המקרא שהם יעודים לזה מבלי הבטה אם הדבר דבור על אופניו אם לאו כאלו אמתת הדבר תלוי ברוב כמות הדבור ובכפילתו ואין האמות תלוי רק באיכות הדבור. וע״כ נבאר אמת היעוד מצד השכל ומצד היעודים הנבואים במקוסות המיוחדים שנבאר ששם יעוד זה המשיח בדרכים לא יוכל איש לחלוק עליו:

אמר יוסף אבן כספי הנה אנחנו מאלמים אלומים בתוך השדה ספר (*sic*) הזה וזכרנו העשרים ספרים שהתחלנו לעשותם ונשלימם בע׳ה׳י. ולמען יעמדו ימים רבים לזכרון בין עיני בני [1] סדרתים וסיימתים בשמות כלי כסף. כי בנה בניתי להם בית כסף בנוי לתלפיות אדנים אדנים לעמודים. ואשים להם שם מטה ושלחן וכסא ומנורה וכלים מכלים שונים ואעד להם עדי כסף מחגורות ורתוקות כסף והיו תמים. ויי׳ יתן להם לב לשמור כלי כסף אלה כמ׳ ששמרו כלי כסף הנמצאים אתם או באזני נשיהם [2] ובנותיהם. ואיך שיהיה אני עשיתי (éd. אעשה) חלקי ופרעתי חקי אך כי שלום ואמת יהיה בימי והאל יכפר שגגותי א׳א׳ס:

עדות ביהוסף בשחק שמו [3] וידעו כל בני הזמן [כי] לא כחדתי כונתי תחת לשוני לטמון בחבי ולא חפצתי עתה [4] בהתגלות לבי. אך בהתחדש הסברות לא עת לחשות ועת לעשות [להודיעם] לרבים מלאו דעה כמים לים מכסים. כאש מצרף וכבורות מכבסים ע״כ שלח לפניו יוסף את הספר הזה על דבר הכסף הגו סגים ויהי להם לעבד נמכר יוסף אולי יחנן יי צבאות שארית יוסף בהתודע יוסף [5]: ויי׳ צבאות יוסף ידו לקנות את שאר עמו תביאמו ותטעמו אל הר זה קנתה ימינו אז ידבר אלימו דברי שלומו משמי מרומו והגוים חרוב יחרבו ובחרונו יבהלמו ואני תפלה ליי׳ אשר אין לו תחלה ותכלה ישר יחזו פנימו:

כת אב״ינן זה בו עז מיי׳ ית׳ וית׳

Voici la traduction du commencement de cette curieuse autobibliographie :

« Joseph ibn-Caspi dit : Quand Joseph devint un homme, « il prit la résolution de s'instruire et d'enseigner. A l'âge « de trente ans, il commença à s'occuper de la logique et « de la philosophie, pour expliquer l'Écriture sainte à l'aide « de ces sciences, par une méthode inconnue à ses prédé- « cesseurs. Joseph se proposa de faire un abrégé de l'Éthique « d'Aristote, de la Politique de Platon et de la logique, après

[1] Ms. Cambr. בני אדם.

[2] Ed. בניהם ובנותיהם.

[3] Éd. נאמן.

[4] Ms. Cambr. צריה.

[5] Les mots qui suivent jusqu'à la fin ne se trouvent pas dans l'édition.

« avoir fait dans sa jeunesse un commentaire sur la grammaire « d'Ibn-Djannah et sur le commentaire du Pentateuque par « Abraham ibn-Ezra. Puis Joseph se rendit en Égypte pour « puiser à la source de la science de Maimonide, dans la « maison de son arrière-petit-fils Abraham. Puis, après avoir « été menacé de mauvaises rencontres et surtout d'une con- « version forcée (dont Dieu le sauva), il retourna dans sa « ville et sa maison. Joseph, ayant deux fils qui voulaient « s'instruire, se prépara à composer pour eux des ou- « vrages pleins d'idées neuves. Il se rendit ensuite à Perpi- « gnan et de là à Barcelone, pour visiter sa fille et son fils; « puis il séjourna en Aragon, pour jouir de la solitude et « pousser ses travaux littéraires. C'est en l'année 5091 de la « création (1330-1331) qu'il reprit ses travaux, en faisant « le vœu de ne pas revenir dans sa famille en Provence avant « d'avoir accompli sa tâche. Ayant trouvé tant de choses « nouvelles, Joseph put écrire vingt ouvrages, par allusion à « son aïeul Joseph qui fut vendu pour vingt pièces d'argent. « Il donnera l'énumération de ces ouvrages et le sujet qui y « est traité. En tout il suit Maimonide, c'est-à-dire le Guide « des Égarés, en le complétant par la connaissance de la « logique et de la philosophie. »

Suit l'énumération des vingt ouvrages. Les discussions critiques qui précèdent nous dispensent d'en donner ici la traduction.

On attribue à tort à Caspi des מוסרי החכמים, « Sentences « morales des sages ». Ce traité est mentionné dans l'introduction à l'Éthique (nº III), et dans la Lettre de morale, selon M. Steinschneider. Nous pensons plutôt, comme M. Kirchheim, que les Sentences des philosophes mentionnées dans la Lettre de morale se rapportent à l'ouvrage de ce nom de Honein ibn-Ishaq, traduit par Juda al-Harizi. Caspi dit simplement, après avoir recommandé plusieurs livres à son fils : « Parmi eux figure l'Éthique « d'Aristote abrégée par moi, et aussi un autre livre qui se « trouve chez nous, c'est-à-dire la collection des sentences des

Werbl., p. 15.
Encyclopædie, p. 70.
Komm., p. XV

« philosophes. » Il n'est pas là question d'un compendium fait par Caspi. Il n'est pas impossible que ce soient ces sentences que Caspi recommande à son fils de relire après le repas.

Voir ci-dessus, p. 491.

Caspi passe aussi pour être l'auteur de pièces liturgiques écrites dans un langage assez élevé, et empreintes d'un certain sentiment religieux. Quelques-unes ont trouvé leur place dans des livres de liturgie, et même dans celui de son plus ardent antagoniste Siméon Douran, lequel sans doute en connaissait l'auteur par les acrostiches. Il y en a quatre avec l'acrostiche de Joseph ben-Caspi; elles sont énumérées dans l'article de M. Steinschneider. Nous croyons que notre auteur, s'il avait réellement composé des liturgies, n'aurait pas manqué d'en parler dans la préface de sa liste; car la modestie n'était pas sa qualité. Ces pièces liturgiques pourraient avoir pour auteur un Joseph Caspi d'une époque postérieure; on connaît, en effet, un Joseph ben-Schalom Caspi, qui a composé des liturgies. Quant au livre de prières qui porte le nom de Siméon Douran, où l'une desdites liturgies se trouve, est-on sûr que ce soit le véritable livre liturgique de ce rabbin? Il lui est attribué, par exemple dans le manuscrit de la Bodléienne, qui est de beaucoup postérieur à Douran. Mais Douran n'aurait certainement pas introduit dans l'usage, comme le pense M. S. Sachs, et encore moins récité une liturgie provenant d'un homme qu'il avait déclaré hérétique. Notre Caspi n'était pas poète comme M. Steinschneider le suppose. Les vers qui se trouvent à la fin de la logique, et dont M. Neubauer ne fait pas mention, ne sont certainement pas de Caspi. Il n'y a aucun esprit poétique dans ces six lignes; c'est une louange à Dieu, peut-être provenant du copiste. Quant au distique qui est à la fin de la liste B, nous ne le croyons pas non plus de Caspi; car ce n'est pas son style. D'ailleurs ce distique manque dans la rédaction A, et on le trouve dans un autre manuscrit à la suite de l'Épître de morale. Et ces vers fussent-ils même de Caspi, ce ne serait pas là un motif suffisant pour le ranger parmi les poètes juifs de Provence, comme M. Steinschneider propose de le faire.

Komm., p. 152.

Encyclopædie, p. 72.

Zunz, Lit. der syn. Poesie, p. 575.

Neubauer, Cat. Bodl., col. 379, nº 1180.

Kirchheim, Komm., p. XVI.

Catal. Bodl., col. 486, nº 1357.

Catal. de Cambridge, p. 208.

Voir ci-dessus, p. 489.

Encyclopædie, p. 72, note 73.

En résumé, Caspi commença sa carrière littéraire par des notes sur Ibn-Djannah et des commentaires sur Ibn-Ezra; les traités de l'Éthique, de la Politique et la Lettre de morale vinrent ensuite. Puis il composa des commentaires non mystiques et presque littéraux sur le Pentateuque et les prophètes; après cela il s'occupa de logique et de grammaire. Il continua par des ouvrages théologico-mystiques, entre lesquels nous comptons les commentaires sur les hagiographes, peut-être celui sur les Psaumes excepté. Viennent ensuite les commentaires sur le Guide des Égarés, dont probablement il fit déjà un premier essai à l'époque de ses plus anciennes compositions. Le traité mystique par excellence, le Gobelet d'argent, et le dictionnaire n'ont pas été composés d'une seule haleine; ils furent achevés les derniers. Caspi termina sa carrière littéraire par la liste qu'il dressa lui-même de ses ouvrages.

La méthode de Caspi est si obscure et si peu précise qu'on ne doit pas s'étonner de le voir très différemment apprécié. Les uns le citent en l'approuvant, comme Ibn-Zarzah, Moïse de Narbonne, Éphodi et d'autres. Les Cabbalistes l'exaltent à cause de son mysticisme. Ainsi Moïse de Rieti (qui florissait vers 1400), dans son imitation de Dante et d'Immanuel, place notre auteur dans le paradis à côté d'Abraham ben-David et de Juda le Pieux[1], tandis qu'il chasse du paradis Lévi ben-Gersom et Moïse de Narbonne. Johanan Alemanno (vers 1490) recommande l'étude des écrits de Caspi. Nous avons vu, d'un autre côté, que les philosophes théologiens, tels que Siméon Douran et Isaac Abravanel, le combattent de toutes les manières. Les attaques de ce dernier rejetèrent presque dans l'oubli les ouvrages de Caspi durant les XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles. On n'osa pas en multiplier les manuscrits; c'est ainsi qu'il se fait que plusieurs d'entre eux n'existent plus. Richard Simon connut les travaux lexicographiques de Caspi, et vit ce qu'ils avaient de mou, d'incohérent, d'incertain.

Komm., p. 27 et 46.

Encyclopædie, p. 73.

Voir ci-dessus, p. 528.

R. Simon, Hist. crit. du V. T., p. 177.

[1] יהודה חסיד, auteur du XII[e] siècle, originaire des provinces rhénanes.

ABBA-MARI FILS D'ÉLIGDOR.

ABBA-MARI fils d'Éligdor, surnommé Sen Astruc de Noves (שן אשטרוק די נובאש), qui demeurait à Salon, s'est occupé d'études talmudiques, d'exégèse biblique, de théosophie, de sciences et de philosophie. Voici comment Isaac de Lattes s'exprime à son égard dans la préface littéraire de son ouvrage de casuistique intitulé *Qiriat Sépher* (קרית ספר), Ville du livre : « Le grand savant Abba-Mari fils d'Eligdor, « surnommé Sen Astruc de Noves, composa des ouvrages « sur toutes les branches des sciences. Il fit un commen- « taire sur quelques traités du Talmud, en expliquant les « mots et les raisonnements. Il est également l'auteur d'un « commentaire remarquable sur le Pentateuque ainsi que « sur le livre de Job. Il a expliqué d'une manière très « étendue le traité intitulé « Les chapitres de R. Éliézer[1] ». « Il a fait un commentaire sur la logique, la physique et « la métaphysique [d'Al-Gazzali?], et il a écrit beaucoup « d'autres livres d'une grande valeur. » Selon une autre note, Abba-Mari serait l'auteur d'un commentaire sur le Cantique des cantiques et sur le chapitre de la création. Nous ne connaissons rien sur la vie de cet auteur, si ce n'est que Samuel de Marseille, dont nous parlerons plus loin, étudia l'astronomie auprès de lui à Salon, avant 1322, et que Samuel parle de son maître comme vivant encore en 1336. Dans un autre document, nous lisons que sa fille דובצא (Douce?) s'est mariée à Salon en l'année 1360. M. Grætz dit que notre auteur fut emprisonné à Beaucaire avec Samuel de Marseille, et il renvoie aux Mélanges de philosophie juive et arabe (p. 489, note) de M. Munk. Mais M. Grætz s'est trompé; car M. Munk parle de Samuel seulement. Voici, du reste, le passage des Mélanges : « Samuel aborda

Mazkir, XII, p. 60; XVI, p. 92; XIX, p. 115, 117.

Voir ci-dessous l'article sur cet auteur.

Voir ci-dessous, p. 551.

Voir ci-dessous, p. 553 et suiv.

Munk, Mélanges, p. 49, note 3.

Revue des Études juives, IX, p. 19.

Geschichte der Juden, VII, p. 282.

Voir ci-dessous, p. 556.

[1] פרקי דר' אליעזר. C'est un livre agadique divisé en 54 chapitres, renfermant des explications mystiques et astronomiques sur différentes parties du Pentateuque; on l'attribue au docteur de la Mischna R. Éliézer fils d'Hyrcanos; mais en réalité ce midrasch ne date que du VIIIe siècle. Voir Zunz, *Die gottesdienstlichen Vorträge*, p. 271 et suiv.

« dès l'âge de dix-huit ans l'étude des sciences et de la philo-« sophie; il étudia l'astronomie à Salon, sous la direction de « R. Abba-Mari, appelé vulgairement Sen Astruc de Noves. « En 1322, il (Samuel) était prisonnier à Beaucaire avec « d'autres juifs. » Si Sen Astruc avait été parmi les juifs mis en prison, Samuel n'aurait pas manqué de le dire. Dans un manuscrit de Parme, on désigne Abba-Mari sous le nom de שן אשטרוג דשן נגרי, Sen Astruc de San Nagri, peut-être de Saint-Nazaire ou Senary (Var). Nethanel Caspi, dont nous parlerons plus tard, cite notre auteur deux fois : dans le manuscrit de Paris, sous les noms de שין אשטרוגנו דשין נגרי (fol. 88) et שן אסטרוג דשן נגרי (fol. 134); dans les manuscrits d'Oxford, n° 1229, et de Berlin, n° 124, sous le nom de Sen Astruc tout court[1]. Bartolocci et Wolf ne mentionnent pas cet écrivain.

Voir ci-dessous l'article sur cet auteur.

Catal. Berlin, p. 114.

Ses ouvrages sont :

I. Un commentaire sur Job, qu'on trouve dans cinq manuscrits. Dans l'un d'eux (celui d'Oxford) ce commentaire est attribué à Maestro Vidal Belsom (Moïse de Narbonne).

Ces manuscrits sont :

a. Un manuscrit du Vatican; le nom de l'auteur est ici Abba-Mari ben Éligdor Nastruc de Nagri (המכונה נשתרוקי דנגר). Assémani en fait *Nistruk, de Nigris, auctor ignotus.*

Assémani, p. 204.

b. Un manuscrit de Paris 272, 4, où le nom d'Abba-Mari a été ajouté par une main plus récente. Dans l'index du nouveau catalogue, on trouve au nom d'Abba-Mari la restriction « attribué ».

c. Un manuscrit de Parme, n° 1372, avec la suscription suivante : פי' איוב ומעשה בראשית לרב הפילוסוף ר' אבא מרי בן אלינדור המכונה ללועזים שן אשטרוג דשנגרי, Commentaire sur Job et le chapitre de la création etc. Le second traité ne se trouve pas dans le manuscrit. Dans l'*explicit,* on lit דשן נגרי. De Rossi dit : *In titulo et epigraphe dicitur appellari lingua vernacula* שן אשטרוג דשון, *San Estrogh de Scon.* M. Schiller-Szinessy a cru lire דשלון, « de Salon », au lieu du דשון de De Rossi. M. Neu-

Cat. Cambridge, p. 214, note.

[1] דירנינרה (Mazkir, XVI, p. 92) est une corruption.

Catal. Oxford, nº 342, 7.

bauer proposait בלשון pour רשון, vu qu'un des manuscrits attribue ce commentaire à Maestro Vidal Bellshom. Dans les *addenda*, il donne la lecture correcte רשון נגרו, après avoir consulté les manuscrits de Rome et de Parme.

Catal., p. 215, nº 3.

d. Un manuscrit de Cambridge (*University Library*, nº 66). Dans un endroit malheureusement très endommagé, le copiste dit : « Commentaire sur Job et une partie du Can- « tique des cantiques, par le philosophe Abba-Mari ben- « Éligdor . . . . . et les Intentions des philosophes par « Abou-Hamid al-Gazzali. » Nous avons vu qu'Isaac de Lattes paraît attribuer à notre auteur un commentaire sur Gazzali. M. Schiller-Szinessy se demande donc bien inutilement si notre manuscrit ne contenait pas quelque commentaire de Moïse de Narbonne.

Voir ci-dessus, p. 548.

Catal. Oxford, col. 71. Comp. Rev. des Ét. juives, XVI, p. 181.

e. Un manuscrit d'Oxford, nº 343, 4, où le commentaire est attribué à Moïse de Narbonne (Vidal Bellshom). On y lit en effet un épilogue en hébreu, dont voici la traduction : « Pour ce qui concerne l'excellence de ce com- « mentaire, le savant Maestro Vidal Bellshom dit que Job « était avec lui (qu'il a été inspiré par Job même), pen- « dant qu'il composait cet ouvrage. » On trouve dans ce commentaire quelques gloses qui sont provençales plutôt que catalanes, et qui prouveraient, si on ne le savait déjà par les autres manuscrits, que l'auteur est Abba-Mari de Salon, plutôt que Moïse de Narbonne, qui vécut à Perpignan, à Cerbère (ou à Cervera), en Espagne.

La méthode d'Abba-Mari est entièrement philosophique et basée sur Maimonide. Si Job a réellement existé, ce n'est pas lui-même qui a écrit le livre qui porte son nom; c'est Moïse qui en est l'auteur et qui a voulu résoudre la question de savoir pourquoi le juste est souvent malheureux et l'impie heureux. Le livre de Job tout entier est arrangé en questions et réponses, parce qu'on peut soutenir différentes opinions sur l'ordre des choses en ce monde. Nous ne savons pas si le mal que nous voyons dans ce monde est réel ou supposé. Si le mal est supposé, il n'y a plus de question; car le juste ne serait pas juste en

réalité, ni l'impie réellement impie. Donc c'est à Dieu seul, qui sait tout, et non à nous, qu'il appartient de juger de la punition et de la récompense. Telle est l'opinion de la Thora (Deutér., XXXI, 4), suivie par Éliphaz. Si, au contraire, le mal dans ce monde est réel, il faut encore savoir si c'est Dieu qui a fait cet ordre de choses ou non. S'il l'a fait, il n'y a pas lieu de murmurer contre lui, ni de le remercier. Nous ignorons les motifs qui le font agir. Le mal existe en vue du futur monde : pour y augmenter la récompense du juste, on le fait souffrir plus ici-bas, et on fait l'impie heureux, pour augmenter sa punition dans l'autre monde. C'est l'opinion de Bildad, de nos rabbins et aussi des motazélites. Il faut tout attribuer à la volonté du Créateur, et ne pas rechercher les raisons pour lesquelles il a voulu telle chose et non telle autre. C'est l'opinion de Sophar, des ascharites et de quelques rabbins. L'opinion d'Élihou est la même que celle d'Éliphaz, avec la différence que le premier se base sur la tradition, sans s'occuper des doutes que soulèvent les investigations philosophiques, comme le fait Éliphaz. Élihou pouvait avec sa méthode donner la solution de tous les doutes que Job a exprimés.

II. La suscription du manuscrit de Cambridge mentionné ci-dessus porte dans la partie encore lisible les mots suivants : פירוש איוב וקצת משיר השירים אל אלהי (*sic*) הפילוסוף ר׳ אבא מרי ב״ר אליגדור... וכוונות הפילוסופים לאבוחמד אלגזלי... « Commentaire sur Job « et une partie (du commentaire) sur le Cantique des cantiques, par le philosophe R. Abba-Mari, fils de R. Éligdor, « et le livre des Intentions des philosophes d'Abou-Hamid « al-Gazzali. » S'agit-il là d'une des traductions hébraïques du traité de Gazzali (car on en connaît trois), ou d'un commentaire fait par Abba-Mari? On ne saurait le dire. Quant au commentaire sur le Cantique des cantiques, M. Neubauer croit l'avoir trouvé dans le manuscrit d'Oxford, n° 2282, 7. Assez analogue au commentaire sur Job, le commentaire d'Abba-Mari sur le Cantique des cantiques a un caractère philosophique, et Maimonide est cité dans

tous les deux. Après un prologue, où il prie Dieu de l'aider dans sa tâche, l'auteur dit : « Ce sage (l'auteur du Cantique « des cantiques) prend un berger avec sa bien-aimée, et « tous deux expriment leur amour à l'aide de paraboles poé- « tiques. Cela se rapporte à l'âme intelligente, qui est la « bien-aimée; l'intellect émanant de Dieu est l'amant. L'âme « intelligente a un désir ardent de se rapprocher de Dieu « et de se tenir devant lui en réalité, non symbolique- « ment. Et comme elle ne sépare pas sa pensée de Dieu, « aussi Dieu veillera constamment sur elle; de sorte qu'elle « s'attachera de plus en plus à Dieu jusqu'à ce qu'elle soit « enlevée d'ici-bas pour entrer dans le faisceau de la vie « (I Sam., xxv, 29), comme il est écrit : Tu le serviras et tu « t'attacheras à lui pour l'aimer de tout ton cœur. »

Il est toutefois possible que ce commentaire sur le Cantique des cantiques soit de Moïse de Narbonne, qui a fait un pareil ouvrage, comme nous le verrons dans l'article que nous consacrerons à cet auteur. Une confusion a pu s'établir entre Vidal Bellshom et notre Abba-Mari, parce que tous les deux travaillaient d'après la même méthode.

Voir ci-dessus, p. 505.

Voir ci-dessus, p. 441.

III. Abba-Mari a écrit des réfutations (תשובות) du livre du Mystère de Joseph Caspi; nous en avons déjà parlé. Ces réfutations sont perdues; mais on en trouve quelques-unes citées dans la lettre de Calonymos et dans le commentaire sur le Khozari fait par trois élèves de Frat Maimon, dont il sera question plus loin.

Catalogue de Munich, p. 41.

IV. Le manuscrit de Munich 91, 1, contient l'introduction au premier livre d'Euclide par « le philosophe parfait « qui enseigne la droiture, Abba-Mari ». M. Steinschneider a des doutes sur l'identité de cet Abba-Mari. Pour nous, nous identifions sans hésiter l'Abba-Mari du manuscrit de Munich avec notre auteur, qui s'est en effet occupé de mathématiques.

SAMUEL DE MARSEILLE,

TRADUCTEUR.

Samuel fils de Juda, fils de Meschullam, fils d'Isaac, fils de Salomon (הנדיב), fils de Jacob (הנדיב) Prophègue (פורפאיינ), fils de David, s'appelait en langue vulgaire (comme il le dit lui-même), Miles ou Muels de Marseille (מילש דמרשלייא). M. Zunz considère Miles comme l'abréviation de Samuel. Nous croyons que c'est plutôt le nom de Miles ou Milon, si commun au moyen âge. D'après quelques manuscrits, Samuel aurait été surnommé le Barbaveire (הברבאויירי et הברבויירא), nom dont la signification est inconnue. Enfin nous le verrons aussi appelé Miles Bongodos ou Bongodas, c'est-à-dire fils de Juda.

Gesammelte Schriften, III, p. 189.
Ms. de Paris, n° 1024.
Ms. de Turin, n° 14; ms. de Munich, n° 563. — Voir ci-dessous, à l'article Jacob Cohen.

Samuel de Marseille naquit en 1294. Cette date peut être établie avec certitude; car notre auteur avait vingt-sept ans lorsqu'il acheva sa traduction de l'Ethique en 1321. Son grand-père, Meschullam, était arrière-petit-fils de David Prophègue (M. Munk écrit Prophiaque), que Benjamin de Tudèle mentionne comme l'un des plus riches habitants de Marseille, et qui, selon Joseph ibn-Verga, mourut en 1170.

Renan, Averroès, p. 191.
Voir ci-dessous, p. 554.
Mélanges, 489, note 3.

Samuel montra dès sa première jeunesse un grand penchant pour l'étude des sciences et de la philosophie. Il aborda ces études au plus tard à l'âge de dix-huit ans; il étudia l'astronomie à Salon, sous la direction de Sen Astruc de Noves. En 1322, nous le voyons prisonnier à Beaucaire, dans la tour de la Rodorte, où il fut enfermé avec d'autres juifs, pour une raison jusqu'ici inconnue. Nous le trouvons séjournant ensuite plus ou moins longtemps à Murcie en Espagne (1324), à Tarascon (1329 et 1330), à Aix en Provence (1335 et 1336), et en 1340 à Monteil-Aimar (Montélimart, מונטייל איימר dans le manuscrit de Paris 893, מונטיל אדמר dans le manuscrit de Paris 894 et dans celui de Berlin), endroit qui était la limite du pays où les juifs de France pouvaient demeurer. Samuel fut un traducteur

Voir ci-dessus, p. 548.
Voir ci-dessous, p. 557.
P. Meyer, La chanson de la croisade contre les Albigeois, t. II, p. 213.
Voir ci-dessous, p. 561.
Voir ci-dessous, p. 564.
Steinschneider, Hebr. Uebersetz., 152, note.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 677.

de premier ordre, et il n'épargna aucune peine pour se procurer les meilleurs textes arabes, afin de remplir sa tâche aussi complètement que possible. Nous savons qu'il revisa plusieurs fois ses traductions. Il s'excuse de ce que quelques-unes sont imparfaites en alléguant qu'il a été obligé de travailler sur de mauvais textes. D'après la suscription du manuscrit de Berlin, in-oct. 332, acquis après la publication du catalogue de M. Steinschneider, Samuel était médecin; ce qu'on aurait bien pu supposer *à priori*. On lit dans ladite inscription : הנעלה הרופא המובהק מאישטרו מיאשל (מילש). Samuel était un adversaire décidé de Léon de Bagnols; il se montre très sévère pour les commentaires de Léon sur diverses parties de l'Organon.

Steinschneider, Hebr. Uebersetz., 152, note 327, et ci-dessous, p. 567.

Voici l'énumération des ouvrages de Samuel de Marseille :

I. השאלות הדבריות מהדרושים[1] אשר לפילוסופים, traduction des Questions ou dissertations touchant quelques points obscurs du commentaire d'Averroès sur certaines parties de l'Organon, achevée le 29 nisan 5080 = 8 mai 1320. Le manuscrit de Munich 353 est le seul manuscrit qui donne le nom du traducteur, « Samuel ben-Juda ben-Meschullam « ben-Isaac ben-Juda הברבראויירי ». On trouve aussi le texte de quelques-unes de ces Questions dans le commentaire de Juda Cohen, élève de notre Samuel, et dans le manuscrit de Munich 36, 17; M. Steinschneider a donné au complet toute cette bibliographie. La traduction de Samuel se rapporte aux nos 1-4, 21 et 22 de la traduction latine d'Abraham de Balmes.

Voir ci-dessous p. 567, et l'article de Juda Cohen.

Catal. Munich, p. 14.

Steinschneider, Uebersetz., p. 106.

II. Traduction du commentaire moyen d'Averroès sur l'Éthique à Nicomaque d'Aristote, qui forme, selon les juifs, la première partie de la Politique, achevée à Beaucaire (מגדול בלקיירי) le lundi 10 adar 5081 = 9 février 1321, Samuel étant âgé de vingt-sept ans. Samuel dit qu'il sait que sa traduction laisse beaucoup à désirer. D'abord il ne

[1] Steinschneider, *Uebers.*, p. 98, où והדרושים est une faute d'impression. Dans le catalogue de Munich, n° 36 (14), on lit : מהדרושים. C'est le titre commun à toutes les Questions, quels qu'en soient les traducteurs.

connaît pas suffisamment l'arabe, et puis il a trouvé des expressions qu'on ne rencontre pas souvent; c'est pourquoi il a laissé beaucoup de mots sans les traduire. Enfin la copie arabe sur laquelle il travaillait n'était pas très correcte; il promet de faire une revision de son travail aussitôt qu'il sera « hors de la prison ». On trouve des manuscrits de cette traduction à Oxford, 1350, 1355, 1424, 1425, 1426 (dans ce dernier manuscrit, le commentaire, dont l'auteur se sert entre autres autorités de celle de saint Thomas d'Aquin, est basé sur le texte de Samuel); à Turin, CLXIX; à Florence, Laurentienne, Plut. LXXXVIII, 25; à Rome, dans la bibliothèque *Casanatensis*, I, VI, 11.

Catal. de Leide, p. 221.

Voici l'épilogue, d'après les manuscrits de Turin, nº 169, et d'Oxford, nº 1350 (les deux dernières lignes ne se trouvent que dans le manuscrit de Turin) :

Comp. ci-dessus, p. 486.

נשלם באור בן רשד לספר המדות לאריסטו הנקרא בלשון יון ניקומאכיה והוא החלק הראשון משני חלקי החכמה המדינית הנקרא חלק החכמה ויחסו אל החלק השני ממנה הנקרא חלק המלאכה הוא יחס מה שבספר הבריאות והחולי אל מה שבספר שמירת הבריאות והסרת החולי במלאכת הרפואה. והחלק השני הוא בספר אשר יודע בספר ההנהגה לפלוסוף אך לא נפל אל החכם בן רשד הספר ההוא וכבר התנצל בזה על כי לא בארו ובאר תמורתו מה שמצא מן החלק ההוא השני בספר הנהגת המדינית לאפלטון ממדעיו המאמרים ולזאת הכונה המשכתי אני המעתיק אל החלק הראשון אצפר שלא חברם מחבר אחד אחר שהם חלקים מחכמה אחת ובארם מבאר אחד. והעתקתי הספר הזה אשר הוא החלק הראשון מחכמה הזאת רצוני החכמה המדינית אני שמואל בן יהודה י״צ בן משלם בן יצחק בן שלמה נ״ע ממרשלייה בשנת שבע ועשרים משנותי ווה במגדל בלקיירי ונשלמה העתקתו יב אדר ראשון משנת השמנים ואחד לפרט האלף הששי וכבר הנחתי בעת העתיקו אותו בהרבה מקומות ממנו חלק ופנאי מתיבה ותיבות ושורות למיעוט חכמתי ולקוצר הנהגתי בלשון הערב מצורף עם זה לזרות נושאיו. . .

III. Traduction du commentaire d'Averroès sur la « Poli-« tique » [la République] de Platon. Voici la substance de l'épilogue de Samuel d'après les manuscrits de Turin et de Milan, dont nous donnerons le texte plus loin. Notre Samuel y est surnommé Miles Bongodas, c'est-à-dire fils de Juda. Il dit que, quand il a fait sa traduction, il ne possédait pas le commentaire d'Averroès sur la première partie de la philosophie, c'est-à-dire l'Éthique à Nicomaque, mais

qu'il possédait seulement le texte, qu'il n'a pas pu traduire complètement. Après quelque temps il a réussi à se procurer le commentaire sur la première partie, et il l'a traduit; de sorte qu'il a terminé la traduction de toute la Politique, et il en a achevé la revision le 27 éloul 5081 (3 septembre 1321), à Beaucaire, où lui et les autres juifs étaient emprisonnés dans un des forts, nommé רודורטאה. Il est probable, ajoute Samuel, que le lecteur trouvera des passages douteux; cela vient de ce que le traducteur ne possède pas assez à fond l'arabe; mais avec le temps tout sera amélioré, comme cela se fait d'ordinaire dans les travaux de ce genre. Il s'était donc proposé de revoir et de corriger la première partie, c'est-à-dire l'Éthique, avec l'aide des savants chrétiens, qui possédaient le commentaire d'Al-Farabi; mais sa longue captivité l'en a empêché. Il espère sortir un jour de la prison et remplir ses devoirs de traducteur. Le lecteur se montrera indulgent; car non seulement les deux langues, l'arabe et l'hébreu, sont nécessaires au traducteur, mais encore il doit connaître le sujet traité dans l'ouvrage qu'il traduit et même les autres branches des sciences. Les traducteurs qui l'ont précédé, dit-il, se sont trouvés également dans la nécessité de réclamer l'indulgence du lecteur; dans un temps de bouleversements et de persécutions, tout devient encore plus difficile. Samuel attire l'attention sur ce fait que jusqu'à présent aucun traité de philosophie n'a été traduit ni résumé, si ce n'est le Livre des Principes qui est d'Al-Farabi; le peu qu'on en possède parmi les juifs appartient à la seconde partie de cette science (la Politique); mais rien n'a été fait pour la première (l'Éthique).

Steinschneider, Uebersetz., p. 222, note 828

Munk, Mélanges, p. 344, 345.

La première traduction fut achevée le 22 kislev 5081 = 24 novembre 1320, à Aurès[1] (?אוריץ). La revision, comme nous l'avons dit, fut faite dans la prison de Beaucaire et achevée le 27 éloul de la même année (3 septembre 1321). Le manuscrit de Milan parle d'une troisième revision. Après l'épilogue de la seconde revision, on en trouve un second :

[1] Autres manuscrits : אורים ou אודים.

« J'avais promis de corriger cette traduction avec l'aide de « savants chrétiens; mais cela m'a été impossible à cause « des persécutions et des vexations que nous avons à en- « durer de la nation au milieu de laquelle nous vivons. « Tout ce que j'ai pu, c'est d'examiner encore une fois les « paroles du philosophe et de procéder aussi soigneusement « que possible à mes corrections. C'est ce que j'ai fait pour « l'Ethique; mais pour la République je n'ai pas pu obtenir « un autre texte. J'espère néanmoins que les fautes ne « seront pas nombreuses et que le lecteur sera indulgent « pour moi comme il l'est pour les autres traducteurs. » Cette revision fut achevée au mois de tammouz 5082 = 17 juin à 16 juillet 1322.

On trouve des manuscrits de cette traduction à Oxford, nᵒˢ 1350 et 1355; à Munich, nº 308; à Turin, nº 40; Peyron, Catal., p. 16, nº 14.
à Florence, Plut. LXXXVIII, 25; à Milan, Ambrosienne, R. 33 sup.; à Vienne, nº CXXIX. Catal. Vienne, p. 142.

Voici l'épilogue, d'après les manuscrits de Turin et de Milan. Nous n'avons pas jugé nécessaire de relever toutes les variantes :

נשלם ביאור בן רשד מן המדעיים הנמצאים בספר הנהגת המדינה לאפלטון ונשלמה העתקתו כ̇ב̇ כסלו משנת פ̇א̇ לפרט האלף הששי ליצירה בעיר אודים והעתקתיו אני שמואל בן יהודה בן משלם בן יצחק בן שלמה ברבאויירה דמארשילייאה המכונה והנקרא בלעז ובהמון מילש בונגודש דמרשילייה ובעת העתיקי לא היה מגיע לידי ביאור בן רשד מן החלק הראשון זולתי מאמרי הפילוסוף עצמם ולא יכלתי להעתיקם על עמקם וקושיים והשתדלתי לזה וחתרתי חתירה מופלגת עד שהגיע לידי ביאור החלק ההוא לחכם הנזכר בן רשד בלשון צחה ומבוארת כמנהגו הטוב בכל ביאוריו והתעוררתי להעתיקו והשם הנכבד בחסדו הסכים על ידי לטוב עד שנשלמה העתקת ביאורי החכמה המדינית כולה עוד עברתי על העתקתי בזאת החכמה כלה ותקנתי השגיאות כפי כחי ונשלמה מלאכת הדיוק והתקון בו כ"ז אלול מהשנה ההיא במגדול בלקיירי עצור ועזוב עם יתר' אחינו וכלוא באחד ממבצריו מכונה׳ רודורטאה (ms. Mil. רירוטאה) ואינו נמנע אבל הוא אפשר גם הוא מחייב כי המעיין בהעתקתי זאת משני חלקי החכמה הזאת יסופק במקומות ממנה בסבת רוע העתקתי לקוצר השגתי בלשון הערבי אבל העבודה הנני מקוה ובוטח כי השגיאות ההם יבטלו במיעוטם ואינם רחוקות מהמנהג הנורע בהעתקות שאר הספרים המיוחסות למי ומי מהמעתיקים אשר היו לפני. ואולי בנ"ה אחרי זאת יתחזק אחד מן היחידים תכלית הבקיאים בשתי הלשונות יתעורר בלב נבון ורוח חדשה להעביר ולהבעיר תעותי ושגיאותי עד שתשלם

העתקת זאת החכמה. וגם לאהבתי זאת החכמה וחריצותי בה חשבתי ודמיתי להפליג עוד בתקון ההעתקה הזאת עם חכמי הנוצרים ובפרט בחלק הראשון מזאת החכמה כי מאמרי הפילוסוף בחלק ההוא הנמצאים אצלם גם פרישתם לאבונצר אלפראבי לתורה ולתעודה כאשר דמיתי כן היה לולי הסבה חרמווה מן המאסר הארוך והחזק השיגנו כעת הזאת מנעתני מזה ואם יאריך השם חיי ויוציאני ממסגר אסיר מבית כלא ויכין לי הפנאי המועט אשתדל בזה ואפליג בעיון והמחקר מראשית החכמה עד אחריתה על סדר עד שתתוקן ההעתקה בו ותשלם. ולכן לא יאשימוני המעיין בזאת החכמה טרם זה המעשה בהגיעו למקומות השגיאות והטעויות כי אין אדם אשר לא יחטא ולא ימצא אומן שלא יטעה במלאכתו לעתים רחוקים וכ״ש בעל אומנות ההעתקה אשר היה מלאכה כבדה וקשה כי הנה יצטרך האומן בה שיהיה בקי בשתי הלשונות רצוני אשר יעתיק ממנה ואשר יעתיק אליו ושיהיה חכם לא בחכמה זו במלאכה אשר הוא מעתיק לבד אבל גם בכל החכמות המפורסמות או רובם להסתבכות החכמות והמלאכות כלן זו עם זו כי האחת תמשיל בהאחרת תמיד. וכבר העידו על זה או כיוצא בו המעתיקים הראשונים אשר היו לפנינו בהתנצלם בהעתקותיהם אבל עם עוצם המבוכות והבלבולים וההפסדים אשר השיגו בני עמנו לא סרו מבאם זה בעקב זה על המשוש (?) וההלוות והכריכה וההתדבקות זה ימים רבים והאחרונות הכבידו מה שנזדמן לנו בעת הזאת מזאת המלאכה טוב מאד. נשבח השם ונתן לו תודה רבה על אשר עזרנו בזה ובכן אומר אתם המעיינים קהל המאמינים האמת יעשה דרכו החזיקו טובה לראוי לה כי עד היום לא הועתק דבר או לא נפל עליו כלל מזאת החכמה לא מן הפלוסוף ולא מזולתו זולתי מה שנמצא מזה בספר התחלות הנמצאות לאבונצר אלפראבי כי הנופל ביד רבים מאנשי אומתנו והוא מעט מזער מן החלק השני מזאת החכמה ומהחלק הראשון ממנו לא נמצא בו דבר. ואני התחזקתי והחלותי להראות את גודל תפארת החכמה הזאת ולהמציאה ללשונינו ואם הטוב הנמצא בה מצד חסרוני הוא מעט הנה המאמר בהתחלה ואם היה מועט הוא גדול בכח. איך [היה] מה שהיה עורו ישנים מתרדמת העצלות והסכלות בלא קנין המביאה המורידה את בעליה לבאר שחת העוברת המפסידה ההצלחה הגמורה הקיצו שכורי הצרות שוש תשישו החזיקו בזאת המנה היפה חלק לכם השם. החרשים שמעו מה דברו שני המלכים האלה האלהיים העורים הביטו וראו אור בהם הוא בשחקים שאול תשאלו מי ברא אלה הפליאות הנשגבות המעולות ביותר משישובחו ובינו המראה הנה שבחכם אתכם ופעולתכם לפניכם.

Le manuscrit de Milan ajoute ce qui suit :

אמר המעתיק הנה יגעתי לתקן העתקת זאת החכמה עם חכמי הנוצרים ולא יכולתי לעוצם ההטרדות וההרדפות השיגוני מהאומה הזאת המגלה אותנו היינו ביניהם למשל ולשנינה וישימונו כעפר לדוש אך שקדתי בעיונה ובכל המקומות שהייתי מסופק עיינתי תמיד בספר הפילוסוף ותקנתו המעוות כפי כחי כזה הנהגתי בספר המדות אך בספר ההנהגה לא הגיע לי ספר אחר ועם כל זה בטוח אני ששגיאות בו מועטות והמעיין אחרי יתצלני וידינני לזכות כראוי לכת המתפלספים דורשי אמתות הידיעה בנמצאים ונשלם

זה התקון בחדש תמוז שנת שמנים ושתים לפרט האלף הששי ישתבח הבורא אשר עזרני ויתעלה לנצח אמן :

IV. Traduction de l'abrégé de la Logique ou résumé de l'Organon d'Aristote par Averroès, achevée à Tarascon (במגדול טרשקו), le 20 tébeth 5090 (13 décembre 1329). Cette traduction se trouve dans le manuscrit de Paris nº 956, 4. Le traducteur dit dans l'épilogue, que nous donnerons ci-après, qu'il a entrepris une nouvelle traduction, parce que l'ancienne, qui est celle de Jacob ben-Machir, contenait beaucoup d'erreurs. Cependant, selon M. Munk, le texte de Samuel ne diffère que rarement de celui de Jacob. A la première feuille, on trouve les mots suivants : זה הכרך כתבתיו במדינת מרשיליאה, « J'ai écrit ce volume à Marseille »; plus loin on trouve le nom de שבתי המרשילי (המרשילי n'est pas très sûr), « Schabbetaï de Marseille »; c'est peut-être le nom du copiste, qui a donné à la collection entière des douze pièces contenues dans le manuscrit le titre de שושן למורים, « Lis d'instruction », parce que, dit-il, il a rassemblé six volumes séparés, comme les six pétales du lis.

Catal. Paris, p. 168.

Hist. litt. de la Fr., t. XXVII, p. 607.

Voici l'épilogue dont nous avons parlé :

נשלם קצור ההגיון תׄלׄ אשר חברו החכם הגדול ראש המפרשים בן רשד האנדלוסי ונשלמה העתקתו והעתקתיו מערבי לעברי אני שמואל מרשיליי בן יהודה יצׄ בן משולם בן יצחק בן שלמה נ״ע וכבר הועתק לפנים ונפלו טעויות רבות בהעתקה ההיא עד שנפסד הספר ובאו אחר זה חשובי זמנינו בקיאים בלשון הערב חתרו לתקן ההעתקה ההיא ולא השלימו מה שחתרו מזה וכמעט אומר שתקונם לא היה ראוי לשים לב עליו ונשאר הספר משובש ומבולבל ונמנעה הבנתו ממנו אנחנו קהל המעיינים וכראותי זה עם מה ששערתי מעוצם התועלת המגיע מענינו להיות קצר קטן הכמות גדול האיכות להפליא וזה לפי שבו הנבחר והיקר ממה שבספר אבונצר בהגיון אשר הוא גדול המעלת והשיעור מאד כי אבן רשד בזה הספר לקט מאותם הפנינים אשר יסד עליהם אבונצר ספרו בהגיון מה שנראה אליו הכרחי אין מנוס מבלעדיו כפי כונתו והלך בעקבותיו לא סר מהם ימין ושמאל והנה לזאת הסבה דחקתי את עצמי אע״פי שהשעה דוחקת אותי והזמן ינהגני בכבדות ואשוב להעתיקו מראש והמעיד האל אם כונתי לתפוש ולהשיג המעתיק הראשון והמתקנים אחריו ולשים לי שם במלאכה הזאת אין דבר הי י״י זולתי בקשת האמת המעיד לעצמו ומסכים מכל צד ומהאל הגומל אשאל גמול על טרחי והשלמתי המלאכה הזאת עשרים טבת משנת תשעים לפרט האלף הששי ליצירה במגדול טרשקו ישתבח העוזר ויתעלה לנצח אמן:

Voir ci-dessus, p. 426.

V. Traduction du texte des figures 30 et 31 du traité d'Euclide (Hypsiclès) sur les cinq corps, pour compléter la traduction de Calonymos, où ces deux figures manquaient. Samuel fit cette traduction le 3 du mois d'éloul 5095 = 23 août 1335. Cette pièce se trouve dans le manuscrit de la Bodléienne *Hebrew*, d. 4, fol. 193.

Assémani, p. 373.

VI. Commentaire sur l'Almageste, parties I-III. Ce commentaire fait partie du manuscrit de la bibliothèque du Vatican n° 398. La première partie fut achevée dans le mois de tischri 5091 (octobre-novembre 1330). Samuel dit dans l'épilogue que le commentaire est aussi court et aussi précis que possible (il faut lire ופרושו ביותר קצר מה שיכולנו ויותר מבואר והיה שלמות זה תשרי עא במגדל טרשקו). A la fin de la troisième partie, Samuel dit que cette partie a été achevée le 18 nisan 5081 (26 mai 1331) à Tarascon, et qu'il espère faire ultérieurement un commentaire plus long et plus complet (il faut lire ואשר עד כה עזרני להשלים פרישת המאמרים האחרים ולשוב עוד מראש). Nous verrons que Samuel fait allusion à ce commentaire dans l'épilogue de la traduction suivante.

Voir ci-dessous, p. 562

VII. Abrégé de l'Almageste, par Abou-Mohammed Djaber ibn-Aflah, traduit de l'arabe en hébreu par Jacob fils de Machir et corrigé par Samuel. Voici la substance du long épilogue du second traducteur, dont nous donnerons ci-dessous le texte *in extenso*. Samuel dit qu'à l'âge de dix-huit ans il a commencé à s'adonner à la philosophie, et qu'il s'est proposé de composer des livres sur cette matière. Il a étudié l'astronomie sous le grand maître R. Abba-Mari (que Dieu prolonge ses jours!), surnommé Sen Astruc de Noves, à Salon. Là il s'est rendu familier avec l'ouvrage d'Ibn-Aflah. Quant au livre qu'Averroès a composé sur le même sujet, il n'a pu en avoir connaissance que par la traduction de Nathan de Cento (המאת)[1], laquelle, à ce qu'on dit, n'est pas correcte, et, en outre, est difficile à trouver, n'étant pas très répandue.

Voir ci-dessus, p. 548.

Renan, Averroès, p. 75.

[1] Nous ne connaissons pas cette traduction. Samuel commet probablement une confusion avec la traduction de Jacob Anatolio (Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 587; Steinschneider, *Hebr. Uebersetz.*, p. 557).

Pour cette raison, Samuel a abandonné le livre d'Averroès, qu'il croyait alors trop développé et trop difficile pour un commençant. A l'âge de trente ans, il est revenu à l'étude de l'Almageste de Ptolémée, qu'il avait commencée dans sa jeunesse; il le lit maintenant avec son frère, En Bondavi de Marseille, qui est très versé dans ces recherches, quoique plus jeune que lui. Ils ont étudié tout l'ouvrage, excepté la dernière partie; car les temps rendent impossibles des travaux approfondis. Ainsi il n'a fait de commentaire que sur les trois premières parties, n'étant pas de force à s'occuper d'un commentaire sur le livre entier, vu les calamités présentes. C'est à Tarascon que les deux frères s'occupent de cette lecture, leur domicile étant dans cette ville. Samuel avait alors environ trente-cinq ans. Il trouve qu'Averroès n'a fait qu'extraire l'ouvrage de Ptolémée, et que tout ce qu'il dit de bon lui vient de son auteur. Les deux frères ont quitté Tarascon pour se rendre à Trinquetailles (faubourg d'Arles), où ils ont pu se procurer un texte arabe très correct; ils en ont pris copie à la hâte, s'étant retirés dans une des écoles pendant deux jours, vivant de pain et d'eau, car, disent-ils, nous avions hâte de rendre l'ouvrage à son propriétaire et de retourner chez nous pour certaines affaires. La copie a été faite sans ordre; car ils ne savaient pas toujours comment les pages se suivaient, et ils ne possédaient que la huitième partie de l'ouvrage. Après de grands voyages, Samuel a pu se procurer une traduction de Jacob ben-Machir, dont on lui a permis de prendre copie. C'était l'autographe du traducteur; cependant Samuel croit y avoir découvert des fautes. Enfin il a pu consulter une seconde fois le texte arabe, où il a trouvé beaucoup d'endroits peu d'accord avec Jacob ben-Machir. En outre, dans l'œuvre de ce dernier, il manque le chapitre sur la voie lactée et d'autres constellations. Samuel a pu corriger les fautes de Jacob et compléter l'ouvrage. Il a appris également que Moïse ibn-Tibbon en avait fait une traduction, qu'il n'a pas pu se procurer. Samuel finit sa tâche, à l'âge de quarante-deux ans, le 1er tébeth 5086 (17 décembre 1335), à Aix.

Voir ci-dessus, p. 560.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 605.

Ms. de Paris, n° 1027, 1. Cf. Hist. litt. de la Fr., t. XXVII, p. 594, n° 8, et Steinschneider, Hebr. Uebersetz., p. 544.

IMPRIMERIE NATIONALE.

On ne connaît de manuscrits de cet ouvrage qu'à Paris, nos 1014, 1024, 1025, 1036.

Voici l'épilogue, d'après les susdits manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris. Les variantes n'ont pas assez d'importance pour être signalées.

אמר שמואל בר׳ יהודה יאע בן משולם בן יצחק בן שלמה נע הידוע בהמון מילש דמרשילייא. האזינו השמים האזיני ארץ. שמעו חכמים השבעתי אתכם דורשי אמתות הידיעה בנמצאים בצבאות השמים שם שם לו גבוה מעל גבוה משכן ומעון מקודש אם תביט אל מאמרי זה מבט איבה ותחרות וקנאה ופתיות ואם תעירו ותעוררו נפשותיכם לקוראו בסכלות ועזות וכמנהג יהוא. חלקי יוי אמרה נפשי מאז בן שמונה עשרה לחופת ההתפלספות היקר נכנסתי וכי ראיתי בחסדי הבורא עד כאן הגעתי אזכה ואראה ואסתכל באספקלרית הפילוסופיה הראשונה שבמלאכות המשתררת המולכת עליהן המושלת בהן המאירה נתתי את לבי עת לעשות לה׳ ספרים הרבה יהיו כלים עוזרים אותי ללקט לאכול את פריה כי אין מנוס בלעדיהם. וחלילה לי לעשות מלאכתו רמיה אחות לנו קטנה מעטה בבקשת החשבונות הרבים המטרידים אחת היא עולה על כל האומניות על כן אמרתי לחלבישה שני עם ערנים ולהעדות אותה עדי זהב הספרים: השתדלתי לזה ככחי מהיום ההוא בהשגתם וכמופלאים שבהם טרחתי הרבה יגעתי והיה בלמידתי החכמה הזאת הנכבדת אשר היא חכמת התכונה עם החכם הישיש הפילוסוף השלם מורנו הרב ר׳ אבא מרי יצו הידוע בהמון שן אשטרוג דנובש ימים על ימי מלך יוסיף והיה זה במגדול שלון יע׳ שמעה אזני ותבן רוממות הספר הזה אשר חבר בה אחד היה נשיא אלהים חכם ישמעאלי ידוע ומכונה בהמון גאבר בן אפלח האישבילי. ומכותלי בית הספר חבר בחכמה הזאת ג״כ החכם בן רשד אשר יצק מים על ידיו הכרתי כי מושב אלהים ישב: ובעת ההיא לא יכלה נפשי להשינו כי לא נמצא מועתק זולתי לחכם ר׳ נתן המאתי נע כפי מה שאחשוב והיתה העתקתו מקולקלת מאד כפי מה שאמרו. גם לא היתה נמצאת כי אם ביד יחידים. וכביתי אש תשוקתי הגדולה הבוערת החלפתי פרה בחמור הוא מנסטי בן רשד אשר הזכרתי כי הייתי חושב להיותו אחרון ומפורסם בחכמה שספרו מספיק לא יצטרך לחבור אחר. ומפני הסבות האלו לא דלקתי אז אחרי הספר הזה היקר. ואנחם ממנו בתמורתו וכי לא היתה אז בחינתי שלמה להיותי מתחנך בחכמות ותחלת מעשי בהן ערבו לי או מאמרי בן רשד בספרו הנזכר מאד. אמרתי אין כמוהו בהפלגה ועלוי:

ויהי כי ארכו הימים ועברו שלשים משנותי השתוקקה נפשי לשוב בחכמה הזאת הגבוהה ואשים את פני אל הספר הראשון החמור הגדול אשר חבר בה הראש הראשון בטלמיוס אלפלודי הידוע באלמגסטי והוא הספר אשר למדתי תחלה בנערותי וכי ידעתי עומק הספר כספתי על כל פנים לשוב לקוראו מראש וקראתי אותו בעת ההיא עם החכם אחי אן בונדוי המרשיליא השלם בכל מדע צעיר ממני לימים יאעו. ועלתה לנו קריאתו בשלמות מלבד המאמר האחרון כי תכפונו המעיקים. גם עלה בידי אז פירוש שלשת המאמרים הראשונים ולא הוכן לי אז לפרש עוד שאר מאמרי הספר עד תומו כאשר

חתרתי לעוצם הצרות התרופות[1] השינוני והיה העיון הזה במגדול טרשקו כי שם היה ביתנו בעת ההיא· והיו ימי כלה שנה:

ומאשר נפקחו עיני בימים ההם בחכמה הזאת הנכברת ושאר החכמות כלן או רובן בכלן שערתי מדברי בן רשד בספרו בחכמה הזאת כי הטוב הנמצא בהם היה מלוקט מהספר הזה היקר מזהב ומפז ורבי הטובות המופלאות הנמצאות בספר הזה נשמטו מהספר ההוא וכמעט שכל ספרו אין טוב זולתי מה שלקט מזה· התחזקנו והתאמצנו לזה אני ואחי החכם הנזכר ומעיל גבהות הנפש ויקרתה להשגת החכמה מעלינו הפשטנו ונפן ונסע ללכת מעירנו טרנקטאלייש והשתדלנו עד שהגיע לידינו שם ערבי הספר הזה מדוייק מאד כפי מנהג הספרים· והעתקנו ממנו בעת ההיא בחפזה כלואים יומים באחד מבתי דורשי החכמה אשר שם בלחם צר ובמים לחץ נטרדנו להשיב הערבי לבעליו ולשוב אל ביתנו בגלגל העסקים הכלים הכרחנו ולקטנו מהספר על זולת ההתדבקות המקומות שהיו יותר מסופקים אלינו לא עלה מקובץ הנלקט לשמינית הספר· אמרתי בחפזי זה ינחמנו:

ויהי היום ורוח גדולה וחזק מפרק כחותי ומשבר עצמותי טלטלני טלטלה הנידני מקני מלוני נשאתני פה ינעתי ומצאתי הספר הזה מועתק לחכם ר׳ יעקב בר׳ מכיר נ״ע לא נח לבי ושקט הערמתי ונאון נפשי לפנים בגלגל הספר היקר השפלתי עד השגתי עם בעליו והרשני להעתיקו וכתבתי אותו והיה מכתב הספר שהעתקתי ממנו מכתב החכם המעתיק הנזכר והייתי משער תמיד בעת כתבי אותו כי רבו תעיותיו· אמרתי אז לשוא טרחתי ושקר נחלתי: סוף דבר הכל נשמע לא שלותי עד שנעזרתי עזר אלהי והגיע לידי היום פה הערבי הראשון אשר ממנו לקטתי ראשונה מה שלקטתי ודיקתי הספר הזה כלו פעמים עמו וגם מצאתי בו נסחאות רבות לא היו בהעתקת החכם הנזכר· וגם מאותה ההעתקה חסרו דברי בעל הספר באלמגרה וכדור מוגשם· ותמונות יאותו בכוכבים הקיימים· וכל החסר השלמתי והמעוות תקנתי כיכולתי· וחי נפשי טרחתי בדבר הזה יותר ועיפה נפשי לי מאשר עם העתקתיו מהערבי בכללות לעצם השגיאות מצאתי בהעתקה: וספרו לי כי החכם ר׳ משה תבון ז״ל העתיקו ג״כ אך לא הגיע לידי ולא ראיתי אותה ההעתקה. אלו מציאות מופלאות נשאות. מי חכם ויבן אלה נבון וידעם. בית יעקב לכו ונלכה באור ה׳ הגדול והנורא הזה כי לא היה כמו המחבר הזה לפניו מלך בחכמה הזאת ונביא אמת· ואחריו מי ימצאנו הוא תפש הכהן הגדול בחכמה הזאת בטלמיוס אלפלודי· נזכר תפישות עצומות ופירש מאמריו וגלה סתריו וקצר אריכויותיו הכל שריר וקיים כמו שתראו בספר אם תעיינו בו· ומי כמוהו מורה מושל מקשיב על דבר אמת·

עד הנה עזרנו ה׳ יהי שמו מבורך· היה זה בשנת שתים וארבעים משנותי אטבת משנת שש ותשעים לאלף הששי לבריאת עולם באיינש המדינה י״ע שבח גדול ותורה רבה לחולק מכבודו ומאציל מהודו ליריאיו יתנשא מלכותו אמן: אמרתי אחלה את פני ה׳ אלהי אשר זכני והמציא לי המציאה הזאת היקרה יזכני עוד לעיין בו עיון שלם בטרם אלקח. בו בטח לבי כי אין אלוה בלעדיו יתעלה שמו אמן:

VIII. מאמר אלאסכנדר הפרדוסי, Traité d'Alexandre d'Aphrodise

[1] A la marge; dans le texte התכופות.

[sur l'âme], traduit du grec en arabe par Ishaq ben-Honein et de l'arabe en hébreu par Samuel, fils de Meschullam, fils d'Isaac, fils du noble (הנדיב) Salomon, fils du noble Jacob Porphègue (פורפאייג), fils de David, homme riche à Marseille. C'est la traduction complète du premier livre d'Alexandre, sauf l'introduction, que Samuel a laissée de côté. L'épilogue contient ce qui suit : « J'ai fait cette traduction, à « l'âge de trente ans, à Murcie; elle a été achevée dans le « mois de tébeth 5084 (décembre 1324), et faite sur un « texte arabe très correct, corrigé à la marge et à la fin sur « un autre texte. Cependant je ne me suis pas occupé la pre« mière fois de ces notes, car je me reportais constamment « au texte lui-même. Cette traduction est restée dans mes « cartons et n'a circulé parmi les savants de notre nation que « plus tard, alors que j'étais âgé de quarante-quatre ans. « J'ai revu ma traduction avec beaucoup de soin, et, comme « le premier travail était trop confus, j'en ai fait une se« conde copie, afin que ceux qui s'occuperont de ce livre « puissent le lire avec facilité. Elle a été achevée le 8 tammouz « de ma quarante-sixième année [4 juillet 1340] à Monté« limar (במגדול מונטייל איימאר; le n° 894 a במגדול מונטיל אדמר), où je « demeurais à cette époque. Le texte arabe n'avait pas de « chapitres (פסקא); je les ai introduits pour faciliter la lecture. »

Catal. Paris, p. 154.

Cette traduction se trouve dans les manuscrits de Paris, n°s 893 et 894, tous deux écrits en Provence. Le premier de ces manuscrits renferme une liste de livres appartenant à l'un de ses propriétaires, un juif provençal; cette liste a été publiée par M. Neubauer et annotée plus tard par M. D. Kaufmann. Le n° 894 a été copié par Maestro (מאי') Crescas Cresschent et achevé dans le mois de schebat 5195 = janvier 1435. On ne connaît qu'un autre manuscrit de cet ouvrage; il se trouve à Berlin, in-8°, n° 332, acquis après la publication du catalogue des manuscrits hébreux de cette bibliothèque. Il y en a aussi un fragment à Munich, n° 389. M. Steinschneider a traduit en allemand notre traduction, d'après les trois manuscrits connus; M. Ido Bruns s'en est beaucoup servi et en a donné de nombreux extraits dans son

Rev. des Études juives, t. IX, p. 215.

Ibid., t. XIII, p. 300 et suiv.

Steinschneider, Uebersetzungen, p. 152.

Supplementum Aristotelicum, vol. II. Alexander, de Anima, Berlin, 1887. Quelques extraits en hébreu, tirés des mêmes manuscrits, se trouvent dans une dissertation de M. Aron Günsz, intitulée : *Die Abhandlung Alexanders über den Intellect,* etc. Berlin, 1886. Pour les erreurs commises par les anciens bibliothécaires sur l'auteur de cette traduction, ainsi que pour d'autres observations, nous renvoyons le lecteur à la bibliographie que M. Steinschneider donne dans son nouvel ouvrage.

Steinschneider, Uebersetzungen, p. 152, 153, et notes.

Voici l'épilogue d'après les manuscrits de Paris[1] :

נשלם מאמר האסכנדר הפרדוסי בנפש ונשלמה העתקתו ת״ל וחובר בלשון יון מדעתי העתיקו מהלשון ההוא ללשון ערבי אסחק בן חנין כמו שאתה רואה בראש המאמר אחר כן העתקתיו אני מלשון ערבי ללשון עברי והוא עמוק קשה להבין כי המחבר כח משפטו בכל דבריו כל שכן בחכמה הזאת אשר היא חכמת הנפש החמורה והעמוקה בטבעה ומה שיוסיף על עמקו וקשיו הוא מה שספרנו מהיותו מועתק מלשון אל לשון פעמים אבל א׳ע׳פי שהוא עמוק וקשה לשתי סבות האחת מצדו והשנית מצד העתקותיו כמו שתארנו הנה מי שהורגל בחכמה הרגל נכון יוכל להבינו בשלמות אשרי המחכה ויגיע להבין אמריו כי המאמר הזה השלם בתכלית השלמות נכבד ויקר גדול מאד משישובח וזה לשתי סבות האחת כי מחברו הוא השלם שבחכמים לא כמוהו גאון ונביא אמת בסיעת הפילוסופים כביכול אפי׳ ארסטו בן ניקומאכוש המפורסם בחכמה ביונים אשר המציא החכמות כפי מה שאמרו והיה הראש הראשון לא הגיע אל שעור האיש הזה בחכמה ודבריו במאמר הזה וזולתו יעידו על אמתת דבריו כל שכן וקל וחומר כי באמת לא היה בכל הפלוסופים הבאים אחר ארסטו עד היום הזה מאותם שהגיעונו דבריהם אחד שיגיע למדרגתו ולשעורו בחכמה· והסבה השנית כי הוא כבר חובר בחכמה היקרה הגבוהה מכל החכמות היא החכמה הטבעית ובחלק היותר נכבד מכל חלקיה הוא חלק הנפש כי החלק הזה הוא אינו טבעי לבד אך יש לו מבא גדול באלהיות גם החכמה הטבעית בשאר חלקיה יש לה שתוף עצום עם החכמה האלהית והחלק הזה רצוני חלק הנפש עולה על כלם בשתוף והקרוב אשר בינו ובין החכמה האלהית הנה לשתי סבות לא היה המאמר הזה הנכבד שבמאמרים בחנהו דרך המחקר השלם והעיון התמים כזהב יצא:

העתקתיו בשנת שלשים משנותי בעיר מורסיה[2] ונשלמה העתקתו בחודש טבת שנת ה׳ שת אלפים ושמנים וארבע ליצירה והערבי אשר העתקתי ממנו מצאתיו מוגה מאד נכתב בסופו כי דוקדק ואומת מנסחא אמתית אך לא נמשכתי בעת העתיקי אותו אחר

[1] Ce texte a été publié par M. Steinschneider dans le *Magazin für die Wissenschaft des Judenthums,* 1887, partie hébraïque, p. 8 à 10; nous croyons utile de reproduire ici cet épilogue, en omettant les variantes les moins importantes.

[2] Ms. 894, מורסיא.

ההנהות כלם כי לפעמים הייתי עוזב הטונה והייתי בוטח ביותר בסה שבתוך הספר והכל כפי מחשבתי הקרובה לאמת הנוברת ונשאר המאמר הזה אחר העתיקי אותו כמוס עמדי וחתום באוצרותי לא התפשט בין המעיינים מאומתנו[1] אשר בזמננו עד היום הזה לטרדותי[2] העצומות המעיקות אותי מהבנת עומק המאמר וקשיו המונעות אותי מלדקדק העתקתי זאת ביותר שלם על דרך העיון והמחקר: וכי ארכו הימים והגעתי לשנת הארבעים וארבע משנותי זכוני מן השמים קראתי המאמר הזה קריאה עיונית וחקרתי אותו חקירה שלמה מראש על הסדר עד תמו פעמים רבות טרחתי הרבה בדיוקו ותקונו והרבה מתקוניו היו מסברתי[3] ומלבי וכפי העולה על רוחי אחר העיון המופלג ומאשר הנסחה הראשונה מהעתקתי היא מטושטשת היום לאורך זמנה ולהגהותיה כתבתי אותה שנית ביותר שלם[4] גלוי והיותר מבואר שיכולתי למען ירוץ הקורא בו ותתפשט תועלתו בין המון החכמים והחושקים מאומתנו וימציאוהו אליהם בנקלה: ונשלמה הכתיבה הזאת השנית בח׳ תמוז משנת שש וארבעים משנותי היה זה במגדול מונטייל איימאר[5] שם ביתי בעת הזאת· המדבר[6] המעתיק המאמר הזה מלשון ערבי ללשון עברי זה שמי שמואל בר׳ יהודה זְלְהֹהְ בר׳משלם בר׳ יצחק בן הנדיב ר׳ שלמה בן הנדיב ר׳ יעקב פורפאיינ[7] בר׳ דוד עשיר גדול היה במרשילייא[8] יֹשֹׁ עֹםֹ בזכות[9] הרב המחבר האלהי הנכבד חזה אשר היה מגדולי חכמי האומות וחסידיהם וזכיות אבותי הקדושים בטח לבי ונעזרתי העוזר אל כל נעזר יהי שמו מבורך יתנשא לנצח ויתעלה אמן· ומעט חדשתי בהעתקתי זאת והוא ההפסק בין הענינים המתחלפים והדרושים השונים כי הערבי אשר העתקתי זה ממנו היה כולו מדובק לא היתה בו שום פסקא ולהקל המאמר הפסקתיו לפסקי פסקי כעולה על רוחי שהוא נכון וראוי והפרדתי בין הדבקים הבלתי נאותים עד שיוכל המעיין להבין מה הם חלקי המאמר הראשונים ומה הם חלקי חלקיו יִבחן וימצא· ישתבח בעל האמת הנחה עבדו בדרך האמת[10]

Catal. Paris, p. 180.

IX. Traduction des ouvrages astronomiques du vizir et cadi Abou-Abdallah Mohammed ibn-Moâd de Séville, dans le manuscrit de Paris n° 1036, 1 et 2.

a. Traité en sept chapitres sur l'éclipse totale de soleil arrivée le lundi, dernier jour de l'année 471 de l'hégire (3 juillet 1079). Le copiste a mis ici הועתק מערבי מילש דמרשילייא, traduit de l'arabe par Miles (Muels) de Marseille.

b. אגרת בעמוד השחר, « Traité de l'aurore ». Le traducteur n'est pas nommé; mais toutes les pièces de ce manuscrit sont traduites par notre Samuel. A la fin, on lit un passage arabe,

[1] Ms. 894, באיטתנו.
[2] Ms. 893, לטרחתי.
[3] Ms. 893, לפי סברתי.
[4] Ms. 894, manque.
[5] Ms. 894, מונטיל אדמר.
[6] Ms. 894, ומדבר.
[7] Ms. 894, פורפיינ.
[8] Ms. 894, במרשילה.
[9] Ms. 893, במצות.
[10] Ms. 894, manque.

avec la suscription suivante : גם זה ממנו ולא הועתק : « Ceci est « également de Moâd, mais n'a pas été traduit [en hé-« breu]. »

X. מאמר בתנועת הככבים הקימים, « Traité sur le mouvement des « étoiles fixes », par Abou-Ishaq el-Zarqala. Le nom du traducteur est écrit ici Samuel fils de Juda : נעתק מערבי לעברי ע"י ר' שמואל בר' יהודה. Nous ne connaissons qu'un seul manuscrit de cette traduction, c'est le n° 1036, 3, de la Bibliothèque nationale de Paris. A la fin, on lit les mots suivants : נשלם החבור בשבח האל ע"י אברהם ירושלמי, qui nous donnent le nom du copiste Abraham Yeruschalmi.

On ignore la date de traduction des articles VIII et IX.

Samuel a peut-être traduit également les commentaires d'Averroès sur d'autres parties de l'Organon, outre la Logique où il avait mis à la marge des notes contre Lévi ben-Gersom [Léon de Bagnols]; peut-être avait-il annoté un exemplaire de Lévi, et c'est de là que Juda Cohen aura tiré les passages qu'il cite, passages où les règles de politesse qu'on doit observer envers un confrère sont outrageusement violées.

Voir ci-dessus, p. 554.

Voir ci-dessus, p. 554.

Il est possible que notre Samuel soit le copiste du manuscrit de Parme De Rossi n° 935, qui renferme les traductions de Calonymos (articles XIX et XX), ainsi que la traduction de la paraphrase d'Averroès sur le traité de l'Âme d'Aristote, qui fut achevée à Tarascon, le 21 du mois d'ab 5091 = 26 juillet 1331. La même date se trouve dans le manuscrit *Urbin.* 41 de la bibliothèque du Vatican, qui est probablement une copie de celui de Parme.

Catal. De Rossi, t. III, p. 18.

Voir ci-dessus, p. 433 et 434.

Hist. litt. de la Fr., t. XXVII, p. 593.

Assémani, Cat., p. 435.

Steinschneider, Uebers., p. 131 et 138.

JÉROHAM.

JÉROHAM, fils de Meschullam, est un exilé de la Provence. Il se plaint de la même infortune que ses compatriotes Estori et Iedaiah. Il n'indique pas quelle était sa ville natale; il dit seulement qu'il est Provençal. Jéroham se rendit en Espagne, où son sort ne fut pas heureux, et si nous comprenons bien les mots עד אשר בשבי ספרד ירדתי, « jusqu'à ce que « je descendis dans la captivité d'Espagne », qui se trouvent

Méscharim, préface.

dans la préface de son *Méscharim*, il aurait même été inquiété. Il se fixa ensuite à Tolède, où il mentionne deux de ses maîtres, R. Ascher ben-Iehiel, avec la formule d'éloge לז״, et Abraham ben-Ismaël surnommé אלדוכי.

Jéroham est l'auteur de deux ouvrages de casuistique qui ont eu une certaine célébrité.

Le premier, intitulé : ספר מישרים, « Livre de droiture », traite du droit civil. L'auteur explique d'abord pourquoi il a composé son ouvrage : « J'ai vu que, dans cette époque « de calamité, on ne se souvient pas toujours des sources d'où « l'on a tiré les règles de casuistique, et qu'il est souvent im- « possible de trouver le passage correspondant dans le Tal- « mud. En outre, les décisions sont quelquefois à chercher « dans plusieurs endroits des livres de casuistique, et il y a « même des écrivains comme le grand Maimonide, qui n'indi- « quent pas les autorités qu'ils visent. » C'est pourquoi l'auteur a entrepris de composer un ouvrage systématique, divisé en trente-deux chapitres ou sentiers (נתיב), chacun avec des subdivisions en plusieurs parties. Jéroham s'appuie sur ses prédécesseurs et surtout sur son maître R. Ascher (mort en 1327),

Fol. 10

dont le nom est toujours (à moins d'omission du copiste ou de l'imprimeur) accompagné de la formule ז״ל. Il en est de même dans l'index (פסקי תוספות) fait par ben-Ascher Jacob (mort en 1340). L'ouvrage de Jéroham doit, par conséquent, avoir été composé après 1327 et achevé avant 1340.

Otsar hassefarim, p. 618, n° 112.

Les éditions que nous en connaissons sont les suivantes : 1° à Constantinople, 1516; 2° à Constantinople, 1668, avec un commentaire de Hayyim Algazi et une préface de Jacob Alfandari; 3° à Kapust (d'après Benjacob), 1808. Nous n'avons pas vu les éditions de Venise, 1553 et 1557, mentionnées par Benjacob; nous croyons qu'elles n'existent pas.

Le *Méscharim* ayant eu du succès auprès des lecteurs, Jéroham se mit à composer, sur leur demande, un autre ouvrage de casuistique, qui renferme la codification des cérémonies, et qui a pour titre תולדות אדם וחוה, « Générations « d'Adam et d'Ève ». L'ouvrage est divisé en deux parties, désignées la première par le nom d'Adam, la seconde par

le nom d'Ève. La partie « Adam » traite des préceptes qu'on a l'occasion d'observer avant le mariage, par exemple la circoncision, l'instruction, les prières, le sabbat, les fêtes, les demi-fêtes et les jeûnes, les distinctions de la nourriture permise et défendue, les préceptes concernant les champs et les semences, etc. Cette partie contient vingt et un sentiers (נתיב), avec des subdivisions. La seconde partie s'appelle « Ève », parce qu'elle renferme les prescriptions qu'on doit observer après le mariage, savoir : la cérémonie des fiançailles et du mariage, celle du divorce, les règles que doivent observer les femmes, et finalement celles qui concernent les morts. Cette partie est traitée dans les voies XXII à XXVIII. Les éditions de cet ouvrage sont les mêmes que celles du précédent, moins celle de Constantinople, 1668. Il existe un commentaire sur « Ève », fait par Juda Samuel Aschkenazi, dont la voie XXII a paru à Livourne, en 1822.

La voie XV, qui traite des aliments permis et défendus, renferme les prescriptions relatives à la manière de tuer les animaux et à l'examen de leur état de santé avant l'égorgement (הלכות שחיטה וטרפה). Jéroham fait suivre ce chapitre, important pour ceux qui tuent les bêtes de boucherie, les שוחטים, d'un index spécial, « afin, dit-il, que « les intéressés soient en état d'en pouvoir faire des copies « séparées ». En effet, nous trouvons ce chapitre à part dans deux manuscrits : 1° dans le manuscrit 778, 1, à la Bodléienne; on lit à la fin le titre de ס' ירוחם; le commencement manque; 2° dans un manuscrit, qui est à Brody, sous le titre de איסור והיתר. Jéroham mentionne ce titre dans la préface du deuxième ouvrage. Il est possible que le manuscrit d'Oxford portât avant sa mutilation le même titre. Notre auteur cite très peu d'autorités françaises et provençales contemporaines ou immédiatement antérieures. Il suit tout à fait l'école espagnole. C'est pour cela que nous n'avons pas cru important de relever les noms des rabbins cités dans ses deux ouvrages.

Zeitschrift de Geiger, III (1857), p. 284, n. 15.

Les manuscrits des deux ouvrages de Jéroham sont

IMPRIMERIE NATIONALE.

rares. Le manuscrit du Vatican 499 renferme un fragment du deuxième ouvrage, XXI, 4, et le manuscrit de Parme 403 contient quelques décisions tirées des deux ouvrages.

TODROS TODROSI,

TRADUCTEUR.

Ben-Chananya, 1863, p. 490.

France israélite, p. 43.

Voir ci-dessous, p. 571.

Steinschneider, Catal. de la Bodl., col. 2681.

TODROS, fils de Meschullam, fils de David Todrosi, ou simplement Todros Todrosi, était originaire d'Arles. M. Brüll dit qu'il était né en 1314, sans indiquer l'autorité sur laquelle il s'appuie. Sa résidence était à Trinquetailles, faubourg de la ville d'Arles, de l'autre côté du Rhône. D'après M. Carmoly, son oncle aurait été Calonymos ben-David; mais nous ne savons d'où M. Carmoly a tiré ce renseignement. Nous verrons que Todros se dit מזרע היהודים, « de la race des juifs », et il ajoute aux dates juives les mots « d'après le calcul des israélites ». Se serait-il converti par contrainte comme Profet Douran et serait-il ensuite retourné au judaïsme? Serait-ce pour rappeler cette triste épreuve qu'il aurait pris l'habitude d'ajouter ces mots? Nous ne saurions le dire. En tout cas, on ne peut admettre l'explication de M. Goldenthal, qui prétend que notre auteur craignait de ne pas être reconnu comme juif à cause de son nom de Todros; car ce nom était employé très fréquemment chez les juifs en France.

Rhét., préface, p. XXXI.

Gross, Monatsschrift, 1880, p. 62.

Biblioth. rabb., II, 859.

Biblioth. hebr., I, p. 396; IV, p. 525.

Bartolocci et Wolf mentionnent notre auteur et connaissent la plupart des traductions qui ont rendu son nom célèbre.

Steinschneider, Mém. sur Alf., p. 90.

Mss. de Turin, n° 83.

I. עין משפט הדרושים, « Source du jugement des questions », traduction du traité d'Al-Farabi intitulé عيون المسائل, « Sources « des questions », et qui renferme soixante théorèmes du système aristotélicien. Todros fit cette traduction à l'âge de vingt ans. M. Schmœlders a donné du traité original une traduction latine faite sur l'arabe, sous le titre de *Abu Nasr Alfarabii Fontes quæstionum* (pages 43 à 56 des *Documenta philosophiæ Arabum*, Bonnæ, 1863). Le texte arabe a été publié par M. Fr. Dieterici, 1890. Dans certains manuscrits, on

trouve au commencement quelques extraits des Recherches orientales (المباحث الشرقية) d'Ibn-Khatib (mort en 1210), sous le titre hébreu de חקירות מזרחיות. On a des manuscrits de notre traité à Paris, n° 1023, 6; à Oxford, n° 1339, 2 (seulement le commencement); à Turin, n° 83, 2; au Musée Britannique, add., 27559. Pour le passage concernant Bongodas Nathan, voir ci-dessous, p. 575.

II. Traduction des chapitres relatifs à la physique et à la métaphysique (théologie), tirés de l'ouvrage intitulé הצלת הנפש, « Délivrance de l'âme » (كتاب النجاة), d'Avicenne, imprimé en arabe à la suite du Canon (Rome, 1593). Cette traduction se trouve dans le manuscrit de Paris n° 1023, 4. La théologie y est incomplète; elle s'arrête au passage qui correspond, dans le texte arabe imprimé, à la page 64, ligne 9. Le livre d'Avicenne renferme aussi la logique, que M. Steinschneider croit avoir été également traduite par Todros; mais c'est une supposition qui n'est confirmée par aucune citation. M. Carmoly dit par erreur que Todros n'avait traduit que la métaphysique. M. Steinschneider place la date de cette traduction entre 1330 et 1340, et il en donne des extraits d'après le manuscrit unique de Paris.

Catal. de Paris, p. 185.

Uebers., p. 285. Mazkir, t. X, p. 54.

France israélite, p. 92.

III. באור בן רשד לספר ריטוריקי ר"ל החלצה, traduction du commentaire moyen d'Averroès sur la Rhétorique, faite sur le désir des amis de Todros et achevée [à Trinquetailles] le troisième mois (siwan) 5097 = mai 1337 (והשלמתי העתקתו אני טודרוס טודרוסי מזרע היהודים בחדש השלישי בשנת תשעים ושבע לפרט האלף הששי לחשבון הישראלים). De Rossi et M. Carmoly, prenant le troisième mois pour kislew, donnent par suite la date de 1336 au lieu de 1337; mais on compte toujours, en ces sortes de supputations, comme si nisan était le premier mois. Todros dit qu'il a eu l'avantage de pouvoir se servir du كتاب العين, le dictionnaire de Khalil, que Samuel ibn-Tibbon avait tâché en vain de se procurer; à l'aide de ce dictionnaire, dit-il, sa tâche est devenue plus facile. On sait qu'Al-Farabi et Averroès ont remplacé dans leurs paraphrases de la Poétique les citations tirées des poètes grecs par des passages arabes; suivant la même méthode, Todros donne quelquefois comme exemples

Uebersetzung., p. 62.

Steinschneider, Catal. de la Bodl., col. 2681.

Arist.-Averr. Opera, 1560, I, III, p. 52 à 116.

des phrases hébraïques. La traduction d'Abraham de Balmes est faite sur le texte de Todros, qui a été publié par M. Goldenthal, d'après le manuscrit de Leipzig XLI, sous le titre de באור אבן רשד לספר ההלצה, *Averrois Commentarius in Aristotelis de Arte rhetorica, hebraice versus a Todroso Todrosi Arelatensi, nunc primum ex Cod. Bibl. Senat. Lips., cum prolegomenis copiosissimis edid.* J. Goldenthal, Lips. 1842, in-8°.

Comp. Lasinio, Studii sopra Averroe (dans Annuario della Soc. ital. per gli St. orient.)

M. Lasinio a imprimé le texte arabe du *Telkhis* d'Ibn-Roschd dans les *Pubblicazioni del R. Ist. di Studi superiori* de Florence, 1875 et années suivantes.

Bibliotheca hebraica, IV, p. 791.

Ibid., I, p. 20.

Catal. Peyron, p. 15.

Wolf mentionne cette traduction ainsi que celle qui suivra; il nomme le traducteur *Theodorus Thodrussi* et donne la date exacte de 1337. On trouve des manuscrits de cette traduction à Turin, n° 14; à Parme, n° 362, 2; à Milan, dans l'Ambrosienne, H. 25, et à Leipzig, n° LX.

IV. באור ספר השיר לאריסטו, traduction du commentaire moyen d'Averroès sur la Poétique d'Aristote, faite à Trinquetailles sur le Rhône (רודנו et רודא), « fleuve qui sépare cette ville « d'Arles », et achevée le troisième mois (siwàn) de l'année 5097 (mai 1337). Cette traduction a été publiée par M. Lasinio, avec l'original arabe et une introduction, sous le titre suivant : *Il Commento medio di Averroe alla Poetica di Aristotele*, extrait des *Annali delle Università Toscane*, Pise, 1872, grand in-4°.

Cette traduction se trouve dans les manuscrits énumérés à l'article précédent.

V. Traduction de trois dissertations d'Averroès : *a*. Critique de la division des êtres, établie par Avicenne, en êtres simplement possibles par eux-mêmes, nécessités par d'autres êtres et nécessaires par eux-mêmes. — *b*. Sur la manière dont la classification d'Avicenne pourrait être interprétée. — *c*. מאמר בדעת הקדום, « Traité sur la prescience », c'est-à-dire sur la manière dont les choses existent dans la prescience divine avant qu'elles existent dans le monde Ces trois traités se trouvent dans le manuscrit de Paris 989, 2. Les traités *a*, *c* sont dans le manuscrit de la même bibliothèque n° 1023, 5. A la fin de la première dissertation, il est dit

Munk, Mél., p. 358; Renan, Averr., p. 69.

Catal. de Paris, p. 176, 185.

que la traduction fut achevée au mois d'adar 5100 = février 1340.

VI. מאמר בשכל ההיולאני, fragment de la traduction du Traité sur l'intellect matériel d'Averroès, qui contient les opinions des écoles d'Empédocle (בן דקלים), de Pythagore et de Platon concernant l'âme. Ce fragment se trouve dans le manuscrit de Munich 308, 3.

Mazkir, XIII, p. 17.

On a eu tort d'attribuer à notre Todros la traduction des commentaires moyens sur les Topiques, la Sophistique et l'Éthique. La traduction des deux premiers est de Calonymos fils de Calonymos, comme le dit le manuscrit de Turin XIV. De la date 1313 (1323 dans le manuscrit de Leipzig XLI) on avait déjà conclu que cette traduction ne peut pas être de Todros. Quant à la traduction de l'Éthique, elle est de Samuel Miles (Muels), qui n'est pas nommé, il est vrai, dans le manuscrit de Turin XIV; mais elle est suivie de la traduction de la République, due au même écrivain. Le manuscrit de Paris, Sorbonne, 257, dans le nouveau catalogue n° 977, ne contient rien de notre Todros, bien que le contraire ait été supposé.

Renan, Averroès, p. 191.

Voir ci-dessus, p. 428.

LES SAVANTS DE LA FAMILLE NATHAN.

L'activité littéraire de cette famille remplit le quatorzième et le quinzième siècle. Pour la présenter d'ensemble, nous serons obligés de faire quelques violences à nos règles sur l'ordre des temps.

Un membre de cette famille fut probablement ce Don Vidal Salomon Nathan dont la pierre tumulaire se trouve dans le musée de Toulouse. M. Oury, ayant mal lu l'inscription tumulaire, avait identifié le Don Vidal de l'inscription avec Don Vidal Menahem Meiri de Perpignan, mort dans cette ville vers 1306. Il est possible que le Salomon de l'épitaphe soit identique à Salomon, le père du Bongodas dont nous allons tout à l'heure nous occuper. Probablement Salomon Bongodas était également de la famille Nathan, comme aussi Moïse Nathan, Crescas Nathan

Arch. des Missions, 3e série, I, p. 551.

Arch. israélites, p. 203 et suiv.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 528.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 723.

Article Moïse d'Avignon.

Geiger's Zeitschrift, IV (1839), p. 204.

et son père Isaac. M. Zunz donne encore d'autres personnages qui auraient porté le nom de famille Nathan, hors de Provence; nous n'avons pas, par conséquent, à nous occuper d'eux.

JUDA, FILS DE SALOMON NATHAN.

Catal. Peyron, p. 146.

France israélite, p. 95. Comp. Geiger's Zeitschrift, t. IV, p. 122.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 689.

France israélite, p. 96.

Voir ci-dessous, p. 582.

Uebersetzungen, p. 306.

Voir ci-dessus, p. 458.

Monatsschrift, 1880, p. 170; Steinschneider, Uebersetz., p. 307.

JUDA, FILS DE SALOMON NATHAN, surnommé Maestro Bongodas, En Bongodas, et בון גוייש, Bongoes[1], était probablement originaire d'Avignon; du moins y trouvons-nous des membres de sa famille. Ni l'année de sa naissance, ni celle de sa mort ne sont connues. M. Carmoly dit que Juda était, à ce qu'il paraît, le fils de Salomon ben Salomon Nathan de Béziers, qui vivait en 1305. M. Carmoly ajoute que Juda fit des traductions avant 1340, en s'appuyant sur ce que Todrosi en cite une. M. Steinschneider place ses travaux entre 1352 et 1358. Il est probable que Calonymos, le père d'Isaac Nathan, dont nous parlerons plus loin, était le fils de notre Juda. Les membres de la famille Nathan avaient coutume d'ajouter à leur nom les mots suivants מגזע בן (בי ou) ישי, « de la race de Ben-Yisai ». *Yisai* n'étant pas souvent employé comme prénom, ce mot est probablement une formule d'eulogie en usage dans la famille des Calonymos. M. Gross dit qu'on ne peut décider si Yisai est une allusion à la maison de David, dont beaucoup de familles croyaient descendre, ou si ce mot provient de quelque nom propre.

M. Gross dit encore que si Isaac Nathan, le petit-fils, a demeuré à Arles, on pourrait supposer que le grand-père y demeurait aussi; il renvoie sur ce point à l'article de M. Zunz. Mais M. Zunz lui-même hésite entre Avignon, Montpellier et Arles. Nous croyons que la famille Nathan avait pour résidence principale Avignon.

Geiger's Zeitschrift, IV, p. 204.

Quant à l'année de la naissance de Juda Nathan, M. Gross fait avec raison la remarque suivante : s'il était prouvé que Todrosi attribue la traduction de Gazzali à Juda Nathan, comme M. Carmoly le dit, cette traduction

Monatsschrift, 1880, p. 173.

[1] גויסש est une faute d'impression ou de lecture.

aurait dû être faite avant 1340, et en ce cas Juda Nathan devrait être né au plus tard en 1310; car la préface de cette traduction suppose un homme mûr et non pas un tout jeune homme. Or si Juda Nathan était né en 1310, l'intervalle entre lui et son petit-fils Isaac, dit M. Gross, serait trop grand. Nous n'admettons pas ce raisonnement, pour les motifs suivants. Tout d'abord il faut dire que M. Carmoly, qui ne se montre pas toujours exact dans les données qu'il tire des manuscrits, a ici tout à fait raison; car, dans le manuscrit de Paris n° 1023, 6, Todrosi dit réellement qu'il a vu la traduction hébraïque des Intentions des philosophes d'Al-Gazzali faite par Bongodas. Et ce n'est pas seulement le manuscrit de Paris qui le dit; le manuscrit de Turin et celui du Musée Britannique renferment la même indication. Voici le passage en question; il se trouve dans l'épilogue : הנה אנכי טודרוס[1] (בן משלם בן דוד) טודרוסי [מנוע היהודים] נצב על עין נכבד מים חיים מפיו אנו חיין והלבש אותו מחלצות לשוננו תשורה אל משכילי דתנו. ומנגד לעיני ספר כוונות הפלוסופים חברו אבו חמד העתקת החבר המעולה מימיו נאמנים לחמו נתן אין בונגודאש (בונגורוש lire) נתן [שלאמון]. Disons aussi qu'il n'est nullement nécessaire que Bongodas ait fait sa traduction à l'âge mûr; nous avons assez d'exemples du contraire, et Todros Todrosi lui-même a traduit un traité d'Al-Farabi à l'âge de vingt ans. Quant à la plainte de Bongodas, dans l'avant-propos de sa traduction, sur ce fait qu'il n'y avait pas d'hommes s'occupant des sciences, à l'époque d'un Lévi ben-Gersom et de Todros Todrosi, il faut bien accepter cette plainte comme une des exagérations familières aux hommes de progrès, toujours portés au *convicium seculi*.

Catal. Peyron, n° 83, 2 (p. 79). Ms. add. 22,559.

Voir ci-dessous, p. 570.

Voici l'énumération des traductions exécutées par Juda Nathan, autrement dit Bongodas, ou qu'on est en droit de lui attribuer.

I. כלל קצר מהסמים הנפרדים, traduction de l'arabe des *Simplicia* (كتاب الادوية المفردة) d'[Ibn]-Abi-Salt Omayya ben-Abdalaziz, de Denia. Cette traduction se trouve en la possession de

Mss. arabes Oxford, Uri, n° 578.

[1] Les mots entre parenthèses se trouvent dans le manuscrit de Turin; ceux entre crochets, dans le manuscrit de Londres.

M. Steinschneider, qui a reproduit les préfaces de l'auteur et du traducteur, avec une courte description du manuscrit. Juda dit qu'il a entrepris cette traduction étant très jeune, sur le désir de son maître et père R. Calonymos, fils de son grand-père R. Juda, et de son oncle Nathan. Il déclare avoir fait cette traduction aussi mot à mot que possible. Cette traduction fut probablement le premier travail littéraire de Juda Nathan.

Isr. Letterbode, VIII, p. 189 et suiv.

M. Steinschneider fait observer que le traité d'Ibn-Abou-Salt fut traduit par Arnauld de Villeneuve. Dans les manuscrits latins, le nom de l'auteur arabe est écrit *Abu-Chasaris* et *Abu-Zale*. C'est par erreur qu'on a pu croire que l'écrit traduit par Arnauld de Villeneuve était une partie du grand ouvrage d'Abulcasis.

Steinschneider, Uebersetz., p. 734. Hist. litt. de la Fr. t. XXVIII, p. 107-108.

II. כוונות הפילוסופים, « Intentions des philosophes », ouvrage de Gazzali, traduit par Juda, sur le désir de son oncle (דודי), Nathan, fils de Schélémia. Juda Nathan avait fait une première traduction du traité de Gazzali; mais il l'avait perdue, avec bien d'autres livres, en la traînant avec lui « dans son « exil de Çarfath (France) ». La première traduction étant ainsi devenue introuvable, Juda se décida à en faire une autre, d'après un manuscrit qui malheureusement était en mauvais état. Il eut encore à sa disposition le livre *el-Schafa* et le livre sur les sept sciences (النجاة ההצלה), tous les deux d'Avicenne, et les Recherches orientales (החקירות המזרחיות) du philosophe Ibn-el-Khatib. A la fin de la préface se lit une pièce de vers, qui a pour sujet les treize articles de foi, d'après Maimonide; cette pièce a été imprimée et attribuée à Moïse fils de Nahman; elle se trouve à part dans le manuscrit d'Oxford n° 2219, 8.

Steinschneider, dans Isr. Letterbode, VIII, 189.

Voir ci-dessus, p. 571.

Catal. de Berlin, p. 86.

Il y a des manuscrits de cette traduction dans plusieurs bibliothèques; on peut citer entre autres le manuscrit de Paris n° 904. La préface a été publiée par M. Steinschneider dans l'appendice du catalogue des manuscrits hébreux de Berlin. Ce savant place la date de la traduction entre 1352 et 1358. Nous avons montré que Todros Todrosi mentionne cette traduction; elle est par conséquent antérieure

Catal., p. 130.

à 1340, le dernier travail de Todros étant de cette date. Le traducteur a ajouté des explications en langue vulgaire (לשון לעז); il a cru même devoir s'écarter quelquefois de l'original.

Voir ci-dessous, p. 572.

Catal. de Berlin, p. 87.

Le traité intitulé : מאמר אבו חמד אלגזאלי בתשובת שאלות נשאל מהם, « Discours d'Abou-Hamid al-Gazzali en réponse à quelques « questions qui lui avaient été adressées », composé après la Destruction des philosophes, et qui existe sous différents titres, semble avoir été traduit, d'après presque tous les manuscrits, par Isaac fils de Nathan, de Cordoue. Mais ce traducteur n'appartient pas à la famille Nathan. M. Steinschneider, d'après le manuscrit de Munich 36, 18, donne comme date de cette dernière traduction le 28 décembre 1347.

Catal. de Paris, 910, 959, et Munk, Mélanges, p. 380.

Mazkir, I, 20.

III. ספר מראשות הראש, traduction de l'arabe du *Liber de Cervicalibus capitis* d'Ibn-Wafid, كتاب الوساد, qui se trouve dans les manuscrits d'Oxford n° 2129 (בי נוע ישו), Munich n° 286, 3, et Parme cod. 623 (מאישטרי בונגוראש נהן). Le traité est divisé en vingt-sept chapitres, et la traduction fut achevée le 17 (Parme, 27) schebat 5112 (3 janvier 1352). Il y a à la marge des extraits de גיל (Munich, גילאברד) = Gilbert, et נואן שאמ (Munich, נואן דא ש״ם) = Jean de Saint-Amand. Le manuscrit d'Oxford a appartenu à des juifs provençaux; on y lit les noms suivants : Immanuel de Milhau (דמיליאב), Ascher et son fils Bongoes (בונגייש), Abram et Maçif, tous les quatre de la famille de Valabrègue (ils intitulent ce livre : Traité de Gordon, ספר גורדו et גורדון[1]); Moïse fils d'Isaac Alfandaric et son fils Mardochée; Moïse fils d'Élie Abram; Abram קאמון (?). Dans le manuscrit de Munich on lit en caractères latins les mots suivants : *Mimeni* (ממני) *maystre Jacob de Lunel maje de medesima aquest libre . . . e may bona filha.* Le manuscrit de Parme est une copie faite par Abraham ben-Reuben, fils de Joseph, fils de Josué de Milhau (המילאבי), achevée en 5151 = 1391.

Voir ci-dessous l'article Ascher Valabrègue.

[1] Il s'agit sûrement du *Lilium medicinæ* de Bernard de Gordon (Hist. litt. de la Fr., t. XXV, p. 321 et suiv.). Nous ignorons quel rapport il peut exister entre le traité d'Ibn-Wafid et celui de Bernard de Gordon.

IMPRIMERIE NATIONALE.

XIVᵉ SIÈCLE.

IV. הרכור ביינות כפי התחלפות החליים, « Traité sur les vins, selon « leurs différentes maladies », traduction abrégée du traité des Vins ou *de Vinis* par Arnauld de Villeneuve, composé pour le « grand monarque Robert, de Jérusalem et de Sicile ». On trouve ce traité dans le manuscrit de Paris 1128, 5, sans nom de traducteur; mais ce nom est exprimé dans le manuscrit de Hambourg n° 308, 1, où il est écrit Juda, fils de Salomon בי נוע"ישי. La traduction fut achevée dans le mois de tischri 5119 (septembre 1358). La dédicace au roi Robert ne se trouve pas dans l'édition latine de 1585, p. 582; mais elle existe dans les deux manuscrits hébreux, et probablement aussi dans des manuscrits du texte latin.

Hist. litt. de la Fr., t. XXVIII, p. 73-74.

Steinschneider, Catal. de Hamb., p. 131.

V. Traité sur les fièvres, qui suit, dans le manuscrit d'Oxford n° 2129, le traité d'Ibn-Wafid, comme une sorte de continuation. En effet, dans la première partie, chap. VI, on lit ce qui suit : אמרתי הנה נזכר הרבה ממה שוכ׳ דרכו בספר מראשות הראש אשר הקדמתי לזה הספר ובספר הסגלות אשר סדרתי אחריו על כן לא אצטרך לכפלם. C'est une compilation faite, pour la plus grande partie, d'après Bernard de Gordon et Gilbert l'Anglais, et achevée le 28 éloul 5122 (18 septembre 1362[1]); Juda mentionne les calamités du temps. L'ouvrage est divisé en huit parties, savoir : 1° sur les fièvres en général (sept chapitres); 2° des maladies en général; 3° parties 3 à 8, sur les maladies des membres du corps à commencer par la tête. Notre auteur cite, outre les noms déjà mentionnés, la chirurgie de Théodoric [de Cervia], וכאשר כתוב בספר המלאכה הנקר׳ טדריק (manuscrit de Munich n° 266, 1; manuscrit d'Oxford n° 2135, fol. 123; ces mots ne se trouvent pas dans l'autre manuscrit d'Oxford) et le traité d'Abraham Caslari sur les Fièvres, avec le titre de עלה הרפואה. Il donne des extraits du ספר העזר ou *Circa instans*, qu'il cite sous ces deux titres, de Roger [de Parme], de Maestro Vidal דבוריאן (de Bourian), de Gilles d'Arles.

Steinschneider, dans Virch. Arch., XL, p. 113.

Ms. d'Oxford n° 2129, fol. 126.

Catal. de Londres, n° 140.

Steinschneider, dans Virch. Arch., XL, p. 114.

Voir l'article sur cet auteur.

Catal. de Londres, n° 140, 2.

Voir ci-dessous, p. 585.

Le traité dont nous parlons se trouve dans les manuscrits suivants : manuscrits d'Oxford nᵒˢ 2135, 10, avec

Virch. Archiv, XL, 114.

[1] M. Steinschneider, rapportant la date 5122 à l'achèvement de la copie, pense que cet ouvrage fut composé vers 1352. (*Virchow's Archiv*, XL, p. 113.)

beaucoup d'additions, dont quelques-unes de קולון (Joseph Colon?), et 2129, 2, incomplet (finissant avec III, 8); — manuscrit de Londres, au *Jewish College*, n° 140, 2 (sur lequel il faut lire Leyden, p. 160, et *Virchow's Archiv*, XL, 114); — manuscrit de Turin n° 148 (Pasini donne pour traducteur Don Goyet Nathan; M. Peyron écrit Bonio Gomes, et sépare, dans l'index, Bongoes de Bongodas Nathan et Juda fils de Salomon); manuscrit en la possession de M. Steinschneider et qui autrefois a appartenu à M. Soave de Venise.

Voir ci-dessous l'article sur cet auteur.

Catal. Peyron, p. 146.

Catal. Pasini, fol. 58.

Le titre du manuscrit de Turin est le suivant : זה שחבר החכם הכולל מאיש׳ בון גוייש נתן מהרופים אחרונים כמו הגורדון וגילברט וקראו גורדון קצר, « Voici ce que le grand savant Maestre Bon-Goies « Nathan a compilé des auteurs du dernier temps, tels que « Gordon, Gilbert; et il a appelé cet ouvrage le Gordon « abrégé. » A la fin, on lit les mots suivants : לקטו החכם חכולל מישט׳ בונא גודוש [דגורדון] וגלברט ולא לחבר בא כי אם מה שנתחדש בדיעות אילו האחרונים עם א״ס וזולתם מן הראשונים, « Collectionné par Bon-Godos « de Gordon et de Gilbert. Bon-Godos n'a pas eu l'intention « de faire une nouvelle composition, mais seulement de ras- « sembler ce qu'il a trouvé chez les écrivains modernes, « ainsi que chez Avicenne et d'autres. »

Mazkir, 1865, p. 47.

Les passages du manuscrit de Londres n° 140, 2, qui se rapportent à Tarascon ne sont pas de notre auteur.

On possède aussi des ouvrages originaux de Juda Nathan. Le manuscrit du Vatican n° 296 (passé sous silence dans le catalogue d'Assémani), fol. 146, renferme une épître intitulée : אגרת מאישטרי בון גודוש נתן ז׳צ׳ל, dont le contenu est difficile à expliquer; elle est probablement dirigée contre ceux qui sont opposés aux études philosophiques. En voici le commencement : נאום יהודה בן שלמה נתן ת׳נ׳צ׳ב׳ה לזמן הזה צור הגיעני בא הקץ הקיץ אלי ויעירני לספר דברים ומהם צופים חמת נשרפים... L'épître finit par le passage suivant : ויותר מהמה להזהר מן הצבעונים בעונותינו שרבו יצאו מהם מה שיצאו באהל יעקב בדקו ולא מצאו כי אבדה חכמות חכמינו אין חזון ובכל בני ישראל איש לשונו לא יחרץ לדבר באלו החכמות ולא יקרב והם חזות הכל והמשא בערב ודברי אגור ויריעות שלמה ואהלי קידר חכמה מפוארה בכלי נעבר.

Le סוד הסודות, « Mystère des mystères », qu'on met sous le

nom de Juda Nathan, provient, ce semble, de son entourage. C'est un recueil de recettes sur les maladies des membres et les fièvres. L'auteur ne suit aucun ordre systématique. L'ouvrage a été composé en Espagne. On le trouve dans le manuscrit de Munich n° 297, 5, et il en existe des extraits dans le manuscrit de la même bibliothèque n° 243, 1, fol. 19ᵇ, avec la suscription suivante : תאר תיפוח אנברא חברו חח׳ הגדול מאצטרו בן (בון) גורא. M. Steinschneider croit que ce livre a été rédigé par un élève ou un fils de Bongodas, celui-ci y étant mentionné avec l'eulogie employée pour les morts (ז״ל). C'est peut-être le traité *De Specificis* (סגלות), qui devait suivre le traité sur les Fièvres. Les noms suivants y sont cités : Bongodas Nathan Crescas דשאלו (de Salon?), Maestro Vidal de Bourian, le médecin du roi Robert, *Constiton* (Constantin l'Africain) et le *Circa instans*.

Virch. Archiv, XL, p. 115.

Voir ci-dessus, p. 578.

Virch. Archiv, XL, p. 115.

Le manuscrit de Turin n° 148, fol. 90, contient un traité de médecine portant le même titre que celui dont nous parlons, mais qui ne semble pas lui être identique. Le manuscrit de Munich n° 297 a été copié en partie à Arles, et se trouvait à Marseille en l'année 1454.

MARDOCHÉE NATHAN.

Les hommes studieux qui portèrent le nom de MARDOCHÉE NATHAN sont souvent difficiles à discerner les uns des autres. Dans le manuscrit de Turin n° 74 se trouve un ouvrage intitulé : כללי ספר ראשון מא״ס ונדריו והשגותיו וכללי עם גדריו שרשי כל פרק ופרק. C'est une table pour le premier livre du Canon d'Avicenne. Le nom de l'auteur est écrit : מרנא ורבנא מרדכי נתן א״ש ח״ל, qui est rendu par M. Peyron : *R. Mardochæus Nathan Isch-Chail* (*miles strenuus*). Le savant bibliothécaire ignorait que א״ש ח״ל est la formule abrégée de אלהים ימי שנות חיים יוסיף לו, « que Dieu lui accorde des années de vie! » Pasini ne donne aucun nom d'auteur. Wolf écrit ר׳ מרדכי נאדי, *R. Mardochæus Nadi. Conclusiones primi libri Mahas de reparanda medicina.* Il a lu מ״א״ס, « d'Ibn-Sina », comme un mot, *mahas!* Ce petit traité est suivi, dans le même manuscrit, de deux pages avec le titre התחלת ספר חמשי מא״ס, « Commencement du livre V « d'Avicenne ».

Catal. Peyron, p. 69.

Zunz, Zur Geschichte und Literatur, p. 312.

Catal., I, p. 19.

Bibliotheca hebræa, IV, p. 904.

Catal. Peyron, p. 69.

Le manuscrit de la bibliothèque du baron Horace de Günzburg n° 365 renferme, entre autres pièces, une lettre de Mardochée Nathan, avec la suscription suivante : האגרת ששלח המאור הגדול ר׳ מרדכי נתן, « Lettre envoyée par le grand luminaire « Mardochée Nathan ». Cette pièce est relative au calcul des cycles (תקופות). Mardochée se propose de rectifier une erreur qui a été commise dans le 277e cycle (année 1463); la même erreur était arrivée quatre-vingts ans auparavant et avait été rectifiée par Mardochée, le grand-père de l'auteur de la lettre. Cette erreur s'était produite encore, non seulement dans les années [5]196 et [5]197 (1336 et 1337), où elle fut observée par [Immanuel de] Tarascon (כמו שהעירוך מארשקון), mais aussi dans l'année [5]198 (1338). Mardochée fut invité par ses frères, Crescas Nathan et Bongoes, à faire une table, d'après le modèle qu'avait laissé son grand-père. Il dit qu'il tâchera de mieux faire encore. « Car, dit-il, j'ai « expliqué à la marge du livre ספר העור les passages douteux, « et j'ai fait de même pour le livre de mon grand-père. La « plupart des auteurs font le calcul d'après le prince [Abraham « bar-Hiyya], sans excepter l'auteur du ספר העור, qui n'a fait « qu'étendre celui du prince. » Mardochée cite, outre le cycle de Nahschon, Abraham ibn-Ezra et R. Jonathan de Lunel. La lettre est adressée à l'oncle de l'auteur, Don Bonia Astruc Nasi.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 523.

Le manuscrit de Hambourg n° 175, qui renferme le livre de casuistique d'Alfasi et d'autres rabbins, fut copié par Nethanel Caspi pour notre Mardochée, qui se trouvait à cette époque à Avignon; la copie fut achevée le 25 éloul 5214 = 18 septembre 1454. C'est pour lui aussi que fut copié l'ouvrage de Menahem Meïri, entre 1450 et 1456. Il semble y avoir ajouté des notes marginales.

Arch. des Missions scient., sér. 3, I, p. 574.

Il est probable que le Mardochée Nathan avec lequel Joseph Colon (mort en 1480) correspondait est notre Mardochée. Colon lui donne le titre de מורי, et M. Carmoly en a déduit que notre Mardochée était le maître de Colon; M. Gross croit que c'est une simple désignation honorifique. Il est possible que le Maestro Mardochée Todros Nathan, avec le titre

Azulaï, Schem haggedolim, I, 128.
Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 533.
Hist. des médecins juifs, p. 126.
Monatsschrift 1880, p. 518.

Catal. Peyron, p. 21.

de חכם האלהי הרבני, pour lequel Crescas Vidal קאייל avait copié le manuscrit de Turin n° XIV, achevé le lundi 13 marheschwan 5231 (7 novembre 1470), soit identique avec un des Mardochée Nathan que nous avons mentionnés. Les dates ne s'y opposent pas, et le nom de Todros, probablement celui du père de Mardochée, pourrait avoir été omis. Ajoutons que ce manuscrit fut vendu par Mardochée à Maestre David de Lattes, à Avignon, le 18 kislew 5247 (15 septembre 1480).

C'est par suite d'une erreur typographique qu'on a longtemps considéré Mardochée Nathan comme l'auteur de la célèbre Concordance d'Isaac Nathan, dont nous allons maintenant parler.

ISAAC NATHAN.

Catal. d'Oxford, n° 2232.

Zunz, dans Geiger's Zeitschrift, IV, p. 204.

Monatsschrift, 1880, p. 518, n° 7.

Halouç, I, p. 29 (lisez 35).

Catal., n° 2232, fol. 115b.

ISAAC NATHAN (Sen Isaac), fils de Calonymos, fils de Juda Nathan, מנוע בן ישי, est probablement le petit-fils de Juda, qui signait aussi מנוע בן ישי. Il était, sans aucun doute, du midi de la France. Dans le Catalogue de Paris, n° 133, on écrit « Isaac Nathan, de Rome ». M. Gross renvoie à un passage trouvé par M. Schor dans les traités philosophiques de notre auteur, où il dit qu'il est d'Arles en Provence. En effet, à la fin du traité 21 de l'article II d'Isaac Nathan (voir ci-après), on lit dans le manuscrit d'Oxford, qui autrefois appartenait à M. Schor : יצחק נתן נ"צ איש ארלדי אשר בפי" ינעאה. On ne connaît la date ni de la naissance ni de la mort de Sen Isaac. Nous verrons que sa carrière littéraire s'étendit entre 1437 et 1445.

Énumérons rapidement les ouvrages de ce dernier des Nathan.

De Rossi, Bibl. judaica antichrist., p. 76 et 77.

Grætz, Geschichte, VIII, p. 162.

Catal. d'Oxford, col. 1146.

I. Deux traités de controverse religieuse dirigés contre les livres du juif converti *Hieronymus de Sancta Fide* (Josué Lorca). Les titres seuls de ces deux traités sont connus, savoir : 1° תוכחת מטעה, « Réprimande de celui qui égare »; 2° מבצר יצחק, « Forteresse d'Isaac ». On ne connaît pas exactement le caractère de ces écrits; peut-être Forteresse d'Isaac est le titre de l'ouvrage qui va être enregistré sous notre article II. Rappelons encore que la vingt-deuxième pièce de cet ouvrage porte le titre de רסן מתעה.

II. Un ouvrage théologico-philosophique, dont le titre est inconnu, à moins que ce ne soit à lui que se rapporte le titre la Forteresse d'Isaac. Il se trouve dans le manuscrit d'Oxford n° 2232, qui est en mauvais état. Une autre copie existe dans la bibliothèque Günzburg, n° 113. Il consiste en vingt-trois pièces. La plus importante est la première, intitulée מאמץ כח, « Qui fortifie la vigueur » (Prov., XXIV, 5), titre que J. S. Reggio a pris pour celui de l'ouvrage entier. Schabbetaï Bass attribue cette partie à Calonymos. La seconde pièce est la préface de la Concordance. Les vingt et une pièces qui suivent, dont une traite de la Massore, existaient peut-être à part dans quelque manuscrit, avec le titre de מאמרים עשרים ואחד, « Les vingt et un chapitres », ouvrage mentionné par M. Fürst. Certains titres des pièces citées par lui se représentent en effet parmi les vingt et un traités de notre manuscrit. A la fin de ce même manuscrit, on trouve les deux ouvrages de David de Rocca Martino.

Catal. d'Oxford, col. 769.

Lettres, I, 72.

Zunz, Gesamm. Schriften, III, p. 191.

Bibliotheca judaica, III, p. 23.

Voir l'article de cet auteur.

III. מאה דברים, « Les cent mots », ouvrage d'éducation, mentionné par Buxtorf.

Bibliotheca rabbinica, p. 451.

IV. יאר נתיב ou מאיר נתיב (titre donné par l'éditeur), « Qui « éclaire le chemin », appelé aussi נתיבות עולם, אור זרוע et רחובות. C'est une Concordance de la Bible hébraïque, et le premier essai de ce genre de travail. Isaac y consacra dix ans, de septembre 1437 à octobre 1447. Les dates sont mal données dans les éditions, et d'ailleurs elles ne proviennent pas de l'auteur. Voici ce que portent les textes imprimés : « Le tra-« vail fut commencé le premier jour du mois de heschwan de « l'année 5198 = 30 septembre 1437 des chrétiens, c'est-à-« dire de la Conception (לנוצרים להריון), et fut fini le premier « jour du mois de heschwan de l'année 5208, qui est le « 11 octobre 1445. » Pour que la coïncidence des années juive et chrétienne fût exacte, il faudrait lire ou 5206 dans l'année juive, ou 1447 dans l'année chrétienne. La date 1447 est la seule possible; car c'est dans cette année que le 11 octobre coïncide avec le 1er heschwan.

Graetz, Geschichte der Juden, VIII, p. 163; Fürst, Concord. hebr., p. VI, VII; Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 46.

Nous avons dit que cette concordance n'était qu'un essai. Elle est, en effet, loin d'être complète; mais elle a servi

de base à tous les ouvrages de ce genre composés ultérieurement, jusqu'à Buxtorf et aux essais de nos jours, qui n'ont pas tous été des progrès. Dès le XIIIᵉ siècle, l'Église latine avait créé pour sa Vulgate de ces puissants aide-mémoire. Il est probable que les grands répertoires dominicains, dont on rapporte le principal honneur au cardinal Hugues de Saint-Cher, ne furent pas inutiles à Isaac Nathan.

La Concordance d'Isaac Nathan a été imprimée plusieurs fois. La première édition fut terminée à Venise le 24 tischri 5284 = 1523, in-fol., Bomberg. Dans le faux titre, on a donné comme nom d'auteur celui de Mardochée Nathan, erreur qui a été répétée dans les éditions suivantes[1]. Cette première édition contient, au commencement, un avant-propos qui a été omis dans les éditions ultérieures. Suit la préface d'Isaac, écrite au point de vue philosophique, et à la fin de laquelle il mentionne les réfutations qu'il a faites des hérésies de R. Samuel (le manuscrit d'Oxford n° 2232, fol. 84, donne le même nom), qui n'est autre que le prétendu *Samuel Maroccanus*, à qui on attribue un ouvrage de controverse. Puis vient un index, où Isaac donne le nombre des versets de chaque chapitre des livres bibliques. Cet index ne se trouve pas dans les éditions postérieures.

Steinschneider, Catal. de la Bodl., col. 2346 et suiv.

Les manuscrits de la Concordance d'Isaac Nathan sont rares. Nous ne connaissons que celui de la Bibliothèque nationale de Paris, n° 133, qui s'arrête à la lettre כ. Il fut copié par Hayyim fils de David, surnommé Vidal de Tournon, pour la communauté de Carpentras, et achevé au mois d'adar 5279 (février 1519), quatre ans avant l'impression de l'ouvrage. Le catalogue donne le nom d'Isaac Nathan de Rome, probablement par confusion avec Nathan de Rome, auteur de l'*Arukh*.

La Concordance, dit Isaac, a un double but. D'abord, elle empêchera les auteurs de controverses, comme par

[1] Conforte, fol. 27ᵇ, prétend que Nathan écrivit seulement l'introduction et que Mardochée composa la Concordance.

exemple Geronimo de Santafé, de se servir de versets bibliques en altérant le texte, et par là elle contribuera à fortifier le judaïsme. D'un autre côté, elle stimulera l'exégèse biblique. Cette branche d'études était alors très négligée. Isaac dit qu'on ne s'intéresse qu'à l'étude du Talmud, pour laquelle on écrit livre sur livre, tandis qu'on fait peu de chose pour la Bible. Isaac avoue qu'à l'âge de quinze ans il ne savait de la Bible que les passages cités dans le Talmud et dans les écrits de Maimonide, surtout dans le Guide des Égarés. Il avait donc étudié d'abord le Talmud et la théologie, avant d'acquérir une connaissance sérieuse de la Bible. Cette méthode irrationnelle existe encore de notre temps dans des écoles talmudiques de Pologne et de Hongrie.

VIDAL ET SALVES VIDAL DE BOURIAN, MÉDECINS.

MAESTRO VIDAL [1] DE BOURIAN, né probablement à Arles, était médecin. On ne connaît de lui qu'une seule prescription, mentionnée dans le manuscrit d'Oxford nº 2142, 27. M. Gross dit que, dans l'ouvrage intitulé סור הסורות (manuscrit de Munich nº 297, fol. 39ᵇ), on cite Maestro Salves [fils de] Vidal de Bourian, à Arles; mais, d'après M. Steinschneider, c'est Vidal et non Salves Vidal qui est cité à cet endroit. Ce dernier est nommé dans le manuscrit de la Laurentienne, Plut. LXXXVIII, 35, et son nom est transcrit d'une façon étrange par Biscioni : *Magister Salvi Vida de Murian.* Ce manuscrit contient, à partir du folio 81, une sorte de recueil d'opuscules de médecine, analogue au manuscrit d'Oxford nº 2142; le compilateur l'a fait pour son fils Vidas (ויראש, Biscioni a transcrit *Vida*), et l'a achevé la nuit du 16 du mois de kislew 5144 (12 novembre 1383). Le compilateur dit qu'il était âgé de quarante-trois ans (M. Lasinio écrit quarante-cinq), dans le printemps de l'année 5137 (1377), quand il a eu un accident. Au mois

Monatsschrift, 1880, p. 173.

Voir ci-dessus, p. 580.

Virch. Arch., XL, p. 115.

Catal. Laur., p. 504.

Catal. d'Oxford, col. 740.

Ms., fol. 115.

Mazkir, XIII p. 106, note.

[1] Peut-être identique à Vidal Abram (fils d'Abraham) de Bourian (Gross, *Monatsschrift*, 1880, p. 180, note 2).

IMPRIMERIE NATIONALE.

de siwan de l'année 5143 (mai 1383; M. Steinschneider écrit 1378), son parent Maestre Salves Vidal de Bourian lui a prescrit un purgatif. Au mois de schebat 5144 (janvier 1383), le compilateur est encore tombé malade. C'est tout ce que nous savons de relatif à lui. Selon un usage provençal dont nous avons plusieurs fois parlé, le fils portait, sans l'addition du mot *ben*, le nom de son père. Salves Vidal signifie donc Salves fils de Vidal. Salves était médecin pratiquant en 1383; par conséquent, son père Vidal doit avoir vécu vers 1340-1360; et, en effet, il est cité par un élève de Juda Nathan vers cette époque. M. Gross compare le nom de Bourian à celui de Boeriano, que portait un juif de Nîmes. Bourian ou Borrian était le nom d'un quartier d'Arles, plus tard appelé Bourgneuf, par opposition au Vieux-Bourg (aujourd'hui La Roquette), et compris entre les Arènes et le Rhône, au nord de l'ancienne cité. Gervais de Tilbury parle déjà de ce faubourg de Bourian.

Voir ci-dessus, p. 580.
Monatsschrift, 1882, p. 498.
Saige, Juifs du Languedoc, p. VII.
Anibert, Mém. sur l'ancienne républ. d'Arles, III, p. 393.
Mazkir, XIII, p. 106.
Otia imper., III, 83 (Monum. Germ. histor., Script., t. XXVII, p. 389).

Le nom de Salves était très répandu en Provence; c'est ainsi, par exemple, que le copiste d'un livre de prières fait à Pise en 1397 s'appelle Méir, fils de Samuel de Salves, d'Arles. Ce copiste est sans doute le même que celui dont il est fait mention en 1430 et 1434, sans qu'on indique le nom de son père. M. Gross cite encore Salves de Trets et Bonet de Salves, de Salon, et l'on pourrait multiplier les exemples. Nous avons parlé dans un autre volume de Bondia Samuel de Salves.

Ms. de Turin, n° 123.
Monatsschrift, 1880, p. 473.
Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 553.

LÉVI BEN-GERSON,

PHILOSOPHE.

SA VIE.

Voir ci-dessous, p. 589.

LÉVI BEN-GERSON, surnommé en hébreu ארי, « Lion », en latin *Magister Leo Hebræus*, fut, après Moïse Maimonide, le plus célèbre des philosophes et exégètes juifs du moyen âge. Il est cité par les auteurs hébreux sous le nom de *Ralbag*, nom formé des lettres רלבג, qui sont les initiales de רבי לוי בן גרשם, Rabbi Levi ben-Gerschon. Lévi était originaire de

Bagnols [sur Cèze], *Balneoli*, transcrit en hébreu בנייולש, באנייולש, באניילש, בנגולש, באיולש, בלולאש, et par erreur זבניולש dans un manuscrit d'Oxford. Le mot ביאולש, dans le manuscrit de Leide, Warn. 43, 4, semble représenter le nom de Violas.

Voir ci-dessous, p. 591.

Le Bagnols dont il s'agit ici faisait partie de l'ancien comté d'Orange, et est maintenant compris dans le département du Gard. Le comté d'Orange relevait, à l'époque de Lévi, des comtes de Provence, qui étaient en même temps rois de Naples. Le comte régnant était Robert d'Anjou, qui encouragea d'une manière si éclairée les traductions d'ouvrages de philosophie, de mathématiques, d'astronomie, et qui, comme l'empereur Frédéric II au siècle précédent, prenait pour auxiliaires des savants juifs. Lévi n'a pas travaillé pour le roi Robert; mais sa réputation s'étendit jusqu'à Avignon, où les papes faisaient grand cas de ses travaux astronomiques. Malgré les calamités qui accablèrent les juifs de Provence au XIV[e] siècle, il y eut ainsi des moments où ils purent s'adonner aux recherches scientifiques. Nous avons vu que Calonymos fit ses travaux à Arles et à Avignon; Caspi et plus tard Emmanuel accomplirent les leurs à Tarascon, et nous verrons plus loin que la ville de Bagnols eut également sa part de travaux érudits.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 585, et ci-dessus l'article de Calonymos ben-Calonymos.
Voir ci-dessus, p. 353.
Voir ci-dessus, p. 420.
Voir ci-dessus, p. 478.

M. Munk, qui juge si bien notre auteur en le tenant pour un des plus grands péripatéticiens du XIV[e] siècle et pour le plus hardi de tous les philosophes juifs, écrivait en 1859 qu'on « ne connaît exactement ni l'année de sa « naissance, ni celle de sa mort ». Nous verrons cependant que, grâce à des documents découverts postérieurement à la publication des Mélanges, on peut affirmer que Lévi naquit en 1288 et mourut en 1344.

Munk, Mélanges, p. 497.
Voir ci-dessous, p. 590.

Mais avant de donner les raisons sur lesquelles nous nous appuyons pour fixer les dates de la naissance et de la mort de notre auteur, nous mentionnerons les détails qu'on trouve sur Lévi ben-Gerson dans les anciens ouvrages de bibliographie et de biographie.

Bartolocci dit que Lévi ben-Gerson était natif d'Espagne,

Bibliotheca rabbinica, IV, p. 6.

ou, selon d'autres, de Bagnols en Provence; c'est pourquoi on l'appelle Maestro Léon de Bagnols. Lévi descendait d'une famille de savants; son père est l'auteur de l'ouvrage intitulé Porte du Ciel; son grand-père maternel était Moïse Nahmanide; son petit-fils fut Siméon ben-Zémah (Douran). Lévi était contemporain d'Ascher, fils de Iehiel, et est né probablement vers 1290. Médecin de profession, Lévi s'occupa de théologie et commit de grandes erreurs de doctrine, comme on peut le voir dans son ouvrage intitulé Guerres du Seigneur. Bartolocci, en citant quelques-unes de ces erreurs, ajoute cependant que Lévi était un grand philosophe et qu'il est l'auteur d'ouvrages importants.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 589.

Wolf répète, après Bartolocci, que Lévi mourut à Perpignan en 1370. Il donne la liste de ses ouvrages tels qu'il les connaissait. Dans un autre volume il complète cette liste, en y ajoutant des écrits qui, en réalité, ne sont pas de Lévi. Au quatrième volume de sa *Bibliotheca hebraica*, il signale les manuscrits de Lévi qu'on trouve dans quelques bibliothèques. A peine est-il besoin de dire que Bartolocci et Wolf ont pris pour base de leur travail les chroniques juives de Zakkuto, d'Ibn-Yahya, de Conforte, de Gans et de Schabbetaï Bass. Wolf, cependant, a su tirer quelques renseignements des manuscrits ainsi que de la lecture des catalogues et des livres imprimés. Malgré les progrès qu'a faits, dans notre siècle, l'étude de la littérature rabbinique, on consulte encore avec fruit la *Bibliotheca hebraica* de Wolf.

Bibliotheca hebraica, I, p. 726.

Ibidem, III, p. 646 et suiv.

Ibidem, IV, p. 892.

De Rossi appelle notre auteur Gersonide Lévi (Lévi est cité sous le nom de גרשוני, *Gersonides*, pour la première fois par David Messer Léon, qui florissait vers 1500). Il fut surnommé R. Léon de Bagnols, parce qu'il naquit dans cette localité provençale, en 1288; il était petit-fils par sa mère du célèbre Nahmanide, et mourut à Perpignan, en 1370, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Cette dernière date, si erronée, est donnée d'après Zakkuto. De Rossi rappelle cependant que (Simone) Luzzatto, dans son ouvrage intitulé *Discorso intorno allo stato degli ebrei*, p. 79, dit que notre

Dizionario storico, p. 126 et suiv.

Steinschneider, Encyclop., 2e sect. t. XLIII, p. 295, note 1.

Voir ci-dessous, p. 590.

Lévi mourut à l'âge de trente-deux ans. De Rossi énumère sommairement les ouvrages de notre auteur en renvoyant pour plus de détails à son catalogue des manuscrits qui sont à présent à la bibliothèque de Parme, catalogue que nous aurons souvent l'occasion de mentionner dans le courant de cet article.

Fürst nomme notre auteur Léon de Bañolas, et dit que, né en 1288 à Bañolas, non loin de Girone, il mourut à Perpignan, en 1370. Il s'appelait en hébreu Lévi ben-Gerschom, était du côté maternel petit-fils de Moïse Nahmanide, et par sa fille grand-père de Siméon ben-Zémah Douran.

Bibl. judaica, I, p. 80.

M. Grætz fournit des dates plus exactes, s'étant servi des données de M. Steinschneider. M. Grætz ajoute que notre auteur porte le nom littéraire de Gersonide et qu'on le cite en hébreu sous celui de *Gersoni*.

Geschichte der Juden, VII, 345.

Avant de continuer la biographie de Lévi, nous croyons utile de reproduire un passage de la préface d'Isaac Lattes, qui le concerne : והרב הגדול הנשיא על כל מעלה הרב רבינו לוי בן הרב הגדול ר׳ גרשם המכונה מאש[טרי] ליאון דיבאניוילש חבר חבורים רבים ונכבדים ופירש כל התורה שבכתב ושבעל פה. וביאר ביאורים נוראים בכל חכמה ובפרט בחכמת ההגיון ובחכמת הטבע ובאלהיות ובלמודיות וברפואות אין כמוהו בכל הארץ. וביאר תורה שבכתב בבאור נכבד מאד [והאיר בחכמתו הנוראת הנשאר מהגולה ובפרט בספרו הגדול המהולל בכל העמים קראו ספר מלחמות יי׳ ספר נכבד ונורא מאד][1] לא נודעה מעלתו כי אם ליחידים:

« Le grand prince notre maître Lévi, fils du grand maître « Gersom, surnommé Maestre Léon de Bagnols, est l'au« teur de nombreux et précieux ouvrages. Il a fait des com« mentaires sur la loi écrite et la loi orale et sur toutes « les branches des sciences; à savoir : la logique, la phy« sique, la métaphysique, les mathématiques et la méde« cine; il n'a pas son égal dans tout le pays (ou sur toute « la terre). Il a commenté la Bible profondément, [et il a « éclairé tout le reste de la captivité par sa science, surtout « par son célèbre ouvrage intitulé Guerres du Seigneur],

[1] Les mots entre crochets sont pris du manuscrit Günzburg.

« dont la grande valeur ne peut être appréciée que par les « initiés. »

On connaît la date de naissance de notre auteur grâce aux manuscrits de son traité d'arithmétique. Lévi dit, en effet, qu'il a terminé cet ouvrage au commencement du mois de nisan 5081 = 31 mars 1321, étant âgé de trente-trois ans; Lévi est donc né en 1288. Cette date, comme le remarque M. Munk, s'accorde bien avec les dates de la composition de ses divers écrits. Lévi ayant ébauché quelques parties de son grand ouvrage intitulé Guerres du Seigneur à la fin de l'année 1316 ou au commencement de 1317, on voit qu'il commença son activité littéraire à l'âge de vingt-huit ans; ce qui est très admissible. Toutefois nous verrons que notre auteur avait composé des traités sur le Talmud, qui ne nous sont pas parvenus, et il est probable que c'est par ceux-ci qu'il avait débuté. M. Munk remarque, il est vrai, qu'une note écrite à la fin du manuscrit de Paris, Sorbonne n° 50 (n° 154 du nouveau catalogue), qui renferme le commentaire sur la Bible du célèbre Salomon de Troyes (Raschi), peut faire naître des doutes sur la date de naissance de notre Lévi. Le copiste de ce manuscrit, David ben-Gerson, affirme avoir écrit ce commentaire à l'usage de son frère, Rabbi Lévi, en l'an 5058 = 1298; or, s'il était démontré, dit M. Munk, qu'il est ici question de notre Lévi ben-Gerson, il faudrait admettre que celui-ci était né avant 1288. Mais M. Munk ajoute avec raison que ce n'est peut-être ici qu'une ressemblance fortuite de noms; d'autant plus que l'écriture du manuscrit en question a le type allemand fortement prononcé, et qu'il est difficile de le supposer écrit en Provence.

Mél., p. 497, note 2.

Voir ci-dessous, p. 596.

Mél., p. 497, note 2.

L'année de la mort de Lévi nous est connue par l'épilogue des manuscrits latins qui contiennent le *Pronosticon Magistri Leonis Hebræi de conjunctione Saturni et Jovis anno Domini 1345*, dont nous parlerons plus loin. Disons d'abord que c'est M. Steinschneider qui a le premier reconnu dans *Leo Hebræus* notre Lévi. Or, à la fin du susdit traité, traduit de l'hébreu en latin par Pietro d'Alessandria, on lit

Serapeum, 1863, p. 214; Mazkir, VII, p. 83; IX, p. 162.

ce qui suit dans le manuscrit d'Oxford, Digby, 176 : *Magister Leo, morte preventus, anno Christi 1344 die 20 mensis aprilis, circa meridiem, de hac conjunctione nil amplius ordinavit.* En effet, comme nous le verrons plus loin, l'activité littéraire de notre auteur cesse en 1343, en sorte que nous pouvons accepter sans hésitation l'année 1344 pour celle de sa mort.

Ce système serait renversé si l'on admettait une conjecture, émise autrefois par M. Steinschneider, sur une conjonction astrologique que notre Lévi aurait dressée pour l'année 1355. Le manuscrit de Leide Warn. 43, 4, renferme, en effet, un *judicium astrologicum* de l'année 5115 de la création ou 1355 de J.-C., calculé par l'astronome Maestre ביאולש (Biolas ou Violas), nom que M. Steinschneider avait cru pouvoir être une corruption de בניולש; et par conséquent ce *judicium* aurait été dressé par Léon de Bagnols. Selon M. Steinschneider, ce *judicium* serait en rapport avec la peste noire de l'année 1348 Quoi qu'il en soit de ce point, nous croyons que le nom de ביאולש représente Violas, qui n'est autre que Maître Violas de Rodez, dont nous parlerons plus loin. D'ailleurs, nous aurons à revenir sur le manuscrit de Leide, qui renferme des traités d'Immanuel de Tarascon et de Profet Douran.

Catal., p. 214.

Voir ci-dessous l'article de Violas.

Encyclopædie, 2ᵉ sect., t. XLIII, p. 300, note 48.

D'après Abraham Zakkuto, Lévi serait mort à Perpignan en l'année 5130 = 1370 et, par conséquent, si nous prenons pour date de sa naissance l'année 1288, Lévi aurait atteint l'âge avancé de quatre-vingt-deux ans. Les chroniqueurs juifs n'auraient certes pas manqué de faire ressortir ce grand âge, pour un homme aussi célèbre que notre Lévi. En réalité, Zakkuto lui-même avait quelque doute sur cette date, car il ajoute qu'il faut prendre en considération les tables astronomiques de Jacob fils de [David] Yom Tob Poel, qui furent composées à Perpignan, en 5121 = 1351, et d'où il résulterait que Lévi était mort à cette époque. Zakkuto veut probablement dire que Lévi y est mentionné avec la formule ז"ל = זכרונו לברכה, « Que sa « mémoire soit bénie ! » qu'on emploie pour les morts.

Yuhasin, p. 224 *a*.

Voir l'article sur cet auteur.

Catal., n° 1483, 4.

Cette formule ne se trouve pas dans le manuscrit d'Oxford; mais elle se trouve dans celui qui appartient à M. Steinschneider. Il serait d'ailleurs superflu de consulter d'autres manuscrits des Tables de Jacob Poel, puisque nous avons, pour établir la date exacte de la mort de Lévi, un document certain.

Encyclopaedie, 2e sect., t. XLIII, p. 295, note 6.

Joel, p. 6.

Pentateuque, fol. 114 *a* (éd. de Venise).

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 515.

Uebersetzungen, p. 9.

Monatsschrift, 1879, p. 22 et suiv.

Comme pour la plupart des auteurs juifs du XIVe siècle, nous avons peu de détails sur la vie de Lévi. Il est certain qu'il descendait d'une famille savante, puisque, dans ses commentaires bibliques, il cite souvent son père et une fois son grand-père. Il n'est nullement certain que son père ait été Gerson de Béziers, l'auteur de l'ouvrage intitulé « Porte du Ciel », bien que cela soit possible, si on admet avec MM. Steinschneider et Gross que Gerson florissait vers la seconde moitié du XIIIe siècle. Dans les passages où il cite son père, Lévi emploie toujours l'expression קבלתי, ce qui ordinairement veut dire « j'ai reçu par tradition orale ». Si l'auteur de la « Porte du Ciel » avait été le père de Lévi, celui-ci aurait certainement cité son ouvrage, car les occasions pour cela ne lui manquaient pas. On peut appliquer le même *argumentum a silentio* à l'assertion de Zakkuto que le fameux Moïse fils de Nahman de Girone était le grand-père de notre Lévi. Jamais Lévi ne le mentionne. Il est vrai que les écrits mystico-cabbalistiques du Nahmanide ne devaient pas être du goût de l'admirateur d'Aristote; mais le respect filial de Lévi lui aurait fait trouver moyen de nommer son aïeul. Ajoutons que, comme M. Joel le fait observer, Lévi donne, dans le commentaire sur Daniel, l'année 1358 comme date de l'arrivée prochaine du Messie, ajoutant qu'aucun de ses prédécesseurs n'est parvenu à préciser cette date. Or Moïse Nahmanide donne également cette date comme l'année de l'arrivée du Messie, et, pour peu que Lévi eût connu les écrits de Moïse, il aurait certainement parlé de cette conformité d'opinion. M. Schiller-Szinessy, il est vrai, avait promis en 1876 de prouver que l'assignation de la date de 1358 n'est pas du fait du Nahmanide; mais ce savant est mort avant d'avoir rempli

Voir ci-dessus, p. 588.

Monatsschrift, 1862, p. 113. Tirage à part, p. 104.

Fol. 35, édit. princ.

cette promesse. De plus, d'après Zakkuto, Nahmanide était le grand-père maternel de Lévi, car du côté paternel, d'après Zakkuto lui-même et d'autres chroniqueurs, son grand-père était Salomon, père de Gerson de Béziers. Or Lévi cite comme étant son grand-père un R. Lévi Cohen, qui évidemment était le père de sa mère; car autrement Lévi aurait porté l'épithète de Cohen, qu'on omet rarement chez les juifs.

Sur Exode, XXXIV, 9; fol. 119 c.

Pour les mêmes raisons, nous pouvons difficilement admettre l'identification du grand-père de Lévi avec le fameux Lévi ben-Abraham, qui n'est jamais mentionné comme Cohen. Si Lévi Cohen avait été l'auteur du *Livyath Hen*, notre Lévi l'aurait souvent cité, tandis qu'il ne cite qu'une fois son grand-père Lévi Cohen, et encore avec le mot קבלתי, « j'ai reçu oralement ». Dire que notre Lévi aurait évité de citer Lévi ben-Abraham à cause de l'excommunication lancée par Salomon ben-Adret contre les partisans de Maimonide, au nombre desquels était en première ligne Lévi ben-Abraham, est un faible argument. L'excommunication de Salomon ben-Adret était oubliée depuis que les juifs avaient été expulsés des territoires appartenant aux rois de France, et notre Lévi n'avait rien à craindre de ce côté. Ensuite, comme nous le verrons plus loin, notre Lévi lui-même n'était pas loin d'être excommunié; pour le perdre, on n'avait pas besoin de le rendre responsable des hérésies de Lévi ben-Abraham. Quelques ressemblances entre les interprétations des deux Lévi ne suffisent pas à démontrer que Lévi ben-Abraham était le grand-père ou même le parent à un degré quelconque de notre Lévi. Il est vrai que Moïse Almosnino, qui écrivait au xviᵉ siècle, cite l'auteur du *Livyath Hen* comme étant le père de Lévi ben-Gerson, et M. Geiger corrige le mot « son père » (אביו) en « son parent » (קרובו, d'après Samuel de Vidas), tandis que M. Joel suppose qu'il faut lire אבי אביו, « son grand-père », au lieu de אביו. Mais l'épithète de Cohen après le nom de Lévi, grand-père de notre Lévi, resterait toujours inexplicable, même si nous prenions en considération un renseignement

Joel, page 6 du tirage à part.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 628.

Voir ci-dessus p. 592.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 644.

Halouç., II, p. 24.

Monatsschrift, 1860, p. 224.

IMPRIMERIE NATIONALE.

douteux, probablement puisé chez Siméon Douran. Celui-ci, qui florissait vers 1476, en s'opposant à une interprétation biblique de notre Lévi, dit ce qui suit : « Bien que Lévi « fût un homme célèbre et notre parent (car son grand-père « le rabbin R. Lévi Cohen était le grand-père de mon grand- « père R. Juda Delesfils[1], qui était aussi appelé Bongoah « de Moro, du nom du village où il commerçait, et Lévi « ben-Gerson était le mari de la sœur de mon grand-père), « je ne peux avoir d'égards pour personne quand il s'agit « de la loi, et la vérité est plutôt mon parent [que Lévi]. » Siméon Douran n'aurait pas manqué, à notre avis, d'ajouter après Lévi Cohen les mots « l'auteur du *Livyath Hen* », si Lévi Cohen avait été le même que Lévi ben-Abraham. Nous n'admettons pas l'argumentation de M. Joel, qui veut tirer de ce passage même la preuve que l'auteur du *Livyath Hen* était un Cohen.

Responsa, I, 134.

Monatsschrift, 1860, p. 234.

Lévi mentionne, sans donner son nom, un frère cadet qu'il avait. C'est peut-être son frère Salomon, à l'aide duquel Pietro d'Alessandria fit sa traduction, après la mort de Lévi. Nous avons vu que notre Lévi était marié. Nous le trouverons résidant tantôt à Orange, tantôt à Avignon, où l'on était plus tolérant que dans la Provence proprement dite, quoique, de certains passages écrits par Lévi, nous devions conclure que les juifs souffraient parfois également dans le Comtat. Ainsi, il dit souvent qu'il n'a pas pu continuer ses travaux « à cause des calamités du temps, qui em- « pêchent de penser ». Très souvent Lévi exprime l'espoir de voir arriver le Messie. Dans un épilogue de 1338, Lévi dit qu'il n'a pu faire une revision de son commentaire sur le Pentateuque à Avignon, faute d'avoir eu un exemplaire du Talmud à sa disposition.

Guerres du Seigneur, II, 4, fol. 18 *b*.

Catal. de Berlin, p. 86.

Joel, Monatsschrift, 1861, p. 19 (tirage à part, p. 8).

Voir ci-dessus, p. 592.

Voir ci-dessous.

Relevons encore les renseignements suivants qu'on trouve dans les écrits de Lévi et sur lesquels M. Joel a attiré l'attention. Dans une des applications morales qu'il tire de ses commentaires, Lévi dit que la loi de Dieu défend à l'homme

[1] Ce Juda n'est pas le même que Juda Dels Infanz (ci-dessus, p. 369).

les actes d'ascétisme exagéré, tels que les nations en pratiquent, par exemple en se flagellant; c'est probablement une allusion aux abus des Flagellants, contre lesquels le pape Clément VI, à Avignon, lança une bulle sans grand succès. Lévi combat l'opinion des gens qui croient que le soleil est immobile tandis que la terre se meut. Lévi affirme qu'Hipparque connaissait déjà la vérité à cet égard.

Comment. sur l'Exode, fol. 71 *b*.

Comment. sur la Genèse, fol. 33 *b*. Lévit., fol. 201 *b*. Deut., fol. 213 *b*.

Bagnols appartenait à cette époque au cardinal Napoléon des Ursins (Orsini), nom que la légende populaire dérivait d'*Ursus*. Notre Lévi reproduit cette légende dans le passage suivant : « On raconte, au sujet de Romulus et Rémus, que « leur père, pendant la nuit de leur naissance, rêva que « deux bouts de tisons sortaient de ses narines et brû« laient sa cité. En s'éveillant, il apprit que sa femme « était accouchée de deux jumeaux, qu'il crut être les deux « bouts de tisons dont il avait rêvé, de sorte qu'il ordonna « de les transporter dans une forêt, où ils trouveraient la « mort. Une ourse qui était là les nourrit (comme cela est « rapporté aussi dans le Midrasch sur les Psaumes), et, « après qu'ils furent devenus grands, les deux frères détrui« sirent la ville de leur père et construisirent Rome. C'est « d'eux que les grandes familles romaines affiliées aux Ursins « (הרוביים) descendent. » Lévi, qui acheva son commentaire sur la Genèse en 1329, écrivait pendant la grande lutte des Colonna et des Orsini. Comme M. Joel le suppose, pendant que les flatteurs des Colonna s'efforçaient de les faire descendre des empereurs romains, les amis de leurs adversaires, à en juger d'après les paroles de Lévi, faisaient venir les Orsini de Romulus et de Rémus, en substituant dans la légende l'ourse à la louve.

Dom Vaissete, Histoire de Lang., t. IV, p. 190 et 251.

Comment. sur le Pentateuque, fol. 46 *c* (édit. de Venise).

Isaïe, VII, 4.

Monatsschrift, 1860, p. 225.

Lévi cite, outre son père et son grand-père, un contemporain, R. Salomon han-Nasi, et les sages de sa génération. Lévi savait sans doute le latin, qu'il appelle la langue des chrétiens, et il est naturel qu'il donne souvent l'explication des mots hébreux en provençal. Quant à l'arabe, il compare quelquefois le ו conjonctif au ف arabe; mais cela ne prouve

Comment. sur I Sam., XVI, 6.

pas que Lévi ait connu l'arabe; car il a pu emprunter cette remarque au commentaire d'Abraham ibn-Ezra, dont il étudiait beaucoup les ouvrages et qui lui a servi de modèle pour ses interprétations bibliques; tandis que, pour la philosophie, comme nous le verrons, il s'inspirait de Maimonide, sans pourtant le suivre aveuglément. Lévi rappelle souvent qu'il s'est servi des traductions hébraïques des commentaires d'Averroès; jamais il ne s'appuie sur un texte arabe. Il est probable que c'est encore à l'imitation d'Ibn-Ezra que Lévi prit au sérieux l'astrologie et la croyance en la sorcellerie. Il est étonnant qu'un esprit aussi lucide et aussi philosophique ait pu croire à de telles chimères; mais c'était l'erreur du temps, parmi les savants chrétiens comme parmi les juifs.

Steinschneider, Uebersetz., p. 66.

Joel, Monatsschrift, 1861, p. 45 (tirage à part p. 4).

Nous ne pouvons mentionner toutes les petites notices qui ont trait directement ou indirectement à Lévi. Nous nous bornerons à citer les travaux les plus importants. Ce sont : 1° l'article de M. Steinschneider, dans son *Catalogus librorum hebr. in bibl. Bodl.*, colonnes 1607 à 1615; 2° les articles de M. Joel dans la *Monatsschrift*, 1860, p. 223 et suiv.; 1862, p. 41, 93, 137, 297 et suiv.; 3° les Mélanges de philosophie juive et arabe, par M. Munk, p. 497-501; 4° l'article de M. Steinschneider, dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber, section II, t. XLIII, p. 295-301, avec des additions dans la feuille périodique intitulée *Magazin für die Wissenschaft des Judenthums*, 16e année (1889), p. 137-155; 5° l'ouvrage du même savant sur les traductions hébraïques, couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et dont l'auteur nous a gracieusement communiqué les feuilles au fur et à mesure de leur impression. C'est surtout pour les commentaires de Lévi que nous les avons mis à profit.

SES OUVRAGES.

Nous allons maintenant nous occuper des nombreux ouvrages de Lévi ben-Gerson, qui embrassent le Talmud, l'interprétation de la Bible, la philosophie aristotélicienne

selon Averroès, les mathématiques, l'astronomie et l'astrologie. Lévi s'occupa aussi de médecine; mais il ne semble pas avoir rien écrit sur cette science. Nous le trouvons enfin quelque peu poète et liturgiste; à un moment même, il paraît s'être exercé dans la parodie, probablement à l'exemple de Calonymos ben-Calonymos.

Voir ci-dessus, p. 459.

L'ordre chronologique des travaux de Lévi se laisse assez facilement déterminer. Nous croyons que Lévi commença sa carrière scientifique par ses commentaires sur le Talmud. En effet, dans son commentaire sur le Pentateuque, il renvoie à son commentaire sur le traité *Berakhot*, à propos d'un passage agadique. Remettant à plus tard la continuation de ce travail, Lévi commença l'ébauche de son grand ouvrage philosophique intitulé les Guerres du Seigneur, qu'il cite déjà dans ses commentaires sur Averroès. Pour pouvoir compléter ce grand ouvrage, Lévi se plongea dans la philosophie aristotélicienne selon Averroès, qu'il se crut obligé d'expliquer et de compléter. En même temps il poursuivait l'étude des mathématiques et de l'astronomie; finalement il composa ses commentaires sur une grande partie de la Bible.

Deutéronome, fol. 276.

TRAITÉS TALMUDIQUES, LITURGIQUES ET AUTRES.

Lévi paraît avoir eu un goût médiocre pour la casuistique. Ses commentaires sont surtout des déductions théologiques, des essais d'interprétation philosophique de passages légendaires et agadiques.

I. פי' לי"ג מדות שהתורה נדרשת בהן, commentaire sur les treize règles (de logique) par lesquelles on explique la Loi, règles qui sont rapportées à Ismaël, un des docteurs de la Mischna. Lévi montre, par cet ouvrage, dont l'attribution n'est que probable, qu'il était très versé dans le Talmud; il se tient strictement à la logique, et il blâme (dans les paragraphes relatifs aux règles 4 et 8) ceux qui s'occupent de pareilles matières sans connaître cette science; il se plaint surtout des talmudistes français et allemands. Lévi cite R. Nissim (ר"ן), probablement le gaon de Kairouan (qui florissait dans la première moitié du onzième siècle), l'au-

teur du traité intitulé la Clef du Talmud, מפתח התלמוד, qui a été publié à Vienne (Autriche), 1847, et R. Samson, probablement de Sens. Notre traité se trouve, au folio 123ᵇ, dans l'ouvrage intitulé ספר ברית יעקב, « Livre du pacte de « Jacob », qui renferme des sermons et une collection de notes sur des traités du Talmud de Babylone, par Jacob fils d'Abraham פייתוסי, de Tunis; Livourne, 1800. Une deuxième édition a paru à Jérusalem, en 1884. Le commentaire de notre Lévi porte, dans ce recueil, le titre de שערי צדק, « Portes « de justice ». Jacob dit, d'après Azulaï, que Lévi était le petit-fils de Moïse Nahmanide.

Voir ci-dessus, p. 588.

Cette dissertation formait peut-être, dans l'intention de Lévi, l'introduction générale au commentaire sur le Talmud. Elle occupe le numéro 9 dans la liste de M. Steinschneider.

II. מחוקק ספון. Ce titre, qui n'est guère traduisible, puisqu'il résulte d'un mauvais accouplement de mots (Deutér., XXXIII, 21), était le titre d'une épître dans laquelle Lévi expliquait les passages agadiques qui se trouvent dans le Talmud de Babylone, traité *Baba Bathra*, chapitre V. Voilà, du moins, ce que dit Salomon fils de Siméon Douran, l'aîné, qui semble avoir possédé cette épître. M. N. Brüll, à qui nous empruntons ces renseignements, croit que le titre hébreu mentionné ci-dessus (M. Brüll écrit ספן, comme on lit dans l'ouvrage de Salomon Douran; ce qui est sans doute une faute d'impression pour ספון) contient une allusion au mot ספינה, titre du chapitre V du traité *Baba Bathra*. Il n'est pas impossible, en effet, que le titre en question, avec une allusion au passage du Deutéronome, XXXIII, 21, joue par allitération avec le titre du chapitre talmudique.

Milh. Miz., p. 23.
Jahrbücher, I, p. 237.
Steinschneider, Encycl., 2ᵉ sect., t. XLIII, p. 297.

Un fait que nous devons signaler, c'est qu'un traité sur le même sujet, avec le titre de מחוקק צפון, se trouve dans le manuscrit de la bibliothèque Günzburg nº 367, 3. L'auteur en est R. Moïse, fils de Jacob, fils de Joseph Cohen, qui l'avait composé pour son collègue (לחברו) R. Moïse Barukh. Il n'est guère admissible que deux ouvrages du même contenu et portant le même titre soient deux compositions

différentes. On pourrait dire que Salomon Douran, qui était parent de notre Lévi, devait être mieux informé que le copiste du manuscrit Günzburg. Celui-ci s'appelait Isaac fils de David, de Beaucaire; il acheva la copie le 3 siwân 5120 (26 mai 1360); l'écriture est le caractère hébreu provençal. Toutefois il faut considérer que David se trouvait dans le pays où Lévi a vécu, et qu'il est antérieur d'un siècle à Salomon Douran.

Cet ouvrage, dont l'attribution à Lévi est ainsi fort douteuse, porte le numéro 10 dans la liste de M. Steinschneider.

III. On cite de Lévi ben-Gerson deux réponses de casuistique : *a.* une consultation sur la liturgie du jour du grand Pardon, intitulée כל נדרי, dont le texte est donné par Joseph Alaschcar de Tlemcen; *b.* dans la collection des réponses d'Isaac de Lattes, le jeune, p. 87-93, une consultation signée : « le plus jeune des jeunes élèves, Lévi bar « Gerson זצ׳׳ל (formule d'eulogie pour un mort) ». Cette réponse renferme un témoignage du 3 schebat de l'année 5103 = 1er janvier 1343. M. Zunz donne la date de 1341, sans en dire la raison; M. Gross est du même avis. Il est très douteux que Lévi se soit appelé, à l'âge de cinquante-cinq (ou cinquante-trois) ans, le plus jeune des jeunes, quoiqu'une formule de modestie semblable soit possible; d'un autre côté, après la composition de tant d'ouvrages philosophiques et des interprétations de la Bible au sens rationaliste, nous n'admettons guère qu'on l'ait consulté comme autorité rabbinique. Nous croyons, par conséquent, que l'auteur de la dernière réponse est un des homonymes de Lévi ben-Gerson.

Carmoly, dans Otsar Nehmad, p. 108.

Hist. litt. de la France, t. XXVII p. 752.

Responsa, I. p. 88.

Litt. syn. Poesie, p. 508.

Monatsschrift 1880, p. 525.

Ces réponses ont le numéro 11 dans la liste de M. Steinschneider.

IV. Le manuscrit de Parme n° 919, qui est un rituel pour les fêtes, renferme, entre autres liturgies, une prière qui commence par אלהי בשתי et porte la suscription suivante : וידוי לרב ר׳ לוי בן גרשם ז״ל, « Prière de confession de Rabbi R. Lévi « ben-Gersom ». Rien n'empêche de considérer notre Lévi comme l'auteur de cette pièce. Puisque Lévi a composé

un poème, pourquoi n'aurait-il pas essayé de composer une liturgie? Dans le manuscrit de Parme n° 349, 1, dans le manuscrit Halberstam n° 261, et dans le manuscrit Günzburg n° 211, on trouve une autre liturgie de notre auteur, avec la suscription suivante : פזמון אחר אל הרב מאור הגולה החכם הכולל מי' ליאון דבניילש. Cette prière est rattachée à une autre prière analogue de Maestro Petit de Nyons (Drôme). Salomon Vivas de Lunel cite un commentaire de Lévi (sans doute ben-Gersom) sur une liturgie.

Catal. Perreau, p. 170, où cette liturgie n'est pas mentionnée.

Catal. Halberstam, p. 49; Iggereth Biqoreth, p. 10.

Voir l'article de Salomon Vivas.

Cet article ne figure pas dans la liste dressée par M. Steinschneider.

V. Nous avons vu que Calonymos ben-Calonymos composa une parodie pour la fête de *Pourim*. Dans le manuscrit du Vatican, Vat. n° 107, 7, le propriétaire, Vidal Bonafoux, רשואל[1], décrit le contenu de ce manuscrit comme il suit : בזה הספר יש בו אות נפש. ביאור סודות לרמבן. פתח דברי עם מפתח. ספר המעשים. מגלת סתרים מפורים מהחכם מי' לאון דבניולייש נ"ע. דין כלם חמשה ספרים הם. « Dans ce livre se trouvent : 1° le commentaire sur Abraham ibn-Ezra [Assémani n° 1]; 2° le commentaire des « Mystères, par Moïse ben-Nahman [c'est le commentaire « sur le Pentateuque; Assémani, n° 2]; 3° une grammaire « intitulée פתח דברי [Assémani, n° 5; Assémani donne comme « auteur de cette grammaire Moïse Qamhi; pour l'auteur « véritable, nous renvoyons à l'article de M. W. Bacher]; « 4° le livre des légendes [Assémani n° 6; histoires ou lé- « gendes pour la Pentecôte]; 5° le rouleau des mystères « pour le *Pourim*, par le savant Maestro Léon de Bañolas, « (qu'il repose dans le Paradis!). En tout cinq livres. » Le même traité se trouve dans le manuscrit d'Oxford n° 714, 4. La comparaison de ces deux manuscrits fournit à M. Steinschneider la clef de toute cette littérature. Le fait est que la parodie contenue dans les manuscrits d'Oxford et du Vatican est la même pour le fond que celle de Calonymos; seulement elle est beaucoup plus courte; on n'y découvre aucune allusion à Calonymos; les noms des personnages de Rome qu'on

Voir ci-dessus, p. 452.

Assémani, Catal. Vat., p. 79.

Rev. des Études juives, X, p. 123 et suiv.

Catal., col. 1142, extrait D; Isr. Letterbode, VII, p. 12.

[1] Peut-être de Salon (דשאלו).

trouve dans la pièce de ce dernier n'y figurent pas. Voici la division de l'ouvrage d'après le manuscrit du Vatican : première partie, commençant par les mots : ויהי בימי כרמי, et finissant ainsi : תמה ונשלמה מגלת סתרים מורה לקיים את ימי הפורים תבא אחריה המשנה והגמרא משפטי המלוכה מגדת והוראת הנהגת שני הימים האלה מורה וכוללת הלכות יין נסך ובוניהן מזהרת (*sic*); deuxième partie, commençant par les mots : בקבוק קבל תורה מכרמי ומסרה לנח; troisième partie commençant par : הכל חייבין בשתיה. Le texte de cette partie a pour base celui de Calonymos; à la suite, on lit le post-scriptum suivant : סליק לה מגלת סתרים מדרש הנביא הלביא הלוי יסדה טומן אשר טוב מחכמה. Puis viennent une pièce en araméen, d'autres pièces commençant par הסכמנו et מי שברך, et quatre sentences en provençal, qui ont paru dans la *Romania*.

Voir ci-dessus, p. 452.

Romania, avril 1892.

Un manuscrit, nouvellement acquis, de la Bodléienne, *Hebrew, e.* 10, de provenance avignonaise, contient la même parodie dans le même ordre; il est très défectueux.

Voir ci-dessous, p. 649.

A la fin du manuscrit du Vatican, on lit la date de la copie : בגוזר הצור תם ונשלם יום כ"ה שבט פרשת יין ושכר אל תשת שנת ה' אלפים ק'צ'ח ותהא שנת בפיו גם הוא לאלף הששי ליצירה והמכתב מכתב מנוח בכ"ר מנחם נבתויא בעדו ובעד ביתו..., « écrit par Manoah fils de Mena- « hem, en l'année 5198 = 1438 ».

Fol. 295 b.

Bartolocci, au lieu de מ' לאון דבניולייש, a lu רבי ליאון די בלאנטיש; en conséquence, il attribue cette parodie à *Leo de Valentibus;* Wolf et M. Fürst répètent la même chose; le dernier écrit *de Valentis* et dit que le traité fut imprimé à Metz, 1817, in-8°. MM. Zunz et Steinschneider écrivent également *de Valentibus,* sans admettre Lévi comme auteur du traité anonyme. Il est possible que notre Lévi ait abrégé la parodie de Calonymos, en retranchant les noms romains et en enlevant la couleur locale, pour l'adapter à l'usage des communautés de Provence. L'expression הלביא הלוי, « le livre du Lion « (de Lévi) », se rapporte peut-être à lui, quoiqu'on ait voulu l'appliquer à Élias Lévita, qui aurait ainsi été l'auteur de la parodie. En fait, les mots הלביא הלוי ne se trouvent pas dans le traité de Calonymos.

Bibl. rabb., IV, p. 10.
Bibl. hebr., I, p. 732, et II, p. 1271.
Bibl. jud., III, p. 467.
Geiger's Zeitschrift, II, p. 319.
Isr. Letterbode, VII, p. 11.

Voir ci-dessus, p. 453.

Steinschneider, dans Isr. Letterbode, VII, p. 11.

VI. ספר ההיקש הישר, « Livre de syllogisme droit », traité dans lequel Lévi examine les raisonnements inexacts qu'il

OUVRAGES SCIENTIFIQUES ET PHILOSOPHIQUES.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Steinschneider, Uebersetz., p. 70.
Joel, Levi ben-Gerson, p. 14.
Catal. Peyron, p. 19, n° 14.
Catal. Lips., p. 325.
Catal. Zuckermandel, p. 9.
Catal. Rabb., 18.

a rencontrés dans les seconds Analytiques d'Aristote, d'après l'interprétation d'Averroès. Lévi sait que quelques-uns l'accuseront d'être présomptueux; mais cela ne l'empêchera pas de faire un livre qu'il croit utile. On trouve des manuscrits de cet ouvrage à Parme, n° 805, 3; à Turin, n° 40; à Leipzig, n° 40 (la fin manque); à Breslau, dans la bibliothèque de l'école rabbinique, n° 75, et dans la collection Rabbinowicz, n° 178. En outre, il y en a une traduction latine dans le manuscrit Ottobonien n° 1906 de la bibliothèque du Vatican, sur laquelle le prince B. Boncompagni a attiré l'attention. En voici le commencement : *Liber Syllogismi recti, quem composuit excellentissimus philosophus Rabi Levy filius Ghereson hebreus : cognominatus Leo de Bagnolo : in quo adversatur pluribus eorum que in Prioribus Aristotelis traduntur. Dixit Levi filius Ghereson : Quoniam perspeximus in libro Priorum Aristotelis secundum expositionem Averrois* . . . Le texte hébreu, en effet, commençait par אמר לב"ג בעבור שראינו בס' ההקש.

Atti N. Linc., 1863, p. 753; Steinschneider, Uebersetz., p. 70.

La date de la composition de ce traité est, d'après les manuscrits de Parme et de Breslau, l'année 5079 de la création = 1319. La traduction latine ajoute à l'indication de l'année les mots *mense illud* (l. *elul*). *1. augusto.* La date de 1319 s'accorderait bien avec la date des autres commentaires de Lévi sur Averroès, qui furent composés entre 1321 et 1324; mais il y a une difficulté qui surgit quand on sait que, dans le manuscrit de Breslau, Lévi renvoie à son commentaire sur les Premiers Analytiques et sur les lettres d'Averroès; or le commentaire sur les Premiers Analytiques fut composé en 1323. M. Steinschneider croit que le passage en question a été ajouté après coup. Il fonde son opinion sur ce fait que ladite phrase n'existe pas dans la traduction latine. M. Steinschneider n'avait pas de renseignements sur les autres manuscrits hébreux du traité dont il s'agit. D'après nos informations sur les manuscrits de Parme et de Turin, Lévi n'y cite aucun de ses commentaires. On peut donc accepter la date de 1319. Ce traité est, à ce qu'il semble, une des premières productions philosophiques de Lévi, et la traduction latine

Steinschneider, Uebersetz., p. 71.

Voir ci-dessous, p. 605.

Voir ci-dessous, p. 607.

qui en a été faite est une preuve de l'importance qu'on y attacha.

Notre traité est divisé en deux parties (מאמרים), dont la première a dix chapitres et la seconde quatorze. Pour cet ouvrage, ainsi que pour tous les ouvrages concernant Averroès, M. Steinschneider renvoie à son mémoire couronné, actuellement sous presse.

VII. מספר, d'après les manuscrits de Paris et du Vatican; dans d'autres manuscrits מעשה חשב; traité d'arithmétique, divisé en deux livres (מאמרים), dont le premier, qui concerne les principes généraux, est fondé sur les livres VII, VIII et IX d'Euclide; le second, qui présente l'application de ces principes, est divisé en six chapitres, consacrés aux différentes espèces de calcul. Ce traité se trouve dans le manuscrit de Paris n° 1029, 6, sans date de composition; d'après le manuscrit de Parme n° 836, il fut achevé au commencement du mois de nisan 5081 (avril 1321), Lévi étant âgé de trente-trois ans. Le manuscrit du Vatican n° 399, 1, divisé en neuf livres d'après Assémani, est incomplet. Il y a encore d'autres manuscrits, un à Vienne, n° 112, dont on peut lire la description donnée par M. Goldenthal, et deux à Munich, n°s 36, 1 et 68, 6. M. Steinschneider fixe la date de la composition d'après le dernier, et dit que l'introduction est comptée comme premier chapitre; ce qui porte le nombre des chapitres à soixante-huit. Le manuscrit Günzburg n° 30, 2, qui porte le titre מספר, écrit par une main récente, donne pour date de l'achèvement le mois d'éloul 5028 (août-septembre 1322).

Assémani, Catal., p. 374.

Catal. de Vienne, II, p. 60.

Cet ouvrage porte le n° 14 dans la liste de M. Steinschneider.

VIII. Commentaire sur l'introduction et les livres I, III, IV et V d'Euclide. On trouve ce traité en manuscrit à la bibliothèque du *Jewish College*, à Londres, n° 138, 4, et dans la bibliothèque de M. Günzburg, n° 340. C'est peut-être l'ouvrage qu'Élie del Medigo désigne par les mots suivants : ספרים בתשבורת והגהות בספר אקלידס, « livres sur l'algèbre et « notes sur l'ouvrage d'Euclide ». Il est possible que le traité

Catal., p. 41.

Melo hofnaim, partie hébr., p. 12.

intitulé חבור חכמת תשבורת, Traité de la science d'algèbre, dont un fragment se trouve dans le manuscrit unique de Munich n° 36, 24, en ait fait partie. Il s'agit ici de la proposition d'Euclide sur deux lignes qui se coupent. Lévi renvoie dans ce traité à son ouvrage intitulé « Guerres du Seigneur », I, 5.

Catal. de Munich, p. 16.

Cet ouvrage se trouve dans la liste de M. Steinschneider aux nos 12 et 13.

IX. Explication du Résumé [d'Averroès] de la Physique [d'Aristote], achevée, d'après le manuscrit de Paris n° 962, 1, à la fin du mois de siwan 5081 = juin 1321. Ici Lévi renvoie à un ouvrage spécial où il a traité de la création *ex nihilo;* cet ouvrage ne peut être que les « Guerres du « Seigneur », livre qui est cité aussi sous ce titre dans le courant du commentaire. Pour ce numéro et les suivants jusqu'à XXII, M. Steinschneider renvoie à son mémoire mentionné ci-dessus, p. 603.

Catal. de Berlin, p. 82, n. 5.

X. Explication du Commentaire moyen [d'Averroès] sur la Physique, achevée, d'après le manuscrit de Paris n° 963, 1, au mois de tammouz 5081 = juillet 1321. Cet ouvrage est basé sur la traduction de Calonymos ben-Calonymos. Pour les manuscrits, nous renvoyons à l'ouvrage de M. Steinschneider.

Uebersetz., p. 18.

XI. Explication du Résumé du traité de la Génération et de la destruction, achevée, d'après le manuscrit de Paris n° 962, 3, au mois d'éloul 5081 = septembre 1321. Le manuscrit d'Oxford n° 1306, 3, n'a pas le nom du commentateur.

XII. Explication du Résumé du traité du Ciel, achevée, d'après le manuscrit de Paris n° 962, 2, au mois d'éloul 5081 = septembre 1321, comme l'ouvrage précédent; la même date se trouve dans d'autres manuscrits; seul, le manuscrit de Paris n° 919, 4, porte la date 5096 = 1336, qui est impossible.

XIII. Explication du traité des Météores, achevée, d'après le manuscrit de Paris n° 963, 4, au mois de tébet 5082 = décembre 1321. M. Steinschneider énumère les autres manuscrits qui contiennent ce commentaire.

Uebersetz., p. 137.

XIV. Explication des commentaires moyens d'Averroès sur l'Organon : *a.* sur l'Isagoge de Porphyre; *b.* sur les Catégories; Lévi y renvoie à un commentaire de la Physique, qu'il se propose de faire; *c.* sur le traité de l'Interprétation; ces trois commentaires ont été traduits en latin par Jacob Mantino et publiés dans le tome I des Œuvres d'Aristote, édition de Venise; *d.* sur les premiers Analytiques (le manuscrit de Paris n° 958, 4, n'a que le commencement du commentaire et ne donne pas le texte d'Averroès; incomplet dans le manuscrit de Paris n° 958, 6), achevé, d'après les manuscrits d'Oxford n° 1633, 2, et de Leyde Warn. n° 42, 4, au mois d'adar 5083 = février-mars 1323; le manuscrit de Turin Cod. XIV a le mois d'ab; mais cette indication se rapporte aux seconds Analytiques; *e.* sur les seconds Analytiques; l'auteur dit avoir terminé ce livre au mois d'ab 5083 = juillet 1323; il avait d'abord voulu composer un commentaire très développé; il y a renoncé, ayant appris qu'un philosophe de son pays avait fait un tel travail (ce philosophe est probablement Samuel de Marseille); ces commentaires se trouvent dans les manuscrits n°s 958, 5, et 961, 1 de la Bibliothèque nationale de Paris; *f.* sur les Topiques, achevé, d'après le manuscrit d'Oxford n° 1363, 1, le 10 du mois d'éloul 5083 = 13 août 1323; *g.* sur la Sophistique, achevé, d'après le même manuscrit, 2, le 22 éloul 5083 = 25 août 1323. Le nouveau catalogue de Turin, Cod. XIV, fol. 237, mentionne correctement l'Abrégé d'Averroès sur la Rhétorique, traduit par Todros Todrosi, tandis que dans l'index on trouve cet ouvrage à l'article Lévi ben-Gerson : *Expositio lib. Arist. de Rhetorica, Cod. XIV, fol. 237.* Le manuscrit de Munich n° 269, 5, sous le titre suivant : באור ס׳ ההקש למאישטרו ליאון ז״ל, Commentaire sur les premiers Analytiques, ne contient pas l'ouvrage de notre Lévi, mais bien celui de Juda Messer Léon, qu'on a confondu avec notre Lévi dans d'autres manuscrits. Le manuscrit de la bibliothèque du Vatican n° 479 porte, à la marge du commentaire sur les livres des Catégories, les gloses d'un élève.

Ci-dessus, p. 559.

XV. Des gloses sur le commentaire moyen d'Averroès : *a.* sur les Catégories, gloses dont le manuscrit de Paris n° 959, 1, ne contient qu'un fragment; *b.* sur les premiers Analytiques, dans le manuscrit de Paris n° 960, 1, où il est dit que l'ouvrage a été terminé au mois d'adar 5083 = février-mars 1323.

XVI. ביאור המאמר הראשון הנמצא לפילוסוף אבן רשד בקצת עניני ספר ההקש, Commentaire sur le premier des discours d'Averroès. C'est, d'après le catalogue de Paris, le *Quæsitum IV* des *Quæsita in libros Logicæ Aristotelis*, imprimé en latin dans le tome I, partie III, des Œuvres d'Aristote, éd. Venise, 1562, fol. 81 et suiv. Le commentaire suit, paragraphe par paragraphe, le texte d'Averroès. La fin manque dans le manuscrit de Paris n° 960, 2. Ce commentaire se trouve également dans le manuscrit d'Oxford n° 1633, 3 (où le catalogue donne *Quæsitum V*, Opp. t. I, p. 363^c, renvoi exact). Le manuscrit d'Oxford donne ensuite le commentaire de notre Lévi sur le neuvième *Quæsitum* (t. I, p. 371^d) intitulé ביאור מאמר השני....

Catal. de Paris, n° 959, 3.

Catal., p. 169.

Catal., p. 870.

Ibid., et Steinschneider, Uebersetz., p. 102.

XVII. Commentaire sur la Paraphrase (d'Averroès) sur les livres XI à XIX du traité des Animaux d'Aristote (c'est-à-dire sur les quatre livres du traité des Parties des animaux et les cinq livres de la Génération), achevé, d'après les manuscrits de Paris n°s 899, 2 et 966, au mois de schebat 5083 = janvier 1323, traduit en latin par J. Mantino dans l'édition de 1521. Nous apprenons, par une note contenue dans ce dernier manuscrit, qu'il n'existait pas de commentaire d'Averroès sur cet ouvrage d'Aristote. Pour l'énumération des autres manuscrits, voir l'ouvrage de M. Steinschneider. Lévi renvoie ici à son commentaire sur le traité des Plantes.

Uebersetz., p. 143.

XVIII. באור לס׳ הנפש, Commentaire [sur le Résumé d'Averroès] du livre de l'Âme, achevé, d'après le manuscrit de Paris n° 919, 2, au mois de tébeth 5084 = novembre 1323. Lévi s'excuse, à la fin de l'ouvrage, de n'avoir peut-être pas toujours rendu exactement la pensée d'Averroès, ayant travaillé sur une copie très fautive et ayant été souvent réduit à faire des conjectures. On trouve la même observation

dans les autres manuscrits, par exemple, Oxford nos 1373, 3, et 2450, 1. Dans le manuscrit de Munich n° 125, 2, le traité est intitulé הס' העיוני; ce titre est plus récent que celui qu'on trouve ordinairement dans les manuscrits et qui est : באור לס' הנפש. Pour l'énumération des autres manuscrits, voir le catalogue de Berlin, p. 84, et l'ouvrage de M. Steinschneider. Lévi renvoie à son commentaire sur la Météorologie.

Catal. de Munich, p. 59.

Uebersetz., p. 147.

Voir ci-dessus, p. 604.

XIX. Commentaire sur le Résumé d'Averroès du traité d'Aristote intitulé *De Sensu et sensibili*, achevé le jour de la néoménie d'adar 5084 = 27 février 1324. Cette date se trouve dans le manuscrit d'Oxford n° 1373, 5 et dans celui de Berlin n° 111 (p. 85). Le texte est celui de Moïse ibn-Tibbon. Lévi renvoie ici à ses commentaires sur la Génération et la corruption, la Météorologie et le traité de l'Âme. Lévi parle dans cet ouvrage de sa théorie sur les songes, qu'il représente comme une espèce de prophétie. Il développera plus tard cette idée dans son ouvrage intitulé « Guerres du Seigneur ». Ce commentaire n'a pas été imprimé à Venise, comme Bartolocci et Wolf le disent, et les copies en sont très rares.

Steinschneider, Uebersetz., p. 155.

XX. באור קצת אגרות נמצאו לקצת האחרונים, Commentaire sur les Épîtres relatives à la conjonction ou union de l'intellect séparé avec l'homme, dont deux sont d'Averroès et une serait de son fils, d'après Lévi; cette dernière est, dit-on, en réalité, d'Ibn-Mohammed Abdallah. Le texte arabe en a été publié par M. Joseph Müller à Munich. Le commentaire de Lévi se trouve dans les manuscrits d'Oxford nos 233, 3, et 1373, 4. Lévi dit, dans un petit avant-propos, qu'il fait ce commentaire après avoir fini celui sur l'Âme, dans lequel il a expliqué son opinion sur l'immortalité. Lévi se sert du même texte que Gersom fils de Salomon de Béziers dans son ouvrage « Porte du Ciel », et c'est aussi celui qu'on trouve déjà employé dans le commentaire sur l'Ecclésiaste de Samuel ibn-Tibbon.

Munk, Mél., p. 437.

Monum. saec., 1859.

Steinschneider, Uebersetz., p. 203.

Ms. d'Oxford, 1324, 4.

XXI. Lévi a fait un commentaire sur le commentaire moyen d'Averroès relatif à la Métaphysique; mais cet ouvrage ne nous a pas été conservé. Lévi le cite dans son

Steinschneider, Uebersetz., p. 167.

Commentaire sur l'Ecclésiaste et plus explicitement dans son ouvrage « Guerres du Seigneur ».

Voir ci-dessous, p. 609.

Catal. d'Oxford, n° 1316, 4.

XXII. Commentaire sur le livre des Plantes, probablement sur la paraphrase d'Averroès. Ce commentaire ne nous est pas parvenu; nous ne le connaissons que par une citation de l'auteur.

OUVRAGES D'ASTROLOGIE.

XXIII. Notice astrologique intitulée דלונים, sur les sept constellations. Cette notice se trouve dans le manuscrit Add. n° 1563, 3, à la bibliothèque de l'Université de Cambridge, et fait suite à une notice sur le même sujet de Lévi ben-Abraham, attribuée par une erreur de copiste à notre Lévi; on lit, en effet, à la fin du premier traité, les mots suivants : ע"כ דלוני זה הספר מחלק התכונה שחבר ר' לוי בן גרשם בעל כתי הנפש והלחשים. Puis viennent les mots אחר לב"ג, « autre notice « de Lévi ben-Gersom ». Le traité de Lévi commence par les mots : עבור שנתבאר לראשונים עם רוב החקירה שכבר ישפעו הככבים שנויים בזה העולם. Lévi y renvoie à son ouvrage « Guerres du Seigneur ».

Le manuscrit de Paris n° 1048, 5, renferme des annotations sur quelques ouvrages astrologiques d'Abraham ibn-Ezra par Maestro Léon, peut-être notre Lévi. Le manuscrit du Vatican n° 391, 3, ne traite pas d'astrologie, comme Assémani le dit, mais d'astronomie. Le titre qu'Assémani donne ne se trouve pas dans le manuscrit.

Assémani, p. 368.

La note intitulée דלונים n'est pas indiquée dans la liste de M. Steinschneider.

OUVRAGES DE MÉDECINE.

Voir ci-dessus, p. 588.

XXIV. On ne peut douter que Lévi, qui portait le titre de « Maestre », n'ait été médecin, comme le furent presque tous les savants juifs de cette époque. En fait Lattes dit que Lévi avait écrit sur la médecine. Toutefois nous n'avons qu'une notice médicale de lui; c'est une prescription contre la goutte, qui se trouve dans le manuscrit d'Oxford n° 2142, fol. 361, et dans le manuscrit de Parme n° 1189. Il est probable que Lévi pratiqua la médecine, sans avoir précisément écrit sur cette science.

Catal., p. 95.

COMMENTAIRES BIBLIQUES.

XXV. Dans son commentaire sur Job, Lévi se montre peu satisfait des commentaires de ses prédécesseurs qui, d'après lui, n'ont expliqué que les mots, tandis que lui, sti-

mulé par le livre de Maimonide, il veut donner un commentaire philosophique. Lévi n'a par conséquent pas lu le commentaire d'Abba Mari sen Astruc de Noves. Lévi croit, avec le Talmud, que Moïse est l'auteur du livre de Job, et que l'objet du livre est de faire connaître la providence particulière, l'explication de la récompense et de la punition. Ce commentaire est très prolixe; le texte imprimé ne porte pas de date de composition. Les manuscrits donnent la date du 23 tébeth 5086 = 30 décembre 1325. D'après le manuscrit de Turin CXVIII, l'ouvrage aurait été écrit à Avignon. La copie en fut faite par Meir de Salves (Peyron écrit Silvis, רשלויש), et achevée le jour de la néoménie d'adar en l'année 5194 = 11 janvier 1434.

Voir ci-dessus, p. 550.

Catal. Peyron, p. 111.

La première édition est de 1477, et elle fut imprimée probablement à Ferrare, in-4°. Les quatre premiers chapitres ont été traduits en latin par Louis-Henri d'Aquin et imprimés à Paris en 1623, in-4°.

Sarek Barfat aurait, selon Élias Lévita, composé son poème sur l'histoire de Job d'après le commentaire de notre Lévi. Ce poème fut imprimé sans mention d'auteur, avec un avant-propos d'Élias Lévita, à Venise, 5304 = 1554.

Steinschneider, Catal. de la Bodl., col. 939.

Cet ouvrage porte le n° 5 dans la liste de M. Steinschneider.

XXVI. Le commentaire sur le Cantique des cantiques est entièrement basé sur l'allégorie. Lévi n'est pas content des commentaires de ses prédécesseurs, qui se sont trop servis du Midrasch. Il considère Jérusalem comme représentant ici-bas l'image de l'homme, qui est choisi pour servir Dieu, de même que Jérusalem a été élue parmi les autres villes. Les filles de Jérusalem représentent les facultés de l'âme. Le roi Salomon représente l'esprit de l'homme, qui domine tout. En un mot, Lévi met dans le Cantique la philosophie d'Aristote, la psychologie comme la physique et la métaphysique. La date de la composition de ce commentaire est, d'après la plupart des manuscrits, le mois de tammuz 5086 = juin 1326; d'après d'autres, 5085 = 1325.

Ce traité porte dans la liste de M. Steinschneider le n° 3 *a*.

XXVII. Dans son commentaire sur l'Ecclésiaste, Lévi dit que les contradictions que les talmudistes ont relevées dans ce livre peuvent être résolues à l'aide de l'Éthique, où Aristote, ne pouvant exposer d'une manière directe les vérités qu'il fait connaître, procède par des propositions dont il se réserve de tirer des conclusions. C'est pourquoi Kohéleth a inséré dans son livre des opinions qu'il n'approuve pas et qui ne sont pas vraies, afin qu'on puisse faire le triage. La forme féminine du mot קהלת indique déjà aux lecteurs qu'il leur est permis d'avoir des doutes sur les propositions que renferme l'Ecclésiaste. Lévi dit encore que l'Ecclésiaste renferme les principes de l'éthique en général, et que le livre des Proverbes contient les moyens par lesquels on peut acquérir ce que l'Ecclésiaste recommande de rechercher; et, comme finalement tout tend vers la perfection, qu'on ne peut atteindre que par la connaissance et l'intelligence, on aura recours, pour ces deux dons suprêmes, aux idées contenues dans le Cantique des cantiques. La méthode de Lévi reste toujours la même : il commence par l'explication des mots; puis il expose le sens des paragraphes et les conclusions morales qu'on en doit tirer. Ici Lévi renvoie à son commentaire sur la Métaphysique, c'est-à-dire sur le commentaire de ce livre par Averroès. La date de l'achèvement du commentaire sur l'Ecclésiaste est, d'après les manuscrits, le 9 du mois de marheschwan 5089 = 14 octobre 1328.

Joel, Monatsschrift, 1862, p. 112; tirage à part, p. 102.

Voir ci dessus, p. 607, n° 21.

La liste de M. Steinschneider donne à cet ouvrage le n° 3 *e*.

XXVIII. Dans le commentaire sur Ruth, Lévi s'occupe plus du sens littéral; il termine en donnant seize règles pour la vie pratique. L'ouvrage fut achevé, d'après les manuscrits, le jour de la néoménie de tammuz 5089 = 30 mai 1329.

XXIX. Dans le commentaire du livre d'Esther, Lévi suit la même méthode, et il termine par cinquante et une règles pratiques. La date à laquelle ce commentaire fut achevé ne se trouve dans aucun manuscrit. M. Steinschneider dit qu'il fut écrit au commencement du mois de nisan 5089 = mars

Catal. Bodl., col. 1613.

1329. Le commentaire sur les quatre livres nommés *Mequilloth* a été imprimé pour la première fois à Riva, 1560, in-4°, avec un avant-propos de Jacob Marcaria.

M. Steinschneider (n° 3) indique seulement le titre de cet ouvrage.

On ne connaît pas de commentaire de Lévi sur le livre des Lamentations.

XXX. Le commentaire de Lévi sur le Pentateuque est basé sur Abraham ibn-Ezra pour l'exégèse, sur Maimonide pour ce qui concerne le but moral de la loi, et enfin sur son propre livre « Guerres du Seigneur » pour la partie philosophique; car la loi, selon Lévi, renferme tout. Lévi donne pour sa méthode d'interprétation neuf règles que nous trouvons inutile d'énumérer ici. Il se propose d'écrire deux ouvrages pour faciliter les recherches sur l'importance des préceptes. Ces ouvrages sont : 1° un livre de préceptes (ספר המצות) disposé selon l'ordre des versets du Pentateuque et où il utilisera les deux Talmuds, la Tosifta, le Sifrâ, le Sifré et la Mekhilta; 2° un commentaire sur les traités talmudiques, où il mettra en tête les préceptes qu'ils contiennent. Lévi donne ensuite les noms des traités talmudiques des six ordres, avec le nom des chapitres de chaque traité; cette énumération est utile pour les renvois. Nous trouvons une énumération semblable chez David d'Estella. Dans le commentaire, Lévi commence, après l'introduction, par expliquer d'abord les mots, puis le contenu des lois ou des narrations que renferment les sections; de temps en temps, il donne les règles (תועליות) qui en résultent; car le Pentateuque doit avoir un but pratique aussi bien que theorique. Lévi combat et blâme sévèrement l'interprétation allégorique. Il a peut-être en vue l'exégèse de Joseph Caspi. Le commentaire sur la Genèse fut achevé le 17 marheschwan 5690 = 11 novembre 1329; celui sur l'Exode le jour de la néoménie du mois d'éloul de la même année (18 septembre 1330); il n'y a pas de date pour celui du Lévitique. A la fin du commentaire des Nombres, Lévi dit qu'il l'a fait en peu de temps et sans avoir eu à sa dispo-

Joel, Monatsschrift, 1862, p. 74; tirage à part, p. 92.

Voir ci-dessus, p. 476.

Joel, Monatsschrift, 1862, p. 106; tirage à part, p. 188.

Voir ci-dessus, p. 505 et suiv.

sition les livres nécessaires; c'est pourquoi il devra le revoir une seconde fois; ce commentaire fut terminé le 23 du mois de tébeth 5098 = 17 décembre 1337. Celui du Deutéronome fut achevé le 23 du mois de schebat 5098 = 14 janvier 1338, à Orange (בעיר האווב). Les manuscrits de Paris n° 244 et de Parme n° 157 ajoutent encore ce qui suit : « Il sera nécessaire de revoir tout ce livre; car je l'ai fait « quand j'étais encore à Avignon, et je l'ai composé à la hâte « sans avoir à ma disposition ni un exemplaire du Talmud « ni une Bible. » Ces deux manuscrits, avec celui du Musée britannique, Add. 14,759, qui fut copié à Avignon par Nethanel fils de Néhémie Caspi, et terminé le 18 du mois de kislew 3190 = 14 novembre 1429, sont les plus anciens que l'on connaisse de cet ouvrage. Celui de Parme fut écrit avant 1413 et celui de Paris en 1457 (le catalogue porte 1357 par suite d'une erreur de calcul). Il est curieux de noter que le commentaire de Lévi sur le Pentateuque, qui n'est pas moins hérétique, si hérésie il y a, que les « Guerres « du Seigneur », a eu néanmoins plusieurs éditions. Cela vient sans doute de ce que le Pentateuque se prête peu aux explications philosophiques, et de ce que les règles pratiques que Lévi en tire souvent auront plu aux juifs. Nous ne pouvons mentionner ici toutes les éditions; nous renvoyons au Catalogue Bodléien de M. Steinschneider. La première édition fut imprimée avant 1480, à Mantoue; nous citerons encore celle de Venise, 1547. Quant à l'édition séparée des règles pratiques, il en sera question plus loin.

Catal., p. 31.

Catal. Bodl., col. 1611.

Catal., col. 534. Le manuscrit d'Oxford n° 1517, 4, renferme un abrégé du commentaire de notre Lévi. La dix-neuvième règle pratique à la fin du Pentateuque, qui se trouve dans le Catal., col. 71. manuscrit d'Oxford n° 344, 1, après le commentaire sur Daniel, est d'une main plus récente que les autres parties.

Chez M. Steinschneider, cet ouvrage porte le n° 1.

XXXI. Premiers Prophètes. Dans sa courte préface au livre de Josué, Lévi dit qu'il se propose d'expliquer tous les livres des prophètes d'après la méthode philosophique, morale et rituelle; il attirera l'attention sur les contradictions appa-

rentes qu'on y rencontre et il les résoudra. L'explication que donne Lévi du miracle de Gabaon (Josué, x, 15) a été fort attaquée. — Il n'y a pas de date pour les commentaires de Lévi sur Josué et les Juges. Le commentaire sur les livres de Samuel fut fini au premier jour du premier adar 5098 = 22 janvier 1338. Il n'y a pas de date non plus pour les livres des Rois. La première édition de ces commentaires se trouve dans la Bible imprimée à Leiria en 1494. Les règles pratiques (תועלות) résultant du Pentateuque et des premiers Prophètes ont été imprimées à Riva, in-4°, 1560, avec une préface de Jacob Marcaria. Chez M. Steinschneider cet ouvrage a le n° 2.

Joel, Monatsschrift, 1862, p. 69; tirage à part, p. 87.

Nous ne connaissons pas de commentaire de Lévi sur les seconds Prophètes ni sur les Psaumes.

XXXII. Pour le commentaire sur le livre des Proverbes, Lévi suit la méthode qu'il emploie dans le commentaire sur le Pentateuque; il donne d'abord l'explication des mots, puis celle du sens. La date de la composition de l'ouvrage, qui manque dans les éditions, se trouve dans certains manuscrits, où on lit que l'auteur l'a achevé le 3 du mois d'iyyar 5098 = 23 avril 1338. La première édition est de Leiria, 1492. Giggeius a fait d'une grande partie de ce commentaire une traduction latine, qui fut imprimée à Milan, 1620, in-4°.

La liste de M. Steinschneider met ce commentaire au n° 4.

XXXIII. Le commentaire sur Daniel est également littéral. Lévi fixe l'arrivée du Messie à l'année 1358. Les mots araméens sont expliqués en hébreu, et on les trouve à part dans le manuscrit de Paris n° 1251, 9. A la fin des tableaux historiques, Lévi donne, comme dans ses autres commentaires, les règles pratiques qui en résultent. Ces règles ont été imprimées séparément par Jehiel ben-Salomon, Varsovie, 1865. Dans le manuscrit n° 62 de la première collection Firkowitz, qui se trouve maintenant à Saint-Pétersbourg, le propriétaire du volume dit que, dans la préface de ce manuscrit, qui renferme le commentaire de Lévi sur

Voir ci-dessus, p. 592.

Daniel, Lévi se montre mécontent de ses devanciers. M. Steinschneider croit que cette préface est une falsification; en effet aucun autre manuscrit, à notre connaissance, ne renferme une pareille allégation. Le commentaire fut terminé, d'après les manuscrits, au mois de second adar 5098 = février-mars 1338. Le commentaire sur les soixante-dix semaines se trouve à part dans le manuscrit de Parme nº 402, 13.

Encyclopædie, 5ᵉ sér., t. XLIII, p. 299.

La première édition de ce commentaire, qui porte le nº 6 dans la liste de M. Steinschneider, a été donnée en Italie, avant 1480, elle est sans lieu ni date.

XXXIV. La méthode littérale est aussi employée par Lévi dans son commentaire sur Esdras, Néhémie et les Chroniques. Ce commentaire, qui fut achevé le mois de second adar 5098 = février-mars 1338, est resté inédit jusqu'à ces derniers temps. C'est le grand rabbin de Mantoue, M. Marco Mortara, qui l'a imprimé dans le recueil que publie annuellement M. Isaac Gräber, à Jaroslav en Gallicie, et qui est intitulé *Otsar has-Sifrouth*, 2ᵉ année, 1888; on en a fait des tirages à part, qui portent l'indication : Cracovie, 1888. M. Mortara a établi son édition d'après un seul manuscrit, qui fait partie de la bibliothèque de la communauté juive de Mantoue. Il existe cependant d'autres manuscrits de cet ouvrage dans plusieurs bibliothèques.

Catal., nº 78.

Ce traité n'est pas dans la liste de M. Steinschneider, l'article de ce savant ayant été écrit avant la publication.

XXXV. תועלות מדותיות, préceptes moraux tirés des ouvrages de notre auteur. Cet ouvrage se trouve dans le manuscrit de Paris nº 751, à la fin du traité de morale de Raphaël Norzi (de Norcia), intitulé « Chemin de la vie ». Il ne figure pas dans l'édition de Venise, 1579. Le manuscrit d'Oxford nº 2236, 6, renferme quelques sentences morales tirées des ouvrages de Lévi, avec une explication. Un autre manuscrit d'Oxford, nº 2278, 1, contient d'autres extraits de notre auteur, qui semblent être pris des « Guerres « du Seigneur ».

Catal. de Paris, p. 122 a.

Catal., col. 771.

Catal., col 792.

Ces extraits sont omis dans la liste de M. Steinschneider.

XXXVI. לוחות, tables astronomiques, composées sur la demande de personnages importants, chrétiens et juifs, vers 1320, à Orange, et qui se retrouvent dans la cinquième partie de l'ouvrage intitulé « Guerres du Seigneur ». Ces tables figurent comme traité séparé dans plusieurs manuscrits. L'ouvrage est divisé en cinq chapitres : 1° sur le caractère des tables et des cycles; 2° sur la conjonction moyenne et l'opposition [du soleil et de la lune]; 3° sur la vraie moyenne; 4° sur la position du soleil pendant la conjonction et l'opposition; 5° sur les éclipses. Au commencement du premier chapitre se lisent la date et le nom de אוּרנג, Orange. Les tables viennent ensuite. Ce traité existe dans le manuscrit de Munich n° 314, et quelques tables se trouvent dans les manuscrits de la même bibliothèque nᵒˢ 343, fol. 51ᵇ, et 386, 5. Le manuscrit du Vatican, Assém. n° 399, 2, renferme également des tables astronomiques, mais qui ne sont pas de Lévi; le titre de קצור התכונה, abrégé d'astronomie, que donne le catalogue d'Assémani, ne figure pas dans le manuscrit. Les tables de Lévi sont encore contenues dans le manuscrit du British Museum, Add. 26,921, commençant avec l'année 1320 et finissant avec 1328. Le manuscrit de la Laurentienne Plut. LXXXVIII, 30, fol. 34 (après les tables d'Immanuel de Tarascon), renferme une note astronomique d'après Ptolémée dont voici la suscription : זה לשון החכם הגדול הר׳ לוי בתיקון הכתים, qui dénote plutôt un caractère astrologique. Elle est peut-être de Lévi ben-Abraham. Samuel ben-Méir, le copiste du manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris n° 1028, a ajouté en 1342, à la fin du livre, une note relative aux tables astronomiques faites par son contemporain Lévi; en voici la suscription : הרב האשל ביאור למה שעשה הגדול ר׳ לוי י׳צ׳ו בענין הלוחות והמולדות, « Explication « des tables astronomiques et des nouvelles lunes par le « grand Lévi »; c'est certainement là notre auteur. Dans un commentaire sur les tables de Lévi, que nous offre

OUVRAGES D'ASTRONOMIE.

Catal. de Munich, p. 138.

Assémani, Cat., p. 374.

Voir ci-dessous, p. 696.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 628 et suiv.

le manuscrit Günzburg n° 365, on dit que Lévi a commencé le calcul au mois de mars 1321.

Cet ouvrage porte le n° 16 chez M. Steinschneider.

XXXVII. מלחמות ה׳, « Guerres du Seigneur », ouvrage de philosophie et de théologie, où Lévi développe son système, qui est en général le péripatétisme pur, tel qu'il se présente chez quelques philosophes arabes, et où il cherche à démontrer que les doctrines du judaïsme sont parfaitement d'accord avec ce système. Cet ouvrage, dont Lévi commença l'ébauche à la fin de 1316 ou au commencement de 1317, fut achevé le 8 janvier 1329 (7 du mois de schebat 5089). Il est divisé en six livres, dont le premier est relatif à l'immortalité de l'âme, en quatorze chapitres; le second traite des songes, de la divination et de la prophétie, en huit chapitres; le troisième discute l'omniscience de Dieu, en six chapitres; le quatrième approfondit la question de la Providence, en sept chapitres. Le cinquième livre est divisé en trois sections : *a*. l'astronomie ou plutôt l'exposé de l'Almageste, partie que l'éditeur a laissée de côté, en expliquant ainsi l'omission : « Cette partie forme « un grand livre à part dont la place n'est pas ici »; *b*. ce qui concerne les corps célestes, en neuf chapitres; *c*. ce qui concerne l'agent qui met en mouvement ces corps, c'est-à-dire l'intellect actif, en treize chapitres; cette partie fut achevée le 2 du mois de tébeth 5089 = 16 novembre 1328. Le sixième livre a pour sujet la création du monde. Il est divisé en deux sections, savoir : *a*. les doutes qu'on a émis sur cette matière, et que Lévi croit écarter par son interprétation; en tout vingt-neuf chapitres; *b*. ce qu'on trouve sur cette matière dans la Genèse, avec l'explication des deux questions théologiques suivantes : *α*. comment et par qui les signes et les miracles étaient produits; *β*. comment on reconnaît le vrai et le faux prophète; cette seconde section renferme quatorze chapitres. A la fin de la première section, Lévi dit que le lecteur ne doit pas être étonné qu'il ait mis huit ans à composer son livre; même la partie sur la création du monde a été composée, dit-il, douze ans

auparavant. Voyant que le temps passe et qu'il n'arrivera pas à être complet dans toutes les argumentations, il se décide à publier le livre tel qu'il est. A la fin de la seconde section, Lévi dit avoir achevé son ouvrage le 7 du mois de schebat 5089 = 9 janvier 1329.

M. Munk, dans son savant aperçu sur la philosophie chez les juifs, a le premier mis en lumière l'ensemble des idées générales qui se détachent des œuvres de Lévi. On trouvera de plus amples informations sur la philosophie de Lévi dans l'excellent ouvrage de M. Joel intitulé *Lewi ben-Gersom (Gersonides) als Religionsphilosoph*, qui a paru dans la *Monatsschrift* de M. Frankel, 1862, p. 20, 65 et 100, et dont on a fait un tirage à part. On pourra consulter aussi avec fruit le livre de M. Isidore Weil, intitulé *Philosophie religieuse de Lévi ben-Gersom*, Paris, 1868.

Mélanges, p. 501.

Lévi n'a pas inventé un système philosophique, par la simple raison qu'il en trouva un tout prêt à côté de lui, celui de Maimonide, qui, depuis plus d'un siècle, avait conquis l'assentiment de tous les esprits éclairés. Lévi, cependant, ne suit pas aveuglément Maimonide. Il est plus indépendant et plus libre que ses contemporains Iedaïah de Béziers et Joseph Caspi. Lévi leur est encore supérieur par la méthode qu'il emploie. Il discute d'abord toutes les opinions sur les questions qu'il se propose de traiter, en commençant par Aristote, Alexandre d'Aphrodise et Thémiste, tels qu'il les connaissait par les Arabes, en continuant par Avicenne, Alfarabi et Averroès; puis il expose ses propres conclusions. « Lévi, dit M. Munk, est le premier des philo-« sophes juifs qui osa combattre ouvertement le dogme de « la création *ex nihilo*... Après avoir démontré longue-« ment que le monde ne peut être sorti ni du néant absolu « ni d'une matière déterminée, il conclut qu'il est à la fois « sorti du néant et de quelque chose; ce quelque chose, « c'est la matière première, laquelle, manquant de toute « forme, est en même temps le néant. » Que Dieu ait créé le monde et qu'il connaisse toute chose, cela n'empêche pas le libre arbitre de l'homme; car Dieu sait par sa propre

Voir ci-dessus, p. 359 et suiv.
Voir ci-dessus, p. 477 et suiv.

Mélanges, p. 509.

Livre VI, section I, ch. 17.

IMPRIMERIE NATIONALE.

nature la possibilité pour les choses de s'accomplir d'une façon ou d'une autre. La Providence s'étend à tout le monde créé; les espèces seules se conservent, l'individu est exposé aux accidents. Lévi admet que l'homme peut, par l'effort de son esprit, arriver à un certain degré de la connaissance de l'avenir et devenir prophète. Il admet la possibilité de la divination et même de la sorcellerie. Les miracles font partie de la création, c'est-à-dire qu'ils sont créés momentanés, et la mention qui en est faite dans la Bible en garantit la véracité. L'immortalité est pour Lévi individuelle et graduée, selon le degré de perfection que l'âme a pu atteindre dans ce monde. Lévi peut donc être considéré comme un précurseur de Spinoza; son rationalisme ne l'amène pas à se détacher du judaïsme; ses arguments s'appuient souvent, non seulement sur la Bible, mais aussi sur le Talmud, principalement sur la partie légendaire ou *agadique*. Il est philosophe dans son exégèse, exégète dans sa philosophie.

Joel, Monatsschrift, 1861, p. 289, tirage à part, p. 47.

Grætz, Gesch. der Juden, t. VII, p. 351.

Malgré ses efforts pour ne pas se séparer de l'orthodoxie, Lévi fut fort attaqué par ses successeurs. « Les opinions « hardies de Lévi ben-Gersom, dit fort bien M. Munk, « et ses interprétations péripatéticiennes des textes sacrés « et des dogmes religieux ont été, de la part des rabbins « orthodoxes, l'objet de la critique la plus sévère. Don Isaac « Abravanel (à la fin du xv[e] siècle), dans plusieurs de ses « écrits, et notamment dans son commentaire sur Josué, « gémit sur les écarts des philosophes juifs qui, admettant « la *matière première,* mettent l'*intellect actif* à la place de « Dieu, nient la Providence divine à l'égard des individus, « et ne voient dans l'immortalité de l'âme que son union « avec l'intellect actif. Il blâme surtout Lévi ben-Gersom, « qui, dit-il, n'a pas même jugé nécessaire de voiler sa « pensée et qui la manifeste avec la plus grande clarté, « tenant sur la matière première, sur l'âme, sur la prophétie « et sur les miracles, des discours tels que c'est déjà un « péché d'y prêter l'oreille, et à plus forte raison d'y croire. « Avant lui, Isaac ben-Scheschet, de Saragosse, s'était pro-

Mélanges, p. 501, n. 2.

Chap. X.

« noncé dans le même sens, quoique plus respectueuse-« ment, sur Lévi ben-Gersom, qu'il appelle *un grand tal-« mudiste,* mais que la philosophie, dit-il, a détourné de la « voie de la vérité et qui a écrit des choses qu'il est défendu « d'écouter. » Schem-Tob ben-Schem-Tob (xv[e] siècle) et Menasseh ben-Israel (xvii[e] siècle) s'attaquent à la théorie de Lévi sur l'immortalité de l'âme; le premier appelle avec amertume l'ouvrage de Lévi « Guerres contre Dieu ». On peut juger du peu de succès que rencontra parmi les juifs le rationalisme de Lévi, par ce seul fait que son livre n'eut autrefois qu'une seule édition, celle de Riva di Trento en 1560[1], avec un avertissement de l'éditeur (le médecin Jacob Mercaria), relatif aux discussions qui eurent lieu au xvi[e] siècle pour et contre Lévi.

Consultations, p. 45.

Jod. Monatsschrift, 1861, p. 52; tirage à part, p. 12.

Ibid., p. 54; tirage à part, p. 13.

Nous allons maintenant nous occuper de la partie astronomique du livre, qui fut accueillie avec beaucoup de faveur par les savants chrétiens. Elle est contenue dans le premier chapitre du cinquième livre, qui forme un traité séparé, et qu'on trouve rarement dans les manuscrits. On n'en connaît que quatre qui le contiennent, ce sont, à Paris, les n[os] 724 et 725[2], à Turin, le n° 21 du catalogue de M. Peyron, et à Naples, Bibliothèque nationale, n° III, F. 9 (finissant avec le chapitre 95). On donne à cette partie des titres spéciaux, tels que ס' תכונה, livre d'astronomie (n° 18 de la liste de M. Steinschneider), חלק התוכני, partie astronomique. Peut-être le titre בן ארבעים לבינה « A 40 ans l'in-« telligence! » (n° 17 de M. Steinschneider) a-t-il servi à désigner cette partie astronomique; en effet Lévi acheva les « Guerres du Seigneur » à l'âge de 40 ans, en 1328. Ben-jacob confond le ס' תכונה, livre astrologique de Lévi ben-Abraham, contenu dans le manuscrit de Vienne n° 184, avec celui dont nous parlons.

Munk, Mélanges, p. 500.

Schabbethaï Bass; ms. Oxford 2426, où il faut lire תוכני au lieu de תורני.

Cité par Zakkuto; voir Encycl., t. LIII, p. 298.

Otsar hassefarim, p. 650; Cat. Bodl., col. 1611, et Mazkir, IX, 63.

[1] Il en a été donné une édition à Leipzig en 1866.

[2] Le manuscrit de Paris n° 983, 9, devrait contenir, d'après M. Loeb (R.E.J., I, p. 75), le xii[e] chapitre des « Guerres « du Seigneur ». M. Loeb s'est fié au catalogue, p. 174. L'article en question est le xii[e] chapitre de l'ouvrage polémique de Jacob fils de Reouben portant le même titre (Steinschneider, Encycl., XLIII, p. 300).

Atti N. Linc., 1863, p. 741 et suiv., 747 et 750; Wolf, Bibl. hebr., III, p. 650.

Kepler, Opp., édit. Frisch, VI, 66, 534.

Chap. IV à XI.

Cette partie astronomique répondait si bien aux besoins du temps qu'on en fit une traduction latine, dont le commencement a été publié par le prince B. Boncompagni. C'est peut-être cette traduction que Kepler et ses correspondants connurent par ouï-dire et qu'ils désiraient tant voir. *Utinam apud Rabbinos invenire posses tractatum R. Levi quintum Defensionum Dei!* La partie astronomique en question est composée de cent trente-six chapitres. Dans le courant de son exposition sur l'utilité et les difficultés de l'astronomie, Lévi parle d'un nouvel instrument qu'il avait inventé et qu'il appelle מגלה עמוקות, « le Révélateur des profondeurs ».

Catal., col. 37.

Dibré Héfets, p. 7.

Catal. bodl., col. 1609.

Catal., col. 764.

Catal., col. 38 et 40.

En dehors du cinquième livre, Lévi composa sur ce sujet deux poèmes, l'un commençant par les mots לכו בנים שמעו, « Venez, enfants, écoutez », avec la suscription על המקל, « Sur le bâton » et le titre de מגלה עמוקות (ce traité se trouve séparément dans le manuscrit d'Oxford n° 214), et l'autre commençant par les mots למה תקראוני חובלים (imprimé par M. Edelman, avec la même suscription), qui se trouve dans les manuscrits d'Oxford nos 214 et 1342, 1. Notons ici que ce poème se lit également dans le manuscrit d'Oxford n° 2218, 4.*o*, avec une introduction où l'auteur dit qu'il avait étudié les « Guerres du Seigneur », V, 1-15, et le poème sur l'instrument; il se propose de traduire ce poème en langue vulgaire. La traduction ne se trouve pas dans le manuscrit. Le sujet de la pièce qui se trouve dans les manuscrits d'Oxford nos 218 et 222, commençant par les mots חרשים אל, est différent de celui des pièces déjà mentionnées.

Encycl., XLIII, p. 299.

Job, XXII, 14.

Il est probable que l'instrument inventé par Lévi est celui-là même qui est cité par Johanan Alemanno, écrivain juif italien du XVIe siècle, sous le titre de מטה לוי, « bâton de Lévi », ce qui explique également le titre cidessus mentionné על המקל, « Sur le bâton ». Cette partie du traité astronomique a été donnée séparément par l'auteur lui-même ou par un anonyme sous le titre de חוג השמים, « Circonférence des cieux », et l'opuscule ainsi détaché se trouve dans le manuscrit n° 10 de la bibliothèque de la com-

munauté juive à Mantoue. M. Marco Mortara en a publié le commencement et la fin. M. Mortara suppose que ce traité est identique à celui qui est cité par Bartolocci, n° 13. Le manuscrit de Mantoue renferme les chapitres (portes) II, VII et XX, de l'ouvrage total.

Catal., p. 13.
Bibl. rabb., III, p. 6.

L'opuscule ainsi taillé dans l'ensemble du livre cinquième et comprenant tout ce qui concernait l'instrument inventé par Lévi fut traduit en latin, dans le courant de l'année 1342, par conséquent du vivant de Lévi, sur l'ordre du pape Clément VI. Cette traduction se trouve dans le manuscrit latin n° 7293 de la Bibliothèque nationale de Paris. C'est l'exemplaire même qui se conservait, en 1369, dans la bibliothèque du palais pontifical d'Avignon. Cela résulte de l'article 830 du premier des anciens catalogues de la bibliothèque des papes d'Avignon, publiés par le P. Ehrle, dans l'*Historia bibliothecæ Romanorum pontificum*, t. I, p. 531. Le manuscrit contient 17 feuillets de parchemin et est écrit sur deux colonnes. Les figures géométriques sont tracées avec un soin et une exactitude extraordinaires. Le titre et les quatre premières colonnes manquent. La traduction se termine par les mots suivants : *Explicit tractatus instrumenti astronomie magistri Leonis Judei de Balneolis, habitatoris Aurayce, ad summum pontificem dominum Clementem VI, translatus de hebreo in latinum, anno incarnationis Chr. 1342 et pontificatus dicti domini Clementis anno primo. Hic presens tractatus in capitula 9 dividitur. Primum capitulum continet epistolam ad dominum papam predictum et prologum operis, in quibus expresse tanguntur,* etc. . . *In nono dantur aliqua documenta ad usum instrumenti predicti, ne in ipso ejus usu aliquis error intercidat.*

Munk, Mélanges, p. 500.

Dans l'intérieur de l'ouvrage, la division des chapitres n'est pas marquée; au feuillet 9 v° on lit : *Ideo in hoc loco declarabo de opere instrumenti predicti quantum est necessarium pro ista demonstratione habenda. Fiat igitur unus baculus cum superficiebus planis et rectis, et in uno capite illius ponatur una tabella que aliqualiter sit cornuta, cujus alterutrum cornu expe-*

rientie tempore super alterutrum mach (sic) *oculi collocetur, et fiant multe tabelle diversarum quantitatum perforate in medio, superficies rectas habentes, per quarum foramina intrare possit baculus antedictus, et sit altitudo earum super baculum aliquantulum depressior altitudine oculi, et due earum simul ponantur in baculo, una alteri inequalis, ita quod minor sit propinquior oculo, et ambe super baculum faciant angulos rectos et sint paralelle* (sic), *et linee a centro oculi procedentes tangant utramque extremitatem utriusque tabelle et terminentur ad celum.*

Un autre manuscrit latin du traité de l'instrument nous a été conservé à Vienne, cod. 5277. Dans ce manuscrit, on lit le titre suivant, qu'a bien voulu nous communiquer M. Karl Schenkl : *Leo de Balneolis Israhelita, de sinibus chordis et arcubus, item instrumento Revelatore secretorum, a Petro de Alexandria de hebreo in latinum translatum et Pape Clementi VI dedicatum.* Après la dédicace au pape, vient un chapitre de trigonométrie suivi de tables, puis un chapitre qui commence par les mots : *De scientia angulorum et laterum trianguli rectanguli.* Puis (fol. 65 *b*) on lit : *Explicit tractatus instrumenti astronomie magistri Leonis de Balneolis, habitatoris Aurayce.* On voit que ce manuscrit suit pas à pas le manuscrit de Paris. Les mots *opus trigonometricum*, que donne le catalogue de Vienne, ne se trouvent pas dans le manuscrit; ils ont été ajoutés par Lambecius.

Encycl., XL, p. 299.

Le manuscrit latin de Munich 8089 renferme, d'après M. S. Günther, une traduction latine du même traité, sous le titre de *Baculus Jacob.* Ce manuscrit fut copié par un jésuite d'Ingolstadt, en 1610. Il contient, d'après la table des matières dressée par le copiste, quinze pièces, dont neuf traitent des sciences mathématiques. La troisième pièce est notre traité, avec la suscription suivante : *Geometricæ conclusiones, propositiones et structura Baculi Jacob, ejusdem usus, e libro manuscripto.* L'ouvrage est divisé en dix-sept chapitres, sans compter l'avant-propos; à la fin, on lit ce qui suit : *Et hic tractatus fuit translatus de hebræo in latinum anno Christi 1342, pontificatus domini Clementis Papæ VI anno I. Descriptus vero hoc anno 1610, 15 junii.* La division des

Bibl. mathem., 1890, p. 74.

chapitres de ce manuscrit ne s'accorde ni avec l'original hébreu, ni avec les autres traductions latines. Ainsi le chapitre III du *Baculus* correspond au IV, 2, de l'hébreu. Au lieu de *baculus* ou *baculus Jacob* on lit dans l'hébreu כלי, « instrument » et non pas מקל, ou מטה, ni מקל יעקב, qu'on ne trouve jamais sous la plume de Lévi. Il faut donc admettre avec M. Steinschneider que le titre de *Baculus Jacob* est dû à l'imagination d'un chrétien jouant sur Gen., XXXII, 10. Nous avons vu que Pierre d'Alexandrie donne à l'instrument le nom de *Secretorum revelator,* traduction de l'hébreu מגלה עמוקות, et on ne connaît pas de rédaction du traité hébreu sur l'instrument où le titre serait *Baculus* ou *Baculus Jacob,* sur lequel la traduction du texte de Munich aurait été faite. Il est vrai que l'instrument porte le nom de מקל « Bâton », et qu'on le trouve aussi désigné sous le nom de « Bâton de Lévi »; dans le poème même (l. 17), on fait allusion au bâton de Jacob, qui l'a enrichi chez Laban; mais jamais Bâton de Jacob n'est donné comme titre du traité lui-même.

Voir ci-dessous, p. 624 et suiv.

Bibl. mathem., 1890, p. 107.

Voir ci-dessus, p. 620.

Voir ci-dessus, p. 620.

Genèse, XXXII.

« On a continué récemment encore, dit M. Günther, « à considérer Regiomontanus comme le premier qui se « soit servi du *baculus* pour mesurer la distance des étoiles; « il est prouvé maintenant que Regiomontanus connaissait « une traduction latine du traité de Lévi. » Par des voies inconnues, en effet, le *Baculus* d'Avignon dut être porté en Allemagne; il est généralement admis que Behaim apporta la connaissance du *baculus* de Nuremberg en Portugal, vers la fin du XVe siècle, tandis qu'en Espagne cet instrument n'a été connu que plus tard. Il serait cependant assez étrange que le traité sur l'instrument, traduit en latin pour le pape, n'ait pas trouvé un chemin plus direct d'Avignon en Espagne et en Portugal. Il est possible qu'on en ait fait un usage général pour la navigation, mais que, dans l'usage scientifique, quelques spécialistes seuls en aient eu connaissance.

Bibl. mathem., 1890, p. 73.

Bibl. mathem., 1890, p. 71

Revenons à l'ensemble du livre cinquième. Lévi expose les inconvénients du système de Ptolémée ainsi que de

celui qu'avait inventé « le maître de la nouvelle astronomie », c'est-à-dire Al-Bitrôdji (Alpetragius), auteur de la fin du XIIᵉ siècle. « Lévi, dit M. Munk, après avoir montré « que ce système est impossible, expose longuement ses « propres vues sur le système du monde, en les appuyant « sur des observations qu'il avait faites à diverses époques. « Cet ouvrage, continue M. Munk, qui devrait occuper « une place dans l'histoire de l'astronomie, mériterait un « examen approfondi de la part d'un spécialiste. » Cela serait d'autant plus facile que, comme nous l'avons vu, le traité a été entièrement traduit en latin. Pour en montrer l'importance, M. Munk cite Pic de la Mirandole, qui le mentionne plusieurs fois dans ses *Disputationes in Astrologiam*, et s'exprime ainsi : *Leo Hebraeus, ut insignis et celeber mathematicus, quasi veteribus parum fidens, excogitavit novum instrumentum, cujus vidimus canones mathematica subtilitate praecellentes.* C'est par erreur que Wolf applique ce passage à Léon Hébreu, fils d'Isaac Abravanel.

Loc. cit.

Voir ci-dessus, p. 620.

Mélanges, p. 500.

Livre I, ch. 8.

Bibl. hebr., I, p. 436.

Nous avons déjà mentionné l'intérêt que Kepler attachait à ce traité. Plus heureux que lui, les jésuites d'Ingolstadt réussirent à se le procurer. Léon Hébreu prit ainsi place parmi les classiques de l'astronomie. Les obervations de Lévi furent faites à Orange; il prit pour base l'année 1320. Les tables de ces observations forment un traité spécial.

Voir aussi Kepler, Opp., II, 264, 416; VI, 108.

Voir ci-dessus, p. 620.

Voici le contenu, en hébreu et en latin, des 136 chapitres de notre traité :

A. TEXTE HÉBREU, D'APRÈS LE MANUSCRIT DE PARIS 724[1].

אמר לו בן גרשם אחר שהצענו במאמרים הקודמים באור מה שראוי שנציעהו לקצת מה שיתבאר בזה המאמר הנה כונתנו בזה המאמר לחקור איך יתכן שתונח תכונת הגרמים השמימיים ומספרם בדרך שתשלים מסנה התנועה הנראית להם ויאות אל מה שיראה לכוכבים מחלוף הגודל בעצמם ויאות אל השרשים הטבעיים ונחקור אחר זה למה היו אלו התנועות הנמצאות לגרמים השמימיים באופן מה שהם בו מהמהירות

[1] Le manuscrit 725 n'a pas de table.

והאיחור והגזרות (*sic*) והיושר ומהנטיה לצפון ולדרום ולמה היו שאר המשיגים הנמצאים לגרמים השמימיים בזה האופן אשר הם בו· ונחקור אחר זה איך מדרגת מניעי הגרמים השמימיים קצתם עם קצת ואיך מדרגת הש׳ ית׳ מהם לפי השגת יד שכלנו ומפני זה יחלק המאמר לשלשה חלקים· החלק הראשון בחקירה בתכונת הגרמים השמימיים ומספרם· החלק השני בנתינת הסבות בכל מניעי הגרמים השמימיים קצתם עם קצת ואיך מדרגת הש׳ ית׳ מהם לפי מה שאפשר לנו:

החלק הראשון· בחקירה בתכונת הגרמים השמימיים ומספרם והוא יחלק למאה ושלשים וששה פרקים:

הפרק הראשון· נבאר בו שזה הדרוש הוא נאות שיחקר בו בזה הספר:

השני· נבאר בו שהוא ראוי שנפליג בו החקירה בזה הדרוש לגודל מעלתו·

השלישי· נבאר בו קצת מה שבהשגת הדרוש הזה מהקושי ויתבאר עם זה שם מה שהכריתנו להשתדל בהמצאת הכלי שהמצאנוהו ללקיחת המבטים בתכלית הדקדוק והקלות:

הרביעי. נבאר בו קצת הצעות מועילות לכל מה שנחקור בו מזאת החקירה במבטים ובזויות התקוגים בתכונה אשר יביא אליה העיון והוא יחלק לחמשה דבורים:

הדבור הראשון· נבאר בו המכוון בקצת שמות נשתמש בהם בזאת החכמה:

השני· נביא בו מופתים גימטריים יישירו לדעת מה שיצטרך בזאת החכמה מענין הקשתות והמיתרים והחצים כי זהו מהדברים היותר הכרחיים בזאת החכמה:

השלישי· ניישיר בו לעשיית לוחות יודעו בו המיתרים כלם והחצים מהקשתות וההפך:

הרביעי· נעשה בו לוחות לזה ונודיע דרך ההשתמשות בהם:

החמישי· נודיע בו איך נדע הזויות והצלעות במשולש סונח בעד ידיעתנו בקצת מזה:

הפרק החמישי· נבאר בו הצעה מועילה לעמוד על שיעור חצי קוטר השמש או הירח מן הענולה אשר יסוב בה מפני שיעור ניצוץ אורו הנכנס בחלונות:

הששי· נחקור בו על מקום מרכז זוית המבט מעין המבטת כדי שנתישר מזה לעמוד על מרחק הכוכבים קצתם מקצת מפני מה שיראה מהמרחק ביניהם בזה הכלי אשר המצאנוהו ללקיחת המבטים:

השביעי· נזכור בו אופן עשיית זה הכלי והדרך אשר יגיעו בה ממנו לעמוד על מרחק הכוכבים קצתם מקצת מעגולת גלגל המזלות:

השמיני· נישיר בו לעמוד מזה הכלי על עבה השמש או איזה כוכב שיהיה בתכלית מה שאפשר מהדקדוק לעמוד על זה מהשעה מהיום או מהלילה לעמוד על זה מהשעה מרחק הכוכב מאופן המישור כשילקח זה הגובה לכוכב בעברו על קו חצי היום:

התשיעי· נבאר בו שכבר נעזר בזה הכלי לעמוד על שיעור קוטר הכוכב ביחס אל העגולה אשר יסוב בה:

העשירי· נישיר בו לעמוד מזה הכלי על שיעור מרחק הירח מהשמש מגלגל המזלות כדי שנתישר מזה קצת הישרה לעמוד על מקום הכוכבים חקיימים:

הי"א. נישיר בו לדעת לדרך ההשתמשות בזה הכלי באופן שלא יקרה טעות במכטו:
הי"ב. נישיר בו לעשיית הכלי האצטורלאב באופן שלא יקרה טעות במבטו כדי שיגיעו מסנה ללקיחת גובה הכוכב בתכלית מה שאפשר מהדקדוק והיישרנו עם זה בו לחלק מעלותיו לדקים ואם הם קטנות:
הי"ג. נישיר בו לדעת קו חצי היום באי זה מקום שיהיה בתכלית מה שאפשר מהדקדוק:
הי"ד. נבאר בו מה שיש בו מהקושי בעמידה על האמת במקום הכוכבים הקיימים באורך וברוחב:
הט"ו. נישיר בו לידיעת מקום השמש האמתי באי זה עת שנרצה:
הי"ו. נישיר בו לידיעת מקום חכוכבים הקיימים:
הי"ז. יתבאר בו מה שיראה מחלוף שיעורי הכוכבים שאין הענין בתכונתם על האופן שהניח בטלמיוס:
הי"ח. נבאר בו שאין לו דרך בזה המקום לבאר שאין זה הענין בתכונת הכוכבים על האופן שהניח בטלמיוס מצד מה שיראה מתנועותיהם שאינו הולך על הסדר ההוא:
הי"ט. נציע בו על צד השרש וההתחלה בזאת החקירה מה שהושג בחוש מסגולות תנועות הכוכבים באופן שלם לנו או לזולתנו ממה שהוא הכרחי בהשלמת זאת החקירה:
הכ'. נחקור בו בחלקי הסותר אשר אפשר שידומה שימשך מהם חלוף לתנועת האורך בהנחת זאת התנועה באופן פשוט ונזכור סגולותיהם:
הכ"א. נחקור בקצת מה שנשאר מחלקי הסותר בהנחת זאת התנועה מורכבת:
הכ"ב. נחקור בו בסה שיתחייב מהחלוף בתנועת האורך מפני מרחק [1] הכוכב מהמקום מהגלגל שתיוחס אליו התנועה השוה:
הכ"ג. נחקור בו בסגולת מה שיתחייב בתנועת האורך מפני [2] תנועת הקטבים ונזכור התנועה זאת:
הכ"ד. נבאר בו שכבר זכרנו כל חלקי הסותר שאפש' שימשך בהם חלוף בתנועת האורך:
הכ"ה. נזכור בו סגולות תנועת החלוף בכוכבים בהנחת גלגל ההקפה ושהם לא ידבקו לסגולות מה שיראה מסנה בכוכבים:
הכ"ו. נזכור בו קצת מחלקי הסותר שיצויירו בתנועת החלוף הנראית לכוכבים:
הכ"ז. נבאר בו שהתנועות הרבות הנראות לכוכב הם בהכרח לו מצד גלגלים רבים יתנועע בתנועתם לא שיהיו לו מעצמו תנועות רבות כמו שחשבו קצת המעיינים:
הכ"ח. נבאר בו איך תהיה זאת התנועה לקצת הגלגלים מקצת באופן מסכים למה שיראה מתכונתם:

[1] A la marge du manuscrit : ס"א סגולו תכונה זו.
[2] Le n° 23 se trouve écrit à la marge du manuscrit. On y lit סבני.

הכ"ט· יתבאר בו שהגלגל התחתון הוא המניע הגלגל העליון:
הל'· נתיר בו ספקות מה יקרו מהנחת גלגלים רבים שוי התנועה:
הל"א· נבאר בו סדור הגלגלים הרבים אשר יחויב הנחתם בכוכבי לכת:
הל"ב· נזכור בו סגולות מה שיקרה מהתקון מפני תנועות הקטבים שיחשב שישלם ממנו מה שיראה מתנועת החלוף ונבאר שהם בלתי מסכימות אל סגולות מה שיראה מזאת התנועה בכוכבים:
הל"ג· נזכור בו סגולות מה שיקרה מזה מפני מרחק הכוכב מהמקום מהגלגל שתיוחס אליו התנועה השוה ונבאר שהן בלתי מסכימות למה שיראה מתנועת החלוף בכוכבים:
הל"ד· נשלים למנות בו קצת מחלקי הסותר אשר אפש' שיצוייר בהם מה שיראה מתנועת החלוף בכוכבים מפני יציאת מרכזי התנועות ונבאר מסגולותיהם שאי אפשר שישלם מאחד מאלו החלקים מה שיראה מתנועת החלוף בכוכבים:
הל"ה· נשלים למנות בו כל חלקי הסותר שאפש' שתצוייר בהם זאת התנועה בכוכבים ובסוף הענין יגיע בו אל חלק נאות למה שיראה מזאת התנועה בכוכבים ויתבאר שם שאי אפש' הנחת זאת התכונה בכוכבים כי אם באופן ההוא כי לא ימצא באחר מחלקי הסותר הנשארים מה שידבקו בו הסגולות הנראות מתנועת חלוף הכוכבים:
הל"ו· נשלים בו הסכמת התכונה האמתית לכל מה שיראה מחלופי אלו התנועות בכוכבים בהנחת גלגלים נוספים יקרה מהם זה:
הל"ז· נתיר בו ספקות יקרו בהנחת אלו הגלגלים הנוספים:
הל"ח· נבאר בו סגולות מה שיקרה מהתקון מפני אלו הגלגלים הנוספים:
הל"ט· נזכור בו התכונה שהסכים בה בטלמיוס:
המ'· נזכור בו התכונה שהסכים בעל תכונה חדשה:
המ"א· נזכור בו מה שיש מאופני ההראות בתכונת בטלמיוס:
המ"ב· נזכור בו מה שיש מאופני ההראות בתכונת בעל תכונה חדשה:
המ"ג· יתבאר בו מצד החוש והעיון הלמודי והטבעי שאי אפש' שתהיה התכונה בכוכבים באופן שהניח אותה בטלמיוס:
המ"ד· יתבאר בו מצד החוש והעיון הלמודי והטבעי שאי אפש' שתהיה התכונה בכוכבים באופן שהניח אותה בעל תכונה חדשה:
המ"ה· נתיר בו ספק מה יקרה מהנחת תנועת גלגל מהגלגלים לא סביב מרכזו:
המ"ו· נישיר בו עדת המעיינים שלא ימהרו לחלוק על דברי הקודמים אם לא אחר עיון רב ושקידה רבה:
המ"ז· נישיר בו להכיר מקום הגובה בכוכב כוכב ומקומו מתנועת גלגל האורך ומקומו מתנועת גלגל החלוף:
המ"ח· נישיר בו להכיר מה שימצא במבט מהטעות בתקונים התכליתיים שהניח בטלמיוס אם לתנועת האורך אם לתנועת החלוף אם לנטיית קטרי החלוף וזה אם אצל התחלת תנועת החלוף אם אצל ק"פ מעלה מתנועת החלוף:
המ"ט· נישיר בו אל דרך החקירה איך תונח התכונה האמתית שבארנו באופן מסכים למה שיונח משיעורי התקונים התכליתיים:

הנ׳. נישיר[1] בו שבזאת התכונה לא יעיקנו מעיק מהנחתה באופן מסכים לכל מה שיראה בחוש מתנועת הכוכבים:

הנ״א. יחלק לשלש דבורים. הא׳ יתבאר בו שהשמים כדוריים. הב׳ יתבאר בו שהשמים הם המתנועעים והארץ נחה. הג׳ יתבאר בו שהארץ היא באמצע השמים:

הנ״ב. יתבאר בו שהכוכבים הקיימים הם כלם בגלגל אחד ושלא יחויב שיהיו בו כוכבים זולת אשר הם נראים:

הנ״ג. נחקור בו מענין העגול החלבי הנמצא בשמים:

הנ״ד. יתבאר בו שאין כל הכוכבים מקבלים אורה מהשמש:

הנ״ה. נקיים בו מקום השמש האמתי בזמננו זה מצד מבטנו:

הנ״ו. יתבאר בו שיעור יציאת מרכז גלגל השמש והשיעור הנראה לשמש בגובה ובשפל ושם יתבאר קצת ביאור שיעור תקון תנועת האורך בשמש אם היה שתהיה תנועתו סביב מרכז גלגלו:

הנ״ז. נחקור בו על מקום גובה השמש בזמננו ונעמוד מזה על שיעור תנועת הגובה בו כשצרפנו אל מבטנו מבטי הקודמים:

הנ״ח. נזכור בו ספקות רבות יחשב שיפלו במה שיתבאר מדברינו מעניני השמש:

הנ״ט. נחקור במה שחייב בטלמיוס שאין גובה השמש מתנועע ועם זה יתבאר שאי אפש׳ שיתקיים יישוב במקום האופק הישר כמו שהיו רואים בטלמיוס ואבן סינא:

הס׳. נחקור בו מתכונת גלגל הכוכבים הקיימים ושיעור תנועתם המתאחרת:

הס״א. נחקור בו מתכונת גלגל גלגלי השמש[2]:

הס״ב. יחלק לתשעה דבורים. הא׳ בשיעור נטיית כל חלק וחלק גלגל המזלות מאופן המישור. הב׳ בהודעת שיעור מה שיעלה מאופן המישור עם חלקי גלגל המזלות באופן הישר. הג׳ בהודעת שיעור חצי תוספת היום וקצורו באפקים הנוטים. הד׳ לדעת שיעור מרחב זריחת מעלה באפקים הנוטים מפני הידיעה בגובה הקוטב שם. הה׳ בהודעת שיעור מה שיעלה מאופן המישור עם חלקי גלגל המזלות באופן הנוטה. הו׳ בסגולות מה שיהיה מהארץ שיגבה בו הקוטב כמו כ״ו מעלות וכ״ז דקים או יותר. הז׳ נודיע בו עם איזו מעלה מגלגל המזלות ימצעו השמים ועם איזו מעלה ממנו יזרחו ויערבו באפקים הנוטים. הח׳ נודיע בו איך נעמוד על השעה שהיום או מהלילה מפני ידיעתנו בגובה השמש [ביום או גובה כוכב בלילה וההפך גם כן][3]. הט׳ נודיע בו שיעור חלוף מה נמצא בשיעור ההקף היומי הלקוח מהשמש בין קצת הימים ובין קצת:

הס״ג. נישיר בו אל מה שראוי שנעמוד עליו תחלה קודם שנחקור מתכונת הירח:

הס״ד. נחקור בו מזמן החדש הירח:

הס״ה. נחקור בו משיעור תנועת השמש האמצעית ושיעור תנועת הירח האמצעית:

הס״ו. נתיר בו ספק מה יקרה במבטים שסמכנו עליהם מהקודמים ממקומות הכוכבים הקיימים בזמנם:

[1] יתבאר, selon le correcteur.
[2] 61 est écrit à la marge du manuscrit.
[3] Les mots entre crochets ont été ajoutés par le correcteur.

הס"ז. נבאר בו שכבר יסכים באופן מה שהסכים עליו בטלמיוס מתנועת השמש האמצעית למה שהסכמנו בו אנחנו והוא באופן מה מוסיף עדות על אמתת דברינו:

הס"ח. נישיר בו למעשה הלוחות לתנועת השמש האמצעית:

הס"ט. נחקור בו משיעור תנועת הירח האמצעית:

הע׳. נודיע בו שיעור מהלך ראש התלי בירח ונעשה בו לוחות לתנועת הירח האמצעית ומרחקו מהגובה ומקום הירח מתנועת החלוף ומקום ראש התלי:

הע"א. נחקור בו על תנועת הירח האמתית מצד מבטנו:

הע"ב. נזכור בו מה שנעזור בו עוד להעיד על אמתת התכונה שקיימנו בירח:

הע"ג. נביא בו מופת לקיים זאת התכונה מצד שיעור [1] התחלפות ההבטה הנראה בירח:

הע"ד. נתיר בו ספק מה יקרה במה שבארנו משיעור התחלפות ההבטה מפני מה שידמה שבאר בטלמיוס משיעורו:

הע"ה. נביא בו מופת לקיים זאת התכונה מצד הצל הנראה בירח ומצד השיעור הנראה לקוטר הירח:

הע"ו. נאמת בו עוד זאת התכונה מצד תקון נטיית קטרי תנועת החלוף אצל כמו צ׳ מעלה מהגובה ואצל כמו צ׳ מעלה מתנועת החלוף שיסכים במבט למה שיתחייב מזאת התכונה ולא יסכים למה שיתחייב מתכונת בטלמיוס אבל יהיה הטעות שם מגיע בקצת המקומות לכמו שתי מעלות:

הע"ז. נבאר בו הדרושים שיצטרך לחקור מהם בירח ונישיר עם זה אל הדרכים שיובילנו אליהם:

הע"ח. נבאר בו קצת הצעות מועילות לזאת החקירה ונעשה בו לוחות למהלך השמש לשעה לפי מרחקו מהגובה ומהלך ירח לשעה לפי מקומו מתנועת החלוף ושעות חצי היום באופק עיר האזוב לפי מרחקו מראש סרטן:

הע"ט. נבאר בו שלא יהיה תמיד אמצע הלקות בעת הנגוד האמתי:

הפ׳. נזכור בו לקויות רבים שמשיים וירחיים עמדנו עליהם במבט והם כלם מסכימים למה שיתחייב מהתכונה שזכרנו:

הפ"א. נבאר בו שהוא יתבאר מזה שהתכונה היא על האופן שבארנו:

הפ"ב. נחקור בו בשווי זמן החדש הירחי [ובשווי תנועת שמש וירח] [2] ובשווי תנועת ראש התלי ובשווי תנועת הגובה מאלו הקדרויות שזכרנו:

הפ"ג. נבאר בו שכבר שגג בטלמיוס בחשבון מרחק הירח מהשמש ולזה חשב שיסכמו לו מבטי קדרויות הקודמים שהם בלתי מסכימים לו:

הפ"ד. נחקור בו במבטי הקודמים להשוות מהם תנועת הגובה ותנועת החלוף:

הפ"ה. נשוה בו תנועת החלוף ממבטי הקודמים:

הפ"ו. נשוה בו תנועת הרוחב בירח ממבטי הקודמים:

[1] Mot ajouté par le correcteur.
[2] Les mots entre crochets sont ajoutés à la marge.

הפ"ז. נתיר בו ספק מה יקרה על התכונה[1] שהנחנו בירח מצד קצת מבטים קודמים זכר אותם בטלמיוס:

הפ"ח. נודיע בו שיעור התחלפות ההבטה בירח [באורך וברוחב][2] ונעשה הלוחות:

הפ"ט. נישיר בו לידיעת שיעור התחלפות ההבטה באורך וברוחב בעת הלקות השמשי:

הצ'. נחקור בו משיעור חצי קוטר צל הארץ במקום שיפגש הירח בעת הלקות ההוא שהשגנו במבט ושיעור אורך הצל ושיעור [מרחק ירח מהארץ] ומרחק השמש מהארץ:

הצ"א. בהודעת שיעור מרחק השמש מהארץ בהיותו בתכלית הגובה ובהיותו בתכלית השפלות:

הצ"ב. נודיע בו יחס קטרי השמש והירח והארץ קצתם אל קצת:

הצ"ג. נודיע בו שהוא בלתי אפש' שיעמוד בדקדוק על מרחק השמש מהארץ כמו שחשבו רבים מהמעיינים אבל נשיגהו בקרוב בשנאמר שהוא מחוייב שלא יהיה יותר משיעור מה ולא פחות משיעור מה:

הצ"ד. נודיע בו שיעור חצי קוטר הצל באי זה קדרות שיהיה:

הצ"ה. נחקור בו איך היה שיעור חצי קוטר הצל בקדרות מה מהקדרויות שזכרנו:

הצ"ו. נעשה בו לוחות לקדרות הירח בהיות השמש בגובה ובהיות השמש בשפל ונעשה גם כן לוחות לקדרות השמש בגובה ובשפל ונעשה גם כן לוחות לתקוני מהלך הירח ולידיעת שיעור מרחב הירח וצד המרחב:

הצ"ז. נתיר בו ספק מה יקרה ממה שבארנו ממרחק השמש מהארץ:

הצ"ח. נודיע בו מה שקרה לנו מהקושי בזאת המלאכה:

הצ"ט. נביא בו חשבון טרחנו בו מאד לבקשת רבים ונכבדים מגדולי הנצרים והוא נחלק לחמשה דבורים. הא' נזכור בו הלוחות שעשינו לעמוד מהם על המולדות והנגודים האמצעיים והאמתיים ועל מקום השמש האמתי בכל עת ועל התחלת הבתים הארבעה שהם יתדות והם הראשון והרביעי והשביעי והעשירי. הב' נודיע בו איך נעמוד מהם על איזה מולד או נגוד אמצעי שנרצה. הג' נבאר בו איך נדע מהמולד או הנגוד האמצעי המולד או הנגוד האמתי. הד' נישיר בו לידיעת מקום השמש האמתי בכל עת ולדעת היתדות הארבעה. הה' נתנהו למעיינים ונישיר בו בקלות לידיעת חשבון הלקויות השמשיים והירחיים ומקום הירח האמתי בכל עת באמצעות קצת לוחות חברנו לזה הענין:

הק'. זכרנו בו קצת מבטים יחויב מהם שיונח תקון תנועת האורך בשמש יותר ממה שהנחנוהו וקצתם הורו שיש נטיה מה לקטרי תנועת החלוף בירח אצל התחלת תנועת החלוף:

הק"א. סדרנו בו תכונה לירח תסכים לכל מה שיראה מתקני המהלך בו:

[1] Corrigé de התנועה.

[2] Les mots entre crochets sont ajoutés par le correcteur, de même aux nos 90, 102, etc.

הק"ב. [בדקדוק השעורים בתכונת הירח בתכלית האפשר ונעשה לוחות לתקוני המהלך]:

הק"ג. נחקור בו על תכונת גלגלי נגה באופן שיסכים למה שהושרש משיעורי התקונים בו:

הק"ד. נשוה בו מקום נגה מהגובה ומתנועת החלוף ונעשה שם לוחות לחשבון התנועות הנמצאות בו:

הק"ה. נחקור בו אי זו מהתכונות שהנחנו בנגה היא המסכמת למה שיראה מתנועת נגה האמתית ונעשה שם לוחות לתקוני המהלך בו:

הק"ו. נחקור בו על תכונת גלגל כוכב באופן שיסכים למה שהושרש משיעורי התקונים בו:

הק"ז. נשוה בו מקום כותב מהגובה ומתנועת החלוף ונעשה לוחות לזה החשבון:

הק"ח. נחקור בו אי זו מהתכונות שהנחנו בכותב היא המסכמת למה שיראה מתנועת כותב ונעשה לוחות התקון:

[הק"ט. נחקור בו על מקום הגובה בשבתאי ומקומו מתנועת האורך בזמננו זה:]

הק"י. נחקור בו על תכונת שבתאי באופן שיסכים למה שהושרש מתקוני שבתאי:

הקי"א. נשלים בו החקירה ממקום שבתאי מתנועת האורך ומהגובה ממה שהשגנו מהמבטים ונעשה לוחות לחשבון התנועות הנמצאות לו:

הקי"ב. נחקור בו אי זה מהתכונות שהנחנו בשבתאי היא הצודקת ונעשה לוחות התקון:

הקי"ג. נחקור בו על מקום הגובה בצדק ומקומו מתנועת האורך בזמננו זה:

הקי"ד. נחקור בו על תכונת צדק באופן שיסכים למה שהושרש מתקוני צדק:

הקט"ו. נשלים בו החקירה על מקום [צדק] מתנועת האורך ומהגובה ממה שהנחנו בצדק שהשגנו במבטים ונעשה לוחות לחשבון התנועות הנמצאות לו:

הקי"ו. נחקור בו אי זו מהתכונות שהנחנו בצדק היא הצודקת ונעשה לוחות התקון:

הקי"ז. נחקור בו על מקום הגובה במאדים ומקומו מתכונת האורך בזמננו זה:

הקי"ח. נחקור בו על תכונת מאדים באופן שיסכים למה שהושרש מתקוני מאדים:

הקי"ט. נשלים בו החקירה במקום מאדים מתנועת האורך ומהגובה ממה שהשגנו במבטים ונעשה לוחות התקון:

הק"כ. נחקור בו אי זו מהתכונות שהנחנו במאדים היא הצודקת ונעשה לוחות התקון:

הקכ"א. נזכור בו מה שהסכים עליו בטלמיוס מהתנועת הרוחב בכוכבים מצד מבטנו:

הקכ"ב. נזכור בו מה שהושג לנו במבט מנטיית הכוכבים:

הקכ"ג. נבאר בו שאי אפשׁ שיהיו לגלגלים קטבים כמו שיחשב אך נקראים קטבים על צד ההרחבה בלשון:

הקכ"ד. נציע בו קצת הצעות להישיר איך תשלם תנועת הרוחב הנראית לכוכבים ממה שהונח מהתכונה בגלגליהם:

הקכ"ה. איך יתכן שישלם זה[1] באחד אחד מן הכוכבים הנבוכים:

הקכ"ו. נבאר בו שלא יסכימו המבטים ממה שיתחייב לבטלמיוס מתנועת הרוחב

[1] Corrigé à la marge : איך תשלם תנועת הרוחב הנראית.

בכוכבים במקום מקום אך הסדורים התכליתיים הם צודקים לבד זולתי קצתם שהוכרח להניחם מצד שרשיו לא מצד החוש:

הקכ״ז· נעשה בו הלוחות לנטיית הכוכבים:

הקכ״ח. נבאר בו שאי אפשׁ שיונח בין גלגלי השמש ובין גלגלי הירח זולתי גלגל נגה וכוכב:

הקכ״ט· נביא בו קצת ראיות לקיים מה שהוא ראוי שיונחו נגה וכותב תחת השמש:

הק״ל· נבאר בו איך נתישר מזאת ההנחה לעמוד על מה שראוי שיהיה מהמרחק בין גלגלי הכוכב האחד לגלגלי הכוכב השני:

הקל״א· נבאר מרחקי הכוכבים ממרכז הארץ בשיעור שבו יהיה שיעור קטר הארץ מעלה אחת:

הקל״ב· נחקור בו משיעורי הכוכבים ביחס אל כדור הארץ:

הקל״ג· נבאר בו שלא יחויב שיהיו נגה וכותב למטה מהשמש אבל הוא יותר ראוי שיונחו למעלה מגלגל השמש:

הקל״ד· נבאר בו מרחקי הכוכבים ממרכז הארץ ושיעוריהם לפי הנחת נגה וכותב למעלה מהשמש:

הקל״ה· נבאר בו מרחקי הכוכבים ממרכז הארץ ושיעוריהם לפי הנחת נגה למעלה מהשמש וכותב למטה מהשמש:

הקל״ו· נחתם בו זה המאמר ונתן תודה לשׁ יתׁ במה שפקח עינינו לעמוד על אמתת זאת החכמה הנפלאה:

B. TRADUCTION LATINE.

D'après les manuscrits de la Bibliothèque du Vatican nᵒˢ 3098 et 3380 et le nᵒ D 327 de l'Ambrosienne à Milan[1].

Hæc ait Leo de Balneolis habitator Auraycæ. Præmissis his quæ ad intentionem nostram necessaria videbantur et quorum scientia omitti non potuit in cognitione sequentium in quatuor partibus præcedentibus libri nostri, in hac parte quinta remanet nostra intentio inquirere quomodo debent poni orbes cœlestium corporum et numerus eorumdem, ita ut ea quæ nostris apparent aspectibus videantur veritate subnixa et ut quantitas quæ diversis temporibus ejusdem planetæ videtur esse diversa nobis certa appareat ratione, motu naturali quem oportet necessario confiteri servato. Et adhuc in hac parte amplius inquiremus, scilicet causam propter quam istis planetis inest diversitas motuum quam videmus in brevitate et tarditate, in retrogradatione et directione, in diversitate

[1] Nous sommes redevables du texte, copié sur le nᵒ 3098 du Vatican, à M. W. Bliss d'Oxford. Nous devons la collation du nᵒ 3380 du Vatican à M. Dorez, membre de l'école de Rome, et la collation du manuscrit de Milan au savant bibliothécaire M. Ceriani. Sur le nᵒ 3380 voir Nolhac, *Bibl. Ors.*, p. 248-249.

latitudinum suarum versus septentrionem et meridiem, et generaliter de omnibus accidentibus quæ corporibus cœlestibus inesse videmus. Et post hæc in ista parte etiam inquiremus quæ proportio intelligentiarum moventium ad invicem et quem aspectum habent. Ad primum sit Deus per omnia benedictus. Et propter hoc pars ista in 3 tractatus dividitur.

In primo orbes cœlestium corporum et ipsorum numerum inquiremus. In secundo ponemus causas omnium accidentium quæ in cœlestibus corporibus prædictis perpendimus quantum nostra scientia se extendit. In tertio quæ sit intelligentiarum istos orbes moventium ad invicem proportio, adjungemus et quem ad primam formam habeant aspectum.

Primum tractatum in 136 capitula dividemus.

In primo capitulo ostendemus quod ista inquisitio est conveniens huic parti.

In secundo declarabimus quod totum nostrum posse et quicquid virium optinemus debemus exponere ad hanc nobilem scientiam adquirendam propter immensam nobilitatem materiæ de qua tractatur.

In tertio manifestabimus quamdam difficultatem quæ nobis occurrit in inquirendo veritatem in materia sæpedicta. Et in isto capitulo ostendemus causam quæ nos induxit ad quærendum instrumentum certum et facile per quod quicquid est necessarium ad præmissa certissime et facillime sine deceptione aliqua reperitur.

In 4° stabiliemus quædam principia quæ sunt ad omnia quæ intendimus opportuna. Et istud capitulum in 5 dictiones dividitur.

In prima ponemus descriptionem seu interpretationem quorumdam vocabulorum quibus utimur in hac arte.

In 2ª ponemus quasdam demonstrationes geometricas ad scientiam cordarum et arcuum directivas.

In 3ª docebimus mediantibus dictis demonstrationibus fieri tabulas arcuum et cordarum.

In 4ª ponemus tabulas et canones [et] usus earum.

In 5ª docebimus per latera quædam scita et angulos quosdam trianguli residua ejus scire in lateribus et angulis.

In 5° capitulo ponemus unum principium utile ut cognoscamus semidiametrum corporum solis et lunæ per comparationem ad circulum quem describit extra suum deferentem experientiæ tempore per quantitatem radiorum ipsorum qui per fenestras domorum introeunt.

In 6° scrutabimur punctum medium seu centrum visus quandó per instrumentum nostrum simul duas stellas aspicimus ad hoc ut cognoscamus longitudinem quæ est in zodiaco inter eas et insuper latitudinem.

In 7° docebimus præmissi nostri instrumenti facturam, et modum ad cognoscendum longitudines stellarum in zodiaco vel syderum quorumcumque.

IMPRIMERIE NATIONALE.

In 8° docebimus cognoscere certissime altitudinem solis seu stellæ alterius cujuscumque, ad sciendum horas diei et noctis et latitudinem stellæ cujuslibet postquam sciverimus altitudinem meridianam ejusdem.

In 9° docebimus per istud nostrum instrumentum cognoscere diametrum stellæ cujusvis per comparationem ad circulum quem describit extra suum differentem experientiæ tempore.

In 10° docebimus per istud instrumentum scientiam distantiæ solis et lunæ in zodiaco secundum longitudinem, ut exinde cognoscamus aliqualiter loca stellarum fixarum.

In 11° ponemus aliqua documenta in usu instrumenti nostri prædicti, ne in ipso ejus usu aliquis error intercidat.

In 12° docebimus fieri astrolabium ita ut in ejus usu error non incidat, ad cognoscendum altitudinem stellarum vel syderum, et insuper adjungemus quomodo gradus ejus, quantumcumque fuerint parvi, in minutias dividantur.

In 13° docebimus invenire lineam meridianam in omni loco in quo fuerimus ad finem certitudinis.

In 14° ostendemus difficultatem notitiæ locorum stellarum fixarum in zodiaco secundum longitudinem et latitudinem.

In 15° docebimus quomodo inveniatur verus locus solis in zodiaco et aux ejus et ejus finalis æquatio et distantia poli zodiaci a polo mundi ad majorem certitudinem quam possimus optinere.

In 16° docebimus perfecte cognoscere loca stellarum fixarum quibus nos juvare intendimus in experientiis quas accipiemus ad certificandum nos in motibus planetarum.

In 17° demonstrabimus quod in motibus et orbibus planetarum non potest stare scientia Ptholomei, quia non apparet eorum quantitas in locis diversis consequenter ad predictam sententiam Ptholomei.

In 18° manifestabimus quod necdum habemus radicem demonstrandi perfecte impossibilitatem quæ sequitur ad præmissam sententiam Ptolomei.

In 19° narrabimus ordinem motuum planetarum in quo non est dubitatio nec error, juxta experientias omnium antiquorum et nostras, ut ex hoc possimus invenire doctrinam speræ quæ omnibus motibus quos videmus concordet et eorum ordinibus.

In 20° inquiremus partes contradictionis ex quibus potest extimari quod sequitur diversitas in motu longitudinis supponendo modum simplicem, et dicemus proprietates quæ sequerentur ad quamlibet partem contradictionis prædictæ.

In 21° inquiremus aliquam partem de eo quod restat de partibus contradictionis supponendo motum compositum.

In 22° inquiremus id quod sequitur de diversitate ad motum longitudinis propter motum polorum, et dicemus proprietates quæ ad istam compositionem sequuntur.

In 23° inquiremus id quod sequitur de diversitate ad motum longitudinis propter distantiam planetæ a loco speræ ad quem est proportionatus motus æqualis in tempore æquali.

In 24° demonstrabimus evidenter quod non sunt neque esse possunt plures nec aliæ partes contradictionis in prædictis motibus planetarum secundum longitudinem nisi illæ quas posuimus in 4 capitulis supradictis.

In 25° narrabimus aliquas partes contradictionis quæ possunt poni in motibus diversitatis planetarum et proprietates quæ sequuntur ad illas servando radices naturales ut supra.

In 26° incipiemus inquirere aliqualiter unam partem contradictionis, quæ restat in motu diversitatis planetarum prædicto.

In 27° ostendemus quod numerus orbium cujuslibet planetarum est æqualis numero motuum ejus quem videmus, et quod isti orbes movent se invicem secundum formam suorum motuum propriorum.

In 28° demonstrabimus manifeste quod inter speras seu orbes diversarum planetarum oportet aliquod corpus medium confiteri.

In 29° ostendemus quod orbis inferior cujuslibet planetæ movet orbem superiorem sibi conjunctum ejusdem planetæ secundum formam proprii motus sui.

In 30° quædam dubia dissolvemus quæ possunt occurrere contra id quod posuimus unicuique planetæ unam speram ipsum revolventem in motu diurno.

In 31° ponemus ordinem sperarum quæ planetæ cuilibet deputantur.

In 32°, 33°, 34° et 35° manifestabimus residuum partium contradictionis in motu diversitatis planetarum et contingentia communia et propria partium prædictarum, et ibi ostendetur quæ pars contradictionis concordat his quæ videmus in motu diversitatum præmisso.

In 36° demonstrabimus quod necessario oportet nos addere ad numerum sperarum, ex qua additione sequatur æquatio motuum diversitatis quam videmus propter diversitatem diametrorum motuum.

In 37° quædam dubia dissolvemus quæ possent occurrere contra numerum sperarum quas addidimus.

In 38° manifestabimus proprietates motuum sperarum quas addidimus.

In 39° narrabimus breviter sententiam Ptolomei in motibus planetarum et sperarum eorum.

In 40° narrabimus breviter sententiam Alpetragii in speris et motibus planetarum.

In 41° ponemus quæstiones quæ consentaneæ videntur sententiæ Ptolomei et eas non concludere ostendemus.

In 42° ponemus rationes per quas videtur probabilis sententia Alpetragii, et eas non concludere ostendemus.

In 43° declarabimus per experientias et demonstrationes geometricas et per philosophiam naturalem impossibile esse speras planetarum secundum modum et formam quam posuit Ptolomeus.

In 44° simile fiet de sententia Alpetragii.

In 45° solvemus unum commune dubium contra positionem Ptolomei et Munz (?).

In 46° dabimus informationem futuris post nos ut priorum sententiæ [sine] maxima deliberatione et experimento multiplici nullatenus se opponant, nec ab ea recedant nisi quominus potuerint, et cum hoc manifestabimus viam quæ induxit nos ad habendum notitiam motuum planetarum in latitudinem et augmentum ipsorum et nichilominus loci eorum in motu diversitatis cujuslibet eorumdem.

In 47° docebimus invenire locum cujuslibet planetarum in motu ejus secundum longitudinem et locum augmentum prædictorum et locum eorum in motu diversitatis ipsorum.

In 48° ostendemus quomodo sciri possit si sit error in æquationibus majoribus centrorum epiciclorum in longitudine longiori et eorumdem in longitudine propriori et motus diversitatis cujuslibet planetarum.

In 49° declarabimus quod ad inveniendum radices certas in motibus planetarum non possimus tantum inniti experientiis et sensui, sed oportet habere rationes aliquas doctrinales et magistralia argumenta, et eas ac ea docebimus invenire.

In 50° declarabimus quod per positionem nostram ante expositam solvantur omnia quæ apparent in motibus planetarum [tam.....] quam ad diversitatem quantitatis eorum vise motuumque suorum apparentium in longitudine, latitudine et diversitate.

Capitulum 51 dividitur in 3 dictiones.

In prima declarabitur quod cœli sunt figuræ rotundæ.

In 2ª demonstrabitur quod cœli moventur circulariter et terra manet immobilis.

In 3ª demonstrabitur quod terra est cœlo concentrica.

In capitulo 52° ostendemus quod omnes stellæ fixæ sunt in una spera nec est necessarium quod plures stellæ ponantur quam illæ quas videmus continue.

In 53° inquiremus quid est circulus lacteus qui apparet in cœlo.

In 54° declarabimus quod non omnes stellæ recipiunt claritatem suam a sole.

In 55° assignabimus verum locum solis secundum experientiam nostram.

In 56° declarabitur quantitas eccentricitatis speræ solis et mensura quam videmus in sole in auge et oppositio augis, et ibi declarabitur in parte quantitas æquationis solis, si verum est quod motus suus sit proportionatus centro speræ suæ.

In 57° inquiremus locum augis solis in tempore nostro, et per hoc

nos docebimus quantitatem motus augis prædictæ secundum experientias nostras adjunctas cum experientiis antiquorum.

In 58° movebimus aliqua dubia quæ possent hominibus apparere in his quæ declaravimus universaliter circa solem.

In 59° inquiremus argumentum propter quod credidit Ptolomeus probasse augem solis esse immobilem, et sequendo viam istam ostendemus quod locus horizontis recti sub æquatore non est habitabilis, sicut Ptolomeus et Avicenna crediderunt.

In 60° inquiremus numerum et figuram orbium solis.

In 61° inquiremus eamdem in octava spera et ostendemus quantitatem motus ejus retardantis.

Capitulum 62 in novem dictiones dividitur.

In prima ostendemus quantitatem latitudinis cujuslibet gradus zodiaci respectu speræ rectæ.

In 2ª ostendemus ascensiones zodiaci in spera recta.

In 3ª ostendemus quantum crescit vel decrescit quælibet media dies totius anni in quolibet horizonte obliquo.

In 4ª ostendemus per scientiam altitudinis poli latitudinem cujuslibet gradus orientis ipsius zodiaci et per consequens occidentis.

In 5ª ostendemus ascensiones cujuslibet gradus zodiaci in horizonte obliquo.

In 6ª ostendemus contingentia seu accidentia quæ accidunt in loco terræ in quo elevatur polus per gradus 66 et minuta 27 ad plus.

In 7ª inquiremus in quo gradu zodiaci transeunt stellæ fixæ per lineam meridianam et in quo gradu oriuntur et in quo gradu occidunt in horizonte obliquo.

In 8ª docebimus per scientiam altitudinis solis in die et alicujus stellæ fixæ in nocte cognoscere horas diei et noctis et e converso.

In 9ª et ultima dictione istius capituli ostendemus differentiam quantitatis revolutionis diurnæ quæ est inter unam diem naturalem et aliam in spera recta.

In capitulo 63° dicemus quæ sunt principia per quæ deveniemus in notitiam orbium lunæ.

In 64° inquiremus quantitatem mensis lunaris.

In 65° inquiremus quantitatem medii motus solis.

In 66° solvemus quædam dubia quæ possent apparere in experientiis quas accepimus ab antiquis in loco stellarum fixarum in tempore ipsorum.

In 67° declarabimus per experientias ipsiusmet Ptolomei quod verum est illud quod docuimus de medio motu solis, quanquam Ptolomeus per eas alias questiones intenderet.

In 68° docebimus fieri tabulas medii motus solis.

In 69° inquiremus quantitatem medii motus lunæ.

In 70 docebimus quantitatem motus capitis Draconis, et ibi doce-

bimus fieri super, et faciemus tabulas medii motus lunæ et distantiæ ejus ab auge et loci lunæ motus diversitatis et medii motus capitis Draconis.

In 71° inquiremus numerum et figuram orbium lunæ secundum experientias nostras.

In 72° notabimus illa quæ juvabunt nos magis ad habendum testimonium veritatis illorum orbium quos consentimus in luna.

In 73° demonstrationem aliquam producemus ad affirmandum dictos orbes lunæ per diversitatem quantitatis respectus quod videmus in luna.

In 74° docebimus quod argumentum ex quo declaravit Ptolomeus quantitatem diversitatis respectus quod argumentum consentire suæ opinioni credebat nostræ opinioni consentit et suam annichilat.

In 75° demonstrationes aliquas producemus ad nostram opinionem orbium lunæ firmandam per umbram quæ apparet in luna et per diversitatem quantitatis quæ in diametro lunæ apparet.

In 76° docebimus veritatem nostræ opinionis in istis orbibus per aliquam æquationem per diametrum motus diversitatis, quia experientiæ istius æquationis nobis et non Ptolomeo consentiunt.

In 77° narrabimus illa quæ in luna quærere nos oportet, et docebimus principia et vias per quas ad prædicta perveniemus perfecte.

In 78° declarabimus principia aliqua pro ista inquisitione utilia, et in eodem faciemus tabulas veri cursus solis in una hora secundum suam distantiam ab auge et veri cursus lunæ in una hora secundum suum locum motus diversitatis et numerum horarum mediæ diei propter distantiam solis a capite Cancri in horizonte Auraycæ, quæ est latitudinis 44 gradus.

In 79° declarabimus quod non semper est medium eclipsis lunæ in puncto veræ oppositionis.

In 80° recitabimus multas nostras experientias eclipsium solis et lunæ, quæ omnes consentiunt his quæ sequuntur ex nostris opinionibus in orbibus solis et lunæ.

In 81° declarabimus per istas experientias quod illa quæ posuit Ptolomeus de sole et luna sunt juxta formam secundum quam posuimus eadem.

In 82° declarabimus per experientias supradictarum eclipsium quantitatem mensis lunaris et quantitatem medii motus solis et lunæ et quantitatem medii motus capitis Draconis et quantitatem medii motus augis solis.

In 83° declarabimus quod Ptolomeus erravit in multiplicatione numeri longitudinis lunæ a sole, et ideo credidit quod experientiæ antiquorum sibi suffragarentur quæ sibi minime suffragantur.

In 84° inquiremus experientias antiquorum ad inveniendum ab eis quantitatem motus augis solis et quantitatem motus diversitatis lunæ.

In 85° inveniemus quantitatem motus diversitatis lunæ per experientias antiquorum.

In 86° ostendemus per experientias antiquorum quantitatem motus latitudinis lunæ.

In 87° solvemus quoddam dubium quod videtur sequi ad nostram computationem circa orbes lunæ per aliquas experientias antiquorum quas recitat Ptolomeus.

In 88° demonstrabimus quantitates diversitatis aspectus lunæ et super hoc tabulas faciemus.

In 89° docebimus invenire quantitates diversitatis aspectus lunæ in longitudine et latitudine tempore eclipsis solaris.

In 90° inquiremus quantitatem semidiametri umbræ terræ in loco in quo erat luna tempore cujusdam eclipsis de qua experientiam certam habuimus et quantitatem longitudinis umbræ et quantitatem distantiæ lunæ a terra et quantitatem distantiæ solis a terra.

In 91° inquiremus distantiam quæ est a sole ad centrum terræ quando est in auge vel in opposito augis.

In 92° inquiremus proportionem quæ est inter quantitatem corporis solis et lunæ et terræ ad invicem.

In 93° volumus ostendere quod non est possibile demonstrare punctuatim distantiam quæ est inter solem et centrum terræ, ut quidam doctores istius scientiæ crediderunt, sed bene potest quasi veritas demonstrari, quia potest dari vel figurari quædam quantitas qua dicta distantia non est major et aliqua alia qua dicta distantia non est minor; ita quod dicta distantia mediabit inter duas dictas quantitates sicut dictæ duæ quantitates non multum differunt, vel erit tanta quanta altera earum.

In 94° demonstrabimus quantitatem semidiametri umbræ terræ tempore cujuslibet eclipsis lunaris.

In 95° inquiremus quæ erat quantitas semidiametri umbræ terræ tempore cujusdam eclipsis lunaris quam superius nominavimus, ut videatur quasi concordare cum doctrina præcedentis capituli.

In 96° faciemus tabulas eclipsis lunaris sole stante in auge vel in opposito augis, et eclipsis solaris sole stante in auge vel in opposito augis, et æquationum motuum lunæ et latitudinis lunæ septentrionalis vel meridionalis in tempore sempiterno.

In 97° solvemus quoddam dubium quod posset alicui apparere circa illud quod diximus de distantia inter solem et centrum terræ.

In 98° narrabimus difficultates et labores quos in scientia ista invenimus, maxime quia dicta antiquorum doctorum magis ad impedimentum quam ad juvamen fuerunt.

In 99° adunabimus aliqua quæ fecimus circa inventionem loci solis et lunæ et eclipsium eorumdem ac aliquorum eorum, ad petitionem aliquorum christianorum nobilium, quod capitulum in quinque dictiones dividitur.

In prima dictione ponemus tabulas quas fecimus ad sciendum conjunctiones et oppositiones medias et veras et verum locum solis in quolibet tempore, et quatuor domorum principalium initium primæ, quartæ, septimæ et decimæ,

In secunda docebimus ex dictis quomodo habuerimus scientiam cujuscunque conjunctionis vel oppositionis et quas scire voluerimus.

In tertia declarabimus quomodo de conjunctione vel oppositione media deveniemus ad veram.

In quarta docebimus invenire verum locum solis et 4 domorum principalium in tempore sempiterno.

In quinta dabimus doctrinam intelligentibus inveniendi faciliter eclipses solares et lunares et verum locum lunæ in omni tempore, mediantibus aliquibus tabulis quas adjunximus prædictæ doctrinæ.

In 100° capitulo recitabimus experientias aliquas ex quibus sequitur quod æquatio solis est major quam diximus in loco in quo tractavimus de materia ista, in quo loco fuimus loquuti sub dubio, et ex aliquibus sequitur quod latitudo aliqua in diametro diversitatis lunæ. . . in principio diversitatis.

In 101° ordinabimus speras lunæ in tali modo et forma quod consentient quantitatibus æquationum omnibus quas in æquationibus motuum suorum videmus.

In 102° ostendemus quomodo potest haberi certitudo quantitatis æquationum lunæ potentialis [?], et faciemus tabulas æquationum prædictarum.

In 103° speras Veneris inquiremus in tali modo et forma quod consentient quantitatibus æquationum positarum in ipso.

In 104° inquiremus locum Veneris ab auge sua in tempore nostro et motum dictæ augis et locum Veneris motus diversitatis et quantitatem motus diversitatis prædictæ, et faciemus tabulas secundum numerum motuum quos inveniemus in ipso.

In 105° inquiremus quis orbium Veneris consentit his quæ in Veneris motibus videmus, et in æquationibus motuum ipsius tabulas faciemus.

In 106°, 107°, 108° de Mercurio similia faciemus factis de Venere in capitulis tribus præcedentibus.

In 109° inquiremus locum augis Saturni et ipsius Saturni locum in medio motu in tempore nostro.

Capitulum 110um est simile 103 Veneris.

In 111° complebimus inquisitionem loci Saturni ab auge et medii motus ipsius per experientias nostras et secundum numerum motuum qui inveniuntur in ipso tabulas faciemus.

In 112° Saturni est simile 105° capitulo Veneris.

In 113°, 114°, 115°, 116° Jovis sunt similia 109°, 110°, 111°, 112° Saturni.

Eodem modo 117°, 118°, 119°, 120° Martis sunt similia 4 capitulis prædictis Saturni.

In 121° dicemus illud quod consensit Ptolomeus de motibus latitudinis planetarum per experientias suas.

In 122° narrabimus aliquas experientias nostras quas de latitudinibus planetarum habuimus.

In 123° demonstrabimus quod est impossibile quod in speris cœlestibus sint poli realiter, ut forte ymaginari quis posset; sed cum de polis talibus loquimur, per quamdam similitudinem loquimur.

In 124° ponemus principia aliqua ad ostendendum quomodo potest compleri motus longitudinis planetarum, juxta ea quæ posuimus de planetis.

In 125° ostendemus quomodo motus latitudinum planetarum possit compleri ex prædictis principiis.

In 126° ostendemus quod non omnia illa quæ posuit Ptolomeus de latitudine planetarum per experientias habuit, sed quædam per experientias habuit, quædam vero posuit suas radices sequendo.

In 127° faciemus tabulas latitudinum planetarum.

In 128° demonstrabimus quod impossibile est inter speras solis et lunæ aliquam speram poni nisi speras Veneris et Mercurii.

In 129° probationes aliquas adducemus ad ostendendum quod probabiliter Venus et Mercurius debent poni sub sole.

In 130° declarabimus per quam viam poterimus devenire ad ostendendum distantiam quæ est inter speras unius planetæ et speras alterius, supponendo Venerem et Mercurium sub spera solis locari.

In 131° declarabimus distantiam quæ est a centro terræ ad quodlibet sidus, supponendo semidiametrum terræ esse quantitatem gradus unius.

In 132° ostendemus quantitatem proportionis quæ est inter speram terræ et quodlibet sidus, semper supponendo quod Venus et Mercurius sub sole locentur.

In 133° probabimus quod non est necessarium ponere Venerem et Mercurium sub sole, sed probabile magis apparet quod debeant supra solem locari.

In 134° ostendemus quantitatem distantiæ a centro terræ ad quælibet sidera et quantitatem sperarum eorum, Venerem et Mercurium supponendo supra speram solis locari.

In 135° ostendemus quantitatem distantiæ a centro terræ ad quodlibet sidus, ponendo quod Venus supra solem et Mercurius sub sole locentur.

In 136° regratiabimur Deo et eidem gratiarum actiones et laudes solvemus quod oculos nostri intellectus aperuit ad inveniendum perfectionem tam nobilis et excellentis scientiæ. Amen.

Voilà donc un ouvrage de science parfaitement saine et rationnelle, quelles qu'en soient les erreurs de détail, qui éclôt, dans la première moitié du XIVe siècle, au sein des juiveries du midi. La cour d'Avignon, si éclairée pour le temps, en reconnaît la supériorité et se le fait traduire. Léon de Bagnols est un savant dans le sens où nous l'entendons. Il rejette les routines traditionnelles; il dit comme Galilée : *Dicta antiquorum doctorum magis ad impedimentum quam ad juvamen fuerunt.* S'il y a quelque chose de vrai dans cette idée que Dieu crée par siècle un contemplateur pour son œuvre, Léon de Bagnols fut à son heure ce contemplateur. Personne, à sa date, ne paraît avoir porté dans la cosmographie mathématique autant de science spéciale et de sagacité.

XXXVIII (n° 15 de M. Steinschneider). Un ouvrage en latin, composé de trente chapitres, intitulé *De armonicis numeris,* qui, comme le titre l'indique, traite de mathématiques et d'arithmétique, se trouve dans le manuscrit de Paris, lat. 7378 A, et dans le manuscrit de Bâle, F II, 33. Le manuscrit de Paris est difficile à lire. M. Steinschneider dit que ce traité a pour objet de démontrer qu'outre les nombres 2, 3, 4, 8 et 9, il est impossible que deux nombres qui se suivent soient composés des facteurs 2 et 3. En voici le commencement : *In Christi incarnationis anno 1343, nostro opere mathematico jam completo, fui requisitus a quodam eximio magistrorum in scientia musica, scil. a mag. Philippo de Vitriaco, de regno Francie, ut demonstrarem unam suppositionem.* C'est sans doute la traduction latine d'un ouvrage perdu; car rien n'indique que Lévi ait écrit lui-même en latin. Il aurait certainement employé cette langue pour son traité sur l'instrument, s'il avait su l'écrire.

Philippe de Vitri avait, en effet, composé, dans sa jeunesse, des traités de musique. Il n'y a aucune impossibilité à ce qu'il ait eu des relations scientifiques avec Léon de Bagnols en 1343.

Hist. litt. de la France, t. XXIV, p. 483.

XXXIX. Nous avons déjà parlé du *Prognosticon magistri Leonis Hebræi de conjunctione Saturni et Jovis* [*et Martis*] *anno*

Domini 1345, traité qui se trouve dans les manuscrits de Paris, fonds latin nº 8378 A, opuscule 15; à Oxford, dans la Bodléienne, Ashmol. 192, 8, et 393, 35; Digby 176. Il commence par les mots suivants : *Quoniam fuit declaratum antiquitus per experientias multas longas et certas...* A la fin on lit : *Magister Leo, morte preventus anno Christi 1344, die 20 mensis aprilis, circa meridiem, de hac conjunctione nil amplius ordinavit. Ego vero frater Petrus de Alexandria, ordinis fratrum Heremitarum sancti Augustini, cum adjutorio magistri Salomonis, fratris carnalis prædicti magistri, istud inventum et ordinatum per eum, de hebræo transtuli in latinum, anno quo supra, suæ sententiæ nil addendo, nichil in aliquo minuendo*, etc.

Voir ci-dessus, p. 589 et 620.

Cet ouvrage porte le nº 19 dans la liste de M. Steinschneider.

Mentionnons maintenant six ou huit ouvrages qui, par suite d'erreurs et de confusions, sont faussement attribués à Lévi ben-Gerson.

1º Commentaire sur le traité d'Averroès intitulé : *De substantia orbis*, qui paraît de Moïse de Narbonne.

Voir ci-dessous, p. 674.

2º Le commentaire d'Ascher ben-Abraham Crescas sur le commentaire d'Ibn-Ezra sur le Pentateuque intitulé אות נפש.

Voir ci-dessus, p. 607.

Steinschneider, Encycl., p. 300, note 34. Renan, Averroès, p. 193.

3º מגן ישועות, « Bouclier du salut », traité sur le Messie, en manuscrit dans la bibliothèque Oppenheimer [collection qui appartient maintenant à la Bodléienne]. Ce manuscrit n'est pas mentionné dans le nouveau catalogue.

Catal. d'Oxford, nº 236, 6.

4º Un manuscrit sur la Mischnah avec le titre de יסוד המשנה, sans qu'on sache quel en était le contenu.

Wolf, Biblioth. hebr., III, p. 650.

5º Des institutions rituelles, dans le manuscrit de Parme nº 1094; de Rossi les attribue à « Gersonide »; ce sont les Institutions de Gersom de Metz, qui ont été souvent imprimées.

Revue des Études juives, t. XXVII p. 66.

6º Un commentaire sur l'Examen du monde de Iedaïah de Béziers, qui se trouve dans les manuscrits de Paris nº 185, 5, et de Vienne LXXXIII, où l'auteur est nommé

Voir ci-dessus, p. 382.

Catal., p. 99.

Léon. Les deux catalogues l'attribuent à notre Lévi, tandis que l'auteur de ce commentaire est Léon de Mantoue.

Voir ci-dessus, p. 388.

7° Dans le manuscrit de Paris, n° 1026, 3, on attribue une note sur le Guide de Maimonide à notre auteur. Lévi n'a pas fait de commentaire sur le Guide; cette note est un extrait de l'ouvrage intitulé Guerres de Dieu, V, LXII, 9. La note commence par les mots suivants : כתב הר' לוי ב'נ פ' ס'ב דבור ט' כי מצאנו תקון.

LA FAMILLE CASLARI (קשלרי).

ABRAHAM CASLARI.

Catal. de Leide, p. 159.
Ms. de Parme, n° 946.
Voir ci-dessous, p. 666.
Voir ci-dessus, p. 451.
Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 712 et 715.
Biblioth. rabb., I, p. 30.
Biblioth. hebr., I, p. 67.
Voir ci-dessous, p. 645.
Biblioth. hebr., IV, p. 60.
Voir ci-dessous, p. 646.

ABRAHAM CASLARI ou Abraham, fils de David, fils de Yahçeel[1], Caslari, médecin très connu, maître de Moïse de Narbonne, demeurait à Besalu près de Perpignan, où Calonymos ben-Calonymos fit sa connaissance en l'année 1322. Il était originaire de Narbonne, où son père demeurait. Bartolocci mentionne seulement le nom d'Abraham כסלארי et lui attribue l'ouvrage intitulé מכלכל מחלה. Wolf met notre auteur une fois sous le nom d'Abraham כולארי, lui attribuant l'ouvrage mentionné par Bartolocci et de plus le traité sur les Fièvres d'après le manuscrit de Leide, et une autre fois sous le nom d'Abraham Discaslari d'après le manuscrit de Turin. Nous verrons, dans les articles sur les différents livres de notre auteur, ce que M. Carmoly dit de lui. M. Fürst le passe sous silence, par cette raison que rien n'est imprimé de notre Abraham. M. Steinschneider n'en parle pas non plus dans son Catalogue des livres imprimés; mais ce savant a donné tous les renseignements tirés des manuscrits dans les catalogues de Leide, de Munich et surtout dans l'*Archiv* publié par M. Virchow.

Archiv, t. XL, p. 122; Steinschneider, Uebersetz., p. 779.

Nous n'avons aucun détail sur la vie d'Abraham Caslari, et nous ne connaissons ni l'année de sa naissance ni l'année de sa mort; nous verrons qu'il a composé des ouvrages en 1324 et en 1349; et encore les dates varient-elles dans les

[1] Assémani (Catal., p. 343, n° 6) écrit מאמר על תרפואות מר' אברהם בן יחיאל; le titre, dans le manuscrit, ne porte pas יחיאל, mais bien יחצאל.

différents manuscrits. Les ouvrages connus d'Abraham sont au nombre de quatre.

1° Traité sur les fièvres, avec le titre de עלה רענן, « Feuille « verdoyante », dans le manuscrit de Parme n° 946, sans titre dans les autres manuscrits. Il est cité par Judah Nathan sous le titre de עלה הרפואה, « Feuille de guérison ». Le traité est divisé en cinq livres, dont le premier a soixante-six chapitres, dans le manuscrit de Parme 946. Abraham dit qu'il a composé son livre à la hâte sur le désir d'un de ses amis[1], qui voulait avoir un traité facile à consulter sur la matière. « Je me suis rendu à ses désirs, dit-il, et j'es-« père que les érudits trouveront dans mon livre quelques « éléments de cette science. » Tous les manuscrits, excepté ceux de Paris et de Florence, qui n'ont pas de date, donnent comme année de composition 5086 = 1325-1326; mais ils diffèrent sur le jour. Le manuscrit du Vatican 366, 6, donne le 3 du mois de kislev = 10 novembre; celui de Parme, le 15 du même mois = 22 novembre, et celui de Londres, Jewish College, n° 140, 5, donne le 28 du mois de schebat (janvier 1326).

Voir ci-dessus, p. 573 et suiv.
Catal. de Leide, p. 159.
Mazkir, XX, p. 132; Biscioni, p. 520; Catal. de Paris, n° 1191, 1
Biscioni, p. 520.

2° מאמר בקדחות הדבריות ומיני הקדחות « Traité sur les fièvres « pestilentielles et différentes autres espèces de fièvre », dans le manuscrit de Paris 1191, 7. Ce traité fut composé lors de l'épidémie qui ravageait la Provence, la Catalogne et l'Aragon. M. Carmoly dit qu'il fut écrit probablement en 1349, date qui s'accorde avec une donnée de Moïse de Narbonne.

Hist. des méd., p. 102.
Catal. de Leide, p. 159; voir ci-dessous, p. 677.

Notre traité se trouve dans les manuscrits de Paris n° 1191, 7, de Leide, Warner 40, 6, et Günzburg, n° 115, 10 (imparfait), tous les trois sans date de composition. Un manuscrit qui était autrefois dans la bibliothèque de feu M. Luzzatto, sous le titre de מאמר קצר לכל הקדחות העפושיות, porte la date du mois de schebat 5089 (פ"ט) = janvier 1329, que M. Steinschneider avait cru devoir corriger en ק"ט 5109 = décembre-janvier 1348-9, en ajoutant que

Catal. de Leide, p. 160.

[1] Voici le passage hébreu d'après le manuscrit de Parme, fol. 19 : חברתי וסדרתי זה המאמר מהרא לבקשת אח מאוהבנו ממין המאוים (המעיינים ?).

Voir ci-dessus, p. 578.

Catal. Peyron, fol. 119.

Judah Nathan le cite dans son traité sur les fièvres composé en 1352 ou 1362.

3° דיני הקזה « Traité sur les règles pour saigner », qui se trouve dans le manuscrit de Turin 121, fol. 62b. C'est peut-être un extrait de l'ouvrage sur les fièvres. Le nom est écrit ici דשקשלרי *Descaslari*. Il est possible que les *Quæsita* sur la médecine qui précèdent le traité dont il s'agit dans le même manuscrit soient de notre auteur; mais nous ne croyons pas que le Livre des aliments, ס' המסעדים, qui n'est que la traduction de l'ouvrage arabe portant le même titre d'Isaac Israëli l'aîné, ait été traduit par notre Abraham, comme Wolf et M. Carmoly le prétendent sans raison; les mots qui se trouvent à la fin du troisième traité, תמו דברי בהקזה..., ne se rapportent pas au premier traité. MM. Peyron et Steinschneider doutent également que notre Abraham soit le traducteur ou l'auteur du Livre des aliments. M. Carmoly a tort, en tout cas, de dire que la traduction fut terminée en 1362, date à laquelle notre Abraham était probablement mort; cette date se rapporte à l'achèvement de la copie faite par Salomon Al-Çaig.

Fol. 60.

Fol. 1.

Steinschneider, Catal. Bodl., col. 1120.

Bibl. hebr., IV, p. 760.

Catal. Peyron, fol. 119.

Mazkir, XX, p. 131.

Hist. des méd., p. 102.

Catal., col. 742 et 1161 *a*, add. à ce numero.

Bustorf, Bibl. rabb., 2e édit., p. 155.

Geiger's Zeitschrift, IV, p. 201.

Sif. Yesch., מ, n° 158; Isr. Letterbode, XII, p. 7.

4° L'ouvrage מכלכל מחלה, « Celui qui sustente dans la maladie », dont on trouve un petit extrait anonyme dans un manuscrit d'Oxford, n° 2142, 39, a été attribué à notre Abraham. Il est possible que le manuscrit Warner, 40, à Leide, qui renferme beaucoup de traités de médecine, présentât autrefois un titre général semblable; cependant le catalogue de Leide de 1674 ne donne pas ce titre; on le trouve pour la première fois chez Schabbethai Bass; puis il a été répété par Jacob Roman et Zunz.

DAVID FILS D'ABRAHAM CASLARI.

DAVID FILS D'ABRAHAM CASLARI a traduit le traité de Galien, intitulé en latin *De inæquali intemperie*, et en hébreu ספר רוע מזג מתחלף. Ce traité est divisé en huit chapitres, et il se trouve dans le manuscrit d'Oxford n° 2083, 2.

La famille Caslari garda longtemps sa réputation, et on en trouve des membres parmi les poètes du XIVe siècle

dont les ouvrages ont été admis dans le Diwan de Salomon Bonfed (manuscrit d'Oxford, n° 1984). Nous y trouvons des poèmes composés par En Bongodah Yahçeël hac-Caslari (7, 31, 34) et par son fils Yahçeël (31, 39).

Catal., col. 670.

M. Steinschneider croyait que Yahçeël[1] vivait en 1326, et que Yahçeël est l'équivalent selon l'usage provençal de Juda. D'après la règle des noms provençaux, où le nom du père suit celui du fils, Jahzaël ou Yahçeël est le père de Juda, qui avait un fils du nom de Jahzaël, et ce sont là les deux poètes et liturgistes mentionnés dans le Diwan d'Oxford. Abraham יחסרא ou יחסראל, cité dans le manuscrit de Paris 1194, et auteur d'un traité de médecine, semble ne pas appartenir à la famille Caslari.

Mazkir, XIV, p. 98.

Der Orient, 1851, p. 688.

La famille de Caslar émigra forcément comme tant d'autres, lors de l'expulsion des juifs de France. Le manuscrit de Paris 179 a eu pour copiste un certain Crescas de Caslar, qui aurait vécu « dans l'année de la guerre de Bour- « bon ». Le nom hébreu de ce Crescas était Zémah fils de Iedidiah, et on trouve, dans ce manuscrit, un poème avec l'acrostiche קרשקש, composé le 13 nisan 5305 (1545), à l'occasion de la naissance d'un fils de son parent Abram de Mornas à כנטר (?).

Israël fils de Joseph Caslari ou Crescas de Caslar (d'après d'autres manuscrits) est le traducteur du *Regimen sanitatis* d'Arnaud de Villeneuve. Le traducteur s'excuse, dans l'avant-propos, de s'occuper de traductions; ce n'est pas sa spécialité, et d'ailleurs un traité analogue a déjà été composé par Maimonide. Il fait sa traduction pour deux raisons : 1° parce que l'auteur, dit-il, a fait cet ouvrage il y a vingt ans, à Barcelone et l'a dédié au roi d'Aragon (Jaime II, ניאמי ou ניאן נאקומו[2]); 2° parce que le traité a été composé « selon la méthode des chrétiens parmi les-

Israël fils de Joseph Caslari.

Mazkir, XXI, p. 133.

Hist. litt. de la France, t. XXVIII, p. 55-56.

[1] Yahçeël, grand-père d'Abraham, florissait dans la première moitié du XIIIe siècle, puisque son fils David, père d'Abraham, était l'ami d'Abraham Bedersi. (Hist. litt., t. XXVII, p. 712 et 715.)

[2] Par confusion avec Jean Jacmo, le médecin. Voir ci-dessous, p. 682 et 700.

« quels nous vivons, et dont les plus importants nous demandent d'écrire selon leur habitude »; en outre l'auteur était un des grands savants de son temps. La date de la traduction est, d'après le manuscrit du Vatican 366, 1, l'année 5087 (1327), et dans le manuscrit de Lyon 8, 3, l'année 5088 (1328); il n'y a pas de date dans les manuscrits de Munich 288, 1, de Florence (Laurentienne) Plut. LXXXVIII, 36, 2, de Paris, 1128, 4, 1176, 2. Dans le manuscrit de l'Escurial, le titre est ארנבדינא, *Arnavdina*, dans le manuscrit de Lyon פראטיקא, *Pratica*[1].

Dans le manuscrit de Florence et dans celui de l'Escurial, G. III, 20, 3, le traité commence par un chapitre intitulé מכאב הראש, qui semble être un résumé de thérapeutique par Arnaud, dédié au roi Robert d'Anjou; c'est à peu près le traité n° 2 du manuscrit de Munich n° 288. Aurait-il été traduit aussi par notre Caslari?

Hist. litt. de la France, t. XXVIII, p. 56-57.

Dans le manuscrit De Rossi 623, fol. 20, on trouve des *Collectanea* de médecine, intitulés לקוטות, dont quelques-uns sont d'Israël Caslari. M. Perreau, qui rapporte le titre de *Collectanea* à l'ouvrage d'Israël Caslari, ne s'est pas aperçu qu'il y avait là une impossibilité chronologique, puisqu'il y a dans ledit recueil des notes de Maestre Léon, qui est très probablement Léon de Carcassonne (qui florissait de 1394 à 1402, comme M. Perreau le dit fort bien), et de Maestro Bongodah Nathan, qui florissait en 1356.

Bollet., nov. S., p. 92.

Mazkir, 1882, p. 133.

Voir ci-dessus, p. 574.

M. Carmoly et M. Steinschneider appellent notre auteur Crescas Vidal de Caslar. Nous n'avons trouvé nulle part le nom de Vidal, qui pourrait cependant être le nom provençal de Joseph, père de notre Israël. M. Carmoly ajoute qu'on lui attribue un commentaire sur le Guide des Égarés de Maimonide, mais que l'auteur de ce commentaire est en réalité Abraham Caslari. Nous ne savons pas à quelle source M. Carmoly a puisé ses informations; tout ce que nous savons, c'est que Profet Douran, dans son commentaire sur

Hist. des méd., p. 121.
Uebersetz., p. 779.

[1] M. Steinschneider démontrera dans son ouvrage, sous presse en ce moment, *Uebersetz.*, p. 779 et suiv., que les traductions hébraïques du *Regimen sanitatis* ont été faites sur des rédactions latines différentes.

le Guide (I, 72, au commencement), rapporte une explication au nom d'Abraham Caslari.

Il n'est nullement prouvé qu'Israël Caslari, de la famille Yizhar, médecin à Avignon et auteur d'un poème sur l'histoire d'Esther et de Mardochée, soit identique avec notre Israël. M. Zunz, qui a le premier fait connaître ce poème d'après un livre de prières du rite d'Avignon, dit qu'Israël Yizhar ne peut avoir écrit beaucoup avant ou après l'année 1490. Israël Yizhar, qui fut surnommé Maestre Crescas de Caslar, est pour M. Zunz un lévite, comme l'était presque toute la famille Yizhar. Plus tard, M. Zunz a identifié les deux Israël. Il dit, en outre, qu'Israël avait traduit Esther en langue vulgaire.

Allg. Zeitung des Judenthums, p. 68, 1839.

Zur Geschichte und Litteratur, p. 466.

M. Steinschneider connaît ce poème, qui, selon lui, aurait été imprimé à Salonique en 1857. La date exacte de l'impression est 1853, comme M. Zedner le dit dans son catalogue des livres imprimés du Musée britannique. La date est exprimée par le mot בריתו לפ״ג, ce qui fait 5613, et non par le mot בריתי = 5617, comme M. Steinschneider l'avait supposé. L'exemplaire imprimé que M. Steinschneider avait à sa disposition est d'ailleurs tout à fait conforme à celui du Musée britannique. Le titre porte קושקאש au lieu de קרשקאש, l'imprimeur ou le copiste ayant confondu le ר et le ו. L'auteur dit qu'il a écrit son poème en langue vulgaire, avant de l'avoir composé en hébreu. Il semble que c'était la mode du temps de faire ainsi des poèmes dans les deux langues, la langue vulgaire étant destinée aux femmes et aux enfants ללועזות בלעז טף ונשים, expression que nous avons déjà vue chez Moïse Nathan ou Moïse fils de Nethanel. M. Steinschneider en donne encore d'autres exemples. M. Neubauer a publié la suscription du poème d'Israël Yizhar d'après un manuscrit qui se trouve au Musée britannique, et il discute la signification du nom de Yizhar. M. Steinschneider accepte l'identification des deux Israël que M. Zunz a proposée; de sorte que le poème aurait été écrit vers 1327.

Litt. syn. Poesie, p. 504.

Israel. Letterbode, VII, p. 2.

Catal., p. 389.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 727.

Catal. de Berlin, p. 136.

Revue des Études juives, IX, p. 116; Landshutt, Am. 'Abodah, p. 153.

Un fragment du poème sur Esther en langue vulgaire se trouve dans un manuscrit qui appartient à M. le doc-

IMPRIMERIE NATIONALE.

teur H. Adler, grand rabbin de Londres. A l'œuvre de Maestre Crescas se trouvent jointes de ces fades parodies où un pauvre peuple séquestré trompait sa tristesse par les apparences de la gaieté et se faisait illusion sur sa condition servile par les apparences de l'esprit. Presque toutes ces parodies, du reste, sont imprimées. Suit un fragment de poème provençal, qui a paru, avec transcription, dans la *Romania*, avril 1892. Il est également donné comme ayant été composé par Maestre Crescas.

Voir ci-dessus, p. 601.

M. Carmoly mentionne un Vidal Caslari, médecin en Catalogne, d'après un manuscrit de son cabinet, n° 83, que nous ne connaissons pas et qui ne se trouve pas dans le catalogue de ses manuscrits publié après sa mort. Ce Vidal serait, d'après M. Carmoly, un autre que celui qui a été mentionné par lui sous le nom de Krescas Vidal de Caslari; selon nous, ce dernier nom représente le père de Crescas, et signifie « Crescas fils de Vidal ».

Hist. des méd., p. 121.

Voir ci-dessus, p. 648.

SALOMON DE LUNEL,

GRAMMAIRIEN.

Salomon fils d'Abba-Mari Yarhi (de Lunel) est probablement le fils du rabbin qui fut expulsé en 1306. Il est l'auteur d'une grammaire hébraïque, intitulée לשון למודים (Isaïe, L, 4), dans l'avant-propos de laquelle il se lamente d'avoir passé des jours, des nuits et des mois tristement; ce qui semble être une allusion aux persécutions du temps de Philippe le Bel. Ayant vu qu'il n'y a pas en Israël de bonne grammaire, si bien qu'on fait des confusions dans les conjugaisons et dans d'autres parties du discours, il s'est proposé d'en faire une courte, pour se mettre plus à la portée de ceux qui voudraient s'instruire. L'ouvrage de Salomon de Lunel n'a aucune originalité, sauf peut-être en ce qui concerne les sept formes du verbe, qui y sont pour la première fois énumérées. Il y en a des manuscrits dans plusieurs bibliothèques : à Paris, n° 1239, 5; à Oxford, nos 1486, 1 et 1565, 4; à Parme, n° 800 de Rossi et n° 29 du catalogue de M. Perreau.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 647 et suiv.

Luzzatto (S. D.), Prolegomeni, p. 34; Mazkir, XVIII, 103.

VIOLAS,

ASTROLOGUE ET ASTRONOME.

Maestre VIOLAS ou BIOLAS (מאשתרי ביאולש) est l'auteur d'une observation astrologique (משפט) faite en l'année juive 5115 = 1355, et qu'on trouve dans le manuscrit de Leide Warn. 43, 4. Cette observation a été tirée du livre (פנקס, πίναξ) qu'on gardait dans la maison du R. Joseph Gart (le manuscrit a גרט, que M. Steinschneider corrige avec raison en גרט). La famille Gard est connue dans le moyen âge à Avignon. M. Steinschneider se demande si ביאולש ne serait pas une corruption de בניולש et ne représenterait pas Lévi ben-Gerson ou Léon de Bagnols. En effet, nous avons trouvé dans un manuscrit cette forme corrompue. Cependant nous avons vu que Léon de Bagnols mourut en 1344, de sorte qu'on ne pourrait avoir une observation de lui de l'année 1355. Nous croyons que Maestro ביאולש n'est autre que Maestre Violas de Rodez, en hébreu Mordecai fils de Josué, que nous trouvons mentionné parmi les savants du XIVe siècle par Isaac de Lattes.

Catal., p. 214.
Voir ci-dessous, p. 665.
Catal. de Leide, p. 214.
Voir ci-dessus, p. 591.
Voir ci-dessous, p. 689.

Nous connaissons encore un autre ouvrage de notre auteur; c'est un traité de médecine d'après Averroès, qui se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque Günzburg n° 367, 8, sous le titre suivant : ביאור תכסיסי ההרכב על דעת בן רשד חברו החכם הכולל מאיש׳ רווילאש (ביולש) דרודוש א״ש ח״ל. « Commentaire sur les règles de dosage selon Averroès. » Il s'agit là probablement d'un chapitre de l'ouvrage intitulé كليات.

MOÏSE DE ROQUEMAURE,

TRADUCTEUR, MÉDECIN.

MOÏSE fils de Samuel de Roquemaure (דרוקא סכרא) habitait, d'après son propre témoignage, Avignon; il était sans doute médecin, puisqu'on l'appelle *maëstro* et qu'il a traduit un ouvrage de médecine. Après sa conversion au christianisme, il prit le nom de Jean d'Avignon. Nous connaissons de lui les deux travaux suivants :

1° Un poème de soixante-deux lignes, écrit à טולינטול, contre Schemariah de Negrepont, qui se déclarait le Messie. טולינטול est probablement une forme altérée du nom arabe de Tolède (طُلَيْطُلَة). Ce Schemariah était un imposteur, qui envoya, en 1328, ses commentaires sur le Cantique et sur le premier chapitre de la Genèse au roi Robert d'Anjou, avec une dédicace. Ses prétentions au rôle de Messie éclatèrent vers 1352. Il parcourut la Castille et l'Andalousie. Sa vanité était si grande qu'en 1358 il promettait de délivrer Israël. Au commencement du poème de notre Moïse, on lit ce qui suit : « Poème fait par le parfait maëstro Moïse de « Roquemaure, dans la province (ou ville) de Tolède (?), « contre Schemariah le Grec, qui se nomme prophète et se « dit l'ange du jugement; ces vers donneront la preuve de « sa folie. Moïse dit : Puisque ce fou de Schemariah se vante « d'être réuni par sa prophétie aux intellects séparés, lui « qui n'est cependant qu'un fou séparé de toute intelligence, « et qui marche en fondant comme un limaçon dans ce « qu'il appelle les sciences, moi le plus petit de la société « (des études), qui m'appelle Moïse, fils de Samuel de « Roquemaure, habitant d'Avignon et séjournant pour le « moment à Tolède (?), j'ai composé sur lui les lignes sui- « vantes dans lesquelles j'expose ses manières d'être, ses « rêves et ses paroles. » Ces soixante-huit vers ont été imprimés, d'après l'unique manuscrit de la bibliothèque Günzburg. Toute traduction en est impossible, car le poème est rempli de jeux de mots. Ce poème a été sûrement composé avant 1358, alors que Moïse était encore juif.

Rev. des Études juives, X, p. 87.

Ps. LVIII, 9.

Rev. des Études juives, X, p. 87.

2° פרח הרפואות, traduction hébraïque du traité latin *Lilium medicinæ* de Bernard de Gordon. Ici le traducteur se nomme « Maestre Jean d'Avignon, qui fut appelé comme juif Moïse, « fils de Samuel de Roquemaure, un des habitants d'Avignon, « qui demeure pour le moment dans la célèbre cité de Sé- « ville. » Jean dit qu'il n'a eu à sa disposition qu'un exemplaire défectueux, que néanmoins il a trouvé l'ouvrage utile à traduire. Il acheva sa traduction en 1360. Il est curieux de remarquer qu'il donne la date juive 5120 et qu'il appelle

le latin la langue des chrétiens. Gordon, dit Jean, a commencé par le chapitre des fièvres; mais lui il a cru devoir s'en tenir à l'ordre naturel, en commençant par la tête et en finissant par les pieds; donc il a adopté un ordre spécial pour les chapitres I, II et une partie de III; pour le reste il suit l'original. La traduction de Jean d'Avignon présente beaucoup de différences avec les autres traductions hébraïques de Bernard de Gordon. Elle se trouve dans le manuscrit d'Oxford, n° 2127, 2. Au courant de la préface, Moïse s'appelle lui-même הסלעי, ce qui répond au français « de La Roque ». Catal., col. 279.

Un copiste de rouleau du Pentateuque (dans le manuscrit d'Oxford n° 2306) s'appelle Moïse ben-Samuel אלסלע[ין] de Lisbonne; peut-être est-ce un descendant de la famille de Moïse. Roquemaure est aussi mentionné dans les réponses d'Isaac de Lattes le jeune. Ibid., col. 805. Rechtsgutachten, p. 88.

JUDA COHEN,

PHILOSOPHIE.

Juda, fils d'Isaac, fils de Moïse, fils de Juda, fils du maître R. Samuel Cohen, est l'auteur d'un commentaire sur une partie du commentaire moyen qu'Averroès a composé sur l'Organon. Nous possédons ce qu'il a écrit sur l'Isagoge de Porphyre (מבוא) et les Catégories (מאמרות). Juda écrivit son commentaire à la demande de son ami et parent Schelemyah de Lunel, qui était trop absorbé par les affaires mondaines et n'avait pas le temps de s'occuper lui-même de faire un commentaire. Juda était Provençal, ainsi qu'il résulte du passage où il dit : « . . . . . comme si tu disais « chez nous : celui qui règne sur la Provence. » Ni l'année de sa naissance ni celle de sa mort ne sont connues. Il cite Lévi de Bagnols (רבאניולש; quelquefois avec l'expression de הארי « le Lion »), en accompagnant son nom de la formule des morts (cette formule pourrait cependant avoir été ajoutée par un copiste), et il était contemporain d'Isaac Nathan l'Espagnol, à qui il donne l'épithète de מורנו ראש גלות ישראל, « notre maître le chef de la captivité d'Israël ». Cet Isaac Catal. d'Oxford, n° 2452, et add., col. 868 et 1163a. Catal. d'Oxford, col. 869.

Nathan ne peut pas être identique à Isaac, fils de Nathan de Cordoue, qui traduisit un traité de Gazzali en 1347, et cela pour deux raisons : d'abord ce dernier ne porte jamais l'épithète que notre Juda donne à Isaac Nathan; puis Isaac de Cordoue est toujours désigné par les mots « Isaac « ben Nathan ». On serait tenté d'identifier Isaac Nathan avec le père de Crescas Nathan, pour lequel les tables alphonsines furent traduites en l'année 1460, et à qui le traducteur Moïse de Nimes donne la même épithète que celle que nous venons de trouver. En ce cas, Juda devrait avoir écrit son commentaire en 1360 au plus tôt. Juda, comme nous l'avons dit, était élève de Samuel de Marseille, qu'il désigne presque toujours par le surnom הברבאויירי, le Barbaveri, accompagné de la formule d'eulogie ז"ל. Cette formule n'est sûrement pas une addition du copiste; car, du vivant de Samuel, Juda n'aurait pas osé blâmer son maître, comme nous verrons qu'il l'a fait. Il est donc probable que Juda composa son commentaire après 1344. M. Steinschneider parle de 1320-1350; mais en 1320 Barbavera n'enseignait pas encore. Juda s'est trouvé dans sa jeunesse à Bologne, où il vit le grand maître Nicolo di Pavia (פאויה).

Voir ci-dessus, p. 567.

Uebersetz., p. 73.

Le commentaire de Juda Cohen est très étendu, et il corrige souvent Averroès, comme le fait également Lévi ben-Gerson. Juda avait deux textes du commentaire d'Averroès à sa disposition : l'un dont Barbavera s'était servi et un autre qui était annoté. Il mentionne souvent le texte arabe. Ce qui est le plus important dans le commentaire de notre Juda, ce sont les fréquents passages de Samuel de Marseille contre Lévi ben-Gerson, que Juda appelle le Lion de la Société (הארי שבחבורה). Samuel oublie quelquefois toute convenance envers son antagoniste, et Juda le lui reproche sévèrement. Samuel avait-il écrit un traité à part contre Léon de Bagnols, ou avait-il annoté son commentaire? Nous n'en savons rien. A la fin de l'Isagoge, Juda cite les *quæsita* d'Abul-Casim d'après la traduction de Samuel, tandis que le texte de l'Isagoge et des Catégories est celui de Jacob Anatolio.

Steinschneider, Uebersetz., p. 78.

Ce commentaire, qui est d'ailleurs incomplet, se trouve parmi les manuscrits du collège de Christ Church à Oxford, et porte le n° 201. L'écriture, qui est provençale, semble être du commencement du xve siècle au plus tard.

Hist. litt. de la France, t. XXVII p. 586.

CASUISTE ANONYME.

Un compendium de casuistique anonyme, qui se trouve dans le manuscrit d'Oxford n° 783, 1, fut probablement composé à Salon. En effet, on y parle d'un contrat de mariage entre Mardochée fils d'Élie et Douce (דוכצא) fille d'Abba Mari fils d'Éligdor [de Salon]. L'écriture est provençale, et on y trouve souvent des mots provençaux; néanmoins l'auteur cite plutôt les autorités de la France de l'Est que celles de la Provence. L'ouvrage se compose de 194 règles de casuistique (פסקים). Le n° 158 est tiré d'un *compendium* de Jacob de פורינש (Provins?). Les autres pièces qu'on y trouve de David d'Estella et du médecin Moïse Botarel ont eu ou auront leur place dans les articles consacrés à ces auteurs. Pour plus de détails nous renvoyons à la notice que M. Neubauer a donnée, dans la Revue des Études juives, du compendium qui fait l'objet de cet article.

Catal., col. 154 et 1153.

Revue des Études juives, IX, p. 59.

Voir ci-dessus, p. 471, et l'appendice, ci-dessous.

Revue des Études juives, IX, p. 59.

JACOB LÉVI,

TRADUCTEUR, MÉDECIN.

Jacob fils de Joseph (selon le manuscrit de Lyon) hal-Lévi le médecin, demeurait à אליש (Oxford, n° 2142) ou אליץ (Oxford, 2584, 4), Ales dans la Dordogne ou Alex dans la Haute-Savoie (?). On ne sait rien de sa vie. Nous le connaissons comme auteur de traités de médecine et comme traducteur. Voici l'énumération de ses travaux.

Catal., col. 740 et 1126.

1° Traduction du traité sur la paralysie, מאמר הפראלישין, d'Arnauld de Villeneuve. Cette traduction fut faite en l'année 5057=1297 de J.-C. Elle se trouve dans le manuscrit Günzburg, n° 760, 7.

Steinschneider, Uebersetz., p. 780.

2° מאמר בחורים הנקרא מקל שקד מדבר מאשקריבלס, traité sur les

porcs ou sur les scrofules, intitulé Bâton d'amandier. Ce traité fut composé à la prière d'Isaac fils d'Abraham התרצי (de Trets, Bouches-du-Rhône), et achevé le mercredi, dernier jour du mois d'éloul 5060 (août-septembre 1300). Il est divisé en 12 chapitres. Il se trouve dans les manuscrits d'Oxford, 2142, 21 et 2584, 3; le second manuscrit a un chapitre de plus que le premier.

3° מאמר הפישטולאש, traité sur les fistules, comme addition au traité précédent. L'auteur dit qu'il n'avait pas eu d'abord l'intention de composer cet ouvrage, en ayant assez dit sur la matière dans le traité sur les scrofules; c'est sur le désir de son beau-père R. Tanhum fils de R. Juda qu'il a entrepris de l'écrire. Ce traité fut achevé à אליץ Alès, le jeudi, 22 tammouz 5061 (29 juin 1301). Il se trouve dans le manuscrit d'Oxford, 2584, 4.

Catal., col. 1126.

4° מאמר בהפסד המכות, traités sur la perte (du sang) par les plaies. L'auteur est désigné ici par le copiste comme étant un médecin expert en chirurgie. Le traité est une réponse à deux questions qui lui avaient été adressées. L'auteur ne dit pas par qui; il écrit seulement à la fin de l'ouvrage : « Je te donne cette réponse succincte, puisque tu es pressé « de retourner chez ta mère et dans ta ville natale. » Ce traité se trouve dans le manuscrit d'Oxford 2584, 5.

5° מאמר במורסות, traité sur le פושטימאש (*apostema*), composé probablement par notre Jacob; dans le même manuscrit, article 6.

6° מאמר העין ממלאכת היד נקרא מושיע. C'est le chapitre sur l'œil, de la chirurgie de Mésué (Jean de Damas), que notre auteur a traduit du latin en l'année 5066 (1306). Ce traité se trouve dans le manuscrit hébreu n° 8, 5 de la bibliothèque de la ville de Lyon.

Arch. des Miss. scient., sér. III, t. I, p. 566.
Steinschneider, Uebersetz., p. 800.

7° מאמר הארסים אל הרופא מאישטרי גבטייר, traduction du traité sur les poisons de maître Gautier. Cet ouvrage se lit dans le manuscrit susdit de Lyon, dans le manuscrit de Parme 1053, 3, et dans le manuscrit de la bibliothèque Günzburg, n° 760, 8; le premier manuscrit ne donne pas le nom du traducteur.

Catal. de Rossi, p. 46.

ABRAHAM BENDIG,

COMMENTATEUR.

Abraham Bendig (dans le manuscrit on lit בנדייני) était sans doute un Provençal; il est l'auteur d'un commentaire sur Job, qui se trouve dans le manuscrit de la bibliothèque Günzburg, n° 367, 3. L'écriture est provençale; l'ouvrage fut copié par Isaac fils de David de Beaucaire, qui acheva son travail le lundi 2 siwan 5120 (18 mai 1360). En voici le commencement : נבוכו כל החכמים הקדמונים וצללו במים אדירים והועלו בידם חרס עד שבא מורינו רבינו משה ע"ה. Nous regrettons de ne pouvoir donner plus de détails sur ce commentaire; la bibliothèque Günzburg ayant été transportée à Saint-Pétersbourg, nous n'avons pu nous en servir, comme nous l'avions fait pour la première partie de l'histoire des Rabbins français.

JACOB DE BAGNOLS,

CASUISTE ET THÉOLOGIEN.

Jacob fils de Moïse de Bagnols est l'auteur d'un ouvrage de casuistique, divisé en trois parties. Nous ne connaissons ni l'année de sa naissance ni celle de sa mort, aucun bibliographe ou historien juif ne le mentionnant. Tout ce que nous pouvons tirer de son ouvrage, c'est qu'il était le fils d'un savant, car il cite son père deux fois à l'occasion d'une question de casuistique; qu'il était le petit-fils de David d'Estella; qu'un de ses maîtres était un Sen Boniac[1] Nasi, Voir ci-dessus, p. 471. qui lui-même cite un Sen Jacob de Bagnols, qui naturellement n'est pas notre auteur, et finalement que notre Jacob écrivait entre 1357 et 1361. Il était originaire de Bagnols; mais il semble qu'il ne s'y était pas fixé.

Comme tous les ouvrages de casuistique écrits à cette époque par les rabbins provençaux, le livre de Jacob se compose de règles de casuistique, suivies d'un traité de morale. Voir ci-dessous, p. 658. L'ouvrage se trouve dans le manuscrit Or. 2705 du Musée

[1] Boniac semble être une contraction de Bon Isaac. (Voir Revue des Ét. J., IX, p. 51, note 6.)

britannique, que M. Neubauer a analysé dans la Revue des Études juives.

Revue des Études juives, IX, p. 51 à 58.

L'ouvrage commence par une pièce de vers donnant en acrostiche le nom de l'auteur; il est suivi d'une préface en prose cadencée, qui ne contient aucun renseignement historique. Le manuscrit est dépourvu de titre; une main postérieure a mis l'en-tête suivant : זה הספר מפסקי' עשאו ר'יעקב..., « ce « livre renfermant des décisions a été composé par Jacob, etc. » Or le titre פסקי' « Décisions », est celui de la première partie de cet ouvrage, qui renferme en effet des décisions sur les choses licites et illicites (איסור והיתר), et qui est divisée en trente-huit chapitres, dont le dernier est incomplet. La deuxième partie a pour titre עזרת נשים, « Salon ou Aide des « femmes » (selon qu'on tire עזרת de עֲזָרָה ou de עֶזְרָה), et traite des règles pour le mariage, le lévirat et le divorce; nous parlerons plus loin de l'introduction qui est en tête de cette seconde partie. La troisième partie est intitulée סוד ההשגחה, « Mystère de la Providence »; c'est un recueil de morceaux de morale, de philosophie et de mysticité.

Voir ci-dessus, p. 371.

Dans la première partie, Jacob cite, selon l'usage des casuistes, les opinions de ses prédécesseurs, parmi lesquels nous signalerons ceux qui appartiennent à la France. Ce sont les Provençaux Isaac fils de Juda de Narbonne; Joseph ben-פלט; Abraham fils de David d'Arles, Zerahiah [Halévi], les auteurs d'*Itour*, de *Haschlamah* et des *Asoufoth;* Jonathan et Ascher de Lunel; Menahem Meiri; les savants de Montpellier et parmi eux Abraham, peut-être le père du fougueux Salomon, de qui Jacob mentionne le commentaire sur les traités *Houlin* et *Ketouboth*. Quant aux rabbins français du Nord, Jacob ne mentionne nommément que le fameux Raschi et son petit-fils Jacob de Ramerupt; souvent il renvoie d'une façon générale aux décisions des rabbins de *Çarfat* (France); il mentionne aussi des usages rituels locaux : « Tel est l'usage à Narbonne et dans les pays voisins « jusqu'à la rivière du Vidourle; mais ici, en Provence, il est « différent. » Le plus souvent, pour décider les questions, il s'appuie sur des faits arrivés à Salon, localité qu'il semble

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 514, etc.

Pour le texte, voir la Revue des Études juives, IX, p. 54.

Voir ci-dessous, p. 659.

avoir habitée. Jacob mentionne aussi les usages rituels des juifs de l'autre côté du Rhône, de Narbonne, d'Avignon et d'Istres (Bouches-du-Rhône).

La deuxième partie de l'ouvrage fournit des documents intéressants pour l'histoire littéraire et politique des juifs, ainsi que des noms de personnes qu'on retrouvera peut-être dans des chartes. Nous donnerons de courts extraits de l'avant-propos; on y verra qu'on se contentait en Provence de *compendia* de casuistique, sans se soucier d'étudier les sources, et, d'un autre côté, que Jacob n'était pas favorable aux études philosophiques. « Je suis indulgent envers ceux « de mes contemporains qui ne font pas de l'étude de la Loi « leur occupation favorite; la cause de cette négligence est « dans les misères journalières et incessantes, dans les ter- « reurs de guerres, etc. Il y en a d'autres qui sont aveuglés « par leur haute position et leurs succès mondains. Quelques « autres se contentent de résumés de décisions, sans se « soucier de l'étude du Talmud, ne voyant pas le danger « qu'il y a à abandonner ainsi le tronc et à ne saisir que la « branche. . . Plusieurs enfin préfèrent les sciences profanes, « celles qu'on trouve dans les livres d'Aristote et des autres « philosophes, et délaissent l'enseignement de nos sages. » Ailleurs : « S'ils tirent vanité des livres qu'ils préfèrent, je « leur rappellerai que ceux qui écrivent les formules des « lettres de divorce ne connaissent pas moins qu'eux les « calculs astronomiques, les éclipses, les lois de Ptolémée « et de ses successeurs. » Les adversaires que Jacob a ici en vue sont ces juifs de Provence qui étudiaient la philosophie et les mathématiques, tels que Iedaïah, Calonymos, Samuel Miles, Léon de Bagnols.

Voir ci-dessus, p. 476.

Voici quelques documents que cite Jacob, et par lesquels nous apprenons la date approximative où il florissait, ainsi que les villes qu'il a habitées. Mentionnons d'abord un contrat de mariage entre Abraham fils de R. Hayyim et Estelle fille d'Isaïe fils de David, tous les deux à Salon (במגדל שילון), en 1361. — Dans un document de 1361, concernant un malade du nom de Moïse fils de Nathan

d'Alençon, qui avait donné une lettre provisoire de divorce au moment où la peste sévissait, Jacob dit explicitement qu'il demeurait à Salon. On apprend par le même document que le père de la jeune fille mentionnée dans la lettre de divorce se nommait Salomon Bongodes Caïl (קאייל). Il envoya tous les documents nécessaires à Avignon, où Jacob était un des maîtres de l'école talmudique. On a un autre document daté du jeudi 10 du mois de schebat 5122 (18 janvier 1362), que Jacob dit avoir été rédigé par lui et les anciens d'Avignon, puis renouvelé souvent à Avignon et à Tarascon; les noms des parties sont Calva (קאלוואה), fille de R. Isaac fils de Pereç, veuve de Samuel fils de R. Saül, et Nathan, père de ce dernier. Dans un autre document nous trouvons le nom d'Orgon (אורגון).

Revue des Études juives, IX, p. 56.

La troisième partie de la compilation de Jacob fut commencée en 1357. L'auteur y cite Moïse de Couci, Ascher de Lunel, ses collègues à Salon (שילה), et des rabbins de Carpentras (où Jacob semble avoir enseigné également), ainsi que Lévi ben-Gerson.

Revue des Études juives, IX, p. 56.

DAVID DE ROQUEMARTINE,

EXÉGÈTE.

Mazkir, XIII, p. 64, et XVIII, p. 7.

David de Roquemartine est l'auteur d'un ouvrage qui commence par les mots אמר דוד מרוקאמרטינא, « a dit David de « Rocca-Martina », avec les initiales desquels on a formé le mot א'ר'ם, par lequel David est quelquefois désigné. Son nom entier se trouve cité dans le manuscrit de Paris n° 307, 2. Le catalogue lit דוקא au lieu de רוקא, et transcrit « R. David « de Duca Martino ». La notice du catalogue relative à ce manuscrit contient encore d'autres erreurs. On y lit ce qui suit : « Quatre sermons philosophiques. On y voit cités l'ou« vrage ארון העדות de R. Isaac Aboab; R. David, de Duca Mar« tino, R. Sabbethai et R. Eliezer Qresqas, auxquels l'auteur « demande la permission de prêcher. » L'ouvrage intitulé ארון העדות n'est pas de R. Isaac Aboab, mais de Juda Khorasani; le passage donné comme anonyme dans le manuscrit en question se retrouve en effet dans le dix-septième cha-

Magazin, I, p. 35.

pitre (ארון העדות). Le prédicateur ne demande pas de permission à Rocca-Martino; il la demande aux deux autres seulement. La citation de David dans ce manuscrit est relative au passage de la Genèse, III, 22 : « Et maintenant de peur « qu'Adam n'étende sa main »; on dit que Lévi ben-Gerson et David de Rocca-Martino, dans l'ouvrage *Zekouth Adam*, traduisent « maintenant si Adam étendait sa main ». Dans la description du manuscrit de Paris n° 857, 1, le catalogue a correctement donné le nom de Rocca-Martino; mais l'auteur de l'ouvrage décrit, qui est Élie de Montalcino et qui cite David, ne dit pas du tout qu'il soit un « cabaliste moderne ». Élie dit simplement qu'entre autres ouvrages celui de David lui est parvenu, mais qu'il n'a même pas daigné l'annoter, car cet ouvrage suppose la non-création du monde. Élie dit encore qu'on ne peut concevoir les sottises que David avance, en les entremêlant d'effronteries. « Si j'étais un des grands « hommes, dit Élie, j'aurais lancé une excommunication « contre ceux qui liront l'ouvrage de David; en un mot, « j'aurais livré son livre aux flammes. »

Voir ci-dessous, p. 662.

Catal., p. 149.

David de Roquemartine n'est pas connu des anciens bibliographes; mais son ouvrage est cité par Bartolocci et Wolf, qui disent qu'il existe en manuscrit au Vatican, in-4°. De Rossi mentionne notre auteur sous le nom de David de Rocca Martica (lisant מרטיכא au lieu de מרטינא). On ne sait rien de certain sur notre rabbin. M. Carmoly crut d'abord qu'il était Italien et qu'il avait vécu vers 1370, en s'appuyant sur le manuscrit 857 de Paris. Plus tard, il se borna à dire que David avait fréquenté les écoles rabbiniques d'Italie, comme le montre son ouvrage *Zekouth Adam*. M. Carmoly identifie le nom de רוקא מרטינה avec Roquemartine près d'Arles, et il ajoute avoir vu à Amsterdam (il ne dit pas chez qui) un vieux manuscrit sur parchemin de l'ouvrage de notre rabbin, où se trouvait une suscription hébraïque équivalente à ceci : « Un commentaire allégo-« rique sur les premiers chapitres de la Genèse, pour « prouver contre les chrétiens qu'Adam n'a pas péché en « mangeant de l'arbre de la connaissance; l'auteur est un

Bibl. rabb., II, p. 807; IV, p. 305; Bibl. hebr., II, p. 1297; Dizion., p. 276; Catal., n° 278.

Annalen de Jost, II, p. 294.

Lebanon, III p. 139.

Édit., p. 11.

« homme savant et craignant Dieu, dont le nom est R. David « de Rocca Martina, un des grands philosophes de Pro- « vence en l'année 5120 A. M. = 1360. » On ignore le sort de ce manuscrit. M. Senior Sachs, dans la préface de son édition, soutient que Don Isaac Abravanel (né en 1427, mort en 1508) avait à sa disposition, lors de la composition de son commentaire sur la Genèse, l'ouvrage de notre David, et qu'il s'en est servi. En effet, dans le manuscrit 1006, 3 de Paris, on attribue l'ouvrage de David à Don Isaac Abravanel, probablement parce que les deux traités qui le précèdent dans le manuscrit sont de cet auteur. M. Neubauer s'est demandé s'il est bien certain qu'Abravanel se soit servi de l'ouvrage de David, ou si, au contraire, ce n'est pas David qui aurait utilisé Abravanel. D'ailleurs, ajoute-t-il, tous les deux auraient pu puiser à la même source, à l'ouvrage de Juda Khorasani. M. Neubauer doutait aussi de la date 1360 donnée par M. Carmoly, ainsi que de l'identification de Rocca Martino avec Roquemartine près d'Arles. Cependant David est sûrement antérieur à Abravanel, et nous pouvons accepter la date que M. Carmoly dit avoir trouvée dans le manuscrit d'Amsterdam. Nous pouvons donc considérer notre rabbin comme un Provençal ayant été quelque temps en Italie, mais né ou fixé à Roquemartine près d'Arles, localité que nous trouvons mentionnée ailleurs. Dans la traduction hébraïque du *Lilium medicinæ* (manuscrit du Musée britannique, n° add. 15, 455) on trouve comme propriétaire Salomon רוקא מרטין. Abraham דרוקא מרטינו, en 1739, et Moïse דרוקא מרטינו, en 1760, étaient rabbins à Carpentras, et on connaît une famille à Nîmes, en 1789, du nom de Roquemartin. Nous verrons plus loin que notre auteur fait allusion à un exil des juifs, probablement à celui de 1306.

Voir ci-dessous, p. 664.

Catal., p. 181.

Magazin, I, p. 35.

Mazkir, XVIII, p. 7.

Der Orient, V, p. 344.

Voir ci-dessous, p. 663.

Énumérons maintenant les ouvrages composés par David de Roquemartine.

I. L'ouvrage intitulé זכות אדם, « La justification d'Adam » (אדם étant en même temps un jeu de lettres sur le nom de notre David), est un commentaire allégorique sur l'histoire

Voir ci-dessus, p. 660.

d'Adam (Genèse, II-IV). David suit en général Maimonide. C'est grâce à lui, dit-il, qu'il a osé entrer dans les mystères de la création. Le rationalisme de Maimonide est naturellement supérieur à celui de David, et ses connaissances sont bien plus étendues. Maimonide philosophait à une époque où les communautés de France, d'Espagne, d'Allemagne (כנענים; peut-être les pays slaves) et des pays arabes, se trouvaient dans un état prospère, et où il y avait de grandes écoles, de grands savants. Si, à cette époque, l'explication mystique a été jugée nécessaire, dit David, « à plus forte raison l'est-elle avec notre génération, qui est allée en exil et qui a vu par conséquent les écoles cesser. A peine pouvons-nous nous occuper de la Loi, dans l'état malheureux où nous nous trouvons à présent ».

Harkavy, Jud. und Slaven, p. 21.

David était donc un des exilés de 1306; car il ne peut faire allusion à une autre expulsion. C'est alors qu'il est allé en Italie, et, si M. Carmoly a bien lu le manuscrit d'Amsterdam, David est revenu en Provence, où on le trouve vers 1360. C'est en Provence qu'il avait probablement composé sa dissertation allégorique, qui est en même temps un chapitre de polémique contre les dogmes chrétiens.

Recherchant, en effet, si la narration biblique doit être prise à la lettre, ou bien s'il faut y trouver de l'allégorie, David déclare qu'il se met à étudier cette matière : 1° pour atteindre la vérité, afin d'arriver à la perfection; 2° pour contredire les savants chrétiens, qui dérivent de cette narration et du péché d'Adam la nécessité de l'arrivée de leur Messie. David divise sa dissertation en cinq parties : 1° Énumération des contradictions qu'on trouve dans le récit biblique; 2° Propositions pour la solution de ces doutes; 3° Résultats de ces propositions; 4° Explication des versets selon ces solutions; 5° Réponses aux doutes qui naissent dans la partie précédente. Chaque partie est subdivisée en deux autres parties, et celles-ci sont subdivisées en chapitres. David ne cite que Maimonide; cependant son exposé

offre beaucoup d'analogie avec celui de Joseph Caspi, qu'il ne cite pas, non plus que Lévi ben-Gerson. Il est possible que David ait composé sa dissertation encore jeune et du vivant de ces deux auteurs. Il est curieux de noter que David appelle son traité קונטרס, mot que Caspi et Calonymos emploient également, et qui était probablement en usage chez les juifs de Provence, pour désigner un petit traité. Notre auteur est en général plus clair et même plus logique que Joseph Caspi, quoique celui-ci se vante toujours de s'appuyer sur la logique.

Voir ci-dessus, p. 444.

Le traité de David a paru dans la revue hébraïque intitulée *hal-Lebanon* (imprimée à Paris), année 1866, et en tirage à part dans l'ouvrage intitulé יין הלבנון, d'après le manuscrit de Paris n° 1006, 3, qui est encore anonyme dans le nouveau catalogue, malgré le renvoi de l'auteur du catalogue à l'édition mentionnée ci-dessus, où M. S. Sachs dans la préface donne David de Rocca Martica comme auteur. Nous avons vu que les manuscrits de Parme n° 208, 1, et du Vatican n° 351, 2, sont également anonymes. Il y a encore deux manuscrits à Oxford, nos 946, 5, et 2232, 2°.

Catal., p. 181.

Voir ci-dessus, p. 662.

II. Commentaire sur le célèbre passage d'Isaïe, LII, 13-15, et LIII. David divise cette prophétie en trois parties : 1° Prospérité d'Israël, suite de ses humiliations et de ses persécutions (LII, 13 à 15); 2° Reconnaissance par les nations de la prospérité d'Israël (LIII, 1 à 5); 3° Énumération des malheurs d'Israël (LIII, 5, jusqu'à la fin du chapitre). Ce commentaire a été imprimé en hébreu dans l'ouvrage intitulé *The fifty-third chapter of Isaiah according to jewish interpreters, edited by Ad. Neubauer,* Oxford, 1876, I, p. 180 à 182; et traduction anglaise par R. D. Driver et Ad. Neubauer, p. 188. M. Neubauer a placé ce commentaire après celui de don Isaac Abravanel, croyant alors que David s'était servi des livres d'Abravanel. D'après ce que nous avons dit plus haut, il est plus que probable que notre David avait vécu plus d'un siècle avant Abravanel, et le commentaire de David devrait se trouver avant celui d'Abravanel.

Voir ci-dessus, p. 662.

III. Il faut rapporter à David de Roquemartine deux notes exégétiques, ayant pour objet : *a.* l'explication de l'anthropomorphisme dans le passage de Deutéronome, XXXIV, 7; *b.* l'explication du mot נגב, « sud ». Ces deux notes se trouvent dans le manuscrit Warn. 20, 2 de la bibliothèque de Leide.

Catal., p. 60.

JOSEPH GART,

LITURGISTE.

Voir ci-dessus, p. 651.

Revue des Études juives, X, p. 81.

Ibid., IX, p. 215, note.

Voir ci-dessus, p. 651.

Revue des Études juives, IX, p. 73.

Ms. de Berne, C, 30.

Joseph Gart, que nous avons mentionné dans la notice consacrée à maître Violas, appartient sans doute à la famille Gard d'Avignon, que nous rencontrons en 1557, avec le surnom hébreu שומרוני, mot d'où on a voulu conclure qu'il y avait à cette époque des Samaritains à Avignon. Rien de plus gratuit : שומרוני est une traduction de *Gard* (שמר = garder). On lit, dans le document du XVIᵉ siècle, les noms d'Isaac et de Joseph Gard. Ce dernier nom est écrit גרט (manuscrit de Leide, Warn. 43, 4; גרט) et plus tard גארד. Ce Joseph ne peut pas être identique à notre auteur, qui vivait au moins un siècle auparavant. On trouve également un Abraham Gard et un Moïse Gard (גארד), ce dernier propriétaire d'une Bible en 1494.

Maï, Scr. Vet., t. V, part. 2, p. 90.

Un Moïse Gard, d'Aix, peut-être fils de notre Joseph, est l'auteur d'une liste des sections du Pentateuque qu'on trouve à la fin du manuscrit 503 du Vatican, avec le titre suivant : סדר פרשיות התורה ספריו סנדים ז"ל משה גארד דאיינש.

Revue des Études juives, X, p. 215, note.

Ms. Hebrew, e, 10.

Au commencement du manuscrit de Paris nº 893, se trouve une liturgie de six lignes pour le jour de l'an par « le savant Joseph Gart », commençant par les mots העת בסיני נתנה תורה בקול, et un manuscrit de la Bodléienne récemment acquis contient, entre autres ouvrages, un commentaire sur les liturgies des quatre sabbats (ארבע פרשיות) du printemps par Sen Joseph Gard (גארד) d'Aix. Le manuscrit de la Bodléienne, qui renferme d'autres pièces concernant le rite d'Avignon, fut copié par Moïse Samuel (שמייל) d'Ascola ou da Scola (ראשקולה), et achevé le 30 du mois de siwan 5162 (1ᵉʳ juin 1402).

IMPRIMERIE NATIONALE.

MOÏSE DE NARBONNE,

PHILOSOPHE.

SA VIE.

Uebersetz., p. 311.

Moïse, fils de Josué, fils de Mar David, fils de Josué, fils de Meir, fils de Moïse, fils d'Abba-Mari, fils de David, surnommé maestre Vidal Bellsom[1] (Belhomme) Narboni, appartenait à une famille originaire de Narbonne, qui s'était établie à Perpignan; c'est dans cette ville que le jeune Moïse

Munk, Mélanges, p. 502.

fit ses études sous la direction de son père. Nous ne connaissons pas la date de sa naissance; mais, dit M. Munk, il y a lieu de croire qu'il naquit dans les dernières années du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle. Nous verrons qu'en 1362 Moïse se considérait déjà comme vieux et près de sa mort.

Moïse fut initié à l'âge de treize ans, par son père, à la philosophie de Maimonide, en vogue à cette époque chez les

Comment. sur le Moré, I, 50, 63.

Juifs de Provence et d'Espagne, malgré l'excommunication lancée contre elle au commencement du XIVe siècle. Il mentionne comme ayant été ses maîtres Moïse et Abraham

Graetz, Geschichte der Juden, VII, p. 352.

Caslari. Devenu un fervent métaphysicien comme Lévi ben-Gerson, il s'occupait également de l'Ecriture sainte et de

Voir ci-dessous, p. 677.

la médecine. Pour mieux s'instruire, Moïse fit des voyages en Espagne; nous le trouverons à Tolède, à Soria et à Va-

Ibid.

lence; mais il écrivit ses principaux ouvrages à Perpignan.

C'est sans doute en Espagne que Moïse apprit l'arabe, qu'il connaissait assez bien; mais il est sûr qu'il n'a rien traduit de l'arabe. On lui a attribué la traduction des ouvrages qu'il a expliqués, parce qu'on ne connaissait pas les

Steinschneider, Uebersetz., p. 312.

auteurs véritables des traductions. Comme nous verrons que

[1] Nous acceptons l'orthographe de ce nom telle qu'on la trouve dans des inventaires du XVe siècle (Revue des Ét. juives, IV, p. 69, et XVI, p. 181). M. Steinschneider propose Blasom (*Uebersetz.*, p. 311). On écrit ce nom en hébreu le plus souvent בלשום, rarement בלשם, une fois בלשון (manuscrit de Munich, 276; voir ci-dessous, p. 676, n° XIV). On trouve une fois, par erreur, « Vidal Salomon ». Vidal Salomon est le nom provençal de Menahem Méiri, auteur de la traduction du livre de Gazzali des Intentions des philosophes. C'est ce qui a donné occasion de présenter Moïse de Narbonne comme traducteur de Gazzali. Le prénom de Moïse de Narbonne s'écrit tantôt בידאל, une autre fois וידאל et וידל.

Moïse eut des discussions avec des savants chrétiens, il faut supposer qu'il savait le latin et le catalan. Il était marié, avait des enfants et, à ce qu'il semble, possédait une bonne clientèle comme médecin. Néanmoins il ne fut pas toujours heureux. Il eut à souffrir, comme tous ses coreligionnaires, des persécutions qui eurent lieu après la peste noire, et il fut obligé de s'enfuir avec toute la communauté de Cervère, où il laissa, non seulement son avoir, mais aussi ses chers livres.

Voir ci-dessous, p. 679.

Interrompu dans ses travaux, il ne les abandonna pas entièrement. Moïse était péripatéticien dans le sens d'Averroès, sur lequel il fit beaucoup de commentaires. Il consacra aussi plusieurs années à son commentaire sur le Guide des Égarés de Maimonide. Moïse était certes moins original que Léon de Bagnols; mais ses commentaires sur les principaux philosophes arabes, dit M. Munk, renferment une foule de renseignements utiles et sont extrêmement instructifs. Il a un style concis, parfois obscur; ses opinions ne sont pas moins hardies que celles de Lévi ben-Gerson; mais il ne les exprime pas avec la même franchise. En général, Moïse penche un peu vers le mysticisme, comme nous le remarquerons dans quelques-uns de ses travaux.

Munk, Mélanges, p. 506.

Quant à l'année de sa mort, on trouve dans un manuscrit de Paris que Moïse mourut environ trois mois après l'achèvement de son Traité sur le libre arbitre, qui fut achevé à Soria le 10 décembre 1361; par conséquent il serait mort au mois de mars 1362. D'un autre côté, nous verrons que Moïse acheva son commentaire sur le Guide le 26 avril 1362, et, dans ce commentaire, il cite son Traité sur le libre arbitre; par conséquent les trois mois ne doivent pas être pris tout à fait à la lettre. En tout cas, nous ne trouvons aucun travail de notre auteur postérieur à l'an 1362. Nous ne savons pas sur quelle autorité M. Grætz fait mourir Moïse subitement au milieu de ses travaux à Soria.

Voir ci-dessous, p. 678.

Voir ci-dessous, p. 679.

Munk, p. 502.

Geschichte der Juden, VII, p. 353.

Ce que Bartolocci, Wolf, De Rossi, Fürst ont dit de Moïse de Narbonne n'est qu'un tissu d'erreurs. Ce serait peine perdue de le discuter. L'identité de ce remarquable pen-

Bibl. rabb., IV, 73, p. 225.

Bibl. hebr., I, p. 825, 828, 882; III, p. 758, 802; IV, p. 911.

Dizionario stor., II, p. 67.
Bibl. jud., II, p. 17.
Catal. de Leipzig, p. 17.
Melanges, p. 502 et suiv.
Catal. Bodl., col. 1967 et suiv.
Voir ci-dessus, p. 550, et Steinschneider, Ueber., p. 312.

seur ne leur est même pas toujours apparue; ils en font par moments deux ou trois écrivains. M. Zunz et M. Munk reconstituèrent avec des débris épars cette physionomie si originale. Enfin M. Steinschneider donna une biographie et une bibliographie complètes de notre auteur. Il compte dix-neuf ouvrages, dont nous aurons à retrancher le nº 18, c'est-à-dire le commentaire sur Job, qui, comme nous l'avons vu, est de Sen Astruc de Noves.

On ne trouve aucun ouvrage de notre Moïse qui porte une date antérieure à 1344; mais il n'est guère admissible qu'il ait commencé sa carrière littéraire si tard. Il est donc plus que probable que la plupart de ceux de ses ouvrages qui ne sont pas datés furent composés alors qu'il était encore jeune.

SES ÉCRITS.

Catal. Munich, p. 119.

Allg. Zeitung des Judenthums, III, 1839, p. 46.

I. פירוש מלות ההגיון, « Explication des termes de logique » qui se trouvent dans Maimonide. Le commencement et la fin sont donnés par M. Steinschneider, dans la description du manuscrit de Munich, 289, 1. Moïse dit qu'il n'a pas l'intention de faire un long traité; il cite quelques philosophes arabes tels que Gazzali, Avicenne, Averroès, Abou-Bekr ibn-al-Çaig; mais il ne mentionne aucun de ses propres ouvrages. C'est peut-être ici un de ses premiers travaux. M. Lilienthal, dans son Catalogue des manuscrits de Munich, s'exprime sur cet ouvrage de la manière la plus inexacte.

Catal., p. 308 *b*.

Voir ci-dessous, p. 672.

Catal. de Leide, p. 20.

II. מאמר אלכסנדר בשכל ביאור בן רשד ועליו פירוש נרבוני, « Commentaire sur le commentaire d'Averroès sur le traité de l'intellect par Alexandre d'Aphrodise ». Cet ouvrage se trouve dans le manuscrit de Leipzig, XLIII, à la marge du traité « De la Possibilité de la conjonction » d'Averroès. Le copiste David dit que c'est un commentaire sur ce dernier traité, et il faut avouer qu'on peut soupçonner là quelque confusion. Le même ouvrage existe dans le manuscrit de Leide, Warn. 6, 4, sous le titre suivant : מאמר אלכסנדר עם

בן רשד בשכל [M. Steinschneider corrige על פי] 'פי, « traité d'Alexandre, « avec le commentaire d'Averroès sur l'intellect ». Rien ne porte à croire qu'Averroès ait commenté directement aucun traité d'Alexandre d'Aphrodise.

III. Explication du commentaire moyen d'Averroès sur la Physique d'Aristote, qui se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, n° 967, 1. Moïse, après avoir expliqué chaque chapitre d'après Averroès, soulève un certain nombre de questions qu'il cherche à résoudre. Le manuscrit n'a ni titre ni introduction, et il y a, à partir du cinquième chapitre, de nombreuses lacunes, le copiste Isaac Cohen n'ayant eu à sa disposition, à ce qu'il semble, qu'un exemplaire incomplet. Le commencement et la fin sont donnés dans l'ouvrage de M. Steinschneider. Ce commentaire est probablement celui que Moïse cite dans son commentaire du Guide des Égarés et dans l'avant-propos à l'appendice des Dissertations. M. Steinschneider dit que Moïse cite son commentaire sur l'analyse de la Physique dans son commentaire sur le traité *De substantia orbis*.

Catal. de Paris, p. 171 a.
Uebersetz., p. 119, n. 78.
I, 42.
Voir ci-dessous, p. 679.
Catal. Bodl., col. 1976.

IV. Commentaire sur la paraphrase de [l'Organon par] Averroès. Le nom de Moïse est écrit en abrégé אמנה, ce qui veut dire אמר משה נרבוני המפרש, « Moïse Narboni le commen-« tateur dit. . . . . » Le commentaire finit avec les Topiques; le copiste avertit qu'il n'en a pas trouvé davantage. Moïse de Narbonne avait à sa disposition plusieurs traductions et commentaires de l'Organon; mais certainement il n'avait pas celui de Lévi ben-Gerson. Le commentaire de Moïse n'est pas basé sur la traduction de Jacob ben-Makhir. L'ouvrage dont nous parlons se trouve dans les manuscrits d'Oxford, n°s 1358, 2, et 1360. Le manuscrit de la bibliothèque de Leeuwarden finit avec le traité de l'Interprétation. Pour de plus amples détails, nous renvoyons à l'ouvrage de M. Steinschneider.

Catal., col. 486.
Isr. Letterbode, II, 83.
Uebersetz., p. 56 et 57.

V. M. Steinschneider se demande si le Vidal qui a com- Ibid., p. 156.

menté l'analyse d'Averroès du livre d'Aristote sur le Sens et le sensible (manuscrit de Paris, n° 964, 5, article omis dans le catalogue) ne pourrait pas être notre Vidal. Nous ne le croyons pas, pour plusieurs raisons. D'abord on ne trouve pas le nom de Vidal seul au commencement des traités qui sont de notre Moïse; on y lit toujours Vidal Bellsom. En outre la méthode ni le style dudit commentaire ne sont les mêmes que chez notre auteur.

Catalog. de Paris, p. 170; Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 579.

VI. Commentaire sur la quatrième partie du Canon d'Avicenne; le nom de l'auteur est écrit : מאיש׳ בילשום הנרבוני. C'est une compilation de notes de notre Moïse et de Iedaiah de Béziers. On trouve ces notes dans les manuscrits d'Oxford 2107 et 2121, 6.

Catal., col. 719 et 726.

VII. Commentaire sur le livre des Tendances des philosophes de Gazzali, traduit de l'arabe par Isaac Albalag, Juda Nathan et un anonyme; c'est avec cette dernière traduction qu'on trouve le plus souvent le commentaire de notre Moïse. Salomon fils de Juda, dans son commentaire sur la traduction hébraïque du *Khozari* de Juda Halévi (III, 5), croit que notre Moïse est le traducteur de l'ouvrage de Gazzali, erreur que commettent quelques bibliographes. M. Munk dit « qu'il paraîtrait résulter d'une notice assez « vague de Casiri qu'il existe à l'Escurial un commentaire « arabe de Moïse sur la Destruction des philosophes de « Gazzali; le fait, ajoute-t-il, nous paraît peu probable, et « il y a peut-être erreur de la part de Casiri ». Assurément Moïse de Narbonne n'écrivit aucun ouvrage en arabe.

Catal. de Berlin, p. 46.

Steinschneider, l. c., p. 46.

Voir ci-dessus, p. 666.

Mélanges, 503.

Bibl. arabe, I, p. 134.

M. Munk croit que l'ouvrage dont nous parlons fut un des premiers travaux de Moïse; M. Steinschneider suppose qu'il fut composé en 1342. Ce commentaire doit avoir eu un grand succès, à en juger d'après le grand nombre des copies qu'on en trouve dans les différentes bibliothèques, et dont six existent à la Bibliothèque nationale de Paris. Dans le manuscrit de la *Casanatensis*, à Rome, n° I, vi, 6, on lit, à la fin du commentaire, un appendice qui

Catal. de Berlin, p. 46.

commence par les mots suivants : הניח החכם מאי׳ וידאל בפי׳ לס׳ הכוונות באלהיות לשון אחד כתב ב׳רשד בס׳ הפלת ההפלה, « Maestre Vidal « a omis dans son commentaire sur les Intentions, qui font « partie de la métaphysique, quelque chose qu'Averroès « avait écrit dans son traité intitulé Destruction de la des- « truction ».

VIII. אגרת על שיעור קומה, lettre mystique sur la Mesure de la hauteur [de Dieu]. Un traité sous ce titre bizarre est attribué au grand prêtre Ismaël, qui vivait dans les dernières années du second temple. On trouve la lettre de Moïse de Narbonne dans les manuscrits d'Oxford nos 2250, 6 (copie moderne), et 2334, 2 *b;* on la lit aussi dans le manuscrit additionnel 480 de la bibliothèque de l'université de Cambridge, comme préface au commentaire de Moïse sur les Lamentations (sans titre). Enfin, dans le manuscrit du Vatican Urbino 41, elle figure avec le titre de פי׳ על ארבע אותיות, « Commentaire sur le Tétragramme », titre qui ne se trouve pas dans le texte même. Ce traité fut achevé la veille de la fête des tabernacles (14 tischri) 5103 = 15 septembre 1343. Il est considéré par l'auteur comme l'équivalent d'un commentaire sur le Cantique des cantiques. Voir ci-dessous, nos IX et X.

IX. Commentaire sur les Lamentations, qu'on trouve dans le manuscrit de Paris 806, à Oxford, nos 359, 4 et 2334, 2 *b*, et à Cambridge dans la bibliothèque de l'Université, no 480 additionnel. La date de la composition de cet ouvrage n'est pas donnée dans les manuscrits; mais elle (Lament., III, 8.) est antérieure à 1344; car Moïse y annonce son commentaire sur la lettre de la Possibilité de la conjonction. D'ailleurs nous verrons que la composition en a suivi de près celle de la lettre mystique. Moïse dit que les Lamentations furent écrites par Jérémie pour stimuler Juda à la repentance, mais que le livre peut aussi être mis à profit dans tous les temps. Moïse donne des explications grammaticales, cite souvent des passages agadiques et le Midrasch sur Ruth, (Lament., III, 2.) qui a un caractère cabalistique. Il met à profit Maimonide, (Lament., IV, 1.)

Moïse fils de Nahman de Girone, des philosophes et des cabalistes. On peut voir par ses explications qu'il s'occupait beaucoup de philosophie et aussi de cabale. Nous possédons au moins deux rédactions de ce commentaire.

La plus longue est celle de Paris et d'Oxford n° 2334, 2 *b*, commençant par le verset Eccl., VII, 2. Moïse dit qu'il a voulu commencer par un sujet triste, pour continuer plus tard par un commentaire sur le Cantique des cantiques de Salomon. D'après notre auteur, les commentateurs se sont donné la tâche d'expliquer philosophiquement les livres de l'Ecclésiaste, du Cantique, de Job et des Proverbes, et ont négligé de faire le même travail sur les Lamentations; c'est ce travail que Moïse se propose d'entreprendre. Il n'est pas satisfait des commentateurs sur le Cantique qui retrouvent dans ce livre la théorie des différents intellects. Moïse parle ici de la mesure de la hauteur de Dieu presque dans les termes dont il s'est servi ailleurs. Nous savons que le traité sur cette question fut achevé en 1343; il est donc probable que notre commentaire lui est de peu postérieur. De plus, le même traité figure comme préface au commentaire sur les Lamentations dans le manuscrit d'Oxford, n° 2334, et dans celui de Cambridge, n° addit. 480.

Voir ci-dessus, p. 671, n° VIII.

Catal. d'Oxford, n° 359, 4.

L'autre manuscrit d'Oxford est un abrégé.

X. Commentaire sur le traité d'Averroès de l'Intellect hylique et de la possibilité de la conjonction (en hébreu מאמר בשכל ההיולני ou מאמר באפשרות הרקות). Moïse acheva ce commentaire à Perpignan, et, comme l'indiquent tous les manuscrits connus, excepté celui de Leide, où le jour n'est pas donné, le septième jour de tammouz 5104 = 19 juin 1344. M. Munk dit avec raison qu'il y a là sans doute une erreur de date, provenant de l'auteur lui-même ou des copistes; car, dans ladite année, le 7 tammouz, ou 19 juin, était un samedi. Peut-être y avait-il dans l'original ו = 6, que les copistes auraient confondu avec ז = 7. Le commentaire fut écrit au milieu des troubles de la guerre que Pierre IV, roi d'Aragon, faisait à son beau-frère Jacques, roi de Majorque,

Mélanges, p. 503, n. 2.

à qui il enleva le Roussillon. Dans plusieurs manuscrits, ce dernier fait ne se trouve pas mentionné.

Munk, Mélanges, p. 503.

Moïse ajoute un appendice de quelques lignes, dans lequel il dit qu'Averroès lui-même aurait fait cette petite addition. Moïse renvoie, vers la fin de son commentaire, à sa dissertation sur la Mesure de Dieu, composée en 1342, en guise de commentaire sur le Cantique; puis vient la date : Perpignan, 7 tamouz 1344. Dans la préface, Moïse promet un commentaire sur le livre d'Abou-Bekr ibn-Çaf (צף), qui traite du même sujet.

Ms. de Leipzig, 308.

Steinschneider, Uebersetz., p. 198.
Voir ci-dessus, p. 671.
Voir ci-dessus, p. 672.

Cet ouvrage de Moïse de Narbonne se trouve dans les manuscrits de Paris, 918, 9; 947, 5 et 957, 1; Oxford, nos 1337, 2 et 2152, 3; Leipzig, 43, 3; Leide, Warner, 6, 3. Sur les autres manuscrits et pour plus de détails, voir l'ouvrage de M. Steinschneider.

Munk, Mélanges, p. 386.

Uebersetz., p. 191 et suiv.

XI. שלמות הנפש, « La Perfection de l'âme », dans le manuscrit de Paris, 988, 1, Moïse composa cet ouvrage, comme Joseph Caspi, à l'usage de son fils, pour lui tenir lieu des écrits d'Aristote et d'Averroès sur la même question. Avant d'entrer en matière, il reproduit intégralement, pour servir d'introduction, le premier livre du Traité de l'Âme, tel qu'il a été remanié dans le commentaire moyen d'Averroès. Le traité de Moïse lui-même, qui porte en tête החלק השני, « deuxième partie », est divisé en cinq livres, qui se rapportent à l'âme et à ses facultés, à l'intellect hylique ou passif, aux opinions des commentateurs sur cet intellect et notamment à celle d'Averroès, et enfin à l'intellect actif et à Dieu comme premier moteur. L'auteur avoue lui-même qu'il reproduit dans ce livre de longs passages de son commentaire sur le Traité de l'intellect hylique, dont nous avons parlé plus haut. Il est donc évident qu'il composa son livre de la Perfection de l'âme après le commentaire dont nous venons de parler, et si, au commencement de ce même commentaire, il renvoie à ce livre, il faut admettre nécessairement que le renvoi a été ajouté plus tard par l'auteur. D'autre part, le livre de la Perfection de l'âme est

Voir ci-dessus, p. 479.

Voir ci-dessus, p. 668.

Munk, Mélanges, p. 505, n. 2.

antérieur au commentaire sur les Dissertations physiques (n° XII). Par conséquent il fut composé entre 1342 et 1349.

XII. Commentaires sur les dissertations physiques d'Averroès et sur le traité *De substantia orbis*. Les dissertations se trouvent, accompagnées du commentaire, dans le manuscrit de Paris 988, 2. Le traité *De substantia orbis* se trouve dans les manuscrits de Paris, 918, 10, et 957, 2, où il est dit que le commentaire fut terminé le 5 du second adar
Ms. de Paris, 988, 2.
5109 (24 février 1349). Dans la préface du commentaire sur les dissertations, l'auteur, qui était alors retiré à Cervère (en Catalogne), dit avoir entrepris ce travail à la demande de ses amis, les savants de Perpignan, avec lesquels, après s'être séparé d'eux, il voulait continuer ses rapports intellectuels. Plus loin, il désigne ces savants par les mots « compagnie des frères » (כת האחים), et, dans la préface du *Hayy*
Voir ci-dessous.
ibn-Yokdhan, il les appelle « les hommes respectables de la
Voir ci-dessus, p. 524.
« compagnie de ceux qui s'occupent de la sagesse à Perpignan ». Nous avons vu qu'une telle société existait déjà à Perpignan au temps de Joseph Caspi. M. Munk croit qu'il
Mélanges, p. 504.
s'agit là d'une société littéraire qui s'était formée dans le sein de la communauté juive de Perpignan. Moïse parle aussi des grands malheurs qui fondirent alors sur beaucoup de communautés, et du pillage de celle de Cervère, dans
Munk, ibid.
lequel il avait perdu la plus grande partie de ses livres. Pour les titres des dissertations, voir le catalogue de Paris
Catal., p. 176.
n° 988, 2. Quant aux manuscrits des autres bibliothèques et au caractère du commentaire, on peut consulter l'ouvrage
Uebersetz., p. 178 et suiv.
de M. Steinschneider. Il semble par moments que notre auteur connaissait la traduction latine du traité *De substantia*
Ibid., p. 185.
orbis. En tout cas, ce n'est pas Moïse qui a traduit cet ouvrage en hébreu, bien que l'hébreu se trouve presque toujours accompagné de son commentaire.

XIII. *Hayy ibn-Yokdhan*, כתאב חיואן בן יקטאן הנקרא יחיאל בן עוריאל, « Livre de Haywân ben-Yoktân, nommé Yehiel ben-Ouriel ». C'est le célèbre roman philosophique d'Ibn-Tofaïl, traduit

en hébreu par un anonyme et accompagné d'un commentaire étendu de Moïse, achevé, d'après la plupart des manuscrits, à Cervère, la veille de la Pentecôte 5109, c'est-à-dire le 4 siwan (22 mai 1349). La date de 5126 = 1366, que porte le manuscrit de Leipzig, est nécessairement fausse. Zunz, Addit., p. 326. Moïse avait commencé cette œuvre après sa traduction de Mélanges, la lettre sur la Possibilité de la conjonction, à la fin de la- p. 388. quelle il promet le présent travail. Il fut empêché de le continuer par les malheurs des temps et par ses autres occupations philosophiques. « Pendant que je composais la lettre « sur la Possibilité, dit-il, il n'y avait que les maux venant de « l'extérieur, tandis qu'à présent notre malheur entre par la « fenêtre, et depuis longtemps il n'y a pas eu de si terribles « souffrances. » Il fait allusion à une grande persécution qui eut lieu à Barcelone; il croit qu'il ne vivra plus longtemps, et il se dépêche. Il appelle son traité *Yehiel ben-Ouriel*, « Vive-« Dieu, fils de Éveille-Dieu », ce qui rend à peu près les mots arabes *Hayy ibn-Yokdhân*, « le vivant, fils du vigilant ».

Le traité est divisé en huit parties; on en trouvera une excellente analyse dans les Mélanges de M. Munk. Moïse Mélanges, montre une profonde connaissance des philosophes arabes. p. 412 et suiv. Il croit utile, en particulier, de donner une analyse du traité d'Abou-Bekr ibn-al-Çaieg, ou Ibn-Bâdjâ (Avempace des scolastiques), intitulé ביאור כוונת... בהנהגת המתבודד, « Com-« mentaire sur le but du Régime du solitaire », livre qu'il se félicite d'avoir pu se procurer pendant qu'il était encore occupé de son commentaire sur Ibn-Tofaïl. Il trouva cet ouvrage lorsque la guerre l'obligea de s'enfuir de Valence.

L'analyse de Moïse de Narbonne procède le plus souvent par extraits textuels. Comme l'original arabe de l'ouvrage d'Ibn-Bâdjâ est perdu, c'est là pour l'histoire de la philosophie une bonne fortune de premier ordre. On peut juger, en lisant la notice que M. Munk a donnée de ce passage capital, du service que Moïse nous a rendu par sa Cat. de Leipzig, diligence à rechercher un ouvrage écrit deux cents ans p. 326. avant lui et que, de son temps, les Arabes ne lisaient presque plus.

XIVe SIÈCLE.

Les manuscrits de ce traité se trouvent en assez grand nombre dans les bibliothèques. Paris en possède trois et Oxford deux. Pour les autres bibliothèques, voir l'ouvrage de M. Steinschneider. M. Zunz, dans l'énumération des ouvrages de Moïse, parle par erreur d'un commentaire qu'il aurait composé sur le traité d'Ibn-Bâdjâ.

Mélanges, p. 389 et suiv.

XIV. (למעלה למשכיל) אורח חיים, « Chemin de la vie », traité de médecine par Vidal Bellsom (וידאל בלשון). Cet ouvrage se trouve dans le manuscrit de Paris, n° 1200. Le rédacteur du catalogue n'a pas reconnu le nom provençal de notre auteur; c'est M. Steinschneider qui a attiré l'attention sur ce manuscrit dans une Revue hébraïque et dans son catalogue des manuscrits hébreux de Munich. Voici ce qu'on lit dans le catalogue de Paris : « Traité de thérapeutique, par le docteur « Vidal Balschon. L'auteur, dont le nom hébreu était Moïse, « dit dans une note qu'il a terminé cet ouvrage à Reggio en « Calabre, le 5 tébeth 5265 (1504-1505 de J.-C.), dans la « treizième année après l'expulsion des juifs de la Sicile. » M. Carmoly dit de son côté : « Mestre Vidal Balson, né en « Sicile, vers la fin du xve siècle. Après le bannissement des « israélites de cette île, en 1492, il se retira à Reggio en Ca- « labre, où il pratiqua la médecine et composa, en 1505, « un traité général de médecine, distribué suivant l'ordre « des parties du corps humain, avec les remèdes propres à « guérir chacune des maladies. » Tout cela est un tissu d'erreurs. D'abord, la date indiquée dans le manuscrit se rapporte à la copie de l'ouvrage, bien que le nom du copiste n'y soit pas donné. Nous verrons que l'ouvrage fut terminé en 1350. Le manuscrit 276 de Munich, qui renferme la même rédaction que celui de Paris, fut copié par Eléazar Parnas dans la même ville de Reggio et achevé le mardi 14 marheswan 5258 (1497); mais le manuscrit de Paris est complet, tandis que, dans celui de Munich, quelques feuillets manquent au commencement. Le nom de l'auteur est écrit ici וידאל בילשון. Les deux manuscrits sont divisés en six parties (פרק); chaque partie se subdivise en chapitres.

Catal. de Paris, p. 221.

Hakkarmel, VII, p. 104.

Catal., n° 276.

Hist. des médecins, p. 144.

Voir ci-dessous, p. 677.

Moïse donne, outre les noms hébreux, les termes techniques en arabe et en latin; sa philologie est parfois un peu cabalistique, puisqu'il explique le mot אודרוגינוס, ἀνδρογύνη, par la valeur numérique des lettres 390, qui est la même que celle des mots זכר ונקבה « mâle et femelle », savoir : אנדרוגינוס : 1 + 50 + 4 + 200 + 6 + 3 + 10 + 50 + 6 + 60 = 390; זכר ונקבה = 7 + 20 + 200 + 6 + 50 + 100 + 2 + 5 = 390.

Hakkarmel, VII, p. 104.

M. Steinschneider croit que l'ouvrage en question est arrangé d'après la méthode de Zahravi, dans son كتاب التصريف. Cet auteur cependant n'est pas cité par Moïse, quoiqu'il mentionne beaucoup de médecins juifs, arabes, grecs et chrétiens, par exemple Caslari, Tabari, Ibn-Zohr el-Samarkandi, Galien, Dioscoride.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 592.

L'ouvrage est un recueil de remèdes pour les différentes maladies. Très souvent Moïse dit : ואני נסיתי, « j'ai fait l'expé- « rimentation », et ואני חדשתי, « j'ai inventé ». Il parle de son père, de sa mère, de son frère cadet et de sa fille. Il mentionne son séjour à Tolède, à Soria (où il avait guéri une femme traitée par des médecins ignorants), et à Perpignan. Il rapporte que, pendant son séjour dans cette ville, un des notables de Villefranche de Conflent fut attaqué de la lèpre, et, pour ne pas être mis dans la maison des lépreux, qui était loin de la ville, se fit construire une maison dans sa vigne hors de la ville, où il attendit sa guérison. A Perpignan il étudia la médecine, étant encore jeune, auprès d'Abraham Caslari, qui était un médecin célèbre, notamment pour la guérison des fièvres, sur lesquelles il avait composé un traité d'après les ouvrages les plus remarquables de cette époque. Moïse ajoute que Caslari n'y avait pas ajouté d'observations originales. Ailleurs Moïse dit que Caslari s'était approprié des connaissances médicales tirées des livres de Maimonide.

Catal. Munich, p. 276.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 629.

Voir ci-dessus, p. 644.

Voir ci-dessus, p. 645.

Fol. 231.

Le traité donne lui-même la date à laquelle il a été écrit; car Moïse dit : « Nous avons vu l'année passée (le manuscrit « a בשנה au lieu de שנה), qui était l'année 5109 (1349), un « homme qui est mort de la fièvre pestilentielle (בקדחת אלשואען = « الطواعين) ». M. Steinschneider suppose qu'il s'agit là de la

Hakkarmel, VII, p. 110.

peste, et que c'est à cette occasion qu'Abraham Caslari aurait composé son traité sur les Fièvres épidémiques.

Voir ci-dessus, p. 676.

Outre les manuscrits que nous avons mentionnés, la thérapeutique de Moïse se trouve encore dans le manuscrit de Munich 44, 3, avec quelques lacunes. Les manuscrits d'Oxford, 2142, 27, et peut-être 2133, 1, avec la suscription de א׳ס׳נ׳ה, en renferment des fragments; les recettes y sont données en catalan. L'auteur cite son grand-père et Bernard de Gordon. Le n° 243, 2, de la bibliothèque de Munich est divisé en 107 chapitres, bien qu'une division en parties y soit indiquée; le nom de l'auteur y est écrit : מאשטרו וידאל בלנום (fol. 33). C'est une copie relativement moderne, dans laquelle le scribe a ajouté beaucoup de passages; ainsi il est question d'amulettes, alors que Moïse, dans son commentaire sur le Guide, en rejette l'emploi. M. Steinschneider donne, à la fin du catalogue de Munich, la concordance des chapitres entre les deux manuscrits 276 et 243 de cette bibliothèque.

Voir ci-dessus, p. 669, IV.

Hakkarmel, p. 105.

Catalogue de Munich, p. 89.

Ibid., p. 199.

XV. מאמר בבחירה, « traité sur le libre arbitre », composé pour réfuter, dit M. Munk, un savant contemporain que Moïse ne nomme pas. Cet auteur est certainement Abner de Burgos, plus tard baptisé et nommé *Alfonsus Burgensis* de Valladolid. Il avait rédigé un écrit intitulé אגרת הגזרה, dans lequel il avait pris la défense du fatalisme, afin de justifier par là sa conversion. Le traité de Moïse fut achevé à Soria, le vendredi 12 tebeth 5122 (10 décembre 1361), et, d'après une note mise en tête, « environ trois mois avant sa mort ». Il résulterait de cette inscription que l'auteur mourut en 1362; mais les mots « environ trois mois » ne sauraient être pris à la lettre; car nous verrons que Moïse termina son commentaire sur le Guide le 26 avril 1362. Et de plus, dans ce commentaire (III, 17), Moïse cite son petit traité contre le fatalisme, ce qui peut faire naître quelque doute sur l'exactitude de la note susdite. Le traité se trouve dans le manuscrit de Paris, n° 403, 2, d'après lequel l'ouvrage a été imprimé.

Mélanges, p. 502.

Graetz, Geschichte der Juden, VII, p. 353.

Édit. fol. 53 *b*.

Dibrè Hakamim, p. 41.

XVI. Commentaire sur le Guide des Égarés de Maimonide, publié à Vienne, 1852, in-8°, par M. Goldenthal. Dans une note finale, que l'édition n'a pas reproduite, l'auteur dit qu'il avait commencé ce commentaire à Tolède, mais qu'il ne l'acheva qu'au bout de sept ans, à Soria; il avait interrompu son travail dès le début pour deux raisons : 1° par suite d'un pillage dont il fut la victime, le deuxième jour de la Pentecôte de l'an 5115 (18 mai 1355); 2° parce qu'il avait été attiré par d'autres ouvrages philosophiques, sur lesquels il composait des commentaires. Il raconte lui-même que son fils Josué lui parlait dans les termes suivants : « Tu as fait des commentaires sur les Tendances des philosophes, sur Hayy ibn-Yakdhân, sur la « logique, sur la métaphysique, tandis que tu as négligé « beaucoup de livres composés par les gens de notre nation, « et surtout le divin livre, qui brille par la lumière de la « sagesse, qui fait vivre la nation et qui révèle tous les mys« tères. Pourquoi ne serait-il pas traité par toi sur le même « pied que tant d'autres? Et quand mon maître sera couché « avec ses pères, moi et mes amis serons en faute[1] » (I Rois, I, 21). A la fin de la note en question, Moïse dit avoir achevé le commentaire le mardi 1ᵉʳ iyyar 5122 (26 avril 1362), au moment où il se préparait à quitter Soria pour retourner dans son pays natal. Il résulte d'un passage de ce commentaire (livre II, 47) que dès l'an 5118 (1358) l'auteur était établi à Soria, où il raconte avoir vu, dans cette même année, une femme chrétienne âgée de cent trente ans. Le manuscrit d'Oxford, n° 1259, porte que la première partie fut achevée au milieu d'adar 5129 (mai 1369); mais cette date est erronée, à moins qu'on ne la rapporte à la copie du manuscrit.

Ms. autographe, Leide, Warn. 15, 5; Catal., p. 38.

Par un passage du commentaire, nous apprenons que Moïse avait eu avec un grand savant chrétien une controverse qui excita l'intérêt de tous les habitants de la ville, et qui roula sur divers sujets relatifs à la météorologie, à la

[1] Il veut dire sans doute qu'ils n'auront rien à répondre, si des détracteurs viennent leur faire remarquer la lacune qui existe dans l'œuvre de Moïse.

Édition, p. 22.

Dizionario storico, II, 68.

physique et à la métaphysique. A Tolède, il reçut une lettre de Séville relative à un passage difficile de la huitième proposition du Guide. De Rossi dit que le commentaire de Moïse fut traduit en latin par Salomon Maimon. C'est une erreur; de Rossi a sans doute été trompé par l'édition du Guide, Berlin, 1791, où l'on a donné le commentaire de Moïse sur la première partie, avec un titre latin qui a pu l'égarer.

C'est surtout dans ce commentaire que Moïse exprime des opinions hardies. Tout en ayant l'air d'expliquer Maimonide, il le réfute assez fréquemment. Mais, comme nous l'avons déjà dit, grâce à son style obscur on ne s'est pas aperçu de ces hardiesses, qu'on a fort bien remarquées chez Lévi ben-Gerson. Il est naturel que son penchant pour le mysticisme, qu'il montre dans le traité sur la Mesure de la hauteur de Dieu, ait souvent obscurci ses pensées. Narboni considère le judaïsme comme un moyen pour arriver au plus haut degré des vérités théoriques et morales. La Thora a un double sens, un sens simple pour le vulgaire et un sens métaphysique pour les penseurs.

Graetz, Gesch. der Juden, VII, p. 353.

Voici maintenant des ouvrages de Moïse qu'on ne connaît que de nom :

XVII. Commentaire sur le commentaire d'Averroès sur le Ciel et le monde, cité dans le commentaire sur le Guide, I, 5.

Munk, Mélanges, p. 506.

Steinschneider, Uebersetz., p. 168.

XVIII. Traité sur la métaphysique, mentionné dans la note finale du commentaire sur le Guide qui se trouve dans les manuscrits.

XIX. פרקי משה, Chapitres de Moïse, cités également dans le commentaire du Guide, I, 55. Un ouvrage du même nom par Maimonide existe en arabe et a été traduit en hébreu. M. Munk croit que c'était un recueil d'aphorismes philosophiques; cependant, on penserait plutôt à un ouvrage philosophico-agadique, si l'on en jugeait d'après le texte de la

Mélanges, p. 506.

citation et surtout d'après la note qui se trouve à la marge du manuscrit de Parme, 835, 7, renfermant l'élégie de Profet Duran; on y cite un passage sur le mystère de la circoncision tiré de cet ouvrage.

XX. אגרת מיוחדת, épître spéciale (M. Steinschneider écrit מאמר מיוחד, dissertation spéciale) sur le commentaire d'Ibn-Ezra sur la Genèse, II, 2 (histoire du paradis). Moïse cite cette épître dans son commentaire sur le Guide des Égarés, II, 30.

Catal. Bodl., col. 1975.

Éd., fol. 41.

On met faussement sur le compte de Moïse de Narbonne les ouvrages suivants :

1° D'après d'anciennes indications, on avait attribué à Moïse de Narbonne un commentaire sur le commentaire d'Averroès sur l'Éthique. Il n'en a été retrouvé aucun manuscrit. M. Wüstenfeld parle d'une traduction dudit commentaire d'Averroès par notre auteur. Moïse a écrit des commentaires, mais n'en a pas traduit. Le manuscrit 309 de la Bibliothèque nationale, que M. Wüstenfeld cite à l'appui de son dire, ne contient rien qui soit de notre Moïse.

Renan, Averroès, p. 194.

2° Le commentaire sur Job qui est attribué à Moïse de Narbonne dans un manuscrit de la Bodléienne est d'Abba-Mari En-Astruc de Noves.

Steinschneider, Catal. de la Bodl., col. 1969, II.

Voir ci-dessus, p. 550.

3° De Rossi, dans l'index de son catalogue des manuscrits hébreux, cite, sous le nom de *Moses filius Josuæ*, avec d'autres ouvrages qui sont bien de notre Moïse, un traité portant le titre suivant : *Scholia in Minhagim*, col. 148. Moïse de Narbonne semble ne s'être jamais occupé du rituel. Dans le corps du catalogue, on trouve que ce Moïse fils de Josué est un copiste de l'année 5252 (1492).

ISAAC LOUANS,

TRADUCTEUR ET MÉDECIN.

La famille LOUANS (לואנש et לואנץ) tire probablement son origine de Louhans, ville du département de Saône-et-Loire.

Isaac Louans est l'auteur d'un petit traité sur l'instru-

IMPRIMERIE NATIONALE.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 606.

ment nommé *safiha;* ce traité se trouve dans le manuscrit d'Oxford, n° 2582, 6.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 624.

Catal. d'Oxford, n° 2340; Carmoly, France israélite, p. 128 et suiv. Ci-dessous, p. 702.

Notre auteur est sans doute identique à Isaac, fils de Joseph de Louans, qui a copié pour Maestro Samuel fils de Hayyim un livre de médecine qui renfermait les ouvrages suivants : le *Secretum secretorum*, la *Practica* de Jean Jacmo, les Questions de Bernard de Gordon et l'Antidotaire de Nicolas (ניקולאב) [*Præpositus*]. La copie fut achevée le 21 du mois d'ab 5127 (17 août 1367). Ce livre figurait dans la collection de M. Günzburg, sous le n° 828.

La famille Louans se rendit, après l'expulsion, en Italie, puis à Rosheim, en Alsace, et de là à Worms.

ISAAC LATTES,

HISTORIEN ET MÉDECIN.

Zur Geschichte und Liter., p. 478.

Schem haggedolim, p. 780.

Yesch. Koback, VI, p. 102.

Isaac, fils de Jacob, fils d'Isaac, fils de Juda, de la famille Lattes, était originaire du Languedoc ou de la Provence. לאטש se lit dans l'acrostiche d'une pièce de vers qui est au commencement de la seconde partie de l'ouvrage dont nous aurons à parler. Ce nom est celui d'un port près de Montpellier et d'une localité dans le département des Alpes-Maritimes. L'orthographe hébraïque est presque toujours לטאש, quelquefois לאטאש, où אש doit être prononcé comme *ès*. Ce nom de famille est encore porté à présent et s'écrit Lattes. M. Zunz, sur l'autorité de H. J. Michaël de Hambourg (l'ancien possesseur d'une collection de manuscrits hébreux qui est maintenant à la Bodléienne), mentionne comme membres de cette famille un Jacob fils d'Élie et un Élie, fils d'Isaac de Carcassonne, gendre de Meschoullam, fils de Moïse, qui fit un commentaire sur le Guide de Maimonide ou qui défendit ce livre en 1280. M. Zunz dit, dans une note, que cette donnée n'est pas d'accord avec Azulaï; nous n'avons pas rencontré ailleurs ces deux noms, que M. Zunz du reste omet dans un autre document. On peut rattacher avec plus de certitude à la famille Lattes le médecin Isaac, fils de Juda, de Perpignan, qui signa en l'année 1303 une lettre en faveur des or-

thodoxes; c'est probablement le grand-père de l'auteur dont nous allons parler. Cet auteur rapporte que son père composa des écrits relatifs à la casuistique.

L'ouvrage d'Isaac Lattes a un grand intérêt pour l'histoire littéraire, et nous avons déjà eu bien des fois l'occasion de le mentionner. Il est intitulé קרית ספר[1], « Ville du livre » et est divisé en deux parties, savoir : שערי ציון, « Portes de Sion », et תולדות יצחק, « Histoire d'Isaac ». On en connaît deux manuscrits, l'un à la Bibliothèque Bodléienne n° 1298, où le commencement de la préface manque, et l'autre, ayant fait partie de la collection Günzburg, qui se trouvait il y a quelque temps entre les mains du libraire Hirsch Fischl.

Geschichte und Literatur, p. 479.
Schaaré Zion, p. 4
Catal., col. 458.
Voir ci-dessous, p. 685.

Isaac Lattes écrivit son ouvrage en l'année 5132 (1372). Il dit, dans sa préface, qu'il l'avait composé pour sa famille. Il se sert des ouvrages de Maimonide, de Moïse de Couci et d'Isaac de Corbeil. Il ne craint pas de citer une sentence du livre *Botté han-Néphesch* de Lévi ben-Abraham, dont les ouvrages hérétiques, écrits de 1303 à 1315, devaient être oubliés vers 1372.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 628.
Ibid., p. 644.

La première partie du *Kiriath Sépher* est divisée en seize chapitres, savoir : 1° l'histoire de la tradition, sur laquelle nous aurons à revenir; 2° l'ordre de la Mischna; 3° les six parties de ce livre; 4° la bibliographie détaillée des traités de ce livre; 5° la bibliographie de la Thosiphta; 6° les tendances des 14 parties de l'ouvrage de Maimonide intitulé *Mischné Thora;* 7° celles des subdivisions de ces 14 parties; 8° les préceptes à observer par les femmes, et quelques préceptes prohibitifs, pour la transgression desquels on n'applique pas la punition corporelle des quarante coups; 9° les préceptes qui doivent être observés par tout le monde, quelles que soient les localités où l'on se trouve; 10° les règles que l'on considère comme reçues par Moïse sur le mont Sinaï; notre auteur y ajoute des notes chronologiques sur les docteurs de la Mischna et du Talmud; 11° l'indication des passages du Pentateuque où chaque précepte

Voir ci-dessous, p. 685.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 537, note, et ci-dessus, p. 472.

[1] Titre que nous avons déjà rencontré.

se trouve mentionné, comme dans l'ouvrage de casuistique de Maimonide et les livres de préceptes par Moïse de Couci et Isaac de Corbeil; 12° l'indication des versets du Pentateuque qui sont mentionnés dans le Guide des Égarés de Maimonide (un index de ce genre pour toute la Bible a été fait par Samuel ibn-Tibbon); 13° les sections du Pentateuque et des Prophètes (*Haphtoroth*) à réciter dans les synagogues; 14° quelques passages du commentaire d'Abraham ibn-Ezra sur le Pentateuque; 15° les questions adressées à Maimonide concernant son ouvrage intitulé *Mischné Thora* et ses réponses (toutes imprimées d'après les indications que M. Neubauer a tirées du manuscrit d'Oxford); 16° des explications mystiques du premier chapitre de la Genèse. Les plus importants de ces chapitres sont le premier et le neuvième, qui traitent de l'histoire littéraire des juifs en général, surtout en Provence. Ce qui présente pour nous un intérêt spécial, c'est la littérature du moyen âge. Pour la partie qui a été imprimée, nous avons collationné l'édition avec le manuscrit qui se trouvait autrefois dans la bibliothèque de M. Günzburg. On peut dire que les deux manuscrits sont incorrects, bien que celui d'Oxford ait été copié en Provence et probablement dans le xve siècle, à en juger d'après l'écriture.

Avant de nous occuper de la traduction de cet important morceau, nous en donnerons la bibliographie. Le premier chapitre de notre auteur est une imitation des introductions qu'on trouve chez Menahem Meïri et David d'Estella. Pour les parties anciennes, Isaac emprunte beaucoup à ses prédécesseurs et même les copie; mais il est original pour ce qui concerne les auteurs provençaux de la seconde moitié du XIVe siècle. Les chroniqueurs relativement modernes, tels que Guedaliah ibn-Yahya et Azulaï, qui ne connaissent même pas le titre de l'ouvrage d'Isaac, disent simplement, quand ils y font un emprunt : « J'ai trouvé tel et tel fait dans « un ancien manuscrit. » Pour les passages cités par ces deux bibliographes et chroniqueurs, nous renvoyons à l'avant-propos de M. Buber, qui a publié ce chapitre d'histoire litté-

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 542.

Voir ci-dessus, p. 474.

raire, d'après le texte publié par M. Gross, dans la partie hébraïque du journal allemand *Magazin für die Wissenschaft des Judenthums*, quatrième année (1877), p. 54-77. Le manuscrit d'Oxford n'est pas toujours facile à lire pour un copiste ordinaire, et ainsi des fautes se sont glissées dans cette édition. M. Buber, à l'aide de Meïri, d'ibn-Yahya et d'Azulaï, corrigea son texte, dans le même journal, partie allemande, 1877, p. 219 à 234. M. Neubauer, de son côté, donna quelques bonnes variantes tirées du manuscrit qui appartenait alors à M. Günzburg, mais seulement pour la partie concernant le moyen âge. M. Buber publia de nouveau en 1885 le chapitre en question, avec ses propres corrections, sans avoir eu connaissance du second manuscrit. Le titre de cette édition est שערי ציון, Schaaré Zion, *Beitrag zur Geschichte des Judenthums bis zum Jahre 1372 von Rab. Isaac de Lattes, mit Anmerkungen und einer Einleitung versehen*, Jaroslav, 1885, in-8°. Dans la préface en hébreu, qui a pour sujet la vie de l'auteur, ses sources, et ceux qui ont puisé chez lui, M. Buber commet la même erreur que M. Zunz, en disant que l'ouvrage s'appelle תולדות יצחק, et que le titre de קרית ספר est celui d'un ouvrage à part. Ses notes sont bonnes et utiles jusqu'aux pages relatives au XIe siècle; à partir de là, elles sont sujettes à bien des critiques. Si M. Buber avait connu les variantes que M. Neubauer a données, et s'il avait fait usage du XXVIIe volume de l'Histoire littéraire, il aurait été plus exact et aurait pu se dispenser de bon nombre de notes. M. Neubauer a mis quelques points de toute cette discussion dans la Revue des Études juives, t. X, p. 265.

Revue des Études juives, 1884, t. IX, p. 60 et 61.

Nous donnerons maintenant la traduction des passages qui intéressent notre sujet d'après les deux manuscrits. Après avoir mentionné, sans ordre chronologique et sans tenir compte de la différence de pays, les rabbins français, déjà étudiés dans le XXVIIe volume de cette Histoire, savoir : R. Gerson [de Metz], Jacob fils de Yaqar, Lévi l'ancien, Salomon de Troyes, Isaac l'ancien, auteur de *Thosafoth*, Samson [de Sens], Jacob et son frère Samuel [de Ramerupt], Iehiel de Paris, Éliézer de Metz, Siméon

Qara, Isaac de Marseille, Juda ibn-Thibbon, Meïr de Rothembourg et Pereç de Corbeil, Isaac revient à l'énumération des rabbins de son pays, la Provence, en prenant ce nom dans un sens large, et mentionne les auteurs suivants : Abraham ab-beth-din, Moïse fils de Joseph de Narbonne, Meschullam fils de Jacob de Lunel, Juda Barzilai, Moïse fils de Juda de Béziers, Zerahiah de Lunel, Meïr de Trinquetailles, Jonathan de Lunel, son grand-père Meschoullam de Béziers, auteur de la *Haschlamah,* Élie fils d'Isaac de Carcassonne et son fils Jacob, de la famille Lattes, qui a été instruit par son père et son beau-père; Salomon fils d'Abraham de Montpellier, son élève David fils de Saül; Ascher, auteur du livre מתנות (מנהגות?); « notre grand-père « Juda fils de Jacob, de la famille Lattes », auteur du livre *Asoufoth;* Samuel ibn-Tibbon, à qui Lattes attribue, entre autres ouvrages, un commentaire sur la Bible dont nous ne connaissons que la partie concernant l'Ecclésiaste; Moïse ibn-Thibbon, auquel Lattes attribue, outre les ouvrages intitulés לקט, שכחות, פיאה et תנינים, un commentaire sur la Bible, dont nous ne connaissons que la partie relative au Cantique; Salomon (l'édition et le manuscrit Günzburg donnent tous les deux Samuel) fils de Moïse de Melgueil, auteur d'ouvrages remarquables en tout genre[1] et surtout en astronomie, entre autres de l'ouvrage important intitulé : קץ לתכונה, « But final de l'astronomie », et des suivants : ס׳כולל, ס׳ המלך, et ס׳ עשרה דברים.

Lattes revient ensuite, sans en avertir, aux rabbins de l'est de la France, à savoir : Joseph Bonfils, auteur d'un commentaire sur la Bible; Samson (l. Jacob), fils d'Abtalion (Antoli), auteur du livre intitulé מלמד et d'autres ouvrages; Moïse de Couci, auteur du grand livre sur les préceptes, composé en 5042 = 1282 (l. 5002 = 1242); Joseph Bekhor-Schor; Isaac de Corbeil; Simhah de Vitri, auteur du *Mahazor.* En Catalogne, Lattes cite David Qimhi et son frère

Voir ci-dessus, p. 446.

[1] Dans l'édition, les ouvrages ci-nommés sont attribués à Moïse ibn-Tibbon : le manuscrit est plus correct en omettant ce nom. Des critiques modernes croient que le nom de Calonymos fils de Calonymos devoit se trouver ici.

Moïse[1]; Gerson, fils de Salomon d'Arles. A Narbonne, il mentionne Isaac, fils de Marwan[2]; Lévi et son petit-fils Moïse, fils de Joseph, fils de Marwan[3]; Éliézer fils de Zacharie; Isaac fils de Juda; Abraham fils de Hayyim; Salomon, le très vénéré; et en tête de tous se trouvent les princes, Moïse fils de Todros et son fils Lévi et d'autres de la famille princière [des Calonymos]. Il y joint Isaac Cohen, disciple d'Abraham fils de David et auteur du commentaire sur trois ordres du Talmud de Jérusalem; son disciple Ruben fils de Hayyim; Joseph fils de Gerson; Samuel fils de Salomon; « le fils de la fille de notre aïeul Gerson « de Béziers, auteur du livre שלמן, laissé inachevé, mais « complété par son fils Samuel ».

A Lunel, Lattes mentionne Jonathan Cohen; il rappelle ensuite quelques rabbins de Gérone, et nomme comme étant un de leurs disciples Isaac fils d'Abraham de Narbonne [et son fils Isaac Narboni][4].

A Tarascon, Lattes mentionne [son bisaïeul] Éliézer fils d'Immanuel, son fils Josué, et le fils de celui-ci, son grand-père Immanuel, qui mourut du vivant de son père, et dont un disciple se convertit au christianisme. Ce disciple est *Paulus Christianus,* dont nous nous sommes occupés dans un autre volume, à l'occasion de Mardochée fils de Joseph. Après avoir parlé de Salomon ben-Adret, Lattes nomme Ahron (probablement Ahron Lévi), Nathan de Trinquetailles, Manoah de Lunel.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 562.

« A Montpellier, dit Isaac (le texte imprimé porte וביאור au « lieu de ובחר), était mon grand-père Isaac fils de Juda (dans « le texte on lit Juda fils d'Isaac), de la famille Lattes (לאטאש; « texte imprimé לטאש), le père de mon père, qui est l'auteur « de beaucoup d'ouvrages de tout genre : d'abord sur le « Talmud; il a commenté l'ordre Tohoroth, à l'exception « du traité *Nidda,* l'ordre Qodaschim, traités *Qinnim* et

Hist. litt. Fr., t. XXVII, p. 597. Catal. d'Oxford, nº 1100.

[1] Dans l'édition, on attribue à Moïse l'ouvrage intitulé תענוג הנפש, « Délices « de l'âme »; dans le manuscrit, on l'attribue à Joseph ibn-Aqnin.

[2] L'édition porte ici סורנו.

[3] Le manuscrit porte מרן.

[4] Les mots entre crochets sont des additions que présente le manuscrit Günzburg.

« *Thamid*, et l'ordre Zeraïm, dans lequel il a commenté une « partie de *Kilaïm*, *Kalla* (il faudrait peut-être lire *Péah*) « et *Orla*, d'après la tradition reçue; puis sur la physique « et l'astronomie. »

Lattes nous parle ensuite d'Abraham de Montpellier, l'auteur d'un commentaire sur trois parties presque entières du Talmud, d'Isaac Nasi, l'auteur de plusieurs ouvrages et surtout d'un midrasch sur le Pentateuque. Puis vient Menahem de la famille Meïr de Perpignan, l'auteur de *Beth hab-Behira* et d'un commentaire sur toute la Bible. A cette époque, en 1306, les juifs furent chassés de la France. En Provence se trouvait à cette époque le grand R. Israel de Valabrègue (Olobrègue, מאולוברינאה) qui demeurait à Tarascon et était l'élève de « mon bisaïeul » Immanuel de Tarascon. Lévi, fils d'Abraham, fils de Hayyim, composa, entre autres ouvrages, le *Livyath Hen*, « dont la grande va- « leur n'est connue que de quelques rares personnes ». Le Nasi Calonymos, fils de Calonymos, fils de Meïr, est l'auteur de beaucoup de livres de science et de philosophie; parmi eux est l'ouvrage intitulé : « Livre des rois » (dans le manuscrit : « Livre de gloire des rois » כבוד מלכים), ouvrage portant sur l'arithmétique, la géométrie et l'astrologie. Joseph Caspi composa plusieurs ouvrages, notamment un commentaire sur la Bible. David d'Estella écrivit un commentaire sur la Bible et le Talmud, où il donne les opinions de ses prédécesseurs, et qu'il a intitulé: *Kiryath Sépher*. [Yequtiel Cohen, surnommé Sen Astruc Cohen, est également l'auteur d'un commentaire où il donne les opinions de ses devanciers.] Schimschon (le texte imprimé porte Siméon; le manuscrit ר״ש seulement) de Chinon composa le *Sépher hak-Keritouth*. Isaac fils de Mardochée Qimhi, surnommé Maestre Petit, est l'auteur de commentaires sur le Talmud et d'autres ouvrages scientifiques. Puis viennent Abba Mari ben-Éligdor, surnommé Sen Astruc de Noves, Abraham de נושטריש (manuscrit : נייראטש ou נייראטש) et Joseph טורנו (Tournon? manuscrit : טורוניו). Ce dernier fut tué dans la persécution de l'année 5108 = 1348 (pendant la peste noire).

Voir ci-dessus, p. 472.

Voir ci-dessus, p. 548.

Isaac Cohen, son fils Pereç, et Meschoullam, le fils du dernier, étaient de grands savants. Un des plus grands fut aussi Rabbi Lévi, fils du grand Gerson, surnommé Maestre Léon de Bagnols. « Mon père Jacob, fils d'Isaac, de « la famille Lattes, est l'auteur d'un commentaire sur des « traités du Talmud, savoir : *Aboda Zara* et *Nedarim*; mais il « a également écrit sur d'autres matières; il mourut pendant « les calamités (1348?). Puis vient le grand R. Mardochée, « fils de Josué, surnommé Maestre Violas de Rodez, gendre « de mon aïeul Isaac fils de Juda, déjà mentionné, auteur « de plusieurs ouvrages. Néhémie fils de Jacob, surnommé « Sen Macif Jacob de Lunel, est l'auteur de plusieurs ou-« vrages. Enfin nous arrivons à l'année 1372, époque des « grandes guerres et des massacres, alors que naturellement « les écoles furent interrompues. Nous mentionnerons à Per-« pignan Salomon fils d'Abraham, et à Paris Mathithyah, fils « de Joseph, fils de Iohanan Aschkenazi. »

Voir ci-dessus, p. 589.

Voir ci-dessus, p. 651.

Telle est cette préface incorrecte et confuse, mais qui reste le document fondamental de nos recherches. En dehors de sa préface, Lattes cite peu de rabbins, au moins dans cette première partie. Notons cependant Abraham fils d'Ephraïm, auteur d'un « Livre des préceptes » (fol. 52), où il mentionne les rites de France (צרפתי) et de Bourgogne (בורגונייאה). Dans le dernier chapitre, les noms deviennent plus fréquents. Lattes cite Caspi, sans mentionner aucun ouvrage de lui, et ר׳ אבא מרי, הרר׳ אבא מרי, רא״ם, peut-être Abba-Mari de Noves, ou un autre rabbin de ce nom.

La seconde partie de l'ouvrage de Lattes contient, au commencement, deux pièces de vers, l'une de dix lignes, où le titre du livre, קרית ספר, se trouve; une autre de vingt et une lignes, donnant l'acrostiche suivant : אני יצחק בן יעקב דלאטש חזק « Moi, Isaac, fils de Jacob de Lattes, sois fort ». Cette partie est un commentaire théologique et casuistique, compilé de différents auteurs, aux extraits desquels Isaac a ajouté diverses questions, qu'il introduit par la formule suivante : אמר יצחק לאטש = א״ל, « Isaac Lattes dit ». L'ouvrage est incomplet dans le manuscrit d'Oxford; il finit avec la

section כי תשא (Exode, XXXII à XXXIV). Isaac cite souvent des pièces de vers sans donner le nom des auteurs; en fait de rabbins ou d'ouvrages rabbiniques, il cite les Guerres de Dieu de Lévi ben-Gerson avec l'eulogie ע"ה = עליו השלום, « que la paix soit sur lui »; le grand savant Matithyah, fils de R. Joseph (בן כבוד הרב הגדול הדתיי), כתוב בספר אחד מרבני צרפת קראוהו ספר חתום בספר (?) אחרוני הרבנים (fol. 127[b]); une réponse de son aïeul Éliézer fils de R. Immanuel de Tarascon, adressée à Samuel d'Agde (מאקדי); David d'Estella; R. Nethanel; R. Joseph, R. Isaac et R. Juda, rapportés au nom de Jacob de Ramerupt; le עץ החיים, l'Arbre de vie, livre rituel par Jacob fils de Juda [de Londres]; Judah שימויש. Nous n'avons pas besoin de dire que Lattes allègue les anciennes autorités, telles que Gerson de Metz, Raschi, Iehiel de Paris, les savants connus de Lunel, Montpellier, Narbonne, Béziers, Perpignan (Meïri), et le célèbre Salomon ben-Adret de Barcelone. Il se sert des traductions des livres d'Aristote et d'Averroès, du *Malmad* de Jacob Antoli.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 516.

Ms. de Leipzig, n° XVII, Catal., p. 283.

Revue des Études juives, XVI, p. 280 et XVII, p. 318.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 581.

Isaac Lattes écrivit aussi sur la médecine. On a de lui un traité sur les fièvres, qui se trouve dans le manuscrit d'Oxford, n° 2133, 5, divisé en onze parties, précédées d'une introduction. Le titre a été probablement donné par un copiste provençal : מאמר יצחק הלאטיק, Traité d'Isaac le Latic; ce titre est répété en tête de chaque page. Voici le commencement de l'introduction : אמר העבד העברי יצחק בן השלם המולידי יעקב נ"ע לבית לאטאש (*sic*) יען ראיתי את עוני עמי אשר במצרים עם אורך מלאכת הרפואה ואורך הספרים המחוברים על זאת המלאכה וקוצר הזמן בלמוד מצד הצרות והמבוכות והצורך לקבץ ולהבין לכל מי ומי די מחסורו אשר יחסר לו זה בכה וזה בכה. אמרתי מתנה קטנה יש לי בבית גנזי אוציאנה לאחי ולרעי ולמי שיש לו תשוקה להחיות בכבוד ולנהוג במלאכת הרפואה ואם הם חסרים מהחכמה יוכלו להרויח באמונה ויוכלו לעיין בבטחה ובאמונה עם זה המאמר ליותר ממה שיוכלו בו למען לא יזיקו לעצמם ולא לזולתם והאל יצילני משגיאה אמן

« Le serviteur hébreu Isaac, fils du savant accompli « Jacob (que son âme repose dans le paradis!) de la maison « Lattes, dit : Ayant vu la misère de mon peuple en Égypte, « la longueur de l'étude de la médecine, la longueur des

« livres qui traitent de cet art, la brièveté du temps qu'on y « peut consacrer par suite des troubles et des calamités, « et la nécessité qu'il y a de recueillir et de faire com- « prendre à chacun ce dont il a besoin en tout lieu, je me « suis dit ce qui suit : J'ai un petit cadeau caché dans ma « maison, que je vais produire pour le bénéfice de mes « frères et amis. Quiconque voudra gagner sa vie honora- « blement et pratiquer la médecine, tout en n'ayant qu'une « science incomplète, pourra le faire en sécurité en consul- « tant sérieusement notre traité; de la sorte, il sera sûr qu'il « ne fera de mal ni à lui-même ni aux autres. Que Dieu « me sauve des erreurs. Amen. »

Le traité d'Isaac Lattes traite : 1° Des fièvres sanguines (בקדחות הדמיות), en quatre chapitres; 2° des fièvres colériques (הק' האדומיות), en trois chapitres; 3° des fièvres phlegmatiques (הק' הלבניות), en trois chapitres; 4° des fièvres mélancoliques (הק' השחריות), en trois chapitres; 5° des fièvres épidémiques (הק' הדבריות), en trois chapitres; 6° des fièvres composées (הק' המורכבות), en un chapitre; 7° des fièvres hectiques (אוטיקא et בק' אטוקא), en trois chapitres; 8° des accidents qui arrivent avec les fièvres (בכלל מקרים מה יקרו עם הקדחות), tels que la sueur, en un chapitre; 9° des maladies qui se produisent dans les côtes et dans les poumons (הריאה בבעלת הצד ובעלת), en un chapitre; 10° des ulcères et . . . . (?) (בשחין ובשניפיאון), en trois chapitres; 11° des conseils aux médecins pour prévenir le danger. Les recettes sont en latin et en provençal transcrits en caractères hébreux.

Nous avons dit que M. Steinschneider a cru devoir attribuer cet ouvrage à Isaac fils de Jacob Lattes (vers 1300); nous regrettons de ne pas avoir connu, pour notre XXVIIᵉ volume, les additions de ce savant à la note de M. Zunz sur la famille Lattes.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 628.

Yeschurun Koback, VI, p. 103.

Isaac Lattes est l'auteur d'une note sur l'indigestion (?) מאמר הבקיעה, qui est contenue dans le manuscrit d'Oxford, nº 2142, 34. Son nom est écrit ici מאי אישאק דילאטאש.

On trouve un Isaac de Lattes dans le Dauphiné en 1447.

Revue des Études juives, IX, p. 237

La famille Lattes émigra en Italie; M. Zunz en mentionne plusieurs membres à partir du XVI[e] siècle jusqu'à présent. Le nom de famille qui existe en Italie est Lattes. Nous aurons l'occasion de mentionner Isaac ben-Immanuel de Lattes, qui vécut vers 1550, en Italie et à Avignon, et qui, dans son recueil de consultations, nous a conservé quelques données intéressantes sur les juifs de Provence.

Zur Gesch. und Litt., p. 478.

IMMANUEL DE TARASCON,

ASTRONOME.

Voir ci-dessous, p. 695.

Immanuel fils de Jacob, surnommé Bonfils, sans doute originaire de Tarascon, où il fit, comme nous le verrons, la plupart de ses observations astronomiques, était un célèbre mathématicien et médecin. C'est peut-être son fils qui est le copiste du manuscrit 256 de Parme; car ce copiste se nomme Salomon fils d'Immanuel (quelques lettres sont effacées), et il dit avoir achevé la copie dans le mois de siwan 5044 (mai-juin 1388) à Tarascon (במגדול טרשקון). Mardochée Nathan l'appelle simplement Tarascon. Bartolocci ne le mentionne pas; il attribue son ouvrage intitulé « Les six ailes » à un Salomon Talmid. Buxtorf et Schabbethai Bass font de même.

Voir ci-dessus, p. 581.
Bibl. rabb., Index.
Ibid., IV, p. 388 *a*.
Bibl. judaica, p. 469.
Sif. Yesch., p. 481.
Bibl. hebr., I, n° 1792.
Contra astrologos, p. 450.
Catal. in-fol., p. 168 *b*, n° 30.

Wolf connaît son livre d'astronomie et d'astrologie contre Albaténi, Ptolémée, Abraham ibn-Ezra, etc. en manuscrit à Oxford et à Leide. Peut-être, dit-il, cet ouvrage est-il identique à celui dont parle Pic de la Mirandole, aux Tables astronomiques citées par Plantavitius sous le titre de לוחת בעל הכנפים, et aux Tables qu'on trouve dans la bibliothèque Laurentienne. Nous verrons que ces ouvrages ne sont pas identiques entre eux. Wolf mentionne le livre intitulé « Les six ailes » comme attribué à Salomon Talmid. Dans le troisième volume, il donne plus de renseignements sur ce livre, et reconnaît que l'ouvrage attribué à Salomon Talmid est identique à celui de notre Immanuel. Dans le quatrième volume, Wolf distingue « Les six ailes » de l'ouvrage intitulé ערך החלוף. Il ajoute que le commentaire grec de Georges Chrysocca, en manuscrit à Vienne, intitulé :

Bibl. hebr., I, n° 2026.
Ibid., III, p. 876.
Ibid., IV, p. 940.

Ἔκδοσις εἰς τὸ ἰουδαϊκὸν ἑξαπτέρυγον, divisé en six Πτερά et où il est dit que cet ouvrage fut composé dans la ville d'Italie appelée Ταραγκῖνας, n'est autre chose qu'un commentaire sur le traité intitulé « Les six ailes », composé à Tarascon par Immanuel. Wolf ajoute encore que Salomon Azubi de Carpentras possédait ces mêmes tables, dont il parle dans ses lettres à Schickhardus, et dont il dit, en 1632, qu'elles furent composées à Tarascon il y a trois cents ans. Azubi, en effet, parle de ce traité dans ses lettres à Peiresc. Quant à Salomon Talmid, Wolf l'abandonne, après avoir examiné le manuscrit Uffenbach (à présent à la bibliothèque de Hambourg; n° 290, 2, du catalogue de M. Steinschneider); mais il dit qu'il est possible qu'un auteur de ce nom ait écrit un ouvrage avec le titre de שש כנפים.

Lambecius, VII, p. 244 et 259; Steinschneider, dans le Mazkir, XV, p. 39.

Bibl. hebr., III, p. 1025.

Revue des Études juives, XII, p. 96.

Bibl. hebr., IV, p. 992.

Catal., p. 120.

Rien n'était imprimé de notre auteur quand M. Fürst et M. Steinschneider composèrent leurs ouvrages bibliographiques; voilà pourquoi ils ne lui consacrent pas d'article. M. Loeb dit qu'il était contemporain de Lévi ben-Gerson, mais un peu plus jeune, et il renvoie au manuscrit de Munich, n° 386, 3, d'où il résulte qu'Immanuel écrivait encore en 1365. Lévi étant mort en 1344, nous ne voyons pas que la date de 1365 prouve la contemporanéité d'Immanuel et de Lévi. Disons plutôt qu'on ne connaît ni l'année de la naissance de notre Jacob ni celle de sa mort. La copie du manuscrit de Turin n° 183, qui renferme les éléments d'Euclide, fut faite par notre auteur, et achevée le vendredi 20 tébet 5106 (16 décembre 1344). Nous verrons qu'il a fait des tables astronomiques pour l'année 1340 et qu'il enseignait les mathématiques, probablement aussi la médecine, en 1377. Il fit des observations à Tarascon, sa ville natale, à Avignon, et, à une certaine époque, il tint école à Orange. Ses tables astronomiques intitulées « Les six ailes » doivent avoir eu un grand succès, à en juger d'après le nombre des manuscrits qu'on en trouve dans toutes les bibliothèques. Il s'en fit, en 1406, une traduction latine, sur laquelle Chrysocca composa son commentaire. Nous avons vu que Pic de la Mirandole les a pro-

Revue des Études juives, I, p. 77.

Voir ci-dessous, p. 700.

Voir ci-dessus, p. 692, et le Mazkir, XV, p. 39, 40.

Voir ci-dessus, p. 692, 693.

bablement connues, et sûrement, s'il les a connues, c'est à l'aide d'une traduction latine. N'oublions pas les nombreux commentaires en hébreu de ces tables qu'on rencontre parmi les manuscrits de Paris, d'Oxford et de Hambourg.

Il est difficile de ranger les travaux d'Immanuel dans l'ordre chronologique. Il n'y en a que deux qui aient des dates, et encore ces dates varient-elles dans les différents manuscrits. Nous croyons que la meilleure méthode est de commencer par les notes et les petits traités et de mettre les ouvrages les plus importants à la fin. Un certain nombre de ces notes peuvent appartenir aux grands ouvrages. Les rédactions diffèrent; il y a des additions dues à une main postérieure dans les uns et les autres. Commençons par l'arithmétique.

OUVRAGES D'ARITHMÉTIQUE.

1° Traité de calcul pour trouver approximativement le rapport du diamètre à la circonférence. Le rapport trouvé par Immanuel est à peu près :: 21600 : 67861. Ce traité est suivi de quelques autres règles de calcul, notamment de l'extraction de la racine carrée. A la fin, on explique un passage du livre de la Création (attribué ordinairement au patriarche Abraham ou au docteur de la Mischnah, R. Aqiba), relatif à l'arithmétique (סֵפֶר סְפָר וּסִפּוּר). Il n'est pas sûr que ces deux écrits soient de notre auteur. Le traité de calcul se trouve dans le manuscrit de Paris 1290, 5. A la fin de ce manuscrit, on lit les mots suivants en caractères romains : *Almoll noual le senner mastre Samiel Alfarini Iaca de la vila de Perpignan,* écrits probablement par un des propriétaires.

2° Diverses propositions d'arithmétique relatives à la division, à l'extraction de la racine carrée, etc., qui se trouvent dans le manuscrit de Paris 1081, 1. La suite, n° 2, donne des observations sur différents points d'astronomie qui appartiennent aussi probablement à notre auteur.

3° דרך חלוק, note sur les chiffres décimaux, désignant des nombres entiers ou des fractions, qu'on trouve dans le manuscrit de Paris 1054, 6.

OUVRAGES D'ASTRONOMIE.

Passons maintenant aux ouvrages d'astronomie :

1° ביאור סלוחות לחשוב סקוסות הכוכבים, traité sur le cours moyen des planètes. Le manuscrit de Paris 1054, 6, présente, en guise de titre, les mots הסכונה ר׳ בון פילו. Le traité fut composé à Tarascon, à une époque qui ne saurait être antérieure à 1340. Ce traité se trouve dans les manuscrits de Paris, 903, 5, sans les tables, et 1054, 6, probablement aussi dans le manuscrit de Munich n° 386, 2.

2° La vingt-neuvième pièce du manuscrit de Munich n° 343 contient une table pour calculer la déclinaison du soleil, basée sur l'ouvrage intitulé אבן העזר[1], « Pierre du « secours », qui ne semble pas, quoi qu'on en ait dit, être d'Abraham bar-Hiyya. Le calcul sur la hauteur du soleil est fait pour Tarascon et Avignon, par notre Bonfils. Catal. Munich, p. 161; de Berlin, p. 103.

3° Le manuscrit de Munich n° 343, 18, contient un chapitre intitulé לוח מתנה טובה, « Table de bon cadeau », sur la détermination de la planète Vénus de 1300 à 1357; c'est probablement un extrait des ouvrages de notre auteur.

4° באור עשיית האצטורלב וסדר עשייתו, « De la manière de con« struire l'astrolabe ». On trouve ce traité dans les manuscrits de Paris nᵒˢ 1050, 6, et 1054, 2. Le manuscrit de Munich 386, 2, fol. 3, contient peut-être les figures de l'astrolabe; les latitudes d'Arles, de Tarascon et d'Avignon y sont données. On peut aussi consulter le manuscrit de Londres, Jewish College, n° 138, 3 *d* et 12, où l'on voit qu'Immanuel doit avoir enseigné à Orange. Catal., p. 40.

5° Une note sur les cycles (תקופות) existe dans le manuscrit d'Oxford n° 1483, 4.

6° Parlons enfin du célèbre ouvrage d'Immanuel, כנפי נשרים, « Ailes des aigles », ou שש כנפים, « Six ailes », traité astronomique en six chapitres, sur les conjonctions, les oppositions, les éclipses, etc., fait à Tarascon, « situé sur le fleuve « Rhône » (ms. דורנו, l. רודנו). Ce traité a été très répandu, et on le trouve en manuscrit dans presque toutes les bibliothèques. Ms. de Paris n° 1069, 3.

[1] Voir cependant l'article sur Mardochée Nathan, ci-dessus, p. 581.

Celle de Paris possède l'ouvrage dans les manuscrits suivants : 1005, 4, où manquent les tables astronomiques; 1042, 2; 1069, 3; 1076, où l'ouvrage est suivi d'un poème sur les treize articles de foi, dont l'auteur est un autre Immanuel; 1077, 1, où le traité intitulé ערך החלוף est mentionné, et où se trouvent des gloses sur les « Six ailes » par Moïse fils d'Isaac, faites en 1386 ou 1387, le calcul étant donné pour ces années; 1078, 1, où le calcul est continué jusqu'à l'année 1490 par le copiste Uziel, qui a écrit en 1408; 1079, 1, où l'on trouve, entre les dissertations astronomiques et les tables, des pièces qui ne sont pas de notre auteur. Il y a beaucoup de manuscrits des Six ailes à Oxford; nous noterons en particulier le n° 2049, où l'ouvrage porte le titre de ספר הכנפים. Le manuscrit de Munich 128, 2, contient en addition le cycle 274 (1428-46). Le manuscrit du Vatican n° 302, 3, a les cycles 269 à 278. Le fragment qui se trouve dans le manuscrit du Jewish College, Londres, n° 138, 1, indique comme date l'année 1340. Quant au manuscrit de Leide, cité par Wolf, on peut voir le catalogue de M. Steinschneider.

Catal., p. 198.

Voir ci-dessus, p. 692.

Le manuscrit de Munich 343, 1, rapporte l'achèvement du traité à Tarascon, tammuz 5025 (juillet-août 1365). On ne rencontre pas cette date dans d'autres manuscrits ni dans l'édition de Zitomir, 1872, par les soins de Nahmu כבוויץ. M. Steinschneider suppose qu'il y aurait eu deux rédactions; ce qui expliquerait qu'Immanuel cite les Six ailes dans son ערך החלוף et réciproquement. Le manuscrit a les cycles 269-280. La quatrième pièce de ce manuscrit renferme un abrégé de la seconde aile. Le manuscrit de Parme, De Rossi, n° 749, présente, au fol. 86, une addition d'Immanuel aux tables astronomiques de Jacob ben-Machir, renfermant un calcul plus pratique. Le commentaire, dans le manuscrit de Hambourg 290, 1, mentionne la latitude de la ville ou province de ולמיניייש et ולמנייש, qui semble être une localité française.

Mazkir, XV, p. 26.
Steinschneider, Catal. de Munich, p. 154, n° 343, 1.

7° מאמר ערך החלוף, traité sur la valeur de l'inégalité. Cet opuscule traite des inégalités du cours du soleil et de la

lune, et de la nécessité de mettre ces inégalités en ligne de compte, pour fixer exactement la date des conjonctions, des oppositions, des éclipses, etc., attendu que les tables astronomiques renferment à cet égard des erreurs considérables.

Dans le manuscrit de Paris n° 1054, 13, on a ajouté une note d'Immanuel sur un passage difficile du traité intitulé « Forme de la terre », par Abraham bar-Hiyya, relatif aux éclipses de lune. Les calculs sont faits pour Tarascon, en l'année 1365; l'ouvrage intitulé Six ailes y est cité.

Ms. de Leide, Warn., 43, 1.

Le manuscrit de Munich 386, 2, donne à l'ouvrage la date de 1340. Le manuscrit n° 343, 21, de cette bibliothèque renferme également un fragment du traité en question.

Cat. de Munich, 343, 19.

Le manuscrit d'Oxford 2050, 1, porte la date de 5126 (1366), et indique que l'ouvrage a été composé à Tarascon. Immanuel y cite, outre les tables de Lévi ben-Gerson, Albaténi, Abraham ben-Ezra, un almanach rédigé par un grand savant et annoté par un contemporain. Il renvoie à son traité des Six ailes et ajoute une note explicative sur les balances d'Énoch. A la fin, il y a un traité intitulé לוח תיקון שמש, Table pour calculer le soleil; nous ne savons s'il est de notre auteur.

Voir ci-dessus, p. 692.

Catal. d'Oxford, col. 702.

OUVRAGES D'ASTROLOGIE.

Finissons par quelques écrits astrologiques.

1° Petit traité astrologique sur les sept constellations, qui existe dans le manuscrit de Paris 1048, 4, et commence par les mots suivants : אמר עמנואל בן יעקב אחר אשר ביארנו ביאור רחב ונאות דרך הוצאת הכתים על דרך חכמי המשפט האחרונים ראיתי לבאר הוצאת המבטים על דרך חכמי המשפט.

2° Le manuscrit de Leide, Warn., 43, 2, contient un fragment d'astrologie, que M. Steinschneider attribue à Immanuel.

3° M. Steinschneider croit devoir attribuer aussi à notre auteur un commentaire sur un passage d'Abraham ibn-Ezra relatif au tétragramme; le passage est dans le commentaire d'Ibn-Ezra sur Exode, XXXIII, 2. Le commentaire donne vingt-six conjonctions des cinq planètes. Ce traité se trouve

IMPRIMERIE NATIONALE.

dans plusieurs manuscrits, en particulier dans le manuscrit de Paris 825, 8, et dans celui de Munich 285, 7; ces deux manuscrits désignent l'auteur par le nom seul d'Immanuel. C'est peut-être un homonyme de l'écrivain dont nous parlons en ce moment.

4° ביאור על מאוני חנוך, note sur les balances d'Énoch et d'Hermès, mentionnées dans le livre des Nativités d'Abraham ibn-Ezra. Cette dissertation se trouve dans le manuscrit de Paris 903, 1, à la fin de la traduction du livre des Intentions des philosophes de Gazzali par Isaac al-Balag, et dans le manuscrit 1054, 5[3], de la même bibliothèque.

5° Note sur les neuf comètes, attribuée à Ptolémée, mais probablement de notre auteur. Elle se trouve dans le manuscrit 1054, 5[1], précédée des mots suivants : זה היה ראוי לכתבו אחר זה נ׳ דפין שיש שם ביאור מאוני חנוך לר׳ עמנואל בעל כנפים.

Il nous reste à mentionner un ouvrage d'Immanuel étranger aux sciences, mais de grand intérêt pour l'histoire littéraire. Le titre en est תולדות אלכסנדר, « Histoire « d'Alexandre ». C'est une traduction du latin en hébreu de la légende fabuleuse d'Alexandre connue sous le nom de *Historia de prœliis*. Cette histoire se lit sans nom d'auteur (la première feuille manque) dans le manuscrit de Paris 750, 2; elle se retrouve dans le manuscrit de Turin CCXVIII; là le traducteur se désigne, dans la préface, par ces mots : « l'auteur des Ailes ». Voici la traduction française de cette courte préface, d'après M. Israël Lévi, qui a eu le mérite de reconnaître l'identité du manuscrit de Paris et de celui de Turin, et qui prépare une édition de l'ouvrage : « Le traducteur, l'auteur des [Six] ailes dit : Ce n'est ni la présomption, ni la confiance en l'élégance de mon style qui « m'ont décidé à traduire ce livre du latin en hébreu; car je « connais mon ignorance. Mais je désirais fort cette traduc- « tion, voyant l'ouvrage dans la littérature chrétienne, orné « de magnifiques dessins et de miniatures en couleurs diverses, en or et en argent; car les chrétiens ont une grande « prédilection pour cet écrit. Beaucoup même ajoutent foi

Catal. Peyron, p. 234.

Revue des Études juives, t. III, p. 245 et suiv. Voir aussi Sammelband Mek. Nird., II, p. XIII.

« à ce qu'il renferme; mais je ne suis pas de ceux-là. Toutefois il ne manque pas d'utilité, et voilà pourquoi je l'ai « traduit. Que le lecteur ne m'accuse pas d'avoir cherché en « ce travail motif à me glorifier; j'ai voulu seulement satisfaire un de mes désirs et me contenter moi-même; je me « disais : Quand je serai en compagnie de personnes distinguées ou de gens simples, je leur raconterai les histoires « de ce livre; cela leur fera plaisir et leur sera doux comme « du miel. » Nous ne savons pas la date de cette traduction, qui est postérieure en tout cas au livre des Six ailes. Nous croyons que c'est le dernier de tous les ouvrages d'Immanuel.

Une exposition de Eccl., VII, 27, se trouve, dans les manuscrits, sous le nom d'Immanuel tout court. D'autres manuscrits portent par erreur : Immanuel ben-Salomon.

Catal. d'Oxford, nᵒˢ 2157 et 2244, 9.

ISAAC FILS DE TODROS,

MÉDECIN.

Isaac fils de Todros était originaire d'Avignon. Il dit lui-même qu'il était encore jeune (נער) lors de la peste qui éclata en l'année 5137 (1377), pendant qu'il étudiait les mathématiques et l'astronomie chez Immanuel fils de Jacob. Il semble, à en juger d'après les interprétations des versets bibliques qu'il donne dans son traité, avoir été versé dans l'étude de la Bible; mais il ne montre nulle part aucune trace de connaissances talmudiques. Toutefois, étant donnée la méthode d'instruction chez les juifs à cette époque, on peut affirmer qu'Isaac a étudié les livres du Talmud; son style hébreu, qui est assez coulant, confirme cette supposition. En lisant le Guide des Égarés de Maimonide, il fit connaissance avec la philosophie du temps, et comme tous ses prédécesseurs, il s'occupa aussi d'astrologie. Mais sa principale étude fut la médecine. Il connaissait les ouvrages sur cet art écrits en latin; certainement il ne pratiquait pas ceux qui étaient écrits en arabe, supposé même qu'il ait su quelque peu cette langue.

Voir ci-dessus, p. 692.

Deux ouvrages médicaux portent le nom d'Isaac fils de Todros.

I. באר לחי (allusion à Gen., XVI, 14), « Puits du vivant », traité d'hygiène pour se préserver de la peste qui sévissait en l'année 1377. Il renferme deux avant-propos sur l'air et trois chapitres sur la diète et les remèdes. Ce n'est pas ici le lieu de donner des détails sur les remèdes qu'Isaac prescrit. Nous mentionnerons seulement les autorités dont il s'est servi. Outre Hippocrate, Galien, Avicenne, Ibn Zohr, Mésué, Averroès, nous trouvons cité le célèbre médecin de Montpellier Jean de Tornamire, auteur d'un traité sur la peste, « médecin de notre seigneur le pape »; ce qui prouve qu'Isaac demeurait dans les États pontificaux, probablement à Avignon. Parmi les médecins juifs, il mentionne Isaac Israëli l'aîné, Maimonide, Moïse de Narbonne, son maître, le grand médecin Immanuel fils de Jacob (1377) et Juda (Bon Godas) Nathan, qu'il nomme sans ajouter la formule usitée pour les morts.

Voir ci-dessus, p. 574, 666, 692.

Le traité en question se trouve dans le manuscrit de la bibliothèque Günzburg nº 165. M. David de Günzburg l'a édité avec une préface en hébreu, où il donne la description du manuscrit, qui renferme plusieurs autres ouvrages, et une notice succincte de l'auteur. L'édition a paru dans l'ouvrage intitulé : *Jubelschrift zum neunzigsten Geburtstag des Dʳ L. Zunz*, Berlin, 1884, p. 91 et suiv. de la partie hébraïque. La Bibliothèque Bodléienne, nº 2585, 3, possède un autre manuscrit de ce traité à l'aide duquel on pourrait corriger quelques mots douteux dans l'édition.

Catal. d'Oxford, col. 1127.

II. Un traité sur la torsion de la face, intitulé מאמר בלאקואה יהוא עוות הפנים (arabe لقوة), et adressé à un ami par Isaac Todros; en manuscrit à Oxford, nº 2142, 31. Nous croyons devoir l'attribuer à Isaac fils de Todros, bien que le nom d'auteur soit ici Isaac Todros. Dans l'usage provençal, le second nom ainsi placé est celui du père. Peut-être aussi le mot בן est-il simplement omis.

JACOB BONET,
ASTRONOME.

Jacob, surnommé Bonet, fils de David, fils de Yom-Tob Bonjorn, est l'auteur de tables astronomiques, faites à Perpignan en 1361. Dans un manuscrit il est nommé Jacob Poël (פועל), nom fictif dont nous ne connaissons pas l'explication. C'est par erreur que M. Neubauer crut d'abord que les tables avaient été composées en 1601. Ces tables paraissent avoir été très répandues; car les différentes bibliothèques en possèdent un grand nombre de manuscrits, et on a fait sur elles beaucoup de commentaires, dont l'un est de Joseph, fils de Saül Qimhi, et se trouve dans le manuscrit I, V, 1, 7 de la bibliothèque *Casanatensis* à Rome; on y lit : קצור ביאור ... על לוחות שין בונים דבונגיורנו. Dans quelques manuscrits, on en trouve une traduction hébraïque faite sur le latin. Ainsi dans le manuscrit d'Oxford n° 2072, 2, on lit la suscription suivante : ראה זה מצאתי ביד גוי ספר מיוחס לר׳ יעקב בר דוד בן גורון בו לוחות לדעת מולדות ... והעתקתים ללשונינו וכתבנו, « Vois, j'ai « trouvé ceci entre les mains d'un chrétien; c'est un livre « attribué à Jacob, fils de David, fils de Jorn, composé de « tables servant à connaître les conjonctions et les opposi- « tions, etc., que nous avons traduit en notre langue. » La même suscription est dans le manuscrit de Naples. Un texte latin se trouve dans les manuscrits de Paris et d'Oxford, *Canon. manuscr.*, 27, fol. 452. Il n'est pas probable que Jacob ait composé ces tables en latin en même temps qu'en hébreu. Nous verrons que son fils David Bonet se convertit par force, en même temps que Profet Douran.

Steinschneider, Uebersetz., p. 615.

Ms. de Paris, n° 10901, 1.

Ms. d'Oxford, n° 2072, 2.

Mss. de Paris, n° 10901, 1; d'Oxford et de Munich. Index des catal.

Berliner Magazin, XVI, p. 49.

D'après le manuscrit de Parme, De Rossi, n° 1181, notre auteur aurait fait des additions aux tables de Jacob fils de Makhir. On y lit, après une note intitulée בספר פלורים אלבומאשאר, les mots suivants : זהו אשר כתב החכם מאישטרי בוניט בונגורן במחודד, « Voici ce que le savant Bonet Bonjorn a écrit sur le cône »; c'est une note géométrique.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 616.

SAMUEL SCHLESTAT,

TALMUDISTE.

Bibl. jud., III, p. 275.

Catal. n° 397.

Bibl. hebr., IV, p. 1054 *b*.

Catal., col. 132.

Catal. d'Oxford, col. 153 *a*, au n° 672.

Bibl. rabb., IV, fol. 47 *b*. Bibl. hebr., I, n° 781.

Steinschneider, Cat. Bodl., c. 1660 et 2477.

Samuel Schlestat ou Schlettstadt (M. Fürst écrit Schlettstädt), fils d'Aaron, est l'auteur d'un abrégé de l'ouvrage de casuistique intitulé *Mordekai,* composé par Mardochée fils de Hillel l'Allemand, à la fin du XIIIe siècle. Le nom de la ville d'où notre auteur était originaire s'écrit dans les manuscrits שלצשטט, שליצשטט, שליטשטט, שלעטשטט, שלייטשאט. De Rossi a transcrit ce nom *Salistas.* Wolf écrit, d'après un manuscrit Oppenheimer, שלעטשטאת; c'est le manuscrit n° 672 de la bibliothèque Bodléienne, où l'on trouve le titre suivant, dû à une main récente : ספר מרדכי קטן שקיצר (*sic*) ע"י הרב מוהרר שמואל שלעטשטאט בשנת ק'נ'ג, « Livre appelé le petit Mordecai, « abrégé par le rabbin Samuel Schlettstadt, dans l'année « [5]153 = 1393 ». Cette date se rapporte à la copie du manuscrit et non pas à la composition de l'ouvrage. Wolf écrit encore Moïse au lieu de Samuel. Bartolocci ne connaît pas l'auteur de l'abrégé du *Mordekai* (קצור מרדכי); Wolf nomme Josué Boaz, qui n'est que l'auteur d'un index sur l'ouvrage.

Revue des Études juives, II, p. 271, et V, p. 93 et suiv.; Monatsschr., 1875, p. 409 et 526.

France israél., p. 139 et suiv.

Nous n'avons d'autres détails sur la vie de Samuel que ceux que nous trouvons dans un passage d'un ouvrage de Joselman de Rosheim, de la famille Loans, dont le texte hébreu, maintenant imprimé intégralement, ne fut connu d'abord que par l'extrait qu'en donna M. Carmoly en 1858. D'après ce document, notre Samuel se trouvait comme chef d'école à Strasbourg, vers 1370. La juiverie de Strasbourg nourrissait alors dans son sein deux délateurs, qui découvraient aux seigneurs d'Andlau tout ce qui se passait dans la congrégation; mais on ne pouvait les traduire devant les tribunaux chrétiens sans accuser en même temps les seigneurs d'Andlau. Dans cette situation, la congrégation eut recours à la justice israélite. Samuel, comme rabbin, instruisit secrètement leur procès et les condamna tous deux à être pendus. La sentence fut exécutée contre l'un d'eux, l'autre s'échappa et se sauva auprès des seigneurs d'Andlau.

Là, après avoir embrassé le christianisme, il ne cessa

d'exciter la haine contre ses anciens coreligionnaires. Les seigneurs d'Andlau, à la tête d'une force armée, se présentèrent devant les portes de Strasbourg et demandèrent vengeance. On leur apprit que c'était Samuel qui avait prononcé la peine capitale. Sachant ce qui lui arriverait s'il était pris par les seigneurs d'Andlau, il s'enfuit avec ses disciples dans la forteresse de Landsberg (Lantsperk). Là, il réclama en vain l'intervention des chefs de la congrégation de Strasbourg. Soit que ces chefs ne fussent en mesure de rien obtenir, soit que leurs démarches en sa faveur n'aient pas été assez vives, plusieurs années se passèrent, durant lesquelles Samuel resta enfermé dans le château de Landsberg. Dans cette solitude, il entreprit de faire l'abrégé du *Mordekai* dont nous parlerons tout à l'heure.

Enfin, las d'attendre l'effet de l'intervention de la communauté de Strasbourg, Samuel quitta sa retraite et se rendit en Babylonie (Irâq), où il porta plainte contre les administrateurs de Strasbourg devant le chef de la captivité, fonction qui existait encore alors dans cette contrée éloignée. C'était un nommé David ben-Hodiyah, qui lui donna une cédule d'anathème (חרם) contre les syndics de Strasbourg, afin de les forcer à arranger l'affaire et à le dédommager de toutes ses pertes. Cet anathème fut signé par des rabbins de Jérusalem. Muni de ce document, Samuel revint en Europe par Ratisbonne; les juifs de Strasbourg apprirent avec frayeur le terrible anathème qui allait les atteindre. Ils firent des démarches plus actives afin d'obtenir la permission nécessaire pour le retour de Samuel dans sa ville. Son fils Abraham vint à sa rencontre avec toute l'école; mais, en traversant le Rhin, il se noya et ne put serrer la main de son père.

Telle est l'histoire de Samuel de Schelestadt, comme elle est racontée dans le manuscrit d'Oxford; le manuscrit que M. Carmoly mentionne comme se trouvant dans son cabinet aurait renfermé quelques dates de plus. Quant à l'anathème des rabbins de Jérusalem, ce document fut publié en abrégé par M. Kirchheim en 1845, d'après un manuscrit où Der Orient, 1845, p. 739.

il est dit qu'il fut copié sur l'autographe de Joselman de Rosheim. Dans le manuscrit d'Oxford, l'anathème ne se trouve pas. Il a été publié en entier d'après un autre manuscrit par M. Nathan Coronel, avec les noms de tous les signataires, mais sans date et sans indication d'année. Le nom de Samuel n'y est pas mentionné; ce sont MM. Halberstam et S. Stern qui ont conjecturé que ce document se rapporte à notre Samuel. Cet anathème doit avoir été écrit, selon M. Halberstam, après 1381; car on y fait allusion à des institutions de Spire, Worms et Mayence (תקנות שו״ם), qu'on rapporte à cette année. Mais il y a bien des doutes sur la date de ces institutions. Dans certains manuscrits, elles sont rapportées à 1386, et il y en a même, entre les plus anciennes, qui remontent à 1123.

Comm. quinque doct. talm., p. 107 et suiv.

Ibid., p. 111 et suiv.

Ms. d'Oxford, n° 820.

Quant à l'abrégé de casuistique que notre rabbin composa, il l'a fait sans doute à l'usage de son pays. Nous avons plusieurs fois remarqué qu'on faisait des *compendia* de casuistique à l'usage de localités particulières; car toutes les communautés ne pouvaient se procurer les grands recueils comme ceux d'Isaac el-Fasi, de Maimonide, d'Isaïe de Trani et tant d'autres; en outre, le rituel des communautés différait sur certains points, et on aimait les *compendia* adaptés au rituel local. C'est ainsi que le recueil de Mordekai, fils de Hillel, contemporain et beau-père d'Isaac de Corbeil, eut plusieurs rédactions. Nous en connaissons une au XV[e] siècle pour les provinces rhénanes (מרדכי רינוס), et une autre pour les provinces d'Autriche (מרדכי אושטריך). Parmi les abrégés du *Mordecai*, le premier en date est celui qui fut fait par notre Samuel dans la forteresse de Landsberg, et achevé, d'après le manuscrit De Rossi 397, le 11 tischri 5137 (25 septembre 1376). Cet abrégé n'a jamais été imprimé; mais il se trouve en manuscrit dans plusieurs bibliothèques : à Paris, sous les numéros 408 et 409; à Oxford, n[os] 672, 673, 676, 677; à Parme, n° 397, et dans d'autres bibliothèques. Le titre hébreu est le plus souvent ספר מרדכי קטן, Petit livre de Mordecai.

Catal., col. 161.

Voir ci-dessus, p. 658.

Hist. litt. de la France, t. XX, p. 502.

Voir la monographie de M. S. Kohn sur le Mordecaï, dans la Monatsschrift, 1877, p. 320.

Jacob Rosheim (seconde moitié du XVI[e] siècle) fils de Joseph, de la famille Loans, a fait usage, pour son compen-

dium du *Mordekai*, de celui de notre Samuel, qu'il trouve trop court en différents endroits; il ne lui donne aucun titre. Il se sert aussi de l'abrégé (קיצר מרדכי) de Josué [Boaz], qu'il trouve encore plus court; c'est pourquoi il s'est décidé à composer un autre abrégé, dans lequel il fait usage des gloses de son maître Éliézer Trèves, mises sur l'édition du *Mordecai* de 1552. Ainsi les abrégés du *Mordecai* se sont faits surtout pour l'Alsace. Le manuscrit de l'abrégé de notre Samuel a des gloses à la marge. Samuel cite peu d'autorités en dehors de l'ouvrage original. Son ouvrage a eu du succès dans les provinces rhénanes, comme nous l'avons vu à l'article de Jacob Lévi de Mayence. Nous possédons d'un petit-fils de Samuel une espèce de chronique littéraire, imprimée dans l'ouvrage intitulé *Debarim attiqim*, avec le titre de שמות הגדולים, « Noms des grands » (titre dû à une main récente), d'après le manuscrit de Munich n° 358,2. C'est une énumération qui ne suit aucun ordre; elle n'est ni chronologique ni alphabétique; l'auteur mentionne son grand-père comme auteur du Petit Mordekai. M. Carmoly a écrit en 1850 qu'il venait de voir un fragment de ce traité sous le titre de שם הגדולים, Noms des grands, et que l'auteur en est Ahron, fils d'Abraham, fils de Samuel de Schlestat, par conséquent le fils d'Abraham qui se noya par accident. M. Carmoly avait promis d'en faire une édition avec des notes; mais cette édition, à notre connaissance, n'a pas paru. Il est étrange que M. Carmoly n'ait pas donné le nom d'Ahron dans un ouvrage publié par lui huit ans plus tard.

Page 7

Der Orient, 1850, p. 782.

France israél., p. 144.

L'abrégé de Schelestadt fut encore abrégé pour l'usage pratique des laïques qui voulaient une solution prompte aux difficultés que la vie juive, rigoureusement acceptée, rencontre à chaque pas.

SAMUEL DASCOLA,

ASTRONOME.

Si l'on était sûr que Moïse Samuel Dascola (שמייל ראשקולא), le père du copiste du manuscrit de Turin A. VI, 9, qui termina sa copie le 9 du mois de marheschwân 5159

Voir ci-dessus, p. 665.

47 ★ IMPRIMERIE NATIONALE.

Catal. Peyron, p. 177.

(21 octobre 1398), et le père d'Astruc Samuel Dascola (אשטרוק שמייל דאשקולא), le copiste du manuscrit de l'Ambrosienne E, 103 (renfermant le *Mischné Thora* de Maimonide, achevé à Avignon le 24 du mois d'ab 5166 = 9 août 1406) sont identiques entre eux et identiques au Nasi Samuel Dascola, l'auteur du commentaire sur les tables astronomiques qu'on lit dans le manuscrit de Paris n° 1047, 10, et qu'on

Catal. de Paris, p. 191.

attribue à San-Bota Bongodan (שאן בוטא בונגודאן), nous aurions à parler ici de cet auteur. Mais d'autres indices font croire

Cat. de Munich, n° 343, 3.

qu'il était italien. Dans le manuscrit de Munich, n° 343, 3, le nom de l'auteur est Samuel, petit-fils de Siméon Kansi, nom qui, selon M. Steinschneider, serait l'équivalent de Samuel Astruc Dascola, Astruc répondant à Siméon, et Kansi (כנסי) à *Scola*. En tout cas, les tables astronomiques dont il s'agit ne sont autres que celles de Sen Bonet Bonjorn, dont le nom est corrompu dans le manuscrit de Paris. On lit dans le catalogue de Paris ce qui suit : « L'auteur de « ces tables avait calculé les conjonctions, les oppositions et « la position du soleil pour une période de trente et une « années solaires, à partir de l'année 1361, en établissant « qu'au bout de cette période tout devait se succéder dans le « même ordre. » Or l'année 1361 est la date des tables de

Voir ci-dessus, p. 701.

Bonjorn. Ces tables, accompagnées du même commentaire, semblent aussi se trouver, avec des additions, dans le ma-

Ms. de Munich, n° 343, 14.

nuscrit de Munich n° 343, 27, qui contient également des tables pour la lune, calculées pour l'année 1460; or ici on trouve que Samuel est tout à fait en désaccord avec Bonjorn. Le manuscrit I, IV, 13, de la *Casanatensis* contient le même commentaire sous ce titre : הרחבת ביאור ללוחות שין בוניט בונגורא. Les tables commencent ici à l'année 1363.

On connaît de notre auteur des tables basées sur celles

Voir ci-dessus, p. 695.

des Six ailes d'Immanuel de Tarascon, commençant par l'année 1370; ce sont celles qu'on trouve dans le manuscrit de Munich 343, 3. En effet c'est ici un abrégé des Six ailes, ainsi qu'on peut le voir par les textes tirés de deux ouvrages

Catal., p. 200 et 201.

de notre auteur que M. Steinschneider reproduit comme appendices II et III au catalogue de Munich.

MENAHEM BEN-ZÉRACH,

TALMUDISTE.

Menahem fils d'Ahron le Martyr (הקדוש), de la famille Zérah (לבית זרחי), descendait d'une famille exilée en 1306 de la France. Menahem naquit en Navarre; mais il se considère comme Français (צרפתי) dans le poëme qu'il dédie à son Mécène, don Samuel Abravanel, surnommé, après sa conversion forcée, Jean de Séville. A la fin de la préface de son livre, dont nous parlerons plus loin, notre auteur donne les détails suivants sur sa vie. A seize ans, dit-il, il se maria avec la fille de R. Benjamin עבץ, qui demeurait à Estella (probablement la ville natale de Menahem). En l'année 5088 (1328), la colère de Dieu s'enflamma contre son peuple, à l'époque où le roi de France qui régnait sur la Navarre mourut. Les Navarrais se levèrent pour tuer tous les juifs du pays. Ils tuèrent à Estella et dans d'autres localités environ 6,000 juifs. « Parmi ces victimes se trouvaient « mon père, ma mère et mes quatre jeunes frères; seul je « fus sauvé de la manière suivante. Après m'avoir accablé « de coups et laissé pour mort, on m'avait jeté parmi les « cadavres. Je restai ainsi du soir jusqu'à minuit le 23 adar « (5 mars 1328), lorsqu'un chevalier, ami de notre famille, « vint à mon aide. Il me fit sortir d'entre les morts, m'amena « dans sa maison et pourvut à ma guérison gratuitement. » La cause de ces calamités fut la mort de Charles IV, qui mourut sans enfants. Les Navarrais essayèrent de se séparer de la couronne de France, et dans ces troubles, comme il arrivait d'ordinaire, ce furent les juifs qui pâtirent.

Préface, fol. 4 b.

Grætz, Gesch. der Juden, VII, p. 311.

Menahem se rendit à Tolède, où il y avait à cette époque une grande école talmudique, dont le chef était Juda fils d'Ascher. Pendant deux ans, il fut le disciple de Josué ibn-Schoeïb de Barcelone. En 5091 (1331), il alla s'établir en Castille et s'arrêta à Alcala pour travailler avec Joseph ibn-al-Aïsch, qu'il remplaça comme rabbin en 5110 (1351). Menahem rapporte qu'on pratiquait dans ces écoles la méthode que Pereç de Corbeil avait suivie dans ses gloses. En

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 449.

l'année 5128 (1368) éclata la guerre entre les deux frères Don Enrique (אנרריק) et Don Pedro, fils du roi Alphonse. Le premier assiégea différentes villes fortifiées, entre autres Tolède. Le siège avait duré un an, quand Don Pedro partit avec une armée pour délivrer cette ville. Don Enrique alla à sa rencontre, et une bataille s'engagea, où Don Pedro fut tué. A cette époque, la plus grande anarchie régnait en Castille, et c'étaient les juifs qui en souffraient le plus. A Tolède, pendant le siège, environ 8,000 d'entre eux périrent, sans compter ceux qui s'enfuirent et errèrent dans le pays sans trouver aucune subsistance. Menahem, à qui il ne restait que ses livres et les quatre murs de son école, fut assisté par don Samuel Abravanel de Séville, qui l'aida à rétablir son école et à continuer son enseignement.

Voyant que, pendant ces calamités, on observait moins bien la loi, Menahem se décida à composer un livre pour ceux qui tenaient encore à leur religion. Il donna à ce livre le titre de צדה לדרך, « Provision pour le chemin », et il le divisa en cinq parties, savoir : 1° les règles à observer pour le rituel; 2° la nourriture, distinction des mets licites et des mets défendus; 3° les lois particulières aux femmes; 4° les préceptes concernant le sabbat et les fêtes; 5° ce qui concerne les jours des jeûnes.

On lit ensuite avec intérêt un chapitre sur l'arrivée du Messie et sur le monde à venir. Le Messie apparaîtra l'an 5163 = 1403. L'année 1403 passa sans que le Messie vînt; mais Menahem ne vivait plus alors pour voir qu'il s'était trompé dans ses calculs. On peut d'ailleurs supposer que cette date de 1403, qui se retrouve dans la formule de l'acte de divorce (part. III, règle III, chapitre 4) daté de Tolède sur le Tage, le 4 du mois de tischri 5164 (16 septembre 1403), vient, non pas de Menahem, mais d'un copiste de son ouvrage.

Menahem ne cite presque aucun de ses prédécesseurs; son livre étant destiné au public non savant, il évite la bibliographie, toujours désagréable au lecteur ordinaire. Le traité צדה לדרך n'est pas seulement un livre de préceptes;

très souvent il y est question de théologie philosophique et de règles de morale; quelquefois les raisons de certaines prescriptions sont données. Il y a des chapitres qui ont trait à la chronologie, par exemple I, I, 36.

Les apostats accusaient les juifs de prononcer des malédictions, dans leurs prières, contre les nations parmi lesquelles ils vivaient. Menahem réfute cette accusation et ajoute que le roi Don Enrique, avec son intelligence et sa sagesse, n'a pas prêté l'oreille à de pareilles calomnies. Entre autres arguments, Menahem dit que, « depuis vingt ans, il y a une « grande communauté juive à Avignon sous la domination « du pape et des cardinaux, qui sont à la tête de la religion « chrétienne, et qui connaissent le contenu de nos prières « d'autant mieux qu'il y a de nombreux convertis à leur « service. Ainsi Maestro Paulo (*Paulus christianus*), qui « était aussi très instruit dans notre loi, et qui s'est fait chré- « tien à l'époque du roi Jaime, ne mentionne jamais, dans ses « controverses, nos prières comme renfermant quelque chose « contre la religion chrétienne. Ni le pape ni les cardinaux « n'ont eu l'occasion de défendre certaines prières ni d'or- « donner des changements pour d'autres. » Ce chapitre est omis dans la seconde édition de l'ouvrage.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 563.

Nous possédons deux éditions du צדה לדרך. La première a été publiée à Ferrare, sous le règne du duc Hercule IV, par Abraham Usque, in-4°, 1554; la seconde à Sabionetta, par Vicenzo Conti, sans date (1567-1568?). Cette édition renferme, à la fin, une table astronomique faite par Israël Zifroni, allant de l'année 5055 de la création (1295) à 6000. On y trouve, en outre, deux de ces liturgies appelées וידוי, « confession ».

Zunz, Litterat.-Geschichte der syn. Poesie, 506.

Notre auteur mourut, comme le prouve son épitaphe, à Tolède, au mois d'ab 5145 (août 1385). Zakkuto, dans son ouvrage chronologique, ainsi que les bibliographes qui l'ont utilisé, donne la date 5134 (1374); mais Menahem mentionne cette année dans son ouvrage, IV, II, 10[1]. Le

Abné Zikaron, p. 15.

[1] Dans ce passage, il donne l'explication de deux tables astronomiques qu'il aurait composées (elles ne se trouvent pas dans les éditions).

Catal., nº 893, 2 (col. 190).

Floril. rabb., fol. 622 a.

manuscrit d'Oxford est malheureusement très défectueux. Plantavitius, qui, par confusion avec Menahem ben-Seruq, le grammairien, nomme l'auteur Aben-Seraq (אבן סרק) le Français, dit que l'ouvrage fut composé peu après l'expulsion des juifs de France.

Ibid., fol. 552 a.

Plantavitius attribue au même écrivain un autre ouvrage intitulé *Or thora* (אור תורה), « Lumière de la loi », qui doit avoir été un commentaire court sur le Pentateuque, et qu'il dit avoir été imprimé dix-neuf ans auparavant, c'est-à-dire en 1626. Plantavitius dit que, d'après Zakkuto, Menahem aben-Seraq mourut en 1375; nous avons vu que la date de la mort de Menahem d'après Zakkuto est 1374; c'est là une différence légère. Le titre des ouvrages que nous avons mentionnés est accompagné, comme tant d'autres chez Plantavitius, d'astérisques, ce qui veut peut-être dire qu'il ne les avait pas vus. Bartolocci et Wolf sont exacts dans les renseignements qu'ils donnent sur notre Menahem, excepté pour la date de sa mort.

Bibl. rabb., IV, fol. 30.
Bibl. hebr., I, nº 1430.

Le manuscrit de Turin A. IV, 37, renferme un résumé des règles de notre auteur sur l'égorgement des bêtes et l'examen des poumons (שחיטה et בדיקה), fait à la demande de son ami Joseph fils d'Israël (de Tolède?).

JACOB ÇARFATI,

MYSTIQUE ET MÉDECIN.

JACOB fils de Salomon, Çarfati (צרפתי, Français), fut sans doute un exilé de France, qui s'était fixé dans le midi. Nous avons peu de détails sur lui; il doit être né vers 1350; car, lors de la composition de son traité, qui est un extrait d'un autre traité plus considérable, et qu'il avait composé en 1384, il mentionne la mort de ses trois enfants, dont un fils déjà fiancé. Jacob est l'auteur d'un grand ouvrage, dont l'abrégé se trouve dans le manuscrit de Paris nº 733, avec le titre de ספר משכנות יעקב « Livre des tentes « de Jacob » (Nombres, XXIV, 5). Il embrasse quatre parties, savoir :

Voir ci-dessous, p. 712.

1° בית יעקב, « Maison de Jacob ». L'auteur y donne une

interprétation allégorique de quelques passages du Pentateuque, selon la méthode de Maimonide. En tête se trouve l'introduction versifiée que voici :

כי יעקב בחר להשיג האמת נטמן בבית לסר בלי לב עקוב
זכה בנות ביתו דסות בית אל וכן תורה בקונדרס זה שמו בית יעקב
בית יעקב לכו ונלכה באוריי

2° ישועות יעקב, « Salvations de Jacob », traité sur les dix plaies de l'Égypte, exprimées par les mots mnémotechniques דְּצַ״ךְ עֲדַ״שׁ בְּאַחַ״ב. Ce traité est précédé des lignes suivantes : Fol. 18 b.

ראה ביאור אמת חדש וכתב להבין בו דְּצַ״ךְ עֲדַ״שׁ בְּאַחַ״ב
וכי בם נגאלו בית יעקב קראתיו לו ישועות יעקב
אתה הוא מלכי אלהים צור ישועות יעקב

3° קהלת יעקב, « Communauté de Jacob », traité théologique sur les lois qui sont censées avoir été données sur le mont Sinaï en plus des dix commandements. Jacob démontre surtout que la pratique de la Loi est plus méritoire que les théories doctrinaires. Cette partie est amenée par les lignes suivantes : Fol. 36 b.

קונדרוס זה הוא חלק מהנקרא (*sic*) קהלת יעקב
מפי סופרים וספרים נודע האמת ואינו נעקר
מהם תשכיל מעשי בו עיוני מעשה עקר

Le manuscrit ajoute ici un traité sur la création *ex nihilo*, contre ceux qui la nient. Cette partie est d'une autre écriture que le reste du livre, et elle n'est pas précédée de lignes de vers; elle ne porte aucun titre. Elle est cependant de notre auteur, puisqu'elle commence, comme les autres parties, par les lettres initiales אַמַ״ץ, qui signifient אמר יעקב צרפתי « Jacob le Français dit ».

4° אבל רבתי, « Grand deuil », commençant par les deux lignes suivantes en vers :

לאנחתי לשועתי מן המצר קראתי
אל זה אבל רבתי חנני יעקב צרפתי

Cette partie a pour sujet le récit des pertes douloureuses

Voir ci-dessus, p. 710.

que Jacob a essuyées dans sa famille, pendant la peste qui sévissait dans le midi en 1395. En l'année 5143, le mercredi 5 du mois de tischri (13 octobre 1382), Jacob tomba malade; mais il fut sauvé, dit-il, par la volonté de Dieu. Plus tard, son fils Israël mourut, et quelque temps après, le jeudi 12 du mois d'adar (26 février 1383), sa fille Sara mourut aussi. Pendant le deuil de trente jours qu'il observa pour Sara, sa fille Esther tomba malade et mourut à son tour. Le nom d'Esther est donné en langue vulgaire : c'est *Trina*, nom qu'on rencontre souvent dans les formules d'actes de divorce rédigés en France. A propos de la mort d'Esther, Jacob mentionne les noms suivants : 1° Don Comprat d'Agde (דון קומפראט דאגדי); 2° Astruc (אשטרוג) de Carcassonne; 3° Don Méir de Narbonne. Ces noms prouvent que Jacob devait avoir résidé dans le midi de la France, après avoir émigré, lui-même ou ses parents, comme tant d'autres, de l'est de la France; c'est ce qui expliquerait l'épithète de Çarfati.

Voir ci-dessus, p. 710.

A la fin du manuscrit, on lit que la copie de ce livre fut achevée (נשלמה כתיבת אלו הקונדריסים) le vendredi 28 marheschwan 5156 (le 12 novembre 1395). Dans le Catalogue de Paris, on dit que le manuscrit en question semble être autographe. L'écriture est en caractères hébreux provençaux; si la donnée du Catalogue de Paris était exacte, on pourrait conclure de là que notre auteur avait été élevé dans le midi de la France. Mais ledit manuscrit n'est pas autographe; il est de deux mains différentes, et il y a beaucoup d'additions et de corrections à la marge.

Fol. 119.

On connaît un Jacob d'Avignon Çarfati, qui emploie également la formule abrégée אמיץ, et qui est l'auteur d'un traité de médecine en huit chapitres sur une maladie de tête appelée dans les livres de médecine וירטיגיני (*vertigine*). Ce Jacob avait composé son ouvrage à la demande d'un seigneur, qui avait un chevalier de ses amis atteint de cette maladie. Le traité se trouve dans le manuscrit d'Oxford n° 2583, 2, sans date de composition. Nous ajouterons que Jacob le médecin se dit, à la fin du sixième chapitre, le contemporain de Gilbert, médecin du roi de France, qui trai-

Catal., col. 1125.

Ms., fol. 286.

tait ce malade : והנה אקצר בזכירת אלו הענינים כפי מה שאוכל מצד חסרוני ומצד
רוב מה שסדרו החכמים הגדולים הרופאים מוריי אשר אני בחברתם קרוי לבקרו
ולהשעני במה שיסד לו הרופא הגדול החכם מאיש׳ גליברט רופא מלך צרפת יחי שהיה
ברשותו ימים רבים ובפרט בראשית חליו.

Il est très possible que ces deux Jacob soient une seule et même personne. La date ne s'y oppose pas, et il serait étrange que deux personnes différentes aient employé la même formule abrégée pour leur nom. Ajoutons encore que tous les deux demeuraient dans le midi de la France.

PÉREÇ TRÉVOT,

LEXICOGRAPHE.

Péreç Trévot est probablement l'auteur d'un vocabulaire hébreu, disposé d'après l'ordre alphabétique, qui porte le titre de *Maqre Dardeqé* (מקרי דרדקי), « qui enseigne à lire « aux enfants ». Péreç se dit Français (צרפתי) et Catalan; cela veut probablement dire que sa famille avait émigré de la France du Nord dans la France méridionale et que lui-même émigra en Catalogne par suite d'une persécution. Sa famille habitait probablement Trévoux et passa, par suite d'une seconde émigration, en Italie, où ses descendants s'appellent Trabot et Trabotti. Péreç se donne aussi le titre de *Naqdan*, « ponctuateur », dans le manuscrit de la Bodléienne n° 1137, manuscrit qu'il a pourvu de points-voyelles ou même copié, car, dans le post-scriptum de ce manuscrit, il dit : « Achevé « par le Çarfati, le Naqdan, Péreç Trévot (מְרְבוּם); qu'il soit « sauvé du massacre, de l'épée et de la destruction. » Dans un autre passage du même manuscrit, Péreç se donne cette épithète : « le plus petit des associés (d'études) et le plus petit « des *Maqré Dardeqé*, expulsé et séquestré, et vendu comme « esclave »; c'est sans doute une allusion à un exil. Comme nous allons le voir, c'est sans doute l'exil de 1395 que Péreç a en vue.

Catal. Bodl., col. 2642; Berliner, Magazin, II, p. 16 et 96.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 481.

Catal., col. 331.

Mais, avant d'aller plus loin, nous devons dire un mot des vocabulaires bibliques du moyen âge en général. On ne mentionne aucune traduction espagnole, portugaise, française, italienne ou allemande de la Bible, faite sur l'hébreu

IMPRIMERIE NATIONALE.

avant le XVIᵉ siècle. Mais il existe des gloses bibliques en langue vulgaire, plus ou moins étendues. Ces gloses se lisaient d'abord à la marge des textes bibliques ou dans les commentaires, et ce n'est que vers le XIIIᵉ siècle qu'on les trouve sous forme de vocabulaires, rangées d'après l'ordre des livres sacrés. Nous ne connaissons de tels vocabulaires que pour le français. L'un d'eux, qui se trouve dans le manuscrit de Paris nº 302, a été copié en 1241. Les glossaires de Paris nº 301, de Leipzig (où il y a aussi des gloses allemandes), de Parme et de Turin, que le regretté Arsène Darmesteter a si bien analysés, ne sont pas datés.

Litteratur des Orients, 1844, p. 294.

Arch. des Miss., sér. III, p. 395 et suiv., 560.

Les glossaires qui sont rangés selon l'ordre des livres bibliques avaient sans doute un but pratique pour l'enseignement de la Bible; mais ils n'avaient aucune utilité pour étudier l'hébreu en général. On possédait des dictionnaires étendus et abrégés; mais ils étaient composés en hébreu, excepté dans les pays où l'on parlait arabe. Il fallait donc pour la jeunesse un vocabulaire concis où les mots hébreux fussent expliqués en langue vulgaire, et un tel livre recevait le titre de *Maqré Dardeqé*, « celui qui fait lire la jeunesse ». Un ouvrage de ce genre a été composé, croyons-nous, par notre Péreç, soit en français, soit en catalan, mais non certainement en italien. Nous trouvons un peu risquée l'assertion de M. Moïse Schwab qui dit : « On sait qu'il existe un « dictionnaire hébreu-arabe-italien anonyme de la fin du « XIVᵉ siècle, qui est sûrement de Péreç Trévot, et qui est inti- « tulé *Maqré Dardeqé.* » M. Schwab renvoie pour Péreç à l'excellent ouvrage de M. Perles, intitulé *Beitræge zur Geschichte der hebræischen und aramæischen Studien*, München, 1884, p. 113 à 130. Nous avons cherché en vain où M. Perles aurait parlé de Péreç Trévot. En effet, le premier qui ait mentionné celui-ci comme auteur d'un vocabulaire (non pas arabe-italien) est M. Neubauer. Qu'il y ait eu d'autres vocabulaires analogues avant celui de Péreç, c'est ce qui semble résulter de l'épithète qu'il se donne à lui-même, « le plus petit des « *Maqré Dardeqé* ».

Revue des Études juives, XVI, 253.

Revue des Études juives, IX, 316.

Voir ci-dessus, p. 713.

La première édition de cet ouvrage fut publiée à Naples

(non à Constantinople, comme Wolf, Fürst et même M. Neubauer le disent) en 1488, et commence par une pièce de vers présentant l'acrostiche du nom de Péreç (פרץ). Dans la préface l'auteur parle de l'expulsion des juifs de France, en 1395, comme ayant eu lieu récemment, et il a eu probablement lui-même à en souffrir. M. Perles veut conclure à tort de ce que Péreç parle des exilés à la troisième personne, en disant : « par la volonté de Dieu ils furent chassés », que l'auteur devait être un Italien du Sud; car s'il avait été Français, il aurait dit : « Çarfat, mon pays de naissance ». Péreç parle à la troisième personne à cause de la formule mnémonique employée pour la date de l'expulsion et qui est כלה גרש יגרש (Exode, XI, 1), כלה équivalant à [50]55 = 1395, formule que nous retrouvons chez Éphodi. D'autre part M. Neubauer a trouvé dans le manuscrit 320 de la bibliothèque Günzburg un poème moral contenant un ouvrage de R. Menahem, fils de Péreç, fils de Nethanel Élie, fils de R. Péreç auteur du *Maqré Dardeqé*. Enfin, par le manuscrit de Paris n° 18, où il est dit que Menahem, fils de Péreç Trévot, acheva la copie de ce manuscrit, qui est une Bible, à Governo en Italie le 5 ab 5272 (18 juillet 1512), M. Neubauer a prouvé que l'aïeul Péreç doit avoir vécu après 1395. Or, nous avons vu que Péreç s'appelle Français et Catalan; c'est donc probablement en Catalogne qu'il a connu la formule כלה, qui est due à Profet Douran de Perpignan, 1395. Nous verrons encore qu'en Catalogne les conversions forcées au christianisme et les controverses religieuses n'étaient point rares. Or l'auteur du *Maqré Dardeqé* dit dans sa préface que la jeunesse étudie le Talmud et les sciences philosophiques avant d'avoir approfondi l'Écriture sainte; c'est pourquoi elle ne peut se défendre contre les polémistes en matière religieuse et arrive finalement à l'apostasie. La discussion religieuse, en effet, doit se faire à l'aide d'une connaissance profonde de la Bible. Celui qui n'est pas versé dans cette matière reste à court dans les controverses religieuses, et laisse la victoire aux adversaires. Et c'est pour contribuer à

Perles, Beitr., p. 111.

Cat. d'Oxford, n° 1507, col. 531; Steinschn., Cat. Bodl., col. 622.

Op. cit., p. 114.

Revue des Études juives, IX, 153.

Ibid., p. 316.

la connaissance de la Bible que Péreç s'est proposé de faire un livre élémentaire pour la jeunesse. Nous trouverons les mêmes plaintes et les mêmes conseils dans la grammaire de Profet Douran.

Perles, op. cit., p. 114.

A la fin de la préface de Péreç, on trouve, dans l'édition, une pièce de vers de quatre lignes avec l'acrostiche de Yehiel ou Yahya. C'est l'un des deux personnages que M. Perles considère comme auteurs du *Maqré Dardeqé*. Nous croyons que Yehiel ou Yahya est le nom de celui qui a traduit le vocabulaire catalan de Péreç en italien. Selon les pays, en effet, le livre de Péreç fut utilisé en français, en espagnol, en allemand, et finalement en anglais. La date de 1488 est celle de l'édition et non pas de la composition du livre, comme on l'a cru autrefois. M. Schwab connaît cinq exemplaires de cette édition, savoir : à Paris, à Parme, à Rome, à Oxford et à Londres; M. Steinschneider en mentionne un sixième. La première édition du vocabulaire italien serait donc du xve siècle; mais elle est si peu utile à la philologie romane qu'il était à peine nécessaire d'en faire une nouvelle édition, d'ailleurs très incorrecte. La famille Trévot a émigré en Italie comme les Lattes, les Férussol, les Perpignani, les Colon et beaucoup d'autres familles françaises.

Op. cit., p. 116.

Ms. d'Oxford, n. 158.

Ms. de Paris, n° 1243. Schwab, Revue des Études juives, XVI, 284.

Ms. d'Oxford, n° 1507; Munich, n° 63, 2.

Revue des Études juives, IX, p. 153.

Perles, op. cit., p. 111.

Revue des Études juives, p. 255; XVII, p. 111, 285; XVIII, p. 108.

NATHAN D'AVIGNON,

CASUISTE.

Nathan d'Avignon est l'auteur d'un traité sur les règles à observer quand on tue les animaux destinés à l'alimentation et sur l'examen des poumons; ce traité se trouve, à la marge (fol. 120 à 123) du livre des Préceptes d'Isaac de Corbeil, dans un manuscrit de Cambridge (bibliothèque de l'Université, sans numéro). Cet exemplaire du livre des Préceptes ne contient pas, comme c'est le cas dans d'autres manuscrits de ce traité, la formule de l'acte de divorce d'où l'on peut induire la date de la copie et la localité où le copiste a travaillé; mais comme le copiste du traité de Nathan, Abraham fils de Samuel Hayyim de מרמרן, dit avoir fini sa copie le premier jour du mois de tébeth 5157 (dé-

cembre 1396), Nathan doit avoir composé son traité avant cette année. Le traité commence par les mots suivants : הבודק צריך שיכנים ידו בנחת תוך חלל הבהמה. L'auteur cite des règles données par les rabbins de Çarfath (France de l'Est) et parmi eux Jacob fils de Yaqar. Le titre de l'ouvrage est : הלכות שחיטה והלכות בריקה שייסד מה׳ר׳ר נתן דאוינגיון.

ABRAHAM ABIGDOR ET SON FILS.

Abraham Abigdor, surnommé Bonet, fils de Meschullam, fils de Salomon, naquit probablement en Provence en 1351, d'une famille estimée et connue sous le nom d'*Abigdorim*. Juda Kohen dit, après le mot פרונצא, ce qui suit : ויאמר על המשפחה ההיא שהיא סוג האבינגדורים כי יען היות האב הא׳ שמו אבינדור נקרא כל האישים יוצאי יריכו בשם ההוא ויאמרו האיש הפלוני הוא אבינדור והוא מסוג האבינדוריים כלו׳ אחד מפרטי מקובצם.

Steinschneider, Uebersetz., p. 7[illegible].

Catal. d'Oxford, nᵉ 245, col. 868.

Le *gentilicium* des Abigdorim vient du nom de l'ancêtre de la famille, qui s'appelait Abigdor. Salomon, fils de notre Abraham, est également désigné par ממשפחת האבינגדוריים, de la famille Abigdor. M. Carmoly dit que le père et le grand-père de cet Abraham s'appelaient ben-Abigdor et qu'ils étaient comptés parmi les médecins les plus remarquables de l'université de Montpellier. Aucun document à notre connaissance ne confirme cette donnée. D'un autre côté, M. Carmoly ne connaît notre Abraham que par son nom, et les noms de Meschullam et d'Abraham, le grand-père et l'aïeul de notre Abraham, manquent dans l'index de son livre. Notre Abraham, comme il le dit lui-même, étudia la médecine à Montpellier, où on enseignait en latin, et c'est là qu'il doit avoir acquis la connaissance de cette langue, d'après laquelle il fit des traductions, dont l'une à Arles en 1381. On sait qu'un Maestro Abraham Abigdor possédait dans cette ville, en 1386, une maison; il est probablement identique avec notre auteur. M. Gross, qui le premier a attiré l'attention sur ce fait, n'admet pas l'identité, et dit que Maestro est un simple titre honorifique; M. Steinschneider voit avec raison dans Maestro le titre d'un médecin, et il propose d'identifier les deux Abraham Abigdor. Abraham fit ses

Catal. de Berlin, p. 99, n. 2.

Hist. des méd., p. 106.

Ibid., p. 107.

Voir ci-dessous, p. 718.

Monatsschrift, 1880, p. 410 et 411.

Uebersetz., p. 25, nº 187.

travaux de 1367 à 1381, probablement à Arles. Nous le trouvons encore vivant en 1399, année dans laquelle il aida son fils Salomon à traduire un ouvrage médico-astrologique.

Voir ci-dessous, p. 721.

Voici l'énumération des travaux d'Abraham Abigdor :

I. ספר סגולת מלכים, livre du « Trésor des rois », imitation hébraïque du traité des Tendances des philosophes par Gazzali, en prose rimée avec un commentaire. L'auteur dit dans la préface qu'il a composé cet ouvrage à l'âge de dix-sept ans, et l'a « destiné aux hommes d'élite », qui se vantent de posséder la physique et la métaphysique, mais qui négligent la logique. Le traité est divisé en quatre chapitres, et les vers riment par la syllabe רים. Dans l'avant-propos, on lit l'acrostiche d'Abraham Bonet Abigdor. L'ouvrage fut achevé le 8 nisan 5137 (7 mai 1377), selon les manuscrits de Paris n° 990,1, et de Munich 44,1. Un autre manuscrit, dit-on, donne la date de [5]123 = 1363; c'est peut-être une faute d'impression dans le journal où il en est question. Pour de plus amples détails nous renvoyons à l'ouvrage de M. Steinschneider.

Hak-karmel, I, p. 336.

Uebersetz., p. 325.

II. מבא במלאכה. C'est la traduction hébraïque de l'ouvrage latin appelé Introduction à la pratique, qui est le traité des Médicaments, composé d'après le Canon d'Avicenne, I, IV, par un médecin de Montpellier. M. Steinschneider dit que c'est le chancelier ou doyen appelé Brouat (ברואט) Albert, selon le manuscrit de Paris 1054, 12, et Bernard Albert selon les manuscrits de Munich 297, 1 et de Berlin 71, 2. Le traducteur dit, dans la préface du manuscrit de Paris, que, lorsqu'il était adolescent, il désirait étudier la médecine, non pas pour la science elle-même, mais pour être appelé maître (רב) et pour gagner beaucoup d'argent, « comme « font d'habitude ceux qui pratiquent à présent la méde-« cine et surtout ceux qui appartiennent à notre nation ». Devenu homme, il se sent maintenant un goût sérieux pour cette étude. Il s'est donc rendu à Montpellier pour s'instruire auprès des savants chrétiens. Il y a trouvé beaucoup d'ouvrages utiles pour la connaissance de la médecine, et, si Dieu prolonge ses jours, il en traduira quelques-uns. Parmi

Cat. de Munich, 297, 1.

Uebersetz., p. 777.

les plus utiles il a choisi celui-ci qu'il traduit sur le désir de quelques amis. C'est, à ce qu'il semble, la première traduction faite par notre Abraham. L'original latin est imprimé sous le nom de Gentilis de Foligno, suivant M. Steinschneider. Cat. de Berlin, 71, 2; Uebersetz., p. 777.

III. פרקי ארנבט, traduction des *Medicationis parabolæ* d'Arnauld de Villeneuve, dédiées au roi Philippe le Bel. Le commentaire sur cet ouvrage qu'on attribue à Abraham n'est pas de lui; il n'est pas davantage d'Arnauld de Villeneuve, comme on l'a démontré. Le nom du traducteur n'est pas donné dans les manuscrits; mais, dans celui de Munich 297, 4, la préface est la même (à l'exception de quelques mots qui se trouvent à la fin et qui ont été notés par M. Steinschneider) que pour la traduction de l'ouvrage de Gérard ou Géraud de Solo. Comme date de la traduction on trouve l'année 5108 (ק״ח) [1348], date impossible, puisqu'elle est antérieure à la naissance de notre Abraham. M. Steinschneider propose de lire 5138 (קל״ח) [1378]. La concordance de la traduction avec l'original a été donnée par M. Steinschneider, dans le catalogue de Munich, n° 286, 1. Hist. litt. de la Fr., t. XXVIII, p. 58-59. Cat. de Munich, p. 286, 1. Ibid. Voir ci-dessous, n° IV. Catal., p. 116.

IV. ספר מבוא הנערים, « livre d'introduction pour la jeunesse », traduction du traité élémentaire des fièvres, écrit en latin, par Géraud de Solo. Le traducteur dit, dans la préface, qu'il s'est rendu à Montpellier pour étudier sous Géraud et qu'il a fait la traduction à Arles, ville où il demeure, en l'année 5139 (1379). Voilà, du moins, ce qu'on lit dans les manuscrits de Paris, nos 1053, 10, et 1123, 2. Pour ce dernier manuscrit, qui appartenait à un David משטילין, le catalogue dit que la traduction d'Abraham diffère entièrement du traité de Géraud connu sous le titre de *Isagoge tironum*, dont nous avons une traduction fidèle par Léon de Carcassonne. Peut-être, continue le catalogue, l'auteur avait-il composé deux ouvrages élémentaires sous le même titre. M. Steinschneider ne traite pas cette question; mais il fait observer que les manuscrits de Munich et de Berlin contiennent une espèce de *proœmium* de Géraud qu'on ne Catal., n° 296. Catal., n° 71, 3.

trouve pas dans l'édition. M. Steinschneider dit que ces manuscrits ont cinq chapitres; les manuscrits d'Oxford en ont six, et le numéro 2133, 3, a de plus un appendice. On trouve des manuscrits de cette traduction dans plusieurs autres bibliothèques.

Steinschneider, Uebersetz., p. 797.

V. מגלה, traduction du traité sur les Médicaments digestifs et purgatifs par Arnauld de Villeneuve, faite en 1381, dans la ville d'Arles. On en trouve des manuscrits à Paris, 1054, 11, sans titre hébreu, à Hambourg, 308, 2 et à Berlin, 71, 3. L'original latin semble être perdu; mais on en possède une autre traduction hébraïque dans un manuscrit dont nous parlerons plus tard. M. Steinschneider a donné une notice détaillée de cet ouvrage dans sa Revue de bibliographie.

Voir ci-dessous, p. 726.
Mazkir, IX, p. 172.

VI. אלמנצורי, traduction abrégée du latin de l'ouvrage intitulé *Almansoris liber nonus, cum expositione Geraldi de Solo.* Le traducteur n'a pas suivi l'ordre du texte latin tel que nous le connaissons. On trouve cette traduction dans les manuscrits d'Oxford n° 2401 et de Munich n° 296, 1. M. Steinschneider en donne une description étendue dans sa Revue de bibliographie hébraïque et dans le catalogue de Munich.

Mazkir, 1865, p. 89 et suiv.

VII. טראטטו (Tratato) ou הגיון, traduction du traité de logique en latin par Pierre d'Espagne (Jean XXI). Dans le manuscrit de Munich 307, 8, le nom de l'auteur est altéré en פירלו די ויניצאה, « Perlo (Pietro) de Venitia » (ou Paul de Venise). On trouve cette traduction dans beaucoup de manuscrits, entre autres à Paris, nos 926, 2 et 929, 2. M. Steinschneider considère le texte du manuscrit de Munich 307, 8, comme le plus complet. Quelques manuscrits contiennent l'abrégé de notre traité. On connaît d'autres traductions de ce traité de logique, qui semble avoir été très populaire dans les écoles du moyen âge, surtout en Provence. Le manuscrit de Hambourg 265, en particulier, renferme une traduction qui n'est pas celle de notre Abraham. L'ouvrage y est intitulé טרטאט, *tratat*, mot que Wolf a pris pour le nom de l'auteur. On peut voir la bibliographie complète dans l'ouvrage de M. Steinschneider.

Bibl. hebr., IV, 526.

Uebersetz., p. 471 et suiv.

VIII. Commentaire sur le commentaire moyen d'Averroès sur les trois premières parties de l'Organon, savoir : l'Isagoge (fol. 197), les Catégories (fol. 209) et l'Interprétation (fol. 236 à 267, incomplet). Ce commentaire se trouve dans le manuscrit de Munich n° 63, 3 à 5, qui est en mauvais état, et qui porte le nom d'Abigdor tout seul. M. Steinschneider remarque d'ailleurs beaucoup d'analogie entre les expressions qui caractérisent le présent commentaire et celles qu'Abraham emploie dans sa traduction du traité de Pierre d'Espagne. Uebersetz., p. 74 et 75.

Salomon Abigdor, sur lequel nous ne possédons aucun détail biographique, marcha très jeune sur les traces de son père. On possède de lui au moins deux traductions :

I. פנים במשפט, traduction du traité latin *De judiciis astronomiæ*, ou *Capitula astrologiæ*, d'Arnauld de Villeneuve. Salomon acheva cet ouvrage en 5159 (1399), alors qu'il avait quinze ans, sous la surveillance de son père. Le traité est divisé en 17 chapitres, et on le trouve dans presque toutes les bibliothèques de manuscrits hébreux. Il y a quelques variantes, surtout à la fin, et quelques additions dans certains manuscrits. Au cours de la préface, que M. Steinschneider a reproduite intégralement dans le catalogue de Berlin, Salomon dit que, beaucoup de livres s'étant perdus par suite de la durée de l'exil des juifs, il a pensé que ce traité serait utile à ceux qui s'occupent de médecine, et il a cru bien faire de le traduire avec l'aide de son père. Une autre traduction abrégée, achevée par Jacob Cabret (קאברים) à Barcelone, tischri 5142 (septembre-octobre 1381), se trouve dans le manuscrit d'Oxford 2042, 1. Hist. litt. de la Fr., t. XXVIII, p. 77 et 78. Catal. Bodl., col. 2265. Catal. de Berlin, p. 136.

II. ספר מראה האופנים, traduction du traité sur la Sphère par Jean de Sacrobosco. La traduction fut achevée dans le mois d'adar 5159 (février 1399), d'après le manuscrit de Paris 1031, 4, où se lit, intercalée à la fin du deuxième chapitre, une pièce de vers de 27 distiques, sur les dix principaux cercles parallèles du globe. On trouve des manuscrits de ladite traduction, avec ou sans figures, dans la Catal. Bodl., col. 2254.

plupart des bibliothèques. Le manuscrit de Paris nº 1092, 3, et d'autres encore donnent à l'ouvrage le titre de ס' הגלגל et אשפירא קטן, « livre de la Sphère ». Le livre fut imprimé à la suite du צורת הארץ d'Abraham bar-Hiyya, à Offenbach, en 1720, in-4°.

Il y a d'autres traductions du traité de Jean de Sacrobosco, dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Nous ne parlerons pas non plus des nombreux commentaires auxquels cet ouvrage célèbre a donné lieu.

ABRAHAM IBN-TIBBON,

TRADUCTEUR.

Abraham ibn-Tibbon est le traducteur du traité des Économiques d'Aristote. Ce traité se trouve dans les manuscrits de Paris 892, 2, 910, 5, et 959, 6. Seul le premier de ces manuscrits renferme la préface, dans laquelle il est dit que la traduction est faite sur le grec. Voici les derniers mots de cette préface : ולזה אריסטו חבר הספר מעט הכמות גדול האיכות להיותו הכרחי אל האנשים אשר הזדוג להם בטבע באריכותו ויקרו' הם לפעמים קטני הגוף ויעיד על זה הפנינים היקרים הקונים ואנשים קטנים גר' היותם חשובים יותר מן הגדולים ולזה נתתי אל לבי אני אברהם ן' תבון להעתיקו מלשון יוני ללשון הקדש לכל תהיה תועלתו מגעת למי שלא הורגל בלשון הזה « Aristote a composé cet « ouvrage, de peu d'étendue, mais d'une grande importance; « les petites choses, par exemple les bijoux, ont quelquefois « plus de valeur que les grandes. C'est pourquoi je me suis « décidé à traduire cet ouvrage du grec en hébreu, pour le « rendre accessible à ceux qui ne connaissent pas cette « langue. » Il y a de grandes difficultés à cela. Abraham ibn-Tibbon ne savait sans doute pas le grec, et, d'un autre côté, on ne connaît pas de traduction des Economiques faite sur l'arabe.

Le manuscrit de Paris 910, 5 porte le titre suivant : ספר הנהגת הבית לארסטו הנקרא איקונומיק, « Manière de conduire sa maison, « (ouvrage) d'Aristote, appelé Économiques ». Les deux parties du traité sont réunies, quoiqu'on lise en tête les mots המאמר הראשון, « première partie ». Le manuscrit de Paris 959, 6, a le même titre hébreu, excepté le dernier mot qui

est איקונומיקש. Le manuscrit de Munich 263, 4, renferme le même traité, avec le titre à la fin, ס' האיקונומיקאש, « Livre des « Économiques », commençant par les mots suivants : הנהגת הבית והנהגת המדינה יובדלו לא במה שהם בית ומדינה לבד et finissant par ceux-ci : ואל אשתו ובניו וקרוביו מאד. M. Steinschneider donne, dans sa description de ce manuscrit, les renvois bibliographiques aux traductions latines et aux différentes traductions hébraïques. Nous n'avons aucun renseignement sur le traducteur; c'est seulement parce qu'il porte le nom de la famille Tibbon que nous l'avons placé parmi les rabbins français.

Cat. de Munich, p. 99.

BENJAMIN DE CARCASSONNE,

TRADUCTEUR.

BENJAMIN fils d'Isaac, de Carcassonne, est le traducteur du traité sur la Corruption de l'air et les épidémies, composé par Jean de Bourgogne (דבורגונייאה), de la province de Liège (ממנרש ליאונש), pendant que la peste sévissait. Le titre du traité en hébreu est עזר אלהי, « Secours de Dieu ». L'auteur dit, dans la préface, que, déjà en 5122 (1362), lorsque l'épidémie éclata pour la première fois, il avait composé un traité analogue, commençant par les mots אלי אלי, « Mon Dieu ! mon « Dieu ! » Selon le catalogue de Paris, n° 1191, 8, ce traité aurait été composé en 5022 (1262); l'auteur du catalogue a lu ה'כ'ב, 5022, au lieu de קכב, 5122. Cette erreur a déjà été relevée dans un autre volume de cet ouvrage.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 628.

Le manuscrit de Paris 1124, 6*a*, contient une consultation sur la peste de 1399 (?) par un certain Jean de צינוברבא ou סינוברבא (*Sinobarba*), que M. Steinschneider identifie avec raison, malgré la difficulté des dates, à Jean de Bourgogne. Quelques découvertes intéressantes ont, en ces derniers temps, donné à la physionomie de Jean de Bourgogne un corps et un ensemble qu'elle n'avait pas jusqu'ici.

Steinschneider, dans la Zeitschrift der D. M. G., 1875, p. 165; Uebersetz., p. 803.

Jean de Bourgogne, ou Jean *a la Barbe*, est impliqué d'une façon qui reste encore assez obscure dans l'histoire de la composition de ce livre singulier, autrefois si célèbre, et tombé maintenant dans un juste discrédit, où le chevalier

anglais Jean de Mandeville prétend raconter ses voyages en Orient. Quoi qu'il en soit de cette question, ce qui nous importe ici, c'est que Jean de Bourgogne, médecin à Liège, a composé plusieurs traités sur l'épidémie qui épouvanta l'Europe au milieu du XIVe siècle. Nous avons un de ces traités en français dans le manuscrit français Nouv. Acq., 4516, récemment revenu à la Bibliothèque nationale, d'où il avait été détourné. M. Léopold Delisle a démontré que ce petit manuscrit avait formé jadis un seul volume avec le n° 4515 des Nouvelles acquisitions, qui contient précisément les voyages de Mandeville. Le manuscrit, aujourd'hui dépecé, avait été écrit en 1371, par le copiste bien connu Raoulet d'Orléans pour Gervaise Chrétien, médecin de Charles V, et Gervaise en fit plus tard présent au roi. Le traité de l'épidémie, à ce que nous apprend la note finale, fut composé à Liège en 1365. L'auteur s'exprime ainsi, au second feuillet : « Et pour ce que je, Jehan de Bourgoigne, « autrement dit a la Barbe, cytoien de Liege, professeur en « art de médecine, neentmoins de tous phisiciens li meudres, « qui du temps passé, au commencement de ceste épidimie, « de la cause et nature de leur corrupcion selon le jugement de astrologie fis un tractié duquel moult en eurent « copie, et commence : *Deus deorum ms* [1], etc., qui sim-« plement et absolument de toutes entitez es(t) premiere « cause, etc. Item fis un autre traittié de la distinccion des « maladies pestilencieuses des autres maladies, qui se com-« mence : *Cum nimirum propter instans tempus epidimiale*, etc., « es quels, se aucuns a la copie, a preservacion et cure plu-« seurs choses trouvera, non mie toutesvoies toutes choses « a cure appartenant, et pour ce que est (*ms.* en) ceste instans « epidimie ainsi que de nouvel recommencie, et par succes-« sion de temps encore et encore retournera, car n'est mie « maintenant la fin; pour ce, aians compassion, etc. » Le traité est intitulé : « C'est la preservacion de epidimie, mu-« nicion de duracion[2] d'icelle, faits de maistre Jehan de

L. Delisle, Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois, Paris, 1888, p. 252.

[1] Lisez : *Deus deus meus.*
[2] Le manuscrit porte « curation »

« Bourgoigne, autrement dit a la Barbe, professeur en mé-« decine et cytoien de Liege. » Il commence ainsi : « Pour ce « que toutes choses, tant element comme elementees, sont « gouvernees de leur plus haut, si comme dit Meschalat, ou « livre des interpretacions, les choses creees en souverai-« neté, etc. » L'ouvrage paraît avoir été d'abord écrit en latin; il a été imprimé sous sa forme française, d'après Duverdier. C'est évidemment le traité qui a été traduit en hébreu, malgré la légère différence des deux dates, 1362 et 1365. La coïncidence de *Deus meus* avec אלי אלי est décisive.

Éd. Rigoley de Juvigny, t. II, p. 332.

Nous ignorons si les autres traités de Jean de Bourgogne sur l'épidémie se retrouvent dans des manuscrits latins; c'est extrêmement probable, puisqu'il assure qu'il en circulait beaucoup de copies. En tout cas, le n° 6*a* du manuscrit hébreu de Paris 1124 répond sûrement à l'un de ces traités de Jean de Bourgogne. *Sinobarba* est un étrange équivalent de *A la barbe;* on dirait qu'il signifie juste le contraire; mais il vaut mieux passer sur cette difficulté et sur quelques autres, qui seront peut-être un jour éclaircies, que d'admettre que la ressemblance de *A la barbe* et de סינוברבא pourrait être fortuite.

TODROS DE CAVAILLON,

MÉDECIN.

Todros de Cavaillon (דקואלייאן) est l'auteur d'un traité intitulé שיעורי ההרכבות (non pas שערי, comme on lit dans le catalogue), dont il y a un extrait dans le manuscrit de Paris 1191,1. C'est une espèce de pharmacopée, tantôt en hébreu, tantôt en latin. M. Carmoly dit que les anciens de la ville nommèrent Todros rabbin de leur communauté; nous ne savons pas sur quel document cette assertion s'appuie, car les manuscrits de Paris n'en disent rien. M. Carmoly, en outre, place notre auteur en 1375, sans donner la source où il a puisé cette date. M. Steinschneider identifie notre Todros avec le maître Toros de Cavaillon, un des trois baylons directeurs à Avignon, en 1440. Todros s'écrit dans les

Cat. de Paris, p. 219.

Histoire des Médecins, p. 108.

Brüll, Jahrbuch, IX, p. 83.
Bardinet, Revue des Études juives, I, p. 273.

Saige, Juifs dans le Lang., index.

documents latins *Tauros*. M. Steinschneider avait cru d'abord que notre Todros était le même que (maestro) Todros Moïse Bondiah (Yom-Tob, le manuscrit a distinctement בונדיאה), qui a traduit du latin le Traité sur la fièvre par Jean fils de Mésué, avec un commentaire de Pierre d'Espagne, traduction achevée en tammouz [5]154 (juin 1394) et qui existe en manuscrit au Vatican 366,2,3. Ce manuscrit est mal décrit par Assémani. Outre le traité de Mésué, il contient le Traité des médicaments digestifs et purgatifs d'Arnauld de Villeneuve, dont voici le commencement : ספר חברו מאשטרי ארנבוט דוילא נובא מהרפואות המכשלות והמריקות, et qui est suivi, fol. 67, d'un autre traité introduit par les mots : ויבוא אחריו בחשבי(?) בכח הרפואות הנפרדות...בספר נקרא באמינדריארום (*Passionarius?*) לגאלינום. Puis vient le traité d'Arnauld sur les médicaments digestifs et purgatifs. Les trois ouvrages ont été traduits par Todros. Au fol. 74 commence un fragment du traité de logique de Pierre d'Espagne.

Steinschneider, Zur Pseudo-Litt., p. 62.

Assémani, fol. 342.

Steinschneider, Uebersetz., p. 791.

Voir ci-dessus, p. 720, n° VII.

Le manuscrit 529 de la Laurentienne, à Florence, donne, au dire de Biscioni, un Theodorus comme traducteur d'une Pharmacopée de Mésué, achevée en 154 (1394, le catalogue porte 1393). Il n'y a pas de nom de traducteur dans le manuscrit. Biscioni a emprunté des renseignements inexacts à Bartolocci. Le manuscrit de la Laurentienne contient l'Antidotaire de Mésué en 12 parties ou 430 paragraphes, probablement identique à celui qu'on trouve dans les manuscrits de Leide 53, 3, et Paris 1128, 2, et 1132, 2.

Bibl. hebr., III, p. 782.

JACOB MOLIN,

TALMUDISTE.

Lewysohn, Epitaph., p. 48.

Steinschneider, Cat. Bodl., col. 1128; Güdemann, Gesch. des Erziehungswesens, III, p. 17; Catal. des mss. hébreux d'Oxford, index, col. 943; Bibl. hebr., I,

Jacob, fils de Moïse מולן ou מולין; ou מוילן Halévi, rabbin à Mayence, jouissait d'une grande autorité en Allemagne et en Autriche. Le nom de Moeln ou Molin a été expliqué de plusieurs manières, toutes également chimériques, par Wolf, de Rossi, etc. En abrégé notre auteur est désigné par מה'ר'י'ל, c'est-à-dire R. Jacob Lévi; ce qui fait confusion avec un médecin du même nom. De Rossi lui attribue une traduction d'un traité sur les poisons. Pour les confusions de notre Jacob

avec d'autres rabbins, nous renvoyons au catalogue de M. Steinschneider.

p. 603; Dizion. storico, p. 133.

L'année de sa naissance n'est pas connue; M. Grætz dit qu'il naquit vers 1365, sans donner de raisons à l'appui de son opinion; il mourut à Worms le 22 du mois d'éloul (16 septembre) 1427. Il était originaire de Mayence, si on prend pour son père Moïse fils de Yequtiel hal-Lévi Molin, qui fut un des signataires des institutions de Spire-Worms-Mayence en 1386.

Voir ci-dessus, p. 656, n° 7.

Gesch. der Juden, VIII, p. 146.

Catal. d'Oxford, n° 820, col. 160.

Le principal ouvrage de Jacob Molin est désigné par le mot מנהגים ou דרשות. C'est un traité sur les observances rituelles, très estimé en Allemagne, en Pologne, en Hongrie et même dans le nord de l'Italie. Il a été imprimé plusieurs fois (la première édition est de l'année 1556), et les manuscrits n'en sont pas rares dans les différentes bibliothèques. Ainsi il s'en trouve deux à Paris, n[os] 450 et 451. L'ordre dans les manuscrits n'est pas le même que dans le texte imprimé, et les manuscrits mêmes diffèrent entre eux. On raconte que les prières que notre rabbin avait recommandé aux communautés d'Allemagne de réciter, en 1421, pour la victoire des Hussites, furent exaucées, et qu'aucun malheur n'arriva aux juifs pendant cette période. On prétendit même que les fugitifs de l'armée impériale furent obligés de mendier du pain pour ne pas mourir de faim.

Grætz, Gesch. der Juden, VIII, p. 147.

Jacob Molin est également l'auteur de réponses de casuistique, qui furent aussi imprimées pour la première fois en 1556. Dans les manuscrits on trouve un autre ordre que dans l'édition.

Wolf, et, d'après lui, De Rossi attribuent à notre rabbin un commentaire sur le livre de casuistique intitulé *Yoreh Déah*, de Joseph Caro. Ce commentaire est en réalité de Lœw de Prague; l'erreur provient de ce que l'abréviation מ׳ה׳ר׳ל a été confondue avec celle de Molin, מה׳ר׳י׳ל.

Bibl. hebr., I, p. 604.

Dizionario, p. 133.

Ajoutons encore que notre Jacob, ainsi que son homonyme Jacob Weil et d'autres, a fait ample usage de l'abrégé de Samuel Schletstadt.

ÉCRIVAINS ET TRADUCTEURS DE DATE INCERTAINE.

Le manuscrit de Paris nº 1207, qui renferme une partie du canon d'Avicenne en langue arabe et en caractères hébreux, contient, entre les chapitres VI et VII (fol. 155 vº et suiv.), une traduction hébraïque d'un petit traité latin, due à une main plus récente et intitulée : סוד גדול מהמהות הה' הנקרא בלשונם קינטה אישנכיאה, « Grand mystère sur la cinquième es« sence, appelée dans leur langue (en latin) *quinta essentia* », composé par un grand savant du nom de רימון, Raimond. On dit dans le catalogue que c'est probablement de Raimond Lulle qu'il s'agit. En effet, le traité a été imprimé plusieurs fois sous le titre de *Liber de secretis naturæ seu de quinta essentia*, et attribué à Raimond Lulle. Cette attribution est sûrement fausse. Dans la traduction hébraïque, on parle des propositions qu'on trouve dans ce traité, et dont la première commence ainsi qu'il suit : הקדמה הא' החולאים יבואו מפני חסרון הכח הטבעי והתרופה אשר ראו להחזיר הבריאות צריך שתהיה בלתי מקבלת עפוש.

Hist. litt. de la France, t. XXIX, p. 282.

Recueil scolastique intitulé : שאלות ותשובות על מבוא מאמרות ומליצה לחכם מרשילי, « Questions et réponses sur l'Isagoge, les « Catégories et le traité de l'Interprétation, par Marsilio ». Ce sont les *Suppositiones magistri Marsilii Parisiensis* (Marsile d'Inghen), traduites en hébreu par ABRAHAM fils d'Isaac, fils de Juda, fils de Samuel Schalom. Cette traduction se trouve dans le manuscrit de Paris, nº 991; elle contient trente-quatre Suppositions sur le premier traité, trente et une sur le second et treize sur le troisième.

Fabricius, Bibl. med. et inf. lat., V, p. 33.

Cat., p. 177 *b*.

Raphaël, fils de David Cohen de Lunel, aurait composé, d'après le catalogue de Paris, pour un de ses élèves un commentaire sur les Aphorismes d'Hippocrate, qui se trouve dans le manuscrit 1113. Ce commentaire est basé sur la traduction des Aphorismes de Nathan ham-Maathi (de Cento). Les premières feuilles du manuscrit sont dans un mauvais état; ce qui empêche de reconnaître l'auteur du

Cat. de Paris, p. 204 *a*.

commentaire. M. Steinschneider avait identifié ce Raphaël avec un des trois baylons d'Avignon en 1400, qui s'appelait Raphaël Cahen. M. Steinschneider proposait aussi de l'identifier avec le médecin Raphaël Cohen de Lunel, habitant à Manfredonia (royaume de Naples), pour lequel le manuscrit de Paris 1280 fut copié en 1472. En réalité, l'auteur du commentaire sur les Aphorismes est Juda (Astruc), fils de Samuel Schalom, vers 1540, tandis que Raphaël est l'élève pour lequel ce commentaire fut rédigé. On lit dans le manuscrit ce qui suit : אעשה לבקשת התלמיד החשוב הרופא רפאל בר דוד כהן דלוניל.

Bardinet, dans Revue des Études juives, I, p. 295.
Brüll, Jahrbücher, IX, p. 83.

Ibid

On trouve, durant tout le XIVᵉ siècle, des Kimchi ou Qamhi, descendants de la célèbre famille de ce nom. Nous avons mentionné, dans un autre volume, Isaac fils de Mardochée Qamhi, surnommé Mestre Petit de Nyons (ניאונש, non pas de Nîmes, comme nous l'avions écrit), qui est l'auteur d'une réponse de casuistique. Il est aussi l'auteur d'une liturgie et d'un commentaire sur une des liturgies du fameux Ibn-Gabirol. Il correspondit avec Salomon ben-Adret et vivait encore en 1343 (M. Zunz a 1341; M. Gross dit que 1343 est une erreur, sans en donner la raison). — Samuel fils de Moïse Qamhi est l'auteur d'un commentaire sur les פרקי שירה, « Chapitres du chant », composé en 1345. — Joseph fils de Saül Qamhi a fait un commentaire sur les tables de Bonet. — Isaac ben-Joseph ben-Salomon ben-Mardochée ben-Isaac ben-David Qamhi copia à Arles deux ouvrages de Schem-Tob Falaqéra, et les acheva le 16 kislew 5154 = 22 novembre 1393.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 680.
Respons. de Lattes, p. 93.
Zunz, Litterat. syn. Poesie, p. 93.
Rev. des Études juives, XII, p. 88 et 89.
Monatsschrift, 1886, p. 175.
Ms. d'Oxford, nᵒ 156, 1.
Dukes, Der Orient, 1849, p. 237.
Voir ci-dessus, p. 701.
Gross, Monatsschrift, 1880, 175.

Ascher, fils de David de Narbonne (?), est considéré comme l'auteur du livre cabalistique intitulé ס׳ הייחוד, « Livre de « l'unité ». On trouve ce traité dans plusieurs bibliothèques. Le manuscrit de Paris 799, 8, a une dédicace signée par Joseph fils de David de Narbonne. Dans le manuscrit de Paris 857, 3, le titre est : ספר סוד הייחוד. Dans plusieurs manuscrits, notre traité est anonyme. On ne saurait fixer une

IMPRIMERIE NATIONALE.

date à une composition dont l'attribution à un auteur n'est pas certaine. Nous renvoyons ceux qui voudraient se renseigner sur ce traité cabalistique aux articles de M. Steinschneider, dans son *Hebræische Bibliographie* ou המזכיר, année IX, p. 21, et XII, p. 113.

Ruben fils d'Isaac, qui florissait vers 1300 et probablement en Provence, est l'auteur de cinquante pièces liturgiques, intitulées תחינה, dont quarante-six sont imprimées dans le livre de prières סדר התמיד (Avignon, 1767), tome I, fol. 70-90. Ruben semble y faire allusion à l'expulsion de 1306.

Zunz, Litterat. syn. Poesie, 498.

Un autre liturgiste de cette époque est Abraham de Carpentras, peut-être identique à Abraham, fils d'Isaac de Carpentras ou don Abraham de Montpellier; on connaît de lui une introduction à la liturgie intitulée *Azharoth*.

Zunz, Litt. syn. Poesie, p. 500.

Pour compléter la littérature liturgique, nous renvoyons aux articles consacrés par M. Zunz à Comprat Férussol, Estori Farhi, Isaac Qimhi de Nyons et Ménahem ibn-Zérah.

On cite, dans l'ouvrage de médecine intitulé : ספר הישר (Oxford, nos 2134 et 2135, 1; Vienne, CLXI), un Nathan de Montpellier. D'un autre côté, dans le manuscrit de Paris 1122, 4, il y a deux fragments d'un traité de chirurgie, en 61 chapitres, d'un élève de Nathan de Montpellier, et on se demande, dans le catalogue, si ce Nathan n'est pas identique à Nathan Falaqéra, l'auteur de l'ouvrage intitulé : צרי הגוף, « Baume du corps », qu'on trouve dans plusieurs manuscrits. On ne donne cependant pas Nathan Falaqéra comme venant de Montpellier. Sur l'identité de ces deux Nathan, qui reste pour le moment douteuse, on peut consulter M. Steinschider, dans l'*Archiv für pathologische Anatomie und Physiologie und für klinische Medicin*, t. XL, p. 330, et son ouvrage sur les traductions hébraïques, p. 842.

Cat. de Paris, p. 207.

Assémani, 370.

Le manuscrit de Parme De Rossi, 330, contient une prétendue pièce de Raimond Lulle sur la composition des remèdes (מאמר... בהרכבת הסמים) et sur la méthode pour réduire cette science à des règles générales. C'est probablement un extrait d'un des grands ouvrages apocryphes de Raimond Lulle.

Steinschneider, Uebersetz., p. 823.

ABRAHAM fils de Schem-Tob est l'auteur d'un petit manuel de thérapeutique, qu'on trouve dans le manuscrit de Paris 1182, 1, avec le nom de l'auteur, et sous le titre suivant : חבור ברפואה בדרך קצרה, « Petit Manuel de thérapeutique », tandis que le n° 1181 n'a ni titre ni nom d'auteur. Le traité commence par les mots suivants : בשם רופא חולים הנה לך חיבור בדרך קצרה אשר אם יבין אותו החולה, « Au nom de celui qui guérit les « malades, je te donne un petit traité; si le malade arrive à le « comprendre, il pourra guérir. » Le traité finit par le chapitre XXVI du livre VII du *Breviarium* de Jean fils de Sérapion, par un extrait de Gentilis et par un certain nombre de recettes. Nous croyons notre Abraham identique à Abraham de Tortose, traducteur du 27e livre du traité intitulé : « Serviteur des médecins », de Zahravi ; il est possible aussi qu'Abraham soit le fils de Schem-Tob de Tortose (qui fit ses traductions de 1258 à 1264), et qu'il n'ait fait que la revision des traductions de son père. En ce cas, Abraham appartiendrait à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle C'est lui qui a collaboré, à Marseille, à la traduction latine du Traité des plantes attribué à Galien. Nous savons, en effet, que Schem-Tob de Tortose travaillait également à Marseille. La question de l'identité de notre Abraham sera le sujet d'une note à la fin de l'ouvrage de M. Steinschneider sur les traductions hébraïques. On peut consulter, en attendant, la page 741 de cet ouvrage fondamental.

Catal. de Paris, p. 217.
Voir ci-dessous, p. 760.
Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 592.
Ibid.
Ibid.

Le manuscrit d'Oxford n° 2130 renferme deux fragments médicaux de PINÉHAS de Narbonne, dont la date est inconnue : 1° un chapitre sur le traitement des maladies en général; 2° un morceau sur les couleurs de l'urine. Le dernier

Catal., col. 738.
Fol. 96[1].
Fol. 97[2].

Catal., col. 738.

se trouve aussi dans le manuscrit de la même bibliothèque nº 2138, où le nom de l'auteur est enlevé par une coupure du relieur.

YEQUTHIEL, fils de Salomon (surnommé Maestro Bonsenior Salomon dans le manuscrit de Saint-Pétersbourg) de Narbonne, traduisit du latin le *Lilium medicinæ* de Bernard de Gordon, ouvrage achevé à Montpellier le 5 février 1304. La traduction hébraïque fut terminée le 14 du mois d'iyyar 5147 (2 mai 1387). Le titre hébreu est שושן הרפואה. Pour les manuscrits qui contiennent cette traduction, nous renvoyons à l'ouvrage de M. Steinschneider sur les traductions hébraïques, p. 785. Nous ne mentionnerons que les manuscrits de Paris nºˢ 1185, 1, et 1186, 1, d'Oxford nº 2135, 1, et de Saint-Pétersbourg nº 24 de la seconde collection Firkovitz. On lit à la fin du dernier : נשלם ספר השושן והיא ההעתקה האחרונה והנבחרת אשר העתיקה מאי' בונשניור שלמה בפעם האחרונה, « Fini est le livre « de Lis; c'est la dernière et la meilleure traduction, faite par « Maestro Bonsenior Salomon pour la dernière fois. » Léon de Carcassonne, d'un autre côté, l'appelle une traduction faible, n'ayant pas été faite sur le latin, mais bien sur la langue du pays. Dans les manuscrits de Paris et d'Oxford, on dit cependant que Yequthiel traduisit sur le latin. Les manuscrits ne mentionnent que le traité de Gordon *De phlebotomia* comme ayant été traduit de la langue du pays. Ajoutons que le manuscrit de Paris nº 1186, 1, fut copié par le scribe Halafta, fils du scribe Abraham, « du pays de Provence, dans « son pays natal, la ville de Marseille », puis achevé le 28 sivan 5196 (12 juillet 1436) à Mondovi (Italie).

Catal., p. 218.
Catal., col. 728.
Zeitschrift de Geiger, III, nº 26, p. 115.

Catal., p. 218.

Dans le catalogue de Paris, on dit que les trois autres traités de Gordon, savoir le Traitement des maladies aiguës, la Table de l'artifice et le Traité des pronostics, forment un appendice au Lis de la médecine, et ont été traduits probablement en même temps que l'ouvrage principal. C'est là une supposition gratuite, car aucun manuscrit ne nomme Yequthiel comme traducteur des trois derniers traités, quoiqu'on les trouve souvent à la suite du *Lilium*. M. Stein-

Steinschneider, Uebersetz., p. 786.

schneider fait observer que l'un ou l'autre de ces trois traités fut composé sans doute avant le *Lilium*. M. Carmoly dit que Juda, le frère de Yequthiel, était professeur; il a pris le copiste du manuscrit de Paris nº 1185, 1, Juda fils de Salomon, pour le frère du tradúcteur, ce qui n'est pas dit dans l'*explicit*.

Hist. des méd. p. 107.

Salamias, fils de David de Lunel, est l'auteur d'un Traité sur les fièvres qui se trouve dans le manuscrit d'Oxford nº 2133, 4. Nous l'avons mentionné, dans un volume précédent, comme Selamias, doyen de Lunel (ayant rendu ראוין par doyen), et nous avons proposé de l'identifier avec Salomon fils d'Isaac de Lunel, médecin d'Avignon, contemporain de Profatius Judæus. On a démontré depuis que ראוין, ראוי et דוי représentent le nom de David. L'identification avec Salomon fils d'Isaac devient de la sorte impossible. Un Salomon ben-David est signalé à Montpellier; mais il n'était pas médecin, à ce qu'il semble. Salamias n'est pas du XIIIe, mais bien du XIVe siècle, puisqu'il cite dans son traité Arnauld de Villeneuve, Bernard de Gordon et Gilbert. Ajoutons que son traité se trouve dans le manuscrit d'Oxford, entre les traités d'Isaac de Lattes et d'Abraham Abigdor.

Cat., col. 730. — Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 624. — Ibid., p. 599. — Rev. des Études juives, IV, p. 72; VIII, p. 293; XV, p. 36, etc. — Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 693. — Voir ci-dessus, p. 690, 720.

Un commentaire anonyme sur les Intentions des philosophes, de Gazzali, probablement par un juif de Provence, se trouve à la marge du manuscrit hébreu de Berlin, fol. 1056 et suiv. La plus grande partie de cet ouvrage est en questions et en réponses. La date de la composition, dit M. Steinschneider, ne peut être fixée, l'auteur ne mentionnant aucun de ses prédécesseurs; M. Steinschneider se contente donc de la placer entre 1350 et 1480; ce qui laisse une bien grande latitude. Mais, comme ce commentaire se trouve à la marge du texte de Juda Nathan, il est probable qu'il a été composé après 1340. Que ce commentaire soit d'un Provençal, c'est ce qui résulte de ce que le commentateur remplace les mots du texte de Gazzali : « Quand on « veut aller de Meschekh à Massa » (מארץ משך אל משא), etc.,

Cat., p. 88. — Ibid. — Voir ci-dessus, p. 576. — Cat. de Berlin, p. 88.

par : « Si nous voulons aller de Marseille à Orange (מרשלייאה « אל אורינגא), Salon (שילון) se trouvera dans l'observation (בחינה) « avant Avignon, et, si on fait le chemin inverse, Avignon « sera avant Salon. » Dans le commentaire de Moïse de Narbonne on lit, à cet endroit : « Montpellier se trouve avant « Béziers, en commençant par Lunel, et, en commençant « par Narbonne, Beziers se trouve avant Montpellier. »

On voit quelle masse énorme d'écrits, composés en un idiome sémitique[1], s'est produite sur le sol de la France, à l'insu, on peut le dire, de la nation, et sans presque aucune action du milieu ambiant. Bien différent en cela du christianisme, le judaïsme ne crut jamais qu'il fût possible de traiter des choses juives dans une autre langue que l'hébreu, le chaldéen ou l'arabe. Dans un pays comme la Provence, où l'arabe était inconnu, l'hébreu dit rabbinique devint exclusivement la langue littéraire des juifs; ce fut là certainement un malheur historique. La séparation par la langue littéraire et surtout par l'alphabet acheva la séquestration déjà opérée par la religion. Mais la prodigieuse activité d'esprit du peuple juif ne fut pas arrêtée par ces bottes de plomb. Jusqu'à la fin du XIVᵉ siècle, des ouvrages en hébreu rabbinique continuèrent de s'écrire en France sur les sujets les plus divers.

Cette production d'écrits hébreux se continue en s'affaiblissant dans la première moitié du XVᵉ siècle; puis elle disparaît à peu près. À partir de la Renaissance, les israélites des différents pays préfèrent enfin, pour exprimer leurs pensées, la langue du pays où ils demeurent à ce jargon bizarre qu'ils s'étaient fait depuis trois ou quatre siècles, et qui n'avait jamais pu arriver à une forme vraiment classique. À beaucoup d'égards, la littérature rabbinique de France est un produit exotique, né par une sorte de transplantation sur le sol français. Nous avons vu cependant que la grande école des tosaphistes de Troyes, même l'école

[1] Nous ne connaissons pas d'ouvrage arabe composé en France par des membres des colonies arabes qui y ont vécu, soit comme dominantes, soit comme assujetties.

judéo-provençale, ont avec la France des liens réels, et que ce n'est pas un simple caprice d'érudits qui porta nos devanciers à comprendre les écrits rabbiniques dans l'Histoire littéraire de la France. Quelques-uns des plus vieux textes en prose de la langue française nous sont parvenus en caractères hébreux. Cela se verra bien quand les beaux travaux de M. Arsène Darmesteter sur les gloses hébréo-françaises seront publiés, et, en ce volume même, on a pu voir que le provençal s'est assez souvent écrit avec l'alphabet hébreu.

Les relations intellectuelles et morales des israélites avec le reste de la nation diminuaient plutôt qu'elles n'augmentaient. Le milieu du XIIIe siècle marqua à cet égard une date assez fâcheuse. Vers cette époque, le développement de la théologie scolastique entraîna de grandes controverses religieuses. Ces disputes eurent de très mauvais effets; on chercha à se convertir, et souvent par des moyens peu loyaux. Les manuscrits hébreux furent brûlés par charretées. Les juifs baptisés furent un fléau pour leurs anciens coreligionnaires, sans faire beaucoup d'honneur à leurs coreligionnaires d'adoption. La haine théologique, exploitée par l'avidité fiscale et la raison d'État, amena la ruine de ces juiveries françaises autrefois si florissantes et si utiles à l'ensemble de la nation. Un mur de séparation s'éleva entre chrétiens et israélites, tandis que, dans les temps plus anciens, la vie avait été en partie commune aux deux peuples.

On ne touchera pas ici une question fort obscure, celle de l'origine du judaïsme en France. Des historiens ont pensé que la différence de ce qu'on appelle les deux races fut en réalité une différence religieuse bien plus qu'une différence ethnographique. Les conversions au judaïsme furent très nombreuses au Ier et au IIe siècle de notre ère; elles furent parallèles aux progrès du christianisme, et plusieurs de ceux qui choisissaient de mener la vie juive, *judaicam vitam agere*, ne se posaient pas bien clairement la question : étaient-ils juifs ou chrétiens? Beaucoup d'israélites de l'Occident, s'ils pouvaient voir se dresser devant eux par miracle leur arbre généalogique, n'y trouveraient probable-

ment aucune attache avec la Palestine et les pays sémitiques. Jusqu'au XIIIe siècle, les conversions au judaïsme ne furent pas aussi rares qu'on pourrait le croire. Les bulles des papes, les actes des conciles sont remplis d'indications à ce sujet. L'autorité religieuse prenait des précautions pour que la synagogue ne s'enrichît pas de transfuges échappés à l'Église. La domesticité des chrétiens chez les juifs amenait ce résultat; car les juifs ne souffraient d'être servis que par des circoncis. Aussi les interdictions ecclésiastiques à cet égard sont-elles très nombreuses.

Nous avons vu qu'avant les persécutions du XIIIe siècle les occupations des israélites français étaient les mêmes que celles des autres habitants du pays. Les israélites cultivaient la terre, étaient agriculteurs, vignerons. Tout est changé au XIVe siècle. L'israélite ne possède plus que l'argent, et les lois canoniques, qui créaient, au moins hors de l'Italie, des embarras énormes aux chrétiens qui auraient voulu faire la moindre opération financière, assuraient le monopole financier des israélites. On les força en quelque sorte d'être riches. La papauté d'Avignon contribua beaucoup à ce résultat par le besoin qu'elle avait d'étendre sur toute la surface du monde chrétien un réseau d'échange monétaire et de circulation fiduciaire.

Dans l'ordre scientifique, les communications entre les populations juive et chrétienne étaient fréquentes. Le chrétien riche qui voulait se guérir ne se faisait aucun scrupule d'appeler un médecin juif. Le fait est que, par ses relations avec la science arabe, l'école juive provençale avait toutes sortes d'avantages. Elle eut une part de premier ordre dans la fondation de l'école de médecine de Montpellier. Il y eut là vraiment un travail commun entre juifs et chrétiens, pour le bien de la civilisation. En astronomie, la supériorité des juifs fut encore bien plus caractérisée. Léon de Bagnols, Immanuel de Tarascon furent certainement les hommes de leur temps qui connurent le mieux le système du monde. Nous avons vu la papauté d'Avignon se faire tributaire de cette science, malgré l'impureté de ses origines, et provo-

quer la traduction d'écrits d'astronomie hébraïque. Ce qui est plus important, les savants du XVIe et du XVIIe siècle rechercheront avidement ces livres à moitié perdus et témoigneront du prix qu'ils y attachent.

En littérature, les efforts d'une population malheureuse, séquestrée et condamnée à se servir d'un idiome barbare, ne pouvaient naturellement amener des chefs-d'œuvre. L'école juive de Provence, pourtant si intelligente, ne produisit, en fait de compositions libres, que des essais bien fades, tels que le *Behinat olam*. Le mauvais goût oriental gâte pour nous ces productions, parfois assez originales, mais dépourvues de génie. Sous le rapport littéraire, les lettrés juifs ne se détachèrent pas des types arabes; ils imitèrent rarement les modèles chrétiens; à vrai dire, aucune maîtrise occidentale, avant la Renaissance, ne fut assez triomphante pour que cette persévérance des juifs en des genres surannés soit étrange ou blâmable. La littérature veut l'air libre, le contact immédiat avec le peuple. Des essais éclos dans des maisons fermées aux bruits du dehors, des jeux d'esprit uniquement destinés à occuper les loisirs d'une vie de reclusion, auront toujours nécessairement quelque chose de ce caractère grêle et pâle qu'offrent les plantes développées dans les milieux obscurs. À part quelques essais populaires, le brillant développement de la littérature provençale eut peu d'influence sur Israël. Ce n'est pas que, dans ces tranquilles intérieurs, la gaieté manquât. La vie juive donne une sorte de contentement placide; les jeux de mots, les calembours, les plaisanteries, lourdes souvent, qui émaillent les écrits juifs du moyen âge, prouvent que ces malheureux, chassés de tous les lieux où les hommes se réunissent, pouvaient sourire encore. Mais la situation était trop contre nature; et il n'y avait pas d'issue, car la synagogue était aussi dure que l'Église. Le juif excommunié encourait la haine de ses coreligionnaires, et n'avait d'autre ressource que de se faire baptiser.

Revue des Études juives, XVI (1888), p. 181, etc.

En exégèse, les docteurs chrétiens auraient eu fort à apprendre des juifs. Les préjugés religieux du temps s'oppo-

49 ★ IMPRIMERIE NATIONALE.

saient à une entente vraiment large et féconde. Un fait bien remarquable, cependant, est la tentative de Nicolas de Lire, qui opère une révolution complète dans l'exégèse biblique en introduisant dans la science chrétienne la méthode et un grand nombre des résultats de Raschi. Si le vieux dicton des écoles : *Nisi Lyra lyrasset, Lutherus non saltasset*, a quelque chose de vrai, on voit quelle importance eut pour l'histoire générale de l'esprit humain l'influence exégétique des juifs au moyen âge. Malheureusement, quelques tentatives de l'école franciscaine, en particulier des disciples de Roger Bacon, exceptées, les chrétiens d'alors n'apprenaient pas l'hébreu. Ce n'est que vers la fin du xve siècle que la curiosité s'éveille en ce genre, et l'on sait avec quelle malveillance les premiers promoteurs des lettres hébraïques furent accueillis par la routine officielle, laquelle soutenait que les bons docteurs s'étaient fort bien passés de grec et d'hébreu et que c'étaient là de dangereuses innovations.

Les hommes un peu instruits, même parmi les plus attachés aux croyances religieuses de leur temps, n'étaient pas sans savoir quels trésors étaient là à côté d'eux, et parfois ils avaient recours à ceux qui en étaient les dépositaires exclusifs. Quoi de plus curieux que cet arrêt du parlement de Paris, ordonnant, en 1270, au bailli de Vermandois de rendre à l'archevêque de Reims deux familles de juifs qui étaient établis à Reims depuis longtemps et que le bailli avait expulsés, prétendant qu'ils étaient juifs du roi? Ces familles jouissaient de certains privilèges, *eo quod rotulum Isaie custodire dicuntur.* Ce *rotulus Isaie* est sans doute ce petit rouleau que le prophète Isaïe tient entre les mains dans les peintures du temps et où se lit le célèbre passage : *Ecce virgo concipiet et pariet filium*, si cher à la piété chrétienne.

Olim, éd. Beugnot, I, p. 793; Boutaric, Actes du parlement de Paris, t. I, p. 130.

Un curieux monument des relations théologiques qui parfois existaient entre juifs et chrétiens se remarque dans les manuscrits soignés du Bréviaire d'amour de Matfre Ermengaud, de Béziers. Le chapitre de ce livre consacré à montrer la perfidie des juifs doit contenir, en latin, en provençal, en hébreu, les passages de la Bible que l'on croyait décisifs

pour prouver la vérité de la religion chrétienne. Souvent le texte hébreu est omis; mais souvent aussi il est copié avec la plus grande perfection, par des scribes évidemment juifs. Ces copistes se prêtaient sans trop de difficultés à copier *per alcuni danari* des textes qui étaient censés renfermer la preuve de leur aveuglement volontaire.

Azaïs, Le Breviari d'amor, p. 415; Bibl. nat., fonds français, n° 9219; exemplaire appartenant à M. Paul Arbaud, à Aix.

Un fait original est ce nom de grand et de petit Thalamus, que l'on donnait à Montpellier aux registres municipaux. Les volumes du Talmud devaient être de grand format, et c'est en voyant les juifs porter sous leurs bras ces lourds volumes que l'on put avoir l'idée d'employer ce mot pour désigner un gros registre.

La calligraphie, accompagnée parfois d'enluminure, était presque le seul art que pouvaient cultiver entre elles des personnes mises au ban du reste de la population. On possède quelques livres d'agadas pour la Pâque décorés de miniatures du plus grand intérêt, représentant au naturel les scènes de la vie intérieure des juifs. Les efforts que l'on a faits pour constituer des musées d'archéologie juive n'ont abouti qu'à des résultats assez maigres. Jamais ce peuple ne mit son originalité ni dans ses édifices, ni dans ses ustensiles, ni même dans sa musique. Les beaux morceaux que l'on chante dans les synagogues n'ont pas l'ancienneté qu'on leur suppose souvent.

Journal asiatique, janv.-févr. 1892, p. 172 et suiv.

Au point de vue littéraire, philosophique et religieux, la littérature judéo-provençale est inférieure à la littérature judéo-arabe du XIe et du XIIe siècle Celle-ci est bien plus originale, et elle avait l'avantage de tremper directement par ses racines dans les sources arabes elles-mêmes. A partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, l'arabe n'est plus connu des juifs de Provence, à moins d'une étude spéciale; mais, d'un autre côté, ces juifs provençaux, pour l'astronomie et la médecine, avaient des sources d'excitation toutes particulières. À mesure que la science arabe disparaissait, la science latine naissait; cette évolution nouvelle de l'esprit humain allait donner au travail israélite tout son prix. Les juifs devaient avoir une part considérable dans l'œuvre de la Renais-

sance. Une des raisons pour lesquelles la France fut en retard dans cette grande transformation, c'est que, vers 1500, elle s'était à peu près privée de l'élément juif. Les juifs auxquels François Ier dut avoir recours pour la fondation de son Collège, le Canosse, Guidacier, étaient des juifs italiens.

APPENDICE.

Les règles de l'Histoire littéraire seraient trop fortement violées si nous donnions ici la suite des rabbins du XVe siècle. Comme cette suite, cependant, n'est pas très considérable, et que nous possédons sur le XVe siècle, aussi bien que sur le XIVe, des recherches approfondies de M. Neubauer, nous croyons utile de donner ici hors cadre des notices sur les derniers rabbins français du moyen âge. La partie réservée aux écrivains juifs dans nos annales littéraires pourra ainsi être considérée, pour le moment, comme terminée.

MENAHEM DE PERPIGNAN.

MENAHEM fils d'Abraham, surnommé Bonafoux Abraham, de Perpignan, הפרפנייאני, est l'auteur d'un traité alphabétique sur les termes scientifiques qu'on trouve dans la traduction hébraïque du Guide des égarés, de Maimonide. Ce traité est intitulé : מכלל יופי, Perfection de beauté, ou ס' הגדרים, Livre de terminologie. Il a été imprimé à Salonique, 1567, et à Berlin, 1798. La date de la composition n'est pas connue; mais elle doit probablement être placée au XVe siècle. Wolf dit que Buxtorf en possédait un manuscrit. Ce manuscrit est sans doute celui de la bibliothèque de Bâle, qui a été copié sur l'imprimé; la preuve en est qu'on y trouve la préface du correcteur Isaac, fils de Moïse ibn-Arroyo. Malgré cela, M. Schwab dit encore de ce manuscrit : « écriture du XVe siècle ».

Steinschneider, Cat. Bodl. col. 1719. Wolf, Bibl. hebr., I, p. 765. Arch. des Miss., 2e sér., I, p. 569; Revue des Études juives, V, p. 254.

Notre auteur est très probablement identique à Bonafoux Abram, copiste du manuscrit de Vienne no LXXVIII. Les auteurs du catalogue disent inexactement que, à en juger d'après le nom, le copiste devait être Provençal, de la famille bien connue sous le nom de Bonfos ou Bonafos de Perpignan, et père du célèbre Menahem Meïri. Nous avons vu que notre auteur s'appelle Bonafoux et Menahem; Salomon était le nom du père du célèbre Menahem. D'ailleurs le manuscrit de Vienne renferme l'ouvrage de Hasdai Crescas, de Saragosse, intitulé : אור ה', Lumière de Dieu, composé en 1410, tandis que le célèbre Menahem est mort en 1310.

Catal., I, p. 94.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 528.

Ibid., p. 694.

ÉPHODI, CONTROVERSISTE ET GRAMMAIRIEN. 1403.

Isaac, fils de Moïse Lévi, surnommé Profet Douran, était originaire de la Catalogue, probablement de Perpignan. Dans le Diwan de Reuben Bonfed, il est appelé מלגוירי, ce qui le ferait originaire de Melgueil; la leçon מלגויירי, donnée déjà par M. Dukes, et qui se lit clairement dans le manuscrit, est la seule correcte; toutes les autres manières de lire doivent être rejetées.

Ms d'Oxford, n° 984, 3°.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 576.

Zunz, Gesch. und Lit., p. 462.

M. Efod, p. 40.

Préface, p. 2.

Catal. Trin. Coll., p. 220.

Le nom hébreu de notre auteur paraît rarement; on trouve plus souvent son nom provençal, écrit sous forme abrégée א'פ'ד, qu'on lit אֲני פְּרופיט דֻּוראן, « Moi, Profet Douran »; ou אָמר פְּרופיט דֻּוראן, « Dit « Profet Douran », ou אֶין פְּרופיט דֻּוראן, « En Profet Douran ». Nous préférons la première solution; car un auteur ne se donnerait pas à lui-même le titre אין, *En*, ou דון, *Don*. L'abrégé devenait un mot, et notre auteur fut par ce procédé nommé simplement Éphodi, *Ephodæus;* l'auteur lui-même emploie ce nom dans plusieurs de ses ouvrages. Il dit, par exemple, à la fin du traité sur le calendrier, que, depuis que Dieu a versé sa colère (en 1391) sur les exilés de Jérusalem en Sepharad (Espagne : il joue sur le verset 20 d'Obadie), il a fixé son nom d'Efod. Son but était probablement de ne pas être reconnu comme juif, quand il fut obligé de se convertir en apparence, ou de pouvoir faire le jeu de mots avec le mot biblique אפוד. Il est très douteux que, par ce nom, notre auteur ait voulu faire allusion au passage talmudique où il est dit que l'éphod employé dans le temple par le grand prêtre faisait expier le péché d'idolâtrie (Talm. de Babyl., traité *Zebahim*, fol. 88).

Préface, p. 41, 10.

Le nom de פרופיט (telle est l'orthographe correcte et qu'on trouve avec la variante de פרופיט et פרופיית) est écrit différemment par les copistes : פריפוט, פרופת, פריפת, פריפוטו, פריפט, avec ou sans l'addition de אין ou אן, *En*. La transcription ne varie pas moins; on écrit : *Periphot*, *Prifoth*, *Periphet*, *Parfait*, *Pourphet*, *Prophiat*, *Prophet* et *Propheta*. Dans l'est de la France, l'épithète de נביא, prophète, a été donnée à quelques rabbins, mais pas comme nom propre, ainsi que le fait remarquer M. Sänger. La plupart des savants sont d'accord pour transcrire le nom de פרופיט par *profiat*. Par une bizarre altération, ce nom est devenu פרופיאג, que M. Munk transcrit par *Profiague*. Nous voyons que *Profet* est la bonne transcription. Le latin *Profatius* dérive de פרופיאג; פרופייג est également transcrit *Profègue*.

M. Sänger, dans Monatsschr., 1885, p. 199 et suiv.

Ibid., p. 148.

M. Efod, p. 2.

Mélanges, p. 489.

Nous avons peu de détails sur la vie d'Éphodi. Nous avons dit qu'il était Catalan; son nom paraît pour la première fois en 1391. Dans son ouvrage de controverse religieuse, il dit, au commencement du second chapitre, avoir entendu dans sa jeunesse un kabbaliste des écoles rabbiniques d'Aschkenaz (Allemagne), assurer que Jésus et ses disciples furent des kabbalistes, et que, par cette science, qu'ils ne possédaient pas dans un sens pur, ils firent des miracles. Donc en 1397 Éphodi n'était plus jeune; nous apprenons aussi par ce passage qu'il étudia le

Talmud en Allemagne. Il se montre cependant opposé à ces études, peut-être après avoir vu de près la fausse méthode dialectique qu'on appliquait aux études talmudiques dans ce pays. Nous savons qu'aux XIIIᵉ et XIVᵉ siècles, les écoles rabbiniques de l'est de la France et de l'Allemagne non seulement ne s'occupaient pas des sciences, mais qu'elles en défendaient l'étude; tout était pour la casuistique du Talmud et plus tard pour la kabbale. Éphodi se voua de bonne heure aux études non talmudiques; il lut, par exemple, le *Cusari* de Juda Halévi et le Guide de Maimonide; il avouait franchement que, si
M. Efod, p. 25. ces études représentaient l'erreur, il avait été dans l'erreur et qu'il avait désobéi à ses maîtres en ce point. Il s'occupait de philosophie, d'astronomie et de médecine; il semble qu'il n'était pas partisan de l'astrologie.

Voilà tout ce que nous savons sur notre Profet, jusqu'à l'époque des calamités survenues en Espagne en 1391, époque où des communautés presque entières se convertirent par force au christianisme. L'Aragon fut épargné, selon Éphodi, à cause de l'assiduité des Juifs de
M. Efod, p. 14. ce pays à réciter les psaumes. Dans l'élégie dont nous parlerons plus loin, Éphodi mentionne aussi les persécutions de Castille et de Catalogne; là pas un mot de l'Aragon. Si notre auteur avait vécu en Aragon, il n'aurait pas été forcé de se convertir. Bien que certains anciens chro-
Préface, p. 4 et 41 niqueurs juifs ne veuillent pas l'admettre, le fait d'une conversion apparente est certain, comme nous le verrons dans la suite. Pour pouvoir retourner à sa religion, Éphodi décida d'émigrer en Palestine, où il serait libre de pratiquer sa religion, qu'il avait abandonnée par con-
Préface, p. 41 et 14. trainte. Il est probable, comme l'ont dit avec raison les auteurs de la préface à sa Grammaire, que notre auteur croyait, d'après la tradition rabbinique, que le séjour dans la Terre Sainte contribue au pardon du péché commis forcément; c'est ce qui résulte du passage de l'élégie
M. Efod, p. 195. adressée à En Joseph, où il emploie les mots suivants : וכפר ארמתו עמו, « et sa terre fera expier son peuple » (Deut., XXXII, 43).

Profet donna rendez-vous à son élève et ami, d'après le manuscrit de
Catal., p. 139. Munich nº 315, 7, David Bonet Bonjorn ou David fils de Bonet Yom-Tob, converti par force également, qui devait l'accompagner dans son voyage en Palestine. Mais, après deux jours de voyage (selon Joseph fils de Schem-Tob; dans la préface d'Akrish, on lit : ב' מסעות, deux stades de voyage), Éphodi fut informé par une lettre de son ami que celui-ci entendait rester fidèle par conviction à la religion qu'il avait adoptée. Il est probable qu'il fut fortifié dans cette idée par le renégat Paul de Santa Maria, plus tard *Paulus Burgensis*, évêque de Burgos, qui s'appelait de son nom juif Don Salomon Lévi. Profet se rendit-il seul en Palestine, ou renonça-t-il au voyage, nous n'en savons rien; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'avant 1403, époque de la
M. Efod, p. 40. composition de sa Grammaire, il était redevenu juif. En parlant de

la négligence qu'on met à étudier la langue sacrée, il dit, après le Talmud, des Galiléens, qu'ils se rendirent coupables de ce méfait et que c'est pour cela que la loi n'a pas prospéré parmi eux; il ajoute que telle est aussi la cause de ce qu'Israël est malheureux, dispersé et humilié, et de ce qu'il change si facilement sa religion; c'est l'ignorance de la langue qui l'induit à blasphémer l'Écriture sainte : « Et le fait que tu connais est arrivé. » De Rossi croit que ce passage se rapporte à l'apparition du christianisme; nous croyons plutôt qu'Éphodi parle d'événements contemporains. Les Galiléens du Talmud sont une allusion aux chrétiens; « et qu'ai-je de commun « avec eux? » ajoute-t-il.

À partir de l'époque de la composition de sa Grammaire, nous perdons entièrement la trace d'Éphodi.

Avant de donner l'énumération des ouvrages d'Éphodi, nous allons mentionner ce que les bibliographes disent de lui. Bartolocci met notre Profet en trois places : 1° sous *Enprophia Duran Hispanus*, auteur de la lettre à Bonet; 2° sous *Enprophiath Duran Hispanus, ex Judæo Christianus*, auteur de la lettre à Bonet; 3° sous *Peripetus Durant*, auteur du livre האפוד, avec renvoi à I, p. 404. Bibl rabb., I, p. 98. Ibid., p. 403. Ibid., IV, p. 354.

Wolf place notre auteur sous le nom de *Peripoth Duran* et énumère quatre de ses ouvrages : 1° la lettre et le traité Opprobre des nations, qu'il mentionne ailleurs comme anonyme; 2° ceinture d'éphod; 3° œuvre d'éphod; 4° commentaire sur le Guide. Dans un autre volume, il remarque que Le Long accepte la donnée que la grammaire (n° 3) est de R. Isaac ben Moïse Lévi. Bibl. hebr., I, p. 992. Ibid., III, p. 951.

De Rossi, sous *Perifot Duran*, dit que notre auteur est originaire d'Aragon, qu'il est appelé Éphodi à cause de son ouvrage *Éfod* et qu'il florissait vers la fin du XIVe ou le commencement du XVe siècle. Il donne ensuite ce que les chroniqueurs juifs disent de lui, et il énumère ses ouvrages. Diz. Stor., p. 89.

M. Fürst met notre auteur sous le mot de Duran, le dit d'Aragon et ajoute qu'il s'appelait Isaac fils de Moïse Halévi, en langue vulgaire Mestre Profiat Duran Halévi, surnommé de la Guna. Par l'abréviation des trois mots אֲנִי פְּרוֹפִיט דּוראן, il forme son nom אפד ou אפדי; il le fait fleurir vers la fin du XIVe siècle. M. Fürst énumère les quatre ouvrages connus de Wolf, sans mentionner le traité Opprobre des nations. Bibl. jud., I, p. 215.

M. Grætz l'appelle Profiat Duran, de son nom juif Isaac fils de Moïse (né à Cordoue?) et de son nom littéraire Éphodi. Profiat Duran se trouvait, durant les persécutions de 1391, en Catalogne, où il fut obligé d'embrasser le christianisme. Il donne ensuite des détails sur ses relations avec David Bonet Bon-Giorno (*sic*) et la dissertation sur sa chronique perdue, dont nous reproduirons les points les plus saillants. Gesch. d. Jud., VIII, p. 94 et 403-410.

Procédons maintenant, autant que possible dans l'ordre chronologique, à l'énumération des écrits de Profet Duran ou Éphodi.

I. Commentaires sur divers morceaux d'Abraham ibn-Ezra :

Der Orient, 1846, p. 486, et טעם זקנים, p. 78.

a. Sur une liturgie, intitulée רשות, fait sur la demande de deux membres de la famille Benvenist; ce commentaire se trouve dans le manuscrit De Rossi n° 835, à Parme; la liturgie a été imprimée deux fois par M. Dukes.

b. Sur l'énigme (חידה) concernant les quatre lettres quiescentes, qu'on trouve dans plusieurs manuscrits. Cette pièce a été imprimée dans le recueil *Beth Talmud*, t. II, p. 197.

c. Sur le commentaire de Lévitique, XXIII, et sur l'histoire de Balak (Nombres, XXII). Le premier morceau est d'un caractère tout à fait astro-logico-mystique. Le copiste dit qu'il ne veut plus écrire ce qu'il a vu dans le livre d'Éphodi, car il n'est pas d'accord avec lui; d'ailleurs on lui a communiqué ce livre en secret (בחשאי ובצנעה). Le second morceau est plus raisonnable, excepté vers la fin. Une grande partie en est reproduite, d'après le manuscrit de Parme n° 800, dans la préface à la Grammaire, p. 47.

d. Sur le mystère du nombre sept, dans le manuscrit de Parme n° 835, 4. C'est la seconde réponse à Meïr Crescas. Dans toutes ces pièces on trouve la signature suivante : « Votre frère Profet Douran Lévi »; c'est pourquoi nous les mettons avant l'année 1391.

e. Commentaire sur le commentaire d'Abraham ibn-Ezra sur Exode, XXV, 40, qu'on rencontre dans les manuscrits de Paris n° 831, 6 (תשובה שאלה לחכם הגדול אפ̇ר̇) et d'Oxford n° 236, 3 (תשובה לחכם אפר); ces titres sont évidemment dus aux copistes.

f. Dans le même manuscrit de Paris se trouve un commentaire d'Ephodi sur un passage de ס' השם d'Abraham ibn-Ezra.

II. Plusieurs observations astronomiques, écrites par un élève au nom de son maître, כפי שלמדני האפד על החפץ אשר שאלתיו, dans le manuscrit de Paris n° 1023, 3. La première pièce nous offre une glose marginale (le catalogue dit quelques gloses) peut-être par le même élève (כפי ששמעתי מהאפד). Le n° 1026, 1, a des notes sur l'abrégé de l'Almageste d'Averroès (texte d'Antoli), probablement identiques à celles qu'on lit dans le manuscrit d'Oxford, n° 2011, 2 (אפ̇ר̇). Le nom de l'auteur y est écrit אפר. La seconde pièce de ce manuscrit renferme une dissertation sur le jour astronomique et sur la longueur des jours et des nuits aux différentes époques de l'année et aux différentes latitudes (le nom de l'auteur y est אפר).

III. Notes sur le premier livre du Canon d'Avicenne, 31 chapitres (אפד), qui se trouvent dans le manuscrit de Paris n° 1047, 15.

IV. Lettre de Maestre Profet (פרופיית) Lévi à Maestre Schealtiel Gracian, en réponse à quelques questions astrologiques, signée פרפיית דוראן הלוי. Elle est dans le manuscrit de Paris n° 1048, 6. Dans l'index

du catalogue, cette pièce est présentée par erreur comme une lettre adressée à Bonet.

V. Deux lettres en réponse à Meïr Crescas ou à un autre de ses élèves, concernant l'histoire de la femme de Tekoa (II Samuel, XIV, XVI) et les conseils d'Achitophel et de Houschaï. La première lettre se trouve dans le manuscrit de Paris n° 743, 2, avec le titre suivant : פירוש פרשת התקועית לא׳פ׳ר. L'exposition biblique est très rationnelle, sans mysticisme ni allégorie quelconque, et ces deux pièces sont importantes pour faire connaître la méthode qu'Éphodi aurait suivie dans un commentaire de la Bible, s'il en avait fait un. Elles sont imprimées à la suite de la Grammaire, p. 198-209, d'après un manuscrit qui était en la possession de feu M. Sänger, rabbin à Hambourg. La signature est אפר ; par conséquent, elles ont été écrites après 1391.

VI. Trois lettres adressées comme réponses à son élève Maestre Meïr Crescas; aucun titre ne se trouve dans le manuscrit d'Oxford. La première traite de la signification symbolique du nombre dix, surtout d'après Abraham ben-Ezra dans son commentaire sur l'Exode; Éphodi mentionne également Lévi ben-Gerson. À la fin, il prie son élève de ne plus lui adresser de questions semblables; sur d'autres sujets, il sera toujours prêt à lui répondre. La deuxième question a pour objet de savoir si l'immortalité de l'âme, et par conséquent la croyance aux punitions et aux récompenses de l'autre monde, est un dogme juif. La troisième a trait à l'explication d'un passage concernant l'âme dans l'ouvrage intitulé Livre de la Palme ou de la Datte, d'Abou-Aflah; cet ouvrage a la suscription suivante : תשובת החכם הגדול מורי השלם מאשטרי פרופיית דוראן הלוי לי אני הכותב הקטן מקטני תלמידיו, « Réponse du grand savant mon maître, « l'accompli Maestre Profet Douran Halévi, à moi le scribe, le plus petit de ses élèves ». Dans le préambule, le Livre de la Datte est attribué au roi Salomon. Voir sur ce livre M. Steinschneider, dans sa monographie intitulée *Pseudepigraphische Literatur des jüdischen Mittelalters*, Berlin, 1840. Catal., n° 2157, 1.

Ces trois lettres ont été imprimées à la suite de la Grammaire, pages 181-187, d'après le manuscrit de Parme n° 835; la troisième avait été imprimée auparavant dans le *Ieschurun* de Kobak, t. I. L'auteur signe la première et la dernière lettre פרופיית דוראן הלוי, et non אפר, et l'on peut conclure de là qu'elles furent écrites avant 1391, car, à partir de cette date, il signait אפר.

VII. Épître de lamentation et de condoléance à l'occasion de la mort du poète Don Abraham fils d'Isaac Halévi, datée marheshwan 5154 (octobre 1393) et adressée à son fils En Joseph Abram. Le poète décédé semble avoir été un des principaux rabbins de Girone, dont trois périrent pour leur religion pendant les persécutions de Castille et de Catalogne; ses livres furent détruits par les flammes, et il mourut de chagrin peu après. Par une glose marginale du manuscrit d'où la

IMPRIMERIE NATIONALE.

lettre est tirée, on arrive à découvrir ce que contenait le traité perdu. intitulé « Chapitres de Moïse Narboni ». Éphodi cite encore dans cette lettre l'opinion d'un savant du nom de Maistre Bonet Davi (David) ז"ל, peut-être le père de Jacob Poël. Dans la suscription de la lettre (qui n'est pas de l'auteur, comme M. Stern le dit, mais bien d'un copiste), le nom de notre auteur est écrit מאשטרי פרופיים הלוי; à la fin il signe comme il suit : « Son frère le Lévi, le poème duquel est gâté. « C'est son nom pour toujours et c'est sa mémoire אפד. » M. Neubauer a reproduit cette suscription, en ajoutant une conjecture par laquelle il identifie Abraham Isaac Halévi, mentionné dans cette lettre, à un homonyme qui vivait à Narbonne et auquel Don Vidal Lévi adressa une lettre. La lettre sur la mort d'Halévi est imprimée à la suite de l'édition de la Grammaire d'Éphodi, p. 91.

Voir ci-dessus, p. 680.

Rev. des Études juives, IX, p. 117.

VIII. חשב האפד, « Ceinture de l'éphod » (Exode, XXIX, 5), ou « Supputation de Profet Douran », traité sur le calendrier juif et les théories astronomiques qui en forment la base. Ce traité fut composé dans l'année 5155 (1395) et dédié à un Moïse, probablement à Don Moïse Zarzal, de la famille Hasdaï Halévi [1], médecin de Henri III de Castille. L'ouvrage est divisé en vingt-neuf chapitres, dont le vingt-troisième, sur les conjonctions et les intercalations, est en vers. On trouve cet ouvrage dans le ms. 800 de Parme; à Paris, n° 351, 2; à Munich, n° 299, 1; ici la date est 5151 = 1391. La préface et le vingt-troisième chapitre ont été reproduits dans la préface à l'édition de la Grammaire.

Chap. 4.
Préface, p. 7.
Zunz, Gesch. und Lit., p. 475.

IX. אל תהי כאבותיך, « Ne sois pas comme tes pères », lettre adressée à son ancien ami David Bonet Bonjorn. Elle fut écrite entre 1391 et 1397, puisque la conversion de notre auteur eut lieu en 1391 et que la lettre en question est mentionnée par lui dans son livre de controverse composé probablement en 1397. Cette épître donne ainsi la date de l'ascension du Christ : שסיום עלותו לשמים עד עתה אלף וש"ס שנה קרוב. « Depuis son ascension vers le ciel jusqu'à présent, soit environ 1360 an« nées ». Si l'on fixe la date de l'Ascension d'après les chroniques juives, qui disent que Jésus mourut à l'âge de trente ans, on aurait pour la date de la composition de notre document l'année 1390, ce qui est impossible. M. Græts prend ingénieusement les lettres ושס = « et 360 » selon la valeur numérique des trois lettres, soit 366 [2], ce qui donnerait pour la date de la composition 1396, date qui s'accorde bien avec les limites que nous avons mentionnées. Les autres leçons des manuscrits et des éditions ultérieures, savoir 1390 (1420), 1306 (1336) et 1360 (1390), sont toutes erronées.

[1] Le manuscrit de Parme a לבן הסראי; cependant on observe, dans la préface, que Hasdaï avait perdu son fils unique dans les massacres de 1391.

[2] Nous préférerions lire אלף וששים וששׁ, puisque la plupart des manuscrits et l'édition principale portent אלף וש״ס. Prendre le ו dans ושס comme valeur numérique est contre l'usage de la langue.

L'épître « Ne sois pas comme tes pères » est un chef-d'œuvre de satire contre le christianisme. Elle est si habilement composée que des auteurs chrétiens la prirent d'abord pour favorable au christianisme, et la citèrent sous le titre de *Alteca boteca* (אלטוקה בוטיקה, corruption de *Al tehi caaboteca*)[1], jusqu'à l'apparition du commentaire de Joseph fils de Schem-Tob. Quand on s'aperçut du vrai caractère de cette épître, on tâcha de détruire tous les exemplaires connus. Elle avait été envoyée d'Avignon à don Meïr Alguadez, médecin du roi de Castille, et de la sorte s'était vite répandue dans toute l'Espagne. C'est alors qu'elle fut commentée par Joseph fils de Schem-Tob et que les yeux s'ouvrirent sur l'étrange mystification dont on avait été la dupe.

Préface d'Akrisch. p. 44.

Cette lettre se trouve dans presque toutes les grandes bibliothèques de manuscrits hébreux. Commençons par Paris. Dans le ms. 262, 2, elle porte le titre suivant : אגרת ששלח מאישטרי [ ] לבונים חברו באמונות, « Épître adressée par maître [ ] à Bonet, son ami en religion », avec le commentaire de Joseph fils de Schem-Tob. Ce manuscrit diffère un peu du texte de la première édition. Le n° 1048, 6, de Paris ne contient pas la lettre dont nous parlons, bien qu'elle soit indiquée dans la table alphabétique des auteurs.

Parmi les manuscrits de Munich, citons 289, 8 (פרופיט· בונגורן) et 315, 7 (פרופאייטי דוראנט לתלמידו דוד בונים בוניורן). Mentionnons encore les manuscrits de Leide, Warn. 64, 1 (אינפור־פיט), avec le commentaire de Joseph, et Scal. 10, 4 (מש׳ פורפיט). À Londres, Jewish Coll. n° 51, 1 (פרופט דורנטי).

Il y a plusieurs editions de cette lettre; la première est celle de Constantinople, sans date (probablement vers 1577), avec une introduction d'Isaac Akrisch.

X. מעשה אפד, « Œuvre d'éphod », grammaire en trente-trois chapitres; ce nombre est marqué par l'auteur à la fin de la préface. Schabbetaï Bass et Wolf qui le suit mentionnent à tort trente-six chapitres. La raison du titre est donnée par l'auteur à la fin de la préface; il dit : « La grammaire, qui est la science de la langue, s'appelle ordinaire- « ment פעולה, « action », mot qui est synonyme de מעשה, « œuvre ». La raison n'est pas très forte, mais l'auteur aime à jouer sur des phrases bibliques, et son titre se trouve Exode, XXVIII, 15. L'ouvrage fut achevé en l'année 1335 de la destruction du second Temple = 1403. Sur l'insistance de ses élèves, fils de la famille Crescas, il a, dit-il, composé un traité qui, bien que succinct, sera suffisant pour initier ceux qui le désirent à la langue sainte. Dans la préface, Éphodi parle de trois classes de savants parmi les juifs : 1° les talmudistes, 2° les philosophes, 3° les cabbalistes. Tous négligent les vraies études bibliques, parce qu'ils ignorent la grammaire. Il est curieux de noter que notre au-

Sif. Yesch., ch. v. Bibl. hebr., I, p. 992.

Fin du ch. XXXII.

[1] Voir le titre du manuscrit de Munich 289, 8.

teur ne mentionne pour la partie cabbalistique que le « Livre des Cou« ronnes » (תגין), et ne dit pas un mot du livre de *Bahir* ni du fameux *Zohar*.

Éphodi recommande fortement les études de langue et de littérature; il attribue, comme nous l'avons dit, la cause de ce que l'Aragon ne souffrit pas les calamités de 1391 aux prières et aux récitations des psaumes. Il pose quinze règles utiles pour les études sérieuses, que voici : 1° étudier avec un vrai savant et avec des condisciples sérieux; 2° choisir de bons ouvrages, tels que le commentaire de Raschi (Salomon de Troyes) sur la Bible et le Talmud, ou bien les travaux de Moïse ben-Nahman de Girone, ou les postilles des rabbins français et allemands; il recommande surtout les *Halakhoth* d'Isaac al-Fasi (de Fez) avec les commentaires des rabbins catalans, et l'ouvrage de Maimonide intitulé La répétition de la loi; 3° bien comprendre ce qu'on lit; 4° prendre des notes sur ce qu'on étudie; 5° avoir un seul cahier pour les notes, afin de ne pas disperser les choses apprises; 6° se faire une bibliothèque de livres beaux et bien écrits, et pareillement se faire une école dont l'extérieur soit agréable à la vue; 7° étudier à haute voix; 8° faire ses leçons en chantant, afin de mieux prononcer les mots (cela est désirable surtout pour la Bible); 9° préférer pour les livres l'écriture carrée; 10° employer des lettres plutôt grandes et grasses que maigres et petites; 11° enseigner pour apprendre; 12° choisir son temps pour étudier et le faire d'une manière calme; 13° étudier pour l'étude même et non pour acquérir des richesses ou des honneurs; 14° se fixer une portion du temps pour l'étude, « surtout à notre époque, dit Éphodi, quand « notre nation est accablée par les impôts et qu'il faut gagner beaucoup « pour satisfaire aux charges »; 15° prier pour le succès dans les études.

Nous ne pouvons analyser ici les trente-trois chapitres de la grammaire. Disons en général qu'Éphodi a beaucoup lu avant de se mettre à écrire; il connaît toute la littérature concernant son sujet; il a consulté les sources arabes. Il est surtout opposé à Abraham ben-Ezra et à David Qamhi, et prend contre eux le parti d'Ibn-Jaunah. Éphodi n'a pas l'âpreté de polémique trop ordinaire à son époque; il réfute avec courtoisie. Il consacre le septième chapitre de son livre aux vicissitudes de la langue hébraïque, oubliée durant l'exil de Babylone, n'ayant un vocabulaire suffisant ni pour les noms des animaux, ni pour ceux des plantes, ni pour ceux des médicaments. Et l'exil actuel, dit-il, a encore augmenté la perte des mots.

Éphodi, comme ses prédécesseurs, attribue les points-voyelles et la massore à Esdras. Quoiqu'il n'ait pas inventé un système grammatical nouveau, il a sans doute exposé le système de la langue hébraïque avec plus de philosophie et de logique que ne l'avait fait David Qamhi deux siècles avant lui. Entre Qamhi et Éphodi, il y a une sorte de lacune quant à la grammaire, au moins en Provence; car Joseph Caspi, comme nous l'avons vu, a traité la grammaire comme esclave de sa

philosophie propre. Éphodi a du moins éclairci un point capital de grammaire. Devançant l'école moderne, il a vu que la conjugaison *Niphal* est une forme existant par elle-même, et non la forme passive du *Kal.* Il en donne une preuve fort juste, c'est que le *Niphal* a une forme impérative, ce qui n'est pas le cas pour les conjugaisons passives *Poual* et *Hophal*. Éphodi s'explique par la langue catalane ; הִשָּׁמֵר (Job, XXXVI, 21), dit-il, ne veut pas dire « garde », comme dans le *Kal*, et en langue vulgaire *guarda*, sans *t;* le *Niphal* se traduirait par *guardat*, « garde-toi ».

La grammaire d'Éphodi fut très répandue, à en juger d'après le grand nombre de manuscrits qu'on en a. Ainsi la Bibliothèque nationale de Paris en possède, à elle seule, quatre exemplaires, sous les nᵒˢ 831, 1215, 1245 et 1246.

L'ouvrage a été imprimé à Vienne (Autriche) en 1865, in-8°, sous le titre suivant : *Maase Efod, Einleitung in das Studium und Grammatik der hebræischen Sprache von Profiat Duran*, par MM. Jonathan Friedländer et Jacob Kohn. Le texte a été constitué sur le manuscrit de Vienne, qui est incomplet, mais qu'on a complété par des manuscrits appartenant à M. S. D. Luzzatto et à M. Sänger. À la marge se trouvent des gloses marquées par א'מ'ף, peut-être אמר מרדכי פינצי, « Mordekaï Finzi « dit ». Mordekaï Finzi est un mathématicien connu, qui a fait des gloses. marquées מ"פ, sur le traité astronomique d'Éphodi, gloses déjà mentionnées par Juda Muscato dans son commentaire sur le *Khozari*. Une autre glose est signée נאם יעקב לואנץ, « Jacob Loans dit ». Le titre est suivi de la préface des éditeurs, dans laquelle il est question de la vie d'Éphodi et de ses ouvrages. Puis vient une description des manuscrits dont les éditeurs se sont servis. À la page 18 commencent les variantes tirées des manuscrits d'Oxford, de Paris et de celui qui appartenait à M. Sänger. Les pages 179-187 contiennent le texte des trois lettres adressées à Meïr Crescas. Aux pages 189-197 se trouve l'élégie sur Don Abraham. Page 198, se lisent les deux réponses sur la femme de Tekoa et sur Ahitophel. Enfin, de la page 211 à la page 223, s'étend une importante lettre en hébreu de M. S. D. Luzzatto, qui renferme des observations sur le caractère de la grammaire d'Éphodi, ainsi que des corrections pour le texte imprimé. Une lettre de M. Halberstam (p. 224-226) donne quelques additions pour la bibliographie des ouvrages d'Éphodi. Les éditeurs ont placé ensuite la table des matières des vingt-neuf chapitres du traité d'Éphodi sur le calendrier, ainsi que des notes et additions à sa grammaire.

Préface d'Éphodi p. 19.

Catal., II, p. 64

XI. כלימת הגוים, « Opprobre des nations », traité de controverse religieuse, en douze chapitres, dédié à Hasdaï Crescas, comme on le voit par la préface et par la fin du traité. On a contesté cet ouvrage à Éphodi; mais il est prouvé maintenant qu'il en est l'auteur. Dans la suscription du manuscrit d'Oxford 2153, on lit ce qui suit : « Ce livre

Catal. Bodl., col. 2115.

Monatsschr., 1854, p. 320.

« fut composé par un grand savant qui fut forcé de se convertir pen-« dant les persécutions qui sévirent à Séville et dans le reste de l'Es-« pagne, qui se répandirent en Catalogne, et au courant desquelles nous « fûmes forcés de nous convertir, dans l'année סׄהׄ חרׄיׄ אׄףׄ. » Le n° 2155 de la même bibliothèque porte la suscription suivante : « Lettre au grand « homme ibn-Hasdaï, composée par Maestro Profet de Perpignan, qui, « lui aussi, fut forcé de se convertir. »

Graetz, Gesch. der Jud., VIII, p. 93; Steinschneider, Uebersetz., p. 462.

Il est probable que Hasdaï, après avoir composé en espagnol son traité de controverse (*Tratado*), en 1396, demanda à Éphodi, qui était son ami, avait été le précepteur de sa famille, et dont il connaissait la force en controverse, de faire un traité sur le même sujet en hébreu qui fût accessible aux juifs de tous les pays. Cela semble, en effet, résulter des mots d'Éphodi, à la fin de son traité, quand il dit :

Cat. de Vienne, II, p. 28.

« J'ai pensé que, si mon traité venait entre les mains de ceux qui « n'ont pas les moyens de te lire, leurs yeux en seraient quelque peu « éclaircis. . . . . . » Ainsi le traité d'Éphodi fut composé après celui de Hasdaï, qui fut lui-même composé en 1396. Si on accepte ces

Ersch et Gruber, Encycl., sér. II, vol. XXVII, p. 410.

données, il faut reconnaître que M. Zunz avait raison de calculer la date de l'Opprobre des nations par la valeur numérique des lettres סה חרי האף = [1]349. En y ajoutant le mot הגדול, qui suit dans la Bible (Deut., XXX, 23) et vaut 48, on obtient 1397. Il y a seulement une objection à faire, c'est que les juifs, dans un traité de controverse, n'emploieraient pas la date chrétienne, surtout en omettant le millésime. En tout cas, notre traité fut écrit après 1391, puisqu'il est adressé à Hasdaï Crescas.

Éphodi se montre très versé dans les livres du Nouveau Testament, qu'il avait lus en latin, et dans ceux des Pères de l'Église.

Il semble que Siméon Duran, dans son traité קשת ומגן, « Arc et bou-« clier », a largement fait usage de notre livre, de sorte que M. Sænger a dit justement qu'on peut corriger beaucoup de passages dans le livre d'Éphodi à l'aide de celui de Siméon.

XII. Le commentaire d'Éphodi sur le Guide des égarés est plus littéral que ceux de Caspi et de Moïse de Narbonne. On a remarqué que notre auteur traite de quelques parties du Guide dans sa grammaire plus longuement que dans son commentaire, et on a peut-être eu raison de supposer que des copistes s'étaient permis d'abréger ce dernier ou-

Kokhbé Yiz., fasc. 27, p. 34.

vrage, comme M. Jellinek l'a fait observer pour d'autres commentaires sur le même livre. Peut-être le commentaire fut-il composé après la grammaire, et c'est sans doute pour cette raison qu'il ne la cite jamais.

Éphodi se montre, en son commentaire, très versé dans la philosophie arabe d'après Aristote, ainsi que dans la littérature juive sur ce sujet. Il résulterait peut-être du manuscrit d'Oxford n° 2422, 16, où on trouve un fragment arabe de notre commentaire, qu'il fut traduit en arabe. Les manuscrits de Paris nos 1021, 6, et 1026, 4, contiennent,

sur les deux lignes dont il est question dans le Guide (liv. I, 73), et dont l'une est droite, l'autre courbe, une note plus développée que la note de Lévi ben-Gerson sur le même sujet.

En lisant les dernières lignes du manuscrit d'Oxford n° 1230, on serait tenté de croire qu'Éphodi a également fait des notes sur le *Khozari* de Juda Halévi.

XIII. מאמר זכרון השמדות, « Énumération des persécutions ». Tel est le titre d'un ouvrage historique de notre auteur, mentionné par Don Isaac Abarbanel ou Abravanel, dans son ouvrage intitulé : ישועות משיחו, « Victoires de son Messie », composé en 1497. Il en donne même les extraits suivants : 1° sur l'expulsion des juifs de l'Angleterre ; 2° sur celle des juifs de France sous Philippe le Bel ; 3° sur le retour des juifs sous son successeur Louis X ; 4° sur leurs expulsions sous le même roi ; 5° sur leur réadmission sous Jean Iᵉʳ ; 6° sur leur expulsion finale par Charles VI. Un auteur, Salomon Alammi, florissant vers 1400, dit dans son épître de morale ce qui suit : « Souviens-toi et n'oublie pas les décrets sévères « et les mauvais temps qui venaient sur nous depuis 4905 (1145), « comme il est écrit dans le livre des mémoires (ספר הזכרונות). » Alammi, très probablement, fait ici allusion à l'ouvrage d'Éphodi.

Édit. Jellinek, p. 22.

M. Grætz, qui a le mérite d'avoir découvert l'existence de l'ouvrage dont nous parlons, en poursuit les traces dans d'autres chroniques, qui doivent avoir utilisé le traité d'Éphodi, à présent perdu. Samuel Usque, exilé de Portugal, composa un ouvrage en portugais et de forme poétique, sous le titre de *Consolaçam as tribulaçoens de Ysrael*, imprimé à Ferrare en 1553. Il énumère, dans son troisième dialogue, trente-sept persécutions des juifs, depuis le roi Sisebut (612) jusqu'à la destruction de la synagogue de Pesaro, qui eut lieu de son vivant, en 1553. Usque, tout en étant plus poète qu'historien, donne les dates des persécutions à la marge, en indiquant les sources auxquelles il a puisé, quelquefois avec les initiales des titres des ouvrages. Parmi ces indications, il y en a quelques-unes qui sont faciles à expliquer : par exemple *F. F.* veut dire *Fortalitium Fidei*, d'Alphonse de Spina ; *Cor. Ym.* veut probablement dire *Coronica de Yngelterra ;* d'autres, comme *L. J.*, *E. B.* (*E B* et *E b*) et *V. M.* restent encore obscures. À partir du n° 25 jusqu'à la fin, Usque n'indique aucune source ; car les persécutions énumérées là sont d'une date récente ; Usque les connaissait par des témoins en partie oculaires, sans parler de ce qu'il avait vu de ses propres yeux. En outre, M. Grætz montre que Usque doit avoir utilisé la même source que Juda ibn-Verga, dans sa chronique intitulée : שבט יהודה, Verge (sceptre, allusion au passage de la Genèse, XLIX, 10) de Juda, composée en 1487, — à moins que Usque n'ait puisé directement dans la chronique de Juda ; mais M. Grætz prouve l'improbabilité de cette conjecture par les données suivantes : 1° L'ouvrage de Juda parut en Orient simultanément ou peut-être même une année après le traité d'Usque ; 2° en Orient, le manuscrit de Juda se

Gesch. d. Jud. VIII, p. 394.

trouvait entre les mains de son parent Joseph ibn-Verga, qui l'a continué jusqu'à l'année 1520; 3° le texte d'Usque donne de meilleures leçons que celui de Juda; d'où il faut conclure que les deux chroniqueurs ont puisé à la même source, et cette source est l'ouvrage d'Éphodi. M. Grætz fait encore mieux ressortir la justesse de sa thèse en donnant sur trois colonnes les passages qu'Abravanel cite de l'ouvrage d'Éphodi et en les comparant avec les passages correspondants dans les livres d'Usque et de Juda.

Pour continuer son raisonnement, M. Grætz montre que Juda, une fois au moins, a mal appliqué les données d'Éphodi. La date de l'expulsion des juifs en France en 5155 (1395) est exprimée par la valeur numérique des lettres כשלחו כָּלָה (allusion au passage de l'Exode, XI, 1), valeur numérique de כלה = 20 + 30 + 5 = 55, en omettant les mille et les cent de 5155 (1395) : Juda emploie cette notation pour l'expulsion sous Philippe le Bel en 1306. Remarquons encore que l'expulsion de 1395 ne figure pas chez Juda; peut être a-t-elle été omise par l'imprimeur.

Les dates, dans l'ouvrage d'Éphodi, devaient être exprimées par la valeur numérique des lettres, et non pas par le numéro d'ordre des persécutions. Ainsi la date de la dernière expulsion de France en 5155 (1395; 1391 chez M. Grætz semble une erreur de typographie) est dans Usque 5140 (1380); Usque a probablement trouvé, dans la copie d'Éphodi dont il se servait, ה'ק'ם au lieu de הק'נ'ה (M. Grætz écrit ה'נ'ה). D'un autre côté, Abravanel donne comme date (en mots) de l'expulsion des juifs de l'Angleterre 4020 (1260), lisant ה"ך au lieu de ה"ן 5050 (1290); la leçon est correcte chez Juda. Usque a ici la date ה"ב 5002 (1242); le manuscrit d'Éphodi dont il se servait portait sans doute ה"ן, leçon analogue à la leçon ה"ך déjà mentionnée.

L'histoire de David Alroy est donnée par Usque, sous le n° 8, avec l'indication de la source L. J., EB; elle se trouve également dans Juda, n° 31. L'origine de ce récit est dans Benjamin de Tudèle, et Éphodi peut l'avoir emprunté à l'Itinéraire, lequel sans doute était rare, à en juger d'après le petit nombre des manuscrits de ce livre.

M. Grætz compare encore les données d'Usque et celles de Juda relatives à l'histoire de Sancha, sœur du pape et ennemie des juifs, ainsi que tout ce qui concerne la persécution à propos des lépreux en 1321, et pense que beaucoup de ces données peuvent être empruntées à Éphodi. La persécution de Vincent Ferrier en 1412, qu'on ne trouve que dans Usque et qui ne figure plus chez Juda (celui-ci ne voulant pas reproduire une histoire qui avait déjà été dite par Juda Léon Abravanel), est sûrement empruntée, d'après M. Grætz, à Éphodi, par la raison qu'on y trouve des détails qu'on ne lit pas dans d'autres chroniques que dans celle d'Abraham Zakkuto, par exemple ce détail que Vincent Ferrier traversait les villes en portant la croix avec un rouleau

Schebh. Jeh., n° 50.

du Pentateuque, quand il invitait les juifs à se convertir. M. Grætz reconnaît naturellement que, si c'est réellement à Éphodi que remonte ce récit, ses mémoires sur les persécutions ont dû être écrits après l'année 1412. En tout cas, ils ont dû être écrits après qu'Éphodi était retourné au judaïsme, c'est-à-dire après 1396.

M. Neubauer a publié, dans la Revue des études juives, un fragment d'une chronique sur les persécutions, tiré du manuscrit 315 de la bibliothèque de M. le baron Horace de Günzburg, qu'il suppose être un extrait abrégé de l'ouvrage d'Éphodi; ses preuves sont tirées des mots mnémoniques qui y sont employés. En voici les dates principales : 5066 (1306) pour l'expulsion de France, date exprimée par le mot וילך (Ps. xxxiv, 1); grande persécution à Perpignan en l'année 5130 (1370), date exprimée en lettres; persécution de Paris en 5141 (1381), date exprimée par le mot אם (Gen., xxxii, 12); grandes persécutions de Catalogne, qui eurent lieu en l'année 5151 (1391), date exprimée par le mot אילים (Isaïe, i, 15); seconde expulsion de France en 5155 (1395), date exprimée par le mot כלה (Exode, xi, 1). Outre la preuve tirée des mots mnémoniques, on pourrait ajouter que l'auteur de ce fragment doit avoir été bien informé sur les persécutions de Catalogne. Or Éphodi était natif de Perpignan et y demeurait. Si l'on ne trouve pas dans le fragment publié par M. Neubauer le détail ci-dessus mentionné relatif à Vincent Ferrier, cela ne prouve nullement que le détail en question ne figurât pas dans le traité complet d'Éphodi.

T. IX, p. 316.

XIV. Une réponse (תשובת אפד) au livre astronomique de Joseph ben-Nahmias, intitulé אור עולם, « Lumière du monde ». Ce traité se trouve dans le manuscrit d'Oxford Can. misc. 479, fol. 26 *b*, à la suite du traité de Joseph.

Pour ne rien omettre de ce qui concerne la bibliographie et la biographie d'Éphodi, mentionnons la conférence populaire faite à Vienne en 1864, et publiée en 1891 par M. Jacob Kohn, sous ce titre : *Efodi, ein Vortrag*. L'auteur n'avait pas de documents inconnus à sa disposition.

FRAT MAIMON ET SES TROIS ÉLÈVES, 1420.

Le vrai nom de l'écrivain dont nous allons parler était SALOMON, fils de Menahem (dans un manuscrit on lit fils d'Abraham Menahem). Il fut surnommé פראט; M. Zunz et l'Histoire littéraire de la France écrivent Prat; M. Geiger, Parath; M. Steinschneider prend ce nom comme un abrégé de Comprat; nous le croyons un abrégé de *frater*. Maimon, dont De Rossi fait deux personnages différents, vivait sans doute en Provence vers la fin du xive siècle; cette époque peut être acceptée quand on sait que ses trois élèves, dont nous parlerons plus loin, composèrent leur commentaire sur le livre *Khozari*, selon l'interprétation orale reçue de leur maître, vers l'année 1424. Dans le cata-

Mazkir, XVI, p. 126.
Ges. Schrift. II, p. 34.
Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 636.
Catal., n° 395.

Catal. de Paris, p. 107 *a*.

logue de Paris, à l'article du manuscrit n° 678, 2, le nom de notre auteur est écrit R. Phrạt Maimoun, fils de Dimaza (די מצה), et on lui attribue une consultation tirée d'un ouvrage intitulé השכלות דבור. Nous voyons là une double faute de lecture. Au commencement du huitième chapitre de l'explication des huit chapitres de Maimonide, par Nethanel Caspi, on lit ce qui suit : ועל זה תמה ארוני מורי ר׳ פראט מיימון נ׳ כי מצה (*sic*) בספר השאלות דבור ז״ל כי חנוך ובטלמיוס אמרו. « Et mon maître Frat Mai- « mon s'étonne d'avoir trouvé dans le livre des Interrogations (pro- « bablement le traité astrologique d'Abraham ben-Ezra) la phrase « que voici : Enoch et Ptolémée disent..... » L'auteur du catalogue a lu בר די מצה au lieu de נ׳ כי מצה (l. מצא), et השכלות pour השאלות.

Catal. de Paris, n° 1045, 3.

Frat Maimon a composé les quatre écrits que voici :

1° עדות לישראל, « Témoignage d'Israël », traité cité par ses trois élèves, à l'occasion d'une interprétation d'Isaïe, LII, 13. Ce traité roulait sans doute sur la controverse religieuse. Ce n'était pas un commentaire sur le livre de *Khozari*, comme MM. S. D. Luzzatto et Neubauer l'avaient pensé, puisque notre auteur, ainsi que M. Steinschneider l'a bien observé, avait donné une explication orale sur ce livre, sans en avoir jamais écrit un commentaire. Cela résulte clairement de ce que les commentaires de ses trois élèves sur le *Khozari* se ressemblent tellement qu'on serait tenté de prendre l'un ou l'autre de ces commentaires pour un plagiat. Mais tel n'est pas le cas; la ressemblance des trois commentaires est le résultat d'une même interprétation orale que les élèves ont mise par écrit. M. Zunz avait pris, à une certaine époque, le titre de עדות לישראל pour le titre du commentaire sur le *Khozari* de Nethanel Caspi.

Mazkir, XVI, p. 126.
Catal. d'Oxford, n° 1229.
Mazkir, XVI, p. 126.
Geiger, Jüd. Zschr., III, p. 285.
Catal. de Berlin, p. 114.

2° נצר מטעי, « Rejeton de ma plantation »; traité qui avait probablement pour sujet les explications philosophiques des passages agadiques du Talmud. Ce traité, comme le précédent, est connu seulement par les citations de deux des élèves de Frat Maimon, dont l'un même ne donne pas le titre de l'ouvrage.

3° Un commentaire sur le poème intitulé : בתי הנפש, « Boîtes de par- « fum », de Lévi ben-Abraham. Ce commentaire est cité par les trois élèves et se trouve probablement dans le manuscrit de Paris n° 891, avec Salomon pour nom d'auteur. M. Carmoly dit qu'il s'agit là de Salomon de Lunas, disciple de Lévi; mais « de Lunas » ne se lit pas dans le manuscrit.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 636.
Ibid.

4° Quant aux explications sur la Genèse qu'un disciple cite à la marge du manuscrit d'Oxford n° 284, elles sont probablement tirées d'une série de postilles sur le Pentateuque, telles qu'on en trouve dans le manuscrit de Munich n° 252.

Catal. d'Oxford, col. 56; Geiger, Zeitschrift, 1871, p. 218.
Mazkir, XVI, p. 127.

Frat Maimon fut le copiste de l'exemplaire du dictionnaire de David Qamhi qui est à la bibliothèque Laurentienne, à Florence, plut. 88,

Catal. Biscioni, in-8°, p. 434.

cod. 6. Biscioni le dit du XIIIe siècle, date impossible, puisque Frat Maimon vivait dans la seconde moitié du XIVe siècle.

JACOB, fils de Hayyim, surnommé COMPRAT Vidal Férussol, peut-être le fils (M. Steinschneider dit le petit-fils) de Vidal Férussol, un des trois baylons d'Avignon en 1400, composa en 1422, à l'âge de dix-sept ans, un commentaire sur le livre *Khozari*, de Judah Halévi, d'après l'instruction orale reçue de son maître Frat Maimon. Dans le catalogue Heidenheim, n° 39, d'après M. Steinschneider, notre auteur figurerait comme copiste. M. Carmoly lit Provençal au lieu de Férussol, d'après un manuscrit qu'il avait reçu d'Alep. M. Neubauer écrit קמראט au lieu de קומפרד, et cette orthographe est confirmée par le manuscrit de Berlin. Le nom de Comprat est la traduction vulgaire du nom de *Makhir;* ici il équivaut à Jacob; ailleurs on trouve Comprado, représentant חביב suivi d'un autre nom. Un Comprad d'Arles se trouve cité dans le commentaire d'Ibn-Yaisch sur le commentaire d'Abraham ben-Ezra sur le Pentateuque. Un Comprat de Vivas d'Arles est mentionné, en 1386, par Isaac ben-Schéschet, dans la Réponse n° 266, comme père d'un voleur du nom de Vido (וידו, ou Vidon, וידון, dans les Réponses d'Isaac Lattes). M. Steinschneider a voulu identifier Vidal, le père de notre auteur, avec Vidal, poète d'Avignon, en 1453; ce qui n'est guère vraisemblable, vu que notre auteur avait composé son ouvrage à l'âge de dix-sept ans, en 1422; en 1453, il aurait eu quarante-huit ans, et Vidal, s'il avait été le père de notre Jacob, aurait été alors âgé de soixante-cinq à soixante-dix ans. Cela est bien possible assurément; mais il est surprenant que, dans le commentaire de Jacob, il ne soit jamais question de son père. Ajoutons que Vidal d'Avignon n'est pas cité comme poète par Zunz, ainsi que le dit M. Steinschneider : il est simplement mentionné comme auteur d'une liturgie, en 1453. À la fin du manuscrit de Munich 292, on trouve le nom de Muel Bondavi Comprad, de Salon, dont la veuve vend des livres à Maestre Selamias, demeurant à Sisteron(?), le 1er tebet 5212 (24 novembre 1451).

Le titre du commentaire de Comprat est בית יעקב, « Maison de Jacob ». On en connaît au moins trois manuscrits, savoir : 1° celui de Berlin, n° 123 du catalogue, autrefois chez M. Kayserling; 2° celui de M. Carmoly, mentionné ci-dessus; 3° celui de M. Halberstam, à Bielitz. Comprat cite à peu près les mêmes sources que ses deux condisciples. Nous renvoyons à la minutieuse description de cet ouvrage, par M. Steinschneider, dans le Catalogue de Berlin.

COMPRAT, ÉLÈVE DE FRAT.
Brüll. Jahrb., IX, p. 86.
Bardinet, Revue des Études juives, I, p. 273.
Mazkir, XVI, p. 127.
Ann. de Jost, 1839, p. 101.
Arch. des Miss., 1873, p. 572.
Catal., p. 111.
Zunz, Ges. Schr., II, p. 513.
Catal. Cambr., I, p. 131.
Gross, Monatsschrift, 1880, 413.
Resp. I. Lattes, p. 87 et 88.
Mazkir, XVI, p. 127.
Zunz, Lit. syn. Poesie, p. 525.
Catal., p. 123.
Arch. des Miss., 3e série, t. I, p. 573.
Catal. Berlin, p. 111 et suiv.
Catal. Berlin, p. 11 à 115.

NETHANEL, fils de Néhémie Caspi, surnommé Bonsenior Macif de Largentière, de la famille Caspi, était encore jeune quand il fit son commentaire sur le *Khozari*, en octobre 1424; d'un autre côté, il acheva la copie d'Alfasi (ouvrage rituel d'Isaac de Fez et autres rabbins)

NETHANEL CASPI, ÉLÈVE DE FRAT.
Catal. d'Hambourg, n° 175.

le 25 d'éloul 5214 (18 septembre 1454 « de la conception, d'après le « calcul des seigneurs à Arles ») pour Maestre Mordekaï Todros Nathan, à Avignon. Nous n'avons aucun autre renseignement sur sa vie. Par les ouvrages qu'il cite, on voit que Nethanel s'occupait de philosophie comme son aïeul Joseph.

Nethanel Caspi composa plusieurs ouvrages, que nous allons essayer d'énumérer :

Cassel, Cusari, édit. de 1853, p. XX.

1° Le commentaire sur le livre *Khozari*, de Juda Halévi, ayant pour base la traduction hébraïque de Juda fils d'Isaac ben-Cardinal, faite en 1174 selon le manuscrit de Paris 677 (M. Cassel dit vers 1200), laquelle ne diffère pas beaucoup de celle de Juda ben-Thibbon, faite en 1167. On en trouve des manuscrits : à Paris, n° 677 (autographe) et n° 678 (fragment); à Oxford, n° 1229; à Parme, De Rossi, n° 395; trois dans des bibliothèques privées : Asher, n° 17; Halberstam, n° 6, et Luzzatto, n° 22. Nethanel acheva son commentaire, d'après le manuscrit de Paris 677, le 5 kislev 5185 (28 octobre 1424). Le manuscrit de Parme a la date du mercredi 26 siwan 5188 (15 mai 1428). Cette dernière date se rapporte peut-être à la revision. Voici le texte de la préface, d'après le manuscrit d'Oxford :

Mazkir, XVI, p. 128.

אמר נתנאל בן נחמיה כספי הצעיר באלפי יהודה בנה בניתי בית זבול לי בימי חורפי עודני באבי אבי הנחל מעיין נובע מקור חכמה באר בכל המקרא נובעת שפתי כהן ישמרו דעת הוא אדוני מורי ר׳ שלמה בר׳ מנחם (בר אברהם מנחם Ms. Asher) המכונה ללועזות ר׳ פראט מיימון סמך ידו עלי בבארי זה הספר אחר אשר קראתיו לפניו ירה חצי שכלי נגדי קולו מתהלך בגן הנטוע בפרדס רימוני חכמתו המפוארה ואשמע את הקול מדבר אלי ויגע על פי. ויאמר בן אדם קח לך מגילת ספר נותן אמרי שפר ישפר עלך מלכי ייטיב לך באחריתך את אשר תדבר דבר דבור על אפניו וישם פיו על פי. ויהי בשמעי את קול הקורא כקול מים רבים ואבינה דבריו דברי אלהים חיים נאים הדברים ויהיו בפי כדבש למתוק ואורו עיני כעין הבדולח ואמצא בקרבי רוח חדשה ורוח נדיבה סמך לי ויבא חטר מגזע עוסר קיים ואשימה נפשי בכפי לכתוב בספר וריו מגלת ספר כתובה פנים ואחור למען יהיו דבריו חקוקות בלבי קבועות בשרירי בניני כי הושב כספי וחשקי השתוקקות החושק להדמות ליוצרו כסף הצרוף בעליל לארץ ארץ זבת חלב ודבש תחת לשון הטועמים מפריה מוצא שפתיו כמום עמדי חתום באוצרות כספי

Cette préface, pleine de jeux de mots, est intraduisible en français. Tout ce qu'il y a de clair, c'est que Nethanel, étant jeune encore, reçut l'explication du livre *Khozari* de son maître Frat Maïmon.

Ajoutons que, dans le manuscrit 808 de Parme, qui renferme l'édition du *Khozari* de 1547, avec les variantes de Cardinal écrites à la marge en caractères rabbiniques, on trouve à la fin un poème qui commence par les mots suivants : אעורר לבבי בסוד מחשבה et a pour titre : שיר מהגאון כמהרר׳ נתניאל ממשפחת הדני ז״ל, « Poème du vénéré Nethanel « de la famille Dani ». De Rossi dans son catalogue dit que les variantes ont été relevées par ce Nethanel. Sur la famille Dani, voir *Jewish Quarterly Review*, t. I, p. 185.

Le manuscrit Asher n° 17 attribue un commentaire du commentaire d'Abraham ben-Ezra sur le Pentateuque à Caspi. M. Steinschneider dit que ce commentaire ne semble pas être de notre Nethanel; il n'est certainement pas non plus de Joseph Caspi. Mais c'est probablement à ce dernier que le copiste a voulu l'attribuer.

Mazkir, XVI, p. 131. Pel. Sof., p. 45.

2° Commentaire sur le livre רוח חן, « Esprit de grâce » (attribué par quelques-uns à Samuel ibn-Thibbon, par d'autres à Jacob Anatoli ou Antoli Casani), qu'on trouve dans le manuscrit de Paris n° 678, 3, avec le nom de l'auteur, et à Parme, n° 395, 1, anonyme. Dans l'édition imprimée, l'ouvrage est également anonyme. La première pièce du manuscrit de Parme, nous l'avons dit, renferme le commentaire de Nethanel sur le *Khozari*. M. Neubauer affirme que les passages cités par Nethanel de son commentaire sur le *Ruah hen*, dans son commentaire sur le *Khozari*, s'accordent avec le commentaire anonyme, qu'on trouve dans le manuscrit de Paris sous le nom de Nethanel Caspi. D'un autre côté, Salomon Vivas cite également son commentaire sur le livre *Ruah hen;* il est donc probable que tous les deux avaient entendu l'interprétation de ce livre de la bouche de leur maître Frat Maimon, et que tous les deux avaient mis par écrit ses explications.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 588.

Catal. d'Oxford, n° 1229, fol. 434.

Mazkir, XVI, p. 129.

3° Le commentaire sur les huit chapitres (ثمانية الفصول) de Maimonide, qu'on trouve anonyme dans les manuscrits de Paris n° 678, 2, et de Parme n° 395, 2. Ce commentaire est sûrement composé par un élève de Frat Maimon; un commentaire sur les huit chapitres est cité par notre auteur et par Salomon Vivas. Nous attribuons cet ouvrage dans les deux manuscrits plutôt à Nethanel qu'à Vivas, parce que le copiste l'a mis entre les deux autres commentaires de Nethanel. Nous croyons que M. Steinschneider a tort de soupçonner notre auteur d'être un plagiaire. On doit expliquer les ressemblances et les différences des rédactions des deux élèves de la même manière que pour le *Khozari* et le *Ruah hen*.

Mazkir, XVI, p. 124.

Ajoutons que le manuscrit de Parme n° 395, qui renferme les trois traités de notre auteur dont nous venons de parler, fut copié par le célèbre copiste Abraham Férussol d'Avignon, à Ferrare, en 1520.

4° לקוטות, collection de notes, de postilles ou gloses sur le Pentateuque, dans le manuscrit de Munich n° 252. Cette collection est d'un Ben-Nehemiah : l'auteur cite son père Néhémie fils de Nathan et son maître Frat (פראט et פארם) Maimon. Or Nethanel Caspi est fils de Néhémie et élève de Frat Maimon. En outre, le commentateur cite Maestre Léon de Bagnols avec la formule ז"ל employée pour les morts, ce qui montre qu'il écrivait après 1348. Il ne serait donc pas trop hasardeux d'attribuer, avec MM. Steinschneider et Berliner, cette collection à notre Nethanel. L'auteur cite encore son frère Salomon.

Pel. Sof., p. 32 et suiv.

Mazkir, XVI, p. 129.

La collection n'est qu'une amplification de celle de Joseph Official, et beaucoup des rabbins français de l'Est y sont cités. Par la même raison

Rev. des Études juives, I, p. 222 et suiv.

Pel. Sof., p. 31. on y trouve beaucoup de mots et même des sentences françaises; mais il ne faut pas conclure de là, comme M. Berliner le fait, que le compilateur était un Français du Nord. Nous savons, en effet, que les trois disciples de Frat Maimon étaient des Provençaux, et Nethanel se dit positivement de Largentière. Les passages cités au nom de Frat Maimon pouvaient appartenir à son ouvrage intitulé Témoignage d'Israël, que nous avons considéré comme un ouvrage de controverse religieuse.

Rev. des Études juives, III, p. 1 et suiv.

Mazkir, XVI, p. 129 et suiv.

Rev. des Études juives, III, p. 3.

Mazkir, XVI, p. 130.

Rev. des Études juives, III, p. 15.

Pel. Sof., p. 32.

Rev. des Études juives, III, p. 13.

Mazkir, XVI, p. 129.

Catal. Cambr., p. 149 et 155.

On peut éclaircir quelques passages douteux qui ont arrêté M. Steinschneider, dans l'ouvrage dont nous parlons, par l'excellent article de M. le grand rabbin Zadok Kahn sur le livre « Joseph le Zélateur ». Ainsi Abigdor fils de R. Isaac est identique au personnage du même nom mentionné dans Joseph le Zélateur. החגמון סמיילנש, ne veut pas dire l'évêque du Mans; d'un autre côté, Moulins n'avait pas d'évêque. אח גרא et גרון ne sont autre chose que le nom de Garin. Dans les additions du compilateur est indiqué le nom du maître de ce compilateur (à moins qu'il ne l'ait pris d'un autre ouvrage), Barukh fils de Benjamin, nommé en langue vulgaire R. בנאי. M. Steinschneider lit ce nom Benoit = Baruch, et se demande si ce Baruch ne pourrait pas être identique avec le maître de Schem-tob ibn-Mayor de Briviesca en Espagne. Nous en doutons pour plusieurs raisons : 1° le maître d'Ibn-Mayor s'appelle Baruch simplement et il est Espagnol; 2° Ibn-Mayor ayant composé son ouvrage en 1360 à l'âge de vingt-quatre ans, son maître Baruch ne vivait probablement plus après 1424, quand au plus tôt Nethanel doit avoir compilé ses postilles. Nous mentionnons encore le nom de Sabbetai de Tolosa (Toulouse), et de דלבנייא, que M. Steinschneider transcrit par « de la Vigne ».

Catal. Munich, n° 252.

Ajoutons encore une observation, c'est que ce manuscrit a été possédé par deux juifs de Provence, savoir : Jacob Orgère et Botarel דשושטאל.

SALOMON VIVAS, ÉLÈVE DE FRAT.

SALOMON, fils de Juda לינל, surnommé en provençal Salomon Vivas de Lunel (שלמון וויאש דלוניל), composa, lui aussi, un commentaire sur le *Khozari* selon l'interprétation de son maître Frat (פארט) Maimon, en 5184 (1424), à l'âge de treize ans. Ce commentaire se trouve dans le manuscrit de la Bodléienne n° 2383 (autrefois Asher, 16) et à Turin, n° 193 du nouveau catalogue. Le titre en est : חשק שלמה, « Désir « de Salomon ». Le commentateur prétend avoir travaillé sur la traduction d'Isaac ben-Cardinal; à part un petit nombre de variantes, le texte reste celui de Juda Thibbon. Une seule note de notre auteur, se rapportant au sacrifice de la vache rousse (Nombres, chap. XIX), se trouve dans le manuscrit de Cambridge n° 40.

Mazkir, XVI, p. 137.

Peyron, p. 204.

Catal. I, p. 94.

Salomon cite souvent son maître mot à mot, par exemple sur le chapitre LIII d'Isaïe. Il cite en outre des auteurs relativement modernes, Schem-Tob Falaqéra, le commentaire sur l'Ecclésiaste de Messer Léon (Lévi ben-Gerson), et la partie qui traite de la physique dans son grand

ouvrage, c'est-à-dire les Guerres du Seigneur (ואולם החכם ר׳ לוי בחלק הטבעיות מחבורו הגדול סתר דבריהם), enfin son commentaire sur le Pentateuque, à diverses reprises. Ailleurs (III, 5), notre auteur mentionne : 1° le commentaire de Moïse de Narbonne (sous le nom de Sen Vidal Salomon, qui, en effet, est le nom de Menahem Meïri, au lieu de Sen Vidal Bellsom) sur les Intentions des philosophes d'Al-Gazzali; 2° le commentaire sur Lévi ben-Abraham par Frat (ר׳ פארט), plusieurs fois; 3° le commentaire sur le Guide des égarés, avec le titre de רוח חן, que notre auteur attribue à Moïse ibn-Thibbon. Il cite (III, 17), comme Nethanel Caspi, le livre intitulé Lumière de Dieu, נר אלהים. Salomon renvoie au commentaire de R. Lévi (ben-Gerson) sur la liturgie commençant par אתה אחד (service de l'après-midi pour le sabbat), III, 23. Il allègue, comme Nethanel Caspi, les questions du philosophe Don Astruc, דשן נגרי. — V, 10, on trouve les mots suivants : וחכמינו ז"ל תארו המים ההם באבני שיש לסבה אשר בארנו בספר רוח חן, « nous avons expliqué cela dans le « livre Esprit de grâce ». Est-ce à dire que notre auteur ait fait un commentaire sur ce livre, comme son collègue Nethanel? Ici Salomon attribue l'ouvrage à Samuel ibn-Thibbon. Vers la fin, avant les הקדמות, « propositions », notre auteur cite le livre du Mystère (ס׳ הסוד) d'Ibn-Caspi (Joseph Caspi).

II, 60.
Ibid.
Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 528.
Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 628.
III, 11.
Catal. d'Oxford, n° 1229.
Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 588.

Azarie, fils de Joseph ibn-Abba-Mari, surnommé en langue vulgaire Bonafoux Bonfil Astruc, est un des derniers écrivains juifs originaires de Perpignan. Les membres de la famille actuelle Perpignani sont sans doute originaires de cette ville, mais nés hors de la France. Azarie dit, dans la préface de sa traduction de Boèce, qu'il a été chassé de la Catalogne, mais il ne nous apprend pas dans quelle année sévit à Perpignan la persécution par laquelle il a été forcé d'émigrer; ce fut peut-être en 1414, quand des massacres eurent lieu dans la province d'Aragon; c'est l'époque vers laquelle le moine Vincent Ferrier donna cours à ses prédications fanatiques. En 1423, nous trouvons notre Bonafoux (ou Bonafos) établi avec son fils en Italie, où il s'occupa à faire des traductions hébraïques d'ouvrages latins, dont trois nous sont parvenues :

Bonafoux, traducteur, 1429.

1° די קונסולאסיאוני נחמת הפילוסופיא ou, traduction du livre *De Consolatione philosophiæ* de Boèce, commencée en l'année 5183 = 1423, à Macerata de Montefeltri (מאיישראטאה במונטילפלטרה, mots omis dans le catalogue de Paris), sous le règne du prince Carlo Malatesta, et achevée le jeudi, 28 tebet de la même année, à la Tour Pietrarubbia (מגדול פיטרוביאו; dans le catalogue de Paris, on écrit « à Vitruvio »; mais une telle localité n'existe pas). La peste avait forcé les juifs de Torre Macerata de Montefeltri à s'enfuir. Bonafoux dit dans sa préface, qui est endommagée dans le manuscrit de Paris n° 895 (celui de M. de Günzburg n'est plus à notre disposition) : « Ayant vécu dans une tristesse « constante, par la direction naturelle de notre esprit et par le contre-

Graetz, Gesch. der Jud., VIII, p. 123; Steinschneider, Uebers., p. 466.
Catal. de Paris, p. 155 a.
Ibid.

« coup de nos malheurs, quand Dieu nous eut chassés de la terre [de « Catalogne], pays où rien ne manque et où aucune chose ne fait dé- « faut... j'arrivai en Italie... Loué soit Joseph Abigdor (probablement « un membre de cette famille provençale, qui comptait des traducteurs « dans son sein), qui s'est adonné à l'étude de la philosophie avec « pureté et sainteté! [Je me mis alors à faire la traduction de Boèce;] « je sais que la foule des talmudistes sans intelligence me trouvera cou- « pable et se moquera de moi à cause de cette traduction; mais si ces « ignorants, qui se disent les vrais israélites, et qui simulent la piété « avec leurs dévotions absurdes, si ces gens voulaient lire les livres du « grand maître (Maimonide) qui enseignait la justice et qui a traduit un « grand nombre d'ouvrages composés par les sages des nations et spé- « cialement par Galien, [ils penseraient autrement]. Pour moi, aban- « donné et dévoré d'inquiétude à la suite des malheurs dont j'ai parlé « plus haut, je pris le parti de faire cette traduction pour me con- « soler... »

Les manuscrits de cette traduction se trouvent à Paris, n° 895, et dans la bibliothèque de M. Günzburg, n° 188.

2° Traduction, d'après le latin de Simon de Gênes (ms. : מפושימון, lisez מפי שימון, *Simone interprete*), du vingt-septième livre de l'ouvrage de médecine de Zahravi, traduction achevée au mois de kislev 5190 (novembre 1429). Bonafoux dit, dans la préface, après avoir parlé, dans un style fleuri, de ses malheurs, que le prince Messer Juan Antoni d'Orsinis, prince de Tarente, a placé quelques exilés sous sa protection. Bonafoux s'est établi à Senise (שאניש), dans la province de Basilicate. « Dieu, dit-il, avait ceint de force mes reins souffrants, et j'y trouvai « un médecin chrétien du nom de maître Louis. Parmi ses livres je « découvris le livre de Zahravi intitulé : le Serviteur des médecins, tra- « duit [de l'hébreu] en latin par Simon de Gênes, d'après la traduction « d'Abraham de Tortose. Et comme je n'en ai trouvé aucune traduction « hébraïque dans ce pays, je crus bien faire d'en exécuter une; car « l'ouvrage est d'une grande importance pour la science médicale, pour « l'art des onguents et pour l'alchimie; en un mot, celui qui l'étudiera « y découvrira de grands mystères. Ce livre forme une partie du grand « ouvrage composé par Zahravi. Ayant vu que tu te prépares à l'étude « de la médecine, je l'ai traduit pour toi ici, à l'endroit que j'ai men- « tionné, au mois de kislev (octobre-novembre 1438). »

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 592.

Rev. des Études juives, V, p. 41 à 46. — Cf. ci-dessus, p. 731.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 592.

Hist. de la méd. ar., II, p. 471.

M. Neubauer, auquel on doit un article étendu sur Bonafoux, croit que le traducteur Abraham de Tortose est le fils de Schem-Tob, fils d'Isaac, de la famille Tortosi, qui a traduit, en 1254, à Marseille, l'ouvrage entier de Zahravi, et que c'est probablement sur cette traduction que Bonafoux a travaillé et non sur l'arabe, comme l'a bien remarqué M. Leclerc. Abraham de Tortose est probablement identique à Abraham fils de Schem-Tob, auteur du petit manuel de thérapeutique

conservé dans les mss. 1181 et 1182 de Paris. C'est lui également qui a collaboré, à Marseille, à la traduction latine du Traité des plantes attribué à Galien. Il est encore possible qu'Abraham ait été mis à contribution par Simon de Gênes (*Januensis*) pour ses *Synonyma medicinæ*, composés pour le pape Nicolas IV de 1288 à 1292, comme il le fut par le même Simon pour sa traduction du *Liber Serapionis*. M. Neubauer a donné des spécimens des traductions de Zahravi par Simon de Gênes, par Schem-Tob et par Bonafoux; il mentionne encore trois autres traductions hébraïques du même traité, savoir : 1° celle de Meschullam fils de Jona; 2° celle de Joseph ibn-Waqqar, et 3° celle d'un anonyme, peut-être d'Abraham Tortosi. La traduction du vingt-neuvième chapitre de Zahravi (dans les traductions hébraïques, c'est le vingt-huitième) par Bonafoux se trouve dans le manuscrit d'Oxford n° 2520, 3.

Catal. de Paris, p. 217.

Steinschneider, Arch. de Virchow, XXXIX, p. 310.

Leclerc, Hist. de la méd. ar., II, p. 471.

Rev. des Études juives, V, p. 45.

Catal. d'Oxford, col. 906.

3° ס׳ תמורת הסמים, traduction du latin du « Livre des équivalents des « drogues ». Voici ce que Bonafoux dit dans sa courte préface : « Comme « il arrive très souvent que des médecins passent par des endroits où ils « ne peuvent se procurer les drogues nécessaires qu'avec grande difficulté et se trouvent ainsi dans l'embarras, ce qui est surtout le cas « chez ceux de nos coreligionnaires qui sont obligés de se rendre dans « les villages ou dans les montagnes pour gagner leur vie, endroits où « l'on ne rencontre pas de drogues pour faire les médicaments nécessaires, moi, Azarie, appelé en langue vulgaire Bonafoux, je traduis « cette table alphabétique, que j'ai trouvée parmi les chrétiens, ayant « pour titre en grec : [περὶ τῶν] ἀντιβαλλομένων, composée par le philosophe et médecin Dioscoride, pour son oncle. » La date de la traduction n'est pas donnée; nous croyons qu'elle fut faite à Perpignan, où, en effet, les juifs allaient dans la montagne pour pratiquer; la permission de pratiquer dans la ville leur avait été retirée sans doute, tandis qu'en Italie cette restriction n'existait pas.

Nous n'osons pas affirmer que la Réponse qui figure dans le recueil d'Isaac de Lattes le jeune, signée Mestre Bonafoux (בונאפש), soit de notre auteur. Le nom de Bonafoux était porté par un grand nombre de juifs qui étaient médecins. La réponse se rapporte à un cas de dispute sur un héritage dans la Catalogne, vers Girone, et les témoins sont de Perpignan. Il n'y a pas de date; mais il est certain que l'affaire se passa au XIVᵉ siècle, longtemps après la mort de Salomon ben-Adret, qui mourut en 1310; de sorte qu'en attribuant cette réponse à notre Bonafoux, on ne commettrait aucune faute chronologique; mais nous avons les mêmes hésitations pour Bonafoux comme casuiste que pour un cas analogue dans l'article que nous avons consacré à Léon de Bagnols.

Resp., p. 138.

Grætz, Gesch. der Jud., VII, p. 156.

MAESTRE BENDIG d'Arles, en hébreu Meïr, probablement contemporain d'Isaac Nathan, qui avait l'intention de composer un ouvrage semblable à celui dont nous allons parler, est l'auteur d'une Concordance

BENDIG, vers 1450.

IMPRIMERIE NATIONALE.

des passages bibliques expliqués dans le Talmud, avec les renvois au Talmud, et d'une compilation des passages agadiques dans le Talmud, comme nous les avons dans l'ouvrage intitulé עין יעקב, « Œil de Jacob », compilé par Jacob Ḥabib et imprimé plusieurs fois. Nous possédons la première partie de l'ouvrage de Bendig dans un manuscrit d'Oxford, n° 1637, 3, et dans un manuscrit de la bibliothèque de la communauté juive de Vérone; le dernier est plus correct que le premier. Ainsi le nom de l'auteur, corrompu dans le manuscrit d'Oxford en מאשטריו באיינרני זאולי, est correct dans le manuscrit de Vérone : מאישטרי בנדייג דארלדי. Pour quelques autres corruptions, nous renvoyons à l'article de M. Gross et aux additions et corrections au nouveau Catalogue des manuscrits hébreux d'Oxford. L'éditeur de ce manuscrit, que nous connaissons par l'acrostiche d'une pièce de vers au commencement, et qui se nomme Jacob, fils de Salomon, donne à la première partie le titre de אם למקרא, *Mater ad lectionem*. La seconde partie, dont nous ne possédons que les mots suivants, dans le manuscrit d'Oxford, בשם היודע ועד· אתחיל סדר מועד· בו' בתמוז, porte le titre de אם למסורות (ms. de Vérone, למסורת). Jacob Ḥabib s'est peut-être servi de l'ouvrage de Bendig.

Monatsschrift, 1880, p. 523. Catal. d'Oxford, col. 1158.

MILHAUD, médecin, 1400.

MAESTRE BONENFANT, de Milhau, appelé Hézékias ham-Miliabi, est l'auteur d'un traité de médecine, ayant pour titre « Gabriel ». Ce traité se trouve dans un manuscrit unique, d'après nos connaissances actuelles, de la bibliothèque de M. Günzburg, n° 316; cette collection étant maintenant à Saint-Pétersbourg, nous ne pouvons donner, comme nous l'avons fait pour d'autres manuscrits de cette bibliothèque précieuse, que les renseignements que nous avions pris, il y quelques années, lorsque le manuscrit se trouvait encore à Paris. Voici la suscription de l'ouvrage : גבריאל· זה הספר עשה חנכבד מאישטרי בונאינפנט דאמילייב ונקרא שמו בישראל חזקיה המילייאבי, « Gabriel. Ce traité a été composé par Maestre « Bonenfant de Milhau, qui s'appelle, en Israël, Hézékias le Miliabi ». Ensuite on lit ce qui suit : אמר העבד אברהם בן ראובן המיליאבי בהיות הספר הזה יקר בעיני שמתי לבי ועיני להוציא בםספר הדברים ההכרחיים, « Dit le savant « Abraham, fils de Reuben le Miliabi. Trouvant ce traité très précieux, « je me mis à en produire les données les plus importantes et j'en ai fait « l'index. » Cet Abraham fils de Reuben est le copiste de notre traité. Le traité lui-même, qui renferme des prescriptions médicales, commence comme il suit : אמר גבריאל ראיתי לזכור מה שכתב החכם גורדו בזאת הקדחת היא חצי שלישית הנקרא אמיטריט, « Dit Gabriel : Je crois devoir « mentionner ce que Gordon a écrit sur cette fièvre, qui est la moitié « de la fièvre tertiaire (*hemitritis*) ».

Rev. des Études juives, IX, p. 215, 301; XIII, 301, 303.

D'après ces mots d'introduction, l'auteur ou le compilateur se nommerait Gabriel, et le traité aurait pour objet le traitement de la fièvre tertiaire ou revenant tous les trois jours. En effet, ce traité est cité dans une liste de livres, écrite d'une main provençale, qui se trouve

dans le manuscrit de Paris n° 893, et qui semble avoir été tracée par un des propriétaires de ce manuscrit, probablement un neveu de David d'Estella. Cette liste est comme une sélection entre les ouvrages médicaux d'origine juive et arabe. Elle a été examinée dans le plus grand détail, et on doit la prendre pour base d'une étude critique sur cette partie de la littérature rabbinique au moyen âge.

Voir ci-dessus, p. 471.

Rev. des Études juives, XIII, p. 301.

Voici la liste des prescriptions qu'on donne dans le Gabriel : 7 sous la rubrique de משקה, « boissons »; 15, חוקנים, « clystères »; 17, משלשלים, « purgatifs »; 51, מרקחות, « mixtures »; 40, אבקים, « poudres »; 66, חחבושת, « bandages »; 38, משיחות, « onguents »; תפוחים, « pommes », sur l'explication desquelles on donne un chapitre (הקדמה), où on lit à la fin que quelques-unes desdites explications sont traditionnelles, d'autres inventées par l'auteur; la première est tirée de l'ouvrage d'un médecin appelé Maistre אמברי. L'ouvrage était intitulé תפוח אמברי. Cet article est incomplet; il n'a que 5 paragraphes, dont la fin même manque. Suivent 15 prescriptions appelées קילורים, « collyres », dont le commencement manque; puis d'autres prescriptions, avec les indications des jours favorables, en chaque mois, pour user des remèdes. Le traité finit par 92 règles sur la saignée, d'après les notions populaires. Le tout est d'une écriture judéo-provençale.

Bonenfant de Milhau fit une traduction libre en hébreu du traité d'Arnauld de Villeneuve intitulé *Tabula super Vita brevis*. Cette traduction se trouve dans le manuscrit d'Oxford n° 2133, 7. La traduction du chapitre fut achevée le 11 sivan [1]343 (*sic*), à אורים (Aurès?). M. Steinschneider signale en outre, dans le manuscrit d'Oxford, n° 2316, 3, un Gabriel fils de Juda de Vitri, auteur de *Collectanea* de médecine, que nous ne croyons pas identique à l'auteur dont nous venons de parler.

Catal., col. 732.

Catal., col. 807.

Uebersetz., p. 843.

Salomon Davin (fils de David) de Rodez, élève d'Immanuel de Tarascon, traduisit, probablement vers la fin du xive siècle, des ouvrages d'astronomie et d'astrologie, dont deux nous ont été conservés.

Salomon Davin, astronome, vers 1400.

I. Plaçons en première ligne le traité astronomico-astrologique d'Abou-l-Hassan Ali ibn-Abi-Ridjal, composé en arabe (appelé البارع, l'Excellent, et dans la traduction latine *Completus*), traduit en espagnol, sur le désir d'Alphonse X, par le médecin Juda fils de Moïse Cohen en 1256, et sur cette version en latin par Gilles de Thebaldis de Parme et Pierre de Reggio, imprimé à Venise, en 1485 et 1525. C'est sur cette dernière traduction que notre auteur fit la sienne en hébreu. Il dit dans la préface, reproduite plus loin, que l'ouvrage d'Ali étant excellent et en même temps rare (Salomon n'a pu s'en procurer un exemplaire qu'après des années de recherches), il se décidait à le traduire pour l'avantage de ceux qui étudient ces matières. N'ayant eu qu'un exemplaire incomplet et incorrect, il complétera sa traduction et expliquera les passages douteux dans des notes marginales; ces notes sont signées,

Catal. hébr. de Paris, p. 197 a.

dans le manuscrit de Paris n° 1067, par la formule abrégée אש̃ דת המעתיק, c'est-à-dire אמ̃ר שלֹמה ד̃וין תֹ̃למיד, « dit Salomon Davin le disciple, le traducteur », et quelquefois seulement אש המעתיק, c'est-à-dire אמ̃ר שלֹמה המעתיק, « dit Salomon le traducteur ». Ajoutons que des lacunes sont remplies, à la marge, à l'aide d'un autre exemplaire ou d'une autre traduction, par une autre main.

Fol. 183.

Il y a des gloses anonymes, et une seule avec la formule abrégée אמ̃תי. Des fréquentes corrections que fait notre traducteur concernant des termes de médecine on pourrait conclure que Salomon connaissait cette science; il est probable, comme c'était le cas pour plusieurs de ses coreligionnaires, que Salomon pratiquait la médecine.

Le nom de notre traducteur varie dans les catalogues. Dans celui de

Catal. I, p. 184.

Vienne, qui renferme la traduction, on lit : שלמה דוין דיבישיש (le manuscrit a דבישיש), « Salomon Davin de Bisis » (dans le catalogue Debisis).

Catal., p. 177¹.

Dans le Catalogue de Paris on lit : « Salomon Don Drobis ou Derisis »; cependant le nom די רודיש est clair dans le manuscrit de Paris. Dans

Catal., col. 697.

le manuscrit d'Oxford n° 2030, qui renferme la traduction, on ne trouve pas le nom du traducteur, parce que le manuscrit est défectueux au commencement. דבישיש, dans le manuscrit de Vienne, pourrait représenter « de Bizès », écrit en caractères français dans le manuscrit

Catal., col. 38.

d'Oxford n° 217. Dans un document du XVIe siècle, on mentionne un David, fils de Hayyim, de ביזוז ou בישוש, « Bizos » ou « Bezons ». Mais il est probable que le copiste du manuscrit de Vienne a mal copié le nom du traducteur; car les gloses signées אשדת appartiennent à Salomon de Rodez, comme nous le verrons plus loin. Mentionnons encore par curiosité que Wolf attribue la traduction dont nous parlons en ce moment à Salomon Pirhon ou Parhon, l'auteur d'un lexique hébreu composé en

Bibl. hebr., I, p. 144 et Catal. Bodl., col. 2384.

1167. Le titre hébreu de l'ouvrage d'Ibn-Ridjal est dans notre traduction, d'après le catalogue de Paris, ספר משפטי הככבים, « Traité d'astrologie « judiciaire », titre que nous n'avons pas trouvé dans le manuscrit; d'ailleurs on ne le donne pas dans le catalogue de Vienne. Sur le feuillet de garde, on lit dans le manuscrit de Paris ce qui suit : עלי בן ראגיל ס׳ מבחרים ומשפטי הככבים וס׳ בטלמיוס על האקלים; on rencontre aussi le titre de ס׳ תכונה.

La description des manuscrits de l'original arabe d'Ibn-Ridjal, de la traduction espagnole, et d'une autre traduction hébraïque, n'entre pas dans notre cadre, et nous renvoyons à ce sujet au livre de M. Steinschneider, sur les traducteurs juifs, p. 578 et suiv. Il ne nous reste qu'à donner la préface hébraïque du traducteur, dont nous avons reproduit l'essence, une traduction littérale étant impossible pour un texte écrit en prose cadencée et rempli de jeux de mots.

En voici le texte, tiré du manuscrit de Paris n° 1067 :

כראשית ברא אלהים את השמים· ואת הארץ נתן לבני אדם ביקר תפארת גדולת שכלם השקול בכף מאזנים· מאזני צדק ובאזני הרעיונים ישימו פנותם לתור בארץ

ולהתהלך בה בפתח עינים. [ולהם][1] לבדם נתנו דרכי החקירה ההקשיים. יום יום ידרושון גם בנסיונותם ונסיונות קודמיהם כל הבא ימלא את ידו בירים. מוכיחות לדעת טבעי הנמצאים רבים אשר אתנו וגבוהים עליהם בארצות החיים. יאצילו בכחותם ותנועתם ישרה וחלזונית מהירה מאוחרת ומסובבכת רשמים מפורסמים וגלויים בגוף האנושי ויתר המורכבים איש לא נעדר והצובאים על אסיפת הון עולים ויורדים בה גם כל אומה בהצלחה המדוסה עולה ויורדת ותרד פלאים השמים מספרים כבוד אל מה מאד נפלאו מעשיהם לעין כל שכלי ונשמי נתפרסם כי הם רגלים לדבר המקרים המתעתדים ואי אפשר לשום משכיל להיות סכל בזה לכן לשמירת סגולת הנבראים בעולם השפל אשר כל פעל יי׳ למענהו ולצותו נמצאים ראוי לכל חכם לב להיות לו מהלכים בין העומדים האלה ויפתח על שפים נהרי נחלי החקירה והעיון מצורף כי גם מציאותם הוא לאותות ולמועדים מועדי יי׳ בקהל העבריים. עם חכם ונבון מלא חכמות כרמון רמות ונשגבות כימים קדומים ומאז העריב שמשו בין הערבים כרע נפל ועתה לשלל ונפל׳ בעצומיו חלכאים ספרי החכמות נאספו ממנו והלכו שבויים[2] לכן אני שלמה דוין דרודיש הבא בעקבות החכמים המשפטיים קנא קנאתי לכבוד אומתנו ויען לא יחסר כל בה גם כי ריחיים בצאורי בראותי זה הספר שלם בכל יחקיו א״כ אהבתי אותו מכל אחיו ספרי המשפט אהבה מסותרת ומים רבים לא יוכלו לכבותה לנעימותו ושלימותו יען יוכלו לעיין בו ערב ובקר וצהרים המעיינים מקהל המאמינים שמתי פנותי להעתיקו להם ומבין עפאים יתנו קול ברמה לדעת מקרי הזמן וחיובו אך דבר שפתים יען נשוב אל יי׳ וירחמנו ומאותות השמים ימלטינו ונשא לבבנו אל כפים אל אל בשמים לעשות רצונו ולהשתחוות אפיים ארצה יחיש משיחנו כל חוזה ירום ונשא וגבה מאד ונהרו אליו כל הגוים ויורנו מדרכיו ופדויי יי׳ ישובון ושבו בנים לגבולם ובאו ציון ברנה מכל עבר ואיים כי מציון תצא תורה ודבר יי׳ מירושלים:

הנה זה הספר לשמע אזן שמעתיו היות ספר נכבד וימים רבים השתדלתי בהשגתו ולא יכולתי להשיגו כי יקר מציאותו ואחרי אשר נואשתי ממנו הקרה אותו לי הש׳ ית׳ המאיר עיני עורים וכפי הנראה הועתק מלשון הערב ללשון לעז ספרדי ומהלשון ההוא ללשון לט״י[3] והנה מצאתי בספר שהעתקתי ממנו בו שגיאות ודלוגים ואולי נהיתה הסבה רבוי העתקות לחסרון הבנת המעתיק או המעתיקים או אולי לשגיאת הסופר ואני המעתיק כפי כח שכלי החלוש והקצר בזאת החכמה הגהתי השגיאות ההם כפי מה שעלה בדעתי כמו שנראה בגליון ספר העתקתי ולפעמים בארתי הסתום וזה החלי:

אמר המעתיק האחרון זה הספר הוא גדול ושלום חברו אבן רַאגֵ׳יל תוכן גדול במשפטי הכוכבים אשר העתיקו אֵיבוּדָא בן מושי[4] מלך רומי וספרד מלשון הערב אל לשון ספרדי. ואחרי כן אינידי[5] מן סֵיבַלְדִיש פַּארמֵנשיש[6] כתב מהחדר איספיריאל עם פיירי די רניאו פרוטיטאֵרי[7] העתיקו בלשון לאטי[8].

II. La seconde traduction due à la diligence de Salomon Davin est celle des Tables de Paris (point de départ, 1368) accompagnée de ses notes, qui est dans le manuscrit de Munich nº 343, 11. Salomon se Ms., fol. 107.

[1] Endommagé dans le manuscrit.

[2] A partir d'ici le texte du manuscrit de Vienne se trouve dans le catalogue de cette bibliothèque, p. 185.

[3] Manuscrit de Vienne לטין.

[4] A la marge du manuscrit : לצות לפונצו מלך ספרד.

[5] A la marge du manuscrit : אלוארוש משרת מלך אלפונצו לצואתו העתיקו.

[6] Le manuscrit de Vienne donne ici une leçon plus correcte : סיבלדיש פירמינששי.

[7] Manuscrit de Vienne : פורטונוטארי.

[8] Manuscrit de Vienne : לטין.

dit élève d'Immanuel de Tarascon, et signe ici, comme dans la traduction précédente, par la formule abrégée אשרת. Si on découvrait la formule abrégée ש״ת ou en écriture pleine *Salomon Talmid*, on pourrait

Catal. Munich, p. 157.

admettre, avec M. Steinschneider, qu'une telle signature se trouvait dans quelque note de notre Salomon à la marge d'un manuscrit de l'ouvrage des Six ailes, d'Immanuel de Tarascon, qui aurait été à la disposition de Wolf, lequel aurait pris le glossateur pour l'auteur de l'ouvrage. Jusqu'à présent, on n'a pas encore trouvé la formule ש״ת; mais il est possible que le bibliophile Jacob Roman de Constantinople, qui était en correspondance avec Buxtorf et lui donnait des informations pour sa *Bibliotheca rabbinica*, ait possédé un manuscrit des Six ailes avec les signatures susdites. M. Steinschneider croit encore que les formules abrégées ר̇ת et ב̇ת, qui se trouvent dans des notes marginales du manuscrit de Munich n° 249, 5, 7, 9, renfermant le traité sur l'Astrolabe d'Abraham ibn-Ezra, doivent se lire ד̄ברי ת̄למיד, « Paroles du disciple », et ביאור תלמיד, « Explication du disciple », et que le disciple pourrait être notre Salomon. C'est possible; mais le disciple pourrait être également un autre, tel que Moïse Férussol Botarel, qui a si fortement critiqué avec Moïse de Nîmes les gloses de notre traducteur sur les Tables de Paris, et qui signe תלמיד. Dans la traduction des Tables de Paris de Salomon, il y a trois colonnes pour les tables d'Avignon, de Paris et

Catal. Munich, p. 157.

de Liège (ליאונש), et le n° 12 du manuscrit n° 343 de Munich contient des tables additionnelles sur cinq planètes. Ajoutons encore que les Tables de Phaouris dans le catalogue de Paris, n° 1047, 11, ne sont

Ibid., p. 157.

autres que celles de Paris (lire פאריש au lieu de פאוריש).

Nous avons consacré, dans le vingt-septième volume de l'Histoire littéraire, un article à quelques poésies qui se trouvent dans le manuscrit hébreu de Paris n° 1234, 1, et nous avons donné la date de leur

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 726 et suiv.

composition; nous croyons aujourd'hui que ces pièces ne sont pas du commencement du XIVe siècle, mais de la fin de ce siècle. Isaac Barfat, qui adresse un compliment à En Moïse Nathan, est, en effet, le fameux rabbin de ce nom qui vivait encore en 1400; conséquemment Escapat Mélit Halévi, qui prend part à ces compliments poétiques, n'est pas iden-

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 678, 691, 692.

tique à celui qui était un contemporain d'Abba-Mari de Lunel. Ces écrivains appartiennent à la Catalogne dans un sens étendu; ce sont : En Salomon Bongoda (avec le titre de לותיק המפולפל), En Moïse Na-

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 726.

than, Niçaq (En Isaac, ניצק) Barfat, En Moïse אלאצינ, Niçaq Vidal, Nascaphat Mélit Hal-Lévi, Don Bongoda Marcadel, En Bonafoux Vidal, Astruc Remokh (רימוך), Niçaq Salomon Meïr, et quelques autres dont les noms ne sont pas donnés dans le manuscrit (עוד חרוזים ולא נודע שמם).

POÉSIES ET CALENDRIER EN CATALAN.

Dans ce même manuscrit se trouve (fol. 99) un calendrier qui semble de la même époque que les poèmes en question. La date de

1451 qu'on trouve à la marge paraît avoir été ajoutée par le copiste. Nous donnons la pièce en entier comme curiosité. On trouve des calendriers semblables chez les juifs allemands des xivᵉ et xvᵉ siècles, mais pas aussi complets que le nôtre. L'objet n'en est pas apparent, car pour le commerçant il suffisait d'indiquer simplement les jours fériés des chrétiens, sans donner les noms des saints. En voici le texte avec la traduction et la transcription des noms propres[1] :

JANVIER.

Jener *a* 31 *jours*....................	גיניר לֹא יום
1. Ni nou (*ou* Ne nou).	אֹ נינוב
6. Aparisi (Apparition).............	וֹ אפריסי
7. Sant Julian........................	זֹ ש' גוליאן
13. Sant Olariah (Hilaire)............	יֹגֹ ש' אולאריאה
17. Sant Antonio.......................	יֹזֹ ש' אנטוני
20. Sant Bastian.......................	כֹ ש' בשתיאן
21. Santa Genes (Agnès).............	כֹאֹ ש' גניש
22. Sant Vicents	כֹבֹ ש' ביסינטש
23. Sant Macari........................	כֹגֹ ש' מקארי
24. Sant Pol	כֹהֹ ש' פול

FÉVRIER.

Febrer *a* 28 *jours*....................	פבריר כֹחֹ יום
1. *Jeûne*..............................	אֹ ענוי
12. Santa Olariah (Eulalie)...........	יֹבֹ אולריאה
13. Sant Valenti........................	יֹגֹ ש' ולינטי
22. Cadera *de* San Pere.............	כֹבֹ קדירה דשנפירי
24. Sant Macia (Mathias).............	כֹדֹ ש' מאציאה

בשנת בישישט פבריר כֹטֹ יום וש' מציאה ב' ימים רצופים, « L'année bisest (bissextile), février a 29 jours; le 29 et la Saint-Macia constituent deux « jours consécutifs ».

MARS.

Mars *a* 31 *jours*......................	מארס לֹא יום
13. Sant Gorgori (Grégoire)..........	יֹגֹ ש' גורגורי
16 *est la* Teqoufa (date juive du commencement du printemps)..........	יֹוֹ תקופת רב אדא
21. Sant Vessent (Benoît?)...........	כֹאֹ ש' ויסינט
24. *Jeûne*	כֹדֹ ענוי
25. Maria *de* Mars....................	כֹהֹ מריאה דמארס

[1] Les mots simplement transcrits sont en caractères romains, les mots que nous avons traduits en italiques (sauf dans les remarques plus longues, où tout est en romain). Nous avons rendu par *sant* ou *santa* l'abréviation, identique en hébreu, qui précède les noms de saints ou de saintes. Nous avons mis entre parenthèses quelques restitutions qui nous ont paru évidentes.

AVRIL.

Avril *a* 30 *jours*	אבריל ל׳ יום
23. Sant Gorgori (Grégoire)	כג ש׳ גורגורי
25. Sant Marc	כה ש׳ מאריק
28. Sant Vidal	כח ש׳ וידאל

En marge : על זה היו[ם] צולה פשק[א] שלהם והי[א] בשנת תנא להשבונם טימפריש בשבוע אינשינשיאו, « Ces jours sont les Pâques chrétiennes, c'est « l'année 1451. Temperes est dans la semaine de ensensio (Ascension). »

אינשינשיאו יום ה׳ בשבוע ששית אחר פאשקואה שלהם ויש לה ענוי, « Ensensio « est le jeudi de la sixième semaine après leurs Pâques, et il y a [vigile] « de jeûne ».

Jeûne avec sincogèsima............ ענוי קודם סינקוגישמא

קורפו קרישט יום ה׳ בשבוע שני אחר סינקוגישמא ואין לה ענוי, « Corpo Christ « est le jeudi de la seconde semaine après sincogesima, et il n'y a pas de « jeûne ».

MAI.

Mai *a* 31 *jours*	ג ש׳ קריב דמאג
1. Apostoles	ב ענוי
2. *Jeûne*	א אפושפולש
3. Santa Creu (Croix) de Mai	מאג לא יום

JUIN.

Junein *a* 30 *jours*	גונין ל יום
5. Temperes	ה טימפריש
11. Sant Barlanabeu	יא ש׳ ברלאנביב
23. *Jeûne des cavaliers*	כג ענוי הפרשים
24. Sant Joan	כד ש׳ גואן
25. Sant Éloi	כה ש׳ אלוי
28. *Jeûne*	כח ענוי
29. Sant Pere (Pierre) *de* Junein (Juin)	כט ש׳ פירי דגונין
30. Sant Marçal	ל ש׳ מרסאל

JUILLET.

Juliol *a* 31 *jours*	גוליאול לא יום
10. Sant Christophol	י ש׳ קרישטופול
11. Sant Benet	יא ש׳ בינית
12. *Commencement des jours caniculaires*	יב תחלה הצמאים
13. Santa Margarita	יג ש׳ מרגאריטה
22. Santa Macdalena	כב ש׳ מקדאלינה

24. *Jeûne*	כֹּדֹ ענוי
25. Sant Jacme	כֹּהֹ ש׳ נַֿאקמי
26. Santa Anna	כֹּוֹ ש׳ אנא

AOÛT.

Agust *a* 31 *jours*	אגושט לֹאֹ יום
1. Sant Pere e sant Philib	אֹ ש׳ פירי אי ש׳ פיליב
4. Sant Domingo	הֹ ש׳ דומינגו
6. Sant Salvador, sant Sepucra, sant Agosto	וֹ ש׳ שלֿודור ש׳ שפוקרא ש׳ אגושטו
9. *Jeûne*	טֹ ענוי
10. Sant Lorenz	יֹ ש׳ לורנץ
14. *Jeûne*	ידֹ ענוי
15. Santa Maria *de* Agust	טוֹ מאריאה דאגושט
20. *Fin des jours caniculaires*	כֹּ תשלֿום הצמאים
23. *Jeûne*	כֹּגֹ ענוי
24. Santa Bortomiu	כֹּדֹ ש׳ בורטומיב
28. Sant Agusto	כֹּהֹ ש׳ אגושטו

SEPTEMBRE.

Setembre *a* 31 *jours*	שיטימברי לֹאֹ יום
7. *Jeûne*	זֹ ענוי
8. Santa Maria *de* Setembre (Nativité)	חֹ מריאה דשיטימברי
14. Santa Creu (Sainte Croix) *et la* Tequfa *de* Thischri	ידֹ ש׳, קרוב תקופת תשרי
20. *Jeûne*	כֹּ ענוי
21. Sant Matiu	כֹּאֹ ש׳ מטיב
22. *Jeûne*	כֹּבֹ ענוי
23. Santa Tecla	כֹּגֹ ש׳ טקלא
24. Sant Joan	כֹּדֹ ש נואן
28. *Jeûne*	כֹּחֹ ענוי
29. Sant Miqel	כֹּטֹ ש׳ מיקל

OCTOBRE.

Octobre *a* 31 *jours*	אוקטוברי לֹאֹ יום
4. Sant Francesc	דֹ ש׳ פרנסישק
15. Sant Antoni	טוֹ ש׳ אנטוני
18. Sant Luc	יחֹ ש׳ לוק
[20]. *Onze* mille virgines	יאֹ אלף וירנינש
27. *Jeûne*	כֹּזֹ ענוי
28. Simon e Jodes	כֹּחֹ שימון וגֿודיש
29. Sant Arcis (Narcisse)	כֹּטֹ ש׳ ארציש
31. *Jeûne*	לֹאֹ ענוי

NOVEMBRE.

Noembre [*a* 30 *jours*]................	נואימברי [ל׳ יום]
1. Omne sentos..................	א׳ אומני שינטוס
3. Armingou (?).................	ג׳ ארמיגגוב
8. Sant Salvador................	ח׳ ש׳ שלואדור
11. Sant Marti..................	יא׳ ש׳ מרטי
13. Sant Briz...................	יג׳ ש׳ בריץ
18. Sant Olora (?)..............	יח׳ ש׳ אולרואת
22. Santa Cecilia...............	כב׳ ש׳ סיסיליאה
23. Sant Clemenz................	כג׳ ש׳ קלומינץ
25. Santa Catalina..............	כה׳ ש׳ קטאלינא
29. Sant Serni *et jeûne*...........	כט׳ ש׳ שירני וענוי
30. Sant Andreu.................	ל׳ ש׳ אנדריב

DÉCEMBRE.

Decembre *a* 31 *jours*,...............	דצימברי לא׳ יום
6. Sant Micoleu.................	ו׳ ש׳ מיקולב
8. Santa Anna..................	ח׳ ש׳ אנא
10. Santa Olria (Eulalie)..........	י׳ ש׳ אולריאה
12. *Jeûne volontaire*..............	יב׳ ענוי למי שירצה
13. Santa Lucia.................	יג׳ ש׳ לוסיאה
15. Tequfa *de* Tebeth..............	טו׳ תקופת טבת
20. *Jeûne*......................	כ׳ ענוי
21. Sant Tomas.................	כא׳ ש׳ טומש
24. *Jeûne*......................	כד׳ ענוי
25. Nadal......................	כה׳ נדאל
26. Sant Esteve.................	כו׳ ש׳ אשטיבי
27. Sant Joan..................	כז׳ ש׳ גואן
28. Inocens....................	כח׳ אניוסינש
31. Sant Sevestre...............	לא׳ שבישטרי

Léon Joseph de Carcassonne.

Léon Joseph de Carcassonne, sur lequel nous n'avons aucun détail, a fait des traductions ou plutôt des paraphrases d'ouvrages de médecine, dont il nous reste deux.

I. Traduction du commentaire sur le livre IX (Pathologie) de l'*Almançouri* de Rhazi, par Gérard de Solo. Dans une longue préface hébraïque, que nous reproduisons entièrement d'après le manuscrit de Paris n° 1123, 1, collationné avec la copie tirée d'un autre manuscrit, copie mise à notre disposition par M. Steinschneider, Léon parle de l'insuffisance des ouvrages de médecine écrits en hébreu et de l'inexactitude des traductions d'ouvrages arabes, et il cite pour exemple l'ancienne version du Canon d'Avicenne (de Nathan de Cento), rectifiée depuis peu par Josué (non Joseph, comme le dit le Catalogue de Paris)

Catal. de Parme, p. 208.

de Lorca. « C'est seulement en ces derniers temps, dit-il, que quelques « ouvrages de Bernard de Gordon, savoir le *Lilium medicinæ* et le livre « *de Prognosticis*, sont parvenus chez nous (à Carcassonne), mais dans « une traduction insuffisante, parce que les juifs qui les traduisaient « n'avaient à leur disposition qu'un texte dans la langue vulgaire. » Léon se mit à étudier le latin et aborda d'abord la traduction du *Lilium*; c'est peut-être la traduction anonyme qui se trouve dans le manuscrit d'Oxford n° 2128, 2; nous verrons qu'il y a deux autres traductions de cet ouvrage faites par des juifs français; puis il continua par le traité intitulé *de Prognosticis*.

Depuis dix ans, Léon avait entendu parler des ouvrages remarquables de deux auteurs récents, savoir Gérard de Solo et Jean de Tornamire. Mais il avait cherché en vain à se les procurer à Montpellier, où ils avaient été composés, à Avignon et dans d'autres bonnes villes; car non seulement ces livres étaient rares, mais les savants chrétiens de Montpellier avaient prononcé l'anathème contre quiconque les vendrait à un infidèle (juif). Enfin il parvint à se les procurer en 1394. Il commença par traduire Gérard; puis il attaqua les ouvrages de Jean de Tornamire, qui était de son temps à la tête des savants de Montpellier, et qui se distinguait par son esprit exempt de préjugés envers les médecins juifs. La date de l'achèvement de cette traduction est, dans le manuscrit de Paris n° 1123, 1, le 4 tischri 5163 (1ᵉʳ septembre 1402); dans le manuscrit de Turin LXXIV on trouve la date du 21 ab 5154 (19 juillet 1394); la même date est mentionnée dans le manuscrit de la bibliothèque Vittorio Emanuele à Rome, n° 19. Nous croyons que la date 1394 est la bonne; car, dans sa traduction que nous examinerons tout à l'heure et qui est de 1402, Léon mentionne sa traduction de Gérard de Solo. Le copiste du manuscrit de Paris doit avoir pris la date de 1402 dans la traduction dont nous parlerons tout à l'heure et l'avoir transférée d'un ouvrage à l'autre. Léon a ajouté à sa version des notes et des éclaircissements tirés des autres ouvrages de Gérard, qui sont marqués par l'abréviation אליה = אמר ליאון יוסף המעתיק, « dit Léon Joseph « le traducteur », ou, peut-être, pour le dernier mot, הקרקשוני, « Léon « Joseph, de Carcassonne ».

Catal. Paris, p. 207.

Catal. Peyron, p. 64.

Catal., p. 50; voir Steinschneider dans le Catal. de Munich, p. 209ᵇ.

Catal. Paris, p. 208; Catal. Peyron, p. 69.

Voici le texte de la préface :

אמר ליאון יוסף המעתיק היושבי קארקשונה הנה מאז פקחתי עינים לדרוש ולתור בחכמות החיצוניות אשר הם במין ובמספר רבות. במספר ימי שבוע זאת. ולזה אין כולם כאחד נגדרות. ונקשרה תוחלתי בהם לדעת לחקור מהם חקירות מתחלפות. גדלו מעלות החכמות ההם בעיני בעל כל התהלות. וזה מרוב כספי [1] ותאותי לעמוד על דרישתם. והשתוקקי על חקירתם. והלכתי אחרי עקבות חכמינו הנמצאים היום. גם מתמול גם משלשום. לחשוב מחשבות. יאורו עיני בהם אור השכל והלבבות. באמרי הניצו הם במה שהגיעו השלמים [2]. שכבר חלפו והלכו להם זה ימים. ומצאתי היות

[1] A lire כְּספִּי. — [2] D. צְלָמִים.

החסרון הנמצא בהם ולקצת אומתנו בדור הנה גדול ועצום. ודבריהם בחכמות החיצוניות
כדבר הספר החתום. ואמרתי אולי כספי גדול מהשגתי. והחסרון מניע מצדי לעומק
המושג וקצור שכלי ודלותי ודקותי וסכלותי מהשיג ענינם לא מסכלותם. וחסרון
ידיעתם. ויחכמו מכל האדם. והנני מכלכלם שריד. והייתי כמחריד. עד שאחר האימוץ[1]
הרב עמדתי על אמתת הענין הזה. ושב דברי שמן אחר שהיה רזה. כי ראיתי שאין
עד החסרון המניע לקצת האומה ראוי להפלא. ואין הסבה בזה בלתי יהועה ולא
נתעלמה ממנה הלכה. ונפלאתי על המראה ואשתומם כשעה חדא. ואשמע הקול[2]
מדבר. סבת חסרון הידיעה וההעדר מקצת חכמינו איננה אחת אבל רבות. ומפני זה
אליהם החכמות רמות. כי בהם דברים שכליים. מחוק דמוננו כרחק מזרח ממערב
רחוקים. ומשרשי התורה והאמונה על אחת כמה וכמה. ומפני זה מנעו קצת חכמינו
מעיין בהם ומלדעתם. ומעמוד על ענינם. גם קצת מהם אשר האל חננם לעיין בהם.
לברור האוכל מתוך הפסולת. וכל אחד את זה לשכלו חקר רמון מצא תוכו אכל קליפתו
זרק. הוכיחו לעשות זה בהסתר ובהצנע בחוחים ובמחבואות. לא היו רשאים להרבין
החכמה בשוקים וברחובות. ולהתוכח בהם להראות פנים להם ולהושיב ישיבה ברבים.
להמציא האמת על בוריו. כי לא יודע האמת כ א בהפכיו. וזה מפחדם מלשון המון
הסכלים. כי הם מתי מעט והנה הרבים מצורף לזה מיראת קצת התורנים אשר מהם
מיתר החכמות מופשטים אשר ידם תקפה על המעיינים לא בכחם. ורב ידיעתם. רק
לחוזק ידיהם. ורוב נבליהם. להיות עדת ההמון ההוא נשמע אליהם בחשבם היות
החכמות ההם והמעיינים בהם יוצאים מכלל בעלי התורה. אלה מדות החסרים
והמדברים על החכמים תועה. והנה ראיתי הכתוב על ס׳ הרב מורה הנבוכים ואת אשר
עשו לו בימים הראשונים. עם היותו גאון ונסמך בחכמת התורה יותר מהם לאלת
ורבבה והצדק והאמת אתו. ומעשיו מוכיחין אותו. ומפני זה גדל החסרון והפליג
ההעדר בקצת האומה אחר ההשתתפות בהוסיף על זה סבה כי רוב ספרי החכמות ההם
חבורם חכמים. מבני העמים ביונים ובני ישמעאל או הנוצרים ויתר המאמינים אשר
דתיהם שונות מדתי היהודים. והגיעו הספרים אלינו על ידי המעתיקים[3] ואולי הם או
קצתם לא היו בקיאים בלשון ההוא או הלשונות על השלמות. והחליפו מלה אחת
באחרת בצלם או בדמות. או חסרו מהם או הוסיפו לחסרון ידיעתם בלשון ההוא ידיעה
בעצמות. או נפל בספרים אשר העתיקו ממנו טעות. ומפני זה נפלה השגיאה בספרים
ההם וקיצור ההשגה והלאות. ונמשך מהטעות ההוא טעות אחר גדול מזה כי יבנו
עליו קו תוהו. ואבני בוהו. המעיינים בספרים ההם. בהרגישם בטעות ההוא. ובספק
ההוא בהעמיקם לבאר הלשון או הלשונות כמו שהם כתובים. ועל יסוד רעוע וחלוש
מגדליהם בונים. וכל אשר יתקרבו לפרש ולבאר הלשונות ההם יתרחקו. ואל האמת
לעולם לא יפגשו. ובדבר הזה אין בו חשש. והנה ראיתי זה בחוש ובמוחש שקרה
לאחד מחכמי אומתנו שבאר לשונות מספרי החכם ן׳ סינא בהעתקה הראשונה האמתית
הרחוקה מן האמת במקצת המקומות. עד שחבר מהם ספר קראו ראוי להיות. והעמידו
למופת ולאות. גם חכם אחד קם אחריו ובאר לשונות בן סינא כפי דעתו. והלשון הנמצא
אתו. וילכו העם אחריו עד שהיו לומדים מספריו. בחשבם נמ[ו]קו עמו וטעם לדבריו.
עד ששלחנו האל החכם ר׳ יוסף לורקי אשר האיר עינים עם העתקתו האחרונה
האמיתית בקרוב. ואז נמצאו המבארים ראשונה ככלוב (*sic*)[4] ויתבררו ויתלבנו הדברים.
ונשארו בושים ונכלמים. והנה ראינו בעינינו כי אין כל מאומה בידיהם ונסתתמו
טענותיהם. ואם היו החכמים ההם חיים כהיום הזה הנה כמונו היום. יבושו ויחפרו
מדעותיהם ודבריהם מאל נורא ואיום. אמנם אין זה מן הפליאה כי מאת שבוש

[1] S. האילוץ. — [2] S. ואמצא אה קול. — [3] S. המאסינים. — [4] S. בעוף כבלוב.

ההעתקה היתה להם נסבה. ובראותי אלה הסבות המוגעות. וידעתי למוד החכמות הנזכרות אשר בין הנוצרים יהועות גורא מאד ונפלא ומי * יכילם ושעמד[1] על ענינו ויקיפם. אמרתי בלבי אלמד מעט מידיעת לשונם. ואשב בישיבותיהם ובית עיונם ואלך אחרי עקבותם. למען אוכל להועיל לעצמי ולזולתי[2] בהשיגי דבריהם. וקצת מאמתת ספריהם:

ואשקיף במה שהשקיפו השלמים מהם אם הזמן יספיק בזה ולא ימנעני מונע ומקרה ואם השכל יכול להשקיף עליו ולא יטרידהו המחוז ממנו ואליו. ומצאתי התועלת בזה גדול ורב. להיות רוב משאם ומתנם בהכמות ההם לא סר ובמה שראוי לעיין בהם דבר מהם לא יחסר בהיותם מתפלפלים על אמתתם ואף בהעמדת שקרותיהם. ומדקדקים בשאלותיהם ותשובותיהם על צד הויכוח להוציא האמת ממרכז הפכו בבארם כל דבר בשני הפכים. כשושנה בין החוחים. והנה חק עיונם היום באלה החכמות כחק הכמנו בדורות הקדומות. כלמדם חכמת התורה ר״ל תלמוד דמעיילי [פילי כ] קופא דמחטא כמאמר ר׳ הונא אח קטי יש לי בכור שטן שמו. יודע להתיר האיסור בחידודו. ויש לו שלש מאות תשובות וכמה תירוצים על צרת הבת[3] שמותרת לאחים. ובפלפול ר׳ מאיר וחביריו שאין הלכה כמותו רק בגזרותיו. ושמאי ובית דינו כמו שנראה זה במקומו. והנה נמנעה ממנו ידיעת החכמות בכיוצא בזה לא שיהיה שכלנו למטה משכליהם. כי גם לנו לבב כמוהם. אמנם מנעונו הסבות אשר קדם זכרונם. עם גלותינו ולחצנו ורוב העם נגהם הודם ורמזנם. ומפני זה המה עלו בחכמות החצוניות מעלה מעלה. ואנחנו ירדנו מטה לרוב הטרדות המעיקות:

וכאשר ארך זמן עמידתי עמהם והייתי שפל בעיניהם כי אין באומתינו מי שיהיה מכובד בעיניהם אם לא יהיה הרופא אשר ירפאם מחולייהם. והוא יעלה על שלחן מלכים ולפניהם יתיצב. יהיה שפל רוח או בקומה נצב. יען ידע בחכמת הרפואה אשר היא אחרית הטבע ומשפטה. כי סוף חכמת הטבע הוא האדם ותכונתו ובו התחיל הרפואה מפני כי היא נושאה. והבנתי זה ולקחתיו למשל. ואמרתי אלך אל היהודים הרופאים ואשאל מהם ואבקש מאת כבודם. יחמלו עלי וילמדוני מחכמתם. בשכר מה או בחנם. כי אזל[4] הכסף מכליי והנה תם. והלכתי אחרי עקבותם ולא מצאתי בהם חסרון נרגש רק בהכמה ההיא לשתי הסבות הקדומות ושתים אחרות שהם ארבע. ואם תוסיף בהם מאלה לא תגרע. והוא שרוב כלל אומתנו המתעסקים במלאכת הרפואה אין בדעתם להגיע עד תכליתם. גם כי יוכלו לעיין בה לא ירצו להטריח בזה שכלם. כי פוערים פיהם במאמרים אין זאת ההכמה חכמה כלל אבל תחבולה וקול המולה. להוציא כל איש ממנה המחיה. ויהי להם למשל וילחשו בלחשם. אי זהו רופא חכם השואל ממון רב ולא בחנם ירפא. והאיש ההוא רופא אומן יקרא. אשר בשקריו והבליו היותו יודע לפעמים יראה היותו מזה וכן מזה. וכמה רופאים רואים אנחנו הנעדרי הבינה. אצרו אוצרות זהב וכסף מבלי בחינה. ומהם עמדו תמיד אחרי הספרים ואליהם ההשקפה. ולא השיגו ממון אפילו פרוטה. ואת ועוד אחרת לא יעיינו בספרי הרפואה רק בעתות הפנאי בעברם עליהם בעתות השתיה והמשגל. והדברים אשר להם גנאי. בקראם על ספר מספר המשלים. וההזיות וההבלים. אין איש מהם רוצה להיות ברפואה חכם למען לא יכנס בניהנם:

ובהרגישי את כל זה אמרתי אין נבון וחכם באיקלימנו זה. הלכתי אחרי עקבות החכמים הנוצרים והישירוני בדברים והראוני הדרכים. וגלו אלי הספרים חדשים גם ישנים. וראיתי ביניהם דברי החכם הרופא גורדו אשר ברוב דבריו תשובתו בצדו. הפליג לעשות בעיון ובמלאכה. ולכתר שם טוב זכה. רבו ספריו. וגדלו יקרותיו.

[1] S. יכילנו יעמד. — [2] S. ולבלתי. — [3] S. הבן. — [4] P. זול.

נתעלה על כל אחיו. והנה הגיעו אלינו קצת ספריו. והוא שושן הרפואה וספר הקדמה הידיעה. אמנם הגיע לנו בהעתקה מאד חלושה. סולם רעוע הוא [1] כי היהודים אשר העתיקוהו בארצות האל לא השיגוהו. רק באמצעות הלעוזות. לעזו הלטין והוסיפו בטעיות. כי אין כל מלה אשר בלטין תוכל להיות לעוזה. ובלשון הקדש להשיבה. אמנם רוב הספר ההוא עם כל זה מובן אצלנו. אם לא במקומות מה אשר טרחתי אני להגיהו ולתקנו כהלכתו. למען ירוץ כל קורא בו וכן עשיתי בספר הקדמת הידיעה אשר המעתיקו באמתית הלשונות לא שעה. וכחפשי אמתחות ספריהם מצאתי ביניהם שני ספרים חדשים לשני צנתרות הזהב נמשלים. מה מאוד הם טובים וראוים. אשר מבני אומתנו נעדרים. המה ספרי החכם ניראבט די שולא. וספר החכם מאשטרי יואן די טורנה מירה אשר זה עשר שנים שמעתי שמעם. ולא יכולתי להשינם. לא בהר ואם הוא המקום אשר ממנו חוצבו. ולא באויניון ולא ביתר המקומות הטובים. כי היה במציאות מעטים מצורף לזה שחכמי ההר היו מחרימים ומנדים כל מי שימכרם לזולת הנוצרים והוצאתי בהשנתם ממונות כפי כחי. ולא הרנשתי במי ומי. והגיעו לידי בזאת השנה שהיא שנת תשעים וארבעה למספר הנוצרים לחשבונם. וחי האמת קניתים בכפלים משיווים. לחשקי בהם ובתאותי ורצוני בם. וראיתי הפלגת טיבם מראים פנים לכל הדברים. ומשיבים כהלכה לכל הענינים. והפועל עמהם יעמוד נשען בעמור ובצר. לא יירא מדבר. ומרכבות עדת הרופאים אם יבואו אליו בנסיונות ובויכוחים. להיותם סולת נקייה לא קדם כמותם בוכירה. ואחשוב כי לא יתאחרו. והיותר טוב מהרפואה בחקו. והנה מתחיל אני בספר ניראבט הבנוי על הספר התשיעי מספר אלמנצור אשר הוא מעט הכמות ורב האיכות חוק מצור משיב כראוי ומגיד כהלכה. ומלאכתו מלאכה בטוחה. ונותן טעם לכל דבריו טעם לשבח. לא נעלם ממנו דבר ולא נשכח. ולכן שקטה ההסכמה להעתקתו. וכאשר ינזר השם בהשלמתו. אתחיל אחריו ספר טורנה מירה אשר היה בימיו· על כל חכמי ההר לראש והם עמדו תחתיו. יראיתיו בעיני ודברתי עמו. חסיד היה בדברו. לא היה חקו כחוק חכמי דורו. לבזות היהודים אשר במלאכת הרפואה מתעסקים. יען היה מישירם בכחו בצרור חיי חסידי האומות תהיה צרורה נפשו. וספר אחר לא דמה אליו ביופי חכמתו. דבר באיברים וכחותיהם. והחליים המתהוים בהם. שואל ומשיב מברר ומלבן. כאב המלמד את הבן. חדש אמרים נכוחים וישרים. ימתקו ויערבו לשומעים. והנה עלה על רוחי להעתיק הספרים ההם. לא לעצמי אבל לזולתי מהעם. אשר עמי היום. ואשר יבואו אחרי הבלתי יודעים מאומה בלשונם. כי בעברם עליהם וקראם. ויראו שלמותם ויופי סידורם יברכוני כגללם. ויזכרוני בלבם. להיותי סבת חיותם. ושיוכלו עמוד נגד הרופאים הנוצרים בנסיונות ובויכוחים ואלה חיי שניים. ידעתי עם אלה הספרים ישימו דברי הנוצרים לאין. אם לא ימשכו את בשרם ביין לאכול ולשתות ולחוג חגות. כי אז לא יועילו להם ההעתקות. יען יהיו להם כמו שלא הועתקו. וממורשי לבותם נתקו. אמנם אם יקראו בהם פעמים רבות. יוציאו מהם תועליות מתחלפות. ויעמדו בהשקט ובבטחה וישנו במטותם במנוחה. לא יפחדו מקול נונש בשבט הרפואה יכם. כי יוכלו ללחום מלחמותיהם לא ייראו מהמון הרופאים. אף כי יהיו מחכמים. וכל שאר ספרי מלאכה הרפואה יוכלו להסתיר ולהעלים ועם שני אלה אם יחרימו תחרים. ומפני זה בינותי בספרים. וקניתים להועיל לעצמי בקריאתם ולזולתי בהעתקתם:

והנה ספר הזה הנקרא ניראבט דשולא אשר הוא פי׳ הספר התשיעי מספר אלמנצור נחלק לאותם החלקים והפרקים אשר חלק ראזי את ספרו. ואם לא זכרם החכם הזה בתחלת ספרו כחק כל מחבר ספר מהספרים הנה סמך על המבינים וערכתו עם (*sic*)

[1] P. הנה.

הפרקים החם זה אחר זה מראש ועד סוף למצוא כל איש דבר חפצו כאשר ירצה ולא יבלבל מחשבתו ולא ישה. גם אמרתי להוסיף בקצת פרקים שאלות ותשובות על צד הויכוחים מצאתים כתובים הנה והנה מפוזרים ייוחסו קצתם אל החכם המחבר או לחכם אחר מטיב ומאשר וקצתם אחדש אני כפי יכלתי כאשר לא אמצא איש עתי יתוכח בטעם הפרק ההוא לחדש השכל ולפלפלו ולדעת הפרק על אמתתו. והנה תמצא בכל שאלה אשר לא תהיה בספר עצמו כתובה כתוב בראשה אליה והוא שמי בראשי אותיות למען תדע כי הם נוספות ואם תמצא בקצת מקומות לשונות מה מספקות אל תאשימני בלבך ולא תבזני בנפשך עד שתדקדקו בספר אחר אם האל חנגך לדעת לשונם או שאל רופא נצרי כי הספר אשר ממנו העתקתי בו טעיות ואם דקדקתי עם ספרים אחרים שנים או שלשה וכלהו מחתינהו בחדא מחתא נראה שכלם מסתבב אחד חוצבו ממקור אחד יצאו. והנה במקומות אשר יפול בו תספק ידי נטויה עליו או סימן אחר הרמז אל צדו להעיר לב המעין ולהודיעו כי לא נעלמו מעיני ותוכל לדקדק אחרי ואתם עדת הרופאים אחי כאשר תקראו בפתיחת המחבר ותראו אותו קושר קשר ומתפלל למלכו ובאלהיו ולמעלה יפנה מאחר משלש ושונה. ואני העתקתיו מלה במלה אל תרברו עלי סרה ואל תלינו עלי תלונה כי לא ישאר אליכם תרעומת אחרי ההקדמה כי כונתי רצויה יגיע לכם הספר בלי חסרון נמצא והשיגהו דרך כל לא דרך חלק והשמטה. וגם כן למען תוכלו לסתור אותו מדבריו ולהשיב על מהלליו. ואם לא תרצו לקרות פתיחתו התחילו לעיין בתחילת ספרו ולא רציתי לחסר דבר ממה שבו. תחת רציתי להוסיף בו. והנה אכתוב כל הרפואות מורכבות בלשון לאטין אחרי העתיקי אותם בלשוננו בנ"ה למען אועיל למתחילים להתעסק במלאכה וכלו לסדר בלי עמל ויגיעה. יראו עצמם חכמים ונבונים וקני המלאכה ושלמים. גם כי יהיו מתחילים לא ראו מאורות במלאכה כל הימים. לא יבזו אותם העמרים ולא יצטרכו לעיין בספר שמות הסמים אם ידע הרפואות על פה ככתוב וישמור רגלו מלכד ויחזיקוהו לרופא חשוב. וזאת היא כונתי. והאל הוא היודע הנכסף בלבי וממנו אשאל יהיה בעזרי ויישירני בהעתקתי ויתן לי יכולה להשלים מלאכתי ולהעתיק הספר האחר עמו ויראני נפלאות תורתו וישלח לנו את משיחו אא"ס

II. מישיר המתחילים, « Le Guide des commençants », traduction du manuel de médecine de Gérard de Solo. Léon dit, dans la préface dont nous donnons l'original, que, ayant demeuré des jours et des années dans un pays d'où Dieu l'a fait expulser pour ses péchés, le traité de Gérard sur le IXᵉ livre de l'*Almançouri* lui parvint et qu'il en fit une traduction pour le profit de quelques-uns de sa nation. « A cette époque, « dit-il, je ne connaissais pas le petit traité du même auteur, intitulé : « le Guide des commençants; autrement je l'aurais traduit également; « car, comme on voit par la préface de l'auteur, le Guide a été fait sur « la demande des disciples. Je me suis décidé à en faire une traduction « fidèle, après l'avoir acquis avec d'autres livres dans le pays de ma cap- « tivité, et après l'avoir étudié avec soin. » A la fin, Léon dit : « Voilà « tout ce qui se raconte chez nous sur ce petit livre, et rien de plus, « ni ici, ni à Montpellier, le domicile de Gérard. Cependant Gérard pro- « mettait, au commencement de son livre, de parler de toutes les parties « du régime, qui sont au nombre de cinq. Gérard a peut-être oublié « de composer cette partie, et, s'il l'a fait, elle est perdue, ou elle « a été omise dans les copies. Quoi qu'il en soit, puisque j'ai trouvé un

« excellent petit traité de Maistre Jean de Tornamire sur les urines, « c'est-à-dire sur un des régimes mentionnés par Gérard au commen- « cement de son livre, je l'ai traduit pour le profit des commencants. » Ce traité de Tornamire suit dans le manuscrit, avec quelques recettes. La date de la traduction du traité de Gérard est 1402, date omise dans le Catalogue de Paris, n° 1177. Ce traité est différent de celui qui est intitulé *Isagoge tironum*, ou *Introductorium juvenum*, qui a été traduit par Abraham Abigdor en 1379, et qui a pour objet le traitement des fièvres. Il devrait porter le titre de *Libellus de febribus*, tandis que notre traité semble être l'*Introductorium juvenum*, qui a pour objet le regime du corps humain, d'après Astruc.

Catal. Paris, p. 216.

Voir ci-dessus, p. 719

Mem., p. 173.

Voici le texte hébreu de la préface de Léon et du commencement de la traduction :

אמר לאון יוסף המעתיק זה ימים ושנים בהיותי יושב על מלאת בארץ אשר הוציאני השם ממנה לכובד עונותי ורבוי חטאי ופשעי הגיע לידי ספר גירבט דישול אשר חבר על הספר התשיעי מהאלמנצור וייטב הספר מאד בעיני והעתקתיו מלשונם אל לשוננו להועיל לקצת מבני עמנו. וכימים ההם את שמע הספר הקטן הנקרא מישיר המתחילים אשר חברו המחבר הנזכר לא שמעתי ומפני זה מהעתקתו אז נמנעתי שאם ידעתיו או שמעתיו הייתי מעתיקו לפניו כי מחק הספר הגדול ללכת אחריו לפי שזה עם קצורו ידיו רב לו מסקל הדרך ומאיר מחשבו כמו שהעיד עליו המחבר בפתיחתו מה שנראה מסדורו ומבקשת תלמידו מאתו. וזה מעט ימים קניתיו פה בארץ שביי עם ספרים אחרים הרשים גם ישנים ועיינתי אותו ועמדתי על סודו ומצאתיו דרך נתיב והישרה אל ההולכים בחשבה המתעסקים בזאת המלאכה מלמד למתחיל את אשר ראוי שיעשה וילך בדרך ישר ואשוריו לא יטה לא יחסר כל בו ממה שיצטרך אל הרופא לדעתו כי הוא יאיר מחשביו ויסור מסך מבדיל מבין עיניו בסדור עניני הרפואה ויעמידהו על אופני ההדרגה ויראהו דעות המדברים על זה כפי היכלת ויברור האוכל מתוך הפסולת. וכראותי את כל זה עלה במחשבתי להעתיקו מלה במלה לבלתי יחסר ממנו אפילו תיבה מתחלתו ועד סופו עד שתשלם מלאכתו. ואם יתלונן עלי האיש המתיהר אשר יקרה (*sic*) בו כי אעתיק כל מלות מחברו ולא אשנה את דבריו בתתו תודה לאלהיו כמשפט רהו וחק אמונתו ואולי מזה ישנאני בלבו אענהו כאולתו כי גם לי לבב כמהו ואולי יותר לרומם מי שאמר והיה עולמו כי אליו ראוי ההודאה לבדו ואין עוד זולתו אבל כי כה משפטי בכל הספרים אשר העתקתי מל[ה במלה] [1] כראשון כאחרון הכונה ממני שלא ימצא בהם שום חסרון ומהאלהים אשאל יהיה בעזרי ויישירני בהעתקתי אמן

Commencement de Gérard :

אמר המחבר גירבט דישול הבנים היקרים הנאהבים והנעימים האצילים יגדל שלומכם ותרבה אהבתכם והצלחתכם לרוב במספר השלומות והאהבים אשר נחו על ראש הבתולה המבורכת וכמספר הפרחים והציצים וכחותיהם אשר היה מעוטרת מהם וכמספר הכוכבים המאירים והמלאכים המשרתים אותה במצות המלך המשיח.

הנה אתם אחי בקשתם ממני לחבר לכם מאמר קצר או ספר להאיר עיניכם על ספר התשיעי מספר אלמנצור ואולי מטעם [2] האהבה והשעשוע אשר ביני וביניכם לא רציתי לחלוק על כונתכם ולא יכלתי בעצמי שלא להפיק רצונכם ולמלאת שאלתכם ובעבור זה חבריתי אליכם זה החבור הקטן אשר קראתיו מישיר הבחורים בלשו׳

[1] Endommagé dans le manuscrit. — [2] A la marge נ׳ ספי.

אנטרודוקטוריאום גוביגום וחלקתיו לשני חלקים ואם תמצאו בו דבר מסופק או בלתי נכון תיחסוהו אלי לא לזולתי ואם תמצאו בו דברים טובים ראוים ונכוחים זה תיחסו לאדון העולמים לא אצלי ובו אעזור בפעלתי וברצונו אתחיל מלאכתי ואשלים את חבורי אמן

ואני המעתיק קראתיו מישיר המתחוללים וירצה המתחילים להתעסק במלאכת הרפואה יהיו בחורים או זקנים

תנהגת הגוף האנושי נחלקת לחמשה חלקים

À la fin, on lit ce qui suit :

אמר לאון יוסף המעתיק זהו הנמצא אצלנו מחלקי זה הספר הקטן ולא עוד לא בזה המקום ולא במקום ההר אשר היה בו מושב המחבר גירבט דשול. ואם נדר בראש הספר לדבר בכל מיני ההנהגות שהם חמשה כמו שתראה בתחלת הספר אולי ששכחו בסוף חבורו או אולי שעשאו ונאבד אחר שהיה נמצא או לא הוציאו מן הכח אל הפועל ויהיה מה שיהיה כי מצאתי מאמר קטן חכמות ורב האיכות חברו מאיש׳ גואן די טורנה מירה לְהנהיג האמצעיים היורדים נקראים נבטרי נבטרא ליטאטי דישידינגסאי וזאת היא אחת מההנהגות אשר זכר גיירבט בראש זה הספר אמרתי בלבי להעתיקו ולחברו עמו למען יגיע אל המתחילים תועלת גדול בהישרת מלאכתם בהתחילם להתעסק בזאת המלאכה וישמרו משגיאות ומהאל אשאל עזרה אמן

À la dernière page du manuscrit, il y a des prescriptions en catalan, tracées par une main postérieure.

III. Léon traduisit encore du latin un chapitre sur la relation de l'astronomie à la médecine, attribué à Hippocrate; sa traduction se trouve dans le manuscrit d'Oxford n° 2042, 2. Elle commence par les lettres אֲליה, que nous avons mentionnées. Léon dit qu'en lisant les Aphorismes d'Hippocrate, il reconnut que ce médecin s'occupa également de l'astronomie relative à la médecine, et qu'il doit avoir écrit sur ce sujet, bien que rien ne nous en soit parvenu. Un savant chrétien dont le nom n'est pas connu avait traduit de l'arabe en latin l'œuvre prétendue d'Hippocrate; Léon l'a lue d'un bout à l'autre, et quoiqu'il la trouvât incorrecte, il a cru devoir la traduire en hébreu, pour l'avantage de ceux qui s'occupent de médecine. Léon traduit aussi la petite préface du traducteur latin, qui dit avoir trouvé le traité d'Hippocrate.

Catal. Oxford, col. 700.

Steinschneider, dans le Bullettino Buoncompagni, V, p. 488; Catal. Oxford, add. au numéro 2042, 2 (col. 1161).

Voir ci-dessus, p. 771.

Voici le texte de la courte préface de Léon :

אֲליה הנה בקראי בספר הפרקים לאבוקרט ומצאתי שם כתוב זה לשונו מי שידע בְחכמת הרפואה והיה לו חלק מהזכות יורע כי חזיון הכוכבים איננה חלק קטן ממה שיצטרך ממנו ברפואה אמרתי אין ספק שזה החסיד היה יודע בחכמת החזיון להיותו גדול ברפואה ובעצמו שיער מה שכתוב באמרו והנה כתב איזה מאמר או מאמרים מזה הורם בהם ידיעתו בחכמת הרפואה ולא הגיעו לידנו העתקתם בשום לשון. והנה כהיום הזה הגיע לידי ספר אחד מחכמת החזיון מהחלק הראוי אל רופא לדעתי מיוחס אל החסיד אבוקראט ויקרא על שמו וקראתיו אשר בעיני ואמרתי בעצמי לא לחנם כתב החסיד החכם מה שכתב בספר הפרקים בצחות לשונו ודברים נכוחים והדין עמי וצדקתי אני במחשבי כי כתב על זה ולא הגיע לידי ולא לזולתי העתקתם או העתקתו והנה הספר ההוא חכם אחד נצרי העתיקו לא ידעתי שמו ושם עירו כי לא נזכר שם פעולו והעתיקו מלשון הגרי ללשון הנצרי וקראתיו מלה במלה עם היות שאין

הספר ההוא מונה ועלה במחשבתי בלשון תורתנו השלמה להועיל אל כלל אומתנו
המתעסקים בחכמת הרפואה ואלה דברי הנצרי המעתיק הספר תחלה:

MATHITHYAH, FILS DE MOÏSE FILS DE MATHITHYAH.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 746.
Rev. des Études juives, t. VII, p. 155.
Ibidem.

MATHITHYAH, fils de Moïse fils de Mathithyah, était un membre de la famille Yiçhar, originaire de Narbonne. Ses ancêtres, comme il le dit lui-même, furent chassés de France et s'établirent avec d'autres savants en Catalogne et Aragon. M. Lœb, ce savant français dont tous les hommes compétents regrettent en ce moment la perte, a très bien vu que Mathithyah fait allusion à l'expulsion de 1306 sous Philippe le Bel, et non pas à celle de 1394, sous Charles VI. Après la dernière expulsion, les juifs n'auraient pas trouvé facilement un refuge en Catalogne. D'ailleurs, notre Mathithyah est probablement identique au personnage de ce nom cité parmi les rabbins qui furent forcés d'assister au fameux colloque religieux de Tortose en 1413 ou 1414; or à cette époque ses ancêtres ne vivaient plus. M. Lœb dit qu'on pourrait supposer que le Mathithyah du colloque de Tortose est le grand-père de notre auteur, mais il nous paraît bien plus probable que c'est lui-même. Nous verrons plus loin quelques autres renseignements que Mathithyah donne sur lui-même.

Grætz, Gesch. d. Jud., t. VIII, p. 125 et 417.

Rev. des Études juives, t. VII, p. 154.

« Les ouvrages qui portent le nom de Mathithyah, selon M. Lœb, « sont : 1° *Deraschoth;* 2° commentaire au Psaume CXIX; 3° commentaire « sur *Pirké Aboth;* 4° commentaire sur Ibn-Ezra. »

Voir ci-dessous, p. 779.

Du premier on ne connaît que le titre. C'étaient probablement des sermons sur des sujets bibliques; cet ouvrage est cité dans un autre de ses ouvrages. Le n° 2 fut imprimé à Venise en 1546 et traduit en partie en latin par Philippe Daquin, Paris, 1620. Le n° 3 se trouve chez M. Jellinek à Vienne, dans un manuscrit dont M. Lœb a donné la préface, et dont nous avons déjà fait usage. L'auteur dit encore dans cette préface « qu'il « alla d'une ville à l'autre et d'un pays à l'autre, et que ce fut dans sa « vieillesse qu'il composa son commentaire du traité d'Aboth pour trou- « ver, dans cette étude, des consolations contre les maux du temps et « un soulagement pour son âme brisée de douleur ». M. Lœb ajoute avec raison « que ces paroles sont probablement une allusion aux terribles « persécutions contre les juifs en Espagne, qui ont commencé en 1391, « et qui ont duré un grand nombre d'années ». Quant au quatrième ouvrage que M. Lœb mentionne, M. Neubauer dit qu'il n'est autre chose que quelques notes qu'on trouve à la marge du commentaire de Salomon Gatigno sur le commentaire d'Ibn-Ezra au Pentateuque. On trouve d'autres gloses rapportées au nom de Mathithyah dans un manuscrit du *Jewish College* à Londres qui renferme un commentaire anonyme du commentaire de Raschi sur le Pentateuque.

Rev. des Études juives, t. VII, p. 155.
Voir ci-dessus, p. 750.
Rev. des Études juives, t. IX, p. 119.

Catal. Oxford, n° 236, 2, col. 44.

Catal. J. Coll., n° 99.
Wolf, Bibl. Hebr., t. III, n° 1678.

M. Lœb dit encore qu'on attribue à Mathithyah un commentaire sur le Pentateuque, vu par Wolf dans un manuscrit de Schulting, qui aurait été écrit en 1380 et qui porte le titre de אור ה׳, « Lumière de

« Dieu », comme l'ouvrage philosophico-théologique de son contemporain Hasdaï Crescas de Saragosse. M. Neubauer pense qu'en effet notre Mathithyah a composé un commentaire philosophique sur le Pentateuque, qui est même assez prolixe (211 ff. pour la Genèse), et qu'il a vu à Vilna dans une bibliothèque privée. Hasdaï Crescas y est mentionné, et l'on y trouve la date de 5162 (1402). Il est probable que le manuscrit où Wolf avait puisé ses informations portait la date de הקם 5140 (1380), au lieu de הקסב 5162 (1402), et que la mention de Hasdaï Crescas a suggéré à Wolf le titre de אור ה׳, « Lumière de Dieu ». M. Steinschneider croit que la confusion de ces deux dates provient de ce que Mathithyah fut contemporain de Hasdaï, et que Zakkuth place ce dernier en 1380. Dans le livre plus récent consacré à la bibliographie hébraïque, dont l'auteur est Isaac Benjacob, on trouve encore le titre que Wolf donne, appuyé sur l'introduction de feu M. Reggio au Pentateuque, où ce commentaire est mentionné.

Rev. des Études juives, t. VII, p. 154.
Ibid., t. IX, p. 117.

Rev. des Études juives, t. IX, p. 118.
Yoh., fol. 133ᵇ.
Otz. Hassef., p. 25, nº 504.
Préface, fol. 5ᵇ, dans l'énumération des commentaires inédits.

Outre le commentaire sur le Pentateuque, notre Mathithyah avait composé des homélies sur le Pentateuque avec le titre פרשיות, « sections », qui ne sont pas les mêmes que les *Deraschoth*, qui semblent avoir contenu des sermons pour les jours de fête, et qu'il cite dans les *Paraschiyyoth*, et peut-être aussi dans son commentaire sur le cent dix-neuvième psaume. Abraham Zakkuth et Ibn Yaḥya dans leurs chroniques citent également les *Deraschoth;* M. Steinschneider ajoute que le dernier semble avoir pris ses renseignements à ce sujet dans la préface d'Isaac de Lattes, et que par conséquent ces sermons furent écrits avant 1375. À présent que cette préface est imprimée deux fois, on voit que notre auteur n'est pas mentionné par Lattes, probablement parce que sa carrière littéraire ne commença qu'après 1374.

Zunz, Gesch. u. Lit., p. 461.
Zunz, *loc. cit.*
Catal. Bodl., col. 1684.
Voir ci-dessus, p. 682.

Moïse, fils d'Abraham de Nîmes (מקרית יערים), a traduit du latin les tables astronomiques d'Alphonse, roi de Castille, avec le commentaire de Jean de Nicora (די ניקורא; Assémani lit רניקולו), composé à Paris, et les tables de Jean de Saint-Archange, d'après le désir de Maestro Crescas Nathan, « fils du grand et puissant prince, la lumière de notre captivité, « Don Isaac Nathan », en 1420. Dans la préface, Moïse dit qu'il a fait cette traduction pour trois raisons : 1° parce que l'œuvre est d'un roi, 2° parce qu'elle est complète, 3° parce que les chrétiens ont cet ouvrage en grande estime. Ces tables, dit-il, sont beaucoup plus claires et plus exactes que celles de Paris; il donne la raison de cette supériorité. L'ouvrage est divisé en 27 chapitres. On le trouve dans les manuscrits du Vatican, Assémani nº 382, et de la bibliothèque de Munich, nº 126, 1.

Moïse, fils d'Abraham.

Steinschneider, Uebers., p. 619.

Catal., p. 60.

Voici une partie de la préface hébraïque d'après le manuscrit du Vatican, avec quelques variantes du manuscrit de Munich, communiquées par M. Steinschneider :

אמר משה מקרית יערים היתה עלי יד החכם נזר המעיינים פרי׳ המדעים נבירי

מאיש׳ קרישקש נתן ש״ץ בן האשל האביר[1] נסיכנו מאור גלותינו דון יצחק[2] נר״ו להעתיק לו מלשון הנוצרים ללשון העברים לוחות השר הנגיד הח׳ אלפונצו מלך קאשטיללאה עם הביאור הנמצא להם המיוחס לחכם מאי׳ יואנניש די ניקורו[3] אשר חבר בעיר פאריש ההוללה כי גדלה תשוקתו אליהם לה׳ סבות... אף׳ כי כבדה מאד מלאכת התקונים בלוחות המלך ההוא וכבר חבר בם החכם מאיש׳ יואנניש דש׳ ארקאנגייל לוחות נשגבות קלות המלאכה נדולות הדקדוק לא ישקל כסף מחירם רצה לחברם אל אלה הלוחות כי ימצא בם מהקלות והדקדוק הרבה מאד ממה שימצא לוחות פאריש כי הבדל בין שתי הלוחות הוא כי באלה הלוחות יודע מן החוקים והמרכזים השוים התקון האמתי הראוי להוסיף או לגרוע על תנועת הכוכב האמצעית ובלוחות פאריש ימצא כתוב אצל החקים והמרכזים השוים מקום הכוכב האמתי באופן שהוא מבואר למי שהשקיף תכונת אלפונציאות שכבר יקרה בזה קרוב מה בארך הזמן לתנועה הגלגל השמיני ולכן הח׳[1] מיסר לוחות פאריש לשום לוח תקון גלגל שמיני בראשיתה למען יתוקן זה הקרוב במועדו ונעלם מעיני המעיינים וביחוד מעיני המעתיק אשר העתיקם ללשוננו אופן ההשתמשות מן הלוח ההוא ואמנם קרה לו ולהם זה למה שלא ידע תכונת אלפונצו אשר הוא מקבת בור וצור חוצבו ממנו הלוחות ההם ואני עם קצורי בלשונם שמעתי בקולו ולא ברחתי מההעתקה אשר ראיתי רבים ונכבדים ממני נסים מלפניה לתשוקתי האמת ולגדל תועלת המלאכה וחברתי שלשת אלה החבורים יחדו רצו׳ ביאור די ניקורא ולוחות אלפונצו ולוחות ש׳ אריקאנגייל והיתה העתקתם[5] ר״כ לפרט לאלף הששי ליצירה:

Catal. Macray, p. 128.

Melo hofnaïm, p. 13.

Dans le manuscrit de Munich, il y a encore d'autres tables et d'autres élucubrations sur ce sujet. Les tables de Paris se trouvent dans le manuscrit de la Bodléienne, Digby lat., n° 114, 3. Il n'y a pas de traduction de ces tables par Calonymos, comme M. Geiger le dit. Un Moïse de Nîmes, demeurant à Avignon, est l'auteur d'un poème relatif aux sections du Pentateuque, avec en acrostiche ies mots hébreux qui disent : « Moi, Moïse, fils d'Abraham de Nîmes, demeurant à Avignon, année 5226 « de la création = 1462. » Ce poème fut imprimé d'après le manuscrit d'Oxford n° 1180, 16 à la fin de la disputation de Jehiel de Paris, édition Thorn, 1873. Nous ne doutons pas que l'auteur n'en soit le même que le traducteur des tables.

Catal., col. 880.

ויכוח, p. 17.

Moïse Férussol Botarel.

Moïse Férussol Botarel (בוטריל), élève de Moïse de Nîmes, est aussi l'auteur de Tables astronomiques.

1° נפת צופים, « qui distille des rayons du miel (Ps. XIX, 11) », où נפת représente l'abrégé des mots נאום פריצול תלמיד, « dit Férussol le disciple ». Ce sont des tables sur les conjonctions et les oppositions, avec des canons, en six chapitres. Moïse parle d'une éclipse de soleil observée en 1478, calculée par erreur comme une éclipse totale et corrigée dans les tables d'Alphonse et dans celles de Maestro Léon (Lévi fils de Gerson). Le point de départ est la nouvelle lune du mois d'iyyar (mars) 1481 à Avignon.

Catal. Munich, n° 343, 10.

[1] Ms. de Munich, האריי. — [2] Ibid., נתן. — [3] Ibid., דיקורו. — [4] Ibid., החכמים. — [5] Ibid., שנת.

2° מלאכת הקבוע, « Art fixé », traité sur le calendrier, composé en l'année 1464-1465, sur le désir de Jacob (יאקוב) Léon de Cavaillon. Ici Moïse nomme son maître Moïse de Nîmes (היערי). Le traité se trouve dans le manuscrit de Munich n° 249, 1, et, d'après M. Steinschneider, il y est autographe.

Catal. Munich, p. 94.

3° Le commentaire sur les tables d'Immanuel de Tarascon, composé en 1465, est probablement de notre auteur. Il se trouve dans le manuscrit de Munich n° 31, 8, et dans le manuscrit d'Oxford n° 2022, 3. D'après le catalogue, c'est un commentaire sur les tables d'Alphonse, en 15 chapitres; on y trouve la date de tischri 5226 = septembre 1465.

Voir ci-dessus, p. 695.

Catal., col. 694.

4° Il est possible que la réponse de casuistique qui se trouve dans le manuscrit d'Oxford n° 783, 1, avec la suscription de « Réponse de « Maestre Moïse Botarel », soit de notre auteur, quoiqu'on trouve dans cette collection une date de 1360.

Voir ci-dessus, p. 655.

ASCHER OLOBREGA.

Ascher, fils de Moïse, de la famille Olobrega (אולוברינא), appelée plus tard Valabrègue (famille très répandue en Provence et qui existe encore), était médecin à Arles en 1468. Il traduisit du latin en hébreu la *Chirurgia parva*, abrégé du grand ouvrage de Gui de Chauliac. Cette traduction se trouve dans le manuscrit de Lyon n° 12, 4, où on lit la suscription suivante : נידוא קצר זה תוכן העזרים הנאות העשותם· במורסות והשחינים אשר סודר בשנת י״ג לחשבונם בעיר תהוללה פאריש על יד מאי׳ נידוא דקאוליאק : « Le petit *Guido*, abrégé de la manière de traiter les plaies et « les tumeurs, composé en 1413, dans la ville célèbre de Paris, d'après « Maestre Guido de Cauliac. » La même suscription se lit dans le manuscrit d'Oxford n° 2584, 2, avec la seule différence que le titre du livre est dans ce manuscrit נידוא המקצר. Ascher fit sa traduction sur la demande d'un ami. M. Gross dit que la date de l'abrégé ne s'accorde pas bien avec les dates concernant Gui de Chauliac. Nous savons, dit-il, que Gui était dès 1348 le médecin du pape Clément VI, naturellement déjà célèbre et ayant passé la première jeunesse. En 1413, il aurait eu au moins quatre-vingts ans; en outre, il n'est rapporté nulle part qu'il ait été à Paris en 1413. Mais M. Gross n'a pas fait attention que Gui n'est pas l'auteur de l'abrégé de sa *Chirurgia magna*, qu'il a composée en 1363 et dont la traduction hébraïque, sans nom d'auteur ni de traducteur, se trouve dans le manuscrit de Paris n° 1189. L'ouvrage fut abrégé à Paris, en 1413, après la mort de Gui.

Archives Miss., 3e sér., I, p. 566.
Steinschneider, Uebers., p. 803.

Catal. d'Oxford, col. 126.

Monatsschrift, 1880, p. 524.

On trouve des membres de la famille Valabrègue comme scribes et possesseurs de manuscrits postérieurement à 1468.

GERSON, FILS D'ÉZÉCHIEL.

Gerson, fils d'Ézéchiel, est l'auteur d'un ouvrage de médecine intitulé ספר אף חכמתי, « Livre intitulé Aussi ma sagesse » (allusion à l'Ecclésiaste, II, 9), écrit en vers du mètre *hezedj* (en hébreu נהר המגיל), et accompagné d'un commentaire composé pendant l'emprisonnement de l'auteur

Steinschneider, Uebersetz., p. 74(?).
Mel. Sch., p. 7.

à קרטאון, localité dans la province d'Ysop (בארץ האיזובים), c'est-à-dire d'Orange. Gerson se dit originaire d'un endroit appelé במות, « hauteur », (rendant son nom par נרשם במותיי et מכונה מחכמות), et dit qu'à une certaine époque, il se trouvait à l'endroit de כפר חסר, « village de grâce » ou « de charité », où il fut arrêté après dix semaines de séjour, et emprisonné à קרטאון. Il resta en prison 159 ou 119 jours (le nombre de jours est exprimé par la valeur numérique des lettres de עמדה ou de עמדה לי, mots qui se lisent dans l'Ecclésiaste, II, 9, après les mots אף חכמתי), et son ouvrage fut composé en l'année 1419 (valeur numérique du mot שעמדה), ou 5179 (valeur des lettres כי לקח טב) selon l'ère de la création.

Voir ci-dessus, p. 781.

Gerson commença son travail le lundi 3 heschwan (le 3 octobre) et l'acheva le 26 ou 27 kislev (25 ou 26 octobre). Il acheva probablement le commentaire le 25 tebet (24 novembre), époque où il fut mis en liberté. Avant de nous occuper du ספר אף חכמתי et de la liste des autres écrits que Gerson avait composés, nous devons discuter la question des localités mentionnées par lui, et nous occuper des données des anciens bibliographes à son égard. Le traité de Gerson est mentionné comme anonyme par Hottinger, puis par Bartolocci qui a suivi Hottinger, par Sabbetai Bass, qui attribue à l'auteur anonyme de cet ouvrage un autre écrit sous le titre de איל משלש, « Un bélier de trois ans » (on a sous ce titre un ouvrage d'Élie Vilna, mort en 1797), et finalement par Wolf, qui renvoie à Sabbetai, en discutant sur le dernier ouvrage, qu'il croit ne pas exister. Nous verrons qu'en effet Gerson ne l'énumère pas dans la liste de ses ouvrages. M. Carmoly, qui a, le premier, consacré un article à notre auteur, dit que « קורטאון représente Cordoue et que « le pays d'Ezob (Ysop) désigne chez les juifs du moyen âge la terre « située entre Arles et Vaison, dont la dernière ville était appelée ville « d'Ezob. Cordoue, continue M. Carmoly, est la montagne de Cordes « aux environs de la ville d'Arles. » Nous donnons ces identifications à titre de curiosités; car il est établi à présent avec certitude que le pays d'Ezob (Ysop) est le pays d'Orange (dans le catalogue de Paris on lit « le pays d'Avignon »). En outre, la montagne de Cordes ne peut pas être identifiée avec קורטאון, qui est une localité et non une montagne. M. Lœb, croyant que la localité כפר חסר est le nom hébreu de קורטאון (*Caritat*), et traduisant חסר par « courtoisie », identifie le nom de קורטאון avec Courthézon, près d'Orange, les lettres ו et ז pouvant être facilement confondues dans l'écriture rabbinique. M. Lœb a bien senti les difficultés de son hypothèse. D'abord חסר se traduit ordinairement par « grâce » et, dans le néo-hébreu, par « charité », jamais par « courtoisie »; en outre, comme l'ouvrage de notre Gerson est autographe, il est difficile d'admettre que l'auteur ait écrit un ו au lieu d'un ז. M. Lœb abandonna donc plus tard son opinion sur l'identité de כפר חסר avec קורטאון; l'auteur, en effet, dit explicitement

Promptuarium, p. 39.
Bibl. rabb., t. I, p. 422.
Sifthe. Yes., א, p. 178.
Bibl. Hebr., t. II, p. 1263.
France Isr., p. 77 à 79.

Revue des Études juives, t. I, p. 79 et suiv.
Catal., p. 220b.
Rev. des Études juives, t. I, p. 80.

qu'il séjournait à כפר חסר, et qu'il fut fait prisonnier et mis en cachot à קורטאון.

Sur les informations de M. Léon Bardinet, qui reconnut qu'il y avait eu au moyen âge un village du nom de *Caritat*, qui n'existe plus à présent, situé sur la Seille, entre Saint-Tronquet de Saignan et Vaqueiras, dans la principauté d'Orange, M. Lœb a plus tard identifié, et sans doute avec raison, כפר חסר à l'ancienne localité de Caritat. En abandonnant l'identification de כפר חסר avec קורטאון, on n'est plus obligé de corriger la leçon du manuscrit, c'est-à-dire קורטאון, en קורטאזן, pour pouvoir identifier קורטאון à Courthézon. Ce nom, qui se lit régulièrement *Cortaon*, peut, comme le catalogue de Paris le dit avec un point d'interrogation, représenter le français Cordouan; mais on ne connaît sous ce nom qu'une tour célèbre près de Bordeaux, dont il ne s'agit évidemment pas ici. Catal. Paris, p. 220ᵇ.

Occupons-nous maintenant des ouvrages de Gerson. Il dit dans la préface de ספר אף חכמתי qu'il avait composé : 1°, à l'âge de vingt-cinq ans, un livre de grammaire hébraïque ou de massore, avec le titre de שבעה עינים, « Les sept yeux » ou « sources »; 2° un autre ouvrage, à l'âge de trente-cinq ans, avec le titre de שבעה מזבחות, « les sept autels », qui a surtout pour sujet l'astronomie; et 3°, à l'âge de quarante-cinq ans, un troisième livre avec le titre de זה חלקי מכל עמלי, « C'est ma part de toute « ma peine »; le sujet de cet ouvrage n'est pas indiqué. Ces trois ouvrages, dont les titres représentent des phrases bibliques, paraissent perdus. Seul existe le livre de médecine, qui se trouve dans le manuscrit de Paris nº 1196. Gerson était déjà avancé en âge lors de la composition de ce travail; il avait au moins passé quarante-cinq ans. Catal. Paris, p. 220ᵇ.

Le livre est dédié à son fils, dont le nom semble avoir été Johanan (le catalogue donne Ézéchias). Il est écrit en vers et divisé en sept parties appelées שבעה שבלים, « les sept épis ». Chaque paragraphe est suivi d'un commentaire en prose appelé ארך אפים, « tardif à colère », parce que l'auteur y a introduit peu de polémique, dit M. Carmoly. Dans les vers, l'auteur propose des questions qui seront ensuite résolues dans le commentaire. Vers la fin, on trouve un traité sur la fièvre, compilé sur des traités analogues qu'on aimait à composer en Provence. Ici le nom abrégé de l'auteur est גֹּבְּה, Gerson fils d'Ézéchiel. À la fin du manuscrit, nous lisons des notes diverses de l'auteur, parmi lesquelles deux recettes médicales écrites en latin de la même main que le reste du manuscrit, qui est sans doute autographe et fut achevé au mois d'adar 5180 (février-mars 1420). M. Lœb, auquel nous empruntons une grande partie de la description de ce manuscrit, ajoute avec raison : « Il est très rare de trouver, au moyen âge, du latin écrit par des juifs. » Fol. 9ᵃ. France Isr., p. 78. Fol. 116ᵇ. Rev. des Études juives, t. I, p. 81.

La raison que Gerson donne pour la composition de son ouvrage est curieuse, et nous la reproduisons d'après M. Lœb. Il dit avoir eu un songe où lui apparurent les rabbins célèbres de la contrée, ses maîtres,

la « lumière de la captivité » de Lunel, R. Maimon, Moïse Cohen, et surtout le *nasi* Todros de Narbonne. Dans sa jeunesse, l'auteur avait été dans la maison du *nasi* Todros ou de son fils Calonymos, qui l'avait engagé à écrire un court traité de médecine après avoir lu quelques traités sur ce sujet en présence du *nasi*, tels que l'Introduction de Honein ben-Isḥaq, les chapitres de Maimonide, les פסקים (aphorismes) de Rhazi, Zahravi et le premier livre du Canon d'Avicenne. Dans un autre passage, Gerson dit avoir lu la Bible, la Mischna, la Tosiphta, les questions d'Abbaï et Rabba, qui sont amalgamées avec d'autres données dans le Talmud de Babylone, et les traités sur le grand et le petit Char d'Ézéchiel. Pendant qu'il composait son livre de médecine dans sa prison (ou fosse, באר), il lisait et relisait les cinq premiers chapitres du traité *Berakhot* (du Talmud de Babylone ou de Jérusalem), que sa femme, à ce qu'il semble, lui avait apportés. En effet, le lendemain de la nuit du 3e jour du mois de heschwan (3 octobre), où il avait eu le songe mentionné, sa femme étant venue lui apporter à manger, il l'avait priée d'aller dans la maison de son père (à elle) et d'y chercher un exemplaire du Talmud. Elle n'y trouva sans doute que les cinq chapitres mentionnés plus haut; des exemplaires complets du Talmud devaient être rares dans une maison privée, après les nombreuses destructions qu'à différentes époques on avait faites de cet ouvrage.

Fol. 7a. Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 594. Steinschneider, Uebersetz., p. 740. Fol. 6a.

Nous avons vu que Gerson ne mentionne pas dans sa liste un ouvrage du nom de איל משלש, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire s'il avait composé un livre sous ce titre avant son livre de médecine. M. Carmoly relève encore deux autres ouvrages que notre auteur mentionnerait dans la préface de son traité. L'un porterait le titre de אחי יקטן, « Le frère de Yoqtan »; mais ces deux mots ont été introduits pour la rime et ne désignent pas, selon notre opinion, le titre d'un ouvrage; telle est aussi l'opinion de M. Lœb. Un autre ouvrage aurait pour titre שבעה חכמות, « Les sept sciences », et serait un traité sur les sept arts libéraux. « Ce dernier ouvrage, dit M. Carmoly, a été fait par l'auteur à l'âge de « quarante-cinq ans; il contient 5040 vers. » C'est en réalité le manuel dont nous nous occupons et qui contient le nombre de 5040 vers, sous forme de dialogue entre un père et son fils. M. Carmoly, comme M. Lœb le fait remarquer, a sans doute trouvé dans ses notes le mot חכמות au lieu du mot מזבחות; ce qui l'a amené à donner deux titres au même traité.

France Isr., p. 78. Rev. des Études juives, t. I, p. 81. Ibid., p. 8.

Sur les premiers feuillets, des initiales sont écrites en lettres romaines ornées, comme il suit : AMR = אמר, « dit »; Bמותי = במותי, de Bamoth « hauteur », et Tנו = תנו, que nous ne comprenons pas. On y trouve également les mots suivants : ספר נקרא אף חכמתי חקקו אני גֿבֿהֿ תוך באר בקורטאון והספר משורר, « Livre appelé Aussi ma sagesse, que j'ai composé, « moi G. B. H. = Gerson fils d'Ézéchiel dans la fosse à Cortaon, et le « livre est en vers (?) ».

Le traité sur la fièvre, de notre auteur, qui commence au feuillet 116a

est, comme nous l'avons déjà fait observer, une compilation de prescriptions. A la fin, Gerson se déclare reconnaissant à Todros et à Maestro Abram Lunel, qui est peut-être le même que celui qu'il qualifie de « Lumière de la captivité ». Ajoutons encore que l'écriture du manuscrit est souvent difficile à déchiffrer, et que le sens des vers et même du commentaire n'est pas toujours facile à saisir.

Gabriel Cohen de Lunel.
Steinschneider, Virchows Arch., t. XL, p. 97.
Voir ci-dessus, p. 762.
Catal. Munich, p. 95; Uebersetz., p. 782.

Gabriel Cohen de Lunel mentionne des bandages et des remèdes contre le mal des côtes, qu'il avait reçus de Maestro Graboeli (גראבואלי) l'Espagnol. Cette note se trouve dans le manuscrit d'Oxford nº 2285, 9. M. Steinschneider se demande si Gabriel, qui a joint des notes à la traduction hébraïque de la *Tabula super Vita brevis*, d'Arnauld de Villeneuve, notes dont des fragments se trouvent dans le manuscrit de Munich nº 253, 3, n'est pas identique à notre Graboeli ou Grabioli? C'est possible, mais on ne peut le prouver.

Joseph Colon.
Güdemann, Erziehungsw., III, p. 247.
Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 476.
Catal., col. 736.
Hist. des méd. fr., p. 126.
Gesch. der Jud., t. VIII, 3ᵉ édit., p. 253.
Catal. Bodl., col. 1500.
Resp., nº 150.
Emek hab., 71 et 79.

Joseph Colon, fils de Salomon, en abrégé מה'ר'י'ק ou מה'ר'י'קו, qui fut rabbin dans différentes villes en Italie, était originaire de la France; il est nommé *Çarfati*, Français, quoique élevé en Allemagne, et il appelle le français sa langue maternelle. Nous avons déjà rencontré le nom de Colon. D'après le manuscrit d'Oxford 2135, 7, un médecin du nom de Joseph Colon aurait fait une collection de prescriptions médicales ou de gloses sur la médecine; il ne doit pas être confondu avec notre rabbin. M. Carmoly mentionne un Joseph Kolon, savant médecin de Pernes, petite ville près de Carpentras, d'après un de ses manuscrits, sans autre indication.

Nous ne connaissons pas la date de la naissance de Joseph Colon. M. Grætz dit qu'il florissait vers 1460 ou 1480. M. Steinschneider et M. Güdemann disent qu'il est mort à Pavie en 1480. S'il est né sur le sol français, ce ne put être qu'avant l'expulsion de 1394, et alors il serait mort à un âge très avancé, à 86 ans; il semble que les chroniques n'auraient pas manqué de le rapporter. Le fait est qu'il n'est nullement prouvé que Joseph Colon soit né en France. Il avait séjourné quelque temps en Savoie, et il rappelle un fait qui se passa à Chambéry (קנבארי) lorsqu'il était encore jeune. Il se rendit de là en Lombardie, peut-être après une persécution des juifs en Savoie, et gagna sa vie par l'enseignement. Plus tard, il devint rabbin à Mantoue. Sa réputation comme talmudiste se répandit vite; on lui envoyait des questions de casuistique de l'Allemagne et de l'Italie, et son école fut très célèbre. Au reste il connaissait peu la modération, refusait de faire des concessions, et son obstination l'impliqua dans des querelles toujours renaissantes avec Moïse Capsali de Constantinople, très bien vu à la cour du sultan, et plus tard avec le philosophe Messer Léon, de sorte que la communauté de Mantoue se divisa en deux partis. L'animosité s'accrut tellement que

Grætz, op. cit. p. 264.

Zur Gesch., p. 106.

Otsar has. ח, nº 335, et Güdemann, Erziehungswesen, III, p. 249, note 5.

Catal., p. 30.

Hist. litt. de la France, t. XXI, p. 507.

le marquis de Mantoue se vit forcé d'expulser les deux adversaires. Colon devint rabbin de Pavie, où il mourut probablement vers 1480.

Nous possédons 194 réponses de casuistique de Joseph Colon, et il y en a eu plusieurs éditions, dont la première est de Venise, 1519. Il est probable que d'autres réponses existent encore en manuscrit entre les mains de particuliers en Italie et en Orient. D'après M. Zunz, Colon aurait écrit un commentaire sur le Pentateuque, et, d'après Benjacob, il serait l'auteur d'essais de casuistique. Le ms. nº 200 de la collection Halberstam renferme, d'après la suscription suivante : ספ' סמק למהריק, un commentaire sur le traité casuistique d'Isaac de Corbeil.

En terminant cet appendice, consacré particulièrement aux rabbins du xvᵉ siècle, nous parlerons rapidement de quelques traductions d'ouvrages de médecine et de scolastique qui paraissent avoir été composées en France, et qui appartiennent en majorité à ce siècle, mais en partie aussi aux précédents.

Presque tous les ouvrages de médecine du xivᵉ et du xvᵉ siècle, en particulier ceux de l'école de Montpellier, passèrent du latin en hébreu. L'ouvrage, sur le point de paraître, de M. Steinschneider, jettera sur ce sujet les plus grandes lumières. Ce qui concerne les traductions en hébreu des ouvrages de Lanfranc, d'Arnauld de Villeneuve, de Bernard de Gordon, de Gérard de Solo, de Jean de Tornamire, résulte d'une manière à peu près complète de l'exposition qui précède, sans qu'il soit nécessaire de dresser, en face de la liste des traducteurs, la liste inverse des auteurs traduits. Mais dans les notes qui vont suivre nous partirons des originaux pour indiquer les traductions.

Astruc, Hist. des méd., p. 204. Steinschneider, Uebersetz., p. 883. Voir ci-dessus, p. 771.

On connaît la traduction hébraïque de deux des traités de Jean de Tornamire, chancelier de la Faculté de Montpellier de 1372 à 1390. Les deux traités en question sont :

1° קלארופיקאטורי ר"ל זכוך מלאכת הרפואה, *Clarificatore* ou *Clarificatorium in IX Almansoris*, composé de 96 chapitres. La traduction hébraïque se trouve anonyme dans le manuscrit 116 de la bibliothèque de Parme; mais le traducteur est probablement Léon de Carcassonne, qui annonce ailleurs, comme nous l'avons vu, son intention de traduire ce traité. Le titre y est ספר הזיכוך, et les 96 chapitres sont suivis des 20 chapitres du *Continens* de Rhazis. On y dit que le traité a été composé par un professeur à la Faculté (société des maîtres de médecine) de Montpellier, la dix-neuvième année de son professorat. Un autre manuscrit se trouve à Ancône, dans la bibliothèque de M. Viterbo; on y lit le titre suivant : ס' זכוך המלאכה, et l'on y trouve le nom de l'auteur. M. Steinschneider mentionne un troisième manuscrit;

De Rossi, Cat., p. 74.

Uebers., p. 834. Voir ci-dessus, p. 776.

2° Traduction du traité sur l'urine, manuscrit de Paris nº 1177, 2, par Léon de Carcassonne. M. Steinschneider croit que l'original de

Tornamire est probablement l'ouvrage intitulé *Libellus isagogicus ad practicam medicinæ* ou l'*Introductorium* imprimé.

Uebers., p. 834.

Ajoutons encore qu'une consultation (*consilium*) sur la peste, en langue espagnole, probablement une traduction du latin de Jean de Tornamire, faite sur le commandement du roi Henri de Castille, se trouve en caractères hébreux dans un manuscrit de l'Université de Leeuwarden en Frise. Le texte latin est conservé dans un manuscrit de Berlin, d'après l'indication de M. Steinschneider, qui en donne le commencement et la fin.

Uebers., p. 834.

Deux des écrits de Gautier (*Gualterus*, *Walterus*, surnommé *Agilis*, *Aquilinus*, en hébreu נבטיר et נביטייר) ont été traduits du latin en hébreu par un anonyme :

1° פרח הרפואה, *Flos medicinæ*, qui se trouve dans le manuscrit de Turin n° 61; M. Peyron transcrit le nom de נביטיר par Gebetier; Pasini l'omet simplement. Il est possible que le manuscrit de Paris n° 1128, 7, renferme l'ouvrage de Gautier, car le commencement est presque le même que dans le manuscrit de Turin; dans le manuscrit de Paris, on l'attribue à Gérard de Solo, probablement parce que le traité précédent est de lui. Le manuscrit de Paris commence ainsi : בראותי הספר הזה ובהכירי את מעלתו ואת יקר תפארת גדולתו חברו החכם הידוע גיראלדו;

Catal., p. 59.

Steinschneider, Uebersetz., p. 800.

2° Un traité sur les poisons, traduit par Jacob fils de Joseph hal-Levi.

Steinschneider, ibid.; cf. ci-dessus, p. 656, n° 7.

On possède une traduction hébraïque anonyme du traité *Secretarius practicæ medicinæ* ou *Thesaurarium medicinæ* de Jean Jacques ou Johannes Jacobi, chancelier de la Faculté de médecine à Montpellier. Le nom s'écrit en hébreu נואן נקמי (יואן), et le titre du traité est פרטיקה, *Practica*, ou סוד המלאכה; on nous apprend qu'il fut composé sur l'ordre du roi Charles V après 1364. Le traité commence comme il suit, d'après le manuscrit de Turin n° 148 : אמר המחבר צויתי מאת האדון קרליש מלך צרפת שהוא מאיר באומ' הנוצרית תוך שאר המלכים שאחבר כלל אחד קצר ומועיל ברפואה בהיות נמנע לאדם להיות לו קבוץ הספרים שהם ברפואה מכל המחברים גם לנשאו מארץ לארץ ואני נואן נקמו החרש והמסגר מכל הרופאים שבמונטפשלייר ונזכר המלך הנאמן רציתי להיות סר למשמעתו ובמעתיק קצת מדברי א"ס ומהרזי ומן אלכסנדר את זה חברתיו וקראתיו סוד המלאכה.

Ms. latin, catal. de Paris, 6957.

Catal., p. 146 et 213.

Ce traité présente les subdivisions de למודים, כללים et פרקים. On trouve des manuscrits de la traduction à Munich 27, 1 et 286, 2; à Turin nos 148 et 200; et dans la collection Günzburg, n° 828.

Steinschneider, Uebersetz., p. 805.

On connaît depuis longtemps la traduction hébraïque de quelques écrits de Jean de Saint-Amand (נואן די שנטאמאן, נואן דשנטמונדו, נואן ק' אמנדו, où ק' est un abrégé de קדוש, « saint », en abrégé שאן שאמ, דא ש"ס), en particulier de son *Expositio in Antidotarium Nicolai*, traduite

Hist. litt. de la France, t. XXI, p. 254 et suiv.

Ms. d'Oxford, n° 2583, 3.

par le médecin Isaac Cabret ou Cabrit (קבריט), fils d'Abraham, en 1403. Cabret n'est pas un Français, de sorte que nous ne pouvons que le mentionner. Pour les manuscrits de cette traduction nous renvoyons à l'ouvrage de M. Steinschneider. (Uebers., p. 806.) Il y a, de plus, une traduction anonyme de ce traité dans le manuscrit d'Oxford n° 2583, 3, avec la liste des questions qui sont omises dans le manuscrit d'Oxford n° 2133, 8, et n'y ont pas été reconnues dans le catalogue de M. Neubauer. (Catal., col. 733.) Dans la bibliothèque de M. le baron de Günzburg à Saint-Pétersbourg, n° 760, M. Neubauer a noté un traité de médecine pratique (ספר רפואה מעשיית), sans pouvoir l'examiner à fond. M. Steinschneider croit que le chapitre sur l'utilité des huiles (תועליות השמנים), d'après Jean de Saint-Amand, qui se trouve dans le manuscrit d'Oxford n° 2142, 17 (Catal., col. 740.) (il est omis dans l'index), pourrait être un extrait de cette « médecine « pratique ». Pour le commencement et la fin des traductions et des manuscrits dans les différentes bibliothèques, voir l'ouvrage de M. Steinschneider si souvent cité.

Un certain Gilles (דרוני, גילש ou גילים) d'Arles, probablement un médecin du XIIIe siècle, a fait pour une princesse une prescription qu'on trouve en hébreu dans le manuscrit d'Oxford n° 2133, 8e. (Uebers., p. 799. Catal., col. 733.) D'après le manuscrit d'Oxford n° 2142, 33 (Ibid., col. 741.) cette prescription fut faite pour empêcher l'avortement de la reine, femme du roi Louis (X?). Une autre prescription de Gilles fut faite pour la femme de Nicolas de Monte Falco, receveur d'impôts à Tarascon; elle se trouve dans le manuscrit hébreu du *Jewish College* à Londres, n° 140, 2. (Catal., p. 43.) M. Steinschneider croit pouvoir identifier notre Gilles avec Violas de Rodez; il lit ce nom ויליאש דרוניש dans le manuscrit Günzburg n° 462, 7. (Uebers., p. 799. Voir ci-dessus, p. 651.) Nous ne connaissons ce nom que par le manuscrit de la même bibliothèque n° 367, 7, et nous l'avons lu ויליאש דרודיש.

Saladin (שלדין) d'Ascoli ou Esculo, de Montpellier, est l'auteur d'un *Compendium aromatarium*, composé pour le prince de Tarente et grand connétable de Naples, Jean-Antoine de Balzo (mort le 26 décembre 1462). On en fit une traduction hébraïque dont on connaît deux manuscrits sans nom d'auteur, à Vienne, n° 156, (Catal., I, p. 166.) et dans la possession d'un particulier. On trouve dans le catalogue de Vienne la préface en hébreu, où on lit le titre suivant : ספר כולל עניני הרוקחים, et d'une main récente, ספר הרוקחים. (Steinschneider, Uebersetz., p. 831.) Un autre traité de Saladin sur la préparation des drogues, en questions et réponses, se trouve dans la bibliothèque de Vienne, n° 157, (Catal., I, p. 167, et II, p. 87.) traduit en hébreu par un anonyme, avec la suscription suivante : קצת ליקוטין נלקחים מאגרת אחת חברה משיר שלדין ממנפולי על מלאכת הבשמות, « Observations extraites d'une lettre composée par Messer Saladin de Montpellier » (dans le catalogue on dit : de Naples). (Steinschneider, Uebersetz., p. 832.)

La scolastique proprement dite fut moins traduite. Le célèbre recteur de Sorbonne en 1458, Jean Versor ou Versoris, eut à cet égard une fortune toute particulière. Presque tous ses ouvrages passèrent en hébreu. Ce sont pour la plupart des questions sur les ouvrages d'Aristote; quelques unes portent le nom du traducteur, Élie Habillo. — 1° Des questions sur les huit livres de la Physique (imprimées à Cologne, 1492), traduction faite par Élie, à Monçon, en Aragon, achevée le 27 schebat 5232 (13 janvier 1472). On trouve cette traduction dans les manuscrits de Paris n° 1000 (autographe), de Turin n° 186 et d'Oxford n° 2453, 9. — 2° Des questions sur le traité du Ciel, traduction achevée le 12 kislew 5234 (3 décembre 1473). Manuscrit d'Oxford, Chr. coll., n° 187, et un fragment dans le manuscrit de Paris n° 907, 6. — 3° Sur la Génération et la Corruption, d'après Thomas d'Aquin, même manuscrit d'Oxford, 2, achevé le 21 tebeth 5234 (11 décembre 1473). — 4° Sur l'Âme, manuscrit d'Oxford, 3, achevé le 23 tebeth 5234 (13 décembre 1473). — 5° Sur le Sens et le Sensible, manuscrit d'Oxford, 4. — 6° Sur la Mémoire et la Réminiscence, manuscrit d'Oxford, 5. — 7° Sur le Sommeil et la Veille. — 8° Sur la Longueur et la Brièveté de la Vie, tous les quatre achevés le dimanche 27 adar 5233 (1er mars 1473). — 9° Traduction du traité de Morale en questions et en réponses, d'après saint Thomas d'Aquin, qui se trouve dans le manuscrit de Paris 1201, 2 (la fin manque). Ces questions se rapportent, comme M. Steinschneider l'a bien vu, à l'Éthique d'Aristote. Le nom du traducteur hébreu, qui manque dans ce manuscrit incomplet, était probablement Élie, comme dans les traductions précédentes. On rencontre des parties de ces traductions dans les manuscrits nos 281 et 457 de De Rossi (Parme). — 10° On attribue à Versoris deux réponses en latin données au roi Alphonse (X?) : *a.* Sur l'accusation qu'on portait contre les juifs de prier pour la chute du royaume d'Espagne et de sonner de la trompette les jours de fête en souvenir de Jéricho; *b.* Sur la construction du Temple de Jérusalem, qu'Alphonse voulait rebâtir en l'honneur de Jésus. Il demande l'avis de Versoris, ayant appris qu'il possède une lettre de Titus à ce sujet. Versoris défend les juifs de l'accusation portée contre eux, et dit que, dans les recherches qu'il a faites à Rome, il n'a trouvé qu'un document émanant du consul Marcus, juge à Jérusalem. L'original latin de Versoris, s'il a existé, est inconnu. La traduction hébraïque se trouve dans l'ouvrage de Salomon ibn-Verga intitulé שבט יהודה, « Verge de Juda ».

Catal. Peyron, p. 200.

Catalogue, n° 2453, 1.

Uebers., p. 489.

Texte hébreu, p. 95 et suiv.; trad. all. de Wiener, p. 196 et suiv.

Ern. R.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 11, ligne 17. Deux manuscrits de la bibliothèque du monastère de Melk, les numéros 171 et 180, renferment des traités de ce *Jupiter Monoculus,* que nous avons cité d'après les témoignages de maître Yon, sous-moniteur des écoles de Soissons. Ces traités, autant qu'on en peut juger par les notices du catalogue, ne doivent pas être identiques avec la *Summa Jovis de arte dictandi*, dont nous avons indiqué un exemplaire à la bibliothèque d'Erfurt. Voici dans quels termes ils sont mentionnés par le *Catalogus codicum manuscriptorum qui in bibliotheca monasterii Mellicensis servantur* (t. I, p. 251 et 261) :

Codex 171. Fol. 352-372. Magistri Jovis Summa rethoricæ cum commentario. Incipit : « Si dictare velis et jungere scema loquelis. » Explicit : « Deo (*Corr.* Do) grates Christo perfecto Jupiter isto. »

Codex 180. Fol. 727-757. Summula Jovis rhetoricalis. Incipit : « Circa Summulam Jovis est notandum, ex quo iste liber subordinatur « rethorice. » Explicit : « Poterit abundare. Expliciunt puncta rethori« calia. »

La rhétorique de maître Jupiter *Si dictare velis* est sans nom d'auteur dans le ms. latin 8317 de la Bibliothèque nationale, et avec le titre *Summa Jovis* dans le ms. 2015 de Troyes. L. D.

Page 14, ligne 12. Il faut rétablir le mot « mnémoniques ». L. D.

Pages 25-35. Il a paru, dans le tome XXIII des Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, une notice sur le Formulaire de Tréguier, où l'on trouvera : 1° le texte des morceaux qui mentionnent la ville d'Orléans sous le nom de *Genabum,* et auxquels il a été fait allusion

aux pages 29 et 30 du présent volume; 2° une note de M. d'Arbois de Jubainville sur les gloses bretonnes de la pièce reproduite ci-dessus, p. 34. L. D.

Page 34, ligne 33, *heripastus*. Lisez : *heri pastus*. L. D.

Page 130. Une étude très exacte de la bataille de Courtrai et des causes qui amenèrent le désastre a été récemment publiée par M. Frantz Funck-Brentano, qui a tiré un excellent parti des renseignements fournis par Guiart. Voir les *Mémoires présentés par des savants étrangers à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. X, prem. part., p. 235-326.

G. P.

Page 153. Le roman d'*Escanor* n'est pas, comme nous l'avions cru, le dernier en date des romans de la Table Ronde. Plus de cent ans après, en 1382, Jean Froissart, essayant de ressusciter un genre qui semblait mort, composait son *Meliador,* dans lequel il paraît avoir imité les dernières productions du Cycle, telles qu'*Escanor* ou *Claris et Laris*. On ne connaissait jusqu'à présent que le titre de ce poème, mentionné par Froissart dans deux autres de ses ouvrages, et on ne savait pas quel en était le sujet. M. Longnon vient d'en retrouver et d'en publier quelques fragments qui n'inspirent pas de très vifs regrets pour ce qui est perdu, mais qui permettent de constater que *Meliador,* ou *le Chevalier au soleil d'or,* était bien un roman de la Table Ronde. Voir *Romania,* t. XX, p. 403-416.

G. P.

Page 214, ligne 8. *Picturæ tanquam libri laicorum.* L'idée que les peintures sont les livres des ignorants avait déjà été exprimée par saint Grégoire dans une lettre adressée au reclus Secundinus :

Aliud est picturam adorare, aliud per picturæ historiam quid sit adorandum addiscere. Nam quod legentibus scriptura, hoc idiotis præstat pictura cernentibus, quia in ipsa etiam ignorantes vident quid sequi debeant. In ipsa legunt qui litteras nesciunt. Unde et præcipue gentibus pro lectione pictura est. . . L. D.

Pages 215 et 216. Sur la Bible historiée de la bibliothèque d'Amiens, voir le nouveau catalogue des manuscrits d'Amiens, dans le Catalogue des manuscrits des départements, série in-8°, t. XIX, p. 50. L. D.

Page 222, ligne 12. Nous avons indiqué comment les auteurs des Bibles moralisées s'étaient efforcés de trouver dans les livres de l'ancien Testament une inépuisable série de figures symboliques se rattachant aux moindres détails de l'histoire évangélique. Cette préoccupation s'est manifestée dès les premiers siècles de l'Église; elle sert à expliquer beaucoup des anciens monuments de peinture et de sculpture chrétienne. Le vénérable Bède nous apprend que Benoît Biscop, fondateur du monastère de Jarrow, au VIIe siècle, avait pris à Rome les modèles des tableaux dont il orna son monastère, et qui montraient l'harmonie de l'ancien et du nouveau Testament :

Imagines quoque ad ornandum monasterium ecclesiamque beati Pauli apostoli de concordia veteris et novi Testamenti summa ratione compositas exhibuit... (*Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, sæc. II, p. 1006.)

Il serait hors de propos d'indiquer ici, même en abrégé, les compositions en prose ou en vers dans lesquelles les auteurs du moyen âge ont développé leurs idées sur les rapports mystiques de l'ancien et du nouveau Testament, idées dont il faut tenir compte dans l'étude des monuments figurés du moyen âge. A titre d'exemple, et puisque l'occasion s'en présente, mentionnons ici deux petites pièces qui ont été copiées, en caractères du commencement du XIIIe siècle, à la suite d'un exemplaire de l'Histoire scolastique, qui est aujourd'hui à la bibliothèque de Brioude, après avoir appartenu au monastère de Pibrac.

La première est un petit poème rythmique sur les figures symboliques de la sainte Vierge qu'on trouvait dans le texte de l'ancien Testament. En voici les premiers et les derniers vers :

[A] mundi principio
Christi generatio
Sub figuris latuit.
Quis est ortus voluptatis
De quo fons egreditur,
Nisi mater pietatis
De qua Christus nascitur?
. . . .
Preter legem naturalem
Prolem parit specialem
Sara, partus nescia.
Sic, nature preter jura,
Nova gaudet genitura
Virgo plena gracia.
In Sare centurio (*sic*)
Ysaac cum gaudio,
Matris fletum redimens.

La seconde pièce est un morceau d'environ 280 vers, dans lequel sont expliquées les harmonies symboliques de diverses figures de l'ancien Testament avec la vie de Jésus-Christ. Le poème débute ainsi :

Presenti leticia
Cum Rebecca celebrat
Nupciarum gaudia,
Sic Christus, in uteri
Virginalis regia,
Sui et ecclesie
Celebrat conjugia.
Nec jam matris sinagoge deplorat interitum
Nove matris et uxoris compensando meritum.
Miro modo picturata
Veste quadam speciali,
Ut plus loquar spiritali,
Jacob Joseph induit :
Caro Christi defecata
Figuratur veste tali,
Quam in alvo virginali
Christo pater texuit.
Joseph patent sompnia, figure nudantur;
Luna, sol et sidera Joseph venerantur.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Stelle sunt apostoli qui Christum adorant,
Apud quem cum precibus opere perorant.
Luna signat Christi matrem;
Sol figurat ejus patrem. L. D.

Page 242, ligne 19. Les peintures des heures du maréchal Boucicaut ont été reproduites avec d'amples commentaires par M. de Villeneuve, dans le volume intitulé : « Notice sur un manuscrit du xivᵉ siècle. Les heures du « maréchal de Boucicaut. » (Paris, pour la Société des Bibliophiles françois, 1889.) Grand in-4°. L. D.

Page 260, ligne 15. Le psautier de l'empereur Lothaire est récemment entré dans la bibliothèque de M. Thomas Brooke, à Armitage Bridge House, près Huddersfield. Voir Bibliothèque de l'École des chartes, année 1892, p. 183. L. D.

Pages 264-265. Le psautier de la reine Ingeburge a été acquis en 1892 par M. le duc d'Aumale et fait aujourd'hui partie du musée Condé. L. D.

Page 264, ligne 12. Nous pensons qu'il faut voir les débris d'un ancien psautier à peintures du xiiiᵉ siècle dans une suite de 48 miniatures à fond d'or, hautes de 135 millimètres et larges de 102, que le libraire Rosenthal, de Munich, a récemment mise en vente au prix de 8,000 marks, sous le titre de Bible historiée. Le sujet de chaque miniature est expliqué par une légende française : « Ici cria le « ceil e la terre el premier jor. — Ici departi le ceil de la « terre el segont jor. — Ici crie Dex soleil e lune, esteiles, « el quart jor. — . . . Ici chache l'angre Adam e Eve de « pareis. — Ici geist Eve en gesine de Cayn, e Adam li doune « a mangeir. — . . . Ici demande a Cayn Dex : Ou est Abel, « ton frere? Le sanc de lui crie a moi. E il respondi qu'il ne « esteit pas garde. E Dex le maudist, e il fu fuitif tant come « il vesqui sus terre. » (Catalogue LXVII de la librairie Ludwig Rosenthal, à Munich; sans date, in-8° de 78 pages, art. 177.) L. D.

Pages 264-275. Parmi les psautiers ornés d'images qui furent exécutés avec un grand luxe au XIIIe siècle pour la cour de France, il convient de citer un magnifique exemplaire que la reine Marguerite remit au cordelier Guillaume de Rubruquis quand celui-ci fut envoyé, en 1253, près d'un chef tartare nommé Sartach, qui passait pour s'être converti au christianisme. Le bon religieux attachait un grand prix à ce volume, comme l'attestent les termes qu'il emploie pour le désigner : *Psalterium pulcherrimum quod dederat michi domina regina, in quo erant picture valde pulcre* (éd. Michel, p. 59). Un tel livre frappa l'imagination des chefs tartares, aux mains desquels l'envoyé de saint Louis dut l'abandonner : *Psalterium domine regine non fui ausus subtrahere, quia illud fuerat nimis notatum propter aureas picturas que erant in eo* (p. 62). L. D.

Page 281. La plupart des psautiers dont il a été question dans les pages précédentes viennent notoirement du nord de la France ou de l'Angleterre. On en a fait de semblables dans le midi de la France. Tel est un psautier du XIIIe siècle, jadis conservé chez les Célestins du Pont-de-Sorgues (Vaucluse), dont les nombreuses peintures, représentant des scènes de l'ancien et du nouveau Testament, sont accompagnées de légendes explicatives en provençal. Le texte en a été reproduit dans la notice que M. le chanoine Ulysse Chevalier a consacrée à ce manuscrit (Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, année 1890, p. 236-251). L. D.

Page 308, note 2. La rivière des Aigues Froides n'est pas l'Euphrate, comme nous l'avions conjecturé; ce nom est celui d'un affluent de la rive droite du Tigre, entre Amida et Mardin, le Meïacariri, correspondant aux *Aque Frigide* de la Table de Peutinger. Voir la nouvelle édition (sous presse) des *Gestes des Chiprois*, dans la collection des Historiens des croisades, publiée par l'Académie des inscriptions, Historiens arméniens, t. II, p. 784, note *b*. G. P.

Page 312. Dans un récent mémoire, intitulé : *Le somiglianze e le relazioni fra la poesia persiana e la nostra del medio evo* (*Memorie della R. Accademia delle scienze di Torino*, ser. II, t. XLII, publié à part, Turin, 1892, in-4°), M. Italo Pizzi a rapproché le livre de Sidrach d'un ouvrage célèbre, composé primitivement en pehlvi, mis ensuite en persan et en arabe, qui présente une sorte d'encyclopédie morale sous forme d'un dialogue entre un roi, Chosroès Nouschirvan, qui fait les questions, et un philosophe, Bûzurc' Neihr (en pehlvi Vuzarg Neitro), qui fait les réponses. Il semble bien en effet que l'idée générale de ce cadre (qui se retrouve dans le Timéo) peut remonter au livre de Bûzurc' Neihr; mais il ne paraît pas qu'il existe d'ailleurs aucun rapport entre le contenu des deux ouvrages. Le livre de Bûzurc' Neihr a été connu des Arabes d'Occident, notamment de Sicile, et il est permis de croire que l'idée de ce dialogue philosophique entre un roi et un sage a passé d'eux aux auteurs chrétiens de Sidrach et de Timéo. Il serait téméraire d'aller au delà. G. P.

Page 354, ligne 34 et ailleurs. « Ibn-Ezra », au lieu de ben-Ezra.

Page 357, ligne 10. Ce commentaire se trouve également dans le manuscrit d'Oxford, *Hebrew* d. 11, récemment acquis.

Page 358, ligne 5. Le manuscrit 69 de la collection Halberstam (collection acquise par le *Montefiore College* à Ramsgate) renferme un commentaire anonyme (par un compilateur français ou provençal) sur des prières. Voir Revue des Études juives, t. IV, p. 147. — Même page, pour מחכים (ligne 12 du bas), voir *op. cit.*, t. XXV, p. 67.

Page 360, lignes 5 et 6. Pour les noms « En Bonet » et « Tobiyah, » voir aussi Revue des Études juives, t. IV, p. 70.

Page 360, lignes 11 et 12. Lisez פניני המליצות.

Page 380, ligne 9 et note 6. Il est probable que David al-Muqamas n'était pas un caraïte. Voir *Otsar has-Sifroth*, Annuaire de Gräber, t. IV, p. 312 (article de M. David Cohen).

Page 380, note 9. Voir aussi *Mazkir*, t. III, p. 100.

Page 388, ligne 5. Lisez ותהי להם ou ותהי לכם, au lieu de ותה ילהם.

Page 388, lignes 14 et 15 d'en bas. Lisez תם ונשלם לאל עולם ... אהרן אל הקדש

Page 388, ligne 2 d'en bas, lisez n° 83, au lieu de 85.

Page 389, ligne 2. Lisez ואלפי, au lieu de ואפלי.

Page 395, XI, ligne 1. Lisez בשכל, au lieu de בשבל.

Page 398. Après XVII, il faut ajouter des observations de Iedaïah sur la paraphrase d'Averroès sur la Physique d'Aristote, commentaire incomplet, qui se trouve dans le manuscrit de Parme (voir Catalogue De Rossi, *Libri stampati, etc.*, 1812, p. 81[a], n° 1399, et Steinschneider, *Die hebr. Uebersetzungen*, p. 110). Le manuscrit commence avec la fin du premier livre et finit avec le huitième, dont la fin manque. Iedaïah y parle souvent des variantes fournies par les différents manuscrits à sa disposition. Il dit, par exemple, dans le cinquième livre, I, 14, ce qui suit : הזדמנו לי בכאן שתי נוסחאות האחת זה ענינה ואומר וזה המין מן השנוי אם נמצאו בו השלמות מחובר מכח זמן מהו זה ואם הוא הבלתי אפשר זולתו הוא הוא מסוג השלימות האחרון. והשנית יחסר ממנה שתי מלות ר״ל אמרו מהו זה ותבא אחריו מלות.אם בלא ואו וכונת שתיהן אחת וזהו ביאור הראשונה (Ms. בלאו). Plus loin Iedaïah dit (I, 14) : ודע כי במקום הזה נתבלבלו לשונות בספרי׳ כלם אשר הגיעו לידי כאשר חקרתי עליהם וחכם המעתיק גם הוא התנצל על בלבול ההעתקה כפי מה שמצאתי מונה בקצת ספרים.

Page 409, première manchette. Lisez : « Virchow, *Archiv*, XL, p. 82 et suiv.

Page 409, ligne 14. Lisez « mardi », au lieu de « jeudi »; les dates ne s'accordent pas.

Page 411, ligne 2. Lisez מיווירסנטון, au lieu de מיטורסנטון.

Page 416, ligne 1. Lisez והפירושים, au lieu de והפירוטם.

Page 437, n° XXV, ligne 5. Lisez « fol. 108 ».

Page 452, ligne 3 d'en bas. Ajoutez l'édition de M. Joseph Kohn, Lemberg, 1865. Voir *Mazkir*, t. VIII, p. 34.

Page 462, titre. Lisez « Ahron Kohen, casuiste », au lieu de « liturgiste ».

Page 473, ligne 19. Lisez קרית ספר.

Page 486, ligne 11. Lisez מזאת, au lieu de מזאתו.

Page 502, ligne 16 d'en bas. Lisez « copie », au lieu de « traduction ».

Page 511, ligne 20. Probablement לגאלנו, au lieu de לגליין.

Page 513, ligne 5. Lisez בטולמיוס, au lieu de בלטומיוס.

Page 516, ligne 9 d'en bas. Le manuscrit de Parme, W. 755, 2, a le mois d'Ab.

Page 537, note 6, ligne 5. Enlevez la parenthèse avant le mot וביאור. Fermez la parenthèse après le mot בתורה.

Page 541, ligne 3. Lisez וכל זה.

Page 541, note 1, ligne 5. Lisez טמאה וח'.

Page 549, ligne 8. C'est peut-être Saint-Nogre, mentionné par Benjamin de Tudèle (*Itinerary*, texte, p. 34; traduction, p. 63).

Page 549, ligne 19. Lisez « Bellshom », au lieu de « Bel-« som ».

Page 553, ligne 12. Bongodas représente toujours le nom de Bonjudas. Voir Revue des Études juives, t. IV, p. 70.

Page 554, deuxième manchette. Lisez après 327 ce qui suit : et ci-dessous, p. 564.

Page 554, deuxième manchette. « Ci-dessous, p. 567 » se rapporte à Léon de Bagnols.

Page 555, ligne 23. Lisez אפשר, au lieu de אצפר.

Page 558, ligne 3 d'en bas. Lisez ותקנתי, au lieu de ותקנתו.

Page 558, ligne 9 d'en bas. Lisez בהיר, au lieu de כהם.

Page 560, ligne 13. Lisez צ״א, au lieu de ע״א.

Page 560, avant-dernière ligne. Lisez המאתי, au lieu de המאת.

Page 561, dernière ligne. Lisez 5096, au lieu de 5086.

Page 562, ligne 6. Lisez כ״ע, au lieu de יאע.

Page 562, ligne 14. Lisez מלאכתי, au lieu de מלאכתו.

Page 563, ligne 6 d'en bas. Lisez א׳ טבת.

Page 564, ligne 8 d'en bas. Lisez « Creschent » au lieu de « Cresschent ».

Page 565, ligne 2 d'en bas. Lisez חמשת, au lieu de ה שת.

Page 568, ligne 4. Lisez ז״ל, au lieu de ל״ז.

Page 574, ligne 6. Bongoes ou plutôt Bongodes. Voir Revue des Études juives, t. XI, p. 197, 199, 202 et ailleurs.

Page 582, ligne 22. Lisez יצחק נתן איש ארלדי אשר בפרווינציאה.

Page 594, ligne 6. Lisez « Delfils », au lieu de « Deles-« fils ».

Page 602, cinquième manchette. Lisez « Zuckermann », au lieu de « Zuckermandel ».

Page 603, ligne 3 d'en bas. Lisez « que Joseph Salomon », au lieu de « qu'Élie ».

Page 612, ligne 9 d'en bas. Les manuscrits 213, 329 et 330 de la collection Halberstam renferment également l'abrégé du Pentateuque de Lévi.

Page 615, ligne 4 d'en bas. Lisez ביאור למה שעשה הרב האשל הגדול.

Page 624, ligne 5 d'en bas. Lisez לוי, au lieu de לו.

Page 629, ligne 17. Lisez מגיע, au lieu de סגיע.

Page 645, note, ligne 2. Lisez מהרה, au lieu de מהרא.

Page 649, dernière manchette. Lisez « Landshuth », au lieu de « Landshutt ».

Page 650, fin. Ajoutez encore « le manuscrit de la collec-« tion Halberstam, n° 181 ». Il est possible que notre Salomon soit le père d'Abraham Yarhi, lequel a composé des notes sur les livres d'Euclide, qui existent dans le manuscrit du Vatican, n° 299, 13 (Catal. d'Assémani, fol. 283). Le titre hébreu donné par Assémani ne se trouve pas dans le manuscrit.

Page 653. Pour de plus amples informations sur la traduction du *Lilium medicinæ* par Jean d'Avignon, voir Steinschneider, *Die hebr. Uebersetzungen*, p. 788, et *Monatsschr. für Gesch. und Wissensch. des Judenthums*, 1893, p. 237.

Page 654, ligne 8. Lisez 1360, au lieu de 1460.

Page 656, ligne 8. Lisez הפושטולש, pustules, au lieu de הפישטולש, fistules.

Page 663, ligne 7. Dans le manuscrit n° 145 de la collection Halberstam, le mot כנענים est expliqué par Allemands. On y lit ce qui suit : ובארץ הכנענים אשר הם האשכנזים.

Page 666, note, colonne 2, ligne 1. Vidal Salomon, voir p. 759.

Page 679, ligne 13. Lisez Yokdhan.

Page 689, ligne 21. Pour l'ouvrage d'Abraham, voir la description du manuscrit 1 de la bibliothèque du baron de Günzburg, par feu M. S. Sachs (non publiée).

Page 690, ligne 8 d'en bas. Lisez וזה, au lieu de וזת.

Page 691, ligne 23. Lisez בבעלת הצד ובעלת הריאה.

Page 692, ligne 17. Lisez 5144, au lieu de 5044.

Page 711, n° 2°. M. le professeur David Kaufmann, de Budapest, vient de publier dans la Revue des Études juives (t. XXV, p. 65, *pass.*) une description d'un manuscrit de la Haggadah (livre de rituel pour la nuit de la pâque), qui, dit-il, se trouvait en 1373 à Avignon. A la marge est une note dont l'auteur anonyme renvoie à une de ses œuvres, qui n'est autre que le n° 2° de Jacob Çarfati. On y trouve une autre note concernant le rite de la pâque qui est in-

troduite par le mot אמ״ץ, formule abrégée que M. Kaufmann explique par : « Dit mon maître que son rocher (Dieu) « le garde. » Mais, nous l'avons dit (p. 711), cette formule abrégée doit se traduire par : « Dit Jacob Çarfati (le Fran- « çais)..... » De sorte que cette note est sans doute écrite par notre Jacob. Si ce manuscrit provient en effet d'Avignon, notre conjecture (p. 712) sur l'identité de Jacob Çarfati et de Jacob d'Avignon Çarfati serait confirmée.

Page 714, première manchette. Lisez *Litteraturblatt*, au lieu de *Litteratur*. Ern. R.

TABLE DES AUTEURS ET DES MATIÈRES.

A

B

C

D

IMPRIMERIE NATIONALE.

E

F

G

H

I

J

IMPRIMERIE NATIONALE.

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

IMPRIMERIE NATIONALE.

T

U

V

W

X

Y

Z

PUBLICATIONS

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tomes I à XII épuisés; XIII à XXXI, 1re et 2e partie; XXXII, 1re et 2e partie; XXXIII, 1re et 2e partie; XXXIV, 1re partie, et XXXV, 1re partie; chaque tome en 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume.. 15 fr.

Le tome XXII (demi-volume), contenant la table des dix volumes précédents.. 7 fr. 50

À la 1re partie du tome XXXII est joint un atlas in-fol. de 11 planches, qui se vend.. 7 fr. 50

Table des tomes XLV à L de l'ancienne série des Mémoires..... 15 fr.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS À L'ACADÉMIE :

1re série : Sujets divers d'érudition. Tomes I à IX, 1re et 2e partie.

2e série : Antiquités de la France. Tomes I à III; tomes IV et V, 1re et 2e partie; tome VI, 1re et 2e partie.

À partir du tome V de la 1re série et du tome IV de la 2e série, chaque tome forme deux parties ou volumes in-4°. Prix du volume....... 15 fr.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES, publiés par l'Institut de France. Tomes I à X épuisés; XI à XXVI; XXVII, 1er et 2e fascicule de la 1re partie, et XXVII, 2e partie; XXVIII, 1re et 2e partie; XXIX, 1re et 2e partie; XXX, 1re et 2e partie (contenant la table des tomes XVI à XXIX); XXXI, 1re et 2e partie; XXXII, 1re et 2e partie; XXXIII, 1re et 2e partie; XXXIV, 1re partie.

À partir du tome XIV, chaque tome est divisé en deux parties; du tome XIV au tome XXIX, la première partie de chaque tome est réservée à la littérature orientale. Prix des tomes XI, XII, XIII et de chaque partie des tomes suivants.. 15 fr.

Le tome XVIII, 2e partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de fac-similés, se vend.. 45 fr.

Le premier fascicule de la première partie du tome XXVII (Inscriptions sanscrites du Cambodge), avec un atlas in-fol. de 17 planches de fac-similés, se vend.. 20 fr.

Le second fascicule, avec un atlas in-fol. de 28 planches de fac-similés, se vend.. 30 fr.

DIPLOMATA, CHARTÆ, EPISTOLÆ, LEGES ALIAQUE INSTRUMENTA AD RES GALLO-FRANCICAS SPECTANTIA, nunc nova ratione ordinata, plurimumque aucta, jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum. Instrumenta ab anno CDXVII ad annum DCCLI. 2 volumes in-fol. Prix du volume.... 30 fr.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DIPLÔMES, CHARTES, TITRES ET ACTES IMPRIMÉS CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE. Tomes I à IV épuisés; V à VIII, in-fol. (L'ouvrage est terminé.) Prix du volume.. 30 fr.

ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE DE LA TROISIÈME RACE, recueillies par ordre chronologique. Tomes I à XIX épuisés; XX, XXI et volume de table, in-fol. Prix du volume . . . . 30 fr.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE. Tomes I à XX épuisés; XXI à XXIII, in-fol. Prix du volume . . . . 30 fr.

RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES :

Lois. (Assises de Jérusalem.) Tomes I et II, in-fol. Prix du volume. 30 fr.
Historiens occidentaux. Tome I en 2 parties, in-fol. . . . . 45 fr.
——— Tomes II, III et IV. Prix du volume. . . . . . . 30 fr.
——— Tome V, 1re partie. Prix du demi-volume. . . 15 fr.
Historiens arabes. Tomes I et III, in-fol. Prix du volume. . . . . 45 fr.
——— Tome II, 1re et 2e partie, in-fol. Prix du demi-volume. . . . . 22 fr. 50
Historiens arméniens. Tome I, in-fol. Prix du volume. . . . . 45 fr.
Historiens grecs. Tomes I et II, in-fol. Prix du volume. . . . . 45 fr.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE. Tomes XI à XXXI (tomes XIV, XVI, XVII, XX, XXI, XXII, XXIII, XXIV épuisés), in-4°. Prix du volume. . . . . 21 fr.

GALLIA CHRISTIANA. Tome XVI, in-fol. Prix du volume. . . . . 37 fr. 50

ŒUVRES DE BORGHESI. Tomes VII et VIII. Prix du volume. . . . . 20 fr.
——— Tome IX, 1re et 2e partie. Prix du demi-volume. . 12 fr.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM.
- 1re partie, tome I, fasc. I et II. Prix du fasc. . . 25 fr.
- *Idem*, tome I, fasc. III et IV. Prix du fasc. . . 37 fr. 50
- *Idem*, tome II, fasc. I. Prix du fascicule. . . . . 25 fr.
- 2e partie, tome I, fasc. I et II. Prix de chaque fasc. 50 fr.
- 4e partie, tome I, fasc. I. Prix du fascicule. 37 fr. 50
- *Idem*, tome I, fasc. II. Prix du fascicule. . . . . 25 fr.

EN PRÉPARATION :

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tome XXXIV, 2e partie.

Une 3e partie du tome XXXIII contiendra la table des tomes XXIII à XXXIII.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS À L'ACADÉMIE. Tome X, 1re série, 1re partie.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS. Tome XXXIV, 2e partie.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE. Tome XXIV.

RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES : *Historiens occidentaux.* Tome V, 2e partie.
——— *Historiens orientaux.* Tome IV.
——— *Historiens arméniens.* Tome II.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM, 1re partie, tome II, fasc. II.

ŒUVRES DE BORGHESI. Tomes IX, 3e partie (contenant la table analytique des tomes I, II et III) et X.